Thèse de doctorat d'Histoire
Préparée à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
Formation doctorale « Savoirs en Sociétés »

Edmond Locard et la police scientifique

Présentée et soutenue au centre Alexandre Koyré le 11 décembre 2020

Par Amos Frappa
Sous la direction de Marc Renneville
Et la co-direction d'Olivier Faure

Rapporteurs :
Anne Carol, Professeur des Universités, Université d'Aix-Marseille
Frédéric Chauvaud, Professeur des Universités, Université de Poitiers

Composition du jury :

Isabelle von Bueltzingsloewen, Professeur des Universités, Université Lumière Lyon 2

Anne Carol, Professeur des Universités, Université d'Aix-Marseille

Frédéric Chauvaud, Professeur des Universités, Université de Poitiers

Olivier Faure, Professeur émérite des Universités, Université Jean Moulin Lyon 3

Anne Rasmussen, Directrice d'études à l'E.H.E.S.S. de Paris

Marc Renneville, Directeur de recherche au C.N.R.S.

Résumé et mots clés

Résumé :

Couramment présenté comme un père fondateur de la police scientifique, si ce n'est comme le père fondateur, Edmond Locard (1877-1966) a largement contribué à asseoir cette nouvelle discipline durant le premier XX^{e} siècle. En 1910, cet élève de Lacassagne fonde à Lyon ce qui est généralement considéré comme le premier laboratoire de police français. Sa réputation dépasse, et de loin, les seules frontières nationales. Pourtant, Locard ne s'est jamais posé en fondateur, ce qui conduit à nous interroger sur son apport réel et son apport supposé à la criminalistique. La question est loin d'être anodine, puisque d'aucuns appellent à refonder la police scientifique actuelle en s'appuyant sur son œuvre. Exploiter la notion de père fondateur à travers les trois positionnements de Locard - l'héritier, le fondateur, le passeur -, telle est la démarche qui nous semble la plus pertinente pour démêler l'écheveau de son engagement dans la police scientifique.

Mots clés :

Police

Identification

Criminalistique

Science

Crime

Abstract and key words

Abstract :

Commonly presented as a founding father of forensic science, if not as the founding father, Edmond Locard (1877-1966) largely contributed to establish this new discipline in the first half of the XXth century. In 1910, this pupil of Lacassagne founded in Lyon what is generally considered to be the first French police laboratory. Its reputation goes far beyond national borders. However, Locard never claimed to be founder, which leads us to analyse his real contribution and his supposed contribution to forensics. The question is far from trivial, since some authors call for refounding the current forensic science based on his work. Use the concept of founding father through the three positions of Locard - the heir, the founder, the mediator -, this is the approach that seems the most relevant to understand his involvement in forensic science.

Key words :

Police

Identification

Science

Crime

Forensic science

Remerciements

Au terme de cette enquête historique, ma gratitude va en premier lieu à mes deux directeurs de thèse, Marc Renneville et Olivier Faure, qui ont guidé ce travail d'un bout à l'autre. Le choix de cette double direction tombait sous le sens, étant lié au premier depuis 2010 et une contribution pour la plateforme *Criminocorpus*, et au second depuis 2000 et une maîtrise d'histoire consacrée à la police criminelle. Me dispensant de réguliers encouragements et conseils, ils m'ont aussi apporté un appui invisible mais bien réel et ô combien essentiel pour intégrer de nombreux projets collectifs.

Les archives étant au chercheur ce que les indices sont au détective, l'aide des responsables des divers centres de documentation fut essentielle, notamment à Lyon. Aux Archives municipales, dirigées par Louis Faivre d'Arcier, Tristan Vuillet me facilita grandement la tâche dans le fonds Locard. Il en a été de même aux Archives départementales et métropolitaines de Bruno Galland, au Musée d'histoire de la médecine du professeur Benzoni ou encore à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Michel Lagarde. Que soient aussi remerciées l'équipe du Musée Gadagne de Xavier de la Selle, particulièrement Michael Douvegheant du fonds Godart, ainsi que celles des fonds ancien et chinois de la Part-Dieu à travers Yann Kergunteuil et Olivier Bialais. L'Ecole de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, conduite par Luc Presson, m'a également ouvert les portes de sa bibliothèque. Le travail de conservation, assumé il y a quelques années encore par Françoise Louviot, revient désormais à Maryne Dorée et Annick Peyaud. Enfin, cette thèse n'aurait pu voir le jour sans l'accord et le soutien bienveillant des héritiers d'Edmond Locard, que ce soit sa fille Denise Stagnara ou ses petits-enfants. Colombe Grosmaître, Henri Locard et Pierre Locard d'un côté, Marie Lacroix, Marie-Paule Martinet et Michel Stagnara de l'autre, m'ont transmis leurs archives personnelles, confié leurs souvenirs et accordé leur confiance.

Ce doctorat n'aurait pu aboutir sans les échanges avec les autres chercheurs, de même qu'une enquête achopperait sans indicateurs. Le premier d'entre eux fut Laurent Teil, un ami dont j'ai repris le sujet après une discussion fin 2013. Il est le véritable père fondateur de ce travail. Jean-Marc Berlière, pionnier des travaux sur l'histoire de police, et Pierre Piazza, meilleur spécialiste actuel de la police scientifique, ont été également très sollicités du fait de leurs connaissances et de leur bienveillance constante. Mes remerciements s'adressent aussi à Philippe Artières, Bruno Benoit, Emmanuel Blanchard, Isabelle Cazzato, Fleur Chabaille, Christine Cornet, Jacques Côté, Jean-Pierre Crauser, Alison Mathews David, Michel Durigon, Vincent Fontana, Stéphane Frioux, Mercedes García Ferrari, Arnaud-Dominique Houte, Dominique Kalifa, Régis Ladous, Jean-Yves Le Naour, René Lévy, Michel Loude, Claudio Machado, Philippe Marion, Richard Marlet, Pierre Margot, Jean Olmini, Geneviève Pruvost, Michel Porret, Olivier Ribaux, Michel Salager, Michael Schoenhals, Djohar Si Ahmed, Erik Söderman et Nicolas Sueur.

Les amis qui m'ont soutenu durant ces années savent ce que je leur dois. Ils m'excuseront de ne pas tous les citer. Je pense surtout à ceux qui ont fureté avec moi dans les archives, m'ont hébergé, transmis un mémoire, traduit une communication ou encore accepté de jouer le rôle de relecteur : Audrey, Boris, Christophe, Émilie, Éric, Florence, Guillaume, Jacques, Jean-Benoît, Jérôme, Julien, Justine, Laurent, Lydie, Mathieu, Mélanie, Nathalie, Nicolas, Patrice, Roland, Sébastien, Valentina et Zabeth. Le dévouement et la sagacité de Julien et Patrice se sont avérés particulièrement indispensables. Enfin et surtout, je dédie cette thèse à mes parents ainsi qu'à Mélanie qui en a supporté toutes les contraintes, nous évitant ainsi l'homicide conjugal, car il est certain que, même performante, la police scientifique n'aurait jamais réussi à retrouver mon corps…

Table des sigles

A.A.C.	Archives d'anthropologie criminelle
A.D.B.D.R.	Archives départementales des Bouches-du-Rhône
A.D.H.G.	Archives départementales de Haute-Garonne
A.D.H.V.	Archives départementales de Haute-Vienne
A.D.I.E.V.	Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
A.D.L.	Archives départementales de la Loire
A.D.L.A.	Archives départementales de Loire-Atlantique
A.D.M.	Archives départementales du Morbihan
A.D.Mos.	Archives départementales de Moselle
A.D.M.L.	Archives départementales et métropolitaines de Lyon
A.D.N.	Achives départementales du nord
A.M.Li.	Archives municipales de Lille
A.M.L.	Archives municipales de Lyon
A.M.M.	Archives municipales de Metz
A.M.Nancy	Archives municipales de Nancy
A.M.N.	Archives municipales de Nantes
A.M.S.	Archives municipales de Shanghai
A.M.T.	Archives municipales de Toulouse
A.N. / A.N.O.M.	Archives nationales / Archives nationales de l'outre-mer
A.P.P.P.	Archives de la préfecture de police de Paris
B.M.L.	Bibliothèque municipale de Lyon
C.A.D.N.	Centre des archives diplomatiques de Nantes
C.E.R.P.	Centre d'études et de recherches sur la police
C.E.S.D.I.P.	Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales
D.C.P.J. / D.C.S.P.	Direction centrale de la police judiciaire / de la sécurité publique
E.I.D.	École internationale des détectives
E.I.D.E.	École internationale des détectives-experts
E.N.S.	École normale supérieure
E.N.S.P.	École nationale supérieure de la police
E.U.A. / E.U.D.	Éditions universitaires d'Avignon / de Dijon
F.A.E.D. / F.N.A.E.G.	Fichier automatisé des empreintes digitales / national des empreintes génétiques
G.D.F.	Groupe des détectives de France
G.E.R.N.	Groupement européen de recherches sur les normativités
G.N.	Gendarmerie nationale
I.F.C.	Institut franco-chinois
I.G.A. / I.G.P.N.	Inspecteurs généraux de l'administration / Inspection générale de la police nationale
I.H.E.S.I.	Institut des hautes études de la sécurité intérieure
I.J.P.P.	Identité judiciaire de la préfecture de police de Paris
I.M.L.	Institut médico-légal
I.N.P.S. / I.P.S.	Institut national de la police scientifique / Institut de police scientifique (de Lausanne)
I.R.C.G.N.	Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale
L.I.P.S.	Laboratoire interrégional de police scientifique
N.R.F.	Nouvelle revue française
P.C.N.	Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles
P.N. / P.R.E.	Police nationale / Police régionale d'Etat
P.T.S.	Police technique et scientifique
P.U.B.P.	Presses universitaires Blaise Pascal
P.U.C.	Presses universitaires de Caen
P.U.F.	Presses universitaires de France
P.U.F.C.	Presses universitaires de Franche-Comté
P.U.G.	Presses universitaires de Grenoble
P.U.L.	Presses universitaires de Lyon
P.U.R.	Presses universitaires de Rennes
P.U.S.	Presses universitaires de Strasbourg
P.U.T.	Presses universitaires de Toulouse
R.C.P.T.	Revue de criminologie et de police technique
R.H.M.C.	Revue d'histoire moderne et contemporaine
R.I.C. / R.I.P.C.	Revue internationale de criminalistique / Revue internationale de police criminelle
S.H.D.	Service historique de la Défense
S.R.I.J. / S.R.P.J.	Service régional d'identité judiciaire / de police judiciaire

Introduction

Photo n°1 : Edmond Locard sur une scène de crime

Source : A.D.M.L., 2U850, Affaire Yug-Tchang-Taï.

En fixant ainsi l'image du docteur Edmond Locard le 3 février 1930, le photographe du laboratoire de police lyonnais Jean-Marie Grangeversanne laisse entrevoir le quotidien du premier flic de France[1]. Le fondateur et directeur de la police scientifique de Lyon se situe alors au faîte de sa renommée, venant coup sur coup de refuser la tête de l'Identité judiciaire parisienne et de fonder une académie ainsi que la *Revue internationale de criminalistique*. Âgé de 52 ans, l'élève du criminologue lyonnais Alexandre Lacassagne peut déjà se targuer d'avoir accompli une œuvre fondatrice notable. Ce cliché, extrêmement rare dans les fonds d'archives judiciaires, ne va pas sans rappeler ceux pris par les amateurs photographes qui foisonnent alors[2]. Pris sur la scène d'un meurtre dans les baraquements chinois des usines Saint-Gobain à Saint-Fons, il permet de saisir l'un des traits de Locard, soit la confrontation permanente entre la lumière et l'ombre, entre le discours et la réalité. À la fois policier de roman et de laboratoire[3], il se fait expert de ce décalage. Ce descendant de Nicéphore Niépce – l'inventeur de la photographie – incarne le jeu trouble qu'entretient alors la justice avec ce média. Les revues d'investigation, avec lesquelles collabore Locard, achètent à prix d'or les clichés exhibant la

[1] A.D.M.L., 2U850, Affaire Yug-Tchang-Taï, Photographie de la scène de crime, 3 février 1930.
[2] Christian Joschke, « L'histoire de la photographie sociale et documentaire dans l'entre-deux-guerres. Paris dans le contexte transnational », *Perspective. Actualité en histoire de l'art*, 1/2017, pp. 113-128.
[3] Edmond Locard, *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, 277 p.

violence du quotidien policier. Outre-Atlantique, le reporter indépendant Weegee traque quant à lui les scènes de crime newyorkaises avec le petit laboratoire de photographie installé dans sa Chevrolet. Après la Seconde Guerre mondiale, la fascination de Locard pour l'imaginaire du crime trouve un aboutissement lorsqu'il rencontre le photographe Robert Doisneau[4]. Dès 1947, ce dernier mène un projet sur les tatouages du milieu parisien aux côtés du journaliste Robert Giraud et de l'inspecteur de police Jacques Delarue[5], un peu à la manière de Lacassagne dans les années 1880. Quelques mois plus tard, il prend contact avec Locard pour venir l'immortaliser sur son lieu d'exercice : le laboratoire de police de la rue Saint-Jean. Le policier lyonnais se prête bien volontiers au jeu et reçoit le photographe, en blouse blanche, aux côtés d'un mannequin, dans son musée de criminalistique[6]. Rester discrètement dans un coin du laboratoire, une fois le photographe parti et la mise en scène terminée, telle est justement la visée de ce travail, c'est-à-dire déconstruire le mythe entourant l'un des fondateurs de la police scientifique.

Photo n°2 : Locard dans le musée de criminalistique

Source : Robert Doisneau. Les années Vogue (1949-1965), Paris, Flammarion, 2017, pp. 58-59

La démarche ne présente rien d'original. La dernière synthèse historique sur la police rappelle bien que « L'essor de la police scientifique est indéniable, mais [qu']il ne faut pas se laisser prendre au piège de la *success story* colportée par toute une tradition héritée de Bertillon et Locard. Combien de doutes [?] Il y a loin, du laboratoire des experts à la réalité du terrain »[7]. Elle est même

[4] *Robert Doisneau. Les années Vogue (1949-1965)*, Paris, Flammarion, 2017, pp. 58-59.
[5] Jacques Delarue et Robert Giraud, *Les tatouages du "milieu"*, Paris, La Roulotte, 1950, 66 p.
[6] Philippe Artières, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte, 2013, p. 107.
[7] Vincent Milliot (dir.), *Histoire des polices en France. Des guerres de religions à nos jours*, Paris, Belin, 2020, pp. 406-407.

ancienne, s'inscrivant dans le droit fil de l'article *Police réelle et police fictive* publié par Jean-Marc Berlière en 1993. Auteur de la première thèse sur l'histoire de la police française à l'époque contemporaine[8], il rappelle alors ce qu'il estime être une évidence : « Est-il réellement besoin de préciser qu'en dépit de ses remarquables avancées, de ses succès spectaculaires, la police scientifique ne fut pas la panacée universelle, le miracle attendu que certains avaient voulu y voir et qu'elle ne pouvait pas être ? Comme l'œuvre de Jules Verne, celle de Conan Doyle avait sa part de rêve et d'illusion, et la police scientifique, la "police de l'avenir" avait ses limites : elle ne s'est donc pas substituée aux autres méthodes, qu'elle n'a pas fait disparaître ; tout au plus s'y est-elle ajoutée, comme un moyen, une arme supplémentaire de la panoplie judiciaire à la disposition des policiers »[9]. La criminalistique suscite donc déjà l'intérêt des premiers historiens de la police tout en restant un sujet d'étude périphérique, la focale étant logiquement globale. Ce n'est qu'en 1980 que le commissaire Marcel Le Clère dresse une bibliographie critique de la police[10]. Trois ans plus tard, un premier colloque est organisé sur le maintien de l'ordre en Europe. Après cette initiative restée « isolée »[11], les recherches historiques prennent progressivement de l'ampleur, bien aidées par la mise en place d'institutions telle que l'I.H.E.S.I. (Institut des hautes études de la sécurité intérieure)[12] alors qu'il n'existait auparavant que le seul C.E.R.P., fondé en 1976 par Jean-Louis Loubet del Bayle. À partir de 1992, Catherine Gorgeon et Jean-Marc Berlière inaugurent ainsi un séminaire consacré à la police et à la justice au sein de cette nouvelle institution. Cette même année, Jean-Claude Farcy publie son désormais classique *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*[13]. En 1994, les *Cahiers de la sécurité intérieure* – la revue officielle de l'I.H.E.S.I. – dédient un numéro spécial à l'histoire de l'ordre public.

Les premiers doctorats d'histoire arrivent à terme, complétant les travaux menés dans les autres champs comme la sociologie, le droit ou les sciences politiques[14]. À l'approche générale de Berlière répondent ainsi les monographies de Jean-François Tanguy sur la Bretagne[15], de Marie Vogel sur Grenoble[16] ou encore d'Edouard Ebel sur l'Alsace. Ce dernier travail, centré sur le contrôle politique, témoigne de l'intérêt modéré alors suscité par la police scientifique. Après avoir présenté les prémices du bertillonnage – la mensuration des individus en vue d'identification –, comme Jean-Marc-Berlière quelques années plus tôt, l'auteur signale le rôle essentiel joué par la médecine légale, « seule planche de salut dans certains cas »[17]. Finalement, le seul travail entièrement dédié à la police technique vient

---

[8] Pour l'époque moderne : Bernard Drilleau, *La maréchaussée aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Thèse d'histoire dirigée par François Lebrun, Université de Rennes 2, 1985, 2 vol. de 322 et 317 p.

[9] Jean-Marc Berlière, « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, n°79, 1993, pp. 77 ; *Id.*, *L'institution policière en France sous la III^e^ République (1875-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Pierre Lévêque, Université de Dijon, 1991, 1424 p. ; *Id.*, *Le préfet Lépine : vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993, 278 p. [H.D.R.]

[10] Marcel Le Clère, *Bibliographie critique de la police*, Paris, Editions Yzer, 1980, p.

[11] Laurent López et Jean-Noël Luc, « Nouvelles histoires de gendarmes et de policiers aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Regards sur l'historiographie récente des forces de l'ordre », *in Histoire, économie & société*, 2013/4, p. 8.

[12] Jean-Marc Berlière, « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus* [en ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, En ligne depuis le 1^er^ January 2008, connection le 17 Janvier 2020. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/73.

[13] Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1950)*, Paris, C.N.R.S., 1992, 1174 p.

[14] Georges Carrot, *La garde nationale de Grasse (1789-1871)*, Université de Nice, 1975.

[15] Jean-François Tanguy, *Le maintien de l'ordre en Ille-et-Vilaine (1870-1914)*, Université de Rennes 2, Thèse d'histoire dirigée par Jacques Léonard, 1986.

[16] Marie-Thérèse Vogel, *Les polices des villes entre local et national, l'administration des polices urbaines sous la Troisième République*, Thèse d'histoire dirigée par François d'Arcy, Université de Grenoble 2, 1993.

[17] Édouard Ebel, *La police en Alsace de 1800 à 1870*, Thèse d'histoire dirigée par Bernard Vogler, Université Marc Bloch,

d'une étudiante en maîtrise dirigée par Michelle Perrot : Martine Kaluszynski. Dès 1981, cette dernière s'intéresse à *Alphonse Bertillon, savant et policier, l'anthropométrie ou le début du fichage*. Un projet de thèse sur Locard et la criminalistique n'offre donc rien de proprement révolutionnaire, un travail équivalent ayant été produit quarante ans auparavant. Cette approche pionnière était néanmoins restée sans lendemain, Martine Kaluszynski s'étant ensuite tournée vers la naissance de l'anthropologie criminelle[18].

Les lignes bougent sensiblement dans les années 2000, au moment même où les recherches françaises sur la police s'accélèrent. La sortie de *La naissance de la police moderne* de Paolo Napoli en 2003 constituerait un basculement historiographique majeur[19]. Deux ans plus tôt, Luc Rudolph confessait pourtant ne pas avoir « encore le sentiment que [se soit] dégagé un vrai corpus doctrinaire dans ce domaine »[20]. Le numéro des *Cahiers de la sécurité intérieure*, dans lequel figurait cet article traitant des limites de la policologie française, n'offrait d'ailleurs aucune tribune aux historiens. Durant cette décennie-charnière, les indicateurs de l'effervescence touchant la recherche historique ne manquent pas, telle l'ouverture du séminaire parisien de Jean-Noël Luc en 2000[21], la mise en ligne de la plate-forme *Criminocorpus* en 2005 ou encore la diffusion de la *Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie)* de Jean-Marc Berlière à partir de 2007. La police scientifique profite de cet engouement général alors qu'elle-même se restructure, la loi du 15 novembre 2001 créant ainsi l'I.N.P.S. En mai 2005 se tient à la Sorbonne un colloque international sur *L'enquête judiciaire en Europe*. Les méthodes scientifiques de l'investigation sont évoquées au sein de plusieurs communications et bénéficient même d'un éclairage particulier à travers la comparaison des modèles italien et français proposée par Ilsen About[22]. En dépit de la place somme toute modeste offerte à la police scientifique, l'ouvrage collectif publié deux ans plus tard la met néanmoins en valeur, la toise de Bertillon étant affichée en couverture. Un bilan tout aussi mitigé peut être dressé à l'occasion de la sortie, la même année, du premier dictionnaire historique de la police. Deux entrées « police technique et scientifique » ainsi que « laboratoire » sont proposées, mais sans mise en perspective historique. En outre, Locard est bien présenté comme le fondateur du « premier laboratoire » – Bertillon ayant créé l'anthropométrie – mais son œuvre ne fait l'objet d'aucun commentaire. La police scientifique française connaîtrait ainsi une « certaine stagnation »[23] depuis le début du XX^{e} siècle, alors même que l'académie et la *Revue internationale de criminalistique* avaient été lancées en 1929.

Signe de la maturité des recherches mais également d'une certaine frustration, Nicolas Quinche dresse en 2007 un état des sources *via Crime, science et identité*. Regrettant le trop petit nombre de

---

1995, p. 689.

[18] Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIX^{e} siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, 1988, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Perrot, 3 to., 989 p.

[19] Vincent Milliot, « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », R.H.M.C., 2007, p. 162.

[20] Luc Rudolph, « Le policier et le chercheur », *in Police et recherches, Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°46, 4^{e} trimestre 2001, p. 20.

[21] Marco Cicchini, « La chaîne du pénal et l'histoire des régulations sociales : renouveau, problèmes et enjeux pour la recherche en Suisse », *Bulletin Suisse de Sociologie*, vol. 153, 2018, p. 25.

[22] Ilsen About, « La police scientifique en quête de modèles : institutions et controverses en France et en Italie (1900-1930) », *in* Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX^{e}* s., 2007, pp. 257-270.

[23] Édouard Ébel, « Laboratoire », *in* Michel Auboin, Arnaud Teyssier et Jean Tulard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la police française*, Paris, Robert Laffont, 2005, p. 730.

publications françaises consacrées au sujet, le doctorant suisse estime même qu'il s'agirait encore d'une « *terra incognita* pour les historiens »[24]. Alors que Miloc Vec en Allemagne[25] ou Simon Cole aux Etats-Unis[26] offrent déjà des synthèses, rien de tel ne serait proposé du côté francophone. Manifestement désireux de remuer la communauté scientifique, Nicolas Quinche passe sous silence certaines publications pourtant essentielles, affirmant notamment : « Sur Edmond Locard, le célèbre criminaliste lyonnais, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, il n'existe même aucune biographie ! »[27]. Or, le médecin lyonnais Michel Mazévet en avait justement publié une, sept mois auparavant[28]. Il s'agissait toutefois de l'adaptation grand-public d'une thèse de médecine, ce qui explique probablement la simplification opérée.

Les vœux de l'élève de l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne sont rapidement exaucés, les études tant françaises qu'internationales se multipliant dans les années 2010. L'appel lancé par Pierre Piazza pour mieux cerner l'œuvre fondatrice de Bertillon aboutit à la publication de l'ouvrage collectif *Aux origines de la police scientifique* en 2011. La rupture historiographique se situe alors tant au niveau de l'objet – s'agissant du premier livre historique traitant spécifiquement de la criminalistique – que du cadre spatial retenu. Certains contributeurs rappellent en effet que le bertillonnage fut appliqué dans la plupart des centres policiers étrangers, notamment latino-américains. Il s'agit également de la poursuite du travail fondateur de Martine Kaluszynski, logiquement associée au projet. Elle rend alors hommage « à ceux et à celles qui initièrent ce courant de recherches sur l'histoire du pénal de la justice et de la police [dans] les années 1970-80 » tout en reconnaissant le caractère néophyte mais intuitif de sa maîtrise[29]. Trente ans plus tard, l'approche a toutefois profondément changé puisqu'il s'agit désormais de démystifier la police scientifique, comme en témoigne la contibution de Laurent López sur le portrait parlé et son abandon en matière judiciaire. En 2012, la tenue d'une conférence au titre éloquent – *Police scientifique : fiction ou réalité ?* – à la bibliothèque des littératures policières, en plein cœur du quartier latin, confirme le retour de ce que Jean-Marc Berlière pressentait déjà en 1993. Avec l'appui de la plate-forme *Criminocorpus* consacrant au sujet un espace muséologique, une chronologie et des articles, une communauté d'historiens et d'anciens professionnels échange désormais régulièrement. Les publications sur la police judiciaire se caractérisent effectivement par la prégnance des anciens membres de l'institution policière. Si Vincent Milliot signale avec justesse que les approches « corporatiste[s] »[30] sur l'histoire de la police tendent à reculer au profit des travaux scientifiques, les anciens policiers jouent encore un rôle non-négligeable. Le Contrôleur général de la police nationale Charles Diaz est par exemple l'auteur d'un essai sur les principales figures de la police judiciaire, d'une histoire des brigades

[24] Nicolas Quinche, *Crime, science et identité. Anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne (1860-1930)*, Genève, Slatkine, 2007, p. 9.
[25] Milos Vec, Die *Spur des Täters. Methoden der Identifikation in der Kriminalistik (1879-1933)*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2002, 153 p.
[26] Simon A. Cole, *Suspects Identities. A history of Fingerprinting and Criminal Identification*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, 369 p.
[27] Nicolas Quinche, *Crime…*, *op. cit.*, p. 12.
[28] Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des traboules, 2006, 170 p.
[29] Martine Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie judiciaire. L'identification au cœur de l'ordre républicain », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 34.
[30] Vincent Milliot, « Histoire… », *art. cit.*, p. 163.

du Tigre ainsi que d'une synthèse sur la *Police technique et scientifique*[31]. Certains projets sont menés avec les historiens, telle la série d'interviews réalisées par l'équipe de *Crimincorpus* au S.R.I.J. de la préfecture de police[32] ou encore la dernière synthèse sur *La science à la poursuite du crime* proposée par Richard Marlet – ancien chef de l'Identité judiciaire de la préfecture de police – et Pierre Piazza[33].

Trois axes de recherche se dessinent désormais assez nettement, le plus conséquent et le plus ancien étant celui du contrôle étatique. Le colloque pionnier de 1983 – organisé par la *Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX^e^ siècle* – interrogeait déjà le rapport des gouvernements à leurs polices, que ces dernières soient politiques évidemment mais aussi judiciaires. La première biographie orientée de l'histoire de la police – dans la lignée de celle plus générale de Marcel Le Clère – est proposée dès 1997, par Jean-Marc Berlière et Marie Vogel, sur les interactions du « trio souvent infernal »[34] que forment *Police, Etat et société*. Cette même année, les actes du colloque *Pouvoirs et polices au XX^e^ siècle* sont d'ailleurs publiés[35]. À partir des années 2000, les recherches commencent à se focaliser sur l'histoire de l'identification. Elles entrent ainsi en résonnance avec certains grands débats européens ou français. En 2003, une base de données d'empreintes digitales est instituée lors du conseil européen de Thessalonique. En 2007, le président de la République Nicolas Sarkozy décide de créer un ministère de l'immigration et de l'identité nationale, entraînant la démission de huit universitaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration dont Gérard Noiriel. Spécialiste du monde ouvrier – et du contrôle de ses déplacements *via* le carnet ouvrier –, ce dernier incarne le nouvel intérêt des historiens pour l'identification civile. L'arrivée à terme de différentes thèses alimente cet intérêt. Vincent Denis propose ainsi une histoire de l'identité de 1715 à 1815[36], Pierre Piazza interroge les enjeux étatiques de la carte nationale d'identité[37] et Ilsen About analyse la police des identités en France et en Italie de 1880 à 1914. Les travaux collectifs se multiplient donc, avec des numéros spéciaux dans les revues *Genèses*[38] et les *Cahiers de la sécurité intérieure*[39] ainsi que divers colloques[40]. En 2010, Vincent Denis et Ilsen About proposent finalement une synthèse sur la question[41]. Parmi ces nombreuses productions, la thèse de ce dernier auteur retient plus particulièrement notre attention, Locard y étant abondamment cité[42]. Dans une visée comparatiste, Ilsen About analyse les prémices de la police scientifique en France et en Italie ou, du moins à Paris et Milan puisque Bertillon

[31] Charles Diaz, *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2000, 128 p. ; *La nouvelle épopée des brigades du Tigre*, Paris, Jacob-Duvernet, 2010, 250 p. ; *La fabuleuse histoire des grands flics de légende*, Paris, Jacob Duvernet, 2010, 508 p.
[32] Hervé Colombani et Pierre Piazza, *Paroles d'experts de l'identité judiciaire*, 2017, série de neuf documentaires de la bibliothèque du musée de *Criminocorpus*
[33] Richard Marlet et Pierre Piazza, *La science à la poursuite du crime*, Paris, La Martinière, 2019, 336 p.
[34] Jean-Marc Berlière et Marie Vogel, *Police, Etat et société en France (1930-1960). Essai bibliographique*, Paris, Cahiers de l'I.H.T.P., 1997, n° 36, p. 6.
[35] Jean-Marc Berlière et Denis Peschanski (dir.), *Pouvoirs et polices au XX^e^ siècle. Europe, Etats-Unis, Japon*, Bruxelles, Complexe, 1997, 324 p.
[36] Vincent Denis, *Une histoire de l'identité (France, 1715-1815)*, Seyssel, Champ-Vallon, 2008, 466 p.
[37] Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, 462 p.
[38] *« Vos papiers ! »*, Paris, Belin, n°54 de *Genèses*, mars 2004, 174 p.
[39] *Police et identification. Enjeux, pratiques, techniques*, *Les Cahiers de la sécurité*, n°56, 1^er^ trimestre 2005, 385 p. ; Gérard Noiriel (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p. ; au workshop *Histoire des techniques d'identification, de contrôle et de surveillance des personnes (XIX^e^-début XX^e^ siècles)* organisé par Peter Becker et Pierre Piazza, 12 et 13 décembre 2016, site de Pierrefitte-sur-Seine des A.N.
[40] Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.), *Du papier à la biométrie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, 332 p.
[41] Ilsen About et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.
[42] *Id.*, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, 541 p.

et Ottolenghi sont les deux principales figures évoquées. Il fait la part belle aux écrits de Locard, auteur de pléthore de synthèses sur la criminalistique. La mise en place du laboratoire de police est toutefois rapidement évoquée, signe que Locard intéresse plus par ses analyses que par son œuvre.

Les échanges policiers, au cœur du travail doctoral d'Ilsen About, forment le second pan des recherches touchant à la criminalistique. La question des circulations suscite de nombreuses réflexions et, ce, quelle que soit la discipline envisagée[43]. Comme le signale Jonas Campion, elle mobilise les historiens de la police depuis le début des années 2000[44]. Catherine Denys, spécialiste de la frontière[45], est l'une des animatrices de ce renouveau historiographique. Après un premier colloque sur les métiers de police en Europe organisé avec Jean-Marc Berlière, Dominique Kalifa et Vincent Milliot[46], elle avait monté les A.N.R. Cirsap (circulation des savoirs policiers) puis – avec Vincent Denis – Syspoe (systèmes policiers européens). Une série de journées d'étude avaient ainsi permis d'explorer les *Circulations policières (1750-1914)*[47], les *Polices d'Empires (XVIII^e^-XIX^e^ siècles)*[48] ou encore *Les systèmes policiers et leurs territoires (XVIII^e^-XIX^e^ siècles)*[49]. Pour alimenter la réflexion historique, Vincent Denis s'était même prêté à l'interview du sociologue et juriste Frédéric Ocqueteau pour sonder sa conception de la circulation des savoirs policiers à l'ère de la mondialisation[50]. Si les approches européennes ou internationales demeurent vives[51] – de même que la grille d'analyse spatiale[52] –, ce sont les études coloniales qui semblent avoir le plus bénéficié de cette nouvelle dynamique. En 2012, Emmanuel Blanchard et Joël Glasman regrettaient encore que « l'historiographie du maintien de l'ordre colonial reste un parent pauvre du renouveau des études impériales »[53]. Alors que les travaux anglais s'avèrent anciens et volumineux[54], les recherches francophones sont effectivement restées longtemps marginales. De nouvelles thèses[55] ou livres collectifs[56] viennent combler ce vide historiographique relatif.

---

[43] Antoine Vauchez, « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, to. 59, n°2, 2013, pp. 9-16.
[44] Jonas Campion, « Par-delà les frontières : nouvelles perspectives sur la recherche relative aux polices », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 19, n°1, 2015, p. 113.
[45] Catherine Denys (dir.), *Frontière et criminalité (1715-1815)*, Cahiers de l'Université d'Artois, n°18, Arras, Artois Presses Université, 2001, 174 p.
[46] Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot, *Métiers de police. Etre policier en Europe, XVIII^e^-XX^e^ siècles*, Rennes, P.U.R., 2008, 560 p.
[47] Catherine Denys (dir.), *Circulations policières (1750-1914)*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2012, 208 p.
[48] Vincent Denis et Catherine Denys (dir.), *Polices d'Empires (XVIII^e^- XIX^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2012, 194 p.
[49] *Les systèmes policiers et leurs territoires (XVIII^e^-XIX^e^ siècles)*, Colloque du projet Syspoe, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence, 2 et 3 juillet 2015, actes non publiés à ce jour.
[50] « Comment circulent les savoirs policiers ? Itinéraire d'un spécialiste des politiques et professions de sécurité », Entretien de Vincent Denis avec Frédéric Ocqueteau, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n°1, janvier-mars 2009, pp. 93-104.
[51] Jonas Campion, Laurent López et Guillaume Payen (dir.), *European Police Forces and Law Enforcement in the First World War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2019, 371 p.
[52] Aurélien Lignereux (dir.), *Ordre, sécurité et secours en montagne. Police et territoire (XIX^e^-XXI^e^ siècles)*, Grenoble, P.U.G., 2016, 246 p. ; Anne Conchon, Laurence Montel et Céline Regnard (dir.), *Policer les mobilités (Europe-Etats-Unis, XVIII^e^-XXI^e^ siècles)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, 184 p.
[53] Emmanuel Blanchard et Joël Glasman, « Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie récente », *in* Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin, *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2012, p. 11.
[54] David Arnold, *Police Power and Colonial Rule : Madras (1859-1947)*, Delhi, Oxford University Press, 1986, 290 p.
[55] Nadia Biskri, *Prison pénale et enfermement en Algérie coloniale (1830-1948)*, Thèse d'histoire dirigée par Sylvie Thénault, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, soutenance prévue début 2021.
[56] Emmanuel Blanchard, Marieke Bloembergen et Amandine Lauro (dir.), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang, 2017, 253 p.

Quid de la police scientifique dans l'ensemble des travaux à visée internationale ? Elle reste globalement peu étudiée, hormis le projet Bertillon impulsé par Pierre Piazza. Les A.N.R. Cirsap et Syspoe, cités précemment, ont en effet privilégié d'autres perspectives, de même que le récent colloque international organisé à Rio de Janeiro en 2017 et consacré aux connexions policières transatlantiques[57]. C'est pourquoi les modalités de diffusion du bertillonnage à travers le monde constituent le point le mieux cerné, qu'il s'agisse des espaces maghrébin, indochinois et chinois pour le cas des colonies françaises[58], mais aussi italien, suisse, nord-américain, latino-américain ou encore turc[59]. Dans sa thèse consacrée à la police de la Sublime Porte, Noémi Lévy aborde succinctement la manière dont la révolution jeune turque de 1908 permet la diffusion rapide des techniques bertillonniennes à Istanbul. Rien, en revanche, sur le laboratoire de Locard. Seul Nicolas Quinche, auteur d'un doctorat sur la naissance de la police scientifique en Suisse et en France, propose une brève analyse des « relations franco-suisses : Paris-Lyon-Lausanne ». « Les relations de l'I.P.S. avec la France ne cessent pas à la mort du créateur de l'anthropométrie en 1914. R. A. Reiss a tissé des liens non seulement avec Paris mais aussi avec Lyon », soit avec Lacassagne et « surtout avec E. Locard »[60], indique le doctorant vaudois. Du côté des productions non-francophones, la question circulatoire semble jusqu'à présent mieux prise en compte[61]. Outre les nombreux travaux hispanophones de Mercedes García Ferrari et Diego Galeano, il faut signaler le colloque organisé en juillet 2015 par les historiens des sciences américains Christopher Hamlin et Ian Burney. Travaillant depuis quelques années sur le concept de « culture forensique », ils rassemblent alors des contributions s'échelonnant de l'Espagne à la Thaïlande en passant par la Palestine, les institutions judicaires anglo-américaines formant le point de départ de la réflexion et les autres traditions autant de points de comparaison possibles[62]. La question des circulations est néanmoins bien présente à travers les interventions de Jeffrey Jentzen et Heather Wolffram sur l'empire britannique[63].

Au grand décloisonnement des espaces policiers répond celui des acteurs. La récente thèse de Laurent López sur la prétendue guerre entre policiers et gendarmes rappelle ainsi que la criminalistique

---

[57] *Conexões Policiais : Histórias Atlânticas e Perspectivas Globais*, Colloque international organisé à Rio de Janeiro par Diego Galeano, Marcos Bretas et Maria João Vaz, 19-20 juin 2017.

[58] Ilsen About, « Identités indigènes et police coloniale. L'introduction de l'anthropométrie judiciaire en Algérie (1890-1910) », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, pp. 280-303 ; *Id.*, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 19 août 2018 ; Xiaoming Zhu, *The police of the french concession in Shanghai (1910-1937)*, Thèse d'histoire dirigée par Christian Henriot, E.N.S. Lyon, 2012, p. 72

[59] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.* ; Yann Philippe, « Alphonse Bertillon à New York », *in* Pierre-Piazza (dir), *Aux origines…*, *op. cit.*, pp. 332-349 ; Diego Galeano et Mercedes García Ferrari, « Cartographie du bertillonnage. Le système anthropométrique en Amérique latine : circuits de diffusion, usage et résistances », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, pp. 304-331 ; Noémi Lévy, *L'ordre public dans la capitale ottomane : Istanbul (1879-1909)*, Thèse d'histoire dirigée par François Georgeon, E.H.E.S.S., 2010, 464 p.

[60] Nicolas Quinche, *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, p. 437.

[61] Mercedes García Ferrari, « Circulacion trasandina de saberes de identification en Chile 1893-1909 », *Aedos*, vol. 9, n°20, 2017, pp. 9-33 ; *Id.*, « Un saber sudamericano, la dactiloscopia en el congreso », *Historia Crítica*, n°60, avril 2016, pp. 81-101 ; *Id.* et Diego Galeano, « Police, anthropometry and fingerprinting from Rio de la Plata to Brazil », *História, Ciências, Saúde-Manguinhos*, vol. 23, supplément, décembre 2016, pp. 1-24.

[62] Christopher Hamlin, « Introduction : Forensic Facts, the Guts of Right », *in* Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global Forensic Cultures*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2019, p. 5.

[63] Jeffrey Jentzen, « Death and Empire : Medicolegal Investigations and Practice across the British Empire » et « Forensic Knowledge and Forensic Networks in Britain's Empire: The Case of Sydney Smith », *in* Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global…*, *op. cit.*, pp. 149-183 et 35-324.

constitue une compétence partagée par les divers agents de l'ordre, au même titre que la police judicaire[64]. Les membres de l'Arme reçoivent ainsi des cours de bertillonnage dès 1901. Cette approche transversale, désormais très prisée[65], s'inscrit dans ce que Vincent Milliot qualifie de « défi gendarmique », la bascule historiographique s'opérant vers 2005 avec l'organisation du colloque *Soldats de la loi. La gendarmerie au XX^e siècle* et la publication d'un guide de recherche spécifique[66]. Aux policiers – les brigades du Tigre notamment – et aux gendarmes s'agrège un vaste ensemble d'acteurs parmi lesquels figurent les magistrats et les experts. Cette composante judiciaire de la criminalistique constitue le domaine de prédilection de Frédéric Chauvaud, l'un des universitaires français les plus prolixes sur la question. Auteur d'une thèse sur les tensions dans l'arrondissement de Rambouillet au XIX^e siècle, il s'est fait le spécialiste des discours et pratiques judiciaires. Depuis la publication d'une synthèse dédiée aux experts de la médecine légale[67], il enchaîne les rédactions ou directions d'ouvrages, s'appuyant abondamment sur Locard ou du moins sur ses écrits. Les différents acteurs de la police scientifique sont donc largement étudiés, y compris dans leurs interactions. Finalement, seuls manquent à l'appel les spécialistes supposés de la criminalistique, à savoir le personnel des laboratoires de police. Alors qu'ils sont pour partie issus d'autres corps de police – gardiens de la paix, commissaires, agents de la Sûreté – bien connus, ils font figure de grands oubliés de l'histoire, les scientifiques les côtoyant n'étant guère mieux lotis.

C'est en revanche de moins en moins le cas de ceux qui les dirigent et, plus largement, de toutes les grandes figures ayant contribué à forger la police scientifique. Si l'initiative de Martine Kaluszynski est restée longtemps isolée, le nouvel intérêt pour les approches biographiques[68] a changé la donne, et ce quel que soit les pays envisagé. La récente mise au point parue dans la revue *Crime, Histoire & Société* sur le « mythe » Lombroso en témoigne[69], de même qu'elle atteste de la vigueur des recherches actuelles sur l'histoire de la criminologie[70]. Fodéré, Orfila, Raspail, Bertillon, Vucetich, Ortiz, Gross, Ottolenghi, Söderman ou encore Vollmer sont autant de pionniers bénéficiant d'une mise en lumière depuis quelques années[71]. Dans un article des *Cahiers de la sécurité intérieure*, Eric Meynard

[64] Laurent López, *La guerre des polices n'a pas eu lieu : gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, P.U. Paris-Sorbonne, 2014, 510 p.

[65] Philippe Hebeisen, *La construction des polices d'Etat en Suisse occidentale. Acteurs, pratiques et images de la gendarmerie et de la police de sûreté dans le canton de Neuchâtel (1848-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Noël Luc (Université Paris 4) et Laurent Tissot (Université de Neuchâtel) ; Jacques Bury, « *Des villes à l'épreuve du feu ? Sapeurs-Pompiers, policiers et gendarmes face à l'incendie dans les villes au XIX^e siècle* », Thèse d'histoire dirigée par Jean-Noël Luc (Université Paris 4) et Pierre Karila-Cohen (Université de Rennes), toutes deux inachevées.

[66] *Id.* et Jean-Noël Luc, « Nouvelles… », *art. cit.*, p. 7.

[67] Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e siècle*, 2000, Paris, Aubier, 301 p.

[68] Pour ne citer qu'un travail : Hervé Bennezon, *Un inspecteur de police parisien sur le terrain, les missions de Jean Poussot (1703-1791)*, Paris, Les Indes savantes, 2019, 297 p.

[69] Silvano Montaldo, « Lombroso : The Myth, The History », *Crime, Histoire & Société*, vol. 22, n°2, 2018, pp. 31-61.

[70] Richard F. Wetzell, « New Directions in the History of Criminology", *Crime, Histoire & Société*, vol. 21, n°2, 2017, pp. 361-377

[71] José Ramón Bertomeu Sánchez et Agustí Nieto-Galan (dir.), *Chemistry, Medicine and Crime. Mateu J.B. Orfila (1787-1853) and His Time*, Sagamore Beach, Science History Publications, 2006, 331 p. ; Erik Söderman, *Revolver-Harry. Överdirektör Harry Söderman vid Kriminaltekniska Anstalten. Hans liv och beddrifter*, s.l.é., Erik Söderman Förlag, 2010, 261 p. ; Ian Burney et Neil Pemberton, « Making space for criminalistics : Hans Gross and fin-de-siècle *CSI* », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, mars 2013, pp. 16-25. ; *Fodéré à la genèse de la médecine légale moderne : doctrines, pratiques, savoirs et réseaux d'experts des Lumières au début du XX^e siècle*, Université de Genève, Colloque organisé par l'équipe Damoclès du 26 au 28 novembre 2015 ; Mercedes García Ferrari, *Marcas de identidad. Juan Vucetich y el nacimiento transnacional de la dactiloscopia (1888-1913)*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2015, 308 p. ; Jonathan Barbier, *Les Républiques de François-Vincent Raspail : entre mythes et réalités*, Thèse dirigée par Nathalie

s'interroge ainsi sur l'absence de notoriété trans-Atlantique du criminaliste américain August Vollmer ainsi que sur l'obsolescence des travaux universitaires le concernant[72]. Il ne faut pas oublier les travaux qui, sous couvert d'une visée généraliste, adoptent une approche biographique. Tel est le cas du doctorat de Nicolas Quinche, surtout précieux pour connaître l'œuvre de Rudolphe Reiss. Enfin, certains projets n'ont que partiellement abouti. En 2016, le romancier québécois Jacques Côté signait la première biographie de Wilfried Derome, le créateur du laboratoire de police scientifique de Montréal[73]. Elle devait conduire à la publication d'une *Histoire de la police scientifique et de médecine légale au Québec*, mais en 2018 le ministère de la Sécurité publique québécoise lance une procédure judiciaire pour la geler, arguant que le livre contiendrait « des renseignements que le laboratoire n'aurait pas permis ni ne permettrait en aucun temps de publier ainsi que des erreurs de faits »[74]. Pourtant commanditaire du projet, le ministère a donc finalement freiné des quatre fers, ce qui révèle tout l'enjeu de cette mémoire particulière outre-Atlantique. Le présent travail s'inscrit pleinement dans cette vogue des pères fondateurs, dont les origines seront dévoilées ultérieurement. Il n'aurait en revanche guère de sens s'il ne s'agissait que d'ajouter un portrait supplémentaire sur le long mur des pionniers. Il sera fondamental d'étudier le positionnement de Locard vis-à-vis de ses pairs.

Cette thèse répond également à des attentes locales. Lyon constitue en effet un foyer de la recherche française sur le maintien de l'ordre, au même titre que d'autres villes. À Marseille, le laboratoire Telemme se montre particulièrement actif avec Anne Carol, spécialiste du corps, et Céline Régnard, travaillant sur la criminalité. Le sociologue Laurent Mucchielli, coordonnateur d'une histoire de la criminologie française[75], participe lui-aussi depuis longtemps à ce dynamisme phocéen en matière de sécurité[76]. Aux autres centres nationaux, notamment ceux de la région parisienne, il faut ajouter les partenaires étrangers francophones comme Louvain, avec Xavier Rousseaux, et Genève où Michel Porret anime l'équipe Damoclès. Du côté de Lyon, l'effervescence de la recherche est assurée depuis une trentaine d'années par le centre *Enfermement, marges et société* dirigé par Olivier Faure. Nombre de travaux évoqués ci-après sont donc le fruit de l'intérêt progressif de ce spécialiste de la médecine pour les problématiques de la sécurité. Dès 1993, Claire Borjon propose un D.E.A. consacré à La police de l'agglomération lyonnaise (1800-1908)[77]. Bientôt, un projet équivalent est monté par Cyril Cartayrade pour la gendarmerie du centre-est[78]. Au caractère pionnier des recherches lyonnaises s'ajoute donc une

---

Petiteau, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 2016, 843 p. ; José Ramón Bertomeu Sánchez et Mercedes García Ferrari, « Huellas dactilares a través del mundo transatlántico : las vidas paralelas de Juan Vucetich y Federico Olóriz », *Dynamis*, 2018, vol. 38, pp. 131-162 ; Andrea Giuliano, *Salvatore Ottolenghi. Le impronte digitali in polizia scientifica e medicina legale*, Turin, Minerva Medica, 2018, 160 p.

[72] Gene E. et Elaine H. Carte, *Police Reform in The United States : the Era of August Vollmer (1905-1932)*, Berkeley, University of California Press, 1975, 137 p. ; Eric Meynard, « August Vollmer. Un des plus grands réformateurs de la police quasi inconnu de ce côté de l'Atlantique », *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°37, 2016, pp. 106-109.

[73] Jacques Côté, *Wilfried Derome, expert en homicides*, Montréal, Boréal, 2016, 448 p.

[74] Jacques Côté, *Histoire de la police scientifique et de médecine légale au Québec*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2018, 260 p. [parution bloquée] ; Isabelle Mathieu, « La Sécurité publique veut bloquer un livre sur la médecine légale », *Le Soleil*, 15 novembre 2018.

[75] Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, 536 p.

[76] Brigitte Marin et Céline Regnard (dir), *Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre dans l'histoire*, Marseille, Gaussen, 2019, 143 p. ; Anne Kletzlen, *Bandits contre bandits. Les règlements de compte à Marseille au cours des années 2000*, Aix-en-Provence, P.U. de Provence, 2020, 170 p.

[77] Claire Borjon, *La police de l'agglomération lyonnaise (1800-1908)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 2, 1993, 181 p.

[78] Cyril Cartayrade, *La gendarmerie du centre-est de la France (1791-1854)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure,

large couverture thématique, ce que Faure synthétise ainsi dans sa contribution au dictionnaire de 2005 : « l'histoire de la police lyonnaise, connue grâce à des travaux de première main et souvent inédits, permet d'aborder concrètement et précisément toute une série de questions : sociologie des policiers, organisation des carrières et du travail, rivalités entre municipalités et pouvoir central, question de maîtrise du territoire, relations entre populations et policiers »[79]. Enfin, les chercheurs extérieurs ne sont pas absents, attirés notamment par la figure historique de Lacassagne. Jean-Marc Berlière lui-même se rend régulièrement dans la capitale des Gaules, ayant obtenu de l'école de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or l'ouverture d'un cours sur l'histoire de l'institution dès 1992. La série de journées d'étude organisée à la fin des années 2000 à l'initiative de Florent Prieur, avec le soutien d'Olivier Faure et de Catherine Denys, marque une forme d'apogée[80].

Pourtant, la frustration domine puisque la plupart des chantiers de thèse restent inachevés, que ce soient les travaux de Claire Borjon et Cyril Cartayrade, déjà évoqués, mais aussi ceux de Bertrand Lamure, Gaëlle Lambrouin, Noémie Giard, Mathieu Perrin, Audrey Ambraisse, Stéphane Nivet, Michel Salager ou le nôtre[81]. L'abandon le plus significatif, vu le sujet traité ici, reste celui de Laurent Teil. Après avoir soutenu une maîtrise sur *Edmond Locard et la criminalistique* en 1998, il avait commencé à étudier la *Naissance de la police scientifique à Lyon* sous la direction d'Olivier Faure[82]. C'est pourquoi nous avions choisi, quelques mois plus tard, de nous focaliser sur la partie traditionnelle de l'enquête, évitant ainsi tout télescopage[83]. Le changement de voie professionnelle opéré par Laurent Teil au début des années 2010 le bloque définitivement dans son élan doctoral. Ce projet, finalement avorté, peut donner lieu à deux interprétations contradictoires. D'un certain côté, il témoigne d'un intérêt local pour les questions d'identification[84]. Dès 1996, année de première inscription en maîtrise de Teil, le monde universitaire lyonnais interroge le rapport de Locard à la police scientifique, une telle précocité est évidemment remarquable. D'un autre point de vue, il faut bien admettre que ce travail reste

---

Université Lyon 3, 1999, 2 vol., 274 et 209 p.

[79] Olivier Faure, « Lyon (police de) », *in* Michel Auboin, Arnaud Teyssier et Jean Tulard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la police française*, Paris, Robert Laffont, 2005, p. 750.

[80] *Surveiller la ville. Organisation et pratiques de la police lyonnaise au XIX^e siècle* et *Penser et réformer l'action de la police en ville. Lyon au XIX^e siècle*, Institut des sciences de l'homme de Lyon, 9 mars 2009 et 5 mars 2010.

[81] Bertrand Lamure, *Histoire du garde champêtre dans la région Rhône-Alpes au XIX^e s. (1816-1914)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 1998, 108 p. ; Noémie Giard, *Les gardiens de la paix dans le Rhône : des carrières au XX^e s.*, D.E.A. dirigé par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1999, 104 p. ; Gaëlle Lambrouin, *Les gardes champêtres dans les campagnes du Rhône au XIX^e s.*, D.E.A. d'histoire dirigé par Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2000, 192 p. ; Mathieu Perrin, *Les personnels des services actifs de la police à Lyon et dans la région lyonnaise, 1930-1970*, D.E.A. d'histoire, Université Lyon 2, 2000, 132 p. ; Audrey Ambraisse, *Des policières à Lyon. Etude sur les métiers des femmes dans la police de Lyon et sa région (1937-1968)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2002, 128 p. ; Stéphane Nivet, *La police de Lyon au XVIII^e s. (1700-1793). L'exemple de la police consulaire puis municipale*, Université Lyon 3, D.E.A. d'histoire dirigé par Bernard Hours, 2003, 176 p. ; Michel Salager, *La police à Lyon sous le Consulat et le Premier Empire (1800-1815) et ses personnels*, D.E.A. d'histoire dirigé par Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2003, 2 vol. de 203 et 132 p. ; Amos Frappa, *La police de sûreté lyonnaise (1800-1936)*, D.E.A. dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2004, 309 p.

[82] Laurent Teil, *Edmond Locard (1877-1966) et la criminalistique*, Maîtrise d'histoire dirigée par Régis Ladous, Université Lyon 3, 1998, 166 p. ; *Id., Naissance et développement de la police scientifique à Lyon (1870-1930)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, 2000, 121 p.

[83] Amos Frappa, *Les méthodes d'enquête de la police criminelle lyonnaise (1870-1907) : des pratiques aux représentations*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2001, 242 p.

[84] Jean-Pierre Gutton, *Etablir l'identité. L'identification des Français du Moyen-Age à nos jours*, Lyon, P.U.L., 2010, 215 p.

étonnamment esseulé au vu des nombreuses sources disponibles. Les rares productions universitaires exploitant l'œuvre de Locard ne mettent à profit que leur contenu, se désintéressant de leur auteur[85].

La déception se révèle d'autant plus puissante au regard des nombreux et précoces travaux menés sur Alexandre Lacassagne. Dès 1988, Martine Kaluszynski ne soutient-elle pas une thèse dans laquelle l'homme-clé s'avère être le maître de Locard ? Dans son introduction, la doctorante confie même avoir « retrouvé très peu de "vraies" archives qui auraient pu donner de l'authenticité, du relief aux conceptions publiées. Seul le "Fonds Lacassagne" déposé à la Bibliothèque municipale de Lyon, m'a procuré la joie de ce travail et m'a permis de reconstituer des bribes de l'histoire [du] mouvement criminologique français »[86]. Deux ans plus tard, ce même centre d'archives reçoit la visite d'un autre doctorant parisien : Philippe Artières. Venu à Lyon sur les conseils de Philippe Lejeune, il y trouve matière à réaliser une thèse sur la médicalisation des écritures, se plaçant lui-aussi sous la direction de Michelle Perrot [87]. Alors que les archives et livres de Lacassagne continuent de séduire les chercheurs – Frédéric Chauvaud publie un essai sur « la violence apprivoisée » et Marc Renneville entame une thèse sur la médicalisation du crime[88] –, la doctorante lyonnaise Laurence Vèze monte en 1992 le premier projet biographique[89]. Si ce dernier n'aboutit pas, il constitue un jalon important puisque l'intérêt local se manifeste désormais hors du seul milieu médical et surtout car la focale commence à se déplacer vers l'œuvre du criminologue lyonnais. Avec la parution des premiers grands travaux universitaires à la fin des années 1990, la voie est désormais ouverte pour une première étude collégiale. En 2004, l'exposition *Le médecin et le criminel* est ainsi montée à la bibliothèque de la Part-Dieu[90], complétée par des articles parus dans les revues de l'Académie des sciences et de la Bibliothèque municipale de Lyon. Cet éclairage tant local que national – la contribution du journaliste lyonnais Gérard Corneloup étant associée à celles de Renneville, Artières ou Porret – permet à Lacassagne de retrouver sa place dans la culture populaire. Dans *Les grandes affaires criminelles du Rhône* sorti en 2010, Albine Novarino-Pothier fait ainsi le choix de dédier tout un préambule au criminaliste lyonnais alors que le genre littéraire ne fait habituellement guère cas des acteurs associés à l'enquête[91]. Depuis, la vivacité des productions universitaires ne faiblit pas, que Lacassagne en soit un objet central ou périphérique[92].

La richesse de ces travaux n'est donc en rien comparable avec la tentative esseulée de Laurent Teil. Il aurait pourtant été logique que l'intérêt manifesté pour Lacassagne finisse par gagner Locard.

---

[85] Dominique Denis, « Les 7 000 tatouages de la collection Locard : emblèmes du crime ou ornementation du corps ? », *Cahiers d'histoire*, to. XXX, n°2, 1985, pp. 107-136.
[86] Martine Kaluszynski, *La criminologie…*, *op. cit.*, to. 1, p. 8.
[87] Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2014 (rééd., 1ère éd. en 2000), p. 3.
[88] Frédéric Chauvaud, De Pierre Rivière à Landru. La violence apprivoisée au XIXe siècle, Paris, Brepols, 1991, 227 p. ; Marc Renneville, *La biologie du crime en France*, D.E.A. d'histoire, Université Paris 7, 1994, 276 p. ; *Id.*, *La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur le crime en France (1785-1885)*, Thèse d'histoire, Université Paris 7, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 1997, 2 vol., 920 p.
[89] Laurence Vèze, *Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'Institut de médecine légale de Lyon*, D.E.A. d'histoire dirigé par Régis Ladous, Michel Delsol et Daniel Malicier, 1992, 79 p.
[90] Philippe Artières et Gérard Corneloup, *Le médecin et le criminel*, Lyon, B.M.L., 2004, 240 p.
[91] Albine Novarino-Pothier, *Les grandes affaires criminelles du Rhône*, Clermont-Ferrand, Ed. de Borée, 2010, p. 9.
[92] Muriel Salle, *L'avers d'une Belle Epoque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne, médecin lyonnais (1843-1924)*, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Zancarini, 2009, 616 p. ; William Rocco-Giraudon, *L'école du service de santé militaire de Lyon. De sa fondation à la Grande Guerre (1888-1918)*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2018. Livre tiré de sa thèse *Naissance de la médecine universitaire civilo-miliaire à Lyon sous la IIIe République (1874-1918)*, Thèse d'histoire dirigée par Bruno Benoit, Lyon 2.

Seul le rapport *Percevoir l'invisible*, produit en 2010, atteste l'existence d'un phénomène de capillarité[93]. Travaillant habituellement sur Lacassagne, Philippe Artières produit alors une synthèse sur les expertises en écriture de Locard, le centenaire de la fondation du laboratoire lyonnais approchant. Découvrir l'un devrait immanquablement conduire à s'intéresser à l'autre, le maître et l'élève étant perçus comme des pionniers par la communauté scientifique lyonnaise. Un récent travail de géographie consacré aux « démarches novatrices et volontaristes autour des questions de sécurité et de prévention des risques » l'indique clairement : « Dans le domaine de l'enquête policière, le professeur Alexandre Lacassagne, créateur de la médecine légale puis Edmond Locard, son élève, sont précurseurs. Ce dernier fonde le premier laboratoire de police scientifique du monde à Lyon en 1910. Cette spécialité lyonnaise perdure et s'est même renforcée au fil du temps »[94]. En dépit de la conscience du rôle majeur joué par Locard, les travaux ne suivent donc pas. Les historiens ayant laissé le champ libre, d'autres acteurs l'investissent tel Michel Mazévet, auteur d'une thèse de médecine sur Locard. Il publie finalement la première biographie sur ce dernier en 2006, imité un an plus tard par la journaliste lyonnaise Marielle Larriaga[95]. Les deux approches se veulent évidemment édifiantes, la vie du criminaliste étant présentée sous un angle téléologique voire hagiographique. Il reste donc à écrire une histoire de Locard.

Réaliser la biographie critique de l'un des pères de la police scientifique, voilà une démarche s'inscrivant pleinement dans les tendances historiographiques du moment, et ce malgré la précocité des travaux dans ce domaine. En effet, comment prétendre apporter quelque chose de neuf alors Martine Kaluszynski proposait une étude de Bertillon dès 1988, Jean-Marc Berlière questionnant peu après la dimension illusoire de la police scientifique ? Plus gênant encore, Laurent Teil envisageait déjà le rapport de Locard à la police scientifique en 1998. La légitimité du présent travail passe donc inévitablement par un certain nombre de ruptures, surtout vis-à-vis de Laurent Teil. Le matériau historique mobilisé se veut tout d'abord plus large. Après sa maîtrise, l'étudiant de Régis Ladous et d'Olivier Faure envisageait de bâtir sa thèse sur l'immense legs archivistique de Locard. En effet, les papiers de travail du criminaliste lyonnais ont cette particularité d'avoir été longtemps privatisés et donc sauvegardés. Ils ont été transportés à son domicile lors de sa mise à la retraite en 1951. À sa mort, quinze ans plus tard, les héritiers ont récupéré les papiers, les rétrocédant progressivement au domaine public. Outre quelques documents encore détenus par certains membres de la famille, trois fonds Locard peuvent être recensés aujourd'hui : celui de l'école des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or avec des livres ou articles donnés par le criminaliste lyonnais, celui de la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, contenant une trentaine de boîtes d'archives manuscrites ou imprimées, et enfin celui des archives municipales de Lyon rassemblant quelque trois cents cartons. À cette masse de documentation, il faut ajouter celle issue d'autres centres de conservation locaux comme les archives départementales avec les fonds policiers (4M) et judiciaires (2U), le fonds ancien de la bibliothèque de la Part-Dieu, l'Académie des sciences, le musée d'histoire de la médecine – dont le fondateur n'est autre que Lacassagne – où

[93] Philippe Artières (dir.), *"Percevoir l'invisible". Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)*, février 2010, 70 p.
[94] Jacques Comby, « Introduction », *in* Jacques Comby (dir.), *Peurs dans la ville. Urbanisme et sécurité dans l'agglomération lyonnaise (XIX^e^-XXI^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2015, p. 8.
[95] Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des traboules, 2006, 164 p. ; Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Éd. des traboules 2007, 225 p.

encore le musée Gadagne abritant le fonds Justin Godart. Une certaine redondance peut exister, ainsi les rapports d'expertises trouvés dans les dossiers de la cour d'assises des archives départementales ont été intégralement recopiés dans des registres (cotes 31ii96 à 164 des archives municipales). D'autres fonds lyonnais ont été écartés, notamment celui de l'I.M.L. dont les archives – concernant la période postérieure à 1939 – ne sont pas communicables, ainsi que celui de la franc-maçonnerie à Villeurbanne, Locard n'ayant jamais été affilié à celle-ci.

Si Laurent Teil envisageait de se retreindre à ces fonds, hormis ceux des archives nationales, il nous semblait indispensable d'élargir le champ des recherches. En effet, les autres archives municipales et départementales offrent des contre points de vue intéressants, notamment celles des villes dotées d'un laboratoire de police technique. L'auteur de la première biographie de Locard avait volontairement cessé de prospecter dans cette direction, estimant à juste titre le déséquilibre trop marqué avec la richesse des fonds lyonnais. Pierre Muller, directeur du laboratoire de police lillois, lui avait ainsi fait part de la pauvreté des sources nordistes. Or, les archives se sont enrichies depuis, Muller ayant légué aux archives départementales du nord une partie de ses papiers (J1676). En outre, pourquoi ne pas explorer les archives de villes dénuées de laboratoires de police ? Il est intéressant de comprendre pourquoi le modèle lyonnais n'a pas réussi à s'implanter dans certaines cités comme Nantes. Enfin, les fonds judiciaires de certaines archives départementales permettent de mieux saisir l'influence de Locard hors du seul cadre lyonnais. La consultation du dossier correctionnel de l'affaire Angèle Laval, à Limoges, s'est ainsi avérée indispensable, le directeur du laboratoire de police de Lyon ayant été un acteur majeur de ce procès. Du côté de Paris, pôle concurrent avec Bertillon, la fréquentation des dossiers de la préfecture de police offre un point de comparaison indispensable malgré la surabondance de coupures de presse contemporaines peu utiles. La petite bibliothèque de l'Institut de métapsychique international située dans le quartier de la Chapelle regroupe un peu de correspondance, mais aucune lettre ne concerne Locard alors qu'il était en lien avec cette institution. La consultation des archives diplomatiques de la Courneuve n'a permis aucune découverte majeure, au contraire de celles rassemblées à Nantes fort intéressantes pour appréhender le rayonnement colonial de Lyon. Les archives nationales d'outre-mer à Aix-en-Provence fournissent également de précieux renseignements dans ce domaine. Les fonds militaires ont été consultés, tant du côté du service historique de la défense à Vincennes dans lequel est conservé le dossier de résistant de Locard, que du côté judiciaire. Sur le site de Le Blanc, les minutes du procès de Renée Laffitte – la grande erreur judiciaire de Locard – sont ainsi consultables. La participation à l'A.N.R. Joriss nous a enfin permis d'accéder aux archives municipales de Shanghai regroupant les papiers de la concession française.

Par ailleurs, étudier le cas d'un homme décédé depuis une cinquantaine d'années seulement induit l'existence de témoins directs, que ce soit du côté de la famille ou des relations professionnelles. Si Pierre Muller, André Mure, Henri Hours ou Denise Stagnara sont décédés peu avant voire durant nos recherches, d'autres acteurs ont pu être sollicités. Les témoignages oraux ont été exploités dans une double démarche, à la fois « cognitive » mais aussi « patrimoniale » pour reprendre les termes de

Florence Descamps[96]. Le travail pionnier mené dans ce domaine par des sociologues et historiens de la police ont servi de référence. Au début des années 1990, Jean-Marc Berlière et René Lévy avaient organisé – sur les conseils de Denis Monjardet – une collecte de témoignages : *Les récits de vie de policiers à l'IHESI-INHES*. Abel Enjalbert, policier aveyronnais ayant suivi les cours d'Edmond Locard à l'école de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en 1947, avait ainsi été interviewé[97]. Après l'écoute de quelques uns de ces récits de vie, il nous a semblé intéressant de reprendre certains procédés comme l'écoute passive, les questions n'étant posées que dans un second temps. Les limites de telles sources sont évidentes, Berlière et Lévy les rappelaient lors des journées d'étude consacrées au sujet en 2007 : elles « tiennent à la fois aux altérations provoquées par la transmission et l'oubli, au travail de remémoration, aux reconstructions qui accompagnent l'effort de se souvenir, aux confusions, imprécisions, erreurs, inexactitudes, exagérations, fabulations, influences des légendes, de la rumeur, des mémoires officielles »[98]. Cette précision s'applique certes aux anciens policiers dont le témoignage avait été récupéré, mais elle vaut également pour les personnes que nous avons interrogées. Edmond Locard lui-même chérissait l'expression « poison du témoignage », forgée au XVI^{e} siècle par Francis Bacon, et qui lui permettait d'asseoir son discours pour des raisons évidentes. Parmi les autres sources particulières, il faut enfin évoquer les archives de l'I.N.A. et le cinéma. L'activité débordante de Locard dans ce domaine permet de disposer d'une masse documentaire intéressante. *Le corbeau*, *L'échafaud peut attendre* ou *A la manière de Sherlock Holmes* sont autant de films auxquels le criminaliste lyonnais fut associé.

Seule cette diversité des sources permet de saisir l'apport ainsi que les limites de son œuvre en matière de police scientifique. Cette notion, désignant aujourd'hui la mobilisation des sciences dans le domaine policier, s'apparente à la *polizeiwissenschaft* ou science policière enseignée dans les pays germaniques du XVIII^{e} siècle, soit le savoir permettant de mettre en valeur le potentiel des Etats[99]. Elle se fixe dans le dernier tiers du XIX^{e} siècle européen. Dans son livre *Polizia e delinquenza* publié en 1886, Giuseppe Alongi perçoit ainsi un « mouvement scientifique récent » reposant sur « les idées de Lombroso, Ferri, Garofalo, Lacassagne, Marro, Morselli, Tarde »[100]. Son *Manuel de police scientifique*, déjà en projet[101], est publié onze ans plus tard, soit au même moment que la création de la *Rivista di polizia scientifica* à Palerme. En 1902, Salavatore Ottolenghi fonde pour sa part la *Scuola di polizia scientifica* à Rome. L'expression italienne recouvre alors une réalité plus large que celle admise aujourd'hui, intégrant également la connaissance des données criminologiques. D'ailleurs, tout le problème est là, les auteurs se disputant sur la place de cette nouvelle science vis-à-vis de

[96] Florence Descamps, « Mémoire de soi, mémoire des autres. Actualité et acuité de la mémoire orale », *in* Jean-Marc Berlière et René Lévy (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 34.
[97] Interviews de policiers, Abel Enjalbert interrogé par René Lévy, 52min. 21s. ; Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Les récits de vie de policiers à l'IHESI-INHES : quatorze ans de recherches*, Paris, C.E.S.D.I.P., to. 2, 2005, p. 12.
[98] Jean-Marc Berlière et René Lévy, « Mémoire orale, récits de vie et sciences sociales », *in* Jean-Marc Berlière et René Lévy (dir.), *Le témoin…*, *op. cit.*, p. 16.
[99] Roland Axtmann, « "Police" and the Formation of the Modern State. Legal and ideological Assumptions on State in the Austrian Lands of the Habsburg Empire (1500-1800) », *in* Clive Emsley (dir.), *Theories ans Origins of the Modern Police*, Farnham, Ashgate, 2011, pp. 131-154.
[100] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.*, p. 231.
[101] Albert Bournet, « Chronique italienne », *A.A.C.*, 1888, p. 176.

l'anthropologie criminelle dont elle serait issue. En Suisse romande, Reiss estime ainsi que la police scientifique doit se détacher de l'étude des criminels. En France, la locution police technique est privilégiée, du moins au début du XX^{e} siècle. Dans les pays de langues germanique, c'est le terme de *Krimanalistik* qui obtient les faveurs suite aux initiatives du magistrat autrichien Hans Gross. Après avoir institué un cours facultatif de criminalistique à Vienne, celui-ci fonde les *Archiv für Krimanalanthropologie und Kriminalistik* le 1er octobre 1898. Sa vision s'apparente à celle défendue au-delà des Alpes, puisque la criminalistique – soit les « connaissances pratiques diverses qui sont nécessaires à un magistrat au criminel »[102] – intègre aussi la psychologie criminelle et l'étude de l'argot. L'expression est introduite en 1902 pour le cas français[103] puis en 1910 dans un titre de journal anglais[104]. Outre-Manche, c'est plutôt l'expression *forensic science* qui s'impose à partir de 1899[105]. Faisant référence au forum, soit l'espace dans lequel les Romains rendaient la justice, elle permet d'adjoindre à la médecine légale les autres branches scientifiques utiles à la justice. Dans les pays hispanophones, le vocable *policiologia* est utilisé dès les premières années du XX^{e} siècle. En Espagne, Antonio Lecha-Marzo la présente alors comme « l'application du savoir aux recherches criminelles »[106].

La diversité des notions employées reflète celle des pionniers, plus ou moins désireux d'intégrer telle discipline à la police scientifique et surtout sensibles au nationalisme ambiant. Après la Grande Guerre, le débat perd en vigueur sans toutefois disparaître complètement. Dans le cas français, trois expressions sont employées jusqu'au milieu du XX^{e} siècle : polices scientifique, technique et criminalistique. Si certains auteurs comme Locard continuent d'opérer des distinctions, celles-ci restent toute théoriques, l'usage voyant l'assimilation des trois termes. Léon Lerich – élève de Locard – affirme donc en 1949 que « la criminalistique, appelée aussi police scientifique, ou plus modestement technique policière, est l'art de découvrir les indices, de les interpréter, d'apprécier la portée et la valeur de la preuve ou de la présomption qui en découle »[107]. Il ne présente aucune nuance particulière, si ce n'est l'absence de prestige du dernier terme. En 1950, une double bascule intervient. D'une part, Locard quitte la tête du laboratoire lyonnais, provoquant malgré lui la relative déshérence du terme criminalistique dont il s'était fait le principal défenseur. D'autre part, le chef de l'Identité de la capitale Charles Sannié profite d'un discours prononcé devant le second congrès international de criminologie à Paris pour dissocier à nouveau polices scientifique et technique : la première déchiffre en laboratoire les indices que la seconde a recueillis sur la scène de crime[108].

A ce stade des définitions, trois précisions doivent être apportées. Tout d'abord, le terme de criminalistique reste en usage, malgré un prestige amoindri. En 1962, Ceccaldi – successeur de Sannié – s'en sert encore, le définissant au sens large comme « l'ensemble des procédés applicables à la

[102] Eugène Gardeil, « Préface », *in* Hans Gross, *Manuel pratique d'instruction judiciaire*, Paris, Marchal & Billard, 1899, to. 1, p. VI.
[103] Paul-Louis Ladame, « Chronique allemande », *A.A.C.*, 1902, p. 547.
[104] Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global…*, *op. cit.*, p. 30.
[105] *Ibid.*, p. 5.
[106] José Ramón Bertomeu Sánchez, « Fingerprints and the politics of Scientific Policing in Early Twentieth-Century Spain », *in* Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global…*, *op. cit.*, p. 188.
[107] Léon Lerich, *La police scientifique*, Paris, P.U.F., 1949, p. 7.
[108] Marcel Le Clère, *Manuel de police technique*, Paris, Edition Police-Revue, 1966, p. 14.

recherche et à l'étude matérielles du crime pour en aboutir à la preuve »[109]. Au sens étroit, il se contente de lui retirer la médecine, la toxicologie et la psychiatrie légale. Dans les deux acceptions, il en fait une simple branche de la criminologie, renouant donc avec les anciennes conceptions. Le retour en grâce du mot à partir des années 1990, avec Jacques Fombonne et Alain Buquet, correspond justement au retour de Locard dans la mémoire collective. Le premier auteur cité réfute ainsi l'amalgame opéré par Ceccaldi trente ans plus tôt pour redonner à la criminalistique son autonomie vis-à-vis de la criminologie[110]. Second détail d'importance, la ligne de partage tracée en 1950 entre polices scientifique et technique reste de mise. Les professionnels la connaissent et manipulent encore les deux notions. « Mais, comme rien n'est simple, la balistique qui appartient aux laboratoires est considérée comme une discipline technique et non scientifique. Et il faut savoir également que les empreintes digitales font également partie du travail en laboratoire, mais sur des dossiers compliqués », précise Philippe Marion, chef de la section physique-chimie du L.I.P.S. lillois[111]. Depuis la grande réforme de la fin des années 1980, l'expression P.T.S. réunit les deux composantes, faisant désormais florès[112]. Il s'agit plus largement d'un usage francophone, ainsi depuis 1998 la célèbre revue suisse de Carlo Moretti s'appelle *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. Dernière précision, depuis quelques années l'expression sciences forensiques s'impose en France alors qu'elle était rarement employée[113].

Schéma n°1 : Le point de vue français sur les notions en usage

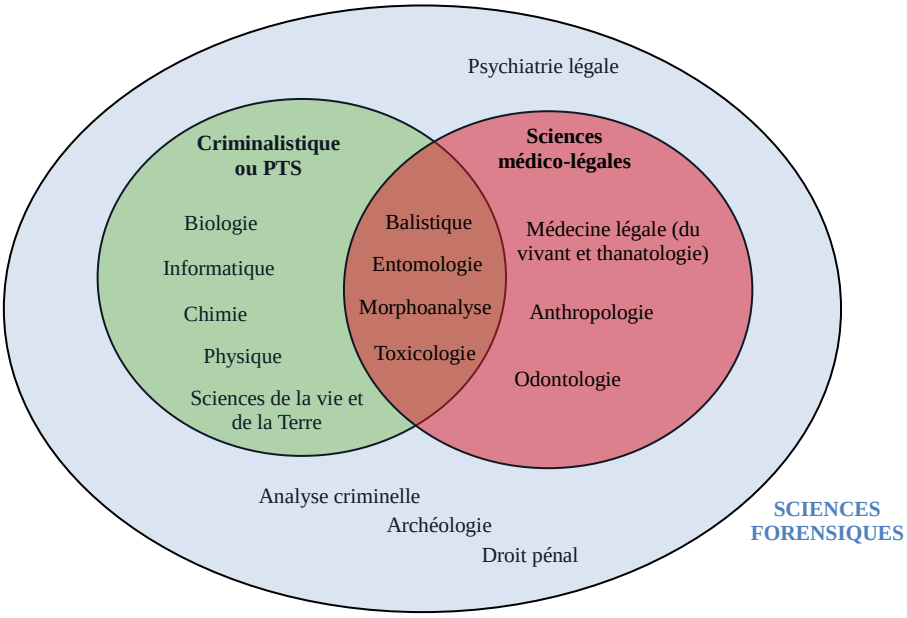

Source : *Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, Police scientifique. Les experts au cœur de la scène de crime, Paris, Hachette, 2017, p. 22.*

Preuve en est, le choix d'intituler ainsi une rubrique de la revue de l'I.H.E.S.I. depuis 2016 : « Jusqu'à présent, les *Cahiers de la sécurité et de la justice* n'avaient que très marginalement accordé leurs colonnes aux multiples sciences forensiques. Le choix de l'expression "sciences forensiques" est délibérément assumé, car il permet d'appréhender le vaste champ des disciplines médico-légales et de la

[109] Pierre-Fernand Ceccaldi, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1969 (1ère éd. 1962), p.
[110] Jacques Fombonne, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1996, p. 8 ; Alain Buquet, *Manuel de criminalistique moderne et de police scientifique*, Paris, P.U.F., 2011, p. 1.
[111] Philippe Marion, entretien écrit du 15 septembre 2019.
[112] François Daoust, *Sur les traces de la PTS*, Paris, P.U.F., 2020, 282 p.
[113] Jacques Fombonne, *La criminalistique*, *op. cit.*, p. 4.

criminalistique, matières couvrant l'ensemble des techniques ainsi que leur exploitation et permettant la recherche scientifique de la preuve »[114]. Selon Olivier Ribaux, directeur de l'Ecole de sciences criminelles de Lausanne, ce revirement entre en résonnance avec le succès du pluriel *forensics* dans le monde anglo-saxon, de plus en plus d'acteurs se servant de cet adjectif[115].

En retenant l'expression de police scientifique pour cette thèse, soit la première expression ayant désigné la nouvelle discipline, il s'agit de replacer Locard dans le *continuum* scientifique auquel il se rattache. L'emploi de la locution police technique, longtemps revendiquée par le criminaliste lyonnais, aurait quelque peu circonscrit la réflexion. Le risque aurait été de tomber dans le même piège que la plupart des biographies antérieures, c'est-à-dire étudier un pionnier sans forcément voir sa relation aux autres. Le choix d'une large perspective implique automatiquement une chronologie étendue. Il ne semble guère pertinent de se retreindre aux seules dates de naissance et de décès, avec un découpage qui aurait été le suivant : la mise en place du projet de 1877 à 1910, l'apogée du rayonnement et enfin le retrait progressif de 1935 à 1966. L'année de naissance de Locard, la faculté mixte de médecine de Lyon est mise en place, or cette institution conduit à l'arrivée en terres lyonnaises de Lacassagne, celui que d'aucuns considèrent comme le véritable père de la police scientifique. L'année 1877 constitue donc un tournant dépassant la seule personne de Locard. Le second jalon, soit le 24 janvier 1910, correspond à la mise en place du laboratoire de police rue Saint-Jean. Il s'agit du principal fait généralement évoqué pour justifier son statut de père fondateur, l'institution existant toujours aujourd'hui. Un quart de siècle plus tard, Locard confie le poste de rédacteur en chef de la *Revue internationale de criminalistique* à son fils, Jacques, amorçant déjà un désengagement. Celui-ci va croissant, au fil des années, surtout après la mise à la retraite en 1951.

Toute cohérente que soit cette chronologie, elle peut être élargie tant en amont qu'en aval. Sans remonter jusqu'à la rédaction de l'Ancien testament comme Nicolas Quinche, il nous semble essentiel au vu des dernières recherches de questionner le XVIII^{e} siècle. Comme le rappelle Vincent Milliot, nombre d'innovations judicaires contemporaines trouvent leurs racines dans l'Ancien Régime, notamment la fameuse police de sûreté chargée d'appréhender les malfaiteurs[116]. Pour le cas lyonnais, Stéphane Nivet confirme l'importance du XVIII^{e} siècle judiciaire avec l'étude du lieutenant de police de Lyon Prost de Royer[117]. Dans le domaine normatif, la diffusion à partir de 1764 du *Traité des délits et des peines* du Milanais Cesare Beccaria puis la rédaction des grands codes révolutionnaires fondent l'esprit judiciaire de l'époque contemporaine[118]. L'étude du XIX^{e} siècle s'avère aussi essentielle pour comprendre la portée de l'œuvre locardienne, qu'il s'agisse de l'abolition de la marque au fer rouge en 1832 ou des prémices de la dactyloscopie en Inde britannique. Envisageant le temps long, l'historienne canadienne Alison Mathews David estime même que l'histoire de la preuve scientifique se scinderait en

[114] Dominique Nazat, « Les sciences forensiques », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n°37, 2016, p. 4.
[115] Olivier Ribaux, *Police scientifique. Le renseignement par la trace*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, p. XXIX de l'introduction.
[116] Vincent Milliot, « Les inspecteurs de la Sûreté, ou « l'invention pratique » de la police judiciaire dans le Paris des Lumières », *in* Marco Cicchini et Vincent Denis (dir.), *Police et Justice : des Lumières à l'Etat libéral (1750-1850). Le nœud gordien*, Genève, Georg, 2017, p. 146.
[117] Stéphane Nivet, *Prost de Royer (1729-1784)*, Maîtrise dirigée par Bernard Hours, Université Lyon 3, 2002, p. 77.
[118] Michel Porret, *Beccaria. Le droit de punir*, Paris, Michalon, 2003, 128 p.

deux temps, soit « l'âge de la conviction » de 1830 à 1890 puis le temps de la « déception »[119] jusqu'en 1930. Entrant en scène au moment même où les premiers doutes émergent, Locard ne bénéficie pas de l'état de grâce des pionniers. L'analyse de la période suivant sa mort – en 1966 – permet d'aborder la question de la mémoire. Ce point est essentiel eu égard à la problématique retenue : le statut de père fondateur, est par définition, conféré par la postérité. À la vaste périodisation répond logiquement un cadre spatial mondial. Pouvait-il en être autrement pour une discipline dont la dynamique réformatrice se situe dans le Raj ? Ce choix s'impose également du fait du caractère international des réseaux de Locard.

La problématique du père fondateur conduit à manipuler une notion relevant de l'histoire politique, ce titre désignant usuellement les grands hommes ayant fondé un Etat[120]. Depuis quelques années, son emploi se développe aussi pour la police scientifique[121], de même que son équivalent anglais *founding father*[122]. En 2006, Colin Evans désigne le médecin anglais Bernard Spilsbury comme étant le père de la police scientifique[123]. Cinq ans plus tard, dans *Forensic Medicine in Western Society*, Katherine Watson distingue, quant à elle, Fodéré pour la médecine légale, Orfila pour la toxicologie, Lacassagne pour la criminologie et Hans Gross pour la criminalistique. Locard est relégué au second plan, avec le titre de *founder* des sciences forensiques. Contrairement au champ politique, il ne s'agit pas uniquement des premiers acteurs, ceux qui auraient vécu et œuvré avant la Grande Guerre tels Galton, Lacassagne, Bertillon, Reiss, Locard ou Lecha-Marzo. L'Américain Paul Kirk fait lui aussi figure de père fondateur alors qu'il est surtout actif dans les années 1960. Il suffit en effet qu'une contribution majeure puisse être relevée ou qu'une école – autre notion très discutée aujourd'hui[124] – soit attestée. Le culte dont font encore preuve certains de ces grands hommes constitue un second critère de délimitation. Il se manifeste dans les milieux professionnels. Dans un numéro de *Liaisons* – la revue de la préfecture de police de Paris – paru en 2010, les « lumières des pères fondateurs » sont ainsi louées[125]. Un an plus tard, l'Association québécoise de la criminalistique va encore plus loin en rassemblant les pionniers francophones dans un panthéon. Six pères fondateurs, comme Locard, ont été désignés depuis. La notion se démarque donc nettement de celles de pionnier et de réformateur, dénuées de tout caractère religieux. Les réflexions des historiens modernistes et contemporanéistes sur la question de la réforme auraient pu nous conduire à choisir cet angle d'attaque, d'autant plus que Locard œuvre très tôt dans ce sens. Dès les années 1900, alors que le terme de réformateur est « largement en usage »[126], il milite pour l'adoption d'une fiche internationale avant de publier une sorte de manifeste en

[119] Alison Mathews David, « First impressions. Footprints as Forensic Evidence in Crime Fact and Fiction », *Costume. The Journal of the Costume Society*, mars 2019, p. 44.
[120] Richard B. Bernstein, *The Founding Fathers. A Very short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2015, 184 p. ; Alexandre Jevakhoff, *Kemal Atatürk. Père fondateur de la Turquie*, Paris, Tallandier, 2016, 496 p.
[121] Anne Audigier, « Edmond Locard, le père de la police scientifique », *France Inter*, 22 décembre 2016.
[122] Katherine D. Watson, *Forensic Medicine in Western Society. A history*, Abingdon, Routledge, 2011, p. 59.
[123] Colin Evans, *The Father of Forensics: The Groundbreaking Cases of Sir Bernard Spilsbury, and the Beginnings of Modern CSI*, New York, Berkley Publishing Group, 2006, 326 p.
[124] Olivier Orain, « Les Ecoles en sciences de l'homme : usages indigènes et catégories analytiques », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°32, printemps 2018, pp. 7-38.
[125] S. B., « Les lumières des pères fondateurs », *Liaisons*, n°99, octobre-décembre 2010.
[126] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, E.H.E.S.S., 1999, p. 12.

1918 : *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*[127]. Il répond donc parfaitement aux critères définis par Vincent Milliot dans *Les mémoires policiers*, soit lancer un appel à la réforme s'inscrivant « dans une volonté effective de peser sur un certain ordre des choses »[128].

Le concept de père fondateur validé, il convient de s'interroger sur la nature de l'article à lui associer. Avec l'article défini, un choix un peu provocateur, il s'agit de favoriser le débat. Nul ne contestera que Locard fut bien *un* père fondateur, tant son œuvre semble avoir marqué l'histoire de la police scientifique, mais est-il pour autant *le* père fondateur ? Rien n'est moins sûr. Dans le domaine de la culture populaire, son grand concurrent français – à savoir Bertillon – semble disposer d'une belle longueur d'avance. Dans un hors-série estival de la revue féministe *Causette* consacré aux faits-divers, c'est bien le fondateur de l'anthropométrie judiciaire qui figure, sa fiche d'identité face-profil agrémentant une page historique[129]. Lors d'un récent colloque interrogeant le rapport entre « vérités scientifiques et vérité judiciaire » à Montpellier, les organisateurs ont fait le choix de mettre en avant ce même document historique.

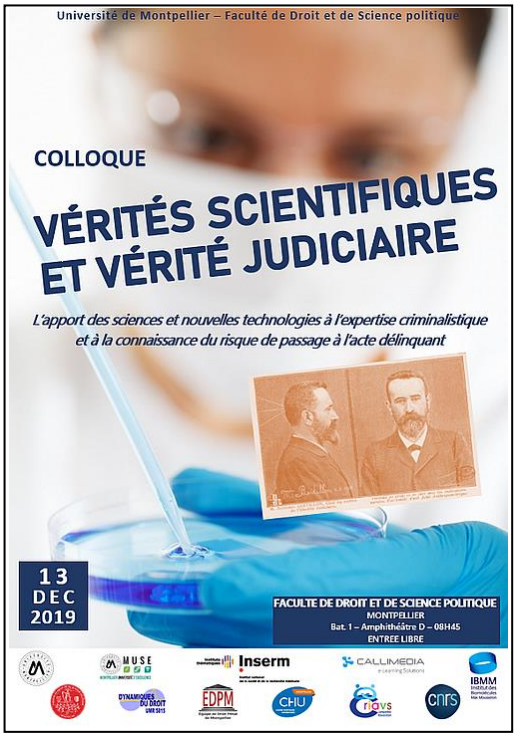

Photo n°3 : L'image de Bertillon à la faculté de droit et de science politique

Source : Colloque « Vérités scientifiques et vérité judiciaire » du 13 décembre 2019 à Montpellier.

Plus récemment, lors des mouvements sociaux ayant émaillé la mise en place de la réforme des retraites, une scène encore plus troublante s'est déroulée à Lyon. Les agents de la P.T.S. d'Ecully ont manifesté, mettant en avant la pénibilité de leur profession. Or, sur leurs pancartes, au milieu d'une empreinte digitale, d'un génome, d'un cadavre tracé à la craie et d'un téléphone portable, apparaissait… le visage de Bertillon. Locard était donc ignoré au cœur de son propre fief. L'impression est la même du point de vue étranger. En Suède, Erik Söderman – fils de Harry Söderman, le principal élève de Locard – relève « qu'en Suède la tradition anglo-saxonne a submergé la tradition continentale », donc « Aucun

[127] Edmond Locard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, 64 p.
[128] Catherine Denys, Brigitte Marin et Vincent Milliot (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, P.U.R., 2009, 415 p. ; Vincent Milliot, « Réformer les polices en Europe au siècle des Lumières », *Francia*, n°37, 2010, p. 436.
[129] *Causette*, hors-série n°4 sur les faits-divers, été 2016, p. 80.

n'est connu, mais je dirais que Bertillon est plus connu que Locard, peut-être parce qu'il a été le premier et probablement à cause des récents progrès de l'identification biométrique »[130]. Autant de signes laissant à penser que la réponse à la question suivante sera aisée : Locard peut-il être considéré comme le père fondateur de la police scientifique ? Trois axes, déjà suivis par Laurent Teil en son temps, permettent d'y répondre. L'élève de Régis Ladous et d'Olivier Faure avait repris les trois composantes de la règle d'or que s'était fixée Locard : savoir, savoir-faire et faire savoir. La formation intellectuelle, la mise en œuvre du projet à partir de 1910 et enfin la transmission, telles étaient les trois pistes envisagées. Étant donnée la plus large perspective de cette thèse, il nous a semblé pertinent de décliner ainsi le questionnement : l'héritier, le fondateur et le passeur.

Photo n°4 : Bertillon, père fondateur de la police scientifique pour le personnel policier lyonnais.

Source : « En combinaisons blanches, des policiers scientifiques dans la rue pour un "vrai statut" », Libération, 11 janvier 2020.

Il s'agit, dans un premier temps, de mettre à nu le processus qui aurait conduit Locard à devenir le père de la police scientifique. L'élève de Lacassagne représente le maillon d'une chaîne dont les premiers éléments se sont mis en place à partir du second XVIII^{e} siècle, un processus dont il a d'ailleurs partiellement conscience. Une double logique doit être envisagée, d'une part spatiale avec l'emboîtement des échelles mondiale, nationale et locale, Locard étant tributaire de transformations affectant simultanément ces trois niveaux, et d'autre part personnelle, le parcours familial éclairant la fondation de la police scientifique. Cet héritage aux origines multiples se voit ainsi réinvesti, tout au long de la carrière de Locard, à commencer par la création du laboratoire de police de Lyon en janvier 1910. Cet épisode fondateur, qui justifie à lui seul le statut de père de la police scientifique, constitue autant un démarrage qu'un aboutissement. En déplaçant ensuite la focale sur la question du fondateur, la rupture revendiquée par Locard peut être débattue. En quoi son projet se démarque-t-il des anciennes pratiques mais aussi des autres formes de police scientifiques telles qu'elles sont appliquées ailleurs ? Il convient de distinguer ici le discours, qui se veut relativement lisse, de la réalité autrement plus complexe. Les deux niveaux de lecture se rejoignent lorsqu'il s'agit d'étudier l'impact du projet de Locard hors de la capitale des Gaules. Le succès rencontré, jusqu'en Chine, permet de manipuler la notion de modèle, très discutée par les historiens de la police depuis quelques années. Enfin, l'élève de

[130] Erik Söderman, entretien écrit du 26 novembre 2019.

Lacassagne se veut surtout un passeur. Cette inlassable envie de transmettre justifie peut-être plus que tout autre chose le statut de père fondateur. Si la transmission du savoir et du savoir-faire à travers l'enseignement, les livres, conférences ou de simples conseils forme une bonne part du rôle de passeur, il faut également penser au passage de témoin à la tête du laboratoire, les fondations pouvant être rapidement détruites en cas de désaccord du successeur. C'est la raison pour laquelle Jacques Locard fut, des années durant, préparé à prendre la suite de son père. La transmission renvoie enfin au legs de Locard. Depuis sa mort en 1966, son apport supposé a fait l'objet de révisions, et pas forcément dans le sens attendu. Aujourd'hui, la réponse apportée à la question du père fondateur se veut fort différente de ce qui a pu être écrit dans le passé.

Première partie : L'héritier

Chapitre premier : Un riche héritage

Prendre la mesure de l'héritage dont Locard est le récipiendaire impose de poser trois questions fondamentales : où, quand et enfin qui. La première, peut-être la moins évidente, a pourtant été explorée très tôt. Le choix opéré par Laurent Teil de recentrer son D.E.A. sur *La naissance de la police scientifique à Lyon*[1], après une approche biographique en maîtrise, avait démontré combien l'homme était indissociable du lieu dans lequel il avait exercé. Il est possible d'aller encore plus loin en imaginant que le laboratoire aurait malgré tout été créé sans même l'intervention de Locard, ce dernier n'ayant finalement été que le catalyseur de mutations déjà en cours. La place fondamentale occupée par la ville dans l'histoire du crime et de sa répression rend une telle hypothèse recevable. Comme il vient d'être rappelé dans la récente mise au point sur *Lyon et sa métropole*[2], trois moments-clés de la ville permettent de mieux saisir le poids du passé quant au rôle supposé fondateur de Locard. Une histoire dont ce dernier n'a d'ailleurs pas toujours connaissance.

I. Un patrimoine avant tout lyonnais

1. La précocité oubliée d'une police des voleurs

Féru d'histoire locale, Locard ignore pourtant que sa ville fut le centre de l'un des tous premiers services de sûreté français, une structure destinée à rechercher et arrêter les criminels à l'aide de méthodes originales voire innovantes[3]. En somme, l'ancêtre du laboratoire de police. Une méconnaissance d'autant plus surprenante que Locard loue régulièrement dans ses écrits « la Sûreté de Paris [qui fut] la première du monde »[4], « fondé[e] sous le roi Louis-Philippe avec des éléments empruntés au milieu criminel »[5]. Les « limiers »[6] parisiens de la fin du XIX^{e} siècle comme Canler, Goron et Macé, tout en se détachant de cet ambivalent fondateur que fut le criminel Vidocq, publièrent suivant son modèle leurs mémoires[7]. Dès les premières années de sa carrière, Locard choisit de s'appuyer sur ce contre-exemple pour justifier la nécessaire arrivée de la police scientifique : « La Sûreté, issue de la bande de Vidocq, n'a trop longtemps connu que la dénonciation, le mouchardage et la force »[8]. Une fois son laboratoire de police solidement ancré dans le paysage judiciaire lyonnais, il réintroduit le fondateur de la police criminelle parisienne dans son discours pour démontrer toutes les

[1] Laurent Teil, *Naissance et développement de la police scientifique à Lyon (1870-1930)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, 2000, 121 p.
[2] Amos Frappa, « Lyon capitale policière », *in* Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac (dir.), *Histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privat, 2019, p. 781.
[3] Sur la police lyonnaise au XIX^{e}, voir le travail fondateur de Claire Borjon, *La police de l'agglomération lyonnaise (1800-1908)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1993, 177 p.
[4] Edmond Locard, « Les autographes du musée de criminalistique. Vidocq », *Soir de Lyon*, 12 août 1943.
[5] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Harold Sherman, 12 décembre 1931.
[6] Jean-Marc Berlière, *L'institution policière en France sous la III^{e} République (1875-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Pierre Lévêque, Université de Dijon, 1991, p. 1188.
[7] Clive Emsley, « From Ex-Con to Expert : The Police Detective in Nineteenth-Century France », *in* Clive Emsley et Haia Shpayer-Makov, *Police Detectives in History (1750-1950)*, Farnham, Ashgate Publishing, 2006, p. 77.
[8] Edmond Locard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, p. 15.

qualités dont il était doté : « il n'a jamais été un bandit. La condamnation qu'il a subie pour faux, il ne la méritait en rien. Relisez ses mémoires »[9]. La biographie de Vidocq figure en effet en bonne place dans la bibliothèque de Locard[10]. Une lettre de l'ancien bagnard est même acquise pour être placée bien en vue dans le musée de criminalistique du laboratoire, l'intérêt graphologique complétant la valeur historique du document. Qu'en est-il de ce passé policier lyonnais oublié mais ô combien essentiel pour l'œuvre de Locard ?

Par les arrêtés municipaux du 6 décembre 1833, le maire de Lyon Gabriel Prunelle dote la ville d'un service de sûreté, le second après celui de Paris établi quelques mois plus tôt[11]. Désormais, un groupe de policiers lyonnais doté d'un chef et dirigé par un bureau se voit spécifiquement affecté à la recherche des malfaiteurs, incarnant ainsi une notion théorisée dès 1790 par Adrien Duport dans l'opuscule *Police de sûreté, la justice criminelle et l'institution des jurés*[12]. Cette décision municipale s'inscrit en effet dans la stricte continuité de l'Ancien régime[13]. Comme le rappelle Vincent Fontana, « l'émergence d'enquêteurs spécialisés concerne essentiellement les grands pôles urbains au début du XIX^{e} siècle »[14], l'*urbs* étant perçu comme la terre d'élection du crime[15]. Ces policiers lyonnais acquièrent de fait une certaine maîtrise de l'identification, préfigurant donc les futurs laboratoires de police. En 1842 par exemple, la mairie se réjouit que l'agent Baboulat de la Sûreté ait eu « l'heureuse idée de confronter l[e] signalemen[t] » d'un colporteur condamné par le tribunal de Saint-Quentin avec celui d'un homme détenu à la maison d'arrêt de Roanne[16]. L'individu avait toutefois largement facilité le travail du policier puisqu'il avait naïvement conservé le même nom. De tels réflexes sont bien sûr anciennement attestés[17] mais ils deviennent dès lors systématiques. Une qualité d'autant plus essentielle que la loi du 28 avril 1832 abolit définitivement la marque au fer rouge des personnes condamnées[18]. La méconnaissance de Locard à leur égard surprend donc d'autant plus.

L'innovation de 1833 consiste à rassembler pour la première fois un commissaire spécial, une brigade et un bureau de sûreté, car il s'agit de trois institutions expérimentées isolément et de façon discontinue depuis le début du siècle à Lyon. Entre 1805 et 1808, le commissaire général Dubois spécialise déjà l'un de ses subordonnés dans les recherches judiciaires[19]. S'inscrivant dans une tradition

[9] A.M.L., 31ii62nc, Coupure de presse sans origine, article « Un méconnu » rédigé par Locard, 28 septembre 1934.
[10] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 24 juillet 1928.
[11] Amos Frappa, « Le système de sûreté lyonnais selon les arrêtés du 6 décembre 1833 », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1er octobre 2010, consulté le 1er avril 2018. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/88.
[12] Pierrette Poncela, « Adrien Duport, fondateur du droit pénal moderne », *Droits. Revue française de théorie juridique*, n°17, 1993, p. 143.
[13] Stéphane Nivet, *Prost de Royer (1729-1784)*, Maîtrise dirigée par Bernard Hours, Université Lyon 3, 2002, p. 77.
[14] Vincent Fontana, *Eclairer le crime. Les révolutions de l'enquête pénale à Genève (1790-1814)*, Thèse d'histoire dirigée par Michel Porret, juin 2016, p. 519.
[15] Jean-Claude Farcy, « La ville contemporaine (XIX^{e}-XX^{e} siècles) est-elle criminogène ? », *in* Yannick Marec, *Villes en crises ?*, Paris, Créaphis, 2005, p. 20.
[16] A.M.L., 1I101, Lettre de la division municipale de la police de sûreté au procureur du roi, 8 septembre 1842.
[17] A.M.L., I^{1} 25, Lettre du bureau central au commissaire du directoire exécutif du département du Rhône, 9 nivôse an 6. Un officier parvient notamment à détecter une forgerie sur un passeport.
[18] Marc Renneville, « "C'est à la prison à reconnaître les siens" », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 16 mai 2014, consulté le 2 avril 2018. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/2717.
[19] A.D.M.L., 4M2, A.M.L., 1160 WP 7, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 29 mai 1824.

d'Ancien Régime[20], il confie cette mission au commissaire Garnier de la Halle-aux-Blés. La mutation de celui-ci pour Le Havre, en 1808, met un terme à ce galop d'essai. Six ans plus tard, le tout nouveau maire Mallet de Fargues renouvelle l'expérience avec François Rousset qui dirige ce même arrondissement[21]. Il confirme ainsi l'intérêt stratégique de ce quartier jouxtant l'Hôtel de Ville et dont le centre de stockage des grains appelle une attention particulière[22]. Rousset n'assure toutefois ses fonctions que six mois, victime comme l'ensemble de ses collègues[23] du retour sur le trône de Louis XVIII[24]. Son successeur à la Halle-aux-Blés, Jean-Baptiste Vaché, récupère de fait la charge spéciale qui lui est associée[25]. Après à peine quelques mois, celle-ci tombe en sommeil.

Schéma n° 2 : Le service de sûreté lyonnais en 1833

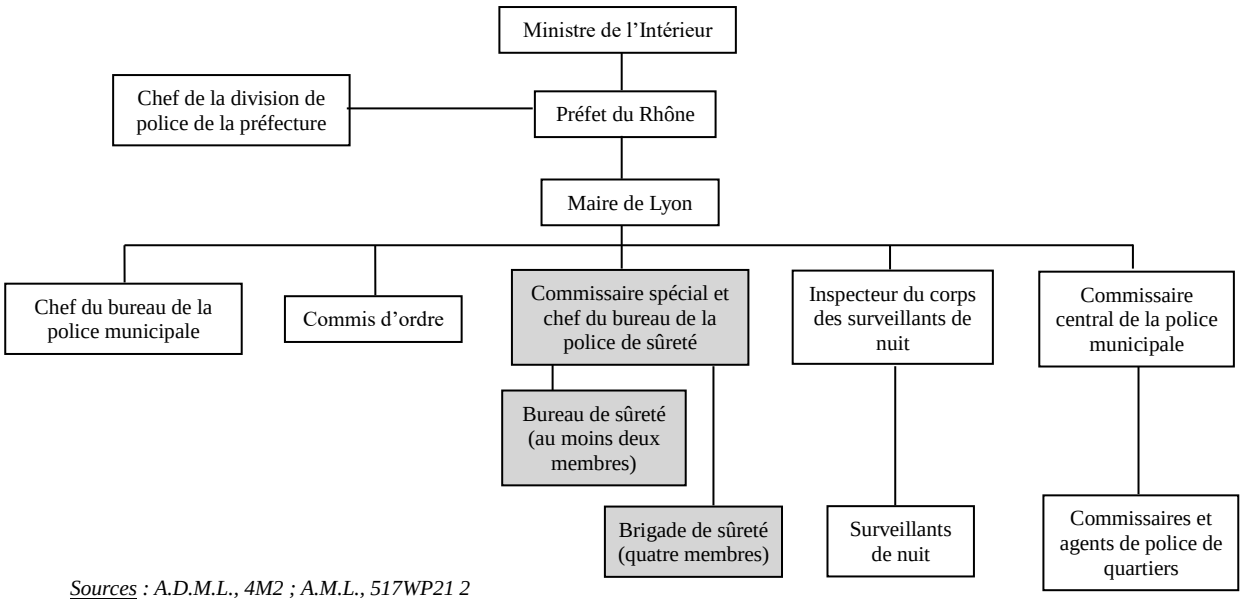

Sources : A.D.M.L., 4M2 ; A.M.L., 517WP21 2

En mai 1819, François Rousset, réintègre la police lyonnaise, retrouvant ce qui est désormais qualifiée de « police des voleurs »[26], preuve du crédit que les autorités lui accordent[27]. Ce retour s'avère de courte durée, Rousset quitte la police le 1er juillet 1822 pour des problèmes de santé[28]. Le commissaire de la Halle-aux-Blés, Jean-Marie Renou, reprend le flambeau comme le veut la tradition. Ce Breton de 47 ans, cumulant déjà plusieurs spécialisations, doit néanmoins rendre les armes au bout d'un an à peine. Le premier édile décide alors d'accorder sa confiance à l'officier de police responsable du quartier de la Métropole, Richart, le 15 septembre 1823. Il en profite pour officialiser la compétence élargie du commissaire de sûreté à « tous les quartiers de la Ville indistinctement »[29]. Le nouveau

[20] Justine Berlière, « Du magistrat de quartier au policier spécialisé : Pierre Chénon, commissaire du quartier du Louvre (1751-1791) », p. 324, *in* Jean-Marc Berlière, Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot, *Métiers de police. Etre policier en Europe, XVIIIe-XXe siècles*, Rennes, P.U.R., 2008, pp. 315-331.
[21] A.D.M.L., 4M1, Lettre du maire de Lyon le comte de Fargues au préfet du Rhône, 11 avril 1815.
[22] Nicolas Bourguinat, *L'Etat et les violences frumentaires. Ordre naturel, ordre public, et hiérarchie sociale dans la France de la première moitié du XIXe s.*, Thèse dirigée par Yves Lequin, Université Lyon 2, 1997, 3 vol., 845 p.
[23] A.D.M.L., 4M27, Lettre du préfet du Rhône au maire de Lyon, 28 juillet 1815. Voir Alexandre Nugue-Bourchat, *La police et les Lyonnais au XIXe s. Contrôle social et mobilité*, Grenoble, P.U.G., 2010, p. 161.
[24] A.M.L., I1 48, Lettre s.a. [le maire de Lyon] adressée au procureur général et au procureur du roi, 31 juillet 1815.
[25] *Ibid.*, Copie d'une circulaire s.a. [le maire de Lyon] aux commissaires de police de Lyon, 31 juillet 1815.
[26] Frédéric Chauvaud et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 323 p.
[27] A.M.L., I1 17, Copie de l'arrêté du maire de Lyon, 19 mai 1819, évoque l'ordonnance royale du 5 mai 1819.
[28] A.D.M.L., 4M2, Lettre du commissaire-priseur Rousset au préfet du Rhône, 1er juillet 1822.
[29] A.M.L., I1 84, Lettre du maire de Lyon à Jean-Marie Renou, 18 octobre 1823.

titulaire de la charge se montre toutefois indigne de la confiance du maire. Il est révoqué au mois de décembre, « Coupable de faux en écritures publiques »[30]. La fonction tombe de nouveau en désuétude jusqu'aux arrêtés de décembre 1833. Parallèlement, sous la conduite du commissaire spécial, des agents de sûreté sont également formés. Les états de dépenses conservés aux archives nationales révèlent ainsi qu'en 1816 deux agents secrets, « uniquement chargés de la recherche des malfaiteurs, filous, voleurs &[a] »[31], sont confiés à Jean-Baptiste Vaché. Troisième composante de l'institution de 1833, un bureau de sûreté est installé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville[32] dès 1806, et ce à l'initiative du commissaire général Dubois[33]. Dans ce domaine, Lyon accuse un retard d'un demi-siècle sur la capitale. Une récente mise au point de Vincent Milliot rappelle ainsi qu'un bureau de sûreté se fixe à Paris entre 1747 et 1755, plusieurs inspecteurs spécialisés lui étant adjoints[34]. Ce type de policiers, auquel les historiens s'intéressent depuis longtemps[35], joue donc un rôle essentiel dans le processus de spécialisation. À Lyon, lorsque la fonction de commissaire spécial se trouve vacante, il revient au chef du bureau de sûreté d'orienter les opérations judicaires. Par exemple, en 1829, celui-ci bénéficie d'une gratification de 600 francs « pour avoir dirigé toutes les opérations »[36].

La décision prise par Gabriel Prunelle, dans les premières années de la Monarchie de Juillet, représente donc l'aboutissement d'un processus amorcé 30 ans plus tôt. Il s'agit pourtant bel et bien d'une innovation majeure en matière de police judiciaire. Tout d'abord, Lyon n'avait jamais été doté d'une brigade de sûreté alors que dans la capitale la bande à Vidocq fonctionne dès 1812[37]. L'idée avait néanmoins été envisagée dans quatre projets dont deux pourraient avoir été influencés par les pratiques parisiennes. Quand Rousset, redevient commissaire de sûreté en 1819, il propose ainsi au lieutenant de police de former une brigade de six hommes à partir de la compagnie des surveillants de nuit[38]. S'il ne s'agit pas d'engager d'anciens malfaiteurs, peut-être s'inspire-t-il de la bande à Vidocq dont il a forcément entendu parler lors de son séjour parisien. En effet, après avoir perdu son poste en 1815, il était monté à la capitale pour y devenir officier de paix[39]. L'influence parisienne est plus nette encore dans le projet établi en 1833 par le commissaire central Pierre Prat. Ce dernier propose au préfet du Rhône de bâtir une brigade de dix hommes « choisis parmi ceux qui auront été aux Bagnes, dans les

[30] A.D.M.L., 4M40, Lettre s.a. [le préfet du Rhône] ni destinataire [le ministre de l'Intérieur], 16 novembre 1823.
[31] A.N., F^7 12282, État des dépenses ordinaires de police secrète pour 1816, par le lieutenant de police de Lyon, 31 décembre 1816.
[32] Nicolas-François Cochard, *Description historique de Lyon ou notice sur les monuments remarquables et sur tous les objets de curiosité que renferme cette ville*, Lyon, Perisse Frères, 1817, 312 p., p. 162.
[33] Il est créé entre le 14 décembre 1805 [A.M.L., I^1 1, *Commissariat général. Etat des fonds nécessaires pour la gestion administrative de l'an 1806*, établi par le commissaire général de police de Lyon Dubois, 9 nivôse an XIV] et le 20 octobre 1806 [A.D.M.L., 4M370, Lettre du commissaire général de police de Lyon au préfet du Rhône].
[34] Vincent Milliot, « Les inspecteurs de la Sûreté, ou « l'invention pratique » de la police judiciaire dans le Paris des Lumières », *in* Marco Cicchini et Vincent Denis (dir.), *Police et Justice : des Lumières à l'Etat libéral (1750-1850). Le nœud gordien*, Genève, Georg, 2017, p. 146.
[35] Nathalie Heurtault, *La surveillance organisée. Les inspecteurs de police de Paris d'après les archives de la Bastille (1708-1757)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Robert Muchembled, Université de Paris-Nord, juin 1995, p. 72 [étude des inspecteurs Roussel et Poussot de 1731 à 1748] ; Hervé Bennezon, *Un inspecteur de police parisien sur le terrain, les missions de Jean Poussot (1703-1791)*, Paris, Les Indes savantes, 2019, 297 p.
[36] A.M.L., I^1 2 A, Arrêté du maire de Lyon, 7 décembre 1829. Un vol avait été commis en avril 1828.
[37] L. Guyon, *Histoire de Vidocq, chef de la brigade de sûreté de la préfecture de police, depuis 1802 jusqu'en 1827*, Paris, Chassaignon, 1829, p. 184.
[38] A.D.M.L., 4M1, Lettre du commissaire de police de l'arrondissement de la Halle-aux-Blés Rousset au lieutenant général de police de Lyon, 3 août 1819.
[39] A.D.M.L., 4M28, Etat des commissaires de police de la ville de Lyon établi par le maire de Lyon, 20 janvier 1834 ; *id.*, 1er décembre 1834.

maisons centrales de détention, de Correction »[40]. Ces malfaiteurs, rémunérés chacun à hauteur de 1 000 francs par an, devaient être néanmoins encadrés par deux inspecteurs de police.

Il faut donc attendre le 6 décembre 1833 pour que le pas soit franchi avec l'institution d'un groupe de quatre hommes, tandis qu'à Paris le service créé en 1832 par le préfet de police Gisquet regroupe pas moins de 31 policiers[41]. Pour diriger cette structure, somme toute modeste, il n'est plus possible de faire appel à l'un des commissaires de quartier. Rousset en 1822 puis Renou en 1823 avaient d'ailleurs abandonné leur fonction arguant la fatigue qu'elle impliquait[42]. Désormais, le commissaire spécial se consacre entièrement à sa tâche. Comme pour la brigade, plusieurs projets de cette nature avaient déjà été formulés par René De Brosses, préfet du Rhône. En 1824, il envisageait de former un « Comité » de trois hommes sur le modèle des « Commissaires interrogateurs établis près la Préfecture de police à Paris »[43]. Trois ans plus tard, il essayait de contourner le *veto* municipal en proposant d'octroyer « le caractère de Commissaire de police [au chef du bureau] de sûreté »[44]. Les arrêtés de 1833 reprennent telle quelle cette dernière suggestion. La médiation du lieutenant de police, de 1819 à 1822, puis du maire, jusqu'en 1823, disparaît donc[45]. Le gain en efficacité s'avère d'autant plus évident que les commissaires de sûreté avaient pris la mauvaise habitude, au moment de partir, d'emporter avec eux leurs archives et donc « la série de renseignements successivement recueillis »[46].

La réforme de 1833, qui se veut donc une rupture, n'est pas adoptée à ce moment précis par le simple fruit du hasard. La récente étude prosopographique menée par Justine Tentoni a mis en évidence l'attachement des conseillers municipaux de la monarchie de Juillet à l'ordre, tel le magistrat lyonnais Henri Durand[47]. Les émeutes de 1831 hantent encore les esprits[48]. Les négociants, banquiers et industriels, de plus en plus influents au sein du conseil puisqu'ils occupent plus de la moitié des sièges, ne manquent pas de rappeler que la tranquillité des rues assure un commerce florissant[49]. Placé à la tête de l'édilité lyonnaise, Gabriel Prunelle envisage pour sa part un ajustement policier depuis plusieurs mois déjà. Alors qu'il avait fusionné les bureaux de sûreté et de police municipale en 1830 par souci d'économie, il revoit sa stratégie dès novembre 1832. En outre, il s'inquiète de la mauvaise direction que le commissaire central Prat imprime à la police des voleurs. Ancien quartier-maître de la garde

[40] A.D.M.L., 4M2, *Projets de réformes dans la Police, Les Gardes-Pompiers, Les Crocheteurs, Les filles publiques, de la ville de Lyon, Présentés par Le Commissaire Central en 1833*, au préfet du Rhône, s.d. [été 1833].
[41] Louis Canler, *Mémoires de Canler, ancien chef du service de la Sûreté*, s.l.é., Mercure de France, 1968, 543 p., p. 117. Le chef de la Sûreté inclus.
[42] A.M.L., I^1 53, I^1 84, Copie de la lettre du maire de Lyon au commissaire de police du quartier de la Halle-aux-Blés Jean-Marie Renou, 20 avril 1822.
[43] A.D.M.L., 4M2, A.M.L., 1160 WP 7, Lettre du préfet du Rhône au maire de Lyon, 17 avril 1824.
[44] *Ibid*., Lettre s.a. [le préfet du Rhône] au maire de Lyon, 9 avril 1827.
[45] A.M.L., I^1 9, Arrêté du maire de Lyon, 18 octobre 1823, article 1er. L'article 3 de l'arrêté du 5 juillet 1822 indique la même chose.
[46] A.D.M.L., 4M2, Projet de réforme de la police, s.a. [pas le maire de Lyon], s.d. [entre 1824 et 1830] ; voir Eric Heilmann, *Des herbiers aux fichiers informatiques. L'évolution du traitement de l'information dans la police*, Thèse de science de l'information, Université de Strasbourg, 1991, 267 p. ; *Id.* (dir.), *Les savants, l'ordre et la loi*, Paris, Autrement, 1994, 200 p. ; *Id., Parlons sécurité en 30 questions*, Paris, La Documentation française, 2012, 86 p.
[47] Justine Tentoni, *Entre ville, faubourg et campagne : prosopographie des conseillers municipaux (Lyon et communes fusionnées, 1830-1870)*, Thèse d'histoire dirigée par Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, décembre 2017, p. 321.
[48] Édouard Ebel, « Du maintien de l'ordre à la guerre des rues : la gestion des foules entre 1830 et 1871 », *in* Pierre Bergel et Vincent Milliot (dir.), *La ville en ébullition. Sociétés urbaines à l'épreuve*, Rennes, P.U.R., 2014, p. 127 ; Philippe Chassaigne, *Ville et violence. Tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 57.
[49] Justine Tentoni, *Entre ville…*, *op. cit.*, p. 330.

nationale lyonnaise, celui-ci accède à cette fonction en 1831. Or, il ne donne pas entière satisfaction au maire qui lui reproche de ne pas envoyer régulièrement ses rapports et, pire, de ne pas savoir rédiger convenablement un procès-verbal. Afin de pallier ce problème, Prunelle charge le commissaire des Célestins, Claude-Philippe Rognon, de « suppléer à son incapacité »[50] en l'informant de « toutes les arrestations faites, soit par la gendarmerie, la troupe de ligne, les surveillants de nuit, les employés des régies des contributions indirectes et de l'octroi, soit même par les habitants »[51]. Ce désaveu se solde, le 6 décembre 1833, par un dessaisissement de la police de sûreté au profit de la municipalité – le chef du service étant dorénavant placé sous la tutelle du maire – et par l'injonction faite à Prat de fournir quatre hommes pour constituer la toute nouvelle brigade de sûreté.

Enfin, ces arrêtés permettent à Prunelle de remporter le bras de fer qu'il engage, quelques jours plus tôt, avec le préfet Pierre de Gasparin, un conflit s'inscrivant dans les affrontements récurrents entre les pouvoirs locaux et l'Etat[52]. Au début du mois de novembre, l'arrondissement de Pierre-Scize devient vacant. François Rousset, alors commissaire-priseur, signale sa candidature que Gasparin s'empresse de valider, sans toutefois consulter Prunelle, ardent défenseur des « droits municipaux »[53]. Une maladresse préfectorale car, depuis la réunion gouvernementale du 11 mai 1833, il revient aux maires de proposer aux préfets une liste de trois candidats pour les emplois à pourvoir dans la police municipale[54]. Elle pique d'autant plus au vif le premier édile que lui et Rousset ont connu quelques tensions dans le passé. En juillet 1830, tout juste nommé premier magistrat de la ville, Prunelle avait pesé de tout son poids pour que « l'effroi des voleurs »[55] obtienne le poste de « commissaire général de police provisoire »[56]. Or, quatre mois plus tard, Rousset avait violemment claqué la porte, justifiant sa décision par une légère modification de statut adoptée quelques jours plus tôt[57]. Deux mois lui avaient été nécessaires pour comprendre son erreur et venir s'excuser platement à l'Hôtel de Ville. Lorsque le préfet décide de nommer Rousset commissaire de Pierre-Scize en novembre 1833, ce policier a regagné depuis longtemps l'estime de Prunelle. Seulement, il aurait pu en être différemment, et la rancœur du maire à l'égard de Gasparin évolue donc logiquement en courroux. Dans un premier temps, le maire semble perdre la partie, l'ordonnance royale du 19 novembre entérinant la décision préfectorale. Les arrêtés du 6 décembre, qui nomment Rousset à la tête de la Sûreté, lui servent donc à reprendre la main. Gasparin, mis devant le fait accompli, s'insurge, clamant que « les formalités prescrites [pour créer une nouvelle fonction n'avaient pas] été préalablement observées »[58]. Une protestation stérile tandis qu'au même moment, devant la Chambre, Adolphe Thiers plaide pour la nécessaire soumission des arrêtés municipaux à l'approbation des préfets. Il faudra encore trois ans d'âpres discussions pour que cette

[50] A.D.M.L., 4M2, A.M.L., 517 WP 21 2, 1160 WP 7, 4 II 13 (Fonds Gasparin), Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 29 décembre 1833.
[51] A.D.M.L. 4M2 et A.M.L. 517 WP 21 2, arrêtés du 6 décembre 1833, article 3.
[52] Pierre Deyon, *L'État face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*, Paris, Editions locales de France, 1996, 243 p., p. 140-141. Pour appuyer son argumentation, Villèle tire notamment parti du *Rapport sur l'état de la France* présenté à la Chambre dès 1814.
[53] John Merriman, *Police Stories. Building the French State (1815-1851)*, Oxford University Press, 2006, p. 178.
[54] Philippe Paillard, « L'organisation de la police lyonnaise : divergences entre le préfet du Rhône et le maire de Lyon, 1800-1852 », *Annales de l'Université Jean Moulin, droit et gestion*, Lyon, février 1979, t. 2, pp. 11-55.
[55] A.M.L., 517 WP 21 2, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 17 décembre 1830.
[56] *Ibid.*, Lettre s.a. [le maire de Lyon] au ministre de l'Intérieur et des cultes, 8 décembre 1833.
[57] *Ibid.*, Lettre de Rousset au maire de Lyon et à ses adjoints, 13 novembre 1830.
[58] A.D.M.L., 4M28, A.M.L., 517 WP 21 2, Lettre du préfet du Rhône au maire de Lyon, 17 décembre 1833.

proposition soit validée[59]. Parmi les plus ardents défenseurs de ce projet figurera d'ailleurs ce même Gasparin, devenu sous-secrétaire d'État puis ministre de l'Intérieur après son départ de la préfecture du Rhône en 1835[60].

La création de 1833 s'inscrit dans la durée en dépit des aléas de la vie politique locale. L'ultime départ de Rousset deux ans plus tard, suite au changement d'équipe municipale, laisse un vide que le nouveau maire Christophe Martin ne cherche pas à combler[61]. Quand Jean-François Terme, ancien premier adjoint de Prunelle[62], accède au fauteuil municipal en 1840, il redonne au service sa structure complète[63]. En outre, son chef obtient, peu après, le droit d'apposer sur les documents officiels un timbre-cachet de forme ronde[64]. Institution pérennisée, la Sûreté lyonnaise devient même une source d'inspiration pour d'autres communes comme Toulouse. En 1844, un projet suggère d'installer un service équivalent avec à sa tête « un commissaire de police réunissant entre ses mains tous les moyens d'exécution », signalant au maire que « Cette police se fait à Lyon par un commissaire chef de la police de sûreté, à Bordeaux, Marseille, Rouen, Lille et autres grandes villes par le commissaire central »[65]. La brigade que l'auteur propose d'établir regrouperait trois hommes, soit un de moins que celle créée dix ans plus tôt dans le Rhône. Depuis plusieurs mois déjà, certains commissaires de la cité Mondine réclament la mise en place d'une police des voleurs pour les soulager dans leur travail quotidien[66]. Comme il est d'usage au XIX^{e} siècle, le projet de 1844 tourne son regard vers des cités démographiquement proches, la capitale étant estimée exceptionnelle du fait de son statut. Sous la Restauration, le représentant de l'État en Haute-Garonne lui-même reprochait déjà au maire de n'établir de comparaison qu'avec Paris et non des « villes […] dont la population n'est pas tellement éloignée de celle de Toulouse » comme « Lyon, Marseille, Bordeaux &^{a} »[67].

L'intérêt que suscite la Sûreté lyonnaise touche également les colonies. En 1849, le préfet de la province d'Alger interpelle le commissaire central sur « l'organisation des services de police des principales villes de France », Lyon en tête[68]. De l'attention donc, mais pas forcément de l'influence tant les véritables transferts semblent limités. Quand le préfet des Bouches-du-Rhône découvre l'existence d'un commissaire spécial de sûreté à Lyon en 1824[69], il ne reprend pas cette mesure alors même qu'il venait d'essuyer un reproche ministériel du fait du grand nombre de vol dont Marseille était la victime[70].

---

[59] André Chandernagor, *Les maires en France. XIX^{e}-XX^{e} siècle*, Paris, Fayard, 1993, 274 p., p. 79-80. La loi est adoptée le 18 juillet 1837, l'article 11 précise que les arrêtés du maire sont immédiatement adressés au sous-préfet, et que le préfet peut en annuler ou en suspendre l'exécution.

[60] René Bargeton, Pierre Bougard, Bernard Le Clère, Pierre François Pinaud, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, Archives Nationales, 1981, 423 p., p. 143. Gasparin devient ministre de l'Intérieur en septembre 1836, poste qu'il occupe jusqu'en avril 1837.

[61] A.D.M.L., 4M29, État des commissaires de police de la ville de Lyon établi par le maire de Lyon, 8 décembre 1837.

[62] Wu Kaishan, *Jean-François Terme, maire de Lyon de 1840 à 1847*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, Juin 2001, p. 50.

[63] En 1842, la fonction existe de nouveau [A.M.L., I^{1} 101, Lettre du commissaire spécial chef de sûreté au procureur de la République, 22 octobre 1842].

[64] A.M.L., I^{1} 2 B, *État des menues dépenses de police faites pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1846*, établi par le commissaire de la sûreté, 31 octobre 1846. Sur le champ du timbre-cachet, il est écrit : « *Chef de la Police de Sûreté* ».

[65] A.M.T., 1I2, Projet remis au maire de Toulouse pour la réorganisation de la police, 10 février 1844.

[66] A.M.T., 1I1, lettre d'un commissaire au maire de Toulouse, 25 juillet 1843.

[67] A.M.T., 1I1, Lettre du préfet de Haute-Garonne au maire de Toulouse, 24 décembre 1817.

[68] A.N.O.M., FM F/80/578, Lettre du commissaire central d'Alger au préfet de la province d'Alger, 23 février 1849.

[69] A.D.M.L., 4M2, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au préfet du Rhône, Marseille, 18 mai 1824.

[70] A.D.B.D.R., 4M1, Lettre du directeur général de l'administration départementale et de la police au préfet des Bouches-du-

Lors de la grande réorganisation de la police messine en 1833, aucune innovation lyonnaise ne se voit reprise[71]. Enfin, la mise en place d'une brigade de sûreté à Nantes en 1844 s'appuie sur le modèle rouennais[72]. Le rayonnement initial du service lyonnais, bien que mesuré, n'en reste pas moins réel, et son ancienneté dans le paysage policier local et national lui permet de bénéficier d'une certaine assise.

2. L'étatisation, condition essentielle au projet de Locard

Ignorant tout du legs de 1833, Locard ne semble pas mieux informé au sujet de la réforme de 1851. Du moins, il ne manifeste aucun désir particulier de se documenter à ce propos. Pourtant, c'est bien l'étatisation qui rend son projet possible comme l'atteste le rappel suivant. La loi du 19 juin 1851, votée à une large majorité de 448 voix contre 216, vise ouvertement à créer un statut d'exception pour une cité perçue comme fondamentalement rebelle[73]. Le règlement adopté le 17 septembre en précise les contours exacts[74]. Il s'agit, ni plus ni moins, d'élargir à Lyon la mesure déjà appliquée dans la capitale avec la préfecture de police. Le service de sûreté trouve par ce biais une assise inédite et durable dans le paysage policier lyonnais. Son importance numérique croît de façon patente. Alors qu'au mois de juin 1851 la brigade de sûreté ne rassemblait que six hommes[75], avec le règlement de septembre elle passe à 24 agents. Avec le reste de l'équipe, les 30 membres du service forment ainsi les deux tiers de l'effectif total de la police lyonnaise[76], un chiffre et une proportion qui connaissent une grande stabilité[77]. Prieur, auteur de la thèse de référence sur le maintien de l'ordre lyonnais au XIX^{e} siècle, estime donc que « l'hégémonie initialement exercée par la police politique » bascule dès lors du côté de la Sûreté[78]. Les commissaires spéciaux placés à la tête de ces deux services, dont l'existence légale avait été actée en octobre 1851 par le préfet Bret puis entérinée trois mois plus tard par le gouvernement[79], se livrent à une concurrence qui tourne donc à l'avantage de la police judiciaire, l'épuration politique ayant été rapidement menée[80].

À l'effectif conséquent de la Sûreté correspond bien évidemment un élargissement des compétences. À partir du mois d'octobre 1851, les commissaires de quartiers doivent lui adresser les rapports quotidiens destinés au préfet, un résumé des personnes arrêtées la veille ainsi qu'un extrait des procès-verbaux dressés pour crimes et délits dont les auteurs sont inconnus[81]. Ils reçoivent, en outre,

---

Rhône, 12 janvier 1821. Voir Céline Régnard, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, P.U.R., 2009, 361 p.

[71] A.M.M., 1I2, Lettre du commissaire de police de la troisième division au maire de Metz, 12 mars 1833.

[72] A.M.N., I1C1D8, Arrêté municipal du 15 février 1844.

[73] *Le Moniteur Universel*, n°171, séance du19 juin 1851, p. 1730.

[74] A.D.M.L., 4M3, Règlement ministériel portant exécution de la loi du 19 juin 1851.

[75] A.M.L., 517 WP 21 2, État nominatif des agents de police pour la mairie de Lyon, dressé par le commissaire central de police, s. destinataire (préfet du Rhône), 22 juin 1851

[76] A.D.M.L., 4M3, Règlement ministériel portant exécution de la loi du 19 juin 1851, 17 septembre 1851, article 20.

[77] A.D.M.L., 4M5, Note du secrétaire général pour la police au préfet du Rhône, fin 1862. La brigade de la sûreté comprend alors 28 agents.

[78] Florent Prieur, *Dompter une ville en colère. Genèse, conception et mise en œuvre de la police d'État de Lyon (1800-1870)*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, 2013, p. 619.

[79] A.D.M.L., 4M5, Extrait d'un rapport du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 9 janvier 1852.

[80] Jean Le Bihan et Marc Bergère, *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2010, 300 p.

[81] A.M.L., I^{1} 1, Circulaire du secrétaire général de la police aux commissaires de police de l'agglomération lyonnaise, 11octobre 1851.

l'injonction de conduire auprès de ce service les individus qu'ils ont arrêtés. En 1854, la police des mœurs et des voitures publiques rentre désormais dans les attributions de la Sûreté tandis que son commissaire spécial hérite de l'organisation de la surveillance nocturne[82]. En effet, cette partie pourtant essentielle du maintien de l'ordre avait manqué de cohérence durant tout le premier XIX^{e} siècle. Alors qu'en 1836 le préfet de police Delessert avait pris un arrêté combinant les heures de circulation des diverses patrouilles militaires ou civiles afin que, toutes les demi-heures, les rues désertes des quartiers périphériques parisiens soient parcourues[83], il n'existait aucun véritable « centre régulateur »[84] du côté de Lyon. Seules des mesures ponctuelles existaient. Par exemple, en 1835, le préfet Jean-Charles Rivet avait incité l'adjoint de la Guillotière, le commissaire de police des Brotteaux et le maréchal des logis à « se concerter »[85] pour assurer l'ordre dans la banlieue Est[86]. En 1836, il avait poussé les commissaires et sous-officiers des brigades de gendarmerie de Lyon à se « voir fréquemment »[87]. Avec la refonte de la fin 1854, il revient au commissaire de la sûreté d'établir l'itinéraire des douze rondes quotidiennes et de fixer les heures et lieux de rencontre[88]. En septembre 1855, afin de pallier la concision des extraits de procès-verbaux envoyés à la Sûreté, les commissaires doivent désormais remplir pour chaque prévenu une fiche comportant son état civil et la liste de ses méfaits[89]. Cette mauvaise volonté manifeste, relevée par le commissaire spécial dès le mois de décembre 1851, dévoile tout le mal-être des commissaires désormais assujettis à la Sûreté[90]. Plusieurs circulaires sont nécessaires les mois suivants pour qu'ils se conforment aux nouvelles instructions[91].

Au terme de ces quatre années du processus d'étatisation, la Sûreté s'impose donc comme le socle de la police lyonnaise. Elle se caractérise en outre, selon Florent Prieur, par « davantage d'autonomie et d'indépendance »[92] en comparaison de la Sûreté parisienne. La construction d'un Hôtel de Police rue Luizerne à partir de septembre 1856 vient consacrer sa prépondérance. Cette initiative, qui s'inscrit dans la politique haussmannienne du préfet Vaïsse, met à profit un terrain municipal jouxtant la place des Terreaux et donc l'Hôtel de Ville. Achevé deux ans plus tard, le bâtiment fait la part belle à la Sûreté qui hérite des trois-quarts de la superficie disponible[93]. En plus des deux salles d'arrêt et des trois cachots du rez-de-chaussée, elle dispose d'une partie du premier étage pour la brigade des garnis, de la quasi-intégralité du second voué à ses archives et au cabinet du commissaire spécial, et enfin de

[82] A.D.M.L., 4M54, Arrêté du préfet du Rhône, 31 octobre 1854.
[83] Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^{e} s. (1815-1870)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 278.
[84] A.D.M.L., 4M2, Document sans auteur ni destinataire, s.d. [1824].
[85] *Ibid.*, Lettre du chef d'escadron commandant la gendarmerie du Rhône au préfet du Rhône, 23 mai 1835.
[86] Sur le contrôle des banlieues lyonnaises : John Merriman, *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris, Seuil, 1994, 399 p. ; Stéphane Frioux et Florent Prieur, « Dangereuses banlieues. Les marges lyonnaises au miroir de la police et de l'hygiène dans la première moitié du XIX^{e} siècle », *in* Sophie Bouffier, Claude-Isabelle Brelot et Denis Menjot (dir.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations*, Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 269-285.
[87] A.D.M.L., 4M155, Lettre du chef d'escadron commandant la gendarmerie du Rhône au préfet, 25 juillet 1836.
[88] A.M.L., I^{1} 4, Circulaires du secrétaire général pour la police aux commissaires de l'agglomération lyonnaise et aux capitaines du corps des sergents de ville, 14 et 21 novembre 1854.
[89] *Ibid.*, Circulaires du secrétaire général pour la police aux commissaires de l'agglomération lyonnaise, 11 octobre 1851, 30 mars 1854, 21 septembre 1855.
[90] A.D.M.L., 4M454, Lettre du commissaire de la Sûreté au secrétaire général pour la police, 12 décembre 1851.
[91] A.D.M.L., 4M442, Circulaire du préfet aux commissaires du Rhône, 9 juillet 1852 ; A.M.L., I^{1} 4, Circulaires du secrétaire général pour la police commissaires de l'agglomération, 6 janvier et 27 juillet 1853.
[92] Florent Prieur, *Dompter…*, *op.cit.*, p. 559.
[93] A.M.L., 475 WP 30 1, Inventaire du mobilier appartenant à la ville de Lyon en 1858, établi par l'architecte de la ville, 13 janvier 1859.

l'ensemble du troisième niveau pour la brigade des mœurs. La discrétion qu'impose l'activité du service est également prise en compte : l'accès au bâtiment s'effectue *via* une cour, et non directement par la rue, tandis qu'une allée charretière permet « les translations de prisonniers […] sans attirer l'attention »[94]. L'Hôtel de Police est donc peu ou prou placé entre les mains de la Sûreté alors que cette dernière était traditionnellement installée place des Terreaux. L'importance de ce service reste une spécificité tandis que la loi du 5 mai 1855 étend l'étatisation à toutes les préfectures de plus de 40 000 habitants[95]. En effet, son article 50 octroie aux représentants de l'État dans ces départements les mêmes pouvoirs que ceux du préfet de police de Paris – les tâches municipales restant néanmoins l'apanage des maires – tandis que son article 15 stipule que les préfets disposent des compétences « telles qu'elles ont été réglées, pour la ville de Lyon, par la loi du 19 juin 1851 »[96]. La duplication du système lyonnais s'avère néanmoins incomplète. Les 17 villes concernées conservent leur commissaire central et, surtout, la mise en place de services spéciaux comme celui de la sûreté n'est pas menée à son terme. Enfin, la libéralisation du Second Empire amorcée en 1860 finit par avoir raison de cette mesure supprimée dès 1867[97].

La place prépondérante qu'acquiert ce service spécial sous le Second Empire ne fait que se consolider sous la III^e^ République. Son chef jouit du statut officieux de numéro deux de la police derrière le secrétaire général[98]. Les archives de la Sûreté, formées à partir du travail des agents des garnis[99] et des commissaires[100], deviennent la mémoire officielle de la police lyonnaise, l'armée elle-même s'appuie dessus[101]. L'accès aux fiches individuelles est d'ailleurs étroitement contrôlé par le biais de bulletins de consultation[102], au grand dam des commissaires comme celui du quartier de la Bourse en 1886[103]. Enfin, les journaux comme *Le Progrès* se gargarisent des exploits de ce service incarnant désormais le bon ordre : « À Lyon, dans une grande ville, peu de crimes restent impunis. Les inspecteurs de la Sûreté, journellement occupés à suivre les malfaiteurs […] sont au courant des moindres allées et venues des individus suspects »[104]. C'est donc en toute logique que le laboratoire de police émerge au sein de cette structure en 1910, de même que l'Identité judiciaire de Paris avait été rattachée à la Sûreté à la fin du XIX^e^ siècle. Quatre ans avant la Grande Guerre, la police judiciaire lyonnaise occupe une partie du palais de Justice, sur les quais de Saône, une localisation remontant aux premières années de la III^e^ République. Son transfert dans le tout nouvel Hôtel de Police de la rue Desaix, en mars 1899, avait duré à peine deux ans, « le Parquet Général qui avait contribué à cet exode [s'apercevant] alors qu'il

[94] A.M.L., 1217 WP 92, Délibération du conseil municipal de Lyon, 16 novembre 1856.
[95] Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, p. 63.
[96] *Moniteur universel*, n°139, 18 mai 1855, loi sur l'organisation municipale du 5 mai 1855, section IV « Dispositions particulières », articles 15 et 50.
[97] *Ibid.*, n°134, 14 mai 1867, Séance du corps législatif du 13 mai 1867, p. 579.
[98] Amos Frappa, *La police de sûreté lyonnaise (1800-1936)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2004, p. 67.
[99] A.D.M.L., 4M19, Circulaire du Commissaire spécial de la Sûreté du 19 mars 1895.
[100] *Ibid.*, Lettre du Secrétaire général pour la police au commissaire du quartier de Perrache, 6 octobre 1897.
[101] A.D.M.L., R652, Lettre du commissaire de la Sûreté au secrétaire général pour la police, 30 décembre 1904, demande du colonel du 96^e^ régiment.
[102] A.D.R., 4M18, Lettre du commissaire spécial de la Sûreté au secrétaire général pour la police, 25 janvier 1881.
[103] *Ibid.*, Lettre du commissaire de la Bourse au commissaire de la Sûreté, 17 août 1886.
[104] *Le Progrès*, 1^er^ mars 1903.

était impossible de [s'en] éloigner »[105]. Le 24 janvier 1910, Locard se voit donc confier un local au 3e étage du palais de justice, « juste au-dessus des [autres] bureaux de la Sûreté »[106]. Lors de l'inauguration, le *Salut Public* met en garde les « Apaches, cambrioleurs, assassins, malfaiteurs de tout poil »[107]. « Tremblez en ce jour de colère [annonce-t-il] : la Sûreté lyonnaise vous taille de formidable besognes ». Plus humblement, Locard insiste sur le soutien de ses nouveaux collègues tels que « le grand chef, M. Adler, l'inspecteur principal Gonnard et le commissaire G. Fabiani [qui] sont des partisans éclairés et convaincus de la dactyloscopie »[108].

Fruit de l'union entre Locard et la Sûreté, cette dernière devenant réellement puissante à partir du milieu du XIXe siècle, le laboratoire de police doit donc tout autant à la seconde qu'au premier. La période de l'étatisation s'avère déterminante à un second titre avec la création de la fonction de secrétaire général pour la police. Depuis 1851, le préfet du Rhône bénéficie en effet des mêmes pouvoirs que le préfet de police à Paris, à savoir ceux définis par les arrêtés consulaires du 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX. Cette extension de compétences, du fait de son ampleur, lui permet de disposer d'un relais à travers le secrétaire général et son administration. Le texte initial restant silencieux au sujet des modalités, il revient au premier titulaire – Menche de Loisne – d'organiser cette nouvelle structure préfectorale à partir du 10 septembre 1851[109]. Le 24 mars 1852, l'annexion des trois communes suburbaines de La Guillotière, Vaise et La Croix-Rousse, ainsi que le remplacement du conseil municipal lyonnais par une commission de 30 membres nommés par le pouvoir, imposent de revoir cette première mouture[110]. Contrairement à Paris, la fonction de maire est supprimée et ses pouvoirs récupérés par le préfet du Rhône[111]. Le 1er avril 1852, la garde municipale est d'ailleurs remerciée tandis que les commissaires et leurs agents se voient signifier leur révocation[112]. Le budget alloué aux sept bureaux de la police connaît donc un réajustement à la hausse, d'abord fin 1851 puis début 1852, passant de 25 000 à finalement 37 000 francs[113]. Le secrétariat général pour la police compte désormais vingt-neuf employés alors que le projet de septembre 1851 n'en prévoyait que onze[114]. Le renforcement du service se poursuit dans les mois qui suivent. Le 29 juillet, le nouveau représentant de l'État dans le Rhône, Charles-Wangel Bret, impose son transfert de l'Hôtel de Ville à la préfecture située place des Jacobins[115]. L'intégralité du troisième étage lui est alors dédiée. Enfin, en janvier 1853, ce même préfet redéfinit précisément les compétences de chaque division et bureau[116].

---

[105] A.D.M.L., 4M67, Rapport du chef de la Sûreté au préfet du Rhône, 21mai 1912.
[106] Rollon, « Un laboratoire de police », *L'Express*, 2 juin 1912.
[107] Ch. F., « Contre l'armée du crime. L'empreinte digitale et le portrait parlé. M. le Dr Locard, directeur de l'anthropométrie lyonnaise inaugure ces nouvelles méthodes, à la Sûreté », *Le Salut public*, s.d. [début janvier 1910].
[108] Rollon, « Un laboratoire… », *art. cit.*
[109] A.D.M.L., 2M19, Procès-verbal d'installation de Menche de Loisne par le commissaire extraordinaire du gouvernement dans la 6e division militaire, 10 septembre 1851.
[110] A.D.M.L., 2M1, Lettre du secrétaire général pour l'administration au préfet du Rhône, s.d. (avril 1852).
[111] Marie-Clotilde Meillerand, *Penser l'aménagement d'une métropole au XXe siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, Université Lyon 2, 2010, p. 34.
[112] A.D.M.L., 4M3, Lettre de Saint-Olivier (commissaire municipal révoqué) au préfet du Rhône, 4 avril 1852.
[113] A.D.M.L., 4M73, Budget pour l'année 1852 de la préfecture du Rhône, s.a. (le secrétaire général pour la police), s.d. (fin 1851-début 1852)
[114] A.D.M.L., 2M20, Arrêté du préfet du Rhône, 31 mars 1852.
[115] A.D.M.L., 4M53, Arrêté du préfet du Rhône, 29 juillet 1852.
[116] A.D.M.L., 1M106, Arrêté du préfet du Rhône, 1er janvier 1853.

Véritable pierre angulaire des forces de l'ordre lyonnaises depuis 1851, le secrétaire général est justement celui qui permet la création d'une police scientifique un demi-siècle plus tard. De façon significative, lors de l'inauguration des locaux en janvier 1910, Locard cède à Henri Richard Cacaud le titre de « fondateur »[117] du laboratoire. C'est en 1902 que les deux hommes s'étaient rencontrés pour la première fois, et ce par l'entremise d'Alexandre Lacassagne[118]. Ce dernier avait en effet profité du traditionnel bal de la préfecture pour introduire son protégé auprès du gotha lyonnais[119]. Devenu secrétaire général en 1905, Cacaud défend le projet de Locard auprès du ministère en mars 1909 par l'intermédiaire du préfet[120]. Il parvient quelques mois plus tard à satisfaire les désirs de l'élève de Lacassagne en négociant deux salles du palais de justice, détachant en outre un garde champêtre et un gardien de la paix pour les placer sous ses ordres. En 1910, Locard rend donc logiquement hommage au « distingué secrétaire général de la Préfecture [qui l'] aide de toutes ses forces dans [s]a tâche »[121]. Restés en contact durant la Grande Guerre par le biais de Justin Godart[122], ils conservent des liens d'amitié, alors même que Cacaud quitte le Rhône en 1911 pour rejoindre la préfecture des Ardennes[123]. Quand il crée un musée de criminalistique en 1919, Locard baptise la salle principale du nom de l'ancien secrétaire général[124]. Au milieu des années 1930, le directeur du laboratoire lyonnais assure bien volontiers une série de conférences pour le *Redressement français*[125], un groupement libéral de politiques et d'industriels dirigé par Cacaud[126]. Enfin, au crépuscule de son existence, en 1961, Locard revient avec déférence sur le rôle-clé de son ancien protecteur dans ses *Mémoires improvisées* diffusées à la radio[127].

Après le départ de Cacaud, le secrétaire général conserve le patronage du laboratoire de police jusqu'à la loi de 1943. En 1913, il accorde divers aménagements dans les rapports de ce service aux autres forces de police lyonnaises[128]. En 1920, il octroie à Locard le droit d'organiser régulièrement des cours pour les commissaires de l'agglomération. Huit ans plus tard, il contresigne l'achat d'ouvrages pour la bibliothèque du laboratoire[129] tandis qu'en 1937 il donne une rallonge budgétaire pour l'acquisition de matériel photographique[130]. Autant d'exemples montrant que le secrétaire général et, derrière lui, l'État, jouent un rôle fondateur surtout en raison des moyens mobilisés. Sur une plus large perspective chronologique, le mouvement d'étatisation et la création de laboratoires de police scientifique semblent bel et bien corrélés. Les deux premières villes passées sous le contrôle du gouvernement, Paris et Lyon, sont également celles qui voient émerger les deux premières institutions

[117] Edmond Locard, « Le musée de criminalistique de Lyon », *Lyon-touriste*, n°271, 1936, p. 8.
[118] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article de Locard « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », s.d. [après 1950].
[119] Edmond Locard, « Le bal de la préfecture », *Le Tout Lyon*, VIII[e] année, numéro du 27 avril au 3 mai 1902.
[120] A.D.M.L., 4M44, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 2 mars 1909.
[121] Ch. F., « Contre… », *art. cit.*
[122] Archives personnelles de Michel Stagnara, Carte de visite de Justin Godart sur laquelle est noté un rendez-vous avec Cacaud, s.d. [1914-1918].
[123] A.N., Base Léonore, Dossier Cacaud, page 11.
[124] Edmond Locard, « Le musée… », *art. cit.*, p. 8.
[125] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Cacaud à Locard, 15 novembre 1934.
[126] A.N., F[7] 13240, Statuts du *Redressement français*, 1926.
[127] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8[e] entretien, 40min 35s.
[128] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, sans date [vers 1913].
[129] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 16 mars 1928.
[130] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 15 octobre 1937.

de ce genre. Cette logique fonctionne aussi pour Marseille où un service anthropométrique d'envergure est institué en 1909[131], dans la foulée de l'étatisation de 1908. Le laboratoire créé en 1927 sera d'ailleurs le troisième à l'échelle métropolitaine. Quelques nuances doivent néanmoins être apportées. En premier lieu, des contre-exemples existent tel celui d'Alger où un laboratoire fonctionne dès 1927 alors que la tutelle gouvernementale n'est décrétée qu'en 1930. En outre, pour le cas strictement lyonnais, Pierre-Yves Saunier signale que les formidables moyens déployés en 1851 sont revus à la baisse lors du changement de régime[132]. La grande densité policière ne peut être maintenue après 1870, le système de contrôle par îlots – inspiré de Londres – coûtant manifestement trop cher. Enfin, Quentin Deluermoz rappelle que les capitales politiques bénéficient de moyens autrement plus conséquents du fait de leur statut particulier[133].

3. Locard, fils de l'école lyonnaise

L'initiative des années 1830 et l'étatisation intervenant quelque vingt ans plus tard relèvent donc plus de conditions propices que de véritables legs, contrairement à l'école de criminologie de renommée internationale qui anime la ville à la fin du siècle. C'est en 1880 que son fondateur, Alexandre Lacassagne, s'installe entre Rhône et Saône[134]. Sur les conseils de Léopold Ollier et après avoir longtemps hésité, s'estimant « incapable d'enseigner » la chimie[135], il postule à la chaire de médecine légale et de toxicologie devenue vacante suite au décès d'Emile Gromier. Il doit toutefois lever deux obstacles pour arriver à ses fins. D'une part, le refus de l'autorité militaire de le laisser quitter Médéah pour venir faire valoir ses titres à Lyon. D'autre part, la réticence du conseil de la faculté, peu enclin à choisir quelqu'un de l'extérieur. Lacassagne obtient l'appui décisif de Louis Gavarret, inspecteur général pour l'ordre de la médecine. Il avait eu l'occasion de rencontrer celui-ci par le biais de Léon Gambetta avec lequel il était lié, les deux hommes étant tous deux originaires de Cahors[136]. Après avoir obtenu le poste le 3 juillet 1880, Lacassagne se fait placer hors cadre par les autorités militaires le 31 juillet[137]. Délesté de la toxicologie pour laquelle une chaire spécifique est créée et confiée à Paul Cazeneuve, il peut se consacrer entièrement au renforcement de la médecine légale avec, en premier lieu, la mise en place d'un laboratoire dans la partie Est de la faculté.

En outre, il initie un mouvement de réflexion autour du délinquant. Alors qu'il avait été l'un des tous premiers relais français des théories lombrosiennes, il adopte une posture plus critique lors du congrès d'anthropologie criminelle de Rome en 1885[138], probablement sous l'influence de son ami

---

[131] Raymond Sevillet, « Réorganisons la police. Le service anthropométrique de Marseille », *Le Radical*, 30 mai 1921.
[132] Pierre-Yves Saunier, « Maintien de l'ordre et contrôle de l'espace urbain au XIX^e^ siècle : le cas de Lyon », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 17, 3^e^ trimestre 1994, p. 77-85.
[133] Quentin Deluermoz, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin », *R.H.M.C.*, 2013, p. 77.
[134] Laurence Vèze, *Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'Institut de médecine légale de Lyon*, D.E.A. d'histoire dirigé par Régis Ladous, Michel Delsol et Daniel Malicier, 1992, 79 p.
[135] « Le professeur Lacassagne (1843-1924) », *La Presse médicale*, n°84, 18 octobre 1924, p.1767.
[136] Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'Ecole de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept du "milieu social" », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1974, pp.534-559.
[137] A.N., Base Léonore, LH/142/47, Dossier Jean Alexandre Lacassagne.
[138] Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIX^e^ siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, 1988, Thèse d'histoire dirigée par

juriste Gabriel Tarde[139]. Épaulé par Henry Coutagne, chef des travaux de médecine légale, et par René Garraud, professeur de droit criminel, il lance un an plus tard les *Archives d'anthropologie criminelle*. Coutagne se révèle d'ailleurs être l'un des plus actifs contributeurs de la revue durant les dix premières années avec pas moins de 15 articles[140]. Dès lors, il aurait existé une école lyonnaise se démarquant fortement voire s'opposant à une école italienne basée à Turin[141]. De l'autre côté de la Manche, le rejet des idées de Lombroso s'expliquerait plutôt par la méfiance à l'égard de théoriciens coupés du terrain[142]. Un *leader*, une pensée et une revue, telles sont en effet les trois constituantes de la notion d'école de pensée rappelle Martine Kaluszynski[143]. En 1994 à Paris, la tenue d'un colloque consacré à *l'Histoire de la criminologie française* a été l'occasion de revenir sur cette idée construite par les acteurs de cette mouvance, à commencer par Lacassagne qui définissait « l'Ecole lyonnaise [comme celle ayant démontré que le crime provient] de la société elle-même »[144]. Laurent Mucchielli explique ainsi l'absence de postérité de cette école par le fait qu'elle n'en était justement pas une[145]. Pour sa part, Marc Renneville rappelle que le seul programme de recherche précis qu'elle s'était donné n'a jamais été réellement suivi[146], tout en précisant qu'il a néanmoins existé une « "école pratique", plus axée sur la médecine légale et la police scientifique que sur les études théoriques »[147].

Le premier de ces deux pans s'appuie sur la réussite du laboratoire de médecine légale[148] célébrée en ces termes élogieux par le *Petit Journal* en 1891 : « Je viens de faire connaissance avec l'Institut de médecine légale annexé à la faculté de médecine de Lyon et, en vérité, je suis honteux pour Paris qu'il se soit laissé distancer de la sorte par la province »[149]. L'expression, improprement employée puisque les instituts lyonnais et parisiens datent respectivement de 1910 et 1913, révèle tout le dynamisme du laboratoire dirigé par Lacassagne. C'est là et à son logement – rue Victor Hugo puis place Raspail – que le courrier destiné à la rédaction des *Archives de l'anthropologie criminelle* arrive[150]. La description admirative dont il fait l'objet en 1884 de la part de l'étudiant en médecine

---

Michelle Perrot, tome 1, p. 126.

[139] Massimo Borlandi, « Tarde et les criminologues italiens de son temps », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2002/2, n°3, pp. 7-56 ; Marc Renneville, « Tarde 2004. D'une criminologie à une autre », *in Les criminologiques de Gabriel Tarde (1843-1904)*, Actes du 34e congrès français de criminologie, Agen, Septembre 2004 ; Louise Salmon, « Gabriel Tarde et la société parisienne à la fin du XIXe siècle : "rapides moments de vie sociale", 1894-1897 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2005/2, n°13, pp. 124-140.

[140] Christian Gueho, *Les Archives de l'anthropologie criminelle de 1886 à 1900*, Thèse d'histoire dirigée par André Laingui, Université Panthéon Assas Paris 2, 1996, p. 85.

[141] Philippe Artières et Gérard Corneloup, *Le médecin et le criminel*, Lyon, B.M.L., 2004, 240 p.

[142] Neil Davie, *Tracing the Criminal : The Rise of Scientific Criminology in Britain (1860-1918)*, Oxford, Bardwell Press, 2005, p. 149.

[143] Martine Kaluszynski, « Qu'est-ce qu'une école de pensée ? », présélection au numéro 32 de la *Revue d'histoire des sciences humaines* en 2017, p. 1.

[144] Alexandre Lacassagne, « L'évolution de la médecine légale et les théories modernes de la criminalité », *Bulletin de l'université de Lyon*, conférence du 24 janvier 1897, 1897, p. 133.

[145] Laurent Mucchielli, « Hérédité et milieu social : le faux-antagonisme franco-italien », *in* Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire…*, *op. cit.*, p. 193.

[146] Alexandre Lacassagne, « Programme d'études nouvelles en anthropologie criminelle », *A.A.C.*, 1891, pp. 565-568.

[147] Marc Renneville, « Alexandre Lacassagne. Un médecin anthropologue face à la criminalité (1843-1924), *Gradhiva*, n°17, 1995, p. 138 ; *Id.*, *La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur la criminalité en France (1785-1885)*, Paris, Septentrion, 1997, 920 p.

[148] Bertrand Roux, *La médecine légale à Lyon au milieu du XIXe siècle (1847-1863)*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1999, 106 p.

[149] « Nouvelles », *A.A.C.*, tome 6, 1891, p. 563.

[150] A.M.L., 473WP15, Lettre de Lacassagne sans destinataire, 21 octobre 1895.

Charles Masson atteste de sa modernité[151]. L'amphithéâtre, assez vaste pour contenir une centaine de spectateurs, est flanqué d'un laboratoire de chimie et d'une pièce destinée aux travaux pratiques pouvant accueillir jusqu'à 40 élèves. Il communique, *via* un ascenseur, avec « de vastes sous-sols où sont conservés les cadavres ». La réception régulière de blessés et de « petites filles à examiner au point de vue des organes génitaux » permet enfin de compléter la formation anatomique que reçoivent les étudiants. Représentant selon Masson « le plus haut degré de perfection, car il n'en existe, que nous sachions, aucun de ce genre dans les autres facultés et même à l'étranger », le laboratoire conserve cet agencement général au fil des années. Lacassagne décrit en 1900 les quelques améliorations apportées à l'amphithéâtre désormais baptisé Tourdes : « au centre, le cadavre est déposé sur une table tournante, munie d'eau et de gaz ; à côté des balances, des lavabos, une table-bascule donnant le poids du corps »[152].

L'avant-gardisme du laboratoire de médecine légale contraste pourtant avec la vétusté de la morgue flottante dont la ville est équipée depuis 1850 pour l'identification des corps anonymes[153]. Construite sous le maire Edouard Réveil, « dans l'impossibilité où il était de pouvoir placer sur les quais étroits de la rive droite, ou dans la ville de Lyon si resserrée une morgue fixe, convenablement isolée, aérée et facilement accessible »[154], elle résiste près d'un demi-siècle aux aléas météorologiques ainsi qu'aux critiques dont elle fait l'objet[155]. Aux réserves morales, surtout significatives à partir du début du XX^{e} siècle, toute personne pouvant venir « morguer » c'est-à-dire observer les corps[156], s'ajoutent en effet des griefs techniques. Dès son arrivée, Lacassagne lance une charge virulente dans un mémoire adressé au conseil municipal : « On peut le dire sans crainte de blesser aucune susceptibilité, l'aménagement de la morgue actuelle est une tache dans l'organisation administrative de notre cité. C'est un bateau-lavoir grossièrement adapté à cet usage et qui certainement dans l'esprit de ses créateurs ne devait remplir cet emploi que momentanément »[157]. Et de conclure sur l'impérieuse nécessité d'un dépôt mortuaire en dur « dans le voisinage de la faculté de médecine »[158]. Il enfonce ainsi le clou planté quelques mois plus tôt par le régisseur des convois funèbres au sujet du mauvais état des pompes dont celle permettant la conservation des corps par l'arrosage des tables d'exposition et d'autopsie[159], tandis que certains propriétaires de bateau à laver le linge continuent de se plaindre de cette cohabitation « malpropre »[160].

---

[151] Charles Masson, *Essai sur l'historique et le développement de la médecine légale*, Lyon, Imprimerie Chanoine, 1884, pp. 86-87.
[152] Alexandre Lacassagne, *Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la faculté de Lyon*, Lyon, Storck, 1900, p. 4.
[153] Deux travaux universitaires introuvables, bien que recensés dans le SUDoc, ont été réalisés : Pierre Raymond, *Du bateau-morgue à l'Institut médico-légal*, D.E.A. d'histoire du droit et des institutions, 1996 ; Julien Bonnot, *Le bateau-morgue de Lyon (1850-1910)*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Lyon 3, 2003.
[154] A.M.L., 473WP16, Lettre de l'architecte en chef de la ville au préfet du Rhône, 23 août 1852.
[155] Marjorie Cochet, *Le mort et son cadavre à l'Hôtel-Dieu de Lyon de 1821 à 1879*, Master 1 dirigé par Olivier Faure, 2005, p. 11.
[156] Vanessa R. Schwartz, *Spectacular Realities. Early Mass Culture in Fin-de-Siècle Paris*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 45 (sur la « flânerie » à la morgue de Paris).
[157] Alexandre Lacassagne, *De la nécessité de construire à Lyon une morgue et de créer dans cette ville un établissement public servant d'obitoire ou maison mortuaire*, Lyon, Association typographique, 1881, p. 2.
[158] *Ibid.*, p. 29.
[159] A.M.L., 473WP15, Lettre du régisseur principal du service des convois funèbres au secrétaire général pour la police, 2 avril 1880.
[160] A.M.L., 473WP16, Rapport de l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées sur la demande du propriétaire Mélay, 21

Malgré l'argumentaire déployé par Lacassagne comme la proximité de la mairie du 3e arrondissement, indispensable tant pour une recherche rapide d'état civil que pour l'octroi des permis d'inhumer[161], la municipalité centrale fait la sourde oreille. Le mandat de l'ancien chirurgien de l'Antiquaille, Antoine Gailleton, ne correspond paradoxalement pas à la période d'épanouissement de l'hygiénisme municipal lyonnais comme l'ont démontré les travaux d'Olivier Faure[162]. Le parti pris des petites réparations annuelles est adopté, telle la restauration des « feuilles de zinc servant à recouvrir la corniche en bois »[163] en 1882 ou encore la révision du treuil nécessaire à la manœuvre du bateau huit ans plus tard[164]. Face à cette fin de non-recevoir de la mairie, la gestion des cadavres inconnus s'adapte. À partir de 1883, « contrairement à l'usage », « quelques uns de ces corps sont maintenant envoyés directement par le commissaire de police à la faculté de médecine où MM les médecins au rapport trouvent un aménagement plus favorable aux opérations d'autopsie. Dans d'autres circonstances, les corps déposés en premier lieu à la morgue, sont après reconnaissance par les familles dirigés également sur la faculté »[165]. L'inspecteur des cimetières et inhumations fait alors preuve d'une fausse naïveté, demandant s'il s'agit-là d'une entente officielle avec l'administration. Lacassagne et Coutagne, les deux experts judiciaires évoqués dans ce courrier, n'en délaissent pas pour autant la morgue flottante.

Photo n°5 : La morgue flottante de Lyon amarrée devant l'Hôtel Dieu

Source : A.M.L., 4FI/9262, Détail d'une carte postale (vers 1890).

Au fil des années, ils l'équipent d'un matériel d'appoint – boîte à autopsie, balance à deux plateaux[166] ou encore pierre à aiguiser[167] – obtenant même en mars 1889 « l'agrandissement de la chambre d'autopsie [qui ne mesure que 16 m²] aux dépens de la chambre d'exposition trop grande »[168].

---

décembre 1880.

[161] Alexandre Lacassagne, *De la nécessité…*, *op. cit.*, p. 30.

[162] Olivier Faure, « Corps infirmes et villes malades », *Cahiers d'Histoire*, 47-1, 2002 ; Isabelle Cavé, *Les médecins-législateurs et le mouvement hygiéniste sous la troisième République (1870-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 87 ; pour la relation entre l'Etat britannique et le pouvoir des médecins légistes : Ian Burney, *Bodies of Evidence. Medicine and the Politics of the English Inquest (1830-1926)*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, 176 p.

[163] A.M.L., 473WP15, Lettre de l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations au maire, 14 février 1882.

[164] *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations au maire, 11 juin 1890.

[165] *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations au maire, 7 février 1884.

[166] *Ibid.*, Lettre de l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations au maire, 22 janvier 1887.

[167] *Ibid.*, Lettre de Lacassagne à l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations, 7 février 1890.

[168] A.M.L., 473WP16, Lettre de Lacassagne et Coutagne à l'inspecteur principal du service des cimetières et des inhumations,

L'arrivée à Lyon, onze jours plus tôt, des premiers Santards de l'école de santé militaire[169], avait fourni aux deux médecins au rapport un argument décisif, les cours de médecine légale étant intégrés à leur formation. Ces avancées patiemment acquises manquent toutefois d'être réduites à néant en juin 1889 par une violente crue. Avec l'appui d'autres maîtres de bateaux et des pompiers, le gardien Anastase Delaigue sauve de justesse l'embarcation « en faisant sauter les têtes des boulons » de la passerelle qui s'était détachée[170].

Il faut attendre 1890 pour que le premier plan de morgue fixe soit enfin dessiné et 1891 pour qu'il soit rendu public. Peut-être inspiré par la médiatisation de l'affaire Gouffé un an avant, l'architecte Frédéric Comte propose alors de construire un établissement mortuaire sur le futur pont de l'université. En effet, la découverte d'un corps à Millery, au sud de Lyon, et son identification réussie par Lacassagne avait entraîné la venue de reporters parisiens, désireux de rencontrer « le brillant médecin légiste dont l'expertise dans l'affaire de l'assassinat de l'huissier Gouffé a affirmé la haute valeur »[171]. L'autopsie avait été pratiquée onze jours durant au laboratoire de médecine légale. « On avait renoncé à la Morgue, circonstance heureuse car la Morgue de ce temps-là était la honte de Lyon » précisera même Locard[172]. Les trois mois de décomposition des chairs avaient rendu l'exploit remarquable, à tel point que l'ingénieur civil des mines Alphonse Marchegay avait proposé le 25 novembre 1889 de mettre en contact Lacassagne avec « la Société de constructions mécaniques spéciales […] pour la machine frigorifique Fixary, classée 1ère ligne à l'Exposition »[173].

Le projet Comte de 1891, avalisé par Gailleton puis soumis au jugement de Lacassagne qui « fait apporter plusieurs modifications [aux] plans »[174], ambitionne de placer le bâtiment mortuaire sur un îlot de graviers du Rhône. Le public pourrait y accéder au moyen d'une passerelle fixe se détachant au milieu du pont de l'université dont la construction est envisagée depuis au moins une dizaine d'années déjà. Bénéficiant d'un espace confortable avec six salles au rez-de-chaussée, un sous-sol et un étage, la morgue serait en outre dotée de frigorifiques, système de conservation des corps expérimenté à Paris depuis 1882[175]. La construction du pont étant toutefois ajournée, celle de l'établissement mortuaire n'aboutit pas. Lacassagne ne baisse pas pour autant pavillon et continue, dans les années qui suivent, d'alerter régulièrement les pouvoirs publics. En 1892, il s'inquiète de voir l'eau « entr[er] par les sabords », ayant dû accueillir « un auditoire de 80 à 90 élèves » pour une leçon de médecine légale[176]. Un problème écarté quelques jours plus tard par une simple fermeture des sabords sur l'ordre de l'architecte de la ville. En 1895, lors des obsèques de son compagnon Coutagne, Lacassagne s'interroge : « Qui oserait dire que dans le cours de ces autopsies fréquentes, cherchant minutieusement parmi les organes, respirant un air putride, se blessant parfois, il n'a pas pris ainsi le germe du mal qui

21 mars 1889.

[169] William Rocco-Giraudon, *L'école du service de santé militaire de Lyon. De sa fondation à la Grande Guerre (1888-1918)*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2018. 2018.

[170] A.M.L., 473WP15, Lettre de l'architecte en chef de la ville au maire, 19 juin 1889.

[171] « Nouvelles », *Archives de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales*, tome 6, 1891, p. 563.

[172] Edmond Locard, *La malle sanglante de Millery*, Paris, Gallimard, 1934, p. 57.

[173] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre d'Alphonse Marchegay à Lacassagne, 25 novembre 1889.

[174] A.M.L., 473WP15, Lettre de Comte au maire, 29 janvier 1891.

[175] Bruno Bertherat, *La morgue de Paris au XIXe siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, Thèse d'histoire dirigée par Alain Corbin, 2002, p. 387.

[176] A.M.L., 473WP16, Lettre de Lacassagne à l'architecte en chef de la ville de Lyon, 26 novembre 1892.

l'enlève aujourd'hui à 49 ans ! »[177]. Une accusation à peine voilée qu'il aura l'occasion de préciser par la suite.

Antoine Gailleton se résout finalement à l'idée de faire construire une morgue fixe fin 1897. Il demande à l'ingénieur en chef de la ville de recenser les terrains militaires et municipaux susceptibles d'accueillir un tel bâtiment « à proximité des facultés et dans la presqu'île de Perrache »[178]. Une fois la possibilité de profiter du patrimoine de l'armée écartée[179], quatre solutions sont envisagées : au centre du pont de l'université toujours projeté, au débouché de la rue Chevreul sur les futurs quais du Rhône, au pied du pont de la Guillotière ou enfin au croisement des rues de Béarn et Chevreul, soit juste en face de la faculté de médecine. Si le premier projet exhumé par Frédéric Comte ne donne lieu à aucune véritable discussion[180], probablement en raison de son coût désormais trop élevé et de l'incertitude pesant encore sur l'avenir du pont, les trois autres animent les débats du conseil municipal pendant près de deux ans. Les réserves émises par l'architecte de la ville quant à la surveillance du gardien rendue difficile, aux « proportions [forcément trop petites] des bâtiments » ou encore au caractère « disgracieu[x] et difficile d'accès » ont raison des deux projets du bas port, ce d'autant plus que le souvenir des hautes eaux de 1856 et 1882 reste vif[181]. L'emplacement en face de la faculté, suggéré dès 1881 par Lacassagne[182], se voit également abandonné alors qu'il fait consensus au conseil municipal. Plus que la pétition dénonçant « l'insalubrité » de la morgue de même que l'absence « des conditions d'aération et d'hygiène indispensables »[183], la faute revient surtout à la mésentente au sujet de l'échange de parcelles, l'un des propriétaires voisins affichant des « prétentions exagérées »[184]. Lacassagne tente malgré tout d'orienter les négociations vers une issue favorable en concédant à Gailleton l'abandon du frigorifique[185], trop coûteux, alors qu'il en avait vanté les mérites 20 ans plus tôt sur la base du rapport Brouardel[186]. La manœuvre n'aboutit pas. Début décembre 1899, l'administration des domaines refuse à son tour de céder l'emplacement qu'elle possédait rue de Béarn[187]. Fin XIX^{e}, la morgue flottante reste donc fermement amarrée aux quais du Rhône.

La médecine légale lyonnaise, bien que percluse de contradictions, se singularise alors par les liens de plus en plus étroits qu'elle tisse avec la police scientifique naissante. Dans la sphère des pratiques judiciaires, Lacassagne fait ainsi montre d'une inventivité qui conduira Locard à le considérer comme le véritable père fondateur de la criminalistique. Partisan de l'approche expérimentale initiée par Claude Bernard[188], il n'hésite pas à reproduire en laboratoire les coups de feu mortels lors de l'affaire

[177] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé aux obsèques de Henry Coutagne le lundi 18 novembre 1895 », *A.A.C.*, 1896, p. 10.
[178] A.M.L., 473WP15, Lettre de l'ingénieur en chef de la ville au maire de Lyon, 18 janvier 1898.
[179] A.M.L., 473WP16, Lettre du maire de Lyon à l'architecte en chef de la ville, 7 décembre 1899.
[180] A.M.L., 473WP15, Lettre de Comte au maire de Lyon, 5 octobre 1899.
[181] *Ibid.*, Rapport de l'architecte en chef de la ville au maire, 16 juin 1899.
[182] Alexandre Lacassagne, *De la nécessité…*, *op.cit.*, p. 30.
[183] A.M.L., 473WP15, Pétition de plusieurs habitants du quartier destinée au maire et aux conseillers municipaux, s.d. [entre octobre et novembre 1899]. Voir Roselyne Barre-Suquet, *L'assainissement de Lyon de 1850 à 1914. La lutte et la logique technicienne dans la recherche d'une solution globale, le tout-à-l'égout*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1995, p. 3.
[184] A.M.L., 473WP16, Lettre du maire à l'architecte en chef de la ville, 18 septembre 1899.
[185] A.M.L., 473WP15, Brouillon d'une lettre sans auteur [le maire] à Lacassagne, 10 août 1899.
[186] Alexandre Lacassagne, *De la nécessité…*, *op. cit.*, p. 33.
[187] *Ibid.* Rapport du maire au conseil municipal, 7 décembre 1899.
[188] Muriel Salle, *L'avers d'une Belle Epoque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne,*

Echallier en 1888. Appelé à expertiser le corps de la victime, il s'étonne « que la balle trouvée dans le larynx n'ayant heurté aucun corps dur, fut creusé selon un axe une sorte de sillon ou de gouttière que nous retrouvions aussi sur la balle logée dans l'épaule. Il fallait donc que les projectiles avant de sortir de l'arme rencontrassent dans le canon une saillie irrégulière qui imprimât une déformation pareille. C'était en quelque sorte une marque ou un signe d'identité du revolver »[189]. Il demande donc au juge Vial la permission de tirer avec l'arme incriminée sur l'un des cadavres conservés au laboratoire de médecine légale. Du linge « en quantités à peu près égales à celles qui se trouvaient sur le corps de Moiroud » est placé sur le corps d'un homme de 80 ans pour « reproduire expérimentalement la plupart des conditions dans lesquelles se trouvait la victime de St Romain lorsqu'elle a été atteinte ». L'armurier Charles Jeandet de la maison Verney-Caron, chargé d'assister Lacassagne lors de cette expérience, valide finalement son hypothèse[190].

Réitérée par la suite lors d'expertises de balistique[191], cette démarche se voit même étendue à d'autres armes létales. En 1900, alors qu'il réalise l'autopsie d'une femme retrouvée morte dans l'Ouest lyonnais, Lacassagne remarque que l'objet contondant ayant entraîné le décès « devait être ébréché ». Or, l'un des deux marteaux saisi chez le suspect Richetto « présente [justement] une échancrure qui pourrait correspondre à l'irrégularité signalée »[192]. Il décide donc de mener six « expériences de contrôle » au laboratoire entre mars et avril 1900. Des cadavres d'âge semblable sont placés sur une chaise, la tête maintenue par un aide ou des planches en bois, pour être ensuite frappés « sur le sommet de la tête » avec le marteau. Lacassagne entretient un rapport si étroit au corps qu'il en expose certains dans son laboratoire de médecine légale. En effet, au début des années 1890, avec les recherches menées par Raphaël Dubois et Pierre Parcelly – deux de ses élèves – des momies expérimentales hantent désormais les couloirs de cette institution. En 1892, les deux hommes proposent une nouvelle méthode d'embaumement[193] consistant à injecter, à l'aide d'un trocart capillaire et d'une seringue à hydrocèle, un liquide déshydratant dans des zones stratégiques comme la plante des pieds, la base de la langue ou encore la cavité encéphalique[194]. Opéré à l'air libre puis dans une bière remplie de copeaux de bois, le dessèchement s'avère des plus efficaces et permet d'amender l'identification dans les cas de dépeçage mais aussi de conserver les corps pour les recherches ultérieures de toxiques. Lors de l'exposition universelle de 1894 tenue à Lyon, le nouveau procédé est ainsi mis à l'honneur. Lacassagne est tellement convaincu des possibilités offertes par l'embaumement qu'il se montre l'un des plus féroces adversaires de la crémation, celle-ci mettant en péril d'éventuelles pièces à conviction[195]. L'article qu'il rédige sur ce sujet dans le Dechambre en 1879 témoigne de son hostilité, alors que le mouvement

médecin lyonnais (1843-1924), Thèse d'histoire dirigée par Michelle Zancarini, 2009, p. 82.
[189] A.D.M.L., 2U502, Rapport d'expertise de Lacassagne, débuté le 24 février et achevé le 8 avril 1888.
[190] A.D.M.L., 2U502, Rapport d'expertise de Charles Jeandet, 24 mars 1888.
[191] A.D.M.L., 2U506, Affaire Mazuet-Cochet en 1888 par exemple.
[192] A.D.M.L., 2U646, Rapport de Lacassagne, 29 juin 1900.
[193] Anne Carol, *L'embaumement, une passion romantique (France, XIX^e s.)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, 239 p. ; *Id.*, « Embalming and materiality of death (France, nineteenth century) », *Mortality*, vol. 24, 2019, pp. 183-192.
[194] Amos Frappa, *Alexandre Lacassagne, médecin du crime*, Lyon, Fage, 2019, p. 63.
[195] Jacqueline Lalouette, « La crémation en France (1794-2014). Des sources multiples et diversifiées », *in* Bruno Bertherat (dir.), *Les sources du funéraire en France à l'époque contemporaine*, Avignon, E.U.A., 2013, pp. 83-100.

crématiste monte en puissance, « porté par la vague anticléricale et matérialiste »[196] du début de la III[e] République. Ce positionnement peut d'autant plus surprendre que Gambetta puis Herriot, dont il est proche, intègreront la Société *pour la propagation de la crémation* créée en 1880.

Photo n°6 : Lacassagne et l'usage de la photographie

Source : A.D.M.L., 2U548

.Outre ces expérimentations, Lacassagne se distingue par l'emploi précoce de la photographie, une pièce à conviction qu'il estime en 1883 aussi essentielle que les pièces anatomiques, moulages et dessins[197]. En juillet 1892 par exemple, il immortalise le buste de Marguerite Duplan – égorgée par son mari – afin d'illustrer son rapport[198]. L'université lyonnaise fait d'ailleurs preuve dans son ensemble d'une certaine ouverture puisque dès 1889 Auguste Lumière obtient l'autorisation de dispenser des cours de photographie à la faculté des sciences, son « usage [étant] constant dans les laboratoires »[199]. Malgré l'appel à exploiter cette technologie lancé par Maxime Vernois dès 1869[200], rares sont les médecins légistes utilisant les « photographies […] nécessaires pour éclaircir les faits et justifier les conclusions »[201]. Sandra Menenteau signale ainsi « l'absence [de ce type de sources] dans les dossiers criminels et correctionnels poitevins »[202]. Pour sa part, Bruno Bertherat rappelle que si l'usage est adopté à la morgue de Paris dès 1870, il s'agit de faciliter l'identification des corps et non de servir la médecine légale[203]. Aux yeux de la justice, les qualités manifestes de Lacassagne ainsi que celles de son compagnon Coutagne en font donc « des hommes expérimentés et éclairés qui peuvent discerner s'il existe des indices de crime », contrairement à de trop nombreux praticiens qui révèlent leur « insuffisance » devant la cour d'assises[204].

---

[196] Anne Carol, *Les médecins et la mort (XIX[e]-XX[e] siècle)*, Paris, Aubier, 2004, p. 252.
[197] Alexandre Lacassagne, « Le médecin devant les cours d'assises », première leçon de médecine légale de la faculté de Lyon de l'année 1883.
[198] A.D.M.L., 2U548, Rapport de Lacassagne, 8 juillet 1892.
[199] A.D.M.L., 1T272, Conseil général des facultés de Lyon, séance du 25 juillet 1889.
[200] Maxime Vernois, « Applications de la photographie à la médecine légale. Rapport sur une communication de M. le docteur Bourion », Séance du 13 décembre 1869 à la Société de médecine légale, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Baillière, 1870, 2[e] série, to. 33, pp. 239-251.
[201] Gabriel Tourdes, « Rapports (médecine légale, hygiène publique) », *in* Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 1874, tome 2, p. 336.
[202] Sandra Menenteau, *Dans les coulisses de l'autopsie judiciaire : cadres, contraintes et conditions de l'expertise cadavérique dans la France du XIX[e] siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Frédéric Chauvaud, p. 181.
[203] Bruno Bertherat, *La morgue…*, *op. cit.*, p. 188 ; Stéphanie Sotteau Souaille, « Ernest Appert (1831-1890), un précurseur d'Alphonse Bertillon en matière de photographie judiciaire ? », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, pp. 54-69.
[204] A.D.M.L., 4M19, Lettre du procureur de la République au préfet du Rhône, 25 novembre 1890.

Aux méthodes innovantes répond une littérature spécialisée foisonnante. Dès 1881, la question de l'identité constitue un axe fort de la masse des publications que Lacassagne fait relier chaque année sous le titre de *Travaux du laboratoire de médecine légale*. Quoi de plus logique au vu des centres d'intérêt du natif de Cahors ? Lors de ses deux séjours comme médecin militaire en Algérie – de 1872 à 1874 puis de 1878 à 1880 – il avait accumulé plus de 2 000 tatouages[205] *via* des décalques effectués sur les fameux Bat' d'Af', des soldats passés par les compagnies de discipline ou ayant subi de lourdes peines[206]. Une préoccupation scientifique partagée par d'autres anthropologues de l'époque comme Cesare Lombroso[207]. Les thèses qui accompagnent les autres imprimés des *Travaux du laboratoire de médecine légale* témoignent, par la proximité de leurs sujets, de la volonté de Lacassagne de ratisser finement et méticuleusement le champ de l'identité. Pour la seule année 1884, pas moins de trois doctorats sont ainsi soutenus sur l'iris[208], les traumatismes du cristallin[209] et enfin les annexes de l'œil du point de vue médico-légal[210]. Lacassagne influence même son beau-frère Étienne Rollet, en lui soufflant « l'idée première »[211] d'une thèse sur *La mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire*, un travail s'inscrivant dans la continuité des anciennes recherches d'Antonin Poncet sur les os en médecine légale[212].

Cette cohérence dans les propositions de sujets installe chez les élèves un sentiment d'appartenance à une même communauté. Albert Florence, lors de la soutenance de son doctorat en 1885, expose ainsi que Lacassagne « a inspiré un certain nombre de thèses, parmi lesquelles nous citerons celle de M. Joannet *Les poils en médecine légale*, celle de M. Villebrun *Les ongles en médecine judiciaire* (1883), celle de M. Dumur *Les dents, leur signification dans les questions médico-légales* (1883). Le présent travail forme une annexe de cette chaîne, destinée à s'allonger encore sous la puissante impulsion du maître »[213]. À la lumière de cet aveu, il convient donc de pondérer l'idée qu'il n'aurait pas existé de « ferveur d'un groupe [vouant], dans une sorte de communion marquée d'occultisme et de mystère, son esprit à un maître »[214]. Sans effectivement aller jusqu'à percevoir une forme de mysticisme, force est de constater que Lacassagne parvient à créer rapidement, tant parmi ses étudiants que chez ses proches collègues, un esprit d'équipe fertile.

La thèse de Florence sur les taches marque d'ailleurs une rupture ou du moins une certaine inflexion dans le choix des sujets d'étude. Conduit à s'intéresser aux empreintes sanglantes de mains et de pieds, Florence s'interroge sur l'intérêt de ces traces particulières pour l'identification. Il contribue

[205] Alexandre Lacassagne, *Les tatouages : étude d'anthropologie et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881, 115 p.
[206] Muriel Salle, « Corps rebelles, corps parlants. Les tatouages des soldats des bataillons d'Afrique dans la collection Lacassagne (1874-1924), *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°26, 2007, pp. 145-154.
[207] Alessio Petrizzo, « Naissance d'une icône. Le criminel tatoué sous le regard de Cesare Lombroso », *Perspectives*, automne-hiver 2016, n°15, pp. -16-19 ; « Pelli criminali ? La scuola lombrosiana e il corpo tatuato a fine Ottocento », *Contemporanea*, 1/2016, pp. 43-68.
[208] Marcel Ogier, *De l'iris au point de vue médico-légal*, Thèse de médecine légale, 1884.
[209] Penet, *Des traumatismes du cristallin avec considérations médico-judiciaires*, Thèse de médecine légale, 1884.
[210] Dressy, *Étude des annexes de l'œil au point de vue médico-légal*, Thèse de médecine légale, 1884.
[211] Étienne Rollet, *De la mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, 1888, avant propos.
[212] Antonin Poncet, « Poids comparatif des os des membres supérieurs avec les applications à la médecine légale », *Annales de l'association française pour l'avancement des sciences*, 1875.
[213] Albert Florence, *Les taches de sang, leur signification, leur importance en médecine judiciaire*, Paris, Douin, 1885, 178 p.
[214] Martine Kaluszynski, « Qu'est-ce… », *art. cit.*, p. 7.

ainsi à enclencher une nouvelle dynamique au sein du laboratoire de médecine légale, tandis que d'autres équipes de la faculté de médecine lyonnaise commencent elles aussi à explorer le champ des empreintes[215]. Selon Frédéric Chauvaud, il s'agit d'une rupture puisque les traités de médecine légale et ouvrages de police judiciaire y consacrent une place marginale avant les années 1890, contrairement aux taches plus précocement étudiées[216]. En 1889, Florence sollicite Coutagne pour publier une synthèse à quatre mains sur *Les empreintes dans les expertises médico-judiciaires*. S'inscrivant dans la lignée de travaux anciens[217] et poursuivis entre autres par le pharmacien militaire Masson[218], ils mettent à profit l'expérience formée au fil des affaires judiciaires. Ils exploitent ainsi le moulage des plaies du double meurtre de La Croix-Rousse de 1886, une pièce conservée depuis au laboratoire[219]. Parallèlement, Coutagne, qui déjà avait travaillé sur les ongles une dizaine d'années plus tôt[220], dirige la thèse d'André Frécon sur les « empreintes en général »[221].

Preuve de l'accélération des recherches, c'est au tour de René Forgeot – élève de Lacassagne – de s'intéresser en 1892 aux empreintes digitales[222]. La connexion avec la police scientifique est désormais solidement établie. Cinq ans plus tard à l'occasion de l'affaire Feraudi, Florence manque même de réaliser la première identification d'empreintes digitales de l'histoire judiciaire française[223]. Alors qu'un meurtre est commis à Chessy-les-Mines, une trace de main ensanglantée est découverte sur un arbre. Le support rugueux empêche l'expert lyonnais de « décele[r] aucune des stries de la pulpe des doigts »[224]. L'empreinte est donc « reproduite en grandeur naturelle par photographie »[225] puis l'écorce détachée de l'arbre « de façon [à ce] qu'il soit possible aux assises d'adapter la main de l'inculpée sur l'empreinte entière »[226].

Même si l'avancée aurait pu être plus conséquente avec une surface lisse, force est de constater la précocité des mutations scientifiques affectant la preuve indiciale à Lyon[227]. Locard rend donc régulièrement hommage à l'équipe qu'il a fini par rejoindre en 1900 et qui portait en germe ce qu'il allait développer plus tard. « J'ai trouvé dans ce laboratoire comme une hérédité spéciale »[228] affirme-t-il en 1908. Quelques années plus tard, peu après la fondation de son propre laboratoire, il rappelle au

---

[215] Michel Couturier, *Étude sur la configuration des empreintes plantaires chez les tabétiques*, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1885, p. 78.
[216] Frédéric Chauvaud, « Le triomphe de l'empreinte criminalistique (1890-1930) », *in* Yannick Beaubatie (dir.), *Empreintes*, Tulle, Mille Sources, 2004, p. 82.
[217] Hugoulin, « De la solidification des empreintes de pas sur les terrains les plus meubles », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1850, n°44, pp. 429-432.
[218] N. V. Masson, « Contribution à l'étude des empreintes en médecine légale », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, octobre 1886.
[219] Henry Coutagne et Albert Florence, *Les empreintes dans les expertises médico-judiciaires*, Tiré à part des *A.A.C.*, Lyon, Storck, 1889, p. 2.
[220] Henry Coutagne, « Des blessures des ongles au point de vue des données chronologiques qu'elles peuvent fournir en médecine légale », *Lyon Médical*, 1881, 7 p.
[221] André Frécon, *Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, Thèse de médecine légale, 1889.
[222] René Forgeot, *Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judicaire*, Lyon, Storck, Paris, Masson, Thèse de médecine légale, 1892, 98 p.
[223] Des cas fréquents dans les dossiers d'assises, cf Numa-Théodore Desmonts, « Observations et notes médico-légales. Meurtre par strangulation », *A.A.C.*, 1886, p. 141 [traces des doigts sur le cou de la victime, affaire aveyronnaise].
[224] A.D.M.L., 2U598, Lettre de Florence au juge d'instruction, 8 septembre 1897.
[225] *Ibid.*, Rapport de Florence du 13 octobre 1897.
[226] *Ibid.*, Lettre de Florence au juge d'instruction, 18 octobre 1897.
[227] Sur ce concept : Frédéric Chauvaud, « Le sacre de la preuve indiciale. De la preuve orale à la preuve scientifique (XIX^e^-milieu du XX^e^ siècle) », *in* Bruno Lemesle (dir.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes P.U.R., 2003, p. 221.
[228] Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, p. II de la préface [datée de 1908].

reporter venu visiter son bureau que « L'école de Lyon a posé et résolu la plupart des problèmes d'identité qui sont le fondement de la technique policière ». Outre « [l']incomparable monographie du tatouage »[229] de 1881, présentée comme fondatrice, sont cités pêle-mêle Rollet, Merciolle[230], Mayrac[231], Dumur, Villebrun, Frécon, Coutagne et Florence. Jusqu'à la fin de sa carrière, Locard n'aura de cesse de rendre hommage à Lacassagne qui a « éveillé [en lui] le policier »[232], tout le « mérite de cette création [du laboratoire de police devant donc] lui être attribué tout entier »[233]. Florence, « précurseur de génie », bénéficie également d'une attention toute particulière. S'il « n'avait pas existé, les laboratoires de criminalistique n'existeraient pas ou ne seraient pas ce qu'ils sont. Il n'y a pas une question de cette discipline qu'il n'ait abordée avec succès. Le premier travail d'ensemble sur les empreintes et les traces est signé de lui. Il a été des tout premiers à identifier les empreintes digitales trouvées sur le terrain du crime »[234].

II. Un héritage qui se fixe à la fin des années 1870

1. 1877 et la faculté mixte de médecine et de pharmacie

Si le rôle de fondateur assuré par Locard doit beaucoup à l'identité policière de la ville, il vient également de la période charnière de la fin des années 1870. Un nœud fondamental se forme alors quant à l'histoire de la police scientifique, un nœud auquel la création de 1910 est solidement reliée. L'année 1877, pour commencer, voit certes la naissance de Locard à Saint-Chamond dans la Loire. Elle est aussi et surtout celle de la fondation de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon[235]. La décision, prise le 8 décembre 1874[236], résulte d'une âpre négociation entre le conseil municipal, l'école préparatoire de médecine dirigée par Alexandre Glénard et l'État. Ce dernier obtient notamment l'engagement de rembourser au Trésor public l'excès éventuel des dépenses sur les recettes et ce pendant douze ans contre cinq initialement envisagés[237]. La décennie dans laquelle s'inscrit cette création est alors marquée par le dynamisme de l'enseignement lyonnais puisqu'une faculté de droit est également instituée en 1875[238]. Cette décision consacre l'existence de cours libres de droit depuis 1867 et s'appuie sur la loi du 12 juillet 1875 autorisant la fondation de facultés libres[239]. Sur un plan chronologique plus étendu, il faut rappeler que durant la majeure partie du XIX^{e} siècle français seules

[229] Rollon, « Un laboratoire… », *art. cit.*
[230] Maurice Merciolle, *Appréciation de l'examen médico-légal de la dentition dans les questions d'identité*, Lyon, Storck, 1891.
[231] Albert Mayrac, *Du tatouage*, Lyon, Storck, 1900, 88 p.
[232] Étienne Martin, « Discours du professeur Étienne Martin », *Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à la mémoire d'Alexandre Lacassagne à Lyon le 4 juillet 1927*, p. 15.
[233] A.M.L., 31ii53nc, brouillon de l'article « Laboratoire de police de Lyon », s.d. [après 1953].
[234] Edmond Locard, « Un précurseur de génie : Albert Florence », *Le Lyon Républicain*, 17 juillet 1935.
[235] Gab Despierres, *Histoire de l'enseignement médical à Lyon de l'Antiquité à nos jours*, Lyon, ACEML, 1984, 193 p. ; Christian Bonah, *Instruire, guérir et servir. Formation et pratiques médicales en France et en Allemagne*, Strasbourg, P.U.S., 2000, p. 233.
[236] A.D.M.L., T371, Note sans auteur pour le préfet, 7 décembre 1875.
[237] *Ibid.*, Rapport du préfet du Rhône aux membres de la commission municipale de Lyon, 3 mars 1874.
[238] Nicole Dockès, « La fondation de la faculté de droit de Lyon », *in La faculté de droit de Lyon : 130 ans d'histoire*, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2006.
[239] Frédéric Audren, « Qu'est-ce qu'une faculté de province au XIX^{e} siècle ? », *in* Philippe Nelidoff (dir.), *Les facultés de droit de province au XIX^{e} siècle*, Toulouse, P.U.T., 2011, pp. 17-60.

trois facultés de médecine pouvaient décerner le doctorat, à savoir Paris, Strasbourg et Montpellier, une situation induisant le départ de nombreux étudiants lyonnais après l'officiat[240]. La réforme Louis Liard, créant l'université en 1896, ponctuera la modernisation de l'enseignement supérieur français[241].

L'installation de la faculté mixte de médecine et de pharmacie sur les quais de la Vitriolerie en 1877 confère un nouveau dynamisme. Pour commencer, l'esprit de concurrence vis-à-vis de Paris favorise un certain développement scientifique[242]. En outre, les moyens mis à disposition s'avèrent autrement plus importants que ceux de l'ancienne école préparatoire de 1841 dont la vétusté faisait l'objet de critiques[243]. Les hospices civils de Lyon[244] s'engagent à fournir à la nouvelle faculté « au moins mille cadavres par an »[245] afin de satisfaire aux nécessités de l'enseignement, le manque chronique de corps à disséquer étant signalé dès le premier XIX^{e} siècle[246]. Enfin, cette création relance le débat sur la vétusté de la morgue flottante. Dès le 10 septembre 1877, le doyen Louis Lortet se fend d'un courrier au préfet signalant « [qu']en raison de l'extrême importance de l'enseignement de la médecine légale [elle doit être] transportée dans un lieu aussi rapproché que possible de la faculté de médecine »[247]. La démarche de Lacassagne en 1881 n'est donc pas pionnière, c'est bien l'année 1877 qui constitue le véritable tournant. La venue du maître de Locard à Lyon découle d'ailleurs de la création de la faculté. Il avait ainsi postulé en 1876 à la chaire d'hygiène de la faculté de Montpellier[248] – ville dans laquelle il avait obtenu quelques années plus tôt le concours d'agrégation de médecine générale et légale[249] – avant de saisir l'opportunité lyonnaise. En 1880, il lui faut toute l'influence de son ami Léopold Ollier, membre de la commission du projet de la faculté mixte et assesseur du doyen[250], pour obtenir l'une des 25 chaires, dix étant vouées aux anciens professeurs de l'école préparatoire. Ainsi, Émile Gromier – premier titulaire de la chaire de médecine légale et de toxicologie – enseignait la pathologie interne dans l'ancienne structure tandis que Coutagne assurait la charge de chef de clinique interne[251]. Peu de non-Lyonnais parviennent à récupérer l'une des quinze chaires restantes[252].

Désormais membre de la faculté de médecine de Lyon, Lacassagne dispose donc de moyens d'ampleur qui vont lui permettre de mener à bien ses travaux. En outre, il bénéficie désormais d'un vaste réseau de savoirs et de savoir-faire. En croisant les compétences des uns et des autres, Lacassagne

---

[240] Aude Laruelle, *La création de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (1874-1880)*, mémoire de master 1 dirigé par Olivier Faure, Lyon 3, septembre 2006, p.136. Voir également Stéphanie Gros-Bertoye, *Histoire de la faculté de pharmacie de Lyon*, 1997, thèse de médecine, 103 p. ; Christian Roche, *L'enseignement médical à Lyon de 1821 à 1877*, 1975, thèse de médecine, 66 p. ; Pascale Siroy, *Histoire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon*, thèse de médecine (1877-1931), 1977, p. 44-47 ; Marie-Louise Vuillermet, *La construction des universités de Lyon*, Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Dominique Bertin, 1997, deux vol. de 190 et 244 p.

[241] Christophe Charle et Jacques Verger, *Histoire des universités*, Paris, P.U.F., 2007, p. 93.

[242] Harry W. Paul, *From Knowledge to Power. The Rise of the Science Empire in France (1860-1939)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

[243] A.M.L., 4KP1, Lettre du directeur de l'école préparatoire de médecine au sénateur de la circonscription, 16 août 1865.

[244] Olivier Faure, *Genèse de l'hôpital moderne. Les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Lyon, P.U.L., 1981, 269 p.

[245] A.M.L., 1LP1110, Lettre du doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie au président de l'administration des hospices civils de Lyon, 20 novembre 1883.

[246] A.M.L., 4KP5, Circulaire du ministre de l'Instruction publique aux préfets, 6 octobre 1837.

[247] A.M.L., 473WP15, Lettre du doyen de la faculté de médecine et de pharmacie au préfet du Rhône, 10 septembre 1877.

[248] *Notice sur les titres et travaux scientifiques du Dr Alexandre Lacassagne, candidat à la chaire d'hygiène vacante dans la faculté de médecine de Montpellier*, Montpellier, Boehm et Fils Imprimeurs, 1876, 16 p.

[249] Muriel Salle, *L'avers…*, *op. cit.*, p. 34.

[250] A.D.M.L., T371, Arrêté préfectoral créant la commission, 5 décembre 1874.

[251] *Ibid.*, Tableau des cours de l'école préparatoire, année scolaire 1875-1876.

[252] Edmond Locard, « XXV^{e} anniversaire de la faculté de médecine », *Le Tout Lyon*, VIII^{e} année, n°47, du 16 au 22 nov. 1902.

peut apporter des réponses plus pointues aux attentes de l'institution judiciaire. Cette démarche ne va évidemment pas sans rappeler la police scientifique naissante. Locard revient sur ce point des dizaines d'années plus tard dans son récit de l'affaire Gouffé, soulignant que son maître avait alors « confi[é] »[253] à Louis Hugounenq[254] l'analyse microchimique de la barbe et à Gabriel Mondan l'étude du squelette. Les deux hommes occupaient les fonctions respectives de professeur de chimie médicale et de chef des travaux de chirurgie à la clinique de Léopold Ollier. D'autres causes judiciaires postérieures attestent de la même préoccupation. En décembre 1898, Lacassagne est appelé à expertiser le corps de la femme Foucherand dans la banlieue lyonnaise de La Villette. Il remarque alors un bloc fécal de 150 grammes déposé sur le lit de la victime, une tradition consistant à souiller la scène de crime. Après avoir constaté dans les selles la présence d'un oxyure femelle de onze millimètres, Lacassagne choisit de faire appel au regard avisé du doyen Lortet, titulaire de la chaire de zoologie et d'anatomie comparée, qui réussit à confondre l'un des suspects du nom de Gaumet. À la prison Saint-Paul, certains malfrats appréhendés avaient en effet été soumis à « des cueillettes à l'extrémité inférieure du rectum […] Au moyen d'une tige en verre »[255] afin de pouvoir comparer la nature des parasites intestinaux. Un an plus tard, Lacassagne sollicite de nouveau ses collègues de la faculté de médecine lors de l'affaire Richetto. Pour l'expertise du corps de la veuve Delorme retrouvé dans une boutasse de Sainte-Foy-lès-Lyon, il s'appuie sur le docteur Louis Rey, sur l'agrégé et responsable du bureau d'hygiène Gabriel Roux, sur le professeur de matière médicale et de botanique Florence et enfin sur le professeur de chimie médicale et pharmaceutique Louis Hugounenq. Ce dernier se charge ainsi d'analyser un fragment de tissu desséché recueilli sur les muscles du haut de la cuisse. Finalement, les diverses « communications »[256] sont insérées dans le rapport global remis le 12 juillet 1900 au juge par Lacassagne.

La dynamique enclenchée par l'institution d'une faculté mixte, *a priori* si décisive quant à la fondation de Locard, doit être quelque peu nuancée. Pour commencer, ce n'est qu'en 1882 que les bâtiments flambant neufs du quai de la Vitriolerie commencent à être occupés. L'installation se fait d'ailleurs progressivement. Locard rappelle que Florence « fait son cours pendant un semestre, dans la bâtisse située à gauche de l'hôpital homéopathique[257] Saint-Luc, sur le quai du Rhône, bâtisse qui fut tour à tour affectée au bal d'Apollon, au cours de matière médicale, à la consultation homéopathique gratuite »[258]. D'autres ombres au tableau peuvent être relevées. Outre la promesse non tenue de mille cadavres annuels[259], d'inévitables tensions financières éclatent lors des conseils d'administration, chaque laboratoire scrutant les éventuelles injustices dans la répartition des crédits[260]. Par ailleurs, les sollicitations de Lacassagne vis-à-vis d'autres confrères – comme évoqué précédemment – ne se

[253] *Id.*, *La malle…*, *op. cit.*, p. 63.
[254] A.D.M.L., 1T4307, Lettre du secrétaire de la faculté de médecine de Lyon à celui de Montpellier, 20 mars 1930.
[255] A.D.M.L., 2U623, Rapport de Lacassagne pour le juge d'instruction Benoist, 7 juin 1899.
[256] A.D.M.L., 2U646, Rapport de Lacassagne sur le corps de la veuve Delorme (2e partie), 12 juillet 1900. L'expertise de Florence fait l'objet d'un rapport spécifique.
[257] Olivier Faure, *Et Samuel Hahnemann inventa l'homéopathie. La longue histoire d'une médecine alternative*, Paris, Aubier, 2015, 396 p.
[258] Edmond Locard, « XXVe anniversaire… », *art. cit.*
[259] A.M.L., 1LP1110, Lettre du doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie au président de l'administration des hospices civils de Lyon, 20 novembre 1883.
[260] A.D.M.L., 1T273, Séance du conseil de l'université du 3 mars 1898 lors de laquelle Depéret et Lacassagne s'opposent sur la juste répartition des crédits entre laboratoires.

cantonnent pas à la seule faculté lyonnaise, surtout dans les premières années de son arrivée. Fidèle à sa position initiale consistant à délaisser toute discipline pour laquelle il s'estime trop peu qualifié, Lacassagne fait appel à ses réseaux lorsqu'il évolue sur un terrain peu connu. Intervenant sur un cas d'infanticide en 1885, il explique au juge : « nous avons consulté les traités classiques d'accouchement et avons demandé l'avis des professeurs les plus compétents : MM. Vincent et Bouchacourt de Lyon, M. Tourdes, Professeur de médecine légale et doyen de la faculté de Nancy, M. Pinard, professeur agrégé d'accouchement à la faculté de Paris »[261].

Du côté des autres professeurs de la faculté amenés à jouer eux aussi le rôle d'expert, la tendance à mettre d'autres collègues dans la boucle judiciaire ne se révèle pas aussi manifeste même si en théorie un consensus se dégage. Nul autre que Lacassagne ne poussant aussi loin cette démarche. Jusqu'à la loi Constans instituant l'expertise contradictoire en 1897[262], le professeur lyonnais milite ainsi pour deux réformes, d'une part « [l']institution d'un conseil médical près de chaque cour d'appel pour recevoir et adopter les conclusions du premier expert »[263] et d'autre part la désignation de deux hommes de l'art pour le cas spécifique des affaires criminelles. Dans ce domaine, Lacassagne et ses pairs sont fortement marqués par l'influence du système allemand dans lequel « des experts de trois degrés rémunérés par l'État [peuvent], dans le doute, faire contrôler les rapports des premiers experts »[264]. Disposant, grâce à ces garde-fous, « [d']un concours bienveillant et éclairé », « l'expert ne serait plus comme aujourd'hui livré absolument à lui-même » conclut Lacassagne. De telles propositions étaient déjà défendues depuis une vingtaine d'années par la Société de médecine légale. En 1878, Louis Pénard, Paul Brouardel ou encore Alphonse Devergie étaient montés au créneau pour réclamer une réforme des expertises, poussant ainsi le président du Conseil Jules Dufaure à élaborer un projet de loi. Outre l'insignifiance du tarif des expertises criminelles, inchangé depuis 1811, la communauté médico-légale avait pointé du doigt l'absence de collégialité car depuis la « regrettable circulaire du garde des sceaux » de 1867, il ne fallait « nommer qu'un seul [expert] et deux au plus »[265]. Les médecins légistes n'en tenaient guère compte, ainsi Lacassagne et Coutagne pratiquaient les levées de corps ensemble, bien qu'un seul des deux médecins au rapport soit requis. Quant aux questions de l'erreur judiciaire et du poids de la parole médico-légale en assises, le projet de 1878 suggérait la « création d'une commission scientifique médico-légale supérieure, analogue au tribunal des super-arbitres de Berlin »[266]. En effet, le prétoire prenait régulièrement des allures de champ de bataille. Le médecin légiste choisi, initialement par le juge d'instruction, témoignait lors du procès mais il devait ensuite essuyer les attaques du contre-expert désigné par la défense. L'avocat de la défense prenait un malin plaisir à souligner les contradictions, d'autant plus que l'expert officiel n'était

[261] A.D.M.L., 2U468, Rapport d'expertise de Lacassagne, 31 mars 1885.
[262] Frédéric Chauvaud et Laurence Dumoulin, *Experts et expertises judiciaires (France, XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2003, p. 65.
[263] Alexandre Lacassagne, *Les erreurs judiciaires et les médecins experts*, leçon d'ouverture du cours de médecine légale de la faculté de médecine de Lyon, 6 décembre 1896, p. 17.
[264] Alphonse Devergie, « Des experts en justice et de l'expertise médico-légale », *L'Union médicale*, 3^e^ série, 16-21-23 novembre 1878, p. 3 [discours à la séance d'ouverture du congrès international de médecine légale].
[265] Alexandre Lacassagne, *Les expertises médico-légales. Le nouveau code d'instruction criminelle*, Tiré à part de la *Revue scientifique* du 24 janvier 1884, Paris, Société des deux revues, 1884, pp. 11-12.
[266] *Ibid.*, p. 14.

pas préparé à ces questions. Devergie concluait donc, dans une diatribe publiée en 1878, qu'au « au lieu d'éclairer le jury, on obscurci[ssai]t son jugement, et il fini[ssai]t par ne tenir aucun compte des faits médicaux, chirurgicaux ou chimiques de l'affaire. Et la masse de s'écrier alors que la médecine est une science conjecturale, qu'elle n'a aucun principe, aucune donnée précise. On jette ainsi sur notre art la défaveur la plus complète »[267]. En somme, la contradiction existait bien avant la fin du XIX[e] siècle, du moins de façon officieuse, mais, à partir de 1878, la communauté médico-légale souhaitait désormais l'organiser de façon plus franche.

Composée de scientifiques affectionnant la collégialité sans la défendre aussi ardemment que Lacassagne, la faculté de médecine lyonnaise ne constitue pas l'unique antichambre de la police scientifique développée ultérieurement par Locard. À la même époque, il en existe une autre située rue de la République, artère tout juste percée par les travaux haussmanniens : le laboratoire privé du pharmacien-chimiste Étienne Ferrand. La chimie constitue alors le débouché classique des anciens élèves de l'école de pharmacie[268]. Né en 1817[269], Ferrand devient l'expert privilégié des magistrats lyonnais à partir du début des années 1860. Il s'agit donc du chaînon historique manquant entre les débuts d'une police judiciaire moderne, dans les années 1830, et l'arrivée de Lacassagne sur la scène lyonnaise, dans les années 1880. À la cour d'assises du Rhône, installée depuis 1847 dans son écrin néo-classique des quais de la Saône, Ferrand parvient à ériger la chimie au rang d'adjuvant scientifique. Et pour cause : cette science permet d'éclairer la justice dans des affaires aussi diverses que les homicides, vols, fausse monnaie, incendies ou encore fausses écritures. Figure judiciaire incontournable, Ferrand occupe également d'autres fonctions publiques puisqu'il est membre de la Société de pharmacie de Lyon, de la Pharmacie centrale de France[270] et enfin du conseil d'hygiène et de salubrité du Rhône. Hygiéniste[271] convaincu, il cherche ainsi des solutions pour assainir les cimetières lyonnais[272].

Loin d'être unique en France et en Europe[273], le cas de Ferrand révèle l'autonomisation croissante de la chimie vis-à-vis de la médecine légale à partir du procès Marie Lafarge en 1840[274]. Cette affaire d'empoissonnement, qui passionnera Locard, inspire également Gustave Flaubert pour

[267] Alphonse Devergie, « Des experts… », *art. cit.*, p. 9.
[268] Christophe Charle, *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994, p. 156.
[269] « Nécrologie. Étienne Ferrand de Lyon », *L'Union pharmaceutique*, 1892, p. 230.
[270] Nicolas Sueur, *La pharmacie centrale de France, une coopérative au service d'un groupe professionnel (1852-1879)*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, octobre 2012, p 341.
[271] Lion Murard et Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la république. La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, 805 p. ; Patrice Bourdelais (dir.), *Les hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 2001, 540 p. ; Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, P.U.F., 2013, 388 p.
[272] Etienne Ferrand, *Des cimetières en général et des cimetières de Lyon en particulier*, 1889 ; voir Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale (XVIII[e]- XIX[e] siècles)*, Aix-en-Provence, P.U. de provence, 2016, 377 p. ; *Id.*, « Réduire l'insalubrité des cimetières : un projet hygiéniste », *in* Régis Bertrand et Guénola Groud (dir.), *Cimetières et tombeaux*, Paris, Editions du patrimoine, 2016, pp. 34-35.
[273] Katherine D. Watson, « Medical and Chemical Expertise in English Trials for Criminal Poisoning (1750-1914) », *Medical History*, n°50, 2006, p. 373.
[274] José Ramón Bertomeu Sánchez, *La verdad sobre el caso Lafarge*, Barcelone, Ediciones del Serbal, 2015, 417 p. ; *Id.* et Agusti Nieto-Galan (dir.), *Chemistry, Medicine and Crime. Mateu J.B. Orfila (1787-1853) and His Time*, Sagamore Beach, Science History Publications, 2006, 331 p. ; Frédéric Chauvaud, « Lire dans les entrailles : les "aventures de la toxicologie" (1813-1914) », *in* Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Myriam Soria (dir.), *Le corps empoisonné. Pratiques, savoirs, imaginaire de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Garnier, 2014, p. 387 ; Frédéric Chauvaud (dir.), *Les Vénéneuses. Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, P.U.R., 2015, 422 p.

l'écriture de *Madame Bovary*[275]. La polémique concernant le bon usage de l'appareil de Marsh ainsi que l'affrontement entre les deux experts parisiens François-Vincent Raspail[276] et Mathieu Orfila consacrent le rôle désormais prégnant du chimiste sur la scène judiciaire[277]. Le Nantais Ange Guépin[278], qui dispense des cours libres de chimie appliquée aux arts industriels depuis 1829[279], intervient en 1843 pour expertiser des conserves alimentaires[280]. Dans le champ plus spécifiquement criminel, Arnaud Gassend devient pour sa part le chimiste référent de la cour d'assises d'Aix-en-Provence dans l'entre-deux-siècles[281] tout en enseignant parallèlement son art à l'école d'agriculture de Valabre[282]. Dirigeant en outre la station agronomique des Bouches-du-Rhône[283], il incarne la « voie agricole française »[284] qui se développe dans le second XIX^{e} siècle. Contrairement à une idée longtemps véhiculée chez les ruralistes français et certains historiens anglo-saxons, la France n'accuse donc pas de retard dans ce domaine.

Ferrand se distingue néanmoins par la plus grande variété de ses expertises ainsi que par leur fréquence soutenue. Son concours dans l'affaire Michel Couty en 1883 témoigne du statut privilégié dont il jouit désormais. À l'occasion de cet incendie supposé volontaire, le juge Cuaz le missionne pour réaliser « toute constatation utile »[285] dans l'habitation sinistrée, une formulation large et assez fréquente dans les commissions rogatoires[286]. Muni de ce blanc-seing et accompagné par le commissaire du quartier de la Guillotière, Ferrand se met dans la peau d'un limier de la Sûreté, interrogeant les témoins et exploitant les cinq sens à commencer par le flair. Devenu policier de circonstance, il respire les « senteurs de pétrole », écoute le « grincement de la porte », « distingue très bien au toucher et [observe] les ½ cercles épargnés par la combustion ». De telles enquêtes sensorielles, déjà attestées lors de périodes antérieures[287], ne sont pas inhabituelles. Ainsi, à la fin du Second Empire, un bijoutier orfèvre du nord de la France relève lui aussi « le son mât [*sic*] », la « couleur terne » et enfin la salissure laissée par les doigts sur les fausses pièces qu'il est chargé d'expertiser[288]. Pleinement investi dans ses nouvelles fonctions, Ferrand s'offre même le luxe « [d']une dernière et minutieuse perquisition […] pratiquée, sur nos ordres »[289]. L'intérêt majeur de cette affaire réside surtout dans l'absence totale de preuves chimiques à l'intérieur du rapport remis au juge. Les pièces à conviction mises sous scellé ne

[275] Edmond Locard, *A-t-elle empoisonné son mari ?*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, 127 p.
[276] Jonathan Barbier, *Les Républiques de François-Vincent Raspail : entre mythes et réalités*, Thèse d'histoire dirigée par Nathalie Petiteau, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 2016, 843 p.
[277] Katherine D. Watson, *Forensic Medicine in Western Society. A history*, Abingdon, Routledge, 2011, p. 52.
[278] Michel Aussel, *Le docteur Ange Guépin. Nantes, du saint-simonisme à la République*, Rennes, P.U.R., 2016, 522 p.
[279] A.D.L.A., 19J48, Lettre du maire de Nantes à Guépin, 20 juillet 1829.
[280] A.D.L.A., 19J47, Extrait des minutes du greffe du tribunal de commerce de Nantes, s.d. [1843].
[281] A.D.B.D.R., 4M2296, Lettre du commissaire central de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône, 9 novembre 1893 ; 2U2 2925, acte d'accusation de l'affaire Gauthier, 7 septembre 1917.
[282] A.D.B.D.R., 147J10, Cahier du cours de chimie de l'élève Marius Poussibet, s.d. [entre 1900 et 1902].
[283] Louis Passy, *Bulletin des séances de la société nationale d'agriculture de France*, tome 48, 1888, p. 251.
[284] Nathalie Jas, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture. Les sciences agronomiques en France et en Allemagne (1840-1914)*, Paris, Archives contemporaines, 2001, 433 p.
[285] A.D.M.L., 2U446, Rapport d'expertise de Ferrand, 2 juillet 1883.
[286] A.D.N., 2U1-550, Affaire Beccart, Rapport d'expertise du professeur De Vallée au juge d'instruction d'Hazebrouck, 27 juillet 1926.
[287] Fabrice Brandli et Michel Porret, *Les corps meurtris*, Rennes, P.U.R., 2014, p. 37.
[288] A.D.N., 2U1-531, Rapport du bijoutier orfèvre, Avesnes, 27 mai 1868 : « Toutes ces pièces ont un son mât. Leur couleur est terne, elles salissent les doigts lorsqu'on les frotte ».
[289] A.D.M.L., 2U446, Rapport d'expertise de Ferrand, 2 juillet 1883.

donnent lieu à aucune expérience de laboratoire[290]. L'évidence des indices et la réputation de l'expert permettent à celui-ci de s'affranchir des coutumes judiciaires.

Quelques années plus tard lors des attentats anarchistes, alors qu'il vient tout juste d'être reconnu par ses pairs lors du congrès pharmaceutique international[291], Ferrand est au faîte de sa renommée. De l'attentat contre l'Assommoir en 1882[292] jusqu'à ses « obsèques brillantes »[293] dix ans plus tard, il attise la curiosité des reporters lyonnais qui viennent à sa rencontre dans l'intimité de son laboratoire sis au 71 rue de la République. Il ne se contente pas de placer les poudres et résidus d'explosifs dans des éprouvettes. *Le Progrès* relate en effet qu'il « déguste certains produits »[294] chimiques qui lui sont soumis. « L'expert-chimiste bien connu [fait montre d']un dévouement professionnel confinant presque à l'héroïsme »[295] pour le journaliste de *L'Express*.

Un scientifique affectionnant l'uniforme de policier, un laboratoire bien doté permettant de traiter tout type d'affaire, un certain succès médiatique… Ferrand apparaît à bien des égards comme le véritable précurseur de Locard. C'est pourtant de manière complètement fortuite que ce dernier découvre l'histoire de son devancier : « Le plus surprenant hasard a fait découvrir, il y a quelques années, des liasses de papiers, de registres et de photographies qui avaient appartenu au chimiste Ferrand. Les découvreurs de ce trésor, M. et Mme Lecler, ont eu la générosité de le remettre au laboratoire de police technique »[296]. Un aveu surprenant étant donné la petite dizaine d'années séparant les deux hommes. La mise en échec des apprentis chimistes de l'anarchie par le célèbre pharmacien est même complètement passée sous silence dans l'article que Locard publie une dizaine d'années plus tard sur Antoine Cyvoct[297]. Cet anarchiste lyonnais avait été impliqué en 1882 dans l'attaque de la caserne de la Vitriolerie, quelques heures à peine après l'explosion de l'Assommoir[298]. L'explication de ce paradoxe réside dans l'isolement relatif de Ferrand vis-à-vis du milieu hospitalier[299] et universitaire lyonnais. Passé par l'école de La Martinière[300], il n'assure durant sa carrière de pharmacien-chimiste aucune charge enseignante, que ce soit à l'époque de l'école secondaire de médecine ou lors de la création de la faculté mixte. Ange Guépin, pour sa part, avait rejoint l'école secondaire de médecine de Nantes dès 1830, soit un an après avoir commencé ses cours libres de chimie appliquée[301]. Or, sans élève, aucune transmission ne peut s'opérer.

Du côté de ses fonctions expertales, Ferrand côtoie certes ses confrères universitaires mais travaille rarement avec eux. En 1872, à la demande du juge instruisant l'affaire Patricot, Ferrand et

[290] *Ibid.*, État des pièces à conviction de l'affaire Couty, 16 juillet 1883.
[291] « Nécrologie. Etienne…», *art. cit.*, p. 231. Il préside ce congrès tenu en 1889.
[292] Vivien Bouhey, *Les anarchistes contre la République*, Rennes, P.U.R., 2009, p. 152 ; Thomas Beugniet, *La conférence anti-anarchiste de Rome (1898) et les débuts d'une coopération internationale contre le terrorisme de la fin du XIX^e^ s. à la Première Guerre mondiale*, Master dirigé par Stanislas Jeannesson, Université de Nantes, 2016, 315 p.
[293] « Nécrologie. Étienne…», *art. cit*., p. 231.
[294] « La dynamite à Lyon », *Le Progrès*, 6 mai 1890.
[295] « Les anarchistes à Lyon », *Le Salut Public*, 5 mai 1890.
[296] Edmond Locard, « Un criminaliste lyonnais : Ferrand », *La vie lyonnaise*, 1943, p. 8.
[297] *Id.*, « Cyvoct et l'âge des bombes », titre de la revue non donné, s.d.[vers 1955], pp. 23-25.
[298] Laurent Gallet, *Machinations et artifices. Antoine Cyvoct et l'attentat de Bellecour (Lyon, 1882)*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2015, 416 p.
[299] A.M.L., 1LP979, *La pharmacie de l'Hôtel-Dieu*, manuscrit d'Emile Métroz s.d. [entre 1903 et 1914].
[300] « Nécrologie. Etienne…», *art. cit*., p. 231.
[301] A.D.L.A., 19J48, Lettre de la commission administrative des hospices de Nantes à Guépin, 10 juillet 1833.

Gromier mènent de concert les analyses chimiques des tissus ensanglantés[302]. La collaboration s'avère concluante en dépit d'un retard d'un mois dans la rédaction du rapport final[303]. Si Gromier est coutumier du fait[304] – il réalise d'ailleurs l'autopsie avec le soutien d'Elisée Français dans cette même affaire[305] – ce n'est pas le cas de Ferrand qui intervient presque toujours seul. Par exemple, lors du procès Couty dix ans plus tard, il ne fait que croiser la route de Lacassagne, commis lui aussi pour expertiser l'état mental de l'inculpé[306]. À l'audience du 16 août, les deux hommes témoignent respectivement en première et dernière position[307]. En réalité, ils se côtoient déjà depuis plusieurs mois au conseil d'hygiène et de salubrité du département du Rhône, Lacassagne en devenant membre dès 1882 pour finalement se charger du secrétariat général trois ans plus tard[308]. La différence majeure entre les deux précurseurs de Locard réside probablement dans la publicité accordée aux travaux judiciaires. Tandis que Lacassagne écrit régulièrement, revenant même sur ses grandes expertises – Gouffé[309], Barbier[310], Marcon[311], Laporte[312] et Vacher[313] entre autres –, Ferrand ne se hasarde qu'une seule fois dans ce domaine. En 1882, par la combinaison de manipulations chimiques et photographiques, il parvient à confondre un forgeur ayant volontairement fait une tache sur des chiffres falsifiés. Présent à la cour d'assises de Lyon le jour de la déposition de Ferrand, un expert en écriture dijonnais intéressé par la démonstration incite alors celui-ci à la relayer auprès de la communauté scientifique[314]. Ce sera chose faite avec l'appui du photographe Alphonse Bernoud, auxiliaire habituel de la justice lyonnaise[315].

Le peu d'allant manifesté par Ferrand pour faire savoir explique largement son absence des grands travaux lyonnais sur les empreintes à partir de 1889. Florence et Coutagne ne l'évoquent à aucun moment tandis que Forgeot renvoie uniquement à ses travaux sur les taches[316]. Seul Frécon reconnaît avoir sollicité Ferrand dans l'avant-propos de sa thèse[317]. Pourtant, le pharmacien-chimiste est impliqué dans deux affaires majeures. En 1878, il analyse plus de soixante traces sanglantes dont certaines « conserve[nt] l'empreinte des stries de la peau »[318]. Treize ans après, pour un autre homicide, Ferrand relève sur un mur la marque sanglante d'une main entière. Dans le premier cas, il échoue à exploiter les « maculations digitales », se contentant de mensurer la taille des doigts. L'échec se renouvelle dans la seconde affaire du fait de la mauvaise qualité de la trace[319]. Aussi intéressantes qu'aient été ces tentatives, elles restent bloquées aux portes de la faculté faute d'échange. Locard prête d'ailleurs le

[302] A.D.M.L. 2U328, Rapport des experts-chimistes Gromier et Ferrand, 17 août 1872.
[303] *Ibid.*, Lettre de Gromier et Ferrand au juge d'instruction, 15 juillet 1872.
[304] A.D.M.L., 2U334, Rapport de Gromier, Ollier et Daniel Mollière dans l'affaire Seringer, 10 février 1873.
[305] A.D.M.L. 2U328, Rapport de Gromier et Français, 29 mai 1872.
[306] A.D.M.L., 2U446, Rapport d'expertise de Lacassagne, 10 juillet 1883.
[307] *Ibid.*, Liste générale des témoins appelés à intervenir le 16 août 1883.
[308] Etienne Martin, « Discours du professeur Etienne Martin », *Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à la mémoire d'Alexandre Lacassagne à Lyon le 4 juillet 1927*, p. 17.
[309] Alexandre Lacassagne, *L'affaire Gouffé*, Lyon, Storck, 1891.
[310] *Id.*, *Affaire Marcon. Question de survie. Poursuites contre Ravachol etc*, Lyon, Storck, 1893, 30 p.
[311] *Id.*, *Affaire Barbier*, Chambéry, 1899, 22 p.
[312] *Id.*, *L'affaire du Dr Laporte et les questions de responsabilité médicale*, Lyon, Assoc. Typographique, 1897, 5 p.
[313] *Id.*, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon, Storck, 1899, 411 p.
[314] Étienne Ferrand, *Recherches sous une tache d'encre (photogénie et photochimie)*, Lyon, Assoc. Typogr., 1883, p. 18.
[315] Giuseppe Marcenaro, « Alphonse Bernoud et les photographes ambulants sur la côté ligure : 1839-1870 », *Le monde alpin et rhodanien*, 13-2-4, 1995, pp. 161-174.
[316] René Forgeot, *Des empreintes…*, *op. cit.*, p. 30.
[317] André Frécon, *Des empreintes…*, *op. cit.*, p. II de l'avant-propos.
[318] A.D.M.L., 2U388, Rapport de Ferrand dans l'affaire Gonon, 27 septembre 1878.
[319] A.D.M.L., 2U537, Rapport de Ferrand dans l'affaire Roche, 6 avril 1891.

même défaut de non-publication à Florence, à la différence près que ce dernier communiquait ses découvertes à son entourage : « Que de fois on lui disait : "Il faut faire une note à l'Institut et prendre date". Il n'envoyait rien du tout, montrait son nouveau réactif ou sa nouvelle méthode à ses élèves, à ses collègues, aux passants ; et, un beau jour, on lisait dans une revue parisienne ou allemande que tel docteur ou tel professeur venait d'inventer un procédé imbattable »[320].

2. 1878 et la révolution silencieuse des laboratoires municipaux de chimie

Si le cas exceptionnel d'Étienne Ferrand vient pondérer l'impact de l'année 1877 sur le projet de Locard, il permet également de prendre la mesure des mutations à l'œuvre dans le domaine de la chimie, une science réputée pour reposer sur « des procédés sûrs »[321]. Or, ces transformations s'avèrent tout autant déterminantes quant à l'avènement d'une police scientifique. Elles conduisent en effet à la création, en France, de laboratoires municipaux à partir de 1878[322]. Ces derniers préfigurent, à bien des égards, les grands centres de police technique créés au XX^{e} siècle comme celui de Lyon. Affiliés aux bureaux d'hygiène essaimant dès la fin des années 1870, ils relèvent d'initiatives locales[323]. Cherchant à comprendre la genèse du « champ réformateur » engagé à la fin du XIX^{e} siècle dans le domaine de l'assistance, de l'urbanisme et du travail, Christian Topalov rappelle ainsi le rôle de la victoire gambettiste de 1879 poussant certains notables de province à « entrer en réforme »[324]. Au sommet, l'action étatique ne doit pas pour autant être occultée. Il faut ainsi rappeler que, durant cette décennie, les rapports entre État et science changent de nature. Depuis la fin du XVIII^{e} siècle, ils reposaient sur la base d'une biopolitique, un concept foucaldien[325]. Le contexte révolutionnaire et le renforcement du cadre administratif avaient conduit les États à collecter des données sur les épidémies et la situation sanitaire de leurs populations. À partir de la III^{e} République, l'action publique s'inscrit désormais dans une archéopolitique selon l'expression de Jérôme Lamy[326]. Avec les mutations industrielles du XIX^{e} siècle, les initiatives visant à « mettre en place un gouvernement des dangers techniques, sanitaires et environnementaux »[327] se multiplient. La sécurité, notamment alimentaire, devient le principe

[320] Edmond Locard, « Un précurseur de génie : Albert Florence », *Le Lyon Républicain*, 17 juillet 1935.
[321] A. Redon, *Demande adressée à M. le Ministre de la Justice par M. A. Redon père afin d'obtenir la révision de l'arrêt du 21 janvier 1887 qui condamne son fils Charles ou la grâce de ce dernier*, Avignon, Imprimeur typographique Henri Guigou, 1889, p. 16.
[322] Lucie Paquy, « Santé publique, répression des fraudes et action municipale à la fin du XIX^{e} siècle : le laboratoire grenoblois d'analyses alimentaires. », *R.H.M.C.*, 3/2004 (n°51-3), p. 48 ; Jean-François Tanguy, « Au carrefour de l'hygiène publique et de la politique : le laboratoire municipal de Rennes (1887-1914) », colloque *Pathologies urbaines et politiques municipales de 1789 à l'an 2000*, Université de Rouen-GRHIS, 4-6 décembre 2002, p. 2-4.
[323] Stéphane Frioux, Patrick Fournier et Sophie Chauveau, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^{e} siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Sedes, 2011, p. 78.
[324] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice* et ses réseaux en France (1880-1914), Paris, E.H.E.S.S., 1999, p. 465.
[325] Jérôme Lamy et Jean-François Bert, « Introduction. Foucault et les sciences humaines et sociales : entre dialogues et incompréhensions », *in* Jean-François Bert et Jérôme Lamy (dir.), *Michel Foucault. Un héritage critique*, Paris, C.N.R.S. Editions, 2014, p. 24 ; Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud, Bertrand Geay et Jean-Michel Passerault (dir.), *Michel Foucault : savoirs, domination et sujet*, Rennes, P.U.R., 2008, 297 p. ; Damien Boquet, Blaise Dufal et Pauline Labey (dir.), *Une histoire au présent. Les historiens et Michel Foucault*, Paris, C.N.R.S. Editions, 2013, 374 p.
[326] Jérôme Lamy, « L'État et la science », *Cahiers d'Histoire*, 2017, n° 134, pp. 87-111.
[327] Soraya Boudia et Nathalie Jas, « Gouverner un monde contaminé. Les risques techniques, sanitaires et environnementaux », *in* Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, vol. 3 : *Le siècle des technosciences*, Paris, Seuil, 2015, p. 383.

directeur de la gouvernance. Les premières lois sur la falsification sont ainsi adoptées, comme la loi Charles Griffe sur le vin en 1888[328].

Le contrôle de ces nouvelles normes passe par l'institution du laboratoire municipal de chimie de Paris en trois temps[329]. Dès 1876, les édiles demandent au préfet de police d'adjoindre au service de la dégustation « un bureau d'essai où chaque acquéreur pourrait, moyennant une faible rétribution, trouver la certitude que son vin est ou n'est pas coloré artificiellement »[330]. Un an plus tard, ce *desideratum* se mue en projet « de créer un laboratoire municipal de chimie où les commerçants pourraient faire analyser les denrées alimentaires et les boissons ». Le mémoire, rédigé dans la foulée, est finalement validé le 1er avril 1878. Confiée à Charles Girard, la nouvelle institution ouvre ses portes six mois plus tard[331]. Les consommateurs devront encore attendre trois ans pour y avoir également accès. Bien que circonscrit à la fraude alimentaire, le laboratoire parisien élargit rapidement son champ d'action à « l'enlèvement, [l']expertise [et à] la destruction des engins explosifs »[332] pour répondre aux premiers attentats anarchistes. À partir de 1893, « les moyens d'action nécessaires pour cette besogne périlleuse » sont désormais estimés suffisants. Ces interventions spécifiques restent néanmoins marginales et sont généralement passées sous silence dans les rapports d'activité[333].

Si le cheminement lyonnais démarre de moins loin pour emprunter une route un peu plus sinueuse, il aboutit exactement au même point d'arrivée. La réflexion est initiée par le contrôleur de subsistances, manifestant en octobre 1879 son désir d'être épaulé par un chimiste de formation pour mettre en échec « la compétence et l'intelligence des fraudeurs »[334]. Le préfet propose alors au conseil municipal, « à titre d'essai », de confier cette mission à « l'un de nos jeunes savants le plus estimé » [335] à savoir Paul Cazeneuve. Une expérimentation à moindre frais, « le laboratoire de chimie organique qu'il dirige à la faculté » de médecine existant déjà. Une indemnité de 4 500 francs est néanmoins octroyée à celui qui accède, quelques semaines plus tard, à la toute nouvelle chaire de toxicologie[336]. Le préfet, certainement au fait des pratiques parisiennes, envisage déjà la possibilité d'un « laboratoire appartenant à la ville »[337]. Ce *modus vivendi* ne donne toutefois pas « les résultats qu'on était en droit d'espérer », le service des subsistances étant suspecté de « mauvaise volonté » et « [d']obéissance trop servile à une routine depuis longtemps pratiquée »[338]. Bien que les échevins renvoient le préfet à ses engagements écrits, un an plus tard, l'expérience se prolonge indéfiniment. Plusieurs autres municipalités, ayant eu vent de l'essai lyonnais et sachant les moyens parisiens beaucoup plus grands que les leurs, se pressent

[328] Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Seuil, 2005, p. 135 ; *Id.*, « La fraude : un équipement juridique de l'action économique. L'exemple du marché du vin en France au XIXe siècle », *in* Béaur Gérard et *alii*, *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, 2007, pp. 563-579.
[329] Pierre-Antoine Dessaux, « Chemical Expertise and Food Market Regulation in *Belle-Époque* France », *History and Technology*, vol. 23, n°4, 2007, pp. 351-368.
[330] *Laboratoire municipal de chimie de la ville de Paris et du département de la Seine*, Paris, Imprimeries Courmont Frères, 1900, p. 3.
[331] A.P.P.P., BA 118, Note sur l'organisation et le fonctionnement du laboratoire municipal de chimie de Paris, s.a., s.d. [1889].
[332] *Ibid.*, p. 38.
[333] J. Bruhat, *Le laboratoire municipal de Paris. Sa direction, ses documents sur les falsifications et les travaux de laboratoire*, Paris, Union générale de la librairie, 1884, 110 p.
[334] A.M.L., 1127WP71, Lettre du contrôleur des subsistances au secrétaire général, 20 octobre 1879.
[335] *Ibid.*, Lettre du préfet du Rhône aux conseillers municipaux de Lyon, 2 décembre 1879.
[336] A.M.L., 1125WP20, Lettre du maire de Lyon au maire de Roubaix, 24 novembre 1881.
[337] A.M.L., 1127WP71, Lettre du préfet du Rhône aux conseillers municipaux de Lyon, 2 décembre 1879.
[338] A.M.L., 1125WP20, Lettre du préfet du Rhône aux conseillers municipaux de Lyon, 13 novembre 1880.

pour connaître le dénouement. Saint-Étienne, Roubaix, Rennes[339], Brest[340], Alger[341] de même que Genève[342] et Rütti[343] en Suisse ou encore Milan[344] manifestent le désir « d'installer à bref délai un laboratoire municipal […] analogue celui que possède »[345] Lyon.

La prise de décision est en partie repoussée par le télescopage avec le projet de Jules Raulin, l'ancien assistant de Louis Pasteur. Titulaire de la chaire de chimie industrielle et agricole créée en 1876 à la faculté des sciences – la plus ancienne de la cité, datant de 1835 –, il prend connaissance dès l'origine du projet de laboratoire municipal. Or, Raulin aspire à quitter son petit laboratoire situé dans le palais des arts, siège de la faculté. Il espère voir aboutir « l'annexion à la faculté des sciences de la maison située rue du Plâtre où [il] propose d'installer un laboratoire d'essais agricoles et industriels ». Demande est donc faite au maire de « retarder un peu » l'avancée du dossier pour « que les deux affaires puissent aboutir simultanément »[346]. La tentative de regrouper les laboratoires achoppe. En 1883, celui qui occupe désormais le poste de directeur du laboratoire départemental de chimie agricole fonde l'école de chimie industrielle de Lyon[347]. La même année, la faculté des sciences commence à rejoindre la médecine et la pharmacie sur le quai de la Vitriolerie rebaptisé Claude Bernard.

Ce faisant, la situation du laboratoire de chimie se décante. En octobre 1882, le choix d'installer l'Hôtel de Police municipale au 21 rue du Bât d'argent est validé[348]. La nouvelle institution ouvre ses portes aux professionnels comme aux particuliers le 15 mars de l'année suivante[349]. Cazeneuve assure la transition jusqu'au concours de recrutement du directeur au mois de juillet[350]. Il ne tourne pas pour autant le dos à la question des falsifications alimentaires. Une fois élu député puis sénateur sous l'étiquette radicale[351], il dépose en 1906 une proposition de loi[352] aboutissant sept ans plus tard à la création d'un « diplôme d'État de chimiste expert »[353]. Après la démission rapide du premier directeur, le poste est confié à Claudius Bellier[354]. Tout au long de sa longue carrière[355], ce dernier veillera à conserver des liens étroits avec Raulin[356]. Le laboratoire municipal tel qu'il est institué en 1883 se calque en grande partie sur son homologue parisien. Durant la gestation du projet, les missives et copies d'arrêtés sont régulièrement envoyées[357]. Au-delà des nombreuses « ressemblance[s] »[358], les moyens tant humains que matériels diffèrent entre les deux premières villes françaises. Lors de l'inauguration

[339] A.M.L., 1127WP71, Lettre du maire de Rennes au maire de Lyon, 28 mars 1887.
[340] A.M.L., 1125WP20, Lettre du maire de Lyon au maire de Brest, 25 novembre 1882.
[341] *Ibid.*, Lettre du maire d'Alger au maire de Lyon, 1er février 1883.
[342] *Ibid.*, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 12 septembre 1881.
[343] *Ibid.*, Lettre du professeur de chimie et directeur de la station agronomique de Rütti au maire de Lyon, 6 octobre 1882.
[344] A.M.L., 1127WP71, Lettre du maire de Milan au maire de Lyon, 30 juillet 1886.
[345] A.M.L., 1125WP20, Lettre du maire de Lyon au maire de Saint-Étienne, 11 avril 1881.
[346] A.M.L., 1127WP71, Lettre de Raulin au maire de Lyon, 4 décembre 1879.
[347] Jean Boulaine, *Histoire des pédologues et de la science des sols*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 1989, p. 149.
[348] A.M.L., 1125WP20, Séance du conseil municipal de Lyon du 12 octobre 1882.
[349] A.M.L., 475WP30, Affiche municipale du 13 mars 1883 annonçant l'ouverture du laboratoire.
[350] *L'express de Lyon*, 24 septembre 1883.
[351] Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, P.U.F., 1963, vol. 3, p. 921-922.
[352] Stanziani Alessandro, *Histoire…*, *op. cit.*, p. 348.
[353] Duvergier J.B., *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, et avis du conseil d'État*, to. 13, 1913, p. 348.
[354] A.M.L., 1125WP20, Lettre du préparateur de laboratoire Chaumat au maire de Lyon, 18 octobre 1883.
[355] A.M.L., 524W57, Dossier individuel de Claudius Bellier.
[356] A.M.L., 1125WP20, Lettre de Bellier au maire de Lyon, 10 mars 1886.
[357] *Ibid.*, Lettre du maire de Lyon au préfet de police de Paris, 29 février 1880.
[358] *Ibid.*, Lettre du maire de Lyon au maire de Roubaix, 24 novembre 1881.

lyonnaise de 1883, le personnel s'avère ainsi cinq fois moins fourni[359]. Paris restera d'ailleurs longtemps la référence, pour le directeur du laboratoire de chimie[360] comme pour celui du bureau municipal d'hygiène créé peu après[361].

La vocation anti-terroriste de l'organisme parisien se retrouve donc logiquement à Lyon, du moins après le décès de Ferrand. Ce dernier est en effet le destinataire habituel des demandes d'intervention sauf rares exceptions[362]. À partir de 1892, les commissaires de police et les magistrats se tournent presque exclusivement vers Bellier pour expertiser les substances et objets douteux[363]. Le laboratoire de chimie s'assimile, sous cet angle de vue, à un centre de police technique avant l'heure, sans que l'on puisse toutefois conclure à un « apanage »[364] en matière de chimie légale. Sans compter qu'il relève du secteur publique, comme le futur laboratoire d'État de Locard. Faut-il pour autant estimer, comme Nicolas Quinche, que les attentats anarchistes ont été « un adjuvant de la police scientifique ? »[365]. Nicole Schwager a validé cette hypothèse pour le cas suisse. Bien que le bertillonnage et la lutte contre l'anarchisme n'aient pas été associés par l'opinion publique, les attentats ont été le « catalyseur » de l'introduction de l'anthropométrie dans les cantons et de la mise en place du bureau suisse de police central[366]. À Lyon, de tels liens ne sont pas avérés. Quand l'intérêt du jeune Locard pour les questions judiciaires s'éveille réellement, le drapeau noir n'est d'ailleurs plus dressé aussi haut. À partir de 1895, Vivien Bouhey signale en effet un certain apaisement chez les compagnons tandis que les magistrats font montre d'une moins grande sévérité[367]. Finalement, Locard méconnaît le rôle policier du laboratoire de chimie, ou du moins il le passe complètement sous silence dans ses essais historiques.

Il bénéficiera pourtant indirectement de ces avancées en captant, au profit de son service, la clientèle judiciaire qui se tournait habituellement vers le laboratoire municipal pour les analyses chimiques. D'autant plus que la propagande par le fait – autrement dit les attentats anarchistes – n'était pas l'unique échappatoire à la routine du délit de falsification alimentaire. Avant 1910, le laboratoire municipal peut être sollicité pour d'autres problématiques criminelles. En 1898 par exemple, Bellier est commis dans une affaire d'incendie volontaire. Il doit déterminer comment le feu « a été allumé, comment il s'est propagé et éteint », analyser la nature « des copeaux consumés ou non », « examiner l'état des pertes [pour] dire quels sont les objets qui paraissent avoir été portés à tort » et enfin

[359] *Ibid.*, Arrêté municipal de Paris du 27 janvier 1882 (41 personnes) ; *Ibidem*, Proposition de réorganisation du laboratoire municipal au maire de Lyon, 27 novembre 1883 (8 personnes).
[360] A.M.L., 1125WP20, Lettre de Bellier au maire de Lyon, 15 janvier 1885.
[361] A.M.L., 1140WP129, Lettre du directeur du bureau municipal d'hygiène au maire de Lyon, 29 juin 1893. Voir Naoyasu Tanaka, *L'hygiène publique dans la région lyonnaise au XIX^e siècle*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2001, 118 p. ; Thomas Masso, *Le bureau d'hygiène de Lyon (1890-1930)*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2000, p. 16.
[362] A.D.M.L., 4M307, Lettre de Cazeneuve au préfet du Rhône, 18 mars 1883.
[363] A.M.L., 478WP15, Copie de la lettre de Bellier au commissaire de police de la Part-Dieu, 29 décembre 1893.
[364] Jérémy Deleaud, *Lyon et la répression des fraudes alimentaires. De l'autonomie à la centralisation*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2003, p. 101.
[365] Nicolas Quinche, *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, p. 223.
[366] Nicole Schwager, « Polizeiliche Identifikationstechniken und Anarchismus in der Schweiz (1888-1904) », *Traverse*, 1, 2009, pp. 46 et 48.
[367] Vivien Bouhey, *Les anarchistes…*, *op. cit.*, p. 304 ; voir aussi Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, 2015, C.N.R.S. Editions, p. 7.

« rechercher et ramasser tous les débris de papiers »[368]. Le laboratoire municipal lyonnais ne constitue aucunement un cas isolé. En 1890, le directeur du laboratoire de Toulouse doit expertiser les vêtements d'un homme ayant tué sa femme. Le geste fatal aurait été précédé par une violente dispute lors de laquelle le mari aurait reçu de « l'eau de javelle [*sic*] »[369]. Le rapport remis au juge atteste finalement la présence de « chlorure de chaux délayé dans l'eau », mais en quantité trop infime pour « exercer sur l'épiderme, ou sur les muqueuses, aucune action corrosive »[370]. En 1907 Gustave Perrier, chef du laboratoire de chimie rennais, doit pour sa part se prononcer sur une suspicion d'empoisonnement[371].

Le seul cas exceptionnel à l'échelle nationale est finalement celui de Paris. La création d'un laboratoire de toxicologie dès le 4 juillet 1883 retire rapidement au laboratoire municipal la possibilité de se saisir de cette compétence. Paul Brouardel avait formulé le souhait d'un « laboratoire de chimie et d'histologie »[372] dès 1878, soit un an avant son élection à la chaire de médecine légale de Paris[373]. Il lui faut cinq ans pour voir son projet aboutir à la faveur d'une concession lourde de conséquence. Alors que cet organisme devait être une annexe de la morgue ou, mieux, d'un institut médico-légal[374], il est finalement installé dans la caserne de la cité c'est-à-dire au sein de la préfecture de police. Le laboratoire de toxicologie qui en regroupe trois – médecine légale, toxicologie et anatomie comparée[375] – se trouve, de fait, sous la dépendance administrative du laboratoire municipal. Bien que tracée par l'article 10 de l'arrêté fondateur, la ligne de partage entre les deux organismes placés sous la tutelle du préfet de police et situés dans le même bâtiment fait l'objet de questionnements dans la presse[376], le premier pouvant par exemple analyser les « matières alimentaires suspectes d'avoir causé des accidents d'intoxication »[377].

La cohabitation en bonne intelligence des deux directeurs scientifiques, Brouardel[378] et Girard, permet toutefois d'éviter tout conflit de compétence. Les laboratoires de toxicologie et municipal complètent le reste du dispositif d'investigation de la capitale dans lequel figure notamment l'Identité judiciaire, lui volant parfois la vedette dans les médias. Si en 1892 l'identification de Ravachol par le service anthropométrique fait sensation – *Le Temps* soulignant la « conviction »[379] de Bertillon –, c'est bien Girard qui bénéficie de la reconnaissance populaire dans la septième strophe de *La vraie complainte de Ravachol* : « M'sieur Girard l'homme émérite, L'chimiste municipal. Dont l'talent n'a pas d'rival »[380]. Le chef du service anthropométrique, qui l'avait pourtant confondu, n'y figure étonnement

[368] A.D.M.L., 2U604, Rapport d'expertise de Bellier pour l'affaire Chavrier, 8 mars 1898.
[369] A.D.H.G., U1845, Interrogatoire de Baptiste Tessières par le juge d'instruction, 1er juillet 1890.
[370] *Ibid.*, Rapport d'expertise du directeur du laboratoire municipal de chimie de Toulouse, 5 juillet 1890.
[371] A.D.I.E.V., 2U1369, Affaire Chaussée, Rapport du directeur du laboratoire municipal de Rennes, 7 septembre 1907.
[372] Paul Brouardel et Jules Ogier, *Le laboratoire de toxicologie. Méthodes d'expertises toxicologiques. Travaux du laboratoire*, Paris, Librairie Baillière et fils, 1891, p. 3.
[373] Bruno Bertherat, « L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879. Acteurs, réseaux et enjeux dans le monde universitaire », *Revue historique*, 644, 4,2007, pp. 823-856.
[374] A.N., AJ/16/6557, Lettre de Brouardel au doyen de la faculté de médecine de Paris, 7 janvier 1880.
[375] Bruno Bertherat, *La morgue…*, *op. cit.*, p. 602.
[376] « M. Girard. Laboratoire municipal. Où est l'argent », *Le XIXe siècle : journal quotidien politique et littéraire*, 24 mai 1889.
[377] Paul Brouardel et Jules Ogier, *Le laboratoire…*, *op. cit.*, p. 10.
[378] *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 12 mai 1907, p. 2204. Après sa mort en 1906, Brouardel est remplacé par Jules Ogier dans la direction scientifique en 1907. Ce chimiste de formation était jusque-là sous-directeur.
[379] « L'arrestation de Ravachol », *Le Temps*, 1er avril 1892.
[380] *La vraie complainte de Ravachol*. *Air de Fualdès*, Paris, Duclos imprimeur-gérant des 20 journaux des arrondissements,

pas. Par la suite, les deux laboratoires de toxicologie et municipal conservent leurs structures propres. Ainsi, dans les années 1960, le second renommé « central » rassemble désormais six services : les explosifs, l'électricité et l'inspection des établissements à public, la chimie, les recherches scientifiques, la radioactivité et enfin la salubrité publique et industrielle[381].

À Lyon la situation s'avère donc plus simple. Locard récupère à partir de 1910 le large panel de missions judiciaires assurées jusque-là par Bellier mais aussi par des experts chimistes indépendants tel le pharmacien Claude Lamante[382]. Pour autant, les relations entre les deux laboratoires restent cordiales et la collaboration est de mise tout au long de la période. Sollicité par un particulier en 1939 pour une fuite de gaz d'éclairage, Locard choisit ainsi de mener l'expertise en compagnie du directeur du laboratoire municipal « qui est une autorité pour les questions de [cet] ordre »[383]. Ce domaine d'expertise, *a priori* très éloigné des préoccupations criminalistiques, n'est d'ailleurs pas pour déplaire à Locard. Ce dernier proposait déjà à son maître Lacassagne, en 1905, de « collectionner ce qui concerne les fraudes alimentaires » comme les champignons vénéneux[384] pour le musée de police scientifique qu'il voulait constituer.

3. 1879 et les prémices d'une police scientifique

En dépit de liens évidents, Locard ne se considère à aucun moment comme le dépositaire de l'œuvre policière des laboratoires municipaux. Il est en revanche une figure devant laquelle il ne peut que s'incliner et restituer le titre de fondateur : Alphonse Bertillon. Il concède bien volontiers à ce « génial inventeur »[385] « le rôle le plus essentiel dans la création de la criminalistique »[386] avec l'anthropométrie judiciaire. Son parcours est cependant pour le moins heurté. Il passe longtemps pour être « l'indiscipliné de la famille » du fait de sa propension à se faire exclure des différents lycées qu'il fréquente. Et ce, au contraire de son frère aîné Jacques qui embrasse des études de médecine, ce qui décourage quelque peu son père Louis-Adolphe[387]. En 1876, de retour d'Angleterre où il vient de passer un an à apprendre l'anglais, donnant des leçons de français et de mathématiques, peut-être aussi d'allemand »[388], Bertillon intègre le 139e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand. Insatisfait de ses différents postes, il finit par devenir secrétaire du colonel. Il met alors à profit son temps libre pour s'inscrire à l'école de médecine. Dès lors, il commence à recenser les 222 pièces du squelette et à établir des statistiques. Bertillon met toutefois un terme à ses études peu après avoir passé son premier examen

---

s.d., p. 3. Sur cette source particulière, voir la base de données *Complaintes criminelles en France (1870-1940)* en ligne depuis 2017 sur *Criminocorpus*, un projet initié par Jean-François "Maxou" Heintzen et géré par Sophie Victorien. On y trouve *La complainte de Ravachol* de Jules Jouy.

[381] A.N., 19900271/1, Rapport d'activité du laboratoire central de Paris pour l'année 1968, 23 janvier 1969.

[382] A.D.M.L., 2U680, Rapport d'expertise de Lamante dans l'affaire Thomas et Bruyère, 4 octobre 1900.

[383] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Jeanne Bœuf, 23 février 1939.

[384] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise du 10 mai 1908].

[385] A.M.L., 31ii64nc, Brouillon de l'article « L'identité judiciaire et le bertillonnage » d'Edmond Locard, s.d.

[386] Edmond Locard, « Bertillon », extrait radiodiffusé sans date (années 1950) ni source. Collection personnelle de Michel Stagnara numérisée par Jean-Pierre Crauser, 0min 40s.

[387] Martine Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », *in* Alain Faure et Philippe Vigier (dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Paris, Créaphis, 1987, p. 273.

[388] Alexandre Lacassagne, « Alphonse Bertillon. L'homme, le savant, la pensée philosophique », *A.A.C.*, n°243, 15 mars 1914, p. 161.

de médecine. L'entregent de son père lui permet de rejoindre la préfecture de police le 15 mars 1879[389]. Recruté comme simple commis en écriture, Bertillon se retrouve alors confronté au problème de la récidive[390]. Elle devient une « préoccupation constante »[391], une « obsession créatrice »[392]. Locard, forçant le trait, décrit l'identification de l'époque comme « un véritable scandale : le préfet de police donnait 10 francs à l'agent qui parvenait à reconnaître un récidiviste ; l'agent s'entendait avec le malfaiteur, celui-ci fournissait les éléments de l'identification, et les deux complices se partageaient la prime. […] Le seul service fonctionnant régulièrement était celui des sommiers de Gisquet qui ne comportent pas de signe d'identité et n'ont qu'un classement alphabétique »[393].

Bertillon se résout à transmettre un rapport sur la question au préfet de police, Louis Andrieux, le 15 octobre 1879. Celui-ci n'en fait guère cas. Il prend Bertillon pour un déséquilibré et qualifie sa proposition de « fumisterie ». Louis-Adolphe encourage alors son fils à persévérer. Il promet d'agir auprès du secrétaire général de la questure de la Chambre des députés. « [J]'irai voir moi-même le préfet de police »[394], lance-t-il, pour finir de le rassurer. Pourtant, aucune des deux stratégies n'aboutit et la situation se fige. Les lignes finissent par bouger à la faveur de l'arrivée d'Ernest Camescasse à la tête de l'institution parisienne en 1881. Piqué dans sa curiosité, il décide de donner sa chance au jeune employé. Flanqué de deux assistants, Bertillon dispose de trois mois à partir du 15 décembre 1882 pour prouver l'intérêt de son système. En quoi consiste-t-il ? Il se fonde sur trois postulats. Tout d'abord, la fixité de l'ossature humaine à partir de 20 ans, « les fémurs, continuent à croître pendant deux ou trois ans encore, mais si peu, qu'il est facile d'en tenir compte »[395]. Ensuite, la grande diversité de dimensions du squelette humain d'un sujet à l'autre, à tel point « qu'il serait fort difficile, sinon impossible, de rencontrer deux individus pourvus d'une ossature, je ne dirai pas rigoureusement identique, mais seulement voisine pour pouvoir être confondue ». Enfin, la facilité de prendre les mesures avec un compas d'épaisseur et un autre à coulisse. La méthode anthropométrique repose sur les onze données prêtant le moins à erreur et variant le plus d'un individu à un autre telles que l'envergure des bras, la longueur de l'oreille droite ou encore celle de la coudée gauche. Pour classer les mesures, Bertillon reprend les principes exposés par le naturaliste, mathématicien et statisticien belge Adolphe Quételet dans *Sur l'homme et le développement de ses facultés*[396].

À la tête de ce qui s'avère être officieusement un bureau d'identité, Bertillon commence donc à mettre en œuvre sa méthode sur les prévenus du dépôt de la préfecture. Ce n'est qu'au terme des trois mois qu'il parvient à confondre son premier récidiviste, appréhendé deux fois par le passé pour vol. Ce succès fondateur pérennise l'expérience. En 1883, avec 7 336 mensurations effectuées, 49 détenus sont

[389] Martine Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie judiciaire. L'identification au cœur de l'ordre républicain », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 34.
[390] Jean-Pierre Allinne et Mathieu Soula (dir.), *Les récidivistes. Représentations et traitements de la récidive (XIX^e^-XXI^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2010, 286 p.
[391] Alexandre Lacassagne, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 161.
[392] Bernard Schnapper, « La récidive, une obsession créatrice au *XIX^e^* siècle », *in XXI^e^ Congrès de l'Association Française de Criminologie : le récidivisme*, Poitiers 7-9 octobre 1982, Paris, P.U.F., 1983, pp. 25-64.
[393] Edmond Locard, « L'œuvre d'Alphonse Bertillon », *A.A.C.*, n°243, 15 mars 1914, p. 168.
[394] Suzanne Bertillon, *Vie d'Alphonse Bertillon. Inventeur de l'anthropométrie*, Paris, Gallimard, 1941, p. 94
[395] Alphonse Bertillon, *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Melun, Imprimerie administrative, 1893, p. XVI.
[396] Adolphe Quételet, *Sur l'homme et le développement de ses facultés*, 1835, Paris, Bachelier, 2 vol. de 327 et 327 p.

démasqués[397]. Pour autant, le système n'est toujours pas officiellement reconnu. Il faut attendre 1884 pour le voir étendu aux prisons de la Seine et à la morgue de Paris, 1885 pour assister à la création de services d'identification anthropométrique dans l'ensemble des prisons centrales françaises. En 1887, tous les établissements pénitentiaires doivent désormais appliquer cette technique et envoyer à la préfecture de police un double de chaque signalement. Enfin, en 1893 est annoncée la création d'une école des gardiens de prison afin de former ce personnel carcéral à la prise des mensurations[398].

Conscient que l'anthropométrie, malgré l'infime possibilité de similitude entre deux sujets, permet surtout d'établir la non-identité, Bertillon complète son dispositif « par une découverte, absolument personnelle celle-là et qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de géniale, le portrait parlé »[399]. Désigné également sous l'appellation de signalement descriptif, ce dernier vise à décrire selon une division tripartite une certaine qualité d'un organe. Chaque qualité peut être mensurative, formelle ou chromatique. Ainsi, la largeur du nez pourra être caractérisée comme petite, moyenne ou grande. Cette règle de la répartition par trois amoindrit le problème de la subjectivité qui affectait l'ancienne écriture du corps[400]. Deux derniers procédés, eux-aussi déjà éprouvés, viennent parfaire le système d'identification de Bertillon. D'une part, le relevé des marques particulières[401] qui comprend les cicatrices, grains de beauté et tatouages. D'autre part, la photographie[402] dont les mérites étaient déjà vantés par Ernest Lacan – codirecteur de *La lumière*, première revue européenne entièrement consacrée à cet art – en 1855 : « quel repris de justice pourra échapper à la vigilance de la police ? […] lui-même sera forcé de se reconnaître dans cette image accusatrice »[403]. En effet, une expérience de cette nature venait d'être menée à la prison centrale d'Ensisheim en Alsace. L'inspecteur général Louis-Mathurin Moreau-Christophe voulait désormais la généraliser[404]. Au début des années 1870, le préfet de police Léon Renault se décide à instaurer un service photographique au sein de la 4e brigade de recherches relevant du service politique du cabinet : « Pour la pose, on avait aménagé une soupente du Palais de Justice, dont une partie de la toiture avait été remplacée par un vitrage »[405]. Un usage que Bertillon juge stérile au vu de l'impossibilité « de parcourir une à une [l]es 100 000 »[406] photographies amassées.

Il se met donc à codifier de façon rigoureuse la prise de vue[407]. Celle-ci doit être opérée « presque de face avec une légère torsion de la tête vers la droite, de façon à laisser apercevoir l'oreille

[397] Martine Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », *art. cit.*, p. 274.
[398] A.N., BB[18] 6586, Circulaire de la direction de l'administration pénitentiaire sur la mensuration anthropométrique, s.d. [mars-avril 1897].
[399] Edmond Locard, « Bertillon », *La vie lyonnaise*, septembre 1932.
[400] Vincent Denis, *Une histoire de l'identité (France, 1715-1815)*, Paris, Champ Vallon et Société des études robespierristes, 2008, p. 44.
[401] Ilsen About et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, p. 47.
[402] Stéphanie Solinas, « Comment la photographie a inventé l'identité. Des pouvoirs du portrait », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 70.
[403] Ernest Lacan, « De la photographie et de ses diverses applications aux beaux-arts et aux sciences », *La Lumière*, 3 février 1855, p.20.
[404] Christian Phéline, *L'image accusatrice*, Les Cahiers de la Photographie, n° 17, 1985, p. 17.
[405] Horace Valbel, *La police de sûreté en 1889*, Paris, É. Dentu, p. 294.
[406] Alphonse Bertillon, « De l'identification par les signalements anthropométriques (conférence faite le 22 novembre au congrès pénitentiaire de Rome) », *A.A.C.*, 1886, pp. 195.
[407] *Id.*, *La photographie judiciaire : avec un appendice sur la classification et l'identification anthropométriques*, Paris, Gauthier-Villars, 1890, 154 p.

gauche », puis de profil, « côté droit en laissant voir l'oreille droite en entier »[408]. Le tout à l'échelle 1/7, sur une chaise pivotante disposant d'un appui-tête[409]. Les nouvelles photographies ainsi réalisées sont intégrées aux fiches anthropométriques dès 1885. Au même moment, la loi de relégation coloniale est adoptée[410]. La politique de répression de la récidive trouve donc dans la dernière innovation de Bertillon un instrument de contrôle idéal. « [L']impulsion puissante »[411] donnée à la photographie élève désormais l'ancien commis au rang de référence incontournable en la matière. Pour assurer plus de cohérence à l'ensemble, l'ancien service photographique et l'anthropométrie se voient finalement associés dans un service d'identification dirigé par Bertillon. Inauguré le 1er février 1888 sous les combles du palais de justice, cette structure regroupe 19 employés. Le 11 août 1893, avec l'adjonction des sommiers judiciaires – collection des condamnations privatives de liberté prononcées en France –, elle prend le nom d'Identité judicaire de la préfecture de police. Il s'agit du premier « laboratoire de police » de l'histoire reconnaîtra Locard au détour d'une lettre[412]. La même année, tandis qu'une école supérieure pénitentiaire formant aux nouvelles techniques est mise en place à Paris, Bertillon se voit nommé chevalier de l'ordre national de la légion d'honneur.

La diffusion large et rapide de l'anthropométrie et donc des « techniques françaises sur la terre entière »[413] confirme ce succès. En 1889, le congrès international d'anthropologie criminelle de Paris préconise son application par toutes les polices du monde. Certaines de ces dernières n'avaient pas attendu une telle recommandation, ainsi « À la réunion annuelle de la Société des gardiens d'Amérique, le système Bertillon a été adopté. Les autorités de Joliet, un des plus considérables pénitencier des États-Unis, résolurent au mois d'octobre 1887 de le mettre immédiatement en application »[414]. Les projets scientifiques *Circulation et construction des savoirs policiers européens* et surtout *Alphonse Bertillon*, initiés respectivement en 2006 et 2010, ont permis d'affiner la « cartographie »[415] et la chronologie de cette propagation. Le seul exemple chinois permet d'en saisir brièvement le mécanisme[416]. Le céleste empire reste longtemps en marge du bertillonnage, au contraire de l'Indochine[417], l'un de ses voisins immédiats. Un service d'identification anthropométrique est en effet établi à Saigon en 1897, une innovation déjà proposée trois ans plus tôt par le docteur Nogué[418]. La possibilité de mieux contrôler les

[408] A.P.P.P., BA 118, Notice sur le fonctionnement du service d'identification (anthropométrie et photographie) à la Préfecture de police, s.d. [1889].
[409] Richard Marlet, *Réflexions de l'ancien chef du Service Régional de l'Identité Judiciaire de la Préfecture de Police de Paris*, *in* Hervé Colombani et Pierre Piazza, *Paroles d'experts de l'identité judiciaire*, 2017, série de neuf documentaires de la bibliothèque du musée de *Criminocorpus*. Chapitre « La chaise Bertillon ».
[410] Jean-Lucien Sanchez, *A perpétuité. Relégués au bagne de Guyane*, Paris, Vendémiaire, 2013, 310 p.
[411] Ernest Goddefroy, *La police scientifique*, Ostende, Imprimerie Alphonse Leys et Joseph Pilreis, 1911, p. 11.
[412] A.M.L., 31ii41nc, Lettre de Locard à Türkel, 23 décembre 1924.
[413] A.M.L., 31ii64nc, Brouillon de l'article « L'identité judiciaire et le bertillonnage » d'Edmond Locard, s.d.
[414] « Le nouveau système d'identification des repris de justice, pratiqué dans l'État de l'Illinois (États-Unis) », *Le Patriote*, 27 mai 1888, n°22, p. 262.
[415] Diego Galeano et Mercedes García Ferrari, « Cartographie du bertillonnage. Le système anthropométrique en Amérique latine : circuits de diffusion, usage et résistances », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, pp. 304-331.
[416] Amos Frappa, « Les lumières de la police scientifique française en Chine (fin XIXe-mi XXe siècles) », intervention au *workshop Policing Port During The Colonial Era : Tianjin & Shanghai Interaction Between Western and Oriental Police Forces (1860-1945)*, E.N.S. de Lyon, 15-18 novembre 2017.
[417] Ilsen About, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 23 mai 2011, consulté le 19 août 2018 ; Melissa Louise Anderson, *For "the Love of Order" : Race, Violence and the French Colonial Police in Vietnam (1860s-1920s)*, Thèse d'histoire dirigée par Thongchai Winichakul, Université de Wisconsin-Madison, 2015, 306 p.
[418] A.N.O.M., INDO GGI//9869, Rapport du Lieutenant-Gouverneur de Cochinchine au Gouverneur général de l'Indochine, 5

nombreux travailleurs chinois emporte alors la décision, « attendu que l'identification anthropométrique est destinée avant tout à compléter l'ancien service de l'immigration »[419]. Ce n'est qu'une dizaine d'années plus tard que les concessions françaises de la Chine se dotent de telles institutions. Le 1er juin 1909, le chef de la police de Tientsin[420] obtient du conseil municipal l'établissement d'un service d'identité judiciaire, tout heureux « d'avoir pu faire apprécier pour la première fois dans ces contrées, les procédés d'identification de M. Bertillon »[421]. Secrétaire près les commissariats de Paris avant d'obtenir un détachement en Chine, il ramène dans ses bagages « une petite brochure, résumant les procédés employés à la préfecture de police pour conserver d'un malfaiteur un signalement précis » ainsi que « plusieurs modèles de fiches signalétiques, traduites en langue chinoise, et diverses photographies "profil et face" ».

Si l'enthousiasme est de mise, l'esprit critique ne disparaît pas pour autant. Lors de sa mission d'observation parisienne en décembre 1910[422], le sous-chef de la garde de Tientsin regrette la perte de temps induite par le bertillonnage, estimant que « le procédé est un peu long » alors même que les « progrès réalisés en photographie » offrent de grandes facilités[423]. En outre, il s'étonne de la faible diffusion des clichés : « Lorsqu'un individu qui a déjà sa photo prise au service Bertillon, est signalé comme ayant commis d'autres méfaits, il n'existe qu'un double de sa photo qui est remis à l'inspecteur de la sûreté qui en donne un reçu. Ainsi, sur 8 000 policiers qu'il y a à Paris, il n'y en a qu'un qui ait le signalement exact de l'individu qu'il faut arrêter ». Malgré ces réserves, l'effet d'entraînement escompté dans les concessions françaises de Chine semble fonctionner puisqu'en avril 1911 le chef de la garde municipale de Shanghai – Mallet – instaure lui aussi une identité judiciaire[424]. Il avait réalisé au préalable réalisé un stage parisien de mai à novembre 1910.

Parmi les nombreuses villes ainsi gagnées à l'anthropométrie, Lyon est peut-être celle dans laquelle l'enthousiasme est le plus manifeste. D'ailleurs, l'inventeur du terme « bertillonnage » n'est autre que Lacassagne lui-même[425]. La rencontre entre le jeune trublion de la famille Bertillon et le médecin d'origine cadurcienne précède de quelques mois l'invention de l'anthropométrie. En 1878, au retour de son service militaire, Bertillon détaille à son père ses recherches clermontoises sur les squelettes. Intéressé, Louis-Adolphe lui propose alors de rejoindre la Société d'anthropologie de Paris dont il est vice-président[426]. Or, Lacassagne fréquente cette même institution depuis 1874, époque où il passait son agrégation militaire au Val-de-Grâce[427]. Avec les découvertes policières qui s'ensuivent, l'affinité intellectuelle unissant les deux hommes se double donc d'un intérêt professionnel commun.

---

septembre 1894.

[419] A.N.O.M., INDO GGI//5687, Conseil privé de la Cochinchine française, Délibération du 28 septembre 1897.

[420] Fleur Chabaille, *La concession française de Tianjin. Une histoire connectée de l'expansion des concessions étrangères en Chine (1846-1946)*, Thèse d'histoire dirigée par Christian Henriot, Université Lyon 2, 2015, 431 p.

[421] C.A.D.N., 691/PO/1/11, Projet de budget des services de la police municipale pour l'année 1910, établi par le chef de la police et destiné au Consul de France, 1er décembre 1909.

[422] C.A.D.N., 635/PO/B/68, Lettre du capitaine de la garde municipale de Shanghai Mallet à Dejan de La Batie, 6 avril 1910.

[423] C.A.D.N., 691 PO/1/11, Rapport de Magné au Consul de France, février 1911.

[424] Xiaoming Zhu, *The police of the french concession in Shanghai (1910-1937)*, Thèse d'histoire dirigée par Christian Henriot, E.N.S. Lyon, 2012, p. 72 ; Christine Cornet, *Ordre, police et circulations impériales dans la concession française de Shanghai (1906-1946)*, Mémoire de H.D.R. dirigé par Christian Henriot, 2014, 384 p.

[425] Jean-Pierre Gutton, *Etablir l'identité*, Lyon, P.U.L., 2010, p. 142.

[426] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 80.

[427] Alexandre Lacassagne, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 161.

Dès 1885, Lacassagne emmène ses étudiants de la faculté de droit au service anthropométrique de la prison Saint-Paul [428]. Ces visites annuelles, associées à ces cours spécifiques d'anthropométrie judiciaire[429], leur permettent d'assister aux opérations de mensurations se déroulant chaque jour de six à neuf heures du matin[430]. Deux ans plus tard, « l'identification anthropométrique figur[e] au programme du cours de médecine légale professé à l'université de Lyon »[431].

Photo n°7 : La fiche anthropométrique de Lacassagne

Source : A.P.P.P., EA 167

Le responsable du laboratoire de médecine légale se fait l'un des plus ardents promoteurs du bertillonnage, que ce soit dans son entourage comme l'atteste la thèse de son beau-frère Étienne Rollet sur la mensuration des os longs[432], mais également sur la scène médiatique. Lors de l'exécution de Sante Geronimo Caserio, l'assassin du président Carnot, ne livre-t-il pas les détails de sa fiche anthropométrique aux reporters ?[433] Surtout, il associe Bertillon au lancement des *Archives d'anthropologie criminelle* en 1886 en publiant son récent discours du congrès pénitentiaire de Rome[434]. Bertillon restera l'un des principaux contributeurs à la revue, intégrant même le comité de rédaction à partir de 1893[435]. Une véritable amitié se tisse, Lacassagne racontant « [qu'il] le voyai[t] souvent dans son service, lors de [s]es voyages à Paris. Il [l]e mettait au courant des résultats acquis, des perfectionnements apportés »[436]. En 1894, la préfecture de police cède au laboratoire de médecine légale lyonnais « deux magnifiques séries de photographies indiquant les particularités du visage, de l'oreille, etc… »[437]. Les deux meubles dont il est question avaient permis de promouvoir les avancées parisiennes aux expositions universelles de Chicago en 1893 puis de Lyon un an plus tard.

L'Affaire, lors de laquelle Lacassagne se place du côté des dreyfusards alors que le directeur de l'Identité judiciaire rejoint de fait les anti-dreyfusards, ne change pas la donne. « Simplement, d'un

[428] A.D.M.L., 1Y285, Lettre d'Étienne Martin au directeur des prisons de Lyon, 18 juillet 1907. Voir Jacques Léonard, « Les médecins des prisons en France au XIX[e] s. », *in La prison, le bagne, l'histoire*, Librairie des Méridiens, 1984, pp. 141-151.
[429] Fonds Lacassagne, Ms5172, Brouillon de Lacassagne récapitulant les thèmes des cours donnés à la faculté de droit.
[430] A.D.M.L., 1Y129, Lettre du directeur de la circonscription pénitentiaire de Lyon au préfet du Rhône, 17 avril 1901.
[431] Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche internationale », *A.A.C.*, 1906, p. 154.
[432] Étienne Rollet, *De la mensuration…*, *op. cit.*
[433] « Encore Caserio », *Le Rhône*, 9 octobre 1894.
[434] Alphonse Bertillon, « De l'identification… », *art. cit.*
[435] Alexandre Lacassagne, « Alphonse… », *art. cit.*, pp. 161-162.
[436] *Ibid.*, p. 163.
[437] *Id.*, *Rapport…*, *op. cit.*, p. 6.

commun accord ils n'en parlèrent jamais, ainsi, leur amitié étroite n'en souffrit point »[438] précisera plus tard la nièce de Bertillon. Lacassagne continue à envoyer à Paris des personnes se former et n'est probablement pas étranger à l'institution d'un cours d'anthropométrie dans l'éphémère école de police lyonnaise créée en 1897[439]. De son côté, Bertillon donne des pièces anatomiques permettant de compléter la collection muséographique de son ami. En 1913 par exemple, alors qu'une salle du laboratoire de médecine légale de Lyon vient d'être rebaptisée « Bertillon »[440], ce dernier offre un ensemble de « cheveux en boîte [,] un cadeau relativement considérable, sa valeur marchande est de 50 à 100 francs, sans compter la difficulté de recommencer un pareil assortiment »[441]. Malgré les remises en question partielles du système anthropométrique à partir du début du XX^{e} siècle, Lacassagne en reste le défenseur, promouvant encore et toujours « le grand initiateur de ces méthodes »[442]. Quand Bertillon est élevé Commandeur de l'ordre de Léopold II le 20 août 1912[443], il en connaît le responsable : « je crois devoir cette aimable démonstration d'amitié à [Raymond] De Ryckère, c'est-à-dire à la visite du congrès de médecine légale, autrement dit à vous, bien à vous ! »[444].

En février 1914 la mort de Bertillon, victime d'une anémie pernicieuse, trouble donc profondément son ami lyonnais. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir le discours posthume dans lequel il lui rend hommage : « Grand et droit, le regard pénétrant, le verbe haut de ton décisif, la figure sévère avec des rides en oméga entre les sourcils, il donnait l'impression d'un chef que la méditation ou parfois même la souffrance, n'empêchaient pas de tout voir et de bien diriger [.] Je trouvai au chef de l'identité judiciaire un ensemble de qualités lyonnaises : activité, ténacité, intelligence éveillée, longue méditation, imagination fertile en procédés ingénieux »[445]. De même qu'il avait lancé des souscriptions pour honorer ses compagnons Tourdes[446] et Tarde[447], respectivement décédés en 1900 et 1904, il en appelle à une reconnaissance d'envergure nationale. Mais l'essentiel ne réside peut-être pas là, admet Suzanne Bertillon qui connaît fort bien Locard : l'œuvre de son oncle va être transmise par Lacassagne « à ses élèves de l'école lyonnaise, comme un héritage précieux »[448].

III. Le destin tout tracé d'un homme

1. L'innovation scientifique, un atavisme

Si déterminant que soit le milieu, il ne doit pas occulter la question de l'individu lui-même. En somme, l'héritage familial et, plus largement, social de Locard. De manière provocatrice, serait-il possible d'affirmer qu'il était prédestiné à endosser le costume de fondateur ? De même que le jeune

[438] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 184.
[439] A.D.M.L., 4M6, Convocation pour le début des cours d'anthropométrie de M. Gaillard, 29 mars1897.
[440] Alexandre Lacassagne, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 163.
[441] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Bertillon à Lacassagne, 20 février 1913.
[442] P. Aubert, *Compte-rendu des travaux de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon pendant l'année 1908*, Lyon, A. Rey, 1909, p. 19.
[443] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 222.
[444] Fonds Lacassagne, Ms5208, Mot écrit sur une carte de visite par Bertillon à Lacassagne, 1912.
[445] Alexandre Lacassagne, « Alphonse… », *art. cit.*, pp. 164-165.
[446] Fonds Lacassagne, Ms5227, Lettre du fils de Gabriel Tourdes à Lacassagne, 5 février 1900.
[447] *Ibid.*, Reçu de la souscription de Félix Alcan pour le monument Tarde, signé par Lacassagne, 29 mai 1905.
[448] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 185.

Bertillon avait été diagnostiqué de « la bosse du classement »[449] par un docteur parisien féru de phrénologie, Locard n'avait-il pas déjà inscrit en lui son destin de découvreur ? Les différents biographes du directeur de police lyonnais, depuis Henry Rhodes à la fin des années 1930[450] jusqu'à Marielle Larriaga en 2007, entretiennent cette idée. La seconde note « [qu']Eugène et Arnould Locard, père et fils […] transm[irent] une propension à la recherche scientifique »[451], et que finalement « le jeune Edmond a[vait] sans doute hérité de ses ascendants quelques gènes bénéfiques ». Edmond semble pourtant tourner le dos à ce glorieux passé familial. Son petit-fils, Henri Locard, se souvient avoir découvert cette histoire par lui-même alors qu'il fréquentait souvent son grand-père dans les années 1960, tous deux étant régulièrement invités à déjeuner ensemble chez sa tante Denise Stagnara. « A la Bodléienne d'Oxford où je préparais mes cours l'été, il y avait beaucoup plus d'entrées sur Arnould que sur lui. C'est là que j'ai appris que mon arrière grand-père était mondialement connu. [Quant à] Eugène, ingénieur des chemins de fer, [il avait] construit la gare de Perrache. Pour lui, ces illustres personnages n'existaient pas », s'étonne encore Henri, comme si son grand-père « se croyait sorti de la cuisse de Jupiter »[452].

Eugène Locard, mort en 1883, joua effectivement un rôle prégnant dans la mise en place des premières voies ferrées françaises entre 1823 et 1833. Alors que trois lignes de chemin de fer avaient été créées entre Lyon et Saint-Étienne pour servir de débouché aux houillères du Lyonnais et du Forez, il fut chargé de « La tâche et la responsabilité écrasante de la construction, de la réparation et du renouvellement de ce matériel »[453] roulant. Il installa ses ateliers à Perrache, au terminus de la ligne[454]. C'est également là qu'il expérimenta le système des ponts droits américains en fer quand il réalisa en 1829 le pont de la Mulatière. Elevé Chevalier de la légion d'honneur, cet ingénieur renouvela considérablement les savoirs de son époque, imaginant un « procédé permettant de détacher instantanément et en marche les locomotives des trains qu'elles remorquent »[455]. Il travailla également sur la « résistance des rails en fer » ainsi que sur « les rails et leurs supports »[456]. En 1847 le résumé des leçons qu'il dispensa durant sa carrière fut publié sous le titre *Cours de dessin linéaire appliqué aux arts et à l'industrie*[457]. En outre, Eugène Locard épousa Alexandrine Niépce en 1841. Fille de l'ancien commandant des gardes du corps du roi Jérôme de Westphalie, celle-ci était surtout la nièce du fameux Nicéphore Niépce, concepteur du premier procédé photographique[458]. Une ascendance troublante étant donné le rôle essentiel de la photographie dans la future police scientifique. Celui qui en révolutionnera l'usage, Alphonse Bertillon, dispose d'ailleurs d'un arbre généalogique tout aussi étoffé comme le

[449] *Ibid.*, p. 22.
[450] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 16 août 1937.
[451] Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Éd. des traboules 2007, p. 11-12.
[452] Henri Locard, entretien écrit du 30 décembre 2019.
[453] A. Léger, *Eugène Locard. Ancien ingénieur en chef de chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon. Chevalier de la légion d'honneur. Membre de la société d'agriculture, histoire naturelle, et arts utiles de Lyon etc*, Lyon, Imprimerie Pitrat aîné, 1884, p. 7.
[454] A.M.L., 235ii32, P. D., « La première gare de Lyon construite par Eugène Locard », *Le Tout Lyon*, coupure de presse s.d. [1961].
[455] X…, « Eugène Locard », *Revue lyonnaise*, vol. VI, septembre 1883, p. 6.
[456] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au *Musée de l'origine du chemin de fer français* rue Jean-François Terme à Lyon, 13 février 1948.
[457] A. Léger, *Eugène…*, *op. cit.*, p. 6.
[458] Jean-Louis Marignier, *Niépce. L'invention de la photographie*, Paris, Belin, 1999, 592 p.

rappelle Martine Kaluszynski. Son grand-père, Achille Guillard, passionné de statistiques humaines, est le créateur du mot « démographie »[459]. Le docteur Louis-Adolphe Bertillon, son père, fonda la chaire de démographie de l'école d'anthropologie de Paul Broca. Son frère aîné, Jacques, autre médecin de la famille, rédigea des ouvrages de statistique et dirigea le service de statistique de la ville de Paris.

Schéma n°3 : Arbre généalogique simplifié de la famille Locard

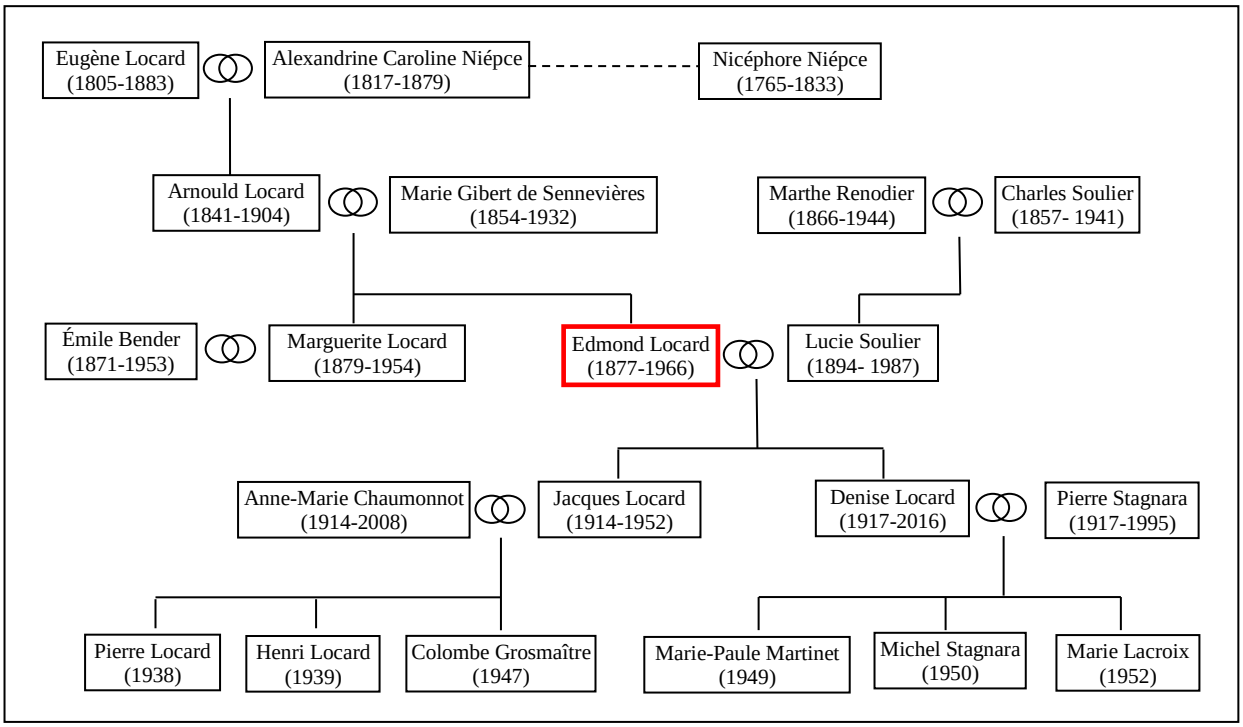

Source : Avec l'aimable participation de Michel Stagnara. Pour les petits-enfants, nous avons fait le choix de prendre les noms maritaux.

Du côté de son père, Arnould, Locard trouve un modèle tout aussi inspirant. Formé à l'école centrale des arts et manufactures de Paris dont il sort en 1863[460], il est nommé quatre ans plus tard ingénieur de la Compagnie des forges et aciéries de la marine et des chemins de fer à l'établissement Petin-Gaudet. Fatigué par les trop nombreux déplacements imposés par sa profession, il démissionne en 1878 pour s'installer définitivement à Lyon, quai de la Charité. Arnould s'inscrit alors comme expert près des tribunaux. Il décide surtout de se consacrer à ce qui, de simple marotte, s'était mué en véritable passion : la conchyliologie et la malacologie, soit l'étude des coquilles et des mollusques. Dès 1879, il rejoint l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville où il expose ses découvertes[461]. En 26 ans de recherches, Arnould devient une référence incontournable. Selon Eugène Vincent, chargé de prononcer son hommage funèbre à l'Académie en 1904, il se « compos[e] la plus belle bibliothèque spéciale qu'on ait vue depuis Lamarck et Bourguinat »[462]. Dans ce même discours, l'académicien souligne d'ailleurs le « gage plus complet et plus assuré de cette survie en la personne de son fils, M.

[459] Martine Kaluszynski, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie judiciaire… », *art. cit.*, p. 34.
[460] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Gabriel Lordereau à Edmond Locard, 2 novembre 1904.
[461] Dominique Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon (1700-2016)*, Lyon, Académie des sciences de Lyon, 2017, 1370 p.
[462] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Arnould Locard, *Discours prononcé aux funérailles de M. Arnould Locard le 31 décembre 1904* par Eugène Vincent, p. 164.

Edmond Locard », chez qui « nous retrouvons l'empreinte d'un atavisme qui promet l'avenir le plus brillant »[463].

Atavisme, le mot est lâché. La vision d'une réussite déjà écrite dans l'histoire se manifeste donc très tôt. Il convient ici de replacer l'analyse dans une plus large perspective. La « moyenne bourgeoisie »[464] dont est issu Locard – l'appartement dans lequel il grandit, quai de la Charité, abrite une domesticité importante, ainsi sa mère avait pour elle seule une demoiselle de compagnie, une femme de chambre et une cuisinière[465] – fourmille d'exemples d'ingénieurs, de capitaines d'industrie ou encore d'hommes politiques à la carrière brillante. L'essai d'égo-histoire écrit en 1980 par Philippe Ariès offre dans ce domaine un point de comparaison peut-être plus pertinent encore que le cas très spécifique de Bertillon. En effet, ce spécialiste de l'histoire de la vie familiale et de la mort, né en 1914, vit une enfance bourgeoise à Bordeaux au milieu de domestiques s'occupant de la cuisine et de l'éducation[466]. S'il existe bien des particularités régionales signalées par André-Jean Tudesq dans son étude sur les notables[467] – une notion relativement proche de celle de bourgeois[468] – Bordeaux et Lyon présentent un grand nombre de similitudes comme la taille démographique. Ariès retrace ainsi le brillant parcours de son grand-père, un physicien qui publia des ouvrages de thermodynamique et fut correspondant de l'Académie des sciences[469].

Locard reçoit donc un solide héritage scientifique, c'est indéniable. Et ce n'est pas le seul. Il existe également un patrimoine littéraire non négligeable venant de sa mère, Marie-Gibert. Un constat d'importance étant donné le rôle que joueront les humanités dans l'œuvre fondatrice de Locard. Ce dernier confie encore à sa secrétaire, dans les années 1950, que « Ce fut sa mère qui lui donna ses premières notions d'alphabet et d'orthographe et son père, malacologue passionné, qui lui inculqua ses premières notions de sciences »[470]. Cette transmission genrée est assez usuelle au sein des familles bourgeoises de la III^{e} République. Ariès signale un partage équivalent à Bordeaux où les femmes, devenues depuis le milieu du XIX^{e} siècle les véritables maîtresses de l'éducation, « s'intéressaient à la musique – un peu moins à la littérature et aux arts plastiques –, [tandis que] les hommes manifestaient une curiosité éclairée pour les sciences »[471]. Il serait toutefois erroné de cloisonner ces deux univers se complétant alors plus qu'ils ne s'opposent. « [U]n homme de sciences se doit d'être en même temps un homme de lettres. Jamais aucune étude scientifique n'a gagné à être écrite en jargon, ni même en style administratif »[472], aurait confié Louis-Adolphe Bertillon à son fils. Le second écueil à éviter, serait de n'envisager que les deux référents paternels et maternels. Ariès rappelle ainsi que « ce type de famille de

[463] *Ibid.*, p. 170.
[464] Anne Martin-Fugier, « Les rites de la vie privée bourgeoise », *in* Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, tome 4, 1999, p. 201.
[465] Laurent Teil, *Edmond Locard (1877-1966) et la criminalistique*, Maîtrise d'histoire dirigée par Régis Ladous, Université Lyon 3, 1998, p. 23. Entretien oral de Laurent Teil avec Denise Stagnara.
[466] Philippe Ariès, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1980, p. 31.
[467] André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, P.U.F., 1964, 2 vol., 1277p.
[468] Christophe Charle, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, p. 28.
[469] Philippe Ariès, *Un historien…*, *op. cit.*, p. 27.
[470] A.M.L., 31ii94, Brouillon de l'article « Le docteur Edmond Locard » de Denise Bichambis, s.d. [1953].
[471] Philippe Ariès, *Un historien…*, *op. cit.*, p. 27.
[472] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 21.

la fin du XIX[e] siècle […] proposait à l'enfant d'autres modèles que ses père et mère, mais une "parentèle", des amis, des serviteurs »[473].

Une dernière interrogation reste finalement en suspens : est-il possible de déceler, dans la jeunesse de Locard, un quelconque intérêt significatif pour la chose policière ? Le risque de sauter à pieds joints dans le piège de « L'illusion biographique »[474] s'avère évidemment immense tant une lecture orientée des sources serait facile. Du côté de Bertillon, la chose semble entendue selon sa nièce : « Dès son plus jeune âge il témoigna d'un goût prononcé pour les sciences »[475]. Une scène de la vie de famille prophétise même la grande découverte à venir : à l'âge de six ans, « Alphonse était fasciné par la vue des compas céphaliques. À la moindre inattention, il se glissait sur les genoux de son père, s'emparait doucement du compas »[476]. Chez son homologue lyonnais, rien de semblable, du moins rien à la lecture des sources disponibles. Si Locard se rappelle s'être pris de passion pour les timbres vers l'âge de cinq ans[477] – intérêt qu'il conservera toute son existence –, il ne fait guère cas d'un penchant précoce qu'il aurait eu pour l'étude des crimes. Il affectionne simplement narrer sa rencontre avec le « tueur de femmes »[478] Henri Vidal à Allevard, une station thermale dauphinoise que le jeune Edmond et sa famille rejoignaient chaque été. En 1894, il avait échangé quelques mots avec celui qui était alors marchand de volailles, avant de le retrouver douze ans plus tard à la prison Saint-Paul aux côtés de Lacassagne[479].

En dehors de cette anecdote, il n'existe que peu d'éléments dignes d'intérêt. La présence, dans les papiers de Locard, d'un extrait du *Distrait* de Jean de La Bruyère à la fin duquel le héros se fait détrousser par ses propres laquais ne prouve rien[480]. Ce texte, recopié à l'âge de onze ans, relève probablement d'un travail tout bonnement scolaire. Le récit du séjour touristique entrepris avec son père en 1894 offre un peu plus de valeur. Depuis 1891, les deux hommes parcourent chaque année le sud de l'Allemagne et le nord de l'Italie *via* la capitale austro-hongroise, Arnould étant un partenaire privilégié du laboratoire de malacologie viennois[481]. Une fois à Venise, le jeune Edmond choisit de « descend[re] seul avec un guide dans les *Pozzi*, ancienne prison d'État », ce qui lui donne l'occasion de découvrir les « boites mesurant huit mètres cubes à peine [dans lesquelles] furent enfermés les Foscari et Paliero »[482]. Une description peu étoffée au milieu des quelque 40 feuillets du carnet et somme toute légère à côté des 85 pages qu'en fera quatre ans plus tard le médecin niçois Joseph Malgat[483].

[473] Philippe Ariès, *Un historien…*, *op. cit.*, p. 17.
[474] Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62/63, 1986, pp.69-72.
[475] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 13.
[476] *Ibid.*, p. 23.
[477] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 9[e] entretien, 1min 18s.
[478] Philippe Artières et Dominique Kalifa, *Vidal, le tueur de femmes. Une biographie sociale*, Paris, Librairie académique Perrin, 2001, 368 p.
[479] A.M.L., 31ii69nc, Brouillon de l'article « Vidal, le tueur de femmes » d'Edmond Locard, s.d.
[480] Archives personnelles de Michel Stagnara, Notes manuscrites d'Edmond Locard, 1[er] janvier 1888.
[481] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 2[e] entretien, 17 min et 21min.
[482] Archives personnelles de Michel Stagnara, *Souvenirs de voyages. Munich, Nuremberg, Vienne, Trieste et Vienne*, carnet écrit par Edmond Locard en septembre 1894.
[483] Joseph Malgat, *Les anciennes prisons de Venise*, Nice, Typographie et lithographie Malvano, 1898, 85 p.

2. Un parcours scolaire subi ?

Le bagage scientifique et littéraire de Locard, effectivement bien rempli, serait logiquement assorti de prédispositions intellectuelles hors normes. Le « jeune homme surdoué »[484] aurait ainsi réalisé un « parcours scolaire […] brillant »[485]. Une fois encore, les quelques sources disponibles viennent corroborer cette idée. Alors qu'il suit l'enseignement du collège Saint-Thomas d'Aquin d'Oullins, comme son père avant lui[486], il collectionne les récompenses. En 1891 par exemple, il reçoit des prix de version latine, de français, de sciences mathématiques et enfin un accessit en histoire-géographie. L'année suivante, l'élève Locard se voit gratifié d'un prix de composition en français, de deux accessits en histoire-géographie et d'un accessit en allemand[487]. Dans cette institution dominicaine, dont il abhorre l'internat[488], il reçoit comme la plupart des garçons de son milieu[489] « une solide et classique formation littéraire et scientifique »[490]. Point d'orgue de ce parcours, du moins selon la vulgate, Locard aurait ensuite décroché un « double baccalauréat […] assorti de mentions en sciences et en lettres »[491].

Il s'agit d'opérer ici les correctifs nécessaires. Loin de sanctionner les années d'étude passées au lycée, cet examen est alors conçu comme le premier grade universitaire, accessible dès l'âge de seize ans. Du fait de la prégnance de la culture gréco-latine jusqu'à la réforme de 1902[492], les textes fondateurs imposent la possession d'un baccalauréat de lettres pour prétendre devenir ensuite bachelier ès-sciences[493]. Lorsqu'il s'était présenté à la préfecture de police, Bertillon détenait d'ailleurs lui aussi les deux diplômes littéraire et scientifique[494]. L'élève Locard, qui aspire à faire médecine, s'inscrit donc en faculté de lettres en 1893. Un an plus tard, il obtient ce premier baccalauréat qui lui permet d'accéder à la faculté de sciences, rejoignant ainsi la cohorte des quelque 7 000 bacheliers annuels. Il y suit les études préliminaires du P.C.N., le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Ce dernier, créé en 1893 par le ministre de l'Instruction Raymond Poincaré sur une proposition de Brouardel entre autres, est alors nécessaire aux futurs médecins[495]. En 1895, muni du P.C.N., Locard peut donc enfin engager sa formation de médecine.

Réalise-t-il pour autant le dessein qu'il envisageait quand, « au lendemain du collège, le voile de l'avenir, entrouvert à ses yeux d'adolescent devenu homme, lui révélait brusquement l'immensité de

---

[484] Gérard Chauvy, *Les archives de la police scientifique française*, Paris, Éditions France loisirs, 2013, p. 31.
[485] Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des traboules, 2006, p. 25.
[486] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Arnould Locard, *Discours prononcé aux funérailles de M. Arnould Locard le 31 décembre 1904* par Eugène Vincent, p. 164.
[487] Marielle Larriaga, *La fabuleuse…*, *op. cit.*, p. 12.
[488] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 1er entretien, 9min 30s.
[489] Philippe Ariès, *Un historien…*, *op. cit.*, p. 28. Son père, né en 1884, fut dans une institution religieuse de Bordeaux.
[490] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport sur sa candidature au fauteuil laissé vacant dans la section des sciences naturelles par le décès du Dr Pierre Aubert, rédigé par Claudius Roux, 29 mai 1916.
[491] Marielle Larriaga, *La fabuleuse…*, *op. cit.*, p. 12.
[492] Bruno Belhoste, « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XXe s. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes », *Revue d'histoire des sciences*, 1990, 43-4, p. 372 ; Antoine Prost, « De l'enquête à la réforme. L'enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l'éducation*, n°119, 2008, p. 29.
[493] André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*, Paris, Retz, 2006, 832 p. ; Nicole Hulin, *L'enseignement secondaire scientifique en France d'un siècle à l'autre : 1802-1980 ; évolution, permanences et décalages*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2007, 166 p. ; Marie-Odile Mergnac et Cécile Renaudin, *Histoire du baccalauréat*, Paris, Archives & Cultures, 2009, 110 p.
[494] A.P.P.P., BA 960, Convocation de Bertillon à l'entretien pour le poste de commis de bureau, 4 décembre 1880.
[495] Christophe Charle, *La République…*, *op. cit.*, p. 401.

l'horizon »[496] ? Clairement non, comme l'explique Claudius Roux, auteur de ces dernières paroles. Dans le discours d'intronisation de Locard à l'académie des sciences, il dévoile que son père « l'avait fait immédiatement inscrire » à la faculté des sciences. Cette même année 1894, Arnould envoie d'ailleurs son fils accomplir sa première mission au laboratoire de biologie maritime de Tamaris[497]. Le projet paternel ne consiste toutefois pas à placer Edmond dans la voie des sciences de la Terre mais dans celle de la médecine. L'intérêt pour cette filière guide alors l'avenir des garçons de la bourgeoisie, aux côtés de celui pour les grandes écoles scientifiques et pour les concours d'État[498]. Le chef de famille régente les choix professionnels de sa progéniture mâle, d'où la relation étroite entre la profession des enfants et le champ d'appartenance du père[499]. « [S]i tu n'es pas docteur en médecine, tu n'auras pas un sou ! » aurait même lancé Arnould à son fils alors que celui-ci clamait son désamour à l'égard de cette discipline[500]. Roux, alors chef de travaux à la faculté de sciences, découvre l'élève Locard qui se « fait remarquer d'emblée par son intelligence vive, sa mémoire facile, sa parole aisée ». Avec les autres « maîtres, nous eûmes l'espoir que l'oiselet s'ébrouant au sortir du nid, prendrait d'instinct son essor vers l'histoire naturelle pure », mais une fois le P.C.N. en poche Locard rejoint la faculté de médecine « pour obéir à l'autorité paternelle »[501].

À quoi aspirait-il en son for intérieur ? « [I]l aurait voulu s'adonner à l'étude des langues, particulièrement des langues orientales », répondra-t-il plus tard par l'entremise de sa secrétaire. Cette affinité, probablement née chez les frères dominicains du collège d'Oullins puis entretenue par sa mère, sera réinvestie ensuite au gré des occasions. Quand Locard analyse la pendaison de Judas sous l'angle médico-légal en 1904, il se plonge avec une délectation assumée dans la lecture des versions primitives des Evangiles. Loin de se contenter du grec et du latin, il trouve d'autres « pièces à conviction importantes »[502] dans les transcriptions syriaque, arabe et éthiopienne. Toujours est-il qu'à la croisée des chemins, en 1894, Locard doit courber l'échine face aux *desiderata* de son père. La frustration qu'il ressent probablement à ce moment-là trouve un exutoire avec le *Tout Lyon*. En 1895, après seulement trois années d'expérience dans le métier de journaliste, Paul Duvivier décide en effet de lancer son propre quotidien[503]. Locard répond à l'appel et devient secrétaire de la rédaction[504]. Usant parfois de pseudonymes tels que « Jean Carabin » ou encore « Jean de Sennevières » – nom de jeune fille de sa mère – il trouve ainsi l'occasion d'affiner sa plume. Une expérience qui, de son propre aveu, lui servira par la suite pour les mises en page[505]. Locard conservera une indéfectible amitié pour celui qui lui a ainsi mis le pied à l'étrier. Quand Duvivier meurt en 1956, l'ancien directeur du laboratoire de police initie un comité du souvenir. Deux médaillons en plâtre sont finalement apposés sur la façade de

[496] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport sur sa candidature au fauteuil laissé vacant dans la section des sciences naturelles…, déjà cité.
[497] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 2e entretien, 27min 30s.
[498] Philippe Ariès, *Un historien…*, *op. cit.*, p. 20.
[499] Christophe Charle, *Les élites…*, *op. cit.*, p. 327.
[500] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 3e entretien, 31min 10s.
[501] A.M.L., 31ii94, Brouillon de l'article « Le docteur Edmond Locard » de Denise Bichambis, s.d. [1953].
[502] Edmond Locard, « La mort de Judas Iscariote. Étude critique d'exégèse et de médecine légale sur un cas de pendaison célèbre », *A.A.C.*, 1904, p. 435.
[503] Marc Jampy, *Expériences de presse (Lyon, 1870-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2013, p. 434.
[504] Nemo, « Le docteur Edmond Locard », *Le Tout Lyon*, 12 juillet 1947.
[505] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 4e entretien, 44min 55s.

l'immeuble dans lequel Duvivier vécut ses derniers jours. C'est au milieu des années 1920 que Locard solde définitivement ses comptes vis-à-vis du choix qui lui a été imposé au sortir du collège. Alors qu'il est solidement installé à la tête de son service, plus épanoui que jamais dans son métier, il cosigne avec Jean Perret un petit fascicule de sept pages consacré à l'orientation professionnelle. Son partenaire, inspecteur divisionnaire du travail, n'est autre que le fondateur et responsable du puissant office de placement de Lyon[506]. Les deux hommes jugent alors « le choix d'une carrière […] bien rarement pesé et raisonné [, et ce] à tous les étages de la société »[507]. « Dans les professions libérales » est relevée « la même méconnaissance [que celle du monde ouvrier, voire] pire encore des aptitudes et des dispositions » car « Ici, intervient la notion étrange des carrières qui sont distinguées et de celles qui ne le sont point ». Il serait tentant d'interpréter ce passage comme un écho lointain à l'épisode de 1894.

Locard fait pourtant contre mauvaise fortune bon cœur. Une fois les 3 000 francs de droit d'entrée et d'inscription acquittés[508], il se lance dans les quatre années du cursus de médecine. À partir de 1896 probablement, soit un an après le début de ses études, il devient secrétaire du service de clinique chirurgicale[509]. Les obligations militaires viennent mettre entre parenthèses son externat de médecine. Relevant de la classe 1897, Locard est incorporé en novembre 1898 au 99^{e} régiment d'infanterie[510]. Du fait de son statut d'étudiant en médecine et en vertu de la loi Freycinet[511], il n'effectue qu'un service actif de dix mois à l'hôpital militaire Villemanzy sur les pentes de la Croix-Rousse[512]. En septembre 1899, le matricule 2258 est réaffecté dans la réserve de l'armée active comme médecin auxiliaire de la 14^{e} section d'infirmiers militaires de Lyon. Revenu à la vie civile, il réintègre l'externat de médecine et le secrétariat de clinique chirurgicale. Peu de temps après ce retour, le chef du service qui n'est autre que Léopold Ollier[513] lui fait une offre qu'il ne peut pas refuser : un poste de « secrétaire particulier »[514]. La distinction est de taille, ce spécialiste de chirurgie orthopédique fait alors figure de sommité médicale. Il avait notamment fait partie de l'équipe ayant prodigué les derniers soins à Sadi Carnot lors de son assassinat en juin 1894[515]. Dès lors, Locard voit ses journées considérablement étendues. Chaque matin, le tout nouveau secrétaire rejoint ainsi son maître habitant aussi quai de la Charité afin d'organiser avec lui l'emploi du temps de la journée[516]. Et ce même le dimanche, Ollier

[506] Jérôme Martin, « L'orientation professionnelle et l'école dans l'entre-deux-guerres. Un exemple d'application de la psychologie », *Les sciences de l'éducation*, 2015/5, vol. 48, p. 49.
[507] Edmond Locard et Jean Perret*, De l'orientation ou Des méthodes scientifiques et administratives propres à assurer, dans les meilleures conditions d'aptitudes, le recrutement du personnel nécessaire aux diverses branches de l'activité économique*, Lyon, Imprimerie Prudhomme, s.d. [vers 1923], p. 2.
[508] Anne Martin-Fugier « Les rites… », *art. cit.*, p. 236.
[509] Edmond Locard, *Le XVII^{e} siècle médico-judiciaire*, Thèse de médecine, Lyon, Storck, 1902, p. II de la préface.
[510] A.D.M.L., 1RP999, Fiche d'affectation du matricule 2258 Edmond Locard.
[511] Alphonse Andréani, *Loi du 15 juillet 1889. Traité pratique du recrutement et de l'administration de l'armée française*, Nice, Ventre et Cie, 1899, p. 121.
[512] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 13^{e} entretien, 1min 08s
[513] Patrice Bernard, *Ollier, Louis, Xavier, Léopold, Édouard : créateur de la chirurgie orthopédique*, Thèse de médecine dirigée par G. de Mourgues, 1973 ; Jacques Caton, « Léopold Ollier (1830-1900) : père de la chirurgie orthopédique et réparatrice et de la chirurgie expérimentale », *Académie Nationale de Chirurgie*, n^{o} 3, vol 8, 2009, pp. 38-45.
[514] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 3^{e} entretien, 32min 10s.
[515] Patrick Harismendy, « L'assassinat du président Sadi Carnot à Lyon (24 juin 1894) », *in* Benoît Garnot (dir.), *Ordre et délinquance de l'Antiquité au XX^{e} s.*, Dijon, E.U.D., 1993, pp. 357-365 ; Karelle Vincent, « Le régicide en République. Sadi Carnot, 25 juin 1894-Paul Doumer, 6 mai 1932 », *Crime, histoire & sociétés*, vol. 3, n^{o} 2, 1999, pp. 73-93.
[516] A.M.L., 31ii46, Brouillon de l'article « Mon maître M. Ollier » par Edmond Locard, s.d.

affectionnant de « [re]voir certains malades qui l'intéressaient plus particulièrement »[517]. Locard l'accompagne également dans les nombreux congrès auxquels il est convié. La proximité des deux hommes devient telle que le professeur de l'université lyonnaise envisage un temps de marier son protégé à l'une de ses filles[518]. « Allais-je devenir chirurgien ? Je trouvais cela passionnant sous un tel parrainage, mais le pauvre Ollier mourut sur ces entrefaites »[519]. Le 25 novembre 1900, à l'âge de 70 ans, il est « foudroyé par l'apoplexie »[520]. « Tout désemparé »[521], Locard voit donc le jeu qu'il tenait entre ses mains lui être retiré et les cartes de sa carrière rebattues.

3. Locard et son chemin de Damas

De même que Bertillon avait pu, en son temps, bénéficier du soutien paternel alors que son projet avait été retoqué par le préfet de police, Locard va pouvoir compter sur l'entregent de son père. Ce dernier s'était effectivement lié « [d']ami[tié] »[522] avec Lacassagne, très certainement par le biais de l'académie des sciences. C'est en 1883 que le médecin légiste fait ses premières armes dans cette société savante[523], soit quatre ans après qu'Arnould a été élu au sixième fauteuil de la seconde section des sciences. Lacassagne est alors chaperonné par son beau-père, le vénérologue et chirurgien Joseph Rollet qui en est l'un des membres éminents. Quand celui-ci meurt en 1894, Lacassagne décide de se porter candidat. Il se retire finalement devant Raphaël Lépine, son principal adversaire, suivant en cela les recommandations de Clair Tisseur – *alias* Nizier du Puitspelu – selon lequel cela « assure[rait] l'unanimité [...] pour la prochaine vacance »[524]. La stratégie se révèle payante. Le 2 juin 1896, Lacassagne rejoint Arnould au premier fauteuil de la troisième section des sciences[525]. C'est probablement dans cette même académie que le jeune Locard rencontre pour la toute première fois Lacassagne. En effet, tel Louis-Adolphe proposant à Alphonse Bertillon de fréquenter la Société d'anthropologie de Paris, Arnould invite son fils à le suivre dans la bibliothèque de l'académie à partir de 1894. Cinq ans plus tard, ce sera donc officiellement en tant que membre de cette institution qu'Edmond gratifiera le laboratoire maritime de biologie de Tamaris de plusieurs ouvrages scientifiques personnels[526]. Ravi que son fils ait développé à Allevard une certaine appétence pour l'observation de la flore, Arnould le coopte également pour la vénérable Société linnéenne de Lyon créée en 1822[527].

Fin 1900, l'externe Locard décide donc de se tourner vers le directeur du laboratoire de médecine légale, une discipline qu'il avait pu découvrir à l'occasion du quatrième et avant-dernier examen du *cursus* médical. Toutefois, avant de se résigner à franchir le pas, il doit résoudre un dilemme

[517] Edmond Locard, « Le Docteur Ollier », *Le Tout Lyon*, VI[e] année, du 2 au 8 décembre 1900.
[518] Laurent Teil, *Edmond…*, *op. cit.*, 25.
[519] Edmond Locard, *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Arthème Fayard, 1957, p. 10.
[520] *Id.*, *Le XVII[e]…*, *op. cit.*, p. II de la préface.
[521] *Idem*, *Mémoires…*, *op. cit*, p. 10.
[522] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 5[e] entretien, 1min 4s.
[523] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Alexandre Lacassagne, Jean Audry, *Éloge de M. le Professeur Lacassagne présenté à l'académie dans la séance du 4 novembre 1924*, p. 118.
[524] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Nizier du Puitspelu sans destinataire, 18 septembre 1894.
[525] Jacques Chevallier, « Alexandre Lacassagne », *in* Dominique Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire…*, *op. cit.*, p. 741.
[526] A.D.M.L., 1T273, Séance du conseil de l'université de Lyon, 5 mai 1899.
[527] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport sur sa candidature au fauteuil laissé vacant dans la section des sciences naturelles…, déjà cité.

des plus cornéliens. D'un côté, il éprouve une ancienne et franche « attir[ance pour ce qu'il estime être] la plus compréhensive des sciences médicales, la moins spécialisée, celle qui est en rapport avec le plus de sciences connexes »[528], sans compter qu'elle permet d'éviter la fréquentation des malades[529]. De l'autre, il ressent une vive « répugnance » pour le contact avec la chair en général et avec le sang en particulier, ce d'autant plus « [qu'] à cette époque, le gant de caoutchouc était chose inconnue et le médecin légiste, comme le chirurgien d'ailleurs, opérait à mains nues »[530]. C'est peut-être ce dernier point qui finit pas emporter son adhésion : avec la chirurgie, le problème eut été finalement pire. Cette aversion pour le sang restera cependant ancrée en lui, expliquant bien des aspects de son œuvre. Quand, en 1922, la chaire de médecine légale d'Alger lui sera offerte sur un plateau, Locard la repoussera poliment mais fermement[531].

La formation de médecin légiste est alors dispensée en un an. Le volet pratique repose sur les 80 à 100 levées de corps annuelles[532]. Le versant théorique comporte pour sa part une « médecine légale générale » avec notamment les questions d'identité et d'empreintes, ainsi qu'une partie plus « spéciale » avec les coups et blessures, les asphyxies, les empoisonnements ou encore l'instinct sexuel. Ces cours sont assurés par les directeur et chef de travaux du laboratoire eux-mêmes. L'ensemble de cette formation fait alors l'objet de vifs débats à la Chambre. Le député Cazeneuve, bien inspiré par son ami Lacassagne, avait présenté le 30 juin 1899 un projet de résolution visant à « réorganiser l'enseignement de la médecine légale dans les Facultés sur des bases plus larges que celles qui régissent actuellement cet enseignement »[533]. Le ministre de l'Instruction du moment, Georges Leygues, avait alors promis d'engager une réforme ce qui avait conduit au retrait de la résolution[534]. Lorsque Locard débute sa préparation de médecine légale début 1901, rien n'a encore bougé mais elle passe pour être l'une des plus poussées de France. Un an plus tard, Locard parvient donc au terme de son *cursus* de médecine avec la thèse. Cette dernière, à peine toilettée lors de la création du « doctorat de l'université de Lyon »[535] en 1898, impose une série d'examens et la rédaction d'un mémoire.

La question du sujet se présente donc à Locard. Or, Lacassagne « savait discerner très vite ce qu'il pouvait attendre de chacun [de ses élèves]. Aux uns, il confiait le soin de colliger pour en faire une thèse hâtive de ses propres observations. Aux autres, il attribuait les longues recherches de l'expérimentation »[536]. Percevant chez son étudiant une culture historique plus fine que la moyenne, il l'oriente vers la figure de Nicolas de Blégny, un charlatan pseudo-médecin expert du Grand Siècle[537]. S'agit-il d'un hasard si Lacassagne choisit, au même moment, de consacrer sa leçon d'ouverture du

[528] Edmond Locard, *Le XVII^e^…*, *op. cit.*, p. III de la préface.
[529] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 5^e^ entretien, 1min 4s.
[530] A.M.L., 31ii94, Brouillon de l'article « Le docteur Edmond Locard » de Denise Bichambis, sans date [1953].
[531] A.M.L., 31ii85nc, Lettre sans auteur [laboratoire de chimie de la faculté de médecine et de pharmacie d'Alger] à Locard, 7 janvier 1922.
[532] Alexandre Lacassagne, *Rapport…*, *op. cit.*, p. 2.
[533] *Id.*, *Allocution prononcée à l'ouverture du IIe congrès de médecine légale de langue française à Paris le 20 mai 1912*, Lyon, A. Rey, 1912, p. 6.
[534] Sandra Menenteau, « "L'édifice de l'expertise restera […] comme bâti sur le sable." Enjeux et obstacles à la professionnalisation de la médecine légale dans la France du XIX^e^ siècle », *Déviance et Société*, 2017/3, vol. 41, p. 343.
[535] A.D.M.L., 1T273, Séance du conseil de l'université de Lyon, 2 juin 1898.
[536] Edmond Locard, « Le Professeur Lacassagne », *Annales de l'université de Lyon*, 1960, vol. II, p. 30.
[537] *Id.*, *Le XVII^e^…*, *op. cit.*, p. IV de la préface.

cours de médecine légale à *La médecine d'autrefois et le médecin du XX^e siècle*[538] ? Le sujet est en tout cas rapidement élargi au *XVII^e siècle médico-légal* après que Locard ait lu la préface du tout dernier ouvrage du docteur Augustin Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire*[539]. Une véritable « révélation »[540]. Le préfacier, qui n'est autre que Lacassagne lui-même, y renouvelle un ancien appel à « introdu[ire] la science dans l'histoire, la méthode positive appliquée à l'interprétation du passé » afin de réaliser une « médecine de l'histoire »[541]. Ce *Programme d'études nouvelles*, avait donné lieu à de nombreuses analyses tantôt biographiques, avec Marat[542] et les premiers empereurs romains[543], tantôt régionales, sur le Périgord[544], le Finistère[545] ou encore l'Yonne[546]. À sa soutenance, le 17 mars 1902, Locard reçoit des félicitations attendues[547]. Florence, membre du jury aux côtés de Collet et Chatin, constate alors les qualités manifestes du protégé de Lacassagne.

La réception de ce mémoire par le reste de la communauté scientifique se révèle en revanche plus mesurée. La coloration nettement littéraire donnée par Locard à sa démonstration – une référence à Lucrèce ouvre la préface par exemple – désarçonne le docteur en médecine habitué à plus de sobriété. César Tournier, auteur du compte-rendu dans les *Archives*, salue ce « travail extrêmement remarquable » mais regrette sa « richesse, parfois un peu touffue, et [les quelques] jugements littéraires ou historiques sujets à discussion et qui surtout n'avaient pas lieu d'être »[548]. Il pointe notamment du doigt le fait que l'impétrant, « un admirateur » du XVII^e siècle, « ne décri[ve] cependant que les dessous malpropres ». Locard fait toutefois amende honorable. Quelques mois plus tard, probablement sur les conseils de Lacassagne et de Florence, il soumet un second manuscrit au jugement de Tournier, sollicitant d'autres médecins comme Drivon, Prieur et Cabanès lui-même. « [N]ombre de documents et de détails techniques » sont éliminés « pour étendre la partie historique et anecdotique »[549], ce qui revient paradoxalement à renchérir les travers qui avaient été signalés dans le compte-rendu de la thèse. C'est ainsi que Locard publie en 1903 son tout premier ouvrage, finalement plus historique que scientifique : *Les crimes de sang et les crimes d'amour au XVII^e siècle*.

Ayant satisfait au vœu paternel avec le titre de docteur, se pose une fois encore la question de l'avenir. Celui-ci ne peut en aucun cas prendre la forme d'une carrière de médecin légiste, « sainte horreur du sang »[550] oblige. Locard aspire, malgré tout, à embrasser une profession libérale comme il le signale dans la conclusion de sa thèse : « il est permis à tous d'espérer la réalisation de cet idéal du bonheur terrestre : la liberté dans le travail »[551]. En définitive, il va choisir de ne pas choisir en restant

[538] Alexandre Lacassagne, *La médecine d'autrefois et le médecin du XX^e siècle. Leçon d'ouverture du cours de médecine légale à l'université de Lyon le 6 novembre 1901*, Lyon, Storck, 1902, 31 p.
[539] Augustin Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire*, Paris, Maloine, 1901, 538 p.
[540] Edmond Locard, *Le XVII^e…*, *op. cit.*, p. IV de la préface.
[541] Alexandre Lacassagne, « Programme… », *art. cit.*, p. 567.
[542] *Id.*, « L'assassinat de Marat », *A.A.C.*, 1891, pp. 630-645.
[543] Maurice Beaujeu, *La psychologie des premiers Césars. Une étude de médecine légale dans l'histoire*, Lyon, Storck, 1893.
[544] Gabriel Tarde, « L'archéologie criminelle en Périgord », *A.A.C.*, 1891, pp. 569-584.
[545] Paul Aubry et Armand Corre, *Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVII^e et XVIII^e siècles)*, Lyon, Storck, 1895, 580 p.
[546] D. Marty, « Recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne », *A.A.C.*, 1895, pp. 381-416.
[547] A.D.M.L., 1T4246, Procès-verbal du 17 mars 1902.
[548] César Tournier, « Le XVII^e siècle médico-judiciaire », *A.A.C.*, 1902, p. 563.
[549] Edmond Locard, *Les crimes de sang et les crimes d'amour au XVII^e siècle*, Lyon, Storck, 1903, préambule.
[550] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[551] Edmond Locard, *Le XVII^e…*, *op. cit.*, p. 479.

assistant au laboratoire de médecine légale : « là j'ai compris comment la vie de laboratoire peut être en quelque sorte familiale […] j'ai compris que la sympathie dont on se sent entouré est le meilleur adjuvant au travail […] et qu'un maître peut faire plus pour un élève par le témoignage de sa bienveillante estime qu'en essayant de lui inculquer un peu de sa sèche érudition ou de sa science hautaine »[552]. Il trouve donc en Lacassagne plus qu'un mentor, un second père attentif au bien-être des compagnons du laboratoire formant sa famille. La connivence intellectuelle entre les deux hommes est d'ailleurs patente. Alors qu'en avril 1903 Jean Jaurès relance la bataille de la réhabilitation du colonel Dreyfus[553], ils partagent une même vision, celle une justice militaire qui s'est égarée en se trompant de cible[554]. Ils prennent l'habitude de rentrer ensemble à chaque fin de journée comme l'explique Locard à Suzanne Bertillon : « Nous partions tous les soirs ensemble à pied, du laboratoire de médecine légale. Vous ne sauriez croire combien je me suis enrichi intellectuellement dans ces promenades quotidiennes »[555].

Lacassagne ne retrouve-t-il pas, dans son jeune compagnon, certains traits de son ami feu Henry Coutagne ? Ce dernier était, comme Locard, gagné par la passion de la musique. Il avait participé à des concerts amateurs de piano dès l'âge de 8 ans, ne revenant à cet amour de jeunesse qu'au crépuscule de sa vie[556]. Le 24 novembre 1891, il intégrait en effet l'Académie des sciences du fait de ses travaux musicaux, l'accession d'Émile Guimet à l'éméritat ayant libéré une place à la section des beaux-arts. Deux ans plus tard, Coutagne publiait un essai sur les drames musicaux de Richard Wagner[557]. Locard de son côté, avait développé la fibre musicale sous l'influence de sa mère. Doctorant, il avait donné une conférence sur le créateur de *Tannhäuse*r au cercle musical universitaire[558]. La fondation de la *Revue wagnérienne* par Édouard Dujardin en 1885 et surtout l'entrée de *Lohengrin* à l'Opéra de Paris en 1891 avaient en effet permis une accréditation du compositeur allemand en France, malgré le nationalisme virulent de la décennie[559]. Durant cette même année 1891, Locard avait d'ailleurs assisté à une représentation wagnérienne au théâtre de Munich[560]. Au contraire de ses deux camarades, Lacassagne reste insensible au plaisir de cet art, traitant même la musique de « masturbation cérébrale »[561] selon Locard.

Cette pierre d'achoppement, tout à fait mineure, est finalement la seule. Lacassagne invite très logiquement son protégé à rejoindre la Société d'anthropologie de Lyon qu'il avait contribué à fonder en 1881[562] et, d'un commun accord, ils adhèrent à la toute nouvelle Société française d'histoire de la médecine lancée par Raphaël Blanchard en 1902. Tout en poursuivant sa participation au *Tout Lyon* dans

---

[552] *Ib.*, p. III de la préface.
[553] Vincent Duclert, *L'affaire Dreyfus*, Paris, La découverte, 2012, 128 p.
[554] Laurent Teil, Edmond, *op. cit.*, p. 30. Entretien avec Denise Stagnara. La famille Locard était dreyfusarde.
[555] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 187.
[556] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé par M. A. Lacassagne aux obsèques de Henry Coutagne », *A.A.C.*, 1896, p. 9.
[557] Henry Coutagne, *Les drames musicaux de Richard Wagner et le théâtre de Bayreuth. Étude critique*, Paris, Fischbacher, 1893, 164 p.
[558] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 5e entretien, 1min 4s.
[559] Myriam Chimènes, « Wagnérisme et antiwagnérisme en France », *in* Christophe Charle et Laurent Jeanpierre (dir.), *La vie intellectuelle en France*, Paris, Seuil, 2016, p. 550. Voir aussi Timothée Picard, *Wagner, une question européenne. Contribution à une histoire du wagnérisme (1860-2004)*, Rennes, P.U.R., 2006, 550 p..
[560] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 25e entretien, 7min 52s.
[561] Edmond Locard, *La malle…*, *op. cit.*, p. 56.
[562] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 25e entretien, 52s.

lequel il publie d'ailleurs un article sur Cesare Lombroso[563], Locard est intégré à l'équipe des *Archives*. Au même moment, la revue devient mensuelle[564]. Du fait de ses facilités linguistiques, il débute par les recensions de publications étrangères comme l'article espagnol « La sécrétion mammaire chez les invertis » du docteur péruvien Guillermo Olano[565]. Très convainquant dans cet exercice, il se voit confier après quelques semaines à peine la mission de ressusciter la chronique italienne tenue par Albert Bournet jusqu'à son décès en 1895. Malgré son attachement à ce jeune État qu'il continue de visiter chaque année, Locard choisit d'élargir la perspective à l'espace latin, arguant de « l'unité intellectuelle des races latines »[566]. Quelques mois plus tard, c'est par le biais de cette chronique ou plutôt d'un vulgaire épisode orageux que Locard voit son horizon s'éclairer. Alors que Lacassagne et lui partent visiter un blessé, ils se retrouvent sous une « pluie en marteau d'eau »[567] et finissent par se « réfugier dans un abri des omnibus ». Le premier lui donne alors l'injonction suivante : « Ne perdons pas notre temps à ne rien faire. J'ai ici dans ma serviette des brochures étrangères, notamment un travail fait par un collègue argentin sur des récidivistes. Lisez cela rapidement et faites m'en un compte rendu succinct, le temps que l'orage s'éloigne… Ainsi fis-je, ainsi ai-je trouvé mon Chemin de Damas »[568].

Le triple héritage lyonnais, scientifique et familial dont jouit Locard laisse donc à penser que la fondation menée au début du XX^{e} siècle relèverait plutôt d'une refondation. Du reste, Locard ne revendique à aucun moment le titre pompeux de père fondateur. Ignorant tout des premières expériences lyonnaises de police judiciaire, il reconnaît bien volontiers le rôle pionnier des Lacassagne, Florence, Ferrand et Bertillon, estimant n'être que leur simple continuateur.

Toute réelle que soit cette ignorance et toute sincère que soit cette modestie apparente, Locard est bel et bien présenté par ses contemporains comme un créateur, la mise en place du laboratoire de police lyonnais en 1910 offrant moult aspects novateurs. Sans nier toute l'étendue de l'œuvre locardienne, force est de constater le caractère fondateur de cet épisode. Avec l'ouverture du premier laboratoire de police français le 24 janvier 1910, Locard aurait ni plus ni moins créé la police scientifique[569].

[563] Edmond Locard, « L'homme de génie », *Le Tout Lyon*, 21 août 1903.
[564] Martine Kaluszynski, « Les *Archives de l'anthropologie criminelle* », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 1. La revue et ses hommes, mis en ligne le 1er janvier 2005, consulté le 24 août 2018.
[565] Edmond Locard, « La sécrétion mammaire chez le invertis par le D^{r} Guillermo Olano de Lima », *A.A.C.*, 1902, p. 445.
[566] *Id.*, « Chronique latine », *A.A.C.*, 1902, p. 718.
[567] A.M.L., 31ii65nc, Edmond Locard, Brouillon de l'article « Souvenirs d'un médecin criminaliste », s.d. [après 1920].
[568] Edmond Locard, *Mémoires…*, *op. cit.*, p. 10.
[569] Philippe Marion, *Petites histoires de la police technique et scientifique. Aux origines des experts*, Paris, BoD, 2018, p. 113.

Chapitre II. Le laboratoire de police, un aboutissement

I. La genèse du projet

1. La découverte des empreintes digitales

Le collègue argentin dont il est question dans l'épisode décrit plus haut n'est autre que Juan Vucetich, le directeur du service d'identification anthropométrique de La Plata. Dans la *Conferencia sobre el sistema dactiloscopio* tenue deux ans plus tôt, en septembre 1901, il avait détaillé la façon dont son administration exploitait les empreintes digitales pour confondre les « chevaux de retour ». La lecture de cette intervention en 1902 et les recherches complémentaires qu'il dût mener pour en comprendre la portée permirent à Locard de retracer la chronologie de cette découverte. Les premières expériences fondées sur cette technique d'identification furent conduites dans le Raj par des fonctionnaires de l'empire britannique tel William James Herschel[1]. Il s'agissait, dans le district de Hooghly au Bengale, de déceler les fraudes d'identité permettant à certains dignitaires hindous de toucher plusieurs fois leur pension viagère[2]. Au même moment, soit à la fin des années 1850, le policier new-yorkais John Maloy aurait d'ailleurs tenté des expériences similaires[3]. Il faut toutefois attendre 1880 et l'article du physicien écossais Henry Faulds, dans la revue *Nature*, pour que la dactyloscopie soit proposée comme moyen de confondre les criminels[4]. Fondateur d'une mission presbytérienne au Japon, il avait été amené à exploiter cette technique pour innocenter l'un des membres du personnel suspecté par la police locale. Moins d'un mois à peine après cette publication, Herschel se saisit de sa plume pour revendiquer la paternité de la découverte[5].

Les quelque 6 000 kilomètres séparant les deux zones ainsi mises en compétition ne doivent pas faire oublier l'origine, certes asiatique, mais beaucoup plus ancienne de la dactyloscopie. Selon les lois chinoises de Yung-Hwui adoptées vers 650-655 et reprises un demi-siècle plus tard par celles de Taiho au Japon, le mari analphabète désirant divorcer devait produire un document comportant le *shan-mu-ying* c'est-à-dire les empreintes du pouce et des quatre doigts. Toujours dans le Céleste Empire, le roman de *Schwui-hu-chuen* écrit au XII^{e} siècle évoque désormais une exploitation judiciaire de la dactyloscopie. Dans le chapitre décrivant la capture des deux femmes de Wu-Sung, assassins de son frère, l'auteur explique en effet « [qu'] il fit avancer les deux femmes, les obligeant à imprégner leurs doigts d'encre et à les imprimer »[6]. Au même moment, des pratiques similaires sont attestées au Japon[7], en Indochine[8] ou encore en Inde, preuve que l'avance en matière dactyloscopique concerne le sud-est

[1] William James Herschell, « Skin furrows of the Hand », *Nature*, 25 novembre 1880, vol. 23, p. 76.
[2] Thomas Metcalf, *Imperial Connections : India in the Indian Ocean Arena*, Berkeley, University of California Press, 2008, 280 p. ; Radhika Singha, « Settle, mobilize, verify : identification practices in colonial India », *Studies in History*, 16, 2, 2000, pp. 151-198.
[3] Simon A. Cole, *Suspects Identities. A history of Fingerprinting and Criminal Identification*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, p. 120.
[4] Henry Faulds, « On the Skin Furrows of the Hand », *Nature*, 28 octobre 1880, vol. 22, p. 605.
[5] William James Herschel, « Skin… », *art. cit.*, p. 76.
[6] Albert Yvert, *L'identification par les empreintes digitales*, Lyon, Rey, 1906, p. 5.
[7] Minakata Kumagasu « Historique de la méthode des empreintes digitales », *Nature*, 1894.
[8] Édouard Jeanselme, « Sur quelques procédés anthropométriques en usage de temps immémorial parmi les indigènes de la presqu'île indo-chinoise », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, n°4, mars 1911, pp. 110-116.

asiatique dans son ensemble. Si l'exploitation judiciaire des empreintes digitales semble disparaître par la suite, l'intérêt demeure. Au XVII^e^ siècle, l'anatomiste bolognais Marcello Malpighi détaille le tracé des lignes papillaires tandis qu'en 1823 Jan Evangelista Purkinje publie à Breslau la thèse *Commentarii de examine physiologico organi visus et systematis cutanei*. L'anatomiste prussien détermine alors neuf groupes d'empreintes digitales. Au milieu du XIX^e^ siècle, alors que les premières applications judiciaires sont réalisées, les réflexions autour des sillons de la main et du pied restent vives[9].

Au débouché de cette longue histoire, la controverse de 1880 produit un écho assez mesuré. D'autres propositions d'exploitation dactyloscopique sont d'ailleurs formulées au même moment, comme celle du détective californien Harry Morse en 1883, consistant à identifier par ce biais les immigrants chinois[10]. Ce n'est qu'en 1888 que la communauté scientifique britannique se saisit à bras le corps de la question. Francis Galton, qui a eu vent des découvertes de Faulds par le biais de son cousin naturaliste Charles Darwin, propose alors à la *Royal Society* de Londres une conférence intitulée *Personal Identification*[11]. Il poursuit ensuite ses tentatives de classification des empreintes dans son laboratoire de South Kensington, disposant des relevés et des instruments que William James Herschel lui avait transmis[12]. Les travaux britanniques commencent parallèlement à être relayés outre-manche par le biais d'André Frécon. Sagement conseillé par son directeur de thèse Henry Coutagne, qui avait traduit en 1881 le traité de médecine légale du toxicologue anglais Alfred Swaine Taylor, il sollicite Galton[13]. Deux ans plus tard, une publicité de plus grande ampleur est assurée par un autre étudiant en médecine lyonnais, René Forgeot, et surtout par les Parisiens Henri Crosnier de Varigny et Charles Féré. Si le premier se montre circonspect[14] à l'égard de la « classification […] ardue » de Galton[15], privilégiant celle officieusement élaborée par l'anatomiste lyonnais Léo Testut[16], le second – un journaliste spécialisé dans la vulgarisation scientifique – la restitue fidèlement[17]. Le médecin en chef du service des aliénés et épileptiques de Bicêtre – Féré – adopte pour sa part un positionnement intermédiaire en se contentant de suggérer quelques ajustements dans la nomenclature[18]. Quand Galton publie en 1892 *Finger Prints*[19], les lecteurs français sont donc parfaitement au fait de ses théories.

Bertillon fait très logiquement partie de ceux-ci, ce d'autant plus qu'il connaît bien Féré. Les deux hommes se côtoient depuis 1885, année au cours de laquelle le second devient médecin-adjoint du service des aliénés de la préfecture de police. C'est pourquoi le fondateur de l'anthropométrie lui

[9] Alix, « Recherches sur la disposition des lignes papillaires de la main et du pied, précédées de considérations sur la forme et les fonctions de ces organes », *Annales des sciences naturelles*, 5^e^ série, 1867, tome 8, p. 5.
[10] Sengoopta Chandak, *Imprint of the Raj. How Fingerprinting was Born in Colonial India*, Londres, Macmillian, 2003, p. 54.
[11] Francis Galton, « Personal Identification and Description », *Nature*, vol. XXXVIII, 28 juin 1888, p. 201.
[12] Sengoopta Chandak, *Imprint…*, *op. cit.*, p. 102.
[13] André Frécon, *Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, Thèse de médecine légale, 1889, p. II de l'avant-propos.
[14] Robert Gessain, « De l'intérêt anthropologique des empreintes palmaires », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1943, 4, pp. 66-75.
[15] René Forgeot, *Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judicaire*, Lyon, Storck, Paris, Masson, Thèse de médecine légale, 1892, p. 59 ; *Id.*, « Des lignes papillaires et des empreintes au double point de vue médico-légal et ethnographique », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, vol. II, 1/1892, n°23 ; « Anatomie des lignes papillaires », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, vol. 12, 1893.
[16] Léo Testut, *Traité d'anatomie humaine*, Paris, Doin, to. 2, 1897 (3^e^ éd.), p. 804.
[17] Henri de Varigny, « Les empreintes digitales d'après Galton », *Revue scientifique*, tome 47, n°18, 2 mai 1891.
[18] Charles Féré, « Note sur les empreintes de la pulpe des doigts et du gros orteil », *Compte-rendu de la séance du 20 juin 1891 de la Société de biologie*, 52, 1891, pp. 657-660.
[19] Francis Galton, *Finger Prints*, Londres-New York, MacMillan, 1892, 216 p.

dédicace son intervention du 22 novembre 1885 au Congrès pénitentiaire de Rome[20]. La récente mise au point de Pierre Piazza a permis de corriger l'idée selon laquelle Bertillon aurait été dès l'origine un farouche détracteur de la dactyloscopie[21]. Le 15 juin 1891, il répond ainsi très cordialement à une proposition d'expérimentation formulée par Galton : « Je suis fort disposé à ajouter votre procédé au signalement anthropométrique, surtout pour les enfants. […] Pourriez-vous, à votre prochain voyage, me consacrer une matinée au Dépôt, pour un essayage sur la vile multitude ? »[22]. Il serait en effet possible de combiner les deux techniques comme le suggère le journaliste Alexandre Rameau dans *La science illustrée* : « Supposez qu'à la préfecture de police, les empreintes des malfaiteurs aient été prises régulièrement puis rangées méthodiquement suivant un ordre de type qui a été esquissé par Galton. Dans chaque type il suffirait ensuite de créer des sous-ordres pour arriver à une classification parfaite analogue à celle qui existe déjà pour les mesures anthropométriques »[23]. L'idée semble d'autant plus séduisante que l'anthropométrie n'échappe pas à certaines critiques, notamment de la part de l'ancien chef du service de Sûreté Gustave Macé. En 1890, ce dernier avait en effet pointé du doigt l'absence de coopération de certains prévenus, le manque de propreté des instruments de mesure, la variabilité des relevés d'un agent à un autre ou encore les limites du système vis-à-vis des jeunes et des femmes[24]. Ces voix discordantes conduisent peu après aux circulaires exemptant de la mensuration les personnes arrêtées pour des « motifs exclusivement politiques », « incarcérés à la requête des famille » ou de « notoriété publique incontestable »[25].

Pourtant, dès 1893, Bertillon tempère l'intérêt de « ces dessins [digitaux qui] ne présentent pas par eux-mêmes des éléments de variabilité assez tranchés pour servir de base à un répertoire de plusieurs centaines de milliers de cas »[26]. En somme, il campe sur sa position initiale. Ce nouveau moyen d'identification ne peut absolument pas servir d'unique cadre de classement. Un an plus tard, Bertillon se contente donc d'ajouter les empreintes du pouce, de l'index, du majeur et de l'annulaire droits sur les cartes de l'Identité. Dès lors, la dactyloscopie ne servirait qu'à « sous-classer des fiches déjà réparties en groupes par les mensurations [et] à confirmer la preuve de l'identité apportée déjà par le signalement et les marques particulières »[27]. Exception faite toutefois des femmes et des mineurs pour lesquels Bertillon applique d'emblée un système de classement spécifique fondé sur le relevé des empreintes des « quatre premiers doigts de la main gauche et de la main droite »[28]. Quand il se lance dans la préparation de son article pour les *Archives de l'anthropologie criminelle* au milieu de l'année 1902, Locard découvre un mode de fonctionnement inchangé. Bertillon reste persuadé de la nécessaire

[20] Frédéric Carbonel, « Le docteur Féré (1852-1907) : une vie, une œuvre, de la médecine aux sciences sociales », *L'information psychiatrique*, 2006/1, vol. 82, pp. 59-69.
[21] Pierre Piazza, « Alphonse Bertillon et les empreintes digitales », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 122.
[22] Kearl Pearson, *The life, letters and labours of Francis Galton*, Londres, Cambridge University Press, 1914, p. 144.
[23] Alexandre Rameau, « Les empreintes digitales », *La science illustrée*, vol.10, 2e semestre, 1892, p. 348.
[24] Gustave Macé, *La police parisienne. Mon musée criminel*, Paris, Charpentier, 1890, p. 85.
[25] Circulaire du ministère de l'Intérieur, « Instructions sur la mensuration et les abus », 23 mars 1897 ; circulaire du préfet de police, « Des dispositions à prendre à l'égard des individus envoyés au dépôt », 26 mars 1897.
[26] Alphonse Bertillon, *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Melun, Imprimerie administrative, 1893, pp. 15-16.
[27] Edmond Locard, « L'œuvre d'Alphonse Bertillon », *A.A.C.*, n°243, 15 mars 1914, p. 19.
[28] Charles Sannié, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », *R.I.P.C.*, n°41, octobre 1950, p. 262.

« combinaison des deux procédés [, seul gage] de sûreté et rapidité d'exécution »[29] comme il l'explique dans leur échange épistolaire de juillet. Dans ce même courrier, il concède toutefois à Locard la possibilité d'un classement purement dactyloscopique, signe d'une certaine inflexion. Quelques mois plus tard, alors que l'élève de Lacassagne finalise sa *Chronique latine*, l'affaire Scheffer consacre de fait l'approche parisienne : Bertillon parvient à confondre un assassin à partir de quatre empreintes digitales retrouvées sur un fragment de vitrine fracturée.

Photo n°8 : La fiche anthropométrique de Scheffer

Source : Archives de la préfecture de police

Quand la publication du nouveau numéro des *Archives* intervient en septembre 1903, la dactyloscopie occupe donc une place de choix dans l'actualité judiciaire française. C'est pourtant sur le cas de l'Argentine que Locard place à présent la focale. Les autorités de ce pays se sont tournées très tôt vers l'anthropométrie puisqu'un service de cette nature a été inauguré à Buenos Aires, la capitale fédérale, le 1er mai 1889. Il s'agirait même, selon Bertillon, du premier cas étranger d'installation d'un bureau anthropométrique promu par une initiative officielle[30]. Le séjour d'observation effectué un an plus tôt à la préfecture de police par le médecin Augustin Drago avait permis de préparer cette création[31]. En 1891, Vucetich, est chargé d'instituer un service d'anthropométrie à La Plata, capitale de la province de Buenos Aires. Cet immigrant croate, qui avait déjà fait ses preuves à la tête du service de la statistique, se plonge alors dans la lecture des travaux de Bertillon mais finit par découvrir Galton par l'intermédiaire d'Henri de Varigny. Il parachève sa formation avec la visite du bureau de Drago[32]. Extrêmement déçu par la mise en œuvre hasardeuse des principes anthropométriques à Buenos Aires, il décide pour son propre service d'associer les relevés décadactylaires aux mensurations du corps. Il conçoit alors son premier essai de classement dactyloscopique que Locard qualifie de « médiocrement heureux, [l']icnophalangométrie »[33]. Il s'agit ni plus ni moins d'une adaptation du classement anglais, Vucetich empruntant à Galton « *las nociones primarias o bases naturales de su primer sistema* ».

[29] Edmond Locard, « Chronique latine. L'identification par les empreintes digitales », *A.A.C.*, septembre 1903, p. 592.
[30] *Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle, biologie et sociologie*, Paris, 1889, p. 380.
[31] Diego Galeano et Mercedes García Ferrari, « Cartographie du bertillonnage. Le système anthropométrique en Amérique latine : circuits de diffusion, usage et résistances », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 311.
[32] Mercedes García Ferrari, « Juan Vucetich. Una respuesta desde la dactiloscopia a los problemas del orden y la consolidación de la Nación Argentina », *in* Máximo Sozzo (dir.), *Historias de la cuestión criminal en la Argentina*, 2009, p. 232.
[33] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, 1931, p. 24.

Concrètement, le fondateur et responsable du bureau de La Plata archive les fiches selon la classification des pouce et annulaire de la main droite en suivant le schéma des 40 modèles de Galton.

Ce n'est qu'en janvier 1894 que le docteur Francisco Latzina, après une visite au service d'identité, propose de remplacer le mot d'*icnofalangometria* par celui de *dactiloscopia*. Cette dernière appellation sera universellement adoptée. En 1895, Vucetich abandonne définitivement l'anthropométrie. Fort de l'expérience des 6 000 fiches déjà constituées, il juge désormais cette technique inutile. Le coût élevé du matériel comme de la formation du personnel, l'impossibilité d'appliquer l'anthropométrie aux femmes ou encore le grand nombre d'individus arrêtés de moins de 25 ans le conduisent à ce choix radical exposé dans son second manuel, *Instrucciones generales para el Sistema de Filiacion « Provincia de Buenos Aires »*. Aux côtés de la dactyloscopie, de la photographie, du portrait parlé et des signes particuliers, il ne conserve que la mensuration de la stature. Avec la conférence qu'il prononce en septembre 1901, Juan Vucetich amorce à présent une véritable « campagne de propagande de sa méthode »[34] à travers les pays hispanophones. Une méthode dont Locard devient l'un des porte-drapeaux aux côtés notamment de Lepelletier publiant au même moment un article élogieux dans la *Revue pénitentiaire et de droit pénal*[35].

2. Le vucétichisme, une conviction ardemment défendue

La publication des *Archives*, synthétisée devant les académiciens lyonnais en novembre 1903[36], vise bel et bien à prouver deux choses : d'une part, la possible mort à venir de l'anthropométrie du fait de l'arrivée des empreintes digitales, et d'autre part, la supériorité du classement dactyloscopique argentin sur tous les autres en raison de sa grande clarté. Locard a en effet le sentiment d'arriver en plein milieu d'une bataille déjà bien avancée. Plusieurs pères fondateurs se livrent à une joute scientifique à laquelle ce novice de 25 ans va apprécier se mêler. Le premier terrain d'affrontement sur lequel se risque Locard est donc celui du mode idéal d'identification. Il tranche en faveur des empreintes digitales car elles ont « l'avantage de pouvoir s'appliquer aux individus non encore totalement développés aussi bien qu'aux hommes faits » et « rédui[sent] à son minimum la possibilité d'une erreur »[37]. Quant à savoir si elles doivent « être un complément, certes très nécessaire de l'anthropométrie [ou] y suppléer définitivement : nous attendrons pour nous prononcer qu'elle[s] ai[en]t fait [leurs] preuves ». Si Locard fait officiellement montre d'une sage réserve, sa prise de position se veut plus tranchée dans les discussions informelles.

Preuve en est, le débat engagé en novembre 1903 devant la Société d'anthropologie de Lyon avec son propre maître : « M. le D^{r} Lacassagne ne partage pas l'enthousiasme de M. Locard pour le système de Vucetich. Le système de Bertillon ne représente pas le dernier perfectionnement de la méthode, il peut être modifié, sans doute, mais il serait imprudent de vouloir le remplacer aussi vite par

[34] José Ramón Bertomeu Sánchez et Mercedes García Ferrari, « Huellas dactilares a través del mundo transatlántico : las vidas paralelas de Juan Vucetich y Federico Olóriz », *Dynamis*, 2018, vol. 38, p. 135.
[35] F. Lepelletier, « L'application du système dactyloscopique dans la République d'Argentine », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, n°3, mars 1902, p. 490.
[36] Edmond Locard, « La dactyloscopie. Identification des récidivistes par les empreintes digitales », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1904, Communication du 17 novembre 1903, pp. 147-161.
[37] *Id.*, « Chronique… », *art. cit.*, p. 592.

un autre »[38]. Le président oppose ainsi trois arguments à son protégé. La dactyloscopie ne « fourni[t] pas autant de renseignements », « peut-être certains gardiens auraient-ils quelques difficultés à s'initier aux signes dactyloscopiques » et enfin « la manipulation des liquides chauds peut enlever les empreintes digitales ». Malgré les réponses point par point de son élève, Lacassagne juge donc le remplacement du bertillonnage « dangereux », une posture qui doit être évidemment replacée dans le cadre de l'étroite amitié l'unissant au chef de l'Identité parisienne. Six mois plus tard dans le même cadre, le directeur du laboratoire de médecine légale infléchit toutefois sa pensée : « il faut conserver le bertillonnage, qui a fait ses preuves, et y ajouter la dactyloscopie comme appendice »[39].

La question de la substitution se pose effectivement dans tous les pays, y compris en France où Bertillon lui-même doit répondre de ses choix. En novembre 1906, l'académie des sciences de Paris est saisie par le ministre de la Justice pour évaluer « le crédit qu'il faut accorder aux méthodes anthropométriques relatives aux empreintes des doigts pour fixer l'identité d'un individu »[40]. Le rapport final, lu en juillet 1907, présente un système dactyloscopique qui « tend chaque jour davantage à se substituer à la mensuration anthropométrique » et qui « peut être recommandé pour l'établissement d'une fiche internationale »[41]. Cette proposition fait très clairement écho à l'article de Locard paru en mars 1906 dans les *Archives* et intitulé *Les services actuels d'identification et la fiche internationale*[42], une mise au point synthétisée un mois plus tard devant le VI[e] Congrès d'anthropologie criminelle de Turin[43]. Car si les membres de l'académie des sciences s'appuient sur l'ensemble des travaux de « l'École médico-légale lyonnaise dirigée par M. Lacassagne »[44], c'est bien le discours de Locard qui apparaît derrière la démonstration. Les expériences lors desquelles il « s'est brûlé [les doigts] avec le fer rouge [et] l'huile chaude »[45] sont ainsi rappelées. Son objection principale, formulée en 1903, d'une « fiche anthropométrique […] longue à établir, […] longue à recopier, [exigeant] un matériel très complexe, un local spécial et un personnel particulièrement instruit » se voit même nommément reprise[46].

En définitive, le constat sans emphase d'une substitution progressive de l'anthropométrie par la dactyloscopie se mue sous la plume des reporters en véritable injonction de la commission à « remplace[r] »[47] l'une par l'autre. Un raccourci qui ne manque évidemment pas de crisper Bertillon. Ce dernier réplique, dans *La Patrie*, que « des raisons nombreuses [s'y] opposent [comme] les fausses empreintes obtenues à l'aide d'un moulage en caoutchouc, procédé qui est d'une extrême simplicité, puis la mutilation volontaire des empreintes très fréquemment employée », citant le cas d'une

[38] « Discussions. Sur la dactyloscopie ou identification par les empreintes digitales par le D[r] E. Locard », Séance du 7 novembre 1903, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1903/22, p. 147.
[39] « Discussions. Sur la dactyloscopie ou identification par les empreintes digitales par le D[r] E. Locard », Séance du 5 mars 1904, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1904/23, p. 102.
[40] Albert Dastre, « Des empreintes digitales comme procédé d'identification », *A.A.C.*, 1907, p. 842.
[41] *Ibid.*, p. 861.
[42] Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche internationale », *A.A.C.*, mars 1906, pp. 145-206.
[43] *Id.*, *Les services actuels d'identification et la fiche internationale*, Extrait des actes du VI[e] Congrès d'anthropologie criminelle de Turin en 1906, Turin, Bocca Frères Éditeurs, 1907, 18 p.
[44] Albert Dastre, « Des empreintes… », *art. cit.*, p. 845.
[45] *Ibid.*, p. 854.
[46] *Ibid.*, p. 859.
[47] « L'identification des criminels. La dactyloscopie doit-elle remplacer l'anthropométrie ? Opinion de M. Bertillon », *La Patrie*, 21 juin 1907.

bohémienne qui s'était arraché l'épiderme du pouce avec la pointe d'une aiguille. Pierre Piazza rappelle pourtant que Bertillon n'avait pas attendu les résultats de l'enquête ministérielle pour accorder plus de place à la dactyloscopie dans les fiches parisiennes. Dès le mois de mars 1904, celles-ci sont désormais dotées du système décadactylaire, beaucoup plus complet que celui initialement adopté dix ans plus tôt. Au début de l'année 1905, une note interne de la préfecture de police révèle que Bertillon entreprend cette fois un classement dactyloscopique des fiches anthropométriques réalisées avec les prévenus masculins entre 1890 et 1904[48]. Cette nomenclature, portant son nom et établie suivant la méthode de Vucetich, s'appuie sur l'étude des quatre premiers doigts de la main droite pour les divisions initiales et sur les mensurations anthropométriques pour les subdivisions[49]. Bertillon ne mène d'ailleurs pas seul la croisade du panachage des deux techniques d'identification. En 1908, le docteur marseillais Séverin Icard soumet à la communauté scientifique une « nouvelle méthode de notation en vue de l'organisation d'un service complet d'identification judiciaire » qu'il propose d'appliquer « simultanément à la dactyloscopie vucétichienne et à l'anthropométrie bertillonnienne »[50]. Elle consiste simplement à « Exprimer les qualités par des chiffres et grouper les chiffres toujours suivant le même ordre »[51].

En dehors du cadre français, comment se présente la cartographie des techniques d'identification ? L'Argentine n'est pas le seul pays à avoir totalement abandonné la méthode parisienne. Elle a été suivie par le Royaume-Uni selon une chronologie assez semblable. À partir de 1893, Edward Richard Henry – successeur de William Herschel –, étroitement épaulé par le sous-inspecteur Azizul Haque, commence à élaborer un système purement dactyloscopique[52]. Pendant ce temps, en métropole, le secrétaire d'État au *Home Office* Alquith forme une commission chargée de comparer les avantages respectifs de l'anthropométrie et des empreintes digitales. Le classement Galton-Henry ainsi élaboré permet au bureau d'identité de la police du Bengale de se passer du bertillonnage dès 1897. Quatre ans plus tard, après avoir réorganisé les polices de Pretoria et Johannesburg, Henry fonde à Scotland Yard le *Metropolitan Police Fingerprint Bureau*. Il met ainsi fin aux tentatives peu concluantes conduites par le docteur John Garson de combiner anthropométrie et dactyloscopie[53]. En 1902, soit quelques mois avant de devenir le nouveau directeur de Scotland Yard, Henry obtient l'abandon définitif de l'anthropométrie au Royaume-Uni[54]. Pour les autres États, Locard signale dans son discours turinois une grande variété des configurations. Quelques uns ont suivi le mouvement des deux nations pionnières pour la dactyloscopie, notamment les pays sud-américains. D'autres, encore plus rares, restent fidèles à l'anthropométrie tels que la Belgique, le Mexique et la Russie[55].

---

[48] Pierre Piazza, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 126.
[49] Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, p. 77.
[50] Séverin Icard, « Nouvelle méthode de notation et de classification des fiches d'identité judiciaire permettant la création et le facile fonctionnement d'un Service complet d'identification judiciaire », *A.A.C.*, 1908, p. 136.
[51] *Ibid.*, p. 130.
[52] Sengoopta Chandak, *Imprint…*, *op. cit.*, p. 141.
[53] Karl Pearson, *The Life, Letters and Labours of Francis Galton*, New York, Cambridge University Press, 2011 (réed. de 1900), vol. 3, p 151.
[54] Simon Cole, « What Counts for Identity ? The Historical Origins of the Methodology of Latent Fingerprint Identification », *Science in Context*, vol. 12, 1999, pp. 139-172.
[55] Eléna Budnikova, *La police à Saint-Pétersbourg de la révolte des décembristes à la mort de Nicolas I^er^*, Maîtrise dirigée par

Toutefois, la plupart associent déjà ou projettent d'associer les deux méthodes. S'il reconnait bien volontiers son parti pris en faveur des empreintes digitales, Locard souhaite garder le débat ouvert. Il choisit donc de détailler les positions des grands médecins légistes ou directeurs d'Identités judiciaires comme Nicolas Minovici et Salvatore Ottolenghi, traduisant le contenu parfois intégral des réponses qui lui ont été adressées. Le courrier espagnol de Federico Olóriz-Aguilera du 27 septembre 1905 illustre de façon significative la posture alors prédominante : « Je crois que l'avenir est dans la dactyloscopie combinée avec les moyennes les plus invariables et les plus exactes du système Bertillon et que, dans l'époque de transition où nous sommes, il n'y a qu'à combiner les deux méthodes »[56]. En somme, bien que la supériorité intrinsèque des empreintes digitales soit évidente, celles-ci doivent être renforcées par certains aspects du bertillonnage. Le remplacement définitif de ce dernier n'est pas envisageable. Locard lui-même évolue au fil des mois vers un plus grand pragmatisme, concédant pour certaines situations le nécessaire maintien de l'anthropométrie comme mode principal d'identification. Ainsi, lorsque l'usage des empreintes digitales est débattu en Belgique à partir de 1908, Locard salue la réserve ministérielle : « je n'ai pas caché en temps et lieu mon admiration très vive et mes préférences raisonnées pour la dactyloscopie, mais […] les conclusions adoptées par le ministère belge de la justice sont conformes à la prudence », car « la vérité peut cesser d'être vraie en changeant de milieu »[57].

Le cas français mis à part, réussir à estimer l'impact des écrits et discours de Locard quant à la montée en puissance de la dactyloscopie semble une gageure. Dans quelle proportion a-t-il accéléré un processus de toute façon largement engagé ? En revanche, son poids dans la bataille du vucétichisme est plus certain. Deux partis s'affrontent alors, les tenants du classement Galton-Henry et ceux de la division établie par le responsable du bureau d'identification de La Plata. Le débat scientifique est alors attisé par les ardeurs nationalistes. Locard, profondément marqué par cette opposition, ironise encore dans les années 1930 : « Vucetich a pris à Galton l'idée d'utiliser les empreintes pour l'identification des malfaiteurs. Mais le système de classement dactyloscopique qu'il a inventé est le premier en date »[58]. Pour conclure, un brin moqueur, « Cette bataille entre les Capulets argentins et les Montaigus anglais finit, non pas, comme dans Shakespeare, par un mariage tragique, mais par une série d'alliances heureuses ». Pour saisir les enjeux de cette opposition, il faut rappeler qu'au début des années 1890, plusieurs classements des empreintes digitales avaient été établis. D'abord celui de Galton – ajusté par Féré – puis ceux des Lyonnais Testut et Forgeot. Ils complétaient ainsi la première nomenclature de Purkinje, réalisée en 1823 et arrangée quelques dizaines d'années plus tard par le Français Alix. Nonobstant, ces quatre systèmes s'avéraient bien trop complexes pour un usage policier, Galton recensait par exemple plus de 40 variétés d'empreintes. « On a donc cherché des divisions moins nombreuses et plus simples »[59]. Vucetich en 1891 puis Henry en 1893 furent les premiers à tenter l'expérience, avant d'être rejoints dans leur démarche par une demi-douzaine d'autres acteurs de la

---

Florent Prieur et Marie-Pierre Rey, Collège universitaire français de Saint-Pétersbourg, 2010, 114 p.

[56] Edmond Locard, « Les services… », *art. cit.*, p. 171.

[57] *Id.* « Chronique latine. Le prochain Congrès de police et le problème de l'Identité. L'évolution des systèmes identificateurs. La dactyloscopie en Belgique, en Serbie, au Brésil », *A.A.C.*, 1908, p. 872.

[58] *Id.*, *Traité…*, *op. cit.*, p. 26.

[59] *Id.*, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, p. 205.

police comme les Français Victor Pottecher en 1897 et Bertillon en 1905. Au début du XX[e] siècle, la ligne de partage entre pays adoptant le galtonisme et ceux qui prennent parti pour le vucétichisme – néologisme forgé par Lacassagne – suit peu ou prou celle des grandes aires culturelles. Le premier classement rayonne dans la sphère anglo-saxonne tandis que le second se répand dans la zone latine, avec toutefois quelques exceptions notables telles que le Portugal et la Norvège[60].

Locard va peser de tout son poids pour que la supériorité de la méthode argentine soit reconnue et que son aire d'influence grandisse. Selon Mercedes García Ferrari, Vucetich n'a probablement pas connaissance de l'article élogieux que Locard lui consacre en 1903[61]. Il faut attendre 1904 pour qu'un contact direct soit établi à la faveur de la thèse d'Albert Yvert. Alors que cet élève de l'école de santé militaire cherche un sujet de fin d'étude sous la direction de Lacassagne, Locard lui propose de travailler sur *L'identification par les empreintes digitales palmaires*[62]. Il s'agit, ni plus ni moins, de développer le propos de l'article des *Archives* de 1903. Sur les conseils de Locard, Yvert adresse donc une lettre au maître argentin au mois de juillet, courrier dans lequel il lui demande une copie de ses travaux, des exemples de fiches et enfin une description du travail d'identification mené à La Plata. Vucetich se trouve justement à un « moment privilégié de sa trajectoire »[63]. Il vient tout juste de publier ce qui restera le plus grand livre de sa carrière, *Dactiloscopía comparada* [64], grâce auquel il avait remporté le premier prix de l'exposition internationale d'hygiène de Buenos Aires en avril 1904. En outre, il prépare un nouvel ouvrage sur la police sud-américaine et ambitionne de réunir un vaste congrès de police lors duquel il pourrait diffuser sa méthode. La thèse d'Yvert, proposant « que le système de Vucetich devien[ne] prochainement la base du système d'identification officiel dans notre pays »[65], vient donc à point nommé. Elle est traduite et publiée par la police de la province de Buenos Aires pour légitimer le projet argentin.

En janvier 1905, l'envoi de la *Chronique latine* de 1903 à La Plata marque le début d'une relation épistolaire soutenue avec Lyon, et ce jusqu'à la Grande Guerre[66]. Locard, qui prépare un nouveau travail en vue du congrès d'anthropologie criminelle de 1906 bénéficie ainsi d'un précieux contact dans la région. Jusque là, il n'avait établi de lien qu'avec Cardoso Castro, le chef de la police de Rio de Janeiro[67]. Vucetich adresse à Locard une série de fiches et de renseignements lui permettant de mieux comprendre le fonctionnement des polices sud-américaines[68]. En retour, le second lui annonce que son système « absolument parfait » figure désormais dans l'enseignement médico-légal lyonnais[69].

---

[60] A. Daae, « Le service d'identification à Christiania (Norvège) », *A.A.C.*, 1906, p. 585.
[61] Mercedes García Ferrari, « El rol de Juan Vucetich en el surgimiento transnacional de tecnologías de identificación biométricas a principios del siglo XX », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2014, p. 12.
[62] Albert Yvert, *L'identification par les empreintes digitales palmaires (la dactyloscopie)*, Lyon, Storck, 1904, p. 1.
[63] Mercedes García Ferrari, « El rol… », *art. cit.*, p. 13.
[64] Juan Vucetich, *Dactiloscopía comparada. El nuevo sistema argentino*, La Plata, Establecimiento Tipográfico Jacobo Peuser, 1904, 114 p.
[65] Albert Yvert, *L'identification…*, *op. cit.*, p. 92.
[66] Fonds particulier de Juan Vucetich, Carton correspondance avec la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Australie, Lettre de Locard à Vucetich, 2 janvier 1905.
[67] Marcos Bretas, *A Guerra das Ruas. Povo e Policia na Cidade do Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Arquivo Nacional, 1997, 124 p.
[68] Mercedes García Ferrari, « El rol… », *art. cit.*, p. 14.
[69] Fonds particulier de Juan Vucetich, Carton correspondance avec la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Australie, Lettre de Locard à Vucetich, 15 avril 1905.

Peu de temps après, Locard élargit son cercle de correspondants au préfet de police de Santiago[70] et à Carlos Roumagnac du district fédéral de Mexico[71]. Il voit surtout sa *Chronique latine* traduite au Chili ce qui lui permet de toucher désormais l'ensemble du public sud-américain[72]. De son côté, le chef du bureau de La Plata continue d'avancer ses pions sur l'échiquier continental. Le 6 août 1905, lors du troisième congrès scientifique de Rio de Janeiro, un accord passé entre les services d'identité de La Plata, Rio, Santiago du Chili et Montevideo officialise l'adoption du vucéchitisme dans ces localités, ou plutôt de « la "dactyloscopie sud-américaine" comme l'ont baptisée les docteurs Lacassagne, Locard et Yvert, de l'université de Lyon »[73]. Cette formulation, adoptée en session plénière, avait été proposée par Vucetich lui-même. « C'est là que la dactyloscopie obtint un triomphe décisif, disons mieux un triomphe éclatant […] Trois votes successifs consacrèrent la supériorité de l'identification par le Système Province de Buenos Aires sur le procédé anthropométrique »[74], rapporte l'Uruguayen Joseph Yrureta. En octobre, la réunion des délégués des polices par le colonel Fraga – chef de la police de la capitale – confirme un peu plus ce succès, une convention étant signée « afin d'échanger des informations relatives aux personnes dangereuses pour la société »[75]. Enfin, le décret du 6 novembre 1905 instaure un service d'identification dactyloscopique à Buenos Aires et valide la *cedula de identidad* proposée par Vucetich quelques années plus tôt[76].

Parvenu au faîte de sa consécration, Vucetich envoie alors à Locard un cadeau des plus symboliques : le diplôme du premier prix qu'il avait obtenu à l'exposition d'hygiène de 1904[77]. La dédicace, datée du 1er janvier 1906, rappelle le rôle majeur joué par le préparateur du laboratoire de médecine légale lyonnais dans la victoire du vucéchitisme. Les mois suivants ne font que confirmer la bonne entente franco-argentine. Tandis qu'au troisième congrès d'anthropologie criminelle Locard se livre à un plaidoyer en faveur de l'œuvre accomplie par son ami, Lacassagne évoque la méthode de La Plata dans la section « Dactyloscopie » du *Précis de médecine légale*, de toute évidence le meilleur des systèmes car « le plus simple »[78] à utiliser. L'élève est donc parvenu à retourner l'avis du maître.

3. De l'intérêt pour la dactyloscopie à l'idée d'un laboratoire de police

En 1906, Locard passe donc pour être l'un des grands spécialistes « des questions de traces et d'empreintes »[79] alors qu'il n'était qu'un simple novice quatre ans plus tôt. Il dispose d'un réseau professionnel correspondant en grande partie à celui de Lacassagne puisqu'il occupe un rôle clé tant au

[70] Edmond Locard, « Les services… », *art. cit.*, p. 199.
[71] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Carlos à Locard, 28 avril 1905.
[72] Edmond Locard, *La identificación por las impresiones digitales ó sea el empleo de la Dactiloscopia systema Vucetich en Sud-America*, Santiago, 1905 [traduction de Clemente Barahona Vega].
[73] Mercedes García Ferrari, « Un saber "sudamericano". La dactiloscopia en el Congreso Cientifico Latinoamericano, 1901-1909 », *Historia critica*, n° 60, avril-juin 2016, p. 93.
[74] Joseph Yrureta Goyena, « La dactyloscopie et le bertillonnage dans l'Amérique du sud », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, n°5, mai 1907, pp. 643-653.
[75] Gabriel Périès, « La subversion prise par le bout des doigts. Aux origines policières du Plan Condor : de la lutte contre la délinquance intérieure à la coalition d'États contre la subversion internationale », *Politix*, 2013/4, n° 104, p. 138.
[76] Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 108.
[77] Archives personnelles de Michel Stagnara, Diplôme du premier prix obtenu par Vucetich le 1er juin 1904 à l'exposition internationale d'hygiène de Buenos Aires, la dédicace est du 1er janvier 1906.
[78] Alexandre Lacassagne, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson et Cie, 1906, p. 217.
[79] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article d'Edmond Locard « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », s.d. [après 1950].

laboratoire de médecine légale qu'au sein des *Archives*. Préparateur aguerri dans la première institution – il prête régulièrement main forte au chef des travaux[80] en dépit de son aversion pour le sang – et contributeur essentiel de la revue[81], il correspond avec des scientifiques tant français qu'étrangers. En dépit d'un titre généraliste, ses *Chroniques latines* sont quasiment toutes orientées du côté de la police scientifique. La préparation du congrès d'anthropologie criminelle de Turin lui permet d'étoffer un peu plus ce réseau en « correspond[ant] avec les services de sûreté, les services anthropométriques et dactyloscopiques, et les laboratoires de médecine légale des différents États »[82]. L'effet d'entraînement escompté fonctionne, ainsi Christian Geill travaillant dans un asile d'aliénés danois se « perme[t en 1907] de donner quelques renseignements complémentaires sur l'identification des criminels au Danemark, en Norvège et en Suède »[83] dans la revue de Lacassagne.

Locard va mener à terme la réflexion en rédigeant une synthèse de plus de 400 pages sur *L'identification des récidivistes*. Achevée en décembre 1907 et publiée plus d'un an plus tard, elle achève d'asseoir sa réputation dans les milieux scientifiques. Au mois de septembre 1909, le Néerlandais Spirlet qui « souscrit entièrement à [la] critique sur les systèmes de classification existants »[84] décide de « soumettre [au] jugement » de Locard la nouvelle méthode qu'il vient d'élaborer à partir du système Galton-Henry. « Vous êtes plus que personne à même de me dire quelle est la meilleure voie à suivre »[85] pour une éventuelle publication, précise-t-il également. En juillet 1910, Valladarez – directeur du service d'identité de Lisbonne – congratule l'élève de Lacassagne pour ce « véritable monument » qui « a dû [lui] coûter beaucoup de peine » et propose de le tenir informé des « quelques améliorations [qu'il a] introduites dans [son] service » au Portugal[86]. Signe de la reconnaissance internationale, les invitations à rejoindre des structures scientifiques étrangères se multiplient, principalement dans l'espace latin. Locard devient ainsi « membre de la société de médecine légale de Belgique, […] de la société de dactyloscopie de Buenos Aires » et enfin « professeur honoraire […] de l'institut de médecine légale de l'université de Madrid »[87].

La mue progressive de Locard en référent incontournable de l'identité, *a priori* si linéaire, appelle néanmoins plusieurs remarques. Pour commencer, elle n'aurait jamais pu s'opérer sans l'appui bienveillant de Lacassagne. Ce dernier, qui perçoit l'intérêt manifeste de son élève pour ces questions, relance régulièrement la dynamique et lui prodigue des encouragements[88]. Il lui soumet de nouveaux articles pour alimenter sa réflexion, tel le mémoire que Séverin Icard envoie en septembre 1907 aux *Archives* sur une « Nouvelle méthode de notation et de classement des fiches d'identité judiciaire »[89]. Ils se fixent des objectifs communs tels que la communication orale pour le congrès de Turin de 1906, un

[80] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité : « il seconde activement ses chefs dans la direction des travaux pratiques ».
[81] Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIX^e siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, 1988, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Perrot, to. 1, p. 220.
[82] Edmond Locard, *L'identification…*, *op. cit.*, p. II de la préface.
[83] Christian Geill, « Les services actuels d'identification dans les pays scandinaves », *A.A.C.*, 1907, p. 58.
[84] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Spirlet à Locard, 21 septembre 1909.
[85] *Ibid.*, Lettre de Spirlet à Locard, 24 octobre 1909.
[86] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Valladarez à Locard, 5 juillet 1910.
[87] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité.
[88] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Lacassagne à Locard, 8 juin 1909.
[89] *Ibid.*, Lettre de Lacassagne à Locard, 28 septembre 1907. L'article sera finalement publié en 1908 dans la revue.

« travail convenu » durant l'été 1904. Les deux hommes bâtissent d'ailleurs des projets dépassant le seul cadre de l'identification civile. En 1905, Lacassagne agrège Locard à une ancienne entreprise littéraire. En effet, depuis la fin des années 1890, le directeur du laboratoire de médecine légale ambitionne d'écrire un dictionnaire d'argot autrement plus actuel que le très « incomplet » ouvrage de Georges Delessalle[90]. Il obtient la collaboration d'Émile Nouguier – l'assassin de La Villette – alors qu'il attend son jugement puis son exécution à la prison Saint-Paul[91]. Après la mort de cet « apache » en février 1900 – le terme est employé par la presse parisienne, cette même année, pour désigner les bandes de malfaiteurs de Belleville –, la réalisation du livre tombe en sommeil. La tentative d'un autre détenu, Jacques René, de prendre le relais en octobre 1900[92], achoppe. Cinq ans plus tard, c'est donc vers son protégé – féru de langues et expert du javanais – que se tourne Lacassagne. Le projet, pourtant bien engagé avec 1 739 fiches[93], n'aboutira finalement jamais[94]. Et ce, malgré la brève collaboration d'Herriot lui-même. En 1908, Lacassagne et Locard publient cette fois un article à quatre mains sur *Les procédés d'identification en médecine légale militaire et les défectuosités du signalement actuel dans le livret des soldats*[95]. Une fois de plus, c'est le professeur de l'école de santé militaire lyonnaise qui entraîne son élève dans cette entreprise.

La présence appuyée de Lacassagne assure à Locard un régulier et nécessaire recentrage tant le risque de dispersion s'avère élevé. Et il n'est pas question de la seule lecture des romans historiques du docteur Cabanès, un auteur pour lequel l'intérêt manifesté dans la thèse en 1902 reste vif. Dans les *Archives*, jusqu'en 1908, les livres de cet auteur dont « La fécondité [semble] inépuisable »[96] représentent tout de même cinq des quinze recensions effectuées par Locard. Il s'agit toutefois d'une passion que ce dernier peut réinvestir dans ses recherches policières, contrairement à une autre encore plus dévorante : l'opéra. Tout en demeurant fidèle au *Tout Lyon*, le préparateur du laboratoire de médecine légale rejoint l'équipe de la *Revue musicale de Lyon* lors de sa création par Léon Vallas en octobre 1903, retrouvant à cette occasion Joseph Tardï, un autre wagnérien lyonnais. Il propose ainsi dans le premier numéro une étude sur l'expression musicale de l'amour à travers les duos de Tristan et de Siegfried[97], des préoccupations assez éloignées de l'identification des criminels. Alors qu'il venait d'assister durant l'été au festival de Bayreuth, Locard consacre au mois de décembre un autre article[98] à ce grand rendez-vous annuel des « classes sociales privilégiées »[99]. En janvier 1904, lors de la parution du *Crépuscule des dieux*, un petit opuscule composé à partir de cet article, Locard ressent une forme

[90] Georges Delessalle, *Dictionnaire argot-français & français-argot*, Paris, Ollendorff, 1896, 426 p.
[91] Fonds Lacassagne, Ms5296, Notes manuscrites d'Émile Nouguier.
[92] Fonds ancien de La Part-Dieu, 140746, Dossier sur l'argot, Lettre de Jacques René à Lacassagne, 8 octobre 1900.
[93] Fonds Lacassagne, Ms5298, Boîte comprenant les 1739 fiches du dictionnaire.
[94] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 28e entretien, 43min 20s. Locard donne par erreur le nom de Gaumet au lieu de Nouguier.
[95] Alexandre Lacassagne et Edmond Locard, « Les procédés d'identification en médecine légale militaire et les défectuosités du signalement actuel dans le livret des soldats », *Le Caducée. Colonies, guerre, marine*, 2 mai 1908.
[96] Edmond Locard, « Docteur Cabanès, *Les indiscrétions de l'Histoire*, Paris, Librairie mondiale, 1908, 384 p. », *A.A.C.*, 1908, p. 522.
[97] Edmond Locard, « Études sur l'expression musicale de l'amour. Le duo de Tristan et le duo de Siegfried », *Revue musicale de Lyon*, 20 octobre 1903, pp. 3-5.
[98] *Id.*, « Le crépuscule des dieux », *Revue musicale de Lyon*, 22 décembre 1903, p. 1.
[99] Myriam Chimènes, « Wagnérisme… », *art. cit.*, p. 550. Voir aussi Frederic Spotts, *Bayreuth. History of the Wagner Festival*, New Haven, Yale University Press, 1996, 344 p.

« [d']épuis[ement] »[100]. C'est du moins l'aveu qu'il consentira de faire, quelques dizaines d'années plus tard, par le biais de la dédicace apposée sur la page de garde de l'exemplaire destiné à sa fille Denise Stagnara.

Loin de mettre sous cloche sa passion première pour privilégier les recherches sur la dactyloscopie, Locard confesse une nouvelle fois à son maître le 30 août 1904 : « j'ai sur le chantier une étude pour la revue musicale sur la notion wagnérienne de la rédemption par l'amour […] Mais tout cela n'est que devoirs de vacances (vous avouerais-je cependant encore que j'ai commis une comédie en prose, qui n'est d'ailleurs destinée à aucune publicité) »[101]. La confidence pourrait prêter à sourire si, dans la même missive, Locard n'évoquait également un texte pour l'instant sans « plan ni ordre » sur Zola, un article destiné à la *Revue de chirurgie* en collaboration avec Gallois et un autre pour le *Journal des médecins praticiens*, sans compter la préparation de sujets de thèse pour les étudiants en médecine, en particulier pour le frère du docteur Vieille, ainsi que la relecture des hommages à Gabriel Tarde. Lors de la mort de ce dernier au mois de mai, Lacassagne avait en effet chargé son ancien élève de contrôler la bonne collecte des fonds pour le monument prévu à Sarlat[102] et de rassembler les textes en vue d'un numéro spécial des *Archives*. Locard affectionne donc de mener en parallèle moult projets parfois fort disparates, et ce au risque de se perdre. Manifeste-t-il pour autant un excès de confiance comme le laissent entendre certaines tournures de la lettre du 30 août 1904 ? Étonnamment non. Dans ce courrier, il affirme même avoir « grand besoin [des] lumières »[103] de son maître. Un appel réitéré quatre ans plus tard : « j'aurai grand besoin de vos conseils et de votre constante direction »[104]. L'encadrement de Lacassagne – qui fait figure de père de substitution depuis la mort d'Arnould, le 28 octobre 1904, malgré une ultime cure à Allevard – s'avère donc prépondérant. Quand il s'agit d'écrire le compte-rendu de *L'identification des récidivistes* dans les *Archives* en 1908 – soit avant même sa sortie officielle –, le professeur de médecine légale ne laisse donc personne d'autre que lui prendre la plume : « Tel est ce livre, bon et complet, auquel je prédis un réel succès. […] j'éprouve quelque plaisir à penser qu'il a été fait dans mon laboratoire et à mes côtés. Je remercie sincèrement mon collaborateur et ami Locard »[105].

Se pose, en fin de compte, la question du rôle joué par Lacassagne dans le choix de son préparateur de mettre sur pied un laboratoire de police. D'ailleurs, à quel moment précis celui-ci décide-t-il de bifurquer dans cette direction ? Comme d'aucuns lui reprocheront plus tard[106], durant toutes ces années il se contente finalement de théoriser, d'expérimenter, de synthétiser, restant dans le confort du laboratoire de médecine légale quai Claude Bernard. Locard est à ce point détaché du terrain qu'en décembre 1906, lorsque le magistrat Paul Perrot souhaite vérifier la présence d'empreintes digitales sur une scène de crime à La Chartonnière, au nord de Lyon, il n'est pas sollicité directement. Le juge d'instruction de Villefranche se tourne en effet vers celui qui fait office dans la région de grand initiateur

[100] Edmond Locard, *Le crépuscule des dieux*, Lyon, Éditions de la Revue musicale de Lyon, 1904, page de garde.
[101] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, 30 août 1904.
[102] Fonds Lacassagne, Ms5227, La présence d'une enveloppe destinée à Locard et comprenant la liste des souscripteurs laisse penser qu'il a joué un rôle dans cette collecte chapeautée par Félix Alcan.
[103] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, 30 août 1904.
[104] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise le 10 mai 1908].
[105] Alexandre Lacassagne, « Edmond Locard, L'identification des récidivistes, Paris, Maloine, 1909 », *A.A.C.*, 1908, p. 672.
[106] Alphonse Bertillon, voir chapitre 3.

de la dactyloscopie, à savoir Florence. Ce dernier saisit bien évidemment l'occasion ainsi offerte et demande à « se faire assister de M. le Dr Locard »[107]. Il s'agit là de l'unique référence à l'auteur des *Services actuels d'identification et la fiche internationale* dans tout le dossier d'instruction. Il n'est qu'un expert officieux, ne figurant pas sur la liste de la cour d'appel de Lyon, et ne cosignera pas avec Florence le rapport final[108]. Les deux hommes font ainsi expédier au greffe un savon, une « cave à liqueur », « trois lettres anciennes », un tiroir et un coffre sur lesquels des empreintes peuvent être relevées[109].

Avec cette première expérience, Locard découvre combien les sphères de la classification scientifique et de l'enquête judiciaire peuvent être distinctes l'une de l'autre. Beaucoup d'empreintes s'avèrent « à peu près inutilisables »[110], que ce soit sur la scène de crime en raison du « mouvement d'agitation »[111] de son auteur ou dans les maisons d'arrêt du fait du manque de savoir-faire du gardien anthropomètre. L'affaire Coquerel et Desbats se résout d'ailleurs à la faveur d'une « circonstance fortuite » c'est-à-dire une dénonciation alors que le magistrat instructeur avait « renon[cé] à l'espoir de découvrir les coupables »[112]. C'est justement ce hiatus entre la théorie et la pratique qui conduit Locard à vouloir fonder quelque chose de nouveau. Une telle hypothèse s'accorde notamment avec un article publié quelques mois plus tard : « La police pratique n'est pas l'expertise, et les services d'identification ne sont pas des laboratoires […]. Les idées se modifient étrangement lorsqu'on sort de la tour d'ivoire où le savant étudie des procédés rationnels, mathématiques et scientifiques pour descendre dans la rue et dans les services de sûreté »[113]. Cette même année 1906 marque également les premiers pas judiciaires d'Étienne Martin[114], chef des travaux du laboratoire de médecine légale depuis le 1er novembre 1902[115]. Lacassagne juge donc la jeune génération assez mûre pour se confronter à l'expertise judiciaire, favorisant ainsi une féconde émulation.

À quel point fait-il avancer la réflexion de Locard quand il lui transmet, en septembre 1907, le mémoire de Séverin Icard « permettant la création et le facile fonctionnement d'un service complet d'identification judiciaire »[116] ? Toujours est-il que peu avant, « à la fin de l'année universitaire »[117], Locard décroche une licence de droit. « Sans grand effort, car, à cette époque lointaine, les examens de droit ne comportaient pas d'épreuves écrites et il suffisait de se présenter pour obtenir un diplôme de licencié »[118]. Des propos qu'il convient de nuancer tant Locard fait peu cas des grades universitaires : « j'ai collectionné, comme tous les Français des diplômes d'ailleurs de la plus extrême banalité ». Cette année passée sur les bancs de la faculté de droit, à écouter les cours professés par Lacassagne, n'est orientée vers aucun projet particulier. Locard ne fait que suivre les conseils de son maître : « "Pour être

[107] A.D.M.L., 2U743, Procès-verbal de transport du 29 décembre 1906.
[108] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Florence, 12 juin 1908.
[109] *Ibid.*, Procès-verbal de transport du 29 décembre 1906.
[110] *Ibid.*, Procès-verbal de commission rogatoire du juge d'instruction de Bourg, 25 avril 1907.
[111] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Florence, 12 juin 1908.
[112] *Ibid.*, Acte d'accusation, 24 septembre 1908.
[113] Edmond Locard, « Chronique latine. Le prochain congrès de police et le problème de l'identité », *A.A.C.*, 1908, p. 872.
[114] A.D.M.L., 2U721, Affaire Montet, Liste des témoins, 7 septembre 1906.
[115] A.D.M.L., 1T4307, État des services d'Étienne Martin, 14 septembre 1939.
[116] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Lacassagne à Locard, 28 septembre 1907.
[117] « Nouvelles. Nominations », *A.A.C.*, 1908, p. 96.
[118] A.M.L., 31ii3, Notes autobiographiques de Locard, s.d. [années 1950 ou 1960].

un homme distingué, il faut faire son droit…", j'obtempérai et pour lui faire plaisir et parce que cela m'intéressait… »[119]. Lacassagne convainc facilement son élève, trouvant dans la mère de ce dernier un puissant relais[120]. Quelques semaines plus tard, au mois de décembre, Locard achève enfin de rédiger le manuscrit de *L'identification des récidivistes*[121]. Son travail de synthèse étant arrivé à son terme, il se retrouve donc face à un vide professionnel. L'année 1908 s'annonce donc comme celle du changement. Alors qu'il croise violemment le fer avec son éditeur « Maloine […] le dernier des hommes »[122] pour hâter la publication de son livre, Locard décide de passer avec succès l'examen d'interprète de l'état-major. Le commentaire humoristique qu'il fait de cet épisode dévoile toute l'étendue de sa maîtrise linguistique : « Il fut donc entendu que je savais suffisamment d'allemand, d'anglais, d'italien, d'espagnol et de portugais pour décrypter n'importe quel texte secret. Mais il fallait une sixième langue. J'avais le choix entre le russe et le japonais. Une affreuse paresse naturelle me fit caler devant les difficultés redoutables de la grammaire nippone. Je passai donc la dernière épreuve sur un texte de Dostoiewsky »[123]. L'initiative, couronnée de succès, ne permet toutefois pas de dessiner plus précisément l'esquisse d'un projet d'avenir.

La fin de l'année universitaire offre le temps de la réflexion à Locard. Au mois de mai, alors qu'il séjourne à Venise avec sa mère, il annonce à son maître : « La lagune portant conseil, je vais rentrer à Lyon avec des projets de travail sérieux. Outre notre intéressant argot, je compte, si vous le voulez bien me mettre d'abondant à l'organisation du musée de police scientifique. Je crois que le mieux sera de commencer par l'exécution de nombreuses empreintes de mains, de pieds et de chaussures, et par des épreuves dactyloscopiques suivant les diverses méthodes. Je vais nous faire envoyer des fiches de tous les pays »[124]. Loin d'être une fin en soi, ce musée servirait en fait d'amorce : « je crois qu'organiser dès à présent quelque chose pourrait influencer le préfet pour la création de l'enseignement spécial ». Depuis son promontoire des *Archives*, Locard assiste en effet à la multiplication des initiatives de cette nature à travers toute l'Europe. Lacassagne avait lui-même appelé de ses vœux un tel enseignement. En janvier 1907, dans la préface de *La police et l'enquête judiciaire scientifique*, il faisait mine de s'interroger : « Pourrait-on affirmer que l'enseignement fait à Paris ne serait pas aussi utile à Lyon, Bordeaux, Toulouse, Lille, Montpellier et Nancy ? »[125]. Dans la revue de son maître, un an plus tôt, Locard s'était même fait sèchement tancer par Ottolenghi à ce propos. L'élève de Lombroso s'était offusqué d'un article de Rodolphe Reiss laissant entendre que les premiers enseignements de police scientifique avaient été menés en Italie et en Suisse en 1902 : « Dans l'année 1896, j'ai le premier lancé un programme complet de police scientifique ; dans l'année 1897, j'ai professé le premier cours universitaire »[126]. Un état de fait pas « suffisamment expliqué [par] Locard,

[119] Edmond Locard, *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Arthème Fayard, 1957, p. 10.
[120] A.M.L., 31ii94, Brouillon de l'article « Le docteur Edmond Locard » de Denise Bichambis, sans date [1953].
[121] Edmond Locard, *L'identification…*, *op. cit.*, l'avant-propos est daté du 1er janvier 1908.
[122] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise du 10 mai 1908].
[123] A.M.L., 31ii3, Notes autobiographiques de Locard, s.d. [années 1950 ou 1960].
[124] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise du 10 mai 1908].
[125] Alexandre Lacassagne, « Préface », *in* Alfredo Niceforo, *La police et l'enquête judiciaire scientifique*, Paris, Librairie Universelle, 1907.
[126] Salvatore Ottolenghi, « Les origines de la police scientifique », *A.A.C.*, 1907, p. 363.

qui s'occupe [pourtant] avec tant d'enthousiasme de cette étude ». Il s'agit donc, pour l'élève de Lacassagne, d'une forme de réponse un an après.

Afin de mener à bien son projet, Locard quitte définitivement son poste de préparateur du laboratoire de médecine légale[127] tout en restant au service de Lacassagne. Il assure de régulières traductions de documents étrangers et reste un pilier essentiel des *Archives*[128]. Il rejoint alors la capitale pour suivre la formation proposée par la préfecture de police. Cette dernière est en pleine effervescence, l'arrivée de l'élève de Lacassagne en septembre 1908 correspondant au tout début de l'affaire Steinheil[129]. L'une des plumes les plus sceptiques à l'égard de l'anthropométrie judiciaire en redécouvre donc le fonctionnement à l'endroit même où elle est apparue. Bertillon et Locard se rencontrent pour la première fois, le premier se montrant exécrable aux dires du second : « J'ai travaillé six semaines sous sa direction, sous sa malveillante direction […]. Il souffrait tellement de l'estomac qu'il dirigeait son service allongé »[130]. Une irascibilité dont l'origine est probablement autant humaine que physique, Bertillon n'ayant pas oublié la teneur critique de certains articles publiés dans les *Archives*. S'ensuit la visite de quelques unes des principales Identités judiciaires, à savoir Lausanne, Vienne, Berlin, Hanovre, Rome, Barcelone, New York et enfin Chicago[131]. Ce tour d'horizon, très axé sur les pays germaniques, permet de s'inspirer de ce qui se pratique déjà et trahit la finalité des cours de police que Locard offre de dispenser « gratuitement »[132] à Lyon : ceux-ci servent tout simplement de marchepied à l'établissement d'une Identité. D'ailleurs, lorsque l'article des *Archives* annonce le début des 33 leçons de « technique policière » pour une cinquantaine de policiers lyonnais à partir du 1er décembre 1908, il précise que « Cet enseignement, dont les résultats sont excellents, sert de prélude à l'organisation d'un service identificateur à la Sûreté de Lyon »[133]. Si Locard n'est pas l'auteur de l'entrefilet, l'évocation erronée de la « Sûreté générale de Lyon » ne pouvant venir que d'un non-initié, il est néanmoins celui qui inspire ces quelques lignes. Cela lui permet de signaler ainsi son arrivée prochaine sur la scène policière locale, une scène particulièrement agitée.

II. Une police lyonnaise en quête de renouveau

1. Une forteresse profondément lézardée

Le vaisseau de la police lyonnaise affronte en effet, depuis plusieurs années déjà, des conditions de navigation difficiles. Les tempêtes médiatiques s'enchaînent, à commencer par l'affaire Charles Meyer qui éclate fin décembre 1900. Celui-ci dirige alors la 4e division de la préfecture du Rhône, gérant à ce titre le personnel de la police. Profitant de son absence momentanée après une attaque d'apoplexie survenue le 15 décembre, le tout nouveau préfet du Rhône Gabriel Alapetite[134] – qui avait

[127] Les publications de Locard en 1908 n'indiquent plus « préparateur du laboratoire de médecine légale ». Quand l'ouvrage *L'indentification des récidivistes* sort début 1909 Locard est indiqué comme « ancien préparateur ».
[128] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Lacassagne à Locard, 8 juin 1909.
[129] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Ernest Raynaud, 1er octobre 1926.
[130] « L'invention géniale de Bertillon (on célèbre le cinquantenaire de sa mort) ce fut le portrait parlé », *L'Echo*, 12 juin 1964.
[131] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8e entretien, 39min 13s.
[132] Robert Corvol, « Les mémoires du docteur Locard », *Le Parisien Libéré*, 17 avril 1957.
[133] « Nouvelles. L'enseignement de la technique policière à Lyon », *A.A.C.*, 1909, p. 235.
[134] François Leblond, *Gabriel Alapetite, un grand serviteur de l'État*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger, 2017, 144 p.

déjà exercé, dans ce même département, la charge de secrétaire général pour l'administration de 1885 à 1888[135] – choisit d'engager à son encontre une vaste enquête interne. Il faut dire que dès son arrivée, trois mois plus tôt, l'ex-préfet du Pas-de-Calais entendait des « bruits »[136] de couloir laissant entendre que son subordonné se livrait à des actes de concussion. Alapetite découvre ainsi une série « d'emprunts » officieux auprès de la caisse de retraite des gardiens de la paix. Meyer essaie d'abord de gagner du temps, refusant de donner « les clés de son cabinet et de ses meubles », avant de satisfaire à cette injonction et de s'engager à rembourser les 4 600 francs détournés. La révocation, immédiatement prononcée, n'empêche toutefois pas l'enquête d'aller à son terme. Les révélations s'enchaînent à un rythme soutenu tandis que l'ancien chef de la 4e division se voit mis en état d'arrestation par le commissaire aux délégations judiciaires Auguste Moine-Picard.

Lorsqu'il prend possession du bureau de Meyer, le chef de cabinet du préfet découvre des documents attestant de relations étroites avec « des individus adversaires du régime, des maîtres-chanteurs, notamment Adolphe Ponet, de la *Comédie Politique* ». Au fond d'un tiroir, une surprise encore plus troublante attend le bras droit d'Alapetite : un récepteur de microphone relié par des fils aux bureaux du préfet et du secrétaire général pour la police. Les investigations démontreront que l'installation avait été réalisée trois ans plus tôt, pendant une absence du préfet et du secrétaire général, par un contremaître de la Société industrielle d'électricité. Il existait même une « troisième ligne d'espionnage [étant donné que] l'appareil récepteur est à trois directions »[137], mais quelqu'un avait pris le soin de la retirer. Pour le jeune Henri Cacaud, âgé de 25 ans, nommé chef de cabinet par Alapetite le 18 octobre 1900[138], la surprise est de taille. Quelques voix s'étaient pourtant déjà élevées en interne dans le passé. En 1891, le commissaire de Villeurbanne faisait ainsi remonter au préfet que Meyer, en poste depuis trois ans à peine, « avait payé sa véranda huit mille francs ; qu'il avait plusieurs voitures dans ses remises ; qu'il changeait de chevaux tous les mois ; qu'il payait trois mille francs de loyer etc »[139]. Trois ans plus tard, « les fonds de la souscription, recueillis dans la police lyonnaise, quelques jours après la mort [du président de la chambre des députés Auguste] Burdeau, survenue le 13 décembre »[140] disparaissaient avec le projet d'érection d'un monument. Or, le gardien de la caisse n'était autre que Meyer.

En déroulant le fil de l'enquête désormais judicaire, le juge d'instruction Deschamps trouve, au-delà du cas Meyer, un corps policier largement gangrené. Cette découverte se voit corroborée par les témoignages à charge d'anciens membres de cette institution tels le commissaire central de Grenoble Alexandre Jacquemot[141] et le détective privé Célestin Berthet. Ce dernier, ancien sous-inspecteur de la Sûreté de Lyon, « ennemi né de la presse »[142] et finalement « révoqué à la suite d'une condamnation à

[135] A.N., Base Léonore, Dossier Alapetite, page 4.
[136] A.D.M.L., 2U655, Lettre du préfet au juge d'instruction, 25 mars 1901.
[137] A.D.M.L., 2U656, Lettre du préfet du Rhône au juge d'instruction, 9 mai 1901.
[138] A.D.M.L., 2M5, Certificat constatant les services rendus par Cacaud, rédigé par le préfet du Rhône, 1er octobre 1926.
[139] A.D.M.L., 4M45, Lettre du commissaire de police de Villeurbanne au préfet du Rhône, 5 octobre 1891.
[140] A.D.M.L., 2U655, Lettre du commissaire spécial de la Sûreté au juge d'instruction, 4 avril 1901.
[141] A.D.M.L., 4M45, Décret de nomination de Jacquemot au commissariat central de Grenoble, 14 octobre 1899.
[142] *Le Petit Lyonnais*, 28 décembre 1893.

6 mois de prison pour coups et blessures sur un journaliste »[143], offre en juillet 1901 de « faire des révélations au sujet des agissements louches de Meyer et sa bande encore actuellement en fonctions et qui ont trompé et faussé les vues des préfets et des ministres »[144]. Si Berthet ignore que la révocation de Meyer a été prononcée depuis bien longtemps, il peut parfaitement témoigner de certaines pratiques. L'ancien chef de la 4e division est en effet soupçonné d'avoir eu régulièrement recours à l'agence de renseignements Mignot, établie à Villeurbanne, pour des affaires strictement privées. Touchait-il une rémunération en contrepartie ou était-ce par simple sympathie pour Mignot avec lequel il était « très lié »[145] ?

Toujours est-il que « la moitié des agents de la sûreté ont été plus ou moins employés » à ces recherches, communiquant parfois des archives strictement confidentielles. En outre, le trouble jeté par la découverte du microphone préfectoral conduit inévitablement la hiérarchie policière à traquer la présence d'autres appareils de cette nature, et avec succès. Il s'avère ainsi que l'inspecteur de la Sûreté Pierre Gonnard avait réalisé une installation similaire en mars 1899 dans les violons de l'Hôtel de Police flambant neuf : « Hélas ! l'éclat de l'affaire Meyer ruina l'invention. Mes clients, avertis, ne commettaient plus aucune imprudence »[146]. En effet, le secrétaire général pour la police décide malgré tout d'autoriser la poursuite de l'expérience pour les nécessités du service. Celle-ci tourne toutefois court, quelques semaines plus tard seulement, « Le transfert [en 1901] des services à Saint-Jean, dont les murs étaient humides empêcha[n]t le fonctionnement des piles ». Dans ses mémoires, Gonnard ne cache d'ailleurs pas sa sympathie, comme la plupart des policiers lyonnais, pour le chef de la 4e division « innocent de tout ce dont on l'accuse »[147]. Antoine Degoutte, membre du même service, précise de façon plus objective que « M. Meyer avait su s'attirer des amitiés nombreuses et efficaces. Il rendait le maximum de services mais utilisait, ensuite, les sentiments de reconnaissance de ses obligés »[148]. C'est la raison pour laquelle « une contre-police mandée d'un département du nord de la France [,] la brigade d'Arras », est envoyée quelques semaines à Lyon.[149]

L'accusé bénéficie donc de nombreux soutiens, ce qui complique un peu plus la tâche du juge Deschamps. Tant et si bien que le seul chef d'accusation finalement retenu est celui d'escroquerie pour l'Hôtel de Police de la rue Desaix, un bâtiment livré le 21 septembre 1898[150]. Construit en « un temps record »[151] sur l'initiative de Meyer afin de « mettre un terme au scandale que causait la visite des filles soumises dans le centre même de la ville »[152], il aurait été l'objet d'un vaste détournement de fonds publics. Le « jour où avait été concédée aux frères Lombard la construction en question »[153], le chef de la 4e division et son associé Mignot auraient touché environ 100 000 francs sur des comptes privés. Par

[143] A.D.M.L., 4M31, Note du commissaire spécial de la préfecture du Rhône, 1er juillet 1902.
[144] *Ibid.*, Lettre de Berthet au préfet du Rhône, 14 juillet 1901.
[145] A.D.M.L., 2U655, Déposition de Jean Sarles devant le juge d'instruction, 18 mars 1901.
[146] Pierre Gonnard, *Trente ans de police lyonnaise (1884-1914)*, Lyon, Eureco Infographie Imprimerie, 1998, p. 132.
[147] *Ibid.*, p. 134.
[148] Antoine Degoutte, *Lyon-la-ténébreuse. Mémoires d'un policier*, Villefranche-en-Beaujolais, Éd. du Cuvier, 1945, p. 50.
[149] Pierre Gonnard, *Trente…*, *op. cit.*, p. 133.
[150] A.D.M.L., 4M68, Attestation de l'architecte en chef du département du Rhône Léon Girerd contresigné par le secrétaire général pour la police de Lyon, 26 février 1900.
[151] Antoine Degoutte, *Lyon…*, *op. cit.*, p. 54.
[152] A.D.M.L., 2U655, Mémoire Girerd destiné aux membres de la chambre d'accusation, rédigé par l'avocat de la défense, 15 novembre 1901.
[153] « Le scandale de Lyon », *L'Écho saumurois*, 4 et 5 mars 1901.

une troublante coïncidence, au moment même de la découverte du microphone de la préfecture, les deux entrepreneurs décident de mettre leur société en liquidation. L'architecte du projet, Léon Girerd, se voit également poursuivi pour avoir « établi un devis approximatif qu'on prétend majoré sciemment et intentionnellement et qui aurait aidé ou facilité le corrupteur »[154]. Avant même le verdict, le secrétaire général ordonne donc d'évacuer les services installés dans l'Hôtel de Police pour transformer celui-ci en simple caserne, gommant ainsi une tache qui risquait de compromettre pour longtemps l'institution policière[155]. Le procès se ponctue, le 12 mars 1902, par la seule condamnation de Meyer à 65 000 francs de réparations et 18 mois de prison[156].

Si la peine se veut légère, les circonstances atténuantes étant retenues, la plaie ne se referme que lentement pour la police lyonnaise. Preuve en est, la caisse de retraite des gardiens de la paix suscite de nouveaux remous en 1905. Pour en renforcer l'assise financière, le 31 mars, Alapetite décrète que les « sous-officiers et gardes n'ayant pas dix ans de présence au corps n'auront droit à la retraite qu'à 55 ans »[157]. Le précédent texte, datant de 1863, accordait à tous le droit de partir après 25 ans de présence dans le corps. Contresignée par le ministre de l'Intérieur Eugène Étienne, cette décision provoque alors la réunion d'une assemblée générale à la salle Michaud. 500 hommes participent sur un effectif total de 800. Le commandant des gardiens de la paix, nouvellement nommé, tente de briser le mouvement en assignant les gardes à leurs casernes – pour éviter qu'ils ne participent à de nouvelles réunions – et en obtenant la révocation de 46 d'entre eux. Et ce, en parfait accord avec le préfet. La grève, amorcée le 19 mai, menace de s'étendre aux agents de la Sûreté, du moins jusqu'à ce que le secrétaire général pour la police ne désamorce le conflit en promettant que leur « situation matérielle [de ceux-ci] serait améliorée dans le sens qu['ils] espér[aient] »[158]. Neuf gardiens de la paix détachés à la Sûreté, déçus par ce qu'ils estiment être une trahison, se désolidarisent alors de leurs collègues du palais de justice pour rallier la position de leurs pairs. Victor Augagneur et, à sa suite, les conseillers municipaux dans leur ensemble, prennent parti en faveur des policiers, mettant ainsi en porte-à-faux « l'autorité brutale, aveugle et mécanique »[159] de l'État. L'affaire est portée à la chambre des députés, Augagneur y occupant un siège sous l'étiquette radicale. Quand il l'évoque le 22 mai, le président du Conseil Maurice Rouvier lance aux députés : « Il ne s'agit pas d'une grève, mais pour prendre l'expression la plus affaiblie, d'une véritable mutinerie »[160]. Un autre élu lyonnais, Paul Cazeneuve, s'implique dans les tractations. Ces dernières finissent par payer. Le 24 mai, les gardiens de la paix acceptent de reprendre le travail après avoir obtenu gain de cause dans la bataille des retraites et l'assurance préfectorale de ne prononcer aucune révocation[161].

[154] A.D.M.L., 2U655, Mémoire Girerd destiné aux membres de la chambre d'accusation, rédigé par l'avocat de la défense, 15 novembre 1901.
[155] Antoine Degoutte, *Lyon…*, *op. cit.*, p. 50.
[156] « Les scandales de la préfecture de Lyon », *L'Express du midi*, 12 mars 1902.
[157] Pierre Gonnard, *Trente…*, *op. cit.*, p. 125.
[158] *Ibid.*, p. 127.
[159] Michel Bergès, *Le syndicalisme policier en France (1880-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 25.
[160] Jean-Marc Berlière, « "Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens". La difficile naissance du syndicalisme policier : problèmes et ambiguïtés (1900-1914) », *Le Mouvement Social*, n°164, juil.-sept. 1993, p. 41.
[161] Olivier Cindric, *Le syndicalisme policier*, D.E.A. de droit social dirigé par P. Y. Verkindt, Lille 2, 2001, p. 31.

Quand il devient secrétaire général pour la police le 14 novembre 1905[162], après avoir rempli durant trois ans les fonctions de conseiller de préfecture, Cacaud hérite donc d'une situation encore tendue. C'est justement le moment choisi par le greffier de la cour d'appel pour offrir de restituer une pièce à conviction que tout le monde pensait détruite : « Une caisse contenant des microphones […] n'ayant pas été descellée à l'audience » de l'affaire Meyer[163]. De quoi raviver les souvenirs de l'un de principaux protagonistes de l'enquête préfectorale de 1901 et de lui rappeler combien le terrain sur lequel il s'engage pourrait se révéler glissant. L'état de grâce dont bénéficie le nouveau secrétaire général dans les quotidiens locaux dure à peine quelques mois. Dès l'été 1906 débute une campagne de presse ciblant les violences policières[164]. *Le Salut Public* relate les mésaventures du jeune Léon Morello. Celui-ci se constitue prisonnier au poste de la mairie du 3e arrondissement après avoir tiré sur son père, mais « Le pauvre garçon porte encore les marques de son contact avec les agents de M. Caccaud [*sic*] »[165]. *Le Progrès* renchérit le lendemain en révélant un « pass[age] à tabac »[166] qui aurait eu lieu au poste des Célestins, expression datant de la fin du XIXe siècle et faisant alors florès.

Il ne s'agit bien évidemment pas de la première levée de boucliers de ce genre. Le début des années 1890, notamment, avait vu paraître une série d'articles s'érigeant déjà contre les « abus »[167] des policiers, ces derniers faisant fi des « légitimes observations »[168] des citoyens. La campagne de presse qui s'ouvre en 1906 s'appuie, comme la précédente, sur des appels à témoignage. « Nous prions […] ceux qui auraient en ces dernières années, déposé des plaintes pour des faits semblables, de vouloir bien se faire connaître au *Progrès* »[169] fait ainsi écho à la proposition lancée en 1891 par *Le Guignol* de « [s']adress[er] à nous pour se faire rendre justice »[170]. En outre, la chasse aux déviances policières vire, parfois encore, à une remise en question globale du système d'ordre. Au mois de mai 1907, *L'Express* « en arrive à se demander s'il existe encore une police à Lyon [, observant des] gardiens de la paix qui "s'en allant par deux", exécutent consciencieusement chaque nuit leur consigne, en faisant des rondes paisibles dont l'itinéraire est tracé à l'avance »[171].

La spécificité de la vague d'articles publiés dès 1906 réside dans l'énergie mobilisée par les quotidiens pour mettre à l'index les pratiques policières, *Le Progrès* en tête. En décembre 1907, son rédacteur en chef sollicite ainsi l'avocat d'origine bourguignonne Jean Appleton suite aux violences subies au commissariat des Célestins par son collaborateur Forest ainsi que par le reporter du *Lyon Républicain* Duchamp. Les deux journalistes venaient enquêter sur la charge donnée la veille par une trentaine d'agents sur « une bande d'étudiants qui chantaient »[172]. L'article présente un montage

[162] A.D.M.L., 2M5, Certificat constatant les services rendus par Cacaud par le préfet du Rhône, 1er octobre 1926.
[163] A.D.M.L., 4M162, Lettre sans auteur [le greffier de la cour d'appel de Lyon] au secrétaire général pour la police, 7 novembre 1905. Est-ce Cacaud ou son prédécesseur qui a, ensuite, pris le soin de répondre ?
[164] Benoît Garnot (dir.), *Juges, notaires et policiers délinquants (XIVe-XXe siècles)*, Dijon, E.U.D., 1997, 205 p. ; Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Les victimes dans les récits de faits divers », *in* Benoît Garnot (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, P.U.R., 2000, pp. 279-287.
[165] *Le Salut Public*, 10 août 1906.
[166] *Le Progrès*, 11 août 1906.
[167] *Le Guignol*, 15 mars 1891.
[168] *L'Écho du Rhône*, 24 septembre 1893.
[169] *Le Progrès*, 17 décembre 1907.
[170] *Le Guignol*, 15 mars 1891.
[171] G.F., « MM. Les apaches », *L'Express*, 13 mai 1907.
[172] « La loi et la police », *Le Progrès*, 19 décembre 1907.

photographique du poste de police situé sur le côté du théâtre des Célestins. Surmontées de la pancarte « Tabac ! », les vitres du commissariat laissent entrevoir des agents molestant des individus par le biais d'ombres chinoises. Appleton rappelle pour sa part qu'il est « interdit d'arrêter et de détenir une personne qui n'est pas inculpée d'aucune contravention, par exemple, un curieux, un passant ou un journaliste qui assistent, sans s'y mêler, à des faits où les agents pourraient voir une infraction à la loi ». Il est alors professeur à la faculté de droit de Lyon où il a l'occasion de croiser Locard, licencié durant cette même année 1907. Une fois le laboratoire créé, les deux hommes auront d'ailleurs l'occasion de travailler ensemble[173].

Le Progrès enfonce le clou dans son édition du 1er janvier 1908 avec la caricature d'un gardien de la paix lyonnais offrant, tel un *gentleman*, son bras à l'allégorie de l'année 1908, le tout agrémenté du commentaire : « Autres temps, autres mœurs ». Face à cette franche hostilité d'une partie des journalistes, Cacaud accusé « [d']observe[r] avec humour les immortels principes de 1789 »[174] fait constituer des dossiers de presse[175] et lance une série d'enquêtes internes pour déterminer les responsabilités de chacun. Lorsque Locard se présente à lui, vraisemblablement au mois de septembre 1908, offrant de dispenser des cours de technique policière aux agents, la campagne de presse a cessé depuis huit mois déjà. Il serait toutefois raisonnable de penser qu'il fonde sa demande sur cet épisode dans la mesure où il le fera également quelques années plus tard dans *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*. Dans cet opuscule qui paraît en 1918 et s'inscrit dans la longue tradition des mémoires policiers[176], il s'interroge naïvement : « Que peut-on substituer aujourd'hui à ces procédés répréhensibles [?] ». Pour répondre tout naturellement : « La police scientifique »[177].

2. Une position nationale dégradée

À l'échelle nationale, l'affaire Meyer puis la grève des gardiens de la paix remettent en question le modèle lyonnais de police et, dans une moindre mesure, le principe même de l'étatisation. Durant la crise de 1905, la ville tombe dans une sorte de chaos dépeint par l'hebdomadaire *Le Passe-temps et le Parterre réunis* : « Joueurs de bonneteau, chanteurs et vendeurs de cartes transparentes se rencontraient à chaque pas, affichant des allures de sécurité qu'on est peu habitué de leur voir et, dès neuf heures du soir, nos rues devenaient parfois fort dangereuses »[178]. La police d'État est alors supplée par la troupe de ligne et l'Arme, ce qui sera également le cas lors de la grève des agents tourangeaux deux ans plus tard[179]. Une situation des plus paradoxales vu que la démission du lieutenant-colonel Seurot – commandant des gardiens de la paix mais aussi chef d'escadron de la gendarmerie – figurait justement dans les revendications de l'assemblée générale fondatrice du mouvement. Alors que la presse

[173] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Appleton, 9 avril 1934.
[174] « Sanction ! », *Le Progrès*, 18 décembre 1907.
[175] A.D.M.L., 4M381, Dossier de presse d'articles publiés par *Le Progrès* entre novembre 1907 et janvier 1908.
[176] Vincent Milliot, « Ecrire pour policer : les "mémoires" policiers, 1750-1850 », *in* Vincent Milliot (dir.), *Les mémoires policiers (1750-1850). Écritures et pratiques policières du Siècle des lumières au Second Empire*, Rennes, P.U.R., 2006, p. 16.
[177] Edmond Locard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, p. 15.
[178] Maupin, « Par ci, par là ! », *Le Passe-temps et le Parterre réunis*, 4 juin 1905.
[179] Laurent López, « Ce que fait le maintien de l'ordre aux gendarmes et aux policiers. La force publique sous l'effet d'une interaction professionnelle contrainte (1870-1914) », *Vingtième Siècle*, 2009/2, n°102, p. 102.

corporative gendarmique moque « ces braves "sergots" [contestant l'autorité d'] un chef pris dans un corps d'élite »[180], le ministère de la Guerre en profite pour proposer en avril 1906 l'instauration d'une gendarmerie mobile[181]. Le ministère de l'Intérieur voit donc d'un très mauvais œil les événements lyonnais qui torpillent le projet de « force spéciale de police » du sénateur Montfort. Sans compter que la grève stimule le mouvement syndicaliste policier. Ce n'est pas un hasard si sont fondées l'*Association amicale de prévoyance des commissaires de police de la Sûreté Générale*, le 6 septembre 1906, puis la *Fédération des amicales des polices de France*, le 22 octobre de la même année[182]. Or, la *doxa* officielle, rappelée encore par le projet de loi du 11 mars 1907, veut que « les officiers de police judiciaire » et les « agents et personnels de la police » soient exclus de la liberté d'association[183].

L'image des forces de l'ordre lyonnaises dans la capitale se dégrade un peu plus avec la création de la police mobile en 1907[184]. Loin d'être une création *ex nihilo*, celle-ci est directement issue des « deux brigades, dites de recherches de sûreté générale et de recherches criminelles » instituées un an plus tôt, dans un climat de peur sécuritaire, par le directeur de la Sûreté générale Henri Huard. Placées sous la direction d'Auguste Moreau et de Célestin Hennion[185], elles devaient se consacrer entièrement à la police judiciaire. Néanmoins, les décrets de ce projet n'ont jamais été signés. Peut-être à cause de la résistance d'Hennion qui n'aurait pas envisagé cette nouvelle fonction comme une promotion. Jusque là, celui-ci s'occupait en effet de police politique dans le cadre d'une structure remontant à l'attentat de 1893 contre Auguste Vaillant. Telle est du moins l'hypothèse formulée par Laurent López suite à la découverte d'un rapport dans lequel Huard sape l'honnêteté morale et professionnelle de son commissaire spécial[186]. Nommé chef de la Sûreté générale à la place d'Huard le 30 janvier 1907, Hennion est paradoxalement celui qui décide de ressortir le projet des cartons pour le mener à son terme. Le 6 mars, il choisit de faire de Jules Sébille – chef de la Sûreté lyonnaise – le contrôleur général du service des recherches dans les départements[187]. Un choix probablement motivé par la position singulière de la ville, la seule de France avec Paris dont la police soit étatisée. Il revient donc à Sébille de préparer la réforme de la police judiciaire. Au mois de juin, il lance un *Bulletin hebdomadaire de police criminelle*, une feuille permettant la diffusion des avis de recherche et des mandats auprès d'un millier de destinataires. Le 30 décembre 1907 sont finalement instituées douze brigades mobiles.

La nomination de Sébille à ce poste si décisif consacre un brillant parcours lyonnais amorcé en avril 1898. L'ancien commissaire de police de Valence se voit successivement attribuer les quartiers de

[180] *L'Écho de la gendarmerie*, 28 mai 1905, p. 354.
[181] Laurent López, « Etre mobile : la circulation d'une épithète entre gendarmerie et police (1871-1914) », *in* Berlière (Jean-Marc), Denys (Catherine), Kalifa (Dominique) et Milliot (Vincent), *de police. Être policier en Europe (XVIII^e^-XX^e^ s.)*, Rennes, P.U.R., 2008, p. 444.
[182] Jean-Marc Berlière, « Quand… », *art. cit.*, p. 26 et 27.
[183] *Ibid.*, p. 41.
[184] Charles Diaz, *La nouvelle épopée des brigades du Tigre*, Paris, Jacob-Duvernet, 2010, 250 p.
[185] Jean-Marc Berlière, « La carrière exceptionnelle d'un commissaire spécial sous la Troisième république : Célestin Hennion », *in* Dominique Kalifa et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Le commissaire de police au XIX^e^ siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, pp. 173-191.
[186] Laurent López, « Etre… », *art. cit.*, p. 445.
[187] *Id.*, « Les gendarmes et la création des brigades du Tigre à la Belle Époque », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1^er^ janvier 2009, consulté le 6 octobre 2018. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/267 ; *Id.*, « Les archives contre la statistique officielle ? Retour sur les brigades du Tigre (Dijon, 1908-1914) », *Genèses*, 2008/2, n°71, pp. 106-122.

la Part-Dieu[188], de la Guillotière, de la Croix-Rousse et enfin de la Bourse[189]. Le 18 août 1903, il a donc déjà rejoint l'arrondissement central de la ville, ce que certains commissaires mettent parfois quinze ans à obtenir. Le 19 juin 1905[190], Sébille est donc logiquement promu à la tête de la Sûreté. En 1907, quand Hennion se tourne vers l'homme fort de la police lyonnaise, cette dernière regagne donc une partie du crédit qu'elle avait perdu ces dernières années. Le 18 mai de la même année, elle se distingue en outre lors de la visite du président de la République Armand Fallières dans la capitale des Gaules. Le service d'ordre est si bien assuré que le préfet du Rhône « décid[e], sur la proposition du secrétaire général pour la police, de distribuer immédiatement aux gardiens de la paix et agents de police [une] gratification exceptionnelle [récompensant un] infatigable dévouement »[191]. L'anarchie qui régnait dans les rues lors de la grève de 1905 semble bien loin.

L'embellie ne dure toutefois qu'un temps, justement à cause de la nomination de Jules Sébille au contrôle général du service des recherches. En février 1909, Moine-Picard – son successeur à la tête de la Sûreté lyonnaise – est accusé de ne pas être « réellement à la hauteur de la lourde tâche qui incombe au chef »[192] de la police judiciaire. Sa faute ? Ne pas avoir fait correctement remonter « le nombre des arrestations opérées parmi les inculpés fugitifs signalés par le Bulletin Hebdomadaire de Police Criminelle pendant l'année 1908 ». À travers l'admonestation adressée par Clemenceau à son préfet, c'est donc bien Sébille qui tance son successeur qu'il estime incapable. Il pourrait très bien s'agir d'un règlement de comptes lié à sa période lyonnaise, quand Moine-Picard assurait de son côté le rôle de commissaire aux délégations judiciaires c'est-à-dire de courroie de transmission entre la police et la justice. Aucune trace d'altercation passée n'apparaît toutefois dans les archives si ce n'est l'épisode judiciaire Meyer. Moine-Picard avait alors, comme bon nombre de ses collègues, cherché à protéger l'ancien chef de la 4e division, du moins si l'on en croit les souvenirs de Pierre Gonnard qui évoque les « excellentes relations »[193] unissant les deux policiers. Une attitude qui n'avait probablement pas manqué de troubler le commissaire de la Croix-Rousse Sébille, arrivé depuis moins de trois ans à Lyon et par conséquent moins en proie aux coteries locales.

En outre, ce bon catholique déjà qualifié de « puritain » était animé d'un plus grand souci de la justice[194]. Ses hommes l'avaient affublé de ce surnom dès le début de sa carrière à Bessèges quand, entre 1888 et 1891, il refusait de fermer les yeux sur les infractions mineures malgré les suggestions de certains conseillers municipaux. Lors de son départ de la police lyonnaise en 1907, ses collègues lui avaient d'ailleurs offert une statuette en bronze de Picault accompagnée de l'inscription « Pour le droit »[195]. Selon cette hypothèse, Sébille aurait donc profité de l'ouverture d'une fenêtre de tir en janvier 1909, alors que les statistiques criminelles lui étaient adressées depuis chaque département français, pour effacer définitivement la tache Meyer encore présente sur l'uniforme de la police lyonnaise. Au-

[188] A.D.M.L., 4M45, Lettre du commissaire de la Bourse au secrétaire général pour la police, 21 septembre 1898.
[189] A.D.M.L., 4M71, Inventaire du matériel et des archives du commissariat de la Bourse, 18 août 1903.
[190] A.N., F[4] 3265, Tableau de pension civile de Jules Sébille, 28 octobre 1932.
[191] A.D.M.L., 4M233, Ordre du jour du préfet du Rhône aux gardiens de la paix et agents de police de l'agglomération lyonnaise, 22 mai 1907.
[192] A.D.M.L., 4M44, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 14 février 1909.
[193] Pierre Gonnard, *Trente…*, *op. cit.*, p. 1.
[194] Jules Belin, *Trente ans de Sûreté nationale*, Paris, Éditions France-Soir, 1950, p. 18.
[195] Charles Diaz, *L'épopée des brigades du Tigre*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, pp. 76-77.

delà de la personne de Moine-Picard, c'est l'ensemble de son service qui se retrouve finalement mis en cause car « Il est impossible d'admettre que sur 4 067 mandats de justice insérés au Bulletin pendant l'année 1908, aucun n'ait pu être mis à exécution dans un centre aussi considérable que Lyon et ses communes suburbaines ». « Ce résultat dénote une absence complète de méthode dans le service de la Sûreté lyonnaise » assène sèchement Clemenceau.

Plusieurs éléments attestent du bien-fondé de ce reproche dans le domaine de la police scientifique. Pour commencer, les empreintes digitales restent une *terra incognita* pour les forces de l'ordre lyonnaises. L'affaire Coquerel et Desbats, déjà évoquée, est la seule de cette nature à émerger alors dans les dossiers d'assises. Or, c'est bien le juge d'instruction de Villefranche et non la police qui prend ici l'initiative de rechercher les traces invisibles. Le 7 décembre 1906, lors du premier transport sur la scène de crime, Paul Perrot ordonne de « prendre en prévision de discutions ultérieures les empreintes papillaires des doigts de la veuve Morel »[196]. Avec « l'aide de Mr Bailly, gardien chargé de l'anthropométrie à la maison d'arrêt, sur des fiches réglementaires [il prend] trois exemplaires de chacun des doigts de la main droite et de la main gauche de la victime ». La Sûreté lyonnaise se contente alors de relever les empreintes digitales de suspects que Perrot désigne par le biais de commissions rogatoires[197]. Les connaissances poussées du juge de Villefranche en matière dactyloscopique relèvent plus d'une curiosité personnelle que d'une formation performante. L'idée d'un concours de la magistrature ne s'impose que lentement à la fin du XIX^{e} siècle, après la grande épuration de 1880-1883, n'aboutissant qu'avec le décret Sarrien de 1906[198]. C'est pourquoi Perrot prend la peine de joindre des modèles de prise d'empreinte aux commissions rogatoires destinées à ses confrères de Bourg-en-Bresse et de Vienne[199].

L'archaïsme des méthodes d'enquête de la Sûreté lyonnaise s'observe dans bien d'autres domaines que la seule dactyloscopie, finalement assez récente, comme celui des traces de pas. En juin 1906, le sous-chef de la Sûreté Degoutte envoie ainsi le brigadier Brun réaliser les premières constatations dans une maison cambriolée. Voyant que l'un des voleurs avait pris appui sur un banc pour pénétrer dans le domicile, l'agent décide d'appliquer une feuille cartonnée sur l'empreinte de pied encore visible afin d'en reproduire la forme au ciseau[200]. La technique somme toute artisanale du brigadier peut prêter à sourire. Si les manuels professionnels comme celui de Jules Germain préconisent depuis longtemps le recours au moulage[201], ils restent en effet destinés aux magistrats, commissaires et autres officiers de police judiciaire. Néanmoins, l'absence de cadrage de la part du sous-chef de la Sûreté atteste du peu d'importance accordée alors aux traces, quelles qu'elles soient. Plus largement, le

[196] A.D.M.L., 2U743, Procès-verbal de transport du 7 décembre 1906.
[197] *Ibid.*, Lettre de Florence au juge d'instruction de Villefranche, 16 avril 1907.
[198] Marc Boninchi, Catherine Fillon et Arnaud Lecompte, *Devenir juge. Mode de recrutement et crise des vocations de 1830 à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2008, p. 33 ; Benoît Garnot, *Histoire des juges en France*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2014, p. 195 ; Jean-Claude Farcy et Jean-Jacques Le Clère (dir.), *Le juge d'instruction, approches historiques*, Dijon, E.U.D., 2010, 320 p.
[199] A.D.M.L., 2U743, Procès-verbal de commission rogatoire du juge d'instruction de Villefranche à destination du juge d'instruction de Vienne, 1er mai 1907.
[200] *Ibid.*, Empreinte de pas découpée dans du carton par le brigadier Brun de la Sûreté, 24 juin 1906.
[201] Jules Germain, *Dictionnaire encyclopédique de police judiciaire*, Ganges, Chez l'Auteur, 1889, 744 p.

survol du demi-siècle précédant l'institution de la 10e brigade mobile de Lyon donne l'impression d'un certain immobilisme pour les techniques d'enquête policières[202].

Le reproche d'absence de méthode formulé par Clemenceau en 1908 semble d'autant plus fondé que le laboratoire de médecine légale, précieux adjuvant de la police lyonnaise depuis la fin du XIXe siècle, ne parvient toujours pas à se doter d'un véritable Institut. Le jour même du refus de l'administration des domaines de céder son terrain de la rue de Béarn, Antoine Gailleton réactive la proposition de construire une morgue dans la faculté de médecine. Une suggestion qui avait été formulée par le doyen, tout de même, dès 1877. Le 13 décembre 1899, un groupe d'universitaires composé de Lacassagne, Martin, Lortet, Beauvisage et Devic rencontre ainsi l'architecte de la ville pour lui donner ses « instructions verbales »[203]. Le projet final, envoyé au maire le 23 février, prévoit de construire le bâtiment « contre le mur de clôture Est de la faculté de médecine »[204] en rognant une partie du jardin botanique. Le frigorifique, un temps écarté par Lacassagne, figure de nouveau sur les plans avec huit cases au rez-de-chaussée et une chambre froide au sous-sol, permettant ainsi la conservation des corps après 72 heures d'exposition. Il constitue même, selon le maître de Locard, la clé de voûte du futur institut médico-légal : « Il faut avoir vu les morgues remarquables de Berlin, de Bucarest, de Vienne, de Budapest, de Paris pour sentir toute l'infériorité de notre service municipal »[205]. Il revient à Georges Beauvisage, concepteur du jardin botanique de la faculté[206] mais également conseiller municipal, de soumettre le dossier au vote lors de la séance du 30 avril à l'Hôtel de Ville. L'accord, facilement obtenu est pourtant remis en cause le mois suivant du fait des élections municipales. Quand Victor Augagneur prend sa revanche sur son ancien mentor politique Gailleton en le battant par 31 voix contre 22, il « ne donne pas suite à cette délibération »[207].

La situation se voit ainsi de nouveau figée tandis que la dégradation du bateau-morgue se poursuit inexorablement. En 1901, un orage met à terre « le pilône-treuil métallique servant à la manœuvre de la passerelle »[208]. Trois ans plus tard, le chef du service des inhumations tire une énième fois le signal d'alarme : « la cale, le pont, la superstruction et la toiture sont […] disloqués ; les briquetages sont rompus, les boiseries disjointes ; plusieurs portes, notamment celles d'entrée, ne se peuvent fermer ; des gouttières permettent à la pluie de pénétrer à l'intérieur, la passerelle même est gravement détériorée. Encore quelques mois et l'accès de l'établissement pourra ne pas être sans danger pour le public »[209]. En 1905, le choix inattendu d'Augagneur de quitter son fauteuil de maire pour celui de gouverneur de Madagascar alors qu'il avait été réélu un an plus tôt ne change pas la donne. Il pousse en effet son adjoint à l'enseignement à se présenter aux élections municipales programmées pour l'automne. Le jeu des chaises musicales fonctionne. Devenu premier édile à 33 ans, Herriot conserve la

[202] Amos Frappa, *Les méthodes d'enquête de la police criminelle lyonnaise (1870-1907) : des pratiques aux représentations*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2001, p. 229.
[203] A.M.L., 473WP15 et 478WP45, Projet de l'architecte en chef envoyé au maire de Lyon le 23 février 1900.
[204] A.M.L., 473WP15, Rapport du maire de Lyon au conseil municipal, 22 mars 1900.
[205] *Ibid.*, Lettre de Lacassagne à Gailleton, 15 mars 1900.
[206] Georges Beauvisage, « À propos du futur jardin botanique de la faculté de médecine de Lyon », séance du 17 janvier 1888, *Publications de la Société linnéenne de Lyon*, tome 6, bulletin 1-2, 1888, pp. 8-9.
[207] A.M.L., 473WP16, Lettre de Lacassagne à Herriot, 25 juin 1907.
[208] A.M.L., 1012WP10, Lettre de l'architecte en chef de la ville au maire de Lyon, 15 novembre 1901.
[209] A.M.L., 473WP16, Lettre de l'architecte en chef de la ville au maire de Lyon, 16 août 1907. Il cite un courrier du 9 septembre 1904.

ligne d'action de celui qui l'avait fait entrer en politique en 1904 tout en voulant être l'homme du consensus, ce que certains qualifient « d'herriotisme »[210].

Il se montre ainsi plus sensible que son prédécesseur au nouvel appel du pied que se permet Lacassagne lors d'une entrevue le 16 avril 1907. Les deux hommes – deux amis si l'on en croit la correspondance[211] – s'apprécient mutuellement, partageant une même affinité humaniste. Herriot avait rejoint la section lyonnaise de la Ligue des droits de l'homme dès sa création, en 1898, afin de promouvoir la défense de Dreyfus. C'est là que le jeune homme, âgé de 24 ans seulement, avait fait la rencontre de personnalités telles que l'avocat Appleton et surtout Augagneur[212]. S'agrégeant un peu plus au milieu médical lyonnais, il épousait en 1899 la fille du docteur Fleury Rebatel. Herriot s'était rapproché de ce dernier au comité radical qu'il avait intégré lors de sa nomination lyonnaise, en 1896, comme professeur de rhétorique au lycée Ampère[213]. Il rejoignait ainsi le réseau de Lacassagne, ce dernier et Rebatel travaillant régulièrement ensemble. Ils avaient fait partie des neuf médecins appelés au chevet du président Carnot, dans les salons de la préfecture, après l'attentat de 1894. Quelques années plus tard, les deux professeurs de médecine avaient cette fois été désignés co-experts dans les affaires Joseph Vacher puis Henri Vidal. Herriot s'était rapproché un peu plus encore de Lacassagne quand l'un de ses compagnons d'armes au parti radical, Émile Bender, était devenu le beau-frère d'un certain Edmond Locard. Le 3 mai 1904, à la mairie du deuxième arrondissement de Lyon, Bender avait en effet épousé Marguerite Locard.

Herriot avait donc eu de nombreuses occasions d'entrer en contact avec Lacassagne. Tout en maintenant un *veto* de principe, estimant la faculté de médecine trop éloignée du centre, il demande au maître de Locard de lui adresser un mémoire détaillé sur la question. Ne voulant laisser aucune place au hasard, Lacassagne profite d'une réunion du conseil de l'université du 3 mai pour proposer de récupérer « à côté du laboratoire de médecine légale un local [libre fin octobre] servant actuellement au service anti arabique [*sic*], ayant l'eau et le gaz et pouvant avec une dépense de cinq mille francs environ être aménagé en morgue »[214]. Le conseil « prie [ainsi] M. le Maire » de saisir cette opportunité. Deux mois plus tard, Lacassagne adresse donc un projet clé en main à l'Hôtel de Ville. À l'argument selon lequel « le centre de Lyon n'est plus dans la presqu'île mais bien dans le 3e arrondissement, c'est-à-dire à La Guillotière », il ajoute deux éléments décisifs : d'une part, l'offre de direction « à titre gratuit » de la morgue par le chef du laboratoire de médecine légale et son adjoint et, d'autre part, la récente décision prise à Paris de construire un Institut médico-légal « avec un devis de 2,5 millions de francs », le préfet Louis Lépine venant d'interdire l'exposition publique des corps au mois de mars[215]. Malgré les conditions extrêmement favorables et la possibilité de devancer la capitale, Herriot tergiverse et

[210] Bruno Benoit, « Enquête sur l'herriotisme », *in* Bruno Benoit et Mathias Bernard (dir.), *Le maire et la ville dans la France contemporaine*, Clermont-Ferrand, P.U.B.P., 2012, pp. 27-29 ; *Id.* (dir.), *Edouard Herriot en quatre portraits*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2019, 289 p.
[211] A.M.L., 473WP16, Lettre de Lacassagne à Herriot, 25 juin 1907.
[212] Serge Bernstein, *Edouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Fondation nationales des sciences politiques, 1985, p. 37.
[213] *Ibid.*, p. 43. Voir Marcel Ruby, *Lyon radicale. Un siècle de maires radicaux (1872-1976)*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2001, 191 p.
[214] A.M.L., 473WP16, Mémoire de Lacassagne au maire de Lyon le 25 juin 1907.
[215] Bruno Bertherat, *La morgue de Paris au XIXe siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, Thèse d'histoire dirigée par Alain Corbin, 2002, p. 9.

demande l'avis de l'architecte de la ville – Étienne Curny – évidemment tout acquis à la cause de Lacassagne. Au mois de septembre, le maire privilégie encore la « reconstruction de [l']établissement flottant », souhaitant désormais positionner celui-ci « le long du bas port du quai Claude Bernard, le plus près possible de la faculté de médecine »[216]. Ce n'est qu'après un ultime rapport défavorable de Curny qu'il se résout à accepter le « préférable et moins onéreux » projet de Lacassagne.

Une fois l'accord obtenu fin 1907, reste à définir les modalités exactes de financement, d'agencement de l'espace intérieur et enfin de fonctionnement. Une fois de plus, des discussions byzantines retardent le démarrage des travaux. Soucieux de la bonne santé des caisses municipales, Herriot demande à l'architecte de la ville de réduire la capacité de l'amphithéâtre de dissection, ce qu'il compense par l'augmentation du nombre de tables d'exposition porté à dix[217]. Il sollicite en outre une participation financière du département, arguant du bénéfice que les communes suburbaines tireront de l'existence d'un I.M.L.[218] Le terrain a beau appartenir à la ville, il « est affecté à des services de la faculté de médecine »[219], d'où le nécessaire aval du doyen Louis Hugounenq. Ce dernier ne formule pour sa part qu'une seule réserve, « qu'une pièce (amphithéâtre) serait attribuée au service de médecine légale de la faculté et qu'une porte spéciale donnerait directement accès du jardin botanique dans l'intérieur de la morgue »[220]. Alors que les négociations aboutissent, un troisième acteur rentre en scène, le ministre de l'Instruction publique Gaston Doumergue. Il exige du recteur de l'académie de Lyon la rédaction d'une convention, demandant à ce qu'elle soit ensuite approuvée par le conseil municipal et celui de l'université[221]. Lacassagne, manifestement lassé de ces interminables discussions, se retire du projet. Il laisse aux avant-postes Étienne Martin et Jean Boyer, « seuls intéressés »[222] car étant les deux médecins au rapport pour les expertises judiciaires. L'avancée de l'I.M.L. parisien patine tout autant malgré la publication du rapport Dausset-Lemarchand en 1908[223]. Le débat sur le futur emplacement tourne en rond et, comme à Lyon, le grand nombre d'acteurs concernés finit par nuire au dossier[224]. Le 15 février 1909, Doumergue donne son approbation, l'ensemble des formalités ayant été respectées[225]. Le 23 avril, le conseil municipal peut donc voter le devis final qui reçoit l'aval du préfet un mois plus tard[226]. Le 24 juin, Curny peut enfin lancer l'adjudication des travaux[227]. Alors que le maire s'est décidé deux ans plus tôt, le premier coup de pioche n'a toujours pas été donné.

Les forces judiciaires lyonnaises sont donc finalement plus affectées par un archaïsme général que par une absence complète de méthode ». Les souvenirs des anciens membres de la Sûreté véhiculent d'ailleurs l'idée d'un âge de fer dans lequel serait entrée la police au début du XX^{e} siècle avant de retrouver un âge d'or avec la création du laboratoire en 1910. Degoutte ergote ainsi des pages durant sur

[216] A.M.L., 473WP16, Lettre de l'architecte en chef de la ville au maire de Lyon, 4 septembre 1907.
[217] *Ibid.*, Lettre de l'architecte en chef de la ville au maire de Lyon, 4 avril 1908.
[218] *Ibid.*, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 27 avril 1909.
[219] *Ibid.*, Lettre du maire de Lyon au doyen de la faculté de médecine, 20 janvier 1909.
[220] *Ibid.*, Lettre du doyen de la faculté de médecine au maire de Lyon, 12 mars 1908.
[221] *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Instruction publique au recteur de l'académie de Lyon, 11 décembre 1908.
[222] A.M.L., 473WP15, Note du 6^{e} bureau de la mairie de Lyon au maire, 14 octobre 1909.
[223] Louis Dausset et Georges Lemarchand, *Rapport sur la reconstruction de la Morgue et la création d'un Institut médico-légal*, Paris, Imprimerie municipale, 1908, p. 81-105.
[224] Bruno Bertherat, *La morgue…*, *op. cit.*, p. 663.
[225] A.M.L., 473WP16, Lettre du recteur de l'académie de Lyon au maire, 22 février 1909.
[226] A.M.L., 473WP15, Lettre du préfet du Rhône au maire de Lyon, 23 avril 1909.
[227] *Ibid.*, Adjudication des travaux pour la construction de l'Institut médico-légal, 24 juin 1909.

« La grande misère de la police en 1900 »[228]. L'agent de la Sûreté, dans son « taudis »[229] du palais de justice, serait alors affublé d'un « Chapeau melon datant d'un lointain mariage, veston fatigué, pantalon en tire-bouchons, brodequins aux larges semelles, parfois souliers vernis d'occasion aux pointes périmées qui faisaient ressortir encore plus le délabrement du costume »[230]. Face à la charge du ministre de l'Intérieur ou plutôt du contrôleur général, le secrétaire pour la police Cacaud fait corps avec son subordonné. Il met en échec la critique des techniques en évoquant la qualité des archives : « il n'y a pas de polices locales qui en aient d'aussi complètes et d'aussi bien tenues », « Toute la méthode de travail de la Sûreté lyonnaise est là »[231]. Il se fonde sur cet atout pour atténuer l'intérêt du Bulletin de police criminelle « rend[ant] proportionnellement moins de services dans les grosses agglomérations que dans les petites villes ~~de~~pourvues d'archives sommaires [*sic*] ». Enfin et surtout, Cacaud contre-attaque avec une comparaison des plus désarmantes : « En 1906, alors que le service était dirigé par M. Sébille, dont le Gouvernement a bien voulu reconnaître les mérites […] le nombre des arrestations ne s'était élevé qu'au chiffre de 3 356 (d'après la statistique établie à l'époque par M. Sébille) ».

L'offensive fait mouche. Quelques jours plus tard, Hennion somme son contrôleur général de « fournir des explications sur les différences signalées dans le rendement de ce service en 1906 et en 1908 »[232]. Clemenceau tranche logiquement en faveur de l'institution qu'il avait contribué à installer, imposant l'aval ministériel pour les futures « désign[ations du] chef du service de la Sûreté »[233] lyonnaise. Il s'étonne alors que le secrétaire général pour la police ait donné sa confiance à un diabétique de 55 ans – Moine-Picard – alors que sa fonction imposait une certaine vigueur. Pourtant, ce même Clemenceau avait contresigné la nomination du chef de la Sûreté à la hors classe le 26 décembre 1908, soit quelques jours à peine avant le virulent échange de courriers[234]. Pour Cacaud, il s'agit à présent de partir à la reconquête du prestige passé, et ce d'autant plus que Lyon vient de perdre son statut d'unique police d'État de province. Depuis le 8 mars 1908 et l'étatisation marseillaise, le modèle de la police provinciale menace en effet de se déplacer au sud. À partir du congrès de Nice qui se tient la même année, l'étatisation devient d'ailleurs la revendication essentielle des polices de province[235].

3. Le laboratoire, moyen de redorer le blason de la police

L'offre faite par Locard d'instituer un service spécial vient donc à point nommé comme il le raconte quelques dizaines d'années plus tard : « Voici ce que l'on fait à Paris, cela donne de bons résultats, bien que le programme soit à mon sens trop limité. Je viens vous proposer mes méthodes et vous demander de les appliquer, tout du moins à l'essai, à Lyon… »[236]. Cacaud se saisit de l'occasion et accepte. Il autorise le préfet du Rhône à en faire l'annonce au ministère de l'Intérieur, dès le mois de

[228] Antoine Degoutte, *Lyon…*, *op. cit.*, p. 57.
[229] *Ibid.*, p. 49.
[230] *Ibid.*, p. 60.
[231] A.D.M.L., 4M44, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 2 mars 1909.
[232] *Ibid.*, Lettre de Sébille à Hennion, 24 mars 1909.
[233] *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 19 avril 1909.
[234] *Ibid.*, Décret présidentiel de nomination à la hors classe de Moine-Picard, 26 décembre 1908.
[235] Jean-Marc Berlière, « Quand… », *art. cit.*, p. 34.
[236] Robert Corvol, « Les mémoires … », *art. cit.*

février 1909, afin de donner des gages de bonne volonté : « Actuellement on s'efforce de créer un petit service anthropométrique, plus perfectionné que celui qui a fonctionné jusqu'à ce jour […] Seule une question de local retarde pour l'instant cette installation »[237]. Le coup de bluff du secrétaire général est évident tant Locard manque encore de préparation mais la machine est désormais lancée. Cacaud joue en revanche cartes sur table avec l'élève de Lacassagne : « je vais vous dénicher un trou au palais de Justice, une petite pièce enfin, ce ne sera pas luxueux. Quant aux crédits, il vaut mieux ne pas en parler… »[238]. En attendant que cette promesse peu mirobolante se matérialise, il s'agit de saisir les opportunités judiciaires qui se présenteraient pour se confronter au travail d'un laboratoire de police.

L'assassinat de l'ouvrier tulliste Germain Marcy, le 19 avril, en fournit une première. Découvert aux Charpennes, le corps étendu sur la chaussée est photographié sur l'initiative du commissaire du quartier, Antoine Degoutte. Manifestement soucieux de conserver en mémoire la position exacte du corps et inquiet « de l'affluence énorme des personnes sur les lieux », il fait immortaliser la scène par Rodet du service photographique de la Sûreté pour ensuite « requ[érir] le service des pompes funèbres à l'effet de transporter le cadavre à la morgue »[239] flottante. La remarque est d'importance puisqu'il s'agit du premier document de cette nature conservé dans les dossiers d'assises du Rhône, les disparitions étant toutefois monnaie courante du fait de la valeur pécuniaire de tels artéfacts. L'intérêt judiciaire de cette photographie reste en tout cas méconnu puisqu'elle figure dans les documents de l'instruction mais pas dans la liste des pièces à conviction du procès[240]. C'est probablement Jean Boyer, médecin au rapport, qui alerte Lacassagne et donc son élève de l'existence « [d']un cheveu et [d']un poil trouvés entre le pouce et l'index de la main gauche de la victime »[241]. La comparaison avec ceux du suspect principal, Marcel Goniche, est dès lors envisagée. Requis par le juge le 2 juin 1909, Locard effectue donc sa première opération officielle au laboratoire de médecine légale. S'inscrivant dans la durée du fait de son projet particulier, il démarre alors un registre d'expertises sur lequel il recopie son rapport avant de l'envoyer[242]. Un réflexe qu'il conservera jusqu'à la fin de sa carrière. Il y décrit le « Cheveu assez dur, frisé et de la teinte correspondant au blond moyen de la gamme bertillonnienne », répondant parfaitement à l'attente institutionnelle d'un service anthropométrique « plus perfectionné ». Le rapport conclut de manière « extrêmement probable pour un poil et certain[e] pour l'autre qu'ils n'ont pas été arrachés à l'inculpé », n'apportant donc aucun élément décisif au dossier d'instruction.

Au même moment, Locard conduit ses premières expérimentations dactyloscopiques. Le 18 avril, après un vol à l'usine Dognin, Degoutte fait montre du même œil averti que dans l'affaire Goniche. Il fait « détacher [une] traverse portant [d]es empreintes [digitales] et la fai[t] envelopper soigneusement pour être transportée au service photographique judiciaire »[243]. Constatant sur un papier la présence d'une « empreinte laissée par la semelle d'une chaussure, probablement une espadrille », il

[237] A.D.M.L., 4M44, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 2 mars 1909. Le brouillon de la lettre du préfet, basée sur le rapport du secrétaire général, date du 25 février 1909.
[238] Robert Corvol, « Les mémoires … », *art. cit.*
[239] A.D.M.L., 2U752, Rapport du commissaire des Charpennes destiné au procureur de la République, 18 avril 1909.
[240] *Ibid.*, État des pièces à conviction, 3 juillet 1909.
[241] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 16 juin 1909.
[242] A.M.L., 31ii96, Copie du rapport d'expertise de Locard, 16 juin 1909.
[243] A.D.M.L., 2U750, Procès-verbal de constatation sur les lieux du commissaire des Charpennes, 19 avril 1909.

la fixe « immédiatement […] au moyen d'une pulvérisation d'eau gommée », preuve de connaissances scientifiques avancées.

Photo n°9 : Premiers usages de la photo pour les scènes de crime

Source : A.D.M.L., 2U752.

Les a-t-il acquises à l'occasion des cours de police technique dispensés par Locard ? Probablement. Toujours est-il que le futur sous-chef de la Sûreté conservera durant toute sa carrière une indéfectible admiration pour le disciple de Lacassagne, lui demandant de rédiger la préface de ses mémoires en 1945. Commis par le juge Lavrand le 23 juin 1909, Locard voit donc son travail d'expertise grandement facilité. Bien qu'il parvienne à établir « une forte présomption d'identité »[244] pour l'empreinte du médius droit de l'un des suspects – une dénonciation ayant orienté les recherches de la police –, le magistrat instructeur ne retient pas son témoignage lors du procès. Non en raison d'une absence d'intérêt judiciaire mais à cause des aveux du principal intéressé.

L'affaire du boulevard d'Aïre qui débute au milieu du mois d'août permet à Locard de prouver la valeur de la dactyloscopie. Dans la banlieue de Genève, la villa de l'avocat Droin est cambriolée. Quelques jours plus tard, à l'occasion de l'arrestation d'un interdit de séjour rue de Sèze à Lyon[245], les agents de la Sûreté retrouvent plusieurs objets volés en Suisse et destinés à être vendus au mont-de-piété lyonnais. Une fois encore, c'est de manière tout à fait fortuite que Locard parvient à s'intégrer au dossier. Le docteur Édouard Mallet, chef du laboratoire de photographie judiciaire de Genève, le contacte au mois d'octobre. Ayant probablement lu certaines de ses publications des *Archives,* il « offre de [lui] remettre les photographies […] d'un verre de lampe et de verres de vitres portant des empreintes

[244] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 28 juin 1909.
[245] A.D.M.L., 2U757, Procès-verbal d'arrestation de Moine-Picard, 31 août 1909.

très nettes et aisément identifiables »[246]. Locard se signale alors au juge Durand pour se « mettre à [sa] disposition pour procéder à l'identification de ces traces » moyennant une expertise de 80 francs. Comme Mallet le pressentait, les « six doigts [de la vitre] sont aussi parfaitement reconnaissables que s'il s'agissait d'une empreinte faite volontairement sur la fiche anthropométrique »[247]. Locard parvient donc sans difficulté à confondre l'un des deux suspects arrêtés par la Sûreté lyonnaise, « Le total des points caractéristiques homologues qui se retrouvaient sur les débris de verre et sur les fiches de l'inculpé dépassait le chiffre de 500 »[248]. Pas d'exploit donc, mais enfin un cas concret attestant la maîtrise technique de l'un des auteurs les plus prolixes sur le sujet. Car au même moment, à Paris, Bertillon renforce encore son statut de spécialiste des empreintes digitales. Après avoir mis au point la Bertillonne, « un appareil spécialement établi pour le transport des pièces à conviction [avec] un système de vis et de double enveloppe »[249], il instaure une Section spéciale de signalisation dédiée à l'identification dactyloscopique[250].

Locard est, au contraire, encore inconnu de la plupart des magistrats français. Il ne bénéficie pas d'une audience beaucoup plus grande dans l'aire lyonnaise. Quand en octobre 1909, le juge de Villefranche Paul Perrot souhaite vérifier la présence d'empreintes digitales sur une scène de crime, il fait de nouveau appel à Florence. Même si la présence de nombreuses taches de sang légitimait le recours au grand spécialiste de ce domaine d'expertise, Locard n'effectue pas même le transport sur les lieux comme en 1906[251]. L'envoi à Lyon de l'unique pièce à conviction porteuse de traces papillaires ne se déroule d'ailleurs pas comme prévu : « Il est arrivé un accident fort ennuyeux à la petite lanterne : elle contenait de l'huile qui a fait tache d'huile et graissé non seulement le papier d'emballage mais les verres eux-mêmes. Les empreintes sont autant dire perdues et je n'espère pas les régénérer car en fait les empreintes sont dues à un peu de graisse elles-mêmes et naturellement elles se perdent dans l'huile ». Florence tente malgré tout de minimiser la destruction de l'indice : « le mal n'est pas si grand, puisque la lanterne a servi à tout le monde, et la seule empreinte utilisable avait un beau verticille, je m'en rappelle fort bien, or les doigts de l'inculpé n'ont pas ce type pur »[252]. Expert encore anonyme au palais de justice, Locard est toutefois un professeur déjà reconnu dans la police. Preuve en est, son élection à la présidence de l'Amicale des secrétaires, inspecteurs et agents lyonnais, le 17 décembre 1909. Poussé à se présenter par le vice-président, Pierre Gonnard, « Locart » fait l'unanimité avec 48 voix favorables sur 57 bulletins exprimés[253]. Il s'assure ainsi la « collaboration [et l'] appui » des policiers lyonnais qui promettent de « lui rendre ses fonctions des moins difficultueuses ». Il leur déclare, en retour, que « par

[246] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge d'instruction Durand, 10 octobre 1909.
[247] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 6 novembre 1909.
[248] Edmond Locard, « La preuve par les empreintes digitales dans trois affaires récentes de vol avec effraction », *A.A.C.*, t. XXVI, n° 208, 15 avril 1911, p. 257.
[249] « La Bertillonne », *La Presse*, 15 février 1909.
[250] Pierre Piazza, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 130.
[251] A.D.M.L., 2U763, Procès-verbal de transport du juge d'instruction de Villefranche, 21 octobre 1909.
[252] *Ibid.*, Lettre de Florence au juge d'instruction de Villefranche, s.d. [juste avant le rapport du 16 décembre 1909].
[253] Archives personnelles de Michel Stagnara, Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Amicale des secrétaires, inspecteurs et agents de la police lyonnaise, 17 décembre 1909.

la création du nouveau service, et plus encore par le grand témoignage de sympathie dont vous venez de m'honorer, je puis vraiment être des vôtres »[254].

Alors que Locard annonce à ses pairs la mise en place du laboratoire, la question du local reste en suspens. L'attente se prolonge encore un mois. Le 24 janvier 1910, le service anthropométrique est inauguré sous les combles du palais de justice. Échouant à trouver un espace plus décent, Cacaud convainc l'administration judiciaire de libérer « une salle carrée de six mètres sur six où l'on devait amener les détenus ou les suspects » ainsi qu'un cabinet mitoyen pour « [l']usage personnel » du directeur[255]. Les moyens humains mobilisés pour ce dernier sont à la mesure du modeste local puisqu'il s'agit d'un jeune gardien de la paix et un garde-champêtre roannais venant d'obtenir sa mutation pour Lyon[256]. Le premier, Jean-Marie Grangeversanne, relève en fait de la Sûreté depuis le 18 novembre 1908, tandis que le second, Amand Chevassus, rejoint officiellement ce service le 19 octobre 1910[257]. Devant répondre de l'efficacité du service qu'il a promis depuis déjà un an, Cacaud a sûrement à cœur d'aider au mieux son protégé, acceptant même de devenir président d'honneur de l'Amicale à ses côtés[258]. L'installation initiale, bien que modeste, s'étoffe donc rapidement. À partir du 15 avril par exemple, un troisième agent est détaché auprès du service anthropométrique[259], Joannès Chambon[260].

Le reporter du *Salut Public*, invité quelques jours avant l'inauguration officielle, relaie avec emphase la bonne nouvelle du messie de la police : « Dans son vaste bureau garni de collections chimiques et minérales, tapissé de graphiques mystérieux, de tableaux où la phrénologie et la physiognomonie se font de réciproques démonstrations, M^{r} le docteur Ed. Locard nous accueille avec empressement »[261]. Cette véritable opération de communication, alors que le laboratoire fonctionne de façon vraisemblablement officieuse depuis le 10 janvier, permet de nuancer le dénuement initial du laboratoire malgré son approche partisane. La salle d'anthropométrie, « assez vast[e] pour contenir 300 000 fiches » selon Locard, est décrite finement deux ans plus tard dans l'*Express* : « éclairée de haut et coupée de cloisons garnies de casiers bourrés de fiches. Au mur, des appareils de mesure, des toises, des compas d'épaisseur, des compas à coulisses, des doubles décimètres, des formulaires, des collections de photographies documentaires. Au fond, sont des bancs de bois, où chaque jour, viennent s'asseoir une dizaine de clients sinistres »[262]. La publicité initiale dont bénéficie le nouveau service reste néanmoins modérée à l'échelle nationale, ainsi Louis Albanel – doyen des juges d'instruction – le passe complètement sous silence dans l'article *La police judiciaire scientifique* proposé aux lecteurs du *Journal des commissaires de police* en février 1910. Il se contente de signaler, pour la « France, les

[254] Pierre Gonnard, *Trente…*, *op. cit.*, p. 128.
[255] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article d'Edmond Locard « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », s.d. [après 1950].
[256] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8^{e} entretien, 40min 35s.
[257] A.D.M.L., 4M9, État nominatif du personnel de la Sûreté, 4 mars 1925.
[258] Pierre Gonnard, *Trente…*, *op. cit.*, p. 129.
[259] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[260] *Ibid.*, État nominatif du personnel affecté à la Sûreté, 4 mars 1925.
[261] Ch. F., « Contre l'armée du crime. L'empreinte digitale et le portrait parlé. M. le D^{r} Locard, directeur de l'anthropométrie lyonnaise inaugure ces nouvelles méthodes, à la Sûreté », *Le Salut public*, s.d. [début janvier 1910].
[262] Rollon, « Un laboratoire de police », *L'Express*, 2 juin 1912.

travaux des professeurs Lacassaigne, Thoinot, Balthazard, etc »[263], une erreur d'orthographe symptomatique de la méconnaissance globale des magistrats français.

Schéma n°4 : La création du laboratoire de police en 1910

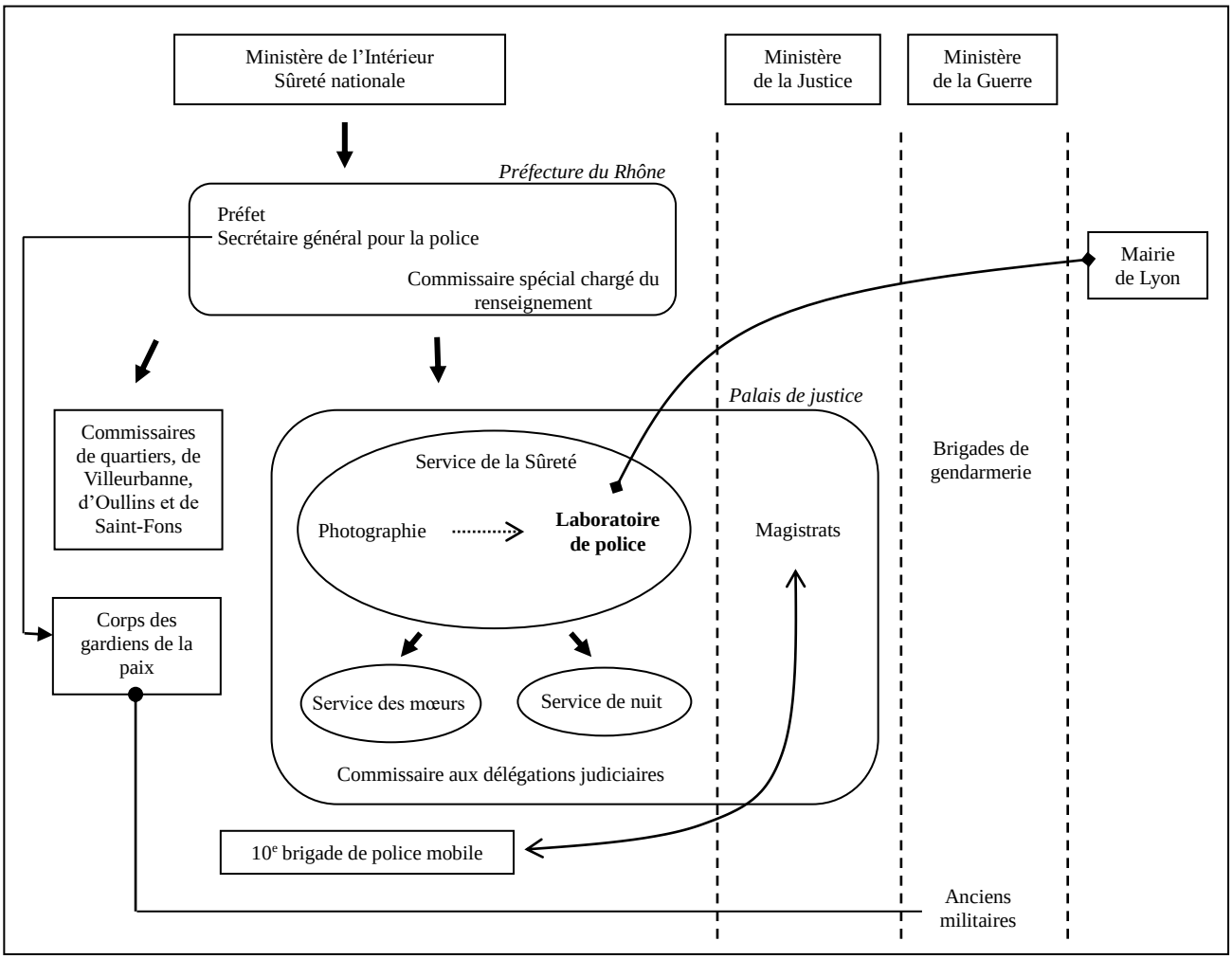

Source : *A.D.M.L., 4M7, Recueil des arrêtés et règlements de police de la ville de Lyon, arrêté ministériel du 28 janvier 1886.*

Légende :

Sous l'autorité officielle
Sous l'autorité personnelle
Appui par voie de presse
Relations étroites depuis 1907
Transfert de la compétence
Recrutement privilégié

Quelque modeste que soit le service de Locard, il présente le mérite d'émerger plus rapidement que l'I.M.L. dont les péripéties se prolongent. Dans la nuit du 20 janvier 1910, la morgue flottante est emportée par une ultime crue du Rhône. Le « macabre vaisseau fantôme »[264] échoue en aval, aux îles d'Yvours de Saint-Fons, avec à son bord le cadavre d'un jeune garçon de 13 ans qui devait être autopsié le lendemain[265]. Alors que les travaux ont été engagés quatre mois plus tôt, les questions du chauffage et des frigorifiques animent les débats. Le désir manifesté dès 1908 de doter la morgue de plusieurs cases, comme à Paris et « dans l'intérêt des recherches judiciaires »[266], conduit Curny à agrandir le bâtiment au

[263] Louis Albanel, « La police judiciaire scientifique », *Journal des commissaires de police*, février 1910, n°2, p. 35.
[264] A.M.L., 473WP15, Coupure de presse sans source, « Sans morgue !... », 31 juillet 1910.
[265] « Les inondations », *L'Humanité*, 22 janvier 1910.
[266] A.M.L., 473WP16, Lettre de l'architecte en chef de la ville de Lyon au maire, 7 février 1910.

nord-ouest. Au mois de février il annonce ainsi que « Pour compenser le supplément de dépenses ci-dessus, j'ai fait débiter sur place toutes les vieilles pierres provenant de l'ancien bâtiment du chauffage et les ai fait réemployer dans la construction, les tables d'exposition et le monte-charge sont supprimés ». Tout est donc fait pour ne pas retarder plus longtemps la livraison, quitte à sacrifier le projet initial.

L'arrivée des premières chaleurs en juin 1910 accentue la pression car les « plainte[s se multiplient] au sujet des mauvaises odeurs résultant du dépôt des cadavres dans la morgue provisoire »[267]. Étienne Martin doit ainsi faire arroser les cadavres avec de l'alcool amylique après accord du directeur du bureau d'hygiène[268]. La grève des maçons qui éclate au même moment n'arrange rien mais l'architecte de la ville garde le cap. Il fait réaliser les travaux restants par les plâtriers, cimentiers et tailleurs de pierre, et commande d'ores et déjà le papier peint ainsi que le mobilier du logement du gardien. À l'extrême fin de l'été 1910, les travaux s'achèvent enfin. Les cases de la maison Otto-Fixary – soit la même entreprise qui avait démarché Lacassagne en 1889 – sont officiellement réceptionnées par la commission des frigorifiques alors qu'elles avaient été reçues un mois plus tôt[269]. La presse se désole déjà de l'exigüité de l'amphithéâtre de dissection, de l'étroite porte d'entrée « qui sert aussi de sortie »[270] et de la faible fréquentation de la rue Pasteur. Même si certains conseillers municipaux estiment encore, au 31 janvier 1910, que la police lyonnaise n'est qu'une pâle copie de celle de Marseille, la modernité reste donc bel et bien du côté de la Sûreté[271].

Photo n°10 : La morgue de la rue de Béarn (actuelle rue Pasteur)

Source : Collection Jules Sylvestre de la B.M.L., photo prise en 1917 au 66 de la rue Pasteur.

[267] A.M.L., 473WP15, Lettre de l'architecte en chef de la ville de Lyon au maire, 5 juillet 1910.
[268] *Ibid.*, Lettre de directeur du bureau d'hygiène de Lyon au maire, 24 juin 1910.
[269] *Ibid.*, Lettre de l'architecte en chef de la ville de Lyon au maire, 17 août 1910. La réception officielle est programmée pour le mois de septembre.
[270] *Ibid.*, Coupure de presse sans source, « Sans morgue !... », 31 juillet 1910.
[271] A.D.M.L., 4M32, Séance du conseil municipal de Lyon, 31 janvier 1910.

III. Pérenniser le laboratoire

1. L'affaire de la rue Ravat, une pierre angulaire

Le rapport d'activité très complet envoyé par Locard à Cacaud le 24 juin 1910 laisse à penser que le secrétaire général aurait accordé un délai de cinq mois pour prouver l'intérêt du nouveau service[272]. Non pas que celui-ci fut déjà menacé. Il s'agit surtout d'attester le plus rapidement possible, auprès de la préfecture et du ministère, la résilience de la Sûreté lyonnaise. Afin de faciliter au mieux le travail de l'anthropométrie, Locard obtient la diffusion d'une circulaire imposant de le prévenir en cas de découverte d'un crime car « Le temps qui passe c'est la vérité qui s'enfuit »[273]. Ayant fondé son argumentaire initial sur les promesses de la dactyloscopie, Locard se concentre naturellement sur ce domaine d'expertise. « L'identification des empreintes digitales a été la première raison d'être des laboratoires de police et le motif principal de leur création »[274], martèlera-t-il plus tard. En mars 1910, quand il est averti de la découverte d'un cadavre dans un appartement de la rue du Doyenné, il « emport[e ainsi] une bouteille qui se trouvait sur la cheminée et une autre qui se trouvait sur un rayon, lesquelles portent des empreintes digitales très nettes »[275]. Dans les deux rapports qu'il adresse ensuite au juge Durand, Locard rend compte de ses travaux sur les taches et empreintes papillaires relevées. Sa démonstration selon laquelle « la victime et les deux inculpés […] se sont attablés et ont bu ensemble »[276] ne fait que confirmer les déclarations des suspects. L'efficacité de la dactyloscopie est donc une fois de plus confirmée mais son intérêt judiciaire reste à prouver, elle ne constitue jamais la principale voire unique preuve et il en va de même dans les autres affaires traitées durant le premier semestre 1910.

La rupture tant attendue s'opère quelques jours avant le terme du premier bilan. Le 1er juin, le domicile de Marie Nachury rue Ravat est cambriolé. En dépit de la circulaire adoptée en janvier par le secrétaire général pour la police, le commissaire du quartier de Perrache prend l'initiative de saisir « Tous [l]es objets pouvant porter des empreintes digitales »[277]. Le non-respect des règles de protection des traces s'avère finalement sans conséquence, les objets à surface lisse mis de côté pour Locard conservant l'intégralité de leurs empreintes. L'affaire de la rue Ravat aboutit surtout à la première condamnation d'un tribunal français sur l'unique preuve dactyloscopique, ce qui permet d'inscrire durablement le service anthropométrique dans le paysage judiciaire local et national. Hennion contacte en personne Cacaud comme le racontera ce dernier plus tard : « j'avais reçu, de la direction de la Sûreté générale, de la part de M. Hennion une remontrance discrète, magistrale autant qu'amicale, pour la responsabilité vraiment aventurée que nous avions prise, à Lyon, de faire condamner un individu sur de

[272] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910
[273] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 3e partie, 15 septembre 1955, 10min 14s.
[274] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article « Laboratoire de police et instruction criminelle » de Locard, s.d. [après la Grande Guerre]
[275] A.D.M.L., 2U758, Procès-verbal de constat d'assassinat établi par le commissaire de Saint-Just, 4 mars 1910.
[276] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 26 mars 1910.
[277] A.D.M.L., 2U761, Procès-verbal de constat des lieux par le commissaire de Perrache, 1er juin 1910.

simples empreintes digitales ! »[278]. La police lyonnaise retrouve donc tout son crédit auprès de l'Intérieur.

Comme souvent, avec l'affaire de la rue Ravat les recherches de la Sûreté s'orientent rapidement vers deux suspects suite à une dénonciation[279]. Aucune consultation des fichiers anthropométriques ne s'avère donc nécessaire. Seconde chance de Locard, aucune autre preuve ne peut étayer l'expertise dactyloscopique. Si une voisine a bel et bien aperçu deux individus « de taille moyenne, vêtus comme des ouvriers »[280] ayant pénétré dans le domicile, sa médiocre mémoire des visages ne permet pas une confrontation décisive. Enfin, la méconnaissance des jurés et la maîtrise approximative des avocats de la défense laissent le champ libre au spécialiste des empreintes digitales qu'est Locard. Les premiers demandent naïvement « si les dessins digitaux peuvent se modifier, si le fait d'un seul point différent suffirait à établir la non-identité, s'il ne peut pas exister deux empreintes semblables, quelles chances d'erreurs on pourrait avoir en condamnant sur cette seule preuve »[281]. Tandis que les seconds « insistent surtout sur la manière dont a été établi le calcul de Galton, suivant lequel on pourrait trouver deux empreintes semblables dans une série de 64 milliards, et celui de Galdino Ramos, d'après lequel il faudrait 3 660 337 siècles pour qu'il se retrouvât un homme ayant la même formule dactyloscopique qu'un autre », un argument statistique facile à écarter. Lors de l'instruction, l'un des deux accusés s'était fendu d'une phrase tout à fait révélatrice de la méconnaissance générale : « La science se trompe ou alors il y a un individu qui a les mêmes doigts que moi »[282].

Les éventuels obstacles qui auraient pu freiner la course de Locard vers sa première grande victoire sont tout autres. Il aurait tout d'abord pu s'agir de la convexité des surfaces sur lesquelles ont été relevées les empreintes, cette caractéristique entraînant une « certaine différence d'aspect avec les empreintes roulées […] prises au service anthropométrique »[283]. Locard anticipe la défense de Louis Fabry[284] en faisant « saisir par la main de l'inculpé un rouleau de la forme et de la dimension d'une bouteille »[285]. Pour sa part, son acolyte Léon « Rollin invoque […] les dépositions de son frère et de deux de ses camarades qui prétendent que le 2 juin après-midi, l'accusé a pêché à la ligne dans la Rhône ». Un alibi que le juge d'instruction Bouisson se charge lui-même de démonter *via* l'enquête de moralité menée par la Sûreté, il « ne saurai[t donc] détruire les constatations du Docteur Locard »[286].

Ce dernier jouit donc d'un succès total et surtout fondateur, à la manière de ce que furent les affaires Francesca Rojas pour Vucetich et Scheffer pour Bertillon. En 1892, le responsable du bureau anthropométrique de La Plata avait réussi la première identification dactyloscopique mondiale. La police de Necochea, une bourgade située à 450 km au sud de la capitale, avait sollicité les services de La Plata suite à la découverte de deux cadavres d'enfants. Eduardo Alvarez avait été envoyé sur place

[278] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Cacaud à Locard, 16 janvier 1935.
[279] A.D.M.L., 2U761, Lettre du chef de la Sûreté au procureur de la République, 24 juin 1910.
[280] *Ibid.*, Procès-verbal de constat des lieux par le commissaire de Perrache, 1er juin 1910.
[281] Edmond Locard, « La preuve… », *art. cit.*, p. 7.
[282] A.D.M.L., 2U761, Interrogatoire de Louis Fabry par le juge d'instruction Bouisson, 19 juillet 1910.
[283] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 16 juillet 1910.
[284] *Ibid.*, Lettre de Louis Fabry au président de la chambre des mises en accusations, 24 août 1910.
[285] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 16 juillet 1910.
[286] *Ibid.*, Acte d'accusation établi par le procureur général, 12 octobre 1910.

collecter les indices, adressant ensuite à Vucetich les empreintes papillaires relevées sur un marteau[287]. Seulement, Rojas avait été arrêtée après une enquête des plus ordinaires et avait même avoué le double crime. Dix ans plus tard, Bertillon avait franchi un nouveau cap en confondant l'assassin sur lequel ne portait aucun soupçon. Le corps d'un domestique avait été retrouvé chez un dentiste habitant rue du Faubourg Saint-Honoré. Les nombreuses empreintes digitales laissées sur la vitrine d'un médailler fracturé permirent à Bertillon d'identifier un certain Henri-Léon Scheffer. Comme ce sera le cas pour Locard en 1910, il avait alors bénéficié de conditions extrêmement favorables. Sur l'un des bris de vitre, il avait ainsi relevé les marques des quatre doigts successifs de la main droite, les seuls qui avaient justement été apposés sur la fiche parisienne depuis l'origine, en 1894. Il avait abouti à la fiche de Scheffer, encarté à peine trois mois plus tôt.

Avec la rue Ravat et la première condamnation française sur l'unique preuve dactyloscopique, Locard se positionne donc comme l'héritier de Vucetich et Bertillon. Comme ce dernier, il sait parfaitement mettre en valeur son apport dans l'avancée de la police scientifique. Jean-Marc Berlière a ainsi mis en exergue la relative « manipulation »[288] à laquelle avait donné lieu l'affaire du Faubourg Saint-Honoré. L'enquête ordinaire aurait certainement abouti au même résultat, Scheffer ayant été placé en tête de la liste des suspects suite à la découverte de la relation homosexuelle qu'il entretenait avec la victime. Dans une moindre mesure, Locard s'accommode également de la réalité. S'il évoque bien la dénonciation décisive des deux suspects à la police, il n'insiste pas sur ce point, signalant même que Rollin « n'avait jamais été condamné pour vol »[289]. Or, la justice accorde une place non négligeable à cette dénonciation le jour du procès. Le témoignage du confident – le sous-brigadier de la Sûreté Jacquet – occupe en effet la dernière position, juste derrière l'intervention de Locard[290]. Un détail d'importance puisque les auditions déterminantes sont généralement mises en première ou dernière place afin d'emporter la conviction des jurés.

Preuve de l'efficacité et de l'aspect innovant de l'office anthropométrique lyonnais, la rue Ravat devient ainsi le socle du discours de légitimation produit par Locard. Les articles promouvant le nouveau service se multiplient, notamment dans les *Archives*. Après une première présentation succincte du « fonctionnement du service anthropométrique de Lyon » en 1910[291], suivent trois articles synthétisant l'apport des empreintes digitales dans la découverte des crimes[292]. Ils sont repris sans grande modification voire intégralement dans d'autres périodiques spécialisés tels que la *Revue critique* ou encore *Aesculape*, fondé en 1911 par le docteur Benjamin Bord. La Société d'anthropologie de Lyon, dont Locard devient le vice-président, et l'Académie des sciences sont également mobilisées[293]. L'affaire Ravat occupe ainsi trois des quarante pages proposées dans le *Bulletin de la Société*

[287] Museo Vucetich, Caso Francisca Rojas, document transmis par Mercedes García Ferrari.
[288] Jean-Marc Berlière, « Bertillon et l'affaire Scheffer : un aller-retour du Capitole à la roche tarpéienne ? », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines…*, *op. cit.*, p. 149.
[289] Edmond Locard, « La preuve… », *art. cit.*, p. 5.
[290] A.D.M.L., 2U761, Liste des témoins établie par le procureur de la République, 26 août 1910.
[291] Edmond Locard, « Note sur le fonctionnement du service anthropométrique de Lyon (tatouages et empreintes) », *A.A.C.*, 1910, p. 761.
[292] Edmond Locard, « La preuve… », *art. cit.*
[293] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité. Intervention de Locard en 1914 sur « La preuve judiciaire par les empreintes digitales ».

d'anthropologie en 1913, une présentation théorique et un panel d'autres affaires dactyloscopiques de moindre importance se greffant autour de ce noyau central[294].

Locard ne néglige pas pour autant les quotidiens régionaux, bien au contraire. Il avait déjà convié les reporters du *Salut Public* à venir visiter son service peu après l'ouverture officieuse du 10 janvier 1910. Il prend de nouveau l'initiative en 1912 mais décide cette fois de passer par une tierce personne, à savoir Herriot. Ami de Lacassagne, président d'honneur de l'amicale des agents de police lyonnais aux côtés de Cacaud et de Cazeneuve[295], le maire de Lyon accepte de prendre la plume pour appuyer la propagande du service anthropométrique : « On sait […] que l'analyse des empreintes digitales offre un intérêt de premier ordre. […] Il y a moins de deux ans, une cour d'assises put condamner deux voleurs sur l'unique témoignage laissé par leurs doigts »[296]. Le glissement de vocabulaire – il aurait fallu écrire « l'unique preuve » – vient peut-être du fait que le maire « tien[ne] ces renseignements [du] docteur Edmond Locard », n'étant pas personnellement impliqué dans un service relevant de la police d'État. Toutefois, le passage sur la cryptographie dans lequel Herriot déchiffre un code obscur trahit la véritable identité de l'auteur de cet entrefilet. Les deux hommes, de la même génération, entretiennent alors une amitié durable. Ils se découvrent même une passion commune, à savoir Wagner. Herriot avait en effet été invité par la famille Engel à son premier festival de Bayreuth durant l'été 1896. La représentation de la Tétralogie l'avait alors subjugué : « Je sortais du *Festspielhaus* étourdi ! Rien ne me préparait, jeune cartésien que j'étais, à goûter ce drame colossal »[297]. Quasiment au même moment, Locard découvrait lui aussi la colline sacrée de Bayreuth. En avril 1912, le maire accède donc bien volontiers à la demande de son ami, probablement également guidé par des considérations politiques. Le 5 mai devait effectivement avoir lieu le premier tour des élections municipales qui s'annonçait plus incertain qu'en 1908, la droite et les socialistes se montrant vigoureux[298]. La défense du service anthropométrique, bien que géré par l'État, permet donc à Herriot de faire vibrer la corde sécuritaire. Et avec succès puisqu'il est réélu, rejoignant même les bancs du Sénat au mois d'août.

Plus largement, les chroniques judiciaires de la presse locale se délectent de l'épopée expertale de « notre habile dactyloscope »[299]. Découvrant en même temps que leurs lecteurs cette « science nouvelle des empreintes digitales »[300] dont Locard est « l'habile promoteur et le défenseur infatigable »[301], les chroniqueurs ne sont pas exempts de confusions, évoquant lors de l'affaire Ravat la « science des lignes de la main »[302]. Par conséquent, ils apprécient d'autant plus la « clarté d'un esprit scientifique et la conviction d'une conscience sereine »[303] du directeur de l'anthropométrie lyonnaise. Cette aura judiciaire joue évidemment à plein dans la reconnaissance de Locard comme père fondateur.

---

[294] Edmond Locard, *Laboratoire de police et instruction criminelle*, Séance du 7 décembre 1912, Tiré à part du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1913, pp. 22-24.
[295] Fonds Locard de la part-Dieu, boîte « police », *Statuts de l'Amicale de prévoyance des secrétaires, inspecteurs et agents de police de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1910, p. 5.
[296] Édouard Herriot, « Science et police », *Le Journal*, 27 avril 1912.
[297] *Id.*, *Jadis*, Paris, Flammarion, tome 1, 1948, p. 129.
[298] Louis Muron, *Édouard Herr*iot, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1997, p. 46.
[299] « La bande des garçons de café », *Le Progrès*, 6 novembre 1913.
[300] « Vol et anthropométrie », *L'Express*, 1er février 1912.
[301] « Cour d'assises du Rhône », *Le Progrès*, 21 juillet 1911.
[302] « Les empreintes digitales aux assises », *La Démocratie*, 17 novembre 1910.
[303] « Cambriolage et anthropométrie », *Le Lyon Républicain*, 1er novembre 1912.

À ce titre, la situation est comparable avec celle du médecin pathologiste anglais Bernard Spilsbury. Également né en 1877 et tout autant habile à la barre, ce spécialiste des empoisonnements est réputé avoir un « effet psychologique décisif sur le jury »[304]. Usant d'un « langage aussi précis qu'élégant »[305], Locard « fait un véritable cours aux jurés et leur montre les photographies agrandies des empreintes digitales constatées sur les verres et les photographies des lignes papillaires des accusés »[306]. Il endosse complètement le rôle de professeur – titre dont il est parfois affublé en lieu et place de docteur – et propose en plus des « photographies [des] brochures, de[s] journaux illustrés, faisant connaître l'opinion favorable de M. Georges Clemenceau, celles de nombreux savants du monde entier »[307]. La réputation populaire de « dactyloscope » dont jouit Locard n'est en rien galvaudée comme l'atteste un rapide aperçu statistique des affaires référencées dans le registre du service anthropométrique :

Tableau n°1 : Les affaires traitées par le laboratoire dans les premières années

	Empreintes digitales	Taches	Écritures	Accidents	Affaires totales	Hausse du nombre d'affaires	Part de la dactyloscopie
1909	2	0	0	1	4		50%
1910	5	1	1	0	9	x 1,8	55,5%
1911	14	5	6	2	35	x 3,5	40%
1912	27	11	10	2	53	x 1,5	50,9%
1913	41	12	20	10	84	x 1,5	48,8%
1914	21	6	13	1	46	x 0,5	45,6%

Sources : A.M.L. 31ii96, 31ii97, 31ii98

Outre la hausse continue du nombre global d'affaires traitées, une grande stabilité des expertises dactyloscopiques se dégage. Elles représentent peu ou prou la moitié des cas traités par le service anthropométrique. Il ne s'agit en rien du fruit du hasard. Locard privilégie sciemment « La preuve dactyloscopique [qui] constitue la plus formelle et la plus précise des preuves indiciales »[308]. Une certaine diversification semble néanmoins s'opérer à partir de 1913, la réputation du service en matière d'empreintes digitales étant désormais solidement établie. Les autres domaines d'expertises sont d'ailleurs intégrés à l'opération de communication de Locard, et ce dès l'origine. Analyses d'écritures, de cryptogrammes voire d'empreintes dentaires complètent la présentation du travail de l'anthropométrie, d'autant plus qu'elles permettent d'insérer dans le texte une iconographie originale. Rompu au travail journalistique depuis son entrée au *Tout Lyon* en 1895, Locard connaît l'importance de ce paramètre et l'exploite pleinement. Il agrémente ainsi son article d'*Aesculape* d'une photographie de moulage dentaire illustrant l'affaire Dessort. En décembre 1910, alors que la pâtisserie Devix du quartier de la Croix-Rousse venait d'être visitée, des marques de dents avaient été relevées dans une barquette remplie de crème de marron. « [L]es empreintes digitales trouvées sur une bouteille de sirop

[304] Douglas Gordon Browne et E. V. Tullett, *Bernard Spilsbury : his life and cases*, Londres, George G. Harrap, 1951, p. 403.
[305] « Cour d'assises du Rhône », *Le Progrès*, 21 juillet 1911.
[306] A.M.L., 31ii64nc, « Le crime des Granges-du-Gros », Coupure de presse s.s. et s.d. [vers le 1er décembre 1913].
[307] « Cour d'assises du Rhône », *Le Progrès*, 21 juillet 1911.
[308] Edmond Locard, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, n°245, 15 mai 1914, p. 348.

procurèrent son identification que le moulage des incisives confirma »[309]. La dentition du jeune délinquant se caractérisait entre autres par deux rayures verticales sur l'incisive médiane droite supérieure. Locard annonçait déjà cette affaire de manière prophétique dans la presse en mars 1910 : « L'identification par les morsures est de pratique tout à fait courante, qu'il s'agisse de traces de dents laissées par la victime sur le corps du criminel ou vice-versa, ou bien encore des empreintes dentaires laissées par ce dernier dans un fruit, un gâteau, du beurre, etc. Le moulage de ces empreintes comparé avec la mâchoire de l'individu inculpé donne régulièrement une preuve irréfutable »[310].

2. Du service anthropométrique au laboratoire de police

La rareté des vérifications d'identité inscrites dans les registres du service anthropométrique pose question au vu de la mission initialement définie par Cacaud en 1909. Seules deux occurrences du mot-clé « identité » peuvent être relevées dans le sommaire des expertises, une en 1911 et l'autre en 1914. Or, dans le rapport-bilan du 24 juin 1910, Locard accorde encore la primauté à « [l']Identification des récidivistes », soit la rédaction des fiches individuelles, principalement *via* l'anthropométrie, n'évoquant ensuite que « L'identification des criminels », à savoir la recherche d'empreintes digitales sur les scènes de crime[311]. Tout laisse donc à penser qu'il aurait subrepticement détourné l'objectif premier du service, trahissant la confiance du secrétaire général pour la police. En réalité, cette inflexion avait été clairement envisagée dès le départ. Dans le même rapport du 24 juin 1910, Locard signale : « Dès le début de l'organisation, on a tendu à faire du Service Anthropométrique un Laboratoire de Police analogue aux grands Laboratoires de Lausanne, de Liège, de Hambourg, de Berlin, de Prague, de Vienne, de Dresde et de Rome, permettant d'apporter par les méthodes scientifiques une aide efficace aux recherches des Services de Sûreté ». Le chaînon manquant entre ces deux stades serait l'Identité judiciaire c'est-à-dire selon Locard un lieu de stockage d'identités reposant à la fois sur l'anthropométrie et la dactyloscopie.

Le vocable « laboratoire » est de nouveau employé quelques mois plus tard lors de l'affaire Ravat, preuve supplémentaire qu'il s'agit d'une véritable fondation, peut-être même plus déterminante que celle du 24 janvier[312]. Le procureur général découvre alors l'absence de deux pièces à conviction pourtant référencées dans l'inventaire du greffe. Le 17 octobre, il somme le procureur de la République « [d']expliquer [cette] négligence de la part de [ses] substituts »[313]. Le chef des services du Parquet se tourne donc vers Locard qui met en avant les « difficultés spéciales que présent[aient] leur transport »[314]. Les deux « morceaux d'échalas […] sont [par conséquent] restés à la disposition dudit expert et sous sa garde ». Cette liberté prise avec la norme judiciaire est loin d'être la première comme le confesse Locard : « Le Parquet n'ayant pas jusqu'ici considéré ce mode opératoire comme irrégulier […] le Commissaire de police que nous accompagnons, saisit les pièces qui paraissent susceptibles de

[309] *Id.*, « Comment fonctionne un laboratoire de police », *Aesculape*, s.d. [novembre ou décembre 1912], pp. 258.
[310] A.M.L., 31ii65nc, coupure de presse, Gaston Huysmans, « Police technique », ss, sd [mars 1910].
[311] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[312] A.D.M.L., 2U761, Lettre de Locard au procureur de la République, sd [peu avant le 26 octobre 1910].
[313] *Ibid.*, Observations auxquelles a donné lieu la procédure instruite contre les nés Rollin et Fabry, 17 octobre 1910.
[314] *Ibid.*, État des pièces à conviction, 25 octobre 1910.

fournir des preuves. [Munies] des sceaux et cachets constituant la mise sous scellé [, elles] sont alors transportées dans la valise à isolateurs appelée bertillonne au service anthropométrique et enfermées dans des armoires spéciales munies de serrures de sûreté. L'examen est ensuite pratiqué lorsque le directeur du service en est requis par MM les juges d'instruction ». Locard signale subtilement que l'initiative – une notion qui lui est chère[315] – se place du côté de la police et non de la justice. Il s'agit là d'une mutation globale à l'œuvre depuis la fin du XIX[e] siècle, « l'instruction [passant progressivement] des mains du juge dans celles de la police »[316]. Le chef de l'anthropométrie affirme surtout que les cinq premiers mois d'expérimentation sont venus cautionner l'efficacité d'une telle démarche.

Le bien-fondé de celle-ci s'avère d'autant plus grand que certaines preuves décisives ont déjà été perdues dans le passé, faute de précautions. Locard s'appuie sur l'affaire de l'usine Dognin du mois d'avril 1909 pour le démontrer. Les empreintes digitales figurant sur la traverse en bois auraient été « anéanties par le seul fait du transport du laboratoire de médecine légale […] au Palais de justice. Or ces pièces permettaient d'inculper le plus dangereux des trois criminels qui de ce fait n'a pas été poursuivi ». Si l'objet a bel et bien disparu de l'état des pièces à convictions du fait d'une mauvaise manipulation[317], sa valeur probante n'a pas pour autant disparu. Locard omet volontairement de signaler que des clichés avaient été pris au service photographique de la Sûreté[318]. Bien que « difficilement utilisable[s] »[319] par un expert, ils avaient fini par rendre leurs secrets. En les « rephotographi[ant] à grand éclairage direct, et à longue pose, avec un diaphragme spécial de 3 mm de diamètre », Locard avait rendu les empreintes « analysable[s] ». Peut-être était-il possible de trouver d'autres traces sur des zones non photographiées de la traverse ? Le directeur de l'anthropométrie semble en tout cas forcer le trait pour arriver à ses fins : « pourrait-on décider que les armoires spéciales du laboratoire de police seront considérées comme faisant partie du greffe criminel [?] »[320]. Le fait que l'expression soit utilisée pour la seule fois à ce moment précis de la lettre est très révélateur. En devenant officiellement une annexe du greffe, le service voit sa vocation de centre d'expertises confirmée. Le relevé des marques d'identité, l'encartement et la consultation de fiches passent au second plan. Ici réside la première rupture que s'attribue ouvertement Locard, lui qui avait été tant fasciné par le travail de laboratoire à l'époque de Lacassagne. La ligne de démarcation censée séparer les Identités judiciaires déjà existantes et le nouveau service que Locard cherche à créer n'est en réalité pas aussi évidente. Pour le cas parisien, Bertillon dispose dès 1893 de deux « inspecteurs principaux » qui le secondent dans l'examen des indices[321]. Il chapeaute directement le service photographique tandis qu'à Lyon il est placé sous la

[315] Edmond Locard, « La découverte des criminels par l'unique moyen des empreintes digitales. Étude sur les opérations d'initiative des laboratoires de police », *A.A.C.*, 1912, p. 834.
[316] Jean-Claude Farcy, « L'enquête pénale dans la France du XIX[e] siècle », *in* Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX[e] siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques*, Paris, Créaphis Éditions, 2007, p. 32.
[317] A.D.M.L., 2U750, État des pièces à conviction, 2 juillet 1909.
[318] *Ibid.*, Procès-verbal de constatation sur les lieux du commissaire des Charpennes, 19 avril 1909.
[319] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 28 juin 1909.
[320] A.D.M.L., 2U761, Lettre de Locard au procureur de la République, sd [peu avant le 26 octobre 1910].
[321] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.*, p. 315.

tutelle du chef de la Sûreté. C'est probablement la raison pour laquelle Locard estime que l'Identité parisienne peut être considérée comme le premier laboratoire de police à avoir été créé[322].

Discrètement glissée dans un courrier d'octobre 1910, l'expression figure désormais dans les titres introduisant les rapports d'expertise de Locard, aux côtés de « docteur en médecine » et de « licencié en droit »[323]. Rien de plus naturel, le procureur de la République ayant accédé à la demande formulée lors de l'affaire Ravat. Comme le confiera le principal intéressé une fois à la retraite, la justice fait alors montre d'un accueil « bienveillant » malgré une réticence à « admettre la valeur des preuves »[324]. Tout l'enjeu réside là comme il le rappelle dans un article de synthèse paru en 1914. Passant en revue les affaires criminelles lyonnaises dans lesquelles la seule preuve était dactyloscopique, il démontre que la jurisprudence ne se fixe pas avant l'année 1912. Il élargit ensuite son analyse à l'échelle mondiale, ayant réactivé pour cela son réseau de correspondants étrangers. Si le Ravat allemand est attesté dès novembre 1903[325], signale le *Polizeirat* de Dresde Robert Heindl, le cas lyonnais reste malgré tout l'un des plus précoces au monde. À partir de 1912, Locard signe désormais ses articles en tant que « Directeur du Laboratoire de Police de Lyon »[326]. Il estime donc avoir franchi un cap, peut-être celui de l'enracinement définitif de son service dans le paysage policier lyonnais. En avril[327] puis en août 1911[328], il avait en effet perdu deux de ses protecteurs, à savoir le chef de la Sûreté et le secrétaire général. Moine-Picard et Cacaud avaient respectivement été remplacés par Constant Adler et Jean-Joseph Lamy-Boisroziers. Malgré ce renouvellement général potentiellement dangereux, le service de Locard ne se trouve aucunement affecté. Le nouveau secrétaire général « s'intéresse vivement à nos recherches et il nous prodigue les félicitations »[329], se réjouit même le directeur du laboratoire en 1912.

Cette année est décidément celle d'un tournant, puisqu'elle voit également les noces de Locard avec sa petite cousine Lucie Soulier[330], un mariage par présentation fidèle à la tradition bourgeoise[331]. Leur rapprochement s'est réalisé de façon progressive et naturelle, rappelle Michel Stagnara (petit-fils de Locard) : « Edmond était très séduit par les deux sœurs [Soulier] avec lesquelles il jouait des pièces de Racine, il aimait passer des vacances familiales au château de Pradon vers Nantua que Charles Soulier [leur père] louait les été pour les vacances. […] Finalement, en 1909, Edmond se déclare et demande à Charles la main de sa fille Lucie. Charles est réticent : en effet, Edmond est certes un parti honorable mais il n'a pas d'emploi stable, ce qui inquiète ce financier et futur beau-père. Sa réponse est donc : "prenez d'abord une situation et nous en reparlerons !" En 1910, le laboratoire est créé et les

[322] A.M.L., 31ii41nc, Lettre de Locard à Türkel, 23 décembre 1924.
[323] A.D.M.L., 2U765, Rapport d'expertise de Locard dans l'affaire Rosalie Yengo, 27 juin 1911.
[324] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8e entretien, 43min.
[325] Edmond Locard, « La preuve… », *art. cit.*, p. 342.
[326] *Id.*, « Note sur un cas de tatouage total de la face », *Archives d'anthropologie criminelle*, 1912, p. 366.
[327] A.D.M.L., 4M44, Décret présidentiel du 24 mars 1911 donnant un congé avec solde pour des raisons de santé à Moine-Picard. Il débute le 1er avril.
[328] A.N., Base Léonore, Dossier Cacaud, page 11.
[329] Rollon, « Un laboratoire… », *art. cit.*
[330] Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Éd. des traboules 2007, p. 50. Mariage le 11 avril 1912 à la mairie de Vassieux.
[331] Anne Martin-Fugier, « Les rites de la vie privée bourgeoise », *in* Philippe Ariès et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, to. 4, 1999, p. 237.

fiançailles avec Lucie sont célébrées »[332]. Pressé par Soulier, Locard aurait donc redoublé d'efforts pour s'établir professionnellement. Si cette version familiale de la création du laboratoire ne peut être confirmée par d'autres sources, elle mérite néanmoins d'être évoquée. La vie professionnelle de Locard prend encore de l'ampleur avec les débuts du cours libre de psychologie expérimentale appliquée à la pédagogie à la faculté de lettres. Il est effectivement démarché par Charles Chabot, titulaire de la chaire de sciences de l'éducation depuis 1900 et fondateur de la filiale lyonnaise de la S.L.P.E. en 1909. Alfred Binet, président de la Société libre pour l'étude psychologique de l'enfant depuis 1902, souhaite fonder une discipline nouvelle, la psychopédagogie, pour rompre avec des pratiques universitaires « détachées du mouvement des sociétés ». Peu après, Locard est cette fois « nommé professeur à l'Institut pratique du droit »[333], un nouvel indice du relâchement relatif qu'il se permet à l'égard du laboratoire de police[334].

La substitution à l'expression de service anthropométrique, bien qu'officielle, peine à être intégrée par la presse locale. En janvier 1913, *Le Lyon Républicain* emploie toujours l'ancienne appellation[335]. Une prise de conscience générale semble toutefois s'opérer d'ici l'été 1913[336]. Paradoxalement, la clarification semble encore plus longue à s'établir du côté de l'institution policière. Arrivé quelques mois plus tôt à la tête de la Sûreté, Adler dresse en 1912 un historique rempli d'inexactitudes : « en 1909 on installa le Service anthropométrique, puis, enfin en 1911 le laboratoire de police »[337]. Les deux entités seraient donc distinctes. Dans ce rapport demandant le transfert de la Sûreté dans des bâtiments épiscopaux de la place Saint-Jean, Adler estime que le service anthropométrique devrait idéalement disposer d'un cabinet pour son directeur, de trois salles d'attente, d'opération et d'archives et enfin d'un laboratoire. En octobre 1918, le commissaire spécial de la Sûreté Raoul Naud tombe dans la même confusion. Dans le rapport de 53 pages qu'il adresse au préfet, il distingue lui aussi le service anthropométrique du laboratoire de police. Il leur associe toutefois le service photographique, ces trois institutions œuvrant selon lui de concert[338].

3. Un enracinement définitif du laboratoire ?

Dès le rapport du 24 juin 1910, le bilan comptable du laboratoire se veut positif : « Depuis l'ouverture du service, il a été examiné plus de 60 pièces au point de vue des empreintes digitales provenant de 21 cambriolages », il a donc « déjà fait ses preuves »[339]. Et si « La collection de fiches [reste] restreinte puisqu'elle ne comprend guère plus de 1 000 numéros », son utilité « sera surtout évidente lorsque le Service sera plus ancien ». Un discours fort logique au vu des conditions ayant généré un « service anthropométrique plus perfectionné ». En 1909, la Sûreté générale et le ministère de

[332] Michel Stagnara, entretien écrit du 8 janvier 2020.
[333] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité.
[334] Frédéric Mole et Jean-Yves Seguy, « Une psychologie scientifique pour les instituteurs ? L'exemple des filiales Binet de Lyon et de l'Ain (1910-1928) », *Les sciences de l'éducation*, 2015/2, vol. 48, p. 15.
[335] « L'agression de la rue Ney », *Le Lyon Républicain*, 11 janvier 1913.
[336] « Cour d'assises du Rhône », *Le Nouvelliste*, 11 juillet 1913.
[337] A.D.M.L., 4M67, Lettre du chef de la Sûreté de Lyon au préfet du Rhône, 21 mai 1912.
[338] A.D.M.L., 4M7, Rapport du chef de la Sûreté de Lyon au préfet du Rhône, 1er octobre 1918, p. 20.
[339] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.

l'Intérieur avaient effectivement brandi des données chiffrées pour démontrer « l'absence complète de méthode dans le service de la Sûreté lyonnaise ». L'approche statistique – dont Michel Foucault rappelait qu'elle avait été rendue possible mais également nécessaire par la police[340] – reste pourtant peu éclairante, les sources disponibles étant trop parcellaires. Le nombre d'arrestations opérées par la Sûreté constitue l'un des rares indicateurs exploitable. En 1910, il se trouve légèrement inférieur à ce qu'il était l'année précédente, à savoir 5 636[341] contre 6 054[342]. La lecture chiffrée des premiers semestres 1910, 1911 et 1912 n'éclaire pas plus.

Tableau n°2 : L'impact du laboratoire de police dans les premières années

	Premier semestre 1910	Premier semestre 1911	Premier semestre 1912
Nombre d'arrestations enregistrées par la Sûreté	2 694	1 817	2 672
Évolution		- 33%	+ 47%

Sources : A.D.M.L., 4M112, Compte-rendu des opérations effectuées par le service de la Sûreté pendant le 1er semestre 1910, établi par le chef de la Sûreté, 8 juillet 1910 ; 4M113, Compte-rendu des opérations effectuées par le service de la Sûreté pendant le 1er semestre 1911, établi par le chef de la Sûreté, sd [tampon du 6 juillet 1911] ; 4M113, Compte-rendu des opérations effectuées par le service de la Sûreté pendant le 1er semestre 1912, établi par le chef de la Sûreté, sd [tampon du 1er juillet 1912].

Les données conduiraient même à nuancer l'efficacité du service anthropométrique à ses débuts. Enfin, au-delà du problème de disponibilité des sources, se pose la question des modes de calcul policiers, problème notamment étudié par Laurent López pour le cas des mobilards dijonnais entre 1908 et 1914[343]. C'est pourquoi Locard engage dès 1910 une vaste campagne de promotion, les discours s'avérant peut-être plus déterminants que des statistiques soi-disant objectives. Il ne faudrait toutefois pas interpréter cette démarche sous l'angle unique de la légitimation. Le 24 juin 1910, il adresse au secrétaire général un second rapport officieux dans lequel il soumet « quelques considérations »[344] afin d'améliorer le service, preuve qu'il ne se sent absolument pas menacé. Locard croit fermement dans la réussite d'un projet qu'il porte depuis déjà plusieurs années et fait montre d'un enthousiasme communicatif. Il s'agit donc d'une politique plus offensive que défensive. Sa foi inébranlable dans la police scientifique se manifeste également par l'élaboration de grandes théories ainsi que la recherche de nouveaux procédés d'identification. Les deux grandes inventions de Locard, à savoir la poroscopie et la graphométrie, émergent durant la Belle Époque du laboratoire. Le premier néologisme désigne l'étude des pores de la peau situés aux extrémités des doigts. Il s'agit donc du prolongement naturel de la dactyloscopie. C'est durant la préparation de *L'identification des récidivistes*, soit en 1907, que Locard explore pour la première fois cette piste « inédite »[345]. Pour le cas d'une lettre anonyme, il suggère ainsi de révéler les « empreintes sudorales » – imprimées par la sueur de la peau – via « le contact d'un fer à repasser chaud ». Du fait de l'emploi habituel d'un buvard, les traces ne seront visibles « que vers le

[340] Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 323.
[341] A.D.M.L., 4M112, Compte-rendu des opérations effectuées par la Sûreté pendant le 1er semestre 1910, établi par le chef de la Sûreté, 8 juillet 1910 ; Compte-rendu du 2e semestre, même auteur, 16 janvier 1911.
[342] *Ibid.*, Lettre du chef de la Sûreté de Lyon au secrétaire général pour la police, 6 janvier 1910.
[343] Laurent López, « Les archives contre la statistique officielle ? Retour sur les brigades du Tigre (Dijon, 1908-1914) », *Genèses*, 2008/2, n° 71, p. 117.
[344] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, sd [24 juin 1910].
[345] Edmond Locard, *L'identification…*, *op. cit.*, p. 210.

milieu, au niveau des plis » de la lettre. La théorie est donc des plus sommaires et la méthode reste tout à fait artisanale.

Avec la mise en place du service anthropométrique en 1910, Locard va pouvoir approfondir cette première inspiration afin de proposer une nouvelle science. Au début de l'année 1912, il procède à l'examen « systématiqu[e des pores] dans toutes les affaires d'empreintes digitales »[346]. Le 18 décembre, le cambriolage du comptoir Eckel place de la Bourse permet ainsi l'une des premières expérimentations judiciaire. L'affaire Genin occupe donc une place notable dans la rhétorique de Locard, surtout que la recherche de traces et la consultation des fiches ont été réalisées « à l'initiative du laboratoire »[347] et qu'il s'agit, en avril 1913, de la première condamnation correctionnelle sur l'unique preuve dactyloscopique. La présentation officielle de ce qui est désormais qualifié de poroscopie intervient en 1912 à travers une série de quatre articles. Locard justifie sa démarche avec la règle des douze points homologues devenue une norme tant scientifique que judiciaire fin XIX^{e}. Ces points, dont il sera question plus loin, apparaissent au niveau des « naissances de lignes, […] bifurcations et […] îlots »[348] et permettent d'identifier une empreinte digitale. L'analyse des orifices sudoripares vient suppléer le manque de points de repère et, quand ceux-ci s'avèrent assez nombreux, simplement les compléter. Dans l'affaire Genin, cette technique permet de confirmer les quelque soixante points homologues de l'empreinte principale. Locard ainsi propose d'étudier le nombre de pores, « leur disposition par rapport à l'axe de la crête papillaire »[349], leur dimension et enfin le dessin de leur contour. Pour ce faire, il faut éviter le système habituel de l'encre typographique, car elle « pénètre dans les pores, les obstrue partiellement et rend indiscernable leur forme primitive », et recourir à l'oxyde noir cuivrique, la céruse ou encore les vapeurs d'iode. Dans une publication des *Archives* de 1913, Locard qui a manifestement affiné sa technique suggère désormais l'usage de l'oxyde rouge de plomb et de l'iodure de plomb[350]. L'idéal reste toutefois l'agrandissement photographique jusqu'à 45 diamètres afin d'éviter toute coloration des empreintes. Proposée à la communauté scientifique dès 1912, la poroscopie reçoit un accueil favorable tant dans les périodiques spécialisés comme la *Revue de médecine légale*[351] – Locard disposant de trois alliés dans le comité de rédaction à travers Martin, Stockis et Lecha-Marzo – que dans la presse à grand tirage. Dans cette dernière, la compréhension de la méthode reste toutefois aléatoire. Si le *Journal* relate fidèlement les principes poroscopiques en 1912[352], tel n'est pas le cas dans le *Petit Journal* en 1913. « [L']anatomiste Locard »[353] se servirait « d'un verre fumé » pour révéler les traces et cette nouvelle science « donnerait de meilleurs résultats que la dactyloscopie » alors qu'elle n'en est que le prolongement. De manière plus anecdotique, le *Bulletin paroissial de Nancy* se saisit de l'information en mars 1914 pour affirmer que « Cette merveilleuse

[346] *Id.*, « Les pores et l'identification des criminels », *Biologica. Journal scientifique du médecin*, 15 décembre 1912, p. 364.
[347] *Id.*, « La poroscopie. Identification des criminels par les traces des orifices sudoripares », *A.A.C.*, 1913, p. 544.
[348] *Id.*, *L'identification des criminels par les orifices sudoripares*, Extrait de *La Province médicale* du 3 août 1912, Paris, Poinat Editeur, 1912, pp. 2-3 ; *Id.*, « L'identification par les pores », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1912
[349] *Id.*, *L'identification des criminels…*, *op. cit.*, p. 10.
[350] *Id.*, « La poroscopie… », *art. cit.*, p. 537.
[351] Alfonso Cortezo y Collantes, « Contribution à l'étude de la révélation des traces digitales invisibles », *Revue de médecine légale*, 21^{e} année, n° 1, janvier 1914, p. 65.
[352] D^{r} V…, « La recherche des criminels et les pores sudoripares », *Le Journal*, 20 septembre 1912.
[353] « Un nouveau procédé d'identification », *Le Petit Journal*, 6 septembre 1913.

diversité des plus petits détails […] révèle une **intelligence supérieure** qui a tout réglé dans la nature avec une minutieuse précision [. Donc] plus elle avance [plus] la vraie Science, par plus de chemins, nous ramène à **Dieu** [*sic*] »[354].

En 1913, le laboratoire de police apparaît donc comme un service bien implanté, résolument tourné vers l'expertise comme l'indique son appellation officielle et enfin dynamique quant aux recherches scientifiques qui y sont menées. En dépit du soutien des *Archives,* il lui manque toutefois une audience géographique plus large. Mettant à profit l'exposition internationale de Lyon programmée en 1914, Locard va combler cette lacune et achever la fondation de son laboratoire. Bertillon s'était lui aussi appuyé sur l'exposition universelle de Paris de 1889 pour mettre en valeur son tout jeune service d'identification. Pour la superficie de 2m20 sur 1m70 qui lui avait été dévolue, il avait ainsi fait confectionner « un mannequin en carton peint représentant un agent mesurant le diamètre céphalique à un détenu, les deux en pied et habillé, l'agent en veston de fantaisie, et le détenu en costume pénal »[355]. Dans la lignée de celui qui fut son maître, Locard saisit donc l'occasion. Il se greffe sur un projet ancien, l'idée d'exposition ayant été lancée dès 1909 par quelques notables et entrepreneurs lyonnais[356]. Trois ans plus tard, un comité d'études avait été mis sur pied. En 1912, Herriot – qui s'était dans un premier temps positionné contre l'exposition – se décide finalement à présenter un projet préliminaire devant le conseil municipal. La même année, son entrefilet en faveur du laboratoire de police est d'ailleurs publié. Outre ce premier appui, Locard peut aussi compter sur Lacassagne, Herriot ayant nommé Jules Courmont – professeur d'hygiène à la faculté de médecine – commissaire général. En 1907, il avait déjà organisé l'exposition d'hygiène urbaine de Lyon[357]. Locard enregistre un dernier soutien de taille quand le maire manifeste, en février 1913, le souhait d'associer la chambre de commerce au projet. Son vice-président Louis Pradel est officiellement nommé commissaire-général adjoint le 1er décembre[358]. Or, le président de la chambre n'est autre que… le beau-père de Locard, Charles Soulier. Agent de change au parquet de Lyon en 1890 puis juge au tribunal de commerce dès 1906, il chapeaute l'organisation de l'exposition depuis 1913[359]. Il fait logiquement partie du comité de patronage aux côtés du secrétaire général pour la police Lamy-Boisroziers ou encore des frères Lumière[360]. Soulier entretient des relations des plus cordiales avec son gendre qu'il connaît depuis décembre 1909, quand le second avait accepté de mener une expertise psychologique pour le compte du tribunal de commerce[361].

---

[354] *Bulletin paroissial du diocèse de Nancy*, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, mars 1914, p. 5.
[355] A.P.P.P., BA118, Rapport de Bertillon sur la participation de son service à l'exposition universelle, 1er mai 1888.
[356] Maria-Anne Privat-Savigny, « Genèse et organisation de l'exposition », *in* Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), *Lyon, centre du monde ! L'exposition internationale urbaine de 1914*, Lyon, Fage Éditions, 2013, p. 90 ; Renaud Payre, « D'un monde à l'autre », *in* Renaud Payre (dir.), *Lyon ville internationale. La métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale (1914-2013)*, Lyon, Éditions Libel, 2013, p. 10.
[357] A.D.M.L., 5M138, *Guide-catalogue de l'exposition d'hygiène urbaine du 12 mai au 12 juin 1907 avec une introduction de M. J. Courmont*, Lyon, Agence Fournier et Imprimeries réunies, 1907, p. 2.
[358] Hélène Chivaley, « Louis Pradel, la chambre de commerce de Lyon et l'exposition », *in* Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), *Lyon…*, *op. cit.*, p. 57.
[359] Maurice Lannois, *Notice nécrologique de M. Charles Soulier lue à l'académie des sciences le 11 novembre 1941*, Lyon, A. Rey, 1941, p. 1.
[360] A.M.L., 782WP2, Brochure présentant les membres de l'exposition internationale de 1914.
[361] Archives personnelles de Michel Stagnara, Extrait du jugement rendu par le tribunal de commerce le 31 décembre 1909, enregistré le 8 avril 1910.

Lors du premier semestre 1913, Locard prend donc officiellement la tête de la section 37, « Police des villes et laboratoires de police – prisons », vraisemblablement épaulé par Lacassagne si l'on en croit les registres[362]. Faute de mieux, Étienne Martin pilote la sous-section « prisons ». Il revient désormais à Locard de mettre à profit son carnet d'adresses pour constituer un large panel d'exposants. Les Suisses Mallet[363] et Reiss[364], les Belges Corin, Borgerhoff, Goddefroy et Stockis[365], l'Allemand Heindl[366] ou encore les Brésiliens Viotti[367] et Carvalho[368] sont sollicités. Sans oublier Vucetich qui assure Locard de sa future présence lors de son court passage à Lyon courant 1913[369]. Le directeur du laboratoire de police profite de l'exposition pour sceller la réconciliation avec l'Identité parisienne[370] – représentée par son nouveau directeur David, Bertillon venant de mourir – de même qu'avec la Sûreté nationale. Cette dernière est ainsi conviée à valoriser les travaux du contrôle général des recherches et du service photographique. Créé la même année que le premier et situé rue Cambacérès, le service photographique s'apparente à son homonyme de la préfecture de police.

Locard entretient, depuis plusieurs mois déjà, d'étroites relations avec son directeur, Jacques Haverna, formé par Bertillon. La raison ? Un intérêt commun pour la cryptographie. Suite à sa réussite au concours d'interprète de l'état-major en 1908, Locard était devenu officier du Chiffre. Une fois basculé dans l'armée territoriale le 1er octobre 1911[371], il avait demandé au service de santé militaire à satisfaire ses périodes de réserve dans ce domaine. « J'y rendrai peut-être plus de fonctions utiles que dans la médecine où je ne connais pas grand-chose car j'ai l'impression que si on me maintient comme médecin, je ferai plus de dégâts qu'une batterie de 77 »[372] aurait-il alors déclaré. C'est ainsi que chaque année il « pass[ait] huit ou quinze jours au service du Chiffre »[373] rue Saint-Dominique, non loin du ministère de la Guerre, formé par le colonel Cartier. Il avait ainsi publié, quelques mois plus tard, un opuscule consacré à « la cryptographie en technique policière »[374]. Or, Haverna est également spécialiste de cet art. Il dirige, à ce titre, la section du Chiffre relevant du service photographique[375]. À côté de celles de l'Armée et de l'Intérieur, une troisième section existe au sein du ministère des Affaires étrangères[376], manifestement moins prompte à collaborer[377]. Le Chiffre se trouve donc éclaté en trois entités, une « commission interministérielle de la cryptographie en temps de paix » ayant même dû être

[362] A.M.L., 782WP13, Registre des différentes sections, les noms de Locard et Lacassagne sont écrits au niveau de la section 27, la numérotation ayant probablement changé entre la confection de ce registre et la version finale.
[363] A.M.L., 782WP27, Lettre de Locard à Malet, 25 juillet 1913.
[364] *Ibid.*, Lettre de Locard à Reiss, 20 décembre 1913.
[365] A.M.L., 782WP23, Lettre de Locard à Borgerhoff, 20 décembre 1913.
[366] A.M.L., 782WP17, Lettre de Heindl à Locard, 11 juillet 1913.
[367] A.M.L., 782WP23, Lettre de Locard à Viotti, 25 juillet 1913.
[368] *Ibid.*, Lettre de Locard à Carvalho, 25 juillet 1913.
[369] A.M.L., 782WP27, Lettre de Locard à Vucetich, 20 décembre 1913.
[370] Edmond Locard, « Chronique latine. La réorganisation de la police et le nouveau livre de Reiss », *A.A.C.*, 1914, p. 523.
[371] A.D.M.L., 1RP999, Fiche d'affectation du matricule 2258 Edmond Locard.
[372] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 13e entretien, 1min 55s.
[373] Edmond Locard, « Des Uhlans qui ne savaient où coucher nous font découvrir le "Chiffre" de l'armée allemande », *France-Soir*, 2 juin 1951.
[374] *Id., La cryptographie en technique policière. Étude sur l'emploi des écritures chiffrées par les malfaiteurs*, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon* tome 31, Lyon, Rey, 1912, 19 p.
[375] A.N., F7 14609, Note de Jacques Haverna, 11 juin 1917.
[376] A.N., 19900061/26 liasse 2, Note du chef du service télégraphique de l'Intérieur pour Haverna, 21 mars 1919.
[377] *Ibid.*, Note de Haverna, 9 janvier 1914.

instituée le 11 janvier 1909[378]. C'est lors d'une réunion de cette commission qu'Haverna propose de créer, au vu de l'imminence de la guerre, un « sous-comité provisoire de déchiffrement »[379] avec « deux sections, l'une relative aux systèmes à lettres, l'autre s'occup[an]t plus spécialement des méthodes à dictionnaires ». Il suggère que chaque ministère « recherche parmi les fonctionnaires [ceux] qui, par des travaux antérieurs ou par leurs goûts personnels pour les choses de la cryptographie » pourraient intégrer cette institution. En mars 1913, le général de Castelnau désigne ainsi Locard pour rejoindre le sous-comité et suivre avec les autres candidats une formation auprès de Haverna[380].

Derrière la lettre du maire de Lyon invitant le ministère de l'Intérieur à participer à l'exposition de 1914[381], il serait donc logique de deviner une initiative de Locard, d'autant plus que celui-ci n'ignore probablement rien du conflit ayant affecté Cacaud en 1909. Si la date imprimée sur le courrier est celle du 5 avril 1912, tout porte à croire qu'il s'agit en réalité de l'année 1913 : Herriot y est qualifié de sénateur, fonction qu'il n'occupe qu'à partir du 11 août 1912, et la réponse ministérielle est bien datée du mois d'avril 1913[382]. Le contrôle général et le service photographique, qui doivent tous deux être représentés à Lyon par Haverna, bénéficient respectivement de six et neuf panneaux[383] sur lesquels figurent l'appareil anthropométrique permettant de réaliser les photographies face-profil, la prise de vue verticale pour les scènes de crime, la Bertillonne, une carte de France sur laquelle apparaissent les brigades mobiles, un graphique montrant l'évolution du nombre des opérations ou encore de grandes affaires reconstituées comme celle de Chantilly. Pour la seconde fois après l'exposition internationale de Dresde en 1911, Haverna se voit ainsi offrir la possibilité de promouvoir son service. Quand Locard lui propose les emplacements définitifs le 6 avril 1914, il est encore loin d'avoir bouclé sa préparation. Une semaine plus tard il confie à Lacassagne : « L'Exposition est horriblement en retard : on y travaille peu. Et on accepte encore de nouveaux exposants : il me faut trouver 20m² pour Tunis et 12 pour Fribourg. C'est un remaniement considérable. Et dans toutes les sections c'est la même chose ! Il y a là un désordre fâcheux. On aurait dû ne plus accepter d'inscription passé le 1er avril »[384]. Il parvient malgré tout à être dans les temps, ainsi que ses collègues, pour l'ouverture officielle du 1er mai. Placée sous la surveillance de Pierre Gonnard bénéficiant ainsi d'un départ en retraite en fanfare[385], l'exposition de Lyon ne connaît pas le succès populaire escompté. À peine plus d'un million de visiteurs en six mois, c'est bien peu en comparaison des 5,5 millions de Dresde en 1911 ou des treize millions de Bruxelles en 1910[386]. L'irruption de la guerre durant l'été 1914 n'explique pas à elle-seule ce bilan mitigé. Pour Locard, l'essentiel est toutefois acquis, à savoir bénéficier d'un éclairage médiatique mondial et assurer un peu plus l'ancrage de son laboratoire qui va ainsi pouvoir résister à la tempête de la Grande Guerre.

[378] *Ibid.*, Décret présidentiel du 11 janvier 1909.
[379] *Ibid.*, Commission interministérielle de cryptographie, séance du 21 janvier 1913.
[380] *Ibid.*, Lettre du ministre de la Guerre au ministre de l'Intérieur, 27 mars 1913.
[381] A.N., 19900061/25 liasse 1, Lettre de Herriot au ministre de l'Intérieur, 5 avril 1912 [1913 en réalité].
[382] *Ibid.*, Lettre de Haverna au directeur de la Sûreté générale, 21 avril 1913.
[383] *Ibid.*, Lettre de Herriot à Haverna, 7 août 1913.
[384] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Locard à Lacassagne, 11 avril 1914.
[385] A.M.L., 782WP6, Lettre du préfet du Rhône au maire de Lyon, 9 janvier 1914.
[386] Jérôme Triaud, « Le bilan mitigé de l'exposition », *in* Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), *Lyon…*, *op. cit.*, p. 157.

Épisode fondamental dans la construction du père fondateur, la création du laboratoire de police constitue une rupture à deux titres. Il est avant tout l'aboutissement d'une réflexion engagée en 1902. Ce n'est que très progressivement que Locard envisage de fonder une structure de police nouvelle. Le musée, les cours et le service anthropométrique forment autant d'étapes intermédiaires brisant l'idée d'un projet gravé dans le marbre dès l'origine. Si la dactyloscopie sert de fil d'Ariane au long de la petite dizaine d'années de réflexion, Lacassagne joue le rôle de mentor montrant à son élève la voie à suivre. Lorsque Locard affirme que le laboratoire de police a été fondé par son maître, il fait donc montre d'une grande lucidité.

Le 24 janvier 1910 représente aussi et surtout une aurore. Il s'agit, pour son concepteur, de rompre avec les pratiques usuelles en créant un service policier résolument orienté vers le terrain. Locard veut en finir avec l'éclatement entre scientifiques enfermés dans leurs tours d'ivoire, Identités judiciaires affairées à classer leurs archives et policiers de la rue pris dans leur quotidien. En réunissant ces acteurs dans une même structure, il compte bâtir un service d'initiative, pouvant agir de son propre chef et non sous la seule injonction de la justice. Tout novateur que soit Locard, il ne fait que prolonger l'œuvre des pères fondateurs dont il affirme être l'héritier. Lacassagne bien sûr mais aussi Bertillon, Gross ou encore Reiss sont autant de modèles guidant l'œuvre de rénovation entreprise par Locard.

Chapitre III. Un héritage prolongé

I. Poursuivre l'œuvre de Lacassagne

1. La captation de l'héritage par Locard

Lors de son installation à la tête du service anthropométrique, Locard réinvestit les conseils et l'expérience accumulés lors de son passage au laboratoire de médecine légale. Il ne peut toutefois pas revendiquer seul le legs de son maître. Comme le rappelle le directeur de l'Institut médico-légal lyonnais Louis Roche en 1966, Lacassagne « forma [...] deux disciples qui continuèrent son œuvre. L'un, le professeur Martin lui succéda à la chaire de médecine légale ; l'autre fut le docteur Edmond Locard. Mais c'est lui qui fut, en fait, le véritable héritier de Lacassagne »[1]. La mise en compétition qu'opère Roche des dizaines d'années plus tard existe-t-elle au début du XX^{e} siècle ? De nombreux éléments la favorisent effectivement. Devenu préparateur au laboratoire de médecine légale dès le 1er novembre 1893[2], Marie Étienne-Martin – il gomme un prénom qu'il estime peut-être trop ambivalent – se rend rapidement indispensable. En 1894, il épaule Lacassagne lors des expérimentations d'armes à feu réalisées sur des cadavres de la morgue[3] et se voit chargé de prendre des notes lors d'une audience de la cour d'assises de l'Ain[4]. Avec la mort de Coutagne un an plus tard, sa montée en puissance au sein du laboratoire s'accélère. Il devient alors interne des hôpitaux et se met à écrire pour les *Archives de l'anthropologie criminelle*[5]. Il accompagne désormais Lacassagne dans les congrès de médecine légale. Les deux hommes y présentent leurs travaux communs, par exemple à Moscou en 1897 avec une communication sur « La fonction glycogénique du foie » [6]. Le jeune homme continue parallèlement son ascension professionnelle : en 1899, il soutient sa thèse sur le *Décubitus et [la] rigidité cadavérique*[7], un an plus tard il est nommé médecin suppléant à l'asile d'aliénés de Saint-Jean-de-Dieu[8]. Un an après, il bénéficie du changement de rythme de parution des *Archives* pour devenir secrétaire de la rédaction[9]. Cette année s'annonce décidément comme celle de la consécration. Il prend l'initiative d'une souscription visant à célébrer, par la réalisation d'une main en bronze, l'obtention par Lacassagne du grade d'officier de la légion d'honneur. Quelque 141 souscripteurs sont ainsi mobilisés et 70 d'entre eux assistent à la remise de cette œuvre de Payramaure le 23 février dans les salons du restaurant Maderni[10]. La même année enfin, Étienne Martin est élu membre correspondant de la Société de médecine légale de France[11].

---

[1] Louis Roche, « Edmond Locard et la médecine légale », *Sûreté nationale*, n° 63, juin-juillet 1966, p. 7.
[2] A.D.M.L., 1T4307, État de service d'Étienne Martin, 14 septembre 1939.
[3] Alexandre Lacassagne, « Diagnostic différentiel du suicide et de l'assassinat », *A.A.C.*, 1894, p. 152.
[4] *Id.*, « Diagnostic différentiel du suicide et de l'assassinat », *A.A.C.*, 1894, p. 152.
[5] Étienne Martin, « Un cas curieux de spasme cadavérique », *A.A.C.*, 1896, pp. 278-280.
[6] Émile Corra, « Discours de M. Émile Corra », *in Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à sa mémoire à Lyon le 4 juillet 1927*, Paris, Librairie Baillière et Fils, 1927, p. 49.
[7] Étienne Martin, *Décubitus et rigidité cadavérique*, Lyon, Storck, 1899, 136 p.
[8] « Nouvelles », *A.A.C.*, 1900, p. 229.
[9] Martine Kaluszynski, « Les *Archives de l'anthropologie criminelle* », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 1. La revue et ses hommes, mis en ligne le 01 janvier 2005, consulté le 24 août 2018.
[10] *Souvenirs du professeur Lacassagne à ses amis & à ses élèves. Lyon, 23 février 1901*, Lyon, Storck, 1901, pp. 14 et 48.
[11] Adrien Storck, « Nouvelles », *A.A.C.*, 1901, p. 221.

En 1902, alors que Locard soutient sa thèse, Martin devient le nouveau chef des travaux du laboratoire en lieu et place de Jean Boyer qui avait pris la suite de Coutagne en 1895. Lacassagne écarte ainsi de sa propre succession un collègue avec lequel il ne partage guère d'affinités, si l'on en croit le vif débat qui les oppose en 1902 lors de l'expertise du tueur Henri Vidal. Troisième co-expert aux côtés de Boyer et de Lacassagne, Fleury Rebatel signalait : « Boyer m'écrit un mot ce matin me disant que ce que nous faisons est nul, renseignements pris. Il serait bon, je crois, que vous veniez ce soir si possible à 9 heures pour savoir ce qu'il entend par là »[12]. Étienne Martin est désormais promis à hériter du poste de son maître avec lequel il poursuit une féconde collaboration[13]. En 1904, il n'hésite pas à croiser le fer avec l'ancien élève de Léopold Ollier en tempérant l'intérêt des empreintes digitales[14]. Elles n'ont pas été expérimentées à grande échelle, le bertillonnage exclut certes les enfants mais ce ne sont pas eux « qui encombrent les prisons », enfin « on ne sait pas si les empreintes digitales ne varient pas pendant la vie des individus », oppose-t-il à son jeune collègue. Alors que l'anatomiste et vétérinaire François-Xavier Lesbre prend fait et cause pour Locard en s'appuyant sur la thèse de Forgeot, Étienne Martin reçoit l'appui de Lacassagne. Si ce dernier intervient surtout par conviction, il souhaite peut-être aussi rééquilibrer la joute verbale en faveur ce celui qui l'épaule depuis maintenant plus de dix ans. Le 1er novembre 1913, alors que Lacassagne est admis à faire valoir ses droits à la retraite[15], Martin prend la tête de l'I.M.L. Ainsi s'accomplit sa « plus chère ambition. Vers elle ont convergé tous les efforts de [s]a vie »[16].

Devenu médecin légiste malgré lui, Locard ne peut – et ne veut d'ailleurs absolument pas – rivaliser. Étienne Martin fait-il montre de la même placidité ? Rien n'est moins sûr. Lors de sa leçon inaugurale, deux semaines plus tard, il semble relativiser l'apport de son ancien camarade : « À l'heure actuelle, on crée dans les grands centres des laboratoires annexés au service de la Sûreté », « À Lyon, ce laboratoire a été confié au Dr Locard, un ancien préparateur de notre Institut »[17]. Une inexactitude – assez mineure il est vrai – qui pourrait aussi bien venir d'une méconnaissance que d'une volonté de rabaisser celui qui aurait pu se positionner comme un concurrent en arrivant quelques années plus tôt. La tonalité globale de cette première leçon se veut d'ailleurs plutôt sardonique, Martin en profite ainsi pour régler quelques comptes avec la capitale : « dans un rapport récent au Congrès de Londres, dans lequel sont mentionnés la plupart des Instituts allemands, le professeur de Médecine légale de Paris, notre ami le professeur Thoinot, a omis de signaler le seul qui existe en France ; il est vrai qu'il n'est pas à Paris ». Si une éventuelle condescendance se manifeste alors à l'égard de Locard, aucune tension ne se manifeste lors de l'exposition universelle. Devant s'absenter quelques jours au mois de juillet 1914, le responsable de la section 37 confie la gestion de celle-ci à Martin[18].

[12] Fonds Lacassagne, Ms5263, Lettre de Rebatel à Lacassagne, 31 août 1902.
[13] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, « Deux cas d'intoxication mortelle par l'oxyde de carbone. Analyse des gaz du sang », *A.A.C.*, 1903, p. 22.
[14] « Discussions. Sur la dactyloscopie ou identification par les empreintes digitales par le Dr E. Locard », Séance du 5 mars 1904, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1904/23, p. 102.
[15] A.D.M.L., 1T4307, État de service d'Étienne Martin, 14 septembre 1939.
[16] Étienne Martin, *Leçon inaugurale du cours de médecine légale faite à la faculté de médecine de Lyon le 17 novembre 1913*, Lyon, Rey, 1913, p. 3.
[17] *Ibid.*, p. 4.
[18] A.N., 19900061/25 liasse 1, Lettre de Locard à Haverna, 2 juillet 1914.

La mise à la retraite de Lacassagne en 1913 permet d'ailleurs au directeur du laboratoire de police de s'émanciper un peu plus encore. Malgré la nomination de son protégé au palais de justice, le « patron » comme le surnommait Florence continuait en effet à solliciter Locard pour des traductions et orientait encore certaines de ses publications. En février 1912, il adressait ainsi au service anthropométrique une demi-douzaine de documents, « soit en bloc, l'embryon d'une petite chronique latine », ajoutant un tantinet persifleur : « Vous seriez bien aimable de la rédiger, sans tarder – vous êtes, d'autre part, si agréablement occupé »[19]. S'accommodant depuis longtemps de la surcharge de travail, voire s'épanouissant dans de telles conditions, Locard ne rechigne toutefois pas à la tâche. Il obtient même, en 1914, la création d'une rubrique « police technique » dans les *Archives*.

Avec le retour à la paix en 1919, les deux directeurs retrouvent leurs fauteuils respectifs, Martin dotant alors les papiers de son service d'un en-tête « Institut de médecine légale ». Quand, en 1920, Théophile Borgerhoff demande à Locard d'obtenir pour sa nouvelle revue la collaboration d'Étienne Martin « éminent successeur de l'illustre Lacassagne »[20], le chef du laboratoire de police ne s'en offusque absolument pas. Directeur du service d'identification belge, le patron de la *Revue de droit pénal et de criminologie* annonce en outre vouloir agréger à son projet « *les principaux rédacteurs des Archives* », signe que le legs de Lacassagne est également revendiqué par-delà les Ardennes. Dans ce pays, Locard fait également figure d'héritier légitime. Quand le Liégeois Eugène Stockis lui annonce la participation financière du ministère de la Justice belge aux *Annales internationales de médecine légale*, il confie : « Est-ce un bien ? L'avenir nous le dira ; en tout cas, il n'était pas possible de reprendre cette publication avec nos seuls moyens, pas plus que, je suppose, tu n'envisages encore la reprise des *Archives* de Lacassagne, dont le besoin se fait cependant bien sentir »[21]. Stockis, fondateur du premier laboratoire de police scientifique belge en 1910[22], vise juste sans le savoir puisque l'ancien professeur de médecine légale lyonnais avait justement « proposé la direction des *Archives* »[23] à Locard au lendemain de la guerre. Face aux « sérieuses difficultés » de l'édition, un tel projet avait été abandonné ou du moins ajourné. « Cette revue reparaîtra peut-être prochainement »[24] prophétisait Lacassagne en novembre 1919 dans une missive adressée au président de l'Association de la presse médicale française. Locard est donc en droit de revendiquer le legs de son ancien maître, et il confie en 1919 à Manuel Viotti – chef de la sécurité publique de São Paulo – qu'il a succédé à Lacassagne « par droit de conquête »[25]. Malgré ce flottement de l'après-guerre, Martin reste convaincu d'avoir la légitimité de son côté, fin 1920 il finalise d'ailleurs avec son maître la réédition du *Précis de médecine légale*, œuvre d'une « collaboration des deux auteurs depuis bientôt trente ans »[26]. Si une pierre d'achoppement peut être relevée, elle se situe plutôt du côté de la pratique judiciaire.

[19] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Lacassagne à Locard, 23 février 1912.
[20] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 29 novembre 1920.
[21] *Ibid*., Lettre sans auteur [Stockis] à Locard, 1er janvier 1921.
[22] Luc Keunings, *Des polices si tranquilles. Une histoire de l'appareil policier belge au XIXe* siècle, Louvain, P.U. de Louvain., 2009, p. 200.
[23] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Hellwig, 26 décembre 1922.
[24] A.M.L., 31ii87, Lettre de Lacassagne au président de l'Association de la presse médicale française, 17 novembre 1919.
[25] Manuel Viotti, « A policia. O que elle e. O que deveria ser », *Revista de Policia*, n°517, 1er janvier 1920, p. 22.
[26] Alexandre Lacassagne et Étienne Martin, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1921 (3e éd.), p. V de la préface.

Étienne Martin estime en effet que les deux institutions lyonnaises se télescopent au détriment des enquêtes. Il le fait savoir ouvertement dès le VI[e] congrès de médecine légale de langue française, en mai 1921. Alors que le Bruxellois De Rechter, admiratif du travail de Locard « dont la réputation de sagacité et de compétence est universellement connue »[27] en appelle à la création de « laboratoires dépendant du Ministère de la Justice » du fait « [d']installations de plus en plus coûteuses », Martin s'inscrit en faux contre cette proposition qu'il juge superflue voire dangereuse, alors que dix ans plus tôt il professait que les « laboratoires spéciaux [étaient] encore trop rares pour satisfaire aux besoins de tous les parquets »[28]. Il fonde son rejet sur les « difficultés [que] rencontrent à Lyon les médecins légistes pour accomplir leur mission, lorsque les agents du Service criminel ont, avant leur arrivée, exercé leur activité en enlevant des pièces à conviction particulièrement importantes »[29]. Comprenant qu'il vient malgré lui de s'engager sur une pente glissante, mettant au jour un conflit larvé entre les deux organismes lyonnais, De Rechter tente alors de temporiser : « il a eu surtout en vue la création d'un laboratoire de physico-chimie ». Le président de la séance Victor Balthazard, tout acquis à la cause de son ami Étienne Martin, renchérit toutefois : « On peut être surpris qu'à Lyon un policier scientifique fasse des prélèvements sur les lieux du crime avant l'arrivée du parquet et du juge d'instruction. La conduite correcte consiste dans le transport sur les lieux du parquet […] accompagn[é] par un médecin légiste et par le policier scientifique ». La circulaire de 1910 accordant au laboratoire la primauté des prélèvements sur la scène de crime se voit donc contestée.

Pour prendre la mesure du léger malaise qui s'empare alors de l'assemblée, il faut rappeler que le congrès se déroule en Belgique, pays dans lequel les deux directeurs français disposent de nombreux appuis. Martin avait noué des liens très forts au fil des différents congrès d'anthropologie ou de médecine légale. Par exemple, celui de 1911 lors duquel il avait formé, avec le Belge De Ryckère, un petit noyau hostile aux lombrosiens venant écouter leur « idole », tels des musulmans se rendant « à La Mecque lors du pèlerinage au grand prophète »[30]. Autre précision d'importance, le directeur de l'I.M.L. lyonnais et Balthazard viennent tout juste de mettre sur pied les *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, faisant de celles-ci l'organe officiel de l'Association des médecins-experts de France ainsi que des congrès de médecine légale. En 1920, les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale* publiées par l'éditeur parisien Baillière et Fils avaient effectivement été partagées en deux revues désormais distinctes[31]. L'adjonction de l'expression « police scientifique » avait probablement été le fait de Balthazard. Chef de l'Identité judiciaire jusqu'en 1921, puis simple conseiller technique au profit de son ancien adjoint Edmond Bayle qui prend la tête de l'institution parisienne, il prépare alors la publication d'un précis de police scientifique. Une intrusion sur les plates-bandes de Locard que ce dernier aura à cœur de contrecarrer. Pour l'heure, il s'agit surtout d'apaiser les tensions avec l'I.M.L. lyonnais. La ligne de démarcation établie tacitement en 1910, à savoir le

[27] De Rechter, « L'école belge de criminologie et de police scientifique », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, n° 1, 1920, p. 136.
[28] Étienne Martin, *Leçon…*, *op. cit.*, p. 7.
[29] « Compte-rendu du VI[e] Congrès. Séance du 24 mai 1921 », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, n°6, 1921, p. 340.
[30] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Martin à Lacassagne, 9 octobre 1911.
[31] Étienne Martin, « Préambule », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, n° 1, 1920, p. 1.

biologique pour la rue Pasteur et le reste des expertises pour la rue Saint-Jean, ne semble pas suffisante. Si le directeur du laboratoire de police est absent lors du congrès de Bruxelles, ses nombreux amis tels que Stockis ne manquent probablement pas de lui rapporter les propos emprunts d'amertume de Martin.

Photo n°11 : Étienne Martin dans l'I.M.L. de la rue Pasteur

Source : Agence Rol, B.N.F., photo de 1923

Locard joue alors la carte de l'apaisement. En 1923, il sollicite Pierre Mazel – chef de travaux de l'I.M.L. – pour « l'épreuve pratique du 4e examen » universitaire de son stagiaire Georges Béroud[32]. Six mois plus tard, Martin préside même la soutenance de thèse du protégé de Locard[33]. Le rapprochement semble désormais de mise en cette année 1923 puisque le directeur du laboratoire de police affirme à son éditeur Payot que le *Journal de médecine de Lyon* – dirigé par Martin – et les *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique* seront tout à fait disposés à publier des comptes-rendus positifs de son dernier ouvrage[34]. Approfondissant un peu plus la désormais régulière collaboration, Locard se met au service de son « ami » de la rue Pasteur si celui-ci souhaite envoyer certains aspirants médecins légistes assister aux « conférences de technique policière » du jeudi après-midi[35]. Lors de l'inauguration du buste de Lacassagne, le 4 juillet 1927, Étienne Martin qui préside la cérémonie rend grâce au « père intellectuel qui [l']a formé »[36]. Le directeur du laboratoire de police ne figure étonnamment pas dans l'auditoire mais Martin associe son nom à l'hommage. Quand Locard fonde en juillet 1929 la *Revue internationale de criminalistique* « qui continue, pour une part, les anciennes *Archives* de [s]on maître Lacassagne »[37], aucune réaction hostile ne peut être relevée. Cinq ans après le décès du « patron » à la suite d'un banal accident de la circulation[38], la charge

[32] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Mazel, 20 mars 1923.
[33] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Morel, 1er octobre 1923.
[34] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, 4 mai 1923.
[35] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Étienne Martin, 4 décembre 1924.
[36] Étienne Martin, « Discours… », *art. cit.*, p. 11.
[37] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Locard à l'éditeur Masson, 9 décembre 1929.
[38] « Le professeur Lacassagne est mort hier », *Le Lyon Républicain*, 25 septembre 1924.

émotionnelle est grande. Il s'agit de valoriser le « legs Lacassagne dont je suis comptable »[39] écrit au même moment Locard évoquant des thèses de médecine que son maître lui avait confiées. Le reste des ouvrages avait été donné à la bibliothèque municipale dès 1922[40]. Désireux de maintenir la cordiale entente le liant à Martin, le directeur du laboratoire de police propose de « rendre compte »[41] dans la *R.I.C.* des thèses qui seront soutenues à l'I.M.L. Alors qu'il est déjà question de transférer ce dernier dans un nouveau bâtiment à Grange-Blanche[42], en face du futur grand hôpital de la ville, Martin accepte bien volontiers.

La captation partielle de l'héritage de Lacassagne s'opère donc en douceur. Dans l'esprit de certains correspondants étrangers, Locard passe pour être le rédacteur en chef des *Archives*, et ce encore à la fin des années 1930[43]. Jusqu'au départ de Martin à la retraite le 16 juin 1939[44], les bonnes relations demeurent. Peut-être même Locard appuie-t-il Maurice Étienne-Martin lorsque celui-ci postule, avec succès, à un poste de chirurgien à Shanghai[45]. En 1935, le directeur du laboratoire de police bénéficie en effet de certains contacts sur place. Quelques années plus tard, Locard refuse de profiter d'une situation qui aurait pu envoyer précocement Martin à la retraite. En février 1939, il délègue la gestion de l'I.M.L. à un autre de ses fils, probablement Pierre Étienne-Martin, le cadet. Or, ce dernier est dénoncé à Locard par le garde municipal affecté à la morgue. Il aurait « interdit au policier n° 578 du poste de Monplaisir – et à moi – de faire la fouille réglementaire et de déshabiller le corps », « une fois de plus […] ce jeune docteur commande messieurs les policiers »[46]. Pourtant en position de force, le directeur du laboratoire ne donne pas suite à ce courrier.

2. Des centres d'intérêt communs

L'assurance avec laquelle Roche désigne en 1966 Locard comme étant le véritable héritier intellectuel de Lacassagne ne surprend guère, tant les deux hommes se ressemblent. Ils partagent avant tout un même éclectisme. L'ancien élève décrit ainsi son maître : « Nul ne fut moins l'homme d'une seule discipline et d'une spécialisation borgne. Il avait, comme Diderot qu'il aimait à citer, le goût des vues générales et la volonté de rechercher des ouvertures en tous sens. Sa lecture était immense : histoire, philosophie, critique littéraire, biologie, il avait des clartés sur tout »[47]. Une appétence pour les lettres, communément répandue dans la bourgeoisie de la fin du XIX^{e} siècle et que confirme Martin : « Aussi était-il un fervent défenseur des études littéraires ; il déclarait cette discipline indispensable pour former un médecin »[48]. Épousant parfaitement cette ligne de pensée, le directeur du laboratoire de police n'aura de cesse de combattre le « progrès de la spécialisation [qui est] une évitable nécessité »[49].

[39] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au docteur Fournot, 28 novembre 1929.
[40] Sennevières [pseudonyme de Locard], « La bibliothèque du P^{r} Lacassagne », *Le Lyon Républicain*, 27 juillet 1922.
[41] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Martin, 26 mars 1930.
[42] A.M.L., 1741W8, Plan du futur Institut médico-légal, 18 juillet 1928.
[43] A.M.L., 31ii93nc, Lettre du magistrat américain Édouard Rich à Locard, 14 avril 1938.
[44] A.D.M.L., 1T4307, Décret présidentiel de mise à la retraite d'Étienne Martin, 28 janvier 1939.
[45] *Ibid.*, Lettre d'Étienne Martin au doyen de la faculté de médecine, 20 juin 1939.
[46] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du garde municipal Rollon à Locard, 14 février 1939.
[47] Edmond Locard, « Le Professeur Lacassagne », *Annales de l'université de Lyon*, 1960, vol. II, p. 30.
[48] Étienne Martin, « Discours… », *art. cit.*, p. 11.
[49] A.M.L., 31ii46, Brouillon de l'article « Cervelles associées » publié dans *Le Soir* en septembre 1943.

Surnommé « Pic de la Mirandole » dans les médias de masse du second XX[e] siècle, car pouvant « argumenter "sur toute chose sachable" »[50], Locard affirme « qu'un chirurgien qui ne sait pas de biologie, un médecin légiste qui ne sait pas de médecine, un avocat d'assises qui ne sait pas de droit civil et encore moins de droit romain […] ne découvriront rien, et ne feront en rien progresser leur art »[51]. Il place cette façon de penser au cœur du renouvellement de la police scientifique : « Une science ou un art – disons une technique – ne peut progresser que par une connaissance étendue des connexions de cette technique avec les autres disciplines. Un spécialiste qui ne connait strictement que sa spécialité est une manière de crétin »[52]. Pour le chimiste Pierre Laszlo, ardent défenseur du décloisonnement face à « l'hyperspécialisation »[53], de telles connexions s'avèrent encore aujourd'hui impératives pour faire progresser la science. Lors d'une conférence donnée à Munich en 1997, il déclare même la chimie « science sœur » de la linguistique, la première combinant des groupements d'atomes de la même façon que la seconde combine des phonèmes, une analogie intéressante étant donné le rôle central joué par les langues dans la formation intellectuelle de Locard. Formé par le même maître, Martin adopte pourtant la posture inverse : « La spécialisation est une nécessité. Elle s'impose »[54]. Un discours qu'il convient toutefois de ne pas caricaturer car il vise à défendre une formation médicale plus pointue : « Il est donc nécessaire que ces spécialistes fassent la preuve d'études approfondies en la matière. C'est pour cette raison que Brouardel a créé à l'Université de Paris le diplôme de médecine légale et de psychiatrie »[55].

Le « programme d'études nouvelles » défini par Lacassagne en 1891, consistant à « introdu[ire] la science dans l'histoire »[56], se voit donc appliqué par Locard au-delà de la seule période d'avant-guerre. Il garde d'ailleurs contact avec Augustin Cabanès qu'il sollicite encore en 1923. Locard suggère à celui qui dirige alors la *Chronique médicale* de publier une recension de son dernier ouvrage[57]. L'auteur qui avait inspiré son sujet de thèse est l'un des rares à susciter son estime. Qualifiant de « bien fâcheux genre que cette combinaison du roman et de l'histoire » Locard affirme que cette dernière « est bien une science et que la romancer c'est, à grand tort, lui ôter ou bien gâter son caractère scientifique »[58]. La polémique autour de la mort de Louis XVII fournit au directeur du laboratoire lyonnais la principale occasion de faire perdurer le programme de 1891. En juin 1922, René Le Conte – secrétaire de la Société archéologique de France – lui soumet le problème du baron de Richemont, un escroc ayant prétendu être le Dauphin sous la Restauration[59]. Ce docteur en droit licencié ès-lettres annonce alors « Par une série de recherches délicates [avoir] réussi à établir qu'il n'y avait non pas un, mais deux Richemont », Claude Perrin et l'un de ses frères. René Le Conte qui a déjà publié plusieurs articles dans la revue *Science Historique* en appelle à l'éclairage de Locard dont la réputation est

[50] Edmond Locard, « Spécialisation », *La Vie Lyonnaise*, s.d.
[51] *Ibid.*, « Savoir », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [1938].
[52] A.M.L., 31ii46, Brouillon de l'article « Cervelles associées » publié dans *Le Soir* en septembre 1943.
[53] Pierre Laszlo et Michaël Oustinoff, « Etre un scientifique, c'est apprendre à traduire la parole des choses », *Hermès*, n°56, 2010, p. 115 ; Bernadette Bensaude-Vincent, « A Language to Order the Chaos », *in* Marie-Jo Nye, *The Cambridge History of Science*, vol. 5, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 174-190.
[54] Étienne Martin, *Leçon…*, *op. cit.*, p. 21.
[55] *Ibid.*, p. 22.
[56] Alexandre Lacassagne, « Programme… », *art. cit.*, p. 567.
[57] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, 4 mai 1923.
[58] Edmond Locard, « Histoire romancée », *La Vie Lyonnaise*, s.d.
[59] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de René Le Contre à Locard, 26 juin 1922.

désormais bien établie. Après avoir fourni son aide et donc contribué à la publication d'une mise au point[60], l'ancien élève de Lacassagne continue à s'intéresser de près à ce sujet. Il communique même cette curiosité à son entourage proche comme semblent l'attester les papiers de Justin Godart[61].

À l'extrême fin des années 1920, Locard fait la connaissance d'un autre amateur du sujet à savoir Paul Saint-Claire Deville, directeur des mines domaniales de la Sarre[62]. Alors qu'il s'apprête à lancer la *R.I.C.*, il lui propose la rédaction d'un article. « Comme vous, je suis convaincu de la très grande similitude entre l'enquête historique et l'enquête criminelle […] Le Louis XVII que je travaille toujours[63] […] est, au fond, un véritable dossier d'instruction »[64], répond Saint-Claire Deville. Ce dernier s'attèle ainsi à la tâche, se confrontant à l'hypothèse d'un enlèvement du jeune Louis censé toutefois être mort de tuberculose à la prison du Temple sous la Révolution. Le directeur des mines sarroises démontre ainsi que « les serrures du Temple avaient été changées au moment où l'évasion [du dauphin] se serait produite » et « identifi[e] les signatures des Conventionnels de garde au Temple à cette même période »[65]. Convaincu de l'intérêt de la graphométrie – la technique lyonnaise de mensuration des lettres et des mots pour en identifier l'auteur – Sainte-Claire Deville affectionne en effet plus largement les analyses d'écriture. Prolongeant l'analyse, il écarte enfin la possibilité que le prétendant Jean-Marie Hervagault – un vagabond qui avait le même âge que le dauphin – soit bel et bien Louis XVII[66].

Locard passe donc, plus que jamais, pour être l'un des grands spécialistes de la question et continue de publier à ce sujet dans la *Vie Lyonnaise*. Cette réputation va lui jouer des tours durant l'Occupation. En juillet 1943, il accepte l'expertise de « deux boucles de cheveux ayant appartenu l'une à Louis XVII enfant, l'autre à Naundorff »[67] commandée par André Castelot, employé par le journal collaborationniste *La Gerbe*[68]. En dépit d'un positionnement hostile à Vichy, Locard accepte. Au mois de novembre, il rend un rapport en faveur de l'identité tout en précisant « que la question de l'authenticité et de l'origine des cheveux contenus dans le reliquaire ne [le] concernent pas »[69]. Castelot s'empresse donc d'annoncer la découverte dans la une du 9 décembre : « Naundorff était Louis XVII […] La science moderne l'affirme »[70]. Le rapport du directeur lyonnais, présenté dans son intégralité, sert de caution morale. Ayant évité l'épuration, l'ancien journaliste de *La Gerbe* enfoncera le clou en 1948 en publiant *Louis XVII. L'énigme résolue*[71], pour finalement se raviser quelques années plus tard[72].

---

[60] René Le Conte, *Louis XVII et les faux Dauphins*, Paris, P.U.F., 1924, 196 p.
[61] Archives du Musée Gadagne, Fonds Godart, Boîte n°27, coupures de presse sur l'affaire Naudorff.
[62] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Paul Sainte-Claire Deville, 22 juin 1929.
[63] Paul Sainte-Claire Deville, À *la recherche de Louis XVII*, Paris, Flammarion, 1946, 460 p.
[64] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Paul Sainte-Claire Deville à Locard, 29 juin 1929.
[65] Edmond Locard, « Le problème Naudorff », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [années 1930].
[66] Paul Sainte-Claire Deville, « L'enquête historique et la recherche policière », *R.I.C.*, n° 3, 1930, p. 192.
[67] A.M.L., 31ii43nc, Lettre d'André Castelot à Locard, 20 juillet 1943.
[68] Christian Marche, *La Gerbe : un organe collaborationniste*, Thèse d'histoire dirigée par Géraldi Leroy, Université d'Orléans, 1998, 507 p.
[69] 31ii118, Affaire Castelot, rapport d'expertise de Locard, 12 novembre 1943.
[70] André Castelot, « Naundorff était Louis XVII », *La Gerbe*, 9 décembre 1943.
[71] *Id.*, *Louis XVII. L'énigme résolue*, Bruxelles, Chabassol, 1948, 287 p.
[72] Renaud Lecadre, « Louis XVII : les "survivantistes" s'accrochent au mythe. A.D.N. ou pas, ils veulent encore croire à l'évasion du dauphin », *Libération*, 22 avril 2000.

Locard développe donc encore, au milieu du XX[e] siècle, le « programme d'études nouvelles » fixé par son maître cinquante ans plus tôt. La criminologie, telle que Lacassagne la professait, fait l'objet d'un même réinvestissement. Intégré de fait à l'école lyonnaise à partir de 1900, Locard manifeste très tôt un intérêt presque naturel pour l'anthropologie criminelle. Si son premier ouvrage, extrait de sa thèse, évoque plus les formes de déviance qu'il n'en étudie les ressorts, il concerne néanmoins « Les perversions de l'instinct sexuel »[73] et ses mécanismes. L'élève s'appuie ici sur les travaux[74] de son mentor dans le domaine de l'inversion[75]. Tout en reprenant les catégories de perversions sexuelles établies au milieu du XIX[e] siècle par Claude-François Michéa[76], Lacassagne estimait que la pédérastie s'expliquait avant tout par une dégénérescence du système nerveux central[77]. En 1912, avec la mise en place du cours libre de psychologie expérimentale appliquée à la pédagogie, alors même que l'arrêté du 29 février supprime les emplois d'instituteurs externes dans les établissements de jeunes détenus[78], Locard renoue avec la criminologie. À partir d'observations et de réflexions menées sur la délinquance juvénile[79], il élabore une théorie finalement exposée dans divers conférences et articles. Cette question fait alors débat, la loi du 22 juillet 1912 venant d'instituer les tribunaux pour enfants et différenciant désormais les mineurs de moins de treize ans – irresponsables pénalement – des jeunes de treize à seize ans[80].

Après la Grande Guerre, Locard poursuit dans cette voie en faisant du problème de la jeunesse la matrice de la criminalité. Au regard de la déshérence des enfants des rues durant le conflit mondial, il affirme que « l'origine principale de ce peuple hors la loi est l'enfance abandonnée »[81]. Il apporte son propre témoignage en guise de caution : « Au service d'identité de Lyon, on amène presque chaque jour des gamins de douze à quinze ans », « depuis l'armistice […] Ce ne sont plus des jeunes gens qui commettent des crimes, ce sont des enfants »[82]. L'implication croissante de Locard dans la pédagogie depuis 1919 n'est probablement pas étrangère à cette inflexion du discours car l'école est bien l'un des « remèdes » aux « enfants [qui] ne reçoivent plus aucune éducation morale »[83]. Charles Chabot, qui lui avait proposé le poste à la faculté de lettres en 1912, tombe en effet gravement malade – il meurt en

[73] Edmond Locard, *Les crimes de sang et les crimes d'amour au XVII[e] siècle*, Lyon, Storck, 1903, p. 194.
[74] Alexandre Lacassagne, « Pédérastie », *in* Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 1874.
[75] Philippe Artières, « Lacassagne : Le professeur et l'inverti », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 2. Thématiques et théories, mis en ligne le 1[er] janvier 2005, consulté le 1[er] novembre 2018. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/120 ; Patrick Cardon, « Un pionnier de l'homoliberté avec Marc-André Raffalovitch, l'homosexualité cessait d'être une inversion monstrueuse de l'hétérosexualité », *Gai Pied Hebdo*, n° 389, 12 octobre 1989 ; Julie Mazaleigue-Labaste, « De l'amour socratique à l'homosexualité grecques », *Romantisme*, 2013/1, n° 159, pp. 35-46.
[76] Claude-François Michéa, « Des déviations maladives de l'appétit vénérien », *Union médicale*, n° 3, 1849, pp. 338-339.
[77] Régis Revenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2007/2, n° 17, pp. 23-45.
[78] Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, Privat, 2002, p. 166.
[79] Jean-Claude Vimont (dir.), *Jeunes, déviances et identités du XVIII[e] au XX[e] siècle*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, *Cahiers du Ghris*, n° 15, 2005, 157 p. ; Ludivine Bantigny et Ivan Jablonka (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France (XIX[e]-XXI[e] siècle)*, Paris, P.U.F., 2009, 320 p. ; Sophie Victorien, *Jeunesses dangereuses, jeunesses malheureuses. L'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945*, Rennes, P.U.R., 2011, 317 p.
[80] Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti, « Les "petits pervers". Le discours médical sur l'enfance coupable (1880-1945) », *in* Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero et Catherine Rollet (dir.), *Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003, p. 865.
[81] Edmond Locard, *Le crime et les criminels*, Paris, La Renaissance du livre, 1925, p. 12.
[82] *Id.*, « Les enfants criminels », *Le Lyon Républicain*, 4 juillet 1919.
[83] *Id.*, « Les enfants volent et tuent. Quels remèdes ? », *Demain*, n° 72, 25 juin 1919, p. 73.

1924 – et lui confie la présidence de la section lyonnaise de la Société Binet au début des années 1920[84]. De nouvelles activités viennent donc se greffer sur les cours universitaires. Locard convie les inspecteurs des écoles maternelles à partager leur expérience devant la filiale lyonnaise, en 1923 une inspectrice vient ainsi exposer la méthode Montessori[85]. Il part à la rencontre des autres sections, comme celle de l'Ain en 1924 puis 1925. Il collecte même des fonds pour le « laboratoire de psychologie expérimentale »[86] qu'il avait monté à la faculté de lettres. S'inscrivant dans la rupture défendue par Binet, Locard présente la psychologie expérimentale comme « une science de gros bon sens, pratique et simple, aux résultats immédiats »[87], rejetant l'usage de lois mathématiques dans le champ de l'éducation au profit d'une approche plus humaine. Il prône en outre comme seul outillage « du papier et du crayon »[88], mettant ainsi à profit les conseils d'Édouard Claparède avec lequel il correspondait déjà en 1912 lors de la préparation des cours[89]. Son implication dans la pédagogie des instituteurs, expliquant par ailleurs son intérêt pour l'orientation professionnelle, lui permet donc d'explorer l'une des mesures prophylaxiques du crime.

Auteurs de nombreux travaux de criminologie, Locard voit finalement ses qualités de criminologue sanctionnées par des propositions d'enseignement. En 1938, il reçoit ainsi la présidence d'honneur du tout nouvel Institut de criminologie pratique sis au 51 rue des Ecoles à Paris. Fondée en 1937 par François Nelken afin de former « techniciens et […] experts criminologues »[90], cette structure bénéficie ainsi de l'image de marque du « grand savant »[91] directeur de la *R.I.C.* En outre, Nelken « demande à acheter [l]es œuvres complètes »[92] de Locard. Quatre ans plus tard, c'est au tour du professeur de droit Georges Levasseur de se tourner vers la rue Saint-Jean. Alors qu'il vient de mettre sur pied un Institut de sciences criminologiques à Grenoble[93], il souhaite faire intervenir son homologue lyonnais[94]. Quand le premier congrès français de criminologie se tient à Lyon le 21 octobre 1960, Locard n'intervient donc pas uniquement en tant qu'héritier spirituel de Lacassagne mais aussi comme criminologue[95].

3. Une même démarche

Son attirance pour ce domaine le conduit, tout comme son maître, à s'intéresser de près à l'un des plus grands signes de la déviance : les tatouages. Dès 1909, le premier se fait le porte-voix du second pour lever l'ambigüité d'un article des *Archives*. Le docteur genevois Henri Léale avait en effet écrit que le directeur du laboratoire de médecine légale voyait « dans le tatouage, l'un des signes de

[84] Frédéric Mole et Jean-Yves Seguy, « Une psychologie… », *art. cit.*, p. 16.
[85] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à l'inspectrice Charvat, 5 octobre 1923.
[86] A.M.L., 31ii58nc, Lettre sans auteur [la faculté de lettres, le doyen ?] à Locard, 2 mai 1925.
[87] Edmond Locard, « La psychologie expérimentale à l'école », *Bulletin trimestriel du Syndicat national des institutrices et instituteurs de France et des colonies*, Section de l'Ain, avril 1924, p. 83.
[88] *Id.*, « L'école sur mesure », *Bulletin trimestriel du Syndicat national des institutrices et instituteurs de France et des colonies*, Section de l'Ain, avril 1925, p. 104.
[89] A.M.L., 31ii80, Lettre de Claparède à Locard, 3 novembre 1912.
[90] A.M.L., 31ii59nc, Brochure de l'Institut de criminologie pratique de Paris, 1939.
[91] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Nelken à Locard, 24 mai 1938.
[92] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 10 janvier 1938.
[93] « Hommage aux P^rs^ Georges Levasseur et Jean Carbonnier », *Archives de politique criminelle*, 2003/1, n° 25, p. 3.
[94] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Freddy Garanjoud à Locard, 19 mars 1943.
[95] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Roche et de Colin à Locard, 13 juin 1961.

l'arrêt de développement dont sont frappés les criminels »[96], ramenant de fait son opinion à celle de Lombroso. Locard, qui avait peu de temps auparavant publié son premier article sur le sujet[97], se charge alors de répondre que la *doxa* de l'école lyonnaise avait évolué depuis les deux articles publiés par Lacassagne en 1881 et 1886. Les « causes psychologiques et sociales »[98] ont bel et bien été intégrées depuis la thèse d'Albert Mayrac dirigée en 1900 par le « chef de l'Ecole lyonnaise », un travail affirmant que ce stigmate « résulte bien plus de causes extrinsèques que de causes intrinsèques et il ne doit pas désigner fatalement une catégorie spéciale d'individus qui se distingueraient psychiquement et corporellement des autres mortels »[99].

Locard ne se départira jamais de ces deux filiations qui se superposent finalement. L'article « tatouage » de Lacassagne, paru dans le dictionnaire médical Dechambre en 1886, ne s'appuyait-il pas sur les conclusions du maître de Turin alors que la ligne de partage turino-lyonnaise avait déjà été tracée ? La théorie de Lombroso selon laquelle cette pratique « est peut-être un moyen de distinguer le criminel du fou »[100] est ainsi reprise avec les travaux de Livi à Sienne et Paoli à Gênes. En 1932, quand il publie un article sur « L'évolution actuelle du tatouage et son importance dans la criminalistique » dans la *Giustizia Penale*, le directeur du laboratoire de police salue logiquement « Lombroso [qui] avait déjà signalé l'importance psychopathologique des tatouages obscènes »[101]. Intégrant ce qui n'est finalement qu'un ajustement opéré par Lacassagne en 1900, il ajoute tout en délicatesse pour ne pas offusquer le lecteur italien : « La doctrine lombrosienne du tatouage symptôme de l'*uomo delinquente* correspond donc, aujourd'hui encore, à des réalités certaines. Je crois cependant que l'état actuel des faits oblige à y apporter certains tempéraments ».

Avec la création du service anthropométrique, Locard peut à loisir ausculter les délinquants qui se font mensurer et prendre leurs empreintes. Il amasse ainsi « une documentation considérable, plusieurs milliers d'indications bibliographiques et des centaines de photographies »[102]. Avec ce fonds personnel, il peut proposer de nombreux articles comme en 1920 auprès de la rédaction de *La science et la vie*[103]. Il reçoit en outre de nombreux clichés de l'étranger, des collègues juges ou médecins étant intéressés par la question. Les tatouages de Suède[104], d'Egypte[105] ou encore de Guyane[106] viennent donc compléter sa collection. Le propre fils cadet de Lacassagne – Jean – partage cette passion de même qu'il s'intéresse à l'argot[107]. Outre les tatouages, ce vénéro-dermatologue accueille le reste du legs de son père : « L'hérédité est une force à laquelle on ne saurait s'opposer et c'est sans doute pour cette raison

[96] Henri Léale, « Criminalité et tatouage », *A.A.C.*, 1909, p. 242.
[97] Edmond Locard, « Le tatouage chez les Hébreux », *A.A.C.*, 1909, pp. 56-62.
[98] *Id.*, « Criminalité et tatouage. À propos de l'article du D[r] H. Léale », *A.A.C.*, 1909, p. 392.
[99] Albert Mayrac, *Du tatouage*, Lyon, Storck, 1900, p. 83.
[100] Alexandre Lacassagne, « Tatouage », *in* Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire…*, *op. cit.*, Troisième série, To. XV lettres TAR-TET, Paris, Masson, 1874-1886, p. 138.
[101] Edmond Locard, *L'évolution actuelle du tatouage et son importance en criminalistique*, Extrait de la *Giustizia Penale*, année XXXVIII, fasc. I-II, Città Di Castello, Leonardo Da Vinci, 1932, p. 8.
[102] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à José María Fernandez, 27 avril 1932.
[103] A.M.L., 31ii43nc, Lettre du rédacteur en chef de La science et la vie à Locard, 19 novembre 1920.
[104] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Gylden à Locard, 25 septembre 1934.
[105] A.M.L., 31ii58nc, Lettre du juge Caloyanni à Locard, 17 mars 1924.
[106] *Ibid.*, Lettre de Louis Rousseau à Locard, 27 octobre 1931.
[107] Jean Lacassagne, *Les expressions populaires, le langage familier et l'argot en dermato-vénéréologie*, Lyon, Legendre, 1922, 10 p. ; *Id.* et Pierre Devaux, *L'argot du "milieu"*, Paris, Albin Michel, 1928, 293 p.

que j'ai toujours été attiré par les questions de criminalistique. Le milieu criminologique où j'ai été élevé a dû contribuer également à renforcer chez moi ce goût inné »[108]. Locard et lui se lient d'amitié et dînent régulièrement avec leurs épouses respectives[109].

La présentation élogieuse que Locard fait de son ami dans une publication spéciale de l'Association de l'internat des Hospices civils de Lyon en 1934 révèle l'étroitesse des liens qui les unissent : « il est le spécialiste le plus calé du monde, car il en a vu de toutes les couleurs et de toutes les sortes comme médecin des détenus […]. Et puis il est le fils du grand homme qui le premier a vu tout ce que l'étude du tatouage peut apporter de notions utiles au criminaliste »[110]. Locard oriente vers lui les quidams souhaitant retirer des tatouages gênants, la réputation du premier dépassant largement le seul cadre des spécialistes[111]. En retour, Jean Lacassagne gratifie son ami de quelques conseils lors du lancement de la *R.I.C.*, suggérant comme modèle les *Annales de dermatologie*[112]. L'équipe du laboratoire de police est parfois conviée à l'accompagner dans ses visites carcérales notamment en 1933 quand il s'agit de rencontrer les meurtriers Gustave Mailly et Louis Rambert. Maggie Guiral, assistante de Locard, en tire un article pour la revue *Détective*[113]. Jean Lacassagne parvient à convaincre Rambert de lui donner son corps, après son exécution, afin de pouvoir récupérer les tatouages[114]. Le cahier contenant les mémoires de Mailly et Rambert sera ainsi relié avec la chair du second[115].

Alors que les statistiques du crime s'avèrent foisonnantes[116], la prison fait figure de laboratoire idéal pour l'observation des criminels en général et des tatouages en particulier. Alexandre Lacassagne, membre et par moments président des Commissions administrative et de surveillance des prisons – cette seconde instance avait été créée par l'ordonnance royale du 5 novembre 1819 –, l'avait bien compris. Comme Locard plus tard, il estime que cette « fabrique du crime » ne constitue qu'un pis-aller : « la vie carcérale commune est un enfer. Les mauvaises natures s'y gangrènent davantage et empoisonnent les moins perverses. Si je ne craignais pas d'avancer un paradoxe je dirais que la prison n'est utile qu'à ceux que corrige l'idée seule du châtiment et qu'elle est sans action sur les vrais criminels »[117]. Il défend donc deux attitudes *a priori* antinomiques. D'abord, une extrême rigueur pour les âmes damnées car « pour modifier la génération actuelle, imbibée d'alcool et composée de criminels précoces, il n'y a pas d'autres remèdes »[118]. La peine de mort s'avère donc nécessaire. En juillet 1907, à Lyon, le congrès des

[108] *Id.*, « Quelques commentaires », *in* Jean Couty et Jean Lacassagne, *L'art en prison*, *Albums du crocodile*, 7e année, n° 1, janvier-février 1939, p. 4.
[109] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[110] Edmond Locard, « Préface », *in* Jean Lacassagne, *Le tatouage du « milieu »*, *Albums du crocodile*, n° 5, septembre-octobre 1934, p. 3.
[111] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Masereel à Locard, 8 janvier 1924.
[112] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Jean Lacassagne à Locard, 10 août 1929.
[113] Maggie Guiral, « L'autre supplice », *Détective*, n°226, 23 février 1933, p. 11.
[114] Nicolas Picard, *L'application de la peine de mort en France (1906-1981)*, Thèse d'histoire dirigée par Dominique Kalifa, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2016, p. 466.
[115] Photographies disponibles sur le site *Criminocorpus*, Collection Philippe Zoummeroff, Rambert et Mailly.
[116] François Ploux, « L'homicide en France (XVIe-XIXe siècles) », *in* Laurent Mucchielli et Pieter Spierenburg (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen-Age à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, p. 96 [avec le *Compte général de l'administration de la Justice criminelle*].
[117] Alexandre Lacassagne, « Congrès du patronage des libérés. Session de Lyon, juin 1894, Discours de M. Lacassagne président », *A.A.C.*, 1894, p. 408.
[118] *Id.*, « Les châtiments corporels en Angleterre », *A.A.C.*, 1911, p. 35.

partis radical et radical-socialiste émet justement le vœu d'un maintien de cette sanction. Parmi les participants figurent deux proches de Lacassagne, Cazeneuve et Herriot[119].

Quelques mois plus tard, le professeur apporte sa pierre à l'édifice avec un réquisitoire antiabolitionniste. Dans un livre au sous-titre éloquent – *L'accroissement de la criminalité et la peine capitale* – il développe des arguments tour à tour historiques, criminologiques ou encore judiciaires. Il invoque le référendum du *Petit Parisien* ayant abouti à 1 083 655 voix favorables à la peine capitale et 328 692 voix contre. S'appuyant sur un récent article des *Archives*, il s'interroge ensuite sur l'efficacité de la guillotine. Immédiatement après l'exécution du condamné Languille, le 28 juin 1905, le docteur Beaurieux de l'Hôtel Dieu d'Orléans aurait selon lui assisté à un phénomène des plus étranges : « C'est alors que j'appelai d'une voix forte et brève : "Languille !" Je vis alors les paupières se soulever lentement, sans aucune contraction spasmodique, – j'insiste à dessein sur cette particularité, – mais d'un mouvement régulier, net et normal, comme cela se passe pendant la vie chez les gens qu'on réveille ou qu'on arrache à leurs réflexions. Puis les yeux de Languille se fixèrent d'une façon précise sur les miens ». D'autres témoignages foisonnent en ce début siècle rappelle Anne Carol, évoquant une nouvelle de Carolus d'Harans parue dans le *Chroniqueur de Paris* en 1905[120]. Lacassagne milite donc pour le remplacement la guillotine par la pendaison censée être moins barbare. Il s'intéresse en outre à « l'emploi de l'électricité pour l'exécution des condamnés »[121], une méthode testée depuis une vingtaine d'années à New York. Quand, le 8 décembre 1908, la chambre des députés rejette finalement l'abolition par 330 voix contre 201, il s'honore d'avoir eu « quelque influence »[122] tout en reconnaissant le rôle décisif de l'affaire Soleilland[123].

De l'autre côté, Lacassagne fait toutefois preuve d'une grande vigilance quant aux conditions de vie carcérales afin qu'elles n'induisent pas le vice. En 1883, il obtient pour le prisonnier Gonnachon « une chopine de vin et 2 cigares » par jour, une dépense réglée par la Commission de surveillance[124]. Cette mesure reste toutefois exceptionnelle puisqu'il estime que « Le régime des détenus ne doit pas être superflu, mais il doit être suffisant »[125]. Le parricide Gonnachon, de même que Nouguier ou Richetto quelques années plus tard, jouit ici d'une faveur au titre du dialogue qu'il entretient avec Lacassagne. En tant que président de cette même instance carcérale, ce dernier signale en janvier 1911 « que le pain fourni aux détenus des prisons d'arrêt [est] très défectueux »[126]. Une bienveillance dans l'air du temps car depuis la loi du 26 mars 1891 les juges peuvent atténuer voire écarter la peine des délinquants primaires, c'est-à-dire n'ayant pas encore connu le milieu carcéral. Lacassagne incarne donc bien la prison républicaine qui se veut non plus seulement le lieu de la peine mais aussi et surtout celui de

[119] Michel Chomarat, « La peine de mort à Lyon (1804-1939), *in* Robert Vial (dir.), *La peine de mort à Lyon*, Lyon, Mémoire Active, 2013, p. 37 ; Amos Frappa, *Alexandre Lacassagne, médecin du crime*, Lyon, Fage, 2019, p. 53.
[120] Anne Carol, *Physiologie de la veuve*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 208 ; *Id.*, *Au pied de l'échafaud. Une histoire sensible de l'exécution*, Paris, Belin, 2017, 336 p.
[121] Fonds Lacassagne, Ms5203, coupure de presse sans source, 24 mars 1889.
[122] Alexandre Lacassagne, « Des transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale », *A.A.C.*, 1913, p. 324.
[123] Jean-Marc Berlière, *Le crime de Soleilland (1907). Les journalistes et l'assassin*, Paris, Tallandier, 2003, 300 p.
[124] A.M.L., 31ii87, Lettre de Raux à Lacassagne, 6 septembre 1883.
[125] Fonds Lacassagne, Ms5172, Rapport du 1er avril 1886 à la Commission de surveillance des prisons de Lyon.
[126] A.D.M.L., 1Y36, Lettre de Lacassagne au procureur de la République, 22 janvier 1911.

l'amendement, même s'il est rapidement gagné par une désillusion quant à cette seconde visée[127]. Si la III[e] République tombe dans une certaine « indifférence » à partir de 1900, selon la formule de Robert Badinter[128], le directeur du laboratoire de médecine légale poursuit malgré tout son œuvre. En 1907, il soutient Martin dans son projet « [d']examiner devant les étudiants de quatrième année de quelques condamnés. On apprendrait ainsi au futur médecin, d'une façon objective, comment on doit pratiquer l'examen biologique et psychologique d'un détenu »[129]. Inspiré des conférences organisées à l'infirmerie spéciale de la préfecture de police, ce projet est finalement accepté. Lacassagne, qui avait introduit ses étudiants dès 1885 à Saint-Paul pour observer le bertillonnage, garantit au directeur des prisons de Lyon sa présence lors des leçons.

Jean Lacassagne avait suivi très tôt son père dans cette voie carcérale : « Tout jeune, j'ai fréquenté les prisons de Lyon : étant au Lycée, j'accompagnai mon père, le dimanche matin, dans la visite qu'il faisait aux détenus de la prison Saint-Paul. C'est là, qu'en 1904, je vis pour la première fois, un condamné à mort, le parricide Caron »[130]. Au début des années 1920, sa nomination à la tête du service antivénérien des prisons de Lyon par le ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale lui permet de reproduire en partie le schéma paternel. Pour sa part, le fils spirituel Locard intègre la Commission de surveillance des prisons en 1934[131], il y reste jusqu'en février 1960[132]. Dans cette institution, il côtoie les directeurs successifs de l'I.M.L. à savoir Martin, Mazel, Bourret et Roche. En août 1950, il forme même un duo d'inspecteurs avec Jean Lacassagne[133].

Attentif à l'état des prisons, Locard suit également de près les grandes évolutions carcérales. En 1931, il salue la proposition de résolution du député Aimery Blacques-Belair. Rédigée pour l'essentiel par le docteur André Ceillier, elle reprend les conclusions de réforme pénitentiaire de 1925. Il s'agit notamment de créer, dans les prisons, des laboratoires d'anthropologie criminelle et des annexes psychiatriques pour dépister les tares mentales. « Ainsi nous voilà d'emblée au cœur même de la doctrine lombrosienne. Si tout inculpé n'est pas, *a priori* suspect de tare mentale, du moins l'esprit des enquêteurs sera constamment aiguillé vers la possibilité de ces tares »[134] souligne Locard, désireux de montrer combien la mauvaise presse que suscitent encore les idées de l'école turinoises en France s'avère exagérée. La « psychiatrisation du système carcéral [bien que] devenue une réalité »[135] dans les années 1930 ne progresse malgré tout que lentement. Autre indicateur du désir de réformer une institution judiciaire que Locard juge décidément imparfaite, son adhésion au Cercle d'études pour une

[127] Muriel Salle, *L'avers d'une Belle Epoque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne, médecin lyonnais (1843-1924)*, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Zancarini, 2009, p. 111.
[128] Robert Badinter, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992, 432 p.
[129] A.D.M.L., 1Y285, Lettre d'Étienne Martin au directeur des prisons de Lyon, 18 juillet 1907.
[130] Jean Lacassagne, « Quelques… », *art. cit.*, p. 4.
[131] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Pierre Garraud à Locard s.d. [juin 1934].
[132] *Ibid.*, Lettre du préfet du Rhône à Locard, 22 février 1960.
[133] A.M.L., 31ii59nc, Compte-rendu de la visite des prisons Saint-Paul et Saint Joseph par Edmond Locard et Jean Lacassagne, 23 août 1950.
[134] Edmond Locard, « Des laboratoires dans les prisons », *La Vie Lyonnaise*, 1931.
[135] Marc Renneville, « La psychiatrie légale dans le projet de réforme du code pénal français (1930-1938) », *in* Jacques Arveiller (dir.), *Psychiatrie dans l'histoire*, Caen, P.U.C., 2008, p. 401 ; *Id.*, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, 527 p. ; Isabelle von Bueltzingsloewen, « Réalité et perspectives de la médicalisation de la folie dans la France de l'entre-deux-guerres, *Genèses*, n°82, 2011/1, pp. 52-74 ; Claude Quétel, *Histoire de la folie de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2012, 624 p.

justice humaine dans les années 1960. Il hérite de la présidence de la commission pénale aux côtés d'Albert Claps, un ancien assistant du laboratoire devenu avocat. En avril 1962, il offre ainsi à ses camarades une conférence sur la criminalité[136].

Les prises de position de Locard épousent donc bel et bien les vues de Lacassagne qui, en son temps, avait également fondé avec René Garraud la Société de patronage des libérés adultes du Rhône le 19 juin 1889[137], une institution bâtie sur les ruines de la Société des jeunes libérés datant de la monarchie de Juillet[138]. Les idées de Locard ne restent toutefois pas complètement figées pas plus qu'elles ne sont pas dépourvues de certaines contradictions apparentes. Preuve en est, le courrier qu'il adresse en 1932 au rédacteur en chef du *Courrier d'Outre-mer* : « La peine des travaux forcés est une institution déplorable. Les criminels ne craignent qu'une chose : la réclusion. Un jour viendra – il faut du moins le souhaiter – où l'on pourra appliquer la réclusion à perpétuité, ou pour des périodes très longues, et on supprimera les bagnes »[139]. Vingt-cinq ans plus tard, il participe aux côtés de Claps à un débat public sur le rétablissement des peines corporelles. Tandis que le bâtonnier Condomine s'érige en défenseur de cette pénalité, « s'appu[yant] sur l'autorité de Lombroso en Italie et du docteur Lacassagne qui voient dans le châtiment une sorte de thérapeutique », et alors que Claps « condamne toute sorte de coercition »[140], Locard louvoie. Après avoir rappelé « que les châtiments n'ont jamais empêché le crime », il indique que « La pendaison, comme on la pratique en Angleterre, est préférable à tous les instruments de mort en usage en France, en Allemagne ou aux États-Unis », ajoutant même : « On sait par les gens qui ont été dépendus à temps qu'elle constitue une mort voluptueuse ». Une stratégie d'évitement qui lui permet de rejeter comme Claps les peines corporelles tout en s'inscrivant dans la défense lacassagnienne de la peine de mort et plus particulièrement de la pendaison.

L'adhésion de Locard au Cercle d'études pour une justice humaine le montre bien : le vif intérêt manifesté pour le fonctionnement du système pénitentiaire s'accompagne d'un logique rapprochement avec le milieu judiciaire. Lacassagne soutient un tel partenariat dès 1878 à travers son *Précis de médecine judicaire*. Selon lui, cette notion renvoie à la mise des « connaissances médicales au service de l'administration de la justice »[141] tandis que la médecine légale désigne les « rapports nombreux de la médecine [avec] les différentes législations »[142]. Comme le précise quelque dix ans plus tard son élève Charles Masson, cette seconde médecine doit donc « fourni[r] aux législateurs, aux magistrats ou aux administrateurs les données scientifiques pour l'élaboration ou la réformation des lois »[143]. Lacassagne restera attaché à cette distinction tout en substituant l'adjectif « légale » à celui de « judiciaire » lors de la réédition de son traité en 1906[144]. Son ami Adolphe Pinard manifeste encore, en 1918, son hostilité

[136] Edmond Locard, « Les empoisonneuses », Conférence faite le 9 avril 1962, in *Cercle d'études pour une justice humaine*, février-mars-avril 1962, Lyon, A.R.E.S., pp. 1-11.
[137] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Alexandre Lacassagne, Jean Audry, *Éloge de M. le Professeur Lacassagne présenté à l'académie dans la séance du 4 novembre 1924*, p. 3.
[138] Jacques Tyrol, *Sortir de prison de 1850 à 1938*, D.E.A. dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1999, p. 154.
[139] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard au rédacteur en chef du Courrier d'Outre-mer, 22 novembre 1932.
[140] M. J., « Aux mardis de "Reflets". Faut-il rétablir la peine corporelle ? », *Le Dauphiné libéré*, 9 février 1955.
[141] Charles Masson, *Essai sur l'historique et le développement de la médecine légale*, Lyon, Imprimerie Chanoine, 1884, p. 76.
[142] Alexandre Lacassagne, *Précis de médecine judicaire*, Paris, Masson, 1878, p. 1.
[143] Charles Masson, *Essai…*, *op. cit.*, p. 76.
[144] Alexandre Lacassagne, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1906, 891 p.

envers un terme qu'il juge trop « restrictif ». Il lui propose alors un nouveau concept : « Tout ce que vous avez fait, mon bon ami, vient de la médecine sociale. Vous avez mis toutes vos connaissances biologiques et médicales au service de la vérité »[145]. Chantre de la médecine judicaire, Lacassagne offre en 1885 au doyen Exupère Caillemer de dispenser des cours aux étudiants de droit[146]. La visite annuelle de la prison Saint-Paul et du bertillonnage s'inscrit d'ailleurs dans ce cadre.

Quelques mois plus tard, le pénaliste René Garraud rejoint le directoire fondateur des *Archives*. Originaire également du sud-ouest – il naît à Saint-Bazeille dans le Lot-et-Garonne – et installé à Lyon depuis 1878, il partage avec Lacassagne une même vision de la justice. Les deux hommes se côtoient ainsi pendant plusieurs années à la Commission de surveillance des prisons et à la Société de patronage des libérés. Vigilant quant au problème de la jeunesse, Garraud adhère également à d'autres associations de cette nature telles que le Comité départementale des pupilles de la nation et la Société de sauvetage de l'enfance[147]. En 1887, les deux professeurs parviennent à convaincre Henry Coutagne de les rejoindre à la faculté de droit. Cette année-là, le chef des travaux du laboratoire de médecine légale dispense huit conférences consacrées à la folie au point de vue judiciaire[148]. Le troisième directeur des *Archives*, devenu peu après président de la Société des sciences médicales, doit toutefois prendre congé de ses étudiants en droit en 1894, sa maladie ne lui permettant plus d'assurer physiquement les cours. Après la mort de leur compagnon, Lacassagne et Garraud poursuivent leur partenariat. Le premier négocie ainsi l'entrée de ses étudiants dans le cabinet du juge. Lorsque le chef des travaux ou lui-même sont appelés à intervenir comme experts, « une série d'élèves est admise, grâce à la bienveillance de M. le président d'assises, pour assister à la déposition »[149]. L'aspirant médecin légiste « s'initie ainsi à toutes les phases de la mission de l'expert, depuis l'autopsie et la rédaction du rapport, jusqu'à l'exposé devant un tribunal ». En retour, « dans les grandes affaires criminelles, alors que les membres du parquet assistent aux autopsies, un local spécial leur a été réservé, local tout à fait indépendant et communiquant, cependant, avec la salle d'autopsie. Là, ils peuvent interroger les accusés, les témoins, faire des confrontations »[150]. Enfin, Lacassagne et Garraud sont tous deux élus à l'Académie des sciences en 1896.

Poussé par son maître à préparer une licence de droit, Locard conserve par la suite cette étroite relation avec le monde judiciaire. Quelques mois avant l'embrasement général de l'Europe, il fait ainsi la connaissance de Pierre Garraud. Le fils du célèbre pénaliste prépare alors un doctorat sur *La preuve par indices dans le procès pénal*. Lacassagne, contacté pour faire partie du jury de thèse, oriente logiquement le protégé de son ami vers la rue Saint-Jean. Locard, toujours soucieux de légitimer la dactyloscopie dans le paysage judiciaire français, se saisit à bras-le-corps de cette formidable opportunité. Finalement, la thèse reprend point par point les idées du directeur du laboratoire de police.

[145] Archives du Musée d'histoire de la médecine de Lyon, Lettre d'Adolphe Pinard à Lacassagne, 24 juillet 1918.
[146] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Alexandre Lacassagne, Jean Audry, *Éloge…*, *op. cit.*, p. 3.
[147] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier René Garraud, *Éloge funèbre du bâtonnier René Garraud* par le docteur Goullioud, 18 novembre 1930, p. 341.
[148] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé par M. A. Lacassagne aux obsèques de Henry Coutagne », *A.A.C.*, 1896, p. 9.
[149] *Id.*, *Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la faculté de Lyon*, Lyon, Storck, 1900, p. 7.
[150] Charles Masson, *Essai…*, *op. cit.*, p. 91.

Lacassagne s'en amuse et annote de la manière suivante la version imprimée : « Voilà bien une opinion de Locard ! »[151]. Respectant le principe d'objectivité critique d'un tel travail, Pierre Garraud glisse toutefois dans les notes infra-paginales quelques réserves quant au bien-fondé de certaines méthodes du laboratoire lyonnais, tel le « sous-classement [des fiches qui] présente toutefois l'inconvénient d'exiger un examen assez minutieux à la loupe et de comporter un assez grand nombre de cas limites »[152]. La guerre contrecarre quelque peu les plans de Garraud qui doit renoncer à préparer l'agrégation pour servir comme sous-officier de cavalerie[153]. Il la réussit finalement en 1920.

Après avoir été chargé de cours à la faculté d'Aix-en-Provence quelques mois, il parvient grâce à son père à revenir sur Lyon pour s'emparer de la chaire de droit criminel. Pierre retrouve à cette occasion Edmond enseignant toujours la technique policière à l'Institut pratique de droit. Le fils de René Garraud facilite au mieux le travail de son ami en lui « réservant »[154], selon ses propres « indications », le créneau du jeudi après-midi. Les deux hommes s'échangent régulièrement des étudiants et lèvent dès que possible les formalités d'usage[155]. En 1934, soit un an avant de devenir doyen de la faculté de droit, Pierre Garraud ne laisse à personne d'autre le soin d'annoncer à Locard sa nomination au Conseil de surveillance des prisons. Deux ans plus tard, Locard soutient avec succès la candidature de son camarade à l'Académie des sciences, la place occupée par Josserand s'étant libérée. À peu près au même moment, le directeur de la rue Saint-Jean commence d'ailleurs à se rapprocher de l'Amicale des anciens jurés de la cour d'assises du Rhône, cultivant un peu plus les relations avec le milieu judiciaire[156]. À la Libération, Locard proroge sa collaboration avec l'Institut pratique de droit et continue d'être convié à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Lyon, du moins pour quelques années encore[157]. Enfin, les deux hommes se retrouvent dans les années 1960 au Cercle d'études pour une justice humaine.

En apparence, peu de choses semblent donc avoir changé depuis l'époque de Lacassagne et l'évocation des autres signes de continuité conduirait immanquablement à un inventaire à la Prévert tant ils semblent pléthoriques. Un dernier point mérite toutefois une attention particulière, à savoir le musée de criminalistique ouvert en 1919. Une fois encore, Locard ne fait que perdurer l'héritage de son maître. Ce dernier avait constitué, dès son arrivée à Lyon, une collection d'objets d'intérêt criminologique ou médico-légal. Quand Masson en fait la première description détaillé en 1884, elle s'avère déjà conséquente[158]. Lacassagne avait en effet hérité de « la synthèse de toutes les affaires médico-judiciaires de la région lyonnaise [réalisée] pendant ces vingt dernières années »[159] par l'ancienne école

[151] Pierre Garraud, *La preuve par indices dans le procès pénal*, Paris, Recueil Sirey, 1913, p. 267 [exemplaire du fonds Lacassagne de La Part-Dieu].
[152] *Ibid.*, p. 212.
[153] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Pierre Garraud, Rapport sur sa candidature au fauteuil vacant de Louis Josserand, rédigé par Auguste Rivet, 17 novembre 1936.
[154] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Pierre Garraud à Locard, 30 novembre 1927.
[155] *Ibid.*, Lettre de Locard à Pierre Garraud, 21 avril 1939.
[156] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au président de l'Amicale des anciens jurés de la cour d'assises du Rhône, 4 juillet 1929.
[157] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au premier président de la cour d'appel de Lyon, 27 septembre 1950.
[158] Charles Masson, *Essai…*, *op. cit.*, p. 88.
[159] Alexandre Lacassagne, *Rapport…*, *op. cit.*, p. 4-5.

préparatoire de médecine. En fervent admirateur de François Joseph Gall[160], il avait ainsi découvert le legs du docteur Imbert – époux de la veuve du phrénologue allemand – avec une série de « moules en plâtre de têtes de personnages ou reproductions de bustes »[161]. En 1900, un « musée de médecine légale et [un] musée d'anthropologie criminelle » sont désormais installés au premier étage du laboratoire. La collection pourrait s'apparenter, pour le profane, à un musée des horreurs, les « crânes provenant de morts accidentelles » côtoyant des pièces de tératologie ainsi qu'un « cadavre transformé en adipocire après un séjour de deux années dans la Saône ».

Il n'en est rien. La visée de ce musée, « le seul qui existe en France »[162], se veut officiellement pédagogique. L'entrée en scène de Locard, fin 1900, offre à Lacassagne l'occasion de développer un peu plus son projet de recherches historiques[163]. Avec Florence, les trois hommes créent, le 10 janvier 1902, un musée d'histoire de la médecine[164]. Désireux de constituer rapidement une collection d'importance, Lacassagne se heurte à de rares refus, de la part de Léon Bouchacourt notamment. Fils du célèbre obstétricien d'origine lyonnaise décédé quatre ans plus tôt[165], il « préfère conserver les quelques documents médicaux […] laissés à moi personnellement [*sic*] »[166]. Il fait ainsi payer le refus de l'université lyonnaise de créer en 1901 une seconde place d'agrégé d'accouchement, alors même qu'il souhaitait revenir dans le Rhône. Le 16 janvier 1914, après avoir fait don à la faculté « du musée historique de la médecine et de la pharmacie » devant notaire[167], dissociant ainsi son destin des deux autres institutions, Lacassagne en devient officiellement le conservateur[168]. L'ouverture d'un musée de criminalistique, cinq ans plus tard, procède de la même démarche, à savoir « collectionner les souvenirs de l'infraction […] pour permettre de documenter et d'instruire ceux qui seront appelés à enquêter sur les crimes futurs »[169]. N'était-ce d'ailleurs pas le premier projet imaginé par Locard au printemps 1908 ? « Le laboratoire et le musée mitoyens, c'est le remède à côté du mal »[170] relèvera ainsi le journaliste Jean-Charles Reynaud. Ouvert dès 1919, une « extension des locaux [ayant] permis de grouper des objets en un petit Musée »[171], ce nouvel espace de la police lyonnaise comporte entre autres une salle Jean Lacassagne. La continuité avec l'époque du laboratoire de médecine légale apparaît ainsi de façon encore plus évidente. Lors de la création, le fils du célèbre criminaliste remet à son ami une série d'objets concernant « le trafic des stupéfiants et les fumeries d'opium, et aussi les fraudes et les tricheries au jeu »[172], « une collection de tatouages sur des prostituées et sur des criminels » ainsi que « des objets fabriqués dans les prisons [avec] de la mie de pain ou du papier mâché »[173]. « [S]ur quatre

[160] Marc Renneville, *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthélabo, 2000, 354 p.
[161] Alexandre Lacassagne, *Rapport…*, *op. cit.*, p. 4-5.
[162] Fonds Lacassagne, Ms5226, Lettre de Lacassagne sans destinataire, 30 juin 1904.
[163] Edmond Locard, *Le XVII^e siècle médico-judiciaire*, thèse de médecine, Lyon, Storck, 1902, p. VII de la préface.
[164] Archives du Musée d'histoire de la médecine et de la pharmacie, Boîte « Procès-verbaux des assemblées générales du conseil de la faculté », délibération du 10 janvier 1902.
[165] Adolphe Vachet, *Nos Lyonnais d'hier : 1831-1910*, Lyon, Chez l'Auteur, 1910, p. 51 [Antoine Bouchacourt].
[166] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Léon Bouchacourt à Lacassagne, 10 janvier 1902.
[167] A.D.M.L., 3716W835, Acte de donation enregistré par Maître Paradon le 2 janvier 1914.
[168] Musée de la médecine, Boîte 51, Arrêté du recteur de l'académie de Lyon, 16 janvier 1914.
[169] Edmond Locard, « Le musée de criminalistique de Lyon », *Lyon Touriste*, 31^e année, n°271, 2^e trimestre 1936, p. 7.
[170] A.M.L., 31ii4, Jean-Charles Reynaud, « Musée du crime », s.s. [*Matin-Magazine*], 10 décembre 1940.
[171] Edmond Locard, « Le musée de criminalistique de Lyon », *Lyon Touriste*, 31^e année, n°271, 2^e trimestre 1936, p. 7.
[172] *Ibid.*, p. 10.
[173] Robert Corvol, « Les mémoires du docteur Locard », *Le Parisien libéré*, 17 avril 1957.

scènes [carcérales ainsi réalisées], […] trois […] représent[e]nt la guillotine, ou d'autres scènes de décapitation ».

II. Le rejet supposé de Bertillon

1. Une filiation reconnue mais pesante

Quelle que soit la facette envisagée, la continuité entre Locard et Lacassagne semble donc complète. Ce n'est en revanche pas le cas du côté d'Alphonse Bertillon dont il a été également le disciple. La figure publique de Locard ne s'est-elle pas construite sur le rejet du bertillonnage ? La position adoptée en 1903 s'avère d'ailleurs des plus audacieuses au sein d'une communauté scientifique toute acquise à l'homme fort de la préfecture de police. Les réserves formulées par Lacassagne et Martin lors du débat tenu en 1904 à la société d'anthropologie de Lyon l'attestent. Si le directeur du laboratoire de médecine légale finit, au bout de quelques mois, par admettre la supériorité de la dactyloscopie, il continue à défendre Bertillon bec et ongles. Au moment de corriger la version imprimée de la thèse de Pierre Garraud, il s'assure que l'œuvre de son ami reçoive les égards qu'elle mérite. Il rajoute deux de ses articles dont celui consacré aux empreintes digitales[174], rectifie une erreur commise au sujet du portrait parlé, s'agace quand Garrraud écrit que « l'anthropométrie empêche tout réel progrès dans le sens de la dactyloscopie »[175] et enfin commente par un « C'est vrai » souligné deux fois la citation de Locard selon laquelle le bertillonnage « jusqu'ici, en France tout au moins, ne s'est jamais trouv[é] en défaut »[176].

Au-delà du seul cercle lyonnais, la plupart des grands acteurs européens de maintien de l'ordre sont également restés proches de la préfecture de police où ils ont suivi le stage d'anthropométrie. Des intimes de Locard comme Ernest Goddefroy[177] et Rodolphe Reiss ont ainsi conservé des liens étroits avec Bertillon. En 1906, ce dernier rejoint pour quelques jours son « ami »[178] suisse qu'il avait formé quatre ans plus tôt. Sur le livre d'or de la villa Lumière, le maître parisien loue la beauté du lac Léman et affirme : « c'est l'université de Lausanne et l'air de la liberté qu'on y respire qui ont formé le savant ». Lorsqu'il écrit ces lignes, Reiss vient tout juste de s'ériger en défenseur de sa méthode d'identification dans les *Archives* : « certains croient pouvoir remplacer complètement le système anthropométrique par le système dactyloscopique prétextant que les mesures anthropométriques sont trop longues et leur prise trop difficile pour de simples agents. Nous ne sommes pas de cet avis. Les mensurations, avec un peu d'exercice et de soins, sont rapidement exécutables avec précision »[179]. N'est-ce pas le nom de Locard qui apparaît ici en filigrane ? A la mort du chef de l'Identité en 1914, la douleur de Reiss n'a donc d'égal que l'amitié qu'il lui portait : « Notre Bertillon n'est plus. Pour moi,

[174] Pierre Garraud, *La preuve…*, *op. cit.*, p. 205.
[175] *Ibid.*, p. 213 : « encore Bertillon » annote-t-il dans la marge.
[176] *Ibid.*, p. 189.
[177] A.M.L., 31ii87nc, Carte de visite du détective Goddefroy, s.d. [années 1910-1920].
[178] Nicolas Quinche, *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, p. 258.
[179] Rodolphe Reiss, « Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières », *A.A.C.*, 1906, p. 872.

qui était tout spécialement lié avec lui, c'était un grand coup »[180]. Dans la même missive adressée à Lacassagne, Reiss suggère « une souscription internationale pour avoir un "fonds Bertillon" [qui] servirait, par ses revenus, à créer des bourses à attribuer à des jeunes gens talentueux pour étudier à fond la criminalogie [*sic*] et la police scientifique ».

Pour Locard, qui signera lui aussi le livre d'or de la villa Lumière, aucune critique ouverte du créateur de l'anthropométrie ne peut donc être envisagée. Avant de tirer « une conclusion générale » sur la question de la dactyloscopie en 1903, il estime d'ailleurs « à la fois convenable et nécessaire de demander à M. Bertillon, dont la bonne foi et la loyauté sont égales à la haute valeur scientifique, sa propre opinion sur les méthodes nouvelles »[181]. Les quatorze mois d'écart entre la réception du courrier-réponse et la publication de l'article dans les *Archives* révèlent l'ampleur des précautions adoptées par Locard pour ne pas provoquer d'incident diplomatique. Sans même évoquer ce paramètre, il faut rappeler combien il admire ce « génial inventeur »[182] qu'est Bertillon. Celui-ci incarnerait, en outre, un âge d'or de l'identification. « Le jour est loin déjà où la seule méthode bertillonnienne appliquée en tous lieux créait entre toutes les organisations judiciaires le lien d'une magnifique et si précieuse unité. On a voulu mieux faire : on a réalisé d'excellentes et d'admirables choses, mais sans entente »[183] regrette Locard, pour conclure : « l'identification des criminels est une tour de Babel où la confusion des langues crée l'impunité des malfaiteurs ».

Une franche et sincère admiration tempérée par une remise en cause de l'anthropométrie, telle est la position à laquelle Bertillon se voit donc confronté à partir de 1903. Il ne semble pourtant retenir que le second point et ce malgré les tentatives de médiation de Lacassagne. Début 1908, ce dernier lui adresse les détails de l'audition de Locard par l'Académie des sciences de Paris, institution missionnée en novembre 1906 par le ministère de la Justice pour enquêter sur le bien-fondé de la dactyloscopie. L'objectif, à savoir désamorcer tout début de conflit, semble atteint : « Je ne trouve rien à critiquer dans les articles que vous m'avez transmis sur la déposition de Locard. Il me semble qu'en l'espèce, ce sont les juges qui se sont montrés trop timorés »[184]. Si Bertillon se défend, des années durant, d'être affecté par les publications de Locard, il lève finalement le masque en décembre 1910 devant Lacassagne lui-même : « En réalité, je tiens le personnage en piètre estime – non pas à cause de sa création de service à Lyon ce que je trouve des plus légitimes – mais depuis la rage de critiques (souvent très mal fondées) qu'il a formulées contre mon service […] ». Quelques lignes plus loin, il livre la raison intime de sa colère : « C'était alors un pur théoricien, logicien [*sic*] à outrance […] maintenant la pratique l'amendera peut-être »[185]. L'absence de légitimité, voilà donc le véritable ennemi pointé du doigt par Bertillon.

Après 1910, le pardon ne semble pas de mise, bien au contraire. Le chef de l'Identité se voit offrir, désormais, des occasions de remettre à sa juste place son désormais *alter ego*. Bien que les

[180] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Reiss à Lacassagne, 17 février 1914.
[181] Edmond Locard, « Chronique latine. L'identification par les empreintes digitales », *A.A.C.*, septembre 1903, p. 592.
[181] *Actes du deuxième Congrès international d'anthropologie criminelle, biologie et sociologie*, Paris, 1889, p. 592.
[182] A.M.L., 31ii64nc, Brouillon de l'article « L'identité judiciaire et le bertillonnage » d'Edmond Locard, s.d.
[183] Edmond Locard, « Chronique latine. Le prochain congrès de police », *A.A.C.*, 1908, p. 865.
[184] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Bertillon à Lacassagne, s.d. [début 1908 car évocation de l'article du *Caducée* de mai 1908 sur l'identification et l'armée].
[185] *Ibid.*, Lettre de Bertillon à Lacassagne, 28 décembre 1910.

offensives ne soient jamais frontales, elles n'en restent pas moins acrimonieuses. En 1913, Bertillon doit réaliser la contre-expertise graphologique de l'affaire Grionin pour laquelle Lebard et Locard avaient été initialement sollicités. Il ne tarit pas d'éloges sur le « remarquable rapport de M^e^ Lebard »[186] pour mieux fustiger, dans un second temps, le travail du laboratoire de police lyonnais. « Nous n'insisterons pas sur la bévue de l'analyse chimique des encres puisqu'elle a été corrigée sans discussion possible. Par contre, nous ne saurions trop nous élever contre le rôle exagéré attribué à la mensuration des dimensions et des angles de l'écriture » tance Bertillon, égratignant au passage les tentatives graphométriques réalisées à Lyon. L'expert parisien dénigre la légitimité même d'une telle approche : « Il importe de ne pas se laisser abuser par les qualificatifs de mathématiques et scientifiques dont M. Locard gratifie ce genre de recherches ». Des attaques sardoniques, soit, mais qui ne doivent pas faire oublier combien Bertillon – réputé pour son mauvais caractère – est coutumier du fait. Dans le même rapport, il sous-entend ainsi que Lebard, pourtant félicité quelques lignes plus haut, manque cruellement d'objectivité ayant « opéré comme si son but devait être de justifier, par ses observations l'hypothèse, *a priori*, du faux ». Les collègues habituels de Bertillon sont à peine moins épargnés par les avis tranchés du chef de l'Identité. Balthazard se voit ainsi reprocher son calcul de « la moyenne des pas »[187] sur la scène de crime. Comme pour Locard, Bertillon estime « l'exercice de théorie mathématique […] très dangereux si l'on veut passer à l'application judiciaire »[188]. Il parvient néanmoins à mettre de l'eau dans son vin : « étant donné mes relations journalières avec lui, je préfère m'abstenir de toutes critiques imprimées, je les lui ai déjà faites verbalement mais sans ébranler sa superbe ».

Quand arrive, pour Locard, le moment de rédiger un hommage dans les *Archives* à la demande de Lacassagne, les mots sont donc minutieusement pesés et les phrases savamment tournées afin d'évoquer les aspérités de l'anthropométrie tout en ménageant la mémoire du directeur de l'Identité. La conclusion illustre bien ce numéro d'équilibriste auquel se livre Locard sous l'étroit contrôle de Lacassagne : « Son œuvre lui survivra et, pour longtemps encore, le nom de bertillonnage se confondra avec le concept même de l'identification judiciaire. Et quand bien même certaines parties du monument qu'il a élevé seraient caduques, il en est qui semblent définitives tant elles sont parfaites et adaptées à leur but. Bertillon, par ses qualités de créateur et l'organisateur, est un des hommes qui auront le plus honoré la pensée française »[189]. La famille du savant parisien salue cet opuscule à la grande surprise de Locard lui-même. « [J]e reçois à l'instant, avec stupeur et joie, la lettre de Jacques Bertillon que voici : "Je vous suis reconnaissant de la belle biographie que vous avez consacrée à mon frère et au compte rendu si complet quoique si condensé que vous avez fait de ses travaux. Je vous adresse mes remerciements du fond du cœur". Je n'étais pas habitué à des sentiments de ce genre de la famille Bertillon !! »[190], confie-t-il à Lacassagne. La reconnaissance *post mortem* de la famille ne doit pas faire oublier que le fondateur de l'anthropométrie ne pardonna jamais à Locard la blessure ouverte en 1903.

[186] A.P.P.P., 230W1, Rapport d'expertise de Bertillon du 15 septembre 1913.
[187] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Bertillon à Lacassagne, 11 novembre 1909.
[188] *Ibid.*, Lettre de Bertillon à Lacassagne, 2 juillet 1911.
[189] Edmond Locard, « L'œuvre… », *art. cit.*, pp. 185-186.
[190] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Locard à Lacassagne, 11 avril 1914.

Sa disparition, le 13 février 1914, désobstrue finalement la voie pour la participation parisienne à l'exposition internationale s'ouvrant le 1er mai 1914 à Lyon.

Les attaques régulières que le héros malheureux de l'Affaire subit durant la Belle Époque expliquent largement la rigidité de sa position à l'égard de Locard. Affublé des qualificatifs de « logométreur »[191], « Petit Guignol »[192] et même de « fou »[193] par la presse lors de la publication de *J'accuse*, Bertillon voit la flamme de sa réputation vaciller au gré des péripéties judiciaires. La distinction reçue lors de l'exposition universelle de 1900 n'y change rien[194]. En 1904, alors que la procédure de révision par la cour de Cassation s'enclenche, le mathématicien Paul Painlevé se saisit de *L'Humanité* pour traiter le directeur de l'Identité de « dément »[195]. D'autres quotidiens, plus mesurés, affirment quant à eux que la combinaison de l'anthropométrie et de la graphologie ne pouvait « aboutir qu'aux résultats les plus hasardeux »[196]. En 1906, lorsque le directeur général des recherches Lucien-Célestin Mouquin propose au préfet de police d'élever Bertillon au rang d'officier de la légion d'honneur, il mesure la fragile légitimité de sa demande : « Au moment où l'affaire Dreyfus va revenir devant la Cour de Cassation, il est possible que la candidature de M. Bertillon puisse paraître intempestive, mais il y a lieu de remarquer que si M. Bertillon a pu commettre une erreur (personne n'est infaillible), il s'est trompé en toute bonne foi »[197]. Il renouvellera sans succès sa demande en 1908 puis en 1911, estimant qu'il « a été et reste le promoteur de ce que l'on peut appeler la "police scientifique" » et que l'apaisement s'est fait dans les esprits relativement à la participation de Bertillon à l'affaire Dreyfus »[198]. Le directeur de l'Identité devra donc se contenter du grade de chevalier obtenu en 1893[199].

Au défaut de reconnaissance s'ajoute la suspicion lors de certaines enquêtes fortement médiatisées. Deux ans après que le portrait de Mona Lisa s'est volatilisé, *Le Radical* s'interroge : « possédant l'empreinte d'un doigt de Peruggia sur la glace ayant recouvert la Joconde, la police [aurait] pu, dès que le vol fut découvert, retrouver au service anthropométrique la fiche qui y existait et qui aurait identifié le malfaiteur »[200]. Quelques jours plus tard, ce même quotidien constate avec surprise « qu'après l'arrestation de Peruggia en Italie le service anthropométrique avait reconnu qu'il possédait, depuis 1908 ou 1909, une fiche au nom de cet étranger, repris de justice »[201]. De manière plus frontale, le journaliste Léon Bailby pointe du doigt « une querelle de la police et de son laboratoire »[202], Hamard et Bertillon ne s'étant pas entendus, tandis qu'Émmanuel Brousse stigmatise « l'incurie des services de la Sûreté et de l'anthropométrie »[203]. Cette même année 1913, lors du très médiatisé procès de la bande

[191] H. V., « Bas les masques », *L'Aurore*, 13 juillet 1899.
[192] Poussecaillou, « Petit Guignol », *La France*, 16 février 1898.
[193] Félix Gaborit, « La déposition d'un fou », *La Lumière*, 15 février 1898.
[194] A.P.P.P., EA167, Grand prix pour l'exposition universelle de 1900 à Paris décerné à l'Identité judiciaire de Paris avec diplôme d'honneur pour Bertillon.
[195] Paul Painlevé, « Les faux de l'expert Bertillon », *L'Humanité*, 16 mai 1904.
[196] « L'affaire Dreyfus et le bordereau », *La Liberté*, 18 février 1904.
[197] A.P.P.P., BA 960, Lettre du directeur général des recherches au préfet de police, 25 mai 1906.
[198] *Ibid.*, Lettre du directeur général des recherches au préfet de police, 26 septembre 1908.
[199] A.N., Base Léonore, LH/213/57, Récépissé de brevet de chevalier de la légion d'honneur, 7 décembre 1893.
[200] « Les lacunes de l'anthropométrie », *Le Radical*, 26 décembre 1913.
[201] « À propos du vol de la "Joconde" », *Le Radical, 18 janvier 1914.*
[202] Léon Bailby, « L'empreinte », *L'Intransigeant*, 17 décembre 1913.
[203] Emmanuel Brousse, « La "Joconde" et la police », *France*, 17 décembre 1913.

à Bonnot, Maître Zévaès provoque l'expert parisien : « Monsieur Bertillon ne s'est-il jamais trompé ? Si j'avais commis une erreur en matière d'empreintes digitales, on le saurait. Mais dans une autre affaire ?... Ne vous a-t-on pas jadis confié un bordereau ? » La réponse, cinglante, n'efface en rien la tache judiciaire : « depuis dix-huit ans, chaque fois que je suis témoin, on me sert la même affaire. Partout, à Bordeaux, à Toulouse, dans la moindre affaire de vol, c'est la "tarte à la crème" d'un défenseur à courts d'arguments »[204]. L'Identité fait donc figure de forteresse assiégée durant les années d'avant-guerre, les critiques lyonnaises sont accueillies dans un contexte des plus tendus.

Au 35 de la rue Saint-Jean, Locard conserve quant à lui son flegme habituel. En façade du moins car les sources de crispation ne manquent pas, à commencer par les écrits de la presse sacrifiant bien souvent la vérité scientifique sur l'autel de la simplification. Qualifié de « Bertillon lyonnais »[205], Locard peine à s'émanciper de son maître parisien dans les médias de masse, y compris à Lyon. La dactyloscopie se voit régulièrement assimilée au « bertillonnage »[206], étant « une science, ou mieux un procédé qualifié scientifique imaginé par M. Bertillon »[207]. Les journalistes, tantôt enthousiastes au moment des succès judiciaires[208], tantôt annonciateurs d'une mort certaine lors des revers, s'interrogent lorsque la justice refuse de condamner un suspect ayant laissé des empreintes dans une papeterie du cours Gambetta tout juste cambriolée : « Au fait, pourquoi n'avait-on jamais songé à prendre l'avis du Grand Directeur de l'Anthropométrie ? Avant de condamner l'enfant, interrogeons le père »[209]. La science des doigts ne serait en effet que « l'enfant de M. Bertillon […] par la suite confiée au docteur Locard qui, pour l'élever bien au chaud, demanda la création au Palais d'un service spécial ».

Une telle confusion, assez peu surprenante de la part de reporters, se manifeste aussi dans certains discours scientifiques. Lors de son cours inaugural de médecine légale en 1913, Martin affirme devant les étudiants que « la méthode dactyloscopique [a été] créée par Bertillon »[210]. Qu'il s'agisse d'un raccourci de langage ou d'une petite provocation, cette inexactitude développe un peu plus le sentiment d'injustice chez Locard. L'épisode de l'altercation entre Bertillon et Vucetich, intervenu la même année, complète dans une moindre mesure la liste des récriminations potentielles. Achevant un tour du monde des principales Identités judiciaires, le chef du bureau de La Plata se rend à Paris : « Comme tant d'autres, il avait monté le petit escalier, tiré l'énorme cordon de sonnette et il avait remis sa carte au planton qui copiait des fiches tout en manœuvrant les verrous. Un instant après, arrive Bertillon en personne, un Bertillon fulgurant et redoutable : "Ah ! Monsieur, vous m'avez fait bien du mal !". Et il lui claqua la porte au nez. L'illustre Vucetich n'avait pas dépassé le palier. C'était au temps où les empreintes digitales étaient sous l'anathème »[211]. Le récit de cette altercation aurait été rapporté tel quel, dès « le lendemain »[212], à Lyon, par Vucetich lui-même. Locard, qui « fait cette révélation la

[204] *Le Temps*, 15 février 1913.
[205] « Les empreintes du cambrioleur », *Le Progrès*, 1er février 1912.
[206] « Les bienfaits du bertillonnage », *Le Nouvelliste de Lyon*, 3 janvier 1911.
[207] A.M.L., 31ii64nc, Coupure de presse sans source ni date, P. P., « Avis de décès ».
[208] « Une bande de garçons de café », *Le Nouvelliste*, 5 novembre 1913.
[209] A.M.L., 31ii64nc, Coupure de presse sans source ni date, P. P., « Avis de décès ».
[210] Étienne Martin, *Leçon…*, *op. cit.*, p. 8.
[211] A.M.L., 31ii64nc, Edmond Locard, « L'identification et le bertillonnage », brouillon d'article sans date.
[212] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Reyna Almandos, 15 janvier 1938.

première fois »[213] après la mort du maître sud-américain en 1925, romance quelque peu la confrontation si l'on en croit le témoignage de l'Argentin Luis Reyna Almandos : « L'entrevue fut brève mais décisive, cordiale mais douloureuse. Bertillon lui dit : "Vous avez été très cruel avec moi". Vucetich répondit : "J'ai simplement été juste, cher monsieur". Ils se serrèrent la main et chacun suivit dès lors son propre chemin »[214].

2. Honorer ou tuer le père ?

La disparition de Bertillon en 1914 libère effectivement la parole de Locard. Plusieurs jalons peuvent être relevés quant à cet affranchissement relatif. Jusqu'à l'épilogue de la Grande Guerre, en 1919, le directeur lyonnais fait montre d'une extrême discrétion. Dès le mois d'avril 1914, dans un courrier adressé à Lacassagne, il se réjouit de ne pas avoir été le seul à signaler les limites du bertillonnage dans son hommage posthume : « Je pense que vous avez reçu la notice de Borgerhoff de Bruxelles sur Bertillon : encore un avec qui nous sommes d'accord pour qualifier de génial le grand [fondateur] sans admettre cependant certains détails et en particulier son classement par mesures millimétriques »[215]. Dans son article nécrologique, Locard avait effectivement apporté quelques rectificatifs comme celui sur le classement dactyloscopique établi à Paris : « Bertillon réclamait d'ailleurs la paternité absolue de son système, alors que Vucetich ne veut y voir qu'une adaptation du sien : ce sont là querelles dont l'inconvénient prime l'importance : on peut admettre que ces deux grands esprits se sont rencontrés »[216]. Néanmoins, il choisit de ne pas exploiter la mort de l'ancien chef de l'Identité pour occuper le terrain médiatique. Toute intervention se révélerait non seulement inappropriée, du fait de la disparition du principal intéressé, mais également superflue, la victoire de la dactyloscopie sur l'anthropométrie étant acquise depuis quelques années déjà. L'article que Locard consacre à « La preuve judiciaire par les empreintes digitales » dans le numéro du 15 mai 1914 des *Archives* n'évoque donc que les « procès retentissants »[217] des affaires Scheffer et Bonnot lors desquelles Bertillon s'était distingué. Le début des hostilités mondiales, durant l'été, ne fait que prolonger pour plusieurs années encore la retenue du directeur du laboratoire lyonnais.

Une première césure s'opère en 1919, lorsque Locard décide de reprendre son article « La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être » afin d'en faire un petit ouvrage. Paru un an plus tôt dans *Le fait de la semaine*, le papier originel se bornait à souligner les « progrès admirables »[218] accomplis par l'Identité depuis l'arrivée de David à sa tête en 1914. Quelques lignes plus loin, la « très longue absence » de Mona Lisa au Louvre était expliquée par un défaut de classement des fiches dans ce même service parisien, là encore sans faire apparaître le nom de Bertillon. Bien présente, la critique restait donc en filigrane. Dans la version revue et augmentée de 1919, Locard s'enhardit : « [l']ironie du sort a

[213] *Ibid.*, Lettre de Reyna Almandos à Locard, 14 décembre 1937.
[214] Luis Reyna Almandos, « Bertillon y Vucetich », *Juzgados por la academia de ciencias de Paris*, La Plata, Taller de impresiones oficiales, 1928, p. 7.
[215] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Locard à Lacassagne, 11 avril 1914.
[216] Edmond Locard, « L'œuvre… », *art. cit.*, pp. 177.
[217] *Id.*, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, n°245 (15 mai 1914), to. XXIX, 1914, p. 335.
[218] *Id.*, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, p. 20.

fait que la commune renommée lui attribuât l'invention [des empreintes digitales]. Il a fallu attendre la mort du maître, pour que son très intelligent successeur, David, transformât délibérément le service d'identité en un laboratoire de recherches »[219]. Le cœur de la critique ne réside donc plus, comme par le passé, dans la confrontation entre dactyloscopie et bertillonnage mais dans la question de la paternité des traces papillaires. En précisant par ailleurs que « ce génial jaloux [de Bertillon] ne tolérait pas les enfants des autres », Locard explique le rejet de la dactyloscopie par une simple question d'ego. La trêve mémorielle semble, dès lors, bel et bien rompue. La lecture des articles et ouvrages publiés par le directeur lyonnais dans les années 1920 démontre toutefois que celui-ci reste parcimonieux dans ses reproches. Il ne les renouvelle qu'à une seule reprise, en 1924, afin de dévoiler l'identité du véritable coupable : « la presse quotidienne »[220]. S'appuyant sur l'affaire Scheffer, elle aurait effectivement forgé le mythe d'un Bertillon découvreur des empreintes digitales. Pour retrouver l'existence d'un discours critique chez Locard, il faut se rendre du côté des échanges épistolaires. « Bertillon […] n'aimait guère la dactyloscopie »[221] affirme-t-il au Belge Gérard en septembre 1923, passant sous silence le fait que les quatre doigts de la main droite figuraient pourtant sur la fiche parisienne depuis 1894.

La relative circonscription des griefs de Locard dans la sphère du privé semble avant tout s'expliquer par sa déférence à l'égard de Lacassagne, principal garant de la mémoire de Bertillon. Lors de son discours d'intronisation à l'Académie des sciences de Lyon, le 20 mai 1919, Locard propose ainsi à l'assemblée – dans laquelle figure son maître – une vision consensuelle de l'ancien chef de l'Identité. Il aurait été un « policer de laboratoire »[222] avant l'heure, aux côtés « de Reiss, de Stockis, de Gross et tant d'autres ». Une retenue des plus logiques, alors que Lacassagne avait œuvré à l'élection de son élève trois ans plus tôt. Affecté à l'Hôtel Dieu en tant que délégué militaire près les hospices civils de Lyon, l'ancien directeur du laboratoire de médecine légale s'était rendu à l'académie sise dans le palais épiscopal de Saint-Jean, le 29 mai 1916, pour veiller à la victoire de son élève désigné par 27 voix contre six bulletins blancs. « Venez donc mardi prochain, 13 juin, vous déjeunerez à la maison et je vous mettrai au courant de ce qu'il faut faire »[223], avait-t-il proposé à son protégé, l'intronisation ne pouvant être reportée malgré le contexte politique.

La grande affection qu'éprouve le fondateur du laboratoire de police pour son maître n'explique pas à elle seule sa réserve. D'autres se chargent en effet d'occuper le terrain de la critique, tel Borgerhoff évoqué dans la missive d'avril 1914. Il profite du VI^{e} congrès de médecine légale tenu à Liège en 1921 pour déclarer : « je suis heureux d'apprendre que M. le Professeur Balthazard s'est rallié, à son tour, à la dactyloscopie pure comme moyen d'identifier les récidivistes. Je crois d'ailleurs avoir de bons motifs pour penser que ce ralliement date déjà de loin, mais tous les ralliements ne peuvent pas être annoncés à coup de clairon ». Le directeur du service d'identification judiciaire belge, beaucoup plus libre dans ses propos que Locard du fait de sa nationalité et de l'absence de passif avec Bertillon,

[219] *Id.*, *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Paris, Payot, 1919, p. 119.
[220] *Id.*, *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, p. 151.
[221] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Gérard, 15 septembre 1923.
[222] Edmond Locard, *Les méthodes scientifiques dans l'enquête judiciaire*, Discours de réception prononcé à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 20 mai 1919, p. 9.
[223] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Lacassagne à Locard, 7 juin 1916.

précise ensuite : « Loin de moi l'idée de refaire ici un procès douloureux, déjà fait maintes fois, le procès de l'anthropométrie. Nous devons garder et nous gardons à l'anthropométrie et à son inventeur une sorte de piété filiale. N'est-ce pas l'aînée et un peu la mère de ces sciences dont l'ensemble forme aujourd'hui le corps de doctrines connu sous le nom de police scientifique ? Mais l'obstination, avec laquelle Bertillon persistait à maintenir en vie ce premier enfant, que tout le monde autour de lui condamnait, n'allait pas sans inconvénient »[224]. L'intervention de Borgerhoff ne rencontre pas d'écho hostile dans l'assemblée, ce qui confirme le consensus que le Belge supposait au sujet de Bertillon.

Avec la mort de Lacassagne en 1924, Locard devient *de facto* le sachant le plus légitime pour évoquer le souvenir de l'ancien directeur de l'Identité, les membres de la famille et les successeurs endossant néanmoins le rôle de garde-fou. Alors qu'il renoue avec une approche plus globale de la police scientifique, s'étant un temps focalisé sur l'expertise en écriture, il se met à publier de réguliers articles sur le créateur de l'anthropométrie, principalement à partir des années 1930. Son cheval de bataille est alors le mythe de la découverte des empreintes digitales qui reste, il est vrai, tenace[225] : « Bertillon – j'ai sur ce point une bien curieuse lettre de lui – n'a accepté la dactyloscopie qu'au compte-goutte se rendant clairement compte que cette méthode serait substituée à son anthropométrie un jour ou l'autre »[226]. Locard brandit donc le courrier de 1902 comme preuve pour affirmer, de façon hasardeuse, que son homologue savait dès le départ son système condamné, freinant sciemment l'avancée des empreintes digitales. En réalité, comme la plupart des autres acteurs de la sécurité de l'époque, il croyait en la complémentarité des deux approches[227]. Dans l'intimité des courriers, Locard voit même dans cette hostilité supposée la cause de l'échec policier lors de l'affaire de la Joconde : « on a apporté au service de l'Identité judiciaire les magnifiques empreintes laissées par le voleur. Or le fichier de Paris comportait les empreintes de ce voleur déjà arrêté pour d'autres faits. A cause du classement anthropométrique et non dactyloscopique, l'identification ne fut faite que très longtemps après »[228]. Une affirmation une fois de plus simpliste puisque la mésentente entre la Sûreté et l'Identité avait également été mise en cause au moment des faits. La suite de la lettre explique pour partie la vision critique de Locard : « La première identification d'empreintes digitales en France est bien celle de l'affaire Scheffer en 1902. Mais la première identification, non plus sur renseignement, mais par recherche d'initiative dans un fichier dactyloscopique a eu lieu le 1er juin 1910 à Lyon ». Des dizaines d'années plus tard, l'esprit de compétition reste donc vivace.

Locard ne se contente pas de forcer le trait quant à la position bertillonnienne à l'égard des empreintes digitales. Désormais, il met également en doute les qualités scientifiques du directeur de l'Identité : « dans cette culture recueillie, si l'on peut dire, au hasard des rencontres, il y avait nécessairement des lacunes. J'ai eu en manuscrit un article qu'il avait envoyé à une revue scientifique

[224] Théophile Borgerhoff, Discussions après la communication de Balthazard, Bayle et Ruby « Classification dactyloscopique », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, tome I, n° 5, 1921, p. 235.
[225] A.M.L., 31ii85nc, Henri Murat, « La photographie judiciaire au service de la dactyloscopie », *La Presse Libre*, s.d. [fin des années 1920, début des années 1930].
[226] A.M.L., 31ii65nc, Brouillon de l'article « Souvenirs d'un médecin criminaliste » par Locard, s.d. [après 1920].
[227] Pierre Piazza, « Alphonse Bertillon et les empreintes digitales », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 125.
[228] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard au directeur de l'Institute of Applied Science de Chicago, 15 février 1950.

sur les méthodes de raisonnement dans l'enquête criminelle. Cela semblait extrait d'un manuel élémentaire de logique. Faute d'avoir étudié la philosophie, Bertillon venait d'inventer le syllogisme, comme Pascal découvrit les douze premières propositions d'Euclide »[229]. Maladroit à bord du vaisseau de la philosophie, l'albatros Bertillon ne serait pas plus heureux sur la terre ferme des mathématiques, méconnaissant le « calcul des probabilités »[230]. Bien que ses difficultés scolaires aient été réelles, le choix de les exposer avec autant de légèreté vingt ans après sa mort peut surprendre de la part d'un élève de Lacassagne. Enfin, le mauvais caractère de Bertillon n'est pas plus épargné. Locard signale le « repart brusque et l'accueil loup-garou »[231] dont il était coutumier, épisode de la confrontation avec Vucetich à l'appui. Trente ans après avoir utilisé cette expression tirée de l'*Ecole des maris* de Molière, il renchérit : « Je n'ai jamais fréquenté quelqu'un qui eût un caractère plus exécrable. Il était normalement furieux. À la P.J. on avait coutume de lui dire : "Bertillon vous avez la ride en *omega*, vous êtes un constipé !" »[232].

Ce faisant, le chef du laboratoire de police contribue à forger, si ce n'est une légende noire, du moins une image beaucoup plus trouble de Bertillon. Du côté de l'Identité parisienne, il convient donc de déconstruire ce nouveau paradigme tout en conservant le postulat d'un homme profondément opposé aux empreintes papillaires. En 1950, le secrétaire général de l'Organisation Internationale de Police Criminelle Louis Ducloux signale ainsi dans la revue de l'Interpol une polémique née aux États-Unis. Un article d'Irving Wallace, selon lequel « Bertillon aurait été le premier à "réussir" en 1905 une identification, au demeurant fort spectaculaire, sur la base des empreintes digitales »[233], aurait entraîné une levée de boucliers outre-Atlantique. Cooke, le directeur de l'*Institute of Applied Science* de Chicago, sollicite sur ce point les directeurs des Identités parisienne et lyonnaise, étant même prêt à faire son *mea culpa* en cas de réponse positive : « *I have been one of those who has always been under the impression that Bertillon did not adopt finger prints at such an early year as 1905* […] *If I have been wrong, I wish to be corrected, and shall be the first to admit my error* »[234]. Sannié et Locard le rassurent tous deux sur ce point, le second rappelant à cette occasion la toute première identification sur initiative de 1910[235]. Mais, chose troublante, derrière l'article d'Irving Wallace plane l'ombre de Locard lui-même. Les deux hommes s'étaient justement rencontrés à Lyon, fin août 1949, afin de préparer ensemble ce papier destiné au *Cosmopolitan Magazine* de New York[236]. L'interprète, dont Locard avait exigé la présence le jour de l'interview[237], aura probablement mal joué son rôle, d'où l'erreur relayée dans la revue un an plus tard.

Ancien directeur de la police judiciaire de la Sûreté nationale, Ducloux profite donc du débat américain pour revenir sur un mythe : « Le grand champion de l'anthropométrie passe généralement

[229] Edmond Locard, « Un Lyonnais, Alphonse Bertillon », *Le Lyon Républicain*, 22 mai 1935.
[230] *Id.*, « Bertillon », *La vie lyonnaise*, septembre 1932.
[231] *Id.*, « Un Lyonnais… », *art. cit.*
[232] « L'invention géniale de Bertillon (on célèbre le cinquantenaire de sa mort) ce fut le portrait parlé », *L'Echo*, 12 juin 1964.
[233] Louis Ducloux, avant-propos de Charles Sannié, « Alphonse Bertillon et la dactyloscopie. L'affaire Scheffer », *R.I.P.C.*, octobre 1950, n°41, p. 255.
[234] A.M.L., 31ii93nc, Lettre du directeur de l'*Institute of Applied Science* de Chicago à Locard, s.d. [début février 1950].
[235] *Ibid.*, Lettre de Locard au directeur de l'*Institute of Applied Science* de Chicago, 15 février 1950.
[236] *Ibid.*, Lettre de Irving Wallace à Locard, 22 août 1949.
[237] *Ibid.*, Lettre de Locard à Irving Wallace, 23 août 1949.

pour avoir été un adversaire irréductible de la technique dactyloscopique, en laquelle, affirme-t-on, Bertillon voyait pour sa propre méthode, une redoutable concurrente ». S'ensuit un article de Charles Sannié sur l'affaire Scheffer. Ce rappel de la première identification de l'histoire judiciaire française amorce la timide réhabilitation de Bertillon quant à son véritable rôle vis-à-vis des empreintes digitales. Le nom de Locard n'y figure étonnement pas, contrairement à celui de Lacassagne. Un oubli volontaire ? La réhabilitation s'annonce en tout cas difficile comme l'atteste un article publié par *Franc-Tireur* lors du centenaire de la naissance de Bertillon, en 1953. Intitulé de façon éloquente « Il ne croyait pas aux empreintes digitales », il tance « les officiels qui feront le panégyrique du centenaire »[238].

La célébration du cinquantième anniversaire de la mort de Bertillon, une dizaine d'années plus tard, permet de revenir plus amplement et donc plus justement sur l'apport du créateur de l'anthropométrie. Quelques mois avant l'événement, les *Actualités françaises* consacrent un élogieux reportage au « promoteur de la Criminalistique » : « Bertillon a été le premier à utiliser les dessins épidermiques pour l'identification d'un criminel à l'occasion de l'affaire Scheffer en 1902. Bien qu'il n'ait jamais revendiqué la paternité des empreintes digitales, il les avait associées dès 1894 à ses propres méthodes »[239]. Lors de l'anniversaire du cinquantenaire orchestré par Pierre-Fernand Ceccaldi, le discours se veut plus nuancé. Le directeur du laboratoire de l'Identité parisienne, déjà sollicité trois ans plus tôt par les *Actualités françaises*[240], évoque sans détour le mythe de la dactyloscopie : « Et les empreintes digitales ? dira-t-on… Contrairement à l'opinion généralement répandue, Alphonse Bertillon n'est pas le promoteur de leur utilisation – bien au contraire, il ne les introduisit qu'avec une certaine défiance dans son système, à titre seulement accessoire et complémentaire, et encore, limité à certaines classes d'individus. Ce n'est que bien plus tard que leur relevé fut régulièrement adjoint »[241]. Une affirmation qui figurait déjà dans son *Que Sais-Je ?* publié en 1963[242]. Dans la salle Bertillon, inaugurée pour l'occasion, ce sont donc les paroles de Locard qui résonnent… alors même que celui-ci est absent. Il ne figure effectivement pas sur la liste des invités[243], même complémentaire, établie par Ceccaldi – le directeur de la P.J. Max Fernet étant chargé de convier les magistrats – alors que son discours critique à l'égard de la paternité des empreintes digitales semble triompher. S'agit-il d'une stratégie visant à éviter tout incident avec la famille Bertillon, ou plutôt un choix lié à la nature de l'événement, à savoir célébrer la Préfecture de police de police de Paris à travers les figures de Sannié et Bertillon ? Revendiquant l'expression locardienne de *Criminalistique* dans sa mise au point de 1963, Ceccaldi ne semble en tout cas animé d'aucune intention polémique.

Les cinquante années ayant suivi la mort du premier directeur de l'Identité judiciaire laissent donc à penser que Locard aurait pris une forme de revanche sur le passé. Pourtant, durant cette même période, il reste le premier défenseur de celui avec lequel il était entré en concurrence. En 1936, il

[238] R. B., « On va célébrer le centenaire d'Alphonse Bertillon qui créa l'anthropométrie et envoya le capitaine Dreyfus à l'île du Diable. Il ne croyait pas aux empreintes digitales », *Franc-Tireur*, 14 mars 1953.
[239] A.P.P.P., EA 167, Script du reportage des *Actualités françaises* sur l'Identité judiciaire, 1961.
[240] *Ibid.*, Lettre de Bernard Labaume à Ceccaldi, 14 février 1961.
[241] Pierre-Fernand Ceccaldi, « L'œuvre d'Alphonse Bertillon. Sa place et son rôle », *Liaisons*, 15 juin 1964, p. 5-6.
[242] *Id.*, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1969 (1ère éd. 1963), p. 38.
[243] A.P.P.P., EA 167, Liste des invités conviés à la réception qui suivra la cérémonie du 50e anniversaire de la mort d'Alphonse Bertillon, s.d.

proteste ainsi auprès du directeur du journal *L'Eclaireur de Nice* : « dans le numéro du 1er juin de votre excellent journal M. Ch. Tournier expose que la théorie de Bertillon, d'après laquelle il n'existe pas deux pouces d'hommes qui laissent la même trace, serait controuvée »[244]. Après avoir rappelé, malgré tout, un « détail » – le fait que son ancien maître « n'est exactement pour rien dans la découverte des empreintes digitales » –, Locard se fait un devoir de rétablir la vérité sur cet « homme de génie ». Cet exemple ne va pas sans rappeler la bienveillance dont faisait montre un certain Lacassagne. En 1909, ce dernier avait ainsi transmis à son ami une « lettre reçue ce matin dont je n'apprécie pas la démonstration et ne devine pas la signature par trop abrégée. Faites ce que vous en voudrez et répondez si cela vous semble nécessaire »[245]. Locard se sent donc investi de la même mission mémorielle. Il aime d'ailleurs à rappeler, comme le faisait déjà son maître, que Bertillon – et David qui lui succède à la tête de l'Identité – était « d'origine lyonnaise », possédant ainsi « tous les signes qui définissent le caractère lyonnais »[246]. Vers 1930, à la faveur d'un agrandissement du musée de criminalistique, il décide même d'attribuer le nom de « Bertillon »[247] à la nouvelle salle, imitant l'hommage que s'était permis Lacassagne dans son musée de médecine légale au moment de quitter ses fonctions en 1913.

La bienveillance de Locard, tout ambigüe qu'elle soit, le conduit immanquablement à se rapprocher de Suzanne, la nièce d'Alphonse Bertillon. Leur rencontre remonte, selon toute vraisemblance, à la fin des années 1930. Ces deux conférenciers réguliers se croisent-ils lors de leurs prestations respectives ?[248] Ils échangent en tout cas quand le projet de biographie de Bertillon émerge. Dans une lettre, Locard confie la relation particulière unissant le fondateur de l'anthropométrie à Lacassagne. Suzanne se rend ensuite « quelques temps au laboratoire de Lyon où elle [prend] abondance de notes »[249]. À la fin de la *Vie d'Alphonse Bertillon* publié en 1941, le directeur lyonnais figure ainsi en tête de liste des compagnons alors même que l'auteure rappelle les malheureux qualificatifs de « repart brusque » et « accueil loup-garou » : « C'est là l'opinion d'un ami qui le tenait en très haute estime et qui a voué à sa mémoire un véritable culte en rendant en toute occasion un hommage enthousiaste et vibrant non seulement à l'intelligence du savant mais aux qualités morales de l'homme privé »[250]. Locard n'a probablement pas manqué d'être surpris par ce portrait si élogieux. Dans ce même article acrimonieux de 1935, il ne s'était effectivement pas contenté de traiter son ancien maître de lycanthrope mais avait également chariboté son absence de culture philosophique et mathématique[251].

Après avoir rédigé une recension des plus favorables de la biographie de Bertillon[252], Locard rencontre de nouveau Suzanne pour un tout autre projet : rejoindre le réseau de Résistance *Hi-Hi*[253]. Alors qu'elle travaillait au ministère de l'Information à Vichy, s'occupant de la presse étrangère, la nièce de Bertillon s'était liée d'amitié avec Virginia Hall, la correspondante du *New York Post* œuvrant en fait

[244] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard au directeur de *L'Eclaireur de Nice*, 6 juin 1936.
[245] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Lacassagne à Bertillon, 11 novembre 1909.
[246] Edmond Locard, « Un Lyonnais… », *art. cit.*
[247] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 24 juillet 1931.
[248] Archives du musée Gadagne, N 4639, Programme 1936-1937 des matinées de lettres et d'Histoire, Conférence de Suzanne Bertillon le dimanche 7 février 1937 sur « Europe 1937 ».
[249] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Locard à Bertrand, 6 décembre 1941.
[250] Suzanne Bertillon, *Vie…*, *op. cit.*, p. 184.
[251] Edmond Locard, « Un Lyonnais… », *art. cit.*, 22 mai 1935.
[252] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Denise Bichambis, 20 juillet 1942.
[253] S.H.D./GR, 17 P 142, Dossier du réseau *Hi-Hi* ; A.N., 72AJ58, Témoignage de S. Bertillon du 20 octobre 1945.

pour le S.O.E. britannique[254]. Dès l'invasion de la zone sud, Suzanne avait tenté d'intégrer les services secrets américains[255]. De fil en aiguille, elle s'était ainsi rapprochée de l'ancien sous-préfet Pierre Truc, fondateur du réseau Nouquette en juillet 1940. La chaîne *Hi-Hi* avait émergé à partir de ce réseau en janvier 1943 avec Suzanne à sa tête[256]. D'ampleur modeste et subordonnée à l'O.S.S. de Barcelone, ses ramifications s'étendaient jusqu'à Toulon[257]. Favorable aux Alliés, Locard accepte donc de fournir des renseignements entre mars et octobre 1943, livrant par exemple des détails sur la flotte furtive allemande naviguant sur le Rhône et la Saône[258]. Se sachant étroitement surveillé par la Gestapo, il conseille à son amie – aux multiples pseudonymes tels que Camille, Oncle Sébastien, Claude Montsoreau ou encore Christine – de cesser ses visites au laboratoire de police, consigne qu'elle respectera jusqu'à la Libération[259].

À la fin des hostilités, Locard et Suzanne Bertillon peuvent renouer contact et reprendre leurs échanges au sujet de la police scientifique. En 1949, alors que les restrictions prennent fin, la personne orientant Irving Wallace vers Locard n'est autre que la nièce de Bertillon[260]. Le journaliste américain reviendra d'ailleurs quelques années plus tard voir Locard pour un projet littéraire centré cette fois sur sa personne. Comme un échange de bons procédés, en 1952 c'est le directeur du laboratoire de police qui adresse le chimiste et écrivain anglais Henry Rhodes à son amie parisienne pour un nouveau projet biographique. Elle lui adresse bien volontiers son ouvrage de 1941 et amorce les discussions[261]. Deux ans plus tard, alors que 60 000 signes ont déjà été rédigés, une rencontre avec la famille est organisée : « J'ai rencontré à Paris M^lle^ Suzanne Bertillon, Maître Jacqueline Bertillon et, à Dordives, le docteur François Bertillon. Ils m'ont donné les informations les plus précieuses concernant leur oncle. Ils sont, particulièrement M^lle^ Suzanne, des personnalités extraordinaires. M^lle^ Suzanne est franche, généreuse et extrêmement gentil [*sic*] avec moi, elle a un "temperament" [*sic*], comme on dit en anglais, et en lui, je le crois, se reproduit "le mauvais caractère" de son oncle »[262]. Locard se greffe au projet en acceptant de rédiger la préface[263].

3. Une œuvre partiellement prolongée

Dépositaire de l'héritage bertillonnien, Locard passe également pour être « son continuateur ». C'est du moins l'analyse historique proposée par Jean Viple, professeur à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, en

[254] Suzanne Bertillon, *Review of Chain 1942 (HIHI)*, Document déclassé par la C.I.A. en 2001, p. 1.
[255] S.H.D./GR, 16 P 54340, Dossier de Suzanne Bertillon.
[256] Stéphane Longuet et Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante*, Paris, Economica, 2013, p. 383.
[257] Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var*, Thèse d'histoire dirigée par Emile Témime, Université Aix-Marseille, 1989, p. 507.
[258] Suzanne Bertillon, *Review…*, *op. cit.*, pp. 60-61.
[259] Virginie Sansico, *La justice déshonorée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2015, 624 p. ; Elisabeth Meier, « Les services d'occupation et de répression allemands à Lyon (1942-1944) » et Tal Bruttmann, « La Sipo-SD de Lyon et la chasse aux juifs », *in* Isabelle von Bueltzingsloewen, Laurent Douzou, Jean-Dominique Durand, Henry Joly et Jean Solchany, *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, P.U.R., 2016, pp. 37-50 et pp. 51-60 ; Faustin Bonnefoi, *Le PPF et ses étroites activités de collaboration dans la région lyonnaise*, Master 2 d'histoire dirigé par Laurent Douzou, Université Lyon 2, 2017, 156 p.
[260] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Wallace à Locard, 22 août 1949.
[261] A.M.L., 31ii86nc, Carte de vœux de Rhodes pour Locard, s.d. [noël 1952 ou 1953].
[262] *Ibid.*, Lettre de Rhodes à Locard, 5 octobre 1954.
[263] *Ibid.*, Lettre de Rhodes à Locard, 9 mai 1956.

1964. Il place, par la même occasion, la prestigieuse école de police lyonnaise dans cette position : « Ainsi, pouvons-nous, élèves, anciens élèves et professeurs de cette École, donner à Bertillon le titre de maître, revendiquant avec fierté et satisfaction notre filiation »[264]. Cette continuité s'avère pourtant moins évidente qu'il n'y paraît. Sur le plan strictement matériel, le service lyonnais s'apparente bien à une reproduction en miniature de l'institution parisienne. Lors de l'inauguration du laboratoire le 24 janvier 1910, les autorités lyonnaises découvrent les deux outils du bertillonnage que sont l'appareil photographique et la chaise pivotante.

Photo n°12 : L'anthropométrie au laboratoire de police

Source : A.M.L., collection de photographies du laboratoire

Un quart de siècle plus tard, alors qu'il se voit offrir l'occasion de changer de matériel suite à une largesse budgétaire préfectorale, Locard choisit de rester fidèle aux instruments conçus par son maître. Il demande à la société Schrambach « un devis pour un appareil Bertillon et une chaise de pose »[265]. De même, en 1921, le directeur du service lyonnais commande à la maison d'optique Joseph Gambs – partenaire habituel du laboratoire – la confection d'un équivalent de la Bertillonne[266]. Une trousse en noyer destinée au transport sur la scène de crime est ainsi réalisée. Locard choisit d'apporter quelques ajustements à la mallette « un peu trop lourde »[267] imaginée par le chef de l'Identité parisienne en 1909. D'autres objets laissent l'homme fort du laboratoire lyonnais plus circonspect, tel le « dynamomètre d'effraction ou comme on dit en langage policier un effractomètre, [pour] la détermination de la force du cambrioleur suivant la disposition et la profondeur des empreintes de pression »[268]. Dans la même émission radiodiffusée, Locard qualifie l'objet « [d']ingénieux ». Trente ans plus tôt, il confiait pourtant en aparté à Francesco Geraci du laboratoire de médecine légale

[264] Jean Viple, « Hommage à Alphonse Bertillon », *Revue de la Sûreté nationale*, n°53, juin-juillet 1964, p. 35.
[265] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Schrambach, 22 juin 1935.
[266] *Ibid.*, Lettre de Gambs à Locard, 10 février 1921.
[267] Edmond Locard, « Bertillon », extrait radiodiffusé sans date (années 1950) ni source. Collection personnelle de Michel Stagnara numérisée par Jean-Pierre Crauser, 6min 25s.
[268] *Ibid.*, 6min 1s.

de Reggio di Calabre : « Cet appareil, intéressant en théorie, a l'inconvénient d'être extrêmement coûteux et de n'être utilisable que dans des cas extrêmement rares »[269].

Dans le domaine des techniques d'investigation, une même réserve s'observe. Si la création de 1910 repose largement sur le modèle parisien, Locard procède à de nombreux aménagements. Il n'applique la méthode anthropométrique que « pour les hommes, et au-dessus de 18 ans », étant « surabondamment établi par les travaux scientifiques français et étrangers [que], très difficilement applicable aux femmes, [elle] est entièrement dénuée de valeur en ce qui concerne les individus qui n'ont pas encore atteint leur développement total »[270]. De la même façon, il conserve le classement anthropométrique des fiches au nom de « La nécessité des échanges avec les administrations […] de la Sûreté générale, [d]u service de la Sûreté de Paris, [d]u service de la Sûreté de Marseille, [de] toutes les prisons de France et d[es] polices municipales ». Cette première série de fiches est rangée « dans une armoire à quatre-vingt-un cabriolets », dans chacun de ceux-ci « la subdivision se fait par le diamètre bizygomatique et par la hauteur de l'oreille gauche »[271]. Le second classement établi par Bertillon, alphabétique, est pour sa part amendé avec « une méthode phonétique spéciale ramenant chaque nom à son orthographe naturelle suivant la prononciation du pays d'origine. Ce procédé permet de retrouver en quelques secondes dans une collection nombreuse un nom dont on ignore l'orthographe ». Déjà exposé dans *L'identification des récidivistes*, ce système phonétique donne lieu à une seconde série de fiches rangées. Enfin, une troisième armoire regroupe des fiches dactyloscopiques comme dans « tous les grands services policiers d'Europe et d'Amérique »[272].

Le portrait parlé fait l'objet d'ajustements plus modérés, Locard restant donc fidèle à sa position initiale de 1906. Sa proposition de fiche internationale comportait, au *recto*, les « empreintes roulées des dix doigts avec la formule Vucetich servant au classement »[273] et, au *verso*, le portrait parlé, « seule indication […] suffisante et nécessaire pour la poursuite et la découverte des criminels ». Une telle vision était d'ailleurs partagée par d'autres acteurs de la sécurité publique puisque, cette même année 1906, le directeur de la maison de correction de Christiania en Norvège annonçait dans les *Archives* qu'il appliquait lui aussi ce *modus vivendi*[274]. En 1910, Locard fait donc du portrait parlé la base de son système d'encartement. Dans son rapport d'étape du mois de juin, il estime « souhaitable […] que l'on possédât à Lyon le carnet DKV de Paris. Il serait confié chaque soir à la brigade de service de nuit »[275]. Bertillon avait effectivement « group[é] sur des carnets du format de poche des séries de photographies d'un format très réduit, portant en marge l'indication de la taille, de la couleur de l'œil, et de quelques marques particulières. Les photographies très nombreuses du même carnet étaient classées suivant les types de nez et d'oreille »[276]. La photographie judiciaire, point fort de la préfecture de police, devient

[269] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Geraci, 17 septembre 1924.
[270] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[271] Edmond Locard, « Un nouvel essai de classement dactyloscopique », *A.A.C.*, 1910, p. 434.
[272] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[273] Edmond Locard, « Les services actuels d'identification et la fiche internationale », *A.A.C.*, 1906, p. 202.
[274] A. Daae, « Le service d'identification à Christiania (Norvège) », *A.A.C.*, 1906, p. 585.
[275] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, s.d. [24 juin 1910].
[276] Edmond Locard, « L'œuvre… », *art. cit.*, pp. 182.

également centrale à Lyon. Un petit appareil destiné à la prise « d'empreintes et de traces sur le terrain », aux lieux du crime, aux plans cotés, aux « documents au dehors » et enfin à l'identification des cadavres de la morgue et des « détenus à la prison »[277] est acquis alors que la Sûreté lyonnaise dispose d'un service photographique dédié à ces travaux. En juin 1910, Locard suggère même « de faire faire un stage à un agent intelligent […] chez M. Bertillon »[278]. Un seul aspect du portrait parlé donne lieu à une remise en question : « Les notations chromatiques concernant la couleur de l'iris, du teint et du système pileux », finalement « réduites et simplifiées sur les fiches lyonnaises »[279].

Partisan raisonné en 1910, Locard reste jusqu'à la fin de sa carrière le premier défenseur de cette technique d'identification, une « œuvre essentielle »[280] affirme-t-il encore dans les années 1950. Ce positionnement favorable épouse parfaitement la *doxa* officielle, la technique du portrait parlé continuant longtemps à être transmise que ce soit chez les policiers ou les gendarmes. Chez ces derniers, cet enseignement contribue en outre à renforcer la ligne de démarcation entre officiers et autres membres de l'Arme[281]. Du côté des polices d'État, le système de recrutement et de promotion valorise la possession du diplôme de portrait parlé. Dans le second projet d'organisation lyonnais de 1936, le « Brevet d'études de signalement descriptif (portrait parlé) institué par arrêt du préfet de police en date du 1er février 1902 »[282] rapporte ainsi deux points à son titulaire, de même que le diplôme de police scientifique. Un coup de pouce toutefois mineur, la licence de droit octroyant quinze points supplémentaires. La connaissance de la technique se prolonge-t-elle sur le terrain ? Locard répond par la négative et en raison même des inconvénients déjà signalés dans son projet de fiche internationale. En 1938, il reconnaît volontiers « [qu']on y renonce à peu près en tout pays. En France, le nombre des inspecteurs capables de le lire est déplorablement insignifiant »[283]. Trois ans plus tard, il estime que la faute revient notamment à « La description des yeux telle que Bertillon l'a imaginée », elle « est pratiquement inutilisable, au point qu'on y a renoncé même dans les services d'identité judiciaire. Mais le portrait parlé, qui est une découverte géniale, pourrait être ramené à quelques caractères essentiels »[284]. Sollicité par le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, Locard vient alors de proposer « une technique tirée du portrait parlé, simple et cependant suffisamment sûre » pour les « fonctionnaires n'appartenant pas à la police et qui ont à rédiger des pièces d'identité »[285]. Ne seraient conservées que la forme du lobule, du front, du menton, des lèvres et enfin du nez. Pour ce dernier, « on distinguerait la hauteur, la largeur et la saillie, ce qui donnerait déjà un très bon signalement »[286].

[277] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard sans destinataire [secrétaire général pour la police], 14 février 1941.
[278] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, s.d. [24 juin 1910].
[279] *Ibid.*, Rapport de Locard sur l'organisation du service anthropométrique adressé au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[280] Edmond Locard, « Bertillon », extrait radiodiffusé sans date (années 1950) ni source. Collection personnelle de Michel Stagnara numérisée par Jean-Pierre Crauser, 9min 23s.
[281] Laurent López, « La Belle Époque du fichage par les forces de l'ordre. Une révolution des pratiques identificatoires en question (début XXe siècle) », intervention au workshop *Histoire des techniques d'identification, de contrôle et de surveillance des personnes (XIXe-début XXe siècles)* organisé par Peter Becker et Pierre Piazza, 12 et 13 décembre 2016, site de Pierrefitte-sur-Seine des A.N.
[282] A.D.M.L., 4M13, Second projet de réforme de la police d'État lyonnaise, s.d. [peu après juin 1936].
[283] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Latzarus, 24 septembre 1938.
[284] *Ibid.*, Lettre de Locard au maire de Bagneux, 20 décembre 1941.
[285] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au ministre de l'Intérieur, 24 décembre 1941.
[286] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au maire de Bagneux, 20 décembre 1941.

À la lumière de ce déroulé chronologique, le qualificatif de « continuateur » ne semble donc pas si inapproprié, et ce en dépit des multiples remises en cause ayant émaillé cette histoire. Ce qui avait pu être interprété en 1903 comme une simple volonté de remplacer le bertillonnage par la dactyloscopie s'est finalement avéré être plus complexe. Loin de détruire l'œuvre de son maître, l'élève a remanié certaines productions qu'il estimait incomplètes pour les mener à terme. En outre, ne chercha-t-il pas à effacer ce qui resta son plus grand déshonneur, à savoir l'affaire Dreyfus ? Plusieurs éléments viennent étayer une telle hypothèse. Alors qu'il démarre ses études de sciences en 1894, Locard « vibr[e] des agitations de toute la France et du monde entier pour cette affaire »[287]. Une fois intégré à l'équipe de Lacassagne, les rebondissements judiciaires autour du bordereau lui offrent l'occasion d'échanger avec son maître, les deux hommes étant dreyfusards. Soutien moral de Bertillon, le directeur du laboratoire de médecine légale recueille des confidences dont il se fait peut-être l'écho : « Vous avouerez que je fais réellement mon temps de purgatoire sur cette terre avec ce malencontreux dossier de 1894 où j'ai grandement raison, les académiciens grandement tort, et tellement tort que la réfutation en est aisée, claire, saisissante et convaincante à la fois contre le bi-condamné de 1894-1899 et contre eux-mêmes »[288]. Droit dans ses bottes malgré les attaques médiatiques, Bertillon laisse donc transparaître le chemin de croix qui est alors le sien.

Au même moment, Locard oriente ses travaux vers l'expertise en écriture, mettant au point la graphométrie, une science censée empêcher de nouvelles erreurs judiciaires graphologiques. Le 6 juillet 1912, devant la Société d'anthropologie de Lyon, il reconnait ainsi « [qu']Il n'est pas […] d'opération plus décriée que l'expertise en écritures, et non sans quelque raison, il faut bien le reconnaître. Certaines erreurs retentissantes au cours de procès tapageurs ont fait l'opinion du public »[289]. Nul besoin de préciser de quelle cause célèbre il s'agit. Sans aller jusqu'à affirmer que l'intérêt de Locard pour la graphologie serait né de l'Affaire, force est de reconnaître qu'elle l'habite désormais en permanence. « [E]lle n'a jamais cessé de me préoccuper »[290] affirme-t-il quelques années avant sa mort, ce dont témoignent d'ailleurs les nombreuses coupures de presse qu'il continue d'accumuler sur ce sujet[291]. Et sa collection personnelle ne s'arrête pas là. En 1936, il propose à Crépieux-Jamin de lui envoyer des autographes de Dreyfus et d'Esterhazy, « des lettres de Scheurer-Kestner, de Demange, du Colonel Picquart, de Laborie […], de Valério, de Yves Guyot, de Trarieux, etc », ainsi que « des documents imprimés, comme la célèbre lettre de Zola *J'accuse* »[292].

Ainsi armé, Locard devient le principal chevalier de la réhabilitation morale – et non scientifique – de Bertillon. À travers ses interventions écrites comme radiodiffusées, il dresse le portrait d'un expert manquant certes de compétences graphologiques mais de bonne foi. Le créateur de l'anthropométrie n'aurait accepté qu'à reculons la contre-expertise proposée en 1894 par le général Gonse : « toutes les

[287] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 24e entretien, 43min 14s.
[288] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Bertillon à Lacassagne, 20 février 1913.
[289] Edmond Locard, « L'expertise en écriture », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, tome 31, 1912, p. 68.
[290] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 24e entretien, 42min 06s.
[291] A.M.L., 31ii69nc principalement, comme « Les révélations d'un haut fonctionnaire du Quai d'Orsay », *Le Figaro littéraire*, 22 octobre 1955.
[292] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Crépieux-Jamin, 18 octobre 1936. Voir le fonds privé Crépieux-Jamin constitué aux archives départementales du Pas-de-Calais en 2009 (cote 79J).

fois qu'on l'avait consulté sur l'authenticité d'un document écrit on s'était heurté à un refus. Bertillon déclarait n'être pas expert en écritures et ne pas croire à l'expertise en écritures. Comment dans ces conditions accepta-t-il de rendre au général Gonse le service demandé ? La seule réponse est que précisément il s'agissait d'un service, et urgent »[293]. Après avoir rendu un premier avis selon lequel Dreyfus serait l'auteur du bordereau, le chef de l'Identité aurait exploré la piste de la machination « justement préoccupé par le souvenir tout frais de l'affaire La Boussinière »[294]. Faisant chou blanc, Bertillon bâtit alors la théorie « ingénieuse »[295] de l'autoforgerie, à savoir « une légère déformation systématique de l'écriture permettant au scripteur de dénier ensuite le texte qu'il prétendait être un faux par imitation ». Le brillant parcours scolaire de Dreyfus, sorti de l'école Polytechnique et de l'école de guerre, va dans le sens de cette idée toutefois maladroitement présentée. Bertillon se lança en effet dans la confection du redan, schéma censé représenter les avantages de l'autoforgerie[296], « Mais sous prétexte qu'il s'agissait d'un artilleur [il] dessina une fortification avec des contrescarpes, des remparts et des glacis »[297].

Pour Locard, contrairement aux affirmations de l'époque, Bertillon fait donc preuve de finesse d'esprit bien que desservi par sa maladresse. Face aux rires que suscite son schéma, il l'abandonne de lui-même mais reste convaincu de l'hypothèse de l'autoforgerie. Victime de son mauvais caractère, Bertillon s'enferre dans cette théorie refusant même de regarder les lettres d'Esterhazy. C'est pourquoi il se saisit d'un simple détail, la découverte d'une lettre écrite par le frère de Dreyfus, pour élaborer l'hypothèse farfelue d'un gabarit formé à partir du mot « intérêt ». Le caractère hermétique de cette nouvelle théorie s'explique, selon Locard, par le manque de culture mathématique de son auteur. Le génial Bertillon se serait donc fourvoyé parce qu'il aurait accepté malgré lui d'évoluer sur un terrain peu familier. Loin d'être anti-dreyfusard par conviction, il aurait été victime de son opiniâtreté et d'une certaine maladresse, ne méritant absolument pas la campagne de presse hostile lancée à son égard.

Une telle interprétation se dessine probablement dès 1912, lorsqu'il s'agit de réaliser une première intervention sur la graphologie devant la Société d'anthropologie lyonnaise. Locard conclut d'ailleurs sur la nécessaire formation des experts en écriture juste après avoir évoqué les erreurs judiciaires. Quand il choisit de rendre l'invention de la graphométrie publique, en 1921, il érige le fondateur de l'anthropométrie et auteur de *La comparaison des écritures*[298] au rang de modèle ou du moins de source d'inspiration. Le principe de départ de la graphométrie – la certitude qu'une écriture comporte un ensemble de constantes graphiques – aurait déjà été énoncé par Bertillon en ces termes : « l'écriture présente pour chaque individu des particularités ou idiotismes qu'un faussaire ne peut toutes reproduire, tandis que l'auteur du faux introduit dans l'imitation, et malgré lui, ses propres

[293] Edmond Locard, *Les leçons de l'affaire Dreyfus. L'expertise de Bertillon*, Citta di Castello, Société Leonardo da Vinci, 1937, tiré à part de la revue *Giusticia penale*, pp.6-7.
[294] *Id.*, *L'affaire Dreyfus et l'expertise des documents écrits*, Lyon, Desvigne, 1937, p. 19.
[295] *Id.*, *Les leçons…*, *op. cit.*, p. 7.
[296] Vincent Duclert, « L'engagement scientifique et intellectuel démocratique. Le sens de l'affaire Dreyfus », *Politix*, vol. 12, n°48, 1999, p. 81.
[297] Edmond Locard, *L'affaire…*, *op. cit.*, p. 23
[298] Alphonse Bertillon, *La comparaison des écritures et l'identification graphique*, Paris, Bureaux de la Revue scientifique, 1898, 78 p.

idiotismes »[299]. Cet axiome était toutefois resté sans suite, Bertillon n'ayant pas transposé à l'écriture la méthode de la mesure pourtant appliquée au corps. Quelques mois après son grand succès de Tulle, Locard teste la graphométrie sur le bordereau, confiant à l'expert américain Bert Wentworth : « Je suis en train d'appliquer mon système à l'étude rétrospective de l'affaire Dreyfus […] Je ferai ce travail pendant mes vacances et compte le publier »[300].

Epaulé par son assistant Amand Chevassus, il aboutit à des résultats paraissant publiables dès 1925. Il propose ainsi à Flammarion un ouvrage intitulé *Psychologie d'une cause célèbre (l'affaire Dreyfus)* dans lequel seraient évoquées « les causes non seulement techniques mais morales (externes et internes) de l'erreur de l'expertise judiciaire »[301]. Une dizaine de jours plus tard, pris d'un doute, il écrit à l'expert en écriture Isnard de Marseille : « Je suis extrêmement ennuyé de l'affaire Dreyfus. J'ai énormément de mal à me faire une opinion précise. Maintenant que le travail est achevé, j'aimerais bien – si vous croyez pouvoir le faire en conscience – que vous voulussiez bien me communiquer vos courbes graphométriques de façon à pouvoir les conférer avec celles faites ici »[302]. Ces doutes tardifs gèlent manifestement son projet littéraire qui reste en suspens. Le directeur lyonnais sollicite quelques mois plus tard un ancien protagoniste de l'Affaire, Jules Crépieux-Jamin, afin d'obtenir l'envoi de documents et « brochures [qui] seront d'un grand secours ». En retour, il lui soumet la courbe de l'écriture d'Esterhazy bien que réalisée « avec un document trop pauvre ». Cet appel à l'aide trahit toute l'exigence d'exactitude scientifique animant alors Locard, l'expert normand étant justement l'un des plus farouches adversaires de la graphométrie.

Il faut encore attendre trois ans et le lancement de la *R.I.C.* pour voir paraître le premier article consacré à l'Affaire… du moins sous la plume de Chevassus. Probablement pris par le temps alors qu'il veut alors assurer la pérennité du périodique officiel du laboratoire, Locard confie cette tâche délicate à son expert en écriture le plus aguerri[303]. La publication s'avère toutefois des plus concises et, surtout, Bertillon n'y apparaît pas. Les divers articles consacrés à celui-ci au début des années 1930 permettent à Locard d'évoquer la question, du moins de façon succincte. En 1935, il tait étonnamment le nom de Bertillon dans son article consacré à la mort de Dreyfus[304]. Deux ans plus tard, son vieux projet se matérialise enfin avec un opuscule consacré à *L'affaire Dreyfus et l'expertise de documents écrits*. Aboutissement de ses quinze ans de recherches, cet ouvrage lui permet de disculper Bertillon, « une des lumières de la criminalistique »[305], ainsi que l'expertise en écriture dans son ensemble. Certains lecteurs restent peu convaincus de la sincérité de Bertillon tel Armand Charpentier, auteur des *Côtés mystérieux de l'affaire*[306] : « cette bonne foi, admissible en 1894, voire même en 1899, ne saurait l'être par la suite ».[307] Tous saluent la qualité scientifique de l'ouvrage, en France comme à l'étranger, Belgique[308] et

[299] Edmond Locard, « Une technique nouvelle de l'expertise en écriture », *Revue scientifique*, 22 janvier 1921, p. 43.
[300] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Wentworth, 22 juillet 1922.
[301] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Gustave Le Bon, 4 mai 1925.
[302] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Isnard, 13 mai 1925.
[303] Amand Chevassus, « L'analyse graphométrique appliquée à une cause célèbre. Le "bordereau" est-il de Dreyfus ou d'Esterhazy ? », *R.I.C.*, octobre 1929, pp. 374-380.
[304] A.M.L., 64nc, Edmond Locard, « Alfred Dreyfus », s.s., 19 juillet 1935.
[305] Edmond Locard, *L'affaire…*, *op. cit.*, p. 35.
[306] Armand Charpentier, *Les côtés mystérieux de l'affaire*, Paris, Les Éditions Rieder, 1937, 335 p.
[307] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Charpentier à Locard, 6 décembre 1937.

Suède[309] notamment. Cette œuvre accomplie, Locard annonce à Crépieux-Jamin être « disposé à [s]e dessaisir de tout[e sa collection] pour que cela [lui] fasse plaisir »[310].

Une page se tourne donc même si l'intérêt demeure. De même que le devoir de mémoire. Locard continue à protéger Bertillon chaque fois que possible. En 1935, tout en permettant à Crépieux-Jamin de diffuser un document personnel dans sa revue de graphologie, il précise : « Bien entendu, ma lettre vous appartient : publiez-là, si vous le jugez utile. Je vous demanderai seulement de biffer dans la publication les deux ou trois lignes concernant la rosette de Bertillon. Je sais que cela ferait de la peine à sa famille. Et il y a là de braves gens que je ne voudrais pas contrister »[311]. En janvier 1914, le préfet Louis Lépine serait effectivement venu voir Bertillon, alité, lui proposant la rosette d'officier de la légion d'honneur en échange de la reconnaissance de son erreur. Le directeur de l'Identité l'aurait alors violemment congédié, se résignant à finir simple chevalier[312]. En 1954, Locard met cette fois en garde Rhodes par l'intermédiaire de sa secrétaire : « Il vous recommande instamment la plus extrême prudence pour l'affaire Dreyfus dont il a fait l'étude, on peut dire toute sa vie. Il craint que vous ne soyez insuffisamment documenté sur cet immense problème. Le mieux, d'après lui, est de louer la parfaite et évidente bonne foi de Bertillon, sans épouser ses conclusions »[313]. Au moment d'écrire un article consacré à l'Affaire, la nièce de Bertillon s'appuie donc en toute confiance sur les écrits de son ami lyonnais[314] même s'il cède parfois encore au chant des sirènes de la critique. Au micro d'André Mure, après avoir affirmé qu'il s'agissait d'une « affaire techniquement difficile », il ajoute : « pas tellement difficile car en fait je crois qu'un expert en écriture de culture moyenne identifierait bien aisément et avec une grande exactitude l'écriture du bordereau »[315].

L'ambivalence, telle est décidément la nature du bois dans lequel se sculpte, au fil des années, la relation que Locard entretient avec la mémoire du fondateur de l'anthropométrie. Un article de 1932 permet peut-être d'éclairer ce paradoxe apparent : « Bertillon, justement glorifié, cruellement discuté, subit en ce moment la loi commune : il s'estompe. Parce que je viens d'écrire un livre où son nom est à chaque page et parce que j'ai ressenti récemment l'immense portée de son action, cela me semble juste »[316]. L'ouvrage dont il est question – probablement le premier volume du *Traité de criminalistique* – constitue la somme de toutes les connaissances thésaurisées par Locard depuis le début du XX^{e} siècle en matière de police scientifique. Sa rédaction lui permet de prendre toute la mesure de l'œuvre de son maître, quinze ans après sa mort, quelques mois à peine avant l'inauguration de la rue Bertillon dans le quinzième arrondissement parisien[317]. La réflexion de Locard le conduit immanquablement à mettre en miroir leurs apports respectifs. Une telle interprétation expliquerait pourquoi, au début des années 1930,

---

[308] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Callewaert à Locard, 28 novembre 1938.
[309] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 12 mars 1931.
[310] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Crépieux-Jamin, 18 octobre 1936.
[311] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Crépieux-Jamin, 22 octobre 1935.
[312] Robert Corvol, « Furieux de s'être trompé dans l'affaire Dreyfus, le grand savant Bertillon congédie le préfet Lépine venu lui offrir la légion d'honneur… en échange d'une attestation de son erreur », *Le Parisien Libéré*, 17 avril 1957.
[313] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Denise Bichambis à Rhodes, 14 octobre 1954.
[314] Suzanne Bertillon, « Bertillon et le bordereau de l'Affaire Dreyfus », *Miroir de l'Histoire*, n°46, 14 novembre 1953, p. 1250.
[315] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 24^{e} entretien, 44min 04s.
[316] Edmond Locard, « Bertillon », *La Vie lyonnaise*, septembre 1932.
[317] Inauguration le 25 mars 1933.

il multiplie les articles encensant le créateur de l'Identité tout en se montrant extrêmement critique sur certains points. La véritable compétition entre les deux hommes ne démarre donc pas en 1903 mais bel et bien en 1931 quand Locard est amené à se positionner comme l'un des pères fondateurs de la police scientifique.

La plupart des théoriciens de la criminalistique ont d'ailleurs été, un jour ou l'autre, conduits à s'interroger sur les origines. Pour le cas français, un large consensus se dégage en faveur de Bertillon ne serait-ce que pour une raison chronologique[318]. La chose est évidente du côté de l'Identité judicaire évidemment tributaire de ce père fondateur. Dans son *Précis de police scientifique* de 1936, Victor Balthazard va même plus loin : « c'est seulement depuis trente ans que, sous l'heureuse impulsion de Bertillon, ont été créés des laboratoires annexés à la police »[319]. L'épisode de 1910 est donc passé sous silence. Vingt ans plus tard, Sannié fait montre d'une plus grande objectivité, s'interrogeant : « a-t-on le droit d'en faire le père de la police scientifique ? »[320], pour conclure de manière positive. Il analyse ainsi le dernier ouvrage que Rhodes écrit, faut-il le rappeler, à la lumière des conseils de Suzanne Bertillon, de Sannié et… de Locard lui-même qui rédige la préface. Le directeur lyonnais tient effectivement le même discours, et ce, quelle que soit la période envisagée, qualifiant la police scientifique de « corps de doctrine dû à Bertillon et à ses successeurs »[321]. La dactyloscopie, voilà la véritable pierre d'achoppement pour Locard. Les élèves et amis de Locard reprennent la même grille d'analyse quant à la question du père fondateur, du moins à une nuance près. Nombre d'entre eux vont jusqu'à placer « Lacassagne et l'école médico-légale de Lyon »[322] en toute première position.

La mise en compétition de Locard et Bertillon n'existe donc pas vraiment, les deux hommes ne relevant pas de la même génération, d'ailleurs la notion de père fondateur n'apparaît pas clairement avant les années 1950. Les théoriciens de la police scientifique privilégient les termes de « créateurs »[323], « promoteur[s] »[324], « grands initiateurs »[325] ou encore « pionniers »[326]. C'est à ce titre que Locard et Bertillon se côtoient dans de nombreux cabinets de criminalistique et de justice, preuve de leur non-compétition[327]. La mode est en effet aux portraits des grands hommes qu'il est de bon ton de placarder dans son bureau. En 1934, José Luis de Sagredo dirigeant depuis peu le laboratoire de police technique de Catalogne demande la photo de son vieil ami Locard ainsi que celle de Bertillon afin d'honorer les « hommes qui ont le plus lutté pour le développement de l'identification des délinquants en particulier et de l'être humain en général »[328]. Le portrait ainsi envoyé est généralement dédicacé[329].

---

[318] A. Rol, « Préface », *in* Georges Béroud, *Précis de criminologie et de police scientifique*, Paris, Payot, 1938.
[319] Victor Balthazard, *Précis de police scientifique*, Paris, Librairie Baillière et Fils, 1936, p. 5.
[320] A.P.P.P., EA 136, Brouillon de l'article de Charles Sannié « La détection scientifique du crime. Henry Rhodes, *Père de la police scientifique*, 1956, 238 p. », s.d. [1956].
[321] Edmond Locard, « Préface », *in* Ernest Goddefroy, *Manuel élémentaire de police technique*, Bruxelles, Larcier, Paris, Godde, 1922.
[322] Léon Lerich, *La police scientifique*, Paris, P.U.F., 1949, p. 8.
[323] Edmond Locard, « Chronique latine. La réorganisation de la police et le nouveau livre de Reiss », *A.A.C.*, 1914, p. 516.
[324] Marc Bischoff, *La police scientifique*, Paris, Payot, 1938, p. 10.
[325] Léon Lerich, *La police…*, *op. cit.*, p. 8. C'est également le cas dans la préface que Jacques Bourret rédige pour le *Manuel de police* scientifique de Jean Gayet publié en 1961.
[326] Jacques Bourret, « Préface », *in* Jean Gayet, *Manuel de police scientifique*, Paris, Payot, 1961.
[327] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du procureur général Long à Locard, 18 octobre 1926.
[328] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Sagredo à Locard, 20 avril 1934 [traduite de l'espagnol].
[329] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Alfred Hudson, 11 mai 1936.

III. L'inscription dans une dynamique internationale

1. La question des pères fondateurs

Bien qu'elle ne fasse pas vraiment débat en France, elle se pose avec une certaine acuité hors des frontières. Il faut attendre l'après-guerre pour voir le nom Locard dans les essais historiques publiés à l'étranger, généralement loin derrière les autres grandes figures et toujours rattaché à la seconde génération. La création de 1910 n'est donc pas immédiatement perçue comme un tournant décisif. Le seul espace dans lequel l'apport de Locard soit rapidement reconnu est l'Amérique latine. En décembre 1919, Manuel Viotti – directeur de la sécurité publique de São Paulo – lui rend ainsi hommage dans sa recension de *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*. Quoi de plus logique, l'auteur français lui ayant envoyé gracieusement un exemplaire de son livre qui, par dessus le marché, vante les modèles policiers argentin et brésilien. « [L]e patriotisme n'a pas aveuglé le maître pour rattacher São Paulo [à] toutes les capitales européennes »[330] salue Viotti qualifiant en retour son homologue « [d']esprit supérieur »[331]. Celui qui dirigeait auparavant l'Identité paulistaine – il avait été invité à ce titre à l'exposition internationale de Lyon en 1914 – met le doigt sur un point essentiel, à savoir la fâcheuse tendance à privilégier les nationaux.

Si le Français Léon Lerich – élève de Locard – estime que « les principaux [fondateurs] ont été Lacassagne et l'École médico-légale de Lyon, Bertillon à Paris »[332] pour évoquer ensuite les grandes figures étrangères, l'Italien Ottolenghi affirme de façon beaucoup plus péremptoire que « Cesare Lombroso, le premier, a conçu la police scientifique : MM. Alongi, Anfosso, Rossi, etc… le suivirent dans cette voie »[333]. En 1907, il vilipende Bercher, élève de Lacassagne, pour avoir porté aux nues Bertillon et la France un an plus tôt : « malgré les travaux allemands, malgré les recherches des Italiens, la police scientifique est et reste une science française »[334]. Bercher se contente pourtant ici de reprendre une formule déjà utilisée par Locard. Le Suisse Marc Bischoff estime pour sa part « qu'au début du présent siècle […] on voit apparaître les hommes qui élèveront la police scientifique au rang d'une véritable science. Il convient de citer en tout premier lieu le professeur Reiss, car c'est lui, sans aucun doute, qui a le plus travaillé à introduire la logique impeccable des principes scientifiques dans le fouillis que constituaient les innombrables procédés de cette science naissante »[335]. Dans un tel contexte, Locard se réjouit donc que l'Italien Alfredo Niceforo encense Bertillon : « Il est intéressant de voir quelle influence les doctrines françaises jouent dans cet enseignement de la police scientifique et de la criminologie à l'étranger. C'est un usage courant en France d'accuser toujours notre propre déchéance et notre infériorité : c'est pourquoi il est curieux de voir que, malgré ces déclamations, les étrangers ne pensent pas comme nous »[336].

---

[330] Manuel Viotti, « A policia. O que elle e. O que deveria ser », *Revista de Policia*, n°517, 1er janvier 1920, p. 24.
[331] *Ibid.*, p. 22 ; sur la police brésilienne, voir Marcos Bretas et André Rosemberg, « A história da polícia no Brasil : balenço e perspectivas », *Topoi*, vol. 14, n°26, janvier-juin 2013, pp. 162-173.
[332] Léon Lerich, *La police…*, *op. cit.*, p. 8.
[333] Salvatore Ottolenghi, « Les origines… », *art. cit.*, p. 363.
[334] Jean-Henri Bercher, *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XXe siècle*, Lyon, Storck, 1906, p. 40.
[335] Marc Bischoff, *La police scientifique*, Paris, Payot, 1938, p. 11.
[336] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement de la criminologie et de la police scientifique en Italie et en

La logique nationale se trouve parfois élargie à l'aire culturelle, Vucetich étant célébré dans les travaux sud-américains tandis que Galton et Henry se placent en bonne position chez les Anglo-Saxons. En 1918, les Américains Harris Hawthorne et Bert Wentworth dédient ainsi leur livre *Personal Identification* à l'Anglais Henry, le hissant de fait au rang de père fondateur. Malgré ce choix, les deux auteurs américains reconnaissent le rôle des précurseurs avec « le système de mensurations inauguré par M. Bertillon et le désormais réputé système d'empreintes digitales élaboré par Sir Francis Galton et mis en application par Sir E. R. Henry »[337]. Le fondateur de l'anthropométrie jouit effectivement d'une lointaine renommée, y compris dans les territoires anglo-saxons. « [S]es écritures [sont] bien connues » en Inde britannique[338] et le Suédois Harry Söderman « décide [à la fin des années 1920] d'aller à Lyon, car en France et il y a à Paris Vidocq et Bertillon et à Lyon Locard »[339]. Ce dernier n'hésite pas plus à faire vibrer la corde nationaliste quand il le juge nécessaire. En 1912, dans les *Archiv für Kriminalanthropologie*, il insiste sur le rôle essentiel des juristes allemands tels que Hans Gross – directeur de cette revue –, Friedrich Paul et Windt Juristen dans l'émergence d'une police scientifique. D'autres « spécialistes »[340] comme Stockis, Ottolenghi et Minovici sont bien sûr évoqués mais la proportion de germanophones est volontairement gonflée. Au moment de préfacer le manuel de son ami belge Goddefroy en 1922, Locard reconnaît cette fois que « la Belgique a joué un rôle de premier plan avec Stockis, De Rechter, Corin, Borgerhoff, Vervaeck et tant d'autres »[341]. En effet, les amitiés entretenues par les uns avec les autres expliquent pour partie certaines analyses. De la même façon que Viotti souhaitait rendre la pareille à son homologue lyonnais en 1919, Bischoff cite Locard juste après Reiss[342]. En 1934, Rhodes commence logiquement sa *Police scientifique* par Locard[343], lequel préface justement l'ouvrage. L'auteur anglais affirmera pourtant, quinze ans après, que le père de cette science n'est autre que Bertillon, la biographie de ce dernier venant d'être achevée.

L'une des rares polémiques sur la question du fondateur éclate au tout début du XX^{e} siècle lorsque les pionniers prennent justement conscience du moment historique qu'ils vivent. Il revient à Ottolenghi d'allumer la mèche dans les *Archives*. Dans sa lettre ouverte du 31 mars 1907, déjà évoquée, il attribue à Lombroso le titre de concepteur de la criminalistique, fait de l'Italie la patrie d'origine de cette science et relègue les pays francophones au rang de simples suiveurs : « Nous sommes bien flattés de voir que la Suisse et la France ont suivi notre trace avec tant d'enthousiasme, c'est une des meilleures satisfactions pour nous qui travaillons au milieu de tant d'apathie et aussi d'opposition dans notre pays ; mais il ne nous semble vraiment pas que ce soit le cas de dépayser les origines de notre science »[344]. Simples relents des anciennes querelles criminologiques ou véritable profession de foi nationaliste ? Le débat tourne en tout cas à vide. Les tensions entre écoles italienne et française s'étaient pourtant

---

Espagne », *A.A.C.*, 1904, p.273.

[337] Harris Hawthorne and Bert Wentworth, *Personal Identification,* Boston, Richard D. Badger, 1918, p. 6 de la préface.

[338] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Russell Gregory Afzal à Locard, s.d. [milieu de l'année 1936].

[339] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, p. 50.

[340] Edmond Locard, « Polizeilaboratorien », *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik*, Leipzig, janvier 1912, p. 205.

[341] *Id.*, « Préface », *in* Ernest Goddefroy, *Manuel…*, *op. cit.*

[342] Marc Bischoff, *La police…*, *op. cit.*, p. 11.

[343] Henry Rhodes, *La police scientifique*, Paris, Éditions de la Nouvelle Revue Critique, 1934, p. 13.

[344] Salvatore Ottolenghi, « Les origines… », *art. cit.*, p. 364.

apaisées depuis la déclaration de guerre de Lacassagne en 1885 et l'offensive de Léonce Manouvrier en 1889. Lors du congrès d'anthropologie criminelle de Turin de 1906, l'hommage unanimement rendu à Lombroso avait semblé mettre « un point final aux querelles et passions »[345].

Locard avait lui-même proclamé l'arrêt des hostilités dans le vingtième numéro des *Archives*, début 1907, dans une chronique consacrée au dernier livre de Lombroso : « je suis heureux de signaler, dès les premières lignes de cet article, un pas en avant dans la réconciliation entre les deux grandes écoles de l'anthropologie criminelle » avec « [l']adoption tacite par le chef des criminalistes italiens de la formule chère au maître français : Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent »[346]. Lombroso ayant reconnu tacitement que Lacassagne avait raison, la polémique aurait de fait cessé. La main droite de Locard met donc de l'huile sur le feu tandis que sa main gauche fait mine de l'étouffer. Il renchérit quelques lignes plus loin : « M. Lombroso parle de la police scientifique avec une brièveté qui m'a surpris. Cet art nouveau a pris en effet, une extension toute particulière en Italie, et c'est un des disciples les plus fidèles des doctrines lombrosiennes, M. Salvatore Ottolenghi, qui a été l'initiateur du mouvement à Rome. D'autre part, il n'eût peut-être pas été mauvais, parlant des méthodes récentes d'identification, de signaler la dactyloscopie qui, entre les mains d'un Bertillon ou d'un Reiss a donné les résultats les plus frappants […] que M. Lombroso, dont la parole a tant de poids, encourageât cette union policière, cette alliance des services de sûreté »[347].

Son discours reste donc tout aussi ambivalent et c'est probablement lui qui met le feu aux poudres, Ottolenghi adressant à ce moment-là sa lettre aux *Archives*. En préambule, le disciple de Lombroso annonce pourtant réagir à un autre article, celui que son « confrère de la Suisse »[348] avait publié quelques mois plus tôt. Reiss avait affirmé : « Cette application des méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires est de date récente. Elle est due aux efforts d'éminents criminalistes et scientifiques comme Bertillon, Gross, Minovici frères, Lacassagne, Galton, Henry, etc…, et est devenue une branche scientifique spéciale connue sous le nom de "Police scientifique" »[349]. Aucun nom italien ne figurait dans cette liste, soit. Le ton n'en restait pas moins neutre. Ce serait donc bien l'article de Locard qui aurait fait sortir Ottolenghi de ses gonds. Le criminaliste italien aurait même pu réagir beaucoup plus tôt, son jeune collègue lyonnais ayant affirmé dès 1904 : « Bien que les Allemands aient aussi traité ce sujet depuis quelque temps (Hans Gross) et que les Italiens aient cherché à faire la même chose (Alongi, Ottolenghi), néanmoins la police scientifique est et reste une science française »[350].

Mis en cause dans la lettre du 31 mars 1907, Locard répond lors de la sortie de *Polizia scientifica* écrit par son homologue romain : « on sait le rôle essentiel que joua, dans l'invention des nouvelles méthodes policières, l'école romaine d'Ottolenghi. Et, dans un conflit qui rappelle celui des cités antiques se disputant l'honneur d'avoir été le berceau d'Homère, il semble bien que le maître

[345] Martine Kaluszynski, « Les congrès internationaux d'anthropologie criminelle (1885-1914) », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1989, n°7, p. 66.
[346] Edmond Locard, « Chronique latine. Un nouveau livre du Professeur Lombroso : *Le crime, causes et remèdes* », *A.A.C.*, 1907, p. 271.
[347] *Ibid.*, pp. 277-278.
[348] Salvatore Ottolenghi, « Les origines… », *art. cit.*, p. 363.
[349] Rodolphe Reiss, « Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières », *A.A.C.*, 1906, p. 858.
[350] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement… », *art. cit.*, p. 273.

italien ait quelque droit de se dire le parrain sinon le créateur d'une science, ou d'une quasi-science, qui, en tout cas, lui doit tant. Car, si la querelle n'est pas près de s'éteindre dès qu'il s'agit de dire si la Police scientifique doit son nom aux savants péninsulaires, aux chercheurs helvètes ou aux investigateurs français, tous sont d'accord pour reconnaître les indiscutables mérites de la Scuola di Polizia, souvent attaquée par les juristes italiens et toujours défendue par les criminalistes étrangers »[351]. Le pompier-pyromane Locard se contente donc, cette fois, d'étouffer la polémique en reconnaissant purement et simplement le rôle fondateur des Italiens. Il évoque cette stratégie d'apaisement quelques semaines plus tard avec Lacassagne, lors de son séjour à Venise : « J'ai un petit mot fort gracieux d'Ottolenghi. Si j'avais su que je n'allais pas à Rome, j'aurais eu la main moins douce. Je le retrouverai à l'occasion »[352]. Passage ambigu, certes, mais laissant à penser que Locard projetait de se rendre à Rome afin de s'expliquer avec Ottolenghi. Ce dernier aurait alors ajourné l'entrevue, probablement par fierté. Face à ce manque de tact, Locard s'interrogerait donc avec ironie sur le bienfondé de sa tentative d'apaisement. Sa déception s'avère d'autant plus grande qu'en 1906 il louait les qualités de la fiche romaine. Dans « Les services actuels et la fiche internationale », il jugeait la *cartella* d'Ottolenghi « sinon la plus parfaite, du moins la plus complète des fiches actuellement existantes », car associant « la dactyloscopie Vucetich » ainsi que « l'anthropométrie, les indications chromatiques, le portrait parlé et les signes particuliers »[353]. Les deux hommes venaient de se rencontrer chez Lombroso à l'occasion du congrès d'anthropologie criminelle de Turin[354].

En dehors de cette erreur de jeunesse commise en 1904, Locard refuse toute polémique quant à la question du père fondateur, conscient de la stérilité de la discussion. Cette position n'évoluera guère comme l'indique l'historique de la dactyloscopie qu'il rédige dans les années 1930[355]. Pouvait-il en être autrement pour un homme arrivé après le début de la bataille, donc manquant de légitimité, ne souhaitant que rassembler les forces vives ? En 1909, peu avant la fondation du laboratoire lyonnais, son enthousiasme est patent : « je constate, en terminant, que jamais, depuis que je suis chargé de ces chroniques, je n'ai eu à présenter aux lecteurs des *Archives* tant d'œuvres ayant rapport à ces sortes de questions. La technique policière, née il y a si peu de jours encore, a pris de suite, sous l'impulsion de maîtres comme Bertillon, Reiss, Stockis, Gross, Vucetich, Ottolenghi et tant d'autres, un essor admirable et qui a donné déjà tant de résultats palpables et pratiques qu'on est en droit de tout attendre désormais »[356].

Ne se qualifiant à aucun moment de père fondateur, il finit néanmoins par se voir considéré comme tel par ses pairs à partir des années 1950, du moins à l'étranger. Le médecin légiste Jacques Bourret, son successeur, lui rend un hommage tout à fait convenu : « le mérite essentiel revient à Locard d'avoir su créer à Lyon au début de ce siècle le premier véritable laboratoire français de Police Scientifique, d'avoir par ses travaux largement contribué à dégager la méthodologie de cette discipline

[351] *Ibid.*, p. 298.
[352] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise du 10 mai 1908].
[353] Edmond Locard, « Les services... », *art. cit.*, p. 183.
[354] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Ottolenghi, 26 octobre 1933.
[355] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, 1931, p. 26.
[356] *Id.*, « Chronique latine. Ouvrages sur l'Identification et sur la police scientifique en Belgique, au Brésil, en Argentine, en Italie, en France », *A.A.C.*, 1909, p. 538.

et pendant de longues années formé les spécialistes indispensables »[357]. Il estime toutefois que le véritable « initiateur » de cette science se trouve du côté de l'Autriche avec Gross. Dans son *Essai de contribution à l'organisation des laboratoires de police* destiné à un usage interne, le commissaire de la Sûreté nationale Marcel Lang porte lui aussi son regard vers l'étranger : « C'est à Cesare Lombroso que revient le mérite d'avoir conçu la police scientifique »[358].

Les pays célébrant en Locard le père fondateur sont logiquement ceux ayant été en contact avec le laboratoire lyonnais. La Belgique par exemple. Quand l'amicale de la police d'Ostende organise, en septembre 1951, « une exposition internationale de police scientifique, de police de roulage et de matériel didactique », elle affirme que cet événement « serait incompl[et] si le père de la police scientifique n'y figurait pas puisqu'en Belgique nous vous considérons tous comme le grand stimulateur des travaux d'identification et de laboratoire »[359]. L'origine ostendaise de deux proches de Locard – Louwage[360] dirigeant la C.I.P.C. et Goddefroy – explique en grande partie ce témoignage de respect. L'Amérique latine, l'un des premiers territoires étrangers à avoir reconnu l'œuvre pionnière de Locard en 1919, rend également un hommage appuyé en 1964. La revue vénézuélienne *Policia cientifica* profite du XXXIII^{e} congrès de l'Interpol tenu à Caracas pour honorer « notre père à tous »[361]. Tout en rappelant l'existence de prédécesseurs, le Chilien René Vergara – fondateur de la revue – affirme : « Pour les Latino-Américains, le D^{r} Locard, ou Locard, comme nous l'avons déjà mentionné, est le premier qui, dans ses textes, illumine à la lumière de sa vaste connaissance de la recherche criminelle moderne l'obscurantisme erroné et empirique dans lequel nous étions plongés dans la police de ce continent américain. Maître Locard nous a appris à parler en criminalistique ; dans les assemblées de l'Interpol, c'est la langue la plus parlée, c'est juste que, pour son créateur, nous lui rendions un tribut émotionnel »[362]. Comme en Argentine un demi-siècle plus tôt, le souvenir de l'épisode Vucetich reste donc vif.

2. *Locard, réceptacle d'influences aux origines diverses*

Bien que fermement accroché à l'arbre français de la criminalistique qui croît à partir des années 1880, le fruit Locard n'en subit pas moins l'influence des terres étrangères. Vucetich, source de sa durable renommée sur le sol sud-américain, figure logiquement parmi les criminalistes l'ayant le plus marqué. Lors de la mort de son compagnon argentin en 1925, il rappelle « [qu']il est un des maîtres, un des initiateurs et un des guides de ceux qui ont fondé les laboratoires de police »[363]. Il attribue, dans la foulée, son nom au « cabinet dactyloscopique »[364] du laboratoire de police lyonnais. Peu après, Helvio Fernandez – directeur de la *Revue de criminologie, psychiatrie et de médecine légale* – met en avant les

[357] Jacques Bourret, « Préface », *in* Jean Gayet, *Manuel de police scientifique*, Paris, Payot, 1961, p. 8.
[358] A.N., 20040013/4, Marcel Lang, *Essai de contribution à l'organisation et au fonctionnement des laboratoires de police*, 1950, tapuscrit destiné à un usage interne, p. 14.
[359] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Pierre Beauprez à Locard, 2 juin 1951.
[360] Luc Keunings, *Des polices…*, *op. cit.*, p. 106.
[361] René Vergara, « Edmond Locard. El maestro de Harry Söderman », *Policia Cientifica*, n°8, décembre 1964, p. 42.
[362] *Id.*, « Editorial », *Policia Cientifica*, n°8, décembre 1964.
[363] A.M.L., 31ii63nc, Edmond Locard, Brouillon de l'article « Juan Vucetich et les laboratoires de police », s.d.
[364] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au premier président [de la cour de cassation ?], 22 février 1927.

« liens privilégiés »[365] entretenus par Locard avec le *maestro* pour convaincre le premier de contribuer à un numéro spécial. Luis Reyna Almandos, directeur du *museo Vucetich* de La Plata offre également à son ami français de publier dans sa revue[366]. En 1934, Locard confesse donc au chef de la police de Rio : « Vous savez la profonde admiration, ou plutôt le culte que j'ai pour Vucetich […]. Il y a plus de 25 ans, j'ai écrit que l'Amérique du Sud était, en matière de criminalistique, le berceau de la renaissance. C'est vrai encore grâce à vous et à vos collègues »[367]. Ce discours se matérialise par une indéfectible fidélité envers le système Vucetich. Lors de la création du laboratoire en 1910, le classement argentin est bien évidemment adopté pour l'armoire dactyloscopique. Dans le premier volume du *Traité de criminalistique* publié en 1931, les quelque 31 méthodes de classement dactyloscopique sont intégralement décrites, l'exemple argentin en tête. Loin de répondre à une logique chronologique, cette première place signale la préférence de Locard, ce dernier concluant : « En résumé, il semble que, dans l'état actuel de la question, l'idéal serait d'avoir […] un fichier décadactylaire avec classification primaire de Vucetich »[368].

Lorsque d'autres laboratoires sollicitent Locard, celui-ci les encourage donc à adopter le vucétichisme. La plupart des demandes viennent sans grande surprise des pays hispanophones, à commencer par l'Espagne. En 1933, la Généralité de Catalogne, souhaitant instituer un carnet d'identité, forme une commission patronnée par José Maria España. Il s'agit de compléter le traditionnel système monodactylaire – surtout intéressant pour identifier un individu ayant laissé des empreintes parcellaires sur une scène de crime – par un classement décadactylaire. En effet, si le premier système conçu par Federico Olóriz « jusqu'à présent a été utile pour les archives criminelles de peu d'importance, il paraît insuffisant pour les archives civiles dont le nombre de fiches dépassera le million »[369]. Les « paroles sages » de Locard doivent permettre de valider ou d'invalider la proposition de fichier décadactylaire de José Luis López de Sagredo. Ce dernier, visant la tête du laboratoire de police scientifique de Catalogne, suggère d'adopter un vucétichisme mâtiné du principe des deltas d'Olóriz. Locard acquiesce, confirmant la nécessité d'écarter « la méthode de Galton-Henry, qui a été employée pour de très grands fichiers, notamment en Inde et à Londres »[370]. Conseiller technique en 1933, il a d'autres occasions de donner sa bénédiction officieuse. Si le chef de l'identité de Hue en Indochine le questionne en 1937[371], ce sont bien les pays hispanophones qui se démarquent une fois de plus. En 1935, une commission chilienne conduite par Clodomiro Cabezas-Cabezas – ancien chef du service d'identification – est diligentée par le gouvernement équatorien pour « organiser un service de recherche et d'identification ainsi qu'une école de police technique »[372]. Après élaboration d'un classement basé sur Vucetich, « [l']avis

[365] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Helvio Fernandez à Locard, 15 juin 1925.
[366] *Ibid.*, Lettre de Luis Reyna Almandos à Locard, 5 octobre 1928.
[367] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Muller, 21 juin 1934.
[368] Edmond Locard, *Traité.*., *op. cit.*, to., p. 361
[369] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de José Maria España à Locard, 23 septembre 1933.
[370] *Ibid.*, Lettre de Locard à José Maria España, 27 septembre 1933.
[371] A.M.L., 31ii90nc, Lettre d'Étienne Chauchefoin à Locard, 24 février 1937.
[372] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Osvaldo Mirando Pinto à Locard, 20 novembre 1935.

précieux » de Locard confirme les bienfondés d'un tel choix. Une demande de même nature se renouvelle, des dizaines d'années plus tard, au Mexique[373].

Porte d'entrée locardienne dans l'univers de la criminalistique puis référence revendiquée en matière de classement dactyloscopique, Vucetich jouit-il pour autant du même statut que Lacassagne ou Bertillon ? Certainement pas. Une fois passée la révélation de 1903, la création du laboratoire en 1910 constitue le seul moment durant lequel Locard cherche à prolonger le travail de son aîné argentin, un travail durant tout au plus cinq ans. L'adaptation s'impose du fait de la « péréquation insuffisante [du vucétichisme]. Certaines formules sont très rares, voire inexistantes, d'autres sont beaucoup plus communes »[374]. Dans cette dernière catégorie, il existerait en effet deux angles morts, « les cartes tout-verticilles (V 4444 V 4444) » et « celles n'ayant que des boucles externes à la main droite et des boucles internes à la main gauche (E 3333 I 2222) ». Pour Vucetich, chaque empreinte relève en effet d'une des quatre catégories suivantes : « l'arc » pour les courbes parallèles, la « bouche interne » quand sont juxtaposées des courbes formant une boucle sur le côté gauche et un triangle à droite, la « boucle externe » pour le cas inverse et enfin le « verticille » pour l'empreinte formant un tourbillon encadré de deux triangles. Ces catégories sont représentées par quatre chiffres, l'arc étant le 1 et le verticille le 4. Pour simplifier la recherche, Vucetich ne représente pas les dix doigts par dix chiffres mais remplace le chiffre du pouce par une lettre (A, I, E et V), d'où les formules proposées ci-dessus. Il faut enfin savoir que la main droite est d'abord décrite (E 3333 pour l'exemple cité précédemment), puis la gauche (I 2222). Ce talon d'Achille, mis en évidence par Locard, est signalé dès l'origine par les criminalistes latino-américains : « Bien avant que Reyna Almandos eut révélé la pensée même de Vucetich sur la question du sous-classement, on avait dû, en Amérique du Sud, subdiviser les séries trop nombreuses, dans les États qui, liés par le *convenio* de 1905, avaient adopté le système argentin »[375]. Dans un opuscule consacré au service d'identification de Rio en 1914, le Brésilien Elysio de Carvalho suggère ainsi une subdivision[376].

Locard choisit lui aussi le vucétichisme « pur » pour aboutir à une méthode dite lyonnaise, s'inspirant pour cela d'auteurs d'origines géographiques diverses. Il conduit cette réflexion lors de la rédaction de *L'identification des récidivistes* et, dès janvier 1910, il la met en pratique. Après avoir remplacé les « I[nterne] » et « E[xterne] » par des « G[auche] » et « D[droite] » par commodité, il imite le Norvégien Daae en substituant le pouce par l'index pour les lettres afin d'obtenir « une péréquation bien meilleure »[377]. Dans ce classement Vucetich-Daae, il crée ensuite une subdivision en se basant sur la forme du centre de l'empreinte. Cette stratégie offre l'avantage de « s'appliquer à des empreintes même mal prises », « supprime, en outre, radicalement le compte des crêtes, si pénible pour les agents identificateurs », enfin elle « facilite beaucoup les recherches dans les collections lorsqu'il s'agit

[373] A.M.L., 31ii90nc, lettre de Miguel Veylia Díaz à Locard, 5 mai 1958.
[374] Edmond Locard, « Un nouvel essai de classement dactyloscopique », *A.A.C.*, 1910, p. 433.
[375] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Ottolenghi, 26 octobre 1933.
[375] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 1, p. 276.
[376] Elysio de Carvalho, *L'organisation et le fonctionnement du service d'identification de Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Imprensa nacional, 1914, 63 p.
[377] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 1, p. 361.

d'identifier, sans renseignement aucun, une trace trouvée sur le lieu du crime »[378]. La méthode lyonnaise exige toutefois une fastidieuse « détermination à la loupe » et, surtout, conduit parfois à des codes identiques. En définitive, Locard estime le taux d'erreur à 10%, score honorable au vu des résultats affichés par les autres systèmes mais encore jugé insuffisant.

Quelques mois après l'ouverture du service anthropométrique lyonnais, il élabore donc une nouvelle subdivision en s'inspirant cette fois des travaux anglo-saxons. Il s'agit désormais « de mesurer en millimètres la distance qui sépare le sommet de la boucle du centre du triangle, c'est-à-dire la ligne de Galton ». Locard détermine trois catégories : « p » jusqu'à 5,9 mm, « m » entre 6 et 7,9 mm, « g » au-delà de 8 mm. Ces trois groupes, appliqués à l'index et au médius de chaque main, donnent par exemple la formule D 3333 pm et G 2222 gp. Quel était le système primitif de subdivision imagé par les Anglais ? Il comprenait d'une part de la *ridge counting*, consistant à compter les crêtes papillaires coupées par la ligne de Galton. D'autre part, la *ridge tracing*, pour laquelle il fallait répartir les verticilles en trois sous-types selon que la ligne de base du triangle de gauche passe sous la ligne de base du triangle de droite ou au-dessus. Reprochant à ces deux procédés « une attention continue et particulièrement fatigante »[379], Locard ne conserve que la ligne de Galton qu'il se contente de mesurer. En 1909, il préconisait encore ces deux méthodes anglaises pour les grands laboratoires : « Je rappelle à ceux que l'idée d'altérer en quoi que ce soit le vucétichisme pur épouvante comme un sacrilège, et ils sont nombreux, du moins en Amérique, que le classement par *ridge counting* et *ridge tracing*, un peu vétilleux parfois, je le reconnais, ne serait nécessaire que dans les grands services »[380]. Probablement amorcée vers 1906, la recherche de la technique dactyloscopique idéale aboutit donc en 1911, ne connaissant ensuite aucune évolution majeure.

L'étude détaillée de la méthode lyonnaise démontre, outre l'extrême complexité des stratégies mobilisées, le rôle joué par le vucétichisme dans la construction de la police scientifique locardienne. Point de départ de la réflexion, ce système est ensuite panaché avec des techniques norvégiennes et anglaises. Le directeur lyonnais avoue s'inspirer également « de Purkinje, […] de Féré, de Forgeot, de Schlaginhaufen et d'Olóriz »[381]. Vucetich ne représente donc qu'une influence parmi tant d'autres, même s'il s'agit de la principale en matière de dactyloscopie. La correspondance de Locard avec le maître argentin s'étiole d'ailleurs rapidement. Intense en 1904, elle se réduit progressivement pour finalement cesser après 1914. Quand Vucetich meurt en 1925, les échanges épistolaires ont donc cessé depuis longtemps, ce qui n'enlève toutefois rien à la sincère et durable admiration de Locard. L'exemple de la méthode dactyloscopique lyonnaise permet également de mettre en échec l'idée selon laquelle l'élève de Lacassagne puiserait ses idées dans un fonds essentiellement latin. Une telle affirmation n'aurait pourtant pas manqué de pertinence. Confronté aux espaces sud-américain et méditerranéen depuis 1902 et sa chronique des *Archives*, Locard aurait pu privilégier ces territoires policiers. Il n'en est rien.

---

[378] *Id.*, « Note sur un procédé nouveau de classement des empreintes digitales par la mesure de la ligne de Galton », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, séance du 2 décembre 1911, p. 134.
[379] *Id.*, « Un nouvel… », *art. cit.*, p. 434.
[380] *Id.*, « Chronique latine. Ouvrages nouveaux sur l'identification et sur la police scientifique », *A.A.C.*, 1909, p. 531.
[381] *Ibid.*, p. 435.

Les autres innovations lyonnaises ne montrent pas autre chose comme l'attestent les expertises en écriture. Le graphoscope, instrument d'étude des documents écrits, est conçu dans les années 1920 à partir d'un appareil roumain. La graphométrie est, pour sa part, élaborée à partir de trois auteurs principaux, à savoir Pierre Humbert, le Berlinois Langenbruch et enfin Persifor Frazer. Le premier, expert près le tribunal de la Seine, propose dès 1907 dans *L'expertise en écriture* un tableau des signes graphiques[382]. Publiant ce livre un an à peine après la réhabilitation de Dreyfus, il cherche comme Locard à corriger le « profond discrédit »[383] de la graphologie tout en évitant soigneusement de citer Bertillon. Langenbruch propose en mars 1914, dans la revue de Hans Gross, de construire des *Rythmuslinien* ou lignes rythmiques entre le sommet de certaines lettres et les bases d'autres[384]. « Si les lignes présentent des dimensions proportionnelles dans les mots comparés, ils sont du même scripteur »[385]. Cette approche, mettant en évidence les grandeurs, donne lieu à de vives discussions[386], y compris hors du seul cadre allemand[387]. C'est finalement l'Américain Frazer, tenu en « mésestime systématique » aux États-Unis selon Locard, qui sert de base majeure de réflexion, à la manière de Vucetich pour la dactyloscopie[388]. Dans un ouvrage de 1894 traduit en français cinq ans plus tard, l'Américain introduit les notions de « valeurs angulaires » et « valeurs proportionnelles », désignant pour la première l'angle d'inclinaison des lettres et, pour la seconde, le rapport entre la hauteur et la largeur des caractères[389]. Elles vont devenir le socle de la graphométrie.

3. Gross et Reiss, deux modèles

Deux hommes émergent de la nébuleuse de criminalistes étrangers ayant influencé Locard : Hans Gross et Rudophe Reiss. Respectivement Autrichien enseignant à Czernowitz et Badois naturalisé suisse, ils incarnent les racines européennes de la criminalistique, à savoir le piémont alpin fréquenté tous les étés par Locard et son père. Loin de n'être que de simples sources d'inspiration comme ont pu l'être Frazer ou Vucetich, ils vont jouer le rôle de modèles tout au long de la carrière du criminaliste lyonnais. Comme souvent chez ce dernier, tout se joue durant cette féconde période de l'avant-guerre. En 1907, dans les *Archives*, il rend déjà grâce à « cet art de la police scientifique qu'un Reiss ou un Hans Gross commencent à peine à répandre »[390]. Un quart de siècle plus tard, amorçant la rédaction de son *Traité de criminalistique*, il prête encore une fois allégeance : « Le dessein d'exposer l'ensemble de ces notions n'est pas absolument nouveau. Deux ouvrages admirables en furent inspirés. C'est d'abord le *Manuel du juge d'instruction* de Hans Gross [et] ensuite le *Manuel de police scientifique* de Reiss »[391]. Quel est donc ce double héritage amené à être prorogé par Locard ?

[382] Pierre Humbert, *L'expertise en écriture, étude théorique et pratique*, Paris, 1907 p. 33.
[383] *Ibid.*, p. 5.
[384] Langenbruch, « Die Graphometrie », *Gross Archiv für Kriminologie*, Bd 56, mars 1914, p. 330.
[385] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, tome 5, 1935, p. 279.
[386] Georg Meyer et Hans Schneickert, *Zür frage der Graphometrie*, Berlin, Richard Stein, 1915.
[387] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Philippe Baden à Edmond Locard, 27 avril 1931.
[388] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard au commandant Chanel, 19 août 1940.
[389] Persifor Frazer, *A manual of the study of documents to establish the individual character of handwriting and to detect fraud and forgery, including several new methods of research*, Philadelphia, Lippincott, 1894, 218 p.
[390] Edmond Locard, « Chronique latine. Un nouveau... », *art. cit.*, p. 273.
[391] *Id.*, *Traité…*, *op. cit.*, tome 1, p. 8 de la préface.

Le plus ancien, celui de Gross, fait l'objet d'un certain consensus chez les théoriciens de la police scientifique. N'étant pas italien, français ou anglais, ce personnage échappe peut-être plus facilement à la polémique des origines lancée par Ottolenghi au début du XX[e] siècle. Plus que tout, les travaux de Gross sont pionniers, son « cours de police et d'investigation scientifique »[392] étant dispensé à l'université de Graz dès 1892. Bischoff, scindant stratégiquement l'histoire de la criminalistique en deux phases – la « période de l'identification des récidivistes » puis celle de la création de la police scientifique – reconnaît ainsi que « Le principal promoteur de cette première [étape] fut, sans contredit, Hans Gross »[393]. Destiné aux juges d'instruction – étant lui-même magistrat – et par extension à tous ceux conduisant des investigations, le cours de 1892 fait l'objet d'une première publication un an plus tard. Le succès éditorial est au rendez-vous comme l'attestent les deux rééditions ainsi que les traductions anglaise et russe. Ce type de publication, déjà attestée dans l'espace germanique – le Badois Ludwig von Jagemann écrit un *Manuel de l'enquête judiciaire* en 1838[394] – et chez le voisin français – Delamorte-Félines propose un *Manuel du juge d'instruction* dès 1836[395] – offre l'originalité d'être plus orientée vers la pratique. Quoi de plus naturel pour un ouvrage devant justement être manipulé sur la scène de crime ?

La lecture des traités classiques démontre l'ampleur de la révolution silencieuse initiée par Gross, le passage concernant le transport sur les lieux notamment. Dans le *Manuel théorique et pratique du juge d'instruction* de 1890, Pierre Sarraute se contente d'évoquer la circulaire de 1887, les cas de figures possibles, les formules à utiliser sur les documents officiels, le montant des indemnités allouées ou encore quelques maximes juridiques. « [I]l faut demander aux lieux même s'ils ont vu le crime », rappelle-t-il avec autorité, citant un texte de Desclozeaux paru dans la *Gazette des tribunaux* en 1836[396]. Dans le chapitre équivalent, Gross donne des conseils autrement plus pratiques avec sa propre expérience. Pour la recherche d'objets cachés, il cite les « quelques cachettes découvertes par mes amis et moi »[397]. Il signale de même le matériel nécessaire, enjoignant au juge de se munir d'une sabretache d'officier contenant dix feuilles de qualité, des enveloppes, du papier brouillard, une édition miniature du code pénal ou encore une « carte de l'arrondissement dans lequel on peut avoir à faire des transports »[398]. Il élude donc les textes – ce qui explique probablement le grand succès de son manuel hors des seules frontières autrichiennes – et affirme quelques idées-forces certes évidentes mais ô combien essentielles. Par exemple, « [N]e déranger, n'enlever et même ne toucher aucun objet, avant qu'il n'ait été minutieusement décrit dans le procès-verbal »[399], règle que Locard fera sienne dans la circulaire diffusée à son initiative début 1910. L'établissement de plans, technique certes déjà ancienne[400] mais se développant et se codifiant dans le second XIX[e] siècle, constitue une autre ligne de

[392] Alexandre Lacassagne, « Préface », *in* Alfredo Niceforo, *La police…*, *op. cit.*
[393] Marc Bischoff, *La police…*, *op. cit.*, p. 10.
[394] Ludwig von Jagemann, *Handbuch der gerichtlichen Untersuchungskunde*, Frankfurt am Main, Kettembeil, 1838, 772 p.
[395] M. Delamorte-Félines, *Manuel du juge d'instruction*, Valence, Marc Aurèle Frères, Paris, Alexandre-Gobelet, 1836, 345 p.
[396] Pierre Sarraute, *Manuel théorique et pratique du juge d'instruction*, Paris, Larose et Forcel, 1890, p. 217.
[397] Hans Gross, *Manuel pratique d'instruction judiciaire*, Paris, Marchal & Billard, 1899, to. 1, p. 166.
[398] *Ibid.*, p. 173.
[399] *Ibid.*, p. 157.
[400] Michel Porret, « La topographie judiciaire à Genève », *Sociétés & Représentations*, n°6, 1998, p. 193.

rupture avec les traités traditionnels[401]. Cette démarche originale s'explique finalement par le parcours de Gross. Cet « autodidacte »[402] devient stagiaire dans la magistrature dès 1869 après voir passé un examen d'État. Successivement juge d'instruction, procureur général puis président de la chambre pénale et de divers tribunaux de Styrie, il ne franchit le pas de l'enseignement académique qu'à l'âge de 51 ans, obtenant la chaire ordinaire de droit et de procédure pénale de l'université de Czernowitz.

Encouragé par son succès éditorial, Gross milite avec son compatriote Franz von Liszt pour développer les connaissances pratiques de l'étudiant en droit. Bien que sa proposition de cours de criminalistique soit retoquée lors du Congrès de l'Union internationale de droit pénal à Linz en 1895, le gouvernement impérial lui confie un cours facultatif à Vienne. Le 1er octobre 1898, il fonde les *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik*, équivalent germanique de la revue de Lacassagne. Lorsqu'il reçoit la visite de courtoisie de Locard à Vienne fin 1908, la rencontre se déroule donc sous les meilleurs auspices. En outre, les profils des professeurs lyonnais et viennois se recoupent. Pour commencer, les deux hommes se rejoignent sur la critique de l'*Uomo delinquente*. Alors que l'historiographie a longtemps relativisé l'influence lombrosienne sur les territoires germaniques, à la suite de Renzo Villa par exemple, les récentes recherches ont mis en évidence l'impact majeur de la pensée du *maestro* sur les psychiatres allemands comme Hans Kurella[403]. Toutefois, Gross ne partage pas plus cet enthousiasme que Lacassagne : « Nous ne nions pas que les recherches générales de Lombroso n'aient éveillé une foule d'idées […]. Mais sa théorie n'a pas eu d'autre portée »[404]. Le magistrat d'origine grazoise éprouve un même intérêt pour l'argot des malfaiteurs et sollicite des spécialistes quand il s'estime incompétent. Dans la publication française du *Manuel* de Gross en 1898, son préfacier Eugène Gardeil – professeur de droit à Nancy – appelle donc à décloisonner la médecine légale, s'interrogeant : « vit-on jamais un étudiant en droit, suivre les cours de médecine légale ? »[405] Lacassagne le fait justement depuis déjà plus de dix ans. S'il se distingue de son homologue viennois sur un point, c'est peut-être sur la question de l'expert face au juge puisqu'il fait preuve d'une certaine désillusion, validant la vision désenchantée de feu son ami Paul Dubuisson en 1908. Celui-ci parlait d'un « duel entre deux mentalités » et d'un « abîme », propos que Lacassagne jugera « fin et juste »[406]. Au contraire, Gross défend l'idée « d'une confiance complète, une collaboration active et dévouée, un zèle commun pour la vérité »[407].

Locard rencontre donc une façon de pensée des plus familières, telle la primauté de la preuve matérielle. Peter Becker qualifie cette démarche de « stratégie du remplacement »[408], le professeur

[401] Virginie Berger, « Les plans de l'enquête dans la seconde moitié du XIXe siècle », *Sociétés & Représentations*, 2004/2, n°18, p. 100.
[402] Roland Grassberger, « Hans Gross, fondateur de la criminalistique, son œuvre, ses émules et ses continuateurs », *R.C.P.T.*, juillet-septembre 1953, n°3, p. 195.
[403] Mariacarla Gadebusch Bondio, « From the "Atavistic" to the "Inferior" criminal Type », *in* Peter Becker et Richard F. Wetzell, *Criminals and their scientists*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 (1ère éd. 2006), p. 184 ; voir aussi Isabelle von Bueltzingsloewen, *Machines à instruire, machines à guérir. Les hôpitaux universitaires et la médicalisation de la société allemande (1730-1850)*, Lyon, P.U.L., 1997, 359 p.
[404] Hans Gross, *Manuel…*, *op. cit.*, to. 1, p. 147.
[405] Eugène Gardeil, « Préface », *in* Hans Gross, *Manuel…*, op. cit., p. VIII.
[406] Frédéric Chauvaud, *Le corps, l'âme et la preuve. Histoire de l'expertise médico-légale au XIXe siècle*, rapport scientifique complémentaire, 1998, pp. 39-45.
[407] Eugène Gardeil, « Préface », *in* Hans Gross, *Manuel…*, op. cit., p. XIII.
[408] Peter Becker, « The Criminologists' Gaze at the Underworld », *in* Peter Becker et Richard F. Wetzell, *Criminals…*, *op. cit.*,

viennois cherchant à résoudre la contradiction entre la notion classique d'objectivité et les avancées de la psychologie moderne par la toute puissance de l'indice. L'écueil du *Gauner* (filou) étudié par Ludwig von Jagemann ainsi que Theodor Avé-Lallemant de Lübeck, deux auteurs ayant fortement influencé Gross[409], est ainsi contourné. La psychologie du témoignage, à laquelle le magistrat de Graz consacre son second ouvrage majeur en 1897 – *Kriminalpsychologie* – intéresse également Locard au plus haut point. Gross intègre les avancées de cette science démontrant que tout témoin, même de bonne foi, est influencé par un faisceau d'éléments tels que le genre, l'âge, l'éducation ou encore l'éventuelle malformation des sens. Ces travaux expliquent pour partie le choix de Locard d'enseigner la psychologie expérimentale à la faculté de lettres à partir de 1912. Enfin, il profite certainement de sa venue à Vienne pour glaner quelques conseils avant de démarrer son cours de criminalistique lyonnais annoncé pour le mois de décembre 1908. Tout à fait conscient du rôle de pionnier joué par Gross et non moins admiratif de son travail, celui qui est désormais directeur du laboratoire de police lyonnais prolonge-t-il par la suite l'œuvre de son aîné autrichien ?

Roland Grassberger, l'un des rares auteurs à s'être posé la question, répond par la négative dans un article de 1956. Alors vice-président de la Société de criminologie, il ne le compte pas parmi les « continuateurs » de Gross. Seuls des criminalistes comme Erwein Höpler et Ernest Seelig d'un côté, ou Reiss, Gleispach et Söderman de l'autre, sont évoqués. Les premiers pour leur traduction et commentaires du manuel, les seconds pour avoir fondé des instituts. Le magistrat viennois avait en effet ouvert en 1912, à l'Université de Graz, un Institut de criminalistique auquel étaient rattachés un musée et un laboratoire d'expertises criminelles. Pourtant, les preuves d'une continuité entre Gross et Locard existent. Tout d'abord, le second emprunte au premier quelques techniques spécifiques pour les développer telle l'étude des poussières. Au fil des affaires, le *Master* avait en effet observé une corrélation entre la poussière recueillie sur les habits et la profession exercée : « le vêtement de travail du serrurier contiendra une autre poussière que celle du meunier ; que la poussière, amassée dans la poche d'un écolier, se distingue essentiellement de celle qu'on trouve dans la poche d'un pharmacien, et qu'on découvrira, dans la rainure d'un couteau de poche d'un dandy, une autre poussière que celle du couteau de poche d'un vagabond »[410]. En France, la question des métiers avait déjà donné lieu à des publications. En 1889, Henry Coutagne avait analysé l'influence de la profession sur la criminalité dans les *Archives*[411]. S'inspirant de réflexions de Gabriel Tarde, il promouvait ainsi une « psychologie professionnelle »[412]. La même année, Bertillon avait publié un album photographique sur les stigmates professionnels des mains[413].

---

p. 113.

[409] Roland Grassberger, « Pioneers in Criminology », *Journal of Criminal Law and criminology*, vol. 47, novembre-décembre 1956, n°4, p. 399.

[410] Hans Gross, *Manuel…*, *op. cit.*, to. 1, p. 247.

[411] Henry Coutagne, « De l'influence des professions sur la criminalité », *A.A.C.*, 1889, pp. 616-640.

[412] Laurent Mucchielli, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 67.

[413] Alphonse Bertillon, *Signes caractéristiques des principales professions manuelles*, Paris, Préfecture de police, 1889, 73 p.

En ce qui concerne la poussière, « le premier auteur qui expose clairement des cas où cette recherche a été faite est Hans Gross »[414] affirme Locard. En 1920, dans *L'enquête criminelle*, le criminaliste lyonnais enjoint aux policiers d'exploiter cet indice[415]. Trois ans plus tard, il développe son propos dans son *Manuel de technique policière* tout en conservant la technique de prélèvement conseillée par Gross[416]. Il s'agit de mettre les vêtements dans un grand sac de papier, fermé, battu à l'aide d'une tapette servant à nettoyer les tentures et étoffes d'ameublement. La poussière tombée au fonds du sac peut ainsi être étudiée. En 1929, Locard publie son premier papier d'envergure dans la *R.I.C.* Il toilette la « méthode primitive »[417] de Gross en proposant un protocole plus rigoureux. Il suggère de commencer par examiner les habits un à un. « Au besoin, photographier les zones intéressantes où la poussière fait tache. Car la disposition des poussières peut avoir un intérêt au moins égal à celui de leur détermination ». Chaque morceau de poussière, relevé à la main, est ensuite « isol[é] dans un papier blanc replié, suivant le mode pharmaceutique » pour être enfin numéroté. Rien de révolutionnaire donc. D'autres techniques de prélèvement sur le tissu sont également évoquées, par exemple à la brosse savonnée. De plus, Locard passe en revue l'ensemble des autres supports exploitables, détaille les types de poussières dignes d'intérêt et enfin développe les modes d'analyses possibles. De trois pages proposées par Gross en 1893, il passe à 86 pages en 1929. Comme pour le vucétichisme quelques années plus tôt, il se contente donc de perfectionner et de développer faisant d'ailleurs appel à de nombreux autres auteurs, qu'ils soient antérieurs à Gross – la thèse sur les ongles d'Émile Villebrun réalisée en 1883 sous la direction de Lacassagne – ou postérieurs. Les héritiers directs de Gross comme Popp et Giesecke exposant leurs travaux dans les *Archiv* vers 1920, le Marseillais Séverin Icard et son travail sur le cérumen en 1921 ou encore Georges Vuillemin auteur d'une thèse sur les poussières à Nancy en 1926 font également avancer la réflexion de Locard.

La continuité éventuelle avec Gross doit donc être recherchée ailleurs, comme l'approche résolument globale. « On ne dira jamais assez le mérite de ce magistrat qui fut un des initiateurs de la criminalistique et qui sut en envisager non point une face particulière mais la plus large vue d'ensemble »[418] signale ainsi Locard. Formation et volonté de fédérer les énergies en vue d'un projet commun rassemblent également les deux hommes derrière une même bannière. Dans sa seconde préface de 1894, Gross regrettait « qu'on [lui] ait suggéré qu'un si petit nombre de corrections et de suppléments ; malgré mes appels réitérés à ce sujet, je n'ai reçu que sept communications (elles sont toutes citées en leur lieu et place). Je renouvelle cette prière de la façon la plus pressante. Accordez-moi votre collaboration »[419]. Évidente au niveau intellectuel, la continuité s'avère encore plus nette dans la pratique. Le laboratoire de 1910 puis le manuel de 1923 prolongent la démarche du magistrat autrichien. En 1931, le balisticien américain Calvin Goddard estime même que le traité de Locard forme ni plus ni moins que la mise à jour du *Handbuch für Untersuchungsrichter als System der Kriminalistik.* Son

[414] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 2, p. 831.
[415] *Id.*, *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Paris, Flammarion, 1920, p. 152.
[416] *Id.*, *Manuel de technique policière*, Paris, Payot, 1923, p. 86.
[417] *Id.*, « L'analyse des poussières en criminalistique », *R.I.C.*, 1929, p. 184.
[418] *Id.*, *Traité…*, *op. cit.*, to. 2, p. 831.
[419] Hans Gross, *Manuel…*, *op. cit.*, to. 1, préface.

cours de police scientifique proposé chaque année au *Scientific detection laboratory* de Chicago se base encore sur le manuel de Gross alors que « Le nombre d'années écoulées depuis la rédaction de ce livre diminue en grande partie sa valeur pour la formation actuelle »[420]. Goddard s'informe donc des dates approximatives de publication des prochains tomes du *Traité de criminalistique* pour pouvoir, en cas de parution trop tardive, faire traduire le *Manuel de technique policière*. Bien que publié huit ans plus tôt, il est jugé « suffisamment à jour pour tous les besoins pratiques », pouvant donc être exploité par les étudiants. En 1938, l'inspecteur de police néerlandais J.F. van Slobbe se tourne également vers Locard pour savoir laquelle des « éditions (*Traité de criminalistique* ; *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques* etc) correspond »[421] au manuel de Gross, établissant de fait une continuité entre les deux auteurs.

Également originaire des pays germaniques, Rodolphe Reiss fournit un second sémaphore étranger pour le vaisseau piloté par Locard. L'épithète « étranger » ne semble d'ailleurs pas des plus appropriés au vu de la proximité des deux hommes. D'un point de vue strictement spatial d'abord. S'il faut plusieurs heures de train à Locard pour rallier Lausanne depuis Lyon[422], il ne quitte pas le territoire francophone. La proximité est également générationnelle, Reiss étant de quatre ans seulement l'aîné de son homologue lyonnais. Dans son esquisse historique de 1947, le patron du laboratoire central d'expertises judiciaires de Genève – Pierre Hegg – fait de Bertillon, Herschell et Vucetich les fondateurs de la police scientifique, rangeant ainsi son compatriote Reiss et Locard dans la seconde génération[423]. Enfin, les deux criminalistes gravitent tous deux autour de Lacassagne. C'est d'ailleurs par son intermédiaire qu'ils entrent en relation, la veille du congrès d'anthropologie criminelle de 1906. Alors que le professeur Carrara énumère les participants, dans la grande salle de l'université de Turin, Locard « lui di[t] : "Il y a ici un criminaliste célèbre que je voudrais tant connaître, c'est Reiss." Et quelqu'un, dont j'étais près à le toucher, quelqu'un d'à peine moins jeune que moi, se retourna : "Reiss, c'est moi" »[424].

Toutes les conditions sont donc réunies pour une sincère et durable amitié, et ce malgré certains traits de personnalité dissemblants. Dans la fiche biographique « Reiss » conservée au laboratoire de police lyonnais, sa sainte « Horreur du mariage et des femmes »[425] est rappelée, de même que son hédonisme autodestructeur : « Fumait effroyablement : "deux mètres de cigares" par jour, disait-il. Lésion cardiaque grave, qui, vers 20 ans, l'a mis en état de mort apparente : il s'est réveillé en chapelle ardente au moment où ses camarades de la faculté venaient saluer son cadavre ». Devenus intimes, les deux hommes se rendent réciproquement visite, en profitant pour mener certaines expériences. Lorsque Locard accueille les reporters du *Salut Public*, le jour de l'ouverture de son laboratoire, il leur confie : « à Lausanne, où j'ai vécu, pendant plusieurs semaines sous un déguisement, de la vie d'apache, afin de

[420] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Goddard à Locard, 29 juin 1931.
[421] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de van Slobbe à Locard, 8 octobre 1938.
[422] Daniel Emery, « Evolution des temps de voyage et des vitesses en Suisse (1850-2010) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, 2012, n°42-43, p. 191.
[423] Pierre Hegg, « De l'évolution et de l'utilité de la police scientifique », *Revue de criminologie et de police technique*, janvier-mars 1947, p. 17.
[424] Edmond Locard, « R.-A. Reiss », *R.I.C.*, octobre 1929, p. 333.
[425] A.M.L., 31ii88, Fiche de Locard sur Reiss s.d. [après 1929].

me rendre compte, on peut dire qu'il n'y a pas, qu'il n'y a plus de crime impuni. Le canton de Vaud possède la première police du monde »[426]. En 1913, les rôles s'inversent. Reiss vient avec une douzaine d'élèves – dont Marc Bischoff – dans la capitale des Gaules et adresse une singulière doléance : « tâche donc de nous trouver un endroit curieux où on voit vraiment des criminels parce qu'à Lausanne nous n'en avons pas et je n'ai rien à montrer à mes élèves »[427]. Le directeur du laboratoire de police s'exécute et les conduit dans les bas-fonds de la Guillotière, quartier cosmopolite aux activités interlopes. En somme, le laboratoire rêvé pour étudier les apaches. Aux *Folies gauloises*, débit de boisson mal famé, le dénommé Bébert – un habitué des services de police lyonnais – se laisse ainsi approcher par le groupe. Reiss met ainsi en application un axiome : « l'étude "sur le vif" du monde des malfaiteurs [fait] également partie de la police scientifique », elle « doit se faire en visitant la pègre chez elle, en causant aux "apaches" dans leur langage, en étudiant leur genre de travail et les outils qu'ils utilisent »[428]. C'est pourquoi, à sa mort, son camarade lyonnais martèlera « [qu']Il était l'homme des faits, du contact avec le réel, et dans un sens profond, l'homme de la rue »[429].

Enfin, Locard s'appuie sur lui pour fonder son laboratoire de police. Il lui adresse, quelques mois avant l'ouverture, l'un de ses futurs assistants pour le former[430]. Cet homme, Jean-Marie Grangeversanne, occupait la fonction de secrétaire-adjoint de l'amicale des agents de police depuis le 2 février 1909[431]. Manifestement désireux de faire partie du projet volontairement ébruité par Locard, il signale son intérêt. Or, cette même année 1909, Reiss vient d'ouvrir un Institut de police scientifique – soit un centre de formation – à Lausanne. Pourquoi ne pas profiter d'une telle opportunité ? En janvier 1910, même s'il ne dispose que de deux agents *a priori* étrangers aux opérations de police scientifique, Locard bénéficie donc du savoir-faire suisse. Enfantées au même moment, les deux institutions suisse et lyonnaise conservent des liens fraternels très forts, s'échangeant régulièrement les stagiaires tel le Yougoslave Vladeta Militchevitch envoyé par Reiss à Lyon peu avant la Grande Guerre[432]. Au cours de cette dernière, il devient ministre de l'Intérieur[433]. Dans les années 1920, il est missionné par le gouvernement yougoslave auprès des polices françaises. Enfin, dans les années 1940, il prend la tête du *London Criminal Archives*. La zone d'influence de l'Institut de Lausanne s'étend ainsi sur l'espace francophone, sur l'ensemble de l'aire culturelle orthodoxe – Grèce et Russie incluses – ainsi que sur le Brésil, pays dans lequel Reiss donne plusieurs conférences comme le rapporte José Custodio Soares[434].

Bien que se retirant définitivement de la criminalistique en 1914, le natif de Bade marque profondément son compagnon lyonnais. De même que Gross, il lui transmet d'abord le souci de la formation. Nicolas Quinche a mis en évidence les jalons ayant conduit Reiss à devenir rapidement l'un

[426] Ch. F., « Contre l'armée du crime. L'empreinte digitale et le portrait parlé. M. le D[r] Locard, directeur de l'anthropométrie lyonnaise inaugure ces nouvelles méthodes, à la Sûreté », *Le Salut public*, s.d. [début janvier 1910].
[427] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 6[e] entretien, 16min 20s.
[428] Rodolphe Reiss, « Les méthodes… », *art. cit.*, p. 873.
[429] Edmond Locard, « R .-A. Reiss », *art. cit.*, p. 335.
[430] A.M.L., 31ii88, Fiche de Locard sur Reiss s.d. [après 1929].
[431] Fonds Locard de la Part-Dieu, boîte « police », *Statuts de l'Amicale de prévoyance des secrétaires, inspecteurs et agents de police de l'agglomération lyonnaise*, Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1910, p. 4.
[432] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Militchevitch à Locard, 17 octobre 1946.
[433] Mark Lewis, « The failure of the Austrian and Yugoslav Police to Repress the Croatian Ustasa in Austria (1929-1934) », *Austrian History Yearbook*, vol. 45, 2014, pp. 186-212.
[434] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de José Custodio Soares à Locard, 21 février 1921.

des principaux animateurs de l'enseignement de police scientifique en Europe[435]. Ce chimiste de formation, installé à Lausanne depuis 1893, met le pied dans le monde universitaire en devenant chef de travaux photographiques dès 1901 alors qu'il vient tout juste d'acquérir la nationalité suisse[436]. En 1902, il obtient son inscription comme privat-docent de photochimie à la faculté des sciences et enseigne dès lors la photographie judiciaire. Un an plus tard, dirigeant déjà deux revues de photographies, Reiss publie un manuel consacré aux applications judiciaires de cet art[437]. Ancien élève de Bertillon, il sort en 1905 un *Manuel du portrait parlé* complété deux ans plus tard par un *Code télégraphique du portrait parlé*. En 1906, il est nommé professeur extraordinaire et enseignant dès lors la police scientifique. Il profite ainsi de la crainte de l'université vaudoise de se faire devancer par celle de Genève. Cette dernière se contentera finalement de proposer un cours de photographie judiciaire et d'identification, de 1908 à 1911, sous la conduite du docteur Édouard Mallet. Ce dernier, ancien collaborateur de Reiss, fera justement appel à Locard lors de l'affaire genevoise de 1909. Le choix du Grand Conseil vaudois d'instituer un « diplôme d'études de police scientifique », le 1er septembre 1909, consacre l'engagement de Reiss en matière de formation. Désormais, il existe un Institut de police scientifique. Il équivaut à la structure mise en place trois ans plus tard en Autriche : Reiss étant appelé à intervenir sur la scène judiciaire, il dispose lui aussi d'un laboratoire rattaché à son Institut. Locard reproduit peu ou prou le même schéma en 1910, se contentant d'inverser la hiérarchie des priorités puisque son service dispense quelques cours de criminalistique.

Le second trait commun de Reiss et Gross, relevant lui aussi du désir de transmettre, c'est le manuel publié par le premier en 1911, l'année de la consécration puisque le premier devient alors chevalier de la légion d'honneur[438]. « Cette publication était nécessaire »[439] affirme le Belge Eugène Stockis voyant là une mise à jour de l'ouvrage de Gross. L'approche est effectivement la même, avec par exemple une section sur l'argot criminel. Locard interprète cette parution comme un aboutissement. « La police de laboratoire a eu, je crois, trois origines principales : l'anthropologie criminelle de Lacassagne, la criminalistique de Gross et l'anthropométrie de Bertillon »[440], indique-t-il dans sa recension des *Archives*. En 1912, il confesse en avoir « fait la lecture de fond des agents qui composent le personnel du laboratoire de police de Lyon, estimant que rien ne pouvait les former ou les perfectionner plus utilement »[441]. Avec son manuel, Reiss rejoindrait donc les trois pères fondateurs. La guerre gèle la publication des trois autres volumes, Reiss quittant son poste pour rejoindre la Serbie. La traduction allemande du premier *opus*, pourtant avalisée par l'éditeur Kohlhammer de Stuttgart le 23 juillet 1914, reste donc sous forme d'épreuves. Lorsque Locard propose son propre manuel en 1923, une

[435] Nicolas Quinche, *Sur les traces…*, *op. cit.*, p. 274 ; Zdenko Levental, *Rodolphe Archibald Reiss. Criminaliste et moraliste de la Grande Guerre*, Paris, L'Age d'Homme, 1992, 231 p. ; Michel Porret, « Mathyer, J. : Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique. Les années lausannoises et fondation de l'Institut de police scientifique et criminologie », *Revue suisse d'histoire*, vol. 52, n° 2, 2002, pp. 242-244 ; Daniel Girardin, Luce Lebert, Jacques Mathyer, Nicolas Quinche, *Le théâtre du crime : Rodolphe A. Reiss (1875-1929)*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, 319 p.
[436] Michel Porret, « Idées, institutions, usages, savoirs : l'esprit de la justice, la sagacité de l'expert, la puissance du droit de punir », *Crime, Histoire & Société*, 2003, vol. 7, n° 1, p. 132.
[437] Marc Bischoff, « Le professeur R.-A. Reiss », *R.I.C.*, octobre 1929, p. 326.
[438] « Nouvelles. Hommage aux professeurs Reiss et Garraud », *A.A.C.*, 1912, p. 156.
[439] Eugène Stockis, « Manuel de police scientifique (technique) par R. A. Reiss (Paris, 1911) », *Archives internationales de médecine légale*, 1911, p. 118.
[440] Edmond Locard, « Le manuel de police scientifique (technique) de Reiss », *A.A.C.*, n°217, 1912, p. 60.
[441] *Ibid.*, p. 64.

partie de la communauté scientifique y voit le prolongement du travail suisse. « Heureux les jeunes experts du temps présent qui trouveront un tel guide ! Combien avons-nous tous regretté l'absence d'une littérature d'ensemble, capable de nous orienter dans nos recherches. Reiss avait commencé ce travail, il s'est malheureusement arrêté trop tôt et son œuvre ne sera sans doute pas achevée »[442] se réjouit alors Stockis.

La mort de Reiss le 8 août 1929, à Belgrade, à l'occasion d'une simple querelle de voisinage, sonne le glas des trois derniers volumes du manuel. Devenu orphelin de son « père spirituel »[443], le successeur à la tête de l'Institut – Marc Bischoff – tente de mener à terme le travail d'édition. Il se voit toutefois opposer une fin de non-recevoir des ayants droit : « par son testament, Reiss a légué la propriété de ses "ouvrages, livres, articles, notes, etc." à son filleul Aupetit à Paris (fils de M. Aupetit ancien secrétaire général de la Banque de France). J'ai été voir le père l'hiver dernier à Paris, car le fils est à peine majeur, et j'ai tâté le terrain pour savoir si l'on serait d'accord de céder à notre Institut cette propriété "littéraire" ; on m'a parlé d'une éventuelle participation financière à la Vente des ouvrages qui pourraient ainsi paraître, etc., de sorte que je n'ai pas insisté… et n'insisterai pas, car les notes de Reiss (qui sont du reste à Paris en mains de son filleul) datent pour autant que je sais de 1912-1913. C'est moi qui les avais relues et corrigées orthographiquement en 1913 en allant au Brésil. Il faudrait donc faire une mise à jour et un remaniement complet »[444]. Le manuel de Locard reste donc pour quelques années la suite officieuse de l'ouvrage de Reiss. En 1935, Mina Minovici de l'I.M.L. de Bucarest confirme même à son homologue lyonnais l'existence d'un traité roumain plagiant largement les deux manuels[445]. Son auteur, le capitaine de gendarmerie Mihail Cires, avait été stagiaire au laboratoire de police de Lyon.

Enfin, tout comme Gross, Reiss adopte une démarche globalisante permettant la naissance d'une police scientifique. Locard insiste sur ce point dans ses écrits : « Il a le mérite des initiateurs : les livres parus jusqu'ici n'abordaient qu'une des faces du problème total de la connaissance et de la recherche des criminels. Reiss aura bâti une synthèse, et c'est pourquoi j'estime qu'il aura joué, quoi que devienne notre art, un rôle essentiel, nécessaire et fécond, dans la création de la technique policière »[446]. Reiss et Gross semblent donc former un seul et même modèle. Pourtant, deux éléments singularisent le criminaliste suisse, rendant de fait son œuvre peut-être plus essentielle encore aux yeux de Locard. D'un côté, les tentatives de conceptualisation. Il en sera question par la suite. De l'autre, la volonté de réformer l'institution policière. Sollicité par les autorités new-yorkaises, désireuses de perfectionner leurs services de police, Reiss produit en 1914 un opuscule explorant les pistes éventuelles de réformes[447]. « [S]éparation de la police judiciaire et de la police d'ordre, d'une part, et de la police administrative, d'autre part, recrutement civil d'agents bien payés, organisation de services techniques comprenant un service d'identité et un laboratoire de police, maintien de la réglementation pour les

[442] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Stockis à Locard, 23 juin 1923.
[443] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 19 août 1929.
[444] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 3 décembre 1931.
[445] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Minovici, 18 avril 1935.
[446] Edmond Locard, « Le manuel… », *art. cit.*, p. 66.
[447] Rodolphe Reiss, *Contribution à la réorganisation de la police*, Paris, Payot, 1914, 160 p.

prostituées, séparation absolue de la police criminelle et du mouchardage politique » sont autant de solutions envisagées[448]. Locard ne fera pas autre chose en proposant, quatre ans plus tard, son article *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, posant ainsi les bases d'une refondation.

Héritier plus ou moins conscient d'une longue histoire, Locard rejette logiquement le titre inapproprié de père fondateur dont il finira pourtant par être affublé à partir des années 1950. Arrivé tardivement sur la scène de la criminalistique, il présente en effet moins de légitimité que des pionniers comme Lacassagne. Préparateur au laboratoire de médecine légal de ce dernier, il s'estime d'ailleurs porteur d'une tradition lyonnaise, découvrant à travers le chimiste Étienne Ferrand une forme de première police scientifique locale. Par ailleurs, il assiste très tôt à d'âpres discussions sur les origines nationales de cette science, trouvant dans le rôle de médiateur sa propre légitimité. Devenu catalyseur, il contribue avec sa proposition de fiche internationale à entretenir une dynamique collective. Dès lors, Locard cesse d'être le simple élève de l'école lyonnaise pour acquérir une stature mondiale. Les origines géographiques des figures de la criminalistique dont il se réclame révèlent d'ailleurs cette aspiration universaliste. Outre Lacassagne, Bertillon, Gross et Reiss formeraient ses principales sources d'inspiration. À des degrés divers, ces pères fondateurs guideront ses réflexions et ses choix, et ce bien au-delà de la période charnière de la belle Époque.

L'attribution à Locard du qualificatif de père fondateur dans les années 1950 pose néanmoins question. En effet, les auteurs défendant ce point de vue éludent la création de 1910 – pourtant jugée centrale aujourd'hui[449] – pour évoquer l'apport global de Locard. Il convient donc d'élargir la perspective, ce que Nicolas Quinche résume ainsi dans sa thèse consacrée à l'apport de Reiss en matière de criminalistique : « où situer l'instant de sa naissance ? Malgré la simplicité de la question, la réponse est loin d'être évidente. Faut-il en faire remonter l'origine à l'anthropométrie signalétique inventée à Paris par A. Bertillon ? Doit-on plutôt prendre en compte l'institutionnalisation académique de la discipline et prendre pour point de départ la création d'un diplôme universitaire à Lausanne en 1909 ? […] Pour surmonter cette situation, notre parti pris consiste à refuser de faire débuter la naissance de la police scientifique et technique européenne à la phase institutionnelle caractérisée par la création d'instituts académiques, d'écoles de police, de revues et de manuels spécialisés »[450]. Prendre en compte la seule création du 24 janvier 1910 ne permettrait effectivement pas de comprendre le rôle fondateur de Locard. Ce dernier fait plus largement montre d'une pensée et d'une démarche permettant de renouveler la police scientifique.

[448] Edmond Locard, « Chronique latine. La réorganisation… », *art. cit.*, p. 521.
[449] Archives personnelles de Jean-Pierre Crauser, *Institut national de police scientifique. 100 ans de savoir-faire*, brochure distribuée le 8 avril 2010, p. 4.
[450] Nicolas Quinche, *Sur les traces…*, *op. cit.*, p. 16.

Seconde partie : Le fondateur

Il est couramment admis que Locard aurait été le créateur de la « police technique » ou « technique policière », notions renvoyant à une certaine vision et une certaine pratique de la « police scientifique ». Mécontent de cette dernière appellation, Locard aurait fait ce choix tandis qu'à Paris Bertillon – tout aussi insatisfait – aurait conservé la consensuelle formulation de « police scientifique »[1]. Derrière ce débat notionnel se profile une volonté de renouveler profondément les pratiques. En outre, le directeur du laboratoire de la rue Saint-Jean aurait été le grand artisan d'une police criminelle internationale, préparant ainsi la création de l'Interpol au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le caractère fondateur de l'œuvre de Locard ne prend en effet son sens qu'à l'aune de la géographie. Les aspirations nationales, coloniales et mondiales de son projet révèlent son désir de créer un effet d'entraînement.

Chapitre IV : Créer une police technique

I. Une « police empirique »

1. S'émanciper de l'anthropologie criminelle

En 1906, Reiss lance une idée *a priori* révolutionnaire reprise plus tard par Locard : « l'étude pratique et non théorique du monde criminel […], c'est cela précisément qui différencie la police scientifique de l'anthropologie criminelle proprement dite. La [première] nous donne des notions pratiques pouvant être utilisées directement dans les recherches d'identité, de faux, etc., en général, dans les recherches judiciaires ou policières. [La seconde] nous donne des notions théoriques, se basant encore souvent sur des statistiques d'une valeur douteuse, dont la possibilité d'une application pratique dans les enquêtes est minime »[2]. Le criminaliste suisse inaugure, par ce discours, sa toute nouvelle chaire de police scientifique à l'université de Lausanne. Il cherche ainsi une forme de légitimité vis-à-vis de son prédécesseur, l'Italien Alfredo Niceforo, qui enseigne dans cette même université l'anthropologie criminelle et la police scientifique depuis 1901. En 1904, Locard détaille ainsi aux lecteurs des *Archives* la seconde partie de ce cours : « a) inspection du lieu du crime, b) inspection du cadavre de l'assassiné ou du corps du délit, c) recherche des traces de tout genre, d) arrestation du coupable et établissement de son identité, e) reconstruction des mobiles psychologiques qui ont déterminé le coupable à commettre son crime »[3]. Insérée dans le troisième et dernier moment de la leçon – la « Politique criminelle » –, l'étude de la police scientifique suit celle des « causes du crime », bénéficiant d'un moindre volume horaire que ces dernières. L'ultime point du cours de Niceforo, les motifs psychologiques, rappelait l'étroite liaison entre criminologie et police scientifique. A aucun

[1] Gérard Chauvy, *Les archives de la police scientifique française*, Paris, Éditions France loisirs, 2013, p. 18.
[2] Rodolphe Reiss, « Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières », *A.A.C.*, 1906, p. 875.
[3] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement de la criminologie et la police scientifique en Italie et en Espagne », *A.A.C.*, 1904, pp. 272-273

moment de sa *Chronique latine* Locard ne relève d'ailleurs cette immixtion, preuve d'une vision partagée par tous, du moins en façade.

La police scientifique, « Qui l'a nommée pour la première fois ? Question incertaine » écrira l'élève de Lacassagne. Le mot est en tout cas lâché dès 1888 dans les *Archives* et déjà à l'ombre de l'anthropologie criminelle. Dans sa *Chronique italienne* – ancêtre de la *Chronique latine* – Albert Bournet annonce alors que le « "*Vade mecum* de l'agent de police" ou *Manuel de police scientifique* » de Giuseppe Alongi est sous presse[4]. Il s'agit, pour le policier italien, de connaître les « caractères des différentes espèces de délinquants », soit des données criminologiques. Ancien préfet et auteur de nombreux travaux sur la mafia, Alongi avait déjà proposé en 1886 un ouvrage similaire, *Polizia e delinquenza*. Le troisième chapitre était déjà « une exposition rapide et claire du mouvement scientifique récent : les idées de Lombroso, Ferri, Garofalo, Lacassagne, Marro, Morselli, Tarde, seront désormais connues des fonctionnaires qui n'ont ni le temps, ni le moyen de lire » selon Bournet. Alongi doit néanmoins attendre encore neuf ans avant de voir son manuel publié. Cette même année 1897, au mois de septembre, il fonde à Palerme la *Rivista di polizia scientifica*. Acteur d'importance, il serait avec Ottolenghi l'un des principaux artisans de l'introduction du bertillonnage en Italie à la fin du XIX[e] siècle[5]. Cette ancienne occurrence de l'expression « police scientifique » et le fait qu'elle recouvre une signification criminologique démontrent le rôle des héritiers de Lombroso dans l'association des deux formulations. Celle-ci perdure longtemps et ce malgré la rupture supposée de 1906. À la veille de la Grande Guerre, les *Archives d'anthropologie criminelle* disposent désormais d'une rubrique « police scientifique » de même que la *Revue de droit pénal et de criminologie* en Belgique[6]. Dans cette toute nouvelle rubrique, Locard annonce ainsi la naissance d'un nouveau magazine roumain – les *Archives de sociologie et de criminologie* – consacré « à la sociologie en général, au droit criminel, à la pénologie, à l'anthropologie criminelle, à la psychiatrie et à l'anthropométrie (mis ici, je pense, pour technique policière et technique de l'identification) »[7]. La confusion existe donc encore.

Dans son cours inaugural de 1906, publié *in extenso* dans les *Archives,* Reiss a bien conscience d'être iconoclaste. Il se présente néanmoins comme le continuateur de son « collègue et ami » Niceforo, reprenant la définition formulée par ce dernier au VI[e] congrès d'anthropologie criminelle de Turin. Une seule précision est apportée et elle est essentielle car elle permet de tracer un sillon plus profond vis-à-vis de la criminologie : « "La police scientifique est l'application des connaissances scientifiques aux recherches de procédure criminelle, destinées à établir l'identité d'un sujet et à déterminer la part qu'un individu, ou un objet a pris dans une affaire criminelle." Personnellement, nous ajouterons encore : "et la connaissance du mode de travail des différentes catégories de criminels, connaissance obtenue par l'étude sur le vif du monde des malfaiteurs" »[8]. Reiss anticipe, en outre, les réactions hostiles que son intervention ne manque pas de provoquer de l'autre côté des Alpes : « Qu'on ne se méprenne pas sur

[4] Albert Bournet, « Chronique italienne », *A.A.C.*, 1888, p. 176.
[5] Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, p. 231.
[6] Edmond Locard, « La preuve par les empreintes digitales dans trois affaires récentes de vol avec effraction », *A.A.C.*, t. XXVI, n° 208, 15 avril 1911, p. 327.
[7] *Id.*, « Chronique latine. La réorganisation de la police et le nouveau livre de Reiss », *A.A.C.*, 1914, p. 522.
[8] Rodolphe Reiss, « Les méthodes… », *art. cit.*, p. 875.

notre pensée. Nous ne voulons nullement amoindrir le mérite et la valeur de l'anthropologie criminelle proprement dite, qui a puissamment contribué à nous éclairer sur la responsabilité des criminels et qui, par cela, rend plus juste nos législations »[9]. Ces multiples précautions portent leurs fruits, la communauté scientifique restant apathique. Quand il publie *La police et l'enquête judiciaire scientifiques*, un an après, Niceforo ne relève aucunement la polémique. Devenu professeur à l'université de Bruxelles, il dédie son ouvrage à Lacassagne, Bertillon et son « ami et collègue M. le docteur Reiss »[10]. Partagé en onze chapitres, l'ouvrage débute par « le lieu du crime » pour conclure sans surprise sur « la criminologie et la science de l'investigation judiciaire ». Cette dernière « n'est qu'une branche d'une science bien plus large, qui étudie l'homme criminel »[11]. Dans la préface, Lacassagne esquive également le débat et adopte une formulation s'accordant avec la pensée de Niceforo. Il énonce que « L'ensemble des problèmes criminels constitue la criminologie, ce que Beccaria appelait "la science des crimes et des peines" », pour évoquer deux lignes plus loin « l'importance sociale de la Police scientifique »[12].

La proximité des dates de parution du cours de Reiss et du livre de Niceforo pourrait-elle expliquer l'absence de réaction ? Cela semble peu envisageable, le premier étant publié dans le numéro 156 des *Archives*, soit en décembre 1906, tandis que le second passe sous presse le 6 avril 1907. Chargé de la recension de l'ouvrage de Niceforo dans les *Archives* quelques semaines plus tard, Locard ne réagit pas plus, ou du moins pas dans le sens attendu : « Telle qu'elle nous est présentée dans le livre de M. Niceforo, la Police scientifique se distingue nettement de la médecine légale et de la criminologie »[13]. L'hypothèse d'une lecture trop rapide de *La police et l'enquête judiciaire scientifiques* écartée – Locard n'étant pas homme à négliger un tel livre –, comment expliquer cette affirmation ? Probablement par le désir de concorde habitant l'élève de Lacassagne. Toujours est-il que Nicolas Quinche suggère, dès lors, une rupture entre Reiss et Niceforo, signalant que le manuel du premier en 1911 oublie étonnamment de citer l'ouvrage publié par le second en 1907[14].

C'est justement ce traité suisse qui met le feu aux poudres. Alors qu'il avait déjà rédigé une lettre ouverte rappelant en 1907 l'origine italienne de la police scientifique, Salvatore Ottolenghi se fend d'une réponse cinglante en deux temps. En octobre 1911 puis en février 1912, ses articles – « *Une polizia scientifica antiscientifica* » pour le lectorat italien et « Police scientifique et anthropologie criminelle pour la zone francophone » – réaffirment que « si l'on veut faire de la vraie police scientifique, c'est à l'anthropologie criminelle qu'inévitablement il faut remonter »[15]. Il forge même l'expression de « police empirique »[16] pour disqualifier la vision de Reiss. La stratégie fait mouche, de nombreuses voix se faisant rapidement entendre pour contester la vision du criminaliste suisse.

[9] *Ibid.*, p. 876.
[10] Alfredo Niceforo, *La police et l'enquête judiciaire scientifique*, Paris, Librairie Universelle, 1907, p. VII de l'introduction.
[11] *Ibid.*, p. 411.
[12] *Ibid.*, préface.
[13] Edmond Locard, « Professeur Alfredo Niceforo, la Police et l'enquête judiciaire scientifiques », *A.A.C.*, 1907, p. 432.
[14] Nicolas Quinche, *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, p. 275.
[15] Edmond Locard, « Chronique latine. Police scientifique et antiscientifique », *A.A.C.*, 1912, p. 655
[16] *Ibid.*, p. 656.

Étonnement, le front de cette guerre – désormais ouverte – ne correspond pas à la ligne de crête des Alpes. Dans le rapport sur la police scientifique qu'il présente en 1911 devant le VII[e] congrès d'anthropologie criminelle de Cologne, le Belge Raymond De Ryckère soutient sans réserve la position d'Ottolenghi. Il reprend la formulation de Niceforo selon lequel « la police judiciaire scientifique n'est qu'une branche de la criminologie »[17]. Quelques mois plus tard, Elysio de Carvalho basé à Rio de Janeiro prête également allégeance au professeur romain, le citant en préambule d'un article. Il affirme plus loin : « Ottolenghi posa, selon nous, la question sur son véritable terrain. La police scientifique, comme l'anthropologie criminelle et la statistique criminelle, et comme encore le droit pénal, n'est qu'un chapitre différent d'une science unique qui est l'étude de l'homme criminel et des moyens les plus efficaces pour la défense préventive et répressive de la société. Reiss n'a pas raison quand il écrit que la police scientifique et l'anthropologie criminelle ont, chacune, un but complètement divers et une place indépendante »[18]. Un désaveu pour le criminaliste suisse qui prend néanmoins une forme de revanche en 1913. L'État de São Paulo lui offre en effet un séjour de trois mois, tous frais payés, pour venir dispenser des conférences, améliorer le service de dactyloscopie et établir une école de police[19]. Pouvant se faire accompagner par un préparateur de l'Institut, Reiss choisit de convier Marc Bischoff.

Italie, Belgique, Brésil…, l'union sacrée traverse allègrement les frontières, et des discours ambigus peuvent être relevés chez les lombrosiens eux-mêmes. Lorsque Mario Carrara propose en 1909 une traduction augmentée du traité de médecine légale de Lacassagne, une partie de son discours s'apparente à celui de Reiss : « l'anthropologie criminelle [est l'étude] de l'homme criminel » au contraire de « la police scientifique qui se propose, au moyen d'artifices et de procédés ingénieux, de soustraire aux criminels l'espérance de l'impunité et d'assurer à la société une prompte et sûre reconnaissance des coupables »[20]. Carrara s'empresse toutefois de reconnecter les deux disciplines en affirmant que la seconde constitue un « moyen préventif » de la criminalité et que « L'importance de cette méthode est de tendre à donner avec sûreté le diagnostic anthropologique des individus arrêtés et condamnés, de façon qu'ils soient classés et qu'on puisse tirer des "criterium" ». Sans en avoir conscience, Carrara réconcilie finalement les deux camps. Son *Compendio di medicina legale* révèle la proximité des deux positions de même que le colloque de 1994 rappelle l'absence de réelle opposition entre les écoles italienne et française. L'anthropologue italien ne vise toutefois pas à apaiser les tensions.

C'est Locard qui va se charger de calmer les esprits en s'appuyant sur la notion de police technique : « je crains qu'il n'y ait surtout ici qu'une querelle de mots, et je crois que les deux éminents professeurs ne s'entendent pas, surtout parce qu'ils parlent de deux choses différentes », « Ottolenghi a raison de parler des sciences puisqu'il s'agit de psychologie et de physiologie ; Reiss a raison de parler de technique puisqu'il s'agit des méthodes pratiques destinées à établir la culpabilité. Le seul tort qu'ait eu l'auteur du *Manuel de Police* c'est d'employer ce terme ambigu (et, en l'espèce, foncièrement

[17] Raymond De Ryckère, *La police scientifique. Rapport présenté au VII[e] congrès d'anthropologie criminelle*, Bruxelles, Larcier Editeur, 1912, p. 15.
[18] Elysio de Carvalho, *La police scientifique au Brésil*, Rio de Janeiro, Imprensa Nacional, 1912, p. 9.
[19] Nicolas Quinche, *Sur les traces…*, *op. cit.*, p. 299.
[20] Mario Carrara, « L'anthropologie criminelle », *A.A.C.*, 1909, pp. 721 et 745.

inexact) de police scientifique »[21]. Locard avait déjà formulé cette réserve, début 1911, dans les *Archives internationales de médecine légale*[22]. En 1912, dans sa dithyrambique recension du traité de Reiss, il récidivait : « J'avoue éprouver pour le nom de police scientifique une répugnance insurmontable. Rien n'est plus inexact qu'une telle dénomination. On l'a répété à satiété : il n'est de science que du général, et il ne s'agit ici que d'une collection d'applications particulières, sans lois ni principes généraux »[23]. Reiss partageait d'ailleurs un point de vue proche, ayant mis l'adjectif « technique » entre parenthèses dans le titre de son manuel. En concédant l'épithète « scientifique » à Ottolenghi, Locard peut plus facilement justifier l'autonomisation de la criminalistique : « Voilà donc un fait établi : la technique policière et la police scientifique sont deux. La première répudie toute immixtion de l'anthropologie criminelle ; la seconde rentre dans le cadre de cette science dont elle est toute entière imprégnée »[24]. Selon Ilsen About, ce moment fondateur aurait contribué à forger deux modèles bien distincts, d'une part celui de la police scientifique, défendu par Ottolenghi et s'épanouissant en Italie, et de l'autre celui d'une police technique, théorisé par Locard et mis en œuvre en France[25]. Si la polémique a bel et bien lieu, il convient néanmoins de rétablir le rôle pionnier de Reiss et d'élargir la perspective à l'échelle mondiale, les prises de position s'étant manifestées jusqu'au Brésil.

Mais d'où vient exactement cette notion de police technique ? La réponse est donnée en 1909 par Bertillon : « nous repoussons comme impropre le mot à la mode de police scientifique. Tout procédé rationnel pourrait, à ce compte, être qualifié de scientifique. L'expression de police technique proposée, en premier je crois, par Lacassagne, désigne suffisamment bien l'ensemble de ces petits procédés empruntés de droite et de gauche à l'encyclopédie de nos connaissances, et principalement à l'anthropologie »[26]. Le fondateur de l'anthropométrie, non désireux de couper le cordon ombilical le reliant à la criminologie, manipule donc bien avant Locard un concept créé par Lacassagne. Contrairement à ce que le directeur lyonnais écrira dans son *Traité* de 1931, il n'a donc pas vraiment « proposé le nom de technique policière »[27]. Il est en revanche celui qui l'a le plus amplement théorisé. « [L]a technique policière repose sur des principes scientifiques, c'est-à-dire sur des recherches expérimentales »[28] affirme-t-il, s'inscrivant comme son maître dans la lignée de Claude Bernard. Sa distinction entre l'art et la science est également empruntée à Lacassagne affirmant déjà, fin XIX^{e}, que « la médecine légale – pas plus que la médecine d'ailleurs – n'est une science. La science est un ensemble de vérités éternellement existantes. L'art est une méthode perfectible et modifiable. […] A notre époque, le médecin légiste doit être savant et artiste »[29].

Bien qu'il soit périlleux de dater avec exactitude le rejet de la formulation « police scientifique » par Lacassagne, quelques indices apparaissent ici et là. Par exemple, dans l'une des thèses qu'il dirige

[21] Edmond Locard, « Chronique latine. Police scientifique… », *art. cit.*, p. 656.
[22] *Id.*, « Les laboratoires de police », *Archives internationales de médecine légale*, vol. II, fascicule I et II, janvier et avril 1911, p. 105.
[23] *Id.*, « Le manuel de police scientifique (technique) de Reiss », *A.A.C.*, n°217, 1912, p. 63.
[24] *Id.*, « Chronique latine. Police scientifique… », *art. cit.*, p. 657.
[25] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.*, p. 325.
[26] Alphonse Bertillon, « Affaire Renard et Courtois », *A.A.C.*, 1909, p. 755.
[27] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, préface.
[28] *Id.*, « Chronique latine. Police scientifique… », *art. cit.*, p. 656.
[29] Alexandre Lacassagne, *Les erreurs judiciaires et les médecins experts*, leçon d'ouverture du cours de médecine légale de la faculté de médecine de Lyon, 6 décembre 1896, p. 8.

en 1906, le doctorant signale : « Ce mot de police scientifique a semblé bien prétentieux aux uns, et particulièrement en Italie même, aux adversaires d'Ottolenghi ; à d'autres, il a paru inexact. […] Il vaudrait mieux alors s'exprimer en appelant ces méthodes des applications des sciences à l'instruction judiciaire ». Le maître lyonnais commente ainsi cette phrase : « excellente définition »[30]. Si les préfaces sont un excellent moyen de comprendre le fond de la pensée de Lacassagne, comme l'affirmait Souchon, ses annotations en marge des thèses ne le sont pas moins[31]. À la fin de son travail, l'étudiant parle d'ailleurs de « la technique de l'art policier »[32], peut-être sous l'influence de son maître.

Les expressions de technique policière ou police technique – les deux formules étant équivalentes – sont donc également adoptées par l'Identité parisienne, même si le conseiller municipal Louis Achille suggère sans succès une alternative : « le mot "police scientifique" a été proscrit comme impropre et trop ambitieux. Le mot de police moderne conviendrait peut-être mieux, pour désigner cet ensemble de procédés empruntés, partie à l'anthropologie, partie à la technique du microscope, partie à la géométrie, etc. »[33]. Le 20 août 1912, un décret institue ainsi un cours ainsi qu'un brevet de police technique à l'Identité[34]. À l'étranger, les positions varient d'un criminaliste à l'autre sans réelle logique. Raymond De Ryckère, rejoignant pourtant Elysio de Carvalho quant à la place de l'anthropologie criminelle, ne veut pas adopter comme son collègue brésilien l'épithète « technique »[35], quitte à tomber dans l'excès : « Le nom [de police scientifique] date d'hier et a rapidement fait fortune. Les critiques plus ou moins fondées qui l'ont accueilli au début n'ont pu avoir raison de son succès définitif et incontesté. Aujourd'hui, il est accepté partout sans aucune réserve »[36]. D'autres formulent des contre-propositions, ainsi dans le monde hispanophone émerge le concept de *policiologia*[37]. Certains criminalistes sud-américains des années 1920 privilégient ainsi cette dernière notion aux dépens de celle de police scientifique attribuée à Reiss[38].

Grand théoricien de la « technique policière », Locard s'est donc contenté de légitimer une expression déjà existante. Il ne crée pas plus la notion de criminalistique qu'il emprunte au maître autrichien dès 1904[39], les lecteurs des *Archives* l'ayant découverte deux ans plus tôt dans la « Chronique allemande ». S'appuyant sur un mémoire préparé par Gross pour la revue de Lacassagne, Paul-Louis Ladame – professeur genevois et fondateur de la Société médicale de Neuchâtel[40] – expose déjà en 1902 les fondements de la *Kriminalistik* ainsi que sa relation à l'anthropologie criminelle : « Ces deux disciplines ont de nombreux points de contact, elles travaillent en commun dans une foule de directions et poursuivent le même but : se rendre utile au droit pénal comme sciences adjuvantes d'une part en soumettant à la critique et en préparant les matériaux théoriques et pratiques qu'il doit utiliser et d'autre

[30] Jean-Henri Bercher, *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XX^e siècle*, Lyon, Storck, 1906, p. 3, exemplaire du fonds Lacassagne de la Part-Dieu.
[31] Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'Ecole de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept du "Milieu social" », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1974, p. 553.
[32] Jean-Henri Bercher, *Étude…*, *op. cit.*, p. 71.
[33] Louis Achille, « Le service anthropométrique de M. Bertillon », *A.A.C.*, 1909, p. 287.
[34] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.*, p. 318.
[35] Elysio de Carvalho, *La police…*, *op. cit.*, p. 10.
[36] Raymond De Ryckère, *La police…*, *op. cit.*, p. 3.
[37] Fernando Ortiz Fernández, *La identificación dactiloscópica*, Madrid, Daniel Jorro, 1916, 380 p.
[38] Manuel Viotti, « A policia. O que elle e. O que deveria ser », *Revista de Policia*, n°517, 1er janvier 1920, p. 22.
[39] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement… », *art. cit.*, p. 271.
[40] Raoul Montandon, « Nécrologies. Paul-Louis Ladame », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 1920, n°59, p. 17.

part en accomplissant et en rendant possible ce qu'il veut »[41]. Ces deux sciences, trop jeunes, « ne permettent pas que nous les traitions comme des doctrines achevées, créatrices de principes absolues » précise alors Gross. Il ne les hiérarchise donc pas. C'est pourquoi le criminaliste – néologisme français apparu en 1660 rappelle Michel Porret[42] – autrichien accorde une telle importance à la psychologie criminelle, aux superstitions et à l'argot, ce que refuse Locard au nom de l'autonomisation de la police technique. Désireux de tracer une ligne de démarcation nette, l'élève de Lacassagne salue par exemple le choix de Niceforo de « laiss[er] de côté tout ce que Hans Gross avait introduit dans la criminalistique, comme le maquignonnage, les cartes truquées, l'argot des criminels, etc », « estim[ant] très sage et très utile cette délimitation du terrain »[43].

Il rejette donc le concept de criminalistique tout en le manipulant. Du moins au début du XX^e^ siècle car il rédige bien un *Traité de criminalistique* à partir de 1931. Dans la préface du premier volume il explicite la façon dont il articule les notions de police scientifique, de technique policière et de criminalistique. La première serait « l'étude des applications des sciences biologiques et physiques aux opérations de la police de sûreté » et la seconde « l'ensemble des méthodes empruntées à la biologie, à la physique, à la chimie et, pour une part extrêmement faible, aux mathématiques (les théorèmes de la cryptographie) qui permettent d'établir la preuve indiciale du crime ». Si ce n'est l'absence des adjectifs « chimiques » et « mathématiques » pour la première et la question de la preuve pour la seconde, la frontière semble donc des plus ténue. Locard insiste d'ailleurs beaucoup moins sur la différence entre les deux expressions dans le reste de ses publications de l'entre-deux-guerres, s'en servant comme de simples synonymes. En revanche, il estime que la criminalistique les « englobe, et y joint l'étude des techniques du crime ». Comme Gross, il consacrera donc le septième volume de son *Traité* aux « kleptomanes », « grecs » et autres délinquants notoires. Quant à la science du crime, il rappelle : « La criminologie est l'étude du crime et du criminel. L'anthropologie criminelle est proprement l'histoire naturelle du malfaiteur »[44]. Il opère donc toujours une distinction alors même que la seconde expression est tombée en désuétude depuis le début du XX^e^ siècle[45]. Locard ne fait ici que reprendre des réflexions que le lombrosien Raffaele Garofalo formulait déjà au temps de Lacassagne. S'il choisit finalement de réhabiliter la notion de criminalistique dans les années 1930, c'est qu'il estime l'autonomisation de la police scientifique désormais acquise.

2. La fabrication d'un métier

« Je dis quelques fois : "J'ai fabriqué mon métier" »[46], expliquera le récent retraité Locard au micro de Léon Zitrone et de Madeleine Finidori. Une affirmation ne relevant pas de la vanité comme il aura l'occasion de le préciser : « Qui a imaginé le nom ? Il n'importe. L'essentiel est que depuis

[41] Paul-Louis Ladame, « Chronique allemande », *A.A.C.*, 1902, p. 547.
[42] Michel Porret, « Idées, institutions, usages, savoirs : l'esprit de la justice, la sagacité de l'expert, la puissance du droit de punir », *Crime, Histoire & Société*, 2003, vol. 7, n° 1, p. 134.
[43] Edmond Locard, « Professeur Alfredo… », *art. cit.*, p. 432.
[44] *Id.*, *Traité…* , *op. cit.*, p. 7 de la préface.
[45] Marc Renneville, « L'anthropologie du criminel en France », *Criminologie*, 1994, XXVII, n°2, p. 202 ; Aurore Llorca, « La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle », *Raisons politiques*, 2005/17, n°17, pp. 47-64.
[46] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2^e^ partie, 8 septembre 1955, 4min 37s.

quelques années les laboratoires de police apparaissent en tous pays »[47]. Comme souvent, il ne prétend pas être le créateur de la formulation. De même qu'il contribue à détacher la police scientifique de l'anthropologie criminelle, Locard participe avec d'autres à la définition de ce nouveau métier. Par le verbe « fabriquer », il signifie qu'il découvre une profession jusque-là inédite en la pratiquant, en l'inventant au jour le jour. De même que Bertillon, Vucetich, Reiss ou encore Goddefroy exerçant lui aussi ce « métier neuf de chercheur de preuves indiciales »[48], il ne dispose pas réellement de modèle policier sur lequel s'appuyer. Le plus proche, celui de Lacassagne, relève de l'univers médical et non policier. En outre, Locard cherche à créer une rupture en plaçant en tête de locomotive le laboratoire alors que ce n'était auparavant pas le cas. Que ce soit à Paris, Vienne, Rome ou Lausanne, c'est-à-dire dans tous les grands centres de criminalistique visités fin 1908, il s'aperçoit que le laboratoire existe partout mais sous la forme d'un simple appendice : « Ces pèlerinages accomplis, j'avais une vue d'ensemble sur ce qu'on avait fait ailleurs comme service d'Identité judiciaire. Mais ce que je voulais faire, ce n'était pas un service d'Identité, c'était un laboratoire de police, c'est-à-dire le lieu où l'on pratiquerait toutes les recherches des preuves indiciales »[49]. Il ne veut pas bâtir un simple centre d'archives mais un véritable service actif effectuant des prélèvements ensuite analysés en laboratoire. C'est sûrement pourquoi il accorde autant d'importance à la dactyloscopie dans les premières années car elle sert à établir une nette démarcation vis-à-vis des Identités judiciaires : « La principale raison d'être des laboratoires de police, celle qui amené leur création, c'est la recherche des empreintes sur le terrain. Les empreintes digitales d'abord »[50]. En juin 1940, alors que ses hommes sont mobilisés, Locard estime donc qu'il « ne fonction[ne] plus que comme service d'identification »[51], n'étant plus en mesure d'envoyer des agents sur le terrain. Il veut ainsi réunir, dans un seul lieu, l'expert de laboratoire et le policier de la rue, un désir l'habitant probablement depuis l'affaire de La Chartonnière en décembre 1906 et exprimé dans les *Archives* dès 1908.

La déception s'avère sûrement grande pour celui qui a eu une véritable révélation en 1901, découvrant le lieu de travail de Lacassagne lors de la préparation de sa thèse. Son maître n'était-il pas « un homme de laboratoire »[52] ? Au-delà de Locard, d'autres acteurs du microcosme de la santé partagent un tel engouement. Depuis les années 1880, le laboratoire constitue en effet le grand lieu de progrès des connaissances médicales, prenant ainsi le relais de l'hôpital[53]. C'est par exemple le cas du Lyonnais René Biot, de dix ans son cadet. Lors du colloque organisé à Lyon en 1989 sur ce spécialiste d'endocrinologie, il a été rappelé toute l'importance de la découverte de ce cadre de travail en 1910, par le biais de son père, principalement le week-end[54]. Pourtant passionné par l'art et la littérature, Biot trouve ainsi sa voie. Avec Gabriel Richard, il finit même par monter son propre laboratoire dans une

[47] Edmond Locard, « Le programme des laboratoires de police », *L'avenir médical*, n° 10, décembre 1925, p. 230.
[48] *Id.*, « Préface », *in* Ernest Goddefroy, *Manuel élémentaire de police technique*, Bruxelles, Larcier, Paris, Godde, 1922.
[49] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8e entretien, 40min 03s.
[50] Edmond Locard, « Le programme… », *art. cit.*, p. 231.
[51] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard à André Claes, 1er juin 1940.
[52] Edmond Locard, *La malle sanglante de Millery*, Paris, Gallimard, 1934, p. 10.
[53] Stéphane Frioux, Patrick Fournier et Sophie Chauveau, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIIIe siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Sedes, 2011, p. 74.
[54] Régis Ladous (dir.), *Médecine humaine, médecine sociale. Le docteur René Biot (1889-1966) et ses amis*, Paris, Cerf, 1993, p. 44.

chambre de bonne au cinquième étage, avec vue sur le petit dôme de l'Hôtel Dieu. Cette modeste pièce regroupe un évier, une table, deux chaises, un microscope, des lames de verre, des seringues, un réchaud à alcool et un gros cahier. Le parallèle avec Locard fait d'autant plus sens que Biot partage avec son aîné certains amis tels le compositeur Georges Witkowski – passion pour Wagner oblige – et le professeur d'anthropologie préhistorique Lucien Mayet[55]. Les deux hommes seront d'ailleurs, dans leurs sphères respectives, des francs-tireurs, adeptes de techniques alternatives.

Le laboratoire porté aux nues par Locard fait ainsi l'objet de nombreux livres, chapitres, articles ou encore communications comme celle de 1936 devant la *Société des amis de Charlieu*[56]. Certains de ces écrits font même l'objet de traductions, tels *Polizeilaboratorien* proposé en 1912 dans les *Archiv* de Hans Gross, *The work of a police laboratory* publié dans le *Evening News* de Londres dans les années 1920[57] ou encore *Que es un laboratorio policial* destiné à la *Revue pénale de La Havane* vingt ans plus tard[58]. En 1913, un article de Raymond De Ryckère consacré aux Identités judiciaires et écoles de police en Europe permet de jauger l'importance déjà significative de certains laboratoires comme ceux d'Ottolenghi à Rome : « Au premier étage encore se trouvent le Laboratoire de chimie et de recherches techniques, ainsi que le cabinet de son directeur, le Dr Falco. Ce laboratoire occupe une vaste salle éclairée. Il est muni de tables et de nombreux appareils pour les examens microscopiques »[59]. Le criminaliste belge annonce enfin que son confrère italien « a l'intention de proposer au Gouvernement la création à Rome d'un Laboratoire central de Recherches et l'organisation d'un enseignement correspondant. Les élèves de cette future école iraient ensuite en province créer des laboratoires régionaux dont ils prendraient la direction. Cette école formerait de véritables experts dont la compétence dans les instructions judiciaires serait hautement appréciée ». Par la suite, de nombreux anciens stagiaires ou simples interlocuteurs de Locard, gagnés par cette foi dans les vertus du laboratoire, s'empressent de le tenir informé lorsqu'ils parviennent à monter leur propre structure, y compris lorsque celle-ci se révèle modeste. Goddefroy annonce ainsi, en 1924, qu'il vient de quitter ses fonctions d'officier de police judiciaire pour créer son laboratoire place de Brouckère, en plein cœur de Bruxelles[60]. La même année, le chef de la Sûreté de Copenhague – Tage-Jensen – quitte ses fonctions pour monter son propre « Polititeknisk laboratorium »[61], appellation agrémentant désormais l'en-tête de sa correspondance.

Le laboratoire est-il pour autant une foi partagée par tous ? Une question à laquelle il est difficile de répondre. Certains articles collectés par Locard l'amènent en tout cas à tempérer sa fougue. En 1946, la revue de faits divers *Qui* rappelle la frilosité anglaise d'avant-guerre à l'égard de cette structure : « Longtemps, ce furent les *Receivers* [c'est-à-dire les contrôleurs des dépenses] qui s'opposèrent à l'installation au *Yard* d'un laboratoire de police scientifique. Luxe inutile ! Objectaient les

[55] *Ibid.*, pp. 236 et 247.
[56] Edmond Locard, « Comment fonctionne un laboratoire de criminalistique », conférence donnée devant la Société des amis de Charlieu, 4 octobre 1936, pp. 10-17.
[57] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 30 mai 1928.
[58] Edmond Locard, « Que es un laboratorio policial », *Revista penal de la Habana*, juin 1957, n° 1 et 2, pp. 34-37.
[59] Raymond De Ryckère, « Organisation de l'enseignement de la police judiciaire (Paris, Lausanne, Rome) », *A.A.C.*, 1913, p. 599.
[60] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 2 juin 1924.
[61] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Tage-Jensen à Locard, 10 janvier 1925.

fonctionnaires. La police ne se fait pas en laboratoire ! […] Nos jurés, hommes ou femmes de la rue, ne prêtent aucune attention aux dépositions des "experts", pour la simple et bonne raison que la science de ces messieurs est trop hermétique. [Mais] depuis la guerre, *Scotland Yard* possède enfin son laboratoire de police scientifique, l'un des mieux agencés au monde »[62]. Même si le directeur lyonnais concède avoir « peu de relations avec la police anglaise », il connaît depuis longtemps cette exception britannique[63].

Photo n°13 : Edmond Locard dans son bureau en 1910

Source : A.M.L., fonds Locard

Une fois installé à la tête de son service, initialement qualifié d'anthropométrique, Locard peut organiser à sa guise son nouvel univers de travail, surtout qu'à partir du 1er février 1920 un arrêté préfectoral le titularise dans ses fonctions[64]. Il aménage une petite pièce dont le stagiaire Marius Is donne un rapide aperçu en 1936 : « je fus introduit par Chambon, pour la première fois, […] dans votre cabinet de travail vous aviez – comme un homme bien rangé – un crayon attaché à un appareil avec un ressort sur votre bureau »[65]. Son lieu d'exercice, Locard le veut rempli de véritables professionnels. En matière de rigueur pour commencer. Dans une note de service de 1946, il rappelle le respect impératif des horaires : « La liberté accordée le samedi après-midi implique la présence stricte au laboratoire le reste de la semaine aux heures réglementaires. Il n'est pas tolérable qu'on arrive le matin à 9 heures passées. Comme je ne veux pas faire le gendarme j'avertis une dernière fois les paresseux que je ne ferai plus d'observations mais que je les mettrai à la disposition de M. le Secrétaire Général pour changement d'affectation »[66]. Vigilant au quotidien, Locard ne l'est pas moins lors des grandes opérations de police. Dans ses souvenirs, Harry Söderman raconte comment un soir de la fin des années 1920, peu avant la fermeture, le patron décide de verrouiller la maison : « Les communications téléphoniques sont interdites, personne ne doit quitter le bâtiment sans permission, le public ne sera autorisé à entrer que par une seule porte. On nous apportera des sandwichs et du vin plus tard. […] Nous savions ce que

[62] « Les reporters de "Qui" Harry Grey et Jack Esten ont passé 24 heures à *Scotland Yard* », *Qui. L'hebdomadaire des faits divers*, n°7, août 1946, p. 9.
[63] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à José Luis de Sagredo, 20 juillet 1933.
[64] A.N., 19890459/49, Note de Sicot pour le directeur général de la Sûreté nationale, 14 avril 1950.
[65] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Marius Is à Locard, 22 mars 1962.
[66] A.M.L., 31ii57nc, Note de service de Locard du 23 janvier 1946.

signifiaient ces ordres. Une rafle avait été décidée pour le soir même et Locard voulait éviter des fuites »[67].

Le professionnalisme est également attendu du côté des compétences. Comme Reiss et les autres pères fondateurs, Locard est « convaincu que la Criminalistique est une véritable science, que l'on ne peut compter uniquement sur des "*self made men*" »[68]. Le champ expertal dans lequel il exprime le plus ouvertement cette idée est celui de l'analyse d'écriture. Il regrette « que le médecin légiste, le chimiste des fraudes alimentaires, le toxicologue, so[ie]nt choisis parmi les compétences les plus distinguées [tandis que] l'examen graphique sera remis à qui veut bien s'en charger. On n'exige ni étude préalable, ni compétence, ni spécialisation, ni diplôme »[69]. Tout en distinguant la situation des grandes villes de celle des campagnes[70], il combat par conséquent la présence dans les cours de justice de maîtres d'école, pourtant partenaires habituels. En 1921, un avocat ayant suivi les cours de Lacassagne durant ses études de droit demande à Locard d'être contre-expert face à « un professeur d'arithmétiques désigné pour une vérification d'écriture parce que c'est l'usage ou la mode »[71]. Du reste, la tradition de recourir à de non-spécialistes se veut relativement ancrée. Dans sa thèse consacrée aux écrits à Lyon au XVII^{e} siècle, Anne Béroujon signale qu'à l'époque moderne la capitale des Gaules se démarque de Paris, les « maîtres-écrivains »[72] côtoyant des notaires, procureurs et greffiers.

Ce professionnalisme attendu des collègues, le directeur du laboratoire se l'impose à lui-même quand, en 1928, il renonce à son cours de psychologie expérimentale à la faculté de lettres : « J'y renonce après une tentative jeudi dernier, pour deux ordres de raisons. D'une part, mon état de santé, qui est celui de la sénilité commençante, m'oblige à restreindre mon travail que j'ai jusqu'ici trop absurdement dispersé. D'autre part, je crois qu'il serait beaucoup plus raisonnable de confier un enseignement aussi technique à quelqu'un de compétent. J'ai été un psychologue improvisé et un pédagogue d'occasion »[73]. La fausse modestie habituelle de Locard ne doit pas occulter la vraie raison, à savoir le lancement de sa revue. Quelques mois plus tard, il abandonne cette fois la chronique musicale du *Lyon Républicain* pour « se consacrer tout entier à la criminalistique et à la revue internationale de criminalistique »[74]. Il dirigeait cette rubrique depuis 1921, au grand plaisir de son ami Witkowksi qui l'avait alors congratulé[75]. Ce sont ses relations amicales et familiales, à savoir Justin Godart et Émile Bender, qui lui avaient permis d'intégrer ce grand quotidien radical[76]. Manifestement désireux d'écrire dans la presse, Locard avait, cette même année 1921, commencé à publier dans *La Vie lyonnaise*, périodique local apparu quelques mois plus tôt.

---

[67] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, pp. 78-79.
[68] Marc Bischoff, « Le professeur R.-A. Reiss », *R.I.C.*, octobre 1929, p. 328.
[69] Edmond Locard, « L'expertise des écritures par les méthodes scientifiques », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n°14, 30 juillet 1922, p. 421.
[70] A.D.M.L., 4M163, Brouillon d'article de Locard, « Le recrutement et la formation des experts en écritures », s.d.
[71] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Louis Charnois à Locard, 14 juin 1921.
[72] Anne Béroujon, *Les écrits à Lyon au XVII^{e} siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, P.U.G., 2009, p. 251.
[73] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Bourgade, 8 décembre 1928.
[74] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Garnier, 30 septembre 1929.
[75] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Witkowski à Locard, 29 septembre 1921.
[76] A.M.L., 219ii1, Causerie de Locard le 2 octobre 1964 devant l'Académie du Merle-Blanc ; voir Marc Martin, *La presse régionale. Des Affiches aux grands quotidiens*, Paris, Fayard, 2002, p. 221.

Mais « Il fallait choisir entre mal faire mon travail professionnel ou lâcher tout ce qui n'était pas mon métier principal. C'est à quoi je me suis résolu ou résigné après un mois de réflexion dans la fraîcheur de Chamonix »[77], annonce-t-il à Witkowski en septembre 1929. Il ne conserve ainsi que son costume de directeur de laboratoire. Tantôt une « blouse de chirurgien » formant « une silhouette blanche »[78] selon l'image qu'en donne son ami Marcel Grancher alors qu'il visite le 35 de la rue Saint-Jean en 1946. Tantôt un simple costume civil, l'insigne de la police fixée sur le poitrail. Cette marque d'appartenance aux forces de l'ordre, il la réclame officiellement en 1929 : « On a distribué à tout le personnel de la Sûreté Générale un insigne qui se porte au revers du veston. Je ne l'ai pas reçu. Je tiens essentiellement à ce que l'on me considère comme un policier : je ne rougis pas de mon métier et je veux croire que la police ne rougit pas de ma présence »[79]. Une simple réaction d'orgueil après avoir lâché ses activités de journaliste ? Certaines de ses lettres de 1929 le laissent penser : « Je ne suis plus qu'un flic, trop occupé par son métier pour avoir le droit de faire ce qui l'amuse. Et je crois que *Lyon Républicain* n'aura plus de chronique musicale »[80]. En réalité, Locard estime faire partie de la famille de la police depuis son adhésion à l'amicale en 1909. Dès lors, il se définit comme « un évadé de la médecine descendu au rang de simple flic »[81]. C'est bien cette seconde facette qui prédomine, le titre de ses mémoires de 1942 est sans équivoque à ce sujet : *Confidences. Souvenirs d'un policier*.

3. Proposer un modèle clé en main

Le laboratoire de police tel que Locard le conçoit et le pratique – un service autonome, essentiellement actif, constitué de professionnels – est rapidement érigé au rang de modèle. Début 1911, dans un article des *Archives internationales de médecine légale*, le directeur de l'anthropométrie lyonnaise évoque les « exemples les plus parfaits d'organisation de ce genre » existant à Lausanne, Liège, Dresde, Rome, Paris, Madrid, Christiana, Hambourg, Berlin, Vienne ou encore Londres. Il précise, modestement, avoir « tenté de réaliser à Lyon » la même chose. Il n'existerait donc pas, à proprement parler, de modèle lyonnais mais plutôt un modèle universel. Locard esquisse alors la cartographie idéale des futurs laboratoires, à savoir un dans chaque « grand centre judiciaire ». Deux ans après, probablement informé de la prochaine parution de la *Contribution à l'organisation de la police* de Reiss, il précise sa pensée dans la thèse de Pierre Garraud : « on devrait prendre pour base de leur organisation l'établissement d'un laboratoire par parquet général, sauf à dédoubler dans certains cas les laboratoires dans certains ressorts trop considérables »[82]. Porte-voix de Locard, le doctorant en droit dresse une typologie mondiale avec les systèmes éclatés relevant de ce type, en Allemagne et en Russie, et les centralisations belge, espagnole, italienne et sud-américaine. « En face de cela, nous n'avons, en France, en outre du service annexé aux services d'identification de Paris, qu'un seul laboratoire, celui de Lyon : l'exemple des services rendus par ce seul laboratoire montre l'intérêt qu'il y aurait à généraliser

[77] A.M.L., 31ii10, Lettre de Locard à Witkowski, 5 septembre 1929.
[78] Marcel Grancher, *Nuits de Lyon*, Lyon, Les éditions Gutenberg, 1946, p. 180.
[79] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef de la Sûreté, 21 novembre 1929.
[80] A.M.L., 31ii10, Lettre de Locard à Louise Janssen, 26 septembre 1929.
[81] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au docteur Pechdo, 15 juillet 1922.
[82] Pierre Garraud, *La preuve par indices dans le procès pénal*, Paris, Recueil Sirey, 1913, p. 347.

une pareille organisation » précise-t-il. Sans surprise, une note infra-paginale renvoie à la section « Laboratoires de police technique » de la future exposition internationale de Lyon, laissant clairement apparaître le véritable auteur de cette proposition. Dans d'autres publications, Locard annonce – cette fois en son nom propre – qu'il existe déjà des laboratoires « qui pourraient servir de modèles à bien des capitales européennes »[83] outre-Atlantique. Il fait preuve d'un certain pessimisme à l'égard des gouvernements occidentaux : « Pendant qu'en Europe, la technique policière s'organise péniblement dans les greniers universitaires ou dans les combles des palais de justice, pendant que, tolérée plutôt qu'admise, elle progresse avec peine, en luttant contre la tenace mauvaise volonté de l'administration, l'Amérique du Sud lui bâtit des palais »[84].

La guerre éclate quelques mois plus tard. La mobilisation offre à Locard le temps de bâtir un projet global de réforme, à la manière de Reiss. L'avant-propos de ce premier travail, paru en janvier 1918, est d'ailleurs rédigé par Louis Lépine qui avait déjà préfacé la *Contribution à l'organisation de la police* quatre ans plus tôt[85]. Une fois encore, la proximité avec le criminaliste suisse est patente. Augmentée et publiée sous forme de livre quelques mois plus tard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être* devient ainsi le manifeste de Locard pour une police plus moderne. L'élève de Lacassagne commence par suggérer quelques réformes d'ordre général. Membre de la plus ancienne police provinciale d'État, il milite logiquement pour l'extension de ce régime à toutes les grandes villes françaises. Se souvenant avoir été président de l'amicale des agents lyonnais, il propose en outre l'augmentation des salaires. Le rejet des violences policières, la nécessaire spécialisation, la diminution du nombre des commissariats font également l'objet d'un plaidoyer. Il aborde enfin ce qui lui tient le plus à cœur, c'est-à-dire les laboratoires de police, suggérant d'en créer à Lille, Strasbourg, Paris, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon et, si nécessaire seulement, Montpellier et Nancy. Il assouplit donc sa position initiale. La présence d'une cour d'appel, d'une université, d'une gare, d'un bassin d'emploi conséquent, telles sont les conditions jugées impératives. Les laboratoires de police doivent « être installé[s] dans le même bâtiment que les brigades de recherches criminelles, c'est-à-dire l'Hôtel de Police, s'il y en a un, ou près du commissariat central, ou de la sûreté »[86].

La proximité avec le dépôt est également requise, les laboratoires faisant aussi office d'Identités judiciaires. Fidèle à son souhait de privilégier la fonction active du service, Locard radicalisera quelques années plus tard sa position en proposant de ne garder qu'un seul centre d'archives : « En France, il y a, pour cela, le service de l'Identité, à la Préfecture de police. Il ne saurait y en avoir d'autres. C'est là que toutes les fiches doivent être concentrées ; c'est là seulement qu'il faut s'adresser pour connaître si un suspect encourt, ou non, les aggravations de peine de la récidive. À ce point de vue, les laboratoires de police ne peuvent être que des collaborateurs, en remplissant des fiches qu'ils envoient au service

[83] Edmond Locard, *Laboratoires de police et instruction criminelle*, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, séance du 7 décembre 1912*, Lyon, A. Rey, 1913, p. 3.
[84] *Id.*, « Chronique latine. L'école de police de Rio de Janeiro », *A.A.C.*, 1913, p. 441.
[85] *Id.*, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918 ; *Id.*, « La réforme de la police », *Lyon Républicain*, 30 mai 1919, il s'agit d'un résumé de l'opuscule précédent.
[86] *Id.*, *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Paris, Payot, 1919, p. 121.

central. Sur ce point, le morcellement est inadmissible »[87]. Il s'agit donc d'une entorse majeure au jacobinisme revendiqué par le directeur lyonnais[88]. Locard n'aura de cesse effectivement de militer « pour retenir dans leur province d'origine les "*representative men*" » tout en sachant que « La décentralisation n'est possible que dans la mesure où elle ne présente aucun caractère politique [car] là où les alsaciens et bretons récoltent des mois de prison, les provençaux réussissent parce qu'ils ont comme unique prétexte la littérature et la tauromachie »[89]. Dans son laboratoire idéal, la fonction de chacun est précisément délimitée. Le directeur doit être épaulé d'un ou de deux adjoints, tous complémentaires : « Si l'un est surtout compétent en matière de taches, l'autre connaitra surtout les écritures et le troisième l'analyse chimique. En principe, il faut à la tête de chaque laboratoire un biologiste (un médecin par exemple) et un chimiste (licencié ès sciences, diplômé d'une école spéciale ou pharmacien) »[90]. L'outillage se compose de microscopes, réactifs, récipients, balances, appareils photographiques, instruments de mensuration, plaques à encrer les empreintes et d'une armoire pour les pièces à conviction. L'extrême finesse de la description prête parfois à sourire. Que penser, par exemple, de la consigne selon laquelle les locaux doivent être « spacieux et très bien éclairés »[91] ? En outre, lorsque le lecteur gratte le vernis du laboratoire idéal, il découvre bien souvent l'exemple lyonnais. Locard ne s'en cache d'ailleurs pas, conseillant au futur directeur de décrocher les diplômes des instituts de médecine légale et de droit lyonnais. Le modèle promu offre donc une certaine ambivalence puisque d'ambition universelle tout en se basant sur le cas lyonnais. Toujours est-il que le projet séduit. Assez détaillé pour être crédible sans être dispendieux, d'ordre général mais fondé sur l'exemple lyonnais affichant une insolente réussite, il suscite un certain enthousiasme.

D'abord au sein du parti radical auquel Locard est, de fait, affilié. Si le sénateur Paul Cazeneuve ne parvient pas à se faire réélire en janvier 1920, l'élève de Lacassagne peut encore compter sur Bender, Herriot et surtout Godart pour se faire entendre en haut lieu. C'est chose faite en 1920 lorsque Théodore Steeg reçoit le portefeuille de l'Intérieur. Au mois de novembre, il se tourne vers son homologue de la Justice Gustave Lhopiteau : « Mon administration est saisie d'une proposition de création dans certaines villes importantes du territoire de laboratoires de police scientifique semblables à celui qui fonctionne actuellement sous la direction du docteur LOCARD »[92]. Le garde des sceaux interroge alors le procureur général de Lyon qui ne cache pas son parti pris : « il est certain que ces laboratoires ne feraient pas double emploi avec celui de Paris, qui, jusqu'ici du moins, n'a été qu'un service d'identification de criminels, tandis que l'utilité de laboratoires régionaux réside surtout dans la découverte des crimes par la recherche des empreintes digitales et autres traces. M. le D[r] Locard, dont j'ai recueilli l'avis, estime que la création d'un laboratoire pour huit ou dix départements, assorti de moyens de transports automobiles, suffirait à donner satisfaction »[93]. À la fois inspirateur du projet et conseiller technique de celui-ci, l'élève de Lacassagne semble assuré de voir son dessein aboutir.

[87] *Id.*, « Le programme… », *art. cit.*, p. 231.
[88] *Id.*, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 27.
[89] A.M.L., 31ii40nc, Lettre de Locard à Salvini, 6 jui 1933.
[90] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 122.
[91] *Ibid.*, p. 121.
[92] A.N., 19940513/23, Lettre du ministre de l'Intérieur à celui de la Justice, 10 novembre 1920.
[93] *Ibid.*, Lettre du procureur général de Lyon au ministre de la Justice, 1[er] décembre 1920.

La réforme n'aboutit toutefois pas, Steeg étant victime du remaniement ministériel opéré par Aristide Briand en janvier 1921. Des soutiens se manifestent, tel celui du rédacteur en chef de la *Démocratie Nouvelle*. « Je ne manquerai pas de remettre cette question sur le tapis dès qu'une affaire sensationnelle (Landru n'est-il pas là ?) m'en fournira l'occasion »[94], assure-t-il au mois d'avril. L'opportunité ne se représentera toutefois pas de sitôt. Locard semble d'abord en mesure de profiter de la victoire de son ami Herriot en 1924. Artisan de la reconstruction du parti radical après la guerre, le maire de Lyon accède aux responsabilités nationales grâce au succès du Cartel des gauches[95]. Le 30 mai 1924, soit trois semaines après les élections législatives, Locard annonce ainsi à ses proches être en relation avec la Sûreté générale pour créer des laboratoires à Rouen et Bordeaux[96] mais les négociations échouent une fois encore. Il faut attendre 1933 et le ministère Camille Chautemps pour que de nouvelles propositions lyonnaises soient formulées. Parmi celles-ci figurent notamment le rattachement du laboratoire de police à la Sûreté générale afin de le rendre interrégional, comme les brigades mobiles, ainsi que l'obtention de cartes de chemin de fer pour faciliter les déplacements[97].

Les acteurs habituels du maintien de l'ordre réagissent rapidement à l'appel de Locard. Dès le 17 décembre 1919, la Société générale des prisons se saisit de la question : « Notre conseil de direction a pensé que le moment est venu de vérifier ce que vaut cette police scientifique et quels doivent être ses rapports avec la justice et spécialement avec le juge d'instruction ». Pour l'assemblée, formée majoritairement de magistrats et d'avocats, le nœud du problème réside bien dans cette relation, or Reiss et Locard la passent sous silence dans leurs projets respectifs[98]. Autre réserve émise durant cette première séance, le directeur lyonnais est présenté comme un simple médecin ayant surtout « en vue la création de laboratoires scientifiques », or « cette organisation existe [déjà] à Paris ; nous avons le laboratoire municipal, le laboratoire de toxicologie, le laboratoire d'hygiène, la mensuration, la vérification des empreintes digitales » objecte Georges Honnorat, directeur honoraire de la préfecture de police de Paris. Le fonctionnement de la police scientifique reste donc méconnu. Une première clarification intervient en février quand Edmond Bayle – directeur de l'Identité parisienne – présente devant la Société générale des prisons l'activité de son service. À la séance du 24 mars 1920, le prédécesseur de Bayle à savoir Balthazard vient appuyer la proposition principale de son homologue lyonnais : « Il résulte des discussions qui ont occupé notre dernière séance que l'on semble vouloir coordonner les forces de la police technique à Paris et instituer une police spécialisée dont la compétence s'étendrait à tout le territoire. Il conviendrait, au contraire, de créer des centres régionaux de police technique »[99]. En dehors de la Société générale des prisons, le projet de Locard interpelle également. En 1922, un professeur de droit criminel toulousain s'enquiert de savoir comment s'agence

[94] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Boeset à Locard, 2 avril 1921.
[95] Serge Bernstein, *Edouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Fondation nationales des sciences politiques, 1985, p. 96.
[96] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Eynard, 30 mai 1924.
[97] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Béroud à Locard, 3 avril 1933.
[98] « Séance du 17 décembre 1919. Organisation de la police », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1920, p. 24.
[99] « Séance du 24 mars 1920. Organisation de la police », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1920, p. 122.

le laboratoire lyonnais, souhaitant « développer l'enseignement de la police scientifique »[100] dans sa faculté. Un an plus tard, la demande du responsable du bureau d'hygiène du Havre se veut plus intéressée. Il souhaite une « courte description »[101] de l'institution lyonnaise pour s'en inspirer. Les régulières publications de Locard relancent la dynamique. En 1928, le commissaire central du Havre aspire à « réorganiser au Havre, le service de l'anthropométrie et de l'identité judiciaire » à partir du « petit ouvrage » écrit par Locard en 1919. Il a « entendu parler de [ces] très intéressants travaux par M[r] Astier, ancien magistrat à Lyon […] et également par [son] collègue et ami. M. Garnier, Chef du service photographique au Ministère de l'Intérieur »[102]. En 1935, une demande analogue vient cette fois du côté de Nice[103].

II. L'inventivité comme moteur

1. A la recherche de nouvelles techniques

La rupture promue par Locard, finalement assez commune, passe par la valorisation des découvertes. Ces dernières découlent donc du projet de refondation de même qu'elles justifient sa légitimité. Comme le signalent Bruno Latour et Steeve Woolgar dans un ouvrage devenu classique, *La vie de laboratoire*, on est souvent « loin de la vision idéalisée de l'activité scientifique où les acteurs évaluent l'importance d'une recherche particulière par ce qu'elle apporte au progrès de la connaissance »[104]. La recherche scientifique est une forme de manipulation. La technicité, sous-bassement du modèle de police promu par Locard, induit une continuelle recherche d'innovations. L'apprenti sorcier qu'il estime être veut sans cesse trouver de nouveaux moyens de parvenir à la preuve scientifique. Il sait toutefois n'appartenir qu'à la seconde génération de pères fondateurs et affiche par conséquent sa modestie. Dans le chapitre sur la révélation des empreintes sur le papier du *Traité de criminalistique*, il met en garde contre la réinvention perpétuelle : « Voici la liste des colorants utilisés par ces précurseurs, et de ceux que les policiers ont employés depuis. Je la donne, autant qu'il se peut, dans l'ordre historique, avec indication du technicien qui a fait les premiers essais. Sur ce dernier point, j'espère ne soulever aucune querelle de priorité. De telles discussions seraient bien fâcheuses et bien inutiles car un même réactif a parfois été "inventé" jusqu'à trois fois, faute de connaître les travaux des prédécesseurs, ou parce qu'on a imaginé une manière toute nouvelle de l'employer »[105]. De telles méconnaissances sont attestées dans l'équipe du laboratoire de Lyon. En 1931 par exemple, Albert Claps « soutient que lui, le premier, a obtenu un résultat au cours d'une expertise d'écriture en examinant l'écoulement de l'encre dans un croisement de plis comme on l'appelle. [Or] Cette méthode a

[100] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Magnol à Locard, 20 août 1922.
[101] *Ibid.*, Lettre du docteur Loir à Locard, 27 octobre 1923.
[102] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du commissaire central du Havre à Locard, 2 février 1928.
[103] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Lucienne Bellour à Locard, 22 novembre 1935.
[104] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, pp. 154-155.
[105] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 1, pp. 130-131.

pourtant été employée » par Söderman dès novembre 1928, un rappel que l'intéressé fera dans la revue suédoise *Nordisk kriminalteknisk tidsskrift*[106].

Les nouvelles façons de révéler une empreinte, évoquées plus haut par Locard, le laboratoire lyonnais en découvre plusieurs. Pour les supports en verre, le directeur en recense plus d'une demi-douzaine, soit un tiers des découvertes totales réalisées dans ce domaine. Il rappelle tout d'abord qu'au temps de Lacassagne, Forgeot en avait imaginé deux : l'acide osmique et l'acide fluorhydrique. À Paris, Bertillon se servait de la céruse c'est-à-dire de carbonate de plomb. Locard exploite, pour sa part, le noir animal – notamment médiatisé lors de l'affaire de la rue Ravat –, le plâtre, l'oxyde de zinc, l'antimoine, le sulfure d'antimoine, le sulfate de baryste savonneux, l'ocre jaune lavé ou encore le minium. Chaque réactif fait l'objet d'une évaluation, ainsi le noir animal est qualifié de « médiocre parce qu'il souille le fond »[107] tandis que l'antimoine est « probablement préférable à tous les autres procédés », la technique consistant simplement à verser la poudre en masse pour ensuite faire tomber l'excès et balayer au pinceau fin. Certaines solutions offrent des singularités, l'ocre jaune par exemple est « si adhérent aux crêtes, et non aux sillons, qu'il n'est même pas besoin de procéder au nettoyage au pinceau », il ne reste ensuite plus qu'à changer la teinte en noir *via* un jet d'acide sulhydrique ou le dégagement de vapeurs à froid de sulfhydrate d'ammoniaque. La liste des réactifs proposés dans cette partie du *Traité* s'avère « moins longue » car « on a trouvé pour ces supports des colorants à peu près parfaits. Il y a donc eu moins de tâtonnements et il y a moins de nouvelles recherches »[108].

Outre ces petites découvertes du quotidien, peu médiatisées ou du moins dans le seul cercle des scientifiques, trois innovations majeures construisent la renommée de Locard : la poroscopie, l'étude des poussières et enfin la graphométrie. Si les origines historiques de cette dernière ont déjà été évoquées – Bertillon et son analyse malheureuse du bordereau, Humbert, Langenbruch et Frazer –, qu'en est-il de sa mise au point ? Il faut tout d'abord rappeler que Locard n'est pas à proprement parler l'inventeur du mot. En 1899, l'instituteur Defontenay avait ainsi imaginé « La graphométrie ou l'art d'apprendre et de se souvenir », système visant à prévenir les fautes d'orthographe[109]. Dans la sphère plus spécifiquement judiciaire, Crouzel avait cherché en 1909 à perfectionner l'anthropométrie en se servant de la main. Dans sa thèse, ce Bordelais avait élaboré une méthode d'identification dite anthropographométrique, « fondée sur la disposition des veines superficielles de la face dorsale de la main »[110]. Locard en avait rendu compte dans sa *Chronique latine* tout en rappelant l'antériorité des travaux du professeur padouan Arrigo Tamassia. Comme d'habitude, il avait brocardé la querelle des inventeurs : « M. Crouzel semble tenir beaucoup à établir son droit de priorité ; il reproche au professeur Tamassia, en une note d'une indiscutable véhémence, de n'avoir pas signalé une communication faite par lui […]. J'estime, pour ma part, que ces sortes de choses n'ont pas la plus petite importance. On ne compte plus les découvertes géniales qui ont été faites simultanément, en deux points du globe, par des

[106] Harry Söderman, « Ett förhastat prioritetskrav », *Nordisk kriminalteknisk tidsskrift*, 1931, n° 3, p. 43.
[107] *Ibid.*, p. 144.
[108] *Ibid.*, p. 142.
[109] Cote-Darly, « Revue des livres », *Revue franco allemande*, Munich et Paris, 10 juillet 1900, n°37, IV[e] vol., p. 312.
[110] Max de Nansouty, « Méthode anthropographométrique », *Les Annales politiques et littéraires*, n° 1361, 25 juil. 1909, p. 89.

inventeurs qui ne se soupçonnaient pas l'un l'autre »[111]. Il existe enfin le terme voisin de graphomètre désignant, depuis le XVI[e] siècle, un instrument d'arpentage. À partir de cet héritage technique et terminologique, Locard élabore donc une nouvelle analyse d'écriture basée sur la mensuration des lettres et des mots.

La multiplicité des dates de création évoquées dans ses écrits brouille les pistes[112]. Il faut aussi rappeler la traditionnelle reconstruction intellectuelle à laquelle donnent lieu les découvertes scientifiques. La démarche analogique est souvent remplacée par un lien logique et la série complexe de contingences ayant momentanément permis d'établir un lien faible se voit substituée par des éclairs d'intuition[113]. Les premières expérimentations avérées sur la mesure des écritures remontent à 1911 lors de l'affaire de fausse signature Marie Gory[114]. Dans le rapport adressé au juge le 15 février, Locard propose un chiffrage des « valeurs angulaires [et] proportionnelles », méthode ayant « donné d'ailleurs des résultats médiocres à cause du nombre relativement restreint des signatures » regrette-t-il. Peut-être encore perfectible, ce qui ne porte pas encore le nom de graphométrie s'avère plus abouti quatre ans plus tard lors d'une affaire de même nature, à tel point que Locard la présente parfois comme la première expérience réellement menée[115]. Désormais, des graphiques agrémentent le rapport[116]. La conclusion de celui-ci met en avant les « méthodes mathématiques » qui ont permis à l'expert de se prononcer. La transcription des chiffres sous forme graphique constitue probablement l'apport le plus déterminant à l'approche de Persifor Frazer, car pour ce dernier la simple lecture par l'expert des « lignes horizontales » du tableau de données suffisait pour emporter la conviction du jury[117]. Les graphiques produits assurent à la graphométrie une supériorité sur les autres techniques graphologiques car, pour reprendre l'hypothèse de Bruno Latour et Steve Woolgar, ils la rendent plus plausible. Tout le jeu de la recherche consiste en effet à désarmer ses possibles contradicteurs. Face à un appareil ou un graphique spécialement élaborés pour la démonstration, les autres chercheurs doivent déployer des stratégies autrement plus complexes pour réussir à proposer de nouvelles hypothèses[118]. En 1917, Locard détaille dans un brouillon la mouture finale de sa « nouvelle technique d'expertise en écriture : la graphométrie »[119]. Daté du 1[er] février, cet « essai » de quelque 61 pages servira de matrice à l'ensemble des publications consacrées au sujet.

Si le moment exact lors duquel Locard conçoit la graphométrie reste incertain, sa naissance est officialisée en janvier 1921 dans la *Revue scientifique*[120]. Le titre, « Une technique nouvelle de

[111] Edmond Locard, « Chronique latine. Ouvrages nouveaux sur l'identification et sur la police scientifique », *A.A.C.*, 1909, p. 534.
[112] A.M.L., 31ii67nc, Brouillon de l'article « L'application des méthodes scientifiques à l'expertise des documents écrits », Locard, sans date : « On avait tenté, dès 1918, au laboratoire de police technique de Lyon, d'appliquer à des cas judiciaires une méthode [basée sur] l'existence de constantes mesurables ».
[113] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie…*, *op. cit.*, p. 177.
[114] A.M.L., 31ii96, Rapport d'expertise de l'affaire Marie Gory, 15 février 1911.
[115] Edmond Locard, « Les méthodes de laboratoire dans l'expertise en écriture », *Revue de droit pénal et de criminologie*, *Archives internationales de médecine légale*, janvier 1921, p. 26.
[116] A.D.M.L. 4M198, Rapport d'expertise de l'affaire Lafontaine, 23 mars 1915.
[117] Persifor Frazer, *Des faux en écriture et de l'écriture, méthode scientifique nouvelle d'analyse et d'examen*, Paris, Guillaumin, 1899, p. 135.
[118] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie…*, *op. cit.*, pp. 158-160.
[119] A.M.L. 31ii67nc, *Essai sur une technique de l'expertise en écriture, la graphométrie*, Locard, Paris, 1[er] février 1917.
[120] Edmond Locard, « Une technique nouvelle de l'expertise en écriture », *Revue scientifique*, 22 janvier 1921.

l'expertise en écriture », donne l'impression d'une primeur accordée à ce périodique mais il n'en est rien. Locard ne fait que proposer un extrait, légèrement remanié, de *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques* publié quelques mois plus tôt[121]. Le 20 mai 1919, lors de son discours de réception à l'Académie des sciences, il emploie déjà le terme de graphométrie. Devant cette institution, il affirme qu'elle représente l'un « [d]es plus remarquables et [d]es plus récents progrès » des preuves indiciales[122]. De façon plus lointaine encore, il évoque avant même le premier conflit mondial les grandes avancées de l'analyse scripturale[123]. Ayant pu éprouver depuis plusieurs années son efficacité et apporté les améliorations nécessaires, il estime donc en 1921 qu'il convient de soumettre sa nouvelle méthode au jugement de la communauté scientifique. Comment se présente cette mouture finale ? Aux deux valeurs retenues par Persifor Frazer, angulaires et proportionnelles, Locard ajoute d'une part les interruptions c'est-à-dire les levées de plumes et d'autre part les formes. La graphométrie consiste à chiffrer ces données pour obtenir des statistiques et, *in fine*, construire des graphiques. Dans le cas des valeurs angulaires par exemple, l'expert mesure à l'aide d'un goniomètre transparent l'angle de chaque gramma, terme désignant la lettre ou élément de lettre. Il reporte ensuite ces deux données en ordonnée et en abscisse. Une fois l'opération réalisée pour chaque caractère, la courbe tracée met en évidence les proportions entre les valeurs angulaires et les lettres. Or, celles-ci restent invariables même si le scripteur modifie la vitesse ou cherche à déguiser son écriture. La superposition des courbes permet par conséquent de démasquer le forgeur. En définitive, il s'agit de passer de l'approche classique de la graphologie, qualitative, à une analyse quantitative. Les mathématiques, seule certitude « absolue » dans la hiérarchie mentale de l'époque reconnaît Locard[124], garantissent la scientificité de l'analyse.

Destinée à un public averti, la publication du 22 janvier 1921 suscite une curiosité somme toute modérée si l'on en croit la correspondance de Locard. La nouvelle technique appelée maladroitement « graphimétrie »[125], « photométrie »[126] voire « méthode géométrique »[127] par la presse interroge. Les cas comme celui de Lecerf, expert parisien prêt à effectuer le déplacement jusqu'à Lyon durant l'été 1921, restent exceptionnels. Ayant lu les articles successifs de la *Revue scientifique* et de *La Nature* ainsi que l'entrefilet paru en juillet dans le journal *Le Temps*[128], il souhaite rencontrer Locard pour se former à la graphométrie[129]. Au même moment, l'avocat socialiste Joseph Paul-Boncour[130] s'adresse au criminaliste lyonnais pour contester, à la lumière de la graphométrie, un rapport d'expert défavorable à sa cliente[131]. Interpellé par la publication du *Temps*, il estime le système lyonnais « infiniment plus rigoureux ». L'écho se révèle finalement d'égale intensité en Belgique, pays dans lequel Locard dispose de solides

[121] *Id.*, *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Paris, Flammarion, 1920, 303 p., pp. 185-201.
[122] *Id.*, *Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires*, discours de réception à l'académie des sciences de Lyon, 1919.
[123] *Id.*, « Laboratoires de police et instruction criminelle », *Bulletin de la société d'anthropologie de Lyon*, décembre 1912.
[124] *Id.*, *L'affaire Dreyfus et l'expertise des documents écrits*, Lyon, Desvigne, 1937, p. 33.
[125] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Arapu rédacteur scientifique du journal *Le Temps* à Locard, 18 juin 1921.
[126] Rapport Émile Massard, présenté au Conseil municipal de Paris, 10 mai 1922, p. 63.
[127] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de G. Lepetit à Locard, s.d. [probablement 1921].
[128] Richard Arapu, « Poroscopie et graphométrie », *Le Temps*, 17 juillet 1921.
[129] A.M.L. 31ii59nc Lettre de Lecerf à Locard, 14 août 1921.
[130] « Joseph Paul-Boncour », *in* Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, P.U.F., to. 7, 1972, pp. 2618-2622.
[131] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Paul-Boncour à Locard, s.d. [entre août et novembre 1922].

appuis, et, par rebond, en Allemagne[132]. En novembre 1920, il avait répondu aux sollicitations de son ami et membre de la *Revue de droit pénal et de criminologie*, Théophile Borgerhoff, en lui envoyant une version remaniée de l'article destiné à la *Revue scientifique*. Le texte, paraissant en janvier 1921 sous le titre de « méthodes de laboratoire dans l'expertise en écriture »[133], permet de contenter les avocats belges constituant le noyau dur du comité de rédaction[134]. Deux mois plus tard, Eugène Stockis, projette de « montrer [l]es méthodes graphométriques à [son] cours destiné aux magistrats et aux officiers supérieurs de la police ». Celui qui dirige alors le laboratoire de médecine légale de Liège choisit même de substituer le « terme de graphométrie, défloré par la pseudo-science germanique, [par] l'appellation de "méthode Locard" »[135].

Photo n°14 : Locard exploitant la graphométrie.

Sur ce cliché des années 1930, Locard utilise la tablette du graphoscope (voir la partie suivante) sur laquelle il pose son document et une règle. Il se sert d'un microscope simple, contrairement à l'usage habituel du graphoscope.

Source : A.M.L., Collection de photographies

.Il faut toutefois attendre l'intervention dans l'affaire de Tulle, en 1922, pour qu'une publicité d'envergure soit donnée à cette technique d'analyse de l'écriture. Commis le 11 décembre 1921 par le juge François Richard afin d'expertiser les lettres anonymes reçues par divers habitants de cette ville depuis quatre ans, Locard débarque en Corrèze à grand fracas le soir du 15 janvier 1922[136]. Encore inconnu du grand public, celui qui est alors présenté dans *Le Courrier* comme « Emmanuel »[137] « Locart »[138] annonce le succès à venir de sa méthode. « C'est par la graphométrie qui m'a déjà servi à découvrir les auteurs de méfaits semblables que j'espère aboutir », relate le reporter du *Matin* le 17 janvier 1922[139]. Les espoirs qu'il porte s'avèrent d'autant plus grands que Richard vient de se couvrir de ridicule en organisant une séance d'hypnotisme dans son cabinet. Le 8 janvier, il avait en effet cédé à la proposition d'un reporter du *Matin* – ancien fonctionnaire de la préfecture de Tulle – de faire venir un médium parisien. Réglant les frais du voyant, le journal avait publié dès le lendemain le récit de la séance, alors que la confidentialité avait été promise. Richard devient ainsi la risée de la presse, le *Gaulois* prophétisant le jour où l'astrologie se substituerait au code pénal[140]. L'issue de l'affaire donne finalement raison à Locard. Dès l'inculpation d'Angèle Laval et avant même le procès programmé pour le mois de décembre, certains journaux à grand tirage valident déjà l'apport des mathématiques pour la graphologie. *Le Monde illustré* loue le « grand savant français » qui « s'est particulièrement distingué

[132] A.M.L., 31 ii 85nc, Lettre de A. Delhougne à Locard, 18 août 1921.
[133] Edmond Locard, « Les méthodes… », *art. cit*.
[134] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 1er janvier 1921.
[135] *Ibid.*, Lettre de Stockis à Locard, 6 mars 1921.
[136] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau. Histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette, 2006, p. 122.
[137] « Les lettres anonymes de Tulle », *Le Courrier*, 12 janvier 1922.
[138] « Les lettres anonymes de Tulle », *Le Courrier*, 17 janvier 1922.
[139] « Le drame des lettres anonymes de Tulle », *Le Matin*, 17 janvier 1922.
[140] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 107.

dans la graphométrie »[141]. *L'intransigeant* surenchérit : « Jeune, svelte, l'œil vif, le cheveu dru, le pas rapide et léger, le docteur Edmond Locard […] est l'homme du jour. Il a percé le mystère de Tulle », lignes dithyrambiques à la suite desquelles le journaliste expose les principes de la graphométrie[142]. Une complainte salue également ce succès contrastant avec le Vaudeville dans lequel avait versé Richard :

« Voulant éclaircir ce mystère,
Sur les conseils d'un rédacteur,
Un magistrat croyant bien faire
Consulta un hypnotiseur ;
Mais il avait perdu son fluide,
Seul l'éloquent Locard trouva
L'auteur de ces lettres homicides,
Peu après un drame se passa. »[143]

Le directeur du laboratoire lyonnais récolte ainsi les fruits d'une opération médiatique savamment orchestrée. Il répond bien volontiers aux questions des reporters comme Clément Sahuc[144] et Chassaigne[145], chefs des informations du *Journal* et du *Progrès* –, congratule ceux qui ont produit un bon papier[146] et enfin déjeune en leur compagnie[147]. Il se montre tout aussi prévenant à l'égard des magistrats, envoyant par exemple « une brochure sur l'expertise en écriture »[148] à l'avocat Louis Lacoste[149] du barreau de Tulle en avril 1922.

L'emballement médiatique s'accompagne, sans surprise, d'une multiplication des sollicitations judiciaires, et ce jusque dans les tribunaux algériens[150]. Locard n'hésite pas à suggérer aux juges que soit portée la précision suivante sur les commises : « l'identification d'écriture sera faite par l'analyse graphométrique »[151]. Conséquentes du côté des magistrats, les demandes s'avèrent pléthoriques chez les simples justiciables[152]. Après le verdict du 20 décembre 1922, Locard enfonce le clou en signant plusieurs papiers dans des revues comme *L'Avenir médical*[153] ou *Le gardien de l'ordre*, « l'analyse graphométrique »[154] étant systématiquement mise à l'honneur. La médiatisation s'avère telle que l'un des magistrats de Tulle, indiscret mais anxieux, réitère en 1923 le souhait que son nom ne soit jamais mis en avant : « vous êtes censé avoir appris tout ce que vous dites soit à la lecture des palabres d'Angèle, soit à l'audience, soit dans les conversations que vous avez eues au palais avec les témoins, hommes d'affaires etc »[155]. Dès lors, la voie vers une diffusion plus large que le seul cadre francophone est tracée. Les demandes de renseignements affluent d'espaces aussi éloignés que l'Italie, le Portugal[156], les États-Unis[157], la Colombie[158], l'Argentine[159], l'Inde britannique[160] ou encore les Philippines[161]. Les

[141] « À propos des lettres anonymes de Tulle. La méthode graphométrique du docteur Locard », *Le Monde illustré*, 4 février 1922.
[142] « Le docteur perspicace. N'écrivez plus jamais de lettres anonymes », *L'Intransigeant*, 19 février 1922.
[143] Francette Vigneron, *L'œil de tigre. La vérité sur l'affaire du corbeau de Tulle*, Albussac, Copier-Coller, 2004, pp. 368-369.
[144] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Frédéric Leas [?], s.d. [début février 1922]
[145] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Chassaigne, s.d. [janvier 1922]
[146] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Royer, 18 février 1922.
[147] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 130.
[148] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Lacoste, 8 avril 1922.
[149] Pascal Plas, *Avocats et barreaux dans le ressort de la cour d'appel de Limoges (1811-1939)*, Limoges, P.U. de Limoges, 2007, p. 572.
[150] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de l'avocat Prunetti à Locard, 7 avril 1922.
[151] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au doyen des juges d'instruction de Lyon, 10 février 1926.
[152] A.M.L., 31ii58nc, le carton regroupe de nombreuses lettres de particuliers reçues par Locard en 1922.
[153] Edmond Locard, « L'affaire de Tulle. Un cas typique d'anonymographie », *L'Avenir médical*, juillet-août 1923.
[154] A.M.L., 31ii67nc, Brouillon à la série d'articles destinée au *Gardien de l'ordre*, sans date [1923].
[155] A.M.L., 31ii58nc, Lettre du cabinet du président du tribunal civil de Tulle [signature illisible] à Locard, 16 juin 1923.
[156] Alberto Pessoa, « Contribuiçao para o estudo do valor da grafometria », *Archivo de Medicina Legal*, Lisbonne, 1922.
[157] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Lewis System Inc. À Locard, 6 mars 1923.

interlocuteurs deviennent autant de relais, tel l'ingénieur Carlo Moriondi proposant de « faire circuler parmi [s]es collègues italiens, et [les] magistrats » ses brochures sur les « systèmes métriques et graphiques pour l'examen des faux »[162]. Ils complètent ainsi la publicité assurée par les anciens stagiaires du laboratoire lyonnais comme Söderman dans les pays scandinaves et germaniques[163]. À partir de la fin des années 1920, les sollicitations commencent néanmoins à se réduire.

Pour autant, le formidable éclairage qu'offre l'affaire Laval s'avère-t-il si décisif qu'il y paraît ? La question mérite d'être posée car la lecture du rapport Massard laisse à penser que la dynamique se serait engagée antérieurement et, surtout, que le succès de Locard en Corrèze n'aurait pas été à ce point déterminant. En juillet 1920, le conseil municipal de Paris commande en effet une étude sur la direction de la police judiciaire de la capitale. Le journaliste Émile Massard, président de la deuxième commission, se charge de l'exécuter. Il se rend entre Rhône et Saône pour déterminer « si le laboratoire de Lyon offre des particularités intéressantes pour le laboratoire de Paris », quand bien même ce dernier « a servi de modèle pour tout ce qui existe en Europe et en Amérique »[164]. Il revient tellement « émerveillé des découvertes qu[e Locard lui] a montrées » qu'il dévoile une première esquisse de son rapport au quotidien parisien *La Liberté*, le 19 janvier 1921, pour appeler de ses vœux à s'inspirer de la « graphométrie, [l']une des découvertes les plus originales du docteur »[165]. Cet enthousiasme s'avère plus significatif qu'il n'y paraît, Massard étant depuis des années déjà le spécialiste municipal de la sécurité et surtout l'homme des grandes innovations. C'est notamment lui qui avait rédigé un rapport sur les chiens de police en mars 1907, parvenant à convaincre le préfet Lépine de créer les premiers chenils et d'importer des chiens de race belge réputés plus performants[166]. La première expérience avait été conduite à Gand dès 1902. Ce n'est que trois jours après le rapport de Massard sur la graphométrie que l'annonce officielle intervient dans la *Revue scientifique*. À ce moment là, Locard n'est d'ailleurs pas encore commis pour expertiser les missives du corbeau. La version finale que Massard présente le 10 mai 1922 au conseil municipal confirme cette impérieuse nécessité de prendre exemple sur Locard, grâce auquel « le mystère des lettres de Tulle a [tout juste] été éclairci ». Cette recommandation, si chaudement appuyée, reste pourtant lettre morte, sûrement en raison de l'inimitié historique qui oppose les deux premiers laboratoires français.

2. Des appareils innovants

La mise au point de nouvelles techniques d'analyse passe inévitablement par un matériel de pointe. Locard le sait très bien même si dans son appel de 1919 il réduit au minimum l'équipement

---

[158] A.M.L., 31ii88nc, Lettre du directeur du bureau d'information commerciale de la Colombie à Locard, le 6 avril 1926.
[159] A.M.L., 31ii87nc, Lettre d'Ambrosio Rigourd à Locard, 5 juillet 1924.
[160] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Navalkar Esquire à Locard, 4 août 1923.
[161] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Charles Banks à Locard, 6 septembre 1927.
[162] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Carlo Moriondi à Locard, 4 mars 1924.
[163] Harry Söderman, « Die moderne Graphometrie », *Archiv für Kriminologie*, Bd 82, Heft 2/3, S 165, 1928, pp. 166-177.
[164] Rapport Émile Massard, présenté au Conseil municipal de Paris, 10 mai 1922, p. 63.
[165] « Science et police », *L'Express*, 20 janvier 1921, il retranscrit l'article d'Émile Massard, « Une enquête à Lyon », paru la veille dans *La Liberté*.
[166] Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, p. 238.

indispensable pour un laboratoire. Comme la plupart des directeurs de services de recherche, il consacre une partie notable de son temps à se documenter. Dans ses archives figure ainsi une brochure officielle de l'exposition internationale de technologie de police de Karlsruhe de juin 1925, document présentant notamment « L'équipement particulier de la police criminelle »[167]. Quand, au début de l'année 1926, il cherche un constructeur pour lui fournir une lampe de Wood, il profite d'une foire parisienne pour approcher la Société industrielle d'appareils médicaux[168]. Le plus souvent, les propositions de partenariat arrivent directement au laboratoire *via* des courriers ou des brochures publicitaires. Parfois, un représentant vient faire l'article comme pour la maison parisienne d'appareils photographiques Union en 1934[169]. Instrument de travail indispensable, la technologie constitue une obligation sur la scène judiciaire. Le magistrat fait preuve de vigilance quand il s'agit de désigner un homme de l'art, exigeant en plus de la compétence la possession du matériel idoine. Lorsqu'en 1929 le juge d'instruction de Saint-Étienne fait appel à Locard pour une analyse chimique de documents écrits et de cordes, il envisage ainsi une contre-expertise menée par « un nouveau laboratoire possédant les appareils et machines utiles »[170]. Quelques années plus tôt, alors que son service était encore de taille modeste, Locard avait même, de son propre chef, refusé d'intervenir dans une affaire de meurtre : « quelque [*sic*] soit mon vif désir de déferrer aux réquisitions du parquet, je n'aurais pu me charger d'un examen de taches aussi délicat, parce que je ne dispose au laboratoire de police ni d'un appareil de Florence-Nachet, ni d'un hématospectroscope, ni d'un microspectroscope […]. Dans de pareilles conditions l'aide que je pouvais apporter à la justice était sans valeur »[171]. Les aveux de faiblesse de cet acabit se révèlent extrêmement rares, mais nul doute qu'ils ont pu jouer un rôle non négligeable dans la course à l'équipement du laboratoire de Lyon à partir du milieu des années 1920.

L'acquisition du matériel de base se prolonge par la fabrication d'instruments innovants. Le fondateur de l'anthropométrie n'avait-il pas, en son temps, déjà fait montre d'une extrême créativité ? En 1910, il avait ainsi conçu le phare Bertillon : « Lors des constatations auxquelles procédèrent les autorités judiciaires, à la suite de l'assassinat dans le train de Fontainebleau, de l'infortunée M^{me} Gouin, [le chef de l'Identité] expérimenta une lampe électrique de son invention dont l'éblouissante lumière permit de découvrir dans le couloir du wagon où avait été commis le crime, les empreintes laissées par les chaussures des assassins »[172]. Locard s'inscrit dans ce schéma, imaginant des systèmes parfois hors normes tel celui permettant de donner l'alerte depuis son bureau : « Au début, j'avais fait installer un système de signaux, avec une pédale et des sonneries variées. Je me suis aperçu très vite que cela ne servait à rien. L'essentiel est de regarder constamment l'agité dans les yeux, comme les dompteurs font avec les tigres, et surtout de leur parler doucement et de leur donner constamment raison »[173]. Cette créativité technique dont font preuve les pères de la police technique n'offre rien d'exceptionnel dans le paysage scientifique mondial. Les inventeurs et bricoleurs de tous bords fourmillent dans les

[167] A.M.L., 31ii85nc, Brochure sur l'exposition internationale de technologie de Karlsruhe de juin 1925.
[168] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du directeur de la société industrielle d'appareils médicaux à Locard, 5 mars 1926.
[169] A.M.L., 31ii59nc, Lettre des Etablissements Union à Locard, 13 décembre 1934.
[170] A.D.L., 4U492, Rapport d'expertise de Locard au juge d'instruction Chazal, 18 juin 1929.
[171] A.D.M.L., 2U809, Lettre de Locard au juge d'instruction Hauw, 12 mai 1923.
[172] « Le phare Bertillon », Le journal des débats politiques et littéraires, 23 décembre 1910, p. 2.
[173] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article de Locard « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », s.d. [après 1950].

laboratoires quel que soit l'espace envisagé. Au début des années 1920, l'agent de la sûreté de Copenhague Veflinge produit ainsi un appareil de graphologie pour les « examinations [*sic*] microscopiques et la microphotographie »[174]. En 1928, à Saint-Eugène en Algérie, l'ingénieur Henri Murat imagine un nouveau procédé pour exploiter le stéréoscope judiciaire afin de mieux identifier les empreintes digitales[175]. Enfin, en 1932, un assistant de Locard rencontre un jeune Chinois de la police de Singapour, passionné par les expertises et ayant « construit avec son appareil de "Leica" un appareil microphoto[graphique] », invention qui lui vaut une gratification de 100$ de la part de ses supérieurs hiérarchiques[176].

Outre son ingénieux système d'alerte, Locard produit des inventions autrement plus utiles à la criminalistique, notamment dans le domaine de l'optique comme le graphoscope. Cette innovation, comme la graphométrie, relève de l'expertise en écritures dans laquelle Locard se spécialise après la Grande Guerre. Si l'origine même du projet ne peut pas être précisément datée, les premiers éléments de réflexion apparaissent dès 1922[177]. Dans sa correspondance, le directeur du 35 de la rue Saint-Jean mentionne déjà tout l'intérêt des faibles grossissements pour les analyses scripturales. Comme certaines études l'ont par ailleurs démontré, ces échanges épistolaires permettent probablement à Locard de mener plus rapidement à terme ses recherches[178]. Sur quelles innovations antérieures peut-il s'appuyer ? Manifestement pas sur le microscope « construit en 1917 lors d'un procès en héritage entre frères et beau-frère »[179] par un chef de laboratoire dénommé Klornert. Locard méconnaît complètement cet objet qui aurait été produit par la firme Zeiss et dont lui parle un justiciable luxembourgeois. Il peut en revanche s'inspirer des travaux du chimiste roumain Stéphane Minovici, frère du directeur de l'I.M.L. de Bucarest. Quelques années avant la guerre, il avait mené des expériences sur la détection des faux en écriture[180] en s'appuyant sur « l'examen microscopique » et « la micro-photographie [qui] seule peut permettre de suivre les hésitations de la plume »[181]. Dans son *Manuel de technique policière* édité en 1923, Locard signale par conséquent que l'expertise en écriture ne bénéficie que du seul « appareil spécial »[182] de Minovici. C'est en 1924 qu'il termine la mise au point de son « microscope d'une optique à faible et moyen grossissement ». Le descriptif adressé à Francesco Geraci du laboratoire de médecine légale de Reggio di Calabre se veut des plus complets, la confiance envers ce confrère italien est donc grande puisque l'objet n'est pas baptisé et encore moins breveté [183]. Le nom de graphoscope choisi finalement par Locard n'offre d'ailleurs aucune originalité, le mot désignant depuis plusieurs dizaines d'années divers instruments ayant trait à la médecine[184] ou au cinématographe naissant[185]. Il ne

[174] A.M.L., 31 II88nc, Lettre du chef de la police de sûreté de Copenhague à Locard, 29 décembre 1923.
[175] A.M.L., 31II85nc, Lettre de Henri Murat à Locard, 28 septembre 1928.
[176] A.M.L., 31II90nc, Lettre de Stirling à Locard, 7 décembre 1932.
[177] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Repiton, 21 mai 1922.
[178] Michel Cotte (dir.), *Circulations techniques en amont de l'innovation. Hommes, objets et idées en mouvement*, Belfort-Montbéliard, P.U.F.C., 2004, 218 p.
[179] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Muller à Locard, 18 janvier 1953.
[180] *Le mois scientifique et industriel : revue internationale d'information*, septembre 1900, n°4, p. 411. Relation du 4e congrès de chimie appliquée à Paris en 1900 où Minovici présente un procédé photographique de recherche du faux.
[181] Minovici Stéphane, « La graphologie judiciaire », *Bulletin de chimie*, n°2, 1907, p. 5.
[182] Edmond Locard, *Manuel de technique policière*, Paris, Payot, 1923, p. 129.
[183] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Geraci, 25 septembre 1924.
[184] *La France médicale : historique, scientifique, littéraire*, 1879, 840 p., p. 812.

doit pas être confondu avec le terme voisin de *grapho-detector*, nom d'un révélateur chimique créé au même moment par le docteur Paul Ehrlich[186].

La naissance du graphoscope est officialisée en 1926 à travers une courte note insérée dans un article de *La médecine du palais*[187]. Une annonce somme toute discrète pour un outil destiné à devenir emblématique. Voué principalement à l'analyse des documents écrits, taches et poussières dans l'esprit de son concepteur[188], ce microscope permet un certain retour au qualitatif après la graphométrie qui incarnait le quantitatif. Il ne s'agit donc pas d'un instrument destiné à développer la technique d'expertise médiatisée par Tulle, comme cela a pu être un temps imaginé[189]. La construction du premier modèle est lancée au début de l'été 1926 auprès de la maison Joseph Gambs de Lyon[190]. Deux autres constructeurs avaient été mis en concurrence, le Parisien OTME – office de transactions de matériel électro-médical – et le Lyonnais Jules Peter, partenaire habituel du laboratoire[191]. Alors que le premier avait tout simplement jeté l'éponge, ne pouvant « faire d'offre correspondant à [la] demande »[192], le second avait été écarté en raison du devis trop élevé. Locard privilégie donc un partenariat lyonnais, de même que pour le reste du matériel de laboratoire. Les trois-quarts des entreprises associées au 35 de la rue Saint-Jean sont établies dans la région, les autres étant principalement parisiennes et suisses. Une question de facilité ? Lyon étant effectivement une métropole économique majeure, l'offre s'avère riche. Les raisons purement pratiques jouent également à plein. Quand il faut imaginer un instrument puis en commander l'exécution, la proximité spatiale avec le fournisseur s'impose d'autant plus. L'alternance de phases d'expérimentations et d'ajustements exige de fréquents échanges entre le concepteur et le technicien. Locard en a bien conscience, lui qui a vu le professeur lyonnais Florence s'associer à l'opticien parisien Jean Alfred Nachet fin XIX^{e} pour réaliser un microscope spécial « permettant de détecter directement les globules sanguins »[193]. Or, la maison Gambs se situe, jusqu'au milieu des années 1920, au 8 place des Jacobins, soit à cinq minutes à pied seulement du palais de justice. Spécialisée depuis des dizaines d'années dans la confection d'instruments de précision comme le micro-textile vendu au début du XX^{e} siècle, elle devient le partenaire principal du laboratoire de même que l'entreprise lyonnaise Gallois fournissant pour sa part les lampes à lumière ultra-violette. *A contrario*, les droits de douane élevés découragent les velléités de relations commerciales avec l'étranger[194], et si William Stirling – stagiaire de Locard – choisit en 1933 de confier la réalisation de son synchrisiscope à la célèbre firme londonienne Negretti & Zambra, c'est uniquement parce qu'il ne réside désormais plus à Lyon mais dans la capitale britannique.

Pour le graphoscope, Locard n'aura pas l'occasion de regretter son choix, Joseph Gambs

---

[185] Jean-Loup Passek (dir.), *Dictionnaire du cinéma*, Paris, Larousse, 2001, p. 104 : en 1898 l'ingénieur Auguste Baron invente le graphoscope, procédé de synchronisation absolue de cinéma sonore et parlant.
[186] A.M.L., 31ii91nc, Lettre d'Henri Stahl à Edmond Locard, 24 décembre 1936.
[187] Edmond Locard, « Questions de criminalistique », *La médecine du palais*, décembre 1926, p. 14.
[188] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Geraci, 25 septembre 1924.
[189] Claire Bustarret, « Les savoirs de l'expert en écriture », *in* Philippe Artières (dir.), *"Percevoir l'invisible". Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)*, février 2010, p. 58.
[190] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Gambs à Locard, 30 juin 1926.
[191] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur du roi d'Elisabethville, 3 juillet 1922.
[192] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Ranchoux à Locard, 2 avril 1926.
[193] A.M.L., 31II87nc, Lettre de Locard à José Lazzarini, 13 mars 1936.
[194] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Jules Peter à Locard, 12 janvier 1924.

participant activement à l'amélioration de l'instrument. En juin 1927, il installe un levier à ressort permettant de déplacer rapidement le microscope, la trop longue manœuvre initiale consistant à desserrer une vis[195].

Carte n°1 : Le laboratoire et ses fournisseurs dans l'entre-deux-guerres

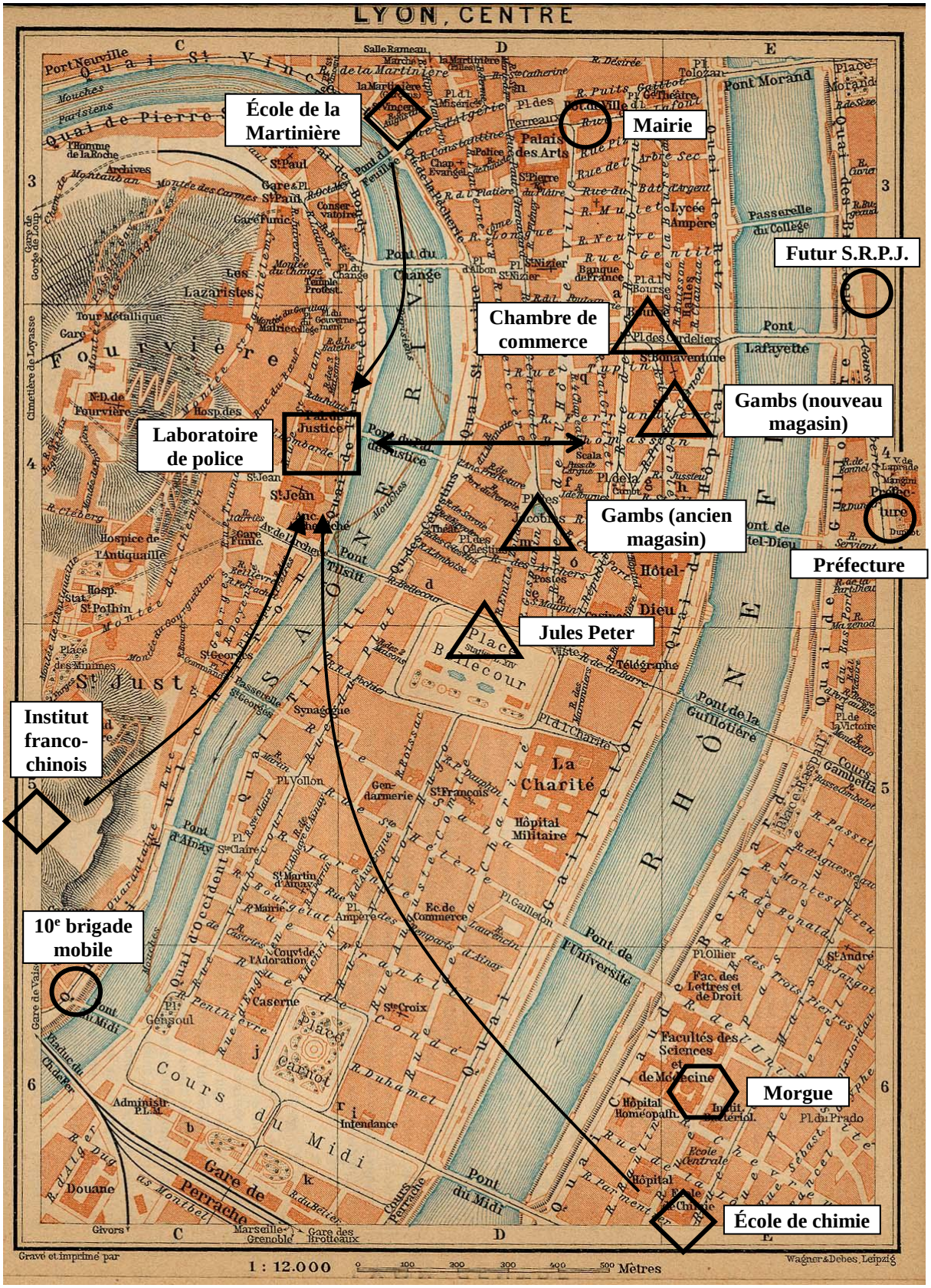

Source : *Plan de Lyon de 1914.*

Le graphoscope ainsi élaboré de façon collégiale consiste en « une planchette de 38 centimètres

[195] *Ibid.*, Lettre de Gambs à Locard, 24 juin 1927.

sur 30 centimètres [à laquelle est fixé] un microscope binoculaire monté sur un pont ». Un tel support permet d'obvier le problème du champ trop restreint du microscope : nul besoin de plier le document et de risquer des cassures multiples. La planchette peut être utilisée de façon horizontale ou oblique, et ce jusqu'à former un angle de 45°. Une question de confort, certes, mais aussi et surtout d'efficacité car il s'agit de faire apparaître les indices du faux en jouant sur l'éclairage du document. Le choix du système binoculaire relève de la même démarche : donner « la sensation de relief » pour confondre les traits superposés. Les trois grossissements proposés – 8, 23 et 41 fois – évitent l'éreintante mise au point permanente de la loupe. Dernier atout du graphoscope, essentiel en matière judiciaire, la possibilité pour son utilisateur de substituer au porte-oculaires un monoculaire sur lequel est fixé un appareil photographique spécial, ce qui permet d'éviter le problème majeur du banc de Leitz à savoir le transport. La recherche sur la miniaturisation alors en cours dans l'univers de la photographie ouvre la voie à un tel usage[196]. Bref, si l'on en croit le descriptif commercial de Locard, le graphoscope s'impose comme un instrument indispensable pour l'expert en écritures. À l'étranger, d'autres poursuivent aussi cette quête de l'instrument idéal. En 1933, l'Autrichien Siegfried Türkel, fait ainsi construire par la firme viennoise Carl Reichert le *Schriftenmikroskop*[197]. Binoculaire positionnable sur deux bancs optiques complémentaires, l'un horizontal et l'autre vertical, il permet dans le second cas de figure d'analyser un document placé sur un support opaque rétro-éclairé par deux lampes coulissantes.

Fort de son succès, Locard impulse la dynamique de l'innovation à ses stagiaires. Söderman et Stirling lui emboîtent le pas en concevant, quelques années plus tard, deux nouveaux microscopes, destinés cette fois à la comparaison des indices. Lorsqu'il intègre l'équipe lyonnaise au début de l'année 1927, le stagiaire suédois Söderman choisit de se spécialiser dans la balistique, un domaine dans lequel le laboratoire n'excelle pas, déléguant encore à l'armurier Verney-Carron une partie de ce travail. La rencontre avec Locard tombe à point nommé, celui-ci travaillant depuis plusieurs mois sur une nouvelle méthode en matière de balistique. En avril 1926, à l'occasion d'une affaire de meurtre, il avait ainsi demandé au juge d'instruction Hauw un moratoire pour l'envoi de son rapport d'expertise, « retardé par la mise au point d'une nouvelle technique permettant d'arriver à une démonstration certaine et évidente dans l'identification des balles et des douilles »[198].

Dans le cadre de recherches ponctuées par une thèse sur *L'expertise des armes à feu courtes* en 1928, Söderman choisit d'élaborer un instrument permettant de comparer les balles ainsi que les douilles. Ses rencontres avec divers spécialistes européens d'une part, Bayle à Paris, De Rechter à Bruxelles[199] ou encore Brüning à Berlin[200], la documentation glanée sur divers appareils déjà existants d'autre part, en particulier le microscope comparateur du chimiste américain Philip O. Gravelle, lui permettent de réaliser avec Gambs l'instrument désiré[201]. Söderman assume cette filiation avec le

[196] Marie-Sophie Corcy, « L'évolution des techniques photographiques de prise de vue (1839-1920). Mise en évidence d'un système sociotechnique », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 17 | 1er semestre 2009, mis en ligne le 27 septembre 2010, consulté le 10 novembre 2016. URL : http://dht.revues.org/494.
[197] Siegfried Türkel, « Ein Schriftenmikroskop », *R.I.C.*, 1933, n°4, p. 238.
[198] A.D.M.L., 2U822, Lettre de Locard à Hauw, 24 avril 1926.
[199] A.M.L. 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 1er septembre 1927.
[200] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 12 mai 1927.
[201] Calvin Goddard, « Who did the shooting ? », *Popular Science Monthly*, Novembre 1927, p. 21.

Comparison Microscope et la présente comme un gage d'efficacité. Le collaborateur de Gravelle, Goddard, l'avait déjà expérimenté avec succès lors de l'affaire Sacco et Vanzetti. Contrairement au graphoscope qui constitue une réelle invention, l'instrument de Minovici étant un appareil photographique amélioré, l'hastoscope se veut donc ouvertement le prolongement de travaux menés outre-Atlantique, schéma somme toute classique dans l'histoire des inventions[202].

En quoi consiste cet instrument ? Il s'agit de deux microscopes à faible grossissement accolés. Un système de prismes renvoyant les rayons vers un oculaire commun, permet d'offrir au même regard de l'expert les images de chacune des deux balles, l'une à côté de l'autre. Celles-ci sont installées dans des porte-objets spéciaux qui remplacent les lamelles habituelles afin de les tenir horizontalement et de les faire tourner autour de leurs axes. L'identification de la balle incriminée est établie lorsque les stries microscopiques se confondent. Enfin, l'oculaire de l'hastoscope « permet l'adaptation d'un petit appareil photographique identique à celui qui s'adapte au graphoscope », preuve que Söderman et Locard ont œuvré de concert[203]. Dans un article paru dans la *Revue belge* en 1934, Rhodes attribue d'ailleurs la paternité de l'hastoscope à Locard, une erreur qui en dit long sur la genèse de cet instrument[204].

Photo n°15 et 16 : Le hastoscope et le synchrisiscope

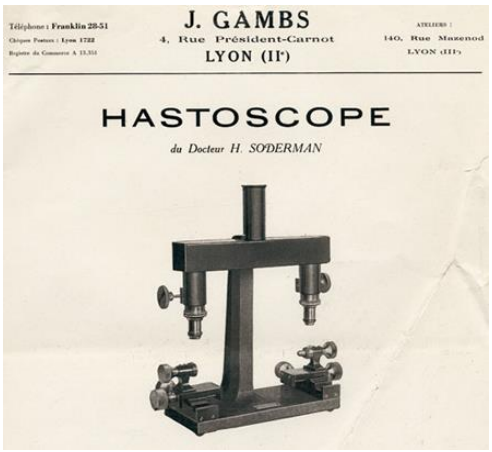

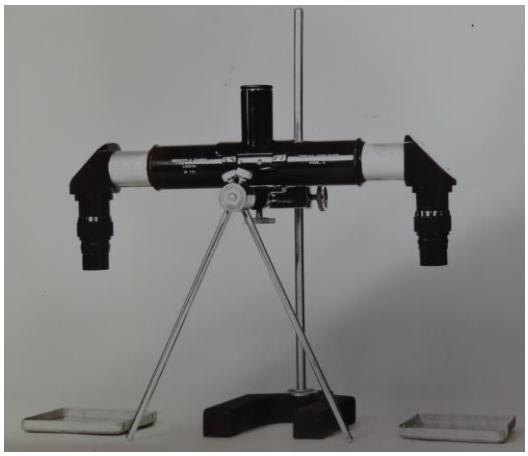

Sources : Revue internationale de criminalistique, n°1, 1929 ; A.M.L., 31ii86nc.

La mise au point du synchrisiscope relève du même processus. Son inventeur, Stirling, entre en contact avec le directeur du laboratoire de police dès le mois d'octobre 1930[205]. Le connaissant par le biais d'Harry Ashton-Wolfe, il réagit à l'article que Locard vient de faire paraître dans *Détective*. Administrateur au *Strait settlment* de Singapour – territoire géré par la Compagnie des Indes orientales – il ne s'occupe de criminalistique qu'au titre de « passe temps », son travail consistant principalement à assurer le rôle de « juge d'instruction » auprès des migrants chinois[206]. Il profite d'un congé au printemps 1931 – sa mère étant malade – pour rendre visite à Locard[207]. Stirling ne cache pas sa fascination face au graphoscope, son enthousiasme le poussant même à suggérer l'installation d'un

[202] Marie-Sophie Corcy, Liliane Hilaire-Pérez, Christiane Douyère-Demeulenaere (dir.), *Les archives de l'invention*, Toulouse, C.N.R.S.-Le Mirail, 2006, p. 11.
[203] Edmond Locard, « Deux appareils de laboratoire pour les recherches de criminalistique. Le graphoscope. Le hastoscope », *R.I.C.*, Juillet 1929, p. 117.
[204] Henri Rhodes, « Le microscope et le crime », *La Revue belge*, Juillet 1934, p. 63.
[205] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Stirling à Locard, 25 octobre 1930.
[206] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 20 décembre 1933.
[207] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 1er mai 1931.

appareil photographique miniature dans l'un des deux oculaires, une manipulation bien évidemment prévue depuis l'origine par son concepteur[208]. Perdant son emploi en 1932, il rentre définitivement en Angleterre, mettant à profit ce temps libre pour se former à la criminalistique à Lyon[209]. C'est en 1933 qu'il élabore la première version de son synchrisiscope qui n'est ni plus ni moins qu'un hastoscope amélioré permettant de comparer tout type d'indices (documents écrits, timbres, textile, bois). Des spécialistes de divers horizons sont consultés comme le toxicologue anglais William Wilcox, son compatriote et chimiste Ainsworth Mitchell ou encore l'expert en écriture américain Albert Osborn[210]. Stirling fait le choix de réduire au maximum la base de l'appareil afin de permettre l'expertise d'objets de diverses tailles. Plus sensible encore que Locard et Söderman à l'aspect pratique de l'instrument scientifique, n'étant pas pour sa part criminaliste de formation, il concentre sa recherche technique sur la facilité de transport et de montage du synchrisiscope, ainsi que sur sa polyvalence, celui-ci pouvant se transformer en simple microscope.

3. La nécessaire politique commerciale

L'achat et la mise au point d'instruments de recherche entraînent des dépenses substantielles. La plupart des demandes adressées à Locard suite à son appel de 1919 concernent précisément ce point et, en retour, le directeur lyonnais ne cherche pas à enjoliver la réalité : « Je pense qu'avec une dizaine de mille francs on pourrait acquérir le minimum nécessaire d'instruments pour fonder un laboratoire de police. Mais la dépense annuelle est nécessairement assez élevée, soit à cause de la rétribution du personnel, soit à cause de la consommation de produits photographiques (surtout les plaques) »[211]. Cette réponse pondère quelque peu l'optimisme initial affiché dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être* même s'il s'agissait, en 1919, de mobiliser les bonnes volontés. Locard doit lui-même affronter la réticence des pouvoirs publics à mettre la main à la poche, et ce dès la création du laboratoire. « [U]n vieux bec Bunsen et deux chaises de paille »[212], voilà le seul matériel que les autorités auraient mis à sa disposition lors de l'ouverture en janvier 1910. Le problème sera identique lorsque Béroud fondera le laboratoire de police de Marseille sur le modèle lyonnais en 1927. Après la création de 1910, Locard ne dispose d'aucun crédit fixe et doit adresser de régulières demandes de matériel, l'administration ne réglant que les dépenses courantes comme le bois d'allumage[213]. En 1934, 13 000 francs sont ainsi réclamés pour l'acquisition et l'entretien de fournitures sur un total de 968 400 francs pour l'ensemble du « matériel de toute nature » de la police d'État lyonnaise[214]. Deux ans plus tard, toute commande même minime doit désormais être revêtue du cachet du directeur du laboratoire « pour éviter qu'il y ait confusion entre les fournitures qui doivent figurer sur les bons payables de l'État, et les fournitures demandées par mes assistants ou stagiaires pour leurs travaux personnels »[215].

[208] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 14 mai 1931.
[209] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 3 novembre 1932.
[210] A.M.L., 31ii86nc, Lettres de Stirling à Locard du 23 novembre et du 20 décembre 1933.
[211] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur Gombault, 18 juillet 1923.
[212] Edmond Locard, *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Arthème Fayard, 1957, p. 28.
[213] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de l'agent comptable des services de police de la préfecture du Rhône à Locard, 15 octobre 1925.
[214] A.D.M.L., 4M74, Exercice 1934 du budget de la police d'État lyonnaise, s.d.
[215] A.M.L., 31ii57nc, Note de service de Locard pour le personnel du laboratoire, 4 juin 1936.

Les fins de non-recevoir du ministère sont fréquentes, même la demande de 50 francs mensuel pour « adopter le régime du balayage par une femme [à l'exception des] deux chambres dans lesquelles se trouvent les pièces à conviction et où nul étranger ne doit pénétrer » se voit refusée en 1921[216]. Le combat permanent pour les subsides met bien sûr en péril le bon déroulé des enquêtes. En 1950, le frigidaire « faute d'une réparation urgente a cessé de fonctionner. Nous risquons de perdre les sérums qui y sont en réserve, dont la valeur marchande est fort élevée, et que nous ne pouvons nous procurer qu'en Suisse, avec de sérieuses difficultés »[217], s'alarme Locard, tandis que « la verrière et [l]es chenaux qui couvrent une partie du laboratoire de police »[218] montrent également des signes de faiblesse. Au sortir des restrictions, la situation matérielle reste donc précaire même si l'indigence du laboratoire culmine bien évidemment durant l'Occupation. Faute de chauffage, le froid qui sévit sous les combles du palais de justice se révèle encore plus vif[219] alors que l'ensemble du personnel est affaibli physiquement[220]. Hébergés le temps du conflit, les chimistes du contrôle postal laissent toutefois « un appareil [à ultra-violet] neuf et de grand luxe que nous garderons »[221], se réjouit Locard.

Ce dernier compose comme il peut avec le manque de subsides. Il tente parfois de jouer sur la vocation enseignante du laboratoire. En 1936, il sollicite en vain « un contingent de 2 litres d'alcool absolu et de 12 litres d'alcool à 96° à utiliser en franchise de l'impôt », le laboratoire n'étant pas reconnu comme un « établissemen[t] d'enseignement ou de recherches scientifiques […] poursuivies dans un but purement désintéressé »[222]. Il met aussi en avant le caractère scientifique de son service pour obtenir des subventions, par exemple avec la Caisse nationale de la recherche en 1936 pour acheter un appareil photographique[223]. Il parvient à ses fins de façon plus régulière avec la chambre de commerce et ce grâce à ses relations. En effet, grâce à son beau-père Charles Soulier il peut renforcer les liens qu'il avait commencé à tisser avec cette institution lors de l'exposition universelle. Les deux hommes s'étaient rapprochés un peu plus une fois l'ordre de mobilisation tombé, Soulier veillant sur sa fille et préparant la venue au monde de son petit-fils Jacques, né le 30 septembre.

Avec Locard, ils restent en contact étroit durant la durée du conflit. Le directeur du laboratoire de police est notamment sollicité quand une enquête est diligentée au sujet d'une domestique de la maison Soulier. Pauline Bauer, d'origine allemande, est dénoncée « comme dangereuse »[224] par l'un des anciens jardiniers de la famille. La méfiance est alors de mise envers les étrangers, dès le 31 janvier 1917 ils ne pourront donc plus entrer ou sortir du pays sans avoir fait viser leurs passeports auprès des préfets[225]. Après avoir consulté Locard, « détaché jusqu'à ces derniers jours au service du Chiffre », le secrétaire général pour la police conclut qu'il s'agit de « faux bruits » et conseille au président de la chambre de commerce d'envoyer la domestique chez l'un de ses amis lyonnais afin « [d']éviter toute

[216] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 15 septembre 1921.
[217] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef du C.A.T.I., 4 mai 1950.
[218] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef du service de l'architecture de la préfecture du Rhône, 6 novembre 1950.
[219] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Denise Bichambis, 26 décembre 1943.
[220] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 37.
[221] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Denise Bichambis, 6 septembre 1939.
[222] A.D.M.L., 4M72, Lettre du directeur général des contributions indirectes à Locard, 3 avril 1936.
[223] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de l'administrateur de la Caisse nationale de la recherche scientifique à Locard, 7 décembre 1936.
[224] A.D.M.L., 4M383, Lettre du secrétaire général pour la police au général Goigoux, 5 octobre 1914.
[225] Erwan Helbert, *Surveiller la ville en temps de guerre : Lyon en 1917*, Master 2 d'histoire dirigé par Christian Sorrel, Université Lyon 2, 2017, p. 105.

émotion dans le quartier de Vassieux gare S^{t} Claire où les habitants se connaissent comme dans un petit village ». Soulier s'implique également pour « l'achat de [la] maison pour après la guerre »[226]. La future Cigaline, située dans ce même quartier de Vassieux, devra accueillir une famille de deux enfants, Denise étant née le 18 novembre 1917. Le président de la chambre de commerce fait donc tout pour resserrer encore les liens familiaux, d'autant plus que son fils – le lieutenant Soulier – est abattu dans les airs au début de l'année 1917[227]. Une fois la paix revenue, le gendre et son beau-père se voient régulièrement. Au syndicat d'initiative de Saint-Clair bien sûr, pour défendre les projets d'aménagements du quartier comme l'indique le verso d'une feuille réutilisée plus tard lors des restrictions de papier[228]. À l'académie des sciences aussi, Soulier intégrant en 1920 la section de philosophie, morale, jurisprudence et économie politique après avoir été intronisé par René Garraud[229]. Il consacrera son discours de réception à un sujet cher à son gendre, à savoir l'orientation professionnelle.

La chambre de commerce, dont Soulier reste un membre éminent après en avoir quitté la présidence en 1919, devient donc contre toute attente le principal bailleur de fonds du laboratoire. Le 7 décembre 1923, Locard sollicite ainsi cette institution pour ses « recherches expérimentales dans le but d'établir une technique pour l'analyse des poussières », elles « exigent [en effet] un outillage coûteux et en particulier un appareil microphotographique dont [il ne peut] faire l'acquisition », son prix étant de 12 862 francs[230]. Selon le gendre de Soulier, la chambre de commerce, qui finance déjà d'autres laboratoires de recherche comme celui de la condition des soies[231], « s'intéresserait à des travaux faits dans l'intérêt collectif et […] peut-être elle jugerait convenable d'en faciliter l'exécution en attribuant une part sur la souscription en faveur du laboratoire ». La demande est validée au début de l'année 1924. Loin d'être un cas isolé, un tel appui pécuniaire se renouvelle chaque année. Les présidents successifs de la chambre, travaillés au corps par Soulier et Locard, se passent le mot comme le confie Louis Pradel au moment de prendre sa retraite en janvier 1931 : « l'appui que vous avez trouvé auprès de la chambre de commerce était tout naturel […] mais je me suis fait un devoir en abandonnant ma Présidence de recommander tout spécialement à mon successeur l'importance des travaux que vous avez poursuivis avec tant de succès »[232]. Une telle bienveillance, complétée par la promesse systématique de fournir un compte-rendu ou, du moins, un « album d'images »[233], sur l'usage des subsides, assure ainsi au laboratoire une certaine tranquillité financière. Pour achever de convaincre la chambre de commerce, Locard n'hésite pas à faire jouer son carnet d'adresses. Au milieu des années 1920, Auguste Lumière en personne est sollicité pour appuyer une demande pour une balance de précision de 5 000 francs « Je suis bien désolé de cette mendicité récidivante, mais si je ne comptais que sur l'État, le laboratoire n'aurait d'autre outillage que les doigts des préparateurs »[234].

[226] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Edmond Locard à Lucie Locard, 4 juin 1918.
[227] *Ibid.*, Lettre du soldat Guillot à Charles Soulier, 5 avril 1917.
[228] A.M.L., 31ii39nc, Réunion du syndicat d'initiative de Saint-Clair, s.d.
[229] Maurice Lannois, *Notice nécrologique de M. Charles Soulier lue le 11 novembre 1941*, Lyon, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 2.
[230] A.M.L., 31ii41nc, Lettre de Locard au président de la chambre de commerce du Rhône, 7 décembre 1923.
[231] A.D.M.L., 8MP80, Budget de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon pour l'année 1915.
[232] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Louis Pradel à Locard, 12 janvier 1931.
[233] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 24 juin 1935.
[234] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Auguste Lumière, sans date [vers 1924].

Outre ces expédients exceptionnels et bien trop irréguliers, Locard compte sur ses propres ressources, tout comme son fortuné[235] homologue suisse rappelle d'ailleurs un article des *Archives* : « Les maigres subsides du gouvernement vaudois [ont été] augmentés des dotations importantes que Reiss, en véritable apôtre de l'idée, se voit obligé de faire pour le développement de son œuvre »[236]. « Le matériel de mon laboratoire, je l'ai bien entendu payé de ma poche » indique Locard dans ses mémoires, ajoutant même ne « jamais [avoir] voulu de traitement »[237]. Une affirmation à corriger quelque peu puisqu'il touche en réalité une indemnité trimestrielle s'élevant, en mars 1928, à 4 522 francs[238]. Il ne relève toutefois pas du service de Sûreté[239]. Georges Béroud touche donc à peine moins, au même moment, avec 12 000 francs d'indemnités annuelles. Il s'agit d'un choix pleinement assumé et justifié dans l'appel de 1919 : « Le directeur et ses aides sont experts près les tribunaux. Il n'y a que des avantages à ce qu'ils ne touchent de l'administration qu'un fixe minime représentant la direction du service, ainsi que les cours et conférences aux agents. Pour le surplus, les honoraires d'expertises leur tiendront lieu de traitement. Il y a là une excitation au travail, une économie pour le budget, puisque nombre d'expertises sont rétribuées par les intéressés et, pour le surplus une juste répartition des charges entre l'Intérieur et la Justice »[240]. Une péréquation des charges serait donc opérée entre les deux ministères tandis que les directeurs de laboratoires trouveraient là une source de motivation. Lorsqu'en 1932 le député du Rhône Massimi suggère de relever les indemnités qui s'élèvent désormais à 17 000 francs annuels, Locard l'en remercie chaleureusement tout en rappelant l'origine de ce fonctionnement particulier et l'impossibilité d'une augmentation « à un moment où on ne parle que de compression »[241].

Les expertises, voilà donc la principale source de revenu, car si le principe de gratuité de la justic est définitivement établi depuis 1789, la machine judiciaire a bel et bien un coût[242]. Le cahier des recettes du mois de mars 1928 confirme l'importance des recettes judiciaires pour Locard. Les 1 500 francs d'indemnité ne pèsent pas lourd à côté des 2 300 francs d'articles – autre recette non négligeable – et surtout des 8 000 francs d'analyses. Peut-être est-ce d'ailleurs le paramètre expliquant la réorientation des travaux du laboratoire du côté de la graphologie après la Grande Guerre, quoi qu'en dise Locard. Ce dernier avance en effet avoir répondu à un besoin : « Un beau jour, le procureur de la République de Lyon m'a envoyé chercher dans mon grenier et m'a dit : "Nous avons absolument besoin d'un expert en écritures, nous n'avons comme experts que des […] margoulins et on aimerait bien avoir un homme de science". [...] Et alors, je me suis attelé tout spécialement à cette question des expertises d'écriture »[243]. En réalité, il comprend rapidement tout l'intérêt qu'il y aurait à privilégier un domaine d'expertise autrement plus lucratif que les autres. En mars 1928, il touche par exemple 1 175 francs

[235] Nicolas Quinche, *Sur les traces…*, *op. cit.*, p. 307.
[236] P.-E. M., « Une chaire de police scientifique », *A.A.C.*, 1912, p. 385.
[237] Edmond Locard, *Mémoires…*, *op. cit.*, p. 27.
[238] Archives personnelles de Michel Stagnara, Registre de comptes de Locard pour l'année 1928.
[239] A.D.M.L., 4M9, État nominatif du personnel affecté à la Sûreté, 4 mars 1925.
[240] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 122.
[241] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Massimi, 22 novembre 1932.
[242] Hélène Crespin, *Les frais de justice au XIX^e siècle*, Paris, L.G.D.J., 1995, p. 3 ; Sandra Menenteau, « Le prix des expertises dans la Vienne de 1811 à 1914 », *in* Benoît Garnot (dir.), *Les juristes et l'argent. Le coût de la justice et l'argent des juges du XIV^e au XIX^e siècle*, Dijon, E.U.D., 2005, pp. 101-110.
[243] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8^e entretien, 41min 50s.

pour l'affaire d'écriture Gaillard contre 120 francs pour identifier des empreintes digitales dans le dossier Dumas[244].

Tableau n°3 : Les expertises, première source de revenu pour Locard

	Gain total	Nombre	Gain moyen
Le fascicule *Instructions pour les recherches techniques*	25 francs	25	1 franc
Articles	2 285 francs	35	65 francs
Expertises	8 000 francs	19	421 francs
Indemnité mensualisée	1 507 francs		

Source : Archives personnelles de Michel Stagnara, Registre de comptes pour l'année 1928, données du mois de mars

Comment expliquer un tel écart ? La tarification est libre pour le premier type de procédure mais strictement réglementée pour le second. En 1924, Locard annonce à un justiciable que « Pour les expertises en écriture, les prix sont naturellement très variables. Ils oscillent entre 300 et 700 francs pour les affaires courantes, suivant la difficulté et suivant le nombre de photographies et de microphotographies », tandis que le décret du 5 octobre 1920 prévoit « 110 francs pour les expertises d'empreintes digitales, 45 francs pour les examens de taches et pour les recherches chimiques »[245]. L'article 18 de la loi de 1920 précise en effet que les travaux non réglementés sont fixés « par les magistrats qui ont commis les experts »[246]. Si les textes successifs relèvent peu à peu les tarifs imposés, ils restent modérés. Le décret du 22 décembre 1927 fixe des honoraires à 140 francs pour les empreintes digitales[247], prix passant à 180 francs au début de l'Occupation contre 125 francs pour les taches et 300 francs pour la « recherche de l'origine du sang par famille »[248]. La tarification officielle s'avère d'autant plus contraignante pour les experts que certains magistrats regroupent les travaux relevant du même dossier. Ducry s'en plaint à Locard en 1924, le procureur Long ne lui « allou[ant] que 35 francs lorsqu'il aura à comparer les empreintes d'un même individu quels que soient les différents états-civils qu'il ait pu prendre, au contraire il aura droit à la taxe de 110 francs dès que le travail de comparaison d'empreintes concernera deux individus différents »[249]. Afin de réduire les frais de justice, Long adapte donc le décret du 5 octobre 1920. À cela s'ajoute le coût du transport également réglementé, en 1938 il s'agit du « trajet en chemin de fer en première classe aller et retour, plus 30 francs par jour d'indemnité de séjour »[250].

Toutefois, l'extrême liberté des expertises d'écriture se réduit au fil des années puisque durant la Seconde Guerre mondiale, Locard annonce au juge de Montbrison qu'une « Convention avec le parquet général de Lyon »[251] fixe désormais ses honoraires pour l'expertise de faux à 650 francs. Par ailleurs, le directeur du laboratoire s'expose à des refus. Comme le lui rappelle le juge de Bourg, « nous ne pouvons engager des frais que pour une somme réduite : si cette somme est dépassée, nous devons

[244] Archives personnelles de Michel Stagnara, Registre de comptes de Locard pour l'année 1928.
[245] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au juge d'instruction de Corte, 12 mars 1924.
[246] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au receveur de l'enregistrement de Lyon, 9 juin 1923.
[247] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au juge d'instruction de Montélimar, 8 novembre 1940.
[248] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Filippini, 25 novembre 1941.
[249] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Ducry à Locard, 21 décembre 1921.
[250] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Jean Thibaut, 6 septembre 1938.
[251] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au juge d'instruction de Montbrison, 30 avril 1940.

demander l'autorisation du Parquet général ou même de la chancellerie »[252]. Une pareille mésaventure arrive en 1937. Un an plus tôt, Locard avait sympathisé avec le juge de Verdun, Gonzague Durand, lui signifiant « d'une façon définitive, que, toutes les fois que vous aurez besoin des services du laboratoire de police technique, nous serons à vos ordres, sans qu'il y ait lieu de s'inquiéter de la question des honoraires »[253]. Une affaire d'écriture se présente peu après, Locard propose 1 500 francs de rétribution, ce que la chancellerie valide[254]. En décembre 1936, il est de nouveau sollicité par le magistrat de Verdun et fixe encore ses honoraires à 1500 francs. Toutefois, le parquet général ne l'entend pas de cette oreille et plafonne la dépense à 900 francs, au grand désarroi de Durand : « je vous transmets cette réponse dans laquelle je ne suis pour rien. Je n'ai jamais, en effet, caché à ces messieurs ma répugnance à réduire les honoraires des experts, surtout lorsque ceux-ci, comme vous, par exemple, sont des savants. Historien du droit, je ne me fais aucune illusion sur les hommes »[255]. Fidèle à sa promesse, Locard accepte de s'aligner sur le prix fixé par le parquet de Nancy. Malgré l'accord, le juge de Verdun se voit finalement refuser cette somme : « Les finances sont en piteux état, etc. Il faut restreindre tous frais, etc encore. De telle sorte que c'est la modicité des honoraires et non la valeur de l'expert que j'ai dû rechercher. Combien je le regrette ! Je n'ai jamais caché à la Cour mon estime pour vos travaux et ma sympathie pour votre personne »[256].

Locard a bien conscience que l'expert doit vendre ses prestations, tant auprès des magistrats que des justiciables. Il se mue donc en véritable commercial adoptant un langage idoine. Ses analyses sont toujours annoncées comme n'excédant pas telle somme ou comme étant « seulement »[257] de tel montant. Et promesse vaut engagement lui signale le juge de Nantua en 1943, rappelant que Locard avait fixé le maximum à 1 000 francs pour finalement rendre un rapport à 1 500 francs. Dans cette affaire de placards diffamatoires, le magistrat se trouve bloqué du fait de la « correspondance que nous avions échangée précédemment au sujet de vos honoraires », car « n'ayant pas fait demander l'autorisation de dépense à la chancellerie, il ne m'est pas possible de vous taxer à 1 500 francs »[258]. De même, Locard module ses prestations. En 1937, il expose sa grille tarifaire à un commerçant algérien : « Je vous demanderai 250 francs pour une consultation, 500 francs pour un rapport sommaire ou 1 500 francs pour un rapport complet, destiné à la justice, et illustré d'agrandissements photographiques »[259]. Il précise à chaque fois que le coût du rapport dépend bien évidemment de l'importance de l'affaire[260].

En bon représentant de commerce, le directeur du laboratoire de police affiche également sa volonté de diminuer les frais de justice pour ses clients en jouant sur la variable d'ajustement que représente le transport : « La combinaison la plus économique de beaucoup serait que les parties acceptassent l'envoi des pièces au greffe de Lyon avec désignation d'un juge-commissaire par commission rogatoire pour notre prestation de serment. Plus simplement encore, nous pourrions prêter

[252] *Ibid.*, Lettre du juge d'instruction de Bourg à Locard, 8 août 1939.
[253] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Verdun, 31 janvier 1936.
[254] *Ibid.*, Lettre du juge de Verdun à Locard, 10 février 1936.
[255] *Ibid.*, Lettre du juge de Verdun à Locard, 23 janvier 1937.
[256] *Ibid.*, Lettre du juge de Verdun à Locard, 24 février 1937.
[257] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge d'instruction de Perpignan, 10 décembre 1936.
[258] *Ibid.*, Lettre du juge de Nantua et de Gex à Locard, 4 octobre 1943.
[259] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Touileb Hocine, 3 mai 1937.
[260] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Marcel Padel, 3 septembre 1934.

serment à l'audience des référés. Il n'y aurait […] d'autres frais de transport que le voyage de M. Morgan. Dans ces conditions, nous ne demanderions M. Chevassus et moi que ~~300~~ 250 F chacun, alors que je ne demande jamais moins de 1 000 F pour un déplacement »[261]. Il serait toutefois abusif de considérer que Locard vend son âme de laborantin au démon du capitalisme. Il va de soi qu'il offre gracieusement ses services à son entourage comme Paul Duvivier[262]. Certains justiciables se voient en outre accorder des réductions, tels les instituteurs et institutrices du premier arrondissement de Lyon en 1934 par l'entremise du professeur Probst, une connaissance de Locard[263]. Ce dernier n'a-t-il pas été l'un de leurs formateurs par le passé ? Enfin, de telles pratiques sont largement répandues dans la profession. En 1938, l'un de ses co-experts pour une affaire d'écriture, le graphologue Édouard de Rougemont, lui demande : « Avant de répondre, je viens vous demander quel chiffre d'honoraires vous avez demandé afin que nous ayons une base. Vous connaissez l'importance de l'affaire et les ressources des plaignants »[264]. Le prix demandé dépend donc du niveau de vie du justiciable.

Commercial dans l'âme, Locard ne fait que pousser à l'extrême des pratiques assez usuelles dans les laboratoires de police, faute de subsides suffisants. Imaginer et réaliser de nouvelles techniques et des appareils innovants, là encore rien de bien original. Si le rôle fondateur prêté à Locard se résumait à ces quelques éléments, il serait bien superficiel. La véritable rupture s'avère tout autre, à savoir l'approche globale adoptée très tôt par Locard. Nul autre pionnier de la police scientifique ne semble pousser aussi loin cette logique.

III. Une approche globalisante

1. Regrouper toutes les sciences ?

« Toute technique nouvelle qui se constitue emprunte nécessairement quelque chose à d'autres préexistantes, et les questions de bornage sont plus difficile à résoudre, certes, en matière de domaines scientifiques qu'en droit rural. Or, il n'est pas douteux que la technique policière semble avoir en commun avec la médecine légale, l'anthropologie criminelle et la chimie légale des zones d'influence où le départage n'est pas évident »[265]. En écrivant ces quelques lignes en 1912, Locard ne risque pas de provoquer de polémique tant la chose semble entendue. Elle l'est notamment pour les médecins légistes de langue française qui estiment être les tuteurs légitimes de la criminalistique et qui, lors de leur III[e] Congrès tenu à Paris en mai 1913, émettent « le vœu que des notions élémentaires de médecine légale soient données dans les Facultés de droit. Il demeure entendu que sous le nom de "notions élémentaires de médecine légale" seront comprises des notions élémentaires d'anatomie et la "Police scientifique" : Bertillonnage, anthropométrie, etc. »[266]. C'est pourquoi Étienne Martin et Balthazard, représentant cette institution francophone, fondent après la guerre les *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*. Lacassagne n'estime-t-il d'ailleurs pas, encore au début du XX[e]

[261] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à l'avoué de Louis Charnois, 10 février 1927.
[262] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Paul Duvivier, 21 novembre 1938.
[263] *Ibid.*, Lettre de Petit à Locard, 9 juin 1934.
[264] *Ibid.*, Lettre d'Édouard de Rougemont à Locard, 2 mai 1938.
[265] Edmond Locard, « Le manuel de police scientifique (technique) de Reiss », *A.A.C.*, n°217, 1912, p. 63.
[266] « Nécessité d'un enseignement médico-légal dans les facultés et Ecoles de droit », *A.A.C.*, 1913, p. 522.

siècle, que « [l]a police scientifique est une branche qui se rattache de fort près à la médecine légale dont elle peut être considérée comme une simple dépendance »[267] ? De son côté, Locard, bien que médecin légiste de formation, délaisse volontiers les levées de corps, soulagé d'échapper à la vue du sang. Le refus de toute ingérence dans ce domaine lui permet également de vivre en bonne intelligence avec son ancien camarade du laboratoire de médecine légale. Ne dérogeant pas à cette ligne de conduite, l'auteur du *Traité de criminalistique* réaffirme, en 1931, refuser de voir la police technique marcher sur les plates-bandes des autres sciences : « Il saute aux yeux qu'une telle définition absorbe la médecine légale, la chimie légale et la psychologie du témoignage. C'est par une élimination, évidemment artificielle et illégitime, de ces arts déjà bien établis que va être délimitée la technique policière »[268].

Malgré un *statu quo* apparent, Locard infléchit sa position à deux niveaux. Tout d'abord, il doit se résoudre à s'entourer de médecins légistes, car pourquoi se priver de telles compétences ? D'autant plus que le directeur du laboratoire de police est, dans l'idéal, un médecin légiste. En 1919, dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Locard se contente de laisser la porte ouverte. Les assistants doivent savoir encarter correctement un individu au laboratoire et savoir relever des empreintes sur le terrain, mais « Rien n'empêche, outre ces connaissances obligatoires et communes, de spécialiser certains d'eux selon leurs goûts »[269]. Six ans plus tard, avec « Le programme des laboratoires de police », il s'enhardit : « On sent qu'avec un tel programme les laboratoires de police tendent à représenter tout le côté technique de l'enquête criminelle. Il faut donc qu'ils constituent une association de spécialistes »[270]. La mue du discours répond aux évolutions du laboratoire de police, ce dernier accueillant rapidement des médecins légistes comme Georges Béroud, stagiaire de 1922 à 1925. Martin le reçoit d'ailleurs dans son service en 1923, année durant laquelle le futur directeur du laboratoire marseillais fréquente également l'asile d'aliénés de Lyon[271]. Quatre ans plus tard, à l'époque de Söderman, le laboratoire lyonnais abrite désormais deux médecins légistes, Berger et Taupin[272]. Dans les années 1930, une entreprise parisienne démarche même Locard pour de l'histologine, solution permettant de « conserver les cadavres dans les amphithéâtres d'anatomie et de médecine légale »[273]. L'ambigüité est donc bien réelle. Le Rubicon n'est toutefois pas franchi, les levées de corps restant chasse gardée de l'I.M.L. La seconde inflexion, plus offensive, concerne le rapport entre les différents centres de recherche. En 1925, Locard affirme en effet : « Il serait extrêmement souhaitable qu'une fusion s'établît entre les laboratoires de police, les laboratoires de médecine légale et les laboratoires de toxicologie, de chimie biologique et de recherche des fraudes. On y gagnerait d'abord une sérieuse économie de matériel. D'autre part, il en résulterait une cohésion plus grande dans les recherches. Ce que le professeur Balthazard a tenté à l'Institut médico-légal de Paris, ce qu'on a réalisé dans plusieurs

[267] Jean-Henri Bercher, *Étude…*, *op. cit.*, p. 4. Version annotée du fonds Lacassagne de la Part-Dieu, aucune remarque de Lacassagne en marge, ce qui laisse supposer un accord avec cette affirmation.
[268] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, préface.
[269] *Ibid.*, *La police…*, *op. cit.*, p. 123.
[270] *Ibid.*, « Le programme… », *art. cit.*, p. 234.
[271] A.D.B.D.R., 4M16, *Titres et travaux du docteur Georges Béroud*, 1927 ; Frédéric Scheider, *Aliénisme et catholicisme à Lyon au XIX^e siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Lyon 3, 2005 ; Samuel Odier, *La fin de l'asile d'aliénés dans le Rhône et l'Isère à partir de l'exemple du Vinatier et de Saint-Egrève (1930-1955)*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2006.
[272] Harry Söderman, *Quarante ans…*, *op. cit.*, p. 42.
[273] A.M.L., 31ii59nc, Plaquette publicitaire des Laboratoires de chimie appliquée, s.d. [années 1930]

villes d'Allemagne doit ici servir de modèle »[274]. Cette proposition appelle deux remarques. D'une part, Locard ne se permet de la formuler qu'après la mort de son maître en 1924. D'autre part, il ne précise pas quel laboratoire devrait absorber les autres, laissant même entendre, avec l'exemple de Balthazard, que cela pourrait être l'I.M.L.

Dix ans plus tard, dans *La criminalistique à l'usage des gens du monde*, il lève toute ambigüité : « Un jour viendra où les laboratoires de criminalistique hériteront des laboratoires de médecine légale tout ce qui concerne le crime, et parce que c'est logique, et parce que la médecine légale tend de plus en plus à devenir médecine sociale et à se cantonner dans l'immense domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles »[275]. En effet, du fait de son intérêt croissant pour cette dernière question, Martin délaisse peu à peu le champ de la médecine judiciaire au profit de Locard. Sous la guerre, il avait été inspecteur médical dans les usines d'armement[276]. En octobre 1929, il fonde le mensuel *La médecine du travail* alors que son confrère de la rue Saint-Jean lance la *Revue internationale de criminalistique*[277]. Locard n'a donc aucun mal à revendiquer l'héritage des *Archives* de Lacassagne, Martin s'orientant dans une toute autre direction. Un an plus tard, le directeur de l'I.M.L. crée l'Institut universitaire de médecine du travail. Il participe également aux grands débats sur la silicose en soutenant, en juin 1932, la demande de financement d'Albert Policard auprès du bureau international du travail. Ce dernier, histologiste et gendre d'Alexandre Lacassagne, cherche alors à mieux comprendre cette maladie en pratiquant des expériences sur des animaux. Les premiers résultats démontrent les liens étroits entre tuberculose et silicose. La première serait donc amenée à l'usine par l'ouvrier, conduisant ensuite à la seconde. Martin s'oppose rapidement à de telles conclusions et, avec d'autres médecins comme Jean Magnin, milite pour faire reconnaître la silicose comme maladie professionnelle. En 1934, alors que le débat est d'envergure européenne[278], il déplore que la France soit « un pays arriéré où l'inspection du travail est inexistante »[279], renouvelant régulièrement ses attaques contre ce qui est qualifié de « thèse des patrons »[280].

L'ambition de Locard ne se restreint pas à la seule médecine légale comme il l'expose dans *La criminalistique à l'usage des gens du monde* : « Au vrai, lorsque la période d'organisation dans laquelle nous sommes encore sera terminée, il faut prévoir et souhaiter aux laboratoires de criminalistique l'attribution de tout ce qui concerne la preuve indiciale du crime. En ce sens, la médecine légale criminelle, la toxicologie, la chimie légale, la chimie des fraudes rentrent évidemment dans son

[274] Edmond Locard, « Le programme… », *art. cit.*, p. 234.
[275] *Ibid.*, *La criminalistique à l'usage des gens du monde et des auteurs de romans policiers*, Lyon, Desvigne, 1937, p. 17.
[276] Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *Revue française des affaires sociales*, 2008/2-3, p. 270.
[277] Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, *La santé au travail (1880-2006)*, Paris, La Découverte, 2006, 123 p. ; Anne-Sophie Bruno, Eric Geerkens, Nicolas Hatzfeld et Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, P.U.R., 2011, 306 p.
[278] Paul-André Rosental et Catherine Omnès, « L'histoire des maladies profesionnelles, au fondement des politiques de "santé au travail" », *R.H.M.C.*, 2009/1, n° 56, p. 10 ; Laure Léoni, « Histoire de la prévention des risques professionnels », *Regards*, 2017/1, n° 51, pp. 21-31.
[279] Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux" : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XXe siècle », *R.H.M.*C., 2009/1, n° 56, p. 111.
[280] Étienne Martin, « Que devient en France la question de la silicose, maladie professionnelle ? », *Médecine du travail*, janvier-mai 1941, pp. 1-4.

domaine »[281]. L'argumentaire, poursuivi dans d'autres publications, s'appuie notamment sur le prix élevé du matériel de recherche : « Collaboration de techniciens divers, accumulation, et non plus dispersion d'un matériel aujourd'hui hors de prix, direction unique donnée à l'enquête aujourd'hui divisée, tels seraient les avantages immédiats d'une concentration »[282]. En effet, Locard est parfaitement instruit sur les dispositifs techniques des laboratoires de chimie. Plusieurs de ses anciens stagiaires en sont originaires, comme Leung Yui Fan diplômé en chimie agricole à Toulouse, ou l'intègrent par la suite, tel Robert Jules Donzallas. Ce dernier, chimiste de la police cantonale vaudoise, entre dans la police scientifique lyonnaise en 1935[283]. Au terme de son stage, il rentre en Suisse et finit par intégrer le laboratoire cantonal de contrôle des produits alimentaires à Bâle. En 1937, il s'émerveille de l'installation : « Quant aux analyses nous faisons surtout les denrées alimentaires mais aussi les analyses toxicologiques et même de nombreuses questions de criminalistique et s'ils n'en font pas plus c'est uniquement parce qu'ils ne savent pas les effectuer »[284]. Il a été rappelé que Locard maintenait des relations tout à fait cordiales avec le laboratoire municipal de chimie, le stage accompli par Béroud en 1923 rue de Sèze afin de s'aguerrir à la recherche des fraudes le confirme[285].

Toutefois, la police technique, du fait de sa réputation, est parfois appelée à intervenir dans des affaires relevant *a priori* du laboratoire de chimie. En 1925, Locard et Duffaux se rendent ainsi dans une villa lyonnaise pour récupérer, dans le grenier, « un obus de 72 […] chargé de schrapnell »[286], se contentant finalement de transporter l'engin jusqu'à l'arsenal. À Paris, cette affaire aurait bel et bien été du ressort du service des explosifs, c'est-à-dire du laboratoire municipal. Après sa mise à la retraite en 1951, Locard conserve le bénéfice de cette réputation puisqu'en 1954 le juge d'instruction de Saint-Claude se tourne vers lui pour « déterminer la teneur en principe utile [de] glaces alimentaires »[287]. Le directeur du laboratoire de police s'extirpe parfois du seul champ judiciaire pour mener des expertises pharmaceutiques et industrielles. En 1936, les Etablissements LDP de Neuilly le sollicitent pour vérifier « le pouvoir bactéricide et la non-toxicité de notre produit »[288]. Au terme des analyses, Locard rend compte de résultats non concluants pour le bacille de Koch. Ces travaux annexes constituent évidemment autant de ressources supplémentaires pour le laboratoire de police.

En accordant une telle importance à la chimie, Locard se démarque donc clairement de Lacassagne qui avait refusé la chaire de toxicologie, ne la considérant – comme beaucoup[289] – que comme l'adjuvant de la médecine légale. S'il fallait relever une rupture entre le maître et l'élève, ce serait donc celle-ci. En 1945, le directeur du laboratoire de police demandera ainsi au président du tribunal civil de Lyon « d'ajouter toxicologie en dessous-de criminalistique »[290] sur les feuilles d'inscription des experts, « ces sortes de recherches » étant faites au 35 de la rue Saint-Jean. Ami de

[281] Edmond Locard, *La criminalistique…*, *op. cit.*, p. 17.
[282] A.M.L., 31ii53nc, Brouillon de l'article « Laboratoires de police et instruction criminelle », s.d.
[283] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de recommandation de Locard pour Donzallas, 6 mai 1936.
[284] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Donzallas à Locard, 10 juillet 1937.
[285] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au directeur du laboratoire municipal de chimie, 27 juin 1923.
[286] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au chef de la Sûreté, 27 mai 1925.
[287] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du juge d'instruction de Saint-Claude à Locard, 15 novembre 1954.
[288] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de l'administrateur-délégué des Etablissements LDP à Locard, 12 décembre 1936.
[289] Bruno Bertherat, *La morgue de Paris au XIX^e siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, Thèse d'histoire dirigée par Alain Corbin, 2002, p. 546.
[290] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au président du tribunal civil de Lyon, 4 octobre 1945.

Reiss, un chimiste de formation, Locard comprend rapidement que la criminalistique doit reposer sur cette science transversale[291], d'où sa fascination d'ailleurs pour le pharmacien-chimiste lyonnais Ferrand. Il affirme au début des années 1920 : « je crois qu'il est tout à fait indispensable qu'un policier expert ait étudié sérieusement la chimie. Cette science constitue, avec la biologie, la base nécessaire de la police technique »[292]. Les factures d'acide chlorhydrique, d'ammoniac ou de phosphate de soude auprès de la pharmacie Biétrix de la rue Lanterne figurent donc dans les archives du laboratoire à partir de 1911[293].

Dans son appel de 1919, Locard estime nécessaire la présence du chimiste aux côtés du biologiste dans l'équipe de direction[294]. Enfin, il estime en 1924 avoir « besoin d'un chimiste »[295] pour l'épauler. Est-il pour autant incompétent avec son seul P.C.N. en poche ? Loin de là, si l'on en croit les premières lignes d'un courrier adressé par l'avocat néerlandais Oskam en 1925 : « vous qui êtes le plus fameux expert en chimie policière, avec peut-être mon compatriote le D^{r} Van Ledden Hulsebosch »[296]. Après la Seconde Guerre mondiale, Pierre Hegg du laboratoire de Genève estime encore qu'il a été l'un de ceux à avoir introduit la physique et la chimie dans la police scientifique[297]. Une lecture fine de la correspondance de Locard révèle en effet toute l'étendue de sa maîtrise. La réponse qu'il adresse le 10 avril 1923 au docteur Jouenne de Dakar est avant tout celle d'un technicien qui, à partir de connaissances basiques, a développé un savoir-faire rigoureux : « En ce qui concerne les révélations au sulfure d'ammoniaque la meilleure technique est de disposer le liquide sur les points douteux avec un agitateur effilé en longue pointe à l'une de ses extrémités. On surveille la réaction et on l'arrête avec un buvard blanc »[298].

Dans sa quête de spécialistes suffisamment compétents en chimie, Locard dispose de nombreux viviers à proximité immédiate, bénéficiant ainsi du caractère industriel de la cité lyonnaise. L'école de la Martinière située à côté de la place des Terreaux pour commencer. Fondée en 1826 suite au legs du major-général Claude Martin à la ville de Lyon[299], elle approvisionne régulièrement le laboratoire de police en chimistes, tel Maurice Clairc recruté un an après la Libération. « [É]tant donné le nombre sans cesse croissant des analyses qui nous sont demandées par les services », ce diplômé de la Martinière passé par l'entreprise de fil polyester Rhodiacéta « pourrait rendre les plus grands services »[300]. Depuis 1857, la capitale des Gaules accueille également l'école centrale lyonnaise pour l'industrie et le commerce suite aux menées de l'homme d'affaires Arlès-Dufour. Locard connaît bien cette institution « [c]réée pour donner un enseignement théorique plus élevé que celui de la Martinière et plus pratique

[291] Edmond Locard, « La chimie au microscope », *La vie lyonnaise*, s.d. [entre 1933 et 1945]
[292] *Ibid.*, *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, p. 125.
[293] A.M.L., 31ii39nc, Facture de Biétrix Aîné & Cie, 12 décembre 1911.
[294] *Ibid.*, p. 122.
[295] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Noverraz, 11 mars 1924.
[296] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Oskam à Locard, 7 juillet 1925.
[297] Pierre Hegg, « De l'évolution… », *art. cit.*, p. 17.
[298] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Jouenne, 10 avril 1923.
[299] Marianne Thivend, « L'enseignement technique et la promotion scolaire et professionnelle sous la Troisième République », *Revue française de pédagogie*, 2007/2, n°159, pp. 59-67 ; *Id.*, « Les formations techniques et professionnelles entre l'État, la ville et le patronat : l'emploi de la taxe d'apprentissage à Lyon dans l'entre-deux-guerres », *Le mouvement social*, 2010/3, n°232, pp. 9-27.
[300] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police », 4 mai 1945.

que celui de l'Ecole centrale de Paris »[301], car il lui consacre un entrefilet dans le *Tout Lyon* en 1902 lors de l'inauguration des nouveaux locaux. Il vante déjà les mérites de la « décentralisation ».

L'école de chimie industrielle fondée par Raulin en 1883 connaît, pour sa part, un second souffle avec l'arrivée à sa tête du prix Nobel Victor Grignard en 1921. Auréolé de cette récompense suprême et tout heureux d'être revenu deux ans plus tôt dans « sa ville de prédilection », lieu de sa jeunesse, Grignard fait de cet institut une référence jusqu'à sa mort en 1935[302]. L'école qu'il dirige, au 67 rue Pasteur, devient, devant celle de La Martinière, le premier foyer de recrutement du laboratoire de police. Le fils de Locard, Jacques, l'intègre en 1931. Le père noue, dès lors, des liens étroits avec l'école de chimie et notamment son directeur qu'il fréquente régulièrement. Preuve de la proximité des deux institutions, en novembre 1932 l'un des assistants du laboratoire de police sollicite Meunier – titulaire de la chaire de chimie industrielle et bras droit de Grignard – pour « prendre part au Concours du "Meilleur Ouvrier de France", dans la spécialité microphotographie »[303]. En septembre 1939, le professeur Seyewetz signale à Locard avoir « découvert une méthode de correspondance secrète nouvelle »[304]. En 1945, le professeur Girard suggère au directeur du 35 de la rue Saint-Jean l'acquisition d'une « pompe pour la surcompression du gaz d'éclairage »[305], conseil mis en application les jours suivants.

Une dernière institution lyonnaise, fondée en 1884, établit des liens étroits tant avec le laboratoire de police qu'avec l'école de chimie industrielle : la Société Lumière. Antoine et ses fils – Auguste et Louis – avaient installé, deux ans plus tôt, une usine de produits chimiques et de matériel photographique dans le quartier de Monplaisir. Gravitant dans le même milieu universitaire, Locard et Auguste se rencontrent dans les années 1900, l'un signant ses premiers articles dans le journal de l'autre[306], *L'avenir médical*. L'exposition universelle de 1914 les rapproche un peu plus, et c'est tout naturellement que le fils aîné de la famille Lumière appuie Locard devant la chambre de commerce de Lyon en 1920. Plusieurs chimistes circulent entre Monplaisir, Saint-Jean et la rue Pasteur comme Grangeversanne en 1909 puis René Malaval, un ami des Lumière, à la fin des années 1920. Après avoir été à Lausanne chez Reiss, Grangeversanne avait effectué « des études spéciales […] à l'usine Lumière »[307]. Il s'agissait notamment de le former aux prises de vues, le service photographique de la Sûreté étant désormais rattaché au laboratoire de police. Une partie des fournitures de chimie et de photographie est d'ailleurs commandée chez les Lumière[308]. René Malaval, formé à l'école de chimie[309], avait pour sa part été à la clinique d'Auguste – lieu de naissance du fameux tulle gras – sise dans le même quartier de Monplaisir. Spécialiste des faux documents[310], il reste au laboratoire de police de 1927 à 1931. Enfin, Locard et la famille Lumière imaginent plusieurs projets de police scientifique dont

[301] Edmond Locard, « Chronique », *Le Tout Lyon*, n° 4, du 19 au 25 janvier 1902.
[302] Roger Grignard, *Centenaire de la naissance de Victor Grignard (1871-1971)*, 1972, p. 103.
[303] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Meunier à Locard, 12 novembre 1932.
[304] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au capitaine Faure-Pinguely, 28 septembre 1939.
[305] *Ibid.*, Lettre de Locard à l'ingénieur de la Compagnie du gaz, 11 décembre 1945.
[306] Edmond Locard, « Quelques causes célèbres. Les empoisonnements », *L'avenir médical*, décembre 1909, pp. 998-1004.
[307] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au chef de la Sûreté, 16 novembre 1923.
[308] A.M.L., 31ii57nc, Facture de la Société Lumière pour le laboratoire de police de Lyon, 19 juillet 1938.
[309] *Ibid.*, Certificat de Malaval établi par Locard, 25 septembre 1931.
[310] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard à Save, 20 novembre 1930.

aucun n'aboutira. En 1935, le docteur Crouzel leur propose de développer ensemble « un nouveau système d'identification »[311], Auguste fournissant les « idées générales » et le laboratoire les ressources techniques nécessaires. Malgré l'accord des deux autres parties, rien de concret ne sera produit. Cinq ans plus tard, alors qu'Auguste a cédé les rênes de l'entreprise à son fils Henri, Locard leur propose de trouver une « méthode [de transfert d'empreintes digitales] supérieure à celle de la photographie [imaginant] utiliser du film tel qu'en fabrique la Société Lumière, notamment le "Portrait film 6x9 ou 9x12", sans bromure d'argent mais avec couche de gélatine plus épaisse »[312]. En raison de la raréfaction des matières premières et des nouvelles conditions fixées par Vichy, Henri ne peut donner suite et invite le directeur du laboratoire de police à renouveler ultérieurement sa proposition. La relance n'aura finalement jamais lieu.

2. Sortir du seul domaine scientifique

Réfractaire à la spécialisation, tout comme son maître, Locard entre dans l'univers de la criminalistique par une thèse relevant plus de l'histoire que de la médecine légale. Ce qui est finalement sa première production littéraire, beaucoup plus longue mais également plus accessible que les thèses médicales habituelles, connaît une large et durable diffusion et ce grâce à Locard lui-même. En effet, il contacte en 1927 l'éditeur Payot, avec lequel il œuvre depuis deux ans, pour lui proposer de rééditer son travail « rapidement épuisé. On m'a souvent redemandé cet ouvrage et depuis quelques temps les demandes sont continuelles »[313]. L'une des dernières vient d'un libraire d'Amsterdam, preuve de son intérêt même pour le grand public[314]. En 1928, Locard apprend cette fois que son œuvre est disponible dans la bibliothèque d'une petite ville située à 70 kilomètres au nord de Stockholm, Upsal[315]. Une présence assez surprenante résultant probablement d'une initiative de Söderman, originaire de la capitale suédoise et membre du laboratoire lyonnais depuis plus d'un an. En 1956, le professeur belge Thomas, venant de découvrir l'existence de ce travail à la réunion annuelle de la *British association of forensic pathologists*, demande lui aussi à se faire livrer un exemplaire[316]. L'objectif serait de l'insérer dans le prochain *Essai de bibliographie médico-légale et criminologique* de l'association. De quoi conforter Locard dans le travail d'historien de la médecine légale qu'il réalise depuis l'époque de Lacassagne, suivant en cela l'appel lancé dans les *Archives* en 1891. Il met d'ailleurs scrupuleusement en application la méthode historique, c'est-à-dire le croisement des sources. En 1934, lorsqu'il adresse le manuscrit de *La malle sanglante de Millery* à Gallimard, il précise : « Je vous signale qu'il manque la table des matières et "les sources". J'insiste sur cette dernière page parce que j'y tiens beaucoup »[317]. Sur cette ultime feuille figurent les sources orales, témoignage de Lacassagne en tête, manuscrites avec les dossiers de la Sûreté et de la bibliothèque municipale, et enfin imprimées.

[311] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Crouzel, 13 mars 1935.
[312] *Ibid.*, Lettre de Henri Lumière à Locard, 24 octobre 1940.
[313] A.M.L., 31ii41nc, Bouillon de la lettre de Locard à Payot, 29 août 1927.
[314] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Holgen à Locard, 26 juillet 1927.
[315] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Gylden à Locard, 24 juin 1928.
[316] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Thomas à Locard, 13 décembre 1956.
[317] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Locard au service de la fabrication de la Nouvelle Revue Française, 23 avril 1934.

Cette incursion précoce dans le champ littéraire, Locard la poursuit avec des travaux sur les romans policiers, un choix sur lequel plane une fois de plus l'ombre de son maître. Lors de la préparation de sa thèse, en 1901, ne lui aurait-il pas confié que le premier Sherlock Holmes de l'histoire serait Ambroise Paré[318] ? Un tel questionnement émerge en réalité à la fin du XIX^e^ siècle. Dans la thèse soutenue en 1889 sous la direction de Coutagne, André Frécon le signale déjà : « L'idée des empreintes éveille si bien l'idée d'identité que bien avant les médecins légistes, les poètes et les littérateurs avaient fait cette remarque. […] Il n'est pas de roman de Fenimore Cooper où les empreintes de pas ne jouent un rôle important »[319]. L'auteur du *Dernier des Mohicans*, dont la production littéraire relève des romans de la prairie[320], manifeste donc déjà au début du XIX^e^ siècle, selon Frécon, un intérêt caractéristique pour la police scientifique. La focale se déplace ensuite progressivement du crime vers l'enquête[321]. L'aboutissement, selon la démonstration de Carlo Ginzburg, est la naissance à la fin du XIX^e^ siècle d'un « paradigme indiciel » que ce soit dans l'art, la psychanalyse ou le roman policier[322]. Le détective serait donc un chasseur traquant sa proie à l'aide d'indices[323].

Les précurseurs de la police scientifique comme Frécon, Lacassagne ou encore Bertillon trouvent donc dans ces romans policiers un écho de leurs pratiques. C'est le cas avec *Une étude en rouge*, publiée par Conan Doyle deux ans avant la thèse de Frécon, mais également avec *La marque des quatre*, second *opus* des aventures de Sherlock Holmes. Diffusé en Angleterre en 1890, il évoque les *Signes caractéristiques des principales professions manuelles* de Bertillon[324] : « Un curieux petit ouvrage, celui-là aussi ! Il traite de l'influence des métiers sur la forme des mains […] C'est d'un grand intérêt pour le détective scientifique surtout pour découvrir les antécédents d'un criminel et dans les cas de corps non identifiés »[325]. Sa traduction française chez Hachette en 1896 fait même l'objet d'une élogieuse recension dans les *Archives*, le docteur Gros vantant les mérites de ce « roman scientifique que tous les lecteurs de la *Revue anthropologique* liront, et mieux garderont dans leur bibliothèque »[326]. Rodolphe Reiss voue, pour sa part, une certaine fascination pour le héros britannique rappelle Locard dans ses *Contes apaches* : « De haute taille, très droit, un œil bleu qui voyait profond et qui ne perdait aucun détail, il évoquait invinciblement Sherlock Holmes, et ne détestait pas qu'on le pensât, ni même qu'on le lui dit »[327]. Reiss n'hésite d'ailleurs pas à citer le détective anglais lors de sa leçon inaugurale de 1906, à Lausanne, pour rappeler l'importance des « petits détails relevés sur les lieux. Si une grande quantité de ces observations sont du domaine de la fantaisie, quelques-unes ont valeur pratique et ont

[318] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Courtney, 9 avril 1926.
[319] André Frécon, *Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, Thèse de médecine légale, 1889 ; René Forgeot, « Étude médico-légale des empreintes peu visibles ou invisibles révélées par des procédés spéciaux », *A.A.C.*, 1891, p. 11.
[320] Elsa de Lavergne, *La naissance du roman policier français*, 2009, Paris, Garnier, p. 25.
[321] Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 30.
[322] Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980/6, n°6, p. 23 ; Denis Thouard (dir.), *L'interprétation des indices. Enquête sur le paradigme indiciaire avec Carlo Ginzburg*, Villeneuve-d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2007, 263 p.
[323] Jean-Claude Vareille, *L'homme masqué, le justicier et le détective*, Lyon, P.U.L., 1989, p. 107.
[324] Alphonse Bertillon, *Signes caractéristiques des principales professions manuelles*, Paris, Préfecture de police, 1889, 73 p.
[325] Conan Doyle, *Le signe des quatre*, Spencer Blackett, Londres, 1890, p. 10.
[326] Gros, « La marque des quatre, roman anglais de A. Conan Doyle, Paris, Hachette », *A.A.C.*, 1897, p. 120.
[327] Edmond Locard, *Contes apaches*, Lyon, Éditions Lugdunum, 1933, pp. 1-2.

été, en réalité, déjà appliquées avec succès »[328]. Gross, pour sa part, est assimilé à Gaboriau dans la Chronique allemande de Paul-Louis Ladame[329]. Enfin, Niceforo signale : « le policier Lecoq est un innovateur affranchi de la routine, et sa méthode est plus précise et plus scientifique que celle en usage chez ses collègues. Le type se rapproche de celui du Sherlock Holmes des romans de M. Conan Doyle »[330].

Quand Hachette édite enfin la version française d'*Une étude en rouge* en 1903, Lacassagne confie logiquement à son protégé le soin d'en faire un compte-rendu pour les *Archives*. S'exécutant, Locard manifeste contre toute attente un enthousiasme très modéré. Il reconnaît, non sans esprit critique, les qualités du policier : « Les moyens qu'il emploie sont évidemment curieux : il faut citer l'analyse des cendres de tabac, permettant de dire quels cigares la victime fumait, l'examen des empreintes de pieds distinguées au milieu des traces dues au piétinement des agents de police, et des empreintes de fer à cheval reconnues à une particularité des clous »[331]. S'il n'est pas écrit explicitement que Sherlock Holmes bénéficie d'une chance inouïe, le lecteur le comprend aisément. Locard enfile ensuite sa blouse de médecin légiste pour apporter quelques réserves : « Nous avons moins aimé le diagnostic d'empoisonnement, affirmé après avoir simplement flairé les lèvres de la victime. Une nécropsie suivie d'une analyse chimique et micrographique nous eût paru plus probante, encore qu'évidemment plus prosaïque ». L'explication d'une telle apathie, si rare dans les écrits de Locard, semble être donnée dans la « morale à en tirer : c'est que de pareils policiers seraient fort à désirer en France, comme à Londres, mais que, avec l'absence totale d'enseignement scientifique qui les caractérise, les agents seraient empêchés de dire la provenance d'une cendre de cigare et même, ce qui est plus grave, de relever et de suivre correctement une empreinte ». Alors qu'il prépare sa prochaine *Chronique latine* consacrée à l'enseignement de la police scientifique en Italie et en Espagne, l'heure est à la dénonciation du retard français. En 1906, à l'occasion de la recension de mémoires policiers, l'auteur de la fiche internationale n'affiche pas plus d'enthousiasme quand il évoque les aventures de Sherlock Holmes « inspirées directement des contes où Edgar Poe analyse les facultés intellectuelles spéciales du détective »[332]. Une œuvre peu novatrice en somme.

Pourtant, cette même année 1906 semble être celle d'une prise de conscience chez Locard et une fois encore grâce à Lacassagne. Ce dernier propose en effet à Jean-Henri Bercher une thèse sur *L'œuvre de Conan Doyle et la police scientifique*. Il oriente son étudiant vers Reiss qui lui ouvre en grand les portes de son laboratoire à Lausanne. Également sollicité, Locard apporte quelques précisions quant à la fiche internationale et l'enseignement de la police scientifique. Il est intéressant de noter que Bercher adopte une démarche voisine deux ans plus tôt, à savoir « essay[er] d'établir la limite entre le fictif et le réel, le possible et l'impossible »[333] des procédés nouveaux employés par l'adjuvant de *Scotland Yard*. Se penchant également sur les cendres du cigare de l'*Étude en rouge*, Bercher va se montrer plus

[328] Rodolphe Reiss, « Les méthodes… », *art. cit.*, p. 862.
[329] Paul-Louis Ladame, « Chronique… », art. cit., p. 554.
[330] Alfredo Niceforo, *La police…*, *op. cit.*, p. 6.
[331] Edmond Locard, « Une étude en rouge par sir Arthur Conan Doyle », *A.A.C.*, 1904, p. 223.
[332] *Ibid.*, « Eugène Villiod, *Comment on nous vole* », *A.A.C.*, 1906, p. 302.
[333] Jean-Henri Bercher, *Étude…*, *op. cit.*, pp. 30-33.

intéressé. Tout en reconnaissant ne pas comprendre, du moins initialement, l'utilité de « savoir quel tabac fumait l'assassin au moment où il accomplissait son œuvre », il signale que Reiss – grand amateur de cigares – avait justement réussi un jour à identifier un meurtrier en « ramassa[nt] sur le lieu du crime un long cylindre de cendre de cigarette, analogue à ceux que laissent les tabacs algériens ». Cet exemple le conduit finalement à accorder aux cendres une « valeur analogue » à celle des excréments retrouvés par Lacassagne dans l'affaire de la Villette. Mis à part ces quelques détails, la thèse diffère assez peu de la recension de 1904, ainsi la même conclusion générale sur la nécessaire formation des policiers est proposée au lecteur.

Toutefois, Locard trouve peut-être là matière à réfléchir. En 1908, il salue ainsi « la parution de la *Polizia scientifica*[,] un événement pour le clan des curieux qu'intéresse l'art de Sherlock Holmes »[334] alors que Bertillon dénonce, de son côté, le fait de « construire sur des nuées, autrement dit, de faire du roman à la Conan Doyle ou à la Gaboriau »[335]. La même année, Locard propose à l'Académie des sciences une conférence sur les « policiers de romans et de laboratoires »[336]. L'intérêt pour le sujet est donc bien installé. Il se mue peu après en véritable projet éditorial. En effet, publiant une étude sur Gaboriau en 1910, Locard annonce qu'elle « est extraite d'un livre encore inédit, intitulé *Policiers de Roman et Policiers de Laboratoire*. Le premier chapitre est consacré aux précurseurs de Gaboriau, entre autres à Edgar Poe, les suivants à Conan Doyle et aux romans policiers français contemporains. Dans une seconde partie, l'auteur étudie les méthodes policières scientifiques, et montre comment un agent instruit pourrait dépasser souvent les prouesses des Lecoq et des Sherlock Holmes »[337]. La feuille de route reprend donc exactement celle tracée quatre ans plus tôt par Bercher, à savoir l'étude des précurseurs de Conan Doyle, les procédés d'identification de Sherlock Holmes, les méthodes actuelles de la police scientifique et enfin les améliorations à apporter[338]. Entre temps, seule la perception de Locard a changé. Désormais, il envisage avec beaucoup plus de conviction la continuité entre les deux univers : « Les policiers de Gaboriau, c'est les policiers de roman d'il y a un demi-siècle, et les policiers réels de demain »[339]. Il imagine, en effet, réussir à trouver dans cette littérature des méthodes d'enquête inédites applicables par les véritables experts. De son propre aveu, ce serait bien la lecture de Sherlock Holmes qui lui aurait donné l'idée première d'analyser les poussières, et ce avant même de se plonger dans le manuel de Gross. De son côté, Bercher n'avait étudié que la question associée des empreintes de pas : Holmes « lit dans la poussière et il peut affirmer le chemin qu'a suivi l'individu »[340]. Il s'agirait donc d'une idée originale de Locard. À partir de 1910, ce dernier est donc persuadé que les romanciers anticipent les méthodes de la police scientifique tout en s'en inspirant de leurs œuvres. C'est donc une littérature de première importance pour les artisans de la police technique, leur permettant d'arriver à des découvertes.

[334] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement… », *art. cit.*, p. 291.
[335] Alphonse Bertillon, « Affaire… », *art. cit.*, p. 780.
[336] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité.
[337] Edmond Locard, « Les policiers dans les romans d'Émile Gaboriau », *A.A.C.*, 1910, p. 241.
[338] Jean-Henri Bercher, *Étude…*, *op. cit.*, sommaire.
[339] Edmond Locard, « Les policiers… », *art. cit.*, p. 271.
[340] Jean-Henri Bercher, *Étude…*, *op. cit.*, p. 29.

Poursuivant la mise en œuvre de son projet, il rédige un nouvel article sur Edgar Allan Poe deux ans plus tard[341]. Après la guerre, il achève le troisième volet consacré à Sherlock Holmes[342] publiant également ses premiers travaux sur les poussières en criminalistique, une proximité qui confirmerait bel et bien le lien entre les deux. En 1924, il peut finalement publier son *Policiers de roman et policiers de laboratoire* non sans avoir été contraint, au dernier moment, de retirer les treize pages de l'affaire Thévenet, une demande de révision étant formulée[343]. Pour la seconde partie de l'ouvrage, il se contente de remanier d'anciens articles traitant de la question des laboratoires de police. Rien de réellement neuf donc mais le succès éditorial est au rendez-vous, favorisé par les relais habituels. À Bruxelles, Borghoff se délecte non « seulement [d'un] ouvrage des plus intéressants au point de vue scientifique [mais] peut-être tout autant au point de vue littéraire ». Il assure son puissant soutien à son ami français : « Mon successeur à la *Revue de droit pénal et de criminologie* m'a dit que notre périodique allait en publier un compte-rendu ayant pour auteur le D[r] De Rechter. J'écrirai de mon côté un compte-rendu pour le *Rechtskundig Tydschrift* d'Anvers, et je vous l'enverrai. J'ai passé le livre à un journaliste appartenant à la rédaction de l'Indépendance belge, le journal belge le plus répandu à l'étranger »[344]. Avec de tels échos, Locard passe vite pour être un spécialiste de la question tant en France qu'à l'étranger. Cette question fascine alors que débute l'âge d'or du roman policier dominé par la littérature anglo-saxonne qu'incarne notamment Hercule Poirot d'Agatha Christie[345]. En 1920 le détective belge fait sa première apparition dans *La mystérieuse affaire de Styles*. Loin de se cantonner à un public particulier, ce « genre littéraire [est le seul qui trouve] son public dans toutes les classes de la société »[346] signale Jean-Richard Bloch en 1935 dans *L'Encyclopédie française*. Cette fiction de démocratie accroît d'autant son succès[347]. C'est pourquoi l'avocat colombien José Manuel Angel confesse en 1936 à Locard que ses livres sur la littérature policière « correspondent miraculeusement à un idéal qui m'est cher »[348]. Le témoignage dissonant de Söderman nuance quelque peu l'enthousiasme général : « Le policier éprouve à chaque affaire un dégoût physique qui lui soulève le cœur et il est rarement amateur de romans policiers. En ce qui me concerne, il y avait la grande exception des récits de Sherlock Holmes, que je dévorais dans ma jeunesse »[349].

Dans ce contexte favorable, Locard devient l'interlocuteur privilégié de nombreux romanciers en herbe demandant un « avis au point de vue technique »[350] ou discutant de la validité scientifique de certaines littératures policières. En 1922, un Stéphanois tente ainsi de le convaincre de la validité d'une méthode d'enquête : « à propos de "L'aventure de l'entrepreneur de Norwood" (The adventure of the Norwood Builder) vous dites qu'il serait intéressant de savoir comment Jonas Oldacre s'y prend pour

[341] Edmond Locard, « Edgar Poe détective (étude de technique policière) », *A.A.C.*, 1912, pp. 81-96 ; *Id.*, « Edgar Poe détective », *Courrier des États-Unis*, 16/22/28 mars 1922.
[342] *Id.*, « La méthode policière de Sherlock Holmes », *La revue hebdomadaire*, 25 février 1922, pp. 439-.454
[343] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, 2 mai 1924.
[344] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 21 octobre 1924.
[345] André Vanoncini, *Le roman policier*, Paris, P.U.F., 1993, p. 36.
[346] Michel Trébitsch, « Jean-Richard Bloch et la défense de la culture », *Sociétés & Représentations*, n°15, 2002, p. 65.
[347] Dominique Kalifa, « Enquête judiciaire, littérature et imaginaire social au XIX[e] siècle », *in* Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX[e]* siècle, 2007, p. 253.
[348] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de José Manuel Angel à Locard, 25 mai 1936.
[349] Harry Söderman, *Quarante ans…*, *op. cit.*, p. 29.
[350] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de René Oppitz à Locard, 13 mars 1936.

faire la reconstitution d'une empreinte digitale sur un mur, avec une trace en creux dans de la cire molle. Cela est possible, quoique difficilement réalisable »[351]. La visée critique du projet de Locard fait également écho auprès de certains auteurs comme Régis Messac, produisant une thèse de littérature sur le *Détective novel et l'influence de la pensée scientifique*. Dans la version imprimée gracieusement adressée au directeur du laboratoire de police en 1929[352], il rappelle la genèse de son projet : « Le Dr Locard paraît être un des premiers à avoir fait cette remarque (Cf Policiers de roman et policiers de laboratoire p. 142). Mais beaucoup de gens l'avaient sans doute faite aussi de leur côté sans y attacher autrement d'importance. Pour ma part je me rappelle l'avoir entendu faire au lycée Condorcet, en 1913, par mon professeur de philosophie, M. Dominique Parodi. Les critiques qu'il adressait à Sherlock Holmes me causèrent un vif étonnement, qui fut un des points de départ du présent travail ». L'idée était donc déjà dans l'air du temps avant la guerre, y compris dans la khâgne d'un lycée parisien. En outre, ce n'est qu'avec *Policiers de romans* que le grand public découvre les travaux de Locard sur ce sujet alors qu'il en publie depuis 1904. Dans son *Histoire et technique du roman policier* proposée en 1937, François Fosca s'appuie lui aussi sur les écrits du directeur du laboratoire de police, dédicaçant ainsi l'exemplaire qu'il lui adresse : « Au Docteur Locard dont le nom est bien des fois cité dans ce livre qui doit tant aux siens »[353]. Fosca ne corrige qu'à une seule reprise l'analyse de son aîné, lorsque ce dernier affirme que « l'affaire de la rue Morgue serait le triomphe de la méthode psychologique »[354].

Source du projet de Locard, Conan Doyle finit par se rapprocher de son critique par le biais d'Harry Ashton-Wolfe. Cet Anglais, ayant passé son enfance aux États-Unis puis étudié en France et en Allemagne, rencontre l'écrivain de Sherlock Holmes au début des années 1920[355]. Il contacte Locard à la fin de l'année 1925, se présentant comme l'interprète-conseil de la cour criminelle de Londres, et propose de le rencontrer à Lyon. Quelques semaines plus tard, il le met en relation avec Conan Doyle. Un échange de courriers et de portraits finit par avoir lieu début 1926, le directeur du laboratoire confiant : « [c]'est sous votre influence que j'ai entrepris mes premières recherches et que j'ai choisi mon métier »[356]. La déférence conduit manifestement Locard à forcer le trait, sa première critique de 1904 n'ayant pas été des plus chaleureuses. Son admiration est pourtant bien réelle comme le prouvent l'existence d'une salle « Conan Doyle » au laboratoire ainsi que d'autres échanges épistolaires. En 1931, il fait montre de toute sa maîtrise du sujet dans une lettre adressée à Stirling : « Votre dessin de Sherlock est un chef d'œuvre. C'est tout à fait ainsi que je l'imagine, le regard surtout. Je pense que, pour l'attitude, vous vous êtes inspiré de la nouvelle – je crois que c'est *the Man with the twisted lip* – où pour découvrir la solution de l'affaire la plus compliquée, il déclare qu'il suffit de s'asseoir sur des coussins et de fumer cinq onces de tabac »[357]. Locard est alors présenté comme le Sherlock Holmes

[351] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Guiamand à Locard, 12 avril 1922.
[352] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Messac, 19 décembre 1929.
[353] François Fosca, *Histoire et technique du roman policier*, Paris et Courtrai, Nouvelle revue critique, 1937, dédicace de l'exemplaire de Michel Stagnara à Garanches.
[354] *Ibid.*, p. 68.
[355] Jean-Pierre Crauser, « Un écheveau embrouillé », *QuinCahier*, n°3, été 2010, pp. 4-11.
[356] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre Edmond Locard à Conan Doyle, 11 janvier 1927.
[357] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 21 juillet 1931.

français[358]. La première comparaison remonte à 1922, s'expliquant par la surmédiatisation du directeur lyonnais lors de l'affaire de Tulle. Elle apparaît entre autres sous la plume du chroniqueur judiciaire Georges Samuel *alias* Geo London : « le docteur Locard de Lyon, est nul n'en ignore, notre Sherlock Holmes national »[359]. Au même moment, le médecin américain Henry Pelouze de Forest signale que le portrait de Locard, posé sur son bureau, lui fait penser à « la description de la manière selon laquelle Watson a rencontré M. Sherlock Holmes la toute première fois »[360]. La proximité entre le directeur lyonnais et le héros anglais relève également de leur passion commune pour la musique, remarque un reporter à la fin des années 1920[361]. La comparaison, que favorise Conan Doyle en rendant hommage à son correspondant lyonnais dans la presse anglaise[362], s'appuie donc sur les moindres détails. Locard succombe lui-même à la tentation de porter le masque de son héros. Il joue sciemment sur ce ressort, adressant en 1936 au *Journal de la femme* une représentation de lui-même dominant « l'ombre de Sherlock Holmes »[363].

Étape ultime de la passion de Locard pour les romans policiers, il finit par se saisir lui-même de la plume. Quoi de plus logique pour un expert de cette littérature pouvant s'inspirer des centaines de faits divers et possédant une certaine verve ? Dès 1930, une maison anglo-saxonne lui propose ainsi de « placer des articles et contes dans les publications en Angleterre et aux États-Unis »[364]. Car finalement, entre un récit judiciaire et une histoire policière, la frontière semble mince. Locard se laisse donc convaincre, mêlant les deux genres dans ses *Contes apaches* de 1933. « Au fonds, le titre correct eût été "Souvenirs imprécis d'un vieux flic". Mais j'aurais craint de déplaire à l'éditeur »[365]. Le directeur du laboratoire de police cède donc sur le titre mais également le contenu, les histoires décrites restant imprécises tout en ayant été vécues. Aucune source ne figure d'ailleurs à la fin de l'ouvrage. Ce n'est pas la première fois que les maisons d'édition jouent sur la corde romanesque des ouvrages de Locard. En 1925 déjà, lors de la publication du *Crime et les criminels*, la Renaissance du livre avance que son auteur « décrit dans ce livre, plus passionnant que tous les romans policiers, les milieux criminels, leurs mœurs spéciales, leurs procédés subtils ou terribles, et rappelle des affaires typiques »[366].

3. Aller au-delà du visible

En questionnant la relation qu'entretiennent littérature et technique policières, Locard est immanquablement conduit à explorer le champ de l'ésotérisme. Et pour cause, son grand référent – Conan Doyle – prêche depuis longtemps déjà pour la paroisse du spiritisme lorsque les deux hommes entrent en contact. Agnostique, le médecin et écrivain anglais commence à s'y intéresser à la fin des années 1880, décennie durant laquelle il publie plusieurs nouvelles fantastiques. Sa conversion,

[358] Clive Emsley, *Crime, Police and Penal policy : European Experiences (1750-1940)*, Oxford, O.U.P., 2013, p. 209.
[359] Geo London, « Brigadier, vous avez raison ! », *Paris-Sport*, 24 février 1922.
[360] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Locard à Henry Pelouze de Forest, 26 février 1922.
[361] A.M.L., 31ii4, « Le Docteur Locard étonne (et enseigne) les policiers des cinq parties du monde », s.s., s.d. [v. 1930].
[362] « Why Sherlock Holmes died », *The Daily Express*, 17 juin 1927.
[363] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à la rédaction du Journal de la femme, 7 janvier 1936.
[364] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de *The parisian shoe fashion news service* à Locard, 5 janvier 1930.
[365] Edmond Locard, *Contes…*, *op. cit.*, avant-propos.
[366] A.M.L., 31ii44nc, Propectus pour la sortie du *Crime et les criminels*, 1925.

intervenue au lendemain de la Grande Guerre, le conduit à développer des expériences *via* un instrument phare de la police scientifique à savoir l'appareil photographique. Alors qu'en 1926 la police recherche la romancière Agatha Christie, il montre au psychométriste Horace Leaf l'un de ses gants[367]. Quelques mois plus tard, il délaisse son activité d'écrivain pour embrasser pleinement son rôle de missionnaire. En 1928, Ashton-Wolfe confie à son correspondant lyonnais que le romancier « est parti prêcher la doctrine spirite en Afrique du sud »[368]. Un an plus tard, Söderman profite d'une conférence sur le spiritisme de l'écrivain anglais à Stockholm pour lui remettre le premier numéro de la *R.I.C.*, tout juste fondée, concluant de manière résignée : « J'ai l'impression qu'il ne s'intéresse plus pour [*sic*] Sherlock Holmes. Les esprits lui [*sic*] gouvernent ! »[369]. Qu'en pense Locard, lui qui a été élevé dans un milieu catholique traditionnel ?

Le directeur lyonnais, qui délaisse bien volontiers l'office dominical[370], ne dévoile que très rarement ses sentiments religieux. Il se contente de quelques remarques teintées d'ironie, telle son annotation sur la religiosité de Reiss : « Israélite. Furieusement antiallemand et antijuif »[371]. La domination écrasante de la religion catholique dans l'univers de la bourgeoisie lyonnaise le fait sourire, c'est pourquoi en 1925, alors qu'il vient d'être « [P]romu du Cœur en Jésus »[372], il persifle que l'auteur de cette « promotion dans l'ordre de Jésus est maboul »[373]. Si Locard déclare être « un incroyant »[374] au *Parisien* dix ans avant sa mort, il flirte probablement avec l'agnosticisme[375]. Approché à diverses reprises par des maçons[376], ami avec certains d'entre eux comme Probst[377], il refuse catégoriquement d'intégrer une loge quelle qu'elle soit, trop attaché à sa liberté. La franc-maçonnerie – moins présente sur la scène politique de l'entre-deux-guerres par rapport à la fin du XIX^{e} siècle[378] – est « reservée aux comédiens et aux épiciers »[379], aurait-il déclaré un jour afin de fustiger l'esprit intéressé de nombreux de ses membres. Bien qu'il ne commente à aucun moment les recherches spirites de Conan Doyle, certains épisodes lors desquels l'écrivain anglais se laisse abuser par le trucage photographique – fées de Cottingley – le laissent perplexe. Il consacre plusieurs articles à ce sujet à partir des années 1930[380], expliquant la faiblesse de Conan Doyle par son histoire personnelle : « il était médecin et cela prédispose peu aux influences de l'invisible. Mais une affreuse douleur familiale, le choc de la guerre,

[367] Antoine Faivre, « Sir Conan Doyle et les esprits photographiés », *Ethnologie française*, 2003/4, vol. 33, pp. 623-632.
[368] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Ashton-Wolfe à Locard, 29 octobre 1928.
[369] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 19 décembre 1929.
[370] Archives personnelles de Michel Stagnara, liste des apophtegmes d'Edmond Locard établie par Denise Stagnara, s.d. [années 1990-2000].
[371] A.M.L., 31ii88, Fiche de Locard sur Reiss sd [après 1929].
[372] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 16 décembre 1925.
[373] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 24 décembre 1925.
[374] Robert Corvol, « Ne buvez plus ! commandait à distance l'étrange M. Philippe… et les alcooliques invétérés obéissaient aux ordres du prodigieux télépathe lyonnais », *Le Parisien*, 19 octobre 1956.
[375] Henri Locard, entretien écrit du 8 janvier 2015.
[376] Michel Chomarat, *Lyon carrefour européen de la franc-maçonnerie*, Lyon, Mémoire active, 2003, 270 p. ; André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie à Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions des Traboules, 2006, 527 p.
[377] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Probst à Locard, 13 juin 1927.
[378] Vincent Borel, « La "République maçonne" ? », *in* Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000, p. 166.
[379] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[380] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « Trucage photographique », *La vie lyonnaise*, s.d. [peu après 1932]

de lointaines actions ancestrales l'avaient fait évoluer. Sherlock Holmes croyait aux fées. Que dis-je ? Il avait avec elles commerce quotidien. Il a écrit des pages angoissantes sur la réalité des fantômes »[381].

Malgré tout, Locard partage avec le créateur de Sherlock Holmes un intérêt pour tout ce qui relève de l'ésotérisme, de même que son entourage. En 1925, il envoie des documents à son ami et ministre Godart, « très documenté sur le spiritisme kardéciste »[382], proposant pour de plus amples informations de contacter Jean Malosse[383]. Ce dernier dirige le groupe Allan Kardec ainsi que la crèche spirite de Lyon, finissant pas assurer la fonction de secrétaire de la fédération spirite lyonnaise[384]. Berceau du spiritisme et point nodal de la franc-maçonnerie, la capitale des Gaules représente effectivement une place d'envergure[385]. Le cas de Locard est loin de constituer un isolat dans l'univers de la police. À partir de 1932, le gendarme grenoblois Émile Tizané décide par exemple de « profiter de ses fonctions pour [s']adonner immédiatement à une tâche passionnante entre toutes : les enquêtes dans les maisons hantées »[386]. Résurgence de cette ancienne figure qu'est le chasseur de fantômes[387], il mène depuis déjà trois ans des expériences de salon, ayant notamment conçu un fluidoscope. En 1932, il conduit ainsi sa première enquête officieuse à Groisy-le-Lot en Haute-Savoie. Tout en continuant ses expériences, il tente en vain d'alerter sa hiérarchie sur « la nécessité qui paraît s'imposer de soumettre aux officiers de l'Arme la solution à adopter pour mettre fin dans certains cas à des phénomènes dits "occultes" »[388]. Malgré l'absence de suite donnée à ce rapport de 1937, il poursuit ses recherches jusqu'à sa retraite dans les années 1980. Il correspond même avec le docteur Eugène Osty puis, durant l'Occupation, avec Alexis Carrel, auteur de travaux sur la télépathie.

S'il méconnaît Tizané, Locard est au fait des expériences de Carrel et Osty[389], directeur de « cet extraordinaire Institut de recherches métapsychiques »[390] international fondé à Paris en 1919. « Carrel était profondément chrétien ; Osty indifférent à ces questions religieuses ; mais tous les trois nous avons entrevu quelque chose d'immense, une prodigieuse mise en valeur des ressources propres à l'homme… » précise Locard lors de son interview au *Parisien* en 1956. Trente ans plus tôt, il avait mené avec Osty des expériences sur le medium polonais Stefan Ossoviecki[391]. Après la Seconde Guerre mondiale, il continue d'échanger sur ce sujet. En 1956, un homme à la retraite s'étant auparavant « occup[é] de la recherche des malfaiteurs à titre d'amateur [sollicite son] avis sur l'efficacité de la radiesthésie »[392]. Au même moment, Albert Bessemans du laboratoire de criminalistique de Gand réalise une série de tests sur le cas Mirin Dajo « qu'on prétend sous l'influence suggestive d'un guérisseur [et qui] se laisse transpercer à de nombreuses reprises et sans dommage apparent l'abdomen et le thorax au

[381] A.M.L., 31ii78, Brouillon d'article de Locard, « Les fées aux enfers », s.s., s.d. [après 1934]
[382] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 16 décembre 1925.
[383] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 24 décembre 1925.
[384] Mickaël Ponsardin, *Lyon et le spiritisme*, Marly-le-Roi, Les Éditions Philman, 2004, p. 79.
[385] Guillaume Cuchet, *Les voix d'outre-tombe. Tables tournantes, spiritisme et société au XIX^e^ s.*, Paris, Seuil, 2012, p. 187.
[386] Émile Tizané, *Les agressions de l'invisible : voyage entre deux mondes*, Monaco, Éditions du Rocher, 1980, p. 11.
[387] Stéphanie Sauget, *Histoire des maisons hantées*, Paris, Tallandier, 2011, p. 25.
[388] Philippe Baudoin, *Les forces de l'ordre invisibles. Émile Tizané (1901-1982), un gendarme sur les territoires de la hantise*, Paris, Le Murmure, 2016, p. 103.
[389] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Locard à Osty, 29 septembre 1937.
[390] Robert Corvol, « Ne buvez plus ! commandait à distance l'étrange M. Philippe… et les alcooliques invétérés obéissaient aux ordres du prodigieux télépathe lyonnais », *Le Parisien*, 19 octobre 1956.
[391] A.M.L., 31ii99nc, Lettre de Osty à Locard, 4 juin 1926.
[392] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Scheureur à Locard, 17 octobre 1956.

moyen d'armes pointues et septiques, par un ancien boucher-pompier »[393]. Il échange à ce propos avec Locard.

De telles expériences s'avèrent en réalité fort anciennes. Gabriel Delanne appelle déjà à placer *Le spiritisme devant la science* en 1885 et Cesare Lombroso décide trois ans plus tard d'examiner la médium Eusapia Palladino après avoir été mis au défi par le Napolitain Ercole Chiaia[394]. Malgré lui, à partir de 1891, il est convaincu de la véracité de ses pouvoirs. Les expériences se poursuivent jusqu'au début du XX[e] siècle à l'Institut général psychologique avec Charles Richet, Édouard Branly ou encore Pierre et Marie Curie. Lacassagne, emboîtant le pas de son homologue italien, se penche de son côté sur le cas du docteur Philippe Eucausse *alias* Maître Philippe de Lyon[395]. Fils du mage Papus, il passe quatre ans à la faculté de médecine avant de diriger, dès 1885, l'annexe lyonnaise de la Société magnétique de France du magnétiseur Hector Durville[396]. Dans ce domaine, Étienne Martin s'écarte de son maître puisqu'il dirige en février 1920 la thèse de Louis Maniguet concluant au charlatanisme de Maître Philipe[397]. Lors du vol de la Joconde, juste avant la Grande Guerre, *Le Matin* décide de prêter main forte aux forces de l'ordre en « offr[ant] cinq mille francs aux occultistes, somnambules, chiromanciens, etc., qui, par des moyens empruntés à l'au-delà, feront retrouver »[398] le tableau de Léonard de Vinci. L'un des reporters du quotidien consulte ainsi la cartomancienne Mme Bertha rue de Tolbiac, selon laquelle l'œuvre aurait été enlevée « par un tout jeune artiste qui, quoique ayant du talent, se trouve trop absorbé pour avoir l'idée au travail. La cause du rapt ? Le caprice d'une femme blonde, une actrice dont il est follement épris. Pour assouvir sa passion, l'énamouré la vendit (la Joconde, s'entend) à un haut personnage étranger »[399]. Comme il a été rappelé, l'affaire de Tulle est également le théâtre d'une séance d'hypnotisme le 8 janvier 1922.

Le domaine ésotérique exploré le plus profondément par Locard est celui de la divination à travers la chiromancie et l'astrologie. Le défi s'annonce immense tant les présupposés sont solidement ancrés. Ainsi, quand le directeur lyonnais propose à son stagiaire Stirling d'employer l'expression de « bonne aventure » pour son prochain article destiné à la *R.I.C.*, celui-ci met son *veto* : « en tout cas je veux éviter le mot bonne avenir [*sic*] ou bonne aventure car cela approche trop prêt du royaume de la [*sic*] mystère […] "La Chiromancie" qu'on pratique sur la rue n'est pas sérieuse »[400]. Lorsqu'en 1949 Alphonse Hégélé, enquêteur-photographe à la Sûreté fribourgeoise, propose à Locard un nouveau système policier basé sur la science des astres, il s'attend lui aussi à une réaction hostile : « Peut-être ai-je tort de me baser sur l'astrologie. Beaucoup de gens la désignent comme étant un terrain vague »[401].

---

[393] Albert Bessemans, « À propos de la prétendue invulnérabilité de "Mirin Dajo" », *Bruxelles-Médical*, n°10, 7 mars 1948, p. 519.
[394] Christine Blondel, « Eusapia Palladino : la méthode expérimentale et la "diva des savants" », *in* Bernadette Bensaude-Vincent et Christine Blondel, *Des savants face à l'occulte (1870-1940)*, Paris, La Découverte, 2002, p. 149.
[395] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Thomas Bret, 2 décembre 1931 ; Renée-Paule Guillot, *Philippe de Lyon. Médecin thaumaturge et conseiller du tsar*, Paris, Les Deux Océans, 2016, p. 167.
[396] A.M.L., 31ii78, Brouillon de l'article Locard « Thaumaturge, guérisseur, mage ou "Homme de Dieu" ? », s.d. [après 1931].
[397] Serge Caillet, *Monsieur Philippe, l'ami de Dieu*, Paris, Dervy, 2013, p. 198.
[398] « Le Matin offre cinq mille francs aux occultistes, somnambules, chiromanciens, etc., qui par des moyens empruntés à l'au-delà, feront retrouver la "Joconde" », *Le Matin*, 30 août 1911.
[399] « L'enquête sur le vol de la "Joconde" », *Le Matin*, 1er septembre 1911.
[400] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Sirling à Locard, 16 septembre 1931.
[401] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Hégélé à Locard, 26 décembre 1949.

Le directeur du laboratoire de police l'encourage toutefois à persévérer : « Vos recherches astrologiques ouvrent des perspectives nouvelles. Je serai très heureux d'en connaître les résultats »[402].

Au laboratoire de Lyon, les recherches dans la sphère de la divination sont menées par Stirling au début des années 1930. Elles ne visent évidemment pas à prédire les crimes ou en empêcher la réalisation – une telle idée n'apparaît à aucun moment – mais à trouver un nouveau moyen d'identification. Pour comprendre le cheminement de ce projet, il faut remonter aux années 1920, quand Stirling est chargé du contrôle des travailleurs chinois du *Strait Settlement* de Singapour. Il remarque alors qu'un certain nombre d'entre eux signent avec le pouce « car il y avait si tant [*sic*] de personnes qui ne pouvaient pas écrire, même [*sic*] c'était une marque d'une [*sic*] individu »[403]. Stirling se met donc à étudier attentivement les mains des ouvriers, cherchant à « appliquer quelques principaux [*sic*] de la chiromancie pour essayer de savoir si en réalité il y avait quelque chose là dedans, pour servir comme guide à la [*sic*] caractère d'un individu ». Sur la base des 50 000 personnes défilant annuellement dans son bureau, il constate effectivement que pour des lignes semblables, « les histoires été toujours à peu près la même [*sic*] ». Dès lors, sa croyance dans les vertus de cette science occulte est acquise : « Je trouve que les chiromanciens ont beaucoup de raison [*sic*] quand ils disent que, quand cette ligne [de mentalité] est brisée ou en petites pièces, l'abilité [*sic*] mentale n'est pas si fort [*sic*] ou bien reglée dans un être que quand cette ligne est pûr [*sic*] et nette »[404].

Arrivé à ce stade de réflexion – il est vrai fort éloigné de la police scientifique – Stirling imagine qu'avec les trois lignes privilégiées des chiromanciens, « <u>toujours</u> différentes »[405], il pourra fonder un nouveau système d'identification. Son approche se veut donc utilitaire, l'ésotérisme finissant par être complètement gommé. Une démarche pas si originale comme l'indiquent les réflexions du commissaire aux délégations judiciaires de La Rochelle adressées à Locard en 1929 : « L'appétit est venu en mangeant. Après la graphologie, j'ai jeté un coup d'œil sur la chiromancie et quelques annexes. Outre la connexité, qui semble exister entre ces diverses branches, il m'a paru qu'il pouvait être fort intéressant d'y rechercher quelque chose d'utile au point de vue police et plus spécialement pour l'identification des malfaiteurs dans certaines circonstances »[406]. De même que la graphologie au sens strict, c'est-à-dire la lecture du caractère d'un individu à travers son écriture, la chiromancie peut donc servir de base de réflexion pour renouveler les méthodes de la police scientifique. Tout comme le commissaire rochelais, Stirling affirme, vis-à-vis des chiromanciens, que « de leur method [*sic*] comme vous avez dit, on peut appliquer le [*sic*] technique de criminalistique »[407]. En quoi consiste exactement son nouveau système ? Les trois lignes des chiromanciens sont rebaptisées, « à des fins de classification »[408], *Thenar*, *Medius* et *Superior*. Il s'agit de tracer une droite en partant du début de la *Thenar* (A) pour finir à l'extrémité la *Superior* (B). Après avoir déterminé le « pli de flexion » de la main, l'opérateur peut alors placer celui-ci au centre d'un rapporteur transparent de 16 cm de diamètre. La droite A-B est ensuite prolongée

[402] *Ibid.*, Lettre de Locard à Hégélé, 5 janvier 1950.
[403] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Stirling à Locard, 21 février 1931.
[404] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 10 août 1932.
[405] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 21 février 1931.
[406] A.M.L., 31ii51nc, Lettre du commissaire aux délégations judiciaires de La Rochelle à Locard, 8 janvier 1929.
[407] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Stirling à Locard, 25 décembre 1931.
[408] Boris Brasol, « Le palme parlé », *Journal of criminal law and criminology*, 1934.

jusqu'aux deux extrémités du rapporteur. À partir de cette droite, qui sert de repère, la direction des trois grandes lignes et les différentes crêtes sont localisées, permettant ainsi une identification de l'individu[409]. Le système n'étant pas simple, Stirling détaille le protocole à mettre en œuvre dans la *R.I.C.*[410] Afin de le perfectionner, il mobilise toute l'équipe de Locard : le stagiaire Leung Yui Fan dissèque une main de cadavre[411], Marius Duffaux lui transmet des relevés effectués sur les suspects encartés au laboratoire tandis que Jean Lacassagne fait de même au dépôt de la prison Saint-Paul[412]. Il s'agit donc d'une œuvre collective. Achevé en 1932, le travail de Stirling conduit à une thèse finalement soutenue en 1934 et intitulée « Le palme parlé »[413].

Avec le concept de police technique, Locard cherche à rompre avec une vision qu'il estime dépassée. La criminalistique, longtemps perçue comme le simple prolongement de l'anthropologie criminelle, doit s'émanciper et devenir le nouveau point de rencontre des sciences. En effet, l'intégralité des laboratoires de recherche doit passer sous son contrôle afin de mettre fin à la dispersion des moyens. Les autres territoires ne doivent pas pour autant rester *terras incognitas*, la police scientifique ayant vocation à explorer également les champs de la littérature ou encore de l'ésotérisme. Cette visée globalisante constitue la grande spécificité de la police de Locard qui passe donc pour un original, un peu à la manière de son contemporain René Biot. Ce dernier est lui-aussi un « hérétique » qui « admire Claude Bernard mais n'en développe pas moins dans un climat de suspicion des techniques que nous dirions aujourd'hui parallèles ou douces »[414]. Locard est donc tout autant contacté pour son travail policier que pour ses autres domaines d'intérêt. En 1949, le docteur lyonnais Borrey salue « [l']indépendance voire [le] non-conformisme » de son confrère de la police, alors qu'il vient d'être inquiété par l'ordre des médecins pour s'être intéressé « à des choses peu orthodoxes, chirurgie esthétique, chirurgie de rajeunissement, aérosols [et] acupuncture »[415].

Une partie de ce projet est diffusé dès 1918 puis 1919 dans l'opuscule *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*. Locard y fixe les grandes lignes de la possible rénovation de l'institution policière. Réaffirmant le caractère résolument pratique de sa criminalistique, eu égard aux errements par trop théoriques de ses confrères italiens, il propose un modèle accessible. Derrière la démonstration, le lecteur averti entr'aperçoit néanmoins le laboratoire de la rue Saint-Jean. Malgré la simplicité et la modestie de ce modèle, le projet séduit. Ce rayonnement ne se cantonne pas à la France, atteignant même des territoires fort éloignés tant par la distance que par la culture.

[409] William Stirling, *Le palme parlé (identification by the palmar surface)*, Lyon, Desvigne, 1932, p. 17.
[410] *Id.*, « A simple method of taking impressions from the palms of the human hand », *R.I.C.*, 1932, pp. 350-355.
[411] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 1er octobre 1931.
[412] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 21 septembre 1931.
[413] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 5 mai 1934.
[414] Régis Ladous (dir.), *Médecine humaine…*, *op. cit.*, p. 9.
[415] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Borrey à Locard, 18 février 1949.

Chapitre V. Un « rayonnement lointain »[1]

I. La diffusion du modèle lyonnais

1. Un succès français

En dehors de son ambition globalisante, la nouvelle police scientifique promue par Locard s'avère finalement commune. La nature fondatrice de l'oeuvre du criminaliste lyonnais doit donc être recherchée ailleurs. Aussi banale que semble être cette œuvre, elle franchit allègrement le seuil du laboratoire lyonnais. Voilà peut-être l'élément décisif permettant de considérer Locard comme un père fondateur car dupliquer une façon de faire, n'est-ce pas justement ce qui définit le modèle ? Pour le cadre français, les bonnes intentions affichées dans les échanges épistolaires se concrétisent dès la fin des années 1920 par la création d'autres laboratoires de police. C'est à Marseille que ce qui peut être qualifié de modèle lyonnais se voit copier pour la toute première fois, en 1927, alors que la réflexion avait démarré dès le lendemain de l'armistice signé avec l'Allemagne. Pouvait-il en être autrement dans une ville ayant la violence chevillée au corps ?[2] En décembre 1918, le procureur général Long de Marseille prend en effet l'initiative d'adresser un rapport de huit pages au préfet Lucien Saint des Bouches-du-Rhône dans lequel il plaide pour l'établissement d'un laboratoire de police scientifique à Marseille. Le modèle sur lequel il se fonde est celui de Lyon, pour des raisons comme souvent pratiques : « il semble naturel de se référer au fonctionnement du laboratoire de Lyon, ville où l'on constate même densité de population, mêmes ressources et besoins de protection sociale analogues. L'organisation en vigueur à la préfecture de police, à Paris, est sans doute trop onéreuse pour une ville de province »[3].

Cette proposition est tout sauf un hasard puisque Long avait été le procureur général de Lyon pendant environ un an, allant ensuite à Besançon et Marseille[4]. Il agit d'ailleurs probablement de concert avec Locard, « maître réputé en cette science nouvelle », puisque celui-ci ne s'étonne guère de recevoir fin 1919 des demandes de précisions de la part du secrétaire général pour la police de Marseille[5]. Il se contente de compléter le rapport Long par quelques données techniques. La proposition n'est toutefois pas relevée, ou du moins pas dans l'immédiat. Gabriel Ducry, le chef du service anthropométrique de Marseille fondé en 1909[6], est envoyé au printemps 1920 à Paris et Lyon pour réaliser une étude de faisabilité d'un laboratoire de police. Le responsable de l'institution dénommée « Identité judiciaire. Anthropométrie, photographie et archives » depuis la guerre, conclut sur « l'utilité d'un laboratoire de police scientifique »[7]. Anticipant l'absence de crédits pour un tel projet, il se contente néanmoins de

[1] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 8e entretien, 45mn. 40s : « j'ai un rayonnement encore lointain ».
[2] Céline Regnard, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, P.U.R., 2009, p. 267 ; Laurence Montel, *Marseille, capitale du crime : histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, Thèse d'histoire dirigée par Francis Démier, Université Paris 10, 2008, 2 vol. de 990 p.
[3] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre de Long au préfet des Bouches-du-Rhône, 5 décembre 1918.
[4] A.M.L., 31ii87, Lettre de Raymond De Ryckère à Lacassagne, 25 mars 1913.
[5] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Marseille, 9 octobre 1919.
[6] Gabriel Ducry, *Manuel vocabulaire du "portrait-parlé" (méthode Alphonse Bertillon) et notions générales sur les procédés d'identification judiciaire*, Marseille, Mouillot, 1909, 91 p.
[7] A.D.B.D.R., 4M16, Rapport de Ducry sur les identités judiciaires de Paris et Lyon, 30 avril 1920.

mesures de fortune : rattachement du service photographique à celui de l'anthropométrie, achat d'un appareil photographique, d'une bertillonne, de réactifs chimiques et d'un éclairage portatif, mise en place d'un petit charriot à la morgue pour la photographie des cadavres. Le successeur de Saint à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Louis Thibon, destinataire d'un rapport qu'il n'a jamais sollicité, ne donne évidemment aucune suite au dossier.

La relance du projet vient de Locard. Tout juste sollicité par le ministère de l'Intérieur pour créer une demi-douzaine de laboratoires en France, il fait la connaissance opportune du chartiste Émile Isnard, archiviste en chef de Marseille depuis 1912[8]. Interpellé par l'article annonçant la naissance de la graphométrie, Isnard se rend à Lyon en 1921. La rencontre porte ses fruits : « Je me propose de suivre l'excellent conseil que vous m'avez donné et vais examiner le moyen de faire créer un laboratoire de police à Marseille, tout au moins faire adjoindre au service de l'anthropométrie une section pour l'expertise des documents écrits »[9]. Des démarches tant officielles qu'officieuses sont menées. Une semaine après la prise de résolution d'Isnard, un entrefilet est publié dans *Le Radical* : « Réorganisons la police. Le service anthropométrique de Marseille insuffisamment outillé à cette heure doit être mis sans tarder à la hauteur de sa tâche »[10]. Comment ne pas y voir le résultat de tractations menées en coulisses ? La manœuvre, si tant est qu'elle en soit une, n'aboutit pas et Isnard décide d'en rester là. L'article du *Radical* suscite toutefois l'intérêt de l'un des acteurs du maintien de l'ordre marseillais à savoir Pons, responsable de l'octroi. Dès le lendemain, il se signale au préfet : « L'utilisation du laboratoire de l'Octroi pour les recherches de la Police avait attiré mon attention, dès que je fus nommé il y a un an chimiste de l'administration. La situation de ce laboratoire (8, rue de la prison) et son voisinage avec les locaux de la permanence me paraissaient offrir toutes les commodités [et j'en informai] M. le commissaire central. Je fis une visite au service de la police administrative, à la Préfecture, où il me fut répondu qu'il n'y avait aucun crédit disponible. Cependant, la création d'un service de laboratoire de police – réclamée par le journal le *Radical* (n° du 30 mai) ne serait nullement onéreuse »[11]. La parenté entre les laboratoires municipaux de chimie et ceux de police, déjà évoquée, apparaît donc clairement. Louis Thibon campe toutefois sur sa position initiale et clôt le dossier.

C'est finalement le 2 mai 1924 que la situation se décante avec la nomination du chef de la Sûreté lyonnaise, François Gonnard, au commissariat central de Marseille[12]. Il occupait ce poste depuis la fin de la guerre, succédant alors à Constant Adler. Le 20 mai, Locard élabore un projet qu'il envoie très probablement à Long[13]. Dans sa correspondance, il claironne que l'ancien policier lyonnais va « cré[éer] là-bas un laboratoire que je vais organiser »[14]. Ducry, contacté, envisage de prendre la tête de la nouvelle institution. Locard l'enjoint de se former le temps qu'une décision officielle soit prise, conseillant pour cela la lecture de son *Manuel de technique policière*[15]. Le service de Ducry doit, en tout

[8] Raymond Collier, « Émile Isnard », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1964, 122, p. 393.
[9] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Isnard à Locard, 24 mai 1921.
[10] Raymond Sévillet, « Réorganisons la police », *Le Radical*, 30 mai 1921.
[11] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre de Pons au préfet des Bouches-du-Rhône, 31 mai 1921.
[12] A.D.M.L., 4M35, Notice individuelle de François Gonnard, 28 octobre 1924
[13] A.M.L., 31ii41nc, Note de Locard sur un laboratoire de police à Marseille, sans destinataire, 20 mai 1924.
[14] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Eynard, 30 mai 1924.
[15] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Ducry, 4 juin 1924.

cas, servir « de point de départ à l'organisation nouvelle »[16]. Vraisemblablement au même moment, le procureur Long fait la connaissance de Monteux, responsable du service sanitaire, et apprend que ce dernier souhaite lui aussi, depuis plusieurs années, installer un laboratoire de police. Ce médecin se serait intéressé à la question dès 1922 en lisant « les intéressants ouvrages du distingué directeur du laboratoire de Lyon » ainsi que ceux de Reiss, Balthazard et Chabert, chef de la Sûreté à Strasbourg[17]. Les deux hommes décident alors d'unir leurs efforts et, fin 1924, Monteux convainc les conseillers généraux Georges Fabre et François Taddeï d'intervenir à l'assemblée des Bouches-du-Rhône[18]. Il est adopté à l'unanimité. Peu après, Gonnard rejoint son nouveau poste, mis en relation avec Ducry par le biais de Locard[19]. En mars 1925, Monteux entre enfin en contact avec Locard sur les conseils de Long et Gonnard. Il lui annonce vouloir prendre « modèle »[20] sur le laboratoire de police lyonnais et souhaite que son directeur fasse une conférence à ce sujet. Quelques jours avant l'intervention de Locard, un comité de soutien est monté, chapeauté par le tout nouveau préfet – Hilaire Delfini –, le président du conseil général et le maire socialiste Siméon Flaissières. Le 21 avril 1925, à l'Hôtel de la Mutualité, la « péroraison adroite »[21] de Locard emporte sans difficulté l'adhésion d'un public composé de commissaires, magistrats et médecins. Les reporters présents sont également sous le charme : « On connaît le D[r] Locard. On sait avec quel rare bonheur il débrouilla l'affaire des lettres anonymes de Tulle. Il a fait bien d'autres choses. On les connaît moins car il est modeste. M. le procureur Long et M. Flaissières nous le présentent : licencié en droit, docteur en médecine, historien, musicien. Le D[r] Locard est un érudit. Nous nous en doutions un peu. Ce que nous savions moins, c'est qu'il est un fin causeur »[22].

Quand le directeur lyonnais prononce son discours, il connaît déjà l'identité du futur patron du laboratoire : Georges Béroud. Ce médecin légiste avait soutenu deux ans plus tôt une thèse sur *L'expertise des faux en écriture par altération*[23]. Après avoir proposé le poste à Isnard, puis envisagé la candidature de Ducry, l'élève de Lacassagne accorde donc sa préférence à l'un de ses anciens stagiaires. Ce choix, signalé dès le mois de février 1925[24], remonte probablement à la nomination de François Gonnard. Le brouillon de la lettre dans laquelle Locard conseillait à Ducry la lecture de son manuel, en juin 1924, présentait déjà quelques signes avant-coureurs. Le « cher ami », barré par la dactylographe, avait laissé place à « cher monsieur », et le rappel d'une nécessaire formation d'un an visait sûrement à décourager sa candidature[25]. Locard estimait peut-être la mise au niveau trop complexe, surtout qu'il disposait d'un brillant élément ayant été formé par ses soins. Ducry écarté, il reste alors à rassurer Isnard : « En ce qui concerne vos relations avec Béroud, je ne pense pas qu'il y ait jamais de difficultés. Il est bien convenu qu'il mettra l'outillage du laboratoire à votre disposition et qu'il ne prétend

[16] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Monteux, 14 mars 1925.
[17] Monteux, « Le laboratoire de police scientifique de Marseille », *La vie marseillaise et de Provence*, 30 juillet 1927, p. 6.
[18] « Le laboratoire de police scientifique de Marseille », *Le Radical*, 13 novembre 1925.
[19] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Ducry, 23 décembre 1924.
[20] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Monteux à Locard, 8 mars 1925.
[21] « La conférence du docteur Locard à l'Hôtel de la Mutualité », *Le Soleil*, s.d. [semaine du 22 avril 1925].
[22] « Une conférence du D[r] Locard », *Le Radical*, 23 avril 1925.
[23] Georges Béroud, *L'expertise des faux en écriture par altération*, Lyon, A. Rey, 1923, 150 p.
[24] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Isnard, 6 février 1925.
[25] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Ducry, 4 juin 1924.

nullement empiéter sur la situation si justement acquise par vous »[26]. Enfin, lorsque Gonnard met Monteux en contact avec Locard, ce dernier s'enquiert de savoir si le médecin du service sanitaire serait éventuellement « candidat au poste à créer »[27]. Une fois la réponse négative obtenue, la route est désormais toute tracée pour Béroud.

Une dernière difficulté, et non des moindres, reste néanmoins à franchir : le vote des crédits par le conseil général des Bouches-du-Rhône[28]. Les conseillers engagent un bras de fer – assez classique dans l'histoire des institutions républicaines – avec l'État et son représentant. Les débats sont houleux, lors d'une séance Delfini est même « présent[é] comme ennemi de la création du laboratoire »[29]. Malgré les 10 000 francs de subvention auxquels s'ajoutent les 12 000 francs de salaire du futur directeur, la participation de l'État est jugée trop faible, y compris par son représentant qui déclare à Béroud : « On peut à peine acheter un microscope me dit-il. En conscience on ne peut créer et faire fonctionner un laboratoire et je ne veux pas nommer un directeur qui sans aucun instrument ne pourra rien faire »[30].

Début 1927, de guerre lasse, les conseillers valident cette modeste mise de fonds étatique. L'âpreté des négociations s'explique en partie par la dislocation de l'union sacrée chez les défenseurs du laboratoire. Avant même de se rendre à Marseille en avril 1924, Locard subit la pression du puissant syndicat des médecins de Marseille, offusqué d'avoir été prévenu du projet « par la seule voie de la presse » et surtout en guerre ouverte avec Monteux et Foucault, les deux médecins membre du comité de défense du laboratoire, qui avaient fondé quelques mois plus tôt un syndicat dissident[31]. Le directeur lyonnais ne cède pas aux menaces mais comprend rapidement que la fondation du laboratoire s'annonce plus ardue que prévue. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il saisit l'opportunité, en juin, d'envoyer son protégé en mission six mois au Chili, lui conseillant à son retour de « [s']installer au service anthropométrique actuel [afin de] démontr[er] la nécessité du laboratoire en commençant à le faire fonctionner »[32]. Le procureur Long prend tout de même la peine de verrouiller le poste, demandant à ce que Béroud soit « agré[é] comme médecin expert près le tribunal de Marseille »[33]. Il regrette en effet cette absence et milite pour un retour rapide pour « déjouer certains plans ténébreux »[34]. Lui-même, sous la pression de sa hiérarchie car suspecté d'être à la fois juge et partie, décide de quitter le comité de soutien, poursuivant le combat dans l'ombre. Monteux crie à la trahison mais annonce redoubler d'ardeur, une attitude laissant pantois Béroud qui estime être tombé dans un véritable panier de crabes : « Monteux s'agite, il doit être nommé aujourd'hui administrateur des hospices et cherche une place de conseiller général. Quant à Foucault, je ne l'ai pas vu et ne tiens pas à le voir »[35]. Il ne se fait pas plus d'illusions du côté des conseillers généraux, apprenant qu'un certain Régis – probablement lié au syndicat médical majoritaire – a déclaré « qu'il ne fallait pas créer un poste pour un médecin étranger à

[26] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Isnard, 4 juin 1925.
[27] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Gonnard, 11 mars 1925.
[28] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 6 mai 1925.
[29] A.D.B.D.R., 4M16, 1ère session ordinaire du conseil général, 6 mars 1927.
[30] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [fin 1926-début 1927]
[31] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du docteur Bricka à Locard, 16 avril 1925.
[32] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Béroud, 9 décembre 1925.
[33] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Gonnard à Locard, 13 juin 1925.
[34] *Ibid.*, Lettre de Long à Locard, 4 octobre 1925.
[35] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [vers février 1926].

Marseille »[36]. Il doute même de Gonnard qui se « désintéresse[rait] du laboratoire depuis quelques mois [et lui ferait] un peu la tête »[37]. Béroud finit logiquement par désespérer de diriger un jour le laboratoire de police, perdant même la confiance de Long qui confie à Locard : « le pauvre garçon n'a vraiment pas de chance […]. Il a évidemment perdu beaucoup de temps à Marseille ; il ne s'est pas assez mêlé au monde de ses confrères et aux milieux judiciaires. Il a été trop lointain (par timidité, je crois) », avant de conclure « entre nous, je doute qu'il réussisse à Marseille. Son tempérament est trop différent du nôtre dans la lutte pour la vie »[38].

La validation du projet en mai 1927 se déroule donc dans une atmosphère assez surréaliste dans laquelle l'enthousiasme est absent. Le 3 juin, afin de répondre aux exigences légales, un concours sur titre est officiellement ouvert, les candidats intéressés ayant deux semaines pour se manifester. L'annonce est passée le plus discrètement du monde dans *Le Petit Marseillais* et Béroud, qui pensait devoir ferrailler avec de « nombreux »[39] postulants, se retrouve opposé au seul docteur Guillaume Rousselier[40]. Jeune médecin marseillais, ce dernier ne fait évidemment pas le poids face à celui auquel le poste est promis depuis de nombreux mois. Le comité, que Monteux tente vainement d'intégrer aux côtés de Locard[41], se compose finalement de Long, Delfini et du recteur de l'académie d'Aix. Sans surprise, le jury vote à l'unanimité pour l'élève de Locard qui rejoint son poste à partir du 1er juillet 1927[42]. Le nouveau service, dont les plans sont élaborés par Béroud et Gonnard, s'installe « dans l'aile droite du bâtiment à côté du service actuel de Ducry »[43] et peut enfin démarrer.

Pendant ce temps, à Lille, un projet de laboratoire également fondé sur le modèle lyonnais est à l'étude. En 1923, le médecin légiste Jules Leclercq répond à l'appel lancé quelques mois plus tôt par Locard : « J'étudie en ce moment à Lille la création d'un laboratoire de police scientifique, et je me permets de venir vous demander quelques conseils et quelques renseignements. Je n'ai certes pas la prétention de réaliser un organisme comparable à celui que vous avez créé à Lyon ; mais je voudrais m'inspirer des moyens que vous avez employés pour aboutir »[44]. La mise en œuvre tarde néanmoins. Lorsqu'en 1926 Locard propose à Leclercq de s'abonner à la *Revue internationale de criminalistique*, celui-ci accepte tout en confessant ne pas avoir « encore créé un service autonome »[45], précisant : « je n'ai nullement abandonné ce projet, que je compte réaliser ». Il faut attendre le 3 juillet 1933 pour assister à la pose de la première pierre du bâtiment en présence de tous les caciques lillois. Justin Godart, qui patronne la cérémonie comme ancien ministre de la Santé publique, ne manque pas de rapporter les grandes lignes de l'événement à Locard[46]. Ouvert un an plus tard, le laboratoire de police fait l'objet d'une dynamique campagne de médiatisation, son créateur étant présenté comme le

[36] *Ibid.*, Lettre de Monteux à Locard, 27 octobre 1925.
[37] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [fin 1926-début 1927]
[38] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Long à Locard, 18 octobre 1926.
[39] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [mai 1927]
[40] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre de Rousselier au préfet, 14 juin 1927.
[41] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [mai 1927]
[42] A.D.B.D.R., 4M16, Procès-verbal de la commission du laboratoire de police scientifique, 18 juin 1927.
[43] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [fin juin-début juillet 1927]
[44] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Leclercq à locard, 5 septembre 1923.
[45] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Leclerc à Locard, 12 novembre 1929.
[46] A.D.N., J676-1, *L'institut de médecine légale et de médecine sociale*, Lille, Imprimerie centrale du Nord, 1933, p. 3.

« Sherlock Holmes »[47] lillois lors d'une conférence au tout nouveau théâtre du Rexy. En 1936, Leclercq charge son bras-droit, Maurice Muller, de présenter le bâtiment aux reporters de *La Dépêche* : « Le [laboratoire] de police technique, où sont examinés les taches découvertes sur les vêtements des criminels et les prélèvements effectués au cours des autopsies […] est doté d'une instrumentation moderne de haute précision et pourvu d'un centre de photographie avec salle claire et obscure »[48]. Sans être une annexe de la police scientifique lyonnaise comme son équivalent marseillais, le service lillois conserve des liens très étroits avec sa source d'inspiration. En 1938, Muller annonce avoir inscrit Locard à l'Académie internationale de médecine légale constituée quelques jours plus tôt à Bonn et promet de renouveler, dès que possible, l'abonnement à la *R.I.C.* : « nous y avons été abonnés pendant 4 ans environ puis […] nous avons cessé de l'être faute d'autorisation et aussi de crédits. Il ne me serait pas possible de reprendre encore cet abonnement et cependant je voudrais posséder, dans ma bibliothèque de l'Institut, votre belle revue »[49].

Après Marseille et Lille, le modèle lyonnais parvient à Toulouse. La mise en place tardive d'un laboratoire peut surprendre tant les appels à moderniser la police furent précoces. Fin 1909, le commissaire central Louis Tomps alerte ainsi le maire au sujet de l'absence de service anthropométrique « dans une ville comme Toulouse ! »[50]. Dans un rapport de 80 pages, il met à plat l'ensemble de l'organisation policière et envisage de constituer un service de mensuration formée d'un chef, d'un sous-chef et de trois secrétaires. Les deux premiers seraient envoyés auprès de Bertillon à Paris effectuer un stage de « quelques mois ». La nouvelle structure, une fois mise en place, tarde toutefois à se muer en véritable Identité judiciaire et encore moins en laboratoire de police, le service photographique conservant toute son indépendance. La situation ne se décante qu'à la fin des années 1930. « L'insuffisance »[51] de la police toulousaine est régulièrement pointée du doigt par la presse locale qui se tourne vers des villes équivalentes « telles que Bordeaux et Lyon »[52] dont les confortables « salle[s] de presse du palais de justice » sont citées en exemple. L'étatisation est alors présentée comme la meilleure réponse au retard toulousain, notamment par le ministre de l'Intérieur : « À la suite de récents incidents, mon attention a été attirée sur l'intérêt que présenterait, pour assurer plus efficacement le maintien de l'ordre public en cas de troubles graves, l'institution de la police d'État dans la ville de Toulouse »[53]. Répondant à l'injonction du préfet de Haute-Garonne, le commissaire central établit un projet de police étatisée, en profitant pour proposer la modernisation du petit service anthropométrique. Celui-ci « doit être doté d'un appareil photographique permettant de se déplacer à n'importe quel moment et dans n'importe quel lieu. Cet appareil servirait pour les meurtres, cambriolages importants, accidents, identification des cadavres, etc… Le laboratoire devrait être pourvu d'une tireuse et d'une

[47] Jean-Serge Debus, « Quand Sherlock Holmes travaille au laboratoire… par M. le professeur Leclercq », L'*Écho du Nord*, 16 mars 1936.
[48] Wastelier du Parc, « Comment la science prête maintenant son concours à la justice pour identifier les assassins », *La Dépêche*, 23 avril 1936.
[49] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Muller à Locard, 29 novembre 1938.
[50] A.D.H.G., 15Z593, Louis Tomps, *Étude sur l'organisation et le fonctionnement de la police municipale de la ville de Toulouse avec indication des différentes modifications et améliorations qui pourraient y être apportées*, s.d. [oct. 1909], p. 21.
[51] E. de C., « Un beau coup de filet de la sûreté », *L'Express du midi*, 20 novembre 1936.
[52] Calor, « Notre bonne administration municipale », *L'Express du midi*, 16 mars 1937.
[53] A.D.H.G., 1321W9, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de Haute-Garonne, 10 décembre 1938.

sécheuse électrique, ce qui permettrait de fournir des documents photographiques dans un minimum de temps. Un casier pour le classement des fiches pour la voie publique est à créer »[54]. En récupérant la photographie et les archives, l'anthropométrie accéderait donc au statut d'Identité judiciaire. L'étatisation de la police toulousaine, effective le 27 décembre 1940, est la dernière en date avant la généralisation à toutes les communes françaises de plus de 10 000 habitants par la loi du 23 avril 1941[55]. Elle ne change étonnamment pas la donne, le service anthropométrique restant coupé de la photographie et des archives. Un an plus tard, suite à de nouvelles directives de l'Intérieur émises les 16 janvier et 18 mars 1942, le chef du service régional de police judiciaire de Toulouse relance l'idée de regrouper l'ensemble : « La fusion des deux services photographique, anthropométrique et dactyloscopique serait la première ébauche du service de l'Identité judiciaire »[56].

Ce n'est pourtant pas une Identité mais bien un laboratoire de police que vont finalement produire les directives ministérielles de janvier et mars 1942. Elles constituent l'antichambre de la future loi du 27 novembre 1943 instituant cinq laboratoires à Paris, Lyon, Marseille, Lille… et Toulouse, comme l'atteste une note interne du 3e bureau datée de février 1942. Celle-ci révèle ainsi l'existence de négociations entre l'Intérieur et la Justice au sujet de l'article 8 de la loi de 1943 obligeant toute personne à établir son identité « au cours de recherches judiciaires »[57]. Alors que se pose la question du respect des libertés individuelles, l'adjectif « judiciaires » est finalement jugé suffisamment restrictif. La loi sur les laboratoires de police met donc quasiment deux ans à aboutir. Dans l'interstice, le 15 octobre 1942, le commandant Oswald de la police criminelle technique allemande annonce la mise en place – du moins, pour les enquêtes menées dans la Seine – de six équipes techniques permanentes. Établies suivant le modèle de l'Institut technique criminel berlinois, elles conservent néanmoins leur autonomie : « on ne doit gêner en aucun cas les recherches de la police française »[58], précise en effet Oswald. Quelques mois plus tard, la désignation de Toulouse comme cinquième site français, alors même que la ville n'avait jamais connu d'expérimentation de cette nature, peut surprendre. L'explication de ce mystère se trouve peut-être du côté de René Bousquet. Originaire de Montauban et fils d'un professeur de droit de la faculté de Toulouse, il devient secrétaire général pour la police de Vichy le 18 avril 1942[59]. Héritant du projet de réforme, décide-t-il d'inscrire Toulouse – sa ville de cœur – sur la liste des cités d'accueil des laboratoires de Police ? Les travaux historiques, jusqu'à présent focalisés sur son rôle à l'égard des autorités allemandes, ne permet pas de répondre à la question. Dans sa biographie, Pascale Froment rappelle néanmoins le parcours professionnel relativement atypique de ce haut fonctionnaire déclarant dans les années 1980 : « Je voulais être médecin et je suis devenu flic… Comme Maigret ! »[60]. Enfin, il faut rappeler que le professeur de droit criminel Magnol avait institué un cours sur la police

[54] *Ibid.*, Projet de police étatisée établi par le commissaire central de Toulouse, 23 octobre 1940, p. 33.
[55] Jean-Marc Berlière, « Les pouvoirs de police : attributs du pouvoir municipal ou de l'État ? », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1er janvier 2009, consulté le 11 mars 2019. URL : http://journals.openedition.org/criminocorpus/259.
[56] A.D.H.G., 3331W2, Lettre du chef du S.R.P.J. de Toulouse au préfet régional, 31 mars 1942.
[57] A.N., 19950395/12, Note manuscrite sans auteur ni destinataire émanant de la Chancellerie, 13 février 1942.
[58] Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs (France, 1939-1945)*, Paris, Perrin, 2018, p. 907.
[59] *Ibid.*, p. 905.
[60] Pascale Froment, *René Bousquet*, Paris, Fayard, 2001 [rééd., 1ère éd. en 1994], p. 42 ; Maurice Rajsfus, *La police de Vichy. Les forces de l'ordre françaises au service de la Gestapo (1940-1944)*, Paris, Le Cherche Midi, 1995, p. 75.

scientifique à Toulouse dès 1922 en s'appuyant sur les publications de Locard, soit cinq ans avant que Bousquet ne devienne bachelier[61].

Si le directeur du laboratoire lyonnais n'est pas à l'origine de l'inscription de Toulouse sur la liste nationale, il va en revanche jouer une influence notable sur cette ultime structure de police technique, et ce par le biais du commissaire Sauzon. Les sources relatives à ce personnage restent lacunaires. Locard le présente comme le pilote du « projet général d'organisation des laboratoires »[62], celui-ci serait même dû à sa « persévérante et méritoire initiative »[63]. Il joue, en tout cas, un rôle actif dans l'élaboration du texte final. Il rencontre par exemple Jacques Baulet pour évoquer la question des scellés, discuter de l'article 7 conférant la qualité d'O.P.J. aux chefs de laboratoires, et enfin demander à ce que le « toute personne » de l'article 8 puisse « exclure les fonctionnaires et les personnes ayant une fonction publique »[64]. En définitive, la loi du 27 novembre 1943 institue un service central photographique et d'identité auquel Sauzon est rattaché. Il s'agit de l'avatar du service photographique de la Sûreté nationale créé en 1907 et placé sous la direction de Jacques Haverna. Très proche de ce dernier, Locard avait également noué des liens avec son successeur Auguste Garnier. À partir de 1943, cette institution se compose désormais d'une entité parisienne située rue Monceau et d'une autre installée dans l'Hôtel des Célestins à Vichy. Le commissaire Sauzon dirige ce dernier site[65]. Fin décembre 1943, Locard offre à son « cher ami » de l'épauler dans la mise en application du texte adopté un mois plus tôt : « Je me permets de soumettre à votre avis très compétent la note ci-jointe concernant l'organisation nouvelle des laboratoires. Je crois que mes propositions sans toucher à la loi nouvelle arrangeraient bien des choses »[66]. Peut-être cherche-t-il d'ailleurs à sécuriser son poste théoriquement remis en question par la constitution d'une « commission pour la nomination de chefs et chefs adjoints de laboratoires de police scientifique ». Cette instance rassemble une demi-douzaine de chefs de services, deux magistrats et enfin « un commissaire du service central photographique et d'identité »[67]. Ce dernier *desideratum* de l'Intérieur vise probablement à intégrer Sauzon à la commission.

S'appuyant sur lui, Locard parvient ainsi à imposer la nomination de son protégé, Charles Bernardin, à la tête du futur laboratoire toulousain. Les deux hommes étaient entrés en contact durant l'été 1941. Chef de laboratoire de clinique chirurgicale et gynécologique et surtout expert chimiste, ce pharmacien toulousain s'était déclaré « désireux de [s]'intéresser aux recherches de police scientifique qui ont toujours retenu [s]on attention depuis qu'étant étudiant [il avait] eu l'occasion de visiter à Lyon [le] musée criminel »[68] de la rue Saint-Jean. Il souhaitait donc effectuer un stage ainsi qu'une thèse, du moins une fois que sa femme aurait accouché. Locard lui avait suggéré en retour de tourner son regard vers le « vaste »[69] champ des taches en criminalistique. Le nouveau-né retarde quelque peu les projets

[61] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Magnol à Locard, 20 août 1922.
[62] *Ibid.*, Lettre de Locard au chef de la police judiciaire de Lyon, 14 avril 1943.
[63] *Ibid.*, Brouillon d'article de Locard s.d. [entre 1943 et le début des années 1950].
[64] A.N., 19950395/12, Demande d'audience de Sauzon auprès de Baulet au sujet du projet de loi sur la police technique, au dos de ce document figurent les élements cités ci-dessus et probablement marqués par Baulet au cours de l'entretien, s.d.
[65] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Sauzon à Locard, 21 juillet 1944.
[66] *Ibid.*, Lettre de Locard à Sauzon, 24 décembre 1943.
[67] A.N., 19950395/12, Lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la Justice, 28 décembre 1943.
[68] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Bernardin à Locard, 29 août 1941.
[69] *Ibid.*, Lettre de Locard à Bernardin, 1er septembre 1941.

de Bernardin qui ne se rend à Lyon qu'en octobre 1942[70]. Locard lui aurait alors révélé l'existence du projet de réforme, offrant même son appui en cas d'intérêt pour le poste. Cela fait déjà plus d'un an qu'il sait une vaste réorganisation imminente comme l'indique un courrier échangé en octobre 1941 : « Il est question de laboratoires régionaux, dont un à Versailles, correspondant à l'ancienne 1ère brigade mobile, et un à l'École supérieure de police. D'autres seraient organisés dans les diverses régions, mais certains seraient de simples postes destinés à recueillir les traces, et où on ne ferait pas d'expertises »[71].

Lorsque la loi du 27 novembre 1943 est adoptée, Bernardin se rappelle au bon souvenir de son ami lyonnais : « La presse toulousaine de ce matin a publié l'annonce de la création, par une loi, du laboratoire de police de Toulouse. Le personnel de ce laboratoire n'est pas encore désigné ; je me permets de vous écrire à ce sujet pour vous rappeler ma candidature à ce poste et les excellentes assurances que vous m'avez données au sujet de ma nomination »[72]. Alors même que les membres de la commission restent à nommer, Locard présente l'affaire comme entendue : « Vous pouvez considérer votre nomination comme acquise. Je sais qu'à Vichy elle est décidée. Il y aura probablement un concours. Je crois que vous n'avez rien à redouter d'une telle épreuve »[73]. Le 28 décembre 1943, Bernardin est donc le premier à poser sa candidature, suivi par les docteurs Madrange et Auvergnat[74]. Comme prophétisé par Locard, le 7 avril 1944 il obtient les faveurs du ministère et le 1er juin il commence à diriger le nouveau service. À l'origine de cette nomination, Sauzon restant en contact étroit avec Locard qui lui adresse des documents sur « l'aménagement d'un laboratoire type de police [:] Les précieuses et complètes indications qu'ils contiennent me permettront de me faire une idée plus exacte sur les locaux et le matériel nécessaire au fonctionnement normal de ces organismes et ainsi de mieux défendre, le cas échéant, leurs intérêts » [75]. N'ayant pas pu mener à terme le projet de généralisation des laboratoires formulé en 1920, Locard accompagne donc la réforme du 27 novembre 1943.

Carte n°2 : La zone d'influence lyonnaise jusqu'à la loi de 1943

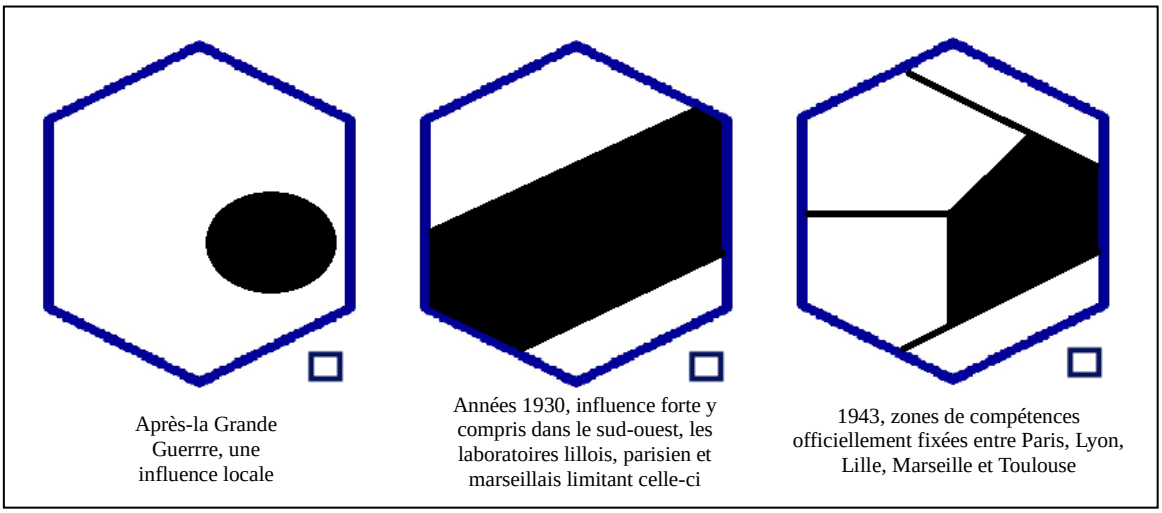

Source : A.N., 20040013/4, Carte des zones de compétences des laboratoires de police

[70] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bernardin à Locard, 14 octobre 1942.
[71] *Ibid.*, Lettre de Locard à Félix Villeneuve, 20 octobre 1941.
[72] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Bernardin à Locard, 29 novembre 1943.
[73] *Ibid.*, Lettre de Locard à Bernardin, 2 décembre 1943.
[74] A.D.H.G., 3319W8, Rapport du commissaire de la République au sujet du pourvoi de Bernardin contre son arrêté du 1er septembre 1944.
[75] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Sauzon à Locard, 21 juillet 1944.

2. Valoriser les marges coloniales

S'il privilégie le champ métropolitain, Locard ne mésestime pas pour autant les espaces périphériques. La police scientifique n'est-elle d'ailleurs pas née au XIX^e^ siècle dans les Indes anglaises à travers la dactyloscopie ? La dialectique centre-périphérie offre donc certains « effets retours »[76] remettant en question la vision traditionnelle du modèle. À côté de cette innovation essentielle, d'autres techniques modernes sont mobilisées outre-mer. Dès 1871, le ministère de la marine et des colonies impose ainsi de photographier les condamnés « la tête nue, les cheveux coupés ras et, autant que possible, sans barbe »[77]. Cette mesure, concernant les grands ports français dans lesquels sont installés des ateliers de photographie, vise à « faciliter les recherches de police judiciaire ». Au début du XX^e^ siècle, à Madagascar, Joseph Gallieni recourt encore massivement à cette technique pour recenser la population civile.

Pour autant, les administrateurs coloniaux se sentent généralement mis à l'écart des progrès de la technique policière. En 1929, Louis Régis qui dirige le service d'Identité de Hanoï au Tonkin se plaint auprès de Locard : « Pour nous coloniaux, isolés en Extrême-Orient et privés de tout contact régulier avec la Métropole, les progrès réalisés dans le domaine de la Police scientifique ne nous parviennent que d'une façon bien imparfaite et avec, surtout, un très long retard »[78]. Locard constate que ce sentiment d'abandon n'est en rien spécifique à l'empire français[79]. En 1927, aux Philippines, l'expert en écriture Charles Banks estime « [qu']Étant ici dans un coin très retiré, nous sommes presque complètement isolés du courant dans la vie scientifique, puisque nos bibliothèques et même nos librairies sont très lentes en l'acquisition des livres et des revues mondiales »[80]. Dix ans plus tard, le directeur de l'hôpital central de Pagar-Alam signale que « La médecine légale et encore plus la technique policière scientifique sont encore dans les limbes ici aux Indes néerlandaises et je ne connais personne de plus notoirement connu et de plus qualifié que vous pour remédier, par vos recherches et vos publications, à cet état de choses »[81].

S'estimant coupés des progrès techniques, les agents coloniaux se questionnent également sur les différences de traitement avec leurs homologues métropolitains. En 1925, le secrétaire général du syndicat des anthropomètres de l'Algérie se tourne vers Locard pour savoir comment sont organisés les services continentaux « en vue d'obtenir pour le personnel du service anthropométrique de l'Algérie les mêmes émoluments que pour la métropole »[82]. Un an plus tard, une demande similaire émane cette fois du voisin tunisien, alors « [qu']Il existe entre l'Algérie et la Tunisie une épaisse muraille, bien plus

[76] Emmanuel Blanchard et Joël Glasman, « Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire français : une historiographie récente », *in* Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin, *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2012, p. 32.
[77] A.N., F^7^ 12708, *Instructions relatives à la photographie des condamnés*, 11 août 1871.
[78] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Régis à Locard, 11 septembre 1929.
[79] Pour le cas français : Florence Bernault, Pierre Boilley et Ibrahima Thioub, « Pour l'histoire du contrôle social dans les mondes coloiaux : justice, prisons et enfermement de l'espace », *in Pour une histoire du contrôle social dans les espaces coloniaux : justice, prisons et enfermement de l'espace*, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 2^e^ semestre 1999, pp. 7-16.
[80] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Banks à Locard, 19 novembre 1927.
[81] A.M.L., 31ii90nc, Lettre du directeur de l'hôpital central de Pagar-Alam à Locard, 16 octobre 1936.
[82] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Versini à Locard, 17 novembre 1925.

solide que si elle était de pierre, puisqu'elle est faite de rivalités et de jalousies administratives »[83]. Ainsi, le chef du service anthropométrique de Tunis « serai[t] heureux d'obtenir pour le personnel de l'identité judiciaire de la régence les avantages accordés à leurs collègues de la métropole auxquels éventuellement ils pourront être assimilés »[84]. S'il est tenté par l'aventure coloniale, le personnel métropolitain ne s'attend pas à trouver outre-mer des conditions financières plus avantageuses ou un matériel de pointe. Esprit de pionnier, ambition personnelle, attrait de l'exotisme, nécessité de trouver une porte de sortie dans une carrière mal en point… les raisons du départ ont beau être diverses, nul ne se berce d'illusions. José Luis López de Sagredo l'exprime fort bien lorsqu'il demande conseil à Locard en 1939. Venant de perdre la direction du laboratoire de police de Barcelone au terme de la guerre civile, il s'interroge sur « la possibilité que le gouvernement français accepte [s]es connaissances en dactyloscopie et criminologie, même si c'était pour les colonies françaises »[85]. L'outre-mer ne serait qu'un second choix. Locard se montre d'ailleurs pessimiste quant à cette possibilité, les places étant chères à défaut d'être enviables : « Je vais chercher. Ce ne sera pas facile. Il y a peu de places aux colonies (Shanghai, Tonkin, Cochinchine, Dakar, Madagascar) et je ne crois pas qu'il y en ait de libres en ce moment »[86].

Dans quelle mesure le sentiment d'abandon exprimé par les administrateurs coloniaux est-il fondé ? Toute précoce qu'ait été la mise en place de services anthropométriques – en 1889 à El-Harrach vers Alger par exemple[87] – force est de reconnaître la tardive et incomplète généralisation de la police scientifique dans ces territoires. La publication en 1951 de *La police métropolitaine et d'outre-mer* par Marcel Le Clère, commissaire aux délégations judiciaires de Paris, annonce un changement de cap. S'appuyant sur des hauts fonctionnaires de l'Algérie, l'A.O.F., l'A.E.F., Madagascar et d'Indochine[88], Le Clère consacre quelques courts chapitres aux services ultra-marins, évoquant les Identités judiciaires quand elles existent. Quelques mois plus tôt, un projet de loi avait d'ailleurs été élaboré par le ministre de l'Intérieur pour étendre à l'Algérie les dispositions du 27 novembre 1943. Répondant à l'appel du gouverneur général, Jules Moch souhaitait ainsi éviter « la présence injustifiée sur les lieux [du crime] de personnes ayant pu y accéder avant l'arrivée des services de police ou de justice » et plus aisément contraindre les « suspects ne voula[nt] pas se soumettre aux formalités de la mensuration anthropométrique »[89]. En outre, le service d'Identité algérois, pourtant censé être la vitrine scientifique des trois départements algériens, ne suscitait guère l'admiration en métropole. En 1945, un juge d'instruction de la Seine fustigeait l'incompétence de son personnel quant aux recherches dans le fichier dactyloscopique : « Que pensez-vous de l'identité judiciaire d'Alger à qui, avant de connaître la véritable identité du nommé Gaëtan, j'avais envoyé sa fiche dactyloscopique en lui demandant de l'identifier. Ce service m'a répondu alors que l'individu en question ne figurait pas au fichier ; on a pu

[83] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 7 mars 1931.
[84] *Ibid.*, Lettre de Casanova à Locard, 8 juin 1926.
[85] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Sagredo à Locard, 1er mars 1939.
[86] *Ibid.*, Lettre de Locard à Sagredo, 4 mars 1939.
[87] Ilsen About, « Identités indigènes et police coloniale. L'introduction de l'anthropométrie judiciaire en Algérie (1890-1910) », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 283.
[88] Marcel Le Clère, *La police métropolitaine et d'outre-mer*, Paris/Limoges/Nancy, Charles-Lavauzelle, 1951, p. 5.
[89] A.N.O.M., FM 81F 1343, Lettre du gouverneur général de l'Algérie au ministre de l'Intérieur, 28 juin 1949.

me communiquer sa fiche le jour où je l'ai réclamée sous le nom de Belaziz. Lamentable ! Belaziz n'est heureusement qu'une pauvre petite canaille insignifiante, mais un grand criminel aurait réussi de la même façon »[90]. De nouveau proposé le 20 mai 1952, le projet de loi ne connaît pas plus de réussite, alors même que le conseil d'État renouvelle son aval.

Les événements d'Algérie qui éclatent deux ans plus tard donnent finalement l'opportunité d'y appliquer la réforme de 1943 ou, du moins, les articles 8 et 9 de celle-ci. Venant d'obtenir l'adoption des pouvoirs spéciaux, le garde des sceaux François Mitterrand suggère à son homologue de l'Intérieur d'en profiter pour faire passer d'autres mesures qui auraient nécessité l'aval de l'Assemblée en temps habituel : « Il semble qu'en présence des pouvoirs donnés au gouvernement par la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 (notamment par son article 4) l'extension envisagée par le projet [de 1949] pourrait être réalisée par décret »[91]. Il s'agit donc avant tout de renforcer le contrôle du territoire algérien, la mise en place d'un laboratoire de police n'étant que le corollaire de ce verrouillage. Comme dans les autres espaces coloniaux, le mouvement d'émancipation s'accompagne en effet du renforcement de l'appareil policier[92]. Trois ans plus tard, un nouveau décret fixe d'ailleurs les pénalités infligées aux personnes refusant les contrôles, soit au maximum dix jours de prison et 36 000 francs d'amende[93]. Alors que l'Algérie dispose depuis 1956 d'un laboratoire de police, le préfet de la Réunion profite de la visite de l'envoyé de l'État sur l'île pour négocier la création d'une structure équivalente. L'I.G.A.M.E. – inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire – pour les territoires d'outre-mer enregistre la doléance mais, après étude du dossier, oppose un refus en raison du manque de « formation scientifique du fonctionnaire qui en serait chargé »[94]. Deux ans plus tard, « en raison de l'éloignement de la métropole et de l'intérêt qu'il peut y avoir à effectuer rapidement sur place certains examens », des crédits spéciaux sont néanmoins débloqués.

Il existe donc une très forte attente dans les périphéries ultra-marines que Locard ne peut ignorer et à laquelle il va bien volontiers chercher à répondre. Il fait d'ailleurs montre d'un intérêt des plus précoces, recevant une décoration tunisienne dès 1911. Le ministre des Affaires étrangères de ce protectorat l'élève en effet au rang d'officier de l'ordre du Nichan-Iftikhar[95]. Interlocuteur privilégié des administrateurs et scientifiques coloniaux, Locard oriente leurs lectures, et ce quelle que soit la puissance européenne dont ils relèvent. En 1928, il conseille ainsi le professeur Del Rosario de l'université des Philippines à Manille[96]. Loin d'être désintéressés, ces interventions entrent en résonnance avec la compétition que se livrent les puissances coloniales, notamment la France et l'Angleterre dont les modèles de police sont réputés antinomiques durant l'entre-deux-guerres[97]. Locard engage également des discussions au sujet de diverses inventions de criminalistique, tel le procédé de

[90] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Lerich à Locard, 4 septembre 1945.
[91] A.N.O.M., FM 81F 1343, Lettre du ministre de la Justice à celui de l'Intérieur, 6 avril 1956.
[92] David Anderson et David Killingray (dir.), *Policing and decolonization: politics, nationalism and the police (1917-1965)*, Manchester, Manchester University Press, 1992, 227 p.
[93] A.N.O.M., FM 81F 1343, Lettre du Premier ministre au délégué du gouvernement en Algérie, 19 janvier 1959.
[94] A.N., 19910697/6 Liasse 2, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Réunion, 31 mars 1958.
[95] Archives personnelles de Michel Stagnara, Diplôme d'officier de l'ordre du Nichan-Iftikhar, 15 décembre 1911.
[96] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Del Rosario à Locard, 31 mars 1928.
[97] Clive Emsley, « Police Forces and Public Order in England and France During the Interwar Years », *in* Clive Emsley et Barbara Weinberger (dir.), *Policing Western Europe : Politics, Professionalism and Public Order (1850-1940)*, New York, Greenwood Press, 1991, p. 178. Le modèle français serait plus militarisé et violent.

prise d'empreintes digitales d'origine lyonnaise qu'il détaille en 1932 au chef de la brigade mobile de Téniet-el-Haad en Algérie[98]. Six ans plus tard, il prête son aide au ministère des colonies pour fournir au service anthropométrique de Tananarive « 2kg de poudre l'aluminium pour la révélation des empreintes digitales », « 4kg de noir animal pour la révélation des empreintes sur papier, [de la] poudre de céruse (5kg), [et enfin] seize boites de transfert pour empreintes digitales »[99]. La diffusion du modèle lyonnais passe toutefois avant tout par la nomination outre-mer d'anciens membres du laboratoire de la rue Saint-Jean, confirmant ainsi le rôle des trajectoires professionnelles dans le transfert des savoirs et des savoir-faire dans les colonies[100]. Le concept de fertilisation croisée, forgé par Sinclair et Williams, rappelle l'intérêt réciproque des territoires connectés[101].

Après avoir passé sept mois à Lyon, Hector Eynard rejoint ainsi la Sûreté tonkinoise à Hanoï[102]. L'accueil reçu s'avère à la hauteur des attentes. Le sentiment de retard est effectivement des plus puissants. Quelques mois plus tôt, un commis au service de l'Identité de Hanoï avait déjà demandé à Locard de venir se former à Lyon : « je ne sais pas grand-chose, je puis même avouer que je ne sais rien, tout comme mes collègues du reste, puisque le service n'a pu encore mener à bien la révélation d'une seule trace d'empreintes latentes trouvées sur les lieux des crimes ou délits. Ici, nous manquons de maîtres, nous sommes obligés de nous former nous-mêmes, et nous marchons en aveugles »[103]. Cette inefficacité s'explique notamment par le classement dactyloscopique : « Je ne vous décrirai pas la méthode Pottecher en usage en Indochine, elle est décrite dans votre livre "Identification des récidivistes". Cette méthode a un défaut que vous signalez du reste [:] le classement différent pour adultes et non-adultes ». Le service du Tonkin datant de 1909 seulement, les recherches s'effectuent uniquement dans le classement non-adultes, mais « En Cochinchine où le service existe depuis 1897, toutes les fiches doivent être recherchées dans les deux classements ». Autre talon d'Achille du système Pottecher, le « sous-type dénommé piriforme » nécessite l'usage d'un gabarit, un choix très critiqué « la surface des doigts » étant amenée à augmenter avec l'âge. Appliqué désormais dans toute l'Indochine, le classement Pottecher freine pour longtemps l'essor de la criminalistique sur ce territoire puisqu'en 1937 le chef de l'Identité de Hue dans l'Annam – territoire indochinois situé entre le Tonkin et la Cochinchine – signale encore son usage dans toute la colonie en dépit de ses « inconvénients »[104]. Pour rappel, Victor Pottecher était arrivé en Extrême-Orient dans les années 1870 après avoir fugué du domicile parisien de ses parents[105]. Parvenant à s'y établir durablement, il avait pu monter un service anthropométrique en Cochinchine en 1897. Le succès rapide rencontré grâce à son nouveau classement lui avait permis d'obtenir, dans la foulée, la direction du service d'immigration[106].

[98] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Bergé, 19 avril 1932.
[99] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef du service colonial en gare de Marseille-Arenc, 12 janvier 1938.
[100] Vincent Denis et Catherine Denys, « Introduction. Voyage à travers les expériences policières coloniales », *in* Vincent Denis et Catherine Denys (dir.), *Polices d'Empires (XVIII^e^- XIX^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2012, p. 12.
[101] G. Sinclair et C. Williams, « Home and Away : The Cross-fertilisation between "Colonial" and "British" Policing », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 2007, n°35, pp. 221-238.
[102] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon du certificat de stage d'Eynard, 18 juillet 1922.
[103] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Félix Labalette à Locard, 9 novembre 1921.
[104] *Ibid.*, Lettre de Étienne Chauchefoin à Locard, 25 janvier 1937.
[105] Melissa Louise Anderson, *For "the Love of Order". Race, Violence and the French Colonial Police in Vietnam (1860s-1920s)*, Thèse d'histoire dirigée par Thongchai Winichakul, Université de Wisconsin-Madison, 2014, p. 274.
[106] A.N.O.M., INDO GGI//5687, Conseil privé de la Cochinchine française, Délibération du 28 septembre 1897.

Quand Eynard rejoint son poste en Indochine fin 1922, le désir de changement s'avère donc immense. À son arrivée, le directeur de la Sûreté générale Gembreau le rencontre pour l'informer « des projets du Gouvernement concernant la création du laboratoire au Tonkin »[107]. Dès le retour de Ricardoni – le chef de l'Identité de Hanoï envoyé se former en métropole – la nouvelle institution doit démarrer. « La chose est comme faite. Les dépenses sont inscrites au budget de 1923 » précise Eynard. Ce dernier, pressenti pour être le bras droit de Ricardoni, doit justement apporter son expérience lyonnaise. Ambitieux, il s'interroge déjà sur la possibilité d'aller « monter un petit laboratoire à Haiphong d'ici quelques mois [:] là je serai mon maître et agirai à ma guise ». Locard lui conseille néanmoins de jouer la carte de la sécurité en restant à Hanoï, tout en commençant à envisager une porte de sortie : « Je crois en effet que votre avenir est dans l'expertise en écriture où vous pouvez vous spécialiser et où vous pouvez acquérir sinon un monopole du moins une intéressante prééminence en Extrême-Orient »[108]. En février 1923, Eynard est toujours à Hanoï, envisageant un jour de prendre la suite de Ricardoni : « ne pouvant subir l'examen de vérificateur d'identité de 2e classe, puisque cet emploi est supprimé par voie d'extinction et que les laboratoires de police seront tenus par des Commissaires spéciaux, je prépare ce dernier examen »[109]. Deux mois plus tard, lassé d'attendre la mise en place du laboratoire de Hanoï, il se résout à suivre le second conseil de son maître et s'inscrit comme expert en écriture, devenant ainsi « le seul [expert de cette nature qui] existe au Tonkin »[110]. « [J]'ai soin de porter la mention méthode E. Locard », précise Eynard qui se montre d'une fidélité sans faille envers le directeur lyonnais. Il s'agit aussi pour lui d'échapper à une atmosphère parfois pesante à la Sûreté de Hanoï, son enthousiasme à chercher des empreintes digitales lui causant certains tracas : « j'ai rapporté une riche collection d'empreintes sur des vitres. Mais voilà !!! Un collègue chargé du service anthropométrique est monté sur ses 100 chevaux-vapeur [car] il veut détenir le monopole ». Pour faire face au « travail [qui] afflue » du fait de sa nouvelle activité privée, Eynard aménage alors son propre domicile en « laboratoire avec des instruments, une lanterne d'agrandissement etc etc ».

Si le parcours d'Eynard au Tonkin peut être finement restitué, celui de Pierre Jouenne au Sénégal comporte plus de zones d'ombres. Médecin de l'Assistance indigène, spécialiste des maladies de la peau[111] mais également des monuments mégalithiques à travers le Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.[112], il veut créer un service anthropométrique à Dakar. C'est donc comme « chef »[113] de cette institution que Locard le présente au secrétaire général pour la police lorsqu'il lui demande la permission de le prendre en stage en mai 1922. Locard mobilise ses amis anthropologues pour accompagner le séjour de Jouenne, notamment Ernest Chantre – ancien sous-directeur du Musée Guimet – et Lucien Mayet. Durant son séjour entre Rhône et Saône, le médecin dakarois propose ainsi une conférence sur « Quelques observations anthropologiques sur l'A.O.F. » à la société

[107] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Eynard à Locard, 1er décembre 1922.
[108] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Eynard, 29 janvier 1923.
[109] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Eynard à Locard, 15 février 1923.
[110] *Ibid.*, Lettre de Eynard à Locard, 27 avril 1923.
[111] René Collignon et Charles Becker, *Santé et population en Sénégambie des origines à 1960*, Paris, I.N.E.D., 1989, 229 p.
[112] Henri Cordier, « Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF », *Journal des savants*, 1917/1, p. 34.
[113] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 17 mai 1922.

d'anthropologie de Lyon[114]. En octobre, il rentre à Dakar pour « mettre sur pied [s]on service », s'appuyant sur le laboratoire qu'il possède déjà à l'hôpital indigène, le transformant donc en « laboratoire d'expertises judiciaires »[115]. Directeur de l'école de médecine de Dakar, il décide en outre d'ériger son nouveau laboratoire en « centre d'enseignement » afin de transmettre « bien entendu votre système de classement » dactyloscopique. Il se sert du *Bulletin du comité d'études historiques et scientifiques* – « revue éditée ici et ayant une grande diffusion en A.O.F. »[116] – pour promouvoir son service qualifié tantôt d'anthropométrique, tantôt d'Identité dactyloscopique. Le gouverneur général Martial Merlin, « tout acquis à ces choses »[117], apporte son soutien. Après deux ans d'activité, ce laboratoire continue à s'étoffer, disposant désormais de « deux lampes à vapeurs de mercure »[118].

Si Jouenne et Eynard achèvent tous deux leur stage lyonnais avec le même désir de fonder un laboratoire de police, ils offrent deux profils assez dissemblables car le premier débute sa carrière coloniale tandis que le second se contente de lui donner une nouvelle direction. Le cas de Léon Lerich au nord du protectorat syrien, encore différent, permet de compléter ce tour d'horizon colonial. Lorsqu'il fonde en mars 1929 une Identité judiciaire à Lattaquié dans l'État des Alaouites, il n'a jamais rencontré Locard. Ce dernier en fait l'annonce dans sa revue *via* la recension d'un ouvrage de Fouad Ammoun, *La Syrie criminelle*. Procureur de la République à Beyrouth, Ammoun gravite dans l'entourage de Locard. L'avertissement et l'introduction sont en effet rédigés par Édouard Lambert et Pierre Garraud, tous deux enseignants à la faculté de droit lyonnaise. Quoi de plus logique au vu des liens étroits tissés entre Beyrouth et Lyon depuis la fin du XIX^{e} siècle ? En fondant l'Université de Saint-Joseph dans cette ville ottomane en 1881, les Jésuites avaient établi une première connexion majeure[119]. Le Révérend-Père lyonnais Clairet ainsi que d'autres membres de la compagnie avaient deux ans plus tard favorisé la création de la faculté de médecine et de pharmacie de Beyrouth[120]. En 1913, Saint-Joseph s'était associée à la faculté de droit lyonnaise pour installer cette fois une école juridique[121]. Sept ans plus tard, Lambert obtenait la mise en place d'un institut de droit comparé. Dans *La Syrie criminelle*, Ammoun donne un éclairage sur la modernisation progressive de cette région sous mandat français tout en concédant l'absence d'un laboratoire de police à la lyonnaise, « en attendant, écrit-il, il convient de recourir à ceux d'Europe. Déjà pour l'expertise de l'écriture, nous avons suggéré l'idée de s'entendre, à cet effet, avec M. Le D^{r} Locard. Le questionnaire qui fut envoyé par le Gouvernement libanais à ce savant spécialiste donna lieu, de sa part, à une réponse qui parut favorable »[122].

[114] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Chantre, 19 mai 1922.
[115] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 27 octobre 1922.
[116] *Ibid.*, Lettre de Jouenne à Locard, 27 mai 1924.
[117] *Ibid.*, Lettre de Jouenne à Locard, 20 juin 1924.
[118] *Ibid.*, Lettre de Jouenne à Locard, 27 mai 1924.
[119] Rafaël Herzstein, « Une présence française en Méditerranée orientale : la fondation de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (1875-1914) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/3, n°99, p. 4.
[120] Guy Courcou, « Un siècle d'histoire de la faculté de pharmacie de Saint-Joseph de Beyrouth (1883-1983) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2000, n° 326, p. 279.
[121] A.D.M.L., 1T338, Enquête sur l'organisation judiciaire et l'enseignement juridique en Syrie et au Liban en vue de créer une école française de droit, 1912.
[122] Maggie Guiral, « Fouad Ammoun, *La Syrie criminelle*, 1929 », *R.I.C.*, 1929, p. 402.

Lerich réagit à cette recension dès 1931 en signalant ses travaux à Locard. Ce dernier décide même de publier intégralement cette lettre dans sa revue. Juge d'instruction de Lattaquié ayant exercé quelques années plus tôt les mêmes fonctions en Algérie[123], Lerich connaît les travaux de Locard lorsqu'il crée son service en mars 1929. Il applique par exemple « le système monodactylaire, basé sur les travaux d'Olóriz et de Stockis que vous indiquez à la page 68 de votre "Manuel de Technique policière" : les essais ayant été concluants, nous l'avons adopté définitivement »[124]. Ce n'est qu'en 1931, peu avant sa mutation à Damas, que Léon Lerich se rend à Lyon effectuer un stage auprès de Locard[125]. Initialement désireux de rejoindre le cabinet d'instruction de Beyrouth, il devient en 1932 le substitut du procureur près le tribunal mixte de Damas tandis que son secrétaire – Khalil Nesha – prend la tête de l'Identité judiciaire de cette même ville[126]. C'est Lerich lui-même qui obtient ce poste pour son protégé après s'être entretenu avec Bouchède, directeur de la sûreté générale des États du Levant[127]. Les techniques tirées du manuel de Locard et expérimentées à Lattaquié sont donc transposées à Damas par le jeu de cette double mutation. Khalil Nesha conserve ainsi « Le classement monodactylaire (inspiré en sa majeure partie par ceux d'Olóriz et de Stockis) »[128]. Il décide, en outre, de traduire un ouvrage de Locard : « ce jeune homme, plein de bonne volonté – oh, de bonne volonté orientale – désirerait traduire en arabe un de vos ouvrages. Je crois qu'il a choisi L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques. L'autoriseriez-vous, le cas échéant, à publier cette traduction ? »[129]. Dans la traditionnelle dialectique contrainte-consentement[130] – notions respectivement défendues par Ergon Bitter et Jean-Paul Brodeur –, l'initiative de Khalil Nesha confirme donc le rôle joué par le personnel colonial indigène dans le transfert des savoirs et des pratiques. Continuant d'échanger régulièrement avec Locard, Lerich rentre en métropole à la fin des années 1930, exerçant notamment à Béthune – à son grand déplaisir[131] – puis finalement à Paris, un poste consacrant sa carrière.

Au sortir de la guerre, il obtient facilement la création d'un cours de criminalistique à l'école coloniale, son parcours professionnel faisant de lui le professeur idoine[132]. À partir de janvier 1946, alors que la prestigieuse institution est dirigée par Paul Mus[133], Locard dispose ainsi d'un puissant relais auprès des futurs magistrats coloniaux. Lerich parvient à négocier, avec plus de difficultés, l'achat du *Traité de criminalistique* : « J'ai obtenu, à grand peine, que votre "Traité" figure à la bibliothèque de l'École »[134]. Son cours fait la part belle au laboratoire lyonnais et à son créateur, la graphométrie occupe ainsi une part essentielle du chapitre consacré aux fausses écritures[135]. Proposés initialement sous la

[123] Léon Lerich, « Quelques cas d'identification de malfaiteurs d'après les bourres ou d'après des projectiles », *R.I.C.*, 1931, p. 511.
[124] « Un laboratoire de criminalistique à Lattaquié », *R.I.C.*, 1931, p. 636.
[125] A.M.L., 31ii57nc, Attestation de stage de Lerich établie par Locard, 27 mars 1940.
[126] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Lerich à Locard, 30 avril 1932.
[127] *Ibid.*, Khalil Nesha, *Service d'Identité judiciaire en Syrie*, p. 3.
[128] *Ibid.*, p. 16.
[129] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 30 avril 1932.
[130] Emmanuel Blanchard, Quentin Deluermoz et Joël Glasman, « La professionnalisation policière en situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 15, n°2, 2011, p. 44.
[131] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Lerich à Locard, 4 juin 1939.
[132] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Lerich à Locard, 15 décembre 1947.
[133] Vincent Lemieux, « Un homme et une œuvre : Paul Mus », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°60, janvier-juin 1976, pp. 129-154 ; *Entre Orient et Occident : Paul Mus (1902-1969)*, Journée d'études organisée à l'E.N.S. Lyon le 7 mai 2004.
[134] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Lerich à Locard, 9 février 1946.
[135] Léon Lerich, *La police scientifique*, Paris, P.U.F., 1949, p. 85.

forme de conférences, les leçons de criminalistique deviennent obligatoires dès 1947, la note du « petit examen »[136] de fin d'année – coefficient quatre[137] – étant ensuite intégrée à la moyenne. Afin de donner plus de légitimité à cette épreuve, Lerich envisage un temps de retourner à Lyon passer le diplôme de criminalistique, alors même qu'il ne lui reste qu'une poignée d'année avant la retraite.

Si l'idée d'un nouveau stage de perfectionnement reste sans suite, Lerich continue d'approfondir les liens avec le laboratoire lyonnais. En 1950, alors qu'il vient de réussir à publier son cours de l'école coloniale sous le titre *La police scientifique*, il envoie sept de ses étudiants auprès de Locard. « Il s'agit de jeunes gens licenciés en droit, ayant effectué deux ans d'études à l'école coloniale dans la section magistrature, et sur le point d'être nommés magistrats outre-mer »[138], ils « semblent avoir le feu sacré, certains parlent d'organiser plus tard, dans la brousse, des services de recherches criminelles »[139]. Des manipulations étant nécessaires alors même que les ressources du laboratoire lyonnais restent faibles, Lerich obtient 16 000 francs de l'école coloniale[140], somme permettant de régler l'achat « de plaques et de produits photographiques, [ainsi que] de réactifs chimiques »[141]. La presse locale relaie évidemment cette nouvelle preuve de la réussite tant lyonnaise que française : « Sur les conseils de leur professeur, M. Lerich, lui-même ancien élève du docteur Locard, [sept étudiants] ont décidé de faire un stage de quinze jours au laboratoire de police de Lyon […] Souhaitons à tous ces futurs substituts, juges au siège ou juges d'instruction, de porter bien haut à Madagascar, en A.O.F., en A.E.F. ou en Indochine, le flambeau de la Justice française »[142].

3. Le rayonnement hors des frontières

L'attrait du modèle lyonnais de police technique ne s'arrête évidemment pas aux frontières comme le révèle le planisphère ci-après. Les nombreuses et régulières demandes de renseignements attestent de son succès, comme celle formulée en 1921 par le professeur Correia Ribeiro de l'Institut de criminologie lisboète : « le gouvernement de mon pays me charge de procéder aux études nécessaires pour l'établissement du laboratoire de police scientifique de Lisbonne, et mon inexpérience serait fort embarrassée si je ne prenais pas le parti de m'adresser à […] vos savants conseils et toutes les indications que vous jugez de nature à guider votre élève inconnu. Je possède toutes vos publications, depuis le XVII^{e} siècle médico-judicaire »[143]. En 1932, c'est au tour du Mexicain Ernesto Peimbert de « demande[r] quelques informations sur la façon dont travaille les services » lyonnais, étant « sur le point d'organiser les services de police […] d'une façon moderne et scientifique »[144]. L'inspecteur-général de police de Vera Cruz souhaite donc recevoir la liste des livres de Locard, notamment *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*. En outre, nombreux sont les criminalistes effectuant

[136] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Lerich à Locard, 17 février 1946.
[137] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 13 octobre 1946.
[138] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Lerich à Locard, 2 mars 1950.
[139] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 31 mars 1950.
[140] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 28 avril 1950.
[141] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lerich, 4 avril 1950.
[142] A.M.L., 31ii4, coupure de presse « Sept futurs magistrats coloniaux sont venus à Lyon accomplir un stage au laboratoire de police », sans source ni date [1950].
[143] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Correia Ribeiro à Locard, 15 mars 1921.
[144] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Peimbert à Locard, 6 décembre 1932.

le trajet jusqu'à Lyon afin de visiter les locaux de la rue Saint-Jean. En 1931, le président de l'Institut de police de Berlin Van den Bergh demande ainsi à « voir votre laboratoire technique qui a atteint une renommée universelle, et peut-être changer des idées »[145]. Six ans plus tard, le directeur du *F.B.I.* Edgar Hoover envoie Edmund Coffey, chef des laboratoires, visiter les installations lyonnaises[146]. Confortablement installé à la tête de son service alors que tout avait failli basculer avec l'élection de Roosevelt en 1933, Hoover souhaite en savoir plus sur ce laboratoire si réputé. Au retour de Coffey, il inscrit le 35 de la rue Saint-Jean parmi les destinataires du *F.B.I. Law Enforcement Bulletin*[147]. Ce dernier rejoint ainsi la pléthore de feuilles étrangères auxquelles le laboratoire est abonné, tel *Polizei im Bild* depuis 1928[148].

L'envergure mondiale de la réputation lyonnaise ne devient patente qu'à partir du début des années 1920, l'affaire de Tulle jouant probablement un rôle déterminant. Dans l'entre-deux-guerres, un ancien étudiant en droit de Lacassagne – l'avocat cairote Loutfi Gouinah – fait ainsi une confidence des plus surprenantes à Locard : « J'ai terminé mes études en 1912, peut-être avant l'existence de votre laboratoire, et c'est pour cela que je n'ai pas eu le bonheur de vous connaître. Mais depuis quelques années, je suis avec passion quelques écrits que vous publiez dans des journaux ou des revues »[149]. N'avoir découvert l'existence de Locard que dans les années 1920, soit, mais ne pas avoir entendu parler même vaguement du laboratoire pendant ses années lyonnaises, voilà ce qui pose question. L'étude comparative menée par Raymond Fosdick de janvier à octobre 1913[150] met également en évidence les limites de la réputation lyonnaise avant le premier conflit mondial. Jeune juriste ayant assuré le secrétariat des finances du parti démocrate pendant les élections présidentielles de Wilson, il rejoint en 1913 le bureau d'hygiène sociale tout juste créé par John Rockfeller. Il est chargé, dans ce cadre, d'une mission sur l'organisation policière en Europe[151]. Ce même bureau venait en effet de recevoir un rapport d'Abraham Flexner démontrant la nécessité d'importer aux États-Unis les méthodes européennes en matière de répression du proxénétisme[152]. En France, Fosdick fait une halte à Paris et Lyon, du moins en théorie tant sa méconnaissance des pratiques policières lyonnaises semble grande. Lucide quant à la substitution de l'anthropométrie par la dactyloscopie, il ne cite pas une seule fois Locard, l'un des auteurs pourtant les plus en vue sur le sujet. Une omission d'autant plus étonnante que Fosdick présente la position de Reiss, soit la nécessaire combinaison entre les deux méthodes d'identification[153]. Au fait avec l'étatisation de la police lyonnaise[154], Fosdick présente toutefois une image bien modeste des archives de cette dernière, estimant insuffisants les échanges avec la capitale : « Du fait de l'absence de certaines empreintes digitales enregistrées à Lyon, la police de Paris pourrait

[145] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Riege à Locard, 6 février 1931.
[146] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Coffey à Locard, 5 novembre 1937.
[147] *Ibid.*, Lettre de Hoover à Locard, 18 décembre 1937.
[148] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de la rédaction de *Polizei im Bild* à Locard, 26 octobre 1928.
[149] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Loufti Gouinah à Locard, 5 avril 1930.
[150] David H. Bayley, « Police Function, Structure, and Control in Western Europe and North America : Comparative and Historical Studies », *Crime and Justice*, n°1, 1979, pp. 109-143.
[151] Raymond B. Fosdick, *Chronicle of a Generation. An Autobiography*, New York, Harper & Brothers Publishers, 1958, p. 111.
[152] Ilsen About, « Qu'est-ce qu'un système policier ? Le voyage de Raymond B. Fosdick à travers les polices d'Europe (1913-1915) », *in* Catherine Denys (dir.), *Circulations policières (1750-1914)*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2012, p. 71.
[153] Raymond B. Fosdick, *European Police Systems*, Londres, George Allen & Unwin Ltd, 1915, p. 326.
[154] *Ibid*, p. 88.

libérer un malfaiteur pourtant connu »[155]. Enfin, son appel à créer une fiche internationale ne tient pas compte des propositions formulées dès le début du siècle par Locard ou Stockis[156]. Un tel silence n'aurait pas existé si la renommée lyonnaise avait déjà traversé l'Atlantique. L'absence de Locard au congrès de police de Monaco de 1914 – réunion de laquelle Fosdick tire une partie substantielle de ses informations – explique en partie cet oubli.

La méconnaissance nord-américaine des travaux lyonnais persiste quelques années après le retour à la paix comme l'avoue confusément John Oliver à Locard en 1925. Deux ans plus tôt, le directeur du service médical du tribunal de Baltimore avait réalisé un voyage d'étude en Europe, passant par Paris, Londres et Vienne. « Je n'avais cependant pas entendu parler de vous et ne savais pas que j'aurais dû me rendre également à Lyon »[157] confesse-t-il, ayant découvert depuis l'importance des recherches de Locard. Longtemps angle-mort de la réputation de ce dernier, l'Amérique du Nord est paradoxalement le territoire avec lequel le modèle lyonnais s'accorde le mieux. En effet, la modestie des moyens engagés – sur laquelle insiste fortement Locard dans son appel de 1919 – entre en résonnance avec la place du capitalisme dans le pays. En 1930, le professeur de droit lyonnais Édouard Lambert annonce ainsi à Locard : « L'Université Northwestern dont [le doyen John H. Wigmore] est l'animateur à Chicago, veut créer un laboratoire de police en prenant comme modèle le vôtre qui apparaît aux Américains comme le seul qui soit organisé sur une base vraiment scientifique et qui a aussi à leur yeux le mérite de donner le maximum de résultats avec le minimum de ressources pécuniaires. Wigmore vient se documenter pour les propositions à faire à cet effet à Northwestern University »[158].

Comme pour les colonies, le succès lyonnais est avant tout assuré par les anciens stagiaires ou assistants du laboratoire. Artisans des circulations internationales au XX^{e} siècle[159], ils sont les meilleurs ambassadeurs, tel le professeur de droit modénais Marcello Finzi que son homologue lyonnais connaît depuis 1937[160]. Suspendu de ses fonctions le 14 décembre 1938 – comme 95 autres professeurs juifs italiens[161] – il se réfugie à Lyon, trouvant asile professionnel au 35 de la rue Saint-Jean[162]. Même si l'inflexion raciste du régime fasciste ne conduit pas à la déportation systématique comme dans le *Reich*, il s'agit pour les juifs italiens de se mettre rapidement à l'abri[163]. Rejoint par certains membres de sa famille comme son beau-fils, Finzi ne reste que quelques mois, l'État de Cordoba en Argentine lui offrant de dispenser des cours de criminalistique dans son l'école de police. Il rejoint son nouveau poste le 10 novembre 1939, en compagnie de sa femme, tandis que leurs fils décident de s'installer en Amérique du Nord. Il devient dès lors le héraut de Locard dans la patrie de Vucetich : « dans les leçons,

[155] *Ibid*, p. 327.
[156] *Ibid*, p. 334.
[157] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Oliver à Locard, 17 février 1925.
[158] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Lambert à Locard, 22 mai 1930.
[159] Yamnia Bettahar, « Introduction », *Philosophia Scientiae*, 2019/3, p.5.
[160] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Finzi, 7 décembre 1937.
[161] Eleonora M. Smolensky, « El exilio de cientificos y académicos italianos judíos y los origenes de la colectividad judía italiana de Argentina (1938-1948). Un proceso de resignificación social », *Ibero-Amerikanisches Archiv*, vol. 21, n°1/2,1995, pp. 191-221 ; Elio Tavilla, *Marcello Finzi giurista e docente a Modena*, Florence, Olschki, 2005, 112 p.
[162] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard au consul de France à Bologne, 5 juin 1939.
[163] Jonathan Dunage, « Social Control in Fascist Italy : The Role of the Police », *in* Clive Emsley, Eric Johnson et Pieter Spierenburg, *Social Control in Europe (1800-2000)*, Columbus, Ohio State University Press, vol. 2, 2004, p. 268.

votre nom a été rappelé avec l'admiration et la considération dont vous êtes si digne. Je crois que les auditeurs ont compris que mes paroles exprimaient une amitié profonde et un souvenir inébranlable »[164]. Depuis Cordoba, il rayonne dans le reste de l'Amérique. En 1946, occupant désormais la chaire de droit pénal comparé de l'université de Cordoba, il se rend trois mois à New York, invité par la faculté des sciences sociales et politiques de la *New School* à donner une série de leçons[165].

Entièrement dévoué à Locard, Marcello Finzi ne représente qu'un soldat parmi des dizaines d'autres prêts à lever bien haut l'étendard lyonnais. S'il fallait désigner un champion, ce serait néanmoins du côté de la Suède qu'il faudrait aller le chercher avec Harry Söderman. Cet ingénieur-chimiste suédois de 24 ans, formé à Berlin, est habité depuis quelques années déjà par le désir de comparer les différents systèmes policiers. Ne s'était-il pas lancé, en 1923, dans une traversée du continent eurasiatique à vélo afin d'étudier les pratiques policières ?[166] Gagné par la passion du voyage après avoir été mécanicien à bord d'un cargo norvégien, il avait décidé de rallier avec ce mode de transport rudimentaire « la frontière chinoise du Yunnan »[167] *via* Constantinople, ses frais étant réglés par un quotidien et un magazine policier suédois en échange d'un grand reportage. Son voyage, des plus épiques, avait marqué Locard comme l'atteste la fiche conservée au laboratoire : « Fait, pour un reportage, un voyage à bicyclette de Stockholm en Indo-Chine en traversant les déserts de l'Asie Centrale, le Beloutchistan, le Kafenstan. Gagne sa vie, sur le plateau de Pamir, en jonglant avec les pneumatiques de sa bicyclette que les sauvages prennent pour des serpents. Chasse au tigre en Indo-Chine »[168]. En septembre 1926, le représentant de la légation française de Suède Jean Moleyre annonce à Locard la prochaine arrivée de l'ingénieur-chimiste. Ami de Briand et de Foch, Moleyre avait rencontré fortuitement le jeune Suédois aux sports d'hiver[169]. Accordant toute sa confiance à Moleyre, ancien étudiant ayant suivi ses cours de droit à la faculté lyonnaise avant la Grande Guerre, Locard accueille donc Söderman en janvier 1927. Au terme de son stage, à l'automne 1928, le criminaliste suédois se trouve à la croisée des chemins. Locard lui offre d'intégrer la Sûreté lyonnaise pour devenir son bras droit, le Siam lui propose le poste de conseiller de la section de police criminelle et enfin le chef du département des recherches criminelles du Chili l'invite à devenir son adjoint. Il les refuse toutes trois, en raison de « la barrière de la langue », d'autant qu'il se « serai[t] trouvé exilé loin de l'intense vie intellectuelle qui avait été la [s]ienne »[170].

Il choisit donc de rentrer en Suède ouvrir un petit cabinet d'expertise en écriture, une activité lucrative lui ayant déjà permis de régler ses frais durant ses deux années lyonnaises. À Stockholm, il emménage ainsi dans un « appartement entouré d'une montagne de meubles, de livres et d'appareils, tous dans un ordre indescriptible, et écrivant des articles toutes les nuits pour pouvoir payer [s]es dettes énormes »[171] en raison du coût du matériel de graphologie s'élevant à 25 000 francs[172]. Disposant d'un

[164] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Finzi à Locard, 7 janvier 1940.
[165] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Finzi à Locard, 25 mai 1946.
[166] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, p. 48.
[167] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Moleyre à Locard, 4 septembre 1926.
[168] A.M.L., 31ii88, Fiche de Harry Söderman, s.d. [fin des années 1930].
[169] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 52.
[170] *Ibid.*, p. 157.
[171] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 9 janvier 1929.

appui dans l'université de la capitale – *via* son ami Nils Stjernberg professeur de droit pénal – il peut proposer une série de conférence puis, à partir de février 1929, un cours consacré à la « technique policière »[173]. Il commence dès lors à assurer la promotion du laboratoire lyonnais et de son « cher et très aimé maître »[174]. Il s'en vante courant 1929 : « J'ai écrit plusieurs kilogrammes de littérature sur vous et le laboratoire de Lyon. Il y a des centaines des [*sic*] articles. Le résultat est que vous êtes peut-être le Français le plus connu chez nous sauf Poincaré ! Même les petits garçons vous connaissent et ils vous regardent comme Sherlock Holmes »[175]. D'autres correspondants suédois de Locard confirment l'efficacité de cette propagande, telle Elisabeth Nilssons : « Vous êtes […] connu en Suède, comme autorité dans cette matière »[176] de l'expertise d'écritures. Le lien affectif unissant les deux hommes surpasse largement celui habituellement conservé avec les anciens stagiaires. Söderman déclare ainsi : « Vous savez que je vous aime comme un père. Croyez que je suis toujours votre plus fidèle élève »[177], « Vous m'avez fait, c'est tout »[178]. Fin mars, l'ancien assistant lyonnais tire un premier bilan positif de son retour sur sa terre natale, même si les expertises peinent à se multiplier « la Suède n'[étant] pas si grande que la France ». Il aspire déjà à de nouveaux projets : « Aujourd'hui est ma dernière conférence à la faculté. Elles ont été un grand succès et j'ai eu plus de 100 élèves. [J]'espère bien pouvoir faire une série de conférences avec travaux pratiques l'année prochaine pour les procureurs et hauts fonctionnaires de police. Ça sera payé par le ministère de l'Intérieur et sera peut-être le commencement d'un Institut de technique policière à la faculté de droit »[179]. Il faudra encore deux ans pour voir ce projet aboutir.

Quand Locard l'invite à participer au vingtième anniversaire du laboratoire lyonnais, Söderman croule désormais sous la masse des demandes judiciaires : « J'ai eu une si grande quantité d'expertises que je n'ai pu accepter les derniers sans demander un délai de 40 à 50 jours. Je gagne beaucoup d'argent pour le moment »[180]. À tel point qu'il envisage même d'engager des recherches sur les encres, « une question qui n'est pas bien examinée encore ». Il faut attendre l'été 1930 pour que les deux hommes reprennent contact, à la faveur de l'ouverture d'un poste de « professeur agrégé de la technique policière »[181], un silence provoquant l'ire du directeur lyonnais : « J'ai enfin une lettre de Söderman. Ce clampin ne répondait pas sous prétexte qu'il avait trop à faire. Il s'est décidé à donner signe de vie le jour où il a eu besoin d'une lettre […]. J'ai envoyé la recommandation, mais je ne suis pas très content »[182]. La déception, à la hauteur de l'affection éprouvée pour l'ancien stagiaire, reste évidemment passagère. Une fois sa nomination obtenue, Söderman manœuvre pour mettre sur pied un centre de police scientifique dédié à son maître comme l'indique la journaliste et écrivain suédoise Annie Quensel : « Est-ce que vous savez que l'université de Stockholm est en train de faire un institut Locard

[172] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 28 décembre 1928.
[173] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 16 juillet 1928.
[174] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 3 mars 1931.
[175] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, s.d. [sûrement début 1929, avant le lancement de la R.I.C.]
[176] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Nilssons à Locard, 5 septembre 1928.
[177] *Ibid.*
[178] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 9 janvier 1929.
[179] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 24 mars 1929.
[180] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 19 novembre 1929.
[181] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 30 août 1930.
[182] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Miranda Pinto, 8 septembre 1930.

avec votre élève Söderman comme chef ? Vous devriez venir ici pour l'inauguration. Et moi je vous ferai alors le Ciceron dans notre ville »[183]. S'il ne revêt finalement pas ce nom, le *Stockholms Högskolas Kriminaltekniska Institut* inauguré quelques mois plus tard s'inscrit bel et bien dans la filiation française. Rattaché à la faculté de droit, il dispose d'un laboratoire « assez bien outillé »[184].

Carte n°3 et tableau n°4 : La correspondance de Locard à travers le monde

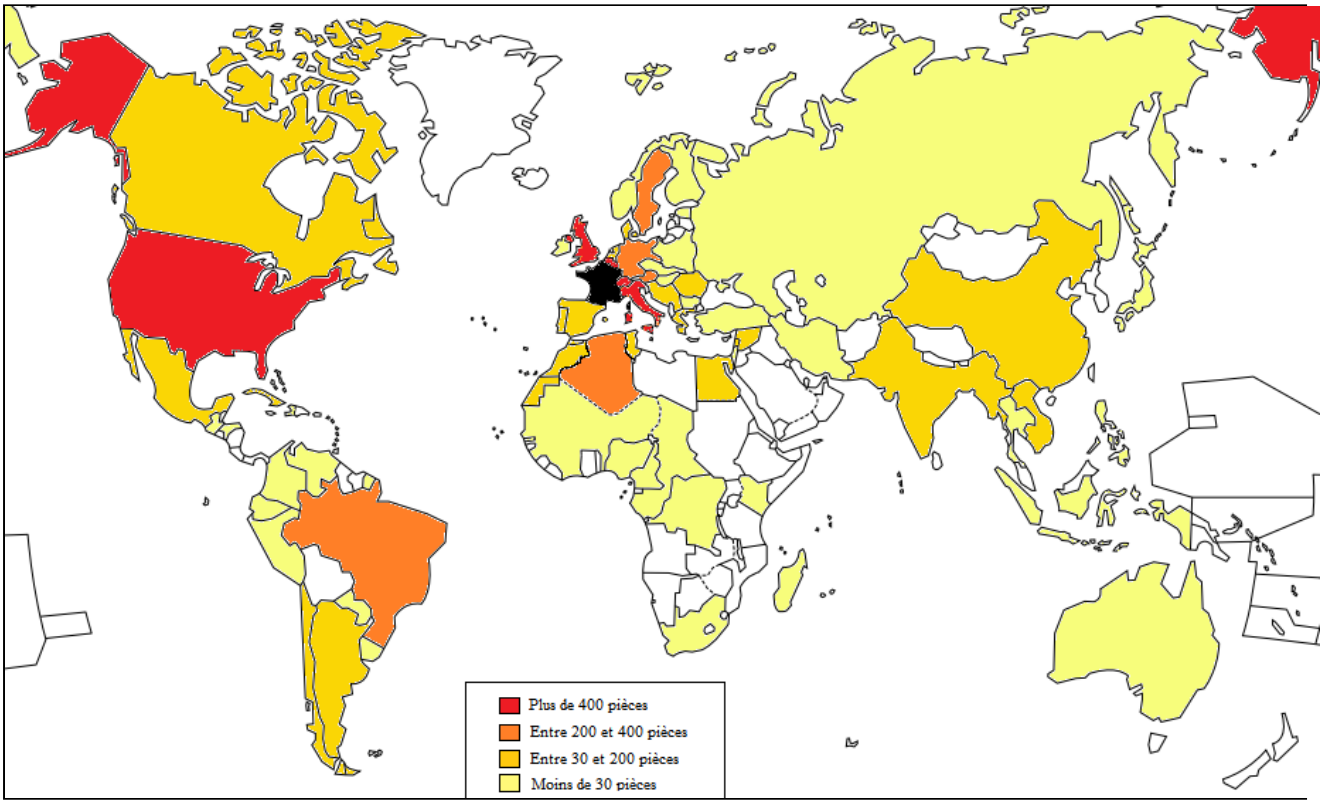

Afrique du Sud	1	Danemark	38	Irlande	5	Perse	3
Algérie	249	Egypte	94	Israël	2	Philippines	13
Allemagne	279	Equateur	12	Italie	462	Pologne	18
Angleterre	495	Espagne	172	Japon	5	Portugal	71
Argentine	163	Estonie	1	Kenya	5	Roumanie	135
Australie	13	États-Unis	541	Liban	74	Sénégal	19
Autriche	226	Finlande	16	Luxembourg	38	Siam (Thailande)	9
Belgique	748	Gambie	1	Madagascar	18	Singapour	71
Brésil	225	Grèce	70	Mali	1	Suède	330
Bulgarie	15	Guadeloupe	1	Maroc	74	Suisse	863
Cambodge	6	Guatemala	4	Martinique	1	Syrie	36
Cameroun	4	Guinée	1	Mexique	33	Tchécoslovaquie	24
Canada	86	Guyane	1	Monaco	27	Tunisie	118
Chili	73	Haiti	7	Nigéria	4	Turquie	10
Chine	51	Haute-Volta (Burkina Faso)	5	Norvège	2	URSS	28
Colombie	17	Honduras	2	Oubangui-Chari (Centrafrique)	3	Uruguay	5
Congo belge	7	Hongrie	11	Palestine	5	Venezuela	2
Côte d'Ivoire	1	Indes anglaises	178	Paraguay	10	Yougoslavie	38
Cuba	46	Indes néerlandaises	4	Pays-Bas	125		
Dahomey (Bénin)	5	Indochine	32	Pérou	13		

Sources : A.M.L., 31ii85nc à 93nc. Correspondance active et passive de Locard, principalement des années 1920 aux années 1960. Il s'agit du nombre de pièces retrouvées dans les cartons de correspondance. Outre les lettres, figurent également des brochures ou cartes de visite, elles ont été elles aussi comptabilisées. La carte politique utilisée date de 1927. Pour l'A.O.F. et l'A.E.F., une simplification a été opérée.

[183] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Quensel à Locard, 5 mai 1931.
[184] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 4 décembre 1931.

Poursuivant son ascension professionnelle, Söderman sollicite en 1933 « l'attribution d'une bourse destinée à [lui] permettre d'étudier aux États-Unis les méthodes policières outre-Atlantique »[185], une aide proposée par la Fondation suédo-américaine. Une fois à New York, ses amis Bruce Smith et Leonard Harrison l'introduisent auprès du chef de la police John Ryan, du responsable des détectives John Sullivan et finalement de John O'Connell placé à la tête de l'académie de police. C'est dans cette dernière institution que Söderman se voit proposer une série de conférences consacrées à l'enquête. Finalement, O'Connell lui propose de monter le laboratoire de police de la ville, « la plus grande chose que j'ai faite dans ma vie »[186] confiera plus tard Söderman. Les huit mois de travail passés aux côté du directeur de l'académie sont également l'occasion de rédiger un manuel de police à quatre mains. Destiné aux forces de l'ordre américaines, *Modern Criminal Investigation* sort en 1935. Malgré sa finalité anglo-saxonne, il fait écho à de nombreuses idées de Locard telles que « la critique du témoignage »[187], la poroscopie ou encore l'étude des poussières[188]. Le chapitre consacré au laboratoire de police rappelle à bien des égards le modèle établi par Locard au lendemain de la Grande Guerre. Cette structure doit faire preuve de polyvalence, car il « ne devrait pas être oublié que l'activité la plus fréquente de la police ne concerne pas des meurtres mais bien des vols, des cambriolages, des faux, etc »[189]. Si Söderman et son co-auteur en appellent à la direction d'un « policier connaissant à fond le terrain », celui-ci « doit travailler en étroite collaboration avec son conseiller scientifique : un chimiste, physicien ou biologiste ayant les connaissances fondamentales […]. Dans les laboratoires les plus importants ils sont plusieurs, chacun ayant sa spécialité ». La complémentarité des compétences ainsi que le rôle déterminant du biologiste et du chimiste, déjà évoqués dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, sont donc rappelés. Autre marqueur lyonnais, bien que la pratique soit largement répandue, « les échanges d'étudiants sont à recommander ». Söderman a en effet largement bénéficié de la porosité des frontières dans le domaine policier. Enfin, les auteurs du *Modern Criminal Investigation* mettent en garde leurs collègues contre une tentation qu'ils estiment illusoire : « Il ne faut pas cependant essayer de faire de chaque policier un savant », un principe martelé par Locard depuis la Belle-Époque. En définitive, le directeur du 35 de la rue Saint-Jean est l'auteur le plus cité de la bibliographie avec douze références, le second étant Schneickert avec dix ouvrages ou articles.

De retour en Europe, fin novembre 1934, Söderman multiplie les initiatives. Adoubé par ses pairs américains, il se voit logiquement invité à faire une série de conférences à Scotland Yard. Ce faisant, Locard peut toucher indirectement la police londonienne, angle mort traditionnel du laboratoire lyonnais. Ce n'était pas le cas des villes provinciales telles que Liverpool dont le commissaire s'était rendu au 35 de la rue Saint-Jean en 1923[190]. Vers la fin des années 1930, Söderman annoncera cette fois à son maître que « Trois commissaires anglais (Scotland Yard, Yorkshire County police et Liverpool) et

[185] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 189.
[186] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 4 novembre 1934.
[187] *Ibid.*
[188] Harry Söderman et John O'Connell, *Manuel d'enquête criminelle moderne*, Paris, Payot, 1953 [éd. en 1935 en anglais], pp. 129 et 223.
[189] *Ibid.*, pp. 392 et 393 de même que la suite des citations.
[190] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Everett à Locard, 5 juin 1923.

le nouveau chef de laboratoire de Scotland Yard ont été parmi mes élèves pour tout un mois ! »[191]. Parallèlement, il poursuit sa quête de subsides pour son « Institut de Police Technique de l'université. C'est nécessaire, parce que je n'ai pas encore sauvé un sou dans la vie. En Suède j'ai commencé par acheter tous mes appareils moi-même et j'ai encore à payer pour ça »[192]. En 1936, Söderman est « invité à [s]e rendre en Irlande pour prendre part, à titre consultatif, à la réorganisation de la police de l'État libre »[193]. Trois ans plus tard, il sollicite de nouveau l'appui de son maître : « On va créer ici un Institut de police scientifique d'État et l'Institut de police scientifique rattaché à l'université sera supprimé. D'après nos constitutions, les fonctions officielles doivent être mises en concurrence publique. J'ai été expert auprès du Ministère à ce sujet, et le futur Institut est établi d'après mes plans. Je n'ignore pas, toutefois, que dans certains milieux on voudrait placer dans ces fonctions un médecin légiste, qui jouit d'une certaine protection, au lieu de moi »[194]. En éclairant le gouvernement suédois sur l'image dont jouit Söderman à l'étranger, Locard doit permettre d'assurer sa nomination. L'attestation qu'il adresse quelques jours plus tard au « plus brillant de [s]es élèves »[195] permet à ce dernier de diriger, à partir d'octobre 1939, le nouveau service regroupant une quarantaine d'employés.

« Père de la criminalistique suédoise »[196], Söderman réussit donc une brillante carrière grâce au soutien de son maître et, en retour, lui sert de relais sur la scène internationale. Dans sa lettre de recommandation de 1939, Locard insiste d'ailleurs sur une autre qualité déterminante de son élève : « il a été choisi à l'unanimité par le comité directeur de l'Académie internationale de criminalistique comme secrétaire général »[197], une organisation cofondée… par Locard lui-même. En effet, le rayonnement mondial du directeur du 35 de la rue Saint-Jean tient également à son engagement en faveur d'une police internationale. Il ne s'agit donc plus ici de la diffusion du modèle lyonnais mais du renom mondial de Locard, ces deux domaines s'alimentant réciproquement comme en témoigne la *Revue internationale de criminalistique*. Depuis l'idée de fiche universelle formulée au congrès d'anthropologie criminelle de 1906, Locard fait en effet figure de promoteur de l'unification policière aux côtés de Lacassagne, Reiss, Ottolenghi et Minovici. Ensemble, ils cosignent un appel à unifier les méthodes d'identification. La suggestion de Locard, relayée dans les *Archives*, relance en fait une dynamique déjà ancienne. Le congrès d'anthropologie criminelle de Paris de 1889 préconisait ainsi l'adoption du bertillonnage par toutes les polices du monde. Au congrès de Montevideo en 1901, Vucetich proposait la création de trois cabinets intercontinentaux d'identification ayant leur siège en Europe et dans les deux Amériques[198]. Ils s'échangeraient les signalements des services nationaux relevant de leurs rayons d'action respectifs. Outre ces grands *meetings*, certains projets isolés avaient également pu voir le jour tel celui formulé en 1893 par le commissaire spécial adjoint de Bellegarde dans l'Ain. Il avait alors proposé au chef de la Sûreté de cette ville la création d'une « police

[191] A.M.L., 31ii91nc, Carte de visite de Söderman adressée à Locard, s.d. [entre 1931 et 1939]
[192] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 4 novembre 1934.
[193] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 64.
[194] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 10 août 1939.
[195] *Ibid.*, Attestation de Locard, 29 août 1939.
[196] Ingvar Kopp, « Foreword », *The fantastic life of Harry Söderman*, Linköping, National Laboratory of Forensic Science, 2002, p. 3. Kopp dirige alors le S.K.L., le laboratoire de criminalistique d'État fondé en 1939.
[197] A.M.L., 31ii91nc, Attestation de Locard, 29 août 1939.
[198] Eugène Stockis, *L'identification judiciaire et le signalement international*, Bruxelles, Veuve Ferdinand Larcier, 1908, p. 75.

internationale »[199]. Chaque pays signataire de l'accord accueillerait un bureau international spécialisé dans la surveillance et la poursuite des anarchistes. L'appel de 1906 prolonge donc un mouvement bien engagé.

La fiche internationale de Locard, adoptée par la police cubaine un an plus tard[200], donne lieu à des discussions. Eugène Stockis formule ainsi quelques « objections de détails »[201], suggérant de conserver la couleur de l'œil et de classer « comme le font les fiches françaises, les marques particulières et tatouages suivant leur siège ». Il signale toutefois que « M. le D[r] Locard, à qui nous avons soumis notre projet de fiche internationale, nous écrit, le 8 janvier, que dans son livre sur l'Identification judiciaire, qui va paraître à la fin de ce mois, le projet de fiche qu'il propose est exactement la nôtre »[202]. Pour accompagner cette uniformisation des systèmes d'identification, le médecin légiste liégeois renouvelle la proposition argentine de cabinets intercontinentaux et suggère d'instituer des bulletins périodiques « analogues à la *Deutches Fahndungsblatt* publiée depuis 1898 par le président de la police de Berlin »[203]. D'autres projets unificateurs, émanant de l'équipe des *Archives,* émergent alors, signe d'un mouvement de fond. Reiss publie ainsi un code télégraphique international du portrait parlé – la grande invention de Bertillon selon Locard – en 1907. Réagissant à une proposition de classement décimal des fiches anthropométriques formulée un an plus tôt par Paul Otlet – secrétaire général de l'Institut international de Bibliographie à Bruxelles – il soumet ainsi un « code télégraphique et international du signalement par le portrait parlé basé sur la classification décimale qui nous paraît être d'une certaine importance pour les relations entre les différentes directions de police du même pays et des pays étrangers »[204]. Cette idée de chiffrage est reprise en 1908 par Séverin Icard. Dans un article des *Archives*, il propose d'établir une « fiche qui se résume à un nombre ». Le siège de la police internationale, établi à Monaco, rassemblerait les données envoyées par les différents États : « Chaque nation sera divisée en régions […]. Le service national sera le bureau central où se centraliseront toutes les fiches-numéros établies par les services régionaux. Le service international sera le bureau central de tous les services nationaux »[205].

Dans sa vaste synthèse *L'identification des récidivistes*, achevée fin 1907 et mise à jour courant 1908, Locard a l'occasion d'affiner sa fiche internationale. Il s'agit du point d'orgue de son ouvrage appelant à créer un « office international ». Le principe d'associer vucétichisme et portrait parlé étant validé, reste à imaginer la mise en œuvre concrète. La langue constitue, selon Locard, le nœud gordien. Il écarte d'emblée la proposition de Valladares de Lisbonne d'utiliser le latin, celle d'Édouard Mallet de Genève de prendre l'esperanto ou encore l'idée de se servir du français bien que « langue

[199] A.N., 19940500/13, dossier 147 Eugène Guillaume, *Projet de création d'une police internationale*, 15 décembre 1893, 9 p.
[200] Jean-Henri Bercher, *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XX[e] siècle*, Lyon, Storck, 1906, p. 79.
[201] Eugène Stockis, *L'identification…*, *op. cit.*, p. 71.
[202] *Ibid.*, p. 78.
[203] *Ibid.*, p. 75.
[204] Rodolphe Reiss, *Un code télégraphique du portrait parlé*, Paris, Maloine, 1907, p. 4.
[205] Séverin Icard, « Nouvelle méthode de notation et de classification des fiches d'identité judicaire permettant la création et le facile fonctionnement d'un service complet d'identification judiciaire (Services régionaux, Services nationaux, service international) », *A.A.C.*, 15 février 1908, p. 141.

diplomatique »[206]. La partie fixe typographique peut continuer à être écrite en langue locale. Pour la partie rédigée par les agents, « le mieux est d'employer un système conventionnel d'abréviations, les mêmes partout, et consistant soit en signes, soit en lettres, mais qui, toujours idéogrammes ou sigles, s'interprètent directement sans qu'aucune traduction soit nécessaire ». Locard rappelle que tous les outils nécessaires existent déjà dans le vucétichisme et le bertillonnage. Au premier, il emprunte le codage en lettres et en chiffres permettant de représenter les dactylogrammes. Au second, il prend les « petits dessins », employés par exemple pour « marquer la direction ou la situation relative des cicatrices », ainsi que les « abréviations bertilloniennes reproduites au chapitres V paragraphe X ». Les fiches conservées à l'office international seraient classées dactyloscopiquement et phonétiquement. Le système entièrement chiffré d'Icard est, par contre, écarté au nom de l'absence de péréquation, la même formule dactyloscopique pouvant s'appliquer à plusieurs sujets différents.

L'après-guerre et la mise en place de la Société des nations incitent Locard à renouveler son appel comme il l'explique à Justin Godart : « Il m'est venu une idée. Tout arrive. L'Association universitaire pour la Société des nations m'avait demandé une conférence sur l'organisation d'un service international d'identité. En préparant cette conférence, je me suis aperçu qu'il y avait en effet quelque chose de tout à fait intéressant à faire. Un service qui centraliserait les fiches de tous les criminels internationaux »[207]. Rien de nouveau donc, si ce n'est l'allant unificateur retrouvé. Locard compte en tout cas sur l'appui politique de son beau-frère : « Comme vous êtes mon grand ami et mon plus sûr conseiller, je vous demande de me dire en toute franchise 1) si mon projet vous paraît intéressant, 2) s'il vous paraît réalisable, 3) à qui, sous votre protection, je devrais m'adresser pour le faire aboutir ». Bien que stérile sur le moment, cette nouvelle initiative laisse derrière elle une graine finissant par germer quelques années plus tard à travers deux réalisations. En 1928 tout d'abord, Locard décide de combler l'absence de revue policière avec *la Revue internationale de criminalistique*. Il en profite pour répondre à la demande « [d']un périodique français [consacré à] tous les progrès de la police technique »[208]. « Je suis très heureux de recevoir cette nouvelle » commente le commissaire aux délégations de Bruxelles, « Il y avait une lacune à combler. En effet, si l'Europe centrale a des revues de ce genre, l'occident en était quasi dépourvu »[209]. Locard regrettait, pour sa part, en 1926, l'absence de « revue de technique policière en langue française. La meilleure est "Les archives de Gross" qui paraissent en allemand chez Voglel à Leipzig. Il y a quelques articles techniques dans la "Revue de droit pénal" de Bruxelles qui contient surtout de la jurisprudence belge »[210].

Finalement diffusée à partir de 1929, cette revue à laquelle Locard pense depuis « bien des années » se veut internationale avant d'être spécialisée comme l'indique l'avant-propos : « Pas de discipline où l'unité du front soit plus nécessaire que l'étude du crime et du criminel. Les malfaiteurs méprisent la notion de frontière »[211]. C'est pourquoi le directeur du laboratoire et rédacteur en chef

[206] Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, pp. 397-412.
[207] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 30 avril 1925.
[208] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Athos Métaxas à Locard, 10 mai 1927.
[209] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Louwage à locard, 4 septembre 1929.
[210] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au chef de la brigade mobile de Tébessa-Constantine, 3 juin 1926.
[211] Edmond Locard, « Avant-propos », *R.I.C.*, n°1, juillet 1929, p. 5 ; Catherine Denys, *Frontière et criminalité (1715-1815)*, Lille, Artois Presses Université, Études réunies dans les *Cahiers de l'Université d'Artois* n°18, 2000, 175 p.

précise à Ottolenghi, membre du comité de rédaction, qu'il « tien[t] beaucoup à publier des articles en italien, pour marquer le caractère international de la Revue »[212]. Début 1930, le magazine est déjà diffusé dans 38 États[213]. Sa publication renforce d'autant plus le rayonnement du laboratoire lyonnais à travers le monde comme l'indique la réponse du directeur de l'I.M.L. de Cluj, sollicité dès la fin 1928 : « Je vous félicite de tout mon cœur […]. Quant à moi, je suis prêt à devenir un de vos humbles collaborateurs […]. Je vous prie d'inscrire parmi les abonnés notre Institut et de nous annoncer le prix et les conditions de l'abonnement. Par la même occasion, je me permets de vous demander encore un petit service. Chez nous on prépare maintenant la réforme de la police et comme nous n'avons pas encore un service de police technique, je veux essayer d'introduire les laboratoires dans quelques grandes villes »[214]. Le médecin légiste roumain souhaite donc savoir comment fonctionne le service installé rue Saint-Jean afin de pouvoir s'en inspirer.

De façon concomitante, au début de l'année 1929[215], Locard participe à la création de l'Académie internationale de criminalistique aux côtés de Bischoff, Van Ledden Hulsebosch, Siegfried Türkel et Georg Popp afin « de mettre en relations régulières les chefs de laboratoires de recherches criminelles de toute la terre »[216]. La première réunion, organisée à Lausanne le 31 août 1929, permet aux cofondateurs d'en fixer les statuts. Établie suivant le modèle d'une académie des sciences, cette institution doit se réunir tous les deux ans à Vienne. Elle sert de catalyseur aux travaux de criminalistique qu'elle finance et peut, le cas échéant, former des « commissions de super-experts »[217] notamment pour épauler la S.D.N. La librairie spécialisée qu'elle doit constituer s'accompagne d'un musée. Locard manœuvre habilement pour associer, jusque dans le nom, la nouvelle académie et sa revue. L'allemand et le français étant les deux langues de travail, les *Archiv für Kriminalanthropologie* – fondées par Gross et désormais dirigées par Heindl – et de la revue de Locard deviennent les deux « organes officiels »[218] de l'académie. La cotisation à cette dernière « donne [d'ailleurs] droit à l'abonnement à la *Revue internationale de criminalistique* »[219]. Enfin, Locard parvient à faire inscrire ses quatre compagnons « sur la liste des membres du comité directeur de »[220] son magazine, renforçant ainsi la légitimité de celui-ci. Avec l'académie et la revue, le directeur du laboratoire lyonnais multiplie donc les initiatives, révélant sa fervente croyance dans les vertus de l'internationalisme policier. Il parvient également à convertir ses élèves de la faculté de droit, orientant les thèses de deux d'entre eux vers cette voie. En 1931, Pierre Chabot s'intéresse ainsi à « la répression criminelle internationale et la Société des nations »[221]. Quatre ans plus tard, Paul Marabuto se tourne vers *La collaboration policière internationale*. Dirigé par Pierre Garraud et conseillé par Locard[222], celui-ci affirme même que la *R.I.C.* serait la publication-référence dans le domaine, surclassant de loin les notes trop « brèves ou

[212] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Ottolenghi, 18 septembre 1929.
[213] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Schneider, 10 avril 1930.
[214] A.M.L., 31ii52nc, Lettre du directeur de l'I.M.L. de Cluj à Locard, 28 décembre 1928.
[215] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 10 avril 1929.
[216] Edmond Locard, « L'Académie internationale de criminalistique », *La Vie Lyonnaise*, juillet-août 1929, p. 6.
[217] Marc Bischoff et Siegfried Türkel, « The International Academy of Criminology », *Police Journal*, juillet 1931, p. 465.
[218] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 10 avril 1929.
[219] A.M.L., 31ii87nc, Lettre sans auteur [Borgerhoff ?] à Locard, 21 juillet 1931.
[220] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Popp, 11 septembre 1929.
[221] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 4 août 1931.
[222] *Ibid.*, Lettre de Locard à Marabuto, 19 avril 1935.

laconiques »[223] de la *Sûreté publique internationale* pourtant diffusée par la Commission internationale de police criminelle.

Photo n°17 : La création de l'Académie internationale de criminalistique en 1929

Source : « La science contre le crime », Détective, 13 février 1930, n°68, p. 14. De gauche à droite : Türkel, Bischoff, Hulsebosch, Locard, Popp.

Chabot, Marabuto et les nombreux autres auteurs faisant avancer la réflexion estiment que l'internationalisme policier ne fait que répondre à celui de l'armée du crime. Locard n'avait-il pas été sollicité par la police brésilienne en octobre 1929 pour déchiffrer le code international des voleurs ? Un certain Alberto Pinto venait alors d'être expulsé de Rio. « Il avait pris passage sur l'*Almirante Jaceguay*, lorsque, faisant escale à Recife, dans l'État de Pernambouc, il reçut la visite des agents de la police maritime »[224] qui s'était saisie d'un livret dont il était possesseur. Pinto avait ensuite avoué que « les mots du lexique avaient été fabriqués par une réunion de voleurs internationaux dont il faisait partie ». La presse tant sud-américaine qu'hispanique et française s'était rapidement emparée de l'histoire, affirmant que les « as »[225] du crime mondial avaient tenu un congrès afin de produire un dictionnaire d'argot international. Afin de calmer l'emballement médiatique, Locard avait levé le voile sur ce qui s'était réellement produit et même traduit le code dans sa revue[226] : « contrairement à ce qu'on a raconté, il s'agit de la réunion fortuite de quelques malfaiteurs à Lerida et non pas d'un congrès. Les mots sont d'ailleurs très maladroitement fabriqués. Beaucoup sont incommodes à prononcer. Beaucoup comportent des doubles consonnes absolument inutiles. Rien ne démontre que ce langage secret n'ait jamais été utilisé. Pour ma part je n'en ai aucune preuve »[227]. Trois Espagnols, deux Portugais, un Chilien, deux Italiens et un Français… tel était le petit groupe ayant sympathisé. Selon Locard, « ils maudirent les louches collusions de la police avec les administrations postales télégraphiques, ce qui enlevait toute sécurité à leur correspondance. Ainsi l'idée naquit d'un code secret. Et, battant le fer

[223] Paul Marabuto, *La collaboration policière internationale en vue de la prévention de la répression de la criminalité*, Nice, École professionnelle Don Bosco, 1935, p. 217.
[224] A.M.L., 31ii79, Brouillon d'article de Locard, « Un code international des voleurs », s.d. [entre les années 1930 et 1951].
[225] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Archambault à Locard, 19 octobre 1929.
[226] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à José Leon, 19 octobre 1929.
[227] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard au journaliste Archambault de *Paris-Soir*, 21 octobre 1929.

pendant qu'il était encore brûlant, ces messieurs entreprirent séance tenante la rédaction d'un lexique »[228] de 643 mots. Nulle « corporation »[229] criminelle finalement mais une simple initiative isolée alimentant la psychose d'une armée mondiale de voleurs et, surtout, la confirmation du statut international de Locard.

II. Un succès construit

1. Une politique offensive

La profonde irradiation lyonnaise dans le paysage policier ne doit rien au hasard. Une telle affirmation semble évidente pour le cadre métropolitain au vu du projet bâti dès l'après-guerre. En 1922, Locard presse d'ailleurs son éditeur Payot de lancer rapidement l'impression du *Manuel de technique policière* : « J'apprends à l'instant que le ministre de l'Intérieur d'accord avec le garde des sceaux prépare un décret pour l'organisation de laboratoires de police régionaux. Je n'ai pas besoin de vous dire le grand intérêt qu'offrirait la parution immédiate du livre que je vous envoie puisqu'il contient très précisément le plan d'organisation de ces laboratoires »[230]. Dans un autre courrier, il met également en avant la formidable publicité que l'affaire Laval fournirait au livre : « C'est bien dommage qu'il ne soit pas actuellement en vente avec tout le bruit que fait l'affaire de Tulle. S'il pouvait sortir quand elle sera jugée ce serait évidemment une circonstance favorable »[231]. L'implication de Locard à l'étranger n'est pas moins grande. Quand en 1930, le commissaire de police de Bogota Gregorio Garavito lui demande une bibliographie, une liste d'instruments et enfin des conseils pour l'expertise en écriture[232], il lui propose au terme de sa réponse de venir réaliser un stage au 35 de la rue Saint-Jean[233]. L'offre est relevée avec d'autant plus d'enthousiasme que Garavito révèle finalement vouloir « établir à Bogota un laboratoire et une école de police technique »[234].

En outre, Locard se montre aux aguets et profite de la moindre opportunité pour placer ses stagiaires ou collaborateurs aux postes disponibles. En 1931, il sonde son ami Georges Giraud établi en Algérie : « J'apprends de façon indirecte que le service d'identité judiciaire de Tunis va être disponible, le titulaire actuel étant près de l'âge de la retraite. Savez-vous si la succession est déjà assurée ? J'aurais voulu présenter un de mes assistants qui aurait rempli, je crois, très brillamment l'emploi »[235]. S'il défend avant tout l'intérêt de son ancien stagiaire, il sait pertinemment qu'une telle nomination serait bénéfique pour le rayonnement de son laboratoire. Quatre ans plus tard, il s'adresse cette fois au commandant de la police cantonale vaudoise : « J'ai appris les projets de réorganisation de la police fédérale suisse, et le rôle de premier plan que vous jouez dans cette réforme. […] C'est pour cette raison que je me permets de vous signalez le fait suivant. Un jeune Suisse, ingénieur chimiste sortant de l'école de chimie de Lyon, et qui prépare en ce moment sa thèse pour le doctorat ès-sciences, M. Donzallas, est

[228] A.M.L., 31ii79, Brouillon d'article de Locard, « Un code international des voleurs », s.d. [années 1930-1940].
[229] « Os ladroes internacionais », *Jornal Pequeno*, 25 octobre 1929.
[230] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, s.d. [début 1922].
[231] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, s.d. [début 1922].
[232] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Garavito à Locard, 14 février 1930.
[233] *Ibid.*, Lettre de Locard à Garavito, 17 février 1930.
[234] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Garavito à Locard, 24 février 1930.
[235] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 4 mars 1931.

assistant depuis plus d'un an au laboratoire »[236]. Si l'appel du pied reste vain, « Le rôle de cette police se born[ant] aux questions politiques et à la lutte contre l'espionnage »[237], la candidature de l'ancien Lyonnais est désormais connue des autorités suisses. S'il se montre vigilant, Locard fait également preuve d'une certaine prescience. Dès 1928, il prophétise l'accession de Söderman à la tête de l'institut de police scientifique suédoise… soit onze ans avant la création de cet organisme. Il demande alors au recteur de Lyon : « l'autorisation [pour son élève] de prendre deux inscriptions cumulatives pour pouvoir passer après Pâques le doctorat ès-sciences d'université. Ce candidat qui travaille à mon laboratoire depuis plus d'un an est destiné à devenir le directeur du laboratoire de police technique de Suède »[238]. Loin d'être une simple manœuvre visant à convaincre le recteur, cette affirmation dévoile la nature du projet animant alors Locard.

La même stratégie est à l'œuvre avec la Chine. C'est au sortir de la Grande Guerre que la curiosité de Locard pour le Céleste Empire s'éveille. L'installation d'une communauté de *coolies* chinois dans la banlieue sud en 1916 puis la création d'un institut franco-chinois dans le quartier de Saint-Just en 1921 induisent de nouvelles formes de criminalité. Les échanges réguliers que le directeur du laboratoire entretient ensuite avec Eynard sont autant d'occasions d'approfondir le sujet. En 1928, un nouveau cap est franchi quand Locard accueille le Cantonais Leung Yui Fan. Titulaire d'un diplôme d'agronomie obtenu deux ans plus tôt à Toulouse, il adresse au mois de novembre une demande de stage, « Désirant entrer dans la police internationale »[239]. Si en avril 1929, le même souhait est formulé cette fois par un autre Chinois[240], le directeur du laboratoire mise déjà sur sa première recrue pour se faire, plus tard, le porte-drapeau du savoir-faire lyonnais. Le pari se révèle rapidement gagnant. Leung s'intéresse à tous les aspects de la criminalistique et fait preuve d'une imagination fertile. Ainsi, en 1931, il s'ingénie à perfectionner la méthode de Strzyzowski, destinée à déterminer l'origine du sang, en ajoutant une goutte d'eau distillée pour « empêcher l'explosion de se produire au moment de l'ébullition »[241]. En 1933, il soumet cette fois au secrétaire général de la police « un appareil fort curieux de signalisation pour les gardes de service dans les carrefours »[242].

C'est toutefois dans deux autres domaines qu'il choisit de concentrer ses efforts, la graphologie et la dactyloscopie, soit les deux champs de prédilection de Locard, preuve de l'influence du maître. Dans un premier temps, l'agronome de formation réalise un doctorat sur *L'expertise des faux en écriture chinoise*, prolongeant et approfondissant les anciens travaux sur les faux diplômes de l'Institut franco-chinois. Il imagine alors « déterminer la qualité, l'âge et la couleur des encres » avec l'acide azolique en guise de réactif[243]. En 1930, une fois cette thèse de lettres soutenue, il se consacre à l'usage de la chimie dans les recherches dactyloscopiques. Il se rapproche donc de Duffaux, chargé d'enregistrer les personnes appréhendées, et de Stirling. Rapidement, il parvient à élaborer un liquide de transfert des

[236] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard au colonel Robert Jaquillard, 23 septembre 1935.
[237] *Ibid.*, Lettre de Jaquillard à Locard, 25 septembre 1935.
[238] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au recteur de Lyon, 25 février 1928.
[239] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Leung Yui Fan à Locard, 12 novembre 1928.
[240] *Ibid.*, Lettre de Courant à Locard, 10 avril 1929.
[241] Leung Yui Fan, « Une nouvelle méthode de détermination de l'origine du sang par les cristaux de Strzyzowski », *R.I.C.*, 1931, p. 738.
[242] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au secrétaire général de la police lyonnaise, 14 janvier 1933.
[243] Leung Yui Fan, *L'expertise des faux en écriture chinoise*, Thèse de lettres, Lyon, 1930, p. 36.

empreintes digitales « à base de collodion, d'acétate d'amyle, d'acétone et d'éther »[244]. Une fois versé sur l'empreinte, il « sèch[e] rapidement et [forme] une pellicule transparente » qu'il suffit de détacher. L'*Intransigeant* salue comme il se doit cette avancée technique, tout en précisant que l'assistant, bien que « d'origine chinoise », avait bien heureusement été « naturalisé français » le 1er septembre 1928[245]. Il présente cette découverte dans une seconde thèse[246] – de sciences – en 1931.

Il faut attendre 1934 pour voir Locard avancer ses pions sur l'échiquier chinois, Leung faisant office de pièce maîtresse. Pourtant, le destin de celui-ci aurait pu être tout autre, son maître le « destinant à la direction d'un laboratoire de police technique dans une colonie française »[247] quelle qu'elle soit. L'étudiant cantonais vise dans un premier temps l'Indochine, hésitant toutefois avec Limoges où un projet de création d'une police scientifique semble être en ballotage favorable[248]. Stirling s'en mêle, l'incitant à prendre la direction du Limousin pour acquérir « plus d'expérience »[249]. Les deux pistes se voient finalement barrées. Privilégiant décidément l'étranger, Leung Yui Fan postule dans la foulée à Damas. Lerich lui déconseille toutefois, par l'intermédiaire de Locard, de « trouver un emploi ici ; c'est malheureusement impossible ; dans ce beau pays il serait rapidement la victime de la xénophobie des gens du pays »[250]. Se voyant contraint de prolonger son séjour lyonnais, il demande « à être affecté, d'une façon officielle et régulière, au laboratoire » le 30 novembre 1932[251]. Désormais installé de façon pérenne à Lyon mais également perclus de dettes, il décide avec un ami d'ouvrir une boutique rue des Remparts d'Ainay[252]. En 1934, il se voit enfin offrir un poste digne d'intérêt, en Chine[253].

Tout juste rentré dans son pays natal, il est orienté par son maître vers le lieutenant Louis Fabre, directeur des services de police de la concession française de Shanghai. Locard propose ni plus ni moins que de dupliquer le système lyonnais : « Il serait extrêmement intéressant que le Dr Leung put [*sic*] organiser à Shanghai un laboratoire de police analogue à celui de Lyon »[254]. Il ignore donc qu'il existe déjà, et ce depuis longtemps, un équivalent dans la concession. Locard dispose pourtant déjà d'un contact sur place, le professeur de médecine légale Marc Mazière[255]. Arrivé en 1931 sur les bords du Huangpu, celui-ci exerçait auparavant à Nice. Depuis 1927, il caressait le souhait de diriger le laboratoire de police technique de Hanoï, projeté « à côté de l'Institut médico-légal dont la fondation est également envisagée par l'école de médecine d'Hanoï »[256]. Il avait finalement revu ses ambitions

[244] *Id.*,« Une méthode nouvelle de transfert des empreintes », *R.I.C.*, 1930, p. 738.
[245] Guibaud, « Un procédé pour identifier les malfaiteurs », *L'Intransigeant*, 9 novembre 1930 ; Jacques Boyer, « Un nouveau procédé de transfert des empreintes digitales », *La Croix*, 29 mars 1932.
[246] Leung Yui Fan, *Contribution à l'examen des crêtes papillaires et des modes de transfert des empreintes digitales*, Lyon, 1931, 99 p.
[247] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au procureur de la République, 16 septembre 1932.
[248] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Stirling, 16 juin 1932.
[249] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 5 août 1932.
[250] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Lerich à Locard, 5 décembre 1932.
[251] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au préfet du Rhône, 30 novembre 1932.
[252] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 4 novembre 1935.
[253] A.M.L., 31ii88nc, Lettre d'Edmond Locard à Osvaldo Miranda Pinto, 6 octobre 1934.
[254] *Ibid.*, Lettre de Locard à Fabre, 24 novembre 1934.
[255] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 20 juillet 1931.
[256] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Mazière à Locard, 12 février 1927.

professionnelles à la baisse. Malgré ces informations de première main, Locard méconnaissait donc une partie de la réalité.

Lorsque le poste de Shanghai se libère enfin en 1935, Leung Yui Fan n'est plus en mesure de postuler, au grand dam de son maître qui envisage alors d'envoyer en Chine d'autres de ses élèves tel André Sohm[257]. En effet, Leung assure déjà la charge d'instructeur à l'école des officiers de police de la préfecture de Chekiang depuis janvier, celle de recteur de la même institution depuis mai[258] et enfin la direction du contre-espionnage au gouvernement central de Nankin à partir du mois d'août[259]. C'est donc un autre postulant, l'ingénieur-chimiste Huet, qui s'installe à la tête de l'Identité de Shanghai. La suite du parcours chinois de Leung, bien qu'éclairée par les travaux de Frederick Wakeman et plus récemment de Christine Cornet, comporte encore de nombreuses zones d'ombre. De nature peu communicative et absorbé par les multiples fonctions qu'il cumule, il laisse à sa femme française, Alice, le soin de répondre aux missives de son maître. Il semble, en tout cas, intégrer la nouvelle académie centrale de police en 1937. Évacué avec sa famille par l'armée française en février 1938, suite à l'invasion japonaise, il est finalement arrêté en décembre par la police chinoise, sa naturalisation lui ayant fait perdre sa nationalité[260]. Il faudra attendre huit ans pour le voir réapparaître dans les sources en tant que formateur dans une école de police sino-américaine de la région de Tchoun-King[261].

Cette même année 1938 signe par ailleurs l'aboutissement du projet initial de Locard. Le 1er mars, Louis Favre informe le laboratoire de Lyon que le directeur de l'Identité vient d'être démis de ses fonctions pour « vol, escroquerie et chantage », suggérant ainsi de se positionner pour la succession[262]. Le lieutenant Blanchet, chef-adjoint de la garde municipale de Shanghai, bénéficie d'un congé de neuf mois en France pour examiner les candidatures. Au mois de mai, Locard décide de mettre sur les rangs Henri Delorme, « un technicien capable, zélé, extrêmement travailleur et intelligent »[263], un choix immédiatement validé alors qu'il reste encore six mois d'auditions. L'urgence d'assurer une succession rapide explique cette précipitation, Huet libérant son logement de fonction pour rejoindre la métropole dès le 1er juillet[264]. Pour Delorme, il ne reste plus qu'à parachever sa formation. Il obtient le 15 octobre 1938 à Lyon son brevet d'études supérieures de criminalistique avec une thèse sur « L'identification par le portrait » et un examen oral portant sur « La détermination individuelle du sang »[265], rejoignant quelques jours plus tard Shanghai.

Le placement à l'étranger des anciens assistants du laboratoire est donc savamment orchestré par un Locard qui endosse, comme bien souvent, le costume de négociant. Car ce sens du commerce et, plus largement, cette faculté à promouvoir, sont des réflexes habituels. En 1926, ne tance-t-il pas le directeur du *Memento* lyonnais pour avoir oublié de référencer le laboratoire dans son annuaire ? « Il est comme

[257] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Locard à Sohm, 3 septembre 1935.
[258] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Leung Yui Fan à Locard, 8 mai 1935.
[259] *Ibid.*, Lettre de Leung Yui Fan à Locard, 17 août 1935.
[260] *Ibid.*, Lettre d'Alice Leung à Locard, 15 décembre 1938.
[261] *Ibid.*, Lettre de Raymond Leung à Locard, 26 décembre 1946.
[262] *Ibid.*, Lettre de Locard à Alice Leung, 1 juillet 1938.
[263] *Ibid.*, Lettre de Locard à Fabre, 1er septembre 1938.
[264] A.M.S., U38-2-2503, Certificat de transport de mobilier établi par Jobez, directeur par intérim des services de police de la concession, 1er juillet 1938.
[265] A.D.M.L., 4M15, Lettre de Locard au Secrétaire général pour la police de Lyon, 17 octobre 1938.

toujours extrêmement bien fait. J'ai seulement regretté que le laboratoire de police ne figure pas. Je crois bien me souvenir que je vous avais fourni une note à ce sujet. J'espère que nous ne sommes pas frappés d'exclusive parce que nous sommes des flics »[266], lui fait-il remarquer. Découvertes de laboratoire, succès judicaires comme Tulle, lancement de la *R.I.C.* ou de toute autre publication… autant de domaines révélateurs de ses qualités de communicant. Ainsi, en ce qui concerne le premier aspect, Locard arpentant régulièrement le hall de la chambre de commerce sait pertinemment que création ne rime pas forcément avec innovation. Avec son équipe, Söderman en tête, il manœuvre donc pour diffuser le plus largement possible les divers instruments inventés au laboratoire. Si l'arrivée du graphoscope sur le marché avait été annoncée du bout des lèvres, par le biais de *La médecine du palais*, il fait l'objet d'une campagne promotionnelle très poussée à partir de 1929 et du lancement de la *R.I.C.*

Dès la genèse du projet, des négociations sont engagées avec l'éditeur lyonnais Joannès Desvigne afin de réserver la première page à Joseph Gambs. La question des brevets, qui conditionne la date d'officialisation des inventions[267], a été réglée depuis longtemps y compris pour l'étranger. Le graphoscope et le hastoscope bénéficient ainsi pour chaque numéro d'une page de réclame bien en vue, juste en face du sommaire. Une double note les présente d'ailleurs brièvement dans le premier tirage, en juillet 1929. À cette occasion, les « vieux clichés » sont laissés au placard[268]. Le constructeur lyonnais se voit enjoint d'en réaliser de nouveaux afin de mieux mettre en valeur ses appareils. Söderman met également la pression sur Desvigne, lui demandant de proposer des encarts publicitaires aux autres « grands opticiens » comme Leitz, leur présence permettant de renforcer le crédit scientifique des deux microscopes lyonnais. Quand il s'agit d'officialiser la naissance du synchrisiscope en 1933, Stirling n'envisage pas la même stratégie, choix qui peut *a priori* surprendre étant donné qu'il vient de publier deux articles dans la revue de son maître. Engagé avec un constructeur anglais, Negretti & Zambra, il laisse probablement celui-ci organiser la commercialisation. Le marché anglais étant logiquement privilégié, l'une des premières revues à relayer l'information est *The Analyst* en novembre 1933[269]. Les articles en français sur le synchrisiscope s'avèrent d'ailleurs rares. Si *Le Petit journal* l'évoque succinctement en août 1934, c'est au détour d'un article consacré au diplôme de criminalistique de Lyon. *A contrario*, le graphoscope occupe beaucoup plus l'espace scientifique anglophone avec des articles britanniques[270] et américains[271].

Une telle différence de traitement ne s'explique pas seulement par la plus grande notoriété de Locard. Ce dernier exploite surtout chaque occasion qui lui est offerte pour promouvoir les instruments de son laboratoire, s'appuyant sur son large réseau. Il faut d'ailleurs reconnaître que les proches se mobilisent sans qu'il ne demande quoi que ce soit. Henri Rhodes évoquant l'hastoscope dans la *Revue belge* en 1934 ne constitue pas un cas isolé, loin de là. Ainsi, en 1931, son ami belge Ernest Goddefroy lui annonce, tout heureux, faire allusion au graphoscope et au hastoscope dans son prochain manuel de

[266] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au directeur du *Memento*, 30 août 1926.
[267] Gabriel Galvez-Behar, *La République des inventeurs. Propriété et organisation de l'innovation en France*, Rennes, P.U.R., 2008, 352 p.
[268] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 20 novembre 1928.
[269] A.M.L., 31ii86nc, Tirage à part de *The Analyst*, novembre 1933.
[270] A.M.L., 31ii90nc, Lettre d'Alfredo Ghio à Locard, 20 septembre 1932.
[271] *Popular Science*, janvier 1932, p. 36.

police[272]. Deux ans plus tôt, Ashton-Wolfe propose d'assurer le relais outre-Atlantique : « J'ai envoyé comme je vous l'ai écrit la liste des instruments, et notamment une feuille avec description et photo de votre graphoscope. Faites-moi savoir je vous prie si un résultat tangible sort de tout ceci afin que j'en parle dans mon journal de New York »[273]. Le « résultat tangible » escompté par Wolfe n'est autre qu'un bon de commande de la police fédérale américaine[274]. Locard ne se repose toutefois pas sur son seul cercle d'intimes. Il profite de chacune des nombreuses demandes épistolaires qui lui sont adressées pour mettre en avant les microscopes du laboratoire, en commençant bien évidemment par le graphoscope. La couverture géographique ainsi réalisée est complète : le commissaire de police de Bogota Gregorio Gravito en 1930[275], l'Italien Luigi Campanile en 1931[276], Lucien Perret pour la Tunisie en 1935[277], Étienne Chauchefoin, chef de la section d'identité judiciaire indochinoise de Hue en 1937[278] ou encore Pierre Darnat pour le Mozambique en 1948[279].

Quel que soit le mode de promotion adopté, le discours commercial vient finalement enjoliver l'objet. Lorsqu'il officialise la naissance du graphoscope, Locard suggère que ce dernier pourrait « suppléer le Florence-Nachet pour l'examen direct des globules »[280], argument quelque peu excessif dans la mesure où Locard lui-même ne s'en servira jamais de cette façon. De même, chacun des trois inventeurs doit régulièrement refouler la tentation d'imposer son microscope en l'opposant aux deux autres. Que dire du choix de Söderman de proposer son appareil à 2 900 francs alors que son maître avait fixé le prix du graphoscope à 3 000 francs deux ans plus tôt ? Une telle manœuvre peut encore se comprendre étant donné que les deux engins ne présentent pas la même visée. Stirling la reproduit en 1933 en vendant son synchrisiscope 1 000 francs moins cher, choix relevant essentiellement du constructeur Negretti & Zambra mais repris par l'ancien stagiaire anglais dans son discours commercial. Voulant convaincre Locard d'acheter le synchrisiscope pour le laboratoire lyonnais, il avance que « pour 1 830 frcs vous auriez un instrument plus chique [*sic*] que le Hastoscope de Gambs à 2 900 »[281]. Locard lui-même se laisse aller à la concurrence avec ses élèves. Lorsqu'il s'agit d'orienter les achats du directeur du laboratoire de police scientifique d'Alger en 1948, le graphoscope et le synchrisiscope étant mis en balance, il précise qu'avec le premier « il n'y a pas besoin d'un appareil spécial, car les oculaires […] sont de dimension standard »[282], par conséquent moins coûteux et plus faciles à trouver. Preuve qu'il maîtrise relativement bien la promotion de son instrument, un an à peine après sa mise en service, le médecin légiste espagnol Ricardo Cobo Yoldi consacre une thèse à « L'étude des écritures par le graphoscope de M. Locard au point de vue médico-légal »[283].

[272] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 2 septembre 1931.
[273] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Wolfe à Locard, 20 septembre 1929.
[274] *Ibid.*, Lettre de Wolfe à Locard, 18 juillet 1929.
[275] *Ibid.*, Lettre de Locard à Gravito, 17 février 1930.
[276] A.M.L., 31ii90, Lettre de Locard à Campanile, 5 octobre 1931.
[277] A.M.L., 31ii91nc, Lettre du commissaire principal de Tunis au secrétaire général pour la police de Lyon, 19 septembre 1935.
[278] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Chauchefoin, 12 février 1937.
[279] *Ibid.*, Lettre de Darnat à Locard, 25 août 1948.
[280] Edmond Locard, « Questions de criminalistique », *La médecine du palais*, décembre 1926, p. 14.
[281] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 25 mars 1935.
[282] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Monnet, 21 juin 1948.
[283] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Ricardo Cobo Yoldi à Locard, 24 juillet 1927.

2. La puissance du groupe

Le processus conduisant aux innovations scientifiques atteste le rôle-clé joué par l'équipe de Locard. Celle-ci épouse les contours de la *research school* définie dès 1981 par Gerald Geison : « petits groupes de scientifiques chevronnés poursuivant dans un même contexte institutionnel un programme de recherche raisonnablement cohérent aux côtés d'étudiants avancés avec lesquels ils entretiennent des interactions sociales et intellectuelles continues »[284]. Plus orienté vers la vie de laboratoire que la notion plus générale et francophone d'école de pensée[285], ce concept semble plus en phase avec ce qui se passe à Lyon dans le premier XX^e^ siècle. De même que son maître s'appuyait sur le dynamisme des étudiants et préparateurs du laboratoire de médecine légale, Locard est intimement convaincu que la réussite de la police scientifique lyonnaise passe avant tout par la saine émulation entre les membres de son équipe. N'est-ce pas d'ailleurs grâce à un jeune assistant qu'il réussit à élaborer son classement dactyloscopique ? En 1911, c'est en effet « un des agents attachés au service d'identification de la Sûreté de Lyon, Lucien Heilmann, [qui] me proposa d'essayer une méthode nouvelle, d'un emploi extrêmement simple, dont le principe est de mesurer en millimètres la distance qui sépare le sommet de la boucle du centre du triangle, c'est-à-dire la ligne de Galton »[286]. Cet atout perdure au fil des années. Harry Söderman, par exemple, ne se contente pas du seul hastoscope. Pour obtenir des balles de comparaison, il imagine ainsi un « tuyau d'acier soudé, d'une hauteur de 2 mètres et d'un diamètre de 20 centimètres, [et] rempli d'eau aux trois-quarts »[287]. La résistance de l'eau permet à l'expert de « recueill[ir] les balles [intactes] au fond du tube »[288]. Peu après son départ de Lyon, il met aussi au point un « aspirateur spécial pour l'analyse des poussières »[289] avec l'appui de la société suédoise Électrolux. Afin de remercier son maître, pionnier de ce type de recherches, il lui envoie un exemplaire « immédiatement essayé »[290]. « L'idée des filtres successifs est excellente et permet un triage mécanique très utile », commente d'ailleurs Locard. Enfin, Söderman élabore une technique d'identification dactyloscopique des noyés assez particulière durant son séjour lyonnais. La peau étant macérée, il propose de la prélever sur le cadavre : « On emploiera une pince, et, si la chair se détache difficilement, on la coupera. On conservera chaque morceau dans un tube rempli de formol et étiqueté »[291].

Pour autant, la créativité du laboratoire lyonnais ne résulte pas d'une simple accumulation de compétences individuelles. Une véritable interaction existe et fait avancer les découvertes. En 1931, Stirling s'enorgueillit avec Leung d'avoir contribué à améliorer le graphoscope : « voyez l'*improvement* au graphoscope dont nous avons discuter [*sic*]. J'ai parlé d'examiner les documents à la machine en renvers à [*sic*] la lumière, alors de cela il a dit l'idée [*sic*] d'avoir un verre sur la planche du

[284] Gerald L. Geison, « Scientific Change, Emerging Specialties, and Research Schools », *History of Science*, 1^er^ mars 1981, pp. 20-40.
[285] Olivier Orain, « Les Écoles en sciences de l'homme : usages indigènes et catégories analytiques », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°32, printemps 2018, p. 15.
[286] Edmond Locard, « Note sur un procédé nouveau de classement des empreintes digitales par la mesure de la ligne de Galton », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, séance du 2 décembre 1911, p. 135.
[287] Harry Söderman, *L'expertise des armes à feu courtes*, Lyon, Desvigne, 1928, p. 62.
[288] A.D.M.L., 2U890, Affaire Fimbel, Rapport d'expertise de Locard, 4 novembre 1935.
[289] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 26 mars 1931.
[290] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 10 avril 1931.
[291] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, 1931, p. 175.

graphoscope »[292]. En somme, chaque assistant apporte sa pierre à l'édification d'un nouvel instrument, Stirling concluant : « *Two heads are better than one* ». Le « caractère international du groupe des élèves de Locard »[293], pour reprendre la formulation de Söderman, favorise d'autant plus les progrès techniques que chacun expose aux autres des pratiques spécifiques à son pays. Les assistants et stagiaires sont « surtout des étrangers et des coloniaux »[294]. Locard, parlant et comprenant des dizaines de langues, assure la cohésion de l'ensemble. Il reconnaît bien volontiers ses limites comme en 1924 : « Je lis très difficilement cette langue [russe], mais un de mes assistants qui est serbe la lit couramment »[295]. Yovan Savitch, évoqué ici, est par conséquent chargé de traduire le document. Il fondera quelques années plus tard un laboratoire de police à Skopje en Macédoine[296]. Par contre, en 1949, c'est bien Locard qui se charge d'un texte grec : « Je regrette d'être seul au laboratoire de police de Lyon à lire couramment le grec. Mais j'ai résumé pour mes assistants les parties les plus importantes de votre livre »[297].

Les retours critiques comme ceux de Stirling et Leung à l'égard du graphoscope, Locard les sollicite régulièrement et pas seulement auprès de ceux l'assistant au quotidien. Il furète également dans les journaux, et ce dès la création du laboratoire. Durant les premiers mois, il recopie dans un cahier les articles ayant trait à son activité, tel un compte-rendu d'audience publié par la *Dépêche de Lyon* en juillet 1911 : « l'accusation n'a aucune preuve formelle matérielle, et ne peut s'étayer que sur le rapport du docteur Locard qui, tout en étant fort remarquable, ne constitue peut-être pas la preuve juridique susceptible d'envoyer un homme aux travaux forcés »[298]. N'ayant pas le temps d'effectuer une revue de presse quotidienne, il décide rapidement de s'offrir les services de sociétés spécialisées telles que le *Courrier de la presse*[299] dans les années 1920 puis l'*Agence Havas*[300] et l'*Argus de la presse*[301] dans la décennie 1930. Il reproduit ainsi une habitude déjà en usage sous Lacassagne et alors partagée par de nombreux « hommes politiques »[302], « industriels », « savants » ou « hommes de lettres ». Conscients de cette attente et désireux de s'attirer les faveurs d'un homme influent, certains quotidiens prennent les devants en envoyant directement rue Saint-Jean les papiers élogieux diffusés dans leurs colonnes. En avril 1943, la direction du *Paris-Midi* adresse ainsi à Locard « un article [signé Claude Malval] dans lequel nous avons été heureux de souligner votre activité »[303].

La régulière confrontation des points de vue telle qu'elle est pratiquée au laboratoire sert, en outre, à circonscrire le risque d'erreur judiciaire, par exemple lors du meurtre d'une vieille femme couchant sous les ponts à la fin des années 1920. Des empreintes digitales brouillées sont alors relevées

[292] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 10 septembre 1931.
[293] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 292.
[294] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au capitaine Laroubine, 21 novembre 1924.
[295] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Sedachof, 26 mai 1924.
[296] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Savitch à Locard, 8 novembre 1930.
[297] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Georges Panopoulos, 31mai 1949.
[298] A.M.L., 31ii46, Article « Vol qualifié et empreintes digitales » de la *Dépêche de Lyon* du 21 juillet 1911 recopié à la main par Locard.
[299] A.M.L., 31ii57nc, Facture du *Courrier de la presse* adressée à Locard, 4 avril 1922.
[300] A.M.L., 31ii53, Lettre de la succursale lyonnaise de l'*Agence Havas* à Locard, 22 mai 1934.
[301] A.M.L., 31ii59nc, A. Husson, « De la détection à l'identification des taches de sperme », *Monaco-Médical*, 15 août 1935, coupure de presse envoyée par l'*Argus de la presse*, s.d.
[302] A.M.L., 31ii52nc, Prospectus de l'*Argus international de la presse*, s.d. [entre-deux-guerres].
[303] A.M.L., 31ii64nc, Lettre de la direction du *Paris-Midi* à Locard, s.d. [article du 15 avril 1943].

sur une bouteille. Dans ses souvenirs, Söderman rapporte la teneur du débat animant les inspecteurs du laboratoire, avec « le premier camp composé des partisans de l'identité absolue, le second de ceux de l'identité probable »[304]. Locard tranche finalement en faveur de la seconde hypothèse. Comme de nombreux criminalistes européens, il estime que le travail solitaire conduit immanquablement à l'erreur. À cet égard, l'affaire Stockis en Belgique sonne comme « un avertissement à tous les experts présents et à venir »[305]. « [D]ans le courant de 1923, le Parquet de Liège, reprenant par hasard plusieurs [de s]es rapports d'expertise dactyloscopique pour de nouvelles recherches d'identification constate certaines confusions entre eux »[306]. La procédure engagée contre Stockis démontre qu'il a illustré 258 rapports « de photographies d'empreintes ne concernant pas l'affaire à laquelle se rapportait le rapport, les empreintes étaient tantôt présentées de telle façon et tantôt de telle autre, et qu'elles étaient parfois coupées en deux sinon en plusieurs morceaux en d'autres termes, ces empreintes étaient, en quelque sorte, maquillées »[307].

Appelant à la rescousse le ban et l'arrière-ban, à savoir Locard et Borgerhoff, Stockis fonde sa défense sur l'absence de « personnel suffisant »[308], ayant « refus[é] l'aide de [s]on personnel universitaire ». Le premier, présent à Liège dès la fin de l'année 1925 afin de préparer le procès, rappelle à la cour le *modus operandi* habituel des Identités judiciaires en matière d'empreintes digitales : « Je connais à peu près tous les laboratoires européens et américains pour les avoir visités, quelques-uns pour y avoir fait un stage. Nulle part je n'ai vu le travail d'expertise dactyloscopique donner les résultats entre les mains d'un homme isolé. Stockis a donc accompli des miracles en travaillant sans aide »[309]. Il détaille en outre le fonctionnement de son service rassemblant alors trois préparateurs, cinq assistants et plusieurs stagiaires. Non rétribués, ces deux dernières catégories permettent donc de gonfler considérablement l'effectif. En 1910, Locard disposait de ses trois seuls préparateurs à savoir Chevassus et Grangeversanne rejoints rapidement par Chambon. Dix ans plus tard, un quatrième – Croizon – intégrait le groupe[310]. En 1930, il faut désormais compter six titulaires[311].

Le véritable tournant intervient donc après la Grande Guerre, Locard introduisant le recours aux surnuméraires bénévoles pour pallier le manque de personnel. Dans ses mémoires, Söderman se souvient avec amertume de cette absence de rétribution : « J'avais donc adopté un régime qui était aussi frugal que sain. Tous les soirs, en rentrant chez moi, j'achetais un pain croustillant que je coupais en deux. Une moitié me servait de dîner, que j'arrosais d'eau du robinet. Le lendemain matin, je mangeais l'autre moitié ; à midi je me contentais d'un verre d'eau et d'une ou deux pipes de caporal, gardant l'argent du déjeuner pour un petit casse-croûte dans l'après-midi si cela était possible »[312]. Les stagiaires ne bénéficient en effet d'aucun avantage, en 1929 Locard fait même remarquer qu'ils ont du mal à suivre les opérations sur le terrain, « constamment empêchés parce que leur carte de tramway ne leur est

[304] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 122.
[305] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 1er mars 1928.
[306] *Ibid.*, Lettre de Stockis à Locard, 24 octobre 1924.
[307] *Ibid.*, Lettre de Borgerhoff à Locard, 1er mars 1928.
[308] *Ibid.*, Lettre de Stockis à Locard, 23 décembre 1925.
[309] *Ibid.*, Lettre de Locard aux défenseurs de Stockis, 26 décembre 1925.
[310] A.D.M.L., 4M34, Projet de réorganisation de la Sûreté lyonnaise, 15 janvier 1920.
[311] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 17 février 1930.
[312] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 46.

jamais remise avant la date à laquelle ils quittent le laboratoire »[313]. Il demande la délivrance « dès leur arrivée [de] l'insigne métallique que portent maintenant tous les fonctionnaires de la Sûreté générale ». Jean Burnier, ancien chef de travaux de Reiss à Lausanne, confirme les dires du directeur lyonnais lors de son audition devant les juges. Avant la guerre, l'Institut de police scientifique vaudois accueillait également « un préparateur et, en moyenne, deux assistants et, pour le surplus, des étudiants candidats au diplôme d'études scientifiques, qui occupaient leurs loisirs en travaillant dans le laboratoire »[314]. Maître Heuse, chargé de défendre Stockis, dispose donc de témoignages de poids[315] et obtient l'acquittement de son client en première instance. L'appel du ministère public entraîne toutefois la condamnation du médecin légiste liégeois à deux ans de prison. En avril 1928, le roi Albert 1[er] accorde finalement une « remise complète de la peine »[316].

Locard partage donc entièrement l'avis de Söderman lorsque celui-ci écrit que « Le travail du policier est principalement celui d'une équipe. Il est fort rare qu'un homme puisse revendiquer pour lui seul le succès d'une enquête »[317]. Il rend un hommage appuyé à ses hommes dans son *Manuel de technique policière* : « J'ai à cœur de remercier ici pour le dévouement dont ils m'ont donné tant de preuves mes fidèles et chers collaborateurs […] MM. Le D[r] Lamy, Grangeversanne, Chevassus, Chambon, Duffaux, Barthod et Robert Poix. On trouvera leurs noms souvent cités dans les pages qui vont suivre : c'est que mon œuvre est la leur aussi »[318]. Lorsque le reporter du magazine égyptien *Images* vient à sa rencontre en 1936, il s'émerveille : « Pendant près d'une heure que dura notre premier entretien, je ne l'ai pas entendu dire une seule fois "Je" mais simplement "nous", entendant par là, lui et ses collègues collaborateurs, dont il est le guide, l'ami, le conseiller tout en restant l'éducateur »[319]. Locard négocie donc en leur faveur de régulières promotions, comme Duffaux en 1927 qui « fait preuve des plus excellentes qualités au point de vue de l'esprit de discipline et de la régularité dans le travail »[320], son accession au grade supérieur s'impose donc. Six ans plus tard, il soutient désormais Émile Poux « devenu bon photographe et excellent dactyloscope »[321]. « Il n'y a, d'autre part, que des éloges à en faire au point de vue de la probité, du caractère et de la loyauté » renchérit-il. Quand il s'agit de fêter le dixième puis vingtième anniversaire de la fondation du laboratoire, le directeur convie donc ses camarades chez lui, à La Cigaline[322].

L'ancien stagiaire suédois vante d'ailleurs la solidarité unissant les membres du groupe : « Vers sept heures du soir, quand notre journée au laboratoire était terminée, Chevassus, Duffaux, Poux et moi traversions la Saône par le grand pont qui se trouve devant le palais de Justice pour nous rendre dans un petit café situé dans une petite rue non loin de la place des Jacobins […]. Peut-être la détente que nous apportaient les joyeux repas, les bonnes histoires, la franche camaraderie était-elle surtout une façon de

[313] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef de la Sûreté de Lyon, 21 novembre 1929.
[314] A.M.L., 31ii87nc, Audience de Jean Burnier, s.d. [22 décembre 1925].
[315] « L'affaire des fiches dactyloscopiques touche à son épilogue », *La Meuse*, 10 janvier 1926.
[316] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 1[er] avril 1928.
[317] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 31.
[318] Edmond Locard, *Manuel de technique policière*, Paris, Payot, 1923, p. 9
[319] Richard J. Mosseri, « Plus fort que l'assassin. Visite au D[r] Edmond Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon », *Images*, n°368, 3 octobre 1936, pp. 10-11.
[320] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 18 octobre 1927.
[321] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef de la Sûreté, 7 avril 1933.
[322] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.

libérer notre esprit des affaires sordides, déprimantes, qui faisaient l'essentiel de notre activité »[323]. Nombreux sont les assistants ou stagiaires manifestant, plusieurs années après leur départ, de la nostalgie. Dans les années 1960, Marius Is évoque encore « cette vie de laboratoire »[324] avec « ce gros Duffaux [dont] le bureau [était] à gauche en entrant dans le grand couloir plein de photos », demandant à la fin de son courrier quelques adresses afin de renouer contact. Au même moment, Émile Blanc se remémore la mise en scène à laquelle se prêtait chaque membre de l'équipe : « J'avais, suivant vos instructions, la consigne de frapper à votre porte et de dire : "Monsieur le procureur vous demande" si quelques visiteurs étaient par trop raseurs. Tout cela d'un air très digne qui m'allait fort bien ! »[325]. Chargé de recevoir les justiciables au laboratoire, Chambon devait, pour sa part, noter leurs confidences pour ensuite les transmettre discrètement au directeur placé ainsi en position de force durant l'entretien qui suivait[326].

Photo n°18 : L'équipe de Locard

Source : A.M.L., Collection de phtographies, cliché pris à la fin des années 1930. A gauche, Jacques Locard et Chambon.

3. Tisser des alliances

Locard tire donc sa force des autres et ce réflexe dépasse largement le seul cadre du laboratoire. Son réseau se superpose peu ou prou sur celui de Lacassagne, de même qu'en Espagne Antonio Lecha-Marzo hérite largement des alliances forgées par son maître Federico Olóriz[327]. Par le biais du mariage de sa sœur Lucie avec Émile Bender, Locard se rapproche un peu plus du radicalisme bien qu'il refuse tout engagement officiel, trop attaché à sa liberté et relativement peu intéressé par le combat politique[328]. Son propre grand-père n'avait-il pas, lui aussi, manifesté son rejet de toute chapelle idéologique ? En 1886, une enquête du commissaire spécial près la préfecture l'avait ainsi

[323] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 87.
[324] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Marius Is à Locard, 22 mars 1962.
[325] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Émile Blanc à Locard, 12 janvier 1966.
[326] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[327] José Ramón Bertomeu Sánchez, « Fingerprints and the politics of Scientific Policing in Early Twentieth-Century Spain », *in* Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global Forensic Cultures*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2019, p. 189.
[328] Henri Locard, entretien écrit du 8 janvier 2015.

déclaré « réactionnaire et cependant libéral. Il ne pavoise point le 14 juillet et illumine le 8 décembre. Les habitants disent que c'est M^me^ Locard qui illumine, que si son mari était libre, il ne manifesterait son opinion en aucune manière »[329]. Le directeur de la rue Saint-Jean fait en tout cas montre d'une sage modération, jugeant par exemple un article de Godart « Prodigieusement à gauche »[330]. Son beau-frère venait alors de démissionner du parti radical, en désaccord avec l'inflexion droitiste de celui-ci[331]. Pragmatique, Locard sait toutefois actionner les bons leviers pour son intérêt personnel. Tandis que Lacassagne avait gardé des liens étroits avec Gambetta, influençant certaines décisions telle la loi de relégation de 1885, Locard dîne et soupe régulièrement aux côtés de Bender, Godart et Herriot, y compris à Paris[332]. Selon le récit de Denise Stagnara, les repas – bien arrosés grâce au beaujolais du domaine familial de Garanches – se concluaient généralement sur des parodies de discours politiques, la qualité de l'éloquence étant jugée par les convives[333].

Les sollicitations à l'égard de ce petit groupe sont assez régulières, en 1924 Locard demande ainsi à Payot d'envoyer *Policiers de romans et de laboratoires* à son beau-frère, « président du conseil général et qui, écrivant à *La France*, y devrait faire un compte-rendu »[334]. Il mobilise également ses appuis radicaux pour les projets de réforme policière, comme en 1920 puis 1943. Ce réseau lui permet surtout de disposer d'un formidable vecteur d'amitié : la légion d'honneur. En 1915, il parvient à convaincre Godart de la remettre à Alexis Carrel. « Je suis bien content de lui avoir fait obtenir une récompense méritée »[335], confie-t-il à sa femme, précisant chercher à en faire bénéficier également le chimiste américain Dakin ayant développé la méthode de traitement des brûlures avec Carrel. Proche de Pétain depuis la Grande Guerre et régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains dès 1941, le savant d'origine lyonnaise favorise-t-il l'influence de Locard sur la loi de 1943 ? Peut-être lui sert-il de caution dans les hautes sphères même s'il faut rappeler que, membre du parti populaire français de Doriot, Carrel se situe à une toute autre place de l'échiquier politique. D'ailleurs, lors du vote des pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940, Bender et Godart s'opposaient tandis que Herriot s'abstenait[336]. Malgré une « attitude ondoyante » la veille de la Libération – selon le général De Gaulle[337] – le maire de Lyon sera interné par Vichy puis remplacé par Justin Godart.

Sollicitée au titre du mérite scientifique en 1915, la légion d'honneur devient ensuite un moyen de sceller des alliances ou du moins des amitiés, la limite entre les deux catégories se révélant finalement poreuse. En 1925, Locard parraine ainsi la rosette de François Gonnard[338], son homme-clé

[329] A.D.M.L., 8MP167, Dossier exposition universelle de Paris de 1889, Rapport sans auteur au commissaire spécial de la préfecture du Rhône, 24 octobre 1886. Document relevé par Henri Locard lors du mariage de Marguerite dans les années 1990.
[330] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Bichambis, 31 juillet 1946.
[331] Archives du Musée Gadagne, Fonds Godart, Boîte n°99, Lettre de Antoine Degoutte à Justin Godart, 10 octobre 1945.
[332] Archives personnelles de Michel Stagnara, Agenda répertoire, mercredi 20 décembre 1916, déjeuner à Paris à 12h30 avec Bender, Godart, Herriot et Paul Locard.
[333] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[334] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, 24 novembre 1924.
[335] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Locard à sa femme Lucie, 5 août 1915.
[336] Jean Sagnes, « Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent "non" à Vichy le 10 juillet 1940 », *R.H.M.C.*, 1991, 28-4, p. 573.
[337] Serge Bernstein, *Édouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Fondation nationales des sciences politiques, 1985, p. 283.
[338] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Gonnard, 10 juin 1925.

dans la mise en place du laboratoire marseillais. Cinq ans plus tard, il promet cette fois d'aider Charles Lançon, un ancien camarade de l'armée, alors qu'il le croise à Paris. Quelques semaines plus tard, celui-ci se rappelle à son bon souvenir : « J'use de l'offre amicale que tu m'as faite en octobre à la gare de Lyon. Je viens donc te prier de me faire donner un "coup d'épaule par ton ancien patron, M[r] Justin Godart", concernant ma nomination comme chevalier du "ruban rouge" »[339]. Les deux hommes s'étaient déjà entendus lors de leur service militaire : « Tu m'as déjà fait affecter à l'Afrique du nord pendant la guerre. Après un an de séjour en Tunisie, tu m'as fait nommer "Chef de secteur", et ainsi tu as presque fait ma situation actuelle ». En 1933, Locard rencontre plus de difficultés avec Söderman : « J'avais de très bonnes nouvelles de la légion. Mais la chute successive du ministère Herriot et du ministère Paul-Boncour a tout remis en question. Naturellement, j'insiste »[340]. Évoluant plus à gauche dans l'hémicycle, Joseph Paul-Boncour qui avait été conquis par la graphométrie au début des années 1920 reste donc un solide allié. L'avocat et homme politique socialiste s'opposera lui aussi à Pétain le 10 juillet 1940. Locard finit par obtenir, à son tour, la précieuse récompense en 1935, devenant officier. C'est lui-même qui se chargera de remettre la cravate de commandeur à Godart en 1955[341].

Un autre moyen d'étendre le réseau consiste à multiplier les appartenances associatives. Lors de son intronisation à l'Académie des sciences en 1916, Claudius Roux ponctuait déjà l'énumération des sociétés auxquelles Locard avait adhérées par un « que sais-je encore… »[342], signalant aux académiciens la précoce insertion du jeune homme dans le tissu scientifique tant local qu'international. Cette caractéristique s'accentue tellement au fil des années qu'il serait vain de chercher à établir, comme Laurence Vèze avec Lacassagne[343], la liste de toutes les sociétés auxquelles il se rattache. Certaines peuvent surprendre étant donné les compétences de Locard, telle l'*International medico-legal association* de Chicago intégrée en 1931[344], choix s'expliquant par le rapprochement alors opéré avec certains experts de la métropole américaine tel Goddard. La présidence de la *Document investigator's association* en 1936, en Inde britannique, s'avère plus en phase avec le domaine de prédilection de Locard[345], de même que sa participation trois ans plus tard au comité d'honneur du quatrième congrès international de graphologie à Liège[346]. Un tel maillage permet de connaître des personnes à l'influence parfois déterminante. À l'Institut des relations internationales de l'Université de Lyon, Locard côtoie ainsi Claude Formageot[347], professeur de chimie biologique et surtout fils du juge du tribunal de La Haye Henri Fromageot[348], une chance vu son projet de police internationale.

À partir de 1929, avec le lancement simultané de la revue et de l'académie de criminalistique, les possibilités d'étendre les partenariats s'accentuent. La concomitance entre certaines prises de contact

[339] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Lançon à Locard, 5 décembre 1930.
[340] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 7 février 1933.
[341] A. Pichon, « Au Théâtre Guignol le D[r] Locard a remis la cravate de commandeur à M. Justin Godart », *Dernière heure lyonnaise*, 19 octobre 1955.
[342] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité.
[343] Laurence Vèze, *Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'Institut de médecine légale de Lyon*, D.E.A. d'histoire dirigé par Régis Ladous, Michel Delsol et Daniel Malicier, 1992, p. 79.
[344] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard au secrétaire de l'*International medico-legal association*, 6 octobre 1931.
[345] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Hardless à Locard, 12 juin 1936.
[346] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Grondhout, 27 décembre 1938.
[347] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Rhodes, 19 décembre 1932.
[348] Vincent Genin, « Le cas des experts belges à la Cour permanente de justice internationale (1921-1930) », *Les Cahiers Sirice*, 2017/1, n°18, p. 68.

et les demandes d'adhésion révèle tout l'enjeu que constitue une telle opportunité. Le 8 septembre, Victor Delfino dirigeant *La Medicina Argentina* à Buenos Aires contacte son « illustre confrère, désirant écrire une étude d'ensemble sur les progrès de la police scientifique dans ces dernières 25 années »[349]. Le 2 octobre, Locard lui envoie donc photographie, *curriculum vitae* et bibliographie, « adress[ant] en même temps la *Revue internationale de criminalistique* que je viens de fonder, et dans laquelle je serai très heureux de rendre compte de votre étude »[350]. Le 14 novembre, Delfino lui fait parvenir son article final promouvant « l'effort et le sacrifice d'hommes aussi désireux que le professeur Locard et la pléiade de scientifiques, qui le soutiennent dans son laboratoire et dans l'académie internationale de criminalistique, de rendre à la société les plus nobles services »[351]. Un véritable panégyrique dont la finalité apparaît clairement : « je vous serai très obligé si vous voulez bien inscrire mon nom parmi ceux des collaborateurs de votre revue et parmi les membres de l'académie de criminalistique »[352]. En février 1931, le professeur argentin relance son confrère français, nouvelle demande de renseignements à l'appui : « Monsieur et illustre maître. Je me permets de vous écrire pour vous prier de bien vouloir me faire parvenir vos dernières publications pour la bibliographie de ma revue. Je vous serai aussi infiniment obligé de bien me dire si j'ai été reçu à l'Académie Internationale de Criminalistique »[353]. Locard confirme, tout heureux de disposer d'un nouvel allié dans la patrie de Vucetich. De telles sollicitations affluent alors des quatre coins de la planète, y compris des Philippines[354].

Certains comme Pierre Médinger au Luxembourg y voient l'occasion de sortir d'un relatif « isolement » et de « pouvoir de temps en temps échanger les idées et expériences avec des confrères de l'étranger »[355]. La nécessaire cooptation par deux membres de l'académie, prévue par les statuts, sert néanmoins de garde-fou à l'inflation des candidatures, surtout que certains escrocs comme l'Anglais H. W. Blood-Ryan tentent leur chance[356]. La fondation de l'académie permet également de relancer d'anciennes amitiés tombées en sommeil voire de renforcer des relations déjà solides. Le médecin légiste strasbourgeois Paul Chavigny – ancien santard formé à Lyon par Lacassagne – est ainsi contacté, comme Jules Leclercq qui annonce en retour poursuivre son projet de laboratoire de police lillois. Le médecin légiste calabrais Francesco Geraci, chantre de la graphométrie au début des années 1920, fait aussi partie de la première liste de candidats établie par Locard[357]. Ce geste touche d'autant plus le scientifique italien qu'il escomptait, depuis plusieurs années, une forme de retour sur investissement vis-vis de la graphométrie, demandant en 1928 de l'aide à son ami lyonnais pour « obtenir une place d'inspecteur ou une autre place quelconque convenable à mon rang intellectuel »[358] en France. Deux ans après avoir intégré l'académie, il manifeste sa loyauté et souhaite prouver sa gratitude : « Il y a beaucoup de temps que je ne reçois ni vos nouvelles ni vos publications ; cependant, je me souviens

[349] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Delfino à Locard, 8 septembre 1929.
[350] *Ibid.*, Lettre de Locard à Delfino, 2 octobre 1929.
[351] *Ibid.*, Victor Delfino, « Notas cientificas », *La Medicina Argentina*, p. 505, coupure de presse sans date.
[352] *Ibid.*, Lettre de Delfino à Locard, 14 novembre 1929.
[353] *Ibid.*, Lettre de Delfino à Locard, 19 février 1931.
[354] A.M.L., 31ii91nc, Lettre d'Augustin Patricio à Locard, 28 août 1939.
[355] A.M.L., 31i90nc, Lettre de Médinger à Locard, 31 mai 1932.
[356] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, s.d. [début des années 1930, l'usurpation des titres dont il se prévalait étant avérée fin 1932].
[357] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Geraci, 3 septembre 1930.
[358] *Ibid.*, Lettre de Geraci à Locard, 19 août 1928.

toujours de vous et je parle toujours de votre ouvrage avec très vive sympathie et admiration. J'apprends que vous avez publié une nouvelle édition du "Manuel de technique policière" en deux volumes. Pourquoi ne m'envoyez-vous pas une copie ? Je chercherai à en faire une nouvelle édition italienne »[359].

Au-delà du cas spécifique de l'académie de criminalistique, formidable catalyseur d'alliances, Locard use régulièrement de la séduction dans sa correspondance. Il prend régulièrement la plume pour féliciter ses confrères et, de fait, renforcer les liens. En 1924, alors que l'expert en écriture new-yorkais Albert Osborn vient de lui adresser son dernier livre – les échos de l'affaire de Tulle étant parvenus jusqu'aux États-Unis – il lui répond de façon tout à fait flatteuse et non sans arrière-pensée : « Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre très beau livre *The problem of proof*, et je vous en remercie bien vivement. Je prépare en ce moment un ouvrage intitulé Policiers de romans et policiers de laboratoires que je me ferai un plaisir de vous envoyer dès qu'il sera paru »[360]. Fondateur de l'*American society of questioned documents* et considéré par Söderman comme l'un des deux plus grands graphologues au monde avec Locard[361], Osborn devient dès lors un solide allié. Après s'être rendu à Lyon en 1925[362] – voyage particulier puisque son fils aîné avait été tué sur le sol français durant la guerre[363] – il oriente régulièrement vers lui des criminalistes américains comme John Lomax[364]. De même qu'il saisit la perche tendue par Osborn en 1924, Locard distille dès que possible des compliments, que ce soit pour des criminalistes déjà reconnus tel Israël Castellanos salué en 1928 « pour la création à La Habana d'un laboratoire d'anthropologie pénitentiaire. […] Je connais trop vos travaux pour n'être pas certain que vous réaliserez dans votre nouveau service les plus utiles recherches »[365], ou pour des nouveaux venus comme Pierre Robin auteur d'une « thèse sur les accouchements par surprise [qui sera] d'une grande utilité pour les criminologistes »[366]. Les reporters, dont le relais s'avère extrêmement précieux après du grand public, ne sont pas oubliés. En 1924, Locard s'adresse ainsi au rédacteur en chef de l'*Intransigeant* : « Je lis votre très bel article que vous avez bien voulu publier sur le laboratoire de police technique de Lyon. Je n'ai malheureusement pas le nom de celui de vos collaborateurs qui signe J.L. Je vous serais reconnaissant de vouloir bien le remercier de ma part »[367].

Corollaire de cette politique de séduction, Locard évite autant que possible les conflits, y compris lorsqu'il s'agit de défendre un point de vue scientifique jugé essentiel. La diplomatie chevillée au corps, il retient déjà ses coups lorsqu'il attaque l'anthropométrie et donc en creux Bertillon au début du XX^{e} siècle. Quelques années plus tard, il cherche à éteindre la polémique embrasant les relations entre Reiss et Ottolenghi. En 1934, Locard fait également patte de velours quand il s'oppose à Leonidio Ribeiro. Les deux hommes s'apprécient déjà, le directeur de la *R.I.C.* ayant publié durant l'été 1933 une note élogieuse au sujet du service d'identité mis en place par son confrère de Rio : « Les dactyloscopes européens compareront utilement leurs infâmes greniers aux somptueuses installations américaines. Une

[359] *Ibid.*, Lettre de Geraci à Locard, 3 avril 1932.
[360] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Osborn, 24 mai 1924.
[361] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 59.
[362] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Osborn à Locard, 30 octobre 1924.
[363] *Ibid.*, Lettre de Osborn à Locard, 27 novembre 1929.
[364] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Lomax à Locard, 27 janvier 1930.
[365] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Israël Castellanos, 19 mars 1928.
[366] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Robin, 17 octobre 1925.
[367] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, 8 juillet 1924.

fois de plus ils sauront où est la civilisation et où est la décadence »[368]. Ribeiro soulignait, en retour, que ce service était en parfait « accord avec vos travaux sur la matière, qui font l'orgueil de la science criminologique de votre pays » (10 août 1933). Un an plus tard, la lune de miel vire pourtant au divorce à l'occasion du congrès sur l'identification tenu dans la capitale brésilienne. Le directeur de l'Identité de Pernambouc Aurelio Domingues relate à son homologue français « un incident qui s'y est passé pendant une des séances »[369], à savoir la remise en cause du principe de l'immuabilité des empreintes digitales pourtant professé par Locard. Ce dernier est déjà au courant, ayant reçu quelques jours plus tôt « une lettre de Belletti qui, en même temps, pose sa candidature à l'Académie internationale de criminalistique »[370]. Le directeur lyonnais n'est donc pas dupe, même s'il apprend quelques jours plus tard – toujours par Domingues – que Belletti s'est également permis quelques saillies en critiquant la page 46 du *Manuel de technique policière*[371]. Le congrès permet toutefois à Locard de jauger sa grande popularité brésilienne, sa défense étant prise non seulement par Domingues mais également d'autres membres comme Manuel Viotti et Edmond Bittencourt[372]. Le professeur portugais Mendes Correa, présent à Rio, apporte aussi son soutien.

L'incident aurait pu en rester là mais, au mois de décembre, Ribeiro revient à la charge lors d'une conférence donnée à l'académie de médecine de Paris, affirmant que la déformation des empreintes digitales chez les lépreux prouverait la non-fixité de celles-ci. Contraint à sortir de son silence face au potentiel discrédit jeté sur la dactyloscopie, Locard « dément formellement »[373] : « Les cas invoqués par le docteur brésilien sont extrêmement rares, nous a-t-il déclaré. Il s'en trouve à peine 1 sur mille. Vous m'entendez ? 1 sur mille ! Et quelles sont les maladies susceptibles d'entraîner une déformation des empreintes ? Je n'en connais que deux, et qui sont rarissimes : la lèpre et la syringomyélite, maladie qui ronge la moelle épinière »[374]. Aussi brève qu'ait été la polémique, les relations se tendent entre Rio et Lyon jusqu'à l'été 1935, moment durant lequel Ribeiro se rend en Europe. N'ayant pas pu s'expliquer avec lui face à face, Locard désamorce le conflit par courrier : « Je pense qu'il est tout à fait nécessaire que je mette au point, vis-à-vis de vous, mon attitude sur cette question. Il est bien entendu d'abord que nous sommes d'accord sur les faits. […] Mais ce qui est fâcheux c'est que dans le grand public on a abusé de vos constatations qui sont certaines pour en conclure que la dactyloscopie était désormais sans valeur […]. C'est là le point de vue que j'ai défendu, avec trop de véhémence peut-être, non pas contre vous, mais contre les profanes qui avaient mal compris votre communication »[375]. Ribeiro salue comme il se doit ce courrier qui « démontre, une fois de plus, la façon honnête et loyale avec laquelle [Locard] jug[e] les travaux de [ses] confrères »[376] et offre, en guise de réconciliation, une participation dans le prochain numéro des *Archivos de Medicina*

[368] « Bibliographie. Leonido Ribeiro, *A identificaçao no Rio de Janeiro* », *R.I.C.*, n°5, 1933, p. 304
[369] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Domingues à Locard, 24 août 1934.
[370] *Ibid.*, Lettre de Locard à Domingues, 8 septembre 1934.
[371] *Ibid.*, Lettre de Domingues à Locard, 26 octobre 1934.
[372] *Ibid.*, Lettre de Domingues à Locard, 24 août 1934.
[373] Barraud, « Le directeur du laboratoire de police de Rio de Janeiro affirmait que les empreintes digitales n'étaient pas fixes », *Paris Midi*, 28 décembre 1934.
[374] « Une controverse sur l'identification par les empreintes digitales. Le docteur Locard la défend mais le docteur brésilien Ribeiro en conteste la valeur », *Le Journal*, 20 décembre 1934.
[375] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Ribeiro, 4 juillet 1935.
[376] A.M.L., 31ii39nc, Lettre de Ribeiro à Locard, 23 juillet 1935.

legal e Identificacao. L'alliance entre les deux hommes sort finalement renforcée : en 1938, Ribeiro traduit un article de Locard en portugais[377], en 1950 le directeur lyonnais félicite son homologue brésilien pour son dernier ouvrage[378] et en 1956 Ribeiro demande à son ami de rédiger une trentaine de pages pour son prochain livre *Criminologie et police scientifique*, ajoutant même : « ce serait un très grand honneur que vous n'oubliez pas de mentionner le fait qui se déroula entre nous »[379].

III. Les limites du rayonnement

1. Un effet d'entraînement modéré

La litanie des fondations successives de laboratoires se revendiquant plus ou moins du modèle lyonnais pourrait laisser croire à de simples transferts d'un centre vers des périphéries. Une étude plus fine permet de nuancer cette impression, à commencer par le cadre français. À Lille, en dépit des bonnes intentions affichées en 1923 par Leclercq, la création du laboratoire de police – effective dix ans plus tard – se révèle très décevante. La missive envoyée par le médecin légiste au début des années 1920 était pourtant claire : « Je possède dans mon laboratoire de la faculté un outillage assez important, qui peut être utilisé pour les recherches de police scientifique. Mes locaux sont à peu près suffisants. Au point de vue du personnel, j'ai deux collaborateurs déjà initiés aux travaux les plus habituels. J'ai l'appui des magistrats locaux. Il existe enfin à la brigade mobile de Lille, un policier chargé de relever les empreintes et de prendre les photographies sur les lieux. Il y aurait peut-être moyen de le faire entrer dans notre organisation »[380]. Il ne s'agissait pas de créer quoi que ce soit mais juste de regrouper, de même que Locard s'était par exemple contenté d'étendre ses compétences sur l'ancien service de photographie de la Sûreté. Il aurait donc été logique que le « photographe-mensurateur »[381] dépendant de la Sûreté lilloise rejoigne également le nouveau service de Leclercq.

La suite de l'histoire s'écarte pourtant progressivement de ce plan initial, et ce dès 1926. Le docteur Désiré Verhaeghe, adjoint à la mairie de Lille, rend alors un rapport alarmiste sur l'état de la morgue. Bien que sa vétusté soit dénoncée depuis 1919, un incident survenu lors de la dernière foire ramène le sujet au centre des préoccupations : « Au cours d'un banquet, un étranger meurt subitement. Le maire de Lille est présent. Alors que, d'après les termes du règlement, la morgue municipale est l'établissement désigné pour recevoir en dépôt le corps de cet étranger, le maire de Lille fait transporter le cadavre au dépôt mortuaire de l'hôpital, la morgue municipale ne présentant pas un caractère de décence »[382]. Pour la municipalité, mais aussi pour Leclercq – médecin de la morgue depuis 1921 et professeur de médecine légale depuis 1925[383] – la priorité n'est donc plus la mise en place d'une police scientifique. Lyon reste pourtant une référence, ainsi le rapport Verhaeghe se félicite que le règlement en

[377] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Ribeiro à Locard, 5 janvier 1938.
[378] *Ibid.*, Lettre de Locard à Ribeiro, 31 mai 1950.
[379] A.M.L., 31ii62nc, Lettre de Ribeiro à Locard, 24 janvier 1956.
[380] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Leclercq à Locard, 5 septembre 1923.
[381] A.M.Li., 1I1 554, Rapport du commissaire central de Lille au maire, 7 juillet 1925.
[382] A.M.Li., 1I7 3, Rapport à l'administration municipale sur l'Institut de médecine légale et de médecine sociale, Verhaeghe, 10 septembre 1926.
[383] A.D.N., J676-3 et 4, Maurice Muller, « Jules Leclercq (1883-1949) », brouillon d'article, s.d. [1949].

vigueur à Lille corresponde exactement à celui régissant l'I.M.L. lyonnais[384]. Un voyage est même organisé jusqu'à la capitale des Gaules. Si Locard est bel et bien contacté, ce n'est que par l'intermédiaire de Pierre Mazel, chef des travaux d'Étienne Martin : « Leclercq m'écrit qu'il sera à Lyon le 5 août et qu'il aurait le désir d'y visiter votre laboratoire. Je ne sais s'il pourra vous y trouver et si vous ne serez pas à cette date sur quelque haut plateau […] Il est fortement question de fonder dans cette ville un institut médico-légal pour la mise au point duquel Leclercq voudrait s'inspirer des expériences des autres »[385].

En 1929, lorsque Locard offre à son homologue lillois de participer à la *R.I.C.*, celui-ci esquive habilement l'invitation en faisant inscrire son bras-droit, Maurice Muller, « parmi les collaborateurs »[386] de la revue. De plus, bien qu'il parle encore de la future police scientifique lilloise comme d'un « service autonome », il signale que sa mise en place dépend de la réalisation du futur I.M.L., laissant donc flotter une certaine incertitude quant au réel degré d'indépendance. Celle-ci sera finalement inexistante. Lors de la pose de la première pierre en 1933, le laboratoire de police est évoqué du bout des lèvres dans les discours officiels et figure comme une simple annexe de l'Institut de médecine légale et de médecine sociale. Lors de l'ouverture de la nouvelle institution en 1934, le service anthropométrique lillois ne l'intègre même pas. En novembre 1934, le commissaire central Maurice Coissard annonce en effet que « La ville de Lille fait édifier actuellement un nouveau commissariat central de police qui sera vraisemblablement terminé dans cinq ou six mois », bâtiment censé abriter entre autres « Le service photographique comportant tous les appareils modernes de photographie et d'agrandissement » ainsi que « Le service anthropométrique modernisé »[387]. Lors de la conférence donnée à la salle du Rexy en 1936, les spectateurs qui pensaient entendre Leclercq leur parler de police scientifique en sont pour leurs frais, le directeur ne se servant de ce thème comme d'un simple produit d'appel posé dans une vitrine. Après avoir défini cette science comme « la collaboration de la médecine avec la justice », « le conférencier parle ensuite brièvement de la toxicologie et de l'identification des écritures »[388]. Le véritable héros du discours est bel et bien le médecin légiste qui « doit entrer en scène au premier acte, c'est-à-dire lors de l'ouverture de l'enquête policière », ce que proclamait déjà Martin dix ans plus tôt quand il voulait circonscrire l'action du laboratoire de police lyonnais. Quoi de plus logique pour un homme élu, en cette même année 1936, président de la Société de médecine légale de France ?[389] Pourtant, la confusion règne dans les médias de masse. Si *La Dépêche* affirme que « C'est à l'Institut que sont centralisées les recherches de police technique »[390], *Le Réveil du Nord* omet complètement d'en parler dans son bilan de « L'activité des services de police de la ville »[391], seuls les 1521 individus mensurés et photographiés par « Le service anthropométrique et le déclic du

[384] A.M.Li., 1I7 3, Rapport à l'administration municipale sur l'Institut de médecine légale et de médecine sociale, Verhaeghe, 10 septembre 1926.
[385] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Mazel à Locard, s.d. [entre 1919 et 1926]
[386] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Leclerc à Locard, 12 novembre 1929.
[387] A.M.Li., 1I1 552, Lettre du commissaire central de Lille au secrétaire général de la mairie, 29 novembre 1934.
[388] Jean-Serge Debus, « Quand Sherlock Holmes travaille au laboratoire… par M. le professeur Leclercq », L'*Écho du Nord*, 16 mars 1936.
[389] « M. le Professeur Leclercq élu président de la Société de médecine légale de France », *Le Réveil du Nord*, 9 janvier 1936.
[390] Wastelier du Parc, « Comment la science prête maintenant son concours à la justice pour identifier les assassins », *La Dépêche*, 23 avril 1936.
[391] A. L., « L'activité des services de police de la ville », *Le Réveil du Nord*, 23 janvier 1936.

photographe de la Sûreté » sont en effet évoqués. De façon significative, lors de la réforme de 1943 la presse locale annonce en toute naïveté « La création à Lille d'un laboratoire de police scientifique »[392].

Carte n°4 : Les limites de l'effet d'entraînement en France métropolitaine

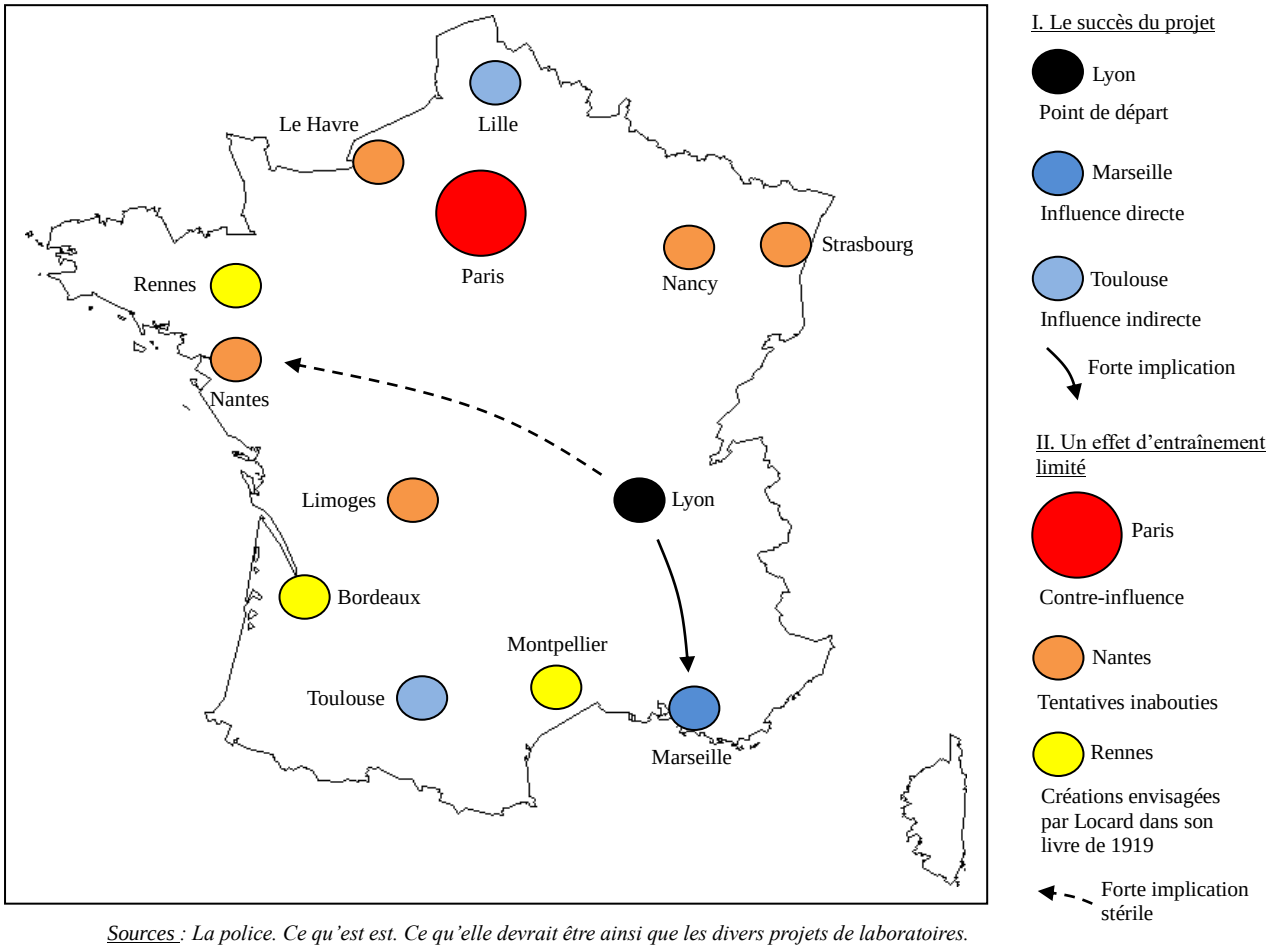

Sources : La police. Ce qu'est est. Ce qu'elle devrait être ainsi que les divers projets de laboratoires.

Tandis que dans la capitale des Flandres françaises un essai louable mais finalement stérile est mené, ailleurs les efforts achoppent purement et simplement, notamment dans le nord-est. En septembre 1923, le commissaire central Polet propose au maire de Nancy de débloquer « 2 000 francs pour l'achat et l'entretien des appareils destinés au laboratoire de police scientifique »[393]. Malgré l'existence d'un petit service anthropométrique, il déplore en effet l'impossibilité « d'utiliser les traces laissées sur place parce que nous n'avons personne ni pour les découvrir ni pour les relever ». Manifestement sensibilisé par l'appel de Locard, il refuse néanmoins de faire intervenir « des savants » étrangers à la ville : « Il ne s'agit naturellement pas de créer un laboratoire scientifique, qui ne pourrait être dirigé que par une compétence que nous ne pourrions trouver dans notre personnel, mais de mettre un jeune agent intelligent, actif ayant une certaine instruction, à même d'apprendre en peu de temps l'emploi du microscope et de certains réactifs employés à la découverte des empreintes. Avec la collaboration du photographe, il arriverait rapidement à reproduire et agrandir les empreintes relevées ». Le silence des archives quant aux suites données à ce *desideratum* laisse à penser que l'expérience n'aboutit finalement pas, ou, du moins, pas de manière satisfaisante. Un an plus tard, une vingtaine de maires adressent cette fois au préfet de Moselle une pétition réclamant « La création à Metz d'un service d'empreintes

[392] « La création à Lille d'un laboratoire de police scientifique », *Le Grand Écho du Nord*, 29 novembre 1943.
[393] A.M.Nancy, 1I6, Lettre du commissaire central au maire de Nancy, 3 septembre 1923.

digitales, relié par téléphone avec les communes »[394]. Depuis plusieurs mois, une bande de voleurs sillonne effectivement la région sans qu'aucun indice probant ne puisse être relevé. Locard est même commis en 1923 pour expertiser un spécimen d'écriture attribué à la bande[395]. La demande reste toutefois sans suite, le commandant de la gendarmerie de Moselle signalant au préfet que « les empreintes digitales à elles seules ne peuvent, ainsi que le croient MM. les maires, suffire à identifier des malfaiteurs car si ces derniers n'ont pas encore été incarcérés, la justice ne possède pas de fiche sur eux »[396]. Au début des années 1920, les croyances scientifiques conduisent donc certaines autorités à considérer la dactyloscopie comme une arme forcément décisive.

À une centaine de kilomètres plus à l'est, Strasbourg fait partie des villes que Locard cible assez rapidement. Dès 1922, il imagine que « la création d'un laboratoire […] serait aisément réalisable car le secrétaire général du haut-commissariat d'Alsace est M. Cacaud qui était secrétaire général pour la police à Lyon quand j'ai fondé le laboratoire et qui m'a puissamment aidé. Je ne doute pas qu'une démarche auprès de lui, que j'appuierai très volontiers n'aboutisse »[397]. Ce n'est finalement pas vers son ancien supérieur hiérarchique que se tourne Locard mais vers le chef de la Sûreté strasbourgeoise. En 1924, grâce à une « très aimable lettre, si encourageante »[398], il parvient à le convaincre de diffuser largement une brochure favorable à la création de laboratoires de police. Cet appel, dont même le *Strasbourg Médical* se fait l'écho, permet d'amorcer une vraie dynamique. En 1926, de façon concomitante, le juge d'instruction Willemet et le professeur Chavigny sollicitent Locard afin de connaître les modalités d'une telle réforme. « De qui dépendrait ce laboratoire ? À qui la direction pourrait-elle en être confiée ? Quel est le personnel nécessaire ? Par qui directeur et personnel seraient-ils rétribués ? Quels sont les locaux et l'outillage nécessaires ? À qui pourrait-on s'adresser pour obtenir des subventions nécessaires ? »[399] demande ainsi le premier. Locard choisit alors de mettre les deux hommes en relation. Il dissuade Willemet « d'un rattachement du laboratoire de police au parquet général ou au parquet de Strasbourg [vu] le manque d'élasticité des crédits de la Justice »[400], l'enjoignant de passer par l'Intérieur. Ce faisant, il indique à Chavigny que « Si l'on ne crée pas à Strasbourg un laboratoire rattaché à la police d'État et dépendant par conséquent du ministère de l'Intérieur, il vous serait bien facile d'organiser au laboratoire de médecine légale la partie la plus utile des recherches »[401]. En somme, si la voie policière échoue, il suffit de passer par celle de l'université de médecine, une solution de repli finalement retenue.

Une fois Chavigny revenu de son « exil »[402] momentané de Clermont-Ferrand, il monte donc un service officieux de police scientifique. En effet, bien que l'élève de Lacassagne ait quitté le service actif en 1919 pour prendre possession de la chair de médecine légale de Strasbourg, ses obligations

[394] A.D.Mos., 304M31, Pétition de 24 maires de Moselle au préfet, 31 décembre 1924.
[395] *Ibid.*, Rapport d'ensemble du commissaire de police mobile Girault sur les crimes et délits commis par les nommés Weil Émile, Gérard Mathias et autres au cours des années 1921,1922, 1923 et 1924, p. 22.
[396] *Ibid.*, Lettre du chef d'escadron Picard au préfet de Moselle, 31 mars 1925.
[397] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Fontèque, 1922.
[398] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Chabert à Locard, 8 septembre 1924.
[399] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du juge d'instruction de Strasbourg à Locard, 20 janvier 1926.
[400] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au juge d'instruction de Strasbourg, 22 janvier 1926.
[401] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Chavigny, 10 février 1926.
[402] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Chavigny à Locard, 8 février 1926.

militaires dans la réserve l'avaient conduit à diriger jusque début 1926 le service de santé du XIII[e] corps d'armée en Auvergne. Le nouveau service mis sur pied se révèle toutefois être une coquille vide puisqu'aucun crédit spécifique n'est accordé ni aucun lien avec la police strasbourgeoise établi. La correspondance de Chavigny ne porte pas même d'en-tête spécifique. Lors de sa prise de fonction en 1938, son successeur[403] – Camille Simonin – demande donc à rencontrer Locard pour refonder une véritable structure de police technique : « Il me serait très agréable de vous revoir et de vous demander conseil sur la création à Strasbourg d'un centre de recherches médico-légales et criminalistiques, où le médecin collaborerait avec le physicien, le chimiste, le biologiste. Je désire donc vous entretenir de toutes ces questions pour profiter de votre grande expérience »[404]. Tout en ayant été « initié à la graphométrie » par Locard à la fin des années 1920[405], le directeur de l'I.M.L. strasbourgeois rechigne toutefois à revendiquer l'appellation de police scientifique. Héritier d'une prestigieuse tradition médico-légale avec « Fodéré, de 1814 à 1835, et Tourdes, de 1840 à 1870 »[406], il prolonge la tradition d'un centre officieux instituée sous son prédécesseur. Arc-bouté sur ses convictions de médecin légiste, Simonin aurait même refusé – selon Jacques Locard – de prendre part à la réforme de 1943 après avoir succédé à Giraud deux ans plus tôt : « Quand on lui proposa la direction d'un laboratoire interrégional tel que ceux qui étaient prévus par la loi de 1943, une des conditions qu'il mit à son acceptation éventuelle était que le mot "police" ne figurerait pas dans le nom du service à créer. Il voulait bien être directeur d'un laboratoire de criminalistique, mais non d'un laboratoire de police technique ou scientifique »[407]. L'occasion de franchir le pas, écartée pour des raisons terminologiques à la fin des années 1930, ne se représentera pas, expliquant l'absence de grand centre criminalistique dans le nord-est français.

L'autre angle mort majeur de la police scientifique, à savoir le nord-ouest, résulte également de l'échec des menées lyonnaises. Un service anthropométrique n'est installé à Nantes qu'en 1922 à l'initiative du commissaire central Charles Balthazard. Ce fonctionnaire, originaire de Sélestat en Alsace, propose alors au maire de récupérer le local du dispensaire des filles publiques afin d'y installer « un service de photographie et d'anthropométrie, destiné à aider et à faciliter la recherche des malfaiteurs ». Alors que les tractations avec le docteur Robin du bureau d'hygiène sont en cours[408], Balthazard réussit à faire venir Gustave Garnier – bras-droit de Haverna au service photographique de la Sûreté nationale – pour réaliser un audit des structures policières nantaises. Depuis 1913, les municipalités peuvent en effet bénéficier « gratuitement [de] toutes les indications utiles pour pouvoir procéder […] à l'aménagement des ateliers et laboratoires, au choix des appareils et à l'éducation technique des opérateurs photographes »[409]. Lors de ce séjour, les deux hommes sympathisent tant et si bien que le responsable national, après avoir conseillé d'envoyer les agents du futur service se former à

[403] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Genty à Locard, 22 décembre 1938.
[404] *Ibid.*, Lettre de Simonin à Locard, 3 juin 1938.
[405] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Simonin à Locard, 14 novembre 1930.
[406] Camille Simonin, *L'œuvre du professeur Giraud*, Alger, s.e., 1941, p. 3. [première leçon de médecine légale d'Alger le 4 mars 1941]
[407] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Tapuscrit de Jacques Locard *La guerre des mines*, s.d. [1951-1952].
[408] A.D.L.A., 4M25, Lettre de Balthazard à Robin, 27 janvier 1922.
[409] A.D.B.D.R., 4M16, Circulaire du ministre de l'Intérieur du 4 novembre 1913.

la capitale, promet de revenir dispenser lui-même « les indications nécessaires pour la nouvelle adaptation de ces locaux »[410].

Le 8 mai 1922 ouvrent un « laboratoire de photographie judiciaire »[411] et son « annexe » anthropométrique. Le travail de mensuration ne représente donc qu'un simple appendice. Son démarrage se voit d'ailleurs retardé, la Sûreté générale annonçant au mois de juin la suspension des cours d'anthropométrie judiciaire du fait de « l'insuffisance des crédits »[412]. Jules Caliez et Jean Cormier, agents de la Sûreté désignés par Balthazard pour former le service, doivent attendre la fin novembre 1923 pour passer le brevet d'étude du signalement descriptif, obtenant les mentions respectives « bien » et « très bien »[413]. Au départ, c'est donc bien un simple « service d'archives avec photographies »[414] qui ouvre, les prévenus déférés au parquet étant systématiquement conduits au commissariat central rue Garde-Dieu. Garnier suit de près ces premiers pas, prêtant même l'un de ses obturateurs en juillet 1922 pour « permettre de faire réparer »[415] celui de la police nantaise. Pressentant les possibles évolutions du service, il met également le commissaire central en relation avec Locard, sans que cette initiative n'aboutisse à quelque mesure concrète[416]. Bien que Balthazard rejoigne le commissariat central du Havre quelques mois après avoir été décoré chevalier de la légion d'honneur – récompense demandée par le maire nantais Paul Bellamy[417] –, il continue à entretenir de réguliers échanges avec Locard. Il décide même d'envoyer un agent anthropomètre havrais se former à Lyon en 1928[418]. Henri Buisson, sous-chef de la Sûreté lyonnaise lors de la création du laboratoire en 1910 et désormais commissaire aux délégations judiciaires du Havre, se réjouit à cette occasion de pouvoir renouer contact avec le directeur de la rue Saint-Jean[419].

Lorsqu'il succède à Bathazard au commissariat central vers 1925, Leseur hérite donc d'un service photographique et anthropométrique relativement modeste. Suite à une tournée d'inspection effectuée à Nantes en mars 1926, le contrôleur général des recherches ordonne même « de ne point conserver [au] service photographique les fiches anthropométriques »[420] mais de les transférer régulièrement à Paris. Désireux malgré tout de moderniser autant que possible cette institution, Leseur alerte régulièrement la municipalité sur la vétusté des installations, jugeant « que les trois pièces plutôt exiguës servant respectivement de salle de pose, de chambre noire et de bureau, étaient devenues notoirement insuffisantes »[421]. Il appelle en outre à renouveler le matériel[422]. Effectuant une visite de contrôle en avril 1930, Garnier ne peut que confirmer l'extrême modestie des locaux et l'insuffisance

[410] A.D.L.A., 4M25, Lettre de Balthazard au maire de Nantes, 23 avril 1923.
[411] *Ibid.*, Lettre de Balthazard au procureur de la République, 24 juin 1922.
[412] *Ibid.*, Lettre du contrôleur général des services de recherches judiciaires au commissaire central de Nantes, 22 juin 1922.
[413] *Ibid.*, Lettre de Balthazard au maire de Nantes, 29 janvier 1924.
[414] *Ibid.*, Lettre de Balthazard au procureur de la République, 24 juin 1922.
[415] *Ibid.*, Lettre de Garnier à Balthazard, 27 juillet 1922.
[416] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Casanova à Locard, 20 janvier 1932.
[417] A.N., 19800035/722/82124, Dossier Balthazard de la base Léonore, Procès-verbal de réception de chevalier de la légion d'honneur, 22 septembre 1924.
[418] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Garnier, 2 mars 1928.
[419] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Buisson à Locard, 16 avril 1928.
[420] A.D.L.A., 4M25, Lettre de Leseur au directeur de la sûreté générale, 10 avril 1926.
[421] *Ibid.*, Lettre de Leseur au maire de Nantes, 9 novembre 1927.
[422] *Ibid.*, Lettre de Leseur au directeur du service photographique de la Sûreté générale, 14 novembre 1929.

« de l'éclairage artificiel de l'atelier »[423]. En 1931, la proposition de fonder un laboratoire de police sur le modèle lyonnais vient donc à point nommé. L'initiative revient non pas à Locard mais à Albert Claps, assistant au laboratoire depuis trois ans. Voulant « se fixer en Bretagne », il soumet l'idée à son maître qui la valide tout en redessinant ses contours. Le seul appui local étant le premier président Langlois du parquet général de Rennes, il s'agit d'épouser au plus près le fonctionnement déjà en place : une tutelle qui resterait celle du commissaire central, aucune rétribution pour Claps qui serait directeur, aucun financement ni recrutement mais « seulement pouvoir disposer d'un local dans les bureaux de la Sûreté »[424]. L'élève de Locard « prendrai[t] à [sa] charge l'installation matérielle du laboratoire projeté : bureau, machine à écrire, placards pour l'établissement de fichiers dactyloscopiques, appareils. Il suffirait d'assurer la fourniture du matériel courant : fiches, papiers, menus produits chimiques pour la révélation des empreintes et des traces »[425].

Afin de présenter le projet, Locard se montre pour une fois infidèle à sa retraite estivale d'Allevard et décide de séjourner à Beg-Meil, Claps prenant pour sa part villégiature sur l'île d'Oléron[426]. Bien que la période choisie ne soit *a priori* pas idéale « car en cette saison les commissions municipales et le conseil ne se réunissent guère »[427], le directeur et son assistant parviennent à rencontrer l'homme-clé, soit Leseur. Les entrevues se déroulent sous les meilleurs auspices, à son retour de Nantes en septembre Locard a ainsi « bonne impression de la façon dont l'affaire est engagée »[428]. Afin de verrouiller la négociation, Claps envoie en octobre au maire de Nantes – Léopold Cassegrain – un rapport final se voulant tout aussi rassurant que les précédents courriers, « le service anthropométrique existant à Nantes [devant être] la cellule mère du laboratoire de police technique »[429]. Contre toute attente, le 6 novembre 1931, Leseur s'oppose au projet qu'il estime ne « pas présenter un grand intérêt pour la ville de Nantes »[430]. Si l'idée d'une nécessaire étatisation préalable est recevable, tel n'est pas le cas du reste de l'argumentaire. Que dire, par exemple, de l'affirmation selon laquelle « la criminalité ne représente pas un caractère inquiétant dans la région nantaise » ? La vraie raison du refus apparaît au terme du courrier : « je ne verrais pas sans plus d'une appréhension une personne étrangère au service en prendre la direction, quelles que soient ses qualités et sa valeur. Il est évident, en effet, que petit à petit, ce service échapperait au contrôle de l'administration municipale et de son représentant, le commissaire central ». Enfonçant le clou, Leseur exploite le seul talon d'Achille du projet établi le 1er octobre : « [l']indemnité de direction » demandée par Claps sur le modèle de ce qui se pratique à Lyon et à Marseille.

Malgré le départ de Leseur en 1932 et l'intérêt manifeste de Jules Caliez pour les travaux de Locard – il le défend dans la presse lors de la polémique avec Ribeiro[431] – la situation reste figée. La

[423] *Ibid.*, Lettre de Garnier à Leseur, 14 avril 1930.
[424] *Ibid.*, Lettre de Locard à Leseur, 2 juillet 1931.
[425] *Ibid.*, Lettre de Claps au maire de Nantes, 30 juillet 1931.
[426] *Ibid.*, Lettre de Locard à Leseur, 1er août 1931.
[427] A.M.L., 31ii59nc, Lettre du maire de Nantes à Locard, 25 août 1931.
[428] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard à Claps, 2 septembre 1931.
[429] A.D.L.A., 4M25, Lettre de Claps au maire de Nantes, 1er octobre 1931.
[430] *Ibid.*, Lettre de Leseur au maire de Nantes, 6 novembre 1931.
[431] G. L., « À propos d'une récente controverse entre deux spécialistes de la technique criminelle sur l'immuabilité des dessins digitaux. "L'image des crêtes papillaires ne varie pas de la naissance jusqu'à la mort", déclare M. Caliez, chef du service

faute probablement à l'extrême *turnover* des commissaires centraux nantais mais aussi au discours redondant d'une imminente étatisation. La petite équipe de l'anthropométrie semble même céder à une forme de lassitude. En 1937 Caliez se voit refuser une promotion[432] tandis qu'en 1938 la municipalité refuse de rembourser les frais de déplacement et de séjour de son bras-droit parti se former à Paris[433]. En 1939, le commissaire central Lemoine exige même la mutation de Caliez qui « depuis quelques années […] ne fait à peu près que ce qu'il veut et travaille au moins autant pour lui que pour le service »[434]. Dans de telles conditions, les rapports avec les collègues se distendent et Lemoine constate amèrement « à plusieurs reprises que le service anthropométrique n'était pas régulièrement appelé sur les lieux de crimes ou délits importants »[435].

La dynamique insufflée par Locard ne prend donc que très difficilement, un constat qui s'avère tout aussi sombre hors de la métropole. Des trois parcours coloniaux évoqués précédemment, aucun n'aboutit réellement. À Hanoï, Eynard venait de monter un laboratoire privé chez lui en avril 1923. Après avoir enregistré rapidement trois premières demandes de graphologie, l'ancien stagiaire lyonnais se retrouve au chômage technique : « Les expertises ne marchent pas. Il y a plus de quatre mois que je n'ai rien vu. [C]ela ne vaudrait pas la peine de s'installer expert dans ce pays où l'on a peur des factures d'expertises »[436]. À la Sûreté, où il continue de travailler comme inspecteur, la situation n'est guère plus reluisante : « pour le labo [*sic*] rien de nouveau, les dossiers concernant sa création ont dû attraper une insolation et ils doivent être enterrés bien bas car on entend plus parler d'eux ». En avril 1924, Eynard apprend à Locard qu'il vient d'échouer l'examen qui lui aurait permis un jour de diriger un laboratoire de police officiel, « Éliminé par la langue indigène »[437]. Le découragement s'empare de lui et ce d'autant plus qu'aucune nouvelle demande d'expertise en écriture ne lui a été faite depuis un an. Abandonnant son rêve de diriger un jour le futur laboratoire de police de Hanoï et cessant ses expertises privées, il recentre son énergie sur son travail d'inspecteur. Avec un certain succès d'ailleurs, car en 1926 le *Nouveau Journal* – quotidien ayant succédé un an plus tôt à l'*Express de Lyon* – se fait l'écho de ses exploits judiciaires dans l'affaire Chaffanjon : « quatre assassins ont pu être découverts uniquement par des méthodes de laboratoire et qui plus est par les méthodes qui ont été enseignées à M. Eynard au laboratoire de Lyon par M. le docteur Locard »[438]. L'inspecteur de la Sûreté découvre en effet l'assassin grâce à la morsure que sa victime lui avait infligée au bras, une idée qui ne va pas sans rappeler la brillante résolution de l'affaire Dessort à Lyon en 1910. À Hanoi, une Identité judiciaire dotée d'un laboratoire finit bien par être confiée au chimiste Louis Régis à la fin des années 1920[439] tandis que Ricardoni, longtemps pressenti, rejoint la toute nouvelle Identité de Saigon[440].

---

anthropométrique de Nantes », *Le Populaire*, 6 janvier 1935.

[432] A.D.L.A., 4M25, Note de service du secrétaire général de la mairie de Nantes refusant le reclassement de Caliez dans une catégorie de traitement supérieure, 16 novembre 1937.

[433] *Ibid.*, Note de service du secrétaire général de la mairie de Nantes refusant la prise en charge des frais de séjour et de voyage de Lucas, 12 août 1938.

[434] *Ibid.*, Lettre de Lemoine au secrétaire général de la ville de Nantes, 5 décembre 1939.

[435] *Ibid.*, Note de service de Lemoine, 30 janvier 1938.

[436] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Eynard à Locard, 1er septembre 1923.

[437] *Ibid.*, Lettre de Eynard à Locard, 22 avril 1924.

[438] « La morsure révélatrice », *Nouveau Journal*, 9 janvier 1926.

[439] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Régis à Locard, 21 juin 1929.

[440] *Ibid.*, Lettre de Chauchefoin à Locard, 31 décembre 1937.

À Dakar, Jouenne ne se révèle pas beaucoup plus heureux alors qu'en avril 1924 tout semblait encore idyllique, de nouveaux instruments étant acquis pour son « laboratoire d'expertises judiciaires ». La réussite n'est pourtant que de façade car depuis le départ du gouverneur général Merlin un an plus tôt en Indochine, « l'indifférence du pouvoir central »[441] est patente. Bien que le nouvel homme fort de l'A.O.F. à savoir Jules Carde – jusque-là premier commissaire de la République au Cameroun – ne remette pas en question les crédits, « la question ne progresse pas ». Étant donnée la grande stabilité habituelle des gouverneurs de l'A.O.F. contrairement à ceux de la zone équatoriale[442], Jouenne s'inquiète et demande à Locard « d'attirer l'attention du nouveau ministre des Colonies, ami de Herriot je crois »[443]. Malgré l'intervention du directeur du laboratoire de police de Lyon auprès du maire de Lyon[444] la situation reste figée, à tel point que fin 1925 Locard lui-même conseille à son interlocuteur dakarois d'envisager un départ : « Je trouve invraisemblable qu'on se prive de vos services […]. Évidemment, une situation de ce genre serait beaucoup plus intéressante au Maroc. Il y a là une criminalité considérable et vous auriez un très grand nombre d'expertises à faire, outre la direction du service d'identité »[445]. Jetant finalement l'éponge en 1928, Jouenne prend un congé sans solde pour monter son propre cabinet d'expertises privées à Dakar : « Je n'étais que professeur d'anthropométrie et je n'ai jamais appartenu à la police ou à la Sûreté de sorte que ma situation était assez fausse car en réalité je ne dirigeais rien du tout »[446]. Le 1er janvier 1932, il se voit retirer la direction du service anthropométrique sans surprise, ne conservant que son cabinet qui continue de fonctionner : « Je fais depuis ce temps de la clientèle et je suis assez content malgré la crise et la dureté des temps. Je suis cependant resté expert près le tribunal de Dakar et de temps en temps je fais encore quelque affaire d'écriture ». Si l'expérience dakaroise de Jouenne vire à l'échec personnel, Locard peut toutefois en tirer satisfaction. En 1936, le commissaire de police de Rufisque lui envoie en effet « quelques fiches dactyloscopiques telles qu'elles sont établies et classées en Afrique occidentale française depuis que le Docteur Jouenne a fondé le service anthropométrique »[447], or il s'agit bien du classement lyonnais mis en place dès 1910. Si Rufisque jouxte Dakar et bien que l'A.O.F. ne se résume pas au seul Sénégal, force est malgré tout de constater la pérennité de l'influence lyonnaise dans cette partie de l'Afrique.

Le parcours proche-oriental de Léon Lerich mérite également d'être réexaminé en rappelant tout d'abord la précocité des tentatives lyonnaises dans le secteur. Marcel Marzac, proche de Locard, ne s'était-il pas installé en Syrie dès le début des années 1920 ? Originaire de la région bordelaise, il avait d'abord tenté l'aventure à Tunis avant de s'établir au Maroc pour devenir contrôleur de la police du protectorat. À ce titre, il avait effectué une mission dans les grands services d'Identité métropolitains

[441] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 20 juin 1924.
[442] Pierre Ramognino, « Les vrais chefs de l'Empire », *Cahiers d'Histoire*, n°85, 2001, p. 65 ; Nathalie Rezzi, « Les gouverneurs généraux de la France coloniale (1880-1914) », *in* Amaury Lorin et Christelle Taraud (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIXe-XXe siècles)*, Paris, P.U.F., 2013, pp. 77-90 ; Cédric Chambru et Scott Viallet-Thévenin, « Mobilité sociale et empire : les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960 », *R.H.M.C.*, 2019/4, n°66-4, pp. 53-88.
[443] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 20 juin 1924.
[444] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Jouenne, 8 juillet 1924.
[445] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Jouenne, 10 novembre 1925.
[446] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 13 février 1932.
[447] *Ibid.*, Lettre de Bernard à Locard, 7 janvier 1936.

courant 1918[448]. Le laboratoire de police technique lyonnais, le service photographique de la Sûreté nationale et enfin celui d'anthropométrie de la préfecture de police – visité sur les conseils de Jules Sébille – lui avaient permis de dessiner les contours de la réforme policière marocaine. Son rapport final appelait clairement à dupliquer le modèle lyonnais : « Le Service d'identification judiciaire du Maroc doit faire place à un organisme fonctionnant à l'instar du laboratoire de police technique de Lyon », « il y aurait lieu, soit de recruter un spécialiste déjà expérimenté (recrutement difficile en raison de la rareté de la profession) soit d'envoyer un chimiste ou un policier instruit accomplir un stage de trois mois au laboratoire du docteur Locard »[449]. Comme l'indique ce dernier, le rapport reste finalement sans suite : « Le gouvernement s'y intéressait, j'avais correspondu avec [Alfred] de Tarde. Puis Marzac a été nommé en Syrie et le projet en est resté là »[450]. Le fils de Gabriel Tarde avait effectivement une certaine maîtrise de la situation dans le protectorat[451].

Débarquant à Beyrouth en mars 1920, l'ancien contrôleur de la police marocaine annonce à Locard que tout reste à faire : « Au point de vue de la police, il y a une organisation assez solide qui remonte au temps où les Turcs dirigeaient le pays. Mais cette organisation a beaucoup plus de façade que de solidité et il faut la mettre au point ce qui ne manquera pas d'être long et difficile. Bien entendu au point de vue de la police technique il n'y a rien de fait »[452]. Désormais contrôleur-adjoint au directeur de la sûreté générale du haut commissariat de la République française en Syrie et en Cilicie, Marzac parvient à convaincre son supérieur de créer une « Identité judiciaire », suggérant même de confier le poste au docteur Bénédict Lamy rencontré à Lyon lors de la mission d'observation de 1918. L'ancien assistant de Locard ne parvient toutefois pas à négocier une entrevue pas plus que Marzac ne réussit à fonder l'Identité judiciaire de Beyrouth, « le budget de la Syrie [étant] fortement réduit par les chambres ». Peut-être cet échec explique-t-il la démission de Marzac, quelques années plus tard, pour ouvrir un cabinet d'avocat au Maroc ?[453]

Quand le projet d'Identité judiciaire de Beyrouth revient sur le tapis en 1927, Locard tient en tout cas une nouvelle carte maîtresse entre les mains pour s'imposer : Pierre Claris. Formé à l'école de chimie de Lyon, il enseigne à l'école française d'ingénieurs de Beyrouth depuis le début des années 1920[454]. Arguant du prestige encore vivace de l'affaire de Tulle, il demande à réaliser un stage en septembre 1927 afin d'acquérir les « merveilleuses méthodes d'expertise policière »[455]. Une fois rentré à Beyrouth, il apprend la création imminente de l'Identité, demandant à Locard son appui : « Je dois voir aussi ces jours-ci le Directeur de la Sûreté française, car je crois qu'il y a dans l'air un projet de Service d'identité judiciaire, & comme mon nom a été prononcé – grâce aux articles que je dois à votre amabilité dans la presse lyonnaise & qui sont venus jusqu'ici – je vais tâcher de drainer cette affaire de

[448] A.N., Base Léonore, 19800035/1306/50907, Dossier Jacques Haverna, élevé chevalier de la légion d'honneur le 7 mars 1918, le rapport de Marzac indique que « le gouvernement vient de lui décerner la croix de la légion d'honneur ».
[449] Fonds Locard de la Part-Dieu, Boîte thématique Laboratoires de police, Rapport de Marzac s.d. [vers 1919].
[450] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Jouenne, 10 novembre 1925.
[451] Alfred de Tarde, *Le Maroc, école d'énergie*, Rabat, Bulletin officiel du protectorat, 1915, 27 p.
[452] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Marzac à Locard, 18 mars 1920.
[453] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Marzac à Locard, 31 mars 1934.
[454] Edmond Pottier, « Nouvelle archéologiques. Analyse des résidus trouvés dans le grand sarcophage de Byblos », *Syria. Revue d'art oriental et d'archéologie*, 4/1, 1923, p. 79
[455] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Claris à Locard, 11 mai 1927.

mon côté »[456]. Lorsque s'ouvre effectivement en 1928 « à Beyrouth, une École de police, doublée d'un Service d'identité judiciaire-laboratoire de police »[457], Claris ne parvient toutefois pas à obtenir le poste. Dans les protectorats proche-orientaux, le mouvement de création semble d'ailleurs général puisqu'au même moment, Jérusalem du côté anglais et Damas dans le secteur français voient aussi émerger de telles structures.

La mise en place d'un laboratoire de police à Lattaquié en mars 1929 ne constitue donc pas une révolution pour Locard, tout au plus peut-elle lui permettre de disposer d'un réel et durable point d'appui proche-oriental, mais là encore la déception est de mise. Les mutations de Lerich à Damas en 1932 puis en métropole à la fin de la décennie ne constituent guère les marches d'une ascension professionnelle mais plutôt les jalons d'une désillusion grandissante. Si le stage effectué rue Saint-Jean lui ouvre de formidables perspectives, il lui fait également prendre conscience de la médiocrité du contexte proche-oriental. À son retour à Lattaquié en décembre 1931, il maugrée : « Je ne puis, de mon côté, m'empêcher d'établir une comparaison entre les journées intéressantes passées au laboratoire et le marasme qui m'attend dans ce bel État des Alaouites : rien, absolument rien à faire, quelques petits vols insignifiants »[458]. Arrivant au terme de son contrat quelques mois plus tard, il décide donc de ne pas le renouveler pour changer complètement de voie : « Je viens d'accepter de remplir à Damas les fonctions de procureur […]. Ce n'est pas une sinécure, et je crois fort d'être obligé de prendre ma retraite de criminaliste car, bien que cela paraisse paradoxal, un parquetier ne s'occupe guère de crimes sauf pour en faire de la paperasse administrative »[459]. En outre, comme « personne ne [l]e remplace », Lerich n'est pas en mesure de garantir la pérennité de son œuvre.

Une fois installé à Damas, la mélopée repart de plus belle : « les affaires y sont instruites avec une désinvolture admirable ; il y a tout juste deux ans qu'on s'est aperçu que peut-être il existait des modes de preuve en dehors du… faux témoignage ; imaginez-vous qu'il est question aujourd'hui de supprimer l'embryon de service de recherches criminelles récemment créé, et ce par mesure d'économie »[460]. C'est donc un homme désabusé qui retourne en métropole à la fin des années 1930, un homme incarnant parfaitement la « crise du recrutement »[461] touchant les magistrats du siège jusqu'aux années 1960. Devenu un relais essentiel de Locard à l'école coloniale après la guerre, avec son cours de police scientifique, il échoue à étendre celui-ci aux magistrats métropolitains. En 1947, sa proposition se voit en effet retoquée par le parquet général : « motif pris de ce que ces matières ne figurent pas au programme du concours d'entrée dans la magistrature. Peut-on pousser plus loin le crétinisme ? »[462]. De quoi occulter quelque peu le succès du cours qu'il donne alors aux magistrats coloniaux. Même dans son fief du 2 rue de l'Observatoire, Lerich s'inquiète des évolutions affectant l'école nationale de la France d'outre-mer : « Les travaux de sape ayant pour objectif de faire disparaître l'École coloniale,

[456] *Ibid.*, Lettre de Claris à Locard, 21 décembre 1927.
[457] *Ibid.*, Lettre de Claris à Locard, 13 janvier 1928.
[458] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Lerich à Locard, 8 décembre 1931.
[459] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Lerich à Locard, 30 avril 1932.
[460] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 5 décembre 1932.
[461] Jean-Claude Farcy, *Histoire de la justice*, 2015, Paris, La Découverte, 2015, p. 85.
[462] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Lerich à Locard, 15 décembre 1947.

continuent de plus belle. La réussite s'annonce brillante ; pas mal d'élèves sont déjà dégoûtés et cherchent à gagner leur vie ailleurs »[463]. Ayant perdu la foi, il demande donc à partir en retraite fin 1950.

2. Les polarités concurrentes

Le pôle policier de Paris, plus réputé de par son histoire mais aussi mieux doté, freine considérablement la diffusion du modèle lyonnais par sa seule existence. La mission effectuée par le chef de l'anthropométrie marseillaise à Paris et à Lyon au printemps 1920 conduit ainsi à un rapport évoquant le seul cas parisien. Transmettant le document au préfet des Bouches-du-Rhône le 12 juin, le commissaire central Mathieu évoque donc le « voyage d'étude [que Ducry] a été autorisé à faire à Paris »[464]. Lorsqu'une expertise dactyloscopique s'impose, les juges d'instruction font d'ailleurs appel à l'Identité parisienne et non au laboratoire lyonnais pourtant plus proche. En février 1923 par exemple, un convoyeur des P.T.T. se fait assassiner à la gare de Fuveau. H. Bouis, juge à Aix-en-Provence, demande alors à Edmond Bayle de rechercher d'éventuelles empreintes digitales sur « le journal, le sac et la blouse »[465] de la victime. Les pièces à conviction ne présentant aucune « surface unie et polie », aucune trace ne peut d'ailleurs être relevée. En 1923, le laboratoire lyonnais a pourtant largement fêté ses dix ans d'existence et, surtout, l'affaire de Tulle a déjà mis en lumière le travail de Locard. Le cas s'avère assez usuel comme l'atteste la demande d'expertise dactyloscopique envoyée la même année à Paris par le juge d'instruction de Dax. C'est seulement suite à l'échec de l'analyse, « les traces relevées ne renferm[ant] pas un nombre suffisant de particularités signalétiques » qu'il se résout à contacter Lyon : « j'ai lu dernièrement un article signé par le professeur Locard et relatif au procédé nouveau de la poroscopie qui permet d'aboutir à des identifications dans les cas où la surface des empreintes est restreinte »[466].

L'attractivité parisienne, très marquée y compris dans les franges du territoire, s'avère encore plus nette dans le grand nord-ouest. À Lille la coopération avec le Quai des Orfèvres est des plus habituelles. Maurice Muller a été formé par le chef de l'I.M.L. parisien Balthazard[467] et, lors de sa conférence au Rexy en 1936, Jules Leclercq résume l'histoire de la criminalistique à des noms essentiellement parisiens avec le « précurseur [à savoir] le docteur Bertillon ou des techniciens réputés comme le professeur Balthazard, le docteur Locard de Lyon, le docteur Sannier »[468]. La justice bretonne fonctionne elle aussi en étroite collaboration avec Paris. En 1923, le juge d'instruction de Morlaix fait appel à Bayle dans le cadre de l'affaire Seznec[469]. En 1931, le magistrat vannetais E. Gille sollicite Charles Sannié pour expertiser des taches de sang maculant un sabot[470]. Le recours habituel à l'Identité parisienne figure d'ailleurs parmi les arguments du commissaire central Leseur quand il s'oppose à la

[463] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Lerich à Locard, 2 mars 1950.
[464] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre du commissaire central de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 juin 1920.
[465] A.D.B.D.R., 2U2 1568, Rapport de Bayle du 3 mai 1923.
[466] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du juge d'instruction de Dax à Locard, 5 juin 1923.
[467] A.D.N., J1676/3-4, Cours de Balthazard pris par Maurice Muller ; Pierre Muller, « Histoire de la médecine légale à Lille », *Histoire des sciences médicales*, to. XXXI, n°2, 1997, 148.
[468] Jean-Serge Debus, « Quand Sherlock Holmes travaille au laboratoire… par M. le professeur Leclercq », L'*Écho du Nord*, 16 mars 1936.
[469] A.N., F^7 14668, Télégramme du commissaire de police mobile Vidal au juge d'instruction de Morlaix, 10 octobre 1923.
[470] A.D.M., U5580, Rapport de Sannié du 6 février 1931.

création d'un laboratoire de police nantais cette même année : « il est toujours loisible, dans les cas graves – c'est ce qui a lieu assez fréquemment – de faire appel aux expertises du service compétent à Paris »[471].

Dans les colonies, la mainmise parisienne s'avère tout aussi nette, elle explique d'ailleurs l'échec de Claris et donc de Locard à Beyrouth. En janvier 1928, le premier détaille au second les modalités de sélection du futur directeur de l'Identité : « M. Bouchède, le Directeur de la Sûreté du Haut-Commissariat, qui en a eu l'initiative, s'est adressé à M. Bayle, pour en réaliser l'installation. Ce dernier va envoyer ici l'un de ses trois collaborateurs mais à titre purement temporaire. Une fois l'installation réalisée, il rentrera en France, & il faudra lui trouver un successeur »[472]. Quelques années plus tard, Léon Lerich présente aux lecteurs de la *R.I.C.* l'épilogue de cette tentative : « Les services de Beyrouth et de Damas ont été créés vers 1928, et organisés par un spécialiste de la police parisienne »[473]. Conscients de l'existence d'une compétition dans les faits, certains correspondants de Locard affichent sans ambages leur allégeance, tel Jouenne à Dakar : « C'est bien entendu votre système de classement que je prends et non celui de Paris. Pour les services civils et militaires, il faut en effet un classement uniquement dactyloscopique et il serait déplorable d'avoir deux systèmes différents à la colonie »[474]. Il ne prend donc pas seulement parti pour une méthode, il s'engage également contre une autre.

Il rééquilibre ainsi un rapport de force penchant nettement en faveur de Paris. En juillet 1921, le gouverneur général Merlin avait en effet tapé du poing sur la table après une émeute survenue à Dakar lors des fêtes de Jeanne d'Arc[475], enjoignant le ministère des colonies de faire appel à l'anthropométrie parisienne : « J'ai été vivement frappé, en prenant la direction de l'A.O.F. de l'état de désorganisation des cadres et de l'insuffisance numérique et professionnelle du personnel de la police du Sénégal et celle de Dakar en particulier […] Un fonctionnaire de la préfecture de police […] viendrait en mission de 2 ou 3 mois pour étudier sur place l'organisation de la police […] Je ne verrais que des avantages à ce que ce fonctionnaire fut assez au courant des services anthropométriques pour aider de ses conseils et de son expérience les agents que je compte charger d'organiser ce service en AOF »[476]. Pressé de ramener l'ordre dans sa colonie, Merlin appuyait donc chaleureusement l'installation de Jouenne quelques mois plus tard, en dépit de sa formation lyonnaise. La façon dont l'élève de Locard perd son poste en 1932 ne fait qu'alimenter un peu plus son ressentiment vis-à-vis du rôle joué habituellement par la capitale : « Le service s'est développé et l'on a fait venir des agents qualifiés de Paris de sorte qu'en raison des difficultés financières mon titre et l'indemnité qui y était attribués ont été supprimés »[477].

La compétition entre Paris et Lyon, ressentie comme telle par certains acteurs extérieurs, existe-t-elle pour autant ? Du côté de la capitale, la défiance manifestée du temps de Bertillon se prolonge voire s'accentue sous ses successeurs immédiats. Le physicien Philippe David, assurant l'intérim après

[471] A.D.L.A., 4M25, Lettre de Leseur au maire de Nantes, 6 novembre 1931.
[472] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Claris à Locard, 13 janvier 1928.
[473] « Un laboratoire de criminalistique à Lattaquié », *R.I.C.*, 1931, p. 636.
[474] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 27 octobre 1922.
[475] « Les incidents des fêtes de Jeanne d'Arc », *La Presse Coloniale*, 21 juillet 1921.
[476] A.N.O.M., FM 1AFFPOL/530, Lettre de Merlin au ministre des colonies, 21 juillet 1921.
[477] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Jouenne à Locard, 13 février 1932.

la mort du fondateur de l'anthropométrie en février 1914, se montre en effet quelque peu hostile, et ce en dépit de ses origines lyonnaises. Locard le constate déjà en avril 1914 lorsque le premier congrès de police judiciaire internationale, qu'il « souhait[ait] de tout cœur »[478], se tient finalement à Monaco. Il s'agit tout autant d'une aurore que d'un crépuscule, les initiatives de nature internationale étant anciennes. Aux influences étrangères du mémoire de Rapédius de Berg à Bruxelles en 1783[479] répond l'intérêt austro-hongrois des années 1870 pour les organisations policières de l'étranger[480]. Chargé d'en faire le compte-rendu dans les *Archives*, Locard figure pourtant parmi les grands absents, accaparé par les derniers préparatifs de l'exposition lyonnaise devant ouvrir le 1er mai[481]. L'initiative de cette réunion revient à Henri Simard, directeur de la Sûreté publique de la principauté. Commissaire de police parisien, il avait démissionné en février 1909 pour remplacer Louis Tomps[482] – parti au commissariat central de Toulouse – à la tête de la police monégasque. En mai 1909, il avait déjà convié les commissaires et officiers de gendarmerie de la Côte d'Azur, au café de Paris, pour « amener une union plus étroite de tous les fonctionnaires de l'ordre pour mieux lutter contre les aventuriers et les voleurs internationaux qui exploitent la Riviera »[483]. Ce rendez-vous devenu annuel et placé sous le patronage du prince Albert avait permis de préparer la réunion de 1914.

Si l'expression « [d']Office international de police judiciaire »[484] s'impose peu à peu dans les discussions, les propositions d'uniformisation formulées par Locard dans le passé ne sont pas évoquées. Alors qu'il escomptait qu'un tel congrès mette un terme à la tour de Babel policière, les sentiments nationalistes restent vifs. Un Bureau international d'identification devrait être édifié sur le modèle du Bureau international des poids et mesures créé en France en 1875 estime David, sur celui de l'Union postale universelle créée en Suisse en 1874 suivant Reiss ou encore sur celui de l'Institut international d'agriculture créé en 1905 en Italie pour Ottolenghi. En outre, la proposition de placer cette institution à Paris – présentée par le rapport Émile Laurent devant le conseil municipal parisien le 21 juin 1915[485] – n'aboutira jamais, conflit mondial oblige. Cette piste devait être étudiée par le congrès pénitentiaire de Londres puis validée en 1916 au second congrès de police judiciaire internationale de Bucarest[486], or la conférence roumaine sera ajournée du fait de la guerre. Au contraire, en 1908 Locard avait stratégiquement suggéré d'établir le siège « en dehors des bureaux nationaux de Paris, de Londres, de Berlin ou de Vienne […] pour des raisons diplomatiques et politiques »[487].

---

[478] Edmond Locard, « Chronique latine. Le prochain congrès de police et le problème de l'identité », *A.A.C.*, 1908, p. 867.
[479] Catherine Denys et Xavier Rousseau, « Améliorer ou réformer la police de Bruxelles à la fin du XVIIIe siècle : le mémoire de l'amman Rapédius de Berg de 1783 », *in* Catherine Denys, Brigitte Marin et Vincent Milliot (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIIIe siècle*, Rennes, P.U.R., 2009, p. 47.
[480] Hsi-Huey Liang, *The Rise of Modern Police and the European State System from Metternich to the Second World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 151.
[481] Fonds Lacassagne, Ms5208, Lettre de Locard à Lacassagne, 11 avril 1914.
[482] A.N., F7 12728, Note sur les mouvements dans le personnel de la police monégasque, s.a., s.d. [peu après février 1909].
[483] *Ibid.*, Lettre du commissaire spécial de Nice au directeur de la Sûreté générale, 16 mai 1909.
[484] Ferdinand Larnaude et Jean-André Roux (dir.), *Premier congrès de police judiciaire internationale (Monaco, avril 1914)*, Paris, Godde, 1926, p. 128.
[485] Émile Laurent, *Mémoire concernant la création d'un Office central d'identification (office d'échange signalétique international)*, présenté devant le conseil municipal de la ville de Paris, 21 juin 1915.
[486] Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, p. 464.
[487] Edmond Locard, *L'identification…*, *op. cit.*, p. 417.

Par-dessus tout, la commission chargée d'étudier la question du signalement – conduite par Philipe David – n'explore aucunement la voie préconisée par Locard, bien au contraire : « Un état d'esprit, à notre avis, bien antiscientifique, semble dominer dans les publications relatives à l'identification. On parle avec admiration de la simplicité d'une méthode de classement. C'est juste l'inverse qui est vrai. Plus la méthode est simple et moins elle a de puissance classificatrice »[488]. Le rapport final lu par le directeur de l'Identité parisienne sonne donc comme un désaveu du vucétichisme et, en creux, de l'idée-force de Locard. David propose, à la place, de réaliser une fiche internationale purement idéographique, « indépendante de l'écriture artificielle alphabétique [avec] presque uniquement de[s] chiffres et [des] images (ou signes) qui sont les seuls modes vraiment internationaux et universels ». La transmission télégraphique de ces images passerait par la création d'un *Code général international chiffré du signalement*, à la manière de Severin Icard donc. Ce « grand album des formes » est bien évidemment déjà en préparation à l'Identité parisienne. De son côté, le « rapport très remarquable » de Reiss – relève Locard – défend le maintien de la fiche parisienne tout en instituant un classement dactyloscopique basé sur le système de Vucetich. Bien qu'il se montre plus fidèle à l'anthropométrie que son homologue lyonnais, Reiss se fait donc le porte-voix du second pour défendre le vucétichisme.

Sans être une déclaration de guerre, la position adoptée par David en avril 1914 révèle en tout cas de nettes divergences quant à l'établissement d'un fichier international. Au sortir de la guerre, la brève direction de Victor Balthazard – assisté d'Edmond Bayle – confirme la fraîcheur des relations entre les deux premières polices françaises. Ainsi, le maître de Maurice Muller fonde avec Étienne Martin les *Annales de médecine légale et de police scientifique*, initiative pouvant s'apparenter aux yeux de Locard à une volonté d'annexer la technique policière. Quelques mois plus tard, alors que Balthazard transmet le flambeau de L'Identité judiciaire au physicien Bayle, le directeur du laboratoire de police lyonnais reçoit la confirmation que Paris cherche à torpiller son projet de généralisation des centres de criminalistique : « Les nouvelles que je reçois de l'I.J. de Paris sont encore moins rassurantes […]. L'idée de création de laboratoires, vous le savez, est combattue par ses dirigeants, aussi bien par M^{r} Balthazard, médecin légiste, conseiller technique, chargé de l'intérim de l'I.J., que par M^{r} Bayle qui reste s/s chef et mécontent »[489]. L'indicateur de Locard n'est autre que Ducry qui avait visité le 36 Quai des Orfèvres un an plus tôt, conservant ensuite d'amicales relations avec son personnel. Remettant non seulement en question l'idée de démultiplier les centres judiciaires, les deux dirigeants parisiens affirment « que le chiffre de dépenses évalué par vous pour chaque laboratoire équivalait à peine à la valeur actuelle d'un bon microscope ». « Dans cette idée, ils ont imaginé pour contrebalancer votre projet de faire une semaine supplémentaire de cours aux brigades mobiles » précise Ducry. Ce dernier soupçonne même le journaliste Max Viterbo d'être de mèche avec eux. Directeur de la Cigale mais aussi rédacteur de la chronique *Justice et police* dans *Paris-Midi*[490], il serait « vraisemblablement inspiré par l'I.J. de Paris ». Pourtant, lors de la séance du 24 mars 1920 de la Société générale des prisons,

[488] *Id.*, « I^{er} congrès de police judiciaire internationale (Monaco), *A.A.C.*, 1914, pp. 525-528.
[489] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Ducry à Locard, 11 juin 1921.
[490] Max Viterbo, *Justice et police…*, Paris, Société parisienne d'imprimerie, 1919, 354 p. Il poursuit sa chronique après la publication de ce recueil. Ducry parle, de façon manifestement erronée, de « Raoul Vitterbo ».

Balthazard et Bayle défendent bel et bien l'idée de « centres régionaux de police technique », rejoignant la position de Locard tout en omettant soigneusement de le nommer[491]. Il s'agit donc d'une lutte de pouvoir plus que d'un désaccord sur le fond.

À partir de 1920 et surtout 1921, la nouvelle direction de Bayle s'annonce donc sous de mauvais auspices pour Locard alors même que la mission du conseiller municipal parisien Massard appelle à s'inspirer du modèle lyonnais. Tandis que les mobilards parisiens doutent en 1924 du « concours que peut nous apporter la Sûreté de Lyon dans des affaires de stupéfiants »[492], le directeur du laboratoire connaît le même insuccès avec l'Identité qui le rappelle à l'ordre par l'intermédiaire de la Sûreté générale en 1926 : « le Contrôle général des recherches se plaint à nouveau de ce que les fiches envoyées par le L.P. au service de l'Identité judiciaire de Paris ne sont pas d'un format permettant leur classement »[493]. Locard conserve néanmoins les soutiens de Haverna et de Garnier du service photographique de la Sûreté générale, le second envoyant un agent havrais se former à Lyon en 1928[494]. Au mois de juillet de cette même année, Söderman qui se rend au Quai des Orfèvres prend toute l'ampleur de la suffisance parisienne à l'égard de Lyon : Bayle « n'était pas là, mais je m'ai [*sic*] entretenu longuement avec son assistant et collaborateur, M. Lucien Amy, qui m'a reçu très froid [*sic*] et M. Amy m'a fait comprendre que Bayle va [*sic*] jamais répondre à votre lettre. Bayle regarde notre Revue comme quelque chose non-scientifique [*sic*] et insignifiant. L'attitude Bayle est ridicule. Il se croit être le seul criminaliste du monde entier »[495].

Il faut dire que le contexte s'avère particulièrement tendu alors que depuis plusieurs mois Bayle et Söderman ferraillent par expertises interposées au sujet de l'affaire Glozel. En 1924, des tablettes gravées d'une écriture inconnue avaient été découvertes non loin de Vichy. Pour le médecin et archéologue amateur Antonin Morlet, il s'agissait de réussir à dater ces restes historiques, d'autant plus que des soupçons de contrefaçon planaient sur le paysan et inventeur du site. Suite à une plainte pour faux et usage de faux, Bayle « fut chargé d'une expertise, et le docteur Locard, son collègue de Lyon, fut invité – je n'ai jamais su par qui – à dépêcher l'un de ses collaborateurs »[496]. Marcel Sicot, auteur de ce témoignage, ignore donc que le directeur de la rue Saint-Jean est sollicité par ses amis de la faculté des sciences de Lyon, les paléontologues Charles Depéret et Lucien Mayet, Morlet leur signifiant la présence « [d']empreintes digitales assez nettes de "l'époque" »[497]. Il délègue finalement la mission à Söderman qui conduit ainsi jusqu'à Glozel une équipe lyonnaise formée de Depéret, Mayet et de deux autres universitaires[498].

Bayle défendant finalement la thèse de la supercherie et Söderman celle de l'authenticité, Glozel conduit *de facto* à un combat entre Paris et Lyon. Le second, conscient de l'impact médiatique démesuré eu égard à son véritable rôle, prend très à cœur ce duel : « Morlet m'a écrit que Bayle a peur. Il est en

[491] Voir chapitre IV, la question du modèle vue dans le I. 3.
[492] A.N., F^{7} 14843, Rapport de l'inspecteur de police mobile Malo au contrôleur général des services de recherches judiciaires, 17 juin 1924.
[493] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 30 septembre 1926.
[494] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Garnier, 2 mars 1928.
[495] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 7 juillet 1928.
[496] Marcel Sicot, *Fausses et vraies identités*, Paris, Hachette, 1967, p. 217.
[497] A.M.L., 31ii69nc, Lettre de Mayet à Locard, 21 novembre 1927.
[498] Harry Söderman, *Quarante ans…*, *op. cit.*, p. 144.

train de refaire son rapport. Le juge d'instruction à Moulins se fâche. Il ne peut rien faire sans le rapport de Bayle. J'en [*sic*] suis à peu près sûr que le [*sic*] victoire est à moi »[499]. La victoire lui échappe pourtant, ce qui le marque profondément aux dires de Sicot : « il m'en a souvent parlé avec une fougue qui contrastait avec son naturel un peu sceptique »[500]. Toujours est-il que la fissure avec la préfecture de police s'étend un peu plus. Après l'assassinat de Bayle par Émile Philiponnet le 16 septembre 1929, l'intérim de Lucien Amy puis la nomination du chimiste Charles Sannié le 16 mai 1930[501] ne change guère la donne comme le rapporte Chavigny, de passage à Paris en 1933 : « J'avais connu Bayle de son vivant et j'avais tiré de ce contact une opinion très particulière. Il semblerait que sa Maison soit encore actuellement restée imprégnée de son esprit. [Amy,] C'est tout lui. En causant avec lui, on croirait entendre encore l'autre »[502]. De son côté, Söderman s'étonne bien naïvement que son télégramme de condoléances destiné à la veuve de Bayle n'ait jamais « reçu un mot comme réponse », et ce malgré le « français de bonne qualité »[503]. En dépit d'un apparent immobilisme, une certaine détente s'amorce déjà avec la capitale des Gaules. Les quelque vingt années de relations fraîches entre les deux centres policiers laissent toutefois des stigmates durables comme en témoigne Pierre Chabot. Élève de Locard et inventeur de la photo-robot en 1953, il est muté à Lille en 1954. Quelques années plus tard, il relate à son maître la lutte qu'il a dû engager avec Paris : « Depuis 54 et surtout dès que furent connus l'identification et ensuite l'arrestation du meurtrier de Janet Marshall, une lutte sournoise, au couteau, a été engagée contre moi par les gens de la P.P. tout particulièrement. Du côté S.N. [la Sûreté nationale] quelques approbations officielles n'empêchaient nullement les jalousies. Et un collègue de Paris préféra torpiller une affaire criminelle, celle de l'assassinat commis en 1956 dans le rapide de nuit Quimper Paris […] plutôt que de faire appel à la technique de la photo robot »[504]. Les tensions émergent donc plus largement entre la capitale et la province.

De son côté, le flegmatique Locard maintient des relations tout à fait cordiales. Rien de bien étonnant pour un homme évitant autant que possible les conflits. Rien de bien original non plus, la préfecture de police faisant de même. En juin 1921, Bayle annonce ainsi son arrivée à la tête du service de façon froide mais tout à fait correcte : « Cher Monsieur, […] je vous demanderai de bien vouloir mentionner la direction [physico-chimique] prise par mon laboratoire »[505]. Cinq ans plus tard, alors qu'il doit rendre un avis sur une affaire dans laquelle la pièce à conviction examinée par Locard aurait disparu, il n'exploite pas la situation à son profit[506], signalant simplement au terme du courrier : « Veuillez ne voir ici, cher Monsieur, que le souci de l'exactitude et mon désir de vider cette affaire une fois pour toutes »[507]. En 1941, le directeur-adjoint Amy fera montre de la même retenue pour une affaire dans laquelle le rapport lyonnais est pourtant contesté[508]. S'il s'agit bien d'une guerre, elle reste

[499] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 28 décembre 1928.
[500] Marcel Sicot, *Fausses…*, *op. cit.*, p. 221.
[501] J.M. Aimot, « La réforme de l'Identité judiciaire », *Le Parisien*, 23 décembre 1930.
[502] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Chavigny à Locard, 1er juillet 1933.
[503] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 19 novembre 1929.
[504] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Chabot à Locard, 2 juin 1959.
[505] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bayle à Locard, 16 juin 1921.
[506] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Bayle, 24 juin 1927. Il s'agit de l'affaire Thevenet.
[507] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Bayle à Locard, 23 mars 1926.
[508] *Ibid.*, Lettre de Amy à Locard, 20 novembre 1941.

couverte. Locard indique donc volontiers à son « éminent collègue et ami »[509] la bibliographie disponible dans tel domaine[510] de même qu'il oriente consciencieusement les avocats, juges et justiciables vers l'Identité judiciaire parisienne[511]. Lors du procès Stockis en 1925, alors même que Balthazard affirme avoir trouvé des « répliques »[512] – donc des erreurs – dans la moitié des rapports consultés, Locard ne s'en offusque pas. En effet, malgré son amitié pour Stockis, le directeur lyonnais sait pertinemment son cas indéfendable au vu des erreurs commises, il ne peut donc que souligner le professionnalisme de son homologue parisien[513].

Quand Glozel démarre et sans imaginer encore l'affrontement qui va en découler, Locard envoie même un mot d'encouragement à Bayle : « Etes-vous saisi de l'affaire de Glozel ? Vous y ferez des choses extrêmement intéressantes. Pour moi, je décline, en dehors des empreintes, je suis incompétent »[514]. Le lancement de la revue et de l'académie internationale de criminalistique quelques mois plus tard sert de trait d'union entre Paris et Lyon. En stage d'observation à la préfecture de Police fin 1930, Claps évoque le magazine lancé depuis maintenant plus d'un an. Contre toute attente, Amy se montre « intéressé »[515] et, un an après, Sannié « demande [même] une collection complète […] depuis la fondation »[516]. Locard, ayant encore en tête la réaction sardonique de Paris face au projet de revue durant l'été 1928 commente ainsi la nouvelle à son éditeur : « C'est un événement ».

Il ne se départit pas en effet de son ironie habituelle. Quelques années plus tôt, il écrivait ainsi au chimiste hollandais Van Ledden Hulsebosch : « Il sera très utile d'écrire à Bayle (ne l'appelez pas D^{r} Bayle, il n'est pas D^{r} et a horreur des médecins) »[517]. Au début des années 1920, le docteur Locard n'avait certainement pas oublié le récent tir de barrage parisien face à son projet de laboratoires. Au même moment, alors que le *Manuel de technique policière* était sous presse chez Payot, il avait également manœuvré pour griller la politesse au traité préparé par la préfecture de police : « J'apprends que Balthazard et Bayle préparent un manuel qui, du moins par son titre, peut être une concurrence au livre dont vous avez actuellement le manuscrit. En réalité ce sera je crois une simple brochure destinée aux inspecteurs et agents. Néanmoins, je serais bien content que nous parussions les 1ers »[518]. Peut-être est-ce cette rancune qui l'incitera à accueillir favorablement la doléance formulée par l'ancien patron de Philipponet en 1937. Désirant obtenir la grâce de son ex-employé – condamné aux travaux forcés en Guyane[519] – le chef de l'entreprise Visseaux demande au directeur du laboratoire de police d'agir, ce qu'il fait en contactant la direction du *Journal* : « Vous devriez demander à notre patron, Monsieur de Marsillac, si ce ne serait pas intéressant pour le *Journal* de prendre l'affaire en main. On pourrait demander une interview à M. Visseaux, une à Mademoiselle Odette Bayle, et je pourrais, si cela vous convient, donner un premier article pour amorcer le débat. À mon avis, il ne s'agit pas de charger la

[509] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Maître Lagasse, 17 mars 1922.
[510] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Bayle, 1er avril 1922.n
[511] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Chapal, 15 juillet 1922.
[512] A.M.L., 31ii87nc, coupure de presse belge sans source ni date intitulée « L'affaire Stockis ».
[513] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Balthazard, 7 novembre 1925.
[514] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Bayle, 2 mars 1928.
[515] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Amy, 7 octobre 1930.
[516] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 2 septembre 1931.
[517] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Hulsebosch, 31 octobre 1923.
[518] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Payot, 8 avril 1922.
[519] Maurice Coriem, « Philipponet, assassin de Bayle, fut-il une victime de Bayle ? », *Police Magazine*, 3 mai 1931.

mémoire de Bayle et de reprendre tous les ragots que l'on a lancés contre lui, encore que certains ne soient malheureusement pas inexacts ; il s'agit de montrer que Philiponnet était un homme d'une honnêteté rigide qui a été furieusement indigné qu'on lui donnât tort »[520].

Dans d'autres publications postérieures, Locard mettra également en avant le comportement « fort rude » de Bayle bien qu'étant « un très remarquable technicien, extrêmement intelligent, d'une très forte préparation spécialisée, avec une orientation particulière vers la chimie physique »[521]. L'attitude bifide de Locard à l'égard de la préfecture de police mais aussi plus largement à l'égard de Paris doit enfin être éclairée à la lumière du jacobinisme qui le caractérise depuis sa prime jeunesse[522]. Il faut conduire une véritable guerre face à la capitale comme il l'indique à l'éditeur de la *R.I.C.* : « il est désirable que la documentation soit prise chez nous plutôt que chez des Allemands ou des Parisiens »[523]. Trois ans avant le début du second conflit mondial, de tels propos sont éloquents. Lors des interviews données dès sa retraite, Locard n'en démord pas : « Vous savez qu'en France ce qui est fait à Paris est toujours parfait par définition, et nous autres, pauvres provinciaux, nous sommes des Français de seconde zone »[524].

Source de tensions et d'ombrage, la capitale française ne constitue évidemment pas l'unique contrepoids au rayonnement lyonnais. S'ils coopèrent régulièrement entre eux, les laboratoires de criminalistique se trouvent de fait en compétition les uns avec les autres. Pendant quelques années, Rome et Ottolenghi représentent une certaine menace, la polémique de la formation policière oppose les deux villes européennes à diverses reprises comme en 1919[525]. Le rayonnement de Madrid et d'Olóriz dans les pays latino-américains après la mise en place du classement monodactylaire atténue également l'influence lyonnaise[526]. De même, en visite à Scotland Yard en 1931 Stirling découvre la plus grande audience outre-Manche de la revue américaine de Goddard face à celle de son maître : « on m'a demandé si je lisai [*sic*] le *Police Journal* ? J'ai répondu que je l'ai vu mais je lisai celle [*sic*] du D[r] Locard et on m'a dit que le *Police Journal* était beaucoup mieux [*sic*] »[527]. Comme Locard le confiera après peu à son éditeur, d'autres revues étrangères menacent en effet la leur, à tel point que la stratégie de fidélisation des auteurs doit être complètement revue : « Vous sentez bien que nous allons être acculés à une impasse. Je ne peux pas faire marcher la revue uniquement avec les travaux du laboratoire de Lyon. Nous ne payons pas les collaborateurs, alors que Heindl à Berlin, Escobedo à Rome, Goddard à Chicago payent largement. Il faut donc, de toute nécessité, donner des tirages à part ou donner un nombre important de numéros de la revue »[528].

Rome, Madrid, Chicago, Berlin mais aussi Bruxelles, Amsterdam, Bucarest, Londres, Stockholm ou encore San Francisco, les polarités concurrentes ne manquent pas. Lausanne également, bien qu'étant le plus fidèle allié comme le démontre l'exemple du Mozambique. Le 3 septembre 1948,

[520] A.M.L., 31ii65nc, Lettre de Locard à l'adjointe au directeur du *Journal*, 8 juin 1937.
[521] Edmond Locard, « L'affaire Philipponet », *Le Soir*, 12 avril 1945.
[522] *Id.*, « XXV[e] anniversaire de la faculté de médecine », *Le Tout Lyon*, VIII[e] année, n°47, du 16 au 22 novembre 1902.
[523] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 22 février 1936.
[524] Interview de Locard par Léon Zitrone pour les services canadiens de la radiodiffusion française, 1955, 11min. 30s.
[525] Ilsen About, *La police…*, *op. cit.*, p. 324.
[526] José Ramón Bertomeu Sánchez, « Fingerprints… », *art. cit.*, p. 174.
[527] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 31 septembre 1931.
[528] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 15 mars 1937.

les administrateurs de la colonie lancent un appel d'offre pour installer un laboratoire de police. Le négociant Pierre Darnat et le consul de France proposent à Locard de profiter du fait que « Cet appel d'offre a été en grande partie basé sur un de vos traités, traduit en espagnol » afin de proposer les constructeurs lyonnais habituels comme Gambs et Peter et faire venir éventuelle[ment] un de vos élèves pour monter le laboratoire ». Darnat tente d'obtenir l'accord de Locard : « La colonie suisse est déjà fort importante ici tandis que la française a un besoin urgent d'augmenter, afin de solidifier la position politique et commerciale de la France, battue en brèche par Anglais et Américains ; à noter que la plupart des Suisses défendent des intérêts contraires aux nôtres »[529].

Parmi les menaces étrangères, la plus sérieuse semble toutefois se situer du côté de l'Autriche, et ce dès l'origine. Dans le rapport d'étape adressé le 24 juin 1910 à Henri Cacaud, Locard loue déjà les mérites de la « méthode lyonnaise » par rapport « à Paris et à Vienne (Autriche) »[530]. De façon significative, c'est d'ailleurs dans la ville de Gross qu'est relancée la coopération policière internationale au lendemain de la Grande Guerre. Le préfet de police de la cité, le docteur Hans Schober, initie en effet la fondation de la Commission internationale de police criminelle en septembre 1923[531]. Héritière de Monaco et ancêtre de l'Interpol, cette commission conservera sa prépondérance malgré d'autres tentatives. Dans ses souvenirs, Söderman décrit ainsi les ambitions de son collègue américain Baron Collier qui « organisa au début des années 30 un congrès international de police à New York. Il invita les chefs de nombreuses polices à y assister, mais à cette époque la Commission internationale de police de Vienne fonctionnait avec une pleine activité et l'idée de Collier d'une police mondiale ne prit pas corps »[532]. Locard fréquentant Vienne dès son adolescence et fondant en partie son projet sur l'héritage de Gross ne peut ensuite qu'entretenir des liens tout à fait étroits avec Siegfried Türkel.

Ce dernier fonde le laboratoire de police viennois en 1922 sous le patronage de Schober[533] tout en gérant « un cabinet d'avocats très chargé »[534], une activité débordante lui permettant malgré tout « Après de dures journées de travail [d'aller] au dancing au lieu de dormir » signale Locard. Le criminaliste autrichien invite régulièrement son homologue français à venir faire des conférences à l'Institut de criminalistique de Vienne – celui-là même qui avait été fondé par Gross –, par exemple en 1927[535] puis 1929[536]. Il lui propose de rédiger un ouvrage à quatre mains sur la police scientifique : « Türkel avait sondé à entreprendre un travail synthétique englobant la criminalistique toute entière. Il était venu me voir à Lyon en 1927, me demandant de grouper mes divers ouvrages. Il voulait les faire traduire en allemand, puis les compléter et les commenter en y joignant l'abondante moisson de ses recherches personnelles. Ce vaste travail n'a pu être achevé »[537]. Alors que ce projet d'*Introduction à la criminalistique*[538] reste en suspens, Türkel négocie en 1930 l'insertion « dans le prochain numéro de la

[529] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Darnat à Locard, 25 août 1948.
[530] A.D.M.L., 4M9, Rapport de Locard au secrétaire général pour la police, 24 juin 1910.
[531] Laurent Greilsamer, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, p. 20.
[532] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, pp. 213-214.
[533] Edmond Locard, « Siegfried Türkel », *R.I.C.*, n°7, 1933, p. 392.
[534] A.M.L., 31ii88, Note sans date de Locard sur Türkel.
[535] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Türkel, 6 juillet 1927.
[536] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Türkel, 28 septembre 1929.
[537] Edmond Locard, « Siegfried… », *art. cit.*, p. 393.
[538] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Türkel, 25 octobre 1927.

revue [de Locard d'] une feuille portant la liste des publications du laboratoire de Vienne »[539]. Avec le lancement de son magazine, Locard se rapproche également de la C.I.P.C. toujours basée à Vienne, annonçant que sa revue sera « en relation constante avec la commission internationale »[540]. La disparition de Türkel le 23 avril 1933 met donc fin à une féconde collaboration et entrouvre la porte à une compétition.

Le poste de secrétaire de l'A.I.C. devenu vacant, un successeur doit être désigné. Dès le 10 mai, Locard écrit au président Van Ledden Hulsebosch pour signaler la candidature de son assistant Claps qui, en outre, offre « de constituer et de tenir à jour le fichier bibliographique de la criminalistique dont nous avions envisagé l'organisation, et qui, je crois, n'a pas encore été commencé »[541]. Le criminaliste hollandais répond que le passage de relais vient juste d'être effectué : « le secrétariat était établi à Vienne […] et c'est pour cela que j'ai prié immédiatement à notre curateur Monsieur le D^{r} Bruno Schultz, le vice-président de la police viennoise, de se charger provisoirement du secrétariat ; il pourrait prendre tous les documents facilement des mains de Madame Türkel »[542]. Malgré une seconde tentative le 18 mai, Locard reçoit une nouvelle fin de non-recevoir. Tout n'est pourtant pas perdu puisque durant l'été un membre de l'académie et pas le moindre, Robert Heindl, suggère à Söderman de postuler au secrétariat[543]. En effet, les deux hommes s'apprécient au point de passer des nuits entières à Berlin à causer de police scientifique tout en buvant des bières[544]. En dépit de l'enthousiasme de Söderman, un accord ne peut être trouvé et l'intérim de Schultz se prolonge. Le criminaliste suédois paie peut-être là le prix de son engagement à Glozel puisque durant la polémique les membres de l'académie s'étaient largement prononcés contre lui. Locard lui avait même, à l'époque, suggéré de différer sa demande d'intégrer l'académie : « L'affaire de Glozel a eu un retentissement énorme à l'académie, qui est devenue toute entière anti-glozélienne et qui faisait très mauvais accueil à Depéret ces derniers temps, au point qu'il n'a pas été élu président comme il était convenu. Dans ces conditions, […] il vaut mieux attendre quelque temps encore pour que les passions anti-glozéliennes soient calmées »[545].

Mais il ne s'agit, ni plus ni moins, que d'un jeu de dupes selon Locard qui confie en 1934 à Söderman : « Vienne désire garder le monopole, avec le secret espoir de voir créer un laboratoire de police international »[546]. Laboratoire, le mot est lâché. Monomanie obsessionnelle de Locard ou réelle tentative de faire cavalier seul de la part de Vienne, toujours est-il que les relations franco-autrichiennes fraîchissent. Et ce d'autant plus que, début 1935, deux assistants lyonnais sont menacés de procès pour avoir volé un procédé viennois. En effet, Stirn et Donzallas travaillent sur l'élaboration d'un liquide révélateur d'écritures en se basant sur les travaux antérieurs du professeur Josef Ehrlich. Ce dernier vient même à leur rencontre rue Saint-Jean. Sachant que « Le liquide d'Ehrlich est la propriété d'une

[539] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 10 mars 1930.
[540] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Lentz, 21 novembre 1929.
[541] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Hulsebosch, 10 mai 1933.
[542] *Ibid.*, Lettre de Hulsebosch à Locard, 14 mai 1933.
[543] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 14 août 1933.
[544] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 7 juillet 1928.
[545] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 17 juin 1929.
[546] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 15 novembre 1934.

société industrielle viennoise, avec une succursale parisienne qui a acheté le brevet »[547], Locard décide par honnêteté intellectuelle d'envoyer l'invention lyonnaise à Ehrlich tout en contactant également la partie prenante parisienne. Le professeur viennois répond courtoisement : « J'étudierai leur produit du seul point de vue scientifique et sans arrière-pensée », s'il « apport[e] un perfectionnement aux miens je serai heureux de les faire participer aux fruits de leurs découvertes »[548]. La succursale parisienne rappelle en revanche que les protégés de Locard « ne peuvent plus ignorer les risques qu'ils assumeraient à contrefaire ou à plagier tant les formules chimiques que le procédé […]. Il y aurait là une atteinte à la propriété d'autrui à laquelle nous saurions vite mettre court »[549]. Les contrôles s'avérant concluants, l'affaire en reste logiquement là. Ehrlich, confiant d'ailleurs le fameux secret de son *Graphodetector* à Locard[550], se rapproche un peu plus de Lyon. Le chef de la police judiciaire viennoise, informé par Ehrlich des expériences réalisées rue Saint-Jean, se réjouit pour sa part de cette coopération internationale[551].

Mais, pour le directeur lyonnais, le mal est fait : dans son esprit la capitale autrichienne est une fois de plus associée à la compétition scientifique. Celle-ci revient d'ailleurs au cœur des discussions dans l'A.I.C., Schultz étant toujours fermement accroché au siège de secrétaire grâce au soutien des membres viennois. Bischoff, soutenu par Locard, lance une offensive en 1937 en proposant de nouveau la candidature de Söderman à Hulsebosch. Le courrier tout diplomatique échangé entre Lausanne et Stockholm témoigne des tensions nationalistes traversant alors cette association : « nous estimons qu'il y aura lieu de décharger notre excellent collègue le D^{r} Schultz de Vienne du secrétariat qu'il avait accepté, à son corps défendant, à la mort de notre ami Türkel et nous aimerions trouver […] une jeune capacité, se trouvant dans un pays neutre, connaissant bien les langues et ayant des relations personnelles étendues. Celui qui répond complètement à ces *desiderata*, c'est vous »[552]. La tentative réussit enfin, du moins trois mois après l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne.

3. Un modèle adapté

En contexte colonial, la question de l'éventuelle compétiton entre systèmes policiers prend une toute autre dimension, n'en déplaise à Pierre Darnat qui tente de monter Locard contre les Suisses – les plus fidèles alliés lyonnais – au Mozambique en 1948. La correspondance démontre que les acteurs français du maintien de l'ordre colonial n'ont guère conscience des inimitiés sévissant en métropole. Laroubine, du conseil de guerre oranais, proclame en 1924 toute son admiration pour le « *Manuel de technique policière*, j'y ai fait de nombreux emprunts pour la conférence dont j'étais chargé »[553]. Il devient rapidement le relais du modèle lyonnais dans « les principales villes de l'Oranie »[554]. « J'avais [même] fait reproduire les gravures des *Instructions pour les recherches techniques* [et] de nombreux

[547] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef de laboratoire de la commission centrale de Vichy, 19 mai 1941.
[548] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Ehrlich à Locard, 21 mai 1935.
[549] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Robert Baldy à Locard, 14 mai 1935.
[550] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Ehrlich à Locard, 13 février 1935.
[551] A.M.L., 31ii86nc, Lettre du chef de la police judiciaire de Vienne à Locard, 28 février 1935.
[552] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Bischoff à Söderman, 2 novembre 1937.
[553] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Laroubine à Locard, 17 novembre 1924.
[554] *Ibid.*, Lettre de Laroubine à Locard, 12 février 1925.

amis – notamment des magistrats et des avocats – m'invitent à faire éditer ce petit travail » précise-t-il à Locard. Malgré cette extrême déférence, il annonce vouloir réaliser « un stage de quelques semaines dans un laboratoire – Lyon ou Paris »[555], sans afficher une quelconque préférence. Quelques mois plus tard, le tout nouveau responsable du service anthropométrique d'Oran fait montre d'une ignorance encore plus grande des tensions parcourant la métropole : « je ne trouve point dans mon bureau, d'ouvrage relatif à l'Identité judiciaire. Ayant eu l'heureuse occasion d'avoir entre mes mains quelques-uns de vos ouvrages, et connaissant votre rare compétence en la matière, seriez-vous assez aimable de me faire savoir comment je pourrais me [les] procurer […], d'autant que j'ai commencé à installer le classement dactyloscopique conformément à celui de Paris »[556]. Ayant certainement obtenu son brevet de portrait parlé à la préfecture de police, Mons ne semble donc habité d'aucun préjugé négatif à l'égard du travail de Locard, bien au contraire, ce qui pondère l'idée d'une remise en cause systématique des pratiques lyonnaises depuis l'arrivée de Balthazard et Bayle à la tête de l'Identité judicaire.

Quand Mons devient inspecteur-anthropomètre à Alger quelques années plus tard, nul doute qu'il associe aussi naturellement les approches parisienne et lyonnaise[557] et ce d'autant plus qu'il rejoint une ville dont le laboratoire de médecine légale et de police scientifique revendique depuis longtemps cette double filiation. Il s'agit de la seconde structure de ce type à avoir été créée en France, le 1er avril 1927, soit juste avant la mise en place du laboratoire marseillais. L'initiative revient à Georges Giraud, ancien santard formé par Lacassagne[558]. Durant la Grande Guerre, alors qu'il dirige le laboratoire de l'Ambulance 13, il soutient une thèse de sciences naturelles à Marseille. La paix revenue, il devient chef de laboratoire de bactériologie de l'armée avant de décrocher la chaire de médecine légale d'Alger en 1922, poste obtenu peu après que Locard a lui-même été sollicité[559]. Lors de sa visite du service anthropométrique d'Alger en novembre 1923, il constate que le « classement différait totalement avec ceux de Lyon et Paris »[560]. À « l'heure actuelle, le nombre de fiches étant considérable et la recherche ardue et difficile, il va falloir envisager à bref délai le classement dactyloscopique », ajoute l'agent-anthropomètre algérois Pierre Versini, objet des remontrances du professeur de médecine légale algérois. Après avoir obtenu l'envoi d'une documentation idoine par Locard, Giraud décide de monter un projet de laboratoire. Jusqu'en 1925, il se « heurt[e] à l'indifférence des pouvoirs publics, mais un cambriolage sensationnel [fait] rebondir la question et le gouvernement général [lui] demand[e] de reprendre »[561] le dossier.

Son rapport reprend alors de « larges citations [de l'] article de l'*Avenir médical* qu'on dirait avoir été écrit pour le besoin de ma cause », preuve évidemment du rôle moteur joué par Locard mais également d'un climat largement favorable. Évitant de tirer sur l'ambulance anthropométrique algéroise, Giraud reprend à son compte la distinction locardienne entre services passifs – anthropométries et,

[555] *Ibid.*, Lettre de Laroubine à Locard, 17 novembre 1924.
[556] *Ibid.*, Lettre de Mons à Locard, 4 avril 1926.
[557] *Ibid.*, Lettre de Mons à Locard, 7 juin 1934.
[558] Camille Simonin, *L'œuvre…*, *op. cit.*, p. 6.
[559] A.M.L., 31ii85nc, *Rapport de Giraud au sujet de la création d'un laboratoire de police scientifique à Alger*, s.d. [fin 1925], p. 13.
[560] *Ibid.*, Lettre de Versini à Locard, 21 novembre 1923.
[561] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 15 janvier 1926.

quand d'autres structures s'y accolent, Identités judiciaires – et laboratoires de polices qui analysent également les traces et se rendent sur le terrain[562]. Il propose simplement de renommer le laboratoire de médecine légale, établi dès son arrivée en 1922, répondant ainsi au souci d'économie des autorités judiciaires algériennes. Après quelques années, lorsque le matériel se serait étoffé, les deux laboratoires s'émanciperaient l'un vis-à-vis de l'autre. L'absorption éventuelle du service anthropométrique n'est absolument pas envisagée, peut-être eu égard à son rôle déterminant dans la répression des indigènes[563], et continue donc de fonctionner indépendamment. D'inspiration clairement lyonnaise, ce projet reprend également le savoir-faire parisien. Le service de Balthazard fait l'objet d'une visite en juillet 1926 tandis que Chevassus initie le médecin légiste algérois à la graphologie au mois d'août[564]. Pendant ce temps, le préparateur de Giraud – Witas, diplômé de l'I.M.L. parisien – assure l'intérim. La notice de présentation publiée en 1928 se veut parfaitement équilibrée. Elle rappelle d'abord l'origine parisienne de « l'élan », à savoir que « Sur le modèle de Bertillon, des Laboratoires de Police furent créés un peu partout »[565]. Si la question des précurseurs rend également hommage à Brouardel et Lacassagne, Giraud n'oublie pas d'évoquer l'idée locardienne de roman policier, citant Edgar Poe et Conan Doyle. Lors du premier bilan, six mois plus tard, le directeur algérois remercie chaleureusement son homologue lyonnais : « [C]'est pour une large part à la documentation que j'ai recueillie après de vous que je dois ces succès »[566]. Du côté de Paris, l'enthousiasme est également de mise : « Balthazard et son entourage m'ont en effet exprimé le désir de voir le congrès de médecine légale de 1930 tenir ses assises à Alger au moment des fêtes du centenaire de l'Algérie ».

Photo n°19 : Le laboratoire de police d'Alger en 1928

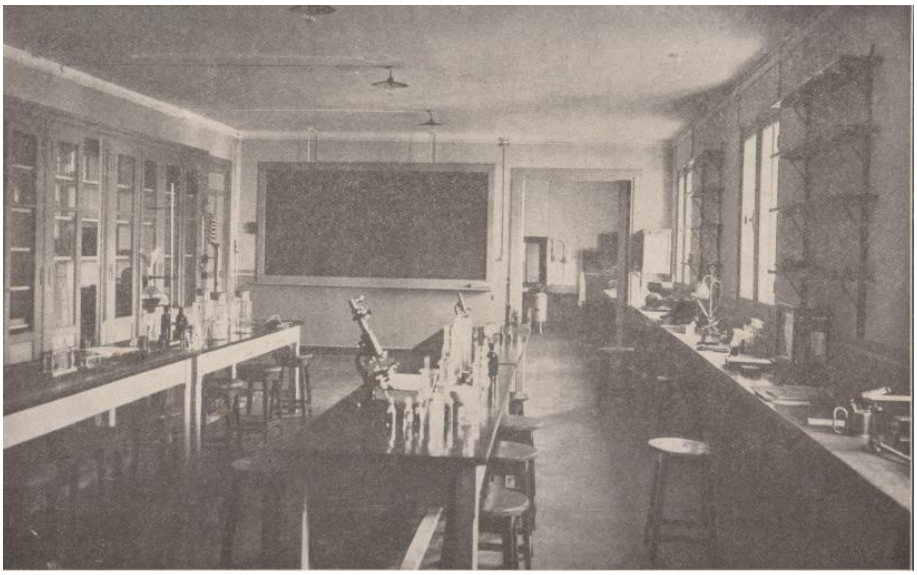

Source : Georges Giraud, *Notice sur l'organisation et le fonctionnement de la police scientifique en Algérie*, Alger, Imprimerie Moderne, 1928.

Et pour cause. Le laboratoire d'Alger reprend certes les grands apports lyonnais mais aussi et surtout ceux de Paris. À Balthazard, Giraud emprunte les techniques de balistique comme expliqué au

[562] *Ibid.*, *Rapport de Giraud au sujet de la création d'un laboratoire de police scientifique à Alger*, s.d. [fin 1925], p. 6.
[563] Ilsen About, « Identités… », *art. cit.*, p. 298.
[564] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Giraud à Locard, 9 juin 1926.
[565] Georges Giraud, *Notice sur l'organisation et le fonctionnement de la police scientifique en Algérie*, Alger, Imprimerie Moderne, 1928, p. 8.
[566] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Giraud à Locard, 19 novembre 1927.

reporter de *L'Afrique du Nord illustré* : « Et comment pouvez-vous arriver à discerner [les balles] ? Grâce à l'élégante méthode que le professeur Balthazard a fait connaître en 1922 : à l'aide d'un dispositif spécial, on "roule" les projectiles à comparer sur une feuille de plomb d'épaisseur convenable ; les moindres stries laissent leur moulage en relief sur le plomb et la photographie, avec l'éclairage latéral, permet l'identification absolue »[567]. Il s'inspire également du classement dactyloscopique parisien, proposant même d'en faire un sujet d'article pour la *R.I.C.* : « que préférez-vous : "L'organisation de la police scientifique en Algérie" ou bien "Un fichier des suspects par mains séparées" ? Je vous ai déjà dit que nous avions adopté pour ces fichiers un système de classification – un de plus allez-vous dire ! – qui est une simplification du classement de Balthazard, Bayle et Ruby »[568]. Difficile de ne pas imaginer la déception de Locard. Ne s'était-il pas imposé avant la Grande Guerre comme l'un des plus grands spécialistes des systèmes de classement dactyloscopique ? N'avait-t-il pas grandement contribué à la naissance du laboratoire algérois ? Il se console néanmoins en constatant que Giraud reprend ses techniques d'expertise en écriture, grande spécialité lyonnaise depuis les années 1920. Le directeur du laboratoire d'Alger souffle d'ailleurs régulièrement le nom Locard aux oreilles des juges, telle « une affaire de grattage et de surcharge »[569] pour laquelle un contre-expert est sollicité à Bougie.

La confrontation de Paris et Lyon n'intervient finalement qu'une fois, en 1931. Giraud demande à Locard de prendre sa défense contre Sannié lors de l'affaire Tordjmann : « D'après ce que vous m'avez dit, lors de mon passage à Lyon, le défenseur M^{e} Labet vous avait adressé mon rapport en vous demandant d'en faire la critique. Vous aviez répondu, n'est-ce pas ?, que mon rapport était inattaquable et qu'il n'y avait rien à reprendre. Or, on me fait savoir que Me Labet a eu plus de succès auprès [de] M. Amy de l'Identité judiciaire de Paris »[570]. La demande de service sonne donc comme un reproche. Il faudrait « une lettre de quelques lignes où vous me confirmiez simplement ce que vous m'avez dit […]. Je ne montrerai la lettre qu'en cas de nécessité et si je vois que le fantôme d'Amy devient par trop importun », précise Giraud ouvrant malgré tout la porte à un refus, sa demande n'étant pas adressée « en qualité d'ami personnel mais au titre de collègue ». Conscient du danger qu'il y aurait à accepter, Locard s'empresse de saisir la perche tendue : « J'ai répondu qu'il m'était impossible de donner une consultation sans communication des documents originaux, et qu'au surplus la compétence de l'expert désigné était indiscutable »[571]. *Quiproquo* ou esquive, toujours est-il que l'incident n'affecte pas la relation entre les deux criminalistes.

Les acteurs du maintien de l'ordre colonial semblent donc relativement déconnectés des luttes d'influence en métropole, aussi vives soient-elles. Pour autant, faut-il affirmer qu'aucune tentative de tirer la couverture à soi n'existe ? Il arrive en effet à Locard d'orienter subtilement les choix, par exemple en Tunisie. En septembre 1935, le chef de la police missionne en effet Lucien Perret – chargé du service comptabilité et matériel – « d'étudier dans différentes villes métropolitaines les questions

[567] Gérard Besse, « Une visite au laboratoire de police scientifique d'Alger », *L'Afrique du Nord illustré*, 12 novembre 1932.
[568] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Giraud à Locard, 5 décembre 1929.
[569] *Ibid.*, Lettre de Locard à Giraud, 25 novembre 1932.
[570] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 22 mai 1931.
[571] *Ibid.*, Lettre de Locard à Giraud, 28 mai 1931.

spéciales à l'habillement, équipement et armement du personnel […], le classement des archives, l'organisation du service anthropométrique etc »[572]. Durant son séjour lyonnais au mois d'octobre durant lequel Locard lui vante les mérites de la lampe à U.V. lyonnaise Gallois[573], Perret s'épanche sur le difficile « recrutement d'un chef de l'Identité judicaire et directeur du laboratoire de police scientifique »[574]. De retour à Tunis, le responsable du matériel sollicite l'avis lyonnais sur la façon de rédiger un appel à candidature pour ce poste. Le candidat retenu devrait réaliser un « stage de deux ans : 6 mois au laboratoire de police technique de Paris, 6 mois au laboratoire de police technique de Lyon, 1 an pour la direction du service de « l'Identité judicaire à Tunis ». Dans sa réponse, Locard propose subtilement de modifier cet équilibre parfait entre les deux villes françaises en arguant de la nécessité pour le postulant d'obtenir le diplôme de médecine légale, l'obligeant ainsi à suivre un enseignement médico-légal pendant dix mois. Même si « On délivre le diplôme à Paris et à Lyon […], je crois qu'une bonne pratique serait d'envoyer votre stagiaire à Lyon de novembre à juillet, pour faire en même temps un stage ici et la préparation de son diplôme de médecine légale chez le professeur Étienne Martin. Il irait ensuite compléter ses études en passant quelques semaines à l'Institut médico-légal de Paris où l'on fait des autopsies aussi bien l'été que l'hiver, et au service d'Identité judicaire où il pourrait au commencement de l'automne prendre le diplôme de portrait parlé qui est une excellente chose ». Si un esprit de compétition existe, c'est donc avant tout chez les acteurs métropolitains.

Un tel détachement s'observe tout autant dans les colonies étrangères. La fraîcheur des relations entre les deux centres policiers français échappe ainsi complètement à Léon Guébels, procureur du roi à Elisabethville au Congo. Au milieu des années 1920, alors que des écoles de police viennent d'être créées[575], il ambitionne « [d']installer un service de police technique » abritant « un laboratoire (si le mot n'est pas trop pompeux) de photographie criminelle », un choix financier étant donné les « 17 fcs de taxe par individu »[576]. Ayant connu Locard par l'intermédiaire de la graphométrie et de l'article de la revue bruxelloise de droit pénal, il désire savoir « Si l'école de police scientifique de Paris ou de Lyon avait fait autographier ses cours ». Dans l'empire colonial britannique cette fois, Locard voit l'un de ses anciens assistants opérer une synthèse entre méthodes indigènes et apport lyonnais. Il s'agit de Mohamed Zaki, stagiaire au laboratoire de 1926 à 1929. Il s'était installé à Lyon au début des années 1920 pour étudier à l'Institut pratique de droit. Il y découvre Locard, l'un de ses enseignants, qui lui fait visiter le laboratoire de la rue Saint-Jean. Une fois le diplôme obtenu en 1925, il quitte sa « deuxième patrie »[577] pour retrouver sa première et décide de postuler dans la police, profession découverte par l'entremise de Locard.

Lorsqu'il s'entretient avec le sous-chef de la Sûreté générale égyptienne, le nom de ce dernier résonne familièrement dans le pays. Quelques années plus tôt, le chimiste Alfred Lucas – chef d'un laboratoire d'analyse gouvernemental – encensait déjà *L'enquête criminelle et les méthodes*

[572] A.M.L., 31ii91nc, Lettre du chef de la police tunisienne à Locard, 19 septembre 1935.
[573] *Ibid.*, Lettre de Perret à Locard, s.d. [peu avant le 15 février 1936, date de la réponse de Locard].
[574] *Ibid.*, Lettre de Perret à Locard, 26 décembre 1935.
[575] Martin Thomas, *Violence and Colonial Order. Police, Workers and protest in the European Colonial Empires (1918-1940)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 305.
[576] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Guébels à Locard, s.d. [entre 1922 et 1924].
[577] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 22 novembre 1925.

scientifiques[578]. Malgré ses appuis – sa famille connaît le préfet de police adjoint du Caire – Zaki ne parvient pas à convaincre le chef de la Sûreté générale qui lui oppose la faible valeur de son diplôme, lui enjoignant de poursuivre ses études en Europe[579]. Ce premier échec est donc l'occasion de faire un stage au laboratoire de police de Lyon. Une fois la thèse soutenue, Zaki renouvelle sa candidature, Locard clamant déjà dans la presse la nomination de son protégé comme directeur du laboratoire de police du Caire. L'entrevue avec le chef de la Sûreté générale est un demi-succès : « nous avons besoin de vous, seulement il n'y a que deux postes qui sont dignes de vous à savoir sous-directeur ou directeur du service de l'Identité judicaire, et comme ces deux postes sont occupés à l'heure actuelle, il faut nous donner le temps pour arranger l'affaire, vous pouvez compter sur moi »[580]. Cette institution existait depuis le 27 décembre 1902. Quelques jours plus tard, le préfet de police anglais Thomas Wenworth Russell – *alias* Russell Pacha – l'assure également de son soutien. Zaki se voit même offrir de présenter sa thèse sur *Le rôle des laboratoires de police technique* au roi d'Égypte en personne[581].

Durant l'été 1930, il reçoit finalement sa nomination comme sous-directeur de l'Identité du Caire[582], demandant rapidement des conseils à son maître pour « réformer complètement »[583] le service sur le modèle lyonnais. Locard lui conseille alors de rester mesuré : « On emploie, il me semble, au Caire, la méthode dactyloscopique d'Harvey-Pacha, qui est dérivée de la méthode Galton-Henry. Mon sentiment est qu'il serait peu raisonnable de remanier le classement d'un nombre de fiches considérable »[584]. Il suggère un *modus vivendi* : « ce qui serait tout à fait nécessaire, ce serait la création d'un petit fichier, analogue à celui du laboratoire de Lyon, ne comprenant que les empreintes des cambrioleurs. Ce fichier servirait uniquement à l'identification des traces trouvées sur le terrain. Pour celui-là, vous pourriez employer la méthode dont nous nous servons à Lyon et que vous connaissez bien […] En même temps, il faudrait distribuer à tous les policiers une traduction arabe de la petit brochure *Instructions pour les recherches techniques* ». Infirmant la supposée filiation avec le classement de Galton[585], Zaki valide les suggestions de Locard. Il les peaufine quelques mois, le temps que l'Identité judicaire intègre ses nouveaux locaux au mois d'octobre 1931[586]. Les sources lacunaires ne permettent pas de savoir si l'adaptation du système lyonnais fut bel et bien menée mais en 1935 Zaki apparaît sur une carte postale comme simple « inspecteur à la Sûreté générale »[587]. Quelle qu'ait été sa réussite, il reste en tout cas un allié fidèle de Locard, le conviant à faire des conférences au Caire par le biais de son ami Richard Mosseri en 1936[588] ou envoyant en stage Mohamed Seif el Nasr à Lyon un an plus tard[589].

[578] *Ibid.*, Lettre de Lucas à Locard, 14 septembre 1922.
[579] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 21 décembre 1925.
[580] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 14 décembre 1929.
[581] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 3 janvier 1930.
[582] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 10 octobre 1930.
[583] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 21 novembre 1930.
[584] *Ibid.*, Lettre de Locard à Zaki, 28 novembre 1930.
[585] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 27 janvier 1931.
[586] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 5 avril 1931.
[587] *Ibid.*, Carte postale de Zaki à Locard, 31 décembre 1935.
[588] *Ibid.*, Lettre de Mosseri à Locard, 20 décembre 1938.
[589] *Ibid.*, Lettre de Zaki à Locard, 3 février 1938.

La synthèse égyptienne mêlant apports de Lyon et de Londres ne présente toutefois rien d'exceptionnel. Un seuil supplémentaire est franchi quand les pratiques lyonnaises et lausannoises se superposent aux traditions turques en 1938 avec Marc Payot. Fils aîné de l'éditeur suisse Samuel Payot, il suit la formation de l'Institut de police vaudois au milieu des années 1930. Brillamment lauréat en 1936, celui que Marc Bischoff considère comme son « meilleur »[590] élève est envoyé à Lyon, la formation suisse ne permettant pas « de faire des recherches sur les lieux de cambriolages et de crime »[591] aux côtés de la police du canton. Le jeune homme de 24 ans complète ainsi son expérience policière rue Saint-Jean du 1er septembre 1936 au 26 avril 1937[592], soutenant finalement une thèse sur l'étude du papier en criminalistique. Se pose alors la question de la carrière, Samuel Payot pesant de tout son poids pour trouver à son fils un poste digne d'intérêt. La première piste envisagée, à savoir le futur laboratoire de police scientifique de São Paulo, échoue début 1938[593] au grand dam de Marc qui avait fort apprécié son séjour brésilien lorsqu'il avait accompagné Bischoff pour un voyage professionnel quelques mois plus tôt. Locard avait d'ailleurs très tôt imaginé l'avenir de son élève, pensant réussir grâce à lui son « grand projet depuis si longtemps caressé » d'un « service international d'identification contre le crime »[594]. En janvier 1937, les démarches de Locard et de Payot auprès de Robinet de Clery, secrétaire général adjoint de l'union parlementaire à la Société des nations, n'avaient toutefois pas abouti. Début 1938, Locard réactive donc son réseau pour réaliser le bonheur de son élève. Le laboratoire de la concession française de Shanghai, pour lequel des tractations sont en cours, ne peut être envisagé du fait de la nationalité suisse de Payot[595]. Le directeur lyonnais prospecte alors du côté des facultés de médecine et services de police tant genevois[596] que zurichois[597].

Les Payot tournent pourtant le regard vers l'étranger et c'est finalement Bischoff qui parvient à leur donner satisfaction en novembre 1938 par la voie fédérale : « Le ministère de l'Intérieur turc vient de créer un collège de police à Ankara, avec plusieurs degrés d'enseignement pour les différentes classes de fonctionnaires de la police et de la justice ; il cherche maintenant à engager trois spécialistes suisses pour y enseigner, dont l'un pour la police technique qui aurait en même temps la direction du collège »[598]. Payot profite ainsi des liens étroitement tissés avec la Sublime porte depuis quelques années, l'université turque ayant déjà été réorganisée par des Genevois. L'influence française, quant à elle, se veut plus diffuse, surtout eu égard à la grande influence anglaise. Tout en constatant une nette domination de l'influence parisienne au début du XXe siècle, Noémi Lévy signale la publication en turc d'extraits de *L'identification des récidivistes* dès 1913 dans la revue *Polis Mecmuasi*[599]. Si les sources offrent peu d'éléments sur les réformes mises en place par Payot à partir de la fin 1939, moment où il

[590] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 2 juillet 1936.
[591] *Ibid.*, Lettre de Bischoff à Locard, 8 juillet 1936.
[592] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de recommandation de Locard pour Marc Mayot, 26 avril 1937.
[593] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Samuel Payot à Locard, 29 mars 1938.
[594] *Ibid.*, Lettre de Locard à Robinet de Cléry, 12 janvier 1937.
[595] *Ibid.*, Lettre de Locard à Samuel Payot, 1er avril 1938.
[596] *Ibid.*, Lettre de Locard à Naville, 13 mai 1938.
[597] *Ibid.*, Lettre de Locard au chef de la police de Zurich, 28 mai 1938.
[598] *Ibid.*, Lettre de Marc Payot à Locard, 31 octobre 1938.
[599] Noémi Lévy, *L'ordre public dans la capitale ottomane : Istanbul (1879-1909)*, Thèse d'histoire dirigée par François Georgeon, E.H.E.S.S., 2010, p. 240 ; *Id.* et François Georgeon (dir.), *The Young Turk Revolution and the Ottoman Empire. The Aftermath of 1908*, Londres et New York, Tauris, 2017, 320 p.

rejoint son poste après avoir satisfait aux obligations militaires suisses[600], force est de constater la relation plus lointaine désormais entretenue avec la criminalistique : « Évidemment, je suis assez sorti de l'activité de laboratoire proprement dite, puisque sur les 600 agents et commissaires que nous devons former chaque année, la plus grande partie sont destinés à la police administrative et non à la police criminelle »[601]. En 1947, l'héritier de la famille doit néanmoins quitter ses fonctions à la demande de son père pour reprendre les rênes de l'entreprise à Lausanne[602]. Constatant un rapide déclin de l'Institut après le départ de Payot, le chef de la Sûreté d'Ankara souhaitant lui redonner son allant sollicite sans succès l'aide de Bischoff tandis que Locard envisage d'y envoyer Jacques, son propre fils[603].

Une telle symbiose à l'œuvre en Égypte ou en Turquie disqualifie donc la notion de modèle dont s'affranchissent les travaux de *colonial policing*[604]. Toute harmonieuse que soit l'imbrication des traditions policières, elle doit néanmoins être corrigée à la lumière du cas chinois. De même qu'en Algérie, aucune compétition entre les deux premières villes françaises ne peut être relevée dans les concessions du Céleste Empire. Jusqu'aux années 1930, le marqueur parisien reste prégnant comme à Shanghai. Lors de la grande réorganisation de 1926 scindant l'Identité en trois sections – photographique, signalétique et dactylotechnique – la filiation avec la capitale est clairement assumée au moment de commander le futur matériel. Alors que l'épidactyloscope de Bayle – une machine permettant d'agrandir les empreintes digitales grâce à un projecteur spécial – vient d'être commandé, sont également annoncés le « Grand appareil Universel Bertillon », le chromoscope Bayle ou encore le spectroscope[605]. Le chef de l'Identité judiciaire est effectivement à l'origine de l'introduction de la spectrographie dans la science policière avec, entre autres, le savant allemand Jeserich[606]. La police shanghaienne constitue donc une sorte de prolongement de la capitale. La proximité se révèle non seulement matérielle mais aussi humaine. Ainsi, jusqu'au début des années 1930, les agents désirant passer le brevet de police technique doivent encore se rendre à la préfecture de police alors qu'en 1909 le chef de la police municipale de Tientsin appelait déjà de ses vœux « l'ouverture d'un cours de portrait parlé et de mensuration ». À partir de 1934 au plus tard, des leçons obligatoires sont désormais dispensées aux agents. Cette année-là, 65 des 126 agents français les ayant suivies sont finalement reçus à l'examen[607]. Les épreuves se composent, pour l'écrit, d'une question sur le droit chinois et d'un rapport sur un sujet professionnel et, pour l'oral, de trois questions sur les lois chinoises, le signalement descriptif, la dactyloscopie et enfin l'enquête criminelle[608]. La note finale minimum exigée pour l'obtention du brevet est de 14/20.

C'est dans ce contexte favorable à Paris que Locard propose d'installer en 1934 Leung à la tête du laboratoire de Shanghai, initiative pouvant passer pour une tentative de rééquilibrage des forces. En

[600] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Marc Payot à Locard, 5 novembre 1939.
[601] *Ibid.*, Lettre de Marc Payot à Locard, s.d. [septembre 1940]
[602] Richard Garzarolli, « Marc Payot, une personnalité de l'édition romande », *Le Monde*, 15 novembre 1980.
[603] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 6 juin 1947.
[604] Emmanuel Blanchard et Joël Glasman, *Maintenir…*, *op. cit.*, p. 14.
[605] A.M.S., U38-2-2086, Rapport annuel du chef de la garde de Shanghai pour l'année 1926.
[606] Harry Soderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 150.
[607] CA.D.N., 635/PO/A/358, Rapport sur les services de police de la concession française de Shanghai, sans auteur [Louis Favre], s.d. [octobre 1934].
[608] A.M.S., U38-2-2075, Organisation des services de police de la concession française de Shanghai, règlement relatif au personnel français, s.d. [août 1934].

réalité, elle n'aurait probablement jamais existé sans la main tendue par Robert Jobez, un pur produit parisien. Inspecteur au service central de la préfecture, il saisit l'opportunité d'un détachement à la Sûreté de Tientsin le 1er février 1925[609]. Mettant à profit les cours de portrait parlé et plus largement de police technique reçus à Paris, il permet à l'Identité de la concession de gagner en modernité en renforçant la protection des traces et en diffusant les méthodes balistiques de Balthazard. Cette même année 1925, il découvre le *Manuel de technique policière et* commence à appliquer la graphométrie à Tientsin. Il se résout à contacter le criminaliste lyonnais en juillet 1930[610], joignant à sa missive les épreuves du traité qu'il vient d'achever[611]. Locard, flatté, accepte bien volontiers la relecture, lui conseillant de « pousser [sa] technique dans le sens des comparaisons de moyennes » afin de dépasser le simple stade de la juxtaposition « d'éléments correspondants ». En somme, il faut désormais privilégier le quantitatif et non le particulier. Une offre de publication dans la *R.I.C.* est également formulée. Par un heureux hasard, Leung présente au même moment sa thèse consacrée à *L'expertise des faux en écriture chinoise*, exploitant lui aussi la graphométrie. L'admiration manifeste de Jobez ne faiblit pas au fil des années puisqu'en 1934, alors qu'il s'occupe de la Sûreté de Shanghai depuis un an, il suggère encore à Louis Favre de commander 300 exemplaires des *Instructions pour les recherches techniques dans les enquêtes criminelles* du « maître »[612].

Photo n°20 : La graphométrie appliquée au chinois par Jobez

Il s'agit de tracer sur une mince feuille de celluloïd, avec une pointe sèche, un carré dans lequel puisse être inscrit le caractère. Des lignes verticales, horizontales et obliques passant par le centre du carré servent ensuite de repères à une série de calculs. La longueur des traits, l'éloignement par rapport au centre du carré, les angles, le déplacement des caractères suivants vers la droite ou la gauche sont quelques uns des indicateurs sur lesquels l'expert peut s'appuyer.

Source : Robert Jobez, L'expertise en écriture de documents chinois, 1940, p. 76

En 1935, il exploite cette fois la technique de Balthazard pour élaborer un appareil destiné à l'expertise des balles. Réalisée grâce au concours de la Société franco-chinoise de constructions métalliques et mécaniques de Kiousin[613], cette invention séduit la police du Céleste empire. Après avoir visité les installations françaises de Shanghai, Yang Jui Ling de l'école centrale des officiers de police de Nankin demande à acquérir la « machine pour rouler les balles ». La commande, passée en mars 1937, est finalement honorée au mois de juillet pour la somme de 420 dollars, un représentant de Nankin étant toutefois envoyé pour apprendre le maniement de la machine[614]. La même année, Locard reçoit quant à lui le courrier d'un policier anglais de Kuala Lumpur souhaitant y introduire les méthodes

[609] CA.D.N., 691/PO/1/12, Ordonnance consulaire, 23 janvier 1925.
[610] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Jobez à Locard, 7 juillet 1930.
[611] Robert Jobez, *L'expertise en écriture des documents chinois*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940, 87 p.
[612] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Favre à Locard, 21 août 1934.
[613] A.M.S., U38-2-2372, Lettre de Fabre au directeur général des services municipaux, 11 mai 1937.
[614] A.M.S., U38-2-427, Lettre du directeur des services de police de la concession française de Shanghai au responsable de la chambre d'identification des armes de l'école centrale des officiers de police de Nankin, 13 juillet 1937.

dactyloscopiques lyonnaises après en avoir lu le compte-rendu dans le *Shanghai Police Gazette*[615]. L'efficacité constitue donc bien le critère déterminant pour les acteurs de la police scientifique dans les colonies, et ce quelle que soit l'origine de l'innovation. C'est pourquoi à Singapour Stirling esquisse pour sa part « une espèce de portrait parlé (pour l'oreille) en suivant la méthode de Bertillon »[616] tout en cherchant à appliquer la méthode d'analyse lyonnaise de documents écrits au chinois, estimant dans ce domaine que le graphologue doit surtout porter son « attention à la première et dernière [*sic*] trait de pinceau »[617].

La synthèse parisienne et lyonnaise ainsi réalisée en Chine, bien que théoriquement idéale, ne garantit toutefois pas d'échapper aux déconvenues habituelles des laboratoires de police français. Les conditions matérielles réservent parfois bien des surprises. Dans la concession de Shanghai par exemple, en 1938, Henri Delorme s'émerveille du toilettage opéré quelques semaines avant son arrivée. « [T]rès bien installés au poste central dans un petit bâtiment neuf à deux étages », l'Identité dont les travaux ne sont pas encore tout à fait terminés bénéficie d'une « salle des fiches […] à faire pâlir Poux d'envie » et d'un « merveilleux » appareil payé 3 000 $, et ce en raison de la « place prépondérante » de la police dans le budget, à savoir un tiers[618]. Cinq mois plus tôt, Jobez alertait le consul général de France des dysfonctionnements observés « Tous les ans, pendant la période estivale » : « l'eau qui coule des conduites est toujours trop chaude et la gélatine des plaques et des papiers photo risquerait d'être abimée si on ne prenait pas la précaution d'abaisser la température avec de la glace, mais cette méthode est loin d'être pratique et quelques fois très couteuse, le service dépensant plus d'un dollar de glace par jour »[619]. Le changement à la tête du laboratoire aurait donc été l'occasion de pallier, une fois pour toutes, le problème. Outre les installations, la rigueur et maîtrise technique peuvent également faire défaut. En 1926, toujours à Shanghai, les agents de l'Identité ne prennent manifestement pas les précautions d'usage ou, du moins, ne préviennent pas suffisamment les résidents de la concession. En effet, sur les 41 empreintes digitales relevées à l'occasion de vols, seules 12 ont pu être photographiées et lues, la sûreté ne parvenant finalement à identifier que cinq malfaiteurs[620].

Par ailleurs, l'assimilation des usages parisiens et lyonnais ne conduit paradoxalement pas à la formation d'un modèle français de police scientifique. Avec la présence d'autres puissances occidentales, héritage du traité de Nankin de 1842, les différentes influences se télescopent. La recherche de l'efficacité détermine une fois de plus le positionnement de tout un chacun. Dans la concession de Tientsin, le sous-chef de la garde municipale Magné appelle déjà en 1911 à une « américanisation du système » des fiches[621]. Vingt ans plus tard, Jobez se voit même confier une comparaison d'écritures chinoises par l'armée américaine[622]. Dans celle de Shanghai, les policiers français et leurs collègues de l'*International Settlement* œuvrent de concert. En 1924, le chef de la garde

[615] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de G. Denison-Smith de l'*Office of Central Criminal Registry*, 19 août 1937.
[616] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 4 février 1931.
[617] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 25 novembre 1930.
[618] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Delorme à Locard, 7 décembre 1938.
[619] A.M.S., U38-2-2503, Lettre de Jobez au Consul général de France, 9 août 1938.
[620] A.M.S., U38-2-2086, Rapport annuel du chef de la garde municipale de la concession française de Shanghai pour l'année 1926.
[621] C.A.D.N., 691 PO/1/11, Rapport de Magné au Consul de France, février 1911.
[622] C.A.D.N., 691PO/1/12, Lettre du colonel de la 15e infanterie à Jobez, 6 août 1930.

de Shanghai demande l'installation d'une ligne téléphonique reliant l'Identité au *Central office*[623]. En outre, les deux services collaborent pour constituer leurs archives. Les dossiers individuels sont échangés dès les années 1920 au moins. En 1926, 36% des 6 096 nouvelles fiches de la police française viennent de la concession internationale. En 1932, le chiffre s'élève désormais à 43% pour un total de 15 311 nouvelles fiches.

Tableau n°5 : La complémentarité des polices étrangères à Shanghai

		1926	1932
Nouvelles fiches faites	*Par la police de la concession*	3 903	8 724
	Par la police internationale	2 193	6 587
Fiches déjà existantes		65 519	122 066

Sources : A.M.S., U38-2-2086 pour 1926 et U38-2-2097 pour 1932

Des passerelles existent également pour la balistique : en 1933, Louis Favre institue « une section d'identification des armes qui travaille en accord avec celui de la concession internationale »[624]. Enfin, les deux polices se tiennent régulièrement informées de leurs achats de matériel afin de bénéficier de la meilleure technologie, les acquisitions étant réalisées sans tenir compte de l'origine géographique. En 1938, le chef de la sûreté française de Shanghai choisit ainsi de remplacer les lampes de son administration par « le modèle américain "Ever Ready" »[625]. L'apport de l'*International Settlement*, dont le système de police est calqué sur celui de Hong Kong, lui-même inspiré des pratiques londoniennes, s'avère donc déterminant[626]. Si les forces de l'ordre occidentales vivent en bonne intelligence à Shanghai, du moins à la tête des services, ce n'est pas toujours le cas. Frederick Wakeman[627] et Christine Cornet[628] ont ainsi mis au jour la compétition mettant aux prises Leung et Yu Xiuhao (Frank Yee), élèves respectifs de Locard et d'August Vollmer[629], à l'école des officiers de police de la préfecture de Chekiang en 1934. Le créateur du laboratoire lyonnais et le chef de la police de Berkeley s'apprécient pourtant depuis longue date. Gravitant tous deux autour de l'expert américain Osborn, ils sont en contact depuis au moins 1928, le policier californien adresse alors à Locard le directeur d'une commission américaine chargée d'étudier les méthodes d'investigation[630]. À aucun moment le directeur lyonnais ne semble mis au courant de la passe d'armes entre les deux anciens élèves. Au final, Yu Xiuhao parvient à évincer son concurrent, imposant de fait le modèle américain.

[623] A.M.S., U38-2-2500, Lettre du chef de la garde municipale de Shanghai au secrétaire de la municipalité, 24 décembre 1924.
[624] C.A.D.N., 635/PO/A/358, Rapport sur les services de police de la concession française de Shanghai, s.a. [Louis Favre], sans date [octobre 1934].
[625] A.M.S., U38-2-2275, Prévision du budget de l'année 1938 pour la police de la concession française de Shanghai par le chef de la sûreté, 7 octobre 1937.
[626] Robert Bickers, *Empire Made Me, an Englishman Adrift in Shanghai*, 2003, p. 65.
[627] Frederick Wakeman, « American Police Advisers and the Nationalist Chinese Secret Service (1930-1937) », *in Modern China*, vol. 18, avril 1992, p. 118.
[628] Christine Cornet, « Circulation of French policemen and Police model in Shanghai », *Policing Port during the "Colonial Era": Tianjin & Shanghai, Interaction between Western and Chinese police Forces (1860-1945)*, Shanghai East Normal University, 15 avril 2017.
[629] Gene E. et Elaine H. Carte, *Police Reform in The United States : the Era of August Vollmer (1905-1932)*, Berkeley, University of California Press, 1975, 137 p. ; Éric Meynard, « August Vollmer. Un des plus grands réformateurs de la police quasi inconnu de ce côté de l'Atlantique », *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°37, 2016, pp. 106-109.
[630] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de L. J. O'Rourke à Locard, 14 avril 1928.

L’audience exceptionnelle dont jouit Locard tant en France qu’à l’étranger explique en grande partie le rôle fondateur qui lui est prêté. Le réseau actuel de la police scientifique française vient en effet de ses initiatives directes (Lyon, Marseille) ou de son influence (Lille, Toulouse). Il suffit donc d’une vingtaine d’années pour que l’appel national lancé en 1919 aboutisse. Les espaces coloniaux s’avèrent tout autant réceptifs au discours du directeur de la rue Saint-Jean du fait de leurs lacunes en matière de police scientifique. Après la Second Guerre mondiale, la diffusion des idées locardiennes au sein de l’école coloniale consacre cette réussite. Hors des frontières, la renommée de l’élève de Lacassagne s’avère également manifeste, s’expliquant en partie par le caractère international de son groupe d’élèves.

Tout significatif que soit ce rayonnement, il présente néanmoins certaines limites. Les efforts déployés par Locard ne sont pas systématiquement récompensés, loin de là. Nombre de tentatives achoppent ou restent spatialement isolées. La concurrence des autres pôles policiers l’explique en partie. Paris mais aussi Vienne, Rome, Londres ou encore Chicago font ombrage au prestige de Locard. Enfin, le modèle tel qu’il est posé en 1919 et appliqué depuis se voit inévitablement adapté dans bien des cas. La notion même de modèle doit donc être revue, ne se justifiant que dans quelques situations. Au-delà de ces questions de géographie, d’autres éléments imposent de nuancer fortement le rôle fondateur de Locard.

Chapitre VI. Une fausse rupture ?

I. Un progrès factice

1. Les survivances de l'anthropologie criminelle

La diffusion du savoir-faire lyonnais rencontre donc quelques obstacles, que ce soit en France ou à l'étranger. Au-delà de la seule approche spatiale, des nuances peuvent également être apportées quant à la nature même de la rupture revendiquée par Locard, à commencer par le rejet supposé de l'anthropologie criminelle. Au début du XX^e^ siècle, l'élève de Lacassagne contribue largement, aux côtés de Reiss, à couper le cordon ombilical reliant alors la police scientifique à cette discipline-mère. Passionné de criminologie comme son maître, il continue toutefois à s'y intéresser à titre personnel, bénéficiant *in fine* du titre de criminologue dans diverses publications et institutions. La plupart des notions qu'il met au point relèvent d'ailleurs de ce domaine, telle « l'anonymographie » qualifiant les déviances graphologiques. Seulement, l'intérêt pour la criminologie dépasse largement sa personne puisqu'il fait également travailler des membres de son équipe sur cette question. *La Revue internationale de criminalistique* se fait l'écho de ces recherches de même qu'elle offre une tribune à d'autres travaux criminologiques. Le juriste Georges Mandy, pourtant présenté comme « un très distingué criminaliste roumain »[1], évoque ainsi au fil de plusieurs articles les causes des assassinats notamment du point de vue politique et religieux[2] tandis que le docteur moscovite Tersieff s'intéresse à « La psychologie de l'assassin après le crime »[3].

Le mélange des genres entraîne certaines confusions, des correspondants de Locard parlant à tort de « *Revue de criminologie* »[4]. En 1955, Jean Pinatel dresse même un historique étonnant : « Il faut souligner que la nouvelle *Société internationale de criminologie* [créée en 1938] n'avait rien de commun avec l'*Académie internationale de Criminologie*, dont l'apparition pendant l'entre-deux-guerres, démontre par son titre même l'abus qui peut être fait du terme de criminologie »[5]. Il s'agit, ni plus ni moins, de l'académie fondée par Locard en 1929, elle aussi perçue comme une œuvre de nature purement criminologique. La séparation entre les deux disciplines prônée en 1906 reste donc incomplète, ce que confirme la publication à Genève de la *Revue de criminologie et de police technique* au lendemain du second conflit mondial, alors même que la sociologie criminelle française est en train d'être refondée[6]. Dans la revue suisse, le rapport de force s'inverse néanmoins par rapport à ce qu'il était au début du XX^e^ siècle. Dans le premier numéro de 1950, seuls deux articles relèvent de la criminologie : « La femme devant la défense sociale » du professeur Armand Mergen et « La criminalité parisienne » du juge d'instruction Jean Marquiset.

---

[1] Georges Mandy, « Les assassinats. Mobiles et procédés », *R.I.C.*, n°9, 1932, p. 646.
[2] *Id.*, « Crime politique et crime religieux », *R.I.C.*, n°3, 1933, pp. 136-146.
[3] N. Tersieff, « La psychologie de l'assassin après le crime », *R.I.C.*, n°5, 1935, pp. 262-270.
[4] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Segall à Locard, 5 août 1930.
[5] Jean Pinatel, « Le troisième congrès international de criminologie, sa place dans l'histoire de la criminologie », *R.C.P.T.*, avril-juin 1955, p. 86.
[6] Laurent Mucchielli et Jean-Christophe Marcel, « La sociologie du crime en France depuis 1945 », *in* Laurent Mucchielli et Jean-Christophe Marcel (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002, p. 54.

Que la science du crime reste étroitement liée à la police scientifique dans l'œuvre de Locard comme partout ailleurs, cela peut se concevoir aisément. Mais là où le bât blesse, c'est que sa pensée et celle de son équipe, loin d'être en rupture avec la vieille anthropologie criminelle désormais déchue, ne fait que la prolonger fidèlement. Trois jalons attestent de l'immobilisme de l'approche lyonnaise. En 1912, soit au moment de débuter son cours libre de psychologie expérimentale à la faculté de lettres, Locard se remet à publier des études criminologiques, le laboratoire étant désormais bien établi dans le paysage judiciaire. Se penchant sur le cas des jeunes délinquants, il met en avant le concept de dégénérescence, estimant que tout éducateur peut en percevoir les stigmates[7]. Outre certains traits tels que l'asymétrie du visage, la déformation du palais en ogive ou encore la microcéphalie, les empreintes digitales constituent un parfait indicateur. Les « dessins digitaux du type le plus simplifié »[8], comme les courbes parallèles, s'avèrent extrêmement rares chez les « normaux » mais courants chez les épileptiques et criminels. Si ce n'est la question de la dactyloscopie, Locard reprend purement et simplement les théories de son maître qui maniait déjà la notion de dégénérescence en son temps. Le néo-lamarckisme, en vogue chez les scientifiques français de la fin XIX^{e}, privilégiait en effet le milieu pour expliquer l'évolution, la dégénérescence étant la clé de voûte de cette pensée. Il s'agissait, selon Marc Renneville, d'une « hypothèse alternative permettant de mener une contre-offensive à l'égard de la théorie atavique de Lombroso »[9]. En effet, Lacassagne interprétait les anomalies physiques et psychiques des criminels comme les conséquences d'un milieu social défavorable alors que Lombroso en faisait des facteurs de criminalité. Ces deux analyses *a priori* antagonistes n'étaient toutefois pas si distantes l'une de l'autre, le « milieu » des néo-lamarckiens désignant le climat, la nourriture et les mœurs, soit des facteurs d'ordre biologique comme en Italie. Selon Marc Renneville, l'opposition franco-italienne – ou plutôt lacassagno-lombrosienne – ne relève donc pas d'un « mythe »[10], comme il est parfois écrit, car elle a bel et bien existé. Encore faut-il préciser le sens des notions utilisées par les acteurs de l'époque pour percevoir les limites de ce débat.

Dans son article de 1913, Locard reprend donc le concept de dégénérescence tout en citant abondamment Lombroso selon lequel « l'enfant est un crétin du sens moral »[11]. L'éducateur doit éveiller ce sens même si l'enseignement reste impuissant dans le cas du criminel-né. L'erreur de Lombroso, selon Locard, consiste à croire que les signes de dégénérescence attestent également du potentiel déviant alors que « beaucoup de criminels ne correspondent en rien à ce tableau peu flatteur »[12]. Parmi les facteurs sociaux qui « renforcent les prédispositions naturelles », l'influence de l'alcoolisme est relevée[13], en particulier l'habitude de certains parents de mettre du vin dans le breuvage

[7] Clyde Plumauzille et Mathilde Rossigneux-Méheust, « Le stigmate, une catégorie utile de la différence », *Hypothèses*, n° 17, 2014, pp. 211-224.
[8] Edmond Locard, « Empreintes digitales et stigmates de dégénérescence », *L'enfance anormale*, n° 20, août 1913, p. 515.
[9] Marc Renneville, « La réception de Lombroso en France », *in* Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 124.
[10] Sylvie Chaperon, *Les origines de la sexologie (1850-1900)*, Paris, Louis Audibert, 2007, p. 205.
[11] Edmond Locard, « L'enfance criminelle », *in Conférences de la semaine pédagogique*, Institut de pédagogie de Lyon, Lyon, Rey, mars 1913, p. 28.
[12] *Ibid.*, p. 34.
[13] Étienne Martin, *Leçon inaugurale du cours de médecine légale faite à la faculté de médecine de Lyon le 17 novembre 1913*, Lyon, Rey, 1913, p. 16.

des nourrissons[14]. Face à la jeunesse délinquante, le remède finalement préconisé par le directeur du laboratoire réside dans les colonies pénitentiaires agricoles[15]. Chez les autres élèves de Lacassagne, l'adhésion aux idées italiennes est tout aussi patente, par exemple du côté de Lucien Mayet dont la thèse consacrée à la dégénérescence inspire fortement Locard. Elle conclut en effet à « [l']identité entre les stigmates anatomiques et physiologiques de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité décrite par Lombroso et quelques autres auteurs italiens »[16].

Vingt ans plus tard, Locard croit toujours fermement à la théorie de la dégénérescence comme il le confirme à son élève Stirling, évoquant la déviance chinoise observée à Singapour : « Merci de votre intéressante lettre sur les prostituées chinoises. Je crois que vous avez tout à fait raison en ce qui concerne la dégénérescence »[17]. Stirling avait, peu de temps avant, envoyé des fiches dactyloscopiques chinoises, permettant ainsi à Duffaux de produire deux articles pour la revue. Basée sur un premier corpus de 95 individus puis un second de 300, l'étude de Duffaux établit finalement que « les formes en verticilles, c'est-à-dire à figure centrale encadrée de deux triangles, sont beaucoup plus fréquentes dans la race jaune que dans la race blanche »[18]. Elles représentent en effet la moitié des cas recensés, contre un tiers chez les Européens. Il s'agit donc d'un article de nature à la fois criminalistique – les dessins digitaux spécifiques des Chinois permettant de les identifier plus facilement – et criminologique puisque les empreintes digitales sont des stigmates de dégénérescence. D'autres élèves de Locard tel le Chilien Miranda Pinto et le Suisse Mutrux mettent également au jour la proximité entre les lignes papillaires d'hommes dégénérés et celles des macaques, par exemple le singe vert de Chine[19]. Une telle conception ne va pas sans rappeler l'adhésion de Lacassagne à cette science très contestée que constituait la phrénologie. C'est au début du XIX^{e} siècle que le Badois Franz Josef Gall avait imaginé pouvoir étudier le caractère d'un individu d'après la conformation externe de son crâne. Lacassagne en avait même tiré une théorie de localisation cérébrale, la partie occipitale très développée chez les criminels commandant les instincts animaux, les zones pariétales l'activité et l'espace frontal les facultés supérieures. Pourtant, cette pseudo-science était discréditée depuis au moins le milieu du XIX^{e} siècle rappelle Renneville. Lignes de doigts ou bosses du crâne, c'est donc bien le corps qui à chaque fois trahit la déviance.

Avec des travaux *a priori* si dépassés, Locard et son équipe ne sont pas pour autant décrochés de la recherche scientifique de l'entre-deux-guerres, bien au contraire. En 1935, Israël Castellanos du bureau d'anthropologie pénitentiaire de La Havane appelle à « développer un programme d'études, aux États-Unis, des caractères biologiques des dactylogrammes, en réunissant les recherches entreprises aux États-Unis et en comparant leurs résultats avec ceux vérifiés en Europe »[20]. Désirant sortir du carcan de la « dactyloscopie appliquée » aux enquêtes judiciaires, il souhaite en effet explorer la « dactyloscopie

[14] Didier Nourrisson, *Le buveur du XIX^{e} siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, p. 160.
[15] Jean-Baptiste Peyrat, « Clairvaux et ses colonies agricoles d'enfants », *in Histoire pénitentiaire*, vol. 2, Paris, Direction de l'Administration pénitentiaire, 2005, pp. 28-51 ; Sophie Chassat, Luc Forlivesi et Georges-François Pottier, *Éduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, P.U.R., 2005, 255 p.
[16] Lucien Mayet, *Les stigmates de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité*, Lyon, Storck, 1902, p. 149.
[17] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 18 mai 1931.
[18] Marius Duffaux, « Les empreintes digitales chez les Chinois. Contribution à l'ethnologie dactyloscopique », *R.I.C.*, 1931, p. 44.
[19] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Mutrux à Locard, 26 juillet 1937.
[20] Israël Castellanos, « Étude biologique des empreintes digitales », *R.I.C.*, n°4, 1935, p. 228.

pure », catégorie dont relèvent selon lui les recherches de Duffaux. Cette « étude biologique des empreintes digitales » ne présente pourtant rien de novateur, rappelle Castellanos, puisque des auteurs hispanophones du début du XX^e^ siècle caressaient déjà ce projet tel Federico Olóriz ayant fondé le concept de « dactyloscopologie ». En 1937, les recherches de Duffaux sur les Chinois suscitent cette fois l'intérêt du médecin berlinois Heinrich Poll qui aspire à établir « une carte du monde dactylographique »[21]. Cet eugéniste militant, membre du comité directeur de la Société allemande d'hygiène raciale depuis 1927, avait pourtant été démis de ses fonctions universitaires en 1933 du fait de ses origines non-aryennes[22]. Venant de compléter les données anglaises grâce à *l'Anthropoligical Institute in London*, Poll demande des précisions au sujet des recherches de Duffaux ainsi que la communication de la statistique ethnique du fichier lyonnais.

Dans les années 1950, Locard rappelle une nouvelle fois dans un article « l'étroite parenté de la dégénérescence physique avec le crime »[23]. Quand Léon Zitrone[24] l'interroge quelques mois plus tard sur sa croyance dans « la prédisposition criminelle », il répond « oui, sûrement. Je crois surtout à l'hérédité. La plupart des criminels de sang qui sont des brutes sont des fils d'épileptiques, de paranoïaques ou d'alcooliques. Surtout d'alcooliques », tandis que les simples escrocs sont simplement tributaires de leur « mauvaise éducation ». Il évoque enfin le cas particulier des « pervers constitutionnels » c'est-à-dire incapables de distinguer le bien du mal, reprenant une vieille notion forgée par Ernest Dupré au congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France en 1912[25]. Alors que Lacassagne semble « avoir été dépassé pas la science de son temps »[26] quant à ses conceptions criminologiques pour Mucchiellli, Locard accuse donc un retard encore plus considérable, ce qui explique pourquoi sa mémoire n'a jamais été rattachée à l'histoire de la criminologie. Il faut toutefois se garder de tout jugement excessif. Dans une récente synthèse, Sarah Fishman rappelle qu'au milieu du XX^e^ siècle la communauté scientifique française dans son ensemble emploie encore les notions de dégénérescence et de pervers constitutionnel, y compris les Lyonnais Pierre Mazel – successeur de Martin à la tête de l'Institut médico-légal en 1939 – et André Gamet[27]. Selon Jean-Claude Vimont et Ludivine Bantigny, cette profusion de qualificatifs parmi lesquels il faut aussi compter « délinquants d'habitude », « antisociaux » ou encore abouliques » s'explique alors par la vogue des expertises de personnalité[28].

---

[21] A.M.L. 31ii85nc, Lettre de Poll à Locard, 24 juillet 1937.

[22] Benoît Massin, « Apprendre à classer et à sélectionner. L'enseignement de l'eugénisme, de l'hygiène raciale et de la raciologie dans les universités allemandes (1930-1945) », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2005/2, n°183, p. 265.

[23] Edmond Locard, « Comment détecter le penchant au crime par l'inspection des mains ? », *Le digest de l'occultisme*, n° 2, juillet 1950, pp. 21-25.

[24] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 3^e^ partie, 15 septembre 1955, 10min 20s.

[25] Sarah Fishman, *La bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, P.U.R., 2008, pp. 159-206 ; voir aussi Jean-Jacques Yvorel, « L'Université et l'enfance délinquante : 1939-1945 », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 2000/3, pp. 137-157.

[26] Laurent Mucchielli, « Hérédité et milieu social : le faux-antagonisme franco-italien », *in* Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire…*, *op. cit.*, p. 193.

[27] André Gamet, *Contribution à l'étude de l'enfance coupable, les facteurs familiaux et sociaux, à propos de la cartographie lyonnaise de la délinquance juvénile*, Thèse de droit dirigée par Pierre Mazel, Lyon, E. Vitte, 1941, p. 17.

[28] Ludivine Bantigny et Jean-Claude Vimont, « Observer les observateurs. Les dossiers individuels et leurs usages en histoire », *in* Ludivine Bantigny et Jean-Claude Vimont (dir.), *Sous l'œil de l'expert. Les dossiers judiciaires de personnalité*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, p. 7

Un dernier point, essentiel, mérite une attention toute particulière. L'une des plus originales innovations lyonnaises, à savoir l'exploitation de l'art divinatoire à des fins criminalistiques, ne constitue-t-elle pas elle-aussi un formidable retour en arrière ? Il faut revenir ici aux travaux de Stirling précédemment abordés. Chargé de contrôler les travailleurs chinois au *Strait Settlement* de Singapour dans les années 1920, il se met à observer attentivement les mains, commençant pour cela l'étude de la chiromancie, ce qui lui donne finalement l'idée de créer une méthode d'identification basée sur les lignes de la main début 1931. La chiromancie n'aurait donc été qu'un simple moyen pour aboutir à une innovation criminalistique ? Pas tout à fait. Persuadé que l'art divinatoire des mains présente un certain fondement, il se lance parallèlement dans des recherches criminologiques pures. En novembre 1931, il annonce à Locard se lancer dans une série de comparaisons entre les « lignes d'une personne ordinaire avec ceux qui ont commis des délits »[29]. Dans une optique plus largement anthropologique, il relève également la « grande similarité entre frère et frère, frère et sœur, que je vous enverrai dans quelques jours ». En mai 1932, il renoue avec l'anthropologie criminelle en trouvant que les empreintes palmaires de feu Lord Kitchner et de tous les grands hommes en général s'apparentent à celles des fous, comparant pour ce faire les lignes de Saturne et du Soleil. « Peut-on dire que la sagesse et la folie sont alliées ? »[30], s'interroge-t-il, explorant les lignes de la main comme les phrénologues exploraient les aspérités de la tête. De son côté, Locard le pousse à poursuivre ses travaux : « Ma manière de voir en ce qui concerne l'interprétation psychologique des plis de flexion palmaires est exactement le vôtre »[31].

Quelques mois plus tard, un médecin parisien nommé Henri Mangin-Balthazard vient proposer à Locard un article relevant des mêmes recherches. Tout en rappelant l'absence de lien avec la police scientifique, le second accepte : « La question qui intéresse directement les criminalistes en matière de chiroscopie est l'identification des traces palmaires : mais je pense que ceci est un peu en dehors de votre programme. Le plus utile pour la *Revue de criminalistique* serait une note sur le diagnostic des maladies et surtout des maladies mentales par la chiroscopie »[32]. Décidément intéressé par cette criminologie si particulière, Locard met Mangin-Balthazard en relation avec Stirling et lui offre de faire un stage rue Saint-Jean. Prolongeant celui-ci par quelques tests sur des patients de l'Hospice du Perron[33] et de la faculté de médecine[34] mais aussi sur des détenus de la prison Saint-Paul et finalement sur ceux de la maison centrale de Nîmes, le médecin parisien publie courant 1933 un ouvrage prenant d'emblée ses distances avec la chiromancie : « Pour notre part personnelle nous nous écartons de plus en plus de l'état d'esprit divinatoire pour nous maintenir dans le cadre objectif de l'observation pure […] C'est pourquoi nous avons donné à notre technique, afin de la différencier, le nom de "chiroscopie" »[35]. Il rejette donc tout autant que Stirling la chiromancie jugée non-scientifique.

[29] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 18 novembre 1931.
[30] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Stirling à Locard, 20 mai 1932.
[31] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 11 septembre 1931.
[32] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Mangin-Balthazard, 7 janvier 1933.
[33] *Ibid.*, Lettre de Locard à l'économe de l'Hospice du Perron, 27 octobre 1934.
[34] *Ibid.*, Lettre de Locard au doyen de la faculté de médecine, 27 octobre 1934.
[35] Henri Mangin-Balthazard, *Ce qu'il faut connaître de l'homme d'après sa main*, Paris, Boivin & C^{ie}, 1933, p. 8.

Tout en voyant « la question chiroscopique de la même manière »[36] que son ancien stagiaire parisien, Locard décide de pousser plus loin l'expérience en lançant un appel aux chirologues dans *Le Petit Journal*. Il s'agirait de dresser le profil chirologique de criminels ou de délinquants anonymes afin de vérifier les correspondances éventuelles. En août 1934, un ingénieur parisien nommé Armand Barbault « demande de participer à ce genre de concours s'il en est encore temps. S'il vous était possible, en plus des empreintes que vous voudrez bien m'adresser, joindre la date, le lieu et l'heure de naissance de la personne à l'étude, je pourrais d'autre part demander à une de mes amies, astrologue compétente (également amateur et fonctionnaire de son état), de joindre ses recherches aux miennes »[37]. Avec l'astrologie, Locard se voit donc offrir l'occasion de délaisser quelque peu le corps – soit le terrain habituel de la criminologie –, tournant enfin le dos à l'anthropologie criminelle d'antan. Marie-Louise Herboulet, dont il est question, le met immédiatement à l'aise, l'assurant de la scientificité de son approche : « J'estime personnellement que le but de l'astrologie doit précisément tendre à décortiquer un être dans ses retranchements les plus intimes, ce qui permet ensuite de faire, lorsqu'on en a le désir, de l'astrologie prédictive qui n'est pas à mon sens le côté intéressant du travail ». Elle veut donc suivre invariablement le même protocole à savoir ne rien connaître d'autre que le sexe du sujet ainsi que sa date et « lieu de naissance, la latitude et la longitude étant indispensables à l'établissement d'un thème »[38].

Photo n°21 : Tirage astrologique de la femme A

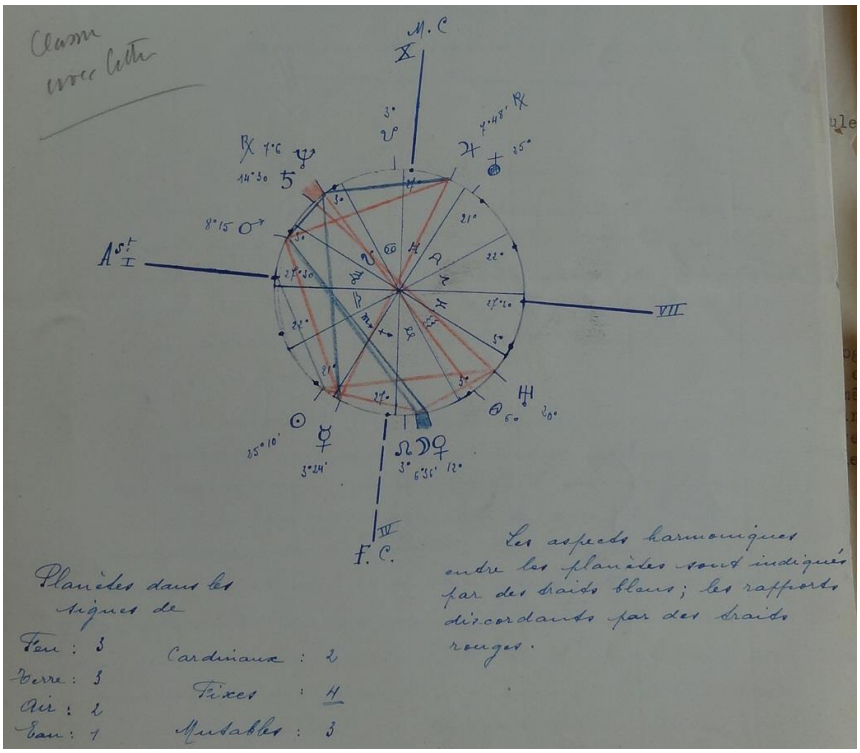

Source : A.M.L., 31ii66nc, Etude de la femme A, 26 octobre 1934.

De son côté, Barbault se charge du profil chiroscopique, le « travail [réalisé étant] indépendant l'un de l'autre, sans communication »[39]. Les expériences menées avec le laboratoire lyonnais permettent

[36] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Magin-Balthazard à Locard, 12 juin 1933.
[37] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Armand Barbault à Locard, 23 août 1934.
[38] A.M.L., 31ii66nc, Lettre de Herboulet à Locard, 23 septembre 1934.
[39] *Ibid.*, Lettre de Herboulet à Locard, 20 septembre 1934.

ainsi à Marie-Louise Herboulet d'approfondir un travail engagé depuis plusieurs années déjà. Jusqu'à présent, elle proposait dans les magazines grand public *Vu*, *Le voile d'Isis* ou encore *Le grand Nostradamus* les thèmes astraux de criminels comme Steinheil ou Landru et les prédictions pour l'année à venir, annonçant la disparition du roi des Belges Albert I[er] deux mois avant sa mort en février 1934. Elle avait même dressé « le thème de Mussolini avec exactitude [tout en] ignora[nt] à qui j'avais à faire, il m'avait été donné anonyme comme les vôtres le sont »[40]. Fin 1934, une demi-douzaine de sujets fait ainsi l'objet d'études croisées entre Lyon et Paris, telle la « femme A » née dans la capitale le 18 novembre 1917. « Les amas de lignes éparpillées, enchevêtrées, donnent au premier examen de ces empreintes une impression désagréable. On se sent en présence d'une personne excessivement sensible et nerveuse » indique Barbault, tandis que sa consœur note : « Une planète maléfique et trois planètes lourdes au-dessus de l'horizon, dont deux rétrogrades, indiquent un destin nettement déterminé, exigeant de constants efforts de la part du sujet pour parvenir à se libérer d'une fatalité assez lourde qui s'impose »[41]. Pour sa part, Locard fait montre d'un « vif intérêt », constatant la cohérence eu égard au profil criminel : « Vous apprécierez vous-même les concordances en ce qui concerne du moins le passé et le présent »[42]. Il décide toutefois de s'en tenir à ces résultats, ne publiant aucun article dans sa revue. Des criminalistes de son entourage sollicitaient pourtant de telles études, comme le Brésilien Manuel Viotti dans son article de 1931 « Dactyloscopie et anthropologie » : « combien de problèmes nous pourrions dévoiler : l'hérédité, l'absence, la sémiologie des doigts, darwinisme des papilles et tant d'autres qui permettraient l'avenir d'une nouvelle investigation devinatoire [*sic*] : la dactylomancie, sœur jumelle de la chiromancie, et à travers les lignes des doigts on pourrait – qui sait ? – entrevoir quelque chose des caractères et des destinées et on pourrait dire : *ex digito personarum…* »[43]. Voilà pourquoi Locard prêtera une oreille si attentive au policier alsacien Alphonse Hégélé lui proposant en 1949 d'analyser « la nature du délit par rapport à la naissance du délinquant ». « Je pense par là pouvoir déterminer le caractère de l'individu, son standing, sa vie, son milieu, la valeur de ses déclarations, s'il est récidiviste ou non. Etc. Cette idée m'est venue à la suite d'une constatation astrologique. J'oubliais de mentionner que tout mon système de recherche est basé sur l'astrologie »[44] précisera le policier de Thann.

Dans l'entre-deux guerres, Locard et Viotti savent toutefois tous deux quelle extrême solidité doit présenter un travail sur les lignes de la main pour échapper à la critique, la chirologie criminelle faisant régulièrement les choux gras de la presse à sensation. En 1930, les reporters de *Détective* se rendent ainsi à l'Institut Sibylla rue Montmartre au sujet du criminel Michel Almazian. « En chirologie criminalistique, l'aspect du pouce est important » déclare le directeur de l'Institut, « On a repéré depuis longtemps qu'il existait une sorte de "pouce-meurtrier" reconnaissable à sa raideur, à sa première phalange "en bille" (l'instinct de violence élargit cette phalange au point qu'un simple bombement à la face interne indique déjà la tendance à l'impatience), à sa deuxième phalange courte (manque de

[40] *Ibid.*, Lettre de Herboulet à Locard, 26 octobre 1934.
[41] *Ibid.*, Étude de la femme A, 26 octobre 1934.
[42] *Ibid.*, Lettre de Locard à Herboulet, 2 novembre 1934.
[43] Manuel Viotti, « Dactyloscopie et anthropologie », *R.I.C.*, n°10, 1931, p. 747.
[44] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Hégélé à Locard, 26 décembre 1949.

logique). Dans le crime pour vol (ce dont on accusait Almazian) la ligne de tête, en général, se recourbe vers la base de l'auriculaire, c'est-à-dire vers le Mont de Mercure »[45]. La suspicion à l'égard de la science des mains n'était-elle pas aussi grande un demi-siècle plus tôt ? En août 1885, Pierre Aubry s'insurgeait déjà dans *La Petite République* : « Ce que la chiromancie a fait tourner de têtes est absolument incroyable ! Des gens qui font profession de ne croire à rien voyaient dans la main les signes cabalistiques de Saturne et de Mars, de Jupiter et de Vénus ; et croyaient, dur comme fer, aux cartes des bohémiens et aux amusantes fantaisies de Desbarolles. L'humanité est crédule et simpliste. Comme autrefois certains phrénologues de fantaisie avaient trouvé dans le cerveau une case pour le vice et une case pour la vertu »[46]. Cette coupure de presse figure en bonne place dans les archives personnelles de Lacassagne déjà intéressé par le sujet[47]. Le maître de Locard amassait les publications tantôt défavorables tantôt positives, tel un passage de l'*Histoire des bagnes* de Pierre Zaccone rappelant que « La chiromancie a des points de contact nombreux avec la phrénologie »[48]. Les recherches menées au laboratoire de Lyon en 1934 ne constituent donc qu'une forme de retour en arrière.

2. Une inégale clairvoyance

Le rapport de Locard à la phrénologie et, plus largement, à l'anthropologie criminelle vient immanquablement poser la question de sa clairvoyance et surtout de ses limites. Alors qu'il fait figure de visionnaire, prophétisant dès 1903 la victoire des empreintes digitales sur le bertillonnage, l'élève de Lacassagne revendique la même année « la doctrine de Gall, dont l'école médico-lyonnaise n'a jamais cessé de se réclamer, tout en reconnaissant les exagérations et la part réelle d'erreur qui y ont été introduites par l'auteur même, et surtout par Spürzheim »[49]. Trente ans plus tard, un ancien policier lyonnais ayant bien connu Locard et fort désireux de faire avancer l'affaire Prince pense lui fournir une piste : « Je me suis trouvé en présence d'un indou de Pondichéry (francisé) qui fait de la psychanalyse dans l'esprit de Paul Heuzé, doué d'un potentiel psychique certain et d'une rapidité de perception indiscutable sinon précise (horoscope, chiromancie, physiognomonie et transmission mentale)[50]. Dans l'entre-deux-guerres, la réputation de Locard ne s'arrête donc pas à la seule sphère ésotérique, elle s'aventure également du côté de la science fondée par Lavater vers 1780, la physiognomonie aspirant à révéler le caractère des hommes d'après leur visage[51].

Loin d'être une réputation galvaudée, la fascination de Locard pour cette science du passé reste effectivement tenace, à tel point qu'il conseille vivement la lecture des œuvres du théologien suisse à ses interlocuteurs désireux d'en savoir plus sur le signalement : « La physiognomonie est une question tout à fait intéressante et sérieuse sur laquelle vous trouverez une documentation importante dans les

[45] M. C. Poinsot, « Sa main exprime la bonté », *Détective*, tome 79, 1er mai 1930, p. 5.
[46] Pierre Aubry, « La main », *La Petite République*, 22 août 1885.
[47] Fonds Lacassagne, Ms5203, coupures de presse assemblées.
[48] Pierre Zaccone, *Histoire des bagnes depuis leur création jusqu'à nos jours*, Clichy, Dupont, 1875, p. 386 ; voir aussi Nicolas Vashide, *Essai sur la psychologie de la main*, Paris, Marcel Rivière, 1909, 501 p.
[49] Edmond Locard, « Chronique latine. *L'homme de génie* du prof. Lombroso », *A.A.C.*, 1903, p. 373.
[50] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bongard à Locard, 30 août 1934.
[51] Christophe Bouton, Valéry Laurand et Layla Raïd (dir), *La physiognomonie. Problèmes philosophiques d'une pseudo-science*, Paris, Kimé, 2005, 256 p.

ouvrages de Lombroso et aussi de Desbarolles. Vous pourrez relire aussi les travaux de Gall et le très bel ouvrage de Lavater *L'art de connaître les hommes par la physiognomonie* »[52]. Quand il écrit ces lignes dans les années 1930, il a déjà tourné le dos depuis longtemps à la phrénologie qu'il distingue nettement de sa discipline sœur. Dans un article de *La Vie lyonnaise*, il affirme : « la forme du crâne ne correspond pas à la forme de son contenu, pas même dans les grandes lignes, et pas du tout dans les détails. La science de Gall, de Lavater, de Spurzheim n'est qu'un roman, [mais] si la crânioscopie est une illusion, la physiognomonie dont elle est un chapitre, n'en est pas une du tout. Là, ils ont vu clair et ils ont dit des choses justes et fines »[53].

Cet « homme ancré dans le XIX^e^ siècle »[54] – comme aimait à le rappeler André Mure – ne s'est-il pas également fourvoyé dans le domaine de la recherche en paternité, incapable d'anticiper les grandes évolutions à venir ? Spécialiste proclamé de la dactyloscopie, Locard se voit rapidement confronté au problème de l'hérédité potentielle des empreintes digitales. Dans *L'identification des récidivistes* parue en 1909, il fait montre d'une grande prudence : « Cette question, fort controversée, appelle encore des recherches »[55]. Aucun consensus ne se dégage effectivement et, par exemple, Bertillon « affirme qu'entre frères et surtout frères jumeaux, on peut rencontrer des empreintes présentant sur une certaine étendue des particularités communes dépassant le chiffre de dix ou même quinze »[56]. Pourtant, l'élève de Lacassagne parvient à livrer subtilement son sentiment à la fin de son paragraphe : « Dans un mémoire intitulé *La dactiloscopia y la Herencia*, que j'avais été chargé de présenter au congrès de criminologie de Turin (1906), le professeur Rodolfo Senet, de la Plata, étudie les empreintes d'une famille représentant cinq générations. La conclusion, au point de vue de l'hérédité, quel qu'en soit le type (continu, alterné, sexuel, etc), est formellement négative ». Trois mois après la mort du fondateur de l'anthropométrie, se sentant peut-être plus libre d'affirmer ses convictions, Locard adopte un ton plus péremptoire à propos de « la possibilité de confusion entre les dessins digitaux d'individus appartenant à une même famille. Hors le cas de jumeaux, une telle crainte est purement chimérique. Les recherches de Rodolfo Senet, comme celles, antérieures, de Forgeot, ont fait voir que les types digitaux ne sont nullement héréditaires »[57], pour finalement signaler outre l'exception des frères jumeaux celle des « idiots ».

Après la Grande Guerre, au déni de la voie dactyloscopique s'ajoute cette fois le rejet d'une possible filiation par le sang : « Parmi les fantaisies qu'a pu inspirer la recherche de la paternité, celle que vous voulez bien me signaler est une des plus fortes », estime Locard face à un magistrat savoyard en 1922. Il renchérit : « Nous gémissons dans les laboratoires sur l'infinie difficulté d'identifier deux prises de sang sur un même individu. Mais identifier le sang d'un père avec celui de son fils est au-dessus, je ne dirais pas des ressources de l'art, mais de nos plus lointaines espérances. La seule chose qui pourrait sembler raisonnable dans ce roman cinématographique c'est qu'il y eut une tare héréditaire

[52] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Denogent, 6 avril [sans année, entre 1932 et 1939].
[53] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « Tâter les bosses », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [vers 1940], p. 6.
[54] Laurent Teil, entretien oral du 8 février 2014, Sablons.
[55] Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, pp. 166-167.
[56] Pierre Garraud, *La preuve par indices dans le procès pénal*, Paris, Recueil Sirey, 1913, p. 127.
[57] Edmond Locard, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, n°245, 15 mai 1914, p. 333.

commune au père et à l'enfant »[58]. Toute inflexible que soit sa position, elle ne tient guère face aux aléas climatiques judiciaires. Régulièrement sollicité par les justiciables, avocats et journalistes, le directeur du laboratoire de police ne peut que constater la vivacité du débat. Durant l'été 1927, le professeur Recze de l'université de Vienne parvient ainsi à faire déclarer père d'un enfant un industriel autrichien qui niait l'être. Le correspondant parisien du *Daily Express* s'empresse alors d'interroger Locard dont l'avis fait autorité : « La preuve de la paternité par les empreintes digitales est, de façon certaine, extrêmement rare. Je suppose que dans le cas décrit par Recze, il y avait une extraordinaire ressemblance entre les empreintes du fils et du supposé père »[59]. Bien que parvenant à s'extirper du piège grâce à l'argument facile mais au demeurant efficace de « l'exception »[60], Locard ne peut désormais qu'intégrer ces divers procédés dont il niait la validité scientifique. Lorsqu'un avocat lui demande deux ans plus tard ce qu'il « préconis[e] pour établir la filiation », il évoque la « famille de sang » ainsi que « l'étude des empreintes digitales »[61].

Il rajoute néanmoins une troisième solution lui permettant de rester fidèle à ses convictions, à savoir les « ressemblances physiques ». Ardent défenseur du portrait parlé, il estime que les traits du visage constituent une preuve de paternité certes purement indicative mais en tout cas nettement plus fiable que les deux autres moyens : « Je suis entièrement de votre avis. Je ne crois pas du tout qu'il soit possible d'agir en dehors des indications précises et limitatives de l'article 340. Les preuves physiologiques ou anatomiques ne pourraient venir qu'en renfort des preuves admises par la loi. J'ai eu plusieurs fois à les rechercher, mais toujours à titre d'indication pour éclairer la religion de pères putatifs inquiets »[62]. Comme Bertillon[63], il défend particulièrement « l'emploi de l'oreille en criminalistique »[64], ayant notamment exploité cet indice lors de l'affaire de « l'amnésique de Lyon »[65] durant l'été 1922. Empreintes digitales et sang pour preuves négatives de paternité, le visage comme indicateur non légal mais plus fiable, tel est donc le *credo* de Locard dans les années 1920.

La rédaction du *Traité de criminalistique* offre l'occasion d'une mise au point de la question, une opportunité dont Locard ne se saisit pas : « Sur l'hérédité des dessins digitaux, mon sentiment n'a pas varié depuis qu'a été écrit le premier tome de cet ouvrage […] : les empreintes digitales peuvent fournir une indication, parfois intéressante s'il s'agit de types exceptionnels ; elles ne constituent pas une preuve de la filiation. Quant aux familles de sang, on a vu plus haut les réserves faites par Lattes dont la compétence en cette matière est indiscutée. Malgré la valeur évidente des résultats déjà acquis, la détermination du groupe sanguin est une preuve négative, non une preuve positive de la filiation »[66]. *Statu quo* en somme. La hiérarchie des preuves reste également inchangée : « je ne crois pas du tout

[58] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Reverdet, 3 juillet 1922.
[59] Raymond Fendrick, « Finger-prints hereditary. Paternity of child proved », *The Daily Express*, 30 août 1927.
[60] Edmond Locard, « La preuve de la paternité par les empreintes digitales », *Lyon Républicain*, 8 septembre 1933.
[61] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Maître Bersheim à Locard, 6 avril 1929.
[62] *Ibid.*, Lettre de Locard à Maître Bersheim, 9 avril 1929
[63] Alphonse Bertillon, *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Melun, Imprimerie administrative, 1893, p. LI ; Jean-Marc Berlière et Pierre Fournier (dir.), *Fichés ? Photographie et identification (1850-1960)*, Paris, Perrin, 2011, p. 46.
[64] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au correspondant de l'*International Press Bureau*, 16 mars 1928.
[65] Edmond Locard, « Un bout d'oreille permit de soupçonner d'escroquerie l'étrange amnésique de Lyon, », *France Soir*, 8 juin 1951.
[66] *Id.*, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 4, 1932, p. 837.

qu'on puisse, dans l'état actuel des choses, accorder une confiance sérieuse à la détermination de l'hérédité par l'analyse du sang. Je préférerais, pour ma part, l'examen des empreintes digitales, et surtout celui des oreilles »[67] qui « reste la méthode de choix »[68]. La certitude du début du siècle n'est en tout cas plus à l'ordre du jour et « toute confirmation est bonne à rechercher ». Le flottement apparaît très clairement dans une réponse formulée en 1936 : « Le mieux pour vous serait d'avoir ou de trouver quelque lettre dans laquelle le jeune homme fasse une allusion quelconque à sa paternité. En dehors de ce moyen de preuve qui est de beaucoup le plus simple, on peut tenter la preuve scientifique par l'examen du sang, l'examen des empreintes digitales (très peu sûr) et l'examen des traits, et en particulier des oreilles »[69]. L'aveu écrit, telle serait finalement la meilleure preuve à apporter. Il ne s'agit pourtant pas d'une simple proposition de circonstance, Locard confirmant au même moment dans la *Vie lyonnaise* la quatrième voie ouverte par le graphisme : « Très souvent l'écriture du fils tend à ressembler progressivement à celle du père, même quand ce n'est pas le père qui a appris à écrire au fils, même quand le fils n'a jamais vu l'écriture du père »[70].

En février 1937, un échange de courrier avec Leone Lattes – neveu de Lombroso – vient changer la donne. Sollicitant son confrère italien suite à la demande d'un avocat, Locard prend toute la mesure de son ignorance : « La jurisprudence sur la démonstration, ou mieux, sur l'exclusion de la paternité au moyen des groupes sanguins est énorme. Il est vrai que l'on n'en trouve aucune trace en France, pays, qui sous ce point de vue, s'est montré rétrograde à l'extrême. En Italie, nous sommes arrivés dès 1931 à un jugement décisif de la cour de cassation […]. En Allemagne [aussi de même qu'en] Autriche, en Scandinavie, en Belgique, en Grande-Bretagne, en Amérique latine, aux États-Unis (voir le travail tout à fait récent de Wiener : *Blood grouping tests in the NY courts*, décembre 1936) »[71]. Lattes profite enfin de sa missive pour pointer du doigt un si long silence : « Fort heureux d'avoir eu l'occasion de rafraîchir nos rapports d'amitié qui remontent au Congrès de Turin de 1906 ». Le soufflet laisse une marque écarlate sur la joue de Locard qui avait pourtant inséré *in extenso* le tout dernier article de Lattes, « L'individualité biochimique en criminologie », lors de la publication du *Traité de criminalistique* en 1932[72]. Si le travail de mise à jour était parfait, l'article italien étant paru quelques semaines à peine avant la diffusion du *Traité*, Locard avait toutefois péché par excès de pessimisme. Il avait en effet fondé son rejet de l'hérédité par le sang sur un passage beaucoup plus ouvert de Lattes : « Comme toujours lorsqu'il s'agit de méthodes nouvelles, dont le manuel opératoire n'a pas encore été précisé par une longue expérience, il faut être très prudent », mais ces nouvelles méthodes sont « sans doute appelées à un avenir encore plus brillant »[73].

Prenant finalement acte des avancées de la jurisprudence internationale, Locard réoriente son discours en faisant désormais du sang la reine des preuves comme l'atteste une lettre adressée au curé de

[67] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard au docteur Top, 17 mai 1935.
[68] Edmond Locard, « La preuve de la paternité… », *art. cit.*
[69] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard à Albert Dornier, 30 janvier 1936.
[70] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « Les dessins digitaux sont-ils héréditaires ? », *La vie lyonnaise*, s.d. [fin des années 1930].
[71] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Lattes à Locard, 20 février 1937.
[72] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 4, 1932, p. 559.
[73] Leone Lattes, « L'individualité biochimique en criminologie », *Revue de droit pénal et de criminologie*, juin 1932, p. 610.

Demptézieu en 1940 : « La preuve par le sang est en effet, et de beaucoup, la meilleure. Elle n'exige qu'une très petite quantité de sang […] Le tribunal n'est pas obligé d'admettre la preuve d'une façon absolue, puisque bien entendu, elle n'est pas dans les codes, mais il en tient nécessairement le plus grand compte. Comme preuves complémentaires, on peut procéder à l'examen de l'oreille externe et des dessins digitaux. Mais ce dernier moyen est peu sûr »[74]. Le degré de validité de cet indice fait d'ailleurs l'objet de débats, ainsi Lucien Amy de l'Identité judiciaire parisienne propose une étude sur la probabilité de l'usage des groupes sanguins en 1945 même si « les lois de leur hérédité [sont désormais] établies d'une manière tout à fait solide »[75]. Après la Seconde Guerre mondiale, Locard ne jure plus que par le sang alors qu'une nouvelle piste commence à être explorée : « la recherche de paternité ne peut se faire par l'analyse des cheveux mais seulement par l'analyse du sang »[76]. Pari perdu, une fois encore, puisque les recherches génétiques – il est vrai fort postérieures – démontreront tout l'intérêt de ce domaine pour la criminalistique. En 1950, le directeur du laboratoire de police réitère sa position devant un magistrat avignonnais, conservant la démarche qui était déjà celle des experts du début du siècle : « L'examen des cheveux peut donner une indication, s'il existe dans les deux mèches une anomalie identique. S'il s'agit de types courants les éléments notés (nuance, diamètre, indice médullaire, formes de la pointe et du bulbe, cuticule) ne constituant pour leur identité qu'une preuve indiciale bien fragile »[77].

Décidément peu avisé dans le domaine de la filiation, Locard manifeste également une clairvoyance aléatoire du côté de la police internationale. Alors qu'il figure parmi les acteurs majeurs de ce projet, il se montre défaitiste auprès de son ami Goddefroy début 1922 : « Je ne sais pas si le projet de police internationale se réalisera jamais, en tous cas ce n'est pas pour demain. Si le projet semble prendre corps, je serai trop heureux de mettre ma faible influence à votre service »[78]. Un an plus tard, il fait montre de la même résignation auprès du rédacteur en chef de *La Police* : « Vous me demandez mon sentiment sur l'organisation de la police internationale. Vous savez que j'en suis extrêmement partisan. [...] En attendant, le plus pressé serait de réunir un congrès de police scientifique, mais vous savez combien c'est difficile par ces temps de passeports et de paperasses compliquées »[79]. Or, la même année, Schober met sur pied la Commission internationale de police criminelle à Vienne. Locard fait régulièrement preuve d'un grand pessimisme à l'égard de la coopération policière mondiale, convaincu que celle-ci ne pourra s'épanouir qu'une fois la question de la langue résolue. C'est pourquoi il fait, comme d'autres, le pari ambitieux mais voué à une impasse de l'esperanto. Lors de la publication de *L'identification des récidivistes* début XX^{e}, il s'était pourtant montré des plus réservés, ne relevant qu'un avantage au dictionnaire espérantiste du portrait parlé proposé par Édouard Mallet : « Pour ceux mêmes qui ne sont point des fervents de l'espéranto, ce vocabulaire sera du plus grand secours, puisqu'il

[74] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard au curé de Demptézieu, 10 décembre 1940.
[75] Lucien Amy, *Probabilités. Groupes sanguins et paternité (communication à la Société de statistiques de Paris le 17 mai 1944)*, Nancy-Berger-Levrault, 1945, p. 3.
[76] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Henri Chevalier, 4 juillet 1946.
[77] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au président du tribunal civil d'Avignon, 30 novembre 1950.
[78] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Goddefroy, début 1922.
[79] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au rédacteur en chef de *La Police*, s.d. [début 1922]

permettra aux agents qui en seront munis de déchiffrer un signalement rédigé à l'étranger, par comparaison entre les abréviations lues, et celles correspondantes dans la langue qu'ils parlent »[80].

La relance du projet unificateur de Locard après la Grande Guerre s'accompagne d'un revirement de position quant à l'espéranto. En 1922, il demande au secrétaire de la section espérantiste de Lyon de lui adresser, *via* le doyen de la faculté de lettres, les documents afférents à son organisation afin « [d']en tirer la matière d'un article utile »[81] pour le *Lyon Républicain*. Probablement s'agit-il d'une réponse à la circulaire du ministre de l'instruction publique Léon Bérard prise le 3 juin et interdisant l'utilisation des locaux scolaires pour l'enseignement de l'espéranto. Féru de linguistique, Locard ne peut que prendre la défense de la citadelle espérantiste, tout comme son entourage. Le gouvernement Herriot revient ainsi sur cette interdiction dès 1924, année voyant également la diffusion d'un manifeste de 42 membres de l'Académie des sciences en faveur de cette langue. Louis Lumière, membre de ce groupe, déclare ainsi : « Je suis convaincu que la généralisation de l'emploi de l'espéranto pourrait avoir les plus heureuses conséquences en ce qui touche les relations internationales et l'établissement d'une paix universelle »[82]. Les articles de Locard s'avèrent des plus satisfaisants puisqu'en 1926 ce « très obligeant appui »[83] lui offre « le titre de membre d'honneur de la Fédération espérantiste universitaire de France » et, de ce fait, une place au « Comité de patronage » présidé par le doyen de la faculté de lettres. En 1928, le secrétaire-général de la Société française pour la propagation de l'espéranto – Georges Pouchot – invite Locard à rejoindre le comité de patronage du congrès national devant se tenir au mois de mai à Lyon[84]. Herriot, alors ministre de l'Instruction publique, fait déjà partie de ce comité.

La connexion avec la police finit logiquement par s'établir. Dans l'avant-propos du premier numéro de la *R.I.C.* paru en 1929, le rédacteur en chef interroge déjà les lecteurs : « Jugent-ils avantageux que les articles écrits soient suivis d'un résumé dans d'autres langues ? L'espéranto apparaît-il comme désirable pour ces résumés ? Nous ferons selon les suggestions reçues »[85]. Les réponses enregistrées conduisent finalement à un *statu quo*. La question semble pourtant faire écho puisque deux ans plus tard Locard est contacté par Antoine Schwartz – inspecteur strasbourgeois et secrétaire de l'Amicale des fonctionnaires espérantistes de la police de France et des colonies – pour sonder les lecteurs de la revue au sujet de « l'utilité de l'espéranto en criminalistique »[86]. Cette société, éditrice de la *Tribune espérantiste*, propose « des cours par correspondance »[87] et souhaite bénéficier de l'appui de Locard. Enjoint de donner son avis, ce dernier fournit une réponse des plus mesurées… quasiment deux mois plus tard : « cette langue auxiliaire représente un immense progrès » et, pour la police, « Il serait évidemment beaucoup plus simple que l'espéranto fût partout compris et qu'on pût s'en servir partout comme langue scientifique et technique. Ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est de renoncer à

[80] Edmond Locard, *L'identification…*, *op. cit.*, p. 397.
[81] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire de la section espérantiste de Lyon, 22 mai 1922.
[82] André Védrine, *1895-1995 : cent ans d'espéranto dans la région Rhône-Alpes et en Saône-et-Loire*, Lyon, A. Védrine, 2007, p. 192.
[83] A.M.L., 31ii16, Lettre de Charles Despeyroux à Locard, 4 novembre 1926.
[84] *Ibid.*, Lettre de Pouchot à Locard, 3 avril 1928.
[85] Edmond Locard, « Avant-propos », *R.I.C.*, n°1, juillet 1929, pp. 5-6.
[86] « Nouvelles. L'espéranto et la police », *R.I.C.*, n°8, 1932, p. 635.
[87] A.M.L., 31ii16, Lettre de Schwartz à Locard, 19 avril 1932.

poursuivre pour l'espéranto des visées littéraires qui sont illusoires et peut-être absurdes »[88]. Manifestement perclus de doutes, il louvoie et finit par opposer une limite littéraire, s'éloignant du cœur de la question. Cela fait en réalité dix ans qu'il signale ce danger. En 1922, lors de la polémique autour de la circulaire Bérard, il mettait déjà en garde les lecteurs du *Lyon Républicain* contre le crime de « lèse littérature »[89].

L'échange avec Schwartz est donc l'occasion de réexaminer le problème et Locard finit même par intégrer le comité de patronage de l'Amicale, promettant son appui[90]. Il s'agit ni plus ni moins d'un pari, y compris du côté de Schwartz qui accepte de publier la lettre mi-figue mi-raisin de Locard dans la *Tribune espérantiste*[91]. Le directeur lyonnais affronte logiquement l'ire des espérantistes les plus convaincus[92]. Dans les mois qui suivent, la teneur des courriers reçus confirme en tout cas la curiosité des lecteurs de la *R.I.C.*. Du côté italien par exemple, le graphologue parmesan Luigi Spotti[93] et le médecin légiste turinois Giorgio Canuto apportent leur soutien, le second affirmant enseigner cette langue depuis plusieurs années « à tous ceux qui désirent l'apprendre, par des cours publics, dans les écoles de ma ville »[94]. Ces retours positifs finissent par emporter la conviction de Locard. Tout en poursuivant le combat à la faculté de lettres lyonnaise – introduction de la leçon de rentrée de Lydia Zamenhof en 1936, la fille de l'inventeur polonais de l'espéranto[95] – Locard rejoint la tête de la promotion de cette langue auprès des forces de l'ordre.

La coopération avec l'Amicale s'accélère en 1933. Schwartz devient également secrétaire de la très ancienne ligue policière espérantiste et relance à ce titre la publication de l'*Internacia Polica Buleteno*, organe officiel du mouvement[96]. Trouvant là un regain de motivation, Locard suggère l'écriture d'un dictionnaire français-espéranto destiné à la police, une proposition validée par la ligue dès janvier 1934[97]. Les choses vont donc bon train et ce d'autant plus que Georges Pouchot offre au mois d'octobre d'ouvrir des cours d'espéranto aux policiers lyonnais[98]. Une telle synergie ne peut toutefois permettre à Schwartz d'occulter le démarrage poussif de l'*Internacia Polica Buleteno* dont le « nombre d'abonnés insuffisant [n'a pas permis d'] assurer une édition mensuelle régulière »[99]. Il relance donc la dynamique en proposant à Locard de prendre la direction du bulletin du service d'information internationale pour la police. Ce dernier, qui doit ouvrir le 1er avril 1935, vise à « renseigner régulièrement les rédacteurs de journaux professionnels et les administrations de police sur tout ce qui se passe dans le monde entier au point de vue police et sciences policières »[100]. Face à un

[88] A.M.L., 31ii16, Lettre de Locard à Schwartz, 9 mai 1932.
[89] Sennevières, « La crise de l'espéranto », *Le Lyon Républicain*, 27 août 1922.
[90] A.M.L., 31ii16, Lettre de Locard à Schwartz, 21 avril 1932.
[91] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 19 mai 1932.
[92] *Ibid.*, Lettre de Marcel Laignier à Locard, 13 juillet 1932.
[93] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Spotti à Locard, 18 février 1933.
[94] *Ibid.*, Lettre de Canuto à Locard, 13 janvier 1933.
[95] Edmond Locard, « Le succès d'une langue internationale », *La Vie Lyonnaise*, 1936, p. 10.
[96] A.M.L., 31ii16, Lettre de Schwartz à Locard, 3 juin 1933.
[97] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 14 janvier 1934.
[98] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 6 octobre 1934.
[99] *Ibid.*, Antoine Schwartz, *Rapport sur la situation du mouvement international en faveur de l'utilisation pratique de l'espéranto par la* police, 1er mars 1935.
[100] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 6 octobre 1934.

Locard enthousiaste mais inquiet « de ne pas disposer d'un temps suffisant pour [s]'en occuper »[101], Schwartz joue cartes sur table : « Vous savez très bien qu'il suffira d'annoncer [que notre revue] paraîtra sous votre direction pour rallier à notre programme tous ceux dans le monde qui travaillent à l'amélioration des méthodes de police »[102], « votre exemple a été suivi déjà par d'autres criminalistes éminents à l'étranger »[103]. En clair, il servira de prête-nom afin de libérer le directeur lyonnais de toutes les contraintes administratives et éditoriales. L'inspecteur strasbourgeois assure également son interlocuteur de son allégeance : « En ce qui concerne nos projets, vous pouvez donc constater que j'ai suivi vos directives. Laisser de côté tout idéalisme »[104]. L'argumentaire fait mouche, Locard relève le défi et lance une nouvelle offensive médiatique en 1935 dans le *Lyon Républicain* en affirmant : « il n'y a pas de métier plus résolument "international" que celui de policier. Ceci à tous les étages. Le gardien de la paix en uniforme, planté au coin de la rue, est abordé par des étrangers qui lui demandent leur chemin en allemand, en anglais ou en espagnol […] Dans ces conditions, il est évident que l'emploi de l'espéranto, si ce n'est pas une panacée, est du moins un palliatif extrêmement appréciable »[105]. Signe d'une mécanique parfaitement huilée, le Strasbourgeois Hubert Ferez, directeur de la *Tribune espérantiste* et ami de Schwartz, reproduit en 1936 tel quel l'article du *Lyon Républicain*[106], appuyant un peu plus ce qui est ouvertement qualifié de « propagande »[107].

Parangon de l'engagement locardien en faveur de l'espéranto, la seconde moitié des années 1930 ne constitue pas pour autant le chant du cygne de cette collaboration. Si le dictionnaire français-espéranto ne voit effectivement jamais le jour[108], le directeur du laboratoire de police continue à promouvoir la cause et à répondre favorablement aux sollicitations, y compris pendant l'Occupation. En 1944, le Cercle espérantiste universitaire salue ainsi son l'article paru dans *La Page*[109]. Ayant fusionné un an plus tard avec l'Amicale espérantiste, ce qui devient la Société espérantiste de Lyon convie Locard à son inauguration[110]. Membre de cette société, Louis Perret sollicite en 1946 un texte pour « la série "Opinions et vœux", chapitre "Police internationale", des *Feuillets encyclopédiques de documentation espérantiste* »[111]. Un nouvel « article sur la "Nécessité d'une langue internationale dans la police" »[112] alimente cette encyclopédie en 1950. Libéré de la charge du laboratoire, Locard s'engage encore plus durant la décennie qui s'ouvre alors, patronnant le congrès universel espérantiste à Oslo en 1952[113] et signant la pétition favorable à l'introduction de l'espéranto à titre d'option au baccalauréat en 1957[114].

[101] *Ibid.*, Lettre de Locard à Schwartz, 8 octobre 1934.
[102] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 7 novembre 1934.
[103] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 6 octobre 1934.
[104] *Ibid.*, Lettre de Schwartz à Locard, 6 octobre 1934.
[105] Edmond Locard, « Police et espéranto », *Le Lyon Républicain*, 29 mars 1935.
[106] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Ferez à Locard, 19 février 1936.
[107] A.M.L., 31ii16, Lettre de Schwartz à Locard, 6 octobre 1934.
[108] *Ibid.*, Edmond Locard et Antoine Schwartz, *Dictionnaire technique à l'usage des fonctionnaires de la police français-espéranto espéranto-français*, Internacia polica ligo, Strasbourg, 1935, manuscrit inachevé.
[109] A.M.L., 31ii16, Lettre de Lucien Claudy à Locard, 8 août 1944.
[110] *Ibid.*, Lettre de Richard Lévin à Locard, 6 décembre 1945.
[111] *Ibid.*, Lettre de Perret à Locard, 30 décembre 1946.
[112] *Ibid.*, Lettre de Perret à Locard, 26 septembre 1950.
[113] *Ibid.*, Lettre de Richard Lévin à Locard, 3 juin 1952.
[114] *Ibid.*, Lettre de Richard Lévin à Locard, 13 février 1957.

3. La police scientifique contre les libertés individuelles ?

Le regard régulièrement tourné vers l'avenir du fait de ses nombreux projets, Locard défend une certaine conception du progrès basée sur le fichage généralisé. Pouvait-il en être autrement pour l'homme dont le nom restera, et pour longtemps, associé au modèle de fiche internationale du congrès de Turin ? Bien qu'il ne s'agisse que d'identification judiciaire et non civile, le glissement de l'un vers l'autre s'opère assez rapidement. Dès 1912, alors que son laboratoire de police est installé dans le paysage judiciaire local, il estime : « on peut faire mieux. Nous avons à Lyon des brigades spécialement chargées de la surveillance de la rue : toutes les fois qu'elles rencontrent des bandes de jeunes vagabonds, même sans qu'il y ait contre eux charge suffisante pour les incarcérer, on prend leurs empreintes digitales qu'on envoie au laboratoire. Nous possédons ainsi des armes contre les futurs criminels avant même leur première faute grave ce qui permet, à l'occasion, de les identifier par leurs traces alors qu'ils seront délinquants primaires »[115]. La logique reste donc la même que celle exposée dans *L'identification des récidivistes* en 1909, à savoir trouver plus rapidement les coupables *via* les archives. La peur du vagabondage, sur laquelle s'appuie Locard, s'inscrit dans une rhétorique de l'ordre bien rôdée. « État congénital » pour Lombroso, « syndrome de l'automatisme ambulatoire » pour Jean-Martin Charcot, « dromonomanie des dégénérés » pour le docteur Dubourdieu … le discours médical stigmatise régulièrement cette déviance dans les dernières années du XIX[e] siècle[116]. Lorsque Locard publie son article en 1912 dans les *Archives*, les nomades doivent d'ailleurs désormais porter en permanence un carnet anthropométrique. Bien que cette loi du 16 juillet 1912 soit difficile à appliquer avant la création des fichiers préfectoraux dans les années 1920[117], le fichage des civils progresse. Dans ses souvernirs publiés dans l'entre-deux-guerres, Pierre Gonnard ouvre d'ailleurs son chapitre consacré au laboratoire par une photographie intitulée « Mensuration d'une tribu de romanichels »[118], associant de fait la rue Saint-Jean à l'encartage des tsiganes.

Au-delà de la seule question des vagabonds et des nomades, Locard baigne au début du XX[e] siècle dans un milieu scientifique largement favorable au fichage des populations. Dans une « Chronique latine » de 1909, il loue ainsi le récent projet de Luis Reyna Almandos et rappelle les travaux pionniers de Lacassagne sur les passeports militaires et de Bertillon sur la protection des chèques[119]. Dans l'entre-deux-guerres, revenant sur ses années de rédaction aux *Archives d'anthropologie criminelle*, il se souvient également que Manuel Viotti et Luigi Tomellini publiaient déjà à l'époque de nombreux travaux consacrés à l'identification civile[120]. Reste à savoir, pour Locard, vers quel modèle se tourner. Sans grande surprise, l'Amérique du Sud fait figure, pour ce grand

[115] Edmond Locard, « La découverte des criminels par l'unique moyen des empreintes digitales. Etude sur les opérations d'initiative des laboratoires de police », *A.A.C.*, 1912, p. 839.
[116] Pierre Gaume, « Le vagabondage au XIX[e] siècle : retour sur le sens et les usages d'un délit (1815-1912) », communication au séminaire du C.E.S.D.I.P., 17 mai 2016 ; Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, p. 55.
[117] Emmanuel Filhol, « La loi de 1912 sur la circulation des "nomades" (tsiganes) en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°2, 2007, p. 135 ; *Id.*, « Le discours républicain sur les "nomades" (1908-1912) : les cas d'Étienne Flandrin et de Marc Réville », *Ethnologie française*, 2018/4, n°172, pp. 687-698.
[118] Pierre Gonnard, *Trente ans de police lyonnaise (1884-1914)*, Lyon, Eureco Infographie Imprimerie, 1998, p.161.
[119] Edmond Locard, « Chronique latine. Ouvrages nouveaux sur l'identification », A.A.C., 1909, p. 527.
[120] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Antoine Bougnas, 1[er] octobre 1923.

admirateur de Vucetich, d'*eldorado* policier. En 1909, il salue l'intervention de Luis Leyna Almandos devant le congrès latino-américain de médecine de Rio, le rapport du collègue de Vucetich appelant à relever les empreintes digitales de tous les nouveaux venus sur le continent. La fascination pour les pratiques sud-américaines est générale puisque Tomellini de l'I.M.L. génois soulignait déjà, un an plus tôt, « qu'on a trop négligé la question des passeports dont l'importance est pourtant presque égale à » celle des récidivistes, pour finalement citer l'exemple de l'État du Parana au Brésil « délivr[ant] depuis quelques temps un passeport qui ne rend plus possible la substitution de la personnalité »[121].

Si Locard esquive la question du fichage dans son vaste projet de 1919, abordant juste « la mise en carte »[122] des filles publiques au service sanitaire, il continue d'y penser. En témoigne un courrier de 1923 vantant les mérites du « ministère de l'identité » installé par Vucetich en 1916, une mesure « en voie de réalisation en Uruguay et au Chili » précise le directeur du laboratoire de police, concluant : « [P]endant que nous débattons en France contre l'inertie administrative, les jeunes républiques vont de l'avant »[123]. La loi de juillet 1916 avait effectivement institué un *registro general* regroupant les empreintes digitales de chaque citoyen et étranger de la province de Buenos Aires[124]. Le service chargé de sa gestion, nationalisé quelques années plus tard, permet une véritable révolution silencieuse selon Pierre Piazza[125], chaque *cedula de identidad* comportant un double dans le *registro general* et un numéro de série mentionnant sur chaque papier ses lieu et date d'établissement. Locard jalouse une telle mesure, pas encore concrétisée en France. En 1917 les étrangers avaient été dotés d'une carte d'identité préfigurant, selon Emmanuel Blanchard, la brigade nord-africaine instituée à Paris en 1925[126]. Le projet de carte d'identité parisienne émis en 1921 n'avait, pour sa part, pas abouti[127] – probablement du fait des réticences de Bertillon vis-à-vis de la dactyloscopie[128]. Il la promeut ouvertement à la fin des années 1920 dans *La Vie lyonnaise*, précisant qu'en Argentine « on ne prend pas les empreintes le jour de sa naissance, comme on l'avait déjà proposé. Ce serait fantaisie pure, car les dessins sur les phalangettes des tout-petits sont fort difficiles à lire et impliquent l'usage gênant et continuel d'une loupe. Mais dès 12 ans, l'empreinte est parfaitement nette et d'une dimension suffisante »[129]. Locard ignore que Almandos caresse déjà le rêve d'identification des nouveaux-nés. Il fera part de ce projet argentin dès le quatrième volume du *Traité de criminalistique* tout en restant extrêmement réservé[130]. Des recherches analogues seront menées plus tard en Espagne[131] ainsi qu'au Canada[132]. La publication du *Traité* offre

[121] Louis Tomellini, « Des modifications à introduire dans les passeports », *A.A.C.*, 1908, p. 509.
[122] Edmond Locard, *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, p. 206.
[123] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de locard à Antoine Bougnas, 1er octobre 1923.
[124] Kristin Ruggiero, « Fingerprinting and the Argentine's Plan for Universal Identification in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries », in Jane Caplan et John Torpey (dir.), *Documenting Individual Identity. The development of state practices in the modern world*, Princeton, Princeton University Press, 2001, p. 193.
[125] Pierre Piazza, *Histoire…*, *op. cit.*, p. 111.
[126] Emmanuel Blanchard, « The French colonial police », *in* G. Bruinsma et D. Weisburd, *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, New York, Springer, vol. 8, 2014, p. 1840.
[127] Ilsen About et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, p. 91.
[128] Pierre Piazza, « Alphonse Bertillon et les empreintes digitales », *in* Pierre Piazza (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, p. 128.
[129] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « Le fichier universel », *La vie lyonnaise*, s.d. [1927 ou 1928].
[130] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 4, p. 839
[131] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Vicente Benincasa, 22 décembre 1938.
[132] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchène à Locard, 26 septembre 1944.

d'ailleurs l'occasion de renouveler l'appel au fichage : « Faut-il aller plus loin ? Faut-il admettre l'idée d'un registre général d'identité où figurent tous les citoyens d'un État et tous les étrangers qui y habitent. La chose a été réalisée brillamment en Argentine, au Chili et en Équateur […] je souhaite pour ma part voir instaurer en Europe les casiers civils pour lesquels l'Amérique du Sud, grâce à l'initiative du grand Vucetich et de son digne continuateur Reyna Almandos nous a donné l'exemple »[133].

Au milieu des années 1930, la marche vers le fichier général s'accélère. À l'étranger d'abord. Fin 1933, la généralité de Catalogne se tourne vers Locard pour avaliser le projet de classement décadactylaire de son tout nouveau « carnet d'identité ». Le principe de fiches à une empreinte, en vigueur depuis le début du siècle, s'avère effectivement inadapté : « le système adopté en Espagne par le D[r] Frédéric Olóriz, si jusqu'à présent a été utile pour les archives criminelles de peu d'importance, paraît insuffisant pour des archives civiles dont le nombre de fiches dépassera le million »[134]. Tandis que José Calico de l'hôpital de la Croix-Rouge de Barcelone travaille sur l'identification radioscopique, José Luis de Sagredo – un ami de Locard – est chargé de trouver un classement décadactylaire. Le « fichero vivo »[135] – les personnes décédées étant retirées de la base de données – doit ainsi concerner tous les Espagnols à partir de quatorze ans. En décembre 1934, du côté français, le ministre de l'Intérieur Marcel Régnier demande à Locard une « étude très documentée sur l'utilisation des empreintes digitales comme moyen de lutte contre le danger social manifeste que présentent les usurpations d'états civils ou l'utilisation d'états civils truqués »[136]. Il faut dire que deux mois plus tôt, l'attentat perpétré à Marseille par des Oustachis croates munis de faux passeports avait provoqué la mort du roi Alexandre de Yougoslavie et du ministre des affaires étrangères Louis Barthou[137].

Décidément au cœur des grandes manœuvres, Locard voit quelques jours plus tard Henri Cacaud et le *Redressement français* se rappeler à son bon souvenir pour promouvoir la création d'un fichier universel. L'ancien secrétaire général pour la police lyonnaise expose son plan de bataille : « Une série d'environ six articles de documentation, d'anecdotes probantes et de conclusions, est envisagée, pour paraître dans le journal quotidien *La République*, qui est, comme vous le savez sans doute, l'organe officiel – ou à peu près – du parti radical-socialiste (donc journal intermédiaire et actuellement bien situé par rapport aux pouvoirs publics) », « Votre conférence aux Ambassadeurs viendra après, et serait, en quelque sorte, la clôture, le feu d'artifice, de notre campagne » [138]. Alors qu'il se met en contact avec Charles Sannié, « dans la pensée de ménager les susceptibilités et les jalousies », il apprend l'existence d'une réflexion similaire à la préfecture de police « mais qu'il faudra beaucoup de pression pour le faire aboutir. Notre campagne vient donc à son heure ». Trois mois plus tard, un rapport adressé par Sannié au ministre de l'Intérieur propose cette fois d'instituer une carte d'identité comportant obligatoirement les empreintes digitales des dix doigts et un Office d'identification civile où seraient classés les doubles de celles-ci dans un répertoire centralisé[139]. Les initiatives fusent mais ne percent toujours pas. En août

[133] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 4, pp. 838-839.
[134] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Josep España à Locard, 23 septembre 1933.
[135] *Ibid.*, Lettre de José Luis de Sagredo à Locard, 26 février 1933.
[136] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du préfet du Rhône à Locard, 22 décembre 1934.
[137] Pierre Piazza, « Septembre 1921 : la première "carte d'identité de Français" et ses enjeux », *Genèses*, mars 2004, p. 89.
[138] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Cacaud à Locard, 16 janvier 1935.
[139] Pierre Piazza, « La première… », *art. cit.*, p. 89 ; Guillaume Neveu, *Surveiller et ficher. La veille sur l'ordre national de*

1935, le ministère Laval adopte cette fois un décret et un arrêté interministériel « portant règlement sur la circulation des Français et des étrangers, le séjour des étrangers et le régime des passeports en temps de guerre »[140]. Enfin, en décembre 1937, le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy demande aux préfets de réfléchir à l'institution de cartes pour les Français. De ces différentes pistes ou mesures, seul le règlement sur la circulation sur le territoire sera appliqué avant la fin de la III[e] République, en l'occurrence lorsque la mobilisation sera décrétée.

Le travail de fichage du laboratoire de police s'accroît alors considérablement, à tel point qu'il prend le pas sur le reste : « On vise en ce moment les cartes des étrangers. C'est un spectacle. La queue commence place Saint-Jean [soit à environ 60m]. Il y a derrière les grilles des tables en plein air où l'on prend les empreintes »[141]. La mise en place, quelques mois plus tard, du régime de Vichy, animé d'un « désir d'identification absolue »[142], se traduit par la loi du 27 octobre 1940 instituant une « carte d'identité de Français » dont doivent se munir les citoyens de plus de 16 ans. Interviewé par le *Petit Parisien* début 1941, Locard monte une nouvelle fois au créneau : « un projet qui lui est cher et qui depuis quelques mois, est entré en voie de réalisation : c'est le fichier national de tous les Français »[143]. Sans aboutir, son vœu semble donc trouver un accueil favorable. Plus largement, il faut bien reconnaitre que son discours entre parfois en résonance avec celui de l'État français. N'avait-il pas d'ailleurs publié, début 1940, un article au titre éloquent de xénélasie, terme d'origine grecque désignant l'expulsion nécessaire des étrangers ?[144] Évoquant cette question, intimement liée à celle du fichage, il avait alors estimé que le nécessaire appel aux « étrangers de race voisine », du fait d'une natalité décroissante, avait conduit à des erreurs telle « l'invasion chinoise ou nord-africaine »[145]. Un an après, dans les colonnes de *Paris-Soir*, il expliquait la régression de la criminalité par le fait « que nous avons eu enfin la possibilité de chasser les criminels. Ne croyez pas à une boutade. Où se recrutait la population de nos maisons d'arrêt, de nos bagnes ? Il suffit de consulter un fichier de police pour l'apprendre : 90% des criminels arrêtés en France étaient des étrangers »[146]. Coutumier des provocations, Locard n'en radicalise pas moins un discours qui a toujours été hostile à une immigration trop massive, celle-ci constituant la matrice du crime. Au milieu des années 1920, alors qu'un service des étrangers venait d'être institué[147], il tenait dans le même journal un discours plus modéré : « Dans l'état actuel des choses, une forte immigration de "race blanche" n'est pas un péril. Elle est un avantage. Et elle est une nécessité »[148]. Sa conviction d'une connexion forte entre crime et immigration était toutefois déjà solidement ancrée comme le démontre ce commentaire alors adressé à Justin Godart : « Il convient de faire ressortir que les courants d'émigration et l'immigration n'ont jamais été aussi intenses, et que dans chaque pays la

l'entre-deux-guerres à travers les archives de renseignement politique de la Seine-Inférieure, Thèse de sociologie dirigée par Michalis Lianos, Université de Rouen, 2018, 618 p.

[140] *Id.*, « Alphonse… », *art. cit.*, p. 124.

[141] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Bichambis, 8 septembre 1939.

[142] Pierre Piazza, *Histoire…*, *op. cit.*, p. 163.

[143] Géo-Charles Véran, « Chez le docteur Locard, magicien de la police criminelle », *Le Petit Parisien*, 25 mars 1941.

[144] Olivier Caporossi, *Histoire de la police des étrangers. Les expériences atlantiques (XIV[e]-XX[e] siècles)*, Paris, Les Indes savantes, 2015, 178 p.

[145] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « La xénélasie », *La vie lyonnaise*, s.d. [début 1940].

[146] Henri Danjou, « Le crime diminue en France », *Paris-Soir*, 18 février 1941.

[147] A.D.M.L., 4M9, Note sur la création d'un service des étrangers, s.d. [1920]

[148] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « L'immigration en France », *La vie lyonnaise*, s.d. [décembre 1927].

majorité des criminels sont étrangers »[149]. Une fois à la retraite, dans les années 1950, les propos de l'ancien directeur lyonnais friseront même la caricature. « En effet, vous dites que "99,50% des crimes sont commis par des étrangers et qu'il n'y aurait plus besoin de police lyonnaise sans ces éléments » écrit alors « Une Lyonnaise » excédée, affirmant que « La xénophobie ne devrait plus être de ce siècle »[150].

En retour, de telles déclarations valent à Locard certains témoignages d'amitié troublants. En 1931, André Frécon – auteur d'un travail pionnier sur les empreintes digitales sous Lacassagne – le félicite pour sa dernière publication : « J'ai lu cette semaine dans un journal le résultat de vos recherches sur les empreintes digitales suivant les races. Inutile de vous dire que cela m'a beaucoup intéressé et je vous remercie d'avoir cité ma thèse. Mais je tiens surtout à vous féliciter d'avoir créé ces trois types bien définis, ce qui pourra servir, non seulement aux romanciers, mais à la police judiciaire, depuis que la France est devenue cosmopolite »[151]. Pour lui signifier son amitié, Frécon lui adresse quelques mois plus tard des moulages de dents destinés au musée de criminalistique[152]. Début 1943, le chimiste Louis Reutter de Rosemont réfugié Suisse depuis l'invasion de la zone sud affiche son pétainisme sans détour : « Que faut-il souhaiter ? Victoire anglaise, je ne puis, à cause des bolchévistes, puis les juifs, les francs-maçons, les radicaux reprendraient le gouvernail, et alors ce serait à recommencer. Victoire allemande, comme Pétain a l'air de le désirer, ainsi la civilisation conserverait son rang, il y aurait de l'ordre […]. Hélas, nous devons là encore nous soumettre et souhaiter que ce cauchemar voulu par les juifs finisse bien vite ! »[153]. Ami d'Auguste Lumière, Reutter de Rosemont obtiendra après la guerre que Locard écrive la préface de l'un de ses ouvrages[154].

La question du rapport de Locard à l'Occupation ne peut donc être éludée. Dans les mois qui précèdent, le chef de la police scientifique tient une position radicale sur l'immigration tout en multipliant les gestes à l'égard des réfugiés politiques, et notamment les juifs. En 1937, il s'assure que sa stagiaire « israélite allemande » Kathe Sassen obtienne un emploi dans une clinique, indiquant à l'Office du travail que l'avis défavorable dont elle fait l'objet relève probablement « [d']une erreur »[155]. En janvier 1940, il accepte de « recommande[r] au service de la Sûreté un nommé Steinberger, réfugié autrichien israélite »[156] qui vient d'être convoqué au palais de justice. Patriote et manifestement défavorable au socialisme révolutionnaire, il dénonce au chef de la Sûreté en décembre 1939 « Léa Celle et sa mère [qui] tiendraient des propos défaitistes et participeraient à la propagande communiste »[157]. Avec la défaite puis la collaboration d'État, Locard se retrouve dans une position relativement inconfortable, l'homme étant connu pour ses amitiés radicales. Il se prête néanmoins de bonne grâce à la cérémonie prestation de serment, échappant à cette obligation du fait de son statut : « 16h30. J'arrive à la Préfecture. Longue cérémonie dans le grand salon de fête du 1er étage,

[149] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Godart, 30 avril 1925.
[150] A.M.L., 31ii46nc, Lettre d'une Lyonnaise anonyme à Locard, 28 septembre 1953.
[151] Bibliothèque de Criminocorpus, Lettre de Frécon à Locard, 15 mars 1931.
[152] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Frécon à Locard, 23 juillet 1932.
[153] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Reutter de Rosemont à Locard, 28 janvier 1943.
[154] *Ibid.*, Lettre de Reutter de Rosemont à Locard, 9 juillet 1950.
[155] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard au directeur de l'Office du travail de Lyon, 3 septembre 1937.
[156] *Ibid.*, Lettre de Odille Vittowka [?] de l'académie de braille à Locard, 8 janvier 1940.
[157] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au chef de la Sûreté, 5 décembre 1939.

terriblement 1900 or et pourpre, lustres de cristal. Cela me rappelle les bals de la Préfecture et mes vingt ans. Toute la police était là […]. Le défilé a duré deux heures. Je n'ai pas été appelé. Je me suis mis dans un coin avec les journalistes. À la fin M. Gondrand m'a aperçu et m'a présenté au préfet à qui, vous savez, je n'avais jamais parlé. J'ai dit "Monsieur le préfet, je n'ai pas prêté serment puisque je ne suis pas fonctionnaire, mais le cœur y est !" »[158]. Cinq mois plus tôt, l'ensemble des préfets avait également dû prêter allégeance au Maréchal Pétain[159].

Malgré la couleur politique du nouveau régime, Locard accepte donc de le servir tout en se réjouissant – un brin provocateur – de ne pas lui être asservi. Ainsi, il ne rechigne pas à aider les fonctionnaires de la police de Vichy, transmettant la composition du liquide d'Ehrlich au chef du laboratoire de la commission centrale de contrôle postal en mai 1941[160]. Il est vrai que Locard avait déjà diffusé l'information au deuxième bureau dès le début de la guerre. Son rapprochement avec le commissaire Sauzon se fait donc naturellement, sans que Locard ne joue de rôle central. Bien qu'il défende le fichier universel en 1941 et influence la loi de 1943, il échoue dans le premier domaine et se montre déçu par la réforme des laboratoires de police. Adhère-t-il pour autant au projet de Révolution nationale ou se montre-t-il, du moins, maréchaliste comme de nombreux Français au début du conflit ? Certaines de ses idées conservatrices s'accordent en effet avec le pétainisme, tandis qu'un courrier de lecteur salue ses « commentaires qui sont les plus pertinents qui ont paru sur [l']ouvrage »[161] de Pétain *Paroles aux Français* en novembre 1941. La recension dont il est question, parue dans le *Soir de Lyon*, n'ayant pu être retrouvée, toute conclusion hâtive serait périlleuse.

Le rapport de Locard à l'occupation allemande se veut beaucoup plus clair. Il tançait déjà Hitler au début de la guerre : « Avez-vous entendu à la T.S.F. qu'Adolf menace de démissionner pour se consacrer aux arts et aux lettres. Ce peintre-plâtrier est beaucoup plus drôle que Charlot. Quel dommage qu'il fasse tuer tant de gens »[162]. Dans la ville occupée de Lyon, caractérisée par « la très large gamme de ressources qu'elle offrait à la Résistance »[163], il intègre un réseau au plus tard en janvier 1941. Il présente alors « Antoine Rybak, chargé de mission spéciale en France par le grand quartier général tchécoslovaque à Londres […] au commandant Gouyou du second bureau de l'état-major général tchèque »[164]. Engagé volontaire de l'armée tchécoslovaque, Rybak était arrivé en France le 25 décembre 1940 afin d'y créer une cellule de renseignement. Les 105 membres du réseau Rossi – une structure mineure donc – couvriront essentiellement le sud-est[165], soit peu ou prou la même zone que le réseau *Hi-Hi* rejoint par Locard en mars 1943. L'engagement du directeur lyonnais avec Rybak se traduit entre

[158] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Bichambis, s.d. [juste avant le 22 juillet 1942].
[159] Marc Olivier Baruch, « Vichy, les fonctionnaires et la République », *in* Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000, p. 535.
[160] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef du laboratoire de la commission centrale de contrôle postal, 19 mai 1941.
[161] A.M.L., 31ii45nc, Lettre d'un éditeur lyonnais [signature illisible] à Locard, 6 novembre 1941.
[162] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Bichambis, 2 octobre 1939.
[163] Laurent Douzou, « La Résistance à Lyon (1940-1944) », *in* Isabelle von Bueltzingsloewen, Laurent Douzou, Jean-Dominique Durand, Henry Joly et Jean Solchany, *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, P.U.R., 2016, p. 278.
[164] A.M.L., 31ii59nc, Attestation de Locard du 19 décembre 1944.
[165] Stéphane Longuet et Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante*, Paris, Economica, 2013, p. 683.

autres par son aide à trouver une « maison susceptible de leur fournir un appareil émetteur radiophonique en mars 1941 »[166].

Quand un stagiaire du laboratoire vient lui demander conseil début 1942, après l'instauration du service du travail obligatoire, il l'incite donc à désobéir : « vous ne m'avez pas caché où, à votre avis, devait se trouver la Vérité ; cette voie était la bonne, et je vous remercie de l'appui moral qui m'a été souvent d'un grand réconfort en des moments où nous étions excusables de nous décourager quelque peu »[167]. D'après un article de la revue *Aux écoutes du monde*, Locard n'aurait pas cessé « un instant d'être en relation avec Londres et […] communiquait aux Alliés les traductions des nouveaux chiffres allemands » tout en collaborant avec la police... allemande. Précisons qu'il s'agissait d'aider les Alliés à découvrir ceux de leurs compatriotes qui s'étaient rendus coupables de délits de droit commun. Il eut ainsi la satisfaction de faire fusiller pour vol le propre secrétaire du terrible Barbier, le chef de la Gestapo lyonnaise, après avoir démontré que ce séide du soudard était l'individu mystérieux qui dérobait périodiquement de l'argent dans la caisse de Barbier. Une autre affaire où, le savant français tentait de « mettre dans le bain » toute une brochette d'Allemands de haut vol faillit, par contre lui coûter cher, et le professeur Locard passa près d'un an à Montluc »[168].

Une affirmation à corriger puisque le chef du laboratoire de police, dont l'activité se focalise alors sur la répression du marché noir et le traitement des lettres anonymes, n'a jamais été interné dans cette prison militaire. Membre des Forces Françaises Combattantes[169], Locard a effectivement été dénoncé à trois reprises. Il a également préfacé, après la guerre, le témoignage d'André Pédron[170], interné à Montluc en octobre 1943 puis déporté à Compiègne. Son collègue Pierre Mazel, directeur de l'I.M.L., a également été emprisonné à Montluc du 7 juillet au 23 ou 24 août 1944. Mais aucune trace d'un éventuel passage de Locard n'apparaît dans le fonds du Mémorial de l'oppression (A.D.M.L. 3808W) ou le fonds Montluc (A.D.M.L. 3335W), et son nom ne figure ni dans les registres de l'Association des rescapés de Montluc de Pierre Permezel ni dans ceux de l'Association des anciens détenus politiques de Montluc présidée par Mazel. Le commissaire régional de la République Yves Farge, chargé de l'épuration, était d'ailleurs président d'honneur de cette seconde structure.

En revanche Locard a bien été arrêté une fois par la Gestapo, le 19 mars 1943, place des Célestins, alors qu'il déjeunait avec les amis de Marcel Grancher auquel il devait remettre la légion d'honneur. « Une lettre anonyme les avait dénoncés comme militants gaullistes, appartenant au mouvement *Combat* et publiant un journal clandestin. Conduits à l'Hôtel Terminus et après trois heures d'interrogatoire, ils ont été remis en liberté »[171], précisera Paul Garçin après la Libération. Quelques passages tout à fait mineurs du septième volume du *Traité de criminalistique* sont également censurés

[166] A.M.L., 31ii59nc, Attestation de Locard du 19 décembre 1944.
[167] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre s.a. [un stagiaire qui aurait peut-être aussi été le neveu de Locard] à Locard, 30 septembre 1946.
[168] « À l'instar de Candide », *Aux écoutes du monde*, 11 août 1950.
[169] S.H.D., GR 16 P 374520, Dossier Edmond Locard (FFC)
[170] André Pédron, *Matricule F 34900. De Montluc à Belsen*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1946, préface de Locard.
[171] Paul Garçin, *Interdit par la censure (1942-1944)*, Lyon, Éditions Lugdunum, p. 55.

par la police allemande[172]. Le 24 avril 1946, Locard se verra donc récompensé de la médaille de la Résistance française et de celle du mérite militaire tchécoslovaque[173]. Sollicité par un comité d'épuration locale pour s'occuper tout spécialement d'un ancien fonctionnaire[174] ainsi que par certains juges désireux de prouver leurs « sentiments les plus ardemment patriotiques et la haine des envahisseurs »[175] durant la guerre, il fera également office de conseiller technique auprès du réseau d'épuration Rossi[176]. Témoin de référence, il sera enfin convié à s'exprimer devant la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération[177].

Porte-étendard du fichage universel jusqu'à sa retraite en 1951, Locard manque toutefois de parvenir à ses fins, les oppositions au « mariage entre science et pouvoir »[178] se dressant de façon trop virulente. Comme le souligne Gérard Noiriel, les mesures anciennes à l'égard des nomades ou des étrangers avaient pu être légitimées au nom des valeurs républicaines parce qu'elles ne visaient pas directement l'ensemble de la population, or tel n'est pas le cas avec le fichier universel[179]. Locard sait pertinemment combien cette question s'avère sensible, il le reconnait du bout des lèvres dans le plaidoyer du fichier de la province de Buenos Aires installé en 1916 : « Cette création, que l'on jugea d'abord attentatoire à la liberté individuelle, fut sévèrement commentée, provoqua des protestations véhémentes et finalement déclencha une émeute. Tant et si bien que le fichier prit feu. Et pas spontanément, vous pouvez le croire. Mais depuis, les Argentins se sont assagis. On a réorganisé le fichier qui fonctionne à ravir »[180]. Neuf mois après sa mise en service, le fichier est effectivement déclaré inconstitutionnel, Vucetich comparant même sa destruction à celle de la bibliothèque d'Alexandrie[181]. Le criminaliste argentin et son compagnon Luis Reyna Almandos reviennent toutefois à la charge quelques années plus tard. Dans son pamphlet *La demagogia radical y la tirania* publié en 1920, Almandos fustige ainsi « le gouvernement aux mains des démagogues et révolutionnaires » conduisant au chaos et enjoint « l'opposition publique [à] se réveill[er] de son marasme à temps »[182].

En Espagne, une levée de bouclier compromet également le projet de José Luis de Sagredo, ce dont Locard se désole en septembre 1933 : « Je suis peiné de la campagne de presse qui s'est déchaînée contre vous. Je suis peiné, mais je ne suis pas surpris. Les choses ont été terriblement plus violentes encore quand il s'est agi de Vucetich. Je me rappelle les lettres désolées qu'il m'écrivait au moment où la foule a incendié le registre général. En Ecuador, je crois que cela n'a pas été non plus tout seul. On ne fait pas une réforme de cette importance sans soulever des colères »[183]. En 1936, le projet du Québécois Maurice Déchène d'appliquer « la signature digitale, tant en matière civile que bancaire et

[172] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Stinghe, 21 janvier 1948.
[173] *Médaille de la Résistance française*, Paris, Hôtel des Invalides, 1946, p. 199.
[174] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Rochas sans destinataire [pas Locard], 12 février 1945.
[175] *Ibid.*, Attestation de Locard pour le procureur général Sennebier, 7 avril 1949.
[176] *Ibid.*, Attestation de Locard pour une ancienne membre de Rossi, 31 mars 1955.
[177] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Georges Cotton [secrétaire général du Mouvement de Résistance] à Locard, 27 février 1946.
[178] Xavier Crettiez et Pierre Piazza, « Introduction », *in* Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.), *Du papier à la biométrie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p. 23.
[179] Gérard Noiriel, « Introduction », *in* Gérard Noiriel (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, p. 19.
[180] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « Le fichier universel », *La vie lyonnaise*, s.d. [1927 ou 1928].
[181] Kristin Ruggiero, « Fingerprinting… », *art. cit.*, p. 193.
[182] Luis Reyna Almandos, *La demagogia radical y la tirania (1916-1919)*, Pedro García, Buenos Aires, 1920, p. 4.
[183] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à José Luis de Sagredo, 26 septembre 1933.

commerciale » est refusée « dans les deux départements de police, à la Sûreté provinciale où [il] travaille et à la police municipale »[184], il s'obstine malgré tout en fondant un service d'identification privé afin de promouvoir son système. Autant de résistances n'entamant en rien la conviction des criminalistes que le fichage généralisé permettrait de mieux garantir les droits de l'homme. Locard affirme que le fichier général représente une œuvre de « protection sociale » et « une aide offerte aux honnêtes gens »[185]. En 1934, Luis Reyna Almandos estime que son tout dernier projet de tatouer sur la peau des citoyens leurs numéros d'identité serait « une entreprise civilisatrice »[186]. Quelques mois plus tôt, il avait même inventé une méthode de prise d'empreinte sans encre, « une véritable révolution pour l'identification civile »[187] s'était alors réjoui Locard. Dans une interview aux accents orwelliens donnée au magazine *Police parisienne* en 1937, Leonidio Ribeiro porte aux nues le système brésilien : « Les applications civiles de la carte d'identité sont tellement répandues dans mon pays qu'on ne peut pas y être soldat ou étudiant, ni prendre possession d'aucune fonction publique, ni voter, ni exercer les actes de la vie ordinaire, si votre signalement n'a été pris d'après les méthodes scientifiques d'identification dans les nombreux instituts officiels installés partout »[188].

Toute commune que soit cette posture intellectuelle, dans le cas de Locard elle pose tout de même question. Son projet de 1919 ne repose-t-il pas sur l'avènement d'une police respectueuse des droits des citoyens ? C'est même toute la raison d'être de la police scientifique, c'est-à-dire mettre à bas la police d'antan fondée sur « la question, vainement abolie » et « le passage à tabac ». Vidocq et sa bande, relevant finalement plus de l'univers criminel que de la sphère policière, échappent aux critiques. Cette dénonciation, conforme à un idéal de police républicaine diffusé depuis le début du siècle par des policiers comme Léopold Pelatant[189], ne va pas sans provoquer quelques remous, notamment par-delà les Ardennes où la *Revue belge de police administrative et judiciaire* de Florent Louwage réplique en 1921 : « Cela tient vraiment trop du roman ! […] M. Locard n'a pu affirmer ce qui précède qu'en se basant sur des cas isolés qui, en Belgique en tout cas, sont très rares », « Mais nous ne pourrions nier que des agents subalternes, ayant été victimes d'agressions […] n'ont pas rendu coup pour coup à leur agresseur ! »[190]. Pris en fragrant délit de caricature, le directeur lyonnais fait alors amende honorable : « En ce qui concerne la police française, admettons si vous voulez bien que les faits dont je parle ne se sont jamais reproduits depuis la parution de mon livre »[191]. Au même moment, le laboratoire de police lyonnais participe pourtant lui aussi à cette violence ordinaire sans en avoir conscience. Sous le titre « La torture serait-elle rétablie ? », la rédaction du *Progrès* relate les malheurs d'un justiciable lyonnais. L'inspecteur « me conduit au service anthropométrique – la veille on m'avait fait prendre les empreintes digitales – je suis photographié, mensuré… Et je me demande toujours quel crime j'ai pu

[184] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchène à Locard, 21 février 1936.
[185] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « Le fichier universel », *La vie lyonnaise*, s.d. [1927 ou 1928].
[186] Luis Reyna Almandos, *El numero personal y el libro national de la personalidad*, La Plata, Impresiones Oficiales, 1934, p. 19.
[187] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Almandos, 23 janvier 1933.
[188] Leonidio Ribeiro, « Des recherches de police scientifique réalisées au Brésil », *Police parisienne*, n°11, 1er septembre 1937, p. 3 ; voir Claudio Machado, « Civil identification in Brazil », intervention au colloque *FutureID People*, Johannesburg, 14-17 février 2017.
[189] Igor Charras, « Polices et policiers », *in* Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir), *Serviteurs…*, *op. cit.*, p. 307.
[190] Florent Louwage, « Le passage à tabac », *Revue belge de la police administrative et judicaire*, juillet 1921, to. 42, p. 134.
[191] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Louwage, s.d. [1921]

commettre »[192], confie-t-il. L'encartement rend donc la procédure encore plus anxiogène et participe à la déshumanisation du justiciable.

Pris dans certaines contradictions, le projet de Locard le conduit immanquablement à se positionner contre le sérum de vérité. Promu par les criminalistes et psychiatres américains tels que Calvin Goddard et John Larson[193], il ne recueille que réprobation chez Locard. L'usage de la coramine – médicament généralement destiné aux crises d'excitations – ne garantit en rien l'exactitude de l'aveu et, surtout, s'apparente à de la « torture »[194]. « On a découvert en Allemagne – au pays de Dachau et de Buchenwald – que si l'on anesthésie un sujet, et que, au réveil, on lui fasse absorber certains alcaloïdes ou certains produits aminés, il raconte tout ce qu'il sait », rappelle Locard, ravivant le souvenir de la guerre, pour conclure : « Toutes les polices du monde pourraient prendre modèle sur l'admirable, sur l'incomparable, sur l'unique Scotland Yard. "Je vous avertis qu'à partir de ce moment, tout ce que vous direz pourra être retenu contre vous". Ce loyal combat entre le suspect averti et le détective se termine neuf fois sur dix par la victoire du droit sur le crime ». Bouclier des citoyens contre la violence afin d'assurer un « régime de liberté »[195], la police scientifique de Locard ne peut être associée au renseignement politique. Claironné en 1919, ce principe est réaffirmé en 1924 dans *Policiers de romans et de laboratoires* : « Tous les peuples de la terre, et les Français plus que tout autre, ont le mouchard en exécration […] je crois, comme Reiss, et comme tous ceux qui ont participé à l'évolution actuelle des méthodes de la police judiciaire, que la police politique est un voisinage compromettant »[196]. La solution préconisée « qu'on nous délivre de ces casseroles »[197] est la suppression pure et simple du service de renseignement. Locard reprend ainsi à son compte une rhétorique exploitée quelques années plus tôt par Clemenceau, affirmant que la police des crimes – et donc les brigades mobiles – était la seule « qu'une démocratie puisse avouer »[198].

II. Un succès limité

1. La victoire d'un homme plus que d'un modèle

Bien que Locard et le laboratoire lyonnais forment une seule et même entité, le succès de l'un rejaillissant forcément sur l'autre, les observateurs tendent à déconnecter l'homme de son environnement, notamment à l'étranger. En 1933, Luiz Armando Lopes Ribeiro du cabinet d'identification de Vitória au Brésil loue ainsi les qualités de son homologue dont « les leçons irradient de Lyon sur tout le monde scientifique illuminant, encore plus vivement, la couronne de lauriers avec laquelle l'humanité a déjà couronné la France immortelle »[199]. L'avocat espagnol José Manuel Angel va

[192] « La torture serait-elle rétablie ? Certains policiers infligent la "question" pour obtenir des aveux », *Le Progrès*, 8 novembre 1921.
[193] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de John Larson à Locard, 26 mai 1937
[194] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon d'article de Locard, « Le sérum de vérité », s.d. [après 1945].
[195] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 101.
[196] *Id.*, *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, p. 9.
[197] *Id.*, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 218.
[198] Jean-Marc Berlière, « Les "Brigades du tigre" : "La seule police qu'une démocratie puisse avouer" ? Retour sur un mythe », *in* Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir), *Serviteurs…*, *op. cit.*, p. 311 ; *Id.*, « Une police politique républicaine : entre fantasmes et utopie », *Cultures & Conflits*, 2019/2, n°114-115, pp. 29-54.
[199] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Luiz Lopes Armando Ribeiro à Locard, 7 juin 1933.

plus loin en 1938, occultant Lyon et la France pour ériger Locard au rang de citoyen du monde : « Vous êtes une haute autorité mondiale sur le sujet. Les hommes comme vous appartiennent non seulement à leur pays d'origine, mais ils appartiennent à tous égards au monde »[200]. Au-delà de ce simple point de géographie, force est de reconnaître que le directeur finit par éclipser complètement son laboratoire et son équipe. Aux compliments convenus des correspondants envers le « savant novateur dont les travaux font autorité »[201] ou l'homme « dont la réputation est mondiale »[202] répondent les distinctions honorifiques, telle la médaille du mérite civil du Chili, récompense négociée par les anciens stagiaires du laboratoire Maturana et Miranda Pinto[203]. Sur les couvertures ou à l'intérieur des feuilles corporatives *Revista tecnica de policia* au pays basque[204], *Kriminal* en Yougoslavie[205] ou encore *Politia* en Roumanie[206], ce sont là-encore les portraits de Locard qui s'affichent et non les photographies de ses hommes ou les vues de son laboratoire. Cette fascination n'empêche pas un certain réalisme quant à la portée de cette renommée, ainsi la revue mexicaine *Revista de policia* reconnaît : « Un des policiers de laboratoire qui a donné ces dernières années le plus de prestige à la France est le professeur Edmond Locard [même si] à l'exception de nos spécialistes, il faire figure d'inconnu pour la généralité des ceux qui se consacrent à la difficile mission d'exercer la police »[207].

Plusieurs éléments favorisent le passage au second plan du laboratoire, à commencer par la brillante personnalité de son directeur. Dès les premières années, il avait fait montre de tout son talent d'orateur et de pédagogue en cour d'assises. N'avait-il pas d'ailleurs manqué de perdre le procès de la rue Ravat en 1910 par excès de zèle ? Il avait alors donné aux jurés les tirages photographiques des empreintes digitales, ce que la défense avait estimé contraire à l'impartialité des juges : « les deux condamnés se sont pourvus en cassation, parce que les jurés avaient eu à leur disposition pendant une suspension d'audience, les photographies d'empreintes portant le repérage à l'encre des points caractéristiques, pièces qui ne figuraient pas au dossier. La cour de cassation a rejeté ce moyen, l'arrêt est devenu définitif »[208]. Plus que la pédagogie mise en œuvre, ce qui frappe les contemporains c'est la certitude de Locard. Les reporters judicaires soulignent son « admirable conviction »[209] car il « croit fermement en [cette] science nouvelle »[210], tandis que Söderman l'estime « passionnément convaincu de l'utilité de toutes les analyses techniques applicables aux problèmes criminels »[211]. Irradiant une telle

[200] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de José Manuel Angel à Locard, 15 octobre 1938.
[201] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Mina Minovici à Locard, 25 novembre 1930.
[202] A.M.L., 31ii56nc, lettre du juge d'instruction de Vannes à Locard, 10 août 1927.
[203] « Flatteuse distinction », *Nouveau Journal*, 4 février 1931.
[204] *Revista tecnica de policia*, n°4, 22 novembre 1923, 17 p.
[205] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Gjuratic à Locard, 13 juillet 1936.
[206] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Chendi à Locard, 25 novembre 1929.
[207] Ivan Mendez Mena, « La Obra del Profesor Locard », *Revista de policia*, n°34, septembre 1927, p. 24.
[208] Edmond Locard, « La preuve par les empreintes digitales dans trois affaires récentes de vol avec effraction », *A.A.C.*, t. XXVI, n° 208, 15 avril 1911, p. 261.
[209] « Cour d'assises du Rhône », *Le Progrès*, 21 juillet 1911 ; pour l'éloquence judiciaire voir Frédéric Chauvaud, *La chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises (1881-1932)*, Rennes, P.U.R., 2010, p. 138, Lucien Faggion, Christophe Regina et Bernard Ribémont, « Rhétorique, pratiques et réappropriations de la justice », *in* Lucien Faggion, Christophe Regina et Bernard Ribémont (dir.), *La culture judiciaire. Discours, représentations et usages de la justice du Moyen Age à nos jours*, Dijon, E.U.D., 2014, p. 11, et Emeline Seignobos, « L'éloquence : histoire d'une autre mémoire judiciaire, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à nos jours », *in* Olivier Poncet et Isabelle Storez-Brancourt (dir.), *Une histoire de la mémoire judiciaire*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2009, pp. 367-380.
[210] « Vol et anthropométrie », *L'Express*, 1er février 1912.
[211] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, p. 91.

certitude, Locard bénéficie selon son élève suédois d'un charisme puissant : « Sous un nez aquilin et fin, il portait une petite moustache ; ses yeux pétillaient d'humour. Sa parole était nette, sa voix distinguée ; ce qui frappait le plus en lui était cependant l'impression de grandeur qu'il produisait sur tout le monde et que je ressentis dès notre première rencontre »[212].

La fascination exercée confine parfois même au mystique. Au milieu du XX[e] siècle, le New-Yorkais Ernst Reichert juge qu'il « s'est rendu immortel dans l'histoire de la poroscopie »[213] tandis que Marius Is, depuis l'Espagne, déclare vouloir écrire une biographie au titre teinté de spirituel : « Un homme créa un Laboratoire ». Renouant contact avec son ancien directeur, vingt ans après avoir quitté la France, Is « ne p[eut] retenir des larmes quand [il voit son] portrait »[214]. À sa mort, au début des années 2000, son fils accomplira sa dernière volonté : « que ses cendres soient dispersées dans le fleuve, devant le palais de justice de Lyon, ce qui implique un attachement particulièrement marqué à ce lieu »[215]. Marius Is fait donc partie des rares à associer étroitement l'homme et le laboratoire dans un hommage absolu. Cette dévotion dont il fait l'objet, Locard en prend conscience très tôt. Pendant la Grande Guerre, il confie ainsi à son épouse être perçu « comme un dieu pour ceux qui connaissent la poroscopie »[216]. Si le conflit mondial brise l'élan initial du laboratoire, il offre donc également un premier recul éclairant. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si Locard formule son projet de réforme policière dès 1918, les quatre années d'introspection forcée lui ayant permis de mettre en ordre ses idées. Le « laboratoire dont [il est] le chef vénéré »[217] fait donc pâle figure, en comparaison, ce qu'exprime crûment Calvin Goddard après avoir visité Lyon en 1930 : « *equipment it has appears crude and antiquated. But Locard himself is full of Divine Fire* »[218]. Quelques années plus tard, Marcel Sicot souligne également ce paradoxe en restant plus terre à terre : « ce savant que j'ai vu opérer à ses débuts dans les locaux sordides de la rue Saint-Jean, à Lyon, où, faute de lui trouver un statut digne de lui, l'administration lyonnaise lui avait attribué, par un expédient ridicule, le titre d'inspecteur de la police d'État locale. Il n'en avait pas moins conservé, avec un renom universel, une inaltérable bonne humeur et un éclectisme extraordinaire »[219].

Véritable clapier engoncé sous les combles du palais de justice, le laboratoire de police attise donc la compassion des proches de Locard. Composante essentielle du modèle lyonnais, cette modestie des moyens matériels dessert plus qu'elle ne sert l'élève de Lacassagne. La qualité de son équipe elle-même est parfois remise en question, le jugement le plus réaliste venant – encore une fois – des États-Unis avec le rapport du New-Yorkais Boris Brasol en 1930 : « La figure centrale de Lyon est le docteur Locard, homme au talent extraordinaire et à la compétence administrative. C'est à lui, et à lui exclusivement, que la province du Rhône doit la réputation incontestée de son laboratoire de police technique, tandis que les quelques autres membres de son personnel […] sont restés jusqu'à présent

[212] *Ibid.*, pp. 33-34.
[213] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Ernst Reichert à Locard, 4 mars 1956.
[214] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Marius Is à Locard, 22 mars 1962.
[215] Archives personnelles de Marie Lacroix, Lettre de Jean-Louis Is à Denise Stagnara, 20 mars 2015.
[216] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Locard à Lucie, 9 janvier 1916.
[217] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Mutrux à Locard, 31 décembre 1924.
[218] Calvin Goddard, « Scientific Crime detection Laboratories in Europe. Part II », *The American Journal of Police Science*, mars-avril 1930, vol. 1, n°2, p. 133.
[219] Marcel Sicot, *Fausses et vraies identités*, Paris, Hachette, 1967, p. 72.

dans l'ombre du criminaliste Locard »[220]. Fils d'un homéopathe ukrainien, Brasol avait assisté aux cours de Reiss alors enseignant pour les magistrats de Saint-Pétersbourg en 1912[221], effectuant dans la foulée un stage à l'Institut de police scientifique de Lausanne[222]. En 1916, il avait rejoint un Anglo-Russe vivant aux États-Unis pour lui servir de juriste. Partisan de l'empire et, de ce fait, farouche adversaire du socialisme[223], Brasol était finalement resté là-bas. En 1929, c'est en tant que professeur de droit à l'université de Columbia de NewYork et membre d'une commission d'enquête sur la criminalistique[224] qu'il effectue un tour d'horizon des laboratoires de police européens, rencontrant Locard à Lyon. Son rapport, bien qu'élogieux, se veut donc assez lucide quant au relatif anonymat scientifique des membres de l'équipe lyonnaise.

Pourtant, et là réside toute la contradiction, ce sont bel et bien eux qui construisent une partie de la réussite de Locard en le poussant à agir. En effet, il leur cède très tôt – ainsi qu'à d'autres – l'initiative en matière de police internationale. Van Ledden Hulsebosch est bien le premier à imaginer fonder une académie de criminalistique. Dès octobre 1923, le chimiste hollandais indique à Locard : « je me propose d'avoir trouvé un bon moyen pour apprendre facilement tout ce qui se trouve de nouvelles sur nos chemins. À Bischoff, j'ai proposé d'établir une Société d'experts internationaux : les membres se rencontreront une fois annuellement dans un lieu, que l'assemblée générale précédente aura fixé. […] Invitons pour commencer par exemple Heindl, Schneickert, Streicher, Bischoff, Stockis ; les experts du second ordre ne seront invités qu'après l'autorisation de toute la société. Serez-vous avec Bischoff et moi fondateur ? »[225]. De son côté, Bischoff accepte sans hésiter tout en restant lucide sur la forces des inimitiés nationales : « Une réunion, où voisineraient des Français et des Belges d'une part, des Allemands d'autre part, serait délicate certes. Mais il faut considérer les choses objectivement, n'est-ce pas ? Nous avons à apprendre les uns des autres »[226]. La première réunion, prévue dès l'été 1924 à Paris sous la présidence de Bayle, se tient finalement en 1929 sous l'impulsion de Türkel. Ce dernier, mû par la même dynamique, avait très rapidement rejoint le *triumvirat* fondateur[227], Popp s'étant greffé plus tard sur le projet. Quand Locard manifeste à Hulsebosch son désir de quitter la direction de l'académie en octobre 1932, le chimiste hollandais fait – avec succès – des pieds et des mains pour le retenir : « nous apprécions au plus haut, tous, sans aucune exception, votre présence dans notre curatoire, pour lequel nous vous appelé avant la fondation de notre Académie ! »[228]. Locard donne donc l'impression de se laisser porter par les autres.

Tel est également le cas pour la *R.I.C.* qui voit le jour grâce à… Söderman. Dans le premier numéro de « notre enfant »[229], le directeur lyonnais rend donc un hommage appuyé à son « ami […] qui

[220] A.M.L., 31ii93nc, Brouillon du rapport de Boris Brasol adressé à Locard le 17 janvier 1930.
[221] Nicolas Quinche, *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, p. 304.
[222] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 10 septembre 1929.
[223] Boris Brasol, *Socialism versus civilization*, New York, Charles Scribner's Sons, 1920, 314 p.
[224] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Brasol à Locard, 30 août 1929.
[225] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Hulsebosch à Locard, 29 octobre 1923.
[226] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Bischoff à Locard, 14 novembre 1923.
[227] A.M.L., 31ii88, Note de Locard sur Van ledden Hülsebosch, s.d. [après 1938]
[228] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Hulsebosch à Locard, 31octobre 1932.
[229] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 24 mars 1929.

est à l'âge où l'on regarde l'action en face et qui a donné, dans une vie à peine commencée, de bien plus surprenants exemples d'énergie »[230]. En aparté, il lui confie son « affectueuse reconnaissance que je vous garde pour avoir été l'initiateur et, comme disent les philosophes, le *primum movens* de cette audacieuse entreprise. Si votre jeune courage n'avait décidé mon expérience hésitante, il est trop sûr qu'après avoir beaucoup réfléchi je serais resté au seuil de l'action »[231]. En 1936, lorsque le nom de l'ancien stagiaire suédois n'est plus indiqué comme secrétaire de rédaction, celui-ci ne peut donc s'empêcher de réagir : « Vous avez peut-être bien fait, car je sais que j'ai très peu fait pour la Revue les dernières années. Mais c'était un peu douloureux au point de vue sentimental ! La Revue était en effet la dernière chose réelle qui me liait avec la France »[232]. Locard s'en excuse immédiatement, arguant avoir « simplement dit de changer [l']adresse qui est fausse et non pas d'effacer [le] nom », et fait rectifier « l'erreur »[233].

Schéma n°5 : Locard et les autres criminalistes

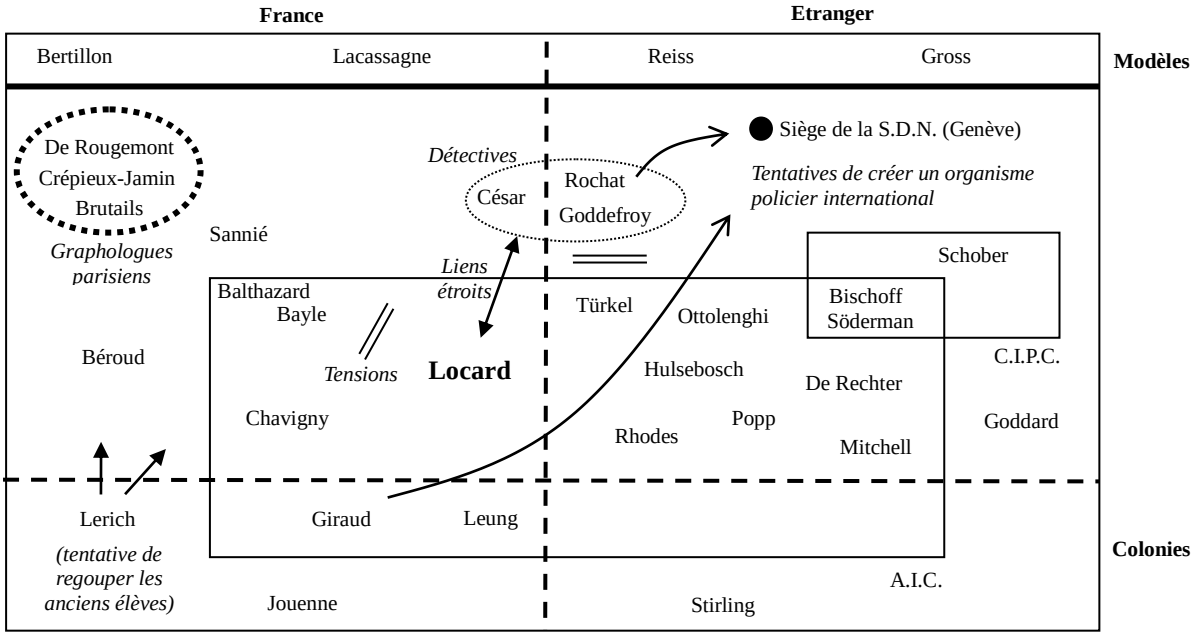

En 1933, l'initiative vient cette fois de la Syrie avec Léon Lerich : « j'ai pensé […] qu'il serait peut-être possible, puisque vous avez des élèves dans plusieurs pays, de former entre eux, en attendant mieux, une espèce d'association internationale dont les membres s'aideraient le cas échéant à élucider les problèmes de ce genre. [Elle] pourrait comprendre, outre vos anciens élèves, des adhérents, appartenant à la police ou à la justice dans divers pays »[234]. Cinq ans après cette proposition restée lettre morte, Philippe Coeckelbergh suggère pour sa part de fonder un « office interbanque de répression du faux »[235]. Ce Belge s'était rapproché de Locard quatre ans plus tôt par le biais de Goddefroy afin de réaliser une thèse sur la signature, soit l'identification civile[236]. Son projet d'institut international pour la répression du faux veut alors pallier la maigre offre expertale mise à la disposition des banques. De ce

[230] Edmond Locard, « Avant-propos », *R.I.C.*, n°1, 1929, p. 5.
[231] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 27 juillet 1929.
[232] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 7 mars 1932 [1936 en réalité].
[233] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 9 mars 1936.
[234] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 28 janvier 1933.
[235] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Coeckelbergh à Locard, 29 décembre 1938.
[236] *Ibid.*, Lettre de Coeckelbergh à Locard, 9 juillet 1934.

fait, elles doivent « Pour prévenir les faux […] s'adresser à des fabricants de machines à écrire spéciales, de "*safety writers*" ou à des papetiers spécialisés dans les papiers de sûreté. Or, l'esprit mercantile de ces commerçants, bien plus vif pour la vente que pour entreprendre la lutte contre la criminalité, et leur incompétence en matière de faux favorisent trop souvent les faussaires »[237]. En s'adjoignant les services d'Edmond – qu'il admire profondément[238] – et Jacques Locard, Coeckelbergh s'octroie une caution morale. Enthousiasmé par un projet d'autant plus simple qu'il ne nécessite aucun local ou cotisation, Locard accepte tout en conseillant d'élargir le cercle des membres à Popp, Bischoff, Rhodes, Mitchell et Osborn pour « donner à l'institution un caractère plus international […] Car en restant entre nous, nous n'aurons, je crois, que peu d'action dans certains pays où l'on est peu enclin à s'adresser à l'étranger »[239]. Si de nouvelles adhésions sont enregistrées début 1939, les tensions internationales et finalement la guerre sonnent le glas du projet.

Accompagnant ces différentes entreprises plus qu'il ne les impulse, Locard doit-il pour autant être considéré comme un simple suiveur, se contentant de profiter de l'énergie des autres ? Le rôle joué à divers moments de l'entre-deux-guerres démontre que non. Appel à fonder des laboratoires de police régionaux, tentatives de diffuser la police scientifique dans les colonies, innovations technologiques... les preuves ne manquent pas. En revanche, une autre de ses multiples facettes – peut-être la principale – apparaît clairement à travers l'histoire de la police internationale : celle d'être avant tout un catalyseur. Placé au cœur de nombreux réseaux d'amitié et informé de tout ce qui se passe dans le monde de la police, Locard occupe une place idéale pour mettre en relation les uns et les autres et ainsi initier indirectement des projets. Un autre épisode le démontre bien. En mars 1933, il décide de contacter Giraud : « J'ai eu hier la visite de Paul Rochat, détective privé à Genève, qui a de très nombreuses accointances à la S.D.N., pour le compte de qui il a fait des enquêtes délicates. *Motu proprio*, Rochat m'a parlé du grand intérêt que présente la création d'un service d'identité international, d'un laboratoire de police et d'une école de criminalistique à Genève. Il paraît que l'opinion serait très favorable dans les bureaux. Rochat se rend très clairement compte que l'organisation et aussi la direction de tels services exige un personnage ayant passé par l'enseignement supérieur, ce qui n'est pas son cas, et possédant des diplômes et des titres. Je lui ai fait entendre qu'un de mes amis s'intéresserait peut-être à ces projets »[240]. Le directeur du laboratoire de police d'Alger, saisissant cette « véritable aubaine », s'empresse alors de rencontrer Rochat, tout en estimant « plus politique – et plus dans la manière de la S.D.N. – de proposer la réunion d'une Commission préparatoire officielle dont les décisions seraient certainement d'un plus grand poids […] Non pas, bien sûr, une de ces conférences à grands fracas, tumultueuse Tour de Babel, n'aboutissant le plus souvent qu'à des motions mal étudiées et irréalisables, mais au contraire, une Commission de quelques membres, cinq à six au plus, tous désireux d'aboutir rapidement à des résultats pratiques »[241].

[237] *Ibid.*, Lettre de Coeckelbergh à Locard, 2 novembre 1938.
[238] Philippe Coeckelbergh, « Vos doigts vous dénoncent », *Almanach illustré du soir*, 1939, p. 24.
[239] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Coeckelbergh, 5 novembre 1938
[240] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 22 mars 1933.
[241] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 30 mars 1933.

Giraud, adoptant l'expression locardienne de Tour de Babel, prend donc les choses en main, d'autant plus qu'il redoute « [l']enthousiasme [de Rochat qui] risque de tout compromettre »[242]. « Lui, qui a le pied si montagnard, devrait cependant connaître les dangers de l'aventure sur une neige trop fraîche. Faites-lui la morale », signale-t-il à Locard le 22 avril. Au même moment, il prépare une note détaillée sur un « service international d'identité judiciaire »[243]. Fichier ne contenant que les droits communs internationaux pour éviter l'inflation des archives, envoi par chaque pays de la S.D.N. au bureau de Genève d'un fonctionnaire francophone, laboratoire comportant trois sections de chimie, physique et microphotographie… tels sont les trois axes présentés par Giraud à Locard et Rochat. Le second conseille néanmoins de compléter l'argumentaire *via* l'exemple sud-américain : « Actuellement, l'Argentine, le Chili, le Brésil, l'Uruguay, le Paraguay, l'Équateur et la Bolivie ont un régime d'échange de fiches avec le service central argentin »[244]. Sur le bateau le ramenant à Alger, le chef de la police scientifique algéroise « fait la connaissance d'un journaliste, M. Georges Wagner, ami de Le Moignic, dont les relations dans les milieux internationaux et à la S.D.N. sont, m'a-t-il dit, à notre entière disposition »[245]. Il apprend ainsi la prochaine passation de pouvoir à la tête de la S.D.N. entre Sir Erik Drummond et Joseph Avenol, « ancien professeur de droit à la faculté de Toulouse ». D'un commun accord, les trois criminalistes choisissent de porter leurs efforts sur le diplomate français dont la prise de fonction est programmée pour le mois de juillet.

Locard juge bon d'inclure également Russell Pacha – proche de son ancien élève Mohamed Zaki – dans la boucle des négociations. En effet, le responsable de la police cairote œuvre depuis plusieurs années déjà en faveur d'une police internationale[246]. Dans la seconde moitié des années 1920, il permettait la création d'un bureau central de renseignement sur les stupéfiants au Caire[247]. En 1929, il envoyait ses agents à Vienne afin de démanteler une organisation de trafiquants s'approvisionnant en Suisse et en France[248]. En 1930, il présentait à la S.D.N. un rapport sur le trafic d'héroïne, pointant du doigt la plaque tournante turque. Quelques mois plus tard, il obtenait que le bureau sur les stupéfiants prête main forte à la police palestinienne pour intercepter les cargaisons de drogues transportées par bateaux depuis la Syrie. Or, « Il paraît que Russell Pacha est tout à fait acquis à votre programme »[249], signale Locard qui organise même une réunion entre Thomas Russell, Nashet-Bey, le colonel Marc et Rochat. Malgré la convergence des intérêts, les tractations n'aboutissent pas, manifestement en raison de la frilosité de Joseph Avenol. « Comme mes amis de Paris me l'avaient laissé pressentir, la difficulté principale se révèle d'ordre uniquement budgétaire ; il serait question de demander à chaque nation une cotisation spéciale pour constituer le budget du futur bureau »[250], alerte Giraud en juin 1933. L'arrivée

[242] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 22 avril 1933.
[243] *Ibid.*, Note de Giraud sur un service international d'identité judicaire, s.d. [avril 1933]
[244] *Ibid.*, Lettre de Locard à Giraud, 27 avril 1933.
[245] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 24 avril 1933.
[246] Thomas Russell, *Egyptian Service (1902-1946)*, Londres, John Murray, 1949, 294 p.
[247] Robert Whitaker, « From Cooperation to Neocolonialism. Colonial Police and International Policing (1920-1960) », *in* Emmanuel Blanchard, Marieke Bloembergen et Amandine Lauro (dir.), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang, 2017, p. 163.
[248] *Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles*, Genève, treizième session tenue du 20 janvier au 14 février 1930, rapport présenté à la S.D.N. en février 1930, p. 5.
[249] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 31 mai 1933.
[250] *Ibid.*, Lettre de Giraud à Locard, 12 juin 1933.

d'Avenol à la tête du secrétariat général quelques jours plus tard ne permet pas de lever l'obstacle. Réputé pour avoir réduit drastiquement le nombre d'employés de la S.D.N. en 1940, il s'oppose peut-être déjà à toute dépense supplémentaire. Le fait que l'institution soit en perte de vitesse depuis le départ fracassant du Japon le 27 mars n'arrange probablement rien.

Locard excelle donc dans son rôle de médiateur malgré l'échec final. Et sans jamais tirer la couverture à lui, puisqu'il suggère que le bureau, établi à Genève, soit dirigé par Giraud. De même, il n'exploite pas à son profit l'initiative de Coeckelbergh. « [M]on sentiment est que vous devez garder le bénéfice de l'initiative dans une affaire dont vous avez eu seul l'idée. C'est également l'avis de Jacques Locard. Dans ces conditions, il suffirait d'ajouter *in fine* que vous avez déjà l'adhésion de Jacques et la mienne »[251], lui indique-t-il en novembre 1938. Cette capacité à catalyser les énergies, il l'exerce au-delà du seul domaine de la police internationale. En 1924, l'instituteur suisse Henri Mutrux reconnaît : « Vous avez favorisé un goût qui, chez moi, ne demande qu'à se développer »[252]. Ayant « choisi momentanément la carrière pédagogique, qui [lui] laissait relativement beaucoup de temps à côté de [s]es heures de classe »[253], il caressait le rêve de devenir policier. Son échange avec Locard au sujet de la formation lyonnaise le résout à franchir le cap. Au même moment, le chef de la sûreté de Copenhague Tage-Jensen remercie celui qu'il considère comme le père fondateur du centre de police scientifique qu'il vient d'ouvrir : « je vous considère toujours comme promoteur de notre laboratoire. C'était à la visite chez vous et par la lecture de vos excellents livres que j'eus l'idée de travailler plus systématiquement avec les méthodes techniques ! »[254].

Le cas danois confirme l'imbrication des influences parisienne et lyonnaise à l'étranger, et pas seulement dans les colonies. Lorsqu'il avait pris contact avec Locard en 1923, Tage-Jensen lui avait demandé des informations sur ses livres tout en saluant l'intérêt de « La nouvelle méthode du professeur Balthazard sur l'identification des projectiles »[255]. Après avoir négocié en 1925 l'extension des compétences du laboratoire à tout le Danemark ainsi que la création d'une école, Tage-Jensen est victime de tractations politiques et finalement destitué. Il se console néanmoins rapidement puisqu'en 1926, le ministre de l'Intérieur finlandais l'invite à rejoindre « Helsingfors [Helsinki, pour dispenser] des leçons en technique policière pour les chefs de la police finlandaise et organiser là un laboratoire de police technique »[256]. Du côté de Lausanne, Jean Burnier – ancien bras-droit de Reiss – relève avec plaisir l'invitation de Locard à participer au lancement de la *R.I.C.*, décidant même de renouer avec la police scientifique : « Malgré que [*sic*], depuis 12 ans, je ne m'occupe plus de police technique, la lecture de ces différents articles a ravivé en moi bien des souvenirs et l'idée m'est venue de t'envoyer quelques lignes, si cela peut t'intéresser de les publier dans ta revue »[257]. Enfin, Stirling confesse en

[251] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Coeckelbergh à Locard, 14 novembre 1938.
[252] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Mutrux à Locard, 31 décembre 1924.
[253] *Ibid.*, Lettre de Mutrux à Locard, s.d. [début décembre 1924]
[254] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Tage-Jensen à Locard, 10 janvier 1925.
[255] *Ibid.*, Lettre de Tage-Jensen à Locard, 13 février 1923.
[256] *Ibid.*, Lettre de Tage-Jensen à Locard, 16 février 1926.
[257] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Burnier à Locard, 4 octobre 1929.

1931 n'avoir engagé des recherches chiroscopiques qu'en raison des encouragements de Locard : « au moment d'arriver à Lyon je n'ai jamais rencontré personne [*sic*] intéressé sur [*sic*] la question »[258]

2. Des avantages peu exploités

Aussi remarquable que soit le succès de Locard, il aurait pu s'avérer autrement plus marqué. Plusieurs éléments laissent en effet à penser que les avantages du laboratoire lyonnais n'ont pas été pleinement exploités, à commencer par la mort de Bayle en 1929. En effet, lorsque le chef de l'identité judiciaire parisienne est assassiné par Philipponet, Locard ne saisit pas l'occasion pour postuler. « Je n'ai aucune intention d'aller à Paris. Je crois d'ailleurs que cette place sera donnée à un préparateur de Bayle. Ce ne serait de l'avancement pour moi à aucun point de vue, et ce serait de très gros ennuis »[259], confie-t-il alors au commissaire hollandais Blok. Il préfère en effet son confort provincial au prestigieux mais stressant poste de directeur du Quai des Orfèvres, ce que ne comprend pas Ashton-Wolfe : « J'ai vu plusieurs personnes à Paris, entre autres de Marsillac, qui m'a dit […] Que l'on vous avait du reste offert la direction de l'Identité judicaire mais que vous aviez refusé de quitter Lyon. C'est dommage, Paris et la France y gagneraient »[260]. Pourtant, dès 1920, le docteur François Helme – rencontré lors de la guerre – lui enjoignait de monter à Paris pour réformer en profondeur la police : « Mais bon Dieu ! Quand vous déciderez-vous, Français que vous êtes, à élargir votre horizon ? Vous êtes un aigle, Sherlock ; pourquoi vous refusez-vous à hanter les cimes ? C'est là votre place, et vous restez à Lyon, cime, je veux bien, mais où l'on voit de moins haut qu'à Paris. Pas de police dans ce pays, d'où la morale remplacée par le "dancing", a fui, honteuse et découragée. Or vous seul réorganiseriez la vraie police scientifique »[261].

Du côté du rayonnement international cette fois, que dire des rares victoires enregistrées par Locard dans le Céleste Empire alors même que Lyon disposait d'un formidable atout à travers l'Institut franco-chinois ? C'est en septembre 1921 que 110 étudiants et 15 étudiantes, conduits par Wou Tchi Wei, s'installent dans l'ancien fort Saint-Irénée[262]. Maurice Courant, professeur de chinois à la faculté lyonnaise et homme fort de l'Institut étant secrétaire de l'association universitaire franco-chinoise, connaît déjà Locard. Six mois plus tôt, suite à la découverte d'un cryptogramme chinois sur la voie publique, le second l'avait déjà sollicité[263]. Une fois l'Institut créé, les deux hommes collaborent de nouveau pour démasquer les faux diplômes circulant chez les étudiants. En décembre 1922, Locard confond ainsi Soun Kie, porteur d'un certificat du collège de Pao-Ting-Fou, mettant en évidence le grattage et la surcharge à l'aide de benzine et de tétrachlorure d'éthane[264]. Jusqu'à la fin des années 1930, Courant envoie plusieurs de ses protégés se former chez Locard. Leung Yui Fan, déjà évoqué, n'en fait pas vraiment partie puisque le chimiste toulousain se tourne d'abord vers la rue Saint-Jean en

[258] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 21 septembre 1931.
[259] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Blok, 26 septembre 1929.
[260] A.M.L., 31ii86nc, Lettre d'Ashton-Wolfe à Locard, 27 décembre 1929.
[261] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Helme à Locard, 5 janvier 1920.
[262] A.D.M.L., 4M415, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 28 août 1923.
[263] *Ibid.*, Rapport de Locard au préfet du Rhône, 16 avril 1921.
[264] *Ibid.*, Rapport d'expertise de Locard, 19 décembre 1922.

1928 avant de contacter le fort Saint-Irénée en 1930. Courant, chargé de relire sa thèse sur les faux en écriture chinoise, accepte bien que « Le côté expertise [lui] échappe complètement »[265].

L'I.F.C. assure, par contre, un vrai rôle de médiation pour deux autres Chinois, à commencer par l'étudiant en droit Li-King-houa de la province de Kiangsou[266]. Après avoir posé ses bagages à Paris en 1918, il s'était engagé comme ouvrier tout en suivant les cours du soir de l'école supérieure des travaux publics et de celle de génie civil[267]. Amputé de la main droite suite à un accident de travail, Li-King-houa s'était ensuite résolu à s'inscrire à Lyon, par le biais de l'I.F.C., à l'examen des étrangers, afin d'obtenir un équivalent du baccalauréat et donc de pouvoir prétendre à des études supérieures[268]. Préparé aux épreuves par le lycée du Parc, il les réussit en mars 1929. Quelques jours plus tard, il découvre le laboratoire de police par l'intermédiaire de Courant[269]. Une dizaine d'années plus tard, c'est à présent King Shih-Ding, jeune substitut du procureur, originaire de cette même province de Kiangsou, qui sollicite la permission d'effectuer un séjour lyonnais. Après avoir brillamment réussi l'examen supérieur des magistrats de Nankin en 1933, il avait fait le choix de venir en France afin de parachever sa formation[270]. Titulaire de deux diplômes d'étude supérieure, de droit privé en 1937 puis de droit romain en 1939, il avait soutenu en 1940 une thèse sur *Le recrutement de la magistrature en Chine* à l'Institut de criminologie de Paris[271]. Étant donné le contexte politique extrême-oriental, King Shih-Ding prend alors le parti d'approfondir un peu plus ses recherches, s'inscrivant à l'Institut des Hautes Études Chinoises pour réaliser un doctorat ès-lettres[272]. Avec la défaite et le début de l'Occupation, le consul ainsi que son mentor Henri Donnedieu de Vabres lui enjoignent toutefois de poursuivre sa formation en zone libre, à Lyon. Fin 1941, il s'y installe donc pour approfondir ses connaissances dans la sphère du droit pénitentiaire et mener à terme son projet de comparaison des justices chinoises et françaises[273].

Les passages de Li-King-houa et King Shih-Ding au laboratoire de police s'avèrent beaucoup plus éphémères que celui de Leung, sans compter qu'ils ne permettent guère à la police lyonnaise de rayonner en Chine. Le premier débute son stage en avril 1929, immédiatement après avoir réussi son examen des étrangers, Courant souhaitant « qu'il pût s'occuper d'une façon utile, puisqu'il doit commencer ses études de droit à la rentrée »[274]. Bercé dans son enfance par la lecture des « romans policiers et aventuriers tels ceux de Edgar Poe, Gaboriau, Conan Doyle », il confesse accomplir ainsi un « beau rêve »[275]. Il obtient le droit « [d'] assister à toutes les opérations policières [à savoir] recherche des malfaiteurs, descente, perquisition, identification de récidivistes ». Li-King-houa se projette déjà dans cette profession dont il pourrait endosser le costume. Il s'identifie aux membres du laboratoire et retrouve en eux des qualités qu'il estime être les siennes, admirant notamment l'un des « intendants qui

[265] Archives de l'Institut franco-chinois, Dossier Leung Yui Fan, Lettre de Courant à Leung Yui Fan, 10 janvier 1930.
[266] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Courant à Locard, 10 avril 1929.
[267] I.F.C., Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa, s. destinataire, 13 septembre 1928.
[268] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa, sans destinataire, 12 octobre 1928.
[269] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa à Maurice Courant, 16 mars 1929.
[270] *Ibid.*, Dossier King Shih-Ding, *Curriculum Vitae*, s.d.
[271] King Shih-Ding, *Le recrutement de la magistrature en Chine*, Paris, 1940, Thèse de droit dirigée par Escarra, 196 p.
[272] I.F.C., Dossier King Shih-Ding, Note pour l'institut franco-chinois de Lyon, sans auteur ni date.
[273] *Ibid.*, Dossier King Shih-Ding, Lettre de King Shih-Ding à Dubarbier, 24 septembre 1941.
[274] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Courant à Locard, 10 avril 1929.
[275] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa à Courant, 13 avril 1929.

a l'allure d'un athlète et dont la constitution physique est si admirable qu'il [lui] rappelle [son] ancien professeur de boxe ». Tout se déroule donc idéalement, du moins jusqu'à la rentrée universitaire fin 1929. Li-King-houa annonce alors à Courant avoir fait la connaissance « [d'] une charmante bretonne dont le visage réalisait pour [lui] l'image qui hantait [ses] rêves depuis [son] premier éveil d'homme »[276]. Un amour certes réciproque mais qui impose, pour « une raison d'ordre morale », un mariage rapide et une certaine assise financière. C'est pourquoi l'échec inattendu aux examens de juin 1930 vient tout remettre en question. Par précaution, Li-King-houa envisage dans un premier temps de cumuler son cursus de droit avec des études d'agronomie[277], puis, à la fin de l'été, il décide finalement de tout arrêter pour s'engager dans une formation en statistiques à Paris, arguant « [qu'] elle lui permettra de trouver une situation matérielle enviable et de grand avenir »[278].

King Shih-Ding effectue un séjour lyonnais tout aussi bref quelques années plus tard. Dès le 10 mars 1942, soit quatre mois après son installation, il renonce à l'école de sciences politiques pour des raisons de santé, désirant par ailleurs privilégier ses recherches sur les systèmes judiciaires chinois et français[279]. En juillet, sur les conseils de Locard, entre autres, il décide de partir quelques semaines en Suisse[280]. Une étape est ainsi programmée chez Bischoff à Lausanne. Genève, Fribourg et Berne font également partie du programme, King Shih-Ding souhaitant rencontrer dans ces villes des amis et surtout divers spécialistes de droit romain. L'invasion de la zone libre en novembre 1942 le contraint à réajuster son projet initial. Jusqu'à la fin de la guerre son parcours reste incertain, le personnage n'apparaissant que de façon sporadique dans les archives. C'est à Fribourg qu'il semble passer le plus clair de son temps. Logé au foyer Saint-Augustin, il bénéficie pour ses recherches des ouvrages de la bibliothèque sino-internationale[281]. Il reçoit en outre, grâce à l'appui du chanoine Carrière, un passe-droit pour assister aux audiences du tribunal d'État. De telles conditions de travail le conduisent donc à envisager un élargissement de la comparaison au système judiciaire suisse. Il semble quitter définitivement ce pays début 1944, rejoignant Paris dans un premier temps afin de revoir le sinologue Pelliot dont il avait déjà suivi les cours par le passé. La richesse des livres de l'École des langues orientales et surtout de l'Institut des Hautes études chinoises le persuadent de finir ses recherches dans la capitale, d'autant plus que la sécurité ne semble pas moins grande qu'à Lyon[282]. En mai 1944, il suit donc fébrilement, depuis Paris, les bombardements américains sur la capitale des Gaules, s'inquiétant de la bonne santé de Locard[283]. Il rentre en Chine peu après.

Le séjour français de Leung et son rôle de passeur des méthodes lyonnaises en Extrême Orient relèvent donc de l'exception. De façon plus globale, le fait de ne réussir à drainer que trois ressortissants chinois durant ce qui est pourtant le temps fort du laboratoire peut être interprété comme un signe d'échec. Quelques données permettent de mieux saisir les raisons de la déception. En 1925, Courant

[276] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa à Courant, 21 octobre 1929.
[277] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa à Courant, 14 juillet 1930.
[278] *Ibid.*, Dossier Li Jinhua, Lettre de Li-King-houa à Courant, 27 août 1930.
[279] *Ibid.*, Dossier King Shih-Ding, Lettre du secrétaire général de l'Institut au directeur, 10 mars 1942.
[280] *Ibid.*, Dossier King Shih-Ding, Lettre de King Shih-Ding à Maurice Courant, 22 juillet 1942.
[281] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de King Shih-Ding à Locard, 12 septembre 1942.
[282] Archives de l'Institut franco-chinois, Dossier King Shih-Ding, Lettre de King Shih-Ding à Maurice Courant, 17 avril 1944.
[283] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de King Shih-Ding à Locard, 28 mai 1944.

réalise le décompte des résultats obtenus par les membres de l'Institut franco-chinois à la session de juin-juillet[284]. Les étudiants de la faculté des sciences s'avèrent, de loin, les plus récompensés, devant ceux des facultés de lettres, de droit et de médecine. Sur le temps long, cette tendance se confirme. La thèse réalisée en 1937 par Tcheng Tse-Sio sur les relations entre Lyon et la Chine, recense l'ensemble des personnes inscrites à l'Institut de 1921 à 1935[285]. Seules les quatre premières disciplines ont été retenues pour constituer le graphique afin de permettre une plus grande lisibilité. La domination des sciences et, dans une moindre mesure, des lettres, apparaît clairement.

Graphiques n°1 et 2 : L'invisibilité du laboratoire de police dans les statistiques de l'Institut franco-chinois

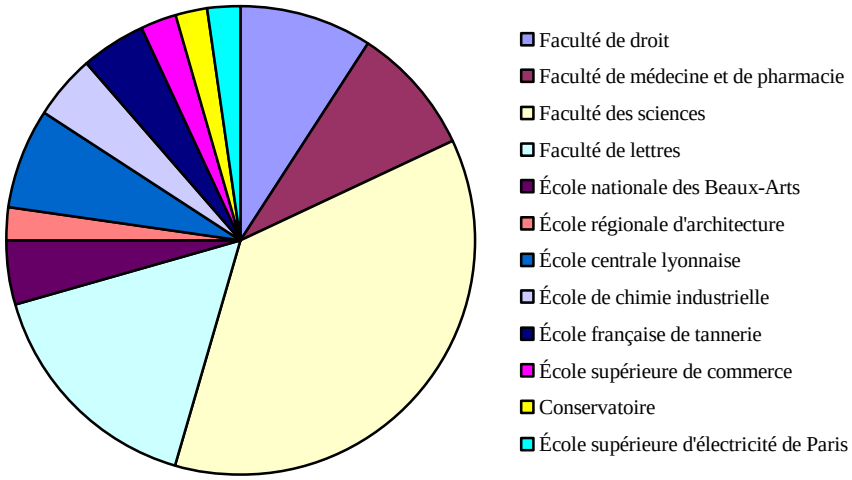

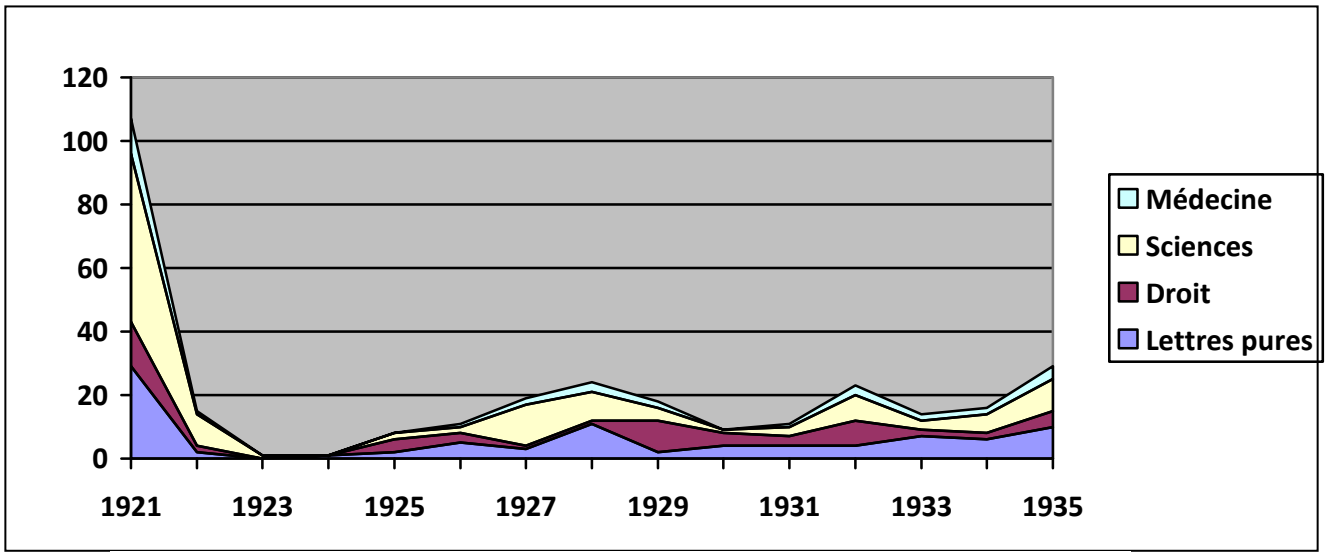

Source : *Tcheng Tse-Sio, Les relations de Lyon avec la Chine, Paris, Rodstein, 1937, pp. 154-155.*

Le stage de Leung est-il comptabilisé dans ces résultats ? *A priori* oui puisqu'un dossier individuel à son nom figure aux archives de l'Institut. L'agronome de formation réalise successivement un doctorat de lettres puis un autre de sciences, pouvant relever de l'une ou l'autre des deux catégories[286]. En 1930, Locard avait appuyé l'inscription de son stagiaire en lettres, arguant qu'il y avait « avantage [à] donner un diplôme français à un homme qui pourrait être tenté, comme tant d'autres,

[284] A.D.M.L., 4M415, Lettre de Courant au préfet du Rhône, 4 août 1925.
[285] Tcheng Tse-Sio, *Les relations de Lyon avec la Chine*, Paris, Rodstein, 1937, pp. 154-155.
[286] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Henri Stirn, 18 juillet 1936.

d'aller chercher ses inspirations à Berlin »[287]. Li-King-houa alimente pour sa part les données de la faculté de droit, n'ayant pu prétendre au diplôme de criminalistique, le seul spécifique au laboratoire de police, institué qu'en 1933. Enfin, King Shih-Ding arrive seulement en novembre 1941, s'inscrivant alors au centre d'études politiques et administratives. Plus que l'absence du laboratoire de Locard dans les données, somme toute très logique au vu des cas particuliers décrits plus haut, c'est surtout au niveau du *ratio* que le bât blesse. De 1921 à 1935, seuls deux des 411 étudiants chinois inscrits à l'Institut se sont rendus dans les locaux de la police technique lyonnaise

N'exploitant pas complètement les ressources offertes par sa ville, Locard galvaude-t-il également certaines opportunités se présentant à l'étranger ? Tel semble bien être le cas sur le sol sud-américain, pourtant terre d'élection pour le sempiternel défenseur du vucétichisme qu'est Locard. En 1925, ce dernier se voit offrir l'occasion de valoriser le travail lyonnais au Chili. Ce pays traverse alors une période charnière. Alors que le président Arturo Alessandri parvient à faire adopter une nouvelle constitution renforçant les pouvoirs du chef de l'État, le Pérou et la Bolivie font pression pour que soit organisé un référendum décidant du destin de la ville chilienne d'Arica. Celle-ci, ainsi que son environnement immédiat, avait été annexée en 1883 par le Chili suite à une guerre-éclair menée contre ses deux voisins sud-américains. Le traité du 23 octobre prévoyait néanmoins l'organisation d'un plébiscite, « la conquête du port d'Arica étant d'une légitimité douteuse »[288]. Repoussé d'année en année, le référendum n'est donc mis en œuvre qu'en 1925 sous l'égide des États-Unis. Seules les familles vivant à Arica avant l'invasion chilienne étant autorisées à voter, un expert en écriture doit authentifier les registres paroissiaux faisant office de listes d'électeurs. « Qui pouvait-on charger de cette délicate besogne, sinon le docteur Locard, dont la réputation atteint aux confins de l'univers [?] », s'emporte alors le *Lyon Républicain*.

C'est effectivement vers le promoteur du vucétichisme en Europe que se tourne Bertrand-Vidal, secrétaire de la légation du Chili, la récente affaire de Tulle l'ayant consacré comme l'un des plus grands graphologues. La mission devant durer entre quatre et six mois, Locard choisit toutefois de la confier à Béroud, toujours en attente de la création du laboratoire de police marseillais. Tout en lui témoignant sa confiance pour cette « grosse affaire internationale »[289], il précise « n'accepte[r] aucune espèce de responsabilité en ce qui concerne les conclusions [de cette] expertise »[290]. Béroud embarque ainsi à La Rochelle le 20 juin pour arriver le 18 juillet au Chili. Le ministre des Affaires étrangères Aristide Briant, informé de la mission, lui enjoint alors de rester sur ses gardes au vu de la situation politique trouble tout en le priant « de lui fournir des renseignements sur »[291] l'état du pays. Quelques semaines après son arrivée, Béroud peut enfin installer son laboratoire qui fait grande impression sur les membres de la commission chilienne « émerveillés par les quelques expériences […] faites devant eux et surtout par les rayons ultra-violets »[292]. « Certains m'ont demandé si j'accepterai de rester deux ans

[287] A.M.L., 31ii59nc, Lettre d'Edmond Locard à Maurice Courant, 24 février 1930.
[288] P. M., « Un passionnant plébiscite. Arica demeurera-t-elle ville chilienne ? », *Le Lyon Républicain*, 19 juin 1925.
[289] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard à Long, 29 mai 1925.
[290] A.D.M.L., 4M163, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 4 juin 1925.
[291] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Béroud à Locard, 9 août 1925.
[292] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, 18 août 1925.

au Chili pour créer et former des élèves », précise Béroud qui doit néanmoins refuser pour ne pas compromettre le projet marseillais. Le ministre des Affaires étrangères chilien tente également de convaincre l'expert lyonnais de « créer le laboratoire »[293] de Santiago, sans plus de succès. Dans la commission américaine, conduite par le général Pershing[294], un avocat lui offre de s'installer « en Amérique du Nord et de mettre à [s]a disposition toute l'instrumentation nécessaire pour toutes sortes de recherches médico-légales et policières »[295].

Alors que les propositions s'enchaînent, Béroud n'en relève aucune, sa seule hâte étant de retourner en France. Et pour cause. Outre la perspective du laboratoire marseillais, il est en proie à l'ennui et à la xénophobie ambiante comme les autres occidentaux de la commission : « Peuple presque sauvage, orgueilleux et ignorant. Que de grossièreté, de manque de savoir-vivre et d'hypocrisie on trouve chez eux. Et pourtant c'est l'élite de la société chilienne. Ils vous acceptent parce qu'ils sont obligés, mais ne manquent aucune occasion de vous faire sentir que vous êtes étrangers. Il y a continuellement des fêtes, des réunions, des distractions, des promenades, jamais aucune invitation. Mais en revanche, ils savent vous dire que nous Français nous sommes un peuple dépravé »[296]. À cela s'ajoutent quelques contrariétés, telle la chute de « la lampe américaine à Rayons ultra-violets » que le gardien « rentr[ant] dans la nuit largement ivre »[297] a probablement faite tomber. Pour sa part, « le brave expert chilien [ne le sollicite] presque jamais, si ce n'est lorsqu'il a besoin de colle – je crois qu'il la mange – il en fait une consommation extraordinaire »[298]. Bref, Béroud accomplit un chemin de croix dont la longueur ne fait que s'accroître du fait des dissensions entre Chiliens et Péruviens, tandis que les Américains « fatigués »[299] prennent parti pour les seconds.

De son côté, Locard ne cherche pas à exploiter les opportunités signalées par son élève. Se focalisant sur le projet marseillais, il se contente de lui rappeler qu'il a « accepté une mission, il faut la remplir »[300]. Lorsque Bertrand-Vidal demande au directeur lyonnais de prolonger le séjour de son protégé jusqu'en février 1926, celui-ci n'accepte que par défaut, le dossier marseillais n'ayant toujours pas avancé d'un *iota*[301]. Le séjour sud-américain de Béroud se révèle donc peu profitable étant donné les formidables opportunités. Au mieux, il aura peut-être favorisé la venue de certains Chiliens à Lyon tel Miranda Pinto, stagiaire au laboratoire du 22 juin 1928 au 10 mai 1930[302]. Aucun élève chilien de Locard n'évoquera toutefois le souvenir de la mission lyonnaise d'Arica. De telles opportunités se présentent régulièrement par la suite sans que Locard ne manifeste plus de réactivité. Peu de temps avant sa conférence parisienne de décembre 1934, Leonidio Ribeiro fait une offre à son homologue lyonnais : « je suis chargé officiellement par le gouvernement de mon pays de choisir ici en Europe un spécialiste pour aller à Rio de Janeiro installer une école de police l'année prochaine. Est-ce que ce sujet

[293] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, 9 août 1925.
[294] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Béroud à Locard, 30 juillet 1925.
[295] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Béroud à Locard, 18 août 1925.
[296] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, 30 octobre 1925.
[297] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [fin 1925]
[298] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, 12 octobre 1925.
[299] *Ibid.*, Lettre de Béroud à Locard, s.d. [fin 1925]
[300] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Béroud, 4 novembre 1925.
[301] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Béroud à Locard, 9 novembre 1925.
[302] A.M.L., 31ii57nc, Attestation de Locard concernant le stage de Miranda Pinto, s.d. [peu après juin 1930]

pourrait vous intéresser ? Répondez-moi »[303]. Alors que la polémique au sujet des empreintes digitales n'a pas encore commencé, aucun obstacle ne s'oppose à ce projet si ce n'est peut-être la rédaction du *Traité de criminalistique*. Pourtant, Locard décide une fois encore de rester en retrait, de même que deux ans plus tard quand le vice-président de l'Université de Californie lui propose le *Charles M. and Martha Hitchcock Professorship*. Il s'agit de cinq à six conférences « semi-populaires », axées sur la criminologie et devant être dispensées durant le second semestre 1937. De même, Monroe Deutsch souhaiterait voir Locard les « conseiller sur un programme d'enseignement et de recherche dans le champ de la criminologie »[304]. L'opportunité est encore une fois écartée, le directeur lyonnais assurant ne maîtriser qu'imparfaitement l'anglais. Un argument étonnant vue son aisance avec les langues. À plus d'un an de l'échéance, le niveau aurait pu être aisément amendé.

3. Une réussite contestée

Toutes timorées que semblent être certaines de ses positions, Locard ne s'apparente pas pour autant à Démétrios Poliorcète ou Marc-Antoine manquant d'accomplir un destin grandiose du fait de choix hasardeux. Il aurait simplement pu pousser plus loin encore son ascendant. Indéniable, sa réussite n'en est pas moins contestée. La nature innovante des instruments conçus à Lyon fait ainsi l'objet de critiques. Lorsqu'il se rend à *Scotland Yard* afin de présenter le synchrisiscope, Stirling se voit ainsi répondre que « l'appareil pour eux sera peu utile dans les questions de criminalistique »[305]. Les attaques lancées à travers les articles se révèlent encore plus caustiques. En janvier 1930, Goddard prend lui-même la plume dans sa revue, *The American Journal of Police Science*, afin de railler le hastoscope, pâle copie du *comparison microscope* avec lequel il travaille à Chicago. Après s'être rendu à Lyon, son verdict tombe tel un couperet : « [il] était désespérément mal conçu, si mal que toute identification d'une balle était rendu impossible »[306]. Tout doit donc être revu, que ce soit le « *design* » mais aussi et surtout l'efficacité. Cette sentence doit toutefois être nuancée, Goddard dénigrant l'ensemble des microscopes de comparaison non-américains. Dans le même article, les appareils élaborés à Londres et au Caire ne trouvent pas plus grâce à ses yeux n'étant selon lui que de vulgaires productions à visée commerciale. Les techniques d'identification balistique parisiennes sont elles aussi pointées du doigt.

Afin de sortir de la litanie des critiques, une approche sérielle s'impose. Les microscopes lyonnais sont-ils parvenus à dépasser le stade de la simple invention ? Malgré l'absence de données commerciales, les échanges épistolaires laissent à penser que les ventes restent dans des proportions bien modestes. En juin 1936, Stirling confie à Locard que « Le synchrisiscope marche pas à pas grâce » à l'article qu'il vient de rédiger à son sujet, certes, mais que « la vente n'est [toutefois] pas égale » à celle de la littérature « érotique ! »[307]. Il estime alors ne pas être complètement rentré dans ses frais, la conception ayant nécessité une mise de fonds conséquente, suggérant donc à son maître d'évoquer de

[303] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Ribeiro à Locard, 1er décembre 1934.
[304] A.M.L., 31ii93nc, Lettre du président de l'Université de Californie à Locard, 27 août 1936.
[305] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 23 novembre 1933.
[306] Calvin Goddard, « Scientific Crime detection Laboratories in Europe », *The American Journal of Police Science*, janvier-février 1930, vol. 1, n°1, p. 21.
[307] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 10 juin 1936.

nouveau son appareil dans une prochaine publication. Le marché somme toute limité des experts et laboratoires de police explique pour partie ces résultats modestes. D'autres éléments peuvent toutefois être avancés, tel le choix de noms jugés trop alambiqués par les acquéreurs potentiels. Borgerhoff, du ministère de la justice belge, évoque ainsi dans une note adressée à Locard « l'appareil dont le nom m'échappe »[308]. Les orthographes recensées dans les sources s'écartent parfois de celle officielle, ainsi en octobre 1928 un entrefilet du *Petit Parisien* annonce l'invention du « hostoscope ». Le microscope de Stirling offre une variété encore plus grande, devenant parfois le « synchrisoscope », le « synchiroscope », le « synchiriscope », le « synchrisicope » ou encore le « synchricope » sous la plume même de Locard[309]. Stirling reconnaît volontiers le caractère hasardeux de son choix, parlant avec dérision des « mystères du S^{t} Chrisiscope »[310]. Le surnom, autrement plus simple, de « *comparator* » finit d'ailleurs par s'imposer en Angleterre[311], pays où la plupart des ventes sont enregistrées avec les États-Unis. Le laboratoire du *F.B.I.* notamment en acquiert un quelques mois après son installation à Washington en 1932[312].

En ce qui concerne le graphoscope, les achats sont principalement opérés par les proches de Locard, tel Georges Béroud à Marseille. Le microscope du maître figure dans la seconde liste de matériel demandé, la première qui s'élevait à 10 000 francs ayant servi à acheter les appareils de première nécessité durant l'été 1927[313]. Le hastoscope fait également l'objet d'une commande quelques mois plus tard, ainsi Béroud l'exploite à l'occasion d'une expertise de balles en 1929[314]. En revanche, les autres laboratoires de police français ne font pas le choix des microscopes lyonnais, comme celui de Toulouse commandant à sa création en 1943 un spectroscope, une pompe à vide ou encore une lampe de Wood[315]. Loin d'être une question de concurrence comme avec l'Identité parisienne, il s'agit avant tout pour les laboratoires lillois et toulousain d'un refus de toucher à l'expertise en écriture et à la balistique. Si la question du nom des instruments peut jouer aussi bien en faveur qu'en défaveur des ventes, conférant aux objets une apparence de grande technicité, il n'en va pas de même pour le prix qui freine de façon notable la diffusion. Cet argument, assez classique puisque Locard le brandissait déjà en 1923 pour l'appareil de Minovici, revient régulièrement dans la correspondance de façon plus ou moins implicite. Borgerhoff s'en saisit au début des années 1930, quelques mois avant sa mort[316], pour justifier le non-achat des microscopes lyonnais par le ministère belge[317]. Quelques années plus tard, le commandant Chanel venu d'Algérie pour rencontrer, entre autres, Joseph Gambs, confie sa déception : « Je savais que tout que qui est optique est cher, mais je ne pensais pas que ce fut d'un prix aussi

[308] A.M.L., 31ii87nc, Note sans date [probablement 1931] de Borgerhoff à Locard.
[309] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 24 juin 1935.
[310] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 14 mai 1934.
[311] *Ibid.*, Lettre de Stirling à Locard, 19 septembre 1933.
[312] Rex Collier, « La science en guerre contre le crime », *Police Magazine*, n° 440, 30 avril 1939, p. 7.
[313] A.D.B.D.R., 4M16, Extrait des délibérations du conseil général des Bouches-du-Rhône, 1927.
[314] A.D.B.D.R., 2U2 1744, Rapport d'expertise de Béroud pour l'affaire Bouvret, 18 décembre 1929.
[315] A.D.H.G., 3319W8, Liste du matériel à acquérir pour le laboratoire de police de Toulouse établi par le bureau de l'intendance de police, sans date.
[316] A.M.L., 31ii87nc, Lettre d'un agent du service d'identification de la sûreté publique belge à Locard, 7 décembre 1932. Annonce de la mort de Borgerhoff.
[317] *Ibid.*, Note s.d. [probablement 1931] de Borgerhoff à Locard.

élevé »[318].

Outre les ventes réalisées, un second indicateur permet d'évaluer la portée des innovations lyonnaises : leur usage au sein du laboratoire. Un carottage effectué tous les trois ans dans les registres d'expertise de Locard révèle l'inégal recours au graphoscope, au hastoscope et au synchrisiscope. Ces deux derniers étant respectivement acquis en janvier 1929[319] et mars 1935[320], leur utilisation à une date antérieure s'explique par le prêt de l'inventeur. Les références à la lampe de Wood, un instrument habituel des laboratoires de police, ont également été intégrées afin de disposer de données de comparaison. La nature des affaires traitées permet de mieux comprendre la portée de certains chiffres.

Tableau n°6 : Les instruments du laboratoire, de véritables innovations ?

	Graphoscope	Hastoscope	Synchrisiscope	Lampe de Wood	Écritures	Timbres	Armes à feu	Nombre d'affaires traitées
1928	4	1		13	148	2	4	195
1931	16	0		24	149	9	3	230
1934	17	0	6	20	166	4	3	271
1937	14	0	6	16	165	4	9	271

Source : A.M.L., 31ii105, 106, 107, 108, 110, 111, 112 et 113.

Le graphoscope s'impose logiquement comme l'appareil le plus utilisé par Locard, étant donné que 60 à 75% des expertises pratiquées à Lyon relèvent de l'écriture. Le synchrisiscope, du fait de sa polyvalence – il sert aussi bien à l'analyse des armes que celle des timbres – occupe une place non négligeable. L'unique surprise se situe du côté de l'hastoscope, rarement employé. Le faible volume d'affaires de balistique explique pour partie seulement ce rôle marginal. L'hypothèse d'une substitution du microscope de Stirling à celui de Söderman pour l'examen des armes ne peut être avancée. En effet, en 1928, l'hastoscope est employé dans une seule affaire alors qu'il s'agit de l'unique instrument destiné à authentifier des balles. L'explication doit donc être recherchée du côté des conditions particulières imposées par l'usage de cet outil, ce que la lecture des rapports confirme. En novembre 1931, Locard regrette ainsi de ne pouvoir se servir du hastoscope à cause de « l'extrême déformation de la balle [qui] gêne le montage et empêche les microphotographies »[321]. Le scepticisme de Goddard trouve donc une forme de confirmation. *A contrario,* le « dispositif de Söderman » est régulièrement exploité. Beaucoup plus utilisés, le graphoscope et le synchrisiscope s'avèrent-ils pour autant des instruments d'usage fréquent ? Non, si l'on effectue un *ratio* avec le nombre d'affaires dans lesquelles ils pourraient servir. Ainsi pour le graphoscope, celui-ci ne s'élève qu'à neuf en 1931, année pour laquelle ce chiffre est pourtant le plus conséquent. La plupart du temps, l'œil nu de l'expert suffit à confondre le forgeur.

Les techniques imaginées à Lyon ne font pas plus l'unanimité que les appareils, et d'abord à *Scotland Yard*. Dans les années 1930, Sir Wyndham Childs – ancien chef-adjoint de la police londonienne – affirme « qu'aucun jury anglais n'accepterait le type de preuve si fréquemment présenté par les scientifiques de la police française » comme la « poussière »[322]. Le suspect monterait

[318] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Chanel à Locard, 8 juillet 1936.
[319] A.M.L., 31ii59nc, Lettre du président de la chambre de commerce de Lyon à Locard, 24 janvier 1929.
[320] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 24 juin 1935.
[321] A.M.L., 31ii108, Rapport d'expertise de Locard, 18 novembre 1931.
[322] Fonds Locard de la Part-Dieu, Boîte « Laboratoire de police », article de Wyndham Childs, « *Science Must Not Impede Justice* », s.d. ni source [entre 1928 et 1946].

immanquablement au créneau pour qu'un contre-expert de son choix assiste aux manipulations de laboratoire. « [P]arfaitement au courant des méthodes de la police française et des méthodes du professeur Locard », Childs affirme donc que le modèle du laboratoire de police français n'est pas transposable outre-Manche. De son côté, le Belge Gustave De Rechter annonce douter de la poroscopie en 1922, au grand dam d'Israël Castellanos prenant immédiatement parti pour Locard et sa « méthode brillante »[323]. Selon le scientifique belge, elle serait une « science de l'exception ». En 1937, l'écrivain anglais Nigel Morland s'interroge encore : « Dans *The Conquest of crime*, j'ai dit que la poroscopie est en train d'être développée par le docteur Edmond Locard, mais que cette science n'est pas suffisamment avancée pour pouvoir être débattue. Est-ce une déclaration inexacte ? »[324]. Trois jours plus tard, Locard rectifie qu'elle évolue « maintenant dans le domaine courant »[325].

Nulle autre technique lyonnaise que la graphométrie ne suscite toutefois autant de doutes. Locard lui-même avait pris le soin d'insérer une « Critique de la méthode » dans son projet de 1917 devenu annonce officielle en 1921, appelant ses « éminents confrères des laboratoires de police » à apporter des perfectionnements. Outre la mise en garde quant à la supposée toute puissance des mathématiques, deux réserves significatives sont émises. D'une part, « l'abondance des documents sur lesquels on opère » compte pour beaucoup dans la réussite de la graphométrie. En outre, « il faut opérer suivant une technique invariable », « chaque opérateur peut en imaginer une, à condition qu'il ne s'en écarte plus, et qu'il l'applique identiquement aux divers textes à comparer ». Enfin, même si son auteur ne le rappelle pas de façon explicite, cette innovation bute sur le problème des écritures bâtonnées.

La complexité manifeste de la graphométrie, que ce soit dans sa forme originale ou à travers ses diverses adaptations comme celle de Jobez, ne manque pas de désarçonner y compris les plus émérites cavaliers de la criminalistique. C'est d'ailleurs dans ce sens que peuvent être perçues les tentatives d'élaborer un appareil spécial, une démarche encore attestée en Italie dans les années 1930[326]. Lors des premiers travaux qu'il réalise avec Tihon en 1921, De Rechter confesse à Locard les difficultés rencontrées pour « Prendre les mesures », s'interrogeant finalement sur la nécessité d'un « outillage spécial »[327]. Quelques mois plus tard, les deux Belges se chargent eux-mêmes de combler cette lacune. Les élèves de Locard, pourtant aguerris, ne sont pas exempts d'erreur lors de la prise des mesures tant celle-ci s'avère complexe. Ainsi Béroud est pris en flagrant délit de mauvaise application de la méthode par le maître[328]. Pour les experts dont le français n'est pas la langue maternelle, le défi s'avère être encore plus ambitieux. Le Brésilien Edmundo Bittencourt, par exemple, s'avoue vaincu face aux « méthodes relatifs a [*sic*] l'indice curvimétrique et fréquence des coupures. Le premier [lui semble] tout à fait confus et d'application difficile ; quand au second [il ne parvient pas à] interpréter sa signification »[329].

Au-delà de ces remarques concernant les difficultés techniques émergent aussi et surtout des

[323] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Castellanos à Locard, 7 janvier 1922.
[324] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Morland à Locard, 2 janvier 1937.
[325] *Ibid.*, Lettre de Locard à Morland, 5 janvier 1937.
[326] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Pio François à Locard, 17 août 1935.
[327] A.M.L. 31ii87nc, Lettre de Gustave De Rechter à Locard, 20 novembre 1921.
[328] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard à Brinon-Cherbuliez, 30 novembre 1942.
[329] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Bittencourt à Locard, 5 septembre 1921.

réserves portant sur le fond. Dans la presse, aux commentaires dithyrambiques relevés lors de l'affaire de Tulle répondent des critiques acerbes. Dès le mois de janvier 1922, *l'Œuvre* tourne en dérision l'ensemble des graphologues : « Lorsqu'un expert en écriture apparaît à la barre d'un tribunal ou d'une cour, une douce joie baigne la salle. Et c'est sans angoisse qu'on s'épanouit à suivre ses démonstrations où le cocasse le dispute à l'enfantin »[330]. Quelques jours plus tard, la rédaction du *Canard Enchaîné* ajuste la mire sur le « graphomaître » et son approche pseudo-scientifique : « Ma méthode est, si je puis dire, la locardisation de la particularité scripturale… constante et différentielle… A + B = n… X = Angèle Laval. Et voilà pourquoi M^lle^ Laval est coupable »[331]. Au mois de mars, le même journal, qui a décidément la dent dure, s'inquiète désormais du « culte » dont fait l'objet Locard « dont on n'avait jamais parlé » : « Gladiolage curvimétrie, pathos, galimatias et mots cabalistiques… Les juges, les imbéciles et les journalistes sont bouche bée. Et ils proclament l'infaillibilité de ce fameux expert. Ça durera ce que ça durera »[332]. Au mois de juillet, l'*Action française* moque « cette graphométrie [qui] se calcule au millimètre »[333]. Le directeur du laboratoire lyonnais « va systématiquement à l'erreur comme d'autres à la vérité, et avec plus de peine encore ».

Des prises de position si marquées s'appuient sur les vives attaques formulées lors du procès, en premier lieu par l'adversaire de Locard, « le distingué archiviste-paléographe » François Gébelin[334]. Les reproches formulés au premier, par exemple le fait d'avoir occulté « les variétés »[335] de certaines lettres, sont repris en chœur dans les mois qui suivent par les membres des institutions parisiennes faisant autorité en la matière. *Le Gaulois* rapporte ainsi les déclarations d'Alice Lucas, consœur de Crépieux-Jamin : « Pour moi, pour nous autres, le docteur Locard n'est pas un graphologue, et j'ajouterai que toute la Société de graphologie blâme son intervention opiniâtre »[336]. Jules Crépieux-Jamin, graphologue ayant pris la défense de Dreyfus à la fin du XIX^e^ siècle, avait pourtant lui aussi reconnu Laval comme l'auteure de certaines lettres anonymes de Tulle. Début mars 1922, Maître Filliol s'était en effet rendu à Paris pour soumettre à expertise des autographes de sa cliente, espérant ainsi neutraliser le rapport de Locard[337]. Bien qu'il aboutisse aux mêmes conclusions que son confrère, Crépieux-Jamin rejette donc sa méthode spéciale. La Société technique des experts en écritures, fondée en 1914 par Solange Pellat, fait montre de la même hostilité. L'École des Chartes fustige pour sa part « les erreurs des méthodes basées sur la graphométrie »[338]. Les publications de ses anciens membres comme le Bordelais Jean-Auguste Brutails[339] se voient relayées par la *Bibliothèque de l'école*. Dans le compte-rendu de *L'expertise judiciaire en écritures* qu'il rédige en 1925, Alain De Boüard en profite pour signaler que l'invention de Locard est « construite sur des principes erronés, faisant appel à la loi de

[330] « De l'art d'écrire une lettre anonyme », L*'Œuvre*, 25 janvier 1922.
[331] « Le graphomaître », *Le Canard Enchaîné*, 1^er^ février 1922.
[332] « Le culte nouveau », *Le Canard Enchaîné*, 5 mars 1922
[333] N. Sant'Andréa, « Les faux testaments de la Bernain. Le système Locard devant la cour », *L'Action française*, 6 juillet 1922.
[334] Robert Dubard, « La graphométrie est-elle une science ? Quelques observations aux méthodes du docteur Locard », *La Lanterne*, 13 avril 1922.
[335] A.D.H.V., 3U794, Notes de l'audience du 5 décembre 1922.
[336] Gilbert Guy, « Le docteur Locard, M^lle^ Laval et les graphologues », *Le Gaulois*, 10 décembre 1922.
[337] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau. Histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette, 2006, p. 143.
[338] « Les chartistes et l'expertise en écriture », *Journal des débats politiques*, 30 janvier 1923.
[339] J.A. Brutails, « La graphométrie et l'expertise en écritures », *Journal des parquets*, 1923.

probabilités »[340]. Si féroce que soit le combat auquel se livrent alors les experts en écriture, il ne fait que proroger une tradition remontant à l'époque moderne[341].

Dès le 29 mars 1922, le criminaliste lyonnais se voit offrir l'occasion d'en découdre avec ses différents contradicteurs. En effet, les principaux graphologues sont alors conviés à exposer « les méthodes les plus récentes de l'expertise en écriture » devant la Société générale des prisons. Trois semaines après la tentative de suicide d'Angèle Laval[342], l'objet réel de la réunion – la graphométrie – ne fait aucun doute. Cette technique peut-elle prétendre jouer un rôle dans le dispositif judiciaire français ? Après une présentation du juriste Jean Plassard, la parole est successivement donnée à Locard et Pellat. Fin stratège, le directeur du laboratoire de police s'empresse de couper l'herbe sous le pied du dernier, lui reconnaissant la paternité du mot graphométrie. « Ce n'est donc rien de nouveau » précise-t-il, « je n'ai fait que préciser et représenter en courbes ce que les graphologues avaient fait avant moi », « Il n'y a [donc] pas de coupure entre les graphologues et ce que je fais »[343]. Décidément à l'aise à la tribune, Locard récolte des « applaudissements [si] vifs et prolongés » que le président de la séance conclut « avec quel plaisir ! que l'union règne parmi tous les auteurs des différentes méthodes » d'expertise en écriture. Solange Pellat lui-même ne peut que « remercier M. Locard des aimables propos qu'il a bien voulu avoir pour moi et pour la Société dont je suis le modeste président. Je suis agréablement surpris de voir que le faible bruit de nos travaux est parvenu jusqu'à lui, et qu'il a bien voulu leur accorder de l'intérêt ». Si l'ironie lui brûle les lèvres, il ne peut décemment pas attaquer de front son adversaire. Et ce d'autant moins que Pierre Varinard, ancien président de la Société française de graphologie, apporte son soutien à Locard. Originaire de Roanne puis élève à l'école des Beaux-Arts de Lyon, Varinard avait été appelé comme expert en écriture lors de l'affaire Dreyfus. Écartant l'idée qu'Esterhazy soit l'auteur du bordereau puis attaquant Émile Zola, il s'était de fait opposé à Crépieux-Jamin et aux Drefusards[344].

La mèche est finalement allumée par l'équipe de l'Identité judiciaire parisienne. Invité à prendre part au débat, Edmond Bayle se récuse, refusant de sortir de sa sphère de physicien, avant d'ouvrir une brèche : « j'aurais aimé que les personnes compétentes engagent avec M. Locard une discussion qui nous aurait certainement très vivement intéressé »[345]. Victor Balthazard, également présent, exploite la fenêtre de tir pour tenter une première escarmouche : « J'ai suivi avec intérêt les travaux de M. Locard, parce que je crois à l'avenir de la méthode des mesures graphologiques. […] Mais il ne faut pas dire que ce soit là une méthode mathématique. Quand on fait une mensuration, on ne fait pas des mathématiques ; quand on trace des courbes reproduisant les valeurs obtenues, il n'y a rien là de mathématique »[346]. Alors que l'avocat Clément Charpentier rejoint le directeur de l'I.M.L. parisien sur ce point, François Gébelin élargit un peu plus la critique en interrogeant son confrère lyonnais sur la

[340] Alain De Boüard, « J.A. Brutails, L'expertise en écritures », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1925, p. 452.
[341] Anne Béroujon, *Les écrits à Lyon au XVII^e siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, P.U.G., 2009, p. 262.
[342] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 146.
[343] « Séance du 29 mars 1922. Les méthodes les plus récentes de l'expertise en écriture », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1922, p. 137.
[344] Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *Raisons Politiques*, 2005/2, n°18, p. 106.
[345] « Séance du 29 mars 1922... », *art. cit.*, p. 139.
[346] *Ibid.*, p. 142.

« statistique des coupures »[347]. L'affrontement tant attendu s'engage enfin, le premier n'hésitant pas à couper la parole du second, l'estimant en porte-à-faux avec son article de la *Revue de droit pénal et de criminologie* de 1921. Bayle et Balthazard unissent leurs forces à celles de Gébelin, demandant des explications sur la mesure des angles de l'écriture au laboratoire de Lyon. Devant une assemblée constituée majoritairement de juristes et d'avocats assez partagés sur la question de l'expertise en écriture, les détracteurs de la graphométrie retiennent néanmoins leurs coups. Il faut lire l'appendice de la séance pour saisir l'ampleur des non-dits. En effet, le président propose à Édouard de Rougemont, Pellat, Crépieux-Jamin, Gébelin et Locard de lui remettre « des communications complémentaires »[348] pour approfondir le sujet. Toute retenue disparaît alors. Le premier affirme que « l'adoption des mensurations mathématiques comme moyen de classement n'est pas réalisable en expertise »[349]. De son côté, Gébelin estime que le « D^{r} Locard nous a fait des réponses qui ne nous satisfont pas », « la technique graphométrique nous paraît radicalement fausse[350]. Après avoir rappelé l'abandon de la graphométrie outre-Rhin, Crépieux-Jamin porte l'estocade : « M. Bertillon s'est fait le champion des méthodes de mensuration de Frazer, reprises par Locard, et il a abouti à la lamentable expertise de l'écriture du bordereau »[351].

Cette levée de boucliers, si unanime, interroge. La mise à nu des relations unissant les détracteurs de Locard permet de mieux comprendre le consensus apparent. En effet, la Société de graphologie, celle des experts en écriture et l'École des Chartes constituent autant d'avatars d'une seule et même mouvance. La seconde est ainsi patronnée par le directeur de la dernière, tandis que Pierre Humbert et Crépieux-Jamin font partie de son jury d'examen[352]. Pour sa part, Gébelin était sorti de l'École des Chartes en 1909 avec une thèse consacrée au maréchal de Matignon en Guyenne. Il avait ensuite rejoint la bibliothèque municipale de Bordeaux[353], sa ville natale, où Brutails exerçait les fonctions d'archiviste depuis 1889 puis de professeur de paléographie à partir de 1900[354]. Ces différents acteurs, étroitement liés les uns aux autres, ne font ni plus ni moins que se défendre contre l'agression supposée de Locard. Édouard de Rougemont, héritier intellectuel de Pierre Humbert, expose la teneur de cette attaque dans un article paru en décembre 1922. Membre de la Société technique des experts en écriture et partisan d'une mainmise chartiste sur la formation, il regrette alors que Locard « s'écarte résolument des graphologues, auxquels il n'accorde pas plus d'estime qu'aux calligraphes [car selon le directeur lyonnais] "ils persévèrent dans une carrière de peu de gloire, mais parfois lucrative" »[355]. Et de conclure que cette suffisance tiendrait à la supériorité qu'il accorderait au laboratoire. De façon générale, les phrases de Locard s'avèrent effectivement peu tendres à l'égard de cette catégorie dont de

[347] *Ibid.*, p. 144.
[348] *Ibid.*, p. 150.
[349] *Ibid.*, p. 152.
[350] *Ibid.*, pp. 167-168.
[351] *Ibid.*, p. 166.
[352] « Séance du 29 mars 1922. Les méthodes les plus récentes de l'expertise en écriture », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1922, p. 137.
[353] Pierre Verlet, « François Gébelin (1884-1972) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1974, 132-2, p. 385.
[354] G. Loirette, « Jean-Auguste Brutails (1859-1926 », *Annales du Midi*, 1927, n°39, p. 92.
[355] Édouard de Rougemont, « Les méthodes d'expertises en écritures », *Mercure de France*, 1er décembre 1922.

nombreux experts parisiens se revendiquent. La « réclame énergique »[356] orchestrée lors de la recherche du corbeau de Tulle ravive les ressentiments. Le principe des sciences de laboratoire selon lequel « l'auteur d'un énoncé compte autant que l'énoncé lui-même »[357], expliquerait donc la virulence des critiques.

L'affaire Arthur Bernardès, qui se déroule au même moment, achève de discréditer Locard à leurs yeux. Appelé à se prononcer sur l'authenticité de lettres désobligeantes attribuées au candidat à la présidence du Brésil, le créateur de la graphométrie choisit d'y avoir en partie recours. Elle lui permet alors de confirmer les accusations. Or, quelques semaines plus tard, le véritable auteur des écrits incriminés passe aux aveux[358]. Si les soutiens de la première heure restent fidèles, conseillant à Locard de faire profil bas[359], celui-ci prête malgré lui le flanc à la critique de ses adversaires. Le flottement de sa défense trahit son malaise. Alors qu'il affirme, le 30 juin 1922, « que l'analyse graphométrique n'a joué dans cette affaire qu'un rôle tout à fait accessoire »[360], il se ravise moins de trois semaines plus tard dans une missive adressée à son ami belge Louwage : « Je laisse passer la campagne de presse en ce qui concerne le Brésil. Peut-être mettrai-je plus tard les choses au point. Je vous signale seulement que la graphométrie n'est pas en cause puisque la question posée était celle d'un faux par décalque »[361]. En dehors de cette cinglante défaite, les réserves émises sur la graphométrie s'avèrent extrêmement rares à l'étranger. En Italie, Ottolenghi valide l'intérêt scientifique de cette méthode bien qu'il estime nécessaire de la compléter par des analyses traditionnelles[362]. En Allemagne, Hans Schneickert perçoit « les méthodes graphométriques [comme] seulement utiles pour illustrer un rapport »[363]. Aux États-Unis, Albert Osborn n'hésite pas à signaler : « j'ai fait référence de manière quelque peu critique à votre dépendance des théories de Frazer » car « ses idées ne sont pas suivies ici »[364]. La méfiance que suscite le fondateur américain de la graphométrie outre-Atlantique était déjà évoquée par Locard dans son premier article de 1921.

Les assistants et stagiaires du laboratoire de Lyon, reproduisant scrupuleusement la démarche du maître, reçoivent également leur part d'attaques. La thèse de Jacques Destable soutenue en 1925 subit les tirs croisés d'Édouard de Rougemont et de Jules Crépieux-Jamin[365]. Le premier souligne « l'incompétence »[366] de l'auteur tandis que le second déplore « [l']absence de relief » et « le manque de courage », désignant dans les dernière lignes la vraie cible de son papier : « Le système de Locard jouit aussi d'une grande considération dans cette thèse […]. M. Destable n'est décidément pas plus sagace que bien renseigné, M. Locard mieux avisé semble avoir renoncé à la graphométrie, au moins sous sa

[356] Jean-Auguste Brutails, *L'expertise judiciaire en écritures*, Toulouse, Privat, 1925, p. 14.
[357] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, p. 163.
[358] Clément Sahuc, « Les méthodes graphométriques du docteur Locard », *Sciences et voyages*, 7 septembre 1922.
[359] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Louwage à Locard, 23 juillet 1922.
[360] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à José Seperiaux de Régende, 30 juin 1922.
[361] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Louwage, 22 juillet 1922.
[362] Salvatore Ottolenghi, *La perizia di scittura e la identificazione grafica*, Roma, Tip. Delle Mantellate, 1924, p. 39. [tiré à part du *Bulletin de l'école de police scientifique*, 9-10-11 mai 1924]
[363] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 12 mai 1927
[364] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Osborn à Locard, 4 décembre 1929.
[365] Jacques Destable, *L'expertise en écriture. Ses méthodes récentes*, Paris, Librairie R. Guillon, 1925, 108 p.
[366] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Destable à Locard, 19 décembre 1926.

forme primitive et il faut l'en louer »[367]. À travers l'élève, c'est donc le maître qui est visé. Alors que le point de non-retour semble être franchi du fait de la virulence des charges, Locard engage une campagne d'apaisement avec les graphologues dont il ne comprend pas toujours les critiques[368], à commencer par Édouard de Rougemont auteur des attaques les plus caustiques. Le disciple de Pierre Humbert avait pris la peine d'adresser, avant même la publication de son papier, une missive à son confrère lyonnais pour le prévenir de sa « critique toute sincère et objective »[369] pour adopter ensuite la même prévenance à l'égard de Destable[370]. Un rapprochement s'opère donc logiquement à la fin des années 1920, Édouard de Rougemont suggérant « un contrôle mutuel des deux méthodes, par la collaboration de leurs adeptes »[371]. Dans les années 1930, la collaboration est désormais régulière[372]. Pour sa part, Gébelin est tout heureux en 1924 de croiser de nouveau le fer avec Locard. Alors qu'il s'était engagé « sans enthousiasme » dans une nouvelle affaire, il découvre avec plaisir la participation de son ancien adversaire, ajoutant avec une pointe d'ironie : « Nous tâcherons de ne pas nous manger le nez »[373]. Les relations s'aplanissent également avec Crépieux-Jamin sollicité en 1929 lors du lancement de la *R.I.C.*[374] Les deux hommes s'échangent même de la documentation sur l'affaire Dreyfus[375]. Enfin, au décès de Pellat en 1931, Locard manifeste « pour lui de la sympathie et de l'admiration [en dépit de] divergences de méthodes »[376].

Il parvient donc à désarmer ses nombreux adversaires, y compris les plus farouches, sans rien gommer toutefois des réserves de fonds. Pour réussir, il exploite les opportunités qui se présentent. En 1930, il remercie Osborn de lui avoir offert un curvimètre, estimant « que l'emploi de ces instruments constitue un terrain d'entente entre les partisans de la graphométrie et ceux qui ne l'aiment point »[377]. Il use aussi de son atout habituel à savoir la flatterie, vantant même les qualités de ses anciens bourreaux dans sa correspondance. En 1923 par exemple, il recommande chaudement à un justiciable bordelais « M. Brutails archiviste de la Gironde et membre de l'Institut. C'est un expert fort distingué et le plus parfait honnête homme qui soit. Vous pouvez avoir toute confiance en lui »[378]. Deux ans plus tard, il fait montre du même enthousiasme auprès d'un avocat parisien : « Je connais personnellement M. Gébelin qui a été l'expert d'Angèle Laval dans l'affaire de Tulle, et qui est un homme fort distingué »[379]. Décidemment peu à l'aise dans les situations conflictuelles, Locard enjoint la même prudence à ses alliés. Tout en remerciant Jean-Herbert Probst – professeur de philosophie d'un lycée niortais[380] – d'avoir répondu à Édouard de Rougemont au sujet de la graphométrie en 1923, il lui

[367] Jules Crépieux-Jamin, « Bibliographie. *L'expertise en écritures* », *La graphologie scientifique*, 15 novembre 1926.
[368] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Chemoul, 16 février 1923.
[369] Mot inséré dans le tiré à part des « Méthodes d'expertises en écritures » d'Édouard de Rougemont, 1er décembre 1922, conservé aux A.M.L. (fonds Locard).
[370] A.M.L., 31ii57nc, lettre de Destable à Locard, 19 décembre 1926.
[371] A.M.L., 31ii67nc, Lettre d'Édouard de Rougemont à Maggie Guiral, 4 février 1928.
[372] A.M.L., 31ii55nc, Lettre d'Édouard de Rougemont à Locard, 6 juin 1934.
[373] A.M.L., 31ii69nc, Lettre de Gébelin à Locard, 19 janvier 1924.
[374] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Crépieux-Jamin à Locard, 1er juillet 1929.
[375] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Crépieux-Jamin à Locard, 18 octobre 1936.
[376] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Lalande, 15 janvier 1932.
[377] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Osborn, 22 juillet 1930.
[378] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Thibaut, 16 juillet 1923.
[379] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Maître Lavay [?], 1er septembre 1925.
[380] Alain Messaoudi, *Les arabisants et la France coloniale*, Lyon, E.N.S. Lyon, 2015, p. 296. Ce franc-maçon réputé fantasque a longtemps vécu en Algérie (A.N., F17 24408 ; A.N.O.M., 14H46).

conseille « une étude purement objective. Et ce qui pourrait apparaître, non pas seulement comme une attaque personnelle contre MM. Pierre Humbert et de Rougemont, mais même contre les graphologues en général, ouvrirait pour eux le droit de réponse, et je connais trop des directeurs de revues pour ne pas savoir à quel point ce danger leur paraitrait épouvantable. Et surtout, ce que je désire éviter, c'est le discrédit jeté sur l'expertise des écritures par ces discussions […], on risque de se retrouver en présence d'erreurs aussi bruyantes que celle de l'affaire Dreyfus »[381].

En effet, le spectre de l'erreur judiciaire présent à Tulle et surtout dans l'affaire Bernardès hante régulièrement la carrière judiciaire de Locard[382]. Les récriminations de certains justiciables sont autant de piqûres de rappel. Si la majorité concerne la graphologie, science aux résultats des plus aléatoires, il s'agit parfois d'autres domaines de la criminalistique. Roger Fimbel dit « le balafré » rejette ainsi sa condamnation pour meurtre, le 4 novembre 1936, à 2 000 francs de dommages et intérêts et surtout aux travaux forcés à perpétuité. À bord d'une Amilcar, il aurait abattu un homme dans le quartier lyonnais de la Guillotière avec le soutien de deux complices. Le rapport balistique de Locard, établi avec l'hastoscope et le dispositif de Söderman, contribue à le faire condamner[383]. Or, Fimbel clame toujours son innocence en 1948 auprès du procureur général, réalisant même un schéma pour contester la trajectoire supposée de la balle mortelle[384]. Le criminel lyonnais tente, sans plus de succès, un recours en grâce au mois de juillet 1959[385]. Si Locard n'est pas informé des démarches de révision du procès de Fimbel, il est généralement interpellé par les justiciables s'estimant lésés. Ceux-ci se contentent habituellement de signaler l'erreur de l'expert lyonnais, comme Georges Vuillemin – ancien directeur de la *Gazette mondaine* de Paris – concluant « dont acte »[386] après avoir été déclaré innocent, ou un certain Fabre appelant de ses vœux un examen de « conscience »[387] après avoir été condamné.

D'autres demandent et obtiennent un nouvel avis de Locard. Ce dernier accepte ainsi de rembourser les frais de consultation après avoir manqué de démasquer le corbeau sévissant au Trésor public de Draguignan[388]. Cas exceptionnel mais fort révélateur du charisme exercé par Locard, ce dernier est accusé par une mère d'avoir détruit la vie de sa fille du fait d'une expertise d'écriture erronée, mais, reconnaissant la « conscience sincère »[389] de l'expert, elle lui pardonne et l'engage pour une autre affaire en 1933. Enfin, certains justiciables ne lésinent pas sur les moyens pour défendre leur honneur bafoué. En 1935, le commissaire central de Marseille relève ainsi une série « d'affiches timbrées apposées sur divers points de la ville »[390] prenant la forme d'une « Lettre au maître-chanteur Docteur Locard ». Soupçonné de protéger le gérant de la succursale de la banque régionale du Gard, le directeur lyonnais voit l'opprobre jeté sur son nom : « Que de jugements ont dû être faussés par vos expertises mensongères. Que d'innocents sont en prison par votre faute tandis que vous, vous jouissez

[381] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Probst, 9 mars 1923.
[382] Benoît Garnot (dir.), *L'erreur judiciaire de Jeanne d'Arc à Roland Agret*, Paris, Imago, 2004, 256 p. ; Frédéric Chauvaud, *Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, P.U.R., 2007, p. 366.
[383] A.D.M.L., 2U890, Rapport de Locard, 4 novembre 1935.
[384] *Ibid.*, Lettre de Fimbel au procureur général, 22 novembre 1948.
[385] *Ibid.*, Lettre du procureur général de Lyon au procureur de la République du Mans, 9 juillet 1959.
[386] A.M.L., 31ii55nc, Carte de visite annotée s.d. de Georges Vuillemin.
[387] *Ibid.*, Lettre de Fabre à Locard, 23 juin 1922.
[388] *Ibid.*, Lettre d'Émile Surle à Locard, 30 août 1923.
[389] *Ibid.*, Lettre de Piot Genevois à Locard, 29 décembre 1933.
[390] A.D.B.D.R., 4M2311, Lettre du commissaire central de Marseille au préfet des Bouches-du-Rhône, 21 février 1935.

d'une liberté que vous ne méritez pas et de l'argent gagné malhonnêtement. Maître-chanteur sans scrupule, nous tenons à vous faire savoir que nous ne nous arrêterons que lorsque nous aurons obtenu justice et que vous aurez reconnu publiquement vos erreurs volontaires d'expertises ».

III. Un discours en porte-à-faux avec la réalité

1. De grands principes restés lettre morte

Bien qu'il soit annoncé à grand fracas, le changement de cap ne se révèle pas toujours aussi marqué, et ce au grand dam du capitaine lui-même. Dès 1910, Locard se couvre ainsi de cendres devant les lecteurs des *Archives* au moment d'évoquer l'unification des fichiers : « Je me hâte de reconnaître que j'ai prêché dans le désert, et que je n'ai obtenu que des résultats extraordinairement négatifs. Le congrès de Technique policière que je ne cesse d'annoncer proche à chaque *Chronique* n'est pas près de se réunir […] enfin, pour comble d'horreur, je viens moi-même, apportant le pire démenti à ma chère doctrine de l'unification et de l'internationalisme dactyloscopique, de mettre à l'essai dans mon service de Lyon un nouveau système qui n'est peut-être pas pire, ni meilleur, que ceux qui l'ont précédé. Et la difficulté de décider et de choisir me paraît arrivée à son comble »[391].

Lucide quant à ses propres contradictions en matière de classement des empreintes digitales, Locard l'est un peu moins en ce qui concerne le modèle de police scientifique qu'il définit à partir de 1918. Souhaitant sortir du système classique de l'Identité judiciaire, essentiellement basé sur l'enregistrement puis le classement des données, il souhaite alors bâtir un service tourné avant tout vers le terrain. En 1925, il propose même de transférer à Paris l'ensemble des archives judiciaires lyonnaises[392]. Or, la lecture des mémoires de Söderman dévoile la prégnance du travail administratif réalisé au 35 de la rue Saint-Jean en dépit des nobles objectifs fixés par son directeur. En effet, à partir de sept heures du matin, l'ensemble du personnel du laboratoire s'attèle au fastidieux travail d'identification des vingt à trente individus arrêtés la veille : « Ce jour-là, toute cette routine paraissait plus ennuyeuse encore que de coutume et je me demandais si nous parviendrons jamais à en finir. Je procédais aux interrogatoires et j'enregistrais les mesures. La pile des paperasses montait devant moi. […] Enfin, le dernier prisonnier interrogé, je pensais que nous aurions un peu de temps pour souffler, mais je me trompais. […] "Regardez-moi ça", me glissa Savitch, "une famille de Gitans, elle va nous donner plus de travail qu'un crime" »[393]. Le travail mis en avant dans les écrits de Locard, à savoir les « diverses questions techniques »[394], n'est effectué que de quatorze à dix-neuf heures après une pause méridienne de deux heures.

Essentielle, l'activité d'encartement n'est pourtant pas l'apanage du laboratoire. Le service anthropométrique de la prison Saint-Paul ne cesse pas de fonctionner en 1910, loin de là, d'où certains dysfonctionnements que Locard ne parvient pas à régler. Dès 1920, il signale ainsi au procureur de la République « qu'un certain nombre d'individus contre lesquels des mandats d'arrêt ont été décernés

[391] Edmond Locard, « Un nouvel essai de classement dactyloscopique », *A.A.C.*, 1910, p. 431.
[392] *Id.*, « Le programme des laboratoires de police », *L'avenir médical*, n° 10, décembre 1925, p. 231.
[393] Harry Söderman, *Quarante...*, *op. cit.*, pp. 76-77.
[394] *Ibid.*, p. 78.

sont conduits directement à la prison S^{t} Paul, notamment par la Brigade Mobile, sans avoir passé [*sic*] par le Laboratoire de police technique. Il en résulte que les empreintes digitales de ces individus ne figurent pas dans les collections du laboratoire et qu'en cas de recherche d'individus dans les fichiers dactyloscopiques ces identifications peuvent être manquées »[395]. Le problème, mettant aux prises l'Intérieur et la Justice, semble décidément insoluble puisqu'il se représente cinq ans plus tard. Sollicité au sujet d'un certain « Ghodbane », Locard répond au procureur que ce nom ne figure pas dans les archives du laboratoire[396] pour ensuite dénoncer au chef de la Sûreté la déshérence des fichiers de la prison Saint-Paul : « Il est bien exact que cet individu a été détenu, le registre d'écrou fait foi. Mais les prisons de Lyon semblent ne plus avoir actuellement de fichiers à classement technique (ni anthropométrique, ni dactyloscopique). Et dans les paquets de fiches classées alphabétiquement, Ghodbane ne se retrouve pas »[397].

La concurrence de la dixième brigade mobile – basée initialement aux 26-28 de la montée de Choulans, puis au 44 Quai Fulchiron après la Grande Guerre et enfin au 27 Quai Perrache à partir de 1939[398] – est bien réelle. Son service d'Identité rayonne sur l'ensemble des campagnes avoisinantes. Quand le docteur Japiot se fait cambrioler son domicile de Vaugneray, dans l'ouest lyonnais, le maréchal des logis lui « signale qu'il y a beaucoup d'empreintes et qu'il serait intéressant de les faire relever par la brigade mobile »[399]. Il décide finalement de faire directement appel au laboratoire de son ami Locard. Au contraire, lorsque le corps de la prostituée lyonnaise Coco-la-chérie est retrouvé sans vie dans le quartier des Brotteaux en avril 1916, le parquet de Lyon confie l'affaire aux mobilards, les policiers de la Sûreté étant indisponibles en raison de manifestations ouvrières. Locard fustige cette compétition dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être* : « Un assassinat est découvert dans la grande banlieue de Lyon. Le commissaire municipal est averti. Il recueille une déclaration tendant à inculper un souteneur lyonnais. Avant même que l'affaire soit à l'instruction, la brigade mobile en a eu vent […] Mais le juge [d'instruction] vient à Lyon : il n'a pas manqué de parler de l'affaire au chef de la sûreté de cette ville. Celui-ci prend prétexte de ce que le suspect est son ressortissant, pour lancer sa brigade centrale sur la voie, et voilà une nouvelle enquête parallèle qui commence »[400]. Au cours de sa visite itinérante des différentes polices d'État françaises, en 1922, l'inspecteur-général Mossé « préconise [donc] la recherche d'une solution permettant de réaliser une liaison plus étroite entre le Commissariat de la Sûreté de Lyon et la 10^{e} Brigade Mobile et d'éviter les double-emplois actuels dans le fonctionnement du service de l'Anthropométrie et de la confection des fiches »[401].

Chantre de la rhétorique selon laquelle « nous avons en France trop de polices »[402], Locard ne parvient pourtant pas à réformer l'organisation judiciaire lyonnaise. Ce paradoxe ne fait que s'accentuer sous l'Occupation. Alors que les décrets de 1941 visaient à regrouper brigades mobiles et services de

[395] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République, 17 mars1922.
[396] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République, 19 octobre 1927.
[397] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au chef de la Sûreté, 24 octobre 1927.
[398] A.D.M.L., 4M15, Baux signés par le secrétaire général pour la police de Lyon pour le compte de la 10^{e} brigade mobile.
[399] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Japiot à Locard, 26 juillet 1932.
[400] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, pp. 56-57.
[401] A.D.M.L., 4M9, *Police d'État de l'agglomération lyonnaise*, Rapport du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 10 janvier 1923, p. 64.
[402] *Ibid.*, p. 23.

Sûreté, une nouvelle Identité judiciaire lyonnaise fonctionne aux 2 et 4 de la rue Vauban dès le milieu de l'année de 1944. Ce paradoxe résulte étonnamment de la loi du 27 novembre 1943 instituant les laboratoires interrégionaux de police. En effet, la police technique nationale regroupe désormais le service central photographique et d'identité situé à Paris, les services régionaux d'identité soit les anciennes brigades mobiles, les éventuelles Identités des Sûretés urbaines et enfin les laboratoires de police scientifique (article 2). Dans le cas lyonnais, nul besoin de créer un service d'Identité dans la Sûreté du fait de l'existence du laboratoire. En revanche, le S.R.I.J. – l'ancienne 10e brigade mobile – logée rue Burdeau jusqu'en mars 1944 au moins[403] déménage peu après rue Vauban et surtout récupère une bonne partie des attributions du laboratoire de Locard. La plainte récurrente, selon laquelle les fiches des mobilards et du laboratoire lyonnais étaient réalisées en double, profite donc au S.R.I.J. désormais chargé de l'ensemble des « traces et indices dans les lieux où ont été commis un acte délictueux », « d'établir et de classer les fiches signalétiques » et enfin « d'effectuer toutes reproductions photographiques demandées par les parquets ou les divers services » (article 4). Selon l'article 6, le laboratoire – devenu interrégional – ne conserve que « les examens, recherches et analyses d'ordre physique, chimique et biologique » demandés par les autorités judiciaires ou policières. Locard, qui voulait juste élargir les fonctions habituellement dévolues aux Identités se voit donc tout simplement dépossédé de ce qui constituait le cœur de son métier. Pire, il ne peut agir qu'à la demande d'une autre autorité alors qu'il avait défendu avec tant d'énergie la nature active de son service. Il peste donc, dès l'Occupation, contre ce qu'il estime être un non-sens : « On peut estimer que la séparation du laboratoire et du service d'Identité judiciaire est plein de graves inconvénients, surtout dans les villes où les deux organismes sont installés dans des bâtiments non seulement distincts mais éloignés. Le temps apportera à ce divorce les adoucissements nécessaires »[404].

Il ne parvient donc pas à mener la grande unification policière, pas plus qu'il ne réussit à regrouper sous sa direction les laboratoires de médecine légale, « de toxicologie, de chimie biologique et de recherche des fraudes »[405] comme annoncé en 1925, un échec personnel malgré un investissement notable. Les efforts se veulent autrement plus fragiles en ce qui concerne sa promesse de cesser toute dispersion. Lancée peu avant le lancement de la *R.I.C.*, en 1929, elle ne tient pas. De façon significative, il reste membre du conseil d'administration du conservatoire mais aussi de la commission municipale des théâtres, deux fonctions fort éloignées de l'univers de la police. En juillet 1931, il annonce ainsi à son ami Ashton-Wolfe pouvoir enfin « [s]'atteler sérieusement aux schémas de nouvelles [qu'il lui avait] demandés » étant tout juste « sorti des concours du conservatoire »[406]. Alors que le premier tome du *Traité de criminalistique* est sur le point de sortir, il ne donne pas vraiment l'impression d'être pleinement investi dans ses fonctions de directeur de laboratoire et rédacteur en chef d'une revue professionnelle. Quelques données chiffrées tirées de ses registres de comptabilité personnelle permettent d'affiner un peu l'analyse.

[403] A.N., 19950395/12, État indiquant les circonscriptions des laboratoires de police scientifique et des S.R.P.J., 17 mars 1944.
[404] A.M.L., 31ii57nc, Note sans date de Locard sur la loi de 1943 [vers 1944].
[405] Edmond Locard, « Le programme… », *art. cit.*, p. 234.
[406] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Locard à Ashton-Wolfe, 4 juillet 1931.

Tableau n°7 : Les activités parallèles de Locard

	1928	1930	1932	1934	1936	1938
Articles	91	15	12	19	8	5
Conférences	0	8	10	16	3	6
Cours	0	0	13	11	12	9

Source : Archives personnelles de Michel Stagnara, Registres de comptabilité personnelle de Locard.

Le calcul a été réalisé sur le premier trimestre de chaque année. Il faut tenir compte d'une marge d'erreur pour les articles, les registres n'indiquant pas toujours leur nombre exact après 1928. Le chiffre exceptionnel de 91 articles la première année doit donc être relativisé. Ces données mettent en évidence deux ruptures majeures. À partir du lancement de la *R.I.C.* en 1929, il réduit bel et bien son activité comme l'atteste la baisse drastique du nombre d'articles publiés. Le choix d'arrêter la chronique musicale du *Lyon Républicain* n'est donc pas négligeable. L'absence totale de conférences et de cours durant le premier trimestre 1928 s'explique par des problèmes de santé : « le confrère à qui je confie mon larynx ne m'autorise pas à reprendre la parole avant l'automne prochain »[407], confie Locard au rédacteur en chef de *Radio-Lyon* au mois de juin 1928. L'argument donné au doyen de la faculté de lettres en 1928 – l'arrêt des cours de psychologie expérimentale pour des raisons médicales – s'avère donc parfaitement fondé. Toutefois, si Locard lève bien le pied à partir de 1929, ce n'est qu'entre 1934 et 1936 qu'une baisse de régime significative intervient. Cette seconde rupture correspond justement à l'arrivée de Jacques Locard au laboratoire et donc au retrait relatif de son père qui prépare déjà sa succession. De même, les chiffres relevés entre 1930 et 1934 montrent une reprise progressive d'activité. En somme, le recentrage de Locard sur le travail de laboratoire à partir de 1929 s'étiole peu à peu.

La promesse formelle d'ignorer la graphologie psychologique ne tient guère plus. En 1923, il se montre pourtant affirmatif : « Le laboratoire de police technique ne fait pas d'analyse psychologique par graphologie. Je ne puis donc me mettre comme je l'eusse voulu à votre disposition »[408]. Encore auréolé de son succès à Tulle lors duquel il était apparu comme le grand défenseur d'une graphologie scientifique, Locard n'est alors pas en mesure de tenir un autre discours. Dans les années 1930, alors que le discours officiel reste inchangé[409], les justiciables intéressés par un tel service sont désormais orientés vers les préparateurs et assistants[410]. Il s'agit donc désormais d'une prestation officieuse. À partir des années 1940, Locard accepte de réaliser lui-même ce type de travail, aidant par exemple en 1943 un père soucieux du mariage annoncé de sa fille et surtout méfiant vis-à-vis de son futur gendre[411]. En effet, peut-il encore s'arc-bouter sur un principe de circonstance, décrété vingt ans plus tôt, alors qu'il avait été dans le comité d'honneur du congrès international de graphologie liégeois de 1939 ? Lors de cette réunion scientifique réunissant principalement des médecins belges, le docteur Hartogs avait notamment présenté « Le diagnostic graphologique dans la pathologie du caractère » ainsi que « Les

[407] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Joannès Dupraz, 8 juin 1928.
[408] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Louis Simon-Prêcheur, 3 mai 12923.
[409] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Madame Renard, 16 décembre 1936.
[410] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard à l'avocat Montel, 18 avril 1932.
[411] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Jean Nuiry, 5 octobre 1943.

possibilités et limites d'une solution professionnelle graphologique »[412]. Preuve que Locard baisse complètement sa garde, il participe même en 1945 à la rédaction d'un ouvrage de graphologie, *L'écriture ment-elle ?*[413] Menant une étude statistique des 1 244 affaires d'écriture du laboratoire de 1937 à 1952, Philippe Artières, Muriel Salle, Claire Bustarret et Boris de Rogalski-Landrot ont relevé 170 dossiers de graphologie soit 29% des affaires totales. Seule l'anonymographie s'avère plus conséquente, formant 37% des expertises d'écriture[414]. Locard renoue ainsi avec le questionnement exposé par son maître un demi-siècle plus tôt dans les *Archives*, ayant été à l'époque simple observateur[415]. Lacassagne avait alors accepté de confier sa collection de manuscrits criminels à Alfred Binet – le directeur du laboratoire de psychologie de la Sorbonne – afin de se prêter à des expériences graphologiques. Un groupe de graphologues, avec Crépieu-Jamin et Varinard, devait proposer des analyses de caractère à partir de certains passages[416]. Malgré le nombre élevé d'erreurs dans la détermination du caractère, Binet s'était montré satisfait : « Admettons que la graphologie du caractère, et en particulier celle de la bonté peut s'amender, se perfectionner, égaler la précision avec laquelle a déjà atteint la graphologie de l'intelligence »[417].

2. La réalité déformée

Contraint de transiger sur certains idéaux et engagements en toute connaissance de cause, Locard se coupe parfois de la réalité. La façon avec laquelle il restitue la criminalité chinoise s'avère à cet égard tout à fait symptomatique. La radicalisation de son discours vis-à-vis des étrangers s'accompagne d'une dénonciation croissante de leur rôle dans la déviance locale. Au début des années 1940, dans l'article de la *Vie lyonnaise* consacré à « La xénélasie », Locard estime que les délinquants nord-africains et chinois ont « à peu près complètement chassé la pègre » de la Guillotière, « un quartier dont la visite était des plus pittoresques »[418] puisque Reiss et ses étudiants suisses y avaient été conduits début XX^{e}. « À leur place se sont installés des hommes basanés ou jaunes qui manient le couteau, le rasoir et la pince-monseigneur, mais qui n'ont pas appris la valse chaloupée, le duel à la loyale ni l'accordéon, et qui, de surcroît, ont des poux », précise-t-il. Locard affiche d'ailleurs ostensiblement les artéfacts de la criminalité chinoise dans son propre laboratoire. Quand Henry Lepage se rend à Lyon en 1934 pour le documentaire *Science et police*, il ne peut que constater la surreprésentation de la Chine dans le musée de criminalistique. Divers instruments associés aux supplices chinois amorcent ainsi la présentation des collections. Parmi les 26 autres familles d'objets évoqués, trois renvoient à ce même empire du milieu : des exemplaires de diplômes délivrés par les bandits chinois aux membres de leurs groupes, une lettre de menace d'une association chinoise hostile à l'achat de marchandises japonaises et

[412] A.M.L., 31ii87nc, Programme du IV^{e} congrès international de graphologie, 1939.
[413] J. Baraud et Edmond Locard, *L'écriture ment-elle ?*, Lyon, Gutenberg, 1945, 159 p
[414] Philippe Artières, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte, 2013, p. 129.
[415] A.M.L., 31ii111nc, Coupure de presse « La valeur de la graphologie », ss, sd [années 1950], relatant la conférence de Locard aux mardis de *Reflets*.
[416] Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2014 (rééd., 1ère éd. en 2000), p. 468.
[417] Alfred Binet, « Les révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique », *A.A.C.*, 1907, p. 200.
[418] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « La xénélasie », *La vie lyonnaise*, s.d. [début 1940].

enfin des statuettes de dieux chinois, creuses bien évidemment car destinées à cacher des objets illicites, « subtilité et ingéniosité de la pensée orientale »[419] précise le commentateur avec emphase. Une demi-douzaine d'autres localités exotiques permettent également de faire voyager le spectateur, comme les Antilles et la Nouvelle-Calédonie, chacune bénéficiant toutefois d'une seule occurrence. Les nombreux dons de William Stirling, en contact régulier avec la criminalité chinoise, expliquent pour partie cette surreprésentation. Interrogé par un journaliste de *Germinal* en 1953, Locard entretient une nouvelle fois l'imaginaire de la déviance asiatique : « Il y a, m'a-t-on affirmé Monsieur le Docteur, de nombreux étrangers qui travaillent à Lyon : Nord-Africains, Italiens et… », « Et Chinois [répond Locard]. Ce sont les plus mystérieux de tous […]. Chez eux, les règlements de compte ne manquent pas Mais à la manière chinoise : le lacet autour du cou, puis houp ! le saut dans le Rhône. Après cela, muets comme des orientaux et tout sourire mystérieux. Jamais on n'a pu mettre la main sur un coupable… »[420]. Il l'interviewe en racontant l'histoire d'un meurtre sans importance au sujet duquel il avait déclaré à un reporter : « ce sont les Chinois qui ont dû faire le coup. Il a mordu à l'hameçon, et cela vous a fait un beau raffut dans la presse. Comme quoi, les journalistes, n'est-ce pas… ! ».

Il s'amuse ainsi de la crédulité des médias sachant le *topos* du Chinois criminel solidement ancré dans les esprits. Comme le rappelle Lo Shih-lung, la sinophilie caractéristique du siècle des Lumières avait cédé le pas à une telle représentation dès le XIX^{e} siècle[421]. Dans les *Archives* de Lacassagne, Jean-Jacques Matignon – médecin en chef de l'hôpital du Nan-t'ang à Pékin – publie ses premiers articles sur la criminalité chinoise dès 1896[422], les rassemblant quelques années plus tard dans le recueil *Superstition, crime et misère. Souvenirs de biologie médicale*. Toujours dans l'entourage de Locard, le journaliste du *Salut Public* Marcel Grancher, ayant vécu en Chine dans les années 1920, propage lui aussi l'image du Chinois délinquant dans ses articles et romans[423]. En décrivant le cantonnement de Saint-Fons, « Pire que le *San-tiao-hoo-tung* de Shanghai, pire que la ville chinoise de Canton, pire que les mauvais lieux de Cholen, pire que le *Malay Street* de Singapore, pire que Billancourt, pire que la *China town* de Londres, pire que tout…»[424], il s'inscrit dans la lignée d'auteurs lyonnais comme Jean de La Hire[425] faisant vibrer la corde de la xénophobie. La même tendance s'observe à l'échelle nationale, par exemple dans la littérature populaire comme *L'oeil de la police*, *Police magazine* ou encore *Détective*. En 1936, Noël Pricot, travaillant pour cette dernière revue, explore ainsi les bas-fonds lyonnais, dévoilant les loisirs coupables des « Chinois, venus par le tram de Saint-Fons [jusqu'au quartier malfamé de La Guillotière, passant] leurs nuits à jouer ou à débattre quelque marché d'opium en de dangereux repaires abrités par les volets jalousement fermés »[426]. Du côté du *Reich*, la peur du criminel chinois fait également recette. Quelques années avant la Grande Guerre, l'agence privée

[419] Archives du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, Henry Lepage, *Science et police*, 1934, visite du musée de criminalistique [seule partie du film sauvegardée].
[420] Pierre Demeuse, « Le D^{r} Edmond Locard », *Germinal*, 29 mars 1953.
[421] Lo Shih-lung, *La Chine sur la scène française du XIX^{e} siècle*, Rennes, P.U.R., 2015, p. 10.
[422] Jean-Jacques Matignon, « Note sur l'infanticide en Chine », *A.A.C.*, tome 11, 1896, p. 133.
[423] Marcel Grancher, *Shanghai. Roman colonial*, Paris, Les Étincelles, 1930, p. 34.
[424] *Id.*, *Nuits de Lyon*, Lyon, Les éditions Gutenberg, 1946, pp. 127-129.
[425] Jean de La Hire, *Les mystères de Lyon*, Paris, Marabout, 1979 [1ère éd. en 1933], vol. 2, p. 49.
[426] Noël Pricot, « Lyon ville secrète », *Détective*, 24 septembre 1936, n° 413, p. 3.

Berliner Detektive-Zentrale arbore ainsi en guise de logo un Chinois à la mine patibulaire[427]. La caricature à laquelle s'adonne Locard ne présente donc rien d'exceptionnel. Il sait toutefois biaiser la réalité puisqu'en 1937 il reconnaît la faible proportion de la criminalité chinoise à Lyon : « Parmi les étrangers, [qui représentent les 2/5^{e} des déviants,] il y a surtout des Italiens. Puis viennent les Espagnols, les arabes, les Polonais, les Russes, les Arméniens et les Chinois »[428]. Quelques années plus tard, dans son article sur la xénélasie paru dans la *Vie lyonnaise*, il annonce que les étrangers, représentant « plus de la moitié de nos fiches », sont « les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Chinois, les Arméniens, les Polonais, les Russes, les arabes ou les berbères, pour ne citer que les catégories principales »[429]. Malgré la tonalité de l'article, il reconnaît donc à demi-mot que la communauté chinoise anime relativement peu la vie judiciaire lyonnaise en ne les plaçant qu'en quatrième position.

Parfois excessif pour certaines affirmations relevant de la criminologie, Locard peut également être pris en flagrant délit de caricature sur le territoire de la criminalistique. Il ne s'agit pas ici de relever les louanges adressées aux anciens élèves. En 1956, Söderman se retrouve si gêné par l'élogieuse préface de Locard qu'il ne « sait pas quoi en faire »[430] rapporte son propre fils. Porter aux nues son meilleur stagiaire, quoi de plus naturel finalement ? D'autres caricatures sont en revanche plus gênantes. Durant l'entre-deux-guerres, Locard ne cesse ainsi de répéter à qui veut bien l'entendre que « le laboratoire de police technique de Paris ne s'occupe pas d'écritures »[431]. La dactyloscopie ne serait pas plus pratiquée puisqu'il écrit à Heinrich Poll : « J'ai beaucoup connu Bayle : il s'intéressait assez peu aux empreintes digitales »[432]. Des affirmations étonnantes au vu des expertises confiées au Quai des Orfèvres. En 1923, dans le cadre de l'affaire Seznec, le juge de Morlaix envoie bien à Bayle la « mallette en fibre jaune ayant appartenu à Quémeneur »[433] afin de relever les traces existantes. Si les experts Samaran, Éloy et Bouard de Laforest sont chargés d'analyser les mentions manuscrites de la promesse de l'acte de vente, il revient encore une fois au chef de l'Identité judiciaire de se prononcer sur la partie dactylographiée, celui-ci incriminant finalement la machine à écrire saisie le 6 juillet dans la scierie exploitée par Seznec. Par ailleurs, le contenu des cours dispensés par Bayle à l'Institut de criminologie en 1926 démontre toute l'étendue de sa maîtrise technique puisque « traces digitales », « poussières et taches », « coups de feu », « falsification des documents » ou encore « contrefaçon des œuvres d'art »[434] sont enseignées. Lorsqu'il revient du Quai des Orfèvres au printemps 1933, Chavigny ne cache donc pas sa surprise à Locard : « j'ai appris par l'un des anciens collaborateurs de Bayle que loin de dédaigner les expertises d'écrits dactylographiés, ils considéraient cette sorte d'expertise comme d'ordre précis, scientifique, et qu'ils étudiaient ce chapitre »[435]. Il serait tentant mais partiellement inexact d'expliquer ces approximations sous l'unique angle des tensions entre Lyon et Paris. Pour

[427] A.M.L., 31ii85nc, Lettre du chef de l'agence *Berliner Detektive-Zentrale* au chef de la Sûreté lyonnaise, 15 novembre 1911.
[428] *Ibid.*, Lettre de Locard à Poll, 7 septembre 1937.
[429] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « La xénélasie », *La vie lyonnaise*, s.d. [début 1940].
[430] Erik Söderman, *Revolver-Harry. Överdirektör Harry Söderman vid Kriminaltekniska Anstalten. Hans liv och beddrifter*, s.l.é., Erik Söderman Förlag, 2010, p. 241.
[431] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à la Duchesse de Guiche, 21 novembre 1924.
[432] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Poll, 13 avril 1935.
[433] A.N., F^{7} 14668, Télégramme du commissaire de police mobile Vidal au juge de Morlaix, 10 octobre 1923.
[434] A.N., AJ/16-8377, Affiche des cours de l'Institut de criminologie de Paris, année scolaire 1925-1926.
[435] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Chavigny à Locard, 29 septembre 1933.

commencer, Bayle n'avait-il pas refusé de prendre part au débat sur la graphométrie en mars 1922 ? Il avait alors déclaré devant la Société générale des prisons : « je n'ai jamais été un expert »[436] en écriture. En outre, pour un homme entré dans la police par le biais des empreintes digitales puis devenu célèbre à la faveur d'une affaire de graphologie, accepter qu'un physicien de formation puisse explorer de tels domaines n'allait peut-être pas de soi. Enfin et surtout, Locard semble doté d'une capacité d'auto-conviction peu commune.

Ce trait de caractère est manifeste en ce qui concerne les laboratoires de police qu'il perçoit plus nombreux ou, du moins, beaucoup plus beaux qu'ils ne le sont réellement, au risque parfois de décontenancer les directeurs de ces supposées structures. En 1925, Stockis confesse à son ami français : « Tu as souvent parlé du service de Liège, comme d'un service universitaire et en quelque sorte officiel. En réalité, beaucoup de mes recherches scientifiques, et notamment en police scientifique, je les faisais chez moi, à mes frais, parce que pendant des années je n'étais plus attaché à l'université »[437]. Une demi-douzaine d'années plus tard, c'est au tour de Lerich de dévoiler l'envers du décor : « le service des recherches de Lattaquié, que vous appelez dans la dernière *R.I.C.*, le laboratoire de criminalistique de Lattaquié, est mort, et bien mort, le feu sacré est éteint »[438]. Locard profite ainsi de sa première chronique de « La science contre le crime », parue dans *Détective* en février 1930, pour se féliciter de l'inéluctable propagation de la police scientifique à travers le monde : « de nombreux laboratoires étaient ouverts un peu partout : […] à Genève (Naville), à Berne (Born), à Strasbourg (Chavigny), à Alger (Giraud), à Lille (Minet, Muller), à Stockholm (Söderman) »[439]. Ce faisant, il anticipe de quatre ans l'ouverture du laboratoire lillois et fantasme l'existence d'une structure équivalente à Strasbourg. Pour sa part, Söderman ne dirige pas grand-chose si ce n'est l'officine d'expertise en écriture installée chichement dans son petit appartement. Il faut attendre l'été 1930 pour voir l'ancien stagiaire suédois obtenir une lettre de recommandation de son maître pour l'ouverture d'un poste de « professeur agrégé de la technique policière »[440].

Fin 1931, il dirige enfin un laboratoire d'envergure, à savoir le *Stockholms Högskolas Kriminaltekniska Institut*[441]. Dans le même article de *Détective*, Locard évoque ensuite l'actualité : « Tout récemment, l'Amérique a suivi, avec le plus surprenant retard, et l'on va voir s'ouvrir les laboratoires de New York (Brasol), de Chicago (Goddard). J'en passe, et beaucoup. Mais je dois signaler encore l'Académie internationale de criminalistique fondée en juillet 1929, dont le siège est à Vienne, et qui réunit les chefs des principaux laboratoires du monde entier ». Si Goddard dirige bel et bien le *Scientific Crime Detection Laboratory*, rattaché à la *Northern University* de Chicago, Boris Brasol assure simplement l'enseignement du droit à l'université new-yorkaise de Columbia[442]. Il faut attendre quelques mois pour le voir prendre la direction de l'*American Journal of Police Science*. Locard extrapole probablement à partir de confidences faites par Brasol à Lyon, en septembre 1929, lorsqu'il

[436] « Séance du 29 mars 1922... », *art. cit.*, p. 139.
[437] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Stockis à Locard, 23 décembre 1925.
[438] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Lerich à Locard, 8 décembre 1931.
[439] Edmond Locard, « La science contre le crime », *Détective*, 13 février 1930, n°68, p. 14.
[440] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 30 août 1930.
[441] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 4 décembre 1931.
[442] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Brasol à Locard, 30 août 1929.

était venu au 35 de la rue Saint-Jean quelques jours après Goddard[443]. La publication de la chronique suivant de peu cette visite, Locard oublie probablement de prendre les précautions de langage nécessaires, bâtissant ainsi une démonstration encore plus convaincante. L'exagération est tout aussi grande pour l'A.I.C. dont le centre de gravité s'avère clairement européen malgré la participation de criminalistes américains ou de policiers des colonies.

Locard pêche donc par forfanterie ou, du moins, par enthousiasme excessif, tendance assez compréhensible au vu des efforts déployés depuis des années pour promouvoir l'idéal-type du laboratoire de police. Toutefois, il faut également envisager l'hypothèse d'une conviction profonde dont l'intensité serait devenue aveuglante. En somme, il n'aurait pas forcément conscience de caricaturer, croyant fermement à son discours bien qu'éloigné de la réalité. Pour preuve, en décembre 1931, donc peu après la chronique de *Détective*, il écrit à l'expert américain Harold Sherman : « Il y a un service de l'identité judiciaire à Paris, des laboratoires de police d'État à Lyon et à Marseille, des laboratoires de police annexes des chaires universitaires de médecine légale à Lille, Strasbourg et à Alger »[444]. Autant une missive destinée à un haut personnage de l'État, un article dans une revue à grands tirages ou un livre présentent de réels enjeux, autant une lettre envoyée à un modeste expert étranger, non. Pourquoi aurait-il affirmé que l'affaire était déjà entendue à Lille et qu'il existait un laboratoire de police à Strasbourg, si ce n'était par conviction ? Un document permet de comprendre toute l'étendue de la définition locardienne de « laboratoire de police ».

Tableau n°8 : Les laboratoires de police selon Locard (1930)

Statut	Directeur	Ville	État
Identité judiciaire		Paris	France
Laboratoire de médecine légale	Chavigny	Strasbourg	France
Laboratoire de médecine légale	Leclercq	Lille	France
Laboratoire de médecine légale	Giraud	Alger	France
Ecole de criminologie	De Rechter	Bruxelles	Belgique
Agence privée	Goddefroy	Bruxelles	Belgique
Laboratoire de police	Chaumontet	Genève	Suisse
	Bischoff	Lausanne	Suisse
	Van Ledden Hulsebosch	Amsterdam	Pays-Bas
Identification Service	Henry	Londres	Royaume-Uni
Escuela de policia		Madrid	Espagne
Posto antropometrico		Lisbonne	Portugal
Scuola di polizia	Ottolenghi	Rome	Italie
Laboratoire de médecine légale	Tomellini	Gênes	Italie
Laboratoire de médecine légale	Leon Lattes	Modène	Italie
Laboratoire de police	Türkel	Vienne	Autriche
Laboratoire de police	Söderman	Stockholm	Suède
	Heindl	Berlin	Allemagne

[443] *Ibid.*, Lettre de Locard à Brasol, 12 septembre 1929.
[444] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Sherman, 12 décembre 1931.

Laboratoire de police	Brasol	New York	États-Unis
Gabinete de identificaçao		Rio de Janeiro	Brésil
Laboratorio central	Castellanos	La Havane	Cuba
Gabinete de identificaçao	Aurelio Domingues	Recife	Brésil
Laboratoire de médecine légale	Edzino Micido	Nasaki	Japon
Prision celular	Vicente Rodriguez	Madrid	Espagne
Service anthropométrique	Jouenne	Dakar	Sénégal (France)
Sûreté générale	Le prince Vongsa Nirajara	Bangkok	Siam (France)
Service anthropométrique	Jules Quertier	Le Havre	France
Laboratoire de police	Rebello Neto	São Paulo	Brésil
Seccion de seguridad	Ventura Maturana Barahona	Santiago	Chili
Identité judiciaire	Zaki (sous-dir.)	Le Caire	Égypte

Source : Archives personnelles de Pierre Locard, « Liste des laboratoires de police », Locard, s.d. [été 1930-février 1932]

Non daté, il a été réalisé entre l'été 1930, moment où Zaki apprend sa nomination au Caire, et février 1932, quand Jouenne annonce ne plus être à la tête de son service. L'absence de nom pour l'Identité parisienne laisse toutefois penser que cette liste a bien été établie en 1930, un intérim étant instauré de la mort de Bayle jusqu'à l'arrivée de Sannié. L'ordre a été respecté, d'où certaines incohérences géographiques, ainsi les services brésiliens ne sont pas évoqués les uns à la suite des autres. Cette liste, probablement destinée à clarifier les idées de son auteur, apporte deux indications majeures. Tout d'abord, Locard adopte une large définition de « laboratoire de police », intégrant également des identités judiciaires, des services anthropométriques ou encore des laboratoires de médecine légale. Il reste donc malgré tout lucide quant au statut officiel de ces différentes institutions. Aurait-il finalement desserré l'étau après avoir tant insisté, au début du XX^{e} siècle, sur la différence fondamentale entre Identité judiciaire et laboratoire de police ? Non, comme le démontre un tableau équivalent réalisé entre 1914 et 1918. Probablement confectionné pour le procureur Long afin de préparer la création du laboratoire de Marseille, celui-ci recense les « Principaux laboratoires de police ». Plus complet que le précédent, il indique le rattachement administratif, porté ci-dessous dans la seconde colonne. Les opérations, elles aussi détaillées, n'ont en revanche pas été relevées. Second apport du bilan établi par Locard en 1930, celui de révéler sa conception finalement malléable de ce qu'est un laboratoire de police. Goddard n'apparaît pas alors qu'il était passé rue Saint-Jean quelques semaines plus tôt et qu'il figurait dans l'article de *Détective* de février 1930. *A contrario*, le modeste service anthropométrique du Havre figure dans la liste, mais sa position en fin du classement, loin derrière les autres structures métropolitaines françaises, révèle l'hésitation de Locard à le définir comme un laboratoire de police. La proximité du directeur lyonnais avec Balthazard, commissaire central du Havre, explique le choix finalement positif. Pour rappel, l'inspecteur Jules Quertier avait été envoyé par Balthazard se former à Lyon en 1928 sur les conseils de Garnier du service central photographique[445]. La correspondance de Locard montre que la liste s'avère parfois plus longue encore. Ainsi, en 1930, dans un courrier adressé au chef du service d'Identité du Chili, sont évoqués les services parisien,

[445] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Garnier à Locard, 5 mars 1928.

lyonnais, marseillais, strasbourgeois, havrais et même nancéen[446]. Hâblerie ou enthousiasme, stratégie ou conviction, aveuglement ou lucidité... le résultat est, quoi qu'il en soit, le même.

Tableau n°9 : Les laboratoires de police selon Locard (1914)

Statut	Rattachement	Directeur	Ville	État
Service de l'identité judiciaire	Préfecture de police	David	Paris	France
Laboratoire de police	Sûreté	Locard	Lyon	France
Laboratoire de police	Université	Reiss	Lausanne	Suisse
Laboratoire de police	Université	Malet	Genève	Suisse
Scuola di polizia	Préfecture de police	Ottolenghi	Rome	Italie
Laboratoire de médecine légale	Université	Stockis	Liège	Belgique
Escuela di policia	Ministère de l'Intérieur	Olóriz	Madrid	Espagne
Posto anthropometrico central	Sûreté	Valladores	Lisbonne	Portugal
Service d'Identité	Sûreté	Schneickert	Berlin	Allemagne
Service d'Identité	Présidence de police de Saxe	Koettig	Dresde	Allemagne
Service d'Identité	Présidence de police de Bavière		Munich	Allemagne
Service d'Identité	Présidence de police de Hambourg		Hambourg	Allemagne
Service d'Identité	Sûreté	Henry	Londres	R.-Uni
Laboratoire de police	Sûreté	Viotti	São Paulo	Brésil
Service dactyloscopique	Ministère de l'Intérieur	Vucetich	Buenos Aires	Argentine

Source : *A.D.B.D.R., 4M16, « Principaux laboratoires de police », Locard, s.d. [1914-1918]*

À côté des écrits et des discours, certains silences conduisent également Locard à se couper de la réalité. Le succès de la graphométrie ne repose-t-il pas sur un mythe qu'il n'aura jamais cherché à rectifier ? En effet, la preuve décisive de la culpabilité d'Angèle Laval n'est pas apportée par la graphométrie mais par deux dictées de plusieurs heures. Si les relevés sont bien effectués et les courbes en effet proposées dans les rapports d'expertise de Locard, ce dernier décide contre toute attente de ne pas miser sur sa nouvelle invention. Lors de l'audience du 5 décembre 1922, il « explique qu'il n'a pas eu à employer sa méthode spéciale pour les lettres anonymes écrites en bâtonnets parce que n'étant pas encore suffisamment sûr de cette méthode, mais par la simple comparaison des formes, [il] aboutissai[t] à la découverte de la vérité ». Un choix d'autant plus déstabilisant que la graphométrie, appliquée aux écritures cursives des 110 pièces à conviction, conduit à une « certitude »[447] indique le rapport rendu au juge. Alors que certains reporters présents à Tulle se prennent les pieds dans le tapis, parlant des « dictées graphométriques »[448], d'autres se réjouissent de ce qu'ils estiment être un subtil coup tactique, soulignant « la déception de la défense, qui s'était préparée à démolir la graphométrie dont le docteur Locard lui a joué le tour de ne pas se servir »[449]. Lorsque le verdict est prononcé, le 20 décembre 1922, le juge fonde justement sa décision sur le non-recours à la « méthode spéciale dont [Locard] est l'auteur

[446] A.D.M.L., 4M164, A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard au secrétaire général du service d'identification du Chili, 4 octobre 1930.
[447] A.D.H.V., 3U794, Rapport d'expertise de Locard, 20 janvier 1922.
[448] L.C. Royer, « Les lettres anonymes de Tulle. Les dictées graphométriques du docteur Locard », *Le Petit Parisien*, 17 janvier 1922.
[449] « L'affaire des lettres anonymes. Le tribunal rendra son jugement le 20 décembre », *Le Radical*, 9 décembre 1922.

et qui aurait pu donner lieu à des critiques plus ou moins fondées, mais [sur] la simple méthode de comparaison qui permet au tribunal, en se faisant lui-même l'expert, d'apprécier le bien-fondé des conclusions du rapport »[450]. Ce point, quoi qu'essentiel, échappe à la vigilance de la presse. Celle-ci préfère mettre la focale sur le sort réservé à Laval, scellant de fait l'association entre Tulle et la graphométrie.

Locard, qui avait largement contribué à établir ce rapprochement dès le mois de janvier 1922, ne cherche pas vraiment à lever la confusion par la suite. En 1940, il ne s'offusque pas d'être présenté dans le *Matin Magazine* comme l'homme qui « fut chargé d'examiner les lettres, écrites en "doubles bâtons", et parvint à établir que l'auteur en était M[lle] Angèle Laval. Il obtint cette réussite, qui contribua beaucoup à sa célébrité, en employant la "graphométrie", méthode dont il est l'inventeur »[451]. Cette coupure de presse figure pourtant dans ses archives personnelles et l'auteur de l'article – Jean-Charles Reynaud – maîtrise *a priori* son sujet étant lui-même Lyonnais, il signera par la suite d'autres articles consacrés au héros du 35 de la rue Saint-Jean[452]. Profitant de la confusion, Locard ne travestit pas pour autant la réalité. En effet, dans le *Moniteur Judiciaire de Lyon* en 1943 ou dans *Le Parisien* en 1957[453], il affirme au sujet des lettres cursives de Tulle : « Leur identification, pour laquelle j'avais employé l'analyse graphométrique, montra seulement que, comme il est habituel, les anonymes comportaient une collaboration familiale »[454]. Ces divers rectificatifs ne sont toutefois pas relevés, ayant été formulés trop tardivement. La graphométrie bénéficie donc durablement de ce qui restera le principal succès de la carrière de Locard, l'affaire Bernardès disparaissant au contraire dans les limbes de l'histoire judiciaire. En septembre 1922, dans la revue *Sciences et Voyages*, Clément Sahuc – journaliste au *Progrès* et grand confident lors de l'affaire Angèle Laval – signale tout au plus « une information officieuse transmise du Brésil [suivant laquelle] la méthode graphométrique aurait pu être prise en défaut flagrant »[455], et ce juste après avoir rappelé le triomphe de Tulle. L'article expose finalement les principes de la nouvelle méthode de Locard.

Elle devient, dès lors, son marqueur identitaire aux yeux la communauté scientifique. Quand Van Ledden Hulsebosch propose à Locard de fonder en 1923 une « société d'experts internationaux »[456], il suggère que celui-ci fasse une conférence sur son invention lors de la première assemblée générale prévue à Paris. Lorsque Boris Brasol vient visiter les principaux services de police européens pour le compte de l'université de Columbia en 1929, il met en avant, à Lyon, l'analyse des poussières, la poroscopie et bien évidemment la graphométrie[457]. Ce faisant, les demandes de précisions voire de stage continuent à affluer au laboratoire lyonnais, comme Luigi Spotti souhaitant promouvoir l'invention de

[450] A.D.H.V., 3U794, Jugement de police correctionnelle de l'affaire Laval, 20 décembre 1922.
[451] A.M.L., 31ii4, Jean-Charles Reynaud, « Musée du crime », sans source [*Matin-Magazine*], 10 décembre 1940.
[452] Jean-Charles Reynaud, « L'œil au microscope, des savants suivent la trace des assassins », *Le Matin Magazine*, 31 janvier 1941.
[453] Robert Corvol, « Il a fallu une dictée de plusieurs heures et six pages d'écriture pour faire avouer Angèle Laval qui avait inondé la ville de Tulle de plus de 1 000 lettres anonymes… », *Le Parisien*, 26 avril 1957.
[454] « Une affaire célèbre de lettres anonymes : Angèle Laval », *Le Moniteur Judiciaire de Lyon*, 16 novembre 1943.
[455] Clément Sahuc, « Les méthodes graphométriques du Docteur Locard », *Sciences et Voyages*, n°15, 7 septembre 1922, p. 3.
[456] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Van Ledden à Locard, 29 octobre 1923.
[457] A.M.L., 31ii93nc, « Laboratoire de police technique de Lyon », brouillon de Boris Brasol, s.d. [1929]

Locard en Italie[458] ou encore le chef de l'Identité de Beyrouth venant se former une semaine[459]. Le créateur de la graphométrie, qui a conscience de l'impact de son innovation pour son image personnelle, la met en avant. Les publications[460], interviews[461], conférences et interventions radiophoniques[462] vantant les mérites de la méthode se succèdent régulièrement, et ce malgré quelques revers. Il intègre même la graphométrie dans son *curriculum vitae*, lui accordant une place de choix. En 1926, il la met en tête de liste des « travaux originaux » quand le journaliste hollandais Bender sollicite quelques éléments biographiques[463].

Pourtant, un hiatus se forme très tôt entre son discours, continuant à accorder la part belle à son innovation, et ses expertises, lors desquelles le recours à celle-ci s'avère non seulement marginal mais aussi déclinant.

Tableau n°10 : L'abandon rapide de la graphométrie

	1925	1928	1931	1934	1937
Expertises d'écriture	181	148	149	166	165
Recours à la graphométrie	4	3	1	2	1

Sources : A.M.L., 31ii105, 106, 107, 108, 110, 111, 112 et 113

En 1925, la graphométrie n'est exploitée que dans une affaire sur 45. À partir des années 1930, son usage se réduit encore. Le retrait progressif de Locard au profit de son fils n'explique en rien cette baisse, le passage de relais ne s'effectuant qu'au milieu de la décennie. Agissant en commercial, aurait-il abandonné une technique ne faisant plus recette ? Latour et Woolgar analysent ainsi le chercheur comme un investisseur capitaliste, laissant tomber les hypothèses discréditées, plus personne n'étant susceptible de les acheter[464]. Mais cette hypothèse s'accorde mal avec la présence tardive de la graphométrie dans les discours de Locard. Une lecture attentive de la correspondance passée permet de lever ce paradoxe apparent. Dès les années 1920, Locard confesse en effet que la graphométrie ne doit venir « qu'en hors d'œuvre et comme complément » de l'expertise en écriture traditionnelle bien qu'elle « ait rendu des services dans d'autres affaires »[465]. Il met donc en garde ses émules contre l'illusion d'une substitution pure et simple aux anciennes méthodes, confiant à Chemoul en 1923 : « Je suis très heureux d'apprendre que vous essayez l'application de l'analyse graphométrique à l'arabe et à l'hébreux cursif […]. Mon sentiment en ce qui concerne la graphométrie n'est pas que cette méthode doive être employée exclusivement. Au laboratoire de Lyon, nous nous servons d'une façon absolument constante de la recherche des idiotismes et de l'étude des caractères généraux à titre de contrôle »[466]. En outre,

[458] A.M.L., 31ii52nc, lettre de Spotti à Locard, 1er septembre 1938.
[459] A.M.L., 31ii90nc, Certificat de stage de Locard pour Nametallah Baaklini, 21 novembre 1930.
[460] Edmond Locard, « L'expertise des écritures », *La Vie médicale*, n° 4, 30 janvier 1925 ; *id.*, « L'analyse graphométrique », *Études criminologiques*, n° 12, décembre 1929.
[461] Philippe Carlier, « Philippe Carlier a interviewé le docteur Edmond Locard qui explique ce qu'est la graphométrie », *Votre Santé*, 1er avril 1955 ; dans le 12e épisode de la série d'interviews de Locard par André Mure en 1961, l'expertise en écriture est évoquée.
[462] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Donzallas à Locard, 16 janvier 1961. Il a entendu à la radio le nom de Locard associé à la graphométrie.
[463] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Bender, 6 février 1926.
[464] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie…*, *op. cit.*, p. 217.
[465] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à l'avocat-général Polliolau, 29 avril 1924.
[466] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Chemoul, 16 février 1923.

alors que les articles de presse dessinent parfois l'image d'un expert vaniteux ou, en tout cas, sûr de son fait, la correspondance révèle sa réserve à l'égard de tout triomphalisme. Quelques jours après le rapport décisif contre Laval, il écrit ainsi à un collègue : « Je suis un graphologue atténué. Et, malgré que [*sic*] les quotidiens m'aient récemment décoré du titre de graphologue, les travaux que je fais sur l'expertise en écriture m'incitent à me méfier extrêmement des recherches trop poussées en matière de graphologie »[467]. La face intime s'avère, une fois encore, bien différente du visage affiché en public.

3. Derrière l'ouverture, un profond pessimisme

Si l'image d'un Locard olympien voire présomptueux s'avère en partie infondée, il en va de même pour l'enthousiasme invariable que certains correspondants pourraient lui prêter. Ainsi, celui qui se veut le héraut d'une police internationale capable de s'ériger contre l'armée du crime donne des signes précoces de résignation. Peut-être désabusé, comme de nombreux Européens, à l'issue de la Grande Guerre, il refuse de croire en la réalisation proche d'un tel dessein comme l'atteste sa correspondance du début des années 1920[468]. Malgré la création de la commission internationale de police criminelle à Vienne en 1923, la tonalité négative du discours de Locard ne varie pas, à tel point que certains s'en étonnent du côté de l'Autriche. En effet, le bras-droit de Schober décide de contacter le directeur de la rue Saint-Jean après que ce dernier a publié l'article « *International Kriminalistik* » le 15 février 1928, papier dans lequel il fustige l'absence de police internationale. Ignorant le degré de méconnaissance de son homologue lyonnais, le policier viennois lui rappelle de manière très déférente toute l'œuvre accomplie depuis déjà plusieurs années : « Il me semble qu'il est important de vous faire connaître que vos idées générales sont tout à fait parallèles à celles des Congrès de police de Vienne, 1923, et de Berlin, 1926, qui étaient présidés par mon chef, le préfet de police Schober. La Commission internationale de police criminelle travaille également d'après vos idées ». « Je suis d'accord avec vous que le système employé jusqu'à ce jour pour l'identification est une tour de Babel mais je veux vous signaler que notre Commission est en train de réformer cette question de façon que les fiches soient absolument conformes partout »[469] précise-t-il, avant de conclure : « La Société des Nations est au courant de notre travail et publie dans son bulletin trimestriel les communications de la Commission ». En effet, dans l'article de 1928 comme dans les précédents, Locard appelle à placer le futur organisme de police internationale sous le patronage de la S.D.N., seule institution permettant à ses yeux de garantir la pérennité d'une telle association.

Peu désireux de froisser l'orgueil de ses collègues autrichiens, Locard ne manque pas de leur offrir les services de sa revue en 1929 : « Je voudrais que la *Revue internationale de criminalistique* fut en relation constante avec la commission internationale. Et je la mets à votre entière disposition pour publier toutes les communications ou les notes que vous jugerez utiles de faire paraître »[470]. Adolf

[467] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au Docteur Geghre, s.d. [début février 1922]
[468] Voir dans le chapitre VI le I.2. Une inégale clairvoyance.
[469] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de l'adjoint de Schober à Locard, s.d. [début 1928]
[470] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lenz, 21 novembre 1929.

Lenz[471], professeur de droit pénal à l'université de Graz et destinataire du courrier, relève la proposition même si aucune suite ne sera finalement donnée[472]. En dépit de la remontrance masquée de 1928, Locard persiste et signe dans son analyse critique. En 1935, il fait « une révélation » aux lecteurs du *Lyon Républicain* : il existe bien « un embryon d'organisation répressive internationale. Mais ce bureau est d'une si touchante modestie que sa vie demeure ignorée de la plupart des intéressés, criminels compris »[473]. De portée locale, cet article se permet d'être encore plus caustique que celui publié en langue allemande en 1928 : « Lorsque la S.D.N. s'est installée à Genève, elle a laissé s'égailler un petit nombre d'annexes. C'est ainsi que la commission de police a choisi Vienne pour siège. C'était au temps – et il dure toujours – où l'on voulait "donner du corps" à l'Autriche ». La création de la C.I.P.C. aurait donc été avant tout et surtout un moyen de renforcer ce jeune État. Le faible nombre de signalements figure parmi les défauts les plus criants ciblés par Locard : « en sept ans, on lui a indiqué vingt-neuf rats de train, onze trafiquants de stupéfiants. Le tout réuni dans cette longue période ne représente pas ce que l'on raflerait en cinq minutes dans certains bars à Marseille ». Il conclut donc de manière péremptoire : « En réalité, il n'y a pas de centralisation internationale de renseignements, il n'y a pas de fichier international, et il y a encore de beaux jours pour la pègre ».

La même tonalité pessimiste prévaut dans les publications ayant trait aux romans policiers : « Le grand public se passionne pour les enquêtes criminelles. […] Le malheur est que, pour satisfaire tant de curieux, on ne leur offre d'autre pâture que des romans. Passe encore pour les œuvres dont les auteurs ont pris la peine de se documenter aux bonnes sources. […] Mais à côté de ces trop rares exemples, quelle pullulation de romans absurdes où tout est faux »[474]. Contrairement aux apparences, la position de Locard n'évolue guère puisque son premier article en 1903 déplorait déjà le manque de réalisme. Seulement, au fil des années, la déception semble prendre le pas sur l'enthousiasme, bien que les deux sentiments ne soient jamais dissociés. Sa correspondance avec le romancier Pierre Véry s'avère très symptomatique à cet égard. Alors qu'il venait de publier *Les disparus de Saint-Agil* et surtout la nouvelle *Police technique*, l'auteur d'origine charentaise sort en 1936 *Le gentleman des antipodes*. Si Locard salue le choix du fil conducteur – les ressemblances animales – et plus globalement la construction de l'intrigue, il signale un défaut « pour lequel je suis en conscience tenu de vous administrer une terrible frottée d'oreille. Où avez-vous pris, petit malheureux, que les mains de l'étrangleur laissaient des empreintes digitales sur le cou ? […] Le "monstre" pouvait faire l'économie des gants mais vous attribuez à la police parisienne une innocence désolante. Je vous pardonne pour cette fois ci, mais ne recommencez pas »[475].

Dix ans plus tard, c'est au tour de Dorothy Sayers d'essuyer ses reproches. Dans *Documents in the case*, la romancière britannique brillerait par ses connaissances chimiques tout en se fourvoyant en matière de botanique : « Comment admettre qu'un mycologue a pu confondre la golmotte (*amanita*

[471] Ritta Thalmann, « Ploetz, Rüdin, Fischer, Lenz, Von Verschuer : pionniers et cautions scientifiques de l'hygiène raciale », *Revue de l'histoire de la Shoah*, décembre-juillet 2005, n°183, pp. 211-226 ; Xavier Rothea, « Hygiénisme racial et Kriminalbiologie », *Études tsiganes*, 2007/2, n°30, p. 43 : Lenz fondera l'Institut de biologie criminelle.
[472] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Lenz à Locard, 28 novembre 1929.
[473] Edmond Locard, « Police internationale », *Lyon Républicain*, 8 mars 1935.
[474] *Id.*, « Le premier cours de police à l'usage des romanciers », *Je sais tout*, février 1939, p. 426.
[475] A.M.L., 31ii59nc, Brouillon de la lettre de Locard à Pierre Véry, 18 avril 1936.

rubescens) avec la fausse oronge (*amanita muscaria*) ? Un enfant de quatre ans ne s'y tromperait pas. Et il était si simple de choisir deux espèces qui puissent être vraisemblablement confondues »[476]. Il faut dire que Locard jouit de connaissances poussées dans ce domaine qui le passionne. Dans cette même recension, il conseille donc aux auteurs de *detective novels* « un séjour préalable chez les criminalistes. Ils y apprendraient quelques petites choses utiles qui leur éviteraient des gags excessifs », la plus récurrente étant la détermination par l'expert de « la date de la mort à une heure près et sans se tromper jamais »[477]. Ce discours critique résonne favorablement chez d'autres acteurs du maintien de l'ordre, y compris à l'étranger. George Pernet de la société de médecine légale de Londres valide les réserves faites à l'œuvre de Conan Doyle : « vous avez raison de critiquer son emploi du mot déduction. En Angleterre, on emploie ce mot d'une façon quelque peu arbitraire, et du point de vue strictement philosophique, incorrecte »[478]. En Belgique, le sérieux des auteurs de romans policiers pose question à Louwage : « sont-ils bien conscients de ce qu'ils ont à apprendre en sciences criminologiques ? »[479]. Au fur et à mesure, les interventions de Locard à ce sujet se teintent d'amertume. En 1955, il regrette au micro de Léon Zitrone que Maurice Leblanc n'ait jamais créé aucune technique policière[480], reprochant même quelques années plus tôt l'intérêt déclinant de ses romans[481].

Il semble tout autant désabusé par les possibilités offertes par l'ésotérisme[482] alors qu'il figure justement parmi ceux explorant le plus profondément cette voie. Il faut, une nouvelle fois, écarter le postulat de la lente érosion d'un enthousiasme initial, le climax de ce processus étant la publication posthume du livre *Mystères de Lyon*. Dans cet ouvrage, sorti en 1967 à partir des notes laissées par l'auteur, le scepticisme l'emporte largement. Le spiritisme – c'était d'ailleurs le titre longtemps envisagé – y est finalement présenté comme une religion. Locard évacue ainsi l'épineuse question de sa scientificité, concluant : « Est-ce de vérité ou d'illusion que l'humanité a besoin ? »[483]. L'échec des expérimentations successives conduites au laboratoire dans ce domaine lui aurait donc fait perdre ses illusions. En réalité, Locard manifeste un scepticisme précoce puisque dès les années 1920 il écrit : « Je pense – j'espère plutôt – que l'ère des métaphysiques est close. La définition de l'âme appartient aux théologiens, celle de l'esprit aux théosophes et aux spirites. Il ne me semble pas que ces sortes de gens aient aujourd'hui une bien grave influence sur le *modus vivendi* social »[484]. Du reste, cette réserve s'accorde parfaitement avec les recherches menées sur la chiromancie ou l'astrologie, elle en constitue même le garde-fou. Cet état d'esprit, *a priori* dual, anime également les membres de l'Institut de métapsychique international avec lesquels Locard correspond régulièrement. Le criminaliste lyonnais fonde bien sa démarche sur la méthode expérimentale, héritée de Lacassagne : « je crois à la radiesthésie en tant que discipline future, à condition bien entendu qu'on nous débarrasse des fripons, et bien plus

[476] Edmond Locard, « L'art du détective novel », *Les arts à Lyon*, 15 mars 1947.
[477] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Locard à Émile Estachy, 8 novembre 1948.
[478] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de George Pernet à Locard, 8 septembre 1925.
[479] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Louwage à Locard, 14 octobre 1937.
[480] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 1e partie, 1er septembre 1955, 12min 15s.
[481] Edmond Locard, « Roman policier » (1ère partie), extrait radiodiffusé sans date (années 1950) ni source. Collection personnelle de Michel Stagnara numérisée par Jean-Pierre Crauser, 8min 35s.
[482] *Id.*, « Les grandes escroqueries du spiritisme », *Vu*, 28 mars 1936, pp. 41-43.
[483] *Id.*, *Mystères de Lyon*, Lyon, Édition Pierre Bissuel, 1967, p. 124.
[484] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Moiner [?], 2 juillet 1924.

encore des mystiques et des extrapolateurs, et que les recherches expérimentales précèdent tout le temps qu'il faudra les interprétations hâtives »[485]. Au crépuscule de sa vie, il semble quelque peu lassé d'attendre ce futur si prometteur, d'où un scepticisme encore plus prononcé.

Il attire donc à lui tout autant les adversaires des voies parallèles que les prophètes les plus fervents, les uns et les autres étant également convaincus de trouver en lui un solide appui. En 1955, un habitant de Pontcharra-sur-Turdine lui suggère même « de fonder, à Lyon d'abord, un Cercle Rationaliste »[486]. Du côté des professionnels de la santé et du maintien de l'ordre, les réserves de Locard entrent en résonnance avec les idées de Giraud du laboratoire de police d'Alger. En 1933, la *R.I.C.* diffuse ainsi son article sur un faux « sourcier policier »[487]. Le directeur de la revue peut aussi compter sur l'amitié de l'oto-rhino-laryngologue lyonnais Robert Rendu. En 1937, ce dernier salue « [l']activité anti-radiesthésique »[488] de son collègue, enthousiasmé par sa conférence sur la baguette et le pendule. Ils « permettent de trouver des sources. C'est tout, et il ne faut pas leur demander plus » avait conclu Locard, fondant comme à son habitude sa démonstration sur l'exemple du sourcier grenoblois Jacques Aymar-Vernay[489]. En 1692, celui-ci avait prêté main forte au procureur du roi pour suivre la piste de criminels ayant assassiné un couple de marchands de vin. La traque, menée jusqu'à La Beaucaire, avait permis de les arrêter. Plusieurs mois après, le procureur s'était aperçu que le sourcier appartenait en réalité à une bande rivale et que ses pouvoirs étaient complètement inexistants. Le radiologiste Maurice Ramié, confrère de Rendu, joint sa critique à la sienne quand un radiesthésiste propose à une famille endeuillée de trouver le « noyé du Canal de Jonage » : « je m'attends à tout de la part de cette espèce de prestidigitateurs qui comme vous l'a certainement dit Rendu ont 95 positions de repli »[490].

Les radiesthésistes sont décidément les « fripons » contre lesquels Locard trouve le plus d'alliés car dix ans plus tard les résultats négatifs des recherches d'Albert Bessemans confirment ses doutes. Directeur du laboratoire de criminalistique de Gand, il mène une série d'expériences sur le fakir Mirin Dajo à la fin des années 1940. Au terme de celles-ci, il conclut à ses « propriétés exceptionnelles mais non surnaturelles »[491] et estime plus largement « que la suggestion et l'hypnose spectaculaires sont quasi toujours des simulacres et que ceux qui les produisent ou les subissent sans en reconnaître sa supercherie dans l'immense majorité des cas, ne sont que des imposteurs et de très piètres cabotins »[492]. Locard prend la plume pour féliciter son confrère belge : « j'ai particulièrement goûté vos enquêtes sur la radiesthésie et sur le cas Mirin Dajo. J'ai eu souvent à m'occuper de ces pantins, soit à l'occasion d'enquête policière soit comme confident de Dickson et d'Henzé, soit même comme président d'honneur de la Société Robert Houdin qui mène une campagne active contre les fakirs »[493]. Sa croisade contre les radiesthésistes peut d'autant plus surprendre que dans les années 1920, il se réjouissait de

[485] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard au directeur de *La science nouvelle*, 28 septembre 1935.
[486] A.M.L., 31ii99nc, Lettre de Louis Grelet à Locard, 6n décembre 1955.
[487] Georges Giraud, « "Un sourcier" policier », *R.I.C.*, n°8, 1933, pp. 489-496.
[488] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Robert Rendu à Locard, 17 février 1937.
[489] Edmond Locard, « L'enquête criminelle et les baguettisants », *Lyon Républicain*, 31 mai 1935.
[490] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Maurice Ramié à Locard, 6 janvier 1935.
[491] Albert Besseman, « À propos de la prétendue invulnérabilité de "Mirin Dajo" », *Bruxelles-Médical*, n°10, 7 mars 1948, p. 536.
[492] *Id., La suggestion, l'hypnose et leurs simulacres spectaculaires*, tiré à part du *Scalpel* n°7 du 14 février 1948, Bruxelles, Imprimerie médicale scientifique, 1948, p. 7.
[493] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Bessemans, 23 août 1948.

l'expérience menée par son collègue algérois Henri Murat, à savoir découvrir la lettre perdue par un voleur comme « un nommé Aymard qui découvrait les assassins au moyen de la baguette »[494].

La radicale progressive de Locard qui finit par considérer « tous les guérisseurs comme des escrocs »[495] vient notamment de sa rencontre malheureuse avec l'hypnotiseur Joanny Gaillard. En mars 1928, ce dernier est invité à se rendre rue Saint-Jean faire la démonstration de son don de momification. Au terme de l'entrevue, *a priori* concluante, il propose à Locard un article clé en main, « Un curieux cas de momification », pour les « grands quotidiens de Paris »[496]. S'il refuse de signer un article qui n'est pas de sa main, le directeur accepte néanmoins de relayer ce cas médical hors norme, attestant avoir vu cet « homme, l'air très jeune et dont le visage n'évoquait en rien l'image classique du sorcier [sortir de sa poche] Un pigeon d'abord, puis une côtelette de mouton, enfin une anguille. Il était manifeste que les chairs étaient durcies ou plutôt momifiées »[497]. « On ne pouvait songer ni à la congélation, ni à l'effet d'un bain conservateur : le bichromate de potasse, le formol ou l'alcool ne sont pas des substances dont les traces se dissimulent »[498] précise-t-il. Du reste, il met en garde son jeune prodige : « je vous encourage à pousser beaucoup plus loin vos expériences sous le contrôle de personnalités scientifiques indiscutées. Vous êtes en train de réaliser quelque chose de neuf et d'extrêmement intéressant. N'allez pas tout gâter par une précipitation maladroite. Vous ne savez même pas vous-même de quoi vous êtes capable, et vous ne pourriez même pas exposer une technique précise. Une découverte scientifique ne s'improvise pas, et surtout ne se lance pas dans les grands quotidiens »[499]. Locard transige donc avec ce dernier principe, persuadé que son protégé se prêtera à des expériences de contrôle. D'abord orienté vers Gabriel Richard et René Biot, Gaillard se rend ensuite à Paris auprès de Kohn-Abrest. Malgré l'échec des « essais sur des cultures microbiennes »[500], le fakir lyonnais choisit d'ouvrir son appartement aux « nerveux et […] cachectiques », associant le nom de Locard à son entreprise. La rupture entre les deux hommes intervient dès le début de l'année 1929[501], le second accusant le premier de « ne présente[r] pas plus d'intérêt que n'importe quelle diseuse de bonne aventure des fêtes publiques »[502]. L'affaire aurait pu en rester là, mais Gaillard et son imprimeur Meunier entretiennent l'ambigüité. En février 1938, le directeur du laboratoire de police hausse le ton, menaçant de saisir le procureur de la république suite à la parution d'un nouvel article ambivalent dans *Paris-Midi*[503]. Le magnétiseur, qui donne sa « parole d'honnête homme et de radical socialiste »[504] de ne jamais avoir donné de telles instructions, ne parvient pas à convaincre un Locard plus que jamais étiqueté politiquement. La publicité escomptée fonctionne néanmoins pleinement, et Locard, sollicité par de nombreux patients dont le consul d'Angleterre[505], doit s'employer à de désolidariser du fakir lyonnais : « Le magnétiseur Gaillard guérit miraculeusement les

[494] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Murat à Locard, 28 septembre 1928.
[495] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard à Madame Gourlot, 26 février 1938.
[496] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Gaillard à Locard, 22 mars 1928.
[497] Edmond Locard, « La main qui guérit », *Le Journal de Paris*, 6 septembre 1928.
[498] *Id.*, « Une forme inédite de fakirisme », *Vie Lyonnaise*, 21 juillet 1928.
[499] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Gaillard, 23 mars 1928.
[500] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard au docteur Braun, 4 avril 1929.
[501] A.M.L., 31ii69nc, Lettre de Gaillard à Locard, 1er février 1929.
[502] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard au docteur Braun, 4 avril 1929.
[503] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Gaillard, 26 février 1938.
[504] *Ibid.*, Lettre de Gaillard à Locard, 26 février 1938.
[505] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard au consul d'Angleterre à Lyon, 1er septembre 1933.

nerveux qui sont susceptibles de guérir sous l'influence de n'importe quel choc moral. Mais il dupe chaque jour des malheureux atteints de lésions graves. Les tentatives qu'il a faites à ses débuts étaient amusantes et je m'y étais intéressé. Mais je déplore qu'il ait versé dans l'exercice illégal de la médecine. Et je lui ai fait savoir nettement »[506].

La police technique fondée par Locard s'avère finalement bien commune, ne formant qu'un modeste objet céleste dans la nébuleuse mondiale des réformes policières du premier XX[e] siècle. Un projet de rénovation est pourtant bel et bien formulé en 1919. Ce modèle de police scientifique, basé sur le cas lyonnais, se veut orienté vers la pratique et facile à mettre en œuvre. D'ambition globalisante – les autres sciences telle la médecine légale devant être à terme absorbées – il explore également le champ littéraire, finissant même par interroger l'occulte. Si des connexions similaires peuvent être relevées ailleurs, nul autre père fondateur que Locard ne semble pousser aussi loin la logique. La démarche n'est toutefois pas complètement assumée, ainsi les expériences de laboratoire sur les phénomènes invisibles n'aboutissant pas à l'élaboration d'un discours général. Au contraire, le directeur de la rue Saint-Jean s'inscrit parfaitement dans l'air du temps en restant des plus prudents. Même du côté de la littérature, l'appel de *Policiers de romans et de laboratoire* lancé en 1924 reste sans lendemain, Locard continuant à s'intéresser à ce domaine de façon plus discrète.

Plus largement, la police scientifique telle qu'elle est théorisée et pratiquée à Lyon ne jure guère dans le paysage mondial du premier XX[e] siècle. L'incontestable créativité technique de la rue Saint-Jean fait écho à celle de bien d'autres centres de criminalistique, qu'ils soient européens ou américains. Le progrès vanté par Locard s'avère dans bien des cas factice, comme le rappellent les liens encore étroits avec l'anthropologie criminelle ou la question des libertés individuelles. En outre, le discours s'écarte régulièrement de la réalité, cette dernière étant souvent moins reluisante qu'annoncée. Autant d'éléments empêchant d'affirmer que Locard serait le père fondateur.

Cette réputation naît pourtant hors du laboratoire de la rue Saint-Jean. Tout modeste que soit le projet de 1919, il est entendu par les acteurs du maintien de l'ordre, entraînant une série de réflexions voire de fondations partout en France, y compris les marges coloniales. Par-delà les frontières, Locard est également renommé. Sans être la voix principale, d'autres foyers de police scientifique se faisant entendre plus nettement encore, force est de reconnaître l'excellente couverture mondiale de l'influence lyonnaise, ou plutôt locardienne. Tout le paradoxe réside peut-être là. Le concept de modèle n'est finalement opératoire qu'en métropole. Ailleurs, tout repose sur la brillante personnalité de Locard. Ce dernier ne serait pas un père fondateur du fait d'une œuvre marquante mais plutôt en raison de sa lointaine renommée. Cette hypothèse ne peut toutefois être envisagée qu'en écartant l'essentiel travail de transmission auquel s'adonne le directeur de la rue Saint-Jean. La substitution rapide du qualificatif de professeur à celui de docteur révèle sûrement la véritable nature de son œuvre et peut-être la véritable origine du titre de père fondateur.

[506] *Ibid.*, Lettre de Locard à Arnaud, 30 juin 1938.

Troisième partie. Le passeur

Chapitre VII : Transmettre les savoirs et savoir-faire

I. Élargir le plus possible le cercle des initiés

1. Aux camarades de la police

Former les policiers, telle a toujours été la pierre angulaire du projet de Locard. Lors d'une veillée d'armes avec Lacassagne au printemps 1908, n'avait-il pas imaginé créer un musée de police scientifique pour favoriser l'émergence d'un enseignement spécifique ?[1] Dans une Europe occidentale conquise depuis plusieurs années déjà à ce type de formation, que ce soit en Italie ou en Suisse, Locard dispense donc à partir du 1er décembre 1908 une série de leçons à une cinquantaine d'agents. L'expérience s'avère si concluante qu'un an plus tard, il est propulsé à la tête de l'amicale de la police. La mise en place du laboratoire permet de relancer la dynamique, le rapport d'étape de juin 1910 appelant à « généraliser à tout le personnel des agents et secrétaires (Sûreté et quartiers) l'enseignement des méthodes signalétiques, et surtout du portrait parlé »[2]. En outre, Locard propose dans ce même document d'instaurer « un certificat d'études spéciales aux agents et aux gardes ». S'appuyant sur les exemples de « Hanovre, Madrid, Rome et Lausanne et, sur un moins grand pied […] Bruxelles, Liège, Prague, Vienne, Londres, Buenos Aires, Bukarest, Stockholm » et sur le fait que « l'Amicale des agents [ait], à diverses reprises, formulé un vœu dans ce sens », le chef de l'anthropométrie espère convaincre Henri Cacaud de l'intérêt d'une telle mesure. Anticipant l'éventuel blocage budgétaire, il propose de « recrut[er] le personnel enseignant dans la police même. Un officier de gardiens de la paix pourrait faire quelques leçons sur les règlements de police appliqués à Lyon ; un commissaire enseignerait les éléments de droit pénal et d'instruction criminelle. Enfin, le Service anthropométrique serait le lieu désigné pour les exercices pratiques concernant l'identification, la protection et la recherche des traces et des taches, le portrait parlé et les méthodes signalétiques, la lecture, la rédaction et le classement des fiches, et tout ce qui concerne la technique policière (procédés d'effraction et de vol, faux, fausse monnaie, affaires de mœurs etc etc). Un inspecteur ou un secrétaire montrerait l'art de rédiger les rapports ». Prêt à mobiliser ses relations personnelles, Locard signale le possible partenariat financier du « conseil municipal et peut-être [du] conseil général », organes respectivement contrôlés par Herriot et Bender. Pour « inciter les gardes et les agents à se faire inscrire pour ces cours », il souhaite « faire du certificat une condition nécessaire à l'admission aux grades de sous-brigadier, brigadier, sous-inspecteur, inspecteur, secrétaire […] en sollicitant du ministre qu'on en tînt compte pour les concours des commissariats et pour les passages d'office dans les brigades mobiles ».

La stratégie semble fonctionner, du moins partiellement comme le révèle la consultation des dossiers individuels des commissaires lyonnais. Celui du quartier de la Bourse – Honoré Giraud – professe ainsi le droit criminel et la technique policière à partir de la fin de l'année 1913. Un an plus tôt,

[1] Fonds Lacassagne, Ms5174, Lettre de Locard à Lacassagne, s.d. [tampon de la poste lyonnaise du 10 mai 1908].
[2] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, s.d. [24 juin 1910].

il avait obtenu un certificat de capacité en droit[3]. Ses leçons, suivies par une petite quarantaine d'auditeurs « dont la presque totalité appartient au personnel de la police »[4], se déroulent au lycée Ampère. Une cotisation annuelle est exigée des élèves qui avaient « demand[é] l'ouverture de ce cours »[5]. S'agit-il bien du projet d'école de police suggéré par Locard ? Tout porte à le croire, que ce soit le recrutement des enseignants en interne, « [l']intervention Personnelle » du secrétaire général pour la police et surtout les liens durables unissant Giraud et le directeur du laboratoire. En 1923, l'ancien professeur - désormais juge de paix en Bretagne – donne en effet ses « collections au laboratoire » de son « ami »[6]. « C'est à l'aide de ces documents que les élèves [pourront] préparer des travaux utiles » se réjouit alors Locard. L'ancien commissaire lyonnais gravite également dans le cercle relationnel de Jean Lacassagne, ce dernier détenant sa carte de visite indiquant « professeur de droit criminel et de technique policière à la Société d'enseignement professionnel du Rhône et aux services de police de l'agglomération lyonnaise »[7].

Les hostilités européennes viennent geler ces premières mesures. « Les perturbations apportées par la guerre dans le personnel de police [et] l'impossibilité de tout recrutement normal pendant cinq années »[8] conduisent les autorités lyonnaises à tenter de nouveau l'expérience de l'école de police. Comme par le passé, Locard trouve un appui décisif en la personne du secrétaire général pour la police, Gabriel Petisné, passé du secrétariat général de la Gironde[9] à la tête des forces de l'ordre lyonnaises le 3 septembre 1918[10]. Le préfet Joseph Canal, en poste depuis 1919 après avoir exercé en Seine-et-Oise[11], ne fait qu'avaliser la décision. Locard rend d'ailleurs hommage à son protecteur en 1920, lui offrant de co-signer les *Instructions pour les recherches techniques dans les enquêtes criminelles*. Il reconnaîtra quelques années plus tard que Petisné n'avait « signé que pour la forme, [n'ayant] pas collaboré à la rédaction de [cette] brochure »[12]. Le fonctionnement de l'école repose sur les mêmes principes que ceux définis en 1910, à savoir des « cours [ayant] lieu dans un groupe scolaire de Lyon et […] faits par les commissaires les plus qualifiés »[13]. Ils se tiennent dans « l'amphithéâtre du groupe scolaire de la rue Chaponnay »[14] ainsi que « dans la salle des séances du conseil de préfecture »[15]. Le corps professoral est cette fois élargi aux magistrats tel le substitut du procureur – Rey – chargé du droit pénal[16]. L'enseignement se décompose en une partie théorique, réservée aux « les inspecteurs, secrétaires et agents »[17], et un aspect technique destiné également aux commissaires. Dévolue à Locard, la formation technique se veut ambitieuse, touchant certes à l'organisation du laboratoire mais aussi aux « empreintes

[3] A.D.M.L., 4M33, Copie du certificat de capacité en droit de Giraud décerné le 6 juillet 1912.
[4] *Ibid.*, Note de Giraud au secrétaire général pour la police, 24 novembre 1913.
[5] *Ibid.*, Note de Giraud au secrétaire général pour la police, 6 décembre 1913.
[6] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Giraud, 16 juillet 1923.
[7] Archives du Musée Gadagne, Fonds Godart, Boîte n°58-2, Liasse Jean Lacassagne, Carte de visite de Giraud sans date.
[8] A.D.M.L., 4M9, Lettre du préfet du Rhône au procureur de la République de Lyon, 28 janvier 1920.
[9] A.N., F/1bl/662, *Dictionnaire biographique des préfets*.
[10] A.D.M.L., 2M5, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 14 septembre 1918.
[11] Pierre Henry, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration provinciale (1800-1950)*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1950, p. 279.
[12] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard au professeur Tryhorn, 10 novembre 1932.
[13] A.D.M.L., 4M9, Lettre du préfet du Rhône au procureur de la République de Lyon, 28 janvier 1920.
[14] *Ibid.*, Liste des cours obligatoires, 17 février 1920.
[15] *Ibid.*, Circulaire du secrétaire général pour la police aux commissaires de l'agglomération, 13 octobre 1920.
[16] *Ibid.*, Liste des cours obligatoires, 17 février 1920.
[17] *Ibid.*, Note sur l'école de police, sans auteur ni date [1920].

digitales et autres » et à la « chimie élémentaire ». Le directeur du laboratoire fait d'ailleurs partie de la commission d'examen aux côtés des autres professeurs, un brevet de fin d'étude sanctionnant la formation.

Si l'on en croit le silence des archives, l'école de police n'aurait pas fonctionné très longtemps. Dans l'article *Le fonctionnement d'un laboratoire de police* publié dans *La vie médicale* en avril 1921[18], la question est tout simplement éludée alors même qu'il s'agit de promouvoir le travail menée rue Saint-Jean. La précédente expérience de 1897 n'avait d'ailleurs duré qu'un an[19]. Les dépenses ont probablement eu raison de la pérennité de l'école, « Les professeurs re[cevant] une indemnité mensuelle, payable par trimestres »[20]. En outre, « Pour éviter la désorganisation du service »[21], un roulement avait été institué chez les agents et secrétaires, les membres d'un même commissariat étant répartis entre des sections A et B. Du reste, les conditions exceptionnelles entrevues par Locard n'ont jamais été appliquées. Le projet de 1920 prévoyait en effet le rattachement au laboratoire de « [l']école de police (pour 100 auditeurs avec galerie pour collections) »[22], la galerie évoquée étant probablement le musée de criminalistique mis sur pied dès 1919. Le directeur du laboratoire devait donc également être celui de l'école de police.

En dépit de cet échec ô combien frustrant vue la genèse de son projet, Locard accueille bien volontiers les candidats aux concours de secrétaire ou de commissaire de police[23] désireux de suivre ses conférences de criminalistique du jeudi après-midi, cours destinés avant tout aux élèves de l'Institut pratique de droit. Parallèlement, ses velléités enseignantes trouvent un autre exutoire à travers la prise de stagiaires tel le chimiste Robert Poix en 1921[24]. Les premiers candidats étrangers se présentent, quant à eux, dès le milieu des années 1920. Ces stagiaires apprennent aux côtés des policiers du laboratoire, eux-mêmes en formation continue. Un gardien de la paix et un garde-champêtre n'avaient-ils pas formé le premier noyau du laboratoire avec Locard ? Fort de cette réussite initiale, Chevassus et Grangeversanne étant devenus d'excellents techniciens aux dires de leur supérieur, l'usage se perpétue. Dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être* publié en 1919, Locard l'érige même en modèle : « Les préparateurs peuvent être des agents de police ou gardiens de la paix choisis parmi les plus intelligents et les plus actifs. L'enseignement leur sera donné au laboratoire même »[25]. La mise en place de protocoles d'analyse s'impose donc, surtout que le nombre d'affaires augmente régulièrement, ne permettant pas au directeur de tout contrôler. Les expertises d'écriture devenant rapidement la principale activité, une fiche imprimée intitulée « Identification d'une écriture par la méthode Edmond Locard »[26] est ainsi mise à la disposition des assistants. La colonne de gauche rappelle tous les éléments à observer, comme la direction des lignes et la hauteur des mots, l'expert devant repérer ces indices sur le document

[18] Edmond Locard, « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », *La vie médicale*, n°14, 8 avril 1924, pp. 431-437.
[19] A.D.M.L., 4M6, Convocation pour le début des cours d'anthropométrie de M. Gaillard, 29 mars1897.
[20] A.D.M.L., 4M9, Note sur l'école de police, sans auteur ni date [1920].
[21] *Ibid.*, Lettre du commissaire des Brotteaux au secrétaire général pour la police de Lyon, 17 février 1920.
[22] *Ibid.*, *Services dont l'installation peut être prévue au rez-de-chaussée et dans les sous-sols du bâtiment Mont-de-Piété*, projet sans auteur ni date [1920].
[23] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 5 décembre 1934.
[24] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 22 mars 1921.
[25] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Paris, Payot, 1919, p. 122.
[26] A.M.L., 31ii59nc, *Identification d'une écriture par la méthode Edmond LOCARD*, s.d.

incriminé puis comparer avec d'autres écrits. Locard reproduit ainsi les usages de Lacassagne, ce dernier ayant institué des feuilles d'expertises pour la pédérastie et la sodomie[27]. En 1892, le directeur du laboratoire de médecine légale était même sorti de son cadre de travail habituel pour proposer à tous les experts une démarche commune à adopter pour les cas d'empoisonnement[28].

À travers son appel de 1919, Locard espère alors attirer à lui les policiers par des avantages pécuniaires : « Les préparateurs auront un traitement fixe. Il est bon, à tout point de vue, de leur donner une place spéciale dans la hiérarchie des agents. Ils peuvent entrer au laboratoire comme stagiaires, passer un concours ou un examen de validation de stage et recevoir, avec le titre de préparateur, des émoluments égaux au moins à ceux des secrétaires. En outre, chaque succès technique sera récompensé par une prime ». Le diplôme, tel semble être l'élément-clé attestant la qualité de l'enseignement. Locard en fait son nouveau cheval de bataille au début des années 1930, confiant à son ami Goddefroy : « je suis en train de négocier avec le ministère de l'Instruction publique la création d'un diplôme spécial de docteur ès-science, mention criminalistique. Les démarches sont longues, mais j'espère aboutir »[29]. Jusqu'à présent, seul « un certificat [établi] au moment du départ »[30] du laboratoire complétait un doctorat soutenu devant une faculté lyonnaise. Souhaitant reproduire ce qui se pratique depuis longtemps à Lausanne et Vienne, Locard oscille entre triomphalisme prématuré et résignation mâtinée d'amertume, annonçant la création du diplôme avec un peu d'avance en 1932[31] alors qu'il affirmait quelques mois plus tôt : « je serai mort depuis longtemps quand le ministère se sera décidé à étudier le projet »[32]. S'il arrive à ses fins en 1934, c'est grâce à l'appui de ses amis juristes, Pierre Garraud et surtout Édouard Lambert.

2. A l'ensemble des partenaires judiciaires

Quoi de plus naturel pour un licencié en droit enseignant depuis des années à l'Institut pratique de droit lyonnais ? Rompu à la préparation des diplômes universitaires, Lambert fait rapidement comprendre à Locard tout l'intérêt de court-circuiter la voie classique. Le directeur du laboratoire de police propose ainsi, dès le mois d'avril 1933, de renforcer le prestige du certificat traditionnel par la validation semi-officielle de professeurs de droit : « Je viens d'avoir plusieurs demandes pour le certificat de criminalistique. Puis-je dès à présent le faire établir ? Dans ce cas, je vous soumettrai l'épreuve dès votre retour je ne pense pas que la chose souffre de difficultés puisque nous signerons ces certificats sans intervention du recteur ni du doyen »[33]. Le certificat de criminalistique, antichambre du diplôme du même nom, doit donc capter le prestige de l'université tout en s'émancipant de ses représentants. Lambert va plus loin, conseillant une totale indépendance pour éviter tout retour de flamme administratif : « En ce qui concerne votre nouveau diplôme, il importe de faire disparaître toute

[27] Fonds Lacassagne, Ms5174, Feuille manuscrite intitulée « Examen médico-légal d'un individu victime de manœuvres pédérastiques ou sodomiques », à faire éditer par Storck, s.d. [années 1890]
[28] Alexandre Lacassagne, *Le vade mecum du médecin-expert*, Lyon, Storck, Paris, Masson, 1892, pp. IV-V.
[29] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 25 février 1931.
[30] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Lamba, 18 avril 1931.
[31] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Arroxellas Galvao, 22 novembre 1922 [1932 en réalité, faute de frappe].
[32] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 29 avril 1931.
[33] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Lambert, 1er avril 1933.

mention de l'Institut des sciences sociales et tout rattachement à l'Université de Lyon, et de le placer dans le cadre du Laboratoire de Police et d'un Institut de criminalistique à y créer au plus vite. Ce n'est qu'à cette condition que nous éviterons les obstacles que je vois poindre »[34]. L'institution évoquée n'est autre que l'Institut de sciences sociales et des relations internationales créé par Lambert en 1921 et auquel appartient Locard. Ce dernier s'exécute, modifiant son projet initial de diplôme[35] pour une version finale indiquant l'existence toute théorique d'un « Institut de criminalistique de Lyon »[36]. Garraud apporte également sa part « [d']additions ou d[e] modifications »[37] au projet.

En avril 1934, avec la soutenance de Rochat, Rhodes et Stirling, le diplôme d'études supérieures de l'Institut de criminalistique est officiellement lancé. Pour former les jurys, Locard obtient la présence de Lambert et Garraud mais également du fidèle Lucien Mayet, représentant la faculté de sciences. Si l'agence Havas fanfaronne qu'il s'agit du « seul diplôme de ce genre qui existe au monde »[38], Marc Bischoff vient rappeler que Reiss avait institué la même chose dès 1908, affirmation à rectifier également puisque l'Institut de police scientifique de Lausanne n'existe que depuis 1909 : « Je te remets ci-joint la coupure de l'article paru le 24 avril dans *La Suisse* de Genève. J'ignore si c'est Rochat qui l'a fait passer mais, si c'est lui, tu serais bien gentil de lui dire à l'occasion, s'il l'ignore, que Reiss a institué notre diplôme universitaire de police scientifique en 1908 déjà et qu'il existe toujours »[39]. Manifestement désireux de promouvoir au maximum son diplôme au risque de réécrire l'histoire, Locard sait par ailleurs que cette création ne bouleverse en rien la coutume du laboratoire. D'une part, « Pour les stagiaires qui ne veulent pas préparer et soutenir une thèse, il peut être délivré un certificat d'études criminalistiques, attestant seulement leur séjour au laboratoire »[40], comme auparavant donc. D'autre part, la thèse de criminalistique – s'inscrivant dans le cadre du diplôme – ne fait que remplacer les anciennes thèses ès-sciences (Söderman, Miranda Pinto, Carrel, Leung), ès-droit (Destable, Guiral, Zaki, Claps), ès-lettres (Leung) ou de médecine (Béroud). D'ailleurs, Henry Rhodes, candidat ayant incité Locard à accélérer la mise en place d'un diplôme de criminalistique, prévoyait initialement de passer un doctorat via la section de physiologie de la faculté des sciences, tout en bénéficiant du soutien de l'Institut des relations internationales de Lambert[41]. Ce dernier et Garraud l'avaient même incité à changer de thème pour « présent[er] un sujet pleinement original »[42]. Les avantages dont jouit Locard à partir de 1934 sont donc la souplesse, le candidat n'ayant « besoin d'aucun diplôme universitaire »[43], mais aussi et surtout la légitimité et le prestige.

La victoire s'avère néanmoins de courte durée. Alors que Goddefroy s'inscrit à son tour en thèse, Lambert doit suspendre sa collaboration, des voix s'élevant du côté de l'université car « on n'avait pas demandé de façon expresse l'agrément de M. le Ministre de l'Education nationale et l'avis

[34] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Lambert à Locard, s.d. [fin 1933, début 1934]
[35] *Ibid.*, Modèle manuscrit du « certificat de criminalistique » de l'Institut des sciences sociales et des relations internationales, s.d. [fin 1933, début 1934]
[36] A.M.L., 31ii53nc, Modèle imprimé du « diplôme d'études supérieures de criminalistique », s.d.
[37] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Garraud, 6 décembre 1933.
[38] « À l'institut de criminalistique », *Dépêches télégraphiques de l'agence Havas*, 21 avril 1934.
[39] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 29 avril 1934.
[40] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Georges Clavigny, 25 avril 1934.
[41] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Rhodes, 19 décembre 1932.
[42] *Ibid.*, Lettre de Locard à Rhodes, 12 décembre 1933.
[43] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Georges Clavigny, 25 avril 1934.

du Conseil de l'enseignement supérieur »[44]. Pour sortir de l'ornière, Lambert suggère alors de substituer le terme de certificat à celui de diplôme, pour éviter toute confusion avec le système universitaire, et de solliciter la tutelle « de l'Intérieur plutôt que […] celle de l'Education nationale, l'Institut des Sciences sociales (Université de Lyon) offrant de continuer sa précieuse collaboration, et en particulier de fournir les jurys ». Suivant ces conseils, Locard propose alors d'instituer un certificat de stage pour toute personne ayant suffisamment travaillé au laboratoire, un certificat d'études élémentaires pour les membres de la police d'État et enfin un certificat d'études supérieures de criminalistique pour les futurs experts et directeurs de laboratoire. Cette troisième formule fonctionnerait avec un jury universitaire comme auparavant. Transmis au ministre par la voie préfectorale quasiment un an plus tard[45], soit en novembre 1935, le nouveau projet n'avance guère. Il offre néanmoins l'intérêt d'alerter le secrétaire général pour la police sur la nécessité de la formation de son personnel, il décide donc de son propre chef « [d']inviter les inspecteurs de Sûreté […] à suivre [l]es conférences » du jeudi après-midi, tenant même compte de l'assiduité à ce cours dans l'établissement des notes de fin d'année »[46]. Surpris de ces conditions rêvées offertes sur un plateau, Locard propose d'adapter le programme des cours selon les « convenances »[47] de son supérieur et de trouver un local plus vaste. Alors que la salle Bertillon, la plus grande du laboratoire, était habituellement utilisée, le directeur suggère de se rendre à la préfecture ou à la faculté de droit. Dans sa correspondance, l'optimisme est donc de mise : « Il n'y a pas, à proprement parler, ou plutôt il n'y a pas encore une école de criminalistique à Lyon. L'ancien diplôme d'études supérieures de criminalistique est en voie de réorganisation »[48]. Le projet d'école est donc toujours d'actualité.

Les difficultés rencontrées dans la mise en place d'un diplôme spécial en 1934 permettent donc de relancer la dynamique de formation, et heureusement car rien ne bouge trois ans durant… avant de revenir à l'exact point de départ. En effet, le ministre de l'Intérieur impose de remplacer le terme de certificat, relevant encore à ses yeux du vocabulaire universitaire, par celui plus neutre d'attestation[49]. De même, il accepte la tutelle préfectorale pour les deux premiers diplômes proposés par Locard mais souhaite obtenir la collaboration de l'Education nationale pour le dernier, plus essentiel. Malgré les relances régulières, l'Hôtel de Rochechouart reste silencieux quasiment deux ans, « recommen[çant] des paperasses idiotes »[50] en mai 1937. Alors qu'il avait obtenu la collaboration de principe du recteur de l'académie de Lyon et de Garraud, doyen de la faculté de droit[51], Locard apprend en novembre 1938 que le diplôme de criminalistique – appellation de nouveau avalisée – serait finalement décerné sous le total contrôle de « l'Université, et plus précisément, [de] l'Institut des relations internationales »[52]. « [C]e n'est pas du tout ce que nous avions demandé », se désespère-t-il. L'essentiel n'est peut-être pas là, puisque la mesure prise par le secrétaire général en 1935 dans le domaine de la formation policière se

[44] A.D.M.L., 4M12, Note sur l'enseignement de la criminalistique de Locard au préfet du Rhône, 19 janvier 1935.
[45] *Ibid.*, Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 9 novembre 1935.
[46] *Ibid.*, Circulaire du secrétaire général pour la police aux commissaires de l'agglomération lyonnaise, 28 novembre 1935.
[47] *Ibid.*, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 19 novembre 1935.
[48] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Déroudille, 7 novembre 1935.
[49] A.D.M.L., 4M13, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 27 février 1936.
[50] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Donzallas, 13 juillet 1937.
[51] A.D.M.L., 4M14, A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 27 novembre 1937.
[52] A.D.M.L., 4M15, A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 4 novembre 1938.

pérennise sous son successeur.

En décembre 1936, Locard relance subtilement le secrétariat général, rappelant l'ancienne promesse tout en « suggér[ant] de limiter cette obligation aux jeunes inspecteurs récemment nommés[,] aux candidats au grade de secrétaire »[53] et enfin aux jeunes gardiens de la paix. La stratégie fonctionne : le nouveau secrétaire général diffuse quelques jours plus tard une circulaire allant dans ce sens et s'engage à inscrire cette obligation dans le prochain statut du personnel subalterne de la police d'État[54]. De nouveau intégrés au système de formation de Locard, les policiers deviennent également des acteurs majeurs de la dernière mouture du diplôme de criminalistique officiellement avalisée par le préfet du Rhône le 2 février 1939[55]. Des commissaires de police sont désormais conviés dans les jurys, aux côtés des universitaires. Delorme, futur directeur du laboratoire de Shanghai obtient ainsi son diplôme devant les commissaires Cussonac et Romeyer[56]. Locard profite de cette ultime réforme pour élever le niveau d'exigence, « Une question de criminalistique à traiter oralement »[57] complétant le mémoire. Avec la présidence de jury revenant systématiquement à un professeur de droit et les signatures de Locard et du doyen de la faculté de droit apposées sur chaque diplôme, la position des juristes se voit également renforcée.

Les aléas du diplôme de criminalistique révèlent la place essentielle que Locard confère aux hommes de loi dans sa pratique enseignante. Du reste, la petite vingtaine de conférences annuelles dispensées en hiver et au printemps pour le compte de l'Institut pratique de droit[58] lyonnais ne sont pas réservées aux seuls étudiants « prépara[nt] la magistrature »[59], médecins légistes et policiers. Les attachés au parquet[60] sont également conviés à écouter ce « programme différent […] chaque année »[61]. Cette formation permet de nouer des liens durables avec certains, tel le juge d'instruction de Thonon-les-Bains se souvenant en 1930 avoir suivi les cours de criminalistique durant l'année universitaire 1913-1914[62]. Les magistrats ont enfin, comme tous les autres, la possibilité de venir effectuer un stage, comme le juge de paix d'Oran en 1932[63]. Pour transmettre la culture indiciaire, Locard compte aussi et surtout sur ses publications, la découverte de *La méthode policière de Sherlock Holmes* paru dans la *Revue hebdomadaire* permet ainsi au juge de Belfort d'entre-apercevoir les promesses de la police scientifique. « [A]bonné depuis [l]a fondation »[64] de cette revue, ce magistrat se démarque évidemment de ses collègues par une plus grande vigilance scientifique. Trois mois plus tard, en mai 1922, alors même que le suspect s'est décidé à avouer, il commence même à lire *L'enquête criminelle et les recherches scientifiques*[65]. Au même moment, le procureur de la République d'Embrun, se déclarant

[53] A.D.M.L., 4M13, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 3 décembre 1936.
[54] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du secrétaire général pour la police à Locard, 23 décembre 1936.
[55] A.D.M.L., 4M164, Lettre du préfet du Rhône à Locard, 2 février 1939.
[56] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 17 octobre 1938.
[57] A.D.M.L., 4M164, Projet de règlement du diplôme d'études supérieures de criminalistique par Locard, s.d. [24 janvier 1939]
[58] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire de la faculté de droit, à 2 mai 1925.
[59] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au procureur de la République, 2 décembre 1932.
[60] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 5 décembre 1934.
[61] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Bischoff, 7 septembre 1931.
[62] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du juge du juge Padis à Locard, 15 octobre 1930.
[63] A.M.L., 31ii85nc, Carte de visite d'Alexis Guelpa-Kiéner adressée à Locard, 25 août 1932.
[64] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du juge de Belfort à Locard, 28 février 1922.
[65] *Ibid.*, Lettre du juge de Belfort à Locard, 13 mai 1922.

« de ceux qui ont toujours pensé que seules les méthodes scientifiques peuvent permettre des conclusions raisonnées », « adress[e] toutes [s]es félicitations [pour un] travail si clair et si facilement compréhensible »[66]. Le début des années 1920 constitue en outre une période charnière, de nombreux magistrats apprenant alors l'existence des travaux de Locard *via* la publicité de l'affaire de Tulle. En février 1921 par exemple, le juge de Privas se demande encore « si le laboratoire de police technique de Lyon se chargerait des expertises en écritures »[67].

Si le juge de Belfort entreprend de régulières lectures scientifiques, Locard sait pertinemment que tel n'est pas le cas de tous ses collègues. Il prend donc l'initiative d'envoyer lui-même certaines publications, sans oublier bien sûr les territoires coloniaux. En novembre 1922, le juge de Bône en Algérie le remercie « de l'envoi de votre intéressante étude sur l'expertise des écritures, [même si] je connaissais déjà votre ouvrage sur *l'Enquête criminelle et les méthodes scientifiques* que j'apprécie tous les jours. Votre étude actuelle me parvient [d'ailleurs] au moment où je songeais à faire appel à votre concours »[68]. Locard conserve cet usage après le temps fort que constitue le début des années 1920, même quand les magistrats le connaissent et ont déjà fait appel à ses services, preuve que l'intérêt commercial ne prend pas forcément le pas sur les objectifs purement scientifiques. En 1934, le juge de Mâcon se voit ainsi offrir la brochure *Le choix des pièces dans l'expertise des documents écrits* alors même qu'il avait sollicité Locard pour une affaire civile trois mois plus tôt[69]. Au même moment, alors qu'il vient d'adresser à plusieurs magistrats un « petit opuscule mentionnant les éditions de la *Revue internationale de criminalistique* », le juge d'Yvetot lui demande en retour « s'il existe des fascicules-spécimens de certains de ces ouvrages »[70]. Le directeur du laboratoire estime finalement « que les livres les plus utiles pour un magistrat instructeur – en dehors du *Traité* – sont *L'enquête criminelle* [et les méthodes scientifiques] et *Le manuel de police technique* »[71], le dernier étant même spécialement « fait pour les cabinets d'instruction »[72].

Une telle prévenance reste évidemment insuffisante du fait de la quasi-absence de formation criminalistique chez les juges français. « En prenant possession de [s]on cabinet » en 1930, le juge de Thonon-les-Bains dit avoir « trouvé au fond d'une armoire poussiéreuse votre discours de réception prononcé à l'académie des sciences belles-lettres et arts de Lyon le 29 mai 1919. J'ai retrouvé dans ce discours les principaux éléments de vos premiers enseignements. Pour moi c'est déjà beaucoup car je suis sûr que bon nombre de collègues n'en possèdent pas autant »[73]. S'il estime les ouvrages de son ancien professeur « utiles », il sait pertinemment que « les crédits mis à la disposition des parquets ne permettent pas d'avoir en bibliothèque les manuels essentiels écrits par » lui. La méconnaissance est souvent palpable dans la correspondance. Les lacunes théoriques, assez usuelles malgré une littérature professionnelle plus fournie depuis le XIX^{e} siècle, sont facilement écartées, Locard pouvant à loisir

[66] *Ibid.*, Lettre du procureur de la République d'Embrun à Locard, 16 février 1921.
[67] *Ibid.*, Lettre du juge de Privas à Locard, 22 février 1921.
[68] *Ibid.*, Lettre du juge de Bône à Locard, 4 novembre 1922.
[69] *Ibid.*, Lettre du juge de Mâcon à Locard, 6 février 1934.
[70] *Ibid.*, Lettre du juge d'Yvetot à Locard, 24 mai 1933.
[71] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge d'Yvetot, 30 mai 1933.
[72] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 6 février 1937.
[73] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du juge du juge Padis à Locard, 15 octobre 1930.

éclairer les zones d'ombre d'un rapport après l'avoir rendu. En 1922, le juge Lavirotte de Beaune reconnaît que « l'identité qui peut exister entre l'écriture de comparaison et les textes incriminés […] échappe à [s]a compétence »[74] alors même qu'il vient de lire le « fascicule intitulé "Les méthodes de laboratoire dans l'expertise en écriture" »[75].

Les conséquences sont autrement plus graves en ce qui concerne la préservation des indices, les magistrats étant bien souvent les premiers à fouler la scène de crime, surtout dans les zones rurales. Si le juge de Nyons demande sagement « les principales précautions à observer pour relever au mieux sur les personnes en cause les empreintes à soumettre à votre examen, notamment […] si le pouce doit être joint aux autres doigts lorsque sont prises les empreintes »[76], celui de Valence apprend « [qu']il est impossible de trouver des empreintes digitales sur du linge, les crêtes papillaires ne pouvant pas y dessiner des lignes »[77] tandis que celui de Lyon adresse des traces des doigts « inutilisables : 1° parce qu'elles sont posées et non roulées ; 2° parce qu'elle sont prises avec de l'encre à tampon et non de l'encre grasse typographique »[78]. Loin de réprimander des magistrats défaillants, Locard en profite donc pour compléter son travail de transmission des savoirs et savoir-faire. Si quelques explications par retour de courrier[79] ou l'envoi des *Instructions pour les recherches techniques*[80] permettent de soulager rapidement les juges en délicatesse avec le relevé et l'expédition des traces, il offre d'envoyer un assistant procéder lui-même aux opérations lorsque la distance le permet. « Je pense que les inspecteurs mobiles pourraient prendre utilement les moulages à la cire. Si vous le préférez je puis vous envoyer un de mes préparateurs ou aller moi-même à Dijon »[81], propose-t-il au magistrat de la Côte-d'Or en 1938.

Juristes, magistrats, chimistes voire simples professeurs de philosophie faisant parfois office de graphologues comme Jean-Herbert Probst… autant de partenaires judiciaires issus d'autres horizons que celui de la police mais pourtant intégrés à l'enseignement de Locard. Certains n'entretiennent d'ailleurs que de lointains et indirects rapports avec leur professeur, tels les jeunes étudiants indiens recrutés par Russell Gregory Afzal. En 1934, cet expert en graphologie et dactyloscopie établi à Lucknow décide d'ouvrir une école d'experts en écriture avec la collaboration de Locard. Partant du triple constat que « Chaque année, plus de mille gradués qui ne peuvent pas espérer être employés viennent des universités », que « l'Indien aime bien un diplôme » et enfin que « quelques experts américains allaient commencer ici, une école de correspondance », il souhaite lancer une « école de l'enquête de documents »[82]. Locard, qu'Afzal connaît par l'intermédiaire du graphologue anglais Charles Hardless, accepte ainsi de rédiger douze leçons et d'envoyer les tomes V et VI du *Traité de criminalistique* pour une traduction en ourdou. « Après que nous ayons fait nos frais, nous diviserons la prise en deux parties ; vous aurez une partie et nous deux l'autre partie »[83] propose Afzal. Locard suggère, pour sa

[74] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du juge de Beaune à Locard, 16 décembre 1922.
[75] *Ibid.*, Lettre du juge de Beaune à Locard, 16 mars 1921.
[76] *Ibid.*, Lettre du juge de Nyons à Locard, 14 août 1926.
[77] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Valence, 13 mars 1931.
[78] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Lyon, 20 avril 1940.
[79] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Saint-Étienne, 26 septembre 1930.
[80] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Villefranche, 8 décembre 1930.
[81] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge de Dijon, 14 avril 1938.
[82] A.M.L., 31ii89nc, Lettre d'Afzal à Locard, s.d. [vers septembre 1934]
[83] *Ibid.*, Lettre d'Afzal à Locard, 10 décembre 1934.

part, un examen final agencé en cinq épreuves, dont une consistant à identifier un texte en alphabet oriental[84].

3. Aux simples citoyens

Loin de défendre une conception élitiste de la police scientifique, Locard estime donc que tout un chacun peut prétendre y avoir accès *via* un enseignement idoine. Ainsi, le laboratoire de la rue Saint-Jean est théoriquement ouvert à tout candidat désireux de se former à la criminalistique et ce quel que soit son profil, tel le jeune Gaston Quillateau, commis coiffeur dans le sud-ouest possédant le seul certificat d'études[85], ou encore Jean Jolibois, chef de famille et dessinateur de travaux publics dans les Vosges[86]. Locard prend systématiquement la peine de répondre aux postulants, même quand lors de la crise des années 1930 puis sous l'Occupation il ne leur laisse guère d'espoir. De la même façon, il montre d'excellentes dispositions envers la corporation des détectives privés, véritable incarnation du mythe d'une police accessible à tous. Les travaux pionniers de Dominique Kalifa ont montré l'étroitesse des liens entre l'essor des agences privées et la mode du *detective novel*. Le privé Alex Sinaï, ancien élève de Locard, fait par exemple sciemment appel aux codes du roman policier dans sa politique commerciale, se prenant en photo avec un nœud papillon blanc, un costume sombre et un chapeau haut de forme[87]. Les sociétés de gardiennage se multiplient également, telle *La Vigilante*, entreprise montluçonnaise dont le patron souhaite faire un stage rue Saint-Jean en avril 1945[88].

La presse populaire, comme *Police Magazine* et *Détective*, participe à ce vaste mouvement de démocratisation du maintien de l'ordre, ainsi l'apprenti-coiffeur Quillateau, souhaitant entrer dans la profession, confie être « un lecteur assidu de "Détective" ». En 1930, la direction de ce journal est prise de court par la multiplication des « détectives-clubs »[89] se réclamant de sa tutelle, et préfère ordonner leur dissolution, promettant de désavouer les nouvelles associations qui se formeraient. Lors des trois journées d'étude tenues à Nîmes et Paris en septembre 2016 et janvier 2017, la genèse du projet éditorial de *Détective* a été rappelée[90]. Gaston Gallimard décide de lancer une revue à grand tirage sur le crime, s'inspirant de la nouvelle rubrique de faits divers créée par André Gide à partir de 1926 dans la N.R.F. La rencontre avec le détective privé Ashelbé – *alias* Henri La Barthe – en juin 1928 lui donne l'occasion de concrétiser le projet[91]. Créateur et directeur de l'*International detective company* et de la feuille professionnelle *Detective* depuis le milieu des années 1920, Ashelbé se rapprochera également de Locard pour dispenser des cours aux futurs enquêteurs privés. Les frères Joseph et Georges Kessel complètent l'équipe fondatrice de *Détective*. Le premier, écrivain et journaliste, à la fois lié au milieu

[84] *Ibid.*, Lettre de Locard à Afzal, 15 octobre 1934.
[85] A.M.L., 31ii48nc, Lettre de Quillateau à Locard, 28 février 1930.
[86] A.M.L., 31ii50nc, Lettre de Jolibois à Locard, 26 janvier 1947.
[87] A.M.L., 31ii59nc, Carte professionnelle d'Alex Sinaï adressée à Locard, s.d. [avril 1935]
[88] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Louis Dumas à Locard, 12 avril 1945.
[89] A.M.L., 31ii48nc, Lettre de Locard à Guy Duret du détective-club d'Angoulême, 25 septembre 1930.
[90] Amélie Chabrier et Marie-Ève Thérenty**,** « *Détective*, histoire, imaginaire, médiapoétique d'un hebdomadaire de fait divers (1928-1940) », *Criminocorpus* [En ligne], Détective, histoire, imaginaire, médiapoétique d'un hebdomadaire de fait divers (1928-1940), Présentation du colloque, mis en ligne le 18 décembre 2018, consulté le 5 juillet 2019. URL : http://journals.openÉdition.org/criminocorpus/5537.
[91] Dominique Kalifa, « Henri La Barthe, l'inventeur de *Détective* », *in Criminocorpus* [En ligne], Détective…, source citée.

montmartrois mais aussi grand ami du préfet de police Jean Chiappe, connaît probablement Locard par le biais de Maggie Guiral. En quittant le laboratoire pour la revue de droite *Gringoire*, elle rencontre celui qui l'avait fondée en 1928, à savoir Joseph Kessel. Les reporters ne sont d'ailleurs pas déconnectés des avancées de la police scientifique. En 1933, Emmanuel Car signale ainsi au directeur lyonnais avoir « recueilli sur la face interne de la chemise [de la victime] plusieurs cheveux […] soigneusement ramassés dans une feuille de papier et remis au brigadier de gendarmerie de la Charité-sur-Loire, connaissant l'importance des poils en médecine légale et craignant que ceux-ci ne vous aient pas été confiés en même temps que les vêtements »[92].

Locard s'inscrit donc dans l'air du temps lorsqu'il défend les détectives – les distinguant néanmoins des policiers – et qu'il s'engage dans leur formation. Dans les années 1950, il expose encore sa vision très œcuménique du maintien de l'ordre : « Le mot anglais *detective* veut dire policier. On pourrait supposer que c'est synonyme. Ce n'est pas synonyme du tout. Le détective au sens propre est celui qui détecte les criminels c'est-à-dire qu'il les découvre. Le détective a, par conséquent, besoin d'une éducation toute spéciale. Dans la pratique, on n'apprend pas le métier de détective. C'est un tort d'ailleurs. […] Il faudrait apprendre à avoir du flair. J'sais pas bien si cela peut s'apprendre et puis il faut apprendre à avoir du bon sens, et ça vous savez bien que c'est complètement inapprenable »[93]. Le détective peut donc relever aussi bien de la police officielle que de la police privée. Quant à cette dernière, « Il y a de nombreux cas où il faut [s'en] servir »[94]. Outre-Atlantique, le recours aux détectives en matière de neutralisation des grèves ouvrières dans les années 1910 témoigne du rôle politique qu'ils peuvent également avoir[95].

Dès 1923, Locard n'hésite donc pas à faire appel à un privé, « Un de [s]es amis désir[ant] savoir si sa cuisinière qui découche toutes les nuits fait ou non partie d'une bande d'apaches »[96]. Ils sont alors une dizaine à exercer la profession à Lyon contre une soixantaine à Paris[97]. Quelques mois plus tard, son ami belge Ernest Goddefroy démissionne de la police d'Ostende « pour fonder un bureau de police privée, qui devient un des premiers, peut-être le premier, du monde »[98], un revirement poussant sûrement Locard à considérer encore plus la police privée. En 1926 cette fois, il félicite chaudement le détective lyonnais Paul César qui vient de publier ses mémoires, soulignant l'intérêt du passage « sur les auteurs de lettres anonymes »[99]. Objet d'une enquête de la Sûreté en 1918 pour s'être intéressé de trop près à la mort du consul d'Autriche-Hongrie à Casablanca, le parcours de ce détective peut être finement retracé. Né en Corse en 1887, César Flavien Paolantonacci cherche longtemps sa voie professionnelle, passant de « "reporter" intérimaire d'un grand quotidien lyonnais »[100], lors de l'affaire des « Kangourous du Bois noir » en 1908, à marchand ambulant puis directeur d'un bureau de vente de fonds de

[92] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Car à Locard, 27 juin 1933.
[93] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2e partie, 8 septembre 1955, 8min 44s.
[94] *Ibid.*, 9min 38s.
[95] Robert P. Weiss, « Private Detectives and Labour Discipline », *in* Robert P. Weiss (dir.), *Social History of Crime, Policing and Punishment*, Hanover, Dartmouth, 1999, p. 96.
[96] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Mélinon, 8 mars 1923.
[97] Dominique Kalifa, *Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherche en France (1832-1942)*, Paris, Plon, 2000, pp. 213 et 219.
[98] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Goddefroy, 4 juin 1924.
[99] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à César, 24septembre 1926.
[100] Paul César, *Souvenirs d'un détective*, Lyon, Les Editions du Fleuve, 1926, p. 69.

commerce à partir du mois de décembre 1914 pour finalement ouvrir son agence de détective début 1915[101]. Trois ans plus tard, le chef de la Sûreté estime que « l'intéressé ne possède que fort peu d'instruction et obtient un certain succès, non en raison des services qu'il peut rendre mais par une réclame assidue »[102].

Pourtant convaincu des qualités de César, Locard le recommande dès lors à tous ceux désirant passer par un biais officieux[103], lui conservant une indéfectible fidélité. En 1953, le privé d'origine corse le congratule pour sa « causerie sur la police privée [à la radio]. Je ne me suis donc pas trompé lorsque j'ai écrit que vous aviez toujours été le défenseur de cette profession[104]. Mes confrères et moi-même ne pouvons que vous remercier »[105]. Malgré la loi de 1942 réglementant la profession, cette dernière est effectivement toujours en quête de légitimation[106]. Quatre ans après, il le remercie encore pour « avoir vu passer [s]on affiche à la télévision le dimanche soir 26 mai dernier »[107]. Locard élargit rapidement son réseau de détectives lyonnais à l'ancien chef de la Sûreté lyonnaise Constant Adler[108], l'ancien commissaire Henry Bardon ou encore Étienne Vallsmadella *alias* Hermès. Il se construit donc une réputation des plus favorables dans le milieu des détectives. Aux côtés du chef de l'anthropométrie lors de la fondation de 1910, Adler avait dirigé la police de la Sarre après le traité de Versailles[109] puis ouvert un bureau privé à sa retraite. Membre de la Sûreté générale, Bardon avait ouvert une officine à Lyon vers 1930, effectuant un stage rue Saint-Jean un an plus tard. Leung s'était alors chargé de sa formation[110]. Ces parcours confirment à un Locard averti combien polices officielle et privée sont imbriquées. Il avait effectivement été contacté dès 1924 par le Service des détectives professionnels de Paris, soit le groupement de fonctionnaires et d'inspecteurs en retraite de la Sûreté et de la police judiciaire[111]. À l'étranger, les exemples d'anciens policiers devenus détectives ne sont pas moins nombreux avec Ramon Pineda Estela par exemple. Ancien commissaire espagnol et directeur d'une école de police et de gendarmerie au Pérou, il fonde son agence privée à Barcelone au début des années 1930, rejoignant par la même occasion l'Association des détectives professionnels de Genève[112].

Locard franchit donc logiquement et assez rapidement le pas de la formation. Alors qu'il publie dans *Détective* – convaincu par Kessel[113] – dès le mois de décembre 1929[114], lançant même peu après la rubrique *La science contre le crime*[115], il commence à dispenser des cours à l'E.I.D. – École internationale de détectives – créée en 1930 par Ashelbé[116]. Ce dernier lui donne carte blanche,

[101] A.D.M.L., 4M384, Lettre du préfet du Rhône à la direction de la Sûreté générale, 5 décembre 1918.
[102] *Ibid.*, Lettre du chef de la Sûreté au secrétaire général pour la police de Lyon, 8 novembre 1918.
[103] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au lieutenant-colonel Blondel, 24 février 1928.
[104] Paul César, « Edmond Locard », *Pages libres des écrivains dauphinois*, n°12, 4e trimestre 1952.
[105] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de César à Locard, 19 janvier 1953.
[106] Dominique Kalifa, *Naissance…*, *op. cit.*, p. 225.
[107] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de César à Locard, 4 juin 1957.
[108] A.M.L., 31ii55nc, Lettre d'Adler à Locard, 19 février 1926.
[109] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Bertrand, 11 mai 1925.
[110] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Locard à Bardon, 24 avril 1931.
[111] *Ibid.*, Lettre de Mouser à Locard, 14 octobre 1924.
[112] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Ramon Pineda Estela à Locard, 29 septembre 1934.
[113] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Hoornaert, 26 juin 1930.
[114] Edmond Locard, « Un code secret des escrocs », *Détective*, n°58, 5 décembre 1929, p. 2.
[115] *Id.*, « La science contre le crime », *Détective*, n°68, 13 février 1930, p. 14.
[116] Dominique Kalifa, *Naissance…*, *op. cit.*, p. 239.

demandant simplement à être mis au courant des leçons à venir[117]. La collaboration semble fructueuse puisque Locard certifie la qualité des cours de l'E.I.D. à son ami Borgerhoff en décembre 1931 bien qu'il ne sache pas « ce que vaut le diplôme, [ne participant] pas à la correction des épreuves »[118]. Au même moment, il décide d'ouvrir les colonnes de la *Revue internationale de criminalistique* à son nouveau collaborateur[119]. Loin de circonscrire son investissement aux seuls cours et examens, il conserve des liens durables avec ses protégés, les aidant bien souvent à trouver une place lorsque le projet d'établir une agence privée n'aboutit pas[120]. Son intérêt pour la formation de la police privée se maintient de même que son appétence à publier dans des revues de faits-divers comme *Le nouveau journal de détectives* lancé en 1936 par *The Amalgamated Press*[121]. Du reste, l'École internationale des détectives était également celle des reporters spécialisés, et il existe bien des agences destinées aux « détectives-reporters » comme le cabinet lyonnais Hélios[122], preuve de la porosité de ces deux groupes professionnels.

Si, la veille de la guerre, Locard ne peut répondre favorablement à Fernand Pirlet et son centre de formation de Jemeppe-sur-Meuse[123] et nie à un élève de l'École mondiale de détectives proposer des « cours par correspondance »[124], il renoue avec cet enseignement à la Libération, la concurrence entre organismes de formation s'avérant aussi intense que dans l'entre-deux-guerres[125]. En avril 1945, il reçoit la visite de Jules Moureau, fondateur de l'École internationale de détectives-experts à Liège huit ans plus tôt, et accepte de rédiger une série de cours[126]. Certains anciens élèves de l'E.I.D. s'engagent d'ailleurs également dans cette nouvelle structure qu'ils considèrent comme une sorte d'avatar de la première, tel le Belfortin Raymond Schaeppely s'inscrivant dès sa libération dans la succursale parisienne de l'E.I.D.E. dirigée par Roland Villaret[127]. Preuve que le marché de l'enquête privé s'avère de nouveau florissant, Locard s'engage dès 1947 à fournir « vingt leçons de criminalistique embrassant les techniques des criminels et les modes d'administration de la preuve indiciale »[128] à l'agence lyonnaise Hermès, le contrat interdisant de reprendre tels quels les cours de l'E.I.D. Étienne Vallsmadella, le directeur, est en effet un ancien élève de Locard passé par l'école d'Ashelbé. Au même moment, le journaliste René Brunschwik – ancien secrétaire général de la Maison de l'Œuvre et de la Comédie Caumartin – propose « au nom du Journal Qui, succédané de Détective d'avant-guerre, s'il [lui] serait agréable d'évoquer en 6 ou 7 articles de 300 lignes de machine à écrire chacun quelques souvenirs »[129]. Locard donne son accord quelques jours plus tard à Jean Barrois, rédacteur en chef de la nouvelle revue[130]. Passé ce temps fort d'engagements professionnels, il se met progressivement en

[117] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Ashelbé, 13 mars 1931.
[118] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Borgerhoff, 21 décembre 1931.
[119] A.M.L., 31ii59nc, Lettre d'Ashelbé à Locard, 4 novembre 1931.
[120] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard au maire de Lutry en Suisse, 4 avril 1938.
[121] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 4 avril 1936.
[122] A.M.L., 31ii63nc, Lettre du directeur d'Helios à Locard, 22 avril 1933.
[123] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Pirlet, 26 janvier 1939.
[124] *Ibid.*, Lettre de Locard à Marcel Lemaire, 19 avril 1939.
[125] Dominique Kalifa, *Naissance…*, *op. cit.*, p. 240.
[126] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Moureau à Locard, 19 avril 1945.
[127] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Schaeppely à Locard, 9 février 1947.
[128] A.M.L., 31ii63nc, Contrat établi entre Locard et Vallsmadella, 11 août 1947.
[129] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Brunschwik à Locard, 24 avril 1947.
[130] *Ibid.*, Lettre de Locard à Barrois, 23 mai 1947.

retrait et ne donne pas suite à la proposition formulée en octobre 1951 par l'École franco-tunisienne de détectives. S'il met en avant sa « collaboration [avec] d'autres détectives », nul doute que la retraite à laquelle il goûte depuis plusieurs semaines pèse lourd dans sa décision[131]. Il ne ferme néanmoins pas la porte à de ponctuelles collaborations, prêtant ainsi main-forte à l'agence lyonnaise Le Sphinx en 1960 pour une affaire de lettres anonymes[132].

Locard comprend vite tous les avantages que lui offre son incursion dans l'univers des détectives, à commencer par une notoriété accrue. William Stirling ne s'était-il pas rapproché de lui lors de la parution de sa première chronique *La science contre le crime* ? Dans les mois qui suivent, Locard est également sollicité par un membre de l'Identification générale à Marrakech désireux de savoir où se procurer ses ouvrages[133], par un graphologue belge prêt à mettre en valeur ses travaux[134] ou encore par une lectrice polonaise souhaitant traduire l'un de ses articles sur les empreintes digitales pour « faire remarquer à [s]es compatriotes quelle grande aide apportent les hommes de science en France »[135]. Tous l'ont découvert – ou redécouvert pour le cas du graphologue belge – dans *Détective*, c'est dire la diversité du lectorat de ce type de presse malgré un public-cible *a priori* populaire. Mohamed Zaki – directeur-adjoint de l'Identité du Caire – déclare également tout le bien qu'il pense de cette revue : « Je suis vos articles dans *Détective* qui est beaucoup lu en Egypte, vous seriez bien aimable si vous pouviez me faire un peu de propagande dans un de ces articles »[136]. Au même moment, Goddefroy signale également suivre « avec beaucoup d'intérêt [ses] articles dans le journal "Détective" ». Il en vient rapidement au but de sa missive : « Quand vous en serez aux "traces d'effraction" ou à "la possibilité d'identifier un objet brisé" vous serait-il possible de signaler la belle affaire que j'ai faite à Anvers où j'ai identifié une pince "monseigneur" dont un morceau se trouvait sur un cambrioleur »[137] ? En 1930 toujours, le Zurichois Georges Berlinger demande l'autorisation de traduire et de publier l'ensemble des 32 articles de *La science contre le crime* dans une revue de langue allemande, ce que Locard accepte contre « 33% des honoraires »[138]. Quatre mois plus tard, c'est au tour du président de l'*American press syndicate* d'adresser la même offre pour les États-Unis, une proposition que Locard espère pouvoir élargir à d'autres publications[139]. *Détective* suscite donc une certaine fascination outre-Atlantique, exploitant pleinement avec son concurrent direct *Police magazine* l'imaginaire du crime organisé américain[140].

Les ventes d'ouvrages progressent sensiblement du fait de l'enseignement assuré auprès des organismes de détectives. Dès 1931, les aspirants de l'E.I.D. sont logiquement orientés vers l'acquisition du manuel de leur professeur. Un an plus tard, Locard demande à Flammarion de réimprimer *L'enquête criminelle* car « la vente de ce livre serait régulière chez les élèves de l'école de

[131] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Pierrini à Locard, 10 avril 1951.
[132] A.M.L., 31ii57nc, Lettre d'Henri Kastellanos à Locard, 16 février 1960.
[133] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Comte à Locard, 25 février 1931.
[134] A.M.L., 31ii87nc, Lettre sans auteur [nom illisible] à Locard, 10 janvier 1931.
[135] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Sophie Wikowska à Locard, 28 décembre 1930.
[136] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Zaki à Locard, 28 mars 1930.
[137] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 26 février 1930.
[138] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Berlinger, 1er mai 1930.
[139] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Locard au président de l'*American press syndicate*, 8 septembre 1930.
[140] Laetitia Gonon, « *Détective* et *Police Magazine* à l'heure américaine (1931) », *in Criminocorpus* [En ligne], *Détective…*, source déjà citée.

détectives (qui réclament actuellement des exemplaires) et chez les élèves de mon cours à la faculté de droit »[141]. Avec la restauration de l'E.I.D. au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il se tourne de nouveau vers Payot : « Je vous signale que 1) les promotions de commissaires de police défilent à l'école de police [de Saint-Cyr] à un rythme de 80 élèves par trimestre : autant d'acheteurs pour le *Manuel de police technique* ; 2) l'école internationale de détectives rouvre à Nice et on me demande un exemplaire par élève. Où le prendre ? »[142]. En 1960, Payot reçoit directement « des Bureaux F.C.B. de Bruxelles une demande de reproduction du chapitre V d[u] manuel de technique policière (édition 1948) pour la diffusion d'un cours par correspondance de "police privée" »[143]. À ces nouvelles ventes s'ajoutent parfois des propositions de traduction. En 1949, l'Egyptien Samia se rappelle ainsi au bon souvenir de son professeur : « Ayant été votre élève de 1931 à 1933, lorsque je suivais les cours de l'École Internationale de Détectives et de Reporters Spécialisés, il a été donné d'apprécier la haute valeur des ouvrages que vous avez publiés dans les divers domaines de la criminologie, et je serais heureux si vous vouliez bien m'autoriser à entreprendre leur traduction et publication en arabe »[144]. Deux ans plus tard, après accord de l'éditeur, *Le crime et les criminels* ainsi que *La défense contre le crime* sont donc traduits en arabe[145].

Au-delà d'avantages strictement personnels, Locard perçoit aussi et surtout l'univers des détectives comme une formidable opportunité de renforcer une police scientifique encore jeune, une relation à double-sens d'ailleurs puisque la technique policière sert d'argument de vente pour les agences de police privée et les revues grand-public. En 1933, le logo du détective philippin Félix Dujua est ainsi formé de trois empreintes digitales mises côte à côte[146]. Au même moment, Bardon affiche sur l'en-tête de ses lettres « Police privée par méthodes modernes et scientifiques »[147] afin de promouvoir son passage rue Saint-Jean. Il agit néanmoins aussi et surtout par conviction, comme Goddefroy quelques années plus tôt avec son « laboratoire libre »[148] de police scientifique, officine privée légitimée par la formation reçue par son directeur auprès de Bertillon[149]. « Autodidacte […] formé lui-même au point de vue criminalistique »[150], Goddefroy œuvrait en fait depuis longtemps en faveur de la police scientifique. En 1909, il avait déjà tenté d'ouvrir un cours de technique policière aux côtés du docteur van Oye[151], deux ans plus tard il publiait son ouvrage *Police scientifique*, enfin en 1912 il parvenait à « organis[er] la première école de police technique en Belgique à Ostende »[152]. Il avait donc été logiquement convié à participer à l'exposition internationale de Lyon en 1914. Dans les années 1930, l'A.I.D. (association internationale de détectives) mise également une partie de son discours de légitimation sur la police scientifique : « un Détective qui ignorerait ces méthodes d'enquête moderne

[141] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Locard à Flammarion, 6 décembre 1932.
[142] *Ibid.*, Lettre de Locard à Payot, 13 mars 1946.
[143] *Ibid.*, Lettre de Payot à Locard, 6 septembre 1960.
[144] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Samia à Locard, 5 juillet 1949.
[145] *Ibid.*, Lettre de Samia à Locard, 10 mai 1951.
[146] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Félix Dujua, 18 septembre 1933.
[147] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Bardon à Locard, 3 septembre 1930.
[148] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Goddefroy, 4 juin 1924.
[149] A.M.L., 31ii87nc, Carte professionnelle de Goddefroy, s.d. [1924]
[150] A.M.L., 31ii88, Fiche biographique de Goddefroy établie par Locard, s.d. [après janvier 1938]
[151] Ernest Goddefroy, *La police scientifique*, Ostende, ALph. Leys et Jos. Pilreis, 1911, avant-propos.
[152] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 2 avril 1937.

ne pourra jamais remplir d'une manière satisfaisante son devoir, même il sera plus dangereux qu'utile parce que sans le savoir, il détruira les traces »[153] affirme le bulletin officiel de l'association en 1938. Enfin, après la guerre, l'agence Hermès choisit la plus grosse police d'écriture pour afficher sur l'en-tête de sa correspondance « police scientifique expertises »[154].

La technique policière sert également de vitrine et de légitimation à la presse populaire[155]. En février 1930, un Algérois lance *Les faits-divers nord-africains*, une revue « genre *Détective* […] d'autant plus utile qu'elle entend fournir des précisions scientifiques et des documents »[156]. Locard appuie cette démarche « inspir[a]nt à quelques jeunes gens le goût du métier de détective, mais aussi [répandant] cette idée que la détection n'est pas une affaire purement de chance, mais qu'elle est une affaire de technique et qu'on y réussit dans la mesure où on est préparé »[157]. Toutefois, la stratégie ne se révèle pas toujours payante comme le démontre l'exemple de *Scientific Detective Monthly*. Lancée en janvier 1930 par Hugo Gernsback, cette revue américaine se veut un équivalent de *Détective* mâtiné de police scientifique. La couverture du numéro de février met d'ailleurs en scène le détecteur de mensonges. Sollicité pour écrire dans la revue, Locard encourage son rédacteur en chef à continuer dans cette voie si prometteuse : « Je vous fais envoyer également, comme vous me l'aviez demandé dans une précédente lettre, un numéro du journal français *Détective*. Vous voyez que ce journal est hebdomadaire. Il a un tirage énorme – du moins pour une revue française –, je crois plus de 350 000 actuellement. Peut-être avez-vous l'intention aussi de rendre votre revue hebdomadaire. Je suis sûr que ce serait un très gros succès »[158]. Ce dernier n'est pourtant pas au rendez-vous, conduisant Gernsback à adopter le titre plus généraliste d'*Amazing Detective Tales* à partir de juin 1930[159]. Malgré la manœuvre, les ventes restent modestes. Peut-être même la déconvenue pousse-t-elle Bardon à délaisser l'argument scientifique, celui-ci s'effaçant rapidement.

Pour la police scientifique, le partenariat s'avère également des plus avantageux, ne serait-ce qu'en raison des nombreuses vocations suscitées. Les Suisses André Sohm[160] – un temps pressenti par Locard pour prendre les rênes du laboratoire de Shanghai – et Paul Charmot[161] ou encore le Luxembourgeois Henri Stirn[162] sont tous passés par l'E.I.D. avant d'effectuer un stage rue Saint-Jean. Les cours de « Technique » – traces, dactyloscopie, portrait parlé[163] – donnés par correspondance se sont donc révélés efficaces. La correspondance entretenue par Locard avec certains élèves dénote un réel intérêt. En 1932, l'élève n°261 Charles Chalier – alors employé dans une faïencerie de Toul – interroge longuement son maître au sujet du liquide de Leung dont il a appris l'existence dans la revue

[153] A.M.L., 31ii63nc, *Bulletin officiel de l'AID*, n°4, janvier-février 1938, p. 4.
[154] *Ibid.*, Lettre de Vallsmadella à Locard, 21 mai 1946.
[155] Dominique Kalifa, *Célérité et discrétion : les détectives privés en France de Vidocq à Burma*, Paris, Paris Bibliothèques, 2004, p. 20.
[156] A.M.L., 31ii85nc, Lettre du rédacteur en chef de la revue *Les faits-divers nord africains* à Locard, 20 février 1930.
[157] *Ibid.*, Lettre de Locard au rédacteur en chef de la revue *Les faits-divers nord africains*, 24 février 1930.
[158] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Locard à Hugo Gernsback, 20 juin 1930.
[159] Robert A. Lowndes, « Scientific Detective Monthly », *in* Marsall Tymn et Mike Ashley (dir.), *Science Fiction, Fantasy and Weird Fiction Magazines*, Westport, Greenwood Press, 1985, pp. 556-562.
[160] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Sohm à Locard, 17 mai 1934.
[161] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Chamot à Locard, 15 février 1936.
[162] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Stirn à Locard, 25 octobre 1933.
[163] Archives personnelles de Pierre Locard, Cours irmprimés de « Technique » de Locard à l'E.I.D. pour l'année 1931.

Reportage[164]. C'est également le cas six ans plus tard avec le Québécois Charles Marcoux, souhaitant acquérir les ouvrages de son « si brillant professeur »[165]. Une fois rentré chez ses parents en Suisse, Sohm prépare son installation comme détective privé, espérant « réussir dans cette carrière, vu que [s]on père a beaucoup de relations dans ce pays (il est fondé de pouvoir municipal de la Compagnie Nestlé anglo-suisse) »[166]. « Mais avant d'entreprendre quoi que ce soit, je désirerais savoir auparavant si votre laboratoire consentirait à s'occuper d'expertises d'écritures, cryptogrammes etc… que j'enverrai là-bas le cas échéant » précise-t-il, esquissant ainsi le cadre d'un futur partenariat avec Lyon.

Une fois leur formation terminée, certains anciens élèves deviennent des acteurs à part entière de la police scientifique, tel Ahmed-Effendy Boukhoudmi devenu mobilard à Oran après l'obtention de son diplôme de détective et imaginant en 1932 « un vernis pour protéger les empreintes à transporter »[167]. Quelques semaines plus tard, Locard décide de le mettre en contact avec Giraud pour vérifier le bon fonctionnement du procédé au laboratoire d'Alger puis de relater sa découverte dans la *R.I.C.* « Soyez tranquille, je n'abandonnerai pas la partie laboratoire et on triomphera »[168] déclare-t-il avec emphase à son ancien professeur, une promesse qui ne tiendra guère du fait d'une instabilité professionnelle. Il démissionne dès le mois de mai 1933, étant en butte à « trop de jaloux et de méchants »[169], pour postuler au contre-espionnage à Paris. Ne parvenant pas à ses fins, il devient détective jusqu'à la guerre, décidant en octobre 1941 d'aller « en France pour travailler soit dans une mine ou usine »[170] cévenole. De tels exemples de créativité ne se limitent évidemment pas aux seuls anciens élèves. En 1937, le Genevois Fernand Coendoz, membre de l'Association internationale de détectives, signale à Locard la mise au point d'une pâte « permettant de relever une grande quantité d'empreintes de toute nature »[171], une information pas si désintéressée puisqu'il demande – six mois après – son appui, comptant « très probablement abandonner la police privée pour entrer au Service d'Identification »[172].

Former tous ceux voulant contribuer au maintien de l'ordre sous une forme officieuse, voilà donc un objectif majeur de Locard. Ce dernier souhaite, plus largement, ouvrir l'homme de la rue à la culture de la police scientifique, faire œuvre de « vulgarisation » – terme apparaissant dans les dictionnaires français du milieu du XIX^{e} siècle[173] et supplantant celui de « science populaire » dès le début du XX^{e} siècle[174]. Dans son ouvrage d'épistémologie des sciences, le chimiste Pierre Laszlo situe d'ailleurs l'âge d'or de cette vulgarisation à la fin du XIX^{e} siècle, évoquant ensuite un déclin progressif notamment du fait de la dégradation de la puissance française[175]. Bruno Béguet perçoit, quant à lui, une

[164] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Chalier à Locard, 4 avril 1932.
[165] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Marcoux à Locard, 7 juillet 1938.
[166] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Sohm à Locard, 26 août 1933.
[167] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 21 mai 1932.
[168] *Ibid.*, Lettre de Boukhoudmi à Locard, 9 janvier 1933.
[169] *Ibid.*, Lettre de Boukhoudmi à Locard, 20 mai 1933.
[170] *Ibid.*, Lettre de Boukhoudmi à Locard, 25 octobre 1941.
[171] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Coendoz à Locard, 5 juin 1934.
[172] *Ibid.*, Lettre de Coendoz à Locard, 24 octobre 1934.
[173] Jean-Luc Chappey, « La vulgarisation des savoirs et des techniques sous la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, octobre-décembre 2004, p. 1 ; Yves Jeanneret, *Ecrire la science : formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, P.U.F., 1994, 400 p.
[174] Bernadette Bensaude-Vincent et Anne Rasmussen, « Introduction », *in* Bernadette Bensaude-Vincent et Anne Rasmussen (dir.), *La science populaire dans la presse et l'édition (XIX^{e}-XX^{e} siècles)*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1997, p. 13.
[175] Pierre Laszlo, *La vulgarisation scientifique*, Paris, P.U.F., 1993, 128 p.

naissance de la vulgarisation moderne dans les années 1850, un apogée jusqu'en 1895 et finalement un déclin – accompagné de mutations – entre 1895 et 1914. Avec la disparition des journaux vulgarisateurs de la première génération, un clivage serait désormais établi entre les genres scientifique et populaire[176]. Locard participe donc à la construction d'une « culture forensique »[177], un concept que des historiens des sciences américains comme Christopher Hamlin et Ian Burney ont récemment théorisé. Les innombrables courriers échangés avec les anonymes, les conférences régulières, les multiples articles et ouvrages ne doivent pas être analysés sous l'angle unique de la recherche du gain et de la notoriété. Si les motivations matérialistes animent bel et bien Locard, il souhaite également assurer un rôle de passeur auprès des petites gens, se réjouissant de l'émergence d'une culture de l'indice : « Les empreintes digitales sont les plus populaires des traces. Ce n'est pas que le grand public en ait une connaissance très exacte ; tant s'en faut. Mais la presse quotidienne et le roman policier chantent la louange de cette preuve en chœurs alternés comme la strophe et l'antistrophe du théâtre grec. Et il est vrai qu'il n'y a pas de preuve plus sûre, plus solide et plus maniable parmi les indices »[178].

S'il publie dans des revues professionnelles comme *L'avenir médical* ou *La tribune du commissaire de police*, il ne néglige donc pas les feuilles grand-public, mêlant « haute » et « basse » culture scientifique pour reprendre l'expression de Susan Sheets-Pyenson[179]. *Détective* et *Police magazine*, certes, mais aussi le vénérable *Je sais tout*[180] – fondé en 1905 par Pierre Laffitte et diffusant précocement les nouvelles de Maurice Leblanc –, le bimensuel *La Vie lyonnaise* lancé en 1919, ou encore *VU* de Lucien Vogel créé en 1928[181]. Si à partir des années 1920, les publications populaires de Locard prennent de l'ampleur, elles s'inscrivent dans la continuité d'un engagement journalistique local amorcé avec *Le Tout Lyon* en 1895 et renforcé avec le *Lyon Républicain* dès 1919[182]. Estimant parfois braconner sur un terrain de chasse trop populaire eu égard à ses respectables fonctions, Locard se permet de se draper dans l'anonymat. C'est par exemple le cas de la rubrique *Les potins du mois* du magazine *La semaine à Lyon*, dans laquelle figure, en 1935, le jeu d'esprit suivant : « Lapsus. L'expert commente son rapport. On discute. La discussion devient vive. Quelqu'un dit : "Enfin, supposons… ". "Il n'y a pas à faire de suppositoires", interrompt brusquement l'expert" »[183]. Une telle démarche se retrouve d'ailleurs sur d'autres continents, notamment en Amérique du Nord. Calvin Goddard n'hésite pas à publier dans la revue de vulgarisation *Popular Science Mounthly*[184] tandis que Maurice Déchène lance *Le Détective* en 1936 au Canada, consacrant le premier numéro… au « savant criminaliste » Locard. L'article retraçant l'œuvre de ce dernier est cosigné par Déchène et Bernier, « Vulgarisateurs de la

[176] Bruno Béguet (dir.), *La science pour tous : sur la vulgarisation scientifique en France de 1850 à 1914*, Paris, Bibliothèque du CNAM, 1990, 168 p.
[177] Ian Burney, David Kirby et Neil Pemberton, « Introducing « Forensic Cultures" », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, mars 2013, pp. 1-3.
[178] Edmond Locard, « Le premier cours de police à l'usage des romanciers », *Je sais tout*, février 1939, p. 426.
[179] Susan Sheets-Pyenson, « Popular science periodicals in Paris and London : the emergence of a low scientific culture (1820-1875) », *Annals of Science*, 42, 6, 1985, p. 562.
[180] *Id.*, « Les méthodes scientifiques de la police moderne », *Je sais tout*, 15 mai 1921, pp. 625-632.
[181] Michel Frizot et Cédric de Veigy, *VU, le magazine photographique (1928-1940)*, Éditions La Martinière, 2009, 320 p. ; Sophie Kurkdjan, *Lucien Vogel et Michel de Brunhoff : parcours croisés de deux éditeurs de presse illustrée au XX^e siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Patrick Eveno, Paris I Panthéon-Sorbonne, 2013.
[182] Par exemple : Edmond Locard, « La peur qui tue », *Le Lyon Républicain*, 3 juin 1919.
[183] A.M.L., 31ii11, Recueil d'articles de Locard dans *La semaine à Lyon*, 1935.
[184] Calvin Goddard, « Who did the shooting ? », *Popular Science Monthly*, Novembre 1927.

science d'empreintes digitales dans le Québec »[185].

Les conférences servent également le dessein du directeur lyonnais, car outre les salles fréquentées par un public averti tels les amis du Musée Guimet, les anciens de la Martinière ou encore les membres du Cercle d'étude pour une justice humaine, Locard se rend aussi à l'université populaire des amis de l'instruction[186] ou à l'association des volontaires des services sanitaires de la défense passive[187]. Rompu à l'art du conférencier[188], « il évit[e] le long discours qu'on aurait pu s'attendre pour se limiter à la narration d'anecdotes plaisantes et pleines d'enseignements », par exemple pour « initi[er] les Bisontins aux méthodes scientifiques »[189] en 1951. « Quel brillant causeur, verveux, malicieux, truculent, ironique est le docteur Edmond Locard ! », s'exclame l'envoyé du quotidien *La Loire* en 1934. Il assiste alors à une représentation donnée dans une salle municipale stéphanoise à l'initiative de la Ligue des droits de l'homme. « L'attention resta passionnément intéressée d'un bout à l'autre de la vivante conférence du docteur Locard. Les mots pour rire ne manquèrent point. Cette qualité d'humoriste s'ajoute à mille autres qualités du savant criminaliste »[190] conclut-il. Enfin, le musée de criminalistique, présenté dans le magazine *Lyon-Touriste* comme un instrument avant tout éducatif, « ne saurait être ouvert à toute heure et à tout venant. Mais, sur demande, on y admet ceux que les questions concernant l'enquête judiciaire intéresse, et ceux qui désirent consulter les documents historiques qu'on y a groupés »[191] précise son directeur. Les justiciables se rendant aux consultations de Locard, ouvertes au public tous les jours entre 10h et 11h voire midi, peuvent donc demander à y avoir accès.

Photo n°22 : Conférence de Locard au Musée Guimet le 19 mars 1950

Source : *A.M.L., 31ii81*

[185] Bernier et Déchène, « Biographie du Dr Edmond Locard notre illustre maître », *Le Détective*, 15 novembre 1936, p. 2. Pour la question de la vulgarisation nord-américaine, voir Bruce V Lewenstein, « Communiquer la science au public : l'émergence d'un genre américain, 1820-1939 » et Susan Sheets-Pyenson, « La vulgarisation scientifique dans le Canada du XIXe siècle : le *Canadian Naturalist* », *in* Bernadette Bensaude-Vincent et Anne Rasmussen (dir.), *La science populaire dans la presse et l'édition (XIXe-XXe siècles)*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1997, p. 13.pp. 141-153 et 207-215.
[186] « D'éminents conférenciers, les docteurs Locard et Brunerie, ont brillamment traité un sujet attachant : "Les lettres anonymes" », *La vie chalonnaise*, 31 mars 1955.
[187] Paul Bonnel, « M. le docteur Locard parle de la malle sanglante de Millery », *Le Soir*, 26 octobre 1942.
[188] Edmond Locard, « Conférences », *Les arts à Lyon*, 15 février 1947.
[189] « Le Pr Locard a initié les Bisontins aux méthodes scientifiques policières », *L'Est Républicain*, 18 octobre 1951.
[190] Mauperthuis, « L'affaire Gouffé racontée par le docteur Locard… », *La Loire*, 17 avril 1934.
[191] Edmond Locard, « Le musée de criminalistique de Lyon », *Lyon-touriste*, n°271, 1936, p. 10.

La vulgarisation ainsi entreprise vise d'abord à rectifier les potentielles erreurs, notamment celles diffusées par les romans policiers[192], la politique de la chaise vide étant jugée stérile. L'éthique compte également beaucoup souligne le témoin d'une conférence chalonnaise en 1955 : « c'est là la morale du "sermon" du Dr Locard, il ne faut pas se rendre justice soi-même »[193]. En promouvant la police, le directeur lyonnais désamorcerait donc les tensions. Il s'agit aussi d'éduquer le public pour lui apprendre à se protéger. Telle est la visée du livre *Le crime et les criminels* diffusé au milieu des années 1920 : « Il est inimaginable, par exemple, que des gens se laissent encore prendre à des traquenards aussi grossiers que celui du vol à l'américaine, à des attrape-nigauds aussi ridicules que celui du vol au trésor. Et comment concevoir qu'il y ait encore des naïfs pour se laisser plumer au bonneteau ? J'espère, en racontant, après bien d'autres, comment ces sortes d'escroqueries sont pratiquées, éviter à quelques innocents de s'y laisser prendre »[194]. Il évoque ainsi les bonjouriers – ou « donneurs de bonjour » selon Vidocq – tels les monte-en-l'air, parfois « accompagn[és] d'un vieux monsieur respectable ou même d'un ecclésiastique »[195] et contre lesquels il suffit de bien verrouiller sa porte. Locard n'estime toutefois pas avoir affaire à de simples brebis menacées par le loup du crime, il voit aussi et surtout dans chaque justiciable un acteur à part entière de l'enquête : « une sage utilisation de la presse a permis de discipliner le public au point que l'expert, maintenant, trouve toujours le terrain dans l'état où les criminels l'ont laissé. Il est même arrivé, et cela est vraiment touchant, que des Lyonnais rentrant chez eux au milieu de la nuit et trouvant leur appartement cambriolé, soient allés coucher à l'hôtel pour être sûrs de ne pas détruire d'empreintes avant l'heure d'ouverture du laboratoire »[196].

Une telle logique fait notamment écho en Amérique du Nord. « Nous avons fait l'éducation du public sur la valeur des empreintes digitales » indique Bert Wentworth à Dover dans le *New Hampshire* en 1914[197]. Vingt ans plus tard, Déchène se veut tout aussi « Convaincu qu'il faut absolument faire l'éducation de notre public avant de songer à aller plus loin, je comprends qu'il n'y a pas d'autres moyens plus efficace pour réussir que la presse »[198]. Dans l'exposé des objectifs de sa revue, il affirme donc vouloir « rendre plus étroite et plus complète la coopération du public avec la force chargée de faire respecter l'ordre et la paix » et enfin obtenir « le triomphe d'idées qui font lentement mais sûrement leur chemin : la carte d'identité et l'empreinte digitale »[199]. Locard, Bernier, Déchène… autant de criminalistes reprenant à leur compte la vieille rhétorique européenne de l'ordre selon laquelle le citoyen serait le premier rempart face à la délinquance. Qu'il s'agisse des surveillants de nuit, des gardes nationaux ou des pompiers, ce sont bien les simples habitants qui se chargent de la tranquillité urbaine dans le premier XIXe siècle européen, et ce dans la continuité de l'Ancien Régime[200]. Un règlement municipal de 1823 enjoint ainsi aux « bons Citoyens, […] pères de famille, […] Chefs de commerce et

[192] Voir chapitre VI.
[193] « D'éminents conférenciers, les docteurs Locard et Brunerie, ont brillamment traité un sujet attachant : "Les lettres anonymes" », *La vie chalonnaise*, 31 mars 1955.
[194] Edmond Locard, *Le crime et les criminels*, Paris, La Renaissance du Livre, 1925, p. 7.
[195] *Ibid.*, p. 84.
[196] *Id.*, *La criminalistique à l'usage des gens du monde et des auteurs de romans policiers*, Lyon, Desvigne, 1937, p. 19.
[197] *Id.*, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, 1914, p. 345.
[198] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchène à Locard, 30 septembre 1936.
[199] Maurice Déchène, « Naissance de "*Le Détective*", *Le Détec*tive, 15 novembre 1936, p. 3.
[200] Alain Cabantous, *Histoire de la nuit. XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2009, p. 233.

d'atelier, tous intéressés au bon ordre »[201], d'agir dès que la situation l'impose. La vigilance de tout à chacun quant à la fermeture des allées – le principe étant de fermer le jour et d'ouvrir la nuit[202] – assure également une bonne police.

II. Un avant-gardiste ?

1. La conscience d'être en rupture

La vulgarisation à outrance, défendue par Locard, se heurte à la pensée dominante selon laquelle la publicité du crime et de ses remèdes serait pernicieuse[203]. Le jeune chroniqueur des *Archives* était d'ailleurs sevré d'un tel discours puisque ses compagnons défendaient, article après article, cette vision alarmiste tandis que les grandes campagnes pour la sécurité publique battaient leur plein[204]. En 1905 par exemple, Émile Laurent rendait compte de la récente thèse lyonnaise de Pierre Valette sur l'érostratisme ou vanité criminelle, « attisée par la publicité que donnent les journaux aux crimes et aux criminels »[205]. « Populaire surtout depuis la création du journal à un sou, le quatrième pouvoir, comme on l'appelle, est [selon Valette] d'autant plus puissant qu'il s'adresse à la masse dont il est le plus évident éducateur, sur bien des points. La presse est la grande école primaire, dispensatrice journalière d'idées vraies ou fausses »[206]. Une telle conviction était ancrée depuis longtemps dans les esprits puisque Paul Aubry déclarait le meurtre contagieux en 1887[207] tandis que le congrès international contre la littérature immorale et la publicité des faits criminels demandait en 1893 « l'interdiction des comptes rendus circonstanciés de crimes et d'exécutions capitales, des photographies de criminels »[208].

Cette peur revenait de façon cyclique, ainsi Louis Mégevand estimait que les quatre cas d'empoisonnement par le lysol dont il avait été témoin dans la région de Genève depuis le début de l'année 1911 venaient « sans doute [d']un effet d'imitation dû à la publicité faite par les journaux qui se plaisent à donner, en relatant ces empoisonnements, un luxe de détails absolument inutile et en tout cas nuisible »[209]. Quelques mois plus tard, Raymond De Ryckère rapportait quant à lui le « remarquable » discours de rentrée du procureur général Callier de la cour d'appel de Gand consacré à « la criminalité et la presse ». Le magistrat belge rappelait alors l'histoire d'un jeune délinquant lyonnais de treize ans dont le père estimait : « "Ce qui a perdu mon enfant, c'est la lecture… Il lit tout le temps. Des livraisons qu'il achète par paquet aux camelots, lui et ses camarades, et qu'ils se passent. Tout ça, c'est des Robinsons". "Qu'appelez-vous des Robinsons ?" demande M. Goblot. "C'est pas des Robinsons, dit la mère, mais c'est tout comme : *Nick Carter, Sherlock Holmes*, toujours des histoires d'apaches et de détectives" »[210].

---

[201] A.M.L., I[1]11, Ordonnance municipale, 3 juin 1823, article 2.
[202] Catherine Denys, « La sécurité en ville : les débuts de l'éclairage public à Lille au XVIII[e] siècle », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 2006, pp. 143-150.
[203] Marine M'Sili, *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, C.N.R.S., 2000, p. 19.
[204] Dominique Kalifa, *Crime et culture au XIX[e] siècle*, Paris, Perrin, 2005, p. 318 : il situe ce pic à la Belle Époque ; Nicolas Gauthier, *Lire la ville, dire le crime. Mise en scène de la criminalité dans les mystères urbains de 1840 à 1860*, Limoges, P.U.L., 2018, 290 p.
[205] Émile Laurent, « Revue des thèses (1903-1904), *A.A.C.*, n°135, 1905, p. 164.
[206] Pierre Valette, *De l'érostratisme ou vanité criminelle*, Lyon, Storck, 1903, 74 p.
[207] Paul Aubry, *La contagion du meurtre*, Paris, Alcan, 1887, p. 93.
[208] Raymond De Ryckère, « Lettre de Belgique », *A.A.C.*, 1912, p. 463.
[209] Louis J.-A. Megévand, « Quatre cas d'empoisonnement par le lysol », *A.A.C.*, 1911, p. 643.
[210] Raymond De Ryckère, « Lettre… », *art. cit.*, p. 458.

Le directeur des *Archives* et maître de Locard partage l'inquiétude de ses confrères et amis. Tout au plus, ajuste-t-il la théorie de Paul Aubry lorsqu'il évoque le dépeçage en 1888 devant la Société d'anthropologie de Lyon : « cette façon d'opérer et de faire des assassins est devenue à la mode », « On s'est même demandé s'il n'y avait pas là une condition spéciale tenant à ce qu'on appelle la contagion du meurtre ou si au contraire ce n'était qu'une suite accidentelle s'expliquant simplement par la loi des séries. Je n'admets pas ces explications et je ne pense pas que le criminel soit comme suggestionné par le procédé d'un assassin au point d'adopter sa méthode sans la discuter. C'est bien là, il me semble, ce que l'on veut dire par le mot contagion du meurtre. Je crois plutôt à l'imitation. La diffusion de la presse, transmettant de tous les côtés, avec une précision et une minutie sans pareilles les romans judiciaires, les faits ou les paroles des grands criminels, expose ainsi aux esprits faibles et indécis, hésitants, à la recherche des moyens pour perpétrer un crime, la méthode qui a le mieux réussi, le procédé qui a créé les plus grandes difficultés à l'action de la justice »[211]. Encore marqué par son échec face au mystère de la femme coupée en morceaux en 1881 sur l'Ile Barbe[212], Lacassagne pointe donc du doigt la responsabilité de la littérature populaire. Après avoir dirigé la thèse de Pierre Valette, il appelle en 1907 à interdire « comme contraire aux bonnes mœurs, le récit des crimes, le compte-rendu des débats judiciaires et des exécutions capitales, les photographies et portraits des accusés ou des victimes »[213].

Un souhait que se permet néanmoins de tempérer Armand Corre dans une recension de 1908 : « Certainement la presse exerce une action déplorable […] Mais les mêmes matières sont de précieux documents pour le sociologue et le criminaliste. Il y a contre-balancement entre l'influence critiquable et l'influence utile, car bien souvent des enquêtes de presse ont aidé les recherches policières et éclairé la justice »[214]. En réalité, il rappelle une évidence admise par la majorité des adversaires de la vulgarisation, même les plus farouches. Le procureur général Callier reconnaît ainsi que « Cette publicité intense peut aider parfois la justice », allant même plus loin : « je pense même qu'elle lui vient en aide plus souvent qu'elle ne l'entrave ». Lacassagne met également de l'eau dans son vin lorsqu'il rédige la préface du *Criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social* : « On m'a souvent demandé pourquoi l'on s'attache avec tant de passion aux questions relatives aux affaires criminelles [,] origine du succès marqué des romans judiciaires et de leur publication indispensable dans la presse populaire. L'homme a besoin de sensations, il aime à être ému. […] C'est une vogue comparable à celle qu'eurent pendant cinq siècles les romans de chevalerie. Ce n'est pas le résultat d'une curiosité malsaine. C'est le fait d'une préoccupation qui se montre dans tous les rangs de la société [et] la monstruosité d'un acte nous frapp[e] d'autant plus qu'à notre époque, les mille voix de la

[211] Alexandre Lacassagne, « Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, n°1, mars 1888, p. 48.
[212] Sur cette question : Frédéric Chauvaud, « La preuve par l'hymen : le viol des femmes sous l'œil des médecins légistes (1810-1890) », *in* Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud, Ludovic Gaussot, Marie-José Grihom et Myriam Soria (dir.), *Le corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, P.U.R., 2016, pp. 63-80.
[213] Alexandre Lacassagne, *Peine de mort et criminalité*, Paris, Maloine, 1908, p. 182.
[214] Armand Corre, « À propos de la peine de mort et du livre du Professeur Lacassagne, *Peine de mort et criminalité* », *A.A.C.*, 1908, pp. 239-240.

presse mettent au courant de tout ce qui se passe »[215].

La génération entrant sur scène au tournant du siècle change-t-elle la donne ? La question se pose notamment pour Reiss, membre de la seconde vague de pères fondateurs et surtout modèle du jeune Locard. À l'occasion d'un travail collectif sur la médiatisation de la police, Nicolas Quinche a ainsi cherché à percer le mystère de « [l']intérêt intermittent de Reiss à l'égard de la vulgarisation »[216]. Rédacteur en chef de la *Revue suisse de photographie* entre 1901 et 1906, donc plutôt disposé à transmettre au plus grand nombre son savoir, il affiche pourtant ses réticences dès les premières lignes de son manuel de 1911 : « Le présent ouvrage est fait par un praticien à l'usage des praticiens. Nous nous permettons d'insister sur ce point parce qu'il a paru, à plusieurs reprises, dans le domaine de la police scientifique, des ouvrages qui n'étaient que de simples compilations de vulgarisateurs n'ayant jamais fait de leur vie la moindre expertise. Tel qu'il se présente, notre ouvrage ne s'adresse pas au grand public »[217]. En dépit de cet avertissement, érigeant une barricade entre les domaines scientifique et populaire, Reiss se rend rapidement compte de la circulation de son manuel au-delà du public-cible. Quelques mois avant la Grande Guerre, un délinquant « ne me connaissant pas, […] m'explique qu'il avait lu mon propre manuel de police scientifique et qu'il y a appris de travailler avec des gants. Etonné, je le questionne où il a lu ce livre. Alors il me dit candidement : "C'est un bouquin épatant. La dernière fois que j'étais à la pension d'État [prison], j'y travaillais comme relieur et le directeur m'a fait relier son exemplaire. Je l'ai gardé longtemps parce que j'y ai lu autant que je pouvais". Je le remerciais de son appréciation bienveillante de mon œuvre, mais je trouvais un peu naïf ce directeur de prison qui le fait relier par un dangereux récidiviste »[218].

Cette histoire d'arroseur arrosé, marquante, est bien évidemment restituée à Locard. Dans une lettre du 31 janvier 1914, Reiss signale même à son compagnon que « Les malfaiteurs utilisent de plus en plus les gants »[219], échappant ainsi plus facilement à la police. La déconvenue s'avère d'autant plus grande qu'en 1912 il avait appris par la police berlinoise qu'un « voleur avait puisé la première idée de ses opérations illégales et son "éducation universitaire" dans un rapport sur les rats d'hôtels et leurs procédés, publiés par le D[r] Reiss, professeur de police scientifique à Lausanne. Le rapport l'avait mis sur la voie »[220]. « Voici donc notre fameux enseignement policier produisant les mêmes effets sur certaines imaginations que les cinémas, les romans policiers et la littérature criminelle » s'était lamenté le journaliste suisse. Échaudé par de telles mésaventures, Reiss ne se résigne toutefois pas à exiger un plus grand contrôle de la circulation des savoirs, probablement conscient comme d'autres des avantages offerts par la publicité[221]. De quoi expliquer son positionnement si ambigu durant ses quinze années d'engagement dans la police scientifique.

---

[215] Alexandre Lacassagne, « Préface », *in* Émile Laurent, *Le criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social*, Paris, Vigot Frères, 1908, pp. V-VI.
[216] Nicolas Quinche, « Taire, transmettre ou prostituer sa science, les experts divergent », *in* Michaël Meyer, *Médiatiser la police. Policer les médias*, Lausanne, Antipodes, 2012, p. 23.
[217] Rodolphe Reiss, *Manuel de police scientifique (technique)*, Lausanne et Paris, Payot et Félix Alcan, 1911, p. 9.
[218] Bibliothèque cantonale universitaire de Dorigny-Lausanne, Fonds Reiss, article pour le journal serbe *Politika*, s.d. [après 1922]
[219] Edmond Locard, *La criminalistique…*, *op. cit.*, p. 41.
[220] Bibliothèque cantonale universitaire de Dorigny-Lausanne, Fonds Reiss, coupure de presse du *Grutléen* (organe central du parti socialiste suisse), 28 décembre 1912.
[221] Nicolas Quinche, « Taire… », *art. cit.*, p. 26-27.

Au sortir du premier conflit mondial, la méfiance à l'égard de la démocratisation du phénomène criminel reste vive[222]. En 1922, le professeur de droit strasbourgeois Jean-André Roux sonne ainsi le tocsin dans *La défense contre le crime*. S'appuyant sur les auteurs de l'école lyonnaise – Lacassagne et son ouvrage sur la peine capitale en tête –, il estime que « Chez les criminalistes la confiance a disparu depuis […] C. Lombroso avec ses théories cependant indémontrées de l'homme criminel »[223], pour finalement se réjouir que « [l']On a[it] fini par se rendre compte de l'influence nocive que pouvait exercer sur des imaginations faibles ou ardentes la vue de spectacles malsains ; et en poursuivant l'immoralité, on a voulu arrêter la propagation criminelle »[224]. Produit de l'école lyonnaise, Locard partage d'ailleurs cette peur, déclarant lors de son intronisation devant l'académie des sciences de Lyon en 1919 : « Depuis un certain nombre d'années, la jeunesse, et il y a des hommes jeunes à tout âge, s'est passionnée pour des aventures romanesques, où le héros ne porte plus le pourpoint de Bussy d'Amboise ou la tunique de d'Artagnan, mais le noir costume des rats d'hôtel ou le masque des bandits mystérieux : Raffles, Fantômas, Arsène Lupin sont devenus des personnages à la mode. Que cette production ait été malsaine, qui en doutait ? »[225] Trois ans plus tard, le public bordelais entendait le même discours de la bouche de leur conférencier : « M. le professeur Locard, le célèbre graphologue, attribue la floraison du crime à un prurit de publicité malsaine. "Les enfants de France surtout, dit-il, rêvent volontiers (et tant d'adultes restent en ceci toute leur vie adolescents) de voir leur nom dans les gazettes. On y parvient de diverses manières : être reçu au baccalauréat ne donne droit qu'à une mention très brève ; être écrasé par une voiture procure deux ou trois lignes ; manifester de l'héroïsme dans un incendie ou à l'occasion d'un cheval emporté ne saurait mener plus loin qu'à un entrefilet fort sec. Le moindre délit est deux fois plus productif de notoriété ; et un crime, même opéré sans génie, assure une publicité »[226].

Au même moment, le directeur du laboratoire de police se retrouve d'ailleurs victime de la même mésaventure que Reiss, la police bruxelloise découvrant chez un jeune voleur belge « de nombreux ouvrages de police scientifique, des livres du professeur Locard, de Goron, etc »[227]. Seulement, ce discours conservateur pleinement dans l'air du temps perd en puissance au fil des années jusqu'à disparaître complètement après la Seconde Guerre mondiale. Dans *La défense contre le crime* publié en 1951, essai répondant à l'ouvrage homonyme de Jean-André Roux, Locard affirme : « Je ne crois pas du tout que la publicité, d'ailleurs excessive, que l'on a faite autour de certains bandits, ait jamais suffi à engager un honnête homme dans la voie du crime »[228]. Au même moment, il accepte d'ailleurs de se rendre à Genève faire une conférence sur sa carrière – « Cinquante ans avec les criminels »[229] –, et ce sans « aucun inconvénient à ce que les femmes et les jeunes gens soient présents »[230], preuve de sa tranquillité d'esprit à ce sujet. Le décalage avec un Charles Sannié est, à ce

[222] Geoffrey Fleuriaud, *L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux-guerres*, Rennes, P.U.R., 2013, p. 296.
[223] Jean-André Roux, *La défense contre le crime. Répression et prévention*, Paris, Félix Alcan, 1922, p. 2.
[224] *Ibid.*, p. 190.
[225] Edmond Locard, *Les méthodes…*, *op. cit.*, p. 8.
[226] « Chez nous et chez nos voisins », *La Petite Gironde*, 20 février 1922.
[227] A.M.L., 31ii64nc, « Le cambrioleur scientifique », coupure de presse sans source ni date [1922].
[228] Edmond Locard, *La défense contre le crime*, Paris, Payot, 1951, p. 9.
[229] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Verdan, 14 janvier 1952.
[230] *Ibid.*, Lettre de Locard à Verdan, 8 février 1952.

moment-là, patent, le chef de l'Identité parisienne déclarant : « J'ai pu apporter des perfectionnements ; beaucoup n'ont pas fait l'objet d'une publication car il y a souvent inconvénients à faire connaître les méthodes qui permettent de dépister les malfaiteurs »[231]. Béroud, ancien élève, écrit lui-même dans son *Précis de criminologie et de police scientifique* que « L'influence de certains livres, de certains films cinématographiques sur les crimes est considérable. De tels exemples ne sont-ils pas capables d'inciter à l'imitation un esprit mal équilibré ou celui d'un récidiviste obscur et avide de renommée ? »[232]

Parallèlement, Locard se détache peu à peu du sacro-saint secret professionnel également défendu par l'ensemble des criminalistes. A-t-il d'ailleurs jamais adhéré à l'idée que les malfaiteurs découvrent dans la littérature policière des astuces pour leurs futurs larcins ? Le récit de ses premières années d'enquêteur interroge : « Vers 1912, au moment où les laboratoires de police et les services d'identité commençaient à obtenir des résultats satisfaisants, et même brillants dans certains pays, en identifiant les criminels par leurs empreintes, l'opinion universelle, celle surtout des publicistes, et même celle des policiers, se résumait en cette formule défaitiste : "Ça ne durera pas, les criminels vont mettre des gants". On peut dire que s'ils ne l'avaient pas fait, ce n'aurait pas été faute qu'on leur conseillât. Ils écoutèrent ce chœur à l'unisson. Mais beaucoup moins qu'on ne l'a dit »[233]. À partir de 1919, Il se gausse publiquement de la « protection peu efficace »[234] que constituent les gants. « Que de crimes commencés avec des gants s'achèvent avec des mitaines », s'exclame-t-il devant les académiciens lyonnais avant de signaler le problème des déchirures ou encore la trop faible épaisseur du caoutchouc, trahissant « la dangereuse empreinte ». Malgré tout, il se soumet encore à la règle du secret, sûrement plus par respect vis-à-vis de ses confrères que par réelle conviction. Son ami Goddefroy n'avait-t-il pas, quelques années plus tôt dans les *Archives*, refusé « de livrer à la publicité »[235] une méthode d'imitation dactyloscopique ? Dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Locard reste donc prudent, affirmant qu'« il n'est pas impossible de fabriquer de fausses empreintes, et je me garderai d'en donner la technique dans un livre qui n'est pas destiné aux seuls experts »[236]. Il réitère cette précaution six ans plus tard avec *Le crime et les criminels*, écrivant n'avoir « nulle intention d'exposer ici les méthodes à l'aide desquelles on peut forcer un coffre ou faire jouer une serrure à secret »[237]. Une résolution tout à fait louable, certes, mais une lecture fine de l'ouvrage révèle plusieurs écarts de conduite par rapport à la règle énoncée. Par exemple, il livre à l'apprenti-cambrioleur moult détails fort utiles sur la façon de forcer une porte : « l'outillage du fric-frac [comporte] des encoinstats, sortes de coins en bois tout préparés que l'on enfile dans le joint de la porte, à mesure que les pesées commencent à l'écarter »[238]. La contradiction, bien que non-assumée, est réelle.

En 1925, quand Ashton-Wolfe s'interroge sur le bien-fondé de la vulgarisation, Locard lève enfin le masque : « J'ai là-dessus un avis très net basé sur l'expérience qui, hélas, commence à être

[231] Marcel le Clère, « Nécrologie. Le professeur Charles Sannié », *R.C.P.T.*, vol. XI, n°2, avril-juin 1957, p. 141.
[232] Georges Béroud, *Précis de criminologie et de police scientifique*, Paris, Payot, 1938, p. 11.
[233] Edmond Locard, *La criminalistique…*, *op. cit.*, p. 41.
[234] *Id.*, *Les méthodes scientifiques…*, *op. cit.*, p. 10.
[235] Ernest Goddefroy, « Peut-on produire de fausses empreintes digitales ? », *A.A.C.*, to. XXVIII, 1913, p. 208.
[236] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle…*, *op. cit.*, p. 136.
[237] *Id.*, *Le crime…*, *op. cit.*, p. 7.
[238] *Ibid.*, p. 92.

longue. Il ne faut rien cacher »[239]. S'il continue à maintenir les apparences, il a donc déjà pris position et se met à l'exprimer dans sa correspondance. Il annonce ainsi à Ashton-Wolfe vouloir divulguer sa nouvelle méthode pour confondre le « faux sur découpage », forgerie touchant les testaments en pièces bancaires, « car d'une part les faussaires qui verront leurs trucs éventés auront moins envie de s'en servir, et d'autre part les victimes auront l'attention attirée sur le danger et se laisseront plus difficilement prendre. En résumé, je crois qu'il faut faire l'éducation des honnêtes gens, et pour cela divulguer sans crainte et sans réserve les procédés du malfaiteur et ceux du policier »[240]. En 1932, Aurelio Domingues – directeur de l'Identité de Pernambouc – découvre également les convictions profondes de son homologue lyonnais. Alors qu'il demande du bout des lèvres le secret de fabrication des empreintes évoqué dans *La police*, jurant de rester « discret »[241], Locard lui fournit une réponse des plus déconcertantes : « Il y a, en effet, non pas une technique mais une série de techniques pour fabriquer de fausses empreintes. J'en ai donné tout le détail dans le tome I[er] du traité de criminalistique au chapitre 12. J'y indique six procédés »[242]. À l'exception des techniques de Reiss et Goddefroy, « Non publié[es] et gardé[es] secret[es] »[243], l'auteur du *Traité* divulgue bel et bien tous les systèmes existants, y compris le sien, élaboré en 1907 au laboratoire de médecine légale et « jamais publié ».

Après la guerre, le contexte semble désormais propice à une liberté de parole. Le producteur indépendant Robert Francotte s'escrime ainsi à prêcher un convaincu : « Est-il délicat de révéler au public les méthodes policières ? Je ne le crois pas, car dans ce cas il suffirait au futur criminel de consacrer une partie de son "fonds de commerce" à l'achat des meilleurs traités de la question, pour s'assurer l'impunité. Bien au contraire, le travail de la police ne serait-il pas simplifié et les criminel plus souvent découverts si le public prenait conscience plus nette des précautions à prendre au moment de la découverte d'un cas »[244]. Quelques années plus tard, au micro de Léon Zitrone et Madeleine Finidori, Locard se montre donc totalement décomplexé par la question, expliquant sans ambages comment « ne pas laisser d'empreinte digitale sur le terrain », par exemple « en mettant un doigt dans le goulot et un doigt dans le fond » car « les agents ont l'habitude [de chercher] sur le côté de la bouteille »[245]. « C'est presque une consultation docteur », s'amuse Zitrone, obtenant pour toute réponse : « Oui, ça j'peux le dire parce que, en gros, mes clients le savent ».

2. Le pari des nouvelles technologies

Radio, cinéma ou encore télévision... autant de moyens modernes de communication permettant à Locard de toucher le plus grand nombre. Son histoire personnelle explique en partie ce choix. Il faut, pour cela, se plonger dans ses quatre années de service sous les drapeaux. Lorsque la France déclare la guerre à l'Allemagne, le 3 août 1914, le directeur du laboratoire de police doit suspendre ses fonctions.

---

[239] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Ashton-Wolfe, 2 février 1927.
[240] *Ibid.*
[241] A.M.L., 31ii88nc, Lettre d'Aurelio Domingues à Locard, 22 juin 1932.
[242] *Ibid.*, Lettre de Locard à Aurelio Domingues, 7 juillet 1932.
[243] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, 1931, p. 447.
[244] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Robert Francotte à Locard, 15 juin 1948.
[245] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2[e] partie, 8 septembre 1955, 11min 18s.

Passé dans l'armée territoriale depuis le 1er octobre 1911[246], il remplit son devoir patriotique au service de santé des armées. Lacassagne fait, quant à lui, fonction de médecin aide-major délégué près des hospices civils de Lyon au bureau militaire de l'Hôtel Dieu[247]. Contrairement aux rumeurs qui circulent dans un premier temps, l'exposition internationale se poursuit jusqu'à son terme au début du mois de novembre[248]. Dès le 13 octobre, une circulaire du Garde des Sceaux ordonne néanmoins la mise sous séquestre des biens allemands et austro-hongrois *via* Bourgoin, inspecteur-adjoint de l'Enregistrement[249]. Le laboratoire de la rue Saint-Jean cesse de fait ses activités à partir du 24 juillet, l'ensemble de son personnel se retrouvant mobilisé. Sur les registres, l'écriture manuscrite est dès lors celle de Locard. Passant de temps à autre sur les quais de Saône, au gré de ses permissions, il parvient à honorer cinq affaires jusqu'à la réouverture officieuse du 4 avril 1919[250], à savoir trois fin 1914 puis deux au début de l'année 1915[251]. La recherche de subsides ne cesse pas complètement non plus. En effet, le secrétaire général pour la police sollicite – sans succès – l'aide de la municipalité en août 1915, les « règlements nouveaux au sujet de la circulation des nomades et roulottiers »[252] impliquant théoriquement un travail plus intense au 35 de la rue Saint-Jean.

Demeurées vaines à cette occasion, les amitiés radicales de Locard lui permettent néanmoins d'obtenir durant la guerre une position privilégiée puisqu'il est détaché au cabinet de Justin Godart, sous-secrétaire d'État au service de santé des armées depuis juillet 1915[253]. Ses fonctions civiles et militaires se télescopent à quelques rares occasions, comme en janvier 1916 lorsqu'il est appelé à témoigner dans un procès. Depuis le 35 de la rue Saint-Jean, il décrit ainsi à sa femme la situation inconfortable dans laquelle il s'est retrouvé : « Protestation, d'ailleurs très aimable de forme. Pouvoir discrétionnaire, suprématie du civil, toute la lyre. Godart, à qui j'avais téléphoné, m'avait intimé l'ordre de rentrer d'urgence. J'avais le choix entre le conseil de guerre et l'amende ou la prison pour témoin défaillant »[254]. Faisant jouer auprès des uns le fait d'avoir été « exposé à la mitraille » et des autres l'importance de son témoignage, il obtient finalement le droit d'assister à l'audience du 13 janvier. Loin être un soldat de cabinet, Locard connaît donc le front, ce qu'il confirme d'ailleurs le 13 juin 1916 lorsqu'il se présente en uniforme devant les académiciens lyonnais pour être intronisé : « Je pensais, il y a 36 heures, dans les tranchées de Picardie, à la calme atmosphère de vos séances »[255].

Durant la Grande Guerre, l'activité de Locard est intégralement placée sous le signe de la transmission. Du côté du contrôle télégraphique pour commencer, où il est chargé de décrypter les messages de la T.S.F. « Au moment du déclenchement de la guerre de 14, on avait l'impression qu'on aurait beaucoup de peine à traduire le Chiffre allemand parce qu'on supposait qu'ils avaient dû

[246] A.D.M.L., 1RP999, Fiche d'affectation du matricule 2258 Edmond Locard.
[247] A.D.M.L., 30J1, Lettre de Lacassagne à son fils Jean, 30 décembre 1916.
[248] Bruno Benoit, « La guerre de 1914, grande perturbatrice de l'exposition », *in* Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), *Lyon, centre du monde ! L'exposition internationale urbaine de 1914*, Lyon, Fage Éditions, 2013, p. 138.
[249] A.M.L., 782WP76, Note du directeur du service municipal des eaux concernant la situation des biens allemands de l'exposition de Lyon de 1914, 29 septembre 1922.
[250] A.M.L., 31ii99, Premier registre des affaires traitées par le laboratoire après la Grande Guerre.
[251] A.M.L., 31ii98, Dernier registre des affaires traitées par le laboratoire avant la Grande Guerre.
[252] A.D.M.L., 4M9, Extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 août 1915.
[253] Antoine Prost, « Le service de Santé militaire pendant la Première Guerre mondiale », *in* Annette Wieviorka (dir.), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, C.N.R.S., 2004, p. 145.
[254] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Locard à Lucie Locard, 12 janvier 1916.
[255] *Ibid.*, Discours manuscrit de Locard devant l'académie, 13 juin 1916.

employer un système très compliqué, et en effet, c'était un système à double développement »[256] se souvient-il au micro de Mure dans les années 1950, révélant *in fine* que son équipe avait « eu le Chiffre allemand 48h avant la bataille de la Marne », ce qui avait permis de savoir où chaque division d'infanterie et de cavalerie était cantonnée. Au début de l'année 1915, il est encore sollicité, le médecin-chef de l'hôpital militaire lyonnais Villemanzy ayant découvert « deux brochures adressées à un blessé allemand et renfermant de la sténographie et de l'écriture cryptographique »[257]. Si les sources postérieures concernent désormais son travail au sous-secrétariat d'État du service de santé des armées, Locard garde des réflexes d'encodage jusqu'à la fin de la guerre, chiffrant par précaution certaines notes portées sur son agenda[258]. Muni d'un laisser-passer permanent au ministère des P.T.T. situé rue de Grenelle[259], l'homme de Godart fréquente régulièrement le Val-de-Grâce, ayant pour charge de « visiter les formations sanitaires et y diriger la prise de films cinématographiques destinés à la collection des "Archives et documents de la guerre" du Musée »[260]. Il y fait notamment la connaissance du docteur François Helme, rédacteur en chef de la *Vie médicale* et surtout maître à penser jusqu'à sa mort en octobre 1923[261]. Cet usage médical du cinématographe ne va pas sans rappeler certaines pratiques d'avant-guerre. En 1914, le Docteur Comandon proposait déjà, lors du grand rendez-vous hebdomadaire des dimanches du praticien, des « films cinématographiques représentant des scènes de la vie microbienne »[262]. Helme faisait partie des quelque 100 à 200 savants venus assister à cette « tribune libérale et éclectique » créée par le Docteur Desfosses. Durant la Grande Guerre, Locard sillonne donc le réseau hospitalier militaire, en chemin de fer ou en automobile, bien que ce dernier moyen de transport lui donne de régulières déconvenues. « Encore une panne ! Ou du moins ma bagnole (on dit aussi berlingot) a disparu. Heureusement j'ai du travail ici »[263], écrit-il à sa jeune épouse en juin 1916. Cela lui fournit néanmoins l'occasion de véhiculer les célèbres Edward Tuck et Julia Stell[264], couple de mécènes américains ayant accepté de mettre à la disposition du service de santé leur hôpital de Rueil[265].

Malgré le public par essence restreint de ces films médicaux, le médecin-major Locard apprend les rudiments de la technique et de la mise en scène. Au début de l'année 1918, un de ses collègues travaillant pour les *Cinématographes Pathé Frères* échange ainsi avec lui sur un projet « assez difficile à rendre intéressant tant au point de vue photographique que technique, c'est une longue mise en bouteilles, en ampoules ou en éprouvettes ce qui n'offre qu'un intérêt relatif, il est vrai qu'il sera rendu vivant par la conférence »[266]. Deux mois plus tard, le 27 avril, il embarque à Bordeaux en compagnie de

[256] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 13e entretien, 5min 10s.
[257] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre du chef d'État-Major de la défense de la place de Lyon à Locard, 22 février 1915.
[258] *Ibid.*, Agenda de Locard du mardi 19 décembre 1916.
[259] *Ibid.*, Laisser-passer pour le service des postes-télégraphies-téléphones (99, 101 et 103 rue de Grenelle) en faveur de Locard.
[260] *Ibid.*, Ordre de mission de Godart pour Locard, 12 septembre 1916.
[261] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Georges Charlet rédacteur en chef du *Journal*, 9 mai 1924.
[262] Richard Arapu, article paru dans le journal *Le Temps*, « Revue des journaux et des sociétés savantes », *A.A.C.*, n°245, 1914, pp. 388-389.
[263] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Locard à Lucie Locard, 8 juin 1916.
[264] *Ibid.*, Photo de Locard devant la voiture dans laquelle il embarque M. et Mme Tuck, s.d.
[265] Arnaud Berthonnet, *L'Odyssée de la bonté. Edward Tuck et Julia Stell*, Rueil-Malmaison, InSiglo, 2013, 62 p.
[266] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre sans auteur à Locard, 22 février 1918.

Godart[267], « La Croix-Rouge américaine et l'Association chrétienne des jeunes gens (YMCA) » ayant demandé au sous-secrétaire d'État « d'aller faire aux États-Unis une tournée de conférences sur le rôle qu'elles ont joué en France »[268]. L'initiative revient probablement à Tuck, membre du conseil consultatif de cette première institution. Locard s'était chargé de préparer le voyage de la délégation française avec Fletcher Steele – chef du bureau de la photographie – et Ralph Wolf – directeur du bureau cinématographique – de l'*American Red Cross*[269]. De retour en France au mois de juillet puis rendu à la vie civile peu après, il conserve de nombreux liens avec ses anciens collègues. Alors qu'il amorce un virage vers la graphologie, il peut ainsi récupérer à partir de 1919 des copies d'élèves militaires « amputés du bras droit »[270] afin d'étudier leur écriture de la main gauche. Ils suivaient à [l'école militaire située l'avenue de] Tourville les cours de radiotélégraphie ». Quelques mois plus tard, un médecin ayant connu Locard « au Val-de-Grâce, où vous êtes venus bien des fois cinématographier nos malades atteints de troubles nerveux et mentaux », lui demande « si une étude de quelques […] malades du service des enfants de l'hôpital de Bicêtre serait de nature à [le] tenter »[271].

Photo n°23 : Locard et les époux Tuck durant la Grande Guerre

Source : Archives personnelles de Michel Stagnara.

Dans l'entre-deux-guerres, Locard intègre donc tout naturellement la radio à sa pratique professionnelle, figurant ainsi parmi les pionniers de ce média. Alors que les premiers essais radiophoniques avaient été réalisés depuis la tour Eiffel en 1921[272], la capitale des Gaules se dote de sa première station en 1924 avec *Radio-Lyon*, création découlant du décret autorisant quelques mois plus tôt la naissance des stations privées. En 1925, le service public se saisit à son tour de ce nouveau moyen de communication avec la station de La Doua rebaptisée ensuite *Lyon-P.T.T.* Herriot, défenseur attendu du monopole, promeut alors la liberté d'antenne et affirme devant le conseil municipal : « Il importe de laisser les initiatives privées travailler librement, ardemment dans le champ qui leur sera laissé »[273]. Son compagnon du laboratoire de police reste encore en marge de cette révolution médiatique. Il dispose pourtant d'un modèle de choix à travers Goddefroy, déjà coutumier de ce mode de communication puisqu'il propose en juin 1925 une causerie sur le crâne de Pranzini[274] sur les ondes bruxelloises[275].

[267] *Ibid.*, Laisser-passer attribué à Locard pour la mission Godart, 24 avril 1918.
[268] Edmond Locard, *Journal de guerre aux Etats-Unis en 1918. Mission Justin Godart*, Lyon, Ed. des traboules, 2007, p. 11.
[269] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Fletcher Steele à Locard, 29 mars 1918.
[270] A.M.L., 31ii67nc, Lettre de Monod à Locard, s.d. [1919 au plus tôt, l'école Maréchal Foch étant évoquée]
[271] A.M.L., 31ii58nc, Lettre du médecin-chef de l'hospice de Bicêtre à Locard, s.d. [peu avant le 27 janvier 1922]
[272] Cécile Méadel, « Les radios publiques dans l'entre-deux-guerres », *in* Jean Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette, 2001 (3e éd.), p. 102.
[273] Caroline Ulman-Mauriat, « Les radios privées (1922-1939 », *in* Jean Noël Jeanneney (dir.), *L'écho…*, *op. cit.*, p. 108.
[274] Frédéric Chauvaud, *L'affaire Pranzini. Aventurier, Dom Juan… et tueur de femmes ?*, Chêne-Bourg, Georg, 2018, 232 p. ; Anne Carol, « Le corps à l'épreuve de l'exécution capitale : le cas Pranzini », *in* Martine Charageat, Bernard Ribémont et

Avec le décret Bokanowski du 28 décembre 1926 légalisant le modèle de radiophonie français, la T.S.F. étend un peu plus ses zones de diffusion[276]. Locard se fait entendre sur le sans-fil lyonnais au plus tard en 1927. Le fait qu'il choisisse de mettre entre parenthèses son activité radiophonique six mois au début de l'année 1928, son larynx ayant besoin de repos, révèle l'habitude qui est déjà la sienne à ce moment-là. L'absence de cahiers de dépenses et recettes antérieurs dans les archives familiales ne permet de se montrer plus précis quant à son arrivée sur les ondes lyonnaises.

Il use désormais régulièrement de cette innovation technique. Diffusé généralement juste après le journal parlé du soir[277], soit à un horaire de grande écoute, il évoque les causes célèbres et tout ce qui a trait à l'univers policier. Mandrin, auberge sanglante de Peirebeilhe, Ravachol, malle à Gouffé, assassinat de Marie Moulin, cambriolages à main armée de la bande Richon constituent ainsi le programme fin 1937, alors qu'il dispose d'une causerie de six minutes les mardis et mercredis sur *Lyon-P.T.T.*[278] Locard fait alors partie des hommes-forts de la station, rejoignant le Syndicat des auteurs, compositeurs, conférenciers, journalistes et chroniqueurs créé au mois de décembre[279] et étant même invité plus tard à rejoindre l'Association pour l'amélioration d'émission de la radiodiffusion nationale[280]. Peut-être est-ce lui qui négocie la direction technique de La Doua pour son ami du *Progrès* Léon Vallas[281], celui-là même qui l'avait invité à rejoindre dès octobre 1903 la *Revue musicale de Lyon* ? Ses chroniques musicales à la radio ne sont en effet pas moins anciennes[282]. Il touche aussi à la littéraire policière, réalisant des comptes rendus d'ouvrages comme *Sitrante cinq*, de Georges Hoffmann, analysé lors d'une « revue hebdomadaire de criminalistique » en 1935[283]. Locard promeut aussi le « théâtre radiophonique »[284], devenant après la Seconde Guerre mondiale président du jury de la meilleure pièce radiophonique de Lyon[285]. Il a ainsi l'occasion d'apprécier *La mort des autres* proposée par le jeune romancier Frédéric Dard[286]. En 1952, il s'adresse même au conseiller général Louis Pradel, lui « recommandant les Théâtriers qui désirent que leurs spectacles soient retransmis par la radio »[287]. Il se prête aussi à l'exercice de la narration, lisant notamment à l'antenne le roman policier *La bouteille tombée d'avion* en janvier 1950[288]. L'après-guerre lui offre aussi l'occasion d'élargir son public puisqu'il est désormais invité à parler dans *Quarante millions de Français*[289], sur *Radio-Monte-Carlo*[290]

Mathieu Soula (dir.), *Corps en peine. Manipulations et usages du corps dans la pratique pénale depuis le Moyen Age*, Paris, Garnier, 2019, pp. 245-268.

[275] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 24 juin 1925.

[276] Cécile Méadel, « Les radios… », *art. cit.*, p. 103.

[277] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Fontaine à Locard, 25 mars 1935 [date presque illisible].

[278] *Ibid.*, Lettre de Locard au président du conseil de gérance de *Lyon-P.T.T.* Cheney, 25 novembre 1937.

[279] *Ibid.*, Statut du syndicat des auteurs, compositeurs, conférenciers, journalistes et chroniqueurs de la radiodiffusion lyonnaise, 21 décembre 1937.

[280] *Ibid.*, Lettre de Tardieu à Locard, s.d.

[281] *Ibid.*, Lettre de Locar à La Roussarie, 15 juin 1938.

[282] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Locard à Salabert, 16 novembre 1930.

[283] *Ibid.*, Lettre de Locard à Gallimard, 7 janvier 1935.

[284] A.M.L., 31ii46nc, Edmond Locard, Brouillon de l'article « Le théâtre radiophonique », *Le Soir de Lyon*, s.d. [années 1940]

[285] *Ibid.*, Lettre de Paul Suchel à Locard, 9 janvier 1947,

[286] A.M.L., 31ii47nc, Script de *La mort des autres* de Frédéric Dard.

[287] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Louis Pradel à Locard, 15 septembre 1952.

[288] *Ibid.*, Lettre du parfumeur Julien Drevon à Locard, 25 janvier 1950.

[289] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Fabius à Locard, 3 juin 1951.

[290] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Bernard Soboul secrétaire-général des programmes de RMC à Locard, 22 juin 1960.

et même dans la Suisse voisine avec *Radio-Genève*[291] et *Radio-Lausanne*[292]. Très sollicité, Locard subit néanmoins lui aussi les effets des restrictions puisque la R.T.F. (Radiodiffusion et Télévision Française), fille de la grande nationalisation des radios opérée le 23 mars 1945, annonce en 1951 la suspension des émissions en raison de « la pénurie de disques dans laquelle nous nous trouvons actuellement », « le docteur Locard ne pouvant pas se déranger pour venir faire ses causeries au micro, nous sommes dans l'obligation de faire, au préalable, des enregistrements »[293]. Tout juste retraité, l'ancien directeur du laboratoire de police doit effectivement se ménager. Le secrétaire des émissions propose alors la solution temporaire du magnétophone[294].

La radio devient ainsi l'outil de vulgarisation principal de Locard. À la fin des années 1930, le journaliste Robert Proton de la Chapelle – alias Robert de Fragny – fait ainsi l'éloge de « ce prince des conférenciers, […] trop authentique vedette de la Radio lyonnaise pour qu'il soit nécessaire d'étaler complaisamment des titres de noblesse que les sans-filistes connaissent et apprécient depuis longtemps. Que dis-je, depuis les premiers balbutiements du micro »[295]. Dans la revue *T.S.F. Tribune* – organe de la société *J'écoute* œuvrant pour la vulgarisation de la radio – le futur président de l'académie des sciences de Lyon et adjoint au maire pour les Beaux-Arts[296] vante surtout la capacité de Locard à improviser et à captiver les auditeurs : « il faut le ton de la conversation. Celui de la lecture, c'est du chioral, du sulfonal, du trional, du tétronal… ». Le patron de la rue Saint-Jean tient effectivement en « horreur »[297] la lecture, parlant « toujours sans note et à peu près sans préparation : c'est la seule façon d'être écouté »[298]. La chose est d'ailleurs de notoriété publique comme le révèle la lettre de Léon Zitrone annonçant l'interview de 1955 : « Voyageant beaucoup, je n'ai pu, jusqu'ici, vous envoyer la liste des questions soumises, du moins que je compte vous soumettre. Mais votre étonnante facilité d'élocution se rit des difficultés d'improvisation, et votre prodigieuse mémoire fera le reste »[299]. La défense de ce principe provoque d'ailleurs sa démission de *Lyon-P.T.T.* en mars 1933. Le chef de la station annonce en effet l'obligation pour les chroniqueurs de fournir désormais « un *duplicata* manuscrit ou à la machine, de leurs causeries aux fins de censure »[300] et d'archivage. Déjà mécontent du temps restreint dont disposent les chroniqueurs – soit 8 minutes maximum[301] – et considérant « la conférence lue comme la plus grave erreur de technique »[302], Locard claque donc la porte mais revient peu de temps après, ayant probablement négocié entre temps des conditions plus avantageuses. La menace du départ des ondes est ainsi plusieurs fois brandie, en octobre 1935 il annonce ainsi à un auditeur qu'il ne parlera de nouveau plus à La Doua « pour des raisons politiques »[303].

---

[291] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Georges Hoffmann à Locard, 25 février 1950.
[292] *Ibid.*, Lettre de Locard à Claude Leburgue, 20 février 1951.
[293] A.M.L., 31ii46nc, Lettre du secrétaire des émissions à mademoiselle Humbert-Vignot, 2 mai 1951.
[294] *Ibid.*, Lettre du secrétaire des émissions à Locard, 8 mars 1951.
[295] A.M.L., 31ii11, Robert de Fragny, « L'envers du micro. Le conférencier », *T.S.F. Tribune*, s.d. [fin des années 1930]
[296] Pauline Alessandra, *Robert Proton de la Chapelle (1894-1982) : biographie d'un Lyonnais entre traditions et modernités*, Lyon, E.N.S. de Lyon, Master 2 d'histoire, 2014.
[297] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard au vice-président du conseil de gérance de Lyon-P.T.T. J. Lambert, 4 septembre 1936.
[298] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard à Pierre Marchand, 7 juillet 1950.
[299] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Zitrone à Locard, 17 avril 1955.
[300] *Ibid.*, Lettre du chef de la station *Radio-Gazette* à Locard, 29 août 1933.
[301] *Ibid.*, Lettre du président et du vice-président de *Radio-Gazette* aux collaborateurs, 19 octobre 1933.
[302] *Ibid.*, Lettre de Locard au président de la commission de *Radio-Gazette*, 7 mars 1933.
[303] *Ibid.*, Lettre de Locard à Garnier, 6 novembre 1935.

Car nul autre média ne semble en effet susciter autant de réactions et, de fait, d'échanges avec le public. Alors qu'il n'a face à lui qu'un simple « micro ! cet odieux visage de métal ! »[304], Locard parvient à entrer en communion avec des auditeurs accrochés aux moindres modulations de sa voix. La transmission du savoir criminalistique s'avère très efficace, ceux-ci réagissant peut-être plus facilement encore que les lecteurs ou spectateurs. En 1935, un simple *quidam* résidant en Côte d'Or engage ainsi un dialogue avec son conférencier préféré : « Auditeur assidu de vos chroniques, j'ai suivi avec le plus grand intérêt celles se rapportant aux empreintes digitales et c'est pourquoi je me permets de vous adresser cette question. Pourquoi ne pourrait-on pas (lorsqu'il s'agit de l'identification de criminels redoutables) prendre les empreintes digitales des pieds, en plus de celles des mains ? »[305] Les barrières séparant habituellement le grand-public des scientifiques, ce que le spécialiste de la vulgarisation scientifique Daniel Jacobi qualifie « d'effet de vitrine »[306], semblent donc s'effacer. Le prolongement des émissions dans les revues spécialisées, comme *T.S.F. Tribune* mais aussi *T.S.F. Sono-Ciné-Electricité*[307] – dont le directeur, Reibel, est étroitement lié à Duvivier –, favorisent d'autant plus de tels échanges. La radio permet de toucher un public *a priori* intellectuellement plus modeste que les articles, ouvrages ou conférences en face-à-face. Preuve en est, le courrier de Madame Angenieux de Saint-Étienne en 1948 : « Toute ignorante que je suis, j'aime vos causeries » écrit-elle, confessant surtout affectionner les histoires de « criminels [et] de pauvres bougres »[308]. Si la vulgarisation fonctionne surtout dans le domaine des causes célèbres, comme durant le siècle précédent, elle s'étend donc aussi aux modestes, du moins – pour le cas cité – à ceux ayant conscience de leur manque de culture. Ponctuant sa lettre par un « à mardi prochain » révélateur de l'illusion de proximité créée par la T.S.F., Madame Angenieux incarne bien « l'université populaire »[309] que les radios publiques se réjouissent de mettre alors en place.

Locard trouve donc avec le sans-fil, un autre attrait que le seul usage pratique auquel il assiste parallèlement dans la police. En 1929, il révèle ainsi aux lecteurs de la *Vie Lyonnaise* que les forces de l'ordre allemandes transmettent déjà par ce biais l'anthropométrie et les empreintes digitales[310], une « heureuse réforme [qui] appelle l'attention sur l'organisation de la police internationale »[311]. Les mobilards fondent une radio-police lyonnaise en 1934, soit un an avant que l'Intérieur ne décide d'installer « dans tous les départements [un] réseau de radioélectrification en liaison directe entre le poste central de la rue des Saussaies et les préfectures pour la transmission des messages de police criminelle et des instructions administratives d'ordre exceptionnel »[312]. Le ministre demande alors d'utiliser 10 000 francs de crédits votés par le conseil général pour relier le cabinet du préfet à la brigade

[304] A.M.L., 31ii11, Robert de Fragny, « L'envers du micro. Le conférencier », *T.S.F. Tribune*, s.d. [fin des années 1930]
[305] A.M.L., 31ii46nc, Lettre d'Imbaud à Locard, 10 avril 1935.
[306] Daniel Jacobi, « Sémiotique du discours de vulgarisation scientifique », *Semen* [En ligne], 2 | 1985, mis en ligne le 21 août 2007, consulté le 31 juillet 2019.
[307] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Reibel à Locard, 3 novembre 1945.
[308] *Ibid.*, Lettre de Madame Angenieux à Locard, 13 juillet 1948.
[309] Cécile Méadel, « Programmes en masse, programmes de masse ? La diffusion de la radio en France pendant les années trente », *in* Régine Robin, *Masses et culture de masse dans les années trente*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1991, p. 65.
[310] René Sudre, « La radio-police qui réalise la transmission rapide des documents anthropométriques sera-t-elle créée en France ? », *Le Journal*, 24 juillet 1929.
[311] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « La police radiophonique », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [1929 ou peu après]
[312] A.D.M.L., 4M643, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 24 septembre 1935.

du Tigre lyonnaise. À titre de comparaison, la radio-police zurichoise fonctionne à partir de mars 1937[313]. L'après-guerre permettra de renforcer et d'étendre ce vaste mouvement de modernisation comme le montre l'achat de « belles voitures radio à travers la ville »[314] d'Alger en 1948.

Complément de la T.S.F., le cinématographe apparaît très tôt comme un possible adjuvant de la police. Reiss le pressentait déjà en 1903 dans son essai sur la photographie judiciaire, évoquant « Un appareil cinématographique […] installé à l'exposition de Buffalo [et gardant en mémoire] le jour de l'attentat, les faits et gestes du président Mac Kinley, et les mouvements de la foule se pressant autour de sa personne. Or, l'examen des pellicules a permis de reconnaître dans cette foule la physionomie de l'assassin »[315]. « On distingue nettement Czolgosz et les efforts qu'il fait pour approcher le président. Sa figure exprime la tranquillité de la résolution »[316], signalera quelques années après Locard, déjà auteur de la recension du livre de Reiss en 1904 dans les *Archives*, afin d'établir un parallèle avec la réquisition judiciaire des films tournés lors des émeutes champenoises de 1911. Le criminaliste suisse concluait alors sur l'intérêt de la photographie en criminalistique. Une demi-douzaine d'années plus tard, son pressentiment fait désormais figure de conviction chez de nombreux criminalistes. En 1911, Locard signale ainsi l'usage que la police praguoise fait de cette invention : « Depuis quelques mois, dans tous les théâtres cinématographiques, on donne le portrait des criminels recherchés par la justice, et l'on invite, à la sortie, le public à collaborer avec la police »[317]. En 1913, De Ryckère rapporte avoir vu chez son collègue Ottolenghi « une vaste salle de cours, pouvant rassembler environ 150 personnes » à l'étage, avec « des appareils pour les projections et la cinématographie, une table de démonstration servant de bureau, le matériel nécessaire pour le cours de signalement descriptif, un tableau noir, un squelette, etc. C'est dans cette salle que sont amenés les détenus servant aux expériences anthropo-psychologiques »[318]. Un an plus tard, au congrès de Monaco, la juriste parisienne Agathe Yvrande présente cette fois « une note sur l'utilisation du cinématographe en matière de police judiciaire »[319] d'après un projet du directeur du *Pathé-Journal* Albert Gaveau. Ce dernier suggère alors de réaliser des films éducatifs à destination des policiers et d'installer un appareil de prises de vue dans un laboratoire de police, reprenant donc peu ou prou ce que le criminaliste italien expérimente depuis plusieurs mois à Rome. Gaveau souhaite en effet « filmer les criminels, ou du moins les suspects, à leur insu [pour qu'ils reprennent leurs] attitudes et gestes naturels. On aurait obtenu de la sorte la reproduction de toutes sortes de détails que la photographie judiciaire, si déformante, ne donne pas du tout. Leur reproduction sur l'écran aurait permis à ceux qui auraient à retrouver plus tard l'individu en liberté de le mieux connaître que par n'importe quel signalement »[320].

Dans l'entre-deux-guerres, alors que la faculté de médecine lyonnaise émet le souhait

[313] A.M.L., 31ii92nc, Extrait du rapport annuel du service d'identification du bureau suisse de police central adressé à Locard, 18 janvier 1939.
[314] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de La Reynie à Locard, 12 juin 1948.
[315] Edmond Locard, « La photographie judiciaire par R.A. Reiss », *A.A.C.*, n°121, 1904, p. 71.
[316] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « le cinématographe policier », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [vers 1930]
[317] Edmond Locard, « Le cinématographe au service de la police », *A.A.C.*, 1911, p. 399.
[318] Raymond De Ryckère, « Organisation de l'enseignement de la police judiciaire (Paris, Lausanne, Rome) », *A.A.C.*, 1913, pp. 600-601.
[319] Edmond Locard, « I[er] Congrès de police judiciaire internationale », *A.A.C.*, n°247, 1914, p. 524.
[320] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « le cinématographe policier », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [vers 1930]

« d'affecter [aux] enseignements [l']installation cinématographique » établie quelques années plus tôt dans le grand amphithéâtre, frustrée qu'elle n'ait été « jusqu'à ce jour utilisée que pour illustrer diverses conférences »[321], les tentatives se poursuivent dans la sphère judiciaire. En 1930, un stagiaire roumain de Locard – Eustatziu – promeut le « Film parlant comme arme de la loi » afin de montrer, lors des procès d'assises, « exactement comment tel ou tel crime s'est déroulé »[322]. « Chaque laboratoire de police […] devrait posséder son propre service cinématographique », déclare-t-il au reporter du Daily Telegraph, une annonce fracassante qui ne manque d'ailleurs pas d'intéresser la rédaction de *Détective*[323]. Appelé à commenter cette proposition, Locard indique alors dans un article de *La Vie Lyonnaise* les deux modes opératoires possibles : soit « projeter sur l'écran […] en munissant la lanterne d'un dispositif à refroidissement pour permettre d'arrêter le mouvement et de transformer toutes les fois que ce serait nécessaire la projection cinématographique en projection fixe », soit « couper une épreuve positive dans le film et d'en faire un agrandissement »[324]. Bien qu'il sache une telle expérience avoir eu lieu, un film ayant déjà été diffusé dans une salle d'assises française lors de la fameuse révolte champenoise, il tempère l'enthousiasme général en rappelant que le « cinématographe est un sport de grand luxe ». « Je ne parle pas seulement de l'achat des appareils, mais surtout de l'outillage nécessaire pour virer et fixer » précise-t-il, pour finalement appeler à des initiatives plus réalistes, comme celle de la police tchèque consistant à utiliser les films pour la reconnaissance des malfaiteurs par le public », faisant « passer dans les salles de projections les portraits des criminels recherchés ». En 1934, Riberio annonce à son homologue lyonnais avoir conduit des « travaux originaux […] sur les films de lieux de crime »[325], expériences qui – selon lui – ont vivement interpellé Leclercq, Heger-Gilbert ou encore le *Polizei Institut* de Berlin.

Locard se montre donc extrêmement circonspect quant à l'usage du cinématographe dans la sphère policière. Dans le prolongement des travaux d'Ottolenghi, des réflexions de Gaveau et enfin de sa propre expérience du documentaire scientifique durant la Grande Guerre, il mise plutôt sur un débouché scientifique, du moins dans un premier temps. Dès 1918, Casimir Cépède et le docteur Toulouse du service scientifique de Pathé lui demandent d'accueillir « un de nos opérateurs qui viendrait prendre, sous votre direction, des films destinés à illustrer votre pensée »[326]. Cette proposition sanctionne le succès de l'article *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, « les points défectueux que vous étudiez si brillamment [pouvant] faire l'objet de films complémentaires destinés à prendre place à côté des précédents dans un enseignement donné aux étudiants en droit et aux élèves policiers ». La reconnaissance de l'oreille, les empreintes digitales mais aussi la recherche de parasites intéressent plus particulièrement Cépède[327]. Le réseau radical dans lequel évolue Locard s'engage également pour le cinéma scientifique. Durant la Grande Guerre, Herriot avait assisté aux travaux de la commission

[321] Archives du Musée d'histoire de la médecine de Lyon, Boîte 32, Lettre du doyen de la faculté de médecine au recteur de l'académie de Lyon, 13 avril 1922.
[322] « "Talkie" as arm of the law. Films to illustrate crime », *Daily Telegraph*, 21 mai 1930.
[323] A.M.L., 31ii43nc, Lettre d'Édouard Sene à Locard, 21 mai 1930.
[324] A.M.L., 31ii43, Edmond Locard, « le cinématographe policier », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [vers 1930]
[325] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Riberio à Locard, 1er décembre 1934.
[326] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Cépède à Locard, 18 octobre 1918.
[327] Centre d'archives de l'Institut Pasteur, fonds Casimir Cépède.

extra-parlementaire sur « la généralisation du cinéma dans l'enseignement »[328]. Mise sur pied le 23 mars 1916 par le ministère de l'Instruction publique, elle visait notamment à généraliser les expérimentations de cinéma pédagogique menées dans la capitale en 1907. Convaincu, Herriot charge donc Gustave Cauvin d'organiser le « cinéma scolaire »[329] en mai 1921. L'objectif est d'exploiter le matériel cinématographique déjà acheté par le Ministère de l'Instruction publique pour certaines écoles afin de former les instituteurs, d'organiser des séances et même « [d']organiser des séances éducatives et récréatives, dans divers quartiers de la ville » en louant des salles 40 francs la séance. Le coût tempère rapidement l'enthousiasme initial car outre la petite – et assez inadaptée – collection de 350 films qu'il faut agrandir, se pose le problème de la location, soit 100 francs pour 2000 mètres de films, l'installation de rideaux noirs et de l'électricité dans les groupes scolaires, l'achat de nouveaux appareils ou encore la location de salles privées. Outre le recours aux souscripteurs privés – probablement les frères Lumières, présidents d'honneur – Herriot fait donc appel à Émile Bender. Il autorise en effet Cauvin à fournir des films dans tout le département, ouvrant ainsi l'accès à de possibles subventions du conseil général du Rhône. En trois ans, le nombre de films est ainsi multiplié par trois. Cauvin précise triomphalement que « d'octobre 1921 à juillet 1922, il a été organisé 326 séances à Lyon alors que pendant le même temps, il n'y en a eu que 80 pour les écoles de Paris », chiffre passant à 549 l'année suivante puis 1650 deux ans après. Ce succès et l'appui du sénateur de l'Isère et industriel Joseph Bernier permettent d'étendre l'initiative avec la constitution de l'Office régional du cinéma éducateur.

Au vu de la liste des personnalités impliquées, Locard rejoint probablement cette entreprise dès les premiers mois. Les plus anciennes invitations à participer aux assemblées générales et diverses manifestations – notamment la quinzaine se tenant chaque année au mois de février – remontent en tout cas à 1925. Cette même année, Locard est d'ailleurs sollicité par la Société d'études cinématographiques, « Spécialisé[e] dans la création de films d'enseignement et de vulgarisation scientifique », souhaitant obtenir des clichés pour « un film que nous faisons sur la "peau" des empreintes digitales »[330]. En cette période de reconstruction morale après les affres de la guerre, le cinéma scientifique a donc le vent en poupe. Cauvin demande au directeur du laboratoire de police d'intervenir sur des sujets comme la sériculture[331]. Du reste, le catalogue de l'Office régional ne dispose d'aucun film en lien direct avec la police si ce n'est *Joë détective* classé dans les hors-séries[332]. Les conférences les plus liées au travail du laboratoire de police concernent l'enfance malheureuse. Outre une vaste culture, Locard présente l'avantage de savoir intéresser un public, Cauvin reconnaissant que « Dans nos précédentes quinzaines, nous avons eu deux ou trois conférenciers somnifères »[333]. Longtemps cantonné au rôle de soutien ou de simple conseiller du cinéma scientifique, il finit logiquement par jouer les premiers rôles.

En octobre 1934, la rue Saint-Jean accueille ainsi durant deux semaines l'équipe de tournage du

[328] Renaud Chaplain, *Les cinémas dans la ville. La diffusion du spectacle cinématographique dans l'agglomération lyonnaise (1896-1945)*, Thèse d'histoire dirigée par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2007, p. 177.
[329] A.M.L., 31ii46nc, *Catalogue des films de l'Office régional du cinéma éducateur de Lyon*, 1924, p. 3.
[330] *Ibid.*, Lettre du délégué régional de la Société d'études cinématographiques à Locard, 30 avril 1925.
[331] *Ibid.*, Lettre de Cauvin à Locard, 31 décembre 1925.
[332] *Ibid.*, *Catalogue des films de l'Office régional du cinéma éducateur de Lyon*, 1924, p. 35.
[333] *Ibid.*, Lettre de Cauvin à Locard, 17 janvier 1929.

documentaire *Science et police* de Jean-Charles Reynaud et Henry Lepage[334]. Un mois plus tôt, le secrétaire général pour la police avait donné son accord pour ce « film scientifique, étant bien entendu que l'administration n'est pas mêlée à cette affaire et n'engage pas sa responsabilité »[335]. Projeté pour la première fois le 4 mai 1935 au Film-Club de Paris, *Science et police* est ensuite largement diffusé, que ce soit en France comme à Lille[336] mais aussi à l'étranger, le film ayant « été acheté pour la série des projections Pathé-Nathan en tous pays »[337]. Fin 1935, à Rufisque au Sénégal, le commissaire Bernard – présent au laboratoire lors du tournage – peut ainsi pavoiser devant sa belle-mère venue lui rendre visite[338]. *Science et police* semble marquer profondément la communauté policière puisque le président de l'Union des policiers de Tunisie demande encore en août 1937 de pouvoir le passer à Tunis, se souvenant l'avoir vu « Il y a deux ans environ [dans] une salle de cinéma des grands boulevards parisiens »[339]. Peut-être ce même film conduit-il Déchène à demander à Locard où se « procurer des films cinématographiques ayant trait à la Science des empreintes digitales », « ayant « l'intention d'ici à quelque temps de donner aux juges et aux avocats de Québec une causerie »[340] ? Du côté de l'équipe de tournage, la satisfaction est également au rendez-vous car, avant même la première projection, Locard se voit proposer « la possible réalisation cinématographique d'un de [ses] "contes apaches" »[341]. En 1937, Lepage propose à présent de « faire, pour *Pathé Journal*, un reportage filmé sur vous et vos méthodes – un "Science et police" en réduction »[342]. Sous l'Occupation, il se rappelle une nouvelle fois au bon souvenir de Locard afin de se faire « pistonner » auprès de Creyssel – directeur de la propagande – car « vous m'aviez présenté à lui pendant "Science et police" »[343], l'objectif étant de réaliser un documentaire sur Louis Lumière.

Le cinéma scientifique traverse en effet une période difficile, alors que dix ans plus tôt « l'engouement pour le cinéma sonore et parlant et l'organisation de tournées par des ambulants avec sonore et parlant [avaient déjà] fait du tort [aux] séances populaires »[344] de l'Office régional du cinéma éducateur. Locard lui-même, approché par la Société lyonnaise de production cinématographique pour « 2 documentaires sur Lyon et la police scientifique »[345] en 1943, ne parvient pas à faire aboutir le projet. Si Jean-Charles Reynaud rappelle aux nouveaux maîtres de la France le succès passé de *Science et police*[346], la propagande est désormais orientée dans une tout autre direction. Pour sa part, l'Office régional du cinéma éducateur sort de la Seconde Guerre mondiale en « ruines », Vichy l'ayant fait placer sous séquestre et les nazis « incendiant la Maison du Cinéma Éducateur le 2 septembre 1944,

[334] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Alfred Carrel, 31 octobre 1934.
[335] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard à Lepage, 4 septembre 1934.
[336] *Ibid.*, Lettre du reporter Max à Locard, 26 octobre 1935.
[337] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Leung Yui Fan, 2 mai 1935.
[338] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Bernard à Locard, 7 janvier 1936.
[339] *Ibid.*, Lettre du président de l'Union des policiers de Tunisie, 20 août 1937.
[340] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchène à Locard, 1er avril 1936.
[341] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Lepage à Locard, 1er mai 1935.
[342] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 27 décembre 1937.
[343] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 21 septembre 1942.
[344] *Ibid.*, Rapport de Cauvin, 13 mai 1933.
[345] *Ibid.*, Lettre de Galas à Locard, 10 février 1943.
[346] Jean-Charles Reynaud, « L'œil au microscope, des savants suivent la trace des assassins », *Le Matin Magazine*, 31 janvier 1941.

quelques quarts d'heures avant que l'explosion ne fit sauter le pont de la Boucle »[347] situé en face. La IV[e] République ne rétablissant pas les subventions d'État supprimées sous Vichy, Cauvin doit chercher de généreux donateurs afin de relancer la dynamique.

L'exemple de *Science et polic*e montre combien le glissement du documentaire à la fiction s'opère insensiblement. Pouvait-il en être autrement « dans la ville des pères du cinéma »[348] ? En 1926, Locard se montre ainsi « très heureux de participer au congrès international du cinématographe auquel »[349] il est convié. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il reste toutefois largement attentiste. En 1927, la salle lyonnaise Tivoli s'adresse au spécialiste de Wagner afin de rédiger des articles sur « la musique au cinéma »[350] dans son journal. En 1932, l'Eldorado l'invite, pour sa part, à une « présentation strictement privée »[351] de *Scarface*, une réalisation d'Howard Hawks retraçant la vie du gangster Al Capone. La curiosité de Locard pour le septième art s'éveille progressivement, au grès de ces occasions. Ne griffonne-t-il pas, cette année-là, un article sur *Fanny* ? Il trouve alors un intérêt dramatique à la suite de *Marius*, établissant un parallèle entre la fille-mère de Marseille et Bérénice, mais ce n'est point l'amour du cinématographe ni même le talent de « Plagnol [*sic*] »[352] qui le poussent à esquisser cet article demeuré non-publié. *Science et police* lui ouvre donc de nouveaux horizons même si la proposition de réaliser un conte apache en 1935 aurait très bien pu donner lieu à une production hybride. C'est, du reste, vers cette formule que s'oriente Galas en 1943, à savoir un « Film documentaire auquel est adjoint une intrigue […] tirée de livre du docteur Ed. Locard "Contes apaches" »[353]. Après la guerre, le directeur du laboratoire de police fait donc feu de tout bois, faisant office de conseiller technique pour *L'échafaud peut attendre* en 1948. Il dispense alors un véritable cours de dactyloscopie au réalisateur belge Albert Valentin[354], l'intrigue reposant entièrement sur la question des empreintes digitales. Un an plus tard, il adapte *La malle sanglante de Millery* pour « une production future »[355] au cinéma. En 1965, son livre est transposé sur les écrans par Guy Jouffré, Marlène Jobert incarnant Bompard et Roger Jacquet Eyraud. En 1950, il analyse *Justice est faite* réalisé par André Cayatte alors qu'il avait été convié à le voir quelques jours plus tôt au Pathé Palace[356]. Il estime l'œuvre remarquable car « Comme psychologie des jurés on ne peut pas faire mieux ni plus intelligemment »[357].

L'après-guerre offre aussi l'occasion d'explorer le nouveau territoire médiatique que constitue le petit écran, car, si le brevet de télévision mécanique est déposé dès 1923 par l'Écossais John Logie-Baird[358], les premiers programmes publics ne sont pas diffusés avant 1945. Bien que le projet d'usage de la télévision s'inspire directement de la T.S.F., les contemporains ne perçoivent pas forcément la relation

[347] A.M.L., 31ii46nc, Brochure *Il faut relever de ses ruines l'Office régional du cinéma éducateur*, s.d. [1946]
[348] *Ibid.*, Statuts de la Compagnie des grands artistes internationaux, s.d.
[349] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au secrétaire général du congrès international du cinématographe, 22 mai 1926.
[350] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Buchèle à Locard, 19 juin 1927.
[351] *Ibid.*, Lettre du directeur de l'Eldorado à Locard, 11 septembre 1932.
[352] *Ibid.*, Brouillon de l'article « Fanny » de Locard, s.d. [1932]
[353] *Ibid.*, Plan du scénario de Galas, s.d. [finalisé en août 1943]
[354] *Ibid.*, Lettre de Locard à Valentin, 6 février 1948.
[355] *Ibid.*, Lettre de Loye à Trillat avec Locard en copie, 8 avril 1949.
[356] *Ibid.*, Lettre de Louviers à Locard, 9 octobre 1950.
[357] Maurice Montans, « Justice est faite », *Ciné Sud-Est*, 1950.
[358] Monique Sauvage et Isabelle Veyrat-Masson, *Histoire de la télévision française*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2012, p. 45.

de ces deux médias sous l'angle de la concurrence, tel ce Lyonnais affirmant en 1943 à Locard ne pas croire « que la télévision éclipse l'art radiophonique comme le film parlant a éclipsé le film muet »[359]. Le petit écran prolonge donc plus qu'il ne parasite les autres moyens de vulgarisation. Lorsque Locard participe au tournage d'un documentaire sur Lyon en février 1951, la société *Forces & Voix de France* compte bien compléter la diffusion dans les salles lyonnaises par « [l']appel aux télévisions française et étrangère »[360]. Dans un autre registre de complémentarité, le commandant des douanes Louis Verdan annonce peu après à Locard que sa conférence genevoise sera précédée « par la présentation d'un film policier de bonne tenue et d'une durée de 30 minutes, au maximum, ce qui aurait pour effet de créer une atmosphère plus favorable de la part du public [et] attirer[a] un plus nombreux public pour assister à cette soirée ! »[361]. Dans quel type de productions le criminaliste lyonnais se manifeste-t-il ? En mai 1957, il apparaît furtivement aux côtés d'autres personnalités locales tel Paul Berliet et la mère Andrée dans l'émission *Croquis lyonnais* réalisée par Hubert Knapp[362]. Il y évoque la face occulte de la capitale des Gaules, avec les messes noires, les sorcières et enfin maître Philippe. La même année est d'ailleurs diffusée le neuvième épisode de la série judiciaire télévisuelle *En votre âme et conscience*[363] consacré à la malle à Gouffé et à Lacassagne[364].

Photo n°24 : Locard et la télévision en 1957

Source : *Archives de l'I.N.A., Emission Croquis, « Lyonnaiseries », 26 mai 1957*

3. Des mutations professionnelles accompagnées

Manifeste dans la sphère strictement matérielle, la modernité éducative de Locard s'exprime également dans le champ de l'humain en ce sens où le directeur du laboratoire élargit son enseignement à des catégories professionnelles considérées aujourd'hui comme parties intégrantes du corps policier. Il fait notamment figure de grand vulgarisateur de la police scientifique auprès des gendarmes, un point qui semble essentiel à la lumière du récent rattachement de la gendarmerie nationale à l'Intérieur. Le dynamisme des recherches menées par Jean-Noël Luc, Arnaud-Dominique Houte, Aurélien Lignereux ou encore Laurent López conduit d'autant plus logiquement à poser la question du rapport de Locard à la force gendarmique[365]. Son œuvre de transmission débute certes précocement mais finalement malgré

[359] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Raymond Lyon *alias* Michel Lorin à Locard, 9 mai 1943.
[360] *Ibid.*, Lettre de Legros à Locard, 5 février 1951.
[361] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Verdan à Locard, 26 février 1952.
[362] Archives de l'I.N.A., Emission *Croquis*, « Lyonnaiseries », 26 mai 1957.
[363] Myriam Tsikounas, *La caméra explore le crime*, Rennes, P.U.R., 2017, p. 118.
[364] *En votre âme et conscience*, épisode 9 : « La malle à Gouffé », R.T.F., 19 janvier 1957, 39min 54s.
[365] Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme au XIX^e siècle*, Rennes, P.U.R., 2010, 319 p. ; Jean-Noël Luc (dir.), *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Poche, 2016, 448 p. ; *Id.* et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Les gendarmeries dans le monde de la Révolution à nos jours*, Paris, Presses de l'Université Paris-

lui puisqu'en février 1920 le ministère de la Guerre prend l'initiative de commander 5 011 exemplaires des *Instructions pour les recherches techniques dans les enquêtes criminelles* pour « le placement dans les archives des brigades et des écoles de gendarmerie »[366], le colonel-chef de la 14e légion à Lyon étant chargé d'assurer ensuite la distribution des brochures. La mise en place d'une direction autonome de gendarmerie le 21 octobre 1920 accentue d'autant plus la policiarisation de l'Arme[367]. Peut-être est-ce même le nouveau directeur – le colonel Plique – qui suggère au ministre de la Guerre – Louis Barthou – de toiletter en janvier 1922 une ancienne circulaire afin de rapprocher gendarmes et mobilards, les premiers devant prévenir les second par télégramme ou téléphone « En cas de crimes nécessitant la recherche rapide ou éloignée de leurs auteurs ou de faits particulièrement graves, susceptibles d'entraîner une action judiciaire »[368]. Le décret du 10 septembre 1926 inscrit même au budget de l'Intérieur la totalité des crédits servant à l'entretien de la gendarmerie. La guerre des polices n'a donc pas lieu, signale Laurent López, de même que Locard ne peut prétendre au titre de père de la police scientifique chez les gendarmes. Dès 1901, le capitaine Lanty, à la tête de la section de Monterouge, accomplit un important « travail relatif à la vulgarisation dans la gendarmerie des signalements descriptifs établis suivant la méthode Bertillon »[369]. Précurseur dans sa circonscription, Lanty ouvre plus largement la voie à la diffusion de la technique policière chez les gendarmes. En effet, l'école de sous-officiers fondée le 3 janvier 1901 propose rapidement des cours de signalement aux élèves qu'elle accueille six mois. Cet élargissement du décret du 6 mars 1895 à l'Arme s'opère d'autant plus facilement que la caserne Schomberg se situe juste à côté de la préfecture de police[370] : « tous les jeudis après-midi, nous allions au service anthropométrique de la préfecture de police, quai des Orfèvres, où nous suivions les cours du "portrait parlé" »[371] se souvient Ignace-Émile Forestier. Quelques années plus tard, le lieutenant Camille Pierre formalise cet enseignement dans l'*Étude résumée des principaux caractères du signalement descriptif dit portrait parlé*[372].

Locard aurait donc simplement accompagné un mouvement ancien mû tantôt par des initiatives individuelles, tantôt par l'institution elle-même. Son rôle n'en demeure pas moins essentiel tant l'inculture scientifique reste grande, du moins aussi grande que du côté de la police. Ainsi, le commissaire spécial adjoint aux chemins de fer de Bordeaux imagine encore en 1923 pouvoir trouver des empreintes digitales sur du papier, ce qu'aucun collègue ne relève : « je suis en discussion avec mes collègues sur le point suivant : je suppose que je reçois une lettre anonyme écrite à la machine à écrire. Cette lettre depuis sa réception, car je l'ai montrée aux uns et aux autres, a été tenue par une vingtaine de personnes. Est-il possible de relever toutes les empreintes digitales pour essayer de découvrir

Sorbonne, 2016, 414 p.

[366] A.M.L., 31ii44nc, Lettre du ministre de la Guerre au directeur des Imprimeries réunies, 27 février 1920 ; Colonel Vohl, *La police française. Organisation, attributions, technique, recrutement*, Paris/Limoges/Nancy, Charles-Lavauzelle, 1936, p. 174.

[367] Laurent López, *La guerre des polices n'a pas eu lieu : gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, P.U. Paris-Sorbonne, 2014, p. 405.

[368] A.N., F7 12847, Modifications à la circulaire du 1er octobre 1911, ministère de la Guerre, 5 janvier 1922.

[369] *Journal de la gendarmerie*, n°2, 8 novembre 1901, p. 716.

[370] Laurent López, « Le lieutenant Camille Pierre, un passeur des innovations criminalistiques policières dans les pratiques judiciaires des gendarmes à la Belle Époque », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 10 novembre 2017, consulté le 25 juillet 2019.

[371] Ignace-Émile Forestier, *Gendarmes à la Belle-Époque*, Paris, France-Empire, 1983, p. 118.

[372] Camille Pierre, *Étude résumée des principaux caractères du signalement descriptif dit portrait parlé*, Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1904, 71 p.

l'auteur ? »[373]. Il serait évidemment bien périlleux de comparer les degrés de méconnaissance. Les officiers de l'Arme se fourvoient eux-mêmes sur l'état des savoirs et savoir-faire de leurs subordonnés en criminalistique, comme l'atteste le débat tenu à la société générale des prisons en 1921 :

> « **M. le commandant Jullien** – Voilà la question : le gendarme saura-t-il la lire ?
> **M. le capitaine Pellier** – Oh ! Oui.
> **M. Henry** [professeur à la faculté de droit de Nancy] – Il est certain que la comparaison et la lecture des empreintes est une grosse difficulté.
> **M. le capitaine Pellier** – C'est une question d'éducation ; nos hommes prennent rapidement l'habitude des façons de différencier les empreintes.
> **M. le commandant Jullien** – Quand on voudra identifier un individu, il faudra le faire plonger le pouce dans l'encre, et comparer l'empreinte avec celle de la pièce qu'il exhibera. Il y a là un travail, certainement, mais il n'est pas impossible.
> **M. Garraud** – Oui, croyez-vous que ce soit facile ? J'ai eu souvent à m'occuper de procès criminels et j'avoue que j'ai eu des doutes. Je conçois donc qu'il y aurait aussi une difficulté pour un gendarme. Aussi la photographie vaut-elle mieux. »[374]

A bonne école avec Locard, René Garraud ramène finalement les intervenants à la raison, leur rappelant la faiblesse des magistrats eux-mêmes. Une réserve faisant écho au scepticisme d'un autre juriste, l'avocat-général Drioux, manifesté dix ans plus tôt à l'égard de l'école de gendarmerie dont « l'examen d'entrée et de sortie, ainsi que les coefficients donnés à chacune des matières »[375] enlevait déjà toute illusion de scientificité. Selon Laurent López, le portrait parlé était ainsi inégalement maîtrisé et appliqué avant la Grande Guerre, que ce soit en raison du niveau scolaire hétérogène des gendarmes ou même de l'origine policière de cette innovation[376]. Lors de son discours de 1921 devant la société générale des prisons, le capitaine Pellier affirme d'ailleurs, sans détour, le manque d'intérêt du portrait parlé pour les recherches car « Il faut […] une longue habitude et être de plus, à notre sens, tout spécialement doué »[377].

Quels sont les contours du défi éducatif auquel se trouve confronté Locard après que ses *Instructions* ont été distribuées à chaque unité ? Le trop petit nombre de brochures commandées par le ministère pour commencer, les écoles de gendarmerie étant contraintes de ponctionner sur leurs crédits pour en acquérir comme les centres de Strasbourg[378] et de Moulins[379] au début des années 1920. En 1943, le lieutenant Hameurt demande même, pour la compagnie d'élèves-gendarmes de Romans, l'envoi de certains tableaux du *Traité de criminalistique* détaillant la méthode du portrait parlé, preuve de la longévité du bertillonnage[380]. Avec le temps, aucune nouvelle commande n'étant effectuée par le ministère de la Guerre, les *Instructions* font d'ailleurs globalement défaut. En 1938, le procureur de la République de Vienne prend même l'initiative de commander à Locard « 14 de ces notices, afin que je puisse en adresser une à chaque brigade de gendarmerie »[381] de sa circonscription judiciaire. La

[373] A.M.L., 31ii54nc, Lettre du commissaire spécial adjoint de la police des chemins de fer de Bordeaux à Locard, 16 janvier 1923.
[374] « Séance du 28 décembre 1921. Méthodes de recherches de la gendarmerie », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1922, p. 30.
[375] J. Drioux, « Rapport sur la réorganisation de la police en province », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, avril 1908, p. 364.
[376] Laurent López, *La guerre…*, *op. cit.*, p. 322.
[377] « Séance du 28 décembre 1921. Méthodes de recherches de la gendarmerie », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1922, p. 8.
[378] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Charles Lapauzelle, 20 mars 1923.
[379] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard au capitaine Durieux, 9 janvier 1925.
[380] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du lieutenant Hameurt à Locard, 11 juillet 1943.
[381] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du procureur de la République de Vienne à Locard, 7 novembre 1938.

méconnaissance s'en retrouve d'autant plus grande et Locard doit régulièrement envoyer des préparateurs faire le transfert d'empreintes. En 1926, un cambriolage constaté par une brigade de l'ouest lyonnais contraint un assistant du laboratoire à parcourir 140 kilomètres aller-retour[382]. Pour éviter l'inflation des demandes, Locard doit demander dès 1924 aux magistrats de la région de « donner des instructions aux brigades pour [ne plus être] saisi directement par les gendarmes »[383]. Si besoin, il dispose également de la solution des gardiens-anthropomètres qui savent « sûrement prendre les empreintes digitales [et qui peuvent] montrer aux gendarmes comment on opère », bien qu'en cas de nécessité absolue il soit possible « [d']envoyer un de mes préparateurs »[384]. Missionner un homme du laboratoire ou adresser « une plaque de transfert Rochat »[385] dont la simplicité d'usage permet aux profanes de réaliser de parfaits relevés, voilà des expédients qui se heurtent malgré tout au principe locardien du « temps qui passe, c'est la vérité qui s'enfuit » : « il ne faut pas songer à ce que le personnel de laboratoire, même s'il y en avait un à Aix ou à Marseille, puisse arriver à temps pour mouler les traces partout où cela est nécessaire, il serait essentiel que les polices locales et les brigades de gendarmerie fussent instruites de la technique à suivre »[386]. Une éducation s'impose donc.

Comme pour les magistrats, Locard recourt abondamment à la pédagogie épistolaire, dispensant bons et mauvais points de manière toute diplomatique. En 1935, il « accus[e] réception des pièces à conviction arrivées en parfait état grâce à un emballage remarquablement bien fait », ajoutant après ces premiers compliments : « Malheureusement les empreintes de comparaison sont entièrement inutilisables. Il faudrait prendre des empreintes roulées à l'encre d'imprimerie »[387]. À un gendarme non plus vauclusien mais ardéchois, il conseille cette fois d'utiliser un « papier fort lisse » et de « mettre beaucoup moins d'encre [car] L'empreinte ne doit pas faire tache : on doit pouvoir distinguer chacune des lignes »[388]. En plus de rappeler à quel endroit des *Instructions* figure le passage essentiel à lire, Locard glisse dans ses courriers de réponse à « la gendarmerie un modèle d'empreinte correcte prise »[389]. Il offre également de former directement les brigades de la région. En février 1922, le fameux chroniqueur judiciaire Géo London loue « notre Sherlock Holmes national » qui, « après avoir donné plusieurs conférences à l'usage des brigades du Rhône, au siège même du laboratoire de police », se rend à Vienne « initier les braves pandores de cette ville »[390]. « Il serait désirable, pour ne pas dire indispensable, que les pouvoirs publics se préoccupassent de généraliser cet enseignement technique et qu'il ne fût pas confiné à la seule région lyonnaise », conclut-il. Une telle initiative accrédite la thèse d'une relation spécifique à l'Arme, aucun équivalent pour la police mobile ne figurant dans les archives alors qu'à Paris l'Identité judiciaire de Bayle accueille bel et bien des mobilards au début des années 1920.

En 1923, Locard accepte d'envoyer certains de ses ouvrages au capitaine Dubois, de l'école de

[382] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Crochet à Locard, 20 décembre 1926.
[383] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du procureur de la République de Vienne à Locard, 27 mai 1924.
[384] *Ibid.*, Lettre de Locard au juge d'instruction de Valence, 18 juin 1934.
[385] *Ibid.*, Lettre de Locard à Reybard de la gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne, 3 mai 1938.
[386] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur général d'Aix-en-Provence, 24 février 1923.
[387] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au brigadier de gendarmerie de Sainte-Cécile, 24 octobre 1935.
[388] *Ibid.*, Lettre de Locard au chef de brigade de la gendarmerie de Voulte-sur-Rhône, 16 octobre 1934.
[389] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au juge d'instruction de Gex, 9 février 1925.
[390] Géo London, « Brigadier, vous aurez raison ! », *Paris-Sport*, 24 février 1922.

gendarmerie de Mamers, tout en louant les mérites des gendarmes dont les « constats sur le terrain [sont] souvent bien faits »[391]. Réaliste quant à la lecture qui en sera faite, il conseille néanmoins de porter les efforts sur la pratique en s'inspirant du musée de criminalistique lyonnais. Deux ans plus tard, il encourage cette fois le capitaine Laroubine, du conseil de guerre d'Oran, à publier son travail sous la forme d'un « manuel pour la gendarmerie où figurerait tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour l'enquête judiciaire », lui rappelant qu'il « existe un ouvrage analogue en français et en flamand pour la gendarmerie belge »[392]. Le lancement de la *R.I.C.* en 1929 fournit l'occasion d'établir un partenariat étroit avec la *Revue de la gendarmerie* lancée un an plus tôt. En 1930, Locard signale au directeur de celle-ci – le lieutenant Fabre – avoir fait l'éloge de son « article sur Victor Hugo criminaliste »[393] à la T.S.F., et vouloir faire de même dans la *R.I.C.* En retour, des passages du *Traité* sont donc publiés dans la *Revue de la gendarmerie*[394]. Cette feuille professionnelle, collaborant également avec Bayle[395], promeut les méthodes de police scientifique rappelle Benoît Haberbusch. En 1934, le capitaine Blanchard y analyse la difficile interprétation de l'attitude des suspects lors du meurtre d'un garde-chasse[396]. Une telle prévenance de la part d'un policier pour l'Arme interpelle, y compris au sommet du pouvoir, ainsi en 1950 le socialiste Jules Moch – ministre de la Défense nationale – remercie personnellement Locard pour avoir « voulu apporter [son] concours à *la Revue d'études et d'informations de la gendarmerie* »[397] avec un article inséré dans le sixième numéro. Encore chef de l'Intérieur dix mois plus tôt, Moch se montre logiquement sensible aux tentatives de rapprochement des deux ministères.

Le nom de Locard est également connu dans les casernes étrangères, l'un de ses articles de la *Revue de la gendarmerie* fait même réagir le commissaire de police irlandais Murphy en 1931[398]. Les pays francophones limitrophes sont les premiers concernés, comme la Belgique où le ministère de la Justice commande mille exemplaires des *Instructions* en 1923[399]. L'étroitesse des liens entre les deux pays permet à Locard de bénéficier d'une réputation très favorable, ainsi dans les années 1950 un gendarme belge évoque « un camarade français qui m'a dit beaucoup de bien de vous »[400]. La Suisse fait également office de seconde patrie. Alors qu'en 1926 il avait fait distribuer gratuitement des *Instructions* aux brigades du canton de Neuchâtel par le biais du procureur général, Locard reçoit une commande du commandant de la gendarmerie[401]. Quinze ans plus tard, avec la nomination de Mutrux – ancien membre du laboratoire lyonnais – comme « instructeur pour la partie francophone [des] écoles de

[391] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au capitaine Dubois, 16 novembre 1923.
[392] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Laroubine, 17 février 1925.
[393] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au lieutenant Fabre, 3 avril 1930.
[394] A.M.L., 31ii43nc, Lettre du directeur de la *Revue de la gendarmerie* à Locard, 16 mars1931.
[395] Edmond Bayle, « L'identification de la charge meurtrière dans le cas d'attentat par le fusil de chasse », *Revue de la gendarmerie*, n°2, mars 1928, p. 150.
[396] Benoît Haberbusch, *Les gendarmes face au crime durant l'entre-deux-guerres*, La Crèche, Geste, 2012, p. 190 ; *Id.*, « Les gendarmes au service de la police judiciaire, des juges bottés de l'Ancien Régime aux experts de la police scientifique et technique », *in* Jean-Noël Luc et Frédéric Médard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la gendarmerie*, Paris, Jacob Duvernet, 2013, pp. 131-140.
[397] A.M.L., 31ii43nc, Lettre du ministre de la Défense à Locard, 19 décembre 1950.
[398] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Murphy à Locard, 9 juin 1931.
[399] A.M.L., 31ii87nc, Lettre du ministère de la Justice belge à Locard, 22 mars 1923.
[400] *Ibid.*, Lettre d'Émile Molitor à Locard, 14 juin 1954.
[401] A.M.L., 31ii92nc, Lettre du commandant de la gendarmerie de Neuchâtel à Locard, 20 octobre 1926.

gendarmerie militaire »[402] suisses, la transmission des méthodes se poursuit un peu plus. « Je base mes cours sur l'étude de vos ouvrages. Tous les gendarmes d'armée vous connaissent », signale ainsi Mutrux. Hors des pays francophones le directeur lyonnais rayonne moins si ce n'est en Europe orientale avec les gendarmeries hongroise[403], tchèque[404] et grecque. En 1950, le colonel Jacques Chaniotis fait par exemple traduire des extraits du *Traité de criminalistique* pour l'école d'officiers-gendarmes d'Athènes ainsi que pour les revues professionnelles *Défense nationale* et *La gendarmerie*[405]. La gendarmerie perse, elle-même, envisage un temps la traduction et la diffusion des *Instructions pour les recherches techniques*[406]. Qui que soit son interlocuteur à l'étranger, Locard ne manque pas de mettre en avant les forces gendarmiques. À un directeur de relations commerciales hollandais souhaitant connaître en 1935 des noms de « journaux de police en France »[407], il répond « la Revue internationale de criminalistique [et celle] de la gendarmerie »[408].

Vulgarisateur du savoir et des pratiques criminalistiques auprès des gendarmes, Locard favorise donc la diffusion d'une culture scientifique dans l'Arme. La transmission qu'il opère en faveur des femmes, elle-aussi moderne pour l'époque, se veut toutefois beaucoup plus originale. L'étude de cette question conduit en effet à reconsidérer les apports historiographiques de ces vingt dernières années. En 2002, alors qu'elle prolongeait une maîtrise d'histoire consacrée aux policières lyonnaises depuis 1937, Audrey Ambraisse déplorait déjà une « lacune »[409] dans ce domaine. Ce travail restant inachevé, l'exploration de ce champ historique était finalement conduite par des sociologues, intéressés par le sujet depuis les travaux pionniers de Gérard Delohmez dans les années 1980[410]. Geneviève Pruvost engageait en effet, peu de temps après Audrey Ambraisse, une thèse de sociologie historique sur les policières françaises depuis 1935, s'appuyant principalement sur le cas de Paris. Son travail démontre l'absence de lien entre l'arrivée de douze dactylographes dans la police parisienne en 1914 d'une part, et le recrutement des deux premières femmes en tenue en 1937 d'autre part[411]. À Lyon, si le décret du 5 novembre 1930 officialise l'intégration du personnel féminin dans les emplois de bureau[412], les archives de la Sûreté révèlent que ce service emploie déjà deux dactylographes-auxiliaires en 1919, à savoir mesdemoiselles Gorce et Deydier[413]. En 1925, ce sont désormais Jane Leotier et Suzanne Clerc, âgées toutes deux d'une vingtaine d'années, qui assurent cette fonction aux côtés de sept employés

[402] *Ibid.*, Lettre de Mutrux à Locard, 4 janvier 1942.
[403] A.M.L., 31ii89nc, Lettre du capitaine Attila Milvius, 25 janvier 1932.
[404] A.M.L., 31ii91nc, Lettre du commandant Jan Julinek, 21 décembre 1932.
[405] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Chaniotis à locard, 17 mai 1950.
[406] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au colonel Adibos-Saltaneh, 30 décembre 1927.
[407] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Chambers à Locard, 24 mai 1935.
[408] *Ibid.*, Lettre de Locard à Chambers, 27 mai 1935.
[409] Audrey Ambraisse, *Des policières à Lyon. Étude sur les métiers des femmes dans la police de Lyon et sa région (1937-1968)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2002, p. 12.
[410] Gérard Delhomez, *La police au féminin*, Thèse de 3e cycle en sociologie dirigée par Roger Tebib, Université de Reims, 1982, 188 p. ; Michèle Manifloff, « Femmes policiers en 1997 : quelle place pour les femmes au sein des corps actifs de la police nationale française. Les étapes de l'insertion des femmes dans un métier d'hommes », *in Les femmes dans la police en Europe*, Journée d'étude organisée par le C.N.E.F. et le conseil de l'Europe, 18 novembre 1999, 92 p.
[411] Geneviève Pruvost, *L'accès des femmes à la violence légale. La féminisation de la police (1935-2005)*, Thèse de sociologie dirigée par Rose-Marie Lagrave, E.H.E.S.S., 2005, p. 40.
[412] Audrey Ambraisse, *Les femmes dans la police à Lyon de 1937 à 1956*, Maîtrise d'histoire dirigée par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2000, p. 23.
[413] A.D.M.L., 4M34, Projet de réorganisation du service de la Sûreté par son chef, 15 janvier 1920.

masculins[414]. Les trois premières assistantes de police ne sont engagées qu'en 1937, le service ayant été organisé par le préfet Émile Bollaert le 27 juin 1936 sur le modèle parisien. Or, Locard emploie lui aussi une assistante dès… 1925.

Une telle précocité peut surprendre, l'élève de Lacassagne envisageant longtemps le rapport des femmes à la loi sous l'unique angle criminologique[415]. N'était-ce pas d'ailleurs le sujet de son premier livre en 1903 ? Il hérite, une fois encore, d'une tradition lyonnaise clamant l'existence d'une « criminalité féminine typique »[416] liée tant à la nature de son sexe qu'aux procédés employés comme l'empoisonnement. Il estime même « qu'il y a des hommes, et peut-être plus encore des femmes, capables de commettre des crimes pour le seul plaisir du mal »[417]. Intrigué par « ce qu'une femme vraiment supérieure par les dons de l'esprit est capable de faire quand le diable la conduit »[418], il signale que la réponse judicaire diffère également. La peine capitale ne lui est plus appliquée depuis longtemps, remarque-t-il dans son livre consacré à Gabrielle Bompard et l'affaire de Millery[419]. Le procès de Tulle provoque un regain d'intérêt chez Locard qui forge alors le concept d'anonymographe : « une notion qui est, je crois, nouvelle : c'est que les auteurs de lettres anonymes en série sont des malades d'une espèce particulière, et chez eux on peut clairement définir un ensemble de symptômes »[420]. Dans les années 1930, après s'être intéressé aux syllectimanes ou « collectionneurs atteints de psychose »[421], il étudie le corollaire de l'anonymographie : l'enclitophilie (les « amoureux des criminelles »[422]). « Vanité et déviation de la charité »[423], telles seraient les deux origines de cette pathologie. Lorsque les journaux féminins se tournent vers lui, il leur propose donc essentiellement des articles décryptant les ressorts de la criminalité des femmes. Plus surprenant peut-être, les rédactrices en chef ne s'en offusquent absolument pas, telle Marcelle Auclair, fondatrice de *Marie-Claire*, ayant rencontré le criminaliste lyonnais en 1942 quand sa revue était « repliée »[424] à Lyon. Après la guerre, elle lui demande d'écrire quelques articles pour sa toute nouvelle feuille, *Votre amie. Magazine de l'actualité féminine*. « Comment une femme se laisse-t-elle entraîner à écrire une lettre anonyme ? » et « Peut-on compter sur la graphologie pour le choix judicieux d'un époux ? »[425], telles sont les deux propositions finalement retenues, « L'épidémie actuelle d'empoisonnement » et « Mais non, madame, vous n'êtes pas

[414] A.D.M.L., 4M9, État nominatif du personnel affecté à la Sûreté par le chef de la Sûreté, 4 mars 1925.
[415] Cornelie Usborne et Meg Arnot, *Gender and Crime in Modern Europe*, Abingdon, Routledge, 1999, 308 p. ; Frédéric Chauvaud et Gilles Malandain (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX^e^-XX^e^ s.)*, Rennes, P.U.R., 2009, 315 p. ; Myriam Tsikounas, Loïc Cadiet, Frédéric Chauvaud et Claude Gauvard (dir.), *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 352 p.
[416] Martine Kaluszynski, « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIX^e^ siècle », *in* Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, p. 297.
[417] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon de l'article de Locard « La crime sans cause » pour le numéro de mai du mois d'Aesculape, s.d. [entre-deux-guerres]
[418] A.M.L., 31ii77, Brouillon de l'article « Les femmes criminelles » de Locard, s.d.
[419] Edmond Locard, *La malle sanglante de Millery*, Paris, Gallimard, 1934, p. 132.
[420] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Jules Gillard secrétaire général de la *Revue de droit pénal*, 5 janvier 1923.
[421] Edmond Locard, « Les syllectimanes », *L'Avenir médical*, n°8, septembre-octobre 1937, p. 235.
[422] *Id.*, « Les amoureux des criminelles (l'enclitophilie) », *Le Moniteur judiciaire de Lyon*, n°6, 21 janvier 1944.
[423] Raoul Blondel, « Le sentiment affectif, l'un des plus nobles de l'humanité, connaît aussi ses monstrueuses perversions », *L'Époque*, 16 avril 1939.
[424] A.M.L., 31ii43nc, Lettre d'Auclair à Locard, 7 février 1946.
[425] *Ibid.*, Lettre d'Auclair à Locard, 19 février 1946.

empoisonnée »[426] étant écartées. De son côté, la revue concurrente *Pour vous madame* « [s]'intéress[e] particulièrement » à « La vérité sur l'affaire Steinheil », « Madame Lafarge a-t-elle empoisonné son mari ? » et enfin « Les 365 lettres anonymes d'Angèle Laval »[427].

Sujettes aux tendances criminelles, les femmes peuvent également être la matrice de la déviance, bien malgré elles. Locard estime en effet que le travail féminin alimente l'armée du crime : « Le père à l'usine, la mère à l'atelier, l'enfant au trottoir, telle est la formule qui explique le recrutement de la pègre »[428]. Ce discours, que d'aucuns pourraient juger rétrograde, ne varie guère puisque vingt ans plus tard il déclare encore au micro de Léon Zitrone et Madeleine Finidori : « Actuellement, la femme qui travaille de son côté pour arrondir le pécule du ménage et qui abandonne ses enfants, qui ne les surveille pas, fabrique des apaches »[429]. Locard ne fait que reprendre une vieille rhétorique, Léonce Manouvrier dénonçant déjà en 1912 dans les *Archives* « [l']accroissement de production et de richesse qui se produit au détriment de la famille et de la moralité, et obligeant les femmes à gagner isolément leur vie, misérablement d'ailleurs, à l'encontre de la répartition naturelle et traditionnelle des rôles masculin et féminin », voilà « l'explication de cette criminalité juvénile »[430]. Un paradoxe selon Martine Kaluszynski puisque la revue de Lacassagne se faisait alors l'écho de la réussite professionnelle des femmes, telle une jeune avocate plaidant à la cour d'assises en 1904[431]. Locard estime donc que les femmes constituent la clé de voûte des sociétés occidentales, appuyant chaudement les « réalisations de solidarité et d'éducation féminine »[432]. « Vous m'avez dit : communiquez-moi vos projets, j'aiderai à les répandre. Je m'exécute immédiatement » écrit en 1928 le responsable de la section lyonnaise du Foyer de la femme, préparant la création d'une « Maison de la femme », un espace « plus intellectuel que maternel, où toujours les femmes trouveraient salles de repos, bibliothèque, salle de conversation, de conférences ». Locard se montre donc plus moderne que de prime abord.

Ses idées bien arrêtées sur le travail féminin le conduisent même à militer pour l'institution de gardiennes de la paix. Peu après la mise en circulation de la première assistante de police lyonnaise, il affirme « [qu'] Elle est l'ange gardien de l'enfance abandonnée. On ne le répétera jamais assez, tout le problème criminologique est là». « Les gardiennes de la paix ont [donc] pour raison d'être de ramener l'enfant à l'école ou au foyer »[433]. Une telle idée avait déjà été avancée par Raymond De Ryckère en 1911 dans un rapport présenté au VII^{e} congrès d'anthropologie criminelle : « Nous pensons que la femme est appelée à rendre de grands services en matière de police judiciaire. Elle est rusée, subtile, débrouillarde et inspire souvent plus de confiance aux enfants. [Elle] s'occuperait spécialement des femmes délinquantes et des enfants »[434]. Certaines villes ont déjà tenté l'expérience indique le criminologue belge, comme Berlin où trente policières « ont le droit de pénétrer dans toutes les maisons

[426] *Ibid.*, Lettre de Locard à Auclair, 13 février 1946.
[427] *Ibid.*, Lettre de Berthet à Locard, 14 mars 1957.
[428] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon de l'article « Gardiennes de la paix » de Locard, s.d. [peu après 1937]
[429] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 4^{e} partie, 22 septembre 1955, 1min 45s.
[430] Léonce Manouvrier, « Quelques cas de criminalité juvénile et commençante », *A.A.C.*, n°228, 1912, p. 891.
[431] Martine Kaluszynski, « La femme… », *art. cit.*, p. 296.
[432] A.M.L., 31ii48nc, Lettre de la section lyonnaise du *Foyer de la femme* à Locard, 21 mars 1928.
[433] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon de l'article « Gardiennes de la paix » de Locard pour le *Lyon Républicain*, s.d. [peu après 1937]
[434] Raymond De Ryckère, *La police…*, *op. cit.*, p. 23.

et dans les écoles et autres établissements où sont réunis des enfants », et New York où des femmes sont « spécialement chargées de protéger les jeunes filles dans les lieux publics, d'empêcher la vente d'alcool aux enfants et de faire observer les règlements sur le travail dans les manufactures ». Les femmes européennes ne s'étaient-elles d'ailleurs pas imposées dans la magistrature dès 1897 en Suède et 1900 en France ?[435] Les arguments développés par De Ryckère sont aussi avancés par les organisations féministes françaises pour justifier l'entrée des femmes dans la police à partir du début des années 1920. Alors qu'outre-Manche, les suffragettes avaient forcé les autorités londoniennes à embaucher des policières dès 1918, le Conseil national des femmes françaises – fer de lance du projet selon Geneviève Pruvost – choisissent une stratégie plus subtile[436].

Sa présidente, Adrienne Avril de Sainte-Croix, parvient à gagner à sa cause un certain Émile Massard, conseiller municipal de Paris venant justement de soutenir la graphométrie et le modèle lyonnais de police scientifique. La question qu'il pose au conseil municipal début 1922 restant sans suite, il soumet au préfet quatre ans plus tard un rapport sur la féminisation de la police, évoquant des pays pionniers comme l'Angleterre mais aussi la Tchécoslovaquie, l'Australie ou encore les États-Unis. Après sa mort en 1932, son fils Armand Massard – lui aussi conseiller municipal – prend le relais de la cause féministe. Il convainc le nouveau rapporteur de la police – Noël Pinelli – de soumettre une nouvelle proposition le 18 décembre 1934, et avec succès. Disposant de liens privilégiés avec Massard, Locard est donc parfaitement au courant qu'en Allemagne et Angleterre[437] les policières « sont beaucoup moins des *policewomen* que des nurses »[438], proposition qu'il formule justement à partir des années 1930. Dans la mondaine, les femmes pourraient en effet combattre les maladies vénériennes. Il s'agissait d'ailleurs de l'argument-clé avancé par Adrienne Avril de Sainte-Croix dans les années 1920. Georgette Barbizet, qui lui succède en 1932, change de stratégie, rejetant publiquement l'exemple hollandais « où la police féminine s'occupe exclusivement de la prostitution »[439] pour mettre en avant seule la protection de l'enfance[440]. Locard et les lobbies féministes parisiens partagent donc un même fond idéologique.

Si la précocité des initiatives de la capitale laisse à penser que le directeur lyonnais est initialement influencé par Massard et ses alliées, il outrepasse dès les années 1930 les seules pistes de la mère ou de l'infirmière : « on pourrait faire beaucoup plus et beaucoup mieux », « surtout dans l'enquête criminelle, c'est une grave erreur de ne pas utiliser l'astuce féminine […], quand il s'agirait de crimes passionnels, de crimes familiaux ou de ces redoutables affaires d'empoisonnement si difficiles à démêler, une femme réussirait là où les meilleurs limiers pataugent »[441]. Cette « intuition » pourrait

[435] Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Payot, 2010, p. 39.
[436] Geneviève Pruvost, *L'accès…*, *op. cit.*, p. 43.
[437] Louise A. Jackson, *Women Police. Gender, Welfare and Surveillance in the Twentieth Century*, Manchester, Manchester University Press, 2006, 220 p. ; *Id.*, « Care or Control ? The Metropolitan Women Police and Child Welfare (1919-1969) », *in* Chris A. Williams (dir.), *Police and Policing in the Twentieth Century*, Farnham, Ashgate Publishing, 2011, p. 624.
[438] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon de l'article « Les femmes et la police » de Locard pour la chronique « Les affaires en cours » du *Lyon Républicain*, s.d.
[439] Henriette Chandet, « Assistantes de police, les résultats des six premiers mois d'activité », *L'Echo de Paris*, 17 mars 1936.
[440] Georgette Barbizet, « Les assistantes de police. Premiers résultats », *La Française*, 7 décembre 1935.
[441] A.M.L., 31ii62nc, Brouillon de l'article « Les femmes et la police » de Locard pour la chronique « Les affaires en cours » du *Lyon Républicain*, s.d.

même conduire les femmes à occuper un poste « de laboratoire de police [avec] l'expertise des fraudes alimentaires »[442]. En somme, la ruse à l'œuvre dans les affaires d'empoisonnement pourrait être réorientée vers le domaine policier pour faire de ce défaut – soi-disant féminin – un avantage. Cet argumentaire s'accorde donc parfaitement avec le discours criminologique sur les femmes. Locard élargit la perspective au renseignement politique « malgré l'axiome du XVI^{e} siècle : "pas de moine et pas de femme" ». Féru d'histoire, il pense probablement aussi au chevalier d'Eon – grande figure de l'espionnage européen du XVIII^{e} siècle, homme réputé pour son ambiguïté sexuelle – ainsi qu'à Mata Hari fusillée en 1917[443]. La première trace avérée d'un tel discours public date de 1935. Une correspondante lyonnaise de *Minerva. Le grand illustré féminin que toute femme intelligente doit lire*[444], écoute alors la causerie donnée à la T.S.F. Le lendemain, elle suggère à Locard d'en faire un article « qui certainement intéressera beaucoup de femmes en France »[445], proposition paradoxale car quatre mois plus tôt *Minerva* consacrait un article à *La malle sanglante de Millery*, véritable apologie de la fourberie criminelle féminine[446]. La correspondante lyonnaise confesse, en aparté, son vieux désir de faire une carrière dans la police « mais il n'y a aucune chance pour que je puisse y être acceptée. Je suis une vieille femme ! c'est tout dire ! »[447].

L'appel aux femmes à intégrer un laboratoire de police suscite des vocations et ce n'est pas un hasard si cette même année 1935 de nombreuses autres propositions sont adressées au 35 de la rue Saint-Jean. « Une de mes amies m'a dit, que dans une causerie que vous avez faite à la T.S.F., vous aviez montré que les jeunes filles, diplômées pharmaciens, pourraient être utilement employées dans les laboratoires de police »[448], écrit ainsi Marie-Lucienne Bellour, suggérant même de créer un laboratoire de criminalistique à Nice. À Chazay d'Azergue, au nord de Lyon, une autre femme répond également à l'appel[449]. Si le discours pousse à la mise en pratique, l'expérience appuie également l'argumentaire puisque Locard accueille sa première collaboratrice bien plus tôt, dès 1925, ce qui le conduit à revoir une position initiale *a priori* beaucoup plus conservatrice. L'influence supposée de Massard n'explique donc pas tout. Ce sont probablement les cours de l'Institut pratique de droit qui orientent Maggie Guiral vers le laboratoire, Locard profitant de ses leçons pour promouvoir le travail policier[450]. Accepter de la prendre dans son équipe atteste déjà une certaine ouverture d'esprit. Guiral rejoint alors les deux autres assistants du laboratoire[451]. Elle démontre rapidement ses qualités policières. Auteure d'une thèse de droit sur la valeur de la preuve dans l'expertise en écriture, un travail « admirable sur le sujet »[452] selon de nombreux criminalistes étrangers[453], elle est inscrite sur la liste des graphologues de la cour d'appel

[442] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Bodin, 4 septembre 1935.
[443] Edmond Locard, « Mata Hari », *La Page*, 13 août 1943.
[444] Isabelle Bauer, *« Minerva » ou le féminisme mondain (1925-1939)*, 1989.
[445] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Bodin à Locard, 2 septembre 1935.
[446] *Ibid.*, Lettre de Foussarigues à Locard, 18 mai 1935.
[447] *Ibid.*, Lettre de Bodin à Locard, 2 septembre 1935.
[448] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bellour à Locard, 22 novembre 1935.
[449] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Senta, 5 septembre 1935.
[450] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Zaki à Locard, 21 décembre 1925.
[451] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Borgerhoff à Locard, 12 décembre 1925.
[452] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Brasol à Locard, 11 septembre 1929.
[453] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Jean Burnier à Locard, 4 octobre 1929.

de Lyon dès 1928[454]. « Elle était bonne avec tous et si appliquée à la criminalistique »[455], se souvient Osvaldo Mirando Pinto alors qu'elle s'apprête à quitter Lyon pour Paris en décembre 1931. Secrétaire de rédaction de la *R.I.C.*, traduisant régulièrement des documents anglais[456], elle jouit également d'un certain charme qui ne laisse pas indifférent les hommes de l'équipe comme Ernest Goddefroy, ouvertement conquis[457].

Pour le directeur du laboratoire, les affinités professionnelles et personnelles finissent elles-aussi par se rejoindre. À l'écart d'âge non-négligeable avec sa femme – de 17 ans sa cadette –, différence favorisant au fil des années un certain décalage, se rajoutent les conditions particulières de la vie de laboratoire. Comme chez la plupart des grands criminalistes – voire des policiers[458] – du premier XX^{e} siècle, la vie professionnelle, si envahissante, finit par se confondre avec la vie privée, et ce aux dépens de la famille. Dans un milieu où le divorce ne peut être envisagé, le problème se pose avec encore plus d'acuité[459]. Locard cherche malgré tout à préserver autant que possible sa vie privée, annonçant au directeur de *Radio-Lyon* en 1928 : « on m'a objecté d'être systématiquement absent tous les mercredis au repas du soir puisque j'habite dans une lointaine banlieue [ce qui] m'oblige à décliner vos offres »[460]. Lors de la mort de Bayle fin 1929, Guiral pousse Locard à postuler à la direction de l'identité judiciaire parisienne. Ambitieuse et n'appréciant guère « l'esprit petit-bourgeois lyonnais »[461], elle voit là une formidable opportunité. Déçue par la réaction de Locard, elle abandonne dès lors la criminalistique. Elle finit par rejoindre seule la capitale, le 10 janvier 1932, pour intégrer la rédaction de « *Gringoire* tout en restant secrétaire générale d'une compagnie d'assurance »[462].

Le scénario se réitère en 1937 lorsque Denise Bichambis intègre le laboratoire. Locard avait contribué à son recrutement dans la bibliothèque du conservatoire quatre ans plus tôt[463]. Fille d'un critique musical, elle était sortie de l'école de musique de Besançon avec un prix de chant et un accessit de piano, aspirant en réalité à une carrière dans la chanson[464]. Échouant à un concours de chant du conservatoire sous les yeux de Locard[465], ce dernier lui propose de devenir sa secrétaire. Présentée par la presse comme « l'enfant spirituelle du docteur Locard »[466], elle participe à ses conférences durant l'Occupation. À la Libération, elle devient même experte en écriture[467]. Ce champ de la police scientifique semble tout adapté au travail des femmes dans un laboratoire car c'est aussi la spécialité que Locard propose à Blanche Negroz quand elle demande à faire un stage en juin 1933[468]. Ayant au

[454] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 9 mars 1928.
[455] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Miranda Pinto à Locard, 16 novembre 1931.
[456] A.M.L., 31ii89nc, Brouillon de la lettre de Locard à Hardless en anglais, s.d. [été 1928]
[457] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 6 février 1931.
[458] Barbara Weinberger, « A policewife's Lot is Not a Happy One : Police Wives in the 1930s and 1940s », *in* Chris A. Williams (dir.), *Police…*, *op. cit.*, p. 324.
[459] Philippe Ariès, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1980, p. 46.
[460] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au directeur de *Radio-Lyon*, 8 juin 1928.
[461] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.
[462] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 10 décembre 1931.
[463] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard à Bichambis, 13 septembre 1933.
[464] René Brunswick, « La collaboratrice du D^{r} Locard chante un répertoire de derrière les barreaux », *V*, n°188, 9 mai 1948.
[465] « Concours du conservatoire », *Le Nouvelliste*, 6 juillet 1937.
[466] R. Bezançon, « "Le Lyonnais n'est pas criminel", tel est l'avis de M^{lle} Bichambis, musicienne, peintre et "enfant spirituelle" du docteur Locard », *Paris-Soir*, 10 juin 1942.
[467] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à l'avocat Tassi, 27 janvier 1950.
[468] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Blanche Negroz, 9 juin 1933.

préalable exercé les métiers de dame de compagnie, institutrice et infirmière, elle symbolise bien la diversité des parcours professionnels féminins de la rue Saint-Jean. Même la traditionnelle voie de la sténodactylographie peut conduire à la police scientifique. Hélène Fabre, tout juste sortie du championnat de sténotypie en 1932[469], demande ainsi à être initiée à la technique policière, Locard lui conseillant au préalable de préparer le diplôme de l'Institut pratique de droit ou de l'Institut des sciences pénales et pénitentiaires[470].

Ces quelques exemples n'occultent néanmoins pas le faible *ratio* des femmes par rapports aux hommes rue Saint-Jean. L'absence de données précises sur le personnel du laboratoire avant 1945 empêche toute statistique[471]. En 1930 par exemple, Locard dispose de six préparateurs payés par la police, d'un nombre indéterminé d'assistants bénévoles parmi lesquels figure sûrement Guiral et enfin de stagiaires[472]. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le laboratoire ne comporte toutefois que des hommes[473]. À la retraite de Locard en 1951, la dactylographe Suzanne Santé et l'ingénieure-chimiste Mireille Eynaud côtoient désormais huit collègues masculins, formant ainsi 20% de l'effectif[474]. En outre, si le directeur est un acteur assumé de l'intégration des femmes dans les laboratoires de police, il n'en conserve pas moins la réputation d'un homme flirtant avec la misogynie. En 1955, il déclare au micro de Madeleine Finirori que les femmes sont bavardes « mais pas pour dire des choses utiles et surtout dangereuses ». « Docteur, êtes-vous anti-féministe ? » lui demande-t-elle alors, obtenant pour toute réponse : « Je suis passionnément féministe et je voudrais bien l'être encore plus »[475]. Simple provocation ou stigmate d'une éducation d'un autre temps, ces propos confirment les paradoxes du personnage. Quelques semaines avant de mourir, sa propre fille Denise Stagnara confirmera la complexité de son père, relatant un épisode des années 1910 au cours duquel Edmond adressa un soufflet à Lucie, « la seule gifle que maman ait jamais eue de sa vie de son mari… mais il était furieux d'avoir eu tort »[476].

III. Les limites de la transmission

1. Une vulgarisation jugée excessive

Défenseur de plus en plus assumé de la vulgarisation scientifique alors que le contexte ne s'y prête guère avant le milieu du XX^{e} siècle, Locard s'expose logiquement à des réflexions voire des attaques. C'est également le cas pour le Québécois Maurice Déchène, autre partisan d'une police scientifique populaire, qui se sait isolé dans la ville de Québec : « on ne voit pas d'un bon œil la publication d'un tel journal, pourquoi, je ne le sais pas »[477]. Locard ressent donc une gêne plus ou moins manifeste dans le courrier de ses correspondants. Si Ashton-Wolfe se contente de sonder « la

[469] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Hélène Fabre à Locard, 7 juin 1932.
[470] *Ibid.*, Lettre de Locard à Hélène Fabre, 9 juin 1932.
[471] Pour l'Occupation et l'immédiat après-guerre : Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs (France, 1939-1945)*, Paris, Perrin, 2018, pp.352-355.
[472] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 17 février 1930.
[473] *Ibid.*, État de l'effectif du laboratoire par Edmond Locard, s.d. [demandé le 30 avril 1945]
[474] *Ibid.*, État de l'effectif du laboratoire par Jacques Locard, s.d. [1951 ou 1952]
[475] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 4^{e} partie, 22 septembre 1955, 6min 33s.
[476] « Histoire du crime » épisode n°2, Emission radio *La Fabrique de l'histoire*, France Culture, 20 octobre 2015, 20min 58s.
[477] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchène à Locard, 22 décembre 1936.

convenance de garder secrètes les méthodes techniques de la police de sûreté »[478], trahissant ainsi ses propres doutes, le professeur de pathologie externe Maurice Chevassu[479] voile à peine sa désapprobation : « J'apprends avec plaisir qu'une deuxième édition de votre manuel est sous presse […]. Sur la proposition que vous me soumettez, il y a du pour et du contre. Ne pensez-vous pas qu'il serait imprudent de mettre à la disposition des faussaires des documents trop complets et trop précis. Je crois que la documentation doit rester entre les mains des experts, si l'on veut éviter une avalanche d'excellentes imitations que les progrès rendront toujours de plus en plus dangereuses »[480].

Les offensives se montrent parfois incisives. Henri de Varigny, pourtant artisan de la vulgarisation dactyloscopique trente ans plus tôt, remet ouvertement en question la légitimité du *Manuel de technique policière* dans le *Journal des débats* : ce « livre est extrêmement curieux et nourri. Il montre toute l'ingéniosité du policier ; mais est-il indiqué, en la matière, de tout dire ? Peut-être, d'ailleurs, ne dit-il pas tout. Pourquoi mettre jeu sur table quand on n'y est pas contraint ? Pourquoi indiquer au malfaiteur les précautions à prendre pour éviter de laisser tels indices ? Celui-ci est souvent maladroit ; il faut lui laisser sa maladresse, et ne pas travailler à la corriger »[481]. André Hoornaert, ancien magistrat du Congo passé par l'école de criminologie et de police scientifique de Bruxelles, se désole pour sa part de la collaboration de Locard avec la revue de Kessel : « J'ai pour vous une réelle admiration. Ceci me permet de venir loyalement (brutalement, si vous voulez) vous dire que j'ai été péniblement affecté en voyant votre nom en dessous d'articles du "Détective" [car] c'est un mauvais journal, de nature à fausser les imaginations, à enfiévrer les jeunes-gens, à leur donner des connaissances dont ils peuvent faire un usage malsain. La publication de ce journal est une entreprise commerciale sans scrupule, exploitant les plus mauvaises curiosités »[482]. Ce père de six enfants conclut de façon péremptoire : « Monsieur le professeur, vous avez tort ». Quelques années plus tard, le nouveau directeur de *Détective* Marius Larique rapporte d'ailleurs à Locard les plaintes dont il a été le récipiendaire, alors que celui-ci prépare une nouvelle série de *La science contre le crime* : « il faudra, je crois, être très prudent, car on nous accuse (et même il m'est revenu qu'on vous accusait) de donner des renseignements utiles aux cambrioleurs et que de méchants esprits n'hésitaient point à qualifier ces renseignements de conseils »[483]. Larique établit donc un cahier des charges dont les deux « lignes générales » sont « 1° Que le crime ne paie pas » et « 2° Que les moyens modernes dont dispose la police grâce aux laboratoires permettent de découvrir les malfaiteurs ». Après la Seconde Guerre mondiale, il faut désormais affronter les accusations de certains auditeurs de la radio. En 1948, un anonyme prend Locard à partie : « Tous mes compliments sur votre très intéressante et très instructive causerie radiodiffusée mardi soir touchant aux cambrioleurs et aux divers modes d'ouverture par effraction des coffres forts […]. À quand des instructions détaillées que l'on espère prochaines sur les procédés

[478] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Ashton-Wolfe, 2 février 1927.
[479] « Les nouveaux professeurs. Professeur Maurice Chevassu », *Revue Paris médical : la semaine du clinicien*, n°52, 30 décembre 1933, p. 567.
[480] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Chevassu à Locard, 6 novembre 1942.
[481] Henri de Varigny, « Revue des sciences. Les origines des sciences. Corps chimiques à découvrir. Les empreintes digitales », *Journal des débats*, 26 juillet 1923.
[482] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Hoornaert à Locard, 24 juin 1930.
[483] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Larique à Locard, 13 juin 1939.

pouvant être employés dans des cas tels qu'avortements, empoisonnements, etc… »[484] ? Un an après, un autre auditeur s'offusque du fait « d'apprendre à ceux qui pourraient l'ignorer la façon de devenir gangster »[485].

Quid du cercle plus retreint des fidèles de l'académie internationale de criminalistique ? Prophète de la vulgarisation, Locard est paradoxalement rejeté dans son propre pays. En 1933, le chimiste hollandais Hulsebosch refuse tout simplement de préfacer la version néerlandaise de son livre sur *Le crime et les criminels*. Le journaliste Bender, auteur de la traduction explique que le président de l'académie « a peur que les criminels deviennent trop savants par votre livre !! C'est absurde ! Mais il me dit que cela est un de ses principes ! »[486]. Alors qu'il avait déjà diffusé quelques extraits dans la presse batave huit ans plus tôt[487], Bender se voit donc opposer une fin de non-recevoir des éditeurs Elsevier d'Amsterdam. De l'autre côté de la frontière, l'hostilité s'avère également franche constate Blok, ancien commissaire de la ville hollandaise de Culemborg, installé à Bruxelles depuis 1930. Partisan déclaré de la vulgarisation – il reste rédacteur de la rubrique « Crimes sensationnels » dans l'*Hebdomadaire général de la police néerlandaise* –, il signale : « Vous êtes très connu ici, surtout on lisait avec un vif intérêt vos articles dans le Détective. Seulement depuis quelques temps, le gouvernement a interdit ici la vente sur la voie publique de ce journal et de tous les journaux policiers (*Police Magazine*, *Enquêtes*, etc) »[488]. Chose paradoxale, il vient justement d'écouter une conférence donnée dans la capitale belge par son compatriote Hulsebosch, intervention lors de laquelle on « a parlé de votre éminente personne et méthodes ».

Or, l'un des grands artisans de l'interdiction de *Détective* en Belgique n'est autre que Gustave De Rechter, celui-là même qui avait formé Hoornaert à l'école de criminologie et de police technique fondée par ses soins quelques années plus tôt. La stratégie d'opposition du criminaliste belge à Locard suit plusieurs étapes. Au début de l'année 1930, dans la *Revue de droit pénal* de Bruxelles, il commence par se positionner contre l'intégration des détectives dans l'académie de criminalistique, au grand dam de Goddefroy qui s'empresse de rapporter l'information à son compagnon lyonnais : « La police compte tant de Sherlock Holmes et je me méfie un peu de ceux-ci. Je pense qu'en principe, les détectives privés (lisez E. Goddefroy puisque je suis le seul dans cette condition) devraient être écartés »[489]. Rien de neuf néanmoins puisque cette condition figure déjà dans le règlement de l'académie, preuve de son caractère consensuel[490]. Cette hostilité dépasse alors ce seul cadre, « La police privée [jouissant,] à tort ou à raison, d'une assez mauvaise réputation »[491]. « Monsieur Berland, commissaire de police (police fédérale) à Dakar, prétend ainsi [que l'E.I.D.E.] est un rassemblement de clochards et de vauriens et que votre signature n'a aucune valeur sur ce diplôme »[492], signale un ancien élève dakarois de Locard. Six mois après sa première offensive, De Rechter profite du congrès international de police criminelle à

[484] A.M.L., 31ii46nc, Lettre anonyme adressée à Locard, 16 juin 1948.
[485] *Ibid.*, Lettre d'un auditeur de Bourbon-Lancy [signature illisible] à Locard, 30 octobre 1949.
[486] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Bender à Locard, 13 octobre 1933.
[487] *Ibid.*, Lettre de Bender à Locard, 19 décembre 1925.
[488] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Blok à Locard, 3 novembre 1931.
[489] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 9 avril 1930.
[490] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 10 avril 1929.
[491] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Raymond Merle à Locard, 1er octobre 1934.
[492] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Pau Fraigneau à Locard, 20 novembre 1959.

Anvers pour dénoncer « les inconvénients graves que présentent la publicité de journaux illustrés ne traitant que d'affaires criminelles et lancées dans le grand public »[493]. Présent dans l'assemblée, Goddefroy se désole que son compatriote crache « encore […] un peu de venin sur les journaux illustrés (lisez « Détective ») »[494] mais reste confiant : « Je sais que De Rechter est peu satisfait de "Détective" et non moins "d'Enquêtes" », revue dans laquelle Goddefroy publie, toutefois « je ne sais pas ce qu'il peut faire. La presse est libre en mon pays et la censure ne peut être rétablie. Ce sont là une des premières libertés de la constitution belge »[495]. Quelques mois plus tard, l'interdiction est pourtant adoptée par la chambre.

Bischoff, l'un des plus fidèles alliés de Locard dans l'académie, dénonce lui aussi les « innombrables "détectives" qui, pour avoir suivi par correspondance les prétendus "cours" d'une école qui naturellement se dit "internationale", se croient des savants »[496]. Dans le même courrier adressé à Graven, membre de la *Revue de criminologie et de police technique*, il justifie sa réserve à publier des articles dans la pourtant renommée revue genevoise : « je suis un adversaire irréductible de la "vulgarisation" à outrance des méthodes et des procédés de la police scientifique ; autrement dit je ne comprends pas que l'on mette à la portée de n'importe qui des connaissances qui doivent rester l'apanage des spécialistes bien formés et instruits. C'est la raison pour laquelle je me suis élevé jadis contre ce que j'ai appelé sans ambages la "prostitution de la police scientifique", lorsque cette discipline s'étalait dans les colonnes de l'hebdomadaire *Détective*, de sinistre mémoire et que nous avons fini par faire interdire dans le Canton de Vaud. Sans parler de certains romans et films policiers, cette littérature à scandale a fait suffisamment de ravages pour que l'on ne vienne pas à l'encourager involontairement ». Bien que le nom de Locard ne soit pas expressément cité, son visage se dessine bel et bien sous les yeux de Graven. Contrairement à Hulseboch et De Rechter, Bischoff se refuse pourtant à jouer cartes sur table avec Locard. Tout au plus semble-t-il envoyer des messages comme en 1955, lorsqu'il explique son refus qu'un Malgache vienne faire un stage de graphologie d'un mois à Lausanne : « Je ne veux pas, en effet, que des élèves sortent de mon Institut avec un simple vernis. Il y a suffisamment d'incapables qui procèdent à des expertises de documents écrits pour ne pas augmenter encore le nombre. Je suis certain que tu partages mon sentiment sur ce point »[497]. Il ne peut ignorer que Locard acceptait des stages parfois réduits à deux semaines. Le journaliste lyonnais Marcel Souzy affirmait même que la capitale des Gaules était devenue « peu à peu et pour le monde entier, la plus importante usine criminalistique »[498] qui soit, des stagiaires improbables et extrêmement nombreux ayant pu franchir le seuil du 35 de la rue Saint-Jean. Alors que Locard a pris sa retraite quatre ans plus tôt, Bischoff estime probablement qu'une remarque plus appuyée serait inappropriée.

Söderman ne s'embarrasse pas avec autant de formalités. Il regrette évidemment lui aussi la diffusion des petits secrets de la criminalistique : « Les anciens parmi mes amis du laboratoire me

[493] « Le congrès international de la police criminelle à Anvers », *La Gazette*, 30 septembre 1930.
[494] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 4 octobre 1930.
[495] *Ibid.*, Lettre de Goddefroy à Locard, 16 janvier 1931.
[496] Archives de l'Institut de police scientifique et de criminologie de Lausanne, carton 32, Lettre de Bischoff à Graven, 23 décembre 1949.
[497] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 23 septembre 1955.
[498] A.M.L., 31ii4, Jean-Charles Reynaud, « Musée du crime », sans source [*Matin-Magazine*], 10 décembre 1940.

racontèrent qu'il y avait eu une brève période – une sorte de lune de miel – au début de l'introduction de la dactyloscopie. En ces mois heureux, la tâche de la police sur les lieux des crimes courants était aisée. Il y avait des empreintes partout, faciles à relever et presque toujours utilisables. Mais cela se sut très vite et de nos jours les écoliers eux-mêmes n'ignorent pas qu'il est dangereux de laisser derrière soi de telles preuves »[499]. La grande explication à laquelle il se livre avec son maître concerne toutefois l'affaire Paul Rochat, un détective genevois déjà évoqué pour ses initiatives en matière de police internationale et de techniques dactyloscopiques. Qui est ce personnage *a priori* incontournable dans l'histoire de la police européenne ?

Ce détective ouvre sa première agence à Lausanne, au début des années 1920, s'installant quelques années plus tard rue du Rhône à Genève. Il se fait rapidement un nom, travaillant par exemple pour les acteurs français Max Linder et Michel Simon[500]. Il finit également par se rapprocher de son confrère Goddefroy qui le présente aux Lyonnais Locard et César vers 1930[501]. Fasciné par le travail du directeur de police, Rochat se met alors à faire des recherches sur la dactyloscopie, élaborant sous sa tutelle un procédé de transfert d'empreintes digitales. Après son stage lyonnais, il voit sa technique expertisée par une dizaine de criminalistes proches de Locard tels que Béroud, Giraud, Jouenne ou encore Zaki au Caire[502]. Le statut de détective étant peu honorable, il s'agit de cautionner la validité scientifique d'un tel travail. À partir de 1932 au plus tard, le procédé de Rochat – la fameuse plaque proposée par Locard aux gendarmes – est désormais commercialisé par le laboratoire genevois de Gustave Hack[503]. Le diplôme de criminalistique obtenu à Lyon en 1934 permet de conférer une plus grande résonnance scientifique à cette découverte. Tout en continuant son activé de détective, Rochat participe ensuite aux réflexions sur la police internationale. À l'approche de la guerre, il développe même des liens avec le renseignement, fréquentant l'espionne Virginie Rota par exemple. Ce rôle trouble lui vaut des accusations d'espionnage de la part des autorités françaises peu avant le début de la Seconde Guerre mondiale[504]. Il continue néanmoins de correspondre avec Locard, l'intégrant même dans ses mémoires en 1944[505]. Condamné par contumace, Rochat cherche plusieurs années encore après le retour à la paix à laver son honneur[506]. Dans les années 1960, il se retire dans le Jura vaudois, continuant de former quelques détectives comme Félix Fayolle et meurt en 1969[507].

Ce parcours assez hors norme pour un détective fait réagir Söderman au mois de mars 1931, lorsqu'il apprend par l'intermédiaire de Goddefroy que la femme de Rochat souhaite réaliser une thèse sur les taches de sang. Pour le criminaliste suédois, le problème n'est pas tant le désir d'une femme d'accéder à la police scientifique que son statut d'institutrice et la durée supposée du stage : « vous avez

[499] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, p. 118.
[500] Félix Fayolle, *Un privé ouvre ses dossiers. Histoires vraies*, Paris, La Compagnie Littéraire, 2007, p. 8.
[501] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 23 février 1931.
[502] A.M.L., 31ii59nc, Copie de lettres reçues par Rochat, décembre 1931.
[503] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Hack à Locard, 18 janvier 1933.
[504] *Ibid.*, Lettre de Rochat à Locard, 19 avril 1939.
[505] Paul Rochat, *Inch'Allah, c'était écrit. Les aventures d'un détective suisse*, Lausanne, Imprimerie de la Concorde, 1945, 255 p.
[506] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bethy Rochat à Locard, 25 février 1948.
[507] Félix Fayolle, *Un privé…*, *op. cit.*, p. 8.

promis que sa femme peut faire un "doctorat ès sciences criminelles" après un mois »[508]. Paul Rochat lui-même n'aurait fait qu'un passage-éclair au 35 de la rue Saint-Jean, brandissant désormais « un certificat que vous lui avez donné après deux jours de stage. En ce moment votre certificat est connu dans toute la Suisse… ». Söderman révèle alors ce que Bischoff et les autres membres de l'académie pensent de ces formations d'une durée extrêmement réduite : « quand j'étais à Vienne en octobre l'année dernière le vieux Popp m'a dit franchement qu'il savait très bien que pour être titularisé assistant au laboratoire de Lyon il suffisait de rester quelques mois ». Corollaire de cette légèreté de la formation lyonnaise, tous les anciens élèves voient la valeur de leurs travaux scientifiques remise en question : « Ça va faire une impression charmante chez Bischoff, De Rechter, van Ledden et les autres ! », « Je tremble quand je pense à vos collègues et comment ils vont nous juger. Je suis aussi docteur de l'Université de Lyon. Je suis devenu professeur agrégé de la faculté de Stockholm, parce que la faculté a accepté mon titre français. Mais si une jeune femme avec l'instruction d'une institutrice des écoles primaires peut obtenir un doctorat en quelques mois sur un seul sujet restreint, mon titre n'a aucune valeur »[509].

Locard désamorce le conflit assez facilement, réfutant les propos de Goddefroy qui aurait mal compris la situation. Dolly Rochat-Goretta était en effet venue au laboratoire demander un sujet de thèse sur la classification poroscopique : « Quand dans quelques mois elle aura abouti – si elle aboutit – je la présenterai à un professeur de la faculté des sciences qui verra si son travail peut être accepté »[510]. Cette défense semble fondée puisque fin mars Rochat-Goretta renonce en effet à « cette thèse précisément parce qu'elle exig[e] un trop long effort »[511]. De son côté, Goddefroy éprouve une forme de jalousie envers Rochat et sa nouvelle relation privilégiée avec Locard, critiquant ouvertement son procédé de transfert d'empreinte[512]. Le *quiproquo* permet néanmoins de révéler au grand jour la façon dont les membres de l'académie de criminalistique perçoivent la démocratisation à laquelle s'adonne leur collègue lyonnais. Celui-ci garde d'ailleurs le cap. Quelques mois plus tard, il accueille de nouveau Dolly Rochat-Goretta pour un stage sur les chiens de police, son mari menant ce type de recherches avec Zita et Chek[513]. Il accepte de préfacer son ouvrage sur *Les mémoires de Zita*[514], rendant hommage à « Cette élève [qui] est une de celles qui ont le plus brillamment gagné leur diplôme. Avec en cela, cette finesse qu'on ne trouve que chez les femmes ». En décembre 1936, Rochat-Goretta est même conviée à venir donner à Lyon une conférence sur les chiens policiers[515].

2. Une transmission efficace ?

Au-delà des critiques adressées à Locard sur le degré de transmission à adopter, il convient de s'interroger sur l'impact des actions menées. La question reste d'ailleurs débattue, ainsi Étienne Vergès

[508] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 3 mars 1931.
[509] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 26 mars 1931.
[510] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 12 mars 1931.
[511] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 31 mars 1931.
[512] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 6 septembre 1931.
[513] Paul Rochat, « Mes recherches avec Zita », *Détective*, n°341, 9 mai 1935, p. 7.
[514] Dolly Rochat-Goretta, *Les mémoires de Zita chienne de recherches*, Genève, Sonor Editeurs, s.d., 166 p.
[515] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 4 décembre 1936.

et Lara Khoury se sont récemment intéressés au cas des juges qui, du fait de leur formation, se « transforment »[516] parfois en scientifiques, certains se positionnant même contre les conclusions de l'expert. Dans le premier XX^e siècle, l'engagement de Locard semble d'autant plus réduit que peu de personnes en profitent réellement eu égard aux ambitions affichées. En matière d'enseignement policier par exemple, les rangs sont bien clairsemés. En 1920, après la furtive expérimentation d'une école de police lyonnaise, Locard invite les collègues intéressés à venir écouter les cours de criminalistique de l'Institut pratique de droit. « Un très petit nombre »[517] de policiers répond alors à l'appel et Locard ouvre par conséquent, dès 1924, ces cours aux élèves de l'I.M.L.[518] En 1935, suite aux démarches visant à instituer un diplôme de criminalistique, le secrétaire général pour la police annonce à Locard que les inspecteurs seront désormais obligés de venir aux cours de l'Institut pratique de droit, leurs notes administratives en dépendant. Un an plus tard, le directeur du laboratoire rappelle cette promesse au nouveau titulaire du secrétariat général, concédant simplement de n'imposer ces cours qu'aux nouveaux inspecteurs et gardiens de la paix ainsi qu'aux futurs secrétaires de police. L'enthousiasme semble partagé par l'ensemble des collègues puisque le commandant des gardiens de la paix suggère que « toutes les unités libres [puissent] y assister si elles le désirent »[519] alors qu'il était convenu, dans un premier temps du moins, que seul l'officier de paix chargé de l'instruction s'y rendrait. Un geste d'autant plus apprécié que les gardiens de la paix se méfient généralement de la Sûreté. La bonne volonté affichée par les uns et les autres ne produit néanmoins aucun résultat, se désespère le directeur du laboratoire en 1938 : « l'année dernière, malgré les ordres donnés, un seul policier a suivi les leçons »[520]. Dans ces conditions, Locard ne peut évidemment pas espérer transmettre grand-chose.

Balthazard et Bayle se trouvent confrontés au même problème à Paris. Le décret du 31 juillet 1920 met en place, au sein de l'université parisienne, un Institut de criminologie. Il faut encore quatre ans pour en définir les contours exacts avec un nouveau décret adopté le 25 juillet 1924[521]. Il s'agit ni plus ni moins de prendre en compte les mutations des trente dernières années puisqu'à côté du certificat de sciences pénales et du diplôme de médecine légale et psychiatrie existent désormais le certificat de science pénitentiaire et celui de police scientifique. Quatre sections sont chargées de former les étudiants parisiens, celle de police scientifique rassemblant « la police scientifique, les éléments de la médecine légale générale, les éléments de la médecine légale psychiatrique, les éléments du droit pénal général et de la procédure criminelle ». L'ancien et le nouveau directeur de l'Identité judiciaire héritent tous deux d'un enseignement spécifique dispensé chaque année sur deux mois. Les rares archives disponibles laissent entrevoir un centre de formation relativement modeste eu égard aux possibilités dont dispose habituellement la capitale. En 1931, huit étudiants – dont le mobilard lyonnais Mothet – décrochent

[516] Lara Khoury et Étienne Vergès, « Le traitement judiciaire de la preuve scientifique : une modélisation des attitudes du juge face à la connaissance scientifique en droit de la responsabilité civile », *Les Cahiers de droit*, vol. 53, n°3, sept. 2017, p. 543.
[517] A.D.M.L., 4M13, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 3 décembre 1936.
[518] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Étienne Martin, 4 décembre 1924.
[519] A.D.M.L., 4M13, Lettre du commandant des gardiens de la paix au secrétaire général pour la police de Lyon, 9 décembre 1936.
[520] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 26 novembre 1938.
[521] A.N., AJ/16/8377, Décret du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, 25 juillet 1924.

ainsi le brevet d'études de police scientifique[522]. Quatre ans plus tard, les directeurs des laboratoires lyonnais, marseillais et lillois rejoignent Bayle dans le comité d'administration, de même que les responsables des I.M.L. lyonnais et lillois, l'objectif étant de conférer une envergure nationale à un organisme initialement destiné au public parisien[523]. Il s'agit aussi de donner un cadre plus légal à ce qui se pratique déjà, à savoir les échanges d'étudiants. Début 1935, le laboratoire lyonnais avait par exemple accueilli en stage un élève bulgare pourtant inscrit à Paris[524].

L'ancienne section de police scientifique, qualifié d'Institut de criminalistique depuis l'arrêté ministériel du 29 juillet 1935, voit pourtant émerger un concurrent à ses portes. Le préfet de police Roger Langeron annonce en effet durant l'été la création d'une autre école technique de police criminelle « à l'usage des inspecteurs de la direction de la police judiciaire »[525], la formation de trois mois devant être complétée par un stage de trois mois. Ouvrant à la rentrée 1935, la nouvelle école – qui se résume finalement à un « petit amphithéâtre de la police judiciaire »[526] – compte parmi ses enseignants Charles Sannié, de fait partagé entre deux structures *a priori* concurrentes. Un échange de notes émanant de l'université parisienne dévoile toute l'étendue de l'*imbroglio* : « Demander au recteur s'il n'y aurait pas lieu de fondre ceci et l'institut de police scientifique de la faculté de médecine », « D'abord faire connaître à Langeron l'existence de notre institut », « Nous en reparlerons en octobre »[527]. L'institut de criminalistique ne fait en tout cas que vivoter si l'on en croit l'historique dressé par Louis Ducloux, patron de l'Interpol, en 1948. Locard lui proposant de créer un diplôme de police scientifique, l'ancien directeur de la P.J. parisienne remercie son « excellente initiative »[528] tout en lui faisant remarquer qu'une structure de formation nationale existe depuis 1935. Ne sachant pas son homologue lyonnais faire partie du comité d'administration, il explique que « cette organisation est demeurée au stade théorique et sa réalisation serait prochainement envisagée si les crédits budgétaires le permettent ». Ducloux encourage finalement Locard à demander la création d'un institut équivalent à Lyon en le rattachant, comme à Paris, à l'une des facultés. Précisons enfin qu'une Ecole technique de police criminelle avait été également instituée par l'amiral Bard, préfet de police de Paris, le 19 mars 1942, rue des Ursulins[529]. Que ce soit à Lyon ou à Paris, un véritable enseignement de criminalistique peine donc à s'imposer.

La déconvenue est également au rendez-vous avec certaines structures de formation privées, telle l'école d'experts en écriture ouverte en Inde par Russell Gregory Afzal. Après s'être mis d'accord avec ce dernier fin 1934, Locard lui adresse l'ensemble de ses cours courant 1935. Les premières inscriptions ne sont enregistrées qu'un an après et au compte-goutte : « À peu près 100 hommes nous ont écrit concernant ces leçons. Trois en ont presque payé le premier acompte »[530] confesse Afzal fin

[522] A.N., AJ/16/8191, Lettre du contrôleur général des services de recherches judiciaires au secrétaire de la faculté de médecine de Paris, 15 juin 1934.
[523] A.N., AJ/16/8377, Statuts de l'Institut de criminalistique de la faculté de médecine de Paris, s.d. [29 juillet 1935]
[524] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Dimitroff à Locard, 3 avril 1935.
[525] « Les détectives à l'école. M. Langeron crée des cours techniques de police criminelle », *Le Petit Journal*, 2 août 1935.
[526] « Une école de policiers s'ouvrira prochainement quai des Orfèvres », *Paris Soir*, 31 juillet 1935.
[527] A.N., 20010498/170, Echanges de mots sans auteurs ni dates sur une feuille volante.
[528] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Ducloux à Locard, 8 juin 1948.
[529] Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs (France, 1939-1945)*, Paris, Perrin, 2018, p. 905.
[530] A.M.L., 31ii89nc, Lettre d'Afzal à Locard, 18 novembre 1936.

1936 alors qu'il prévoyait initialement un millier de recrues tous les ans. La publicité assurée dans la presse[531] ne change guère la donne en raison de frais d'inscription « trop élevés »[532], les 200 roupies exigées représentant manifestement une trop grande dépense pour les étudiants indiens. Certains négocient même, avec succès, la somme à débourser[533]. La victoire du parti du Congrès n'arrange pas les affaires de l'école[534] qui végète, à tel point que Locard finit par ne plus recevoir aucune nouvelle. Fin 1938, il reçoit même le courrier de Kris'Nala Dalal, étudiant tout heureux d'avoir reçu le diplôme signé de la main de son maître… alors qu'il n'a « jamais rien signé »[535]. La duplicité d'Afzal reste incertaine, celui-ci envoyant bien un peu d'argent au directeur lyonnais[536]. Seule certitude, son formidable projet pédagogique d'école se révèle être une poudre de perlimpinpin.

Les autres chemins de la transmission peuvent également être sources de déception, notamment les plus modernes comme la T.S.F. À la fin des années 1920, un poste à galène complet de bonne qualité coûte environ 250 francs, les postes à lampe valant quant à eux jusqu'à 4 000 francs. La décennie suivante, le prix s'élève à 300 francs lorsque l'on tient compte du dispositif anti-parasite, de l'antenne, des lampes grillées et éventuellement d'un journal de programmes [537], l'investissement représentant tout de même dix jours de travail d'un ouvrier de province. En 1932, 10% des Français auraient ainsi accès à la T.S.F. puis 45% à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Cécile Méadel, qui a étudié cette question déterminante de la matérialité, nuance néanmoins ces chiffres en rappelant l'usage public de la radio : dans les cafés, un poste-récepteur est souvent mis à disposition des consommateurs, ce qui oblige néanmoins le tenancier du débit de boisson de s'acquitter d'une taxe deux fois plus élevée que la redevance pour usage privée. À l'échelle internationale, la France se serait ainsi équipée plus lentement que le reste des pays occidentaux comme les États-Unis. La télévision, le plus moderne des moyens de vulgarisation exploité par Locard, s'avère être aussi le moins accessible. Au début des années 1950, un modèle Radiola équivaut à sept mois de salaire d'un ouvrier, seulement 3 500 récepteurs sont recensés[538]. Au milieu de la décennie, les prix commencent à baisser avec l'arrivée de Ducretet, concurrent de Radiola, alors que les Français possèdent 150 000 postes. Les classes moyennes sont particulièrement bien représentées au contraire des professions libérales et cadres supérieurs. La démocratisation intervient surtout dans les années 1960 c'est-à-dire durant les dernières années d'existence de Locard, le nombre de récepteurs s'élevant à un million en 1958 contre dix en 1968[539]. Seuls 1% des foyers français sont équipés en 1954 contre 17% en 1960 et 70% en 1970[540].

Outre la proportion de bénéficiaires finalement assez réduite, se pose également le problème du devenir des savoirs et savoir-faire supposés être transmis. À quel point sont-ils intégrés ? Pour les

[531] *Ibid.*, Lettre d'Afzal à Locard, 6 janvier 1937.
[532] *Ibid.*, Lettre d'Afzal à Locard, 18 novembre 1936.
[533] *Ibid.*, Lettre d'Afzal à Locard, 14 avril 1936.
[534] *Ibid.*, Lettre d'Afzal à Locard, 15 juin 1937.
[535] *Ibid.*, Lettre de Locard à Afzal, 26 novembre 1938.
[536] *Ibid.*, Ordre de paiement d'Afzal à l'*Imperial Bank of India* pour Locard, 20 janvier 1937.
[537] Cécile Méadel, « Programmes… », *art. cit.*, p. 56.
[538] Monique Sauvage et Isabelle Veyrat-Masson, *Histoire de la télévision française*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2012, p. 43.
[539] *Ibid.*, p. 68.
[540] Isabelle Gaillard, « Télévision et chronologies », *Hypothèses*, 2004/1, p. 175 ; « L'équipement des Français en biens durables fin 1968 », *Economie et statistique*, n°3, juillet-août 1969, pp. 65-68.

détectives, la fragilité des acquisitions en matière de police scientifique semble évidente, la matière n'étant que secondaire en comparaison du reste de la formation. Psychologie, filature, criminologie et enquête complètent ainsi les leçons de technique dispensées par Locard à l'E.I.D. en 1931. Ashelbé, auteur probable de ces cours, montre d'ailleurs ses limites en ce qui concerne la criminologie, estimant essentiel d'enseigner que la basse pègre affectionne « Le quart de Vichy ou le Vittel menthe »[541]. Parmi les évaluations, l'un des exercices consiste à « Recherche[r] dans les journaux quelques exemples typiques de vols et [dire] dans quelle catégorie [se] class[ent] les criminels »[542], ce qui là encore laisse perplexe quant à la qualité de la formation. Pour jauger la qualité des élèves dans le domaine de la criminalistique, Locard demande pour sa part de « Recherche[r] des traces de roues – autos, bicyclettes, voitures – [et de] trouver le sens de la marche »[543] ce qui correspond bien au contenu du cours mais sert relativement peu en police technique. En 1931, seules deux expertises de traces de voitures[544] sont ainsi réalisées soit moins de 1% du volume total des affaires traitées[545]. En 1934, André Sohm – qui suit la formation de l'E.I.D. – signale également « en toute franchise, qu'il existe une grande lacune dans ces cours intéressant "la pratique" »[546], estimant probablement que les leçons s'écartent un peu trop de la réalité du terrain. Ces défauts, caractéristiques de l'enseignement à distance proposé aux détectives, ne disparaissent probablement pas avec la guerre. En 1961, l'ancien élève de l'école Hermès Bathily Cheich, aspirant à créer la première agence malienne de recherches, demande encore de l'aide à Locard après avoir « suppos[é] une erreur dans [s]a pratique »[547].

Chez les agents officiels du maintien de l'ordre, les cours de criminalistique et la possession d'une documentation professionnelle ne garantissent pas plus la bonne intégration des savoirs et savoir-faire. Les gardiens de la paix lyonnais n'avaient-ils pas déjà démontré leur incapacité à apprendre le jiu-jitsu au début du XX^{e} siècle ? Les leçons avaient « été suivies avec un certain intérêt et régularité pendant 5 ou 6 séances, puis les gardes s'en [étaient] désintéressés complètement à la suite d'accidents survenus dans les prises de corps (contusions et froissements de muscles). Pour des gardes ayant un caractère doux, les cours de jiu-jitsu sont pratiques […] mais cet exercice est dangereux pour des hommes d'un tempérament violent et enclins à saisir avec brutalité leurs adversaires »[548]. Dans les polices occidentales, la pratique sportive était pourtant considérée comme nécessaire depuis le dernier tiers du XIX^{e} siècle[549]. Dans le domaine de la criminalistique, les problèmes de la transmission se posent avec tout autant d'acuité, même pour la maréchaussée qui possède pourtant les *Instructions* dès 1920. Evoquant avec le procureur général d'Aix-en-Provence l'usage de cette brochure par les gendarmes de

[541] Archives personnelles de Pierre Locard, Cours de l'Ecole internationale de détectives et de reporters spécialisés, Criminologie, sans auteur, p. 3 de la deuxième leçon.
[542] *Ibid.*, p. 8 de la troisième leçon.
[543] *Ibid.*, Criminalistique, Edmond Locard, p. 7 de la deuxième leçon.
[544] Philippe Soulier, « Les forces de l'ordre face aux problèmes du contrôle routier dans la seconde moitié du XX^{e} siècle. Représentations et applications », *in* Anne Conchon, Laurence Montel et Céline Régnard (dir.), *Policer les mobilités (Europe-États-Unis, XVIII^{e}-XXI^{e} siècles)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018, pp. 165-182.
[545] A.M.L., statistique établie avec les registres 31ii107 et 31ii108. Deux affaires sur les 230 recensées.
[546] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Sohm à Locard, 14 mai 1934.
[547] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Cheich à Locard, 21 février 1961.
[548] *Ibid.*, Lettre du commandant du corps des gardiens de la paix lyonnais Revillet adressée au secrétaire général pour la police de Lyon, 22 octobre 1918.
[549] Haia Shpayer-Makov, *The Making of a policeman. A Social History of a Labour force in Metropolitan London (1829-1914)*, Aldershot, Ashgate, 2002, p. 230 avec le cricket et le football.

la 15e légion lyonnaise, Locard s'interroge : « peut-être n'y jettent-ils pas aussi souvent qu'il le faudrait un coup d'œil appliqué »[550] ? Lorsqu'un gendarme ardéchois, confronté à des empreintes digitales, lui demande en 1927 « toutes les instructions utiles à ce sujet »[551], le fait-il par manque de documentation ou par facilité, ne souhaitant pas s'embarrasser d'une lecture fastidieuse ?

À côté des paramètres humains que constituent volonté et rigueur se pose également le problème du matériel. Nombre de brigades ne sont en effet pas capables de relever les empreintes digitales et de faire voyager sans risque les pièces à conviction, alors même qu'elles disposent des *Instructions* de Locard. Un ami juriste de ce dernier, venant tout juste de se faire cambrioler sa maison de campagne roannaise, déplore ainsi : « J'ai fait isoler soigneusement par les gendarmes deux bouteilles de vin, l'une pleine, l'autre vide, un verre, et une lampe à pétrole avec son verre, sur lesquels doivent être relevées des empreintes digitales. Mais les gendarmes [ne sont] même pas outillés pour l'emballage en vue de l'expédition des objets à étudier »[552]. Certaines brigades réagissent et réclament l'achat de matériel, bien que la demande ne soit pas toujours couronnée de succès. En 1925, le chef d'escadron Picard en Moselle signale avoir « demandé il y a déjà plus de deux ans que la gendarmerie soit dotée d'un matériel lui permettant de relever les empreintes digitales lors de ses constatations, ce qui vaudrait à mon avis, aussi bien que la création d'un »[553] laboratoire de police scientifique à Metz. Locard conseille à d'autres brigades de se faire « prêter l'encre réglementaire » par les anthropométries carcérales[554]. En 1927, le juge de Vienne se renseigne même sur « le coût d'un appareil pour la prise des empreintes digitales », d'une taille raisonnable, afin de signaler au « capitaine de gendarmerie l'intérêt qu'il y aurait à ce que chacune des brigades soit munie d'un appareil de ce genre, les empreintes telles qu'elles sont relevées actuellement par les brigades étant généralement très défectueuses »[555]. Ce problème, récurrent, concerne également les commissaires de petites bourgades, tel celui de Saint-Flour « ne trouvant pas dans la région le matériel nécessaire à la prise des empreintes »[556]. En Algérie, autre marge de la police scientifique, le beau-frère de Félix Niépce – cousin de Locard – demande au nom de la brigade mobile de Tébessa « où [il] pourrai[t] [s]'adresser pour avoir tous les produits nécessaires à la révélation d'empreintes laissées par les auteurs de vols qualifiés ou crimes, tels que carbonates de plomb, bicarbonate de plomb etc, produits qui se trouvent difficilement en Algérie et qui sont d'une qualité inférieure »[557].

La question de la réception de l'enseignement se pose enfin au sein du laboratoire de police, même si le discours officiel jette un voile opaque sur les éventuels échecs. La disparité des mentions reçues pour le diplôme de criminalistique démontre que les élèves restent pleinement responsables de leur réussite. Lors de la première fournée de 1934, Rhodes obtient seulement bien, Rochat honorable et Stirling très honorable avec félicitations devant un jury composé de Pierre Garraud, Eugène Lambert et

[550] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur général d'Aix-en-Provence, 24 février 1923.
[551] A.M.L., 31ii56nc, Lettre du maréchal des logis de la brigade de Lussas à Locard, 30 novembre 1927.
[552] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Crochet à Locard, 20 décembre 1926.
[553] A.D.M., 304M31, Lettre du chef d'escadron Picard au préfet de Moselle, 31 mars 1925.
[554] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Locard au juge d'instruction de Valence, 18 juin 1934.
[555] *Ibid.*, Lettre du juge d'instruction de Vienne à Locard, 23 juin 1927.
[556] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du commissaire de Saint-Flour à Locard, 7 novembre 1941.
[557] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Lucien Fusero à Locard, 28 mai 1926.

Lucien Mayet[558]. Le cas du Chilien Osvaldo Miranda Pinto pose lui aussi question. Stagiaire de juin 1928 au mois de mai 1930[559], il réalise une thèse sur les dessins digitaux des chimpanzés. Or, selon Söderman ce travail « a été très mal reçu en Allemagne »[560], un échec finalement sans conséquence pour la réputation lyonnaise car « personne [ne le] connaît » au contraire de la femme de Rochat qui deviendrait « une quasi-docteure, qui ne connaît rien, dans le cœur de l'Europe »[561]. Stirling se montre tout autant dubitatif des qualités scientifiques de l'élève chilien de Locard[562]. Une remise en question paradoxale, « Miranda Pinto [ayant] fait preuve, pendant son stage, des plus excellentes qualités d'assiduité »[563] qui soient. Le stagiaire chilien est ainsi le « seul élève » à s'être présenté « pour suivre l'enseignement de technique policière de l'Institut pratique de droit »[564] pour l'année scolaire 1929. Locard choisit alors de « remplac[er] les conférences par les exercices pratiques » et, au mois de juin, propose la note de 18 pour le mémoire écrit de Miranda Pinto.

Dans quelle mesure Locard, ce pionnier de la transmission en matière de police scientifique, parvient-il à faire bouger les lignes ? Selon le témoignage de Léon Lerich en 1947, la magistrature reste hermétique aux efforts qu'il mène avec son homologue lyonnais, y compris à Paris : « Vous savez ce qui figure au programme : surtout l'étude attentive de l'annuaire, l'arpentage des antichambres... Les jeunes attachés de la Seine sont occupés toute la journée, et pendant des mois, à rédiger mécaniquement des réquisitoires de renvoi en flagrant délit, toujours les mêmes. D'autres font les "ronds de cuir" au ministère ; après quoi ils sont sacrés juges d'instruction, parce que étant à Paris, ils sont appuyés et que les postes de Juges d'instruction se donnent en principe aux gens appuyés »[565]. Cette absence d'éveil à la culture scientifique, poursuit Lerich, se paie ensuite dans les procès : « Après quoi, les magistrats aussi intelligemment préparés pourront infliger dix-huit mois de prison à un malheureux sous prétexte "qu'une empreinte digitale apposée à la peinture il y a trois mois serait effacée depuis longtemps, qu'une telle empreinte n'a pas pu être apposée qu'au moment du vol" (authentique et récent) ».

Du côté de l'Arme, certaines initiatives encourageantes lui sont rapportées. En 1927, le capitaine Naudin s'appuie sur ses diverses publications pour rédiger un fascicule professionnel, *L'enquête criminelle*[566]. En 1941, le lieutenant-colonel Bender, retraité de la gendarmerie de Bourg-en-Bresse lui signale « la mise au point d'une trousse de poche pour la prise des empreintes digitales en tout lieu »[567]. Parvenant à ses fins après avoir été « encouragé » par Locard, il sollicite désormais l'apostille de celui-ci pour présenter le prototype à Paris. En 1949, le lieutenant Dannaud se réjouit de sa visite lyonnaise et monte, à son retour dans le Calvados, « un petit laboratoire photographique et technique » dans son bureau. Heureux d'avoir déjà pu obtenir « quelques réussites », il envisage même « l'organisation dans

[558] A.M.L., 31ii53nc, Coupure de presse « Le diplôme de criminalistique est créé à Lyon », 7 mai 1934.
[559] A.M.L., 31ii57nc, Brouillon du certificat de stage de Locard en faveur d'Osvaldo Mirando Pinto, s.d. [peu après le 10 mai 1930, date de la fin du stage]
[560] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 3 mars 1931.
[561] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 26 mars 1931.
[562] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 31 août 1931.
[563] A.M.L., 31ii57nc, Brouillon du certificat de stage de Locard en faveur d'Osvaldo Mirando Pinto, s.d. [peu après le 10 mai 1930, date de la fin du stage]
[564] *Ibid.*, Lettre de Locard au secrétaire de la faculté de droit de Lyon, 27 mai 1929.
[565] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Lerich à Locard, 15 décembre 1947.
[566] Maurice Naudin, *L'enquête criminelle*, Limoges, Charles-Lavauzelle, 1927, 58 p.
[567] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bender à Locard, 27 octobre 1941.

notre arme de cours de police technique »[568]. Ces exemples épars confirment les frémissements déjà avérés avant la guerre, Laurent López signalant déjà pour cette période la dotation de certaines brigades en mallettes de criminalistique sur le modèle des valises utilisées à la préfecture de police[569].

Malgré les initiatives de Locard, le rapprochement entre police et gendarmerie reste compliqué. Les textes visant à régler les relations en matière de police judiciaire, telle la circulaire lilloise de 1950[570], sont autant des tentatives de rapprochement que des aveux d'échec. La gendarmerie manifeste régulièrement son agacement comme en 1976 au sujet de la diffusion de ses messages de recherche[571], ou en 1985 lorsqu'elle est dessaisie au profit de la police judiciaire à l'occasion de l'affaire Grégory[572]. La Sûreté nationale se crispe elle aussi régulièrement, pestant en 1963 contre « La création des "Services de rapprochements"[qui ne sont] que la plus récente manifestation des débordements de la gendarmerie sur les taches qui devraient rester uniquement du domaine des services de la Sûreté nationale. […] Ce n'est donc pas seulement la police judiciaire qui est menacée par cette concurrence, source de conflits irritants, mais tous les services de notre administration »[573]. Trois ans plus tard, un projet de réforme affirme même « que l'Arme a placé l'exercice de la police judiciaire au rang de ses préoccupations premières et a même calqué ses structures (brigades de recherches, Identité judiciaire, services de rapprochements, fichier) sur les nôtres pour nous concurrencer plus efficacement »[574].

Concernant la diffusion de la criminalistique, premier objectif de Locard, les initiatives essentiellement individuelles de l'entre-deux-guerres se muent en réforme globale dès 1945, les unités de recherche prêtant désormais main-forte aux brigades territoriales en matière de police judiciaire[575]. Ces nouvelles équipes, dont le travail devient rapidement indispensable[576], bénéficient d'une formation spécifique avec l'appui de la Sûreté nationale. En 1969, le service central de photographie et d'identité accueille ainsi les stagiaires des brigades de recherche à la demande du capitaine Brachet, directeur du cours technique de la gendarmerie. Les aspirants sont formés à l'étude des armes, munitions, textes dactylographiés et manuscrits ou encore aux portraits synthétiques comme la « photo robot »[577]. Le récent témoignage de René Valentin offre, pour sa part, un exemple de trajectoire individuelle. Souhaitant devenir officier, ce gendarme encaserné à Blois décide en 1963 de passer une capacité en droit. Son capitaine lui suggère alors une alternative pour parvenir à ses fins : « Vous n'avez qu'une chose à faire si vous ne voulez pas préparer une capacité en droit, me dit-il. Actuellement à l'institut des sciences criminelles de la faculté de Poitiers, il y a des cours de police scientifique. La gendarmerie n'y

[568] *Ibid.*, Lettre de Dannaud à Locard, 22 mai 1949.
[569] Laurent López, *La guerre…*, *op. cit.*, p. 406.
[570] A.N., 19940274/13, Circulaire du chef du S.R.P.J. de Lille aux commissaires centraux, aux commissaires de police et aux chefs de brigades de gendarmerie, 28 mars 1950.
[571] A.N., 19940274/13, Fiche sur la diffusion par la D.C.P.J. des messages de recherches émanant de la gendarmerie, par le colonel Prouteau chef du service technique de recherches judiciaires et documentation, 2 novembre 1976.
[572] Werner Wirtz, « Non aux coups fourrés ! », *Le Républicain lorrain*, 17 mars 1985.
[573] A.N., 19940274/13, Note du directeur des services de police judiciaire au directeur général de la Sûreté nationale, 8 mai 1963.
[574] A.N., 19910697/6 liasse 1, Projet de réforme sur l'unité de la police judiciaire, par Torniquet directeur des services de la police judiciaire, janvier 1966.
[575] Jean-Noël Luc, « Chronologie sommaire de l'histoire institutionnelle de la maréchaussée et de la gendarmerie (XVIII^{e}-XX^{e} siècles) », *Sociétés & Représentations*, 2003/2, n°16, pp. 37.
[576] Jacques Lannier, *Moi un gendarme*, Paris, Arthaud, 1977, p. 51.
[577] A.N., 19900271-1, Compte-rendu de Simonnet chef du service central de photographie et d'identité, 17 décembre 1969.

est pas représentée. Je vous y inscris, si vous acceptez. Les cours commencent immédiatement à l'école de Tours »[578]. Après avoir réussi sa première année de sciences criminelles en juillet 1964, il décide de poursuivre ses études pour décrocher « le certificat complet de criminologie ». Après avoir présenté un mémoire sur « les déviants pathologiques dans l'arrondissement de Blois » en 1965, chaperonné par le professeur de droit pénal Robert et le médecin légiste Vachet, il obtient finalement une mutation comme instructeur à l'école préparatoire de gendarmerie de Chaumont. Dans les années 1960 comme au début du XX^{e} siècle, la police scientifique sert donc surtout de ligne de démarcation entre officiers et subalternes[579].

En 1985, l'inspecteur-général de la police nationale Robert Mesini[580] s'inquiète désormais de l'émancipation de l'Arme : « Pendant longtemps, elle a fait appel aux S.R.P.J. pour tous ses besoins. Puis, poursuivant sa route solitaire dans le domaine plus général de la P.J., elle a formé ses propres spécialistes, ses services, ses fichiers… Elle fait encore appel pour certaines prestations aux laboratoires pour certaines taches complexes. Jusqu'à quand ? Pourquoi ne créerait-elle pas ses propres laboratoires ? Ainsi coexistent des services parallèles qui grèvent le budget de l'État »[581]. Le pas est franchi quelques mois plus tard. Gérard Charlot – chef des brigades de recherche – annonce lors du premier salon de P.T.S. à Lille en novembre 1988 que « La gendarmerie, qui n'a pas été associée à la modernisation [de la police judicaire], ne peut attendre et rester sur le quai de la gare. Nous avons décidé de faire un pas en avant »[582] en créant des laboratoires de P.T.S.

Le bilan de l'engagement éducatif de Locard auprès des femmes semble aussi difficile à établir. Interviewant l'une des assistantes de police tout juste nommée en juin 1937, un reporter du *Progrès* montre par son commentaire combien la route est encore longue vers la mise en place de véritables inspectrices : « C'est une brave fille, aux yeux intelligents. Comme disent les gosses de chez nous, une "bonne demoiselle". Une âme de Sherlock Holmès ? Certainement pas. Mais un cœur de maman »[583]. De même, dans les témoignages des anciens membres du laboratoire – tous des hommes – la présence des femmes est presque éludée. Söderman n'en évoque pas une seule dans son chapitre consacré aux « collègues »[584] alors que Maggie Guiral remplit, tout comme lui, la charge de secrétaire de rédaction de la *R.I.C.* Dans le premier numéro de cette dernière, Locard prend d'ailleurs la peine de les remercier tous deux dans son avant-propos[585]. Dans les années 1960, Marius Is se souvient parfaitement des collaborateurs de Locard mais évoque à peine « M^{lles} Negroz, Goutteport, etc »[586]. Non seulement les

[578] René Valentin, *C'était la gendarmerie de papa (1948-1986)*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 162.
[579] Laurent López, « La Belle Époque du fichage par les forces de l'ordre. Une révolution des pratiques identificatoires en question (début XX^{e} siècle) », *in* Peter Becker et Pierre Piazza (dir.), *Histoire des techniques d'identification, de contrôle et de surveillance des personnes (XIX^{e}-début XX^{e} siècle), workshop* tenu aux Archives nationales (site de Pierrefitte) les 12 et 13 décembre 2016. Lors de la discussion, López suggère que la persistance du portrait parlé au milieu du XX^{e} siècle s'expliquerait par la nécessité de conserver une démarcation entre sous-officiers et officiers.
[580] Robert Mesini, *Mémoire de flic*, Paris, Albin Michel, 1991, 266 p.
[581] A.N., 20040013/4, Rapport sur la gestion des laboratoires de police scientifique, adressé par Mesini au directeur de l'I.G.P.N. le 2 janvier 1986.
[582] Georges Marion, « La gendarmerie confirme ses ambitions en matière de police scientifique », *Le Monde*, 10 novembre 1988.
[583] *Le Progrès*, 3 juin 1937.
[584] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 39.
[585] Edmond Locard, « Avant-propos », *R.I.C.*, n°1, juillet 1929, p. 7.
[586] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Marius Is à Locard, 10 mars 1962.

femmes restent largement minoritaires au sein du laboratoire de police mais leur apport aux enquêtes et à la criminalistique en général ne semblent que modérément apprécié par leurs collègues.

La reconnaissance du travail effectué par les premières policières lyonnaises en tenue contribue probablement plus à la légitimation des femmes dans la fonction d'enquêtrices. Le 29 juin 1939, le procureur de la République de Lyon affirme ainsi au préfet du Rhône : « Il n'est pas douteux que les assistantes de police pénètrent plus aisément dans les foyers et se heurtent à moins de réticences que les agents et les inspecteurs de police. Elles me paraissent, d'autre part, tout spécialement qualifiées pour mener des enquêtes parfois délicates concernant les filles mineures. Mes services n'ont eu en définitive qu'à se louer de leur collaboration »[587]. La réforme des laboratoires de police en 1943 semble en tout cas rebattre les cartes en matière de présence féminine dans la police technique en offrant des exemples de recrutements féminins. En juillet 1944, la pharmacienne italienne Bruna Mercie-Commastri – naturalisée française quatre mois plus tôt – est ainsi engagée comme « agent spécial »[588] au laboratoire interrégional de Toulouse, un recrutement finalement remis en question lors de la restauration de l'ordre républicain quelques semaines plus tard.

3. Un passeur confronté à ses propres limites

Tout en étant un farouche partisan de la transmission, Locard reste animé par certaines convictions pouvant s'avérer être des freins. Issu d'un milieu bourgeois, passionné de littérature, il ne peut s'empêcher d'afficher l'étendue de sa culture dans certaines publications pourtant destinées au grand-public. La phrase « *Medicina ancilla justitiae*, disait le vieil adage »[589] ouvre ainsi un article proposé en 1934 dans les colonnes de *VU,* les lecteurs de cette feuille étant probablement peu coutumiers de telles entrées en matière. Plus généralement, Locard rechigne à sacrifier un texte sur l'autel de la simplification. En 1934, il essaie ainsi de convaincre Pierre Véry de conserver ses hautes exigences littéraires : « je ne suis pas du tout d'accord avec vos conseillers, ni peut-être avec vos éditeurs. Je ne crois pas qu'une forme lâchée soit un avantage vis-à-vis du grand public. La vente immédiate se fera aussi bien avec un livre bien écrit »[590].

À l'inverse, il se positionne très tôt en faveur d'un enseignement modeste pour les policiers, rejetant une formation trop large ou plutôt trop théorique. Cette prise de parti naît lors de la polémique opposant Reiss et Ottolenghi en 1906, affrontement lors duquel le premier s'était vu reprocher par le second l'exercice d'une « police empirique ». A Rome, les cours dispensés aux policiers se font effectivement en présence de détenus afin de mieux les étudier[591]. « Chercher à connaître le criminel et découvrir l'auteur d'un délit sont la même chose »[592] estime en effet Ottolenghi. Lorsqu'il présente en 1910 le premier bilan du laboratoire et le projet de formation policière associé, Locard affirme au

[587] Audrey Amraisse, *Des femmes…*, *op. cit.*, p. 132.
[588] A.D.H.G., 3319W8, Contrat d'engagement de Mercie-Commastri, 17 juillet 1944.
[589] Edmond Locard, « La médecine auxiliaire de la justice », *Vu*, n° 324, 30 mai 1934, p. 693.
[590] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard à Véry, 16 mars 1934.
[591] Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, p. 323.
[592] Salvatore Ottolenghi, « Polizia tecnica o polizia scientifica ? », « Polizia tecnica o polizia scientifica ? », *Boll. Polizia scientifica*, n°4, 1914, p. 184.

contraire vouloir « fournir à ceux des gardes et des agents qui en forment la demande l'enseignement technique et exclusivement pratique nécessaire », « Je sais d'ailleurs que les enseignements trop théoriques et trop étendus n'ont donné que des déceptions »[593]. En 1919, dans son manifeste *La police. Ce qu'elle est*, il n'en démord pas : « Apprendre à des carabiniers, ou même à des agents, les éléments assez poussés de psychologie ou de psychiatrie qu'il faut connaître pour remplir les fiches d'identité romaine me paraît une politique bien aventureuse », « Craignons pour le policier, qui est un homme de la rue, la science livresque, et ne lui montrons que la technique vivante, la science en action »[594]. Tout en restant immuable, cette conception n'échappe pas à certaines contradictions, ne serait-ce que la présence de cours de criminologie ou de psychologie aux côtés de ceux sur la criminalistique à l'E.I.D., mais la visée bien modeste de ces leçons a déjà été soulignée. Loin d'être spécifique à Locard, une telle vision des choses se retrouve chez d'autres criminalistes tel Söderman, constat on ne peut plus logique puisqu'il a été son élève. Dans le manuel co-écrit avec l'ancien inspecteur new-yorkais John O'Connell, le chimiste suédois affirme ainsi qu'il ne « faut pas faire de chaque policier un savant »[595].

Outre sa mesure en matière d'éducation policière, Locard se départit difficilement de sa réserve à l'égard du septième art. Il hérite en effet largement de l'extrême méfiance suscitée par le cinématographe à sa naissance. À côté des critiques purement médicales, telle la croyance dans les cinématophtalmies ou « troubles oculaires par cinéma »[596] du docteur bordelais Étienne Ginestous, se développe la peur des films exhibant la criminalité. La déviance s'affiche encore plus ostensiblement depuis 1908 et la sortie des premières aventures de Nick Carter, *Le Guet-apens*, par le directeur artistique Victorin Jasset[597]. Dans les années 1910, la contre-offensive des maisons rivales Pathé et Gaumont favorisent d'autant plus l'essor du cinéma-détective. Toutefois, rien de vraiment neuf, le discours alarmiste à l'égard de la littérature criminelle ne faisant que s'étendre au cinéma tout en s'amplifiant. Lorsqu'en 1913 Lacassagne lance un appel à « empêcher »[598] la reproduction cinématographique des criminels, il se fait donc chaudement applaudir par la communauté des médecins légistes. Son ami Raymond De Ryckère prend également la plume pour dénoncer la diffusion de *Zygomar, le roi des voleurs !* à Saint-Gilles, « [l']un des faubourgs les plus populeux »[599] de Bruxelles. S'appuyant sur le cri d'alarme déjà lancé par Emile Vinck, avocat à la cour d'appel, il s'interroge : « Savons-nous combien de cerveaux ont été déjà irrémédiablement abîmés, dans combien de mentalités a été semé le germe de la cruauté, du désir d'une célébrité de bandit ou d'escarpe ? ». Ces appels à la raison sont entendus puisque les restrictions légales se multiplient un peu partout en Europe comme en Italie, en Belgique ou en Allemagne, le préfet de police de Berlin von Jagow interdisant ainsi l'entrée des salles de cinéma aux enfants de moins de 14 ans[600].

[593] A.D.M.L., 4M9, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, sd [24 juin 1910].
[594] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, pp. 189-190.
[595] Harry Söderman et John O'Connell, *Manuel d'enquête criminelle moderne*, Paris, Payot, 1953 [éd. en 1935 en anglais], p. 393.
[596] « Les cinématophtalmies (troubles oculaires par cinéma) », *Gazette des hôpitaux de Toulouse*, 29 octobre 1910, p. 349.
[597] Dominique Kalifa, *Célérité…*, *op. cit.*, p. 6.
[598] Alexandre Lacassagne, « Des transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale de 1910 à 1912 », *A.A.C.*, 1913, p. 333.
[599] Raymond De Ryckère, « Lettre de Belgique. La loi sur la protection de l'enfance », *A.A.C.*, 1912, p. 941-942.
[600] *Id.*, « Lettre de Belgique. La légitime défense des agents de l'autorité », *A.A.C.*, 1913, p. 438.

À Lyon, le 17 juin 1912, Herriot prend lui aussi un arrêté interdisant la reproduction cinématographique des crimes, « cette publicité ne risque pas seulement de troubler l'ordre, mais elle est aussi un spectacle démoralisant ». Quelques jours plus tôt, le maire de Belley au nord de l'agglomération avait ouvert la voie[601]. La décision lyonnaise fait grand bruit, des recours sont toutefois tentés devant le conseil d'État mais sont rejetés fin 1912[602]. Une dizaine de jours après la circulaire ministérielle du 19 avril 1913, le préfet de police Hennion interdit lui aussi la reproduction cinématographique de « crimes récemment commis. La même prohibition s'applique également aux exécutions capitales, ainsi qu'aux spectacles répugnants ou barbares tels que les " hommes ratiers" »[603]. Dans la région lyonnaise, la réitération des interdictions *via* les circulaires préfectorales du 14 mars 1917 et du 19 août 1921 révèlent néanmoins les difficultés d'application de mesures visant aussi les films représentant des « romans policiers »[604]. Le témoignage du commissaire de la Bourse est à cet égard éloquent : « Les cinémas étant assez nombreux dans mon quartier (dix), il est difficile d'exercer une surveillance continuelle. Néanmoins, on peut admettre que dans la plupart des films "à épisodes", des scènes de crimes sont représentées. Mais elles n'ont plus autant le caractère immoral que certains films ou romans policiers montrant les moyens d'exécuter un crime avaient précédemment. Ces films, tirés pour la plupart de romans-feuilletons, représentent tous des scènes dramatiques, mais je ne sais si on doit leur attribuer le caractère immoral visé par vos circulaires »[605]. D'autres, comme le commissaire de la Croix-Rousse, adoptent une position plus radicale en soumettant chaque semaine à leur « visa le[s] programmes et le scénario des films qu'ils désirent projeter en public, en y joignant la fiche constatant le visa réglementaire de la commission d'examen de Paris »[606]. Les tergiversations s'observent d'ailleurs dans l'ensemble du territoire français, certaines municipalités varoises et le ministère de l'Instruction publique s'affrontant par exemple autour de la définition du concept d'ordre public[607].

Dans ce contexte de suspicion généralisée, Locard s'engage très tôt contre le cinéma et ses dérives. Dans son discours de réception à l'académie des sciences en 1919, il le présente comme le principal facteur de criminalité, largement devant les romans policiers : « Pendant que l'édition populaire la mettait à portée de toutes les mains, le cinématographe l'imposait aux regards. Je vois, presque chaque jour, de très jeunes hommes que de telles imaginations ont grisé, et à qui le feuilleton et le film, cette double école du crime, ont appris l'art d'anesthésier un voyageur, d'ouvrir une serrure avec un fer à friser ou de découper un coffre-fort avec un chalumeau »[608]. Avec le lancement du cinéma éducateur lyonnais dans les années 1920, il affectionne donc particulièrement intervenir sur « L'éducation morale et le cinématographe »[609], mettant ainsi en échec les effets délétères des mauvais films. Il fait parallèlement montre d'une grande méfiance à l'égard des fictions et passe, auprès des

[601] Renaud Chapelain, *Les cinémas…*, *op. cit.*, p. 157. Le 14 août 1915, le cinéma de la place de la Bascule à Villeurbanne, dirigé par Jean Viviant, est la première salle de l'agglomération lyonnaise à fermer.
[602] A.D.M.L., 4M484, Lettre du ministre de l'Intérieur au maire de Lyon, 4 novembre 1912.
[603] *Ibid.*, Note du préfet de police de Paris, 30 avril 1913.
[604] *Ibid.*, Arrêté du préfet du Rhône du 14 mars 1917.
[605] *Ibid.*, Lettre du commissaire de la Bourse au préfet du Rhône, 23 août 1921.
[606] *Ibid.*, Lettre du commissaire de la Croix-Rousse au secrétaire général pour la police, 30 août 1921.
[607] A.N., F^7 12847, Note sans auteur, 22 août 1921.
[608] Edmond Locard, *Les méthodes…*, *op. cit.*, p. 8.
[609] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Cauvin à Locard, 15 février 1928.

tenanciers de certaines salles, pour un homme hostile au grand écran : « les quelques mots que nous avons échangés m'ont prouvé que vous n'alliez pas fréquemment au cinéma et que vous le considériez toujours comme un art inférieur. Je voudrais essayer de vous faire changer d'avis »[610] propose Antoine Grange, évoquant notamment le succès du « petit bambin américain » Jackie Coogan dans *The Kid* et *Oliver Twist*. La ville de Lyon connaît à ce moment-là un moindre développement des salles de cinéma – 48 en 1919 puis 65 en 1923[611] – alors que dans des grandes villes comme Bordeaux et Marseille le *ratio* entre le nombre de places et d'habitants est deux fois plus élevé[612].

Si la position de Locard à l'égard de la littérature criminelle et du secret policier se métamorphose progressivement, il ne fait que lisser son discours sur le cinéma. En 1949, il estime ainsi que « La pire des écoles, c'est l'école de la sottise. Le cinématographe l'offre trop souvent aux spectateurs de tous âges. Mais quant à faire du cinématographe l'école du crime, il y a là une exagération déplorable »[613]. Deux ans après, il fait montre de la même ambivalence : « Non pas que lui non plus n'ait jamais suffi à déterminer une vocation reprochable. Mais je sais, de la façon la plus pertinente, qu'un certain nombre de malfaiteurs, et non des moins dangereux, y ont trouvé des conseils déplorables. Plusieurs fois, la police a vu appliquer, dans des cas trop réels, des méthodes d'agression ou de vol que le film avait représentées dans la semaine précédente. En particulier, les drames américains à épisodes ont eu une influence fâcheuse »[614]. Est-ce la raison de sa moindre implication que dans les autres médias populaires ? La suspicion à l'égard de la publicité du fait criminel demeure en effet vive après la guerre. Dans sa thèse de médecine consacrée à la délinquance juvénile, le Lyonnais André Gamet rédige une trentaine de lignes sur les effets du chômage contre 137 sur la nocivité du septième art[615]. À la fin des années 1950, la « publication licencieuse »[616] *Suspense* se retrouve interdite à la vente par l'Intérieur.

Au-delà de ces convictions *a priori* incompatibles avec le désir de transmettre, Locard n'échappe pas également au doute. La flamme de la formation ne vacille-t-elle pas quand il reçoit une mise en garde de Goddefroy au sujet d'Ashelbé en novembre 1930 ? Venant d'apprendre la collaboration de son ami lyonnais avec l'E.I.D., le détective belge lui écrit : « il faut prendre certaines précautions [car] j'ai gardé personnellement un très mauvais souvenir de ce particulier. Il aurait voulu un jour me faire marcher dans une affaire, en me disant : "Il faut marcher à la dure et lui mettre un pétard sous le nez !" Je lui ai dit que ce n'était pas tout à fait mon genre. Après avoir obtenu un résultat dans son affaire, il s'est refusé à me payer mes honoraires, sous prétexte que son client ne l'aurait pas réglé »[617]. Quelques jours plus tard, Bardon lui annonce qu'il vient de refuser de s'associer avec Ashelbé[618]. Pour des raisons financières, certes, mais le nom du détective parisien revient une fois de

[610] *Ibid.*, Lettre d'Antoine Grange à Locard, s.d. [début des années 1920]
[611] Renaud Chapelain, *Les cinéma…*, *op. cit.*, p. 146.
[612] *La cinématographie française*, n°427, janvier 1927.
[613] Edmond Locard, « La protection des mineurs contre le film », *Les Arts à Lyon*, 1er novembre 1949.
[614] *Id.*, *La défense…*, *op. cit.*, p. 9.
[615] Jean-Jacques Yvorel, « L'université et l'enfance délinquante : 1939-1945 », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 2000/3, p. 144.
[616] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Maurice Renault à Jean Boinet, 3 juillet 1957.
[617] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 14 novembre 1930.
[618] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Bardon à Locard, 1er décembre 1930.

plus sur le tapis. Dans les mois qui suivent, alors que Locard rencontre des problèmes avec le service comptable de l'E.I.D., il apprend qu'un groupe d'anciens élèves de l'école vient de se former, le Groupe des détectives de France conduit par Pierre-Henri Barbier et regroupant à peine six membres[619]. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une fronde à l'égard d'Ashelbé et de l'Association internationale des détectives qu'il dirige depuis sa fondation en 1929. Née le 8 décembre 1932 dans un petit local du faubourg Montmartre, le G.D.F. ne souhaite pas s'expliquer sur les raisons « répugn[antes] »[620] de son émancipation.

Le début des années 1930 voit en réalité la multiplication d'associations concurrentes dont les membres sont bien souvent passés par l'E.I.D. Ainsi, Rochat parvient à convaincre Goddefroy de rejoindre le Service secret européen auquel il appartient[621] tandis que Bardon et Adler font partie d'un autre groupe finalement dissout début 1935[622]. Or, Locard se rend compte assez rapidement que certaines de ces associations se réclament de sa présidence sans le lui avoir demandé, le G.D.F. et le Service secret européen entre autres[623]. Alerté par Léon Léoni[624] – ancien membre de la police judiciaire parisienne – et par René Faralicq[625] – ancien commissaire divisionnaire de la préfecture de police ayant monté son agence privée en 1927[626] –, il fait passer une annonce dans *Détective* selon laquelle « il n'est président-directeur d'aucun groupe de détectives privés ou de policiers amateurs, et qu'il décline toute responsabilité dans le cas où des groupements de ce genre se recommandent de lui »[627]. Il menace même Barbier de faire aussi « passe[r] une note dans Havas » et « [d']employer d'autres méthodes plus énergiques »[628]. Dirigeant déjà un service de police officiel, « Ce serait dans ma situation, tout à fait irrégulier »[629] précise-t-il. Alors qu'il avait réitéré sa participation à l'E.I.D. en janvier 1934, du bout des lèvres il est vrai[630], il finit par ne plus recevoir de nouvelles. Il découvre même qu'Ashelbé avait été poussé vers la sortie de la présidence de l'A.I.D. en 1935 et que, deux ans plus tard, ce groupe devenu assez moribond avait migré à Nice. C'est d'ailleurs à ce moment précis que l'A.I.D. s'oriente « vers la police scientifique »[631]. En somme, Locard comprend à quel point le monde des détectives constitue en réalité un panier de crabes, ce qui vaut quelques apartés étonnants de sa part : « l'immense majorité de ces messieurs constituent de plus beau ramassis de fripouilles »[632].

Des doutes, il en éprouve également lorsque l'ancien magistrat du Congo – Hoornaert – lui adresse le courrier assassin de l'été 1930. Alors que les archives du laboratoire ne contiennent habituellement que les copies de la correspondance active, la réponse originale a pour une fois été conservée. Du moins la première version. Après avoir fait taper le courrier, Locard – manifestement peu

[619] A.M.L., 31ii57, Lettre de Barbier à Locard, s.d.
[620] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Berbier à Locard, 14 décembre 1932.
[621] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 22 octobre 1934.
[622] *Ibid.*, Lettre de Locard à Goddefroy, 8 février 1935.
[623] A.M.L., 31ii92nc, Prospectus du Service secret européen, 3 septembre 1934.
[624] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Léoni à Locard, 22 mai 1934.
[625] *Ibid.*, Lettre de Faralicq à Locard, 23 mai 1934.
[626] Dominique Kalifa, *Naissance…*, *op. cit.*, p. 215.
[627] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Larique, 13 juin 1934.
[628] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Locard à Barbier, 13 juin 1934.
[629] *Ibid.*, Lettre de Locard à Barbier, 26 mai 1934.
[630] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Ashelbé, 3 janvier 1934.
[631] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Babacci Guérino à Locard, 31 juillet 1938.
[632] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Rigal, s.d. [peu après le 23 août *année illisible* 1922 peut-être]

sûr de son fait – a en effet rajouté plus d'une page manuscrite afin de compléter sa réponse. Dans la partie tapée, il concède savoir, « comme vous, le très sérieux danger des journaux traitant exclusivement d'affaires criminelles, et destinés au grand public » pour rajouter ensuite avoir tu « toute description pouvant être utilisée par les malfaiteurs »[633]. Dans quelle mesure les missives de cette nature altèrent-elles sa foi dans la vulgarisation par le biais de *Détective* ? Car il se met en retrait dès l'automne 1930. Alors que Goddefroy l'avertit de l'attaque en règle lancée par De Rechter contre les revues populaires au congrès de police criminelle d'Anvers, il lui annonce : « J'avais eu déjà les échos du congrès. Il y a plus de quinze jours qu'un magistrat m'avait écrit en me suppliant de ne plus écrire à *Détective*. Cela a coïncidé précisément avec ma retraite momentanée »[634].

La pression contraint donc Locard à prendre du recul. Alors qu'il annonce, en janvier 1931, ne pas savoir « encore [s'il] reprendr[a] une collaboration à *Détective* »[635], dès l'été il adresse à la rédaction de nouveaux « articles sur "les langages secrets" et "l'argot du milieu" »[636]. Il fait à nouveau un pas en arrière au mois de novembre, expliquant à Blok : « J'ai cessé de collaborer à *Détective* pour une série de raisons dont la meilleure est que j'avais tout mon temps pris par la préparation du *Traité de criminalistique* dont les deux premiers volumes sur les empreintes et les traces ont paru en juillet »[637]. L'été 1932, alors qu'il n'a toujours pas repris sa place à *Détective*, le conservateur de la bibliothèque municipale d'Alger se permet une remarque caustique au sujet de la feuille de Kessel, ce à quoi Locard répond : « En ce qui concerne *Détective*, c'est parce que nous sommes pleinement d'accord que j'ai cessé depuis longtemps d'y collaborer »[638]. Il épouse finalement les vues de son correspondant, probablement pour éviter toute polémique, ce qui procure l'impression d'avoir affaire à un homme dénué de conviction. Ses retours réguliers vers *Détective* démontrent le contraire, les pauses répétées trahissant néanmoins ses tergiversations.

D'ailleurs, la vulgarisation à laquelle s'adonne Locard le frustre tout autant qu'elle le questionne. Plus que la modification imposée de certains titres – ce qui ne l'affecte généralement pas – la pierre d'achoppement concerne surtout les régulières négociations sur le juste point d'équilibre entre scientificité et vulgarisation. Les deux problèmes se rejoignent parfois, comme en 1934 quand le titre « La criminalistique » se fait retoquer par les éditions Rieder : « Si vous voulez quelque chose qui frappe d'avantage le grand public, et semble plus clair, on pourrait mettre : "L'enquête criminelle et le laboratoire" ou bien "La science au service de la police", ou bien "La police et les méthodes scientifiques". Il est entendu que je m'en rapporte entièrement à vous pour le choix »[639]. Après un échange tout à fait serein, Rieder s'oriente vers la troisième proposition. Locard est donc bien conscient des exigences particulières de l'édition grand-public, il anticipe donc également les souhaits de Marius Larique au moment de reprendre sa chronique *La science contre le crime* dans *Détective* en 1939 :

[633] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Hoornaert, 26 juin 1930.
[634] *Ibid.*, Lettre de Locard à Goddefroy, 7 octobre 1930.
[635] *Ibid.*, Lettre de Locard à Kiskens, 12 janvier 1931.
[636] A.M.L., 31ii43nc, Lettre du secrétaire de rédaction de *Détective* à Locard, 4 août 1931.
[637] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Blok, 5 novembre 1931.
[638] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Victor Cornetz, 4 juillet 1932.
[639] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Locard au directeur commercial de Rieder, 28 mai 1934.

« Voici un article. Je souhaite qu'il ne vous paraisse pas trop technique, ni d'un style trop tendu »[640].

Il reste néanmoins difficile de trouver un terrain d'entente. En 1931, le directeur d'un centre d'information anglais est quelque peu contrit de la modestie du papier proposé : « ne pourriez-vous pas me faire un autre article un peu plus long et beaucoup plus technique expliquant la manière du travail [*sic*] qui peut intéresser le lecteur plus avancé dans la phase scientifique du problème »[641]. Quatre ans plus tard, c'est au tour du directeur littéraire de *La Nouvelle Revue Critique* de se montrer sceptique : « Sous sa seconde forme, *Le roman vécu de l'enquête criminelle*, je crains que vous n'adoptiez quelque peu une idée de vulgarisation systématique. Ne trouvez-vous pas que dans votre préface vous dites un peu que vous allez simplifier pour qu'ils comprennent. Vous traitez presque votre ouvrage de littérature de gare. C'est trop de modestie ou plutôt ce n'est pas ça »[642]. En 1938 à présent, une maison d'édition anglaise renonce à traduire et publier *La criminalistique à l'usage des gens du monde* car « ce travail n'a pas un attrait populaire assez important »[643]. Les auteurs d'ouvrages scientifiques se heurtent tous au même obstacle, tel ce médecin parisien pour lequel Locard rédige une préface et qui se rend chez Payot proposer son livre : « Pour allumer sa lanterne je lui fis lire votre "Préface". Cela ne lui suffisait pas. "Votre livre est-il traité scientifiquement ?". Pas trop, je donne la technique des crimes, mais en contenu, en vulgarisateur, en "anecdotier" comme dit M^{r} Locard »[644]. Robert Francotte, désireux de réaliser un film documentaire avec Locard après la Seconde Guerre mondiale, résume bien le jeu d'équilibriste auquel il faut se livrer : « je ne me fais aucune illusion sur les risques de la vulgarisation. Il faut ne pas être pédant sans cesser d'être exact. Être simple sans déformer ni devenir naïf. Il faut enfin savoir apporter un message (comme disent les Anglo-Saxons) sans être ennuyeux »[645].

Des regrets, Locard en manifeste, confessant par exemple avoir trop favorisé la vulgarisation au détriment du scientifique dans un courrier échangé en 1925 avec Maurice Garçon[646] : « Je suis sincèrement très reconnaissant du bel article que vous avez écrit au *Journal des débats* à l'occasion de mon dernier livre […]. Je me reproche d'avoir un peu trop poussé au pittoresque et d'avoir représenté les malfaiteurs sous un jour trop favorable. Il aurait fallu, pour être parfaitement exact, opposer aux brutes que sont les cambrioleurs et les meurtriers les rares escrocs, faussaires ou maîtres-chanteurs qui sont vraiment des intellectuels »[647]. La frustration est encore plus vive dans le domaine cinématographique, non à cause de sa réserve mais simplement du fait des nombreuses coupes dénaturant le discours. *Science et police* s'avère très décevant à cet égard, à tel point que Lepage et Reynaud suggèrent après sa sortie « d'utiliser le passage inexploité de "Science et police" qui a trait au musée et que nous sortirions, enrichi d'une introduction et d'une conclusion, sous le titre spectaculaire de "Musée du crime" »[648]. Il s'agirait ainsi de combler une énorme frustration de Locard pour lequel ce lieu « n'est point l'œuvre d'une vaine curiosité, mais un élément de travaux importants, et en outre le

[640] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Larique, 19 mai 1939.
[641] A.M.L., 31ii64nc, Lettre de Frederic Abbott à Locard, 31 janvier 1931.
[642] A.M.L., 31ii44nc, Lettre d'Alfred Keller à Locard, 21 mars 1935.
[643] A.M.L., 31ii86nc Lettre du *manager* de Hurst & Blacket LTD à Desvigne, 3 février 1938.
[644] A.M.L., 31ii47nc, Lettre sans auteur [illisible] à Locard, 22 mai 1929.
[645] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Robert Francotte à Locard, 15 juin 1948.
[646] Maurice Garçon, *Journal (1939-1945)*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, 704 p.
[647] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Garçon, 5 janvier 1925.
[648] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Reynaud à Locard, 2 janvier 1936.

lieu par excellence de l'enseignement professionnel »[649]. Cela n'enlève rien à la déception du directeur lyonnais qui affirme à Déchène « [qu']à part le défilé des pièces curieuses du musée de criminalistique, il est sans aucune valeur technique »[650]. Dépité, il conseille même à son interlocuteur québécois d'aller voir du côté « des films [du] service d'Identité judiciaire à Paris pour l'enseignement aux commissaires de police ». Alors qu'il est invité quelques années plus tard à participer au septième congrès du film scientifique, il n'assume toujours pas *Science et police*, déclarant « qu'aucun film n'a été réalisé sur les recherches et travaux du laboratoire de police ni sur mes travaux personnels »[651]. En 1964, la proposition cinématographique de Francis Lacassin dépend, pour sa part, des « "puissances" de la télévision » désireuses d'opérer « quelques coupures dans des explications jugées "trop didactiques" pour le téléspectateur de base… »[652].

Finalement, un décalage se crée bien souvent entre les aspirations de Locard et la position des diffuseurs. Dans le domaine de l'édition par exemple, rares sont les publications contentant à la fois le premier et les seconds. En dehors de *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, grand succès de librairie réédité à plusieurs reprises[653], ou du *Manuel de technique policière*, une sorte de condensé de sa méthode se vendant encore honorablement, entre 150 et 200 exemplaires annuels dix ans après sa sortie[654], les partenaires partagent des analyses bien différentes. À la fin des années 1920, les éditions Maloine déclarent ainsi être déçues de la vente pas « très brillante »[655] de *L'identification des récidivistes* alors qu'il s'agit du premier ouvrage d'ampleur de Locard. « Malgré tous nos efforts de publicité (ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par la feuille du catalogue ci-incluse) la vente d'une année varie entre 40 et 60 exemplaires »[656], précise le successeur de Norbert Maloine. *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être* est un échec cuisant selon Payot, un comble quand on s'imagine les répercussions de l'ouvrage dans le monde policier et judiciaire. Après la première année, « nous n'avons vendu que 150 exemplaires [déplore Gustave Payot en 1923], c'est pourquoi je vous demande de pouvoir mettre au pilon 2 000 exemplaires sur le solde, car les frais de magasinage sont devenus excessifs à Paris, et je considère que cet ouvrage, qui est malheureusement un brouillon pour moi, a de moins en moins de chance de se vendre »[657].

Enfin, le *Traité de criminalistique*, symbole à lui-seul de l'immense œuvre de Locard, est proposé à Payot sans succès dès 1925. « Nous désirons attendre [que le manuel] de Reiss soit épuisé avant de lancer un autre ouvrage sur un sujet identique », explique le représentant de Payot, avant de déplorer la récente parution du *Crime et les criminels* à *La Renaissance du Livre* : « Nous regrettons que vous ne nous ayez pas donné ce volume qui nous semble remarquablement fait et précisément destiné au grand public. Sa vente aurait sans doute couvert les pertes que nous avons subies avec le volume *La police* et aurait compensé les difficultés que nous rencontrons dans la vente du *Manuel de technique*

[649] Edmond Locard, *La police. Ce qu'elle est…*, *op. cit.*, p. 195.
[650] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Déchène, 21 avril 1936.
[651] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard à Georges Franju, 7 septembre 1945.
[652] *Ibid.*, Lettre de Lacassin à Locard, 9 octobre 1964.
[653] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Flammarion à Locard, 15 décembre 1932.
[654] *Ibid.*, Lettre du secrétariat de *Payot Paris* à Locard, 26 décembre 1933.
[655] *Ibid.*, Lettre du successeur de Norbert Maloine à Locard, 20 septembre 1929.
[656] *Ibid.*, Lettre du successeur de Norbert Maloine à Locard, 21 septembre 1925.
[657] *Ibid.*, Lettre de Gustave Payot à Locard, 5 octobre 1923.

policière »[658]. Cinq ans plus tard, Locard tente de nouveau sa chance en envoyant le manuscrit du premier volume, sans plus de réussite : « mais c'est terrible, plus de 1 000 pages. Vous m'aviez parlé de 500 pages. Et nous venons d'entrer dans une crise générale. Le chiffre de nos affaires a baissé de moitié. Trop gros de beaucoup, ce livre. Il faudrait le vendre plus de 100 fc. Et à un public de spécialiste. Je préfère passer la main »[659]. En janvier 1931, Locard annonce finalement « faire imprimer ce livre à Lyon » chez Desvigne « pour des raisons scientifiques »[660]. *A contrario*, *Policiers de romans et de laboratoires*, très courtisé à l'étranger pour des traductions et rééditions[661], ne satisfait guère son auteur : « C'est un livre d'un médiocre intérêt technique mais qui peut-être convertira quelques magistrats »[662].

Ces doutes n'empêchent néanmoins pas Locard de dispenser abondamment sa pensée et ses conseils. À tel point, d'ailleurs, qu'une question essentielle se pose : n'est-il animé que du seul et noble désir de transmettre ? Représentant de la mémoire familiale, Henri Locard affirme ainsi que son grand-père « aurait été l'un des personnages les mieux payés entre les deux guerres, il menait grand train à La Cigaline, recevant tous les dimanches : on y faisait bombance jusqu'après minuit »[663]. La question financière ne doit donc pas être écartée d'un simple revers de main. Nicolas Quinche évoque le sujet frontalement dans sa contribution à l'ouvrage collectif *Médiatiser la police*, et à juste titre, estimant que « la vulgarisation n'obéit pas qu'à des motifs désintéressés [car] il vulgarise aussi pour s'assurer un revenu complémentaire non négligeable »[664]. Bien sûr, les « entreprises » que sont les « chercheurs disposent d'un moyen beaucoup plus subtil que l'argent pour rendre compte du succès » signalent Bruno Latour et Steve Woolgar, soit « le nombre de coups de téléphones reçus, le fait que ses articles soient acceptés, l'intérêt dont d'autres font preuve pour son travail, le fait qu'on le croit plus facilement et qu'on l'écoute plus attentivement, le fait qu'on lui propose de meilleurs postes »[665]. Locard entretient néanmoins une relation des plus ambiguës avec l'argent, n'ayant pas embrassé sa profession pour les revenus associés mais négociant méthodiquement ses ouvrages, cours, conférences, interventions cinématographiques ou expertises. Lorsqu'Ashelbé lui propose de nouvelles leçons à l'E.I.D. en 1934, il accepte après avoir d'abord refusé, fixant lui-même sa rétribution : « En ce qui concerne le cours supérieur, toutes réflexions faites, je suis à votre disposition. Je demanderai à l'École 500 francs par leçon »[666]. Peu après, lors des négociations pour *Science et Police*, le producteur parisien Coutisson propose oralement au directeur lyonnais dix pour cent des futures recettes du film, le minimum étant fixé à 5 000 francs[667]. Au mois d'avril 1935, Locard se rappelle au bon souvenir du producteur qui se terre alors dans le silence[668]. Après de régulières relances jusqu'à l'automne, il apprend de la bouche du directeur lyonnais de Pathé-Nathan que les droits auraient été cédés à Nathan alors que « Coutisson ne

[658] *Ibid.*, Lettre du représentant de *Payot Paris* à Locard, 5 décembre 1925.
[659] *Ibid.*, Lettre du représentant de *Payot Paris* à Locard, 26 mars 1930.
[660] *Ibid.*, Lettre de Locard à *Payot Paris*, 5 janvier 1931.
[661] *Ibid.*, Lettre de Locard à Gustave Payot, 16 septembre 1932. Autorisation donnée de traduire *Policiers…* en bulgare.
[662] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Jouenne, 11 juin 1924.
[663] Henri Locard, entretien écrit du 30 décembre 2019.
[664] Nicolas Quinche, « Taire… », *art. cit.*, p. 32.
[665] Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, p. 218.
[666] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Ashelbé, 3 janvier 1934.
[667] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Coutisson, 15 septembre 1936.
[668] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard à Coutisson, 29 avril 1935.

m'a jamais versé un centime »[669]. Il ne laisse pas pour autant tomber. Un an plus tard, il engage Monget – une sorte de détective ou du moins de recouvreur de fonds – pour résoudre le problème : « Je crois que Coutisson est très peu solvable, mais le film a eu de très nombreuses représentations en France et à l'étranger, et la société exploitante est parfaitement solvable. Si vous voulez vous charger de cette affaire aux conditions habituelles, je vous enverrai les documents »[670].

La pugnacité dont fait preuve Locard dans cette affaire témoigne d'un rapport si particulier à l'argent qu'elle accrédite largement la thèse d'une course au gain, quel que soit le désir de transmission existant par ailleurs. La lecture des comptes personnels permet de mettre cette impression à l'épreuve des chiffres. Bien que les registres aillent de 1928 à 1947, la première année a été mise de côté, l'affection vocale dont souffrait alors Locard l'ayant alors contraint à suspendre ses cours, conférences et émissions radiodiffusées. Chaque premier trimestre a été ainsi analysé. L'appellation « indemnités regroupe tant l'indemnité trimestrielle puis mensuelle que ses pensions de guerre ou de la légion d'honneur. Cours, conférences, radio, cinéma, articles et livres constituent la « transmission ». Lors du premier trimestre de l'année 1929, les activités de passeur fournissent un complément de revenu certes non négligeable, pour reprendre l'expression de Quinche, mais bien marginal par rapport aux expertises.

Tableau n°11 : La part de la transmission dans les activités de Locard

	1929	1935	1941	1947
Indemnités	5 022	6 042	6 863	36 547
Expertises	40 323	57 706	29 440	432 961
Transmission	**8 064**	**8 940**	**695**	**21 560**
Total	*53 409*	*72 688*	*36 998*	*491 068*
	15,1 %	**12,3 %**	**1,9 %**	**4,4 %**

Source : Archives personnelles de Michel Stagnara, Registres de comptes pour les années 1929,1935, 1941 et 1947, données de chaque premier trimestre.

En outre, la part de la transmission s'étiole au fil du temps, la guerre accélérant le processus en plus de déstabiliser le système monétaire[671]. Les pourcentages des indemnités et de la transmission s'inversent même durant la période. Locard ne s'investit donc clairement pas pour l'argent même si sa quête perpétuelle de subsides questionne. Dans son mode de vie bourgeois, avec des domestiques gravitant autour de sa famille à La Cigaline, sa seule dépense hors-norme concerne les timbres, grande passion depuis l'âge de cinq ans. Tout en s'en faisant régulièrement envoyer par ses correspondants étrangers comme Riberio[672], il consacre un peu d'argent à ce poste de dépense. En 1939, lorsque Fernand Pirlet fonde une école de détectives à Bruxelles et lui demande de l'aide pour préparer les cours, Locard commence par refuser, « très gêné par la présence de l'école officielle de criminologie [de Bruxelles] avec laquelle je suis en relations »[673]. Il finit néanmoins par accepter, allégeant sa conscience d'une façon originale : « Je ne vous demande pas de rétributions. Je vous demanderai seulement de me procurer des timbres-poste belges neufs de préférence, pour ma collection qui me sert de base pour les

[669] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lepage, 3 décembre 1935.
[670] *Ibid.*, Lettre de Locard à Monget, 27 octobre 1936.
[671] Jérôme Blanc, « Pouvoirs et monnaie durant la Seconde Guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique », *HAL Archives Ouvertes*, juin 2008, p. 29.
[672] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Riberio, 4 septembre 1937.
[673] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Pirlet, 26 janvier 1939.

expertises philatéliques »[674]. En outre, après la mise de fonds initiale de 1910, il met régulièrement la main à la poche pour subvenir à certaines dépenses. En 1930, Joannès Desvigne – imprimeur de la *R.I.C.* – lui rappelle ainsi que « L'année 1929 (première de la revue) étant déficitaire, conformément à notre accord, il est convenu que vous nous verserez, à titre de participation à la perte, la somme de 5 000 francs »[675].

À côté de ces comptes d'apothicaire, certes nécessaires pour comprendre ce qui alimente la transmission, il faut rappeler une évidence : Locard est un passeur animé avant tout par la passion du récit. Preuve en est, il se montre plus royaliste que le roi en devançant les *desiderata* de Georges Kessel lors du lancement de *La science contre le crime* : « Voici mon premier article, avec les photographies. Je vous aurai une extrême reconnaissance de me dire avec la plus entière franchise si le ton convient, si ce n'est pas trop ennuyeux et s'il est trop long ou trop court. Je donne à la fin un aperçu du programme. Il est bien entendu qu'à partir du prochain article je pourrai abonder en anecdotes »[676]. Le mot est lâché. Son regret, précédemment cité, au sujet du « pittoresque », révèle avant tout et surtout la connaissance qu'il a de lui-même et de ses défauts. Il use certes des « stratégies de dramatisation »[677] pour mieux fixer le discours scientifique qu'il veut faire passer, la visée de captation et celle d'information étant imbriquées. Il s'enferme néanmoins souvent dans l'anecdote, dans l'extraordinaire, la morale finale ne venant que dans les ultimes minutes ou les dernières lignes, comme un vernis. En 1930, Locard dispense ainsi ses bons conseils au Suédois Yves Gylden s'apprêtant à publier un ouvrage sur le Chiffre : « Je crois que les exemples que vous avez donnés jusqu'ici ne sont pas trop circonstanciés. Si votre livre, et c'est tout-à-fait mon sentiment, ne doit pas s'adresser seulement aux décrypteurs professionnels mais au grand public, il faut que le lecteur ne se bute pas sur l'aridité des formules et trouve toutes les clartés désirables dans les exemples. Je crois même que si j'étais à votre place, je citerais quelques anecdotes choisies parmi les cas où j'aurai abouti à un résultat amusant »[678].

Plus passionné par l'art du discours que pieds et poings liés aux revenus générés par ses engagements médiatiques, Locard place-t-il réellement la transmission au sommet de ses valeurs ? La question mérite d'être posée puisqu'il commet effectivement une entorse au principe de la transmission en privilégiant la loyauté dans le cas très particulier de sa relation à Söderman. Lors de son départ en 1928, ce dernier passe un pacte avec son maître : « ne jamais admettre un autre stagiaire scandinave »[679] au laboratoire de Lyon afin de lui laisser la voie libre pour s'imposer au nord de l'Europe. Obsédé par la concurrence, Söderman écarte ainsi un adversaire potentiel quelques mois plus tard à savoir un pharmacien suédois désirant venir faire un stage lyonnais de « 8 à 10 jours » afin d'étudier la graphométrie : « Je lui ai répondu que nous étions en train de déménager à la faculté, que toute la maison était bouleversée, que nous avions un si grand nombre de stagiaires étrangers qu'il nous avait fallu en refuser plusieurs, que vous êtes parti pour les vacances etc etc ». « [I]l faut que vous lui

[674] *Ibid.*, Lettre de Locard à Pirlet, 2 février 1939.
[675] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Joannès Desvigne à Locard, 5 février 1930.
[676] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Georges Kessel, 21 janvier 1930.
[677] Patrick Charaudeau et Dominique Maigueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, 661 p.
[678] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Gylden, 10 juillet 1930.
[679] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 16 juillet 1928.

refusiez de faire son stage où je suis en danger comme expert en Scandinavie. Je me tiens à votre parole » insiste le criminaliste suédois. Un an plus tard, Locard renouvelle son engagement : « J'ai promis. Je tiendrai. Je n'ai aucune envie de faciliter la tâche à un concurrent qui travaille contre vous, où que ce soit en Scandinavie. Je vous ai seulement prévenu que si je refuse tout stagiaire ou tout assistant qui se propose, je n'ai pas le pouvoir de refuser un stagiaire officiellement envoyé par le ministre français des affaires étrangères. Car le laboratoire n'est pas un service privé, et je suis tout-de-même, dans une certaine mesure, sous la dépendance de l'administration »[680].

La situation se présente quelques mois plus tard, un stagiaire suédois restant en formation trois mois[681], mais en dehors de ce cas spécifique Locard reste effectivement inflexible, refusant plus tard un « médecin suédois ». Une fois solidement établi, Söderman assouplira sa position, envoyant lui-même un compatriote rue Saint-Jean[682]. Coutumier de telles stratégies, l'expert suédois tente également d'écarter un candidat à l'A.I.C. en février 1930, le Danois Tage-Jensen qui aurait « été renvoyé de sa situation non seulement pour des causes politiques mais principalement parce qu'il a[urait] joué en bourse ». Locard se voit ainsi conseiller d'écrire sans tarder à Türkel pour le prévenir. Un détail important est néanmoins apporté : « je ne vous cache pas que j'ai un intérêt personnel dans la chose. Je suis en passe de devenir l'expert en écriture aussi pour la police de Copenhague et il faut que je sois en bons termes avec le chef de la Sûreté »[683], à savoir Thorne Jacobsen qui serait par conséquent un bien meilleur candidat pour l'académie. Là-encore, Locard accepte de faire ce qu'il peut bien qu'il ne soit pas seul décisionnaire[684].

Finalement, le pacte conclu entre les deux hommes ne relève-t-il pas aussi d'une stratégie de Locard ? S'il se prive sur le moment de stagiaires scandinaves, attitude *a priori* dangereuse professionnellement, peut-être le fait-il en espérant avoir plus tard un retour sur investissement. C'est exactement ce qui se passe d'ailleurs puisque Söderman fonde début 1931 la revue *Nordisk kriminalteknisk tidsskrift*, confiant la rédaction au chef de la Sûreté d'Oslo, à celui de Copenhague et enfin à un chef de service de police finlandais pour que chaque pays scandinave soit représenté[685]. Imprimée dans les trois langues, cette revue s'associe avec celle de Locard, permettant à ce dernier de rayonner sur le nord de l'Europe alors qu'il s'agit d'une zone d'influence plutôt anglaise donc *a priori* défavorable aux intérêts français. Malgré tout, la fidélité semble bien être l'élément moteur des choix de Locard, bien avant tout intérêt propre. D'autres manifestations de cette fidélité peuvent être relevées, tel son soutien apporté à François Richard, le juge d'instruction désavoué de Tulle. Après lui avoir assuré d'un récit qui lui serait favorable en 1923[686], un article étant sous presse pour une revue scientifique, il le soutient dans son combat pour la réhabilitation. En juillet 1924, il se rapproche effectivement de Justin Godart et donc du garde des Sceaux, se montrant confiant pour la suite : « Je crois que vous

[680] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 10 avril 1929.
[681] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, s.d [fin 1929-début 1930].
[682] *Ibid.*, Carte de Söderman à Locard, s.d [entre 1931 et 1939].
[683] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 24 février 1930.
[684] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 28 février 1930.
[685] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 3 mars 1931.
[686] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Richard, 13 juin 1923.

pouvez compter sur lui »[687]. Après le désaveu de Tulle, Richard n'est pourtant plus en mesure de rendre la pareille.

Locard acquiert donc son statut de père fondateur par son œuvre de transmission, ce qui s'accorde avec son exceptionnelle réputation hors des frontières étudiée précédemment. Son engagement envers le siège et le parquet préfigure ainsi les ateliers que l'Ecole nationale de la magistrature consacre, chaque mois de juin, à la police technique et scientifique. Militant d'une police scientifique populaire, Locard n'a de cesse d'élargir le spectre des personnes concernées, quitte à s'aliéner certaines amitiés. Il fait même office de franc-tireur, la plupart de ses collègues criminalistes comme Bischoff rechignant à dispenser trop largement leur savoir. Proxénète de la police scientifique, il n'assume réellement ce positionnement qu'à partir des années 1930, c'est-à-dire au faîte de sa carrière. Si la prise de conscience d'une démoralisation des sociétés occidentales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale provoque de nouvelles réactions hostiles à une trop grande vulgarisation, Locard persiste et signe dans son choix.

Quoi de plus normal finalement pour l'élève de Lacassagne, autre père fondateur réputé pour avoir formé plus d'une centaine d'étudiant en médecine ? Une fois encore, l'héritage reçu au début du siècle s'avère essentiel dans la carrière de Locard. Une question se pose néanmoins : a-t-il lui aussi fait école ? Les deux trajectoires se rejoignent, ne serait-ce qu'à travers l'opposition. Si Lacassagne se dresse face à l'école italienne, Locard s'affirme dans sa lutte avec Paris, telle l'école de Nancy confrontée à celle de la Salpêtrière dans les années 1880[688]. Le pensionnaire du 35 de la rue Saint-Jean répond bien aux trois critères fixés par Martine Kaluszynski, soit un *leader*, une pensée et une revue. C'est également le cas pour le quatrième marqueur relevé par Edward Tiryakian, soit l'adossement à une institution universitaire au sens large, une structure propre aux aires métropolitaines[689]. D'autres pourraient néanmoins être rajoutés comme l'influence, la force de la formation ou la cohérence du groupe. Le dernier critère pourrait ainsi être discuté, les fidèles se rassemblant dans la chapelle locardienne semblant des plus dépareillés. Il suffit pour s'en rendre compte de lire les lettres de Söderman, dépité de voir des personnages comme Dolly Rochat-Goretta revendiquer eux aussi leur appartenance à la communauté. En outre, se pose le problème épineux de la postérité. Bien que précurseur, Locard ne fait que modérément bouger les lignes en ce qui concerne la transmission de la police scientifique en direction des gendarmes ou des femmes. Sans même adopter un champ de vision chronologique si large, parvient-il à transmettre son patrimoine à ses héritiers ? Rien n'est moins sûr comme le révèlent les dernières années de sa carrière et de sa vie.

[687] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à Richard, 2 juillet 1924.
[688] Jacqueline Carroy, « Jeux hypnotiques : Paris-Nancy fin de siècle », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°32, printemps 2018, pp. 73-97.
[689] Edward Tiryakian, « The significance of Schools in the development of Sociology », *in* W. E. Snizek, E. R. Fuhrmann et M. K. Miller (dir.), *Contemporary Issues in Theory and Research. A Metasociological Perspective*, Westport, Greenwood, 1979, pp. 211-233.

Chapitre VIII. Une œuvre en péril

I. Le déclin des dernières années

1. La Seconde Guerre mondiale, une brisure

Le conflit mondial marque en effet un sérieux coup d'arrêt pour Locard et son laboratoire. Le 11 septembre 1939, la plupart des préparateurs et assistants sont mobilisés, signale le directeur : « il ne reste que Duffaux, Chambon et moi. Bien entendu, le travail pour la police judiciaire est tombé aux environs de zéro. Mais nous avons de quoi nous occuper ailleurs, comme vous pouvez le penser. La *R.I.C.* cesse temporairement de paraître. Et on arrête l'impression du tome VII du *Traité* »[1]. Il ne peut pas « être réintégré comme commandant avec [s]es 62 ans, et c'est à [s]on poste civil de directeur du laboratoire »[2] qu'il doit rester. « Il faut se résigner. Les jeunes ont bien de la chance » confie-t-il à un ancien colonel anglais, tout aussi désireux de servir sous les drapeaux. Après la défaite et la démobilisation, la vie reprend son cours. Sans nouvelle, Söderman envisage l'hypothèse de la fermeture de la rue Saint-Jean en février 1941 : « Je pense très souvent à vous et à mes amis au laboratoire. Je ne sais même pas si le laboratoire existe encore, même pas si vous êtes encore tous là »[3]. Rassuré par la réponse de son ancien maître, il décide de lui rendre visite un an plus tard, constatant alors la diminution et la réorientation des activités, « Les préoccupations quotidiennes porta[nt] exclusivement sur la question de la nourriture et la plupart des arrestations [ayant] un rapport avec des affaires de marché noir »[4]. L'équipe vit désormais en vase clos, plus aucun « stagiaire ou assistant [n'étant autorisé] pendant la période des hostilités »[5]. Avec le départ de Chambon à la retraite début 1941[6], elle perd un pilier historique du laboratoire.

Les livres de comptes personnels de Locard, évoqués plus haut, donnent la mesure des perturbations provoqués par la guerre quant à ses activités habituelles. Ses missions officielles sont également réduites du fait de la loi sur les laboratoires de police interrégionaux. Émile Poux et son service photographique quittent la rue Saint-Jean pour rejoignent le S.R.I.J. rue Vauban[7]. Locard ne renonce pas pour autant à la photographie judiciaire, interprétant la loi à son avantage. Cet art dont les règles ont été définies par Bertillon et Reiss ne sert pas qu'à l'état des lieux, apanage désormais de la rue Vauban. Louis Besson, auxiliaire rattaché au laboratoire depuis le 1er janvier 1939, est désigné par Locard pour suivre une formation de photographie[8]. Secrétaire au cabinet de chimie, il est inscrit au concours de photographe en janvier 1944[9]. Trois semaines avant la libération de la ville, il demande au chef de la Sûreté de rappeler aux commissaires de quartier de « faire photographier les cadavres

[1] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Rhodes, 11 septembre 1939.
[2] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard au colonel Seguel, 1er décembre 1939.
[3] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 10 février 1941.
[4] Harry Söderman, *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, p. 36.
[5] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Hazes, 19 juin 1944.
[6] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 20 février 1941.
[7] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Madame Dalin, 28 août 1945.
[8] *Ibid.*, Lettre de Locard au chef de la P.J. de Lyon, 18 janvier 1946.
[9] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à la direction générale de la police nationale de Vichy, 4 janvier 1944.

inconnus déposés à l'I.M.L. le jour même où ils sont apportés », sans préciser toutefois quel service doit s'en charger. Il estime donc que la photographie judiciaire relève encore de ses attributions[10].

Seule embellie sous la grisaille de la Seconde Guerre mondiale, la formation. Locard parvient en effet à rouvrir son cours de criminalistique du jeudi après-midi dès le mois d'octobre 1940, les leçons ayant été suspendues après la déclaration de guerre[11]. À partir de 1941, il se voit également proposer une série de conférences annuelles dans la toute nouvelle école des commissaires de police. Avant même le début du conflit mondial, les responsables du maintien de l'ordre lyonnais avaient formulé un projet d'école nationale des polices d'État. Son élaboration avait été confiée à l'officier de paix Hottin, chargé depuis trois ans de former les gardiens de la ville[12]. En février 1939, le maire et le préfet du Rhône pouvaient ainsi adresser au ministère de l'Intérieur les modalités de ce projet « calqué sur ce qui existe à Lyon en matière d'instruction des gardiens de la paix »[13]. Dans quelle mesure cette initiative influence-t-elle la décision ministérielle du 28 septembre 1940 « [d']installation à Lyon d'une école de police »[14] destinée aux commissaires français ? Les premières expérimentations démarrent en tout cas peu de temps après puisque Locard les signale à un journaliste dès novembre 1940 : « Geo London m'avertit que la censure refuse tout article sur la très provisoire Ecole de police qui fonctionne actuellement. Je vous envoie cependant un article très général qui ne fait aucune allusion à ce qui se passe à l'Hôtel des Postes, demeure momentanée de l'école »[15]. Validé par la loi du 23 mois d'avril 1941[16], le projet prévoit l'ouverture des cours le 1er juillet 1941, le préfet du Rhône étant missionné pour choisir quatre professeurs parmi les commissaires compétents du département[17]. Locard est contacté durant l'été par le contre-amiral Charles Edmond Ven, nommé le 16 juin à la tête de l'école[18], pour assurer huit conférences annuelles[19]. Trop occupé par ses fonctions de direction pour être désigné enseignant à temps complet, il ne peut néanmoins pas rester étranger à cette nouvelle institution, la formation policière étant son cheval de bataille depuis de nombreuses années. Le contre-amiral Ven lui offre même de mettre à sa disposition une « voiture [qui] irait vous prendre et vous reconduire à l'endroit que vous voudrez bien me faire connaître »[20]. Cette dernière mesure s'avère d'autant plus nécessaire après l'invasion de la zone sud en novembre 1942 car des laissez-passer sont désormais nécessaires pour circuler dans l'agglomération, compliquant d'ailleurs un peu plus le travail de constats du laboratoire lyonnais[21]. Avec le doyen de la faculté de droit de Lyon et le commissaire divisionnaire Oswald, il rejoint les trois professeurs permanents : Louis Lambert pour la police judiciaire, « un peu

[10] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef de la Sûreté, 12 août 1944.
[11] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard au procureur de la République, 26 octobre 1940.
[12] A.D.M.L., 4M15, Lettre du maire de Lyon au préfet du Rhône, 8 février 1939.
[13] *Ibid.*, Projet d'école de police nationale de l'officier de paix Hottin.
[14] A.D.M.L., 182W87, Lettre du chef de la Sûreté au préfet du Rhône, 5 octobre 1940.
[15] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Bobenrieth, 5 novembre 1940.
[16] A.N., F7 15033, Rapport du contrôleur général Fernand Robineau au contrôleur général en chef, 10 mai 1945.
[17] A.D.M.L., 182W87, Lettre du secrétaire général pour la police nationale au préfet du Rhône, 31 mai 1941.
[18] *Ibid.*, Lettre du secrétaire général pour la police nationale au préfet du Rhône, 17 juin 1941.
[19] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Locard à Ven, 29 juillet 1941.
[20] *Ibid.*, Lettre de Ven à Locard, 16 avril 1943.
[21] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à l'intendant régional du maintien de l'ordre, 29 juin 1944.

vaniteux, manquant un peu de pratique, mais de la classe, de l'ardeur et un sens pédagogique », Henry Baudry pour les R.G. et enfin Borel pour la « tactique et technique policière »[22].

La Libération puis la restauration de l'ordre républicain ne changent pas fondamentalement la donne. Le 35 de la rue Saint-Jean connaît un regain d'activité selon son directeur : « Le laboratoire est toujours fort occupé. Et même de plus en plus. Car il y a eu après la Libération une recrudescence lamentable de criminalité. Les empoisonnements surtout ont été innombrables avec les poudres à doryphores. Il semble que cette crise se calme un peu. Mais il n'en est pas de même pour les lettres anonymes, ni pour les faux, et encore moins pour les cambriolages »[23]. Il peine toutefois à retrouver son dynamisme d'antan, ne serait-ce qu'à cause d'un personnel restreint. En 1945, Locard se plaint au service central de photographie et d'Identité judiciaire que « le décret constitutif des laboratoires de police n'est toujours pas appliqué à Lyon. Ce retard est gravement préjudiciable avec le bon fonctionnement du service parce qu'il est impossible de recruter les agents spéciaux »[24]. En effet, « Un décret de février 1941 portant organisation des laboratoires de police avait institué, pour chacun d'entre eux, deux à quatre places d'agents techniques ayant passé par l'enseignement supérieur et choisis par les directeurs de laboratoire »[25]. Quatre ans après la Libération, la loi de 1943 n'est toujours pas appliquée – car encore rejetée par le ministère des Finances – tandis qu'un arrêté ministériel ordonne de « cesser le recrutement des inspecteurs »[26]. Ainsi, Locard dispose de neuf hommes sous ses ordres en mai 1945, soit quatre inspecteurs et cinq auxiliaires[27]. Lors de son départ à la retraite en 1951, le chiffre est identique alors que l'activité s'est intensifiée[28]. L'équipe est néanmoins complétée par deux autres agents – Raymond Vaillant et René Deydier – en attente d'affectation à l'Identité judiciaire de la rue Vauban. Locard ne peut plus recruter personne, même le jeune chimiste Maurice Clairc, tout juste sorti de la Martinière en mai 1945, alors que Jacques Locard est l'unique « chimiste spécialisé »[29] du laboratoire.

Il doit donc se prêter au jeu des chaises musicales pour récupérer les meilleurs éléments de la police, ce qui l'oblige d'ailleurs au rappel régulier des règles[30]. En juillet 1945, il propose de réaffecter « Louis Besson sur le point d'être démobilisé », en échange de Marcel Bret « actuellement en congé maladie [et] qui n'a pas su durant plusieurs mois s'adapter à ses fonctions et dont la culture technique demeure insuffisante »[31]. La manœuvre réussit et, un an plus tard, il demande désormais la titularisation de cet agent « affecté au service photographique et à la chimie »[32]. Il peut compter à partir de 1947 sur le retour officiel des stagiaires étrangers, de nouveau autorisés à venir étudier en France[33]. En matière d'enseignement, Locard collabore toujours avec l'Institut pratique de droit et l'école de Saint-Cyr-au-

[22] Jean-Marc Berlière, *Polices des temps noirs (France, 1939-1945)*, Paris, Perrin, 2018, p. 265.
[23] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Louis Favre, 25 novembre 1948.
[24] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef du Service central de photographie et d'identité judiciaire, 7 août 1945.
[25] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Rigot, 27 novembre 1945.
[26] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Jean Grassaud, 24 juillet 1948.
[27] *Ibid.*, État nominatif du personnel du laboratoire par Edmond Locard, s.d. [demandé le 30 avril 1945]
[28] *Ibid.*, État nominatif du personnel du laboratoire par Jacques Locard, s.d. [1951 ou 1952]
[29] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 4 mai 1945.
[30] A.M.L., 31ii57nc, Note de service de Locard du 23 janvier 1946.
[31] *Ibid.*, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 6 juillet 1945.
[32] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au chef de la P.J. de Lyon, 11 janvier 1946.
[33] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à André Diserens, 25 août 1947.

Mont-d'Or. Désormais, il propose également « des leçons publiques de criminalistique et de psychologie criminelle au laboratoire […] suivies par des étudiants en droit, des stagiaires du parquet et des amateurs »[34]. Ces nouveaux cours, assurés bénévolement, compensent dans une certaine mesure la disparition du diplôme de criminalistique. Suspendu dès le début du conflit[35], ce certificat ne sera jamais rétabli malgré les propositions formulées à Ducloux – patron de l'Interpol – en 1948.

Comme l'atteste l'exemple de Louis Besson, un service photographique existe bel et bien de nouveau au laboratoire alors que la loi de 1943 l'avait en principe affecté aux S.R.I.J., Locard fait donc de la résistance. À la Libération, l'Identité judiciaire de la rue Vauban exploite pourtant ses nouvelles prérogatives en photographiant les corps découverts dans l'agglomération lyonnaise[36]. Pierre Mazel, délégué régional au mémorial de l'oppression – institution créée en septembre 1944 par le commissaire de la République Yves Farge[37] – et directeur de l'I.M.L. lyonnais[38] assiste aux opérations. De son côté, le laboratoire de police doit recentrer son travail sur les « expertises d'écriture, d'armes et de toxicologie »[39]. Furieux de ne plus être averti comme à la belle époque, Locard somme le commissaire central de la Sûreté urbaine Romeyer – qui reste son supérieur direct[40] – de monter au créneau pour obtenir l'harmonisation des enquêtes judicaires : « Vos commissaires et inspecteurs, de plus en plus, ont recours au laboratoire, et je m'en réjouis. Chaque jour on vient me demander des avis et consultations […] Mais 1) Il faudrait que nous fussions <u>constamment</u> avertis dès la découverte de crimes ou délits. Pour l'explosion dans une pâtisserie, la semaine dernière, le photographe a été averti à midi, et on a eu recours à Jacques Locard à 17h. L'explosion avait été signalée dès 8h à vos services. 2) […] que les commissaires ou inspecteurs, quand ils nous apportent des drogues, des taches ou des armes, ne les posent pas sur un coin de table sans dire de quoi il s'agit. […] Et puis tâchez qu'on nous rattache à la P.J. La situation actuelle est une moquerie »[41]. Romeyer ne dispose évidemment d'aucun pouvoir dans ce domaine.

Faute de pouvoir recruter du personnel, un effort de rééquipement est fourni. Alors qu'il avait demandé la mise à disposition d'une voiture « pour les constats dans la banlieue » dès le mois de février 1944, ayant parfois « jusqu'à 15 constats à pratiquer le même jour »[42], Locard obtient finalement gain de cause en novembre[43]. Le souvenir des récents méfaits de la « bande des Lyonnais et Stéphanois »[44] joue probablement en faveur de sa demande. Cinq ans plus tard, il convainc l'administration de lui attribuer également une camionnette, le chauffeur pouvant être « le gardien de la paix Treille, parce que j'aurais pu l'utiliser en dehors de son service spécial, comme aide à la chimie (pour le lavage de la verrerie qui

[34] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Georges Haffmann, 30 aout 1945.
[35] *Ibid.*, Lettre de Locard à Freddy Garanjoud, 22 mars 1942.
[36] A.D.M.L., 193W20, Lettre du procureur de la République de Lyon au préfet du Rhône, 30 octobre 1944.
[37] François-Jean Armorin, « Hôtel Lutetia ou les récits du Brouillard et de la Nuit », *Concorde : Hebdomadaire républicain, politique et littéraire*, 30 mai 1945, n° 16, p. 1.
[38] A.D.M.L., 4332W3, Note du secrétaire général pour la police de Lyon, 23 janvier 1945.
[39] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Malak Guirguess, 7 mai 1945.
[40] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à l'architecte en chef du département, 6 octobre 1948.
[41] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au commissaire central de la Sûreté urbaine, 4 juillet 1949.
[42] *Ibid.*, Lettre de Locard au commissaire divisionnaire Giraudet, 14 février 1944.
[43] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au chef du sevice régional de police de Sûreté, 17 novembre 1944.
[44] Bruno Fuligni, *Souvenirs de police. La France des faits divers et du crime vue par des policiers (1800-1939)*, Paris, Robert Laffont, 2016, p. 186. La bande avait fait parler d'elle à la fin des années 1930, l'expression « ennemi public n°1 » ayant été créée à cette occasion pour le jeune Emile Buisson.

prend beaucoup de temps) »[45]. La vulnérabilité de la Sûreté apparaît néanmoins au grand jour quand, le 28 avril 1945, une « bicyclette marque "Automoto" […] immatriculée au service de police sous le N°1417 [est] dérobée dans le couloir »[46] au nez et à la barbe des agents. Mise « à la disposition des inspecteurs chargés des opérations en ville et dans la banlieue »[47], elle reste introuvable deux mois plus tard.

Du côté des fournitures, il faut également pallier les restrictions d'après-guerre perturbant la bonne marche du service. En avril 1945, les expertises toxicologiques doivent être « suspendues faute d[e] produits »[48], le fournisseur lyonnais connaissant des soucis d'approvisionnement. Deux semaines plus tard, le laboratoire est désormais « en panne complète de produits photographiques. La Maison Lumière n'a[yant] plus rien et en particulier plus de plaques »[49], il demande donc au commissaire Sauzon du service central de photographie et l'Identité – toujours en fonction – de trouver une solution. Un an plus tard, ce même organe désormais dirigé par le commissaire André Guénon profite des nouvelles demandes lyonnaises pour obtenir « les listes types de matériel et de fournitures nécessaires à la bonne marche d'un laboratoire de police scientifique [afin] d'établir le prochain budget avec exactitude »[50]. Au lendemain de la guerre, Lyon sert donc d'étalon pour les laboratoires de police provinciaux. Locard profite également de la Libération pour suggérer l'acquisition d'un frigidaire, un objet au coût exorbitant de 40 000 francs mais indispensable car « nous ne pouvons pas conserver les sérums pour les analyses biologiques [ainsi que] les pièces anatomiques dans les affaires de toxicologie »[51] car « certains poisons, dont la recherche est particulièrement importante, comme les cyanures, la strychnine et d'une façon générale les alcaloïdes se décomposent rapidement si les pièces ne sont pas conservées à zéro degré »[52]. Les petites acquisitions se multiplient aussi : « J'apprends à l'occasion de la mise en train des voitures radiophoniques, qu'il existe un plan de Lyon au 2/1 000. Ce plan serait extrêmement utile pour les recherches et les opérations du laboratoire de police technique »[53], signale Locard en juin 1947.

La guerre brise toutefois la dynamique créative du laboratoire. La notion de « *path dependence* » ou « dépendance au sentier »[54], initialement forgée dans les milieux économiques dans les années 1980 pour être ensuite transposée au monde politique dans les années 1990, explique aussi l'impossibilité dans laquelle se trouve alors le laboratoire lyonnais pour se renouveler. Les nouvelles techniques existantes ne sont pas forcément adoptées, l'investissement nécessaire étant jugé trop grand. Enfin, l'âge vénérable de Locard, dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis au début du XX^{e} siècle, ne favorise pas la résilience du laboratoire. L'élan se situe désormais du côté de la rue Vauban. En octobre 1953, Pierre Chabot invente ainsi la « photo robot ». Formé par Locard dans les années 1930, il aurait eu

[45] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au directeur départemental des services de police du Rhône, 28 juin 1949.
[46] *Ibid.*, Lettre de Locard au directeur des services techniques, 25 mai 1945.
[47] *Ibid.*, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 23 juin 1945.
[48] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à la société Prolabo [nom incertain car la fin est coupée], 10 avril 1945.
[49] *Ibid.*, Lettre de Locard à Sauzon, 27 avril 1945.
[50] *Ibid.*, Lettre de Guénon à Jacques Locard, 14 juin 1946.
[51] *Ibid.*, Lettre de Locard à Sauzon, 26 septembre 1944.
[52] *Ibid.*, Lettre de Locard au chef du fichier central et du service photographique, 16 janvier 1945.
[53] *Ibid.*, Lettre de Locard au directeur du service du plan de Lyon, 19 juin 1947.
[54] Bruno Palier, « *Path dependence* (dépendance au chemin emprunté) », *in* Laurie Boussaget, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 2010 [3^{e} éd.], p. 411.

l'idée décisive une fois nommé à la tête du S.R.P.J. lyonnais : « mon projet se concrétisa plus ou moins consciemment, à partir d'un soir de 1952, où j'assistais à la projection, dans une salle de Lyon, d'un excellent film policier américain qui devait être, mais je ne puis l'affirmer, *La cité sans voiles*. Je fus frappé par une séquence qui exposait les conditions dans lesquelles, la police américaine, à partir de témoins, tentait, avec l'aide d'un dessinateur, de reconstituer le portrait synthétique d'un individu dont on possédait le signalement, mais dont on ignorait la personnalité »[55]. Jusque-là, les croquis de suspects étaient en effet privilégiés, comme dans l'affaire Bouvret à Marseille en 1930[56]. Quant au cinéma américain, tel *Follow me quietly* où le lieutenant Harry Grant fabrique un mannequin pour mieux identifier le meurtrier, il alimente régulièrement l'imagination policière[57]. L'invention de Chabot, contestée par un Parisien ayant présenté un équivalent au concours Lépine, inspirera quelques années plus tard le croquis robot[58]. Bien que l'article-témoignage de Chabot paru dans la *Revue internationale de police criminelle* ouvre par un hommage à son ancien maître, c'est bien l'Identité judicaire qui se voit ainsi honorée.

Graphoscope, hastoscope et synchrisiscope, scories de l'ancienne créativité lyonnaise, disparaissent progressivement des sources à partir de la guerre. Dès lors, Joseph Gambs gèle la production des deux premiers tandis que des propositions d'achats parviennent encore rue Saint-Jean. En 1947, l'ancien chef de l'identité judiciaire du Liban – Elie Chakmati[59] – et le greffier haïtien André Bistoury[60] souhaitent ainsi acquérir le graphoscope. Gambs caresse encore le doux espoir de reprendre la production[61]. Le départ à la retraite de Locard en 1951 met un terme définitif à ces aspirations. En 1970, lorsque l'inspecteur général de l'administration Pinatel effectue une tournée des cinq laboratoires de police scientifique français, aucun de ces instruments ne figure dans l'inventaire du laboratoire de Marseille[62].

Le cas lyonnais illustre bien la crise touchant l'ensemble des laboratoires de police français alors même que Paris récupère le siège de la C.I.P.C. Si en province certains agents continuent de croire en la criminalistique, tel le commissaire honoraire Pascal à Marseille affirmant vouloir « mettre [s]es lecteurs au courant de la Police Scientifique dont les procédés deviennent plus que jamais à l'ordre du jour »[63], le désenchantement touche les grands décisionnaires de la capitale. En 1947, Guyot annonce à Locard vouloir postuler pour le poste d'Ankara même s'il ne possède aucune compétence en criminalistique. Bien que relevant des renseignements généraux, il estime avoir ses chances face aux autres candidats parisiens, pour conclure : « Il est intéressant de noter que la Sûreté Nationale s'intéresse tout spécialement à son homologue turc alors qu'ici à la Direction générale il n'existe même pas une loupe ou un bec benzène, la police scientifique étant considérée comme ne pouvant fournir des preuves ayant

[55] Pierre Chabot, « La photo robot. Son expérience, sa technique, son avenir », *R.I.P.C.*, 30 mars 1956, p. 100.
[56] A.D.B.D.R., 2U2 1744, Croquis du suspect réalisé en 1929. Voir l'exposition *Pièces à convictions* sur le site aixois des archives départementales des Bouches-du-Rhône, du 9 septembre 2014 au 31 janvier 2015.
[57] *Follow me quietly*, film américain réalisé par le réalisateur Richard Fleischer, 1949.
[58] A.N., 19910697/6 liasse 2, Lettre de Roger Bur au préfet de police de Paris, 4 décembre 1979. Voir Richard Marlet, *Les experts mode d'emploi*, Lausanne, Favre, 2007, p. 103.
[59] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Chakmati à Locard, 26 février 1947.
[60] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Bistoury à Locard, 21 avril 1947.
[61] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Gambs à Locard, 19 mars 1947.
[62] A.N., 19900467/64, Rapport de Pinatel sur le laboratoire de Marseille adressé au Ministre de l'Intérieur, 14 décembre 1970.
[63] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Pascal à Locard, 18 mars 1944.

la valeur d'un témoignage de concierge »[64]. Du côté des magistrats français, le même dédain se manifeste. En 1947, le juge Lerich parle à Locard « [d']un substitut du Parquet de la Seine […] qui, il y a quelque temps me demandait "Un laboratoire de police ? Qu'est-ce que c'est ? Cela sert à quoi ?" (authentique) »[65]. À Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, bastion de la police scientifique, le professeur de droit Louis Lambert redonne toute sa force à la reine des preuves, à savoir l'aveu, comme en témoigne son traité de police judiciaire publié en 1945[66]. Le cinéma se fait également l'écho de ce désenchantement, le hasard étant présenté dans *Identité judiciaire* comme « l'un de vos plus actifs collaborateurs »[67]. Déconsidérés dans le territoire hexagonal, les laboratoires de police français jouissent d'une audience européenne des plus limitée si l'on en croit le chef de la police d'Amsterdam, surpris de ne recevoir aucune nouvelle française en 1950 : « Ici en Hollande, les éditeurs anglais, américains, allemands, autrichiens et suisses nous inondent de publications (surtout mensuelles) en anglais ou en allemand, mais hélas il nous parvient très peu de publications françaises, concernant les progrès de la criminalité ou traitant des cas policiers dont la connaissance est souvent de grand intérêt pour les policiers hollandais »[68]. L'Identité judiciaire de Paris mise à part, la situation semble même encore plus défavorable en province. En 1950, Locard annonce ainsi à Lerich que le laboratoire de Lille est fermé tandis que ceux de « Marseille et Toulouse sont à l'état embryonnaire »[69]. Enfin, l'ensemble des laboratoires situés au sud échappent désormais à l'influence lyonnaise.

La mort de Georges Giraud, survenue à la fin de l'été 1940[70], distend en effet les relations avec Alger. Son successeur n'est autre que Camille Simonin, le chef du laboratoire de médecine légale de Strasbourg, qui propose dès son arrivée « à la direction du parquet général et au rectorat [une] nouvelle organisation de l'identité judiciaire »[71]. Or, Simonin est épaulé par Henquel – ancien bras-droit de Giraud et chef de la brigade technique – ouvertement critique à l'égard de Locard selon Boukhoudmi, de passage à Alger en octobre 1941 : « Vous me parlez d'un traité de criminalistique que vous venez d'achever, je serais heureux de lire l'œuvre de mon maître (aurai-je cette chance) peut-être que je trouverai quelques choses pour me défendre, éléments avec lesquels je pourrai casser le nez à n'importe qui, comme je l'ai fait pour le directeur H. du laboratoire d'Alger. Oui, je lui ai cassé le nez avec une de vos œuvres, qu'il n'a pas su apprécier alors qu'il avait votre livre en main et ceci par jalousie. […] L'amitié et la sympathie étaient perdues, tant pis, je lui ai cassé le nez devant ses jeunes collaborateurs. J'avais défendu mon maître alors qu'il était critiqué à tort »[72]. Même si Henquel prend sa retraite peu après et bien que Simonin reste un allié, une telle altercation trahit l'existence de tensions. Avec la guerre, d'autres bastions lyonnais tombent également comme celui de Toulouse.

Avec la nomination de Charles Bernardin à la tête du tout nouveau laboratoire, le 7 avril 1944, Locard disposait d'un solide point d'ancrage dans le sud-ouest. Le 1er septembre, l'ancien expert

[64] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Guyot à Locard, 12 avril 1947.
[65] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Lerich à Locard, 15 décembre 1947.
[66] Richard Marlet, *Les experts entrent en scène*, Paris, First, 2017, p. 39.
[67] *Identité judicaire*, film français réalisé par Hervé Bromberger, 1951, 18min 7s.
[68] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Bax à Locard, 6 février 1950.
[69] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard à Lerich, 20 décembre 1950.
[70] André Tournade, « Mort de Georges Giraud », *La Dépêche algérienne*, 4 septembre 1940.
[71] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Simonin à Locard, 16 mai 1941.
[72] *Ibid.*, Lettre de Boukhoudmi à Locard, 25 octobre 1941.

chimiste est néanmoins victime de l'épuration administrative. Pierre Bertaux, tout juste nommé commissaire de la République en remplacement de Jean Cassou – blessé par les Allemands le 20 août –, décide de renvoyer l'ensemble du personnel de direction, probablement sous l'influence du secrétaire général pour la police Pogglioli. En effet, ce dernier se désespère depuis plusieurs semaines déjà de l'inactivité du laboratoire : « D'ores et déjà averti officiellement de sa nomination, le Dr Bernardin aurait pu, semble-t-il, commencer à s'occuper de l'organisation du laboratoire. Le 13 mai 1944, un arrêté ministériel dont ci-joint copie consacrerait sa nomination et le 1er juin 1944, un contrat était passé avec l'administration centrale l'engageant en qualité de Chef du Laboratoire. Or, des renseignements recueillis auprès du Service Régional du Matériel il résulte que les premiers travaux n'ont commencé à être exécutés que fin juillet », « C'est pourquoi, j'ai cru que la création du laboratoire ne verrait le jour que dans un avenir très éloigné [et] j'ai suspendu provisoirement la création du laboratoire et résilié les contrats du Docteur Bernardin et du Docteur Madrange »[73] son adjoint. Le protégé de Locard ne s'en laisse d'ailleurs pas conter et attaque la décision devant le conseil d'État, affirmant même avoir « saisi les pouvoirs publics de cette question », car c'est bien « grâce à ses démarches, à ses enquêtes minutieuses, et à ses travaux [que fut mise] sur pied la loi de 1943 portant création d'un service de police technique et instituant, entre autres dispositions un laboratoire de police scientifique dans les villes de Lyon, Marseille, Toulouse et Lille ». Bernardin aurait donc « été représenté à vos services comme étant un collaborateur », à tort puisqu'il aurait été résistant.

Bertaux écarte l'argument, présentant l'ancien directeur comme un « réactionnaire », ayant « peut-être […] rendu des services à des Résistants, comme beaucoup de Français d'ailleurs, mais [sans] figu[er] parmi les militants officiellement inscrits dans des réseaux ou organisations reconnues ». La révélation de Bernardin concernant la loi de 1943 confirme même ses soupçons : « Pour arriver à ce résultat, il lui a fallu toutefois de réels appuis dans les milieux ministériels de l'époque », « cela montre aussi que le Docteur Bernardin avait de réelles, sérieuses et puissantes relations dans les milieux du Gouvernement de Vichy ». Selon Bertaux, le principal motif du licenciement serait en réalité la compétence. Consulté par Pogglioli fin 1944 à propos du recrutement, Sannié de l'Identité judiciaire parisienne aurait mis en avant l'importance des titres. Raoul Madrange est finalement réengagé le 15 janvier 1945, retrouvant son poste de sous-directeur, tandis que la candidature de Bernardin à la tête du laboratoire est écartée au profit du physicien Charles Auvergnat[74], et ce malgré l'appui bienveillant du procureur de la République de Toulouse[75]. La révocation du 1er septembre 1944, tout en étant cassée par le conseil d'État le 27 décembre 1947[76], ne pourra de fait être réparée. Sommité de la police scientifique, Locard ne disparaît évidemment pas du paysage judiciaire toulousain. Ancien adjoint de Pogglioli et désormais secrétaire général pour la police, Sirinelli commande ainsi *La police scientifique* de Bischoff, le *Précis de criminologie* de Béroud et le *Manuel de technique policière* de Locard en janvier 1945 afin de « compléter la bibliothèque du laboratoire scientifique de la police créé récemment

[73] A.D.H.G., 3319W8, Rapport du commissaire de la République au sujet du pourvoi de Bernardin contre son arrêté du 1er septembre 1944.
[74] *Ibid.*, Lettre du préfet de Haute-Garonne au ministre de l'Intérieur, 21 mars 1949.
[75] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Bernardin à Locard, 9 janvier 1946.
[76] A.N., F4 3369, A.D.H.G., 3319W8, Annulation de l'arrêté du 1er septembre 2944 par le conseil d'État, 27 décembre 1947.

à Toulouse et qui va fonctionner très prochainement »[77]. Passé par la rue Saint-Jean, Bernardin aura donc assuré une plus grande influence lyonnaise sur Toulouse.

Le retour à la paix met également à mal le relais marseillais, Béroud étant lui aussi licencié. Or, le laboratoire installé dans les locaux de l'ancien évêché n'était ni plus ni moins qu'un *duplicata* du modèle lyonnais. Le matériel était sensiblement le même que rue Saint-Jean, d'où la présence d'un hastoscope dans l'inventaire établi en 1945[78]. Préoccupé par sa retraite, Béroud avait également découvert très tôt les contraintes liées à l'influence lyonnaise : « votre situation en qualité de directeur du laboratoire de police technique à Marseille n'est nullement celle d'un fonctionnaire. Elle est équivalente à celle de M. le docteur Locard à Lyon, et vous n'avez à percevoir ni l'indemnité de résidence ni à subir la retenue de 6% pour la retraite »[79]. Les salaires des deux directeurs étaient également alignés, avait rappelé Locard alors qu'un député du Rhône suggérait de relever l'indemnité trimestrielle : « un seul poste est assimilé à celui de Lyon : c'est celui de Marseille. Les traitements, fixés par arrêté ministériel de 1930, sont les mêmes dans les deux villes, soit 17 000 francs »[80]. Fin 1944, Béroud se lance dans la reconstruction du laboratoire, sévèrement atteint lors de « la libération de Marseille [avec] l'incendie de l'Hôtel de Police, installé dans les locaux de l'ancien évêché et, par voie de conséquence, la destruction du laboratoire de police technique. Le feu a détérioré les salles de physique de chimie et de photo, ainsi que les appareils et produits qu'elles renfermaient. Les fichiers et collections, la bibliothèque personnelle du directeur, comprenant plus de 600 ouvrages scientifiques, ont été anéantis, ainsi que le musée criminel et ses collections »[81].

En dépit de ces efforts, l'élève de Locard ne peut éviter la remise en question de son poste début 1945. Il avait réussi à écarter une première fois la menace en mars 1944. Le secrétariat général au maintien de l'ordre avait alors demandé à l'intendant de police de Marseille de sonder les milieux scientifiques de la ville au cas où Béroud ne fusse « pas désireux de poser sa candidature au nouveau poste de directeur de laboratoire »[82]. Mis sur la sellette une première fois, le directeur marseillais avait transmis sa candidature à l'intendant dès la fin du mois, le dossier arrivant à Vichy le 8 mai 1944. Unique postulant, il avait été confirmé à son poste lors d'une réunion tenue le 14 juin 1944. L'histoire bégaie début 1945 lorsque le secrétaire général pour la police marseillaise signale de nouveau au ministère la candidature de Béroud, prévoyant d'ailleurs la rémunération de celui-ci dans le budget prévisionnel. La Sûreté nationale demande pourtant, en retour, de proposer une nouvelle fois le poste aux milieux scientifiques marseillais en vue d'une vraie mise en concurrence. Le titulaire de la chaire de médecine légale marseillaise, Henri Ollivier, répond à l'appel début juin 1945. Il reçoit deux soutiens décisifs à travers le professeur Cornil – doyen de la faculté de médecine de Marseille – et Paul Haag – commissaire de la République, successeur de Raymond Aubrac depuis janvier 1945 – qui présente

[77] A.D.H.G., 3319W8, Lettre de Sirinelli à la librairie Payot de Paris, 18 janvier 1945.
[78] A.N., 1990459/26, Inventaire du matériel existant au laboratoire de police scientifique de Marseille par le chef du service central photographique et d'Identité, 24 octobre 1945.
[79] A.D.B.D.R., 4M16, Lettre du directeur de la Sûreté générale à Béroud, 8 décembre 1927.
[80] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au député Massimi, 22 novembre 1932.
[81] A.N., 1990459/26, Lettre du secrétaire général pour la police de Marseille au directeur de la Sûreté nationale, 18 décembre 1944.
[82] *Ibid.*, Rapport du contrôleur général Mercuri adressé au contrôleur général en chef de l'inspection générale des services et écoles de police, 7 juin 1948.

Béroud comme « un individu peu intéressant ». La commission des candidatures, tenue à Paris en novembre 1945, signale enfin au secrétaire général pour la police marseillaise « une note, contenant des renseignements de source très sûre, d'après laquelle le Dr Béroud aurait délivré des certificats de complaisance à des détenus de droit commun en vue de faciliter leur hospitalisation ». Confiant à l'ancienne 9e brigade mobile de Marseille le soin de contrôler l'information, le secrétaire général ne peut que constater après plusieurs mois d'enquête la véracité de l'accusation. L'affaire est dès lors entendue. Béroud se voit signifier sa révocation par l'arrêté du 7 mars 1947, décision effective un mois plus tard.

Le champ désormais libre, Ollivier offre au chef du service photographique et l'Identité « d'effectuer bénévolement les travaux de la compétence du laboratoire de police technique », une proposition évidemment acceptée mais prêtant le flanc à une contre-attaque de Béroud. Humilié par le camouflet qu'il vient de subir après vingt ans de service, ce dernier fait courir le bruit d'une éviction d'origine politique, dévoilant l'appartenance de son concurrent au parti communiste[83]. Une campagne de presse qu'Ollivier estime « inspirée par le Dr Béroud » commence à encenser l'ancien directeur aux dépens du nouveau présenté « sous un jour peu flatteur »[84]. En outre, l'élève de Locard reçoit le soutien des parquets marseillais et aixois, peu satisfaits d'être écartés de la boucle des discussions : « Si ces reproches n'ont pas été communiqués aux autorités judiciaires, c'est qu'ils ne sont pas fondés. Le Dr Béroud conserve donc toute leur confiance ». Du reste, l'ancien directeur est toujours inscrit sur la liste des experts, au contraire d'Ollivier. Le parquet marseillais, fer de lance de la fronde des magistrats, « autorise [même] le Dr Béroud à installer dans un local situé dans le couloir des juges d'instruction, un embryon de laboratoire, portant l'inscription suivante sur la porte : "Docteur Béroud, médecin légiste". C'est bien une façon de donner à penser, notamment aux gens de loi, aux fonctionnaires de police et aux inculpés que le Dr Béroud est officiellement le médecin légiste, le seul médecin légiste de Marseille », déplore en juin 1948 le contrôleur général Étienne Mercuri chargé de résoudre l'*imbroglio* marseillais. Une ligne de démarcation officieuse est désormais tracée, Ollivier étant sollicité par les services de police et Béroud par les magistrats. Toutefois, dès qu'une enquête de police vient à l'instruction en raison de son importance, c'est Béroud – installé dans une pièce du tribunal civil de Marseille – qui procède aux expertises complémentaires ordonnées par les juges, tandis que « Le rapport du Dr Ollivier figurera dans le dossier au même titre qu'un quelconque certificat rédigé par un médecin quelconque et dont on ne parlera que pour mémoire ».

Aussi invraisemblable que soit cette cohabitation, elle perdure jusqu'à la retraite de Béroud fin 1952. En 1950, Locard – au demeurant profondément anticommuniste – explique donc à ses correspondants que son ancien élève dirige un laboratoire semi-privé « indépendant de la police officielle »[85]. Les deux hommes restent proches, le premier faisant ainsi entrer le second à l'E.I.D.E.[86] Locard établit pourtant des relations tout à fait cordiales avec Ollivier, l'invitant à passer quelques jours rue Saint-Jean au mois de juillet 1950. « [T]rès heureux de cette prise de contact "inter-labo" », le

[83] A.M.L., 31ii55nc, Lettre d'Isnard à Locard, 11 avril 1947.
[84] A.N., 1990459/26, Rapport du contrôleur général Mercuri adressé au contrôleur général en chef de l'inspection générale des services et écoles de police, 7 juin 1948.
[85] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Asselin, 14 juin 1950.
[86] A.M.L., 31ii53nc, Prospectus de l'E.I.D.E., s.d. [vers 1950]

directeur marseillais affirme être « revenu de Lyon plein de fructueux enseignements qui [lui] seront des plus précieux pour la réalisation du laboratoire de Marseille pour lequel tout reste à faire puisque nous partons de zéro »[87]. Comme à Toulouse, Locard perd donc un appui stratégique mais conserve un certain rayonnement. L'affirmation selon laquelle le laboratoire marseillais repart de zéro est d'ailleurs loin d'être infondée comme le révèle la mise en retrait de Béroud en 1952. Au mois d'octobre, il commet l'erreur de trop en concluant à la mort naturelle d'une prostituée alors que le légionnaire en compagnie duquel elle avait été aperçue finit par « avou[er], sans difficulté, qu'il avait étranglé sa compagne d'un soir. Une contre-autopsie pratiquée par le P[r] Reboul de Lyon et le P[r] Mage de Montpellier devait confirmer le décès par strangulation »[88]. Désormais discrédité, Béroud quitte le palais de justice pour ouvrir un cabinet d'acupuncture. Il vend alors son matériel de laboratoire à la maison d'optique marseillaise Lafargues... qui le propose quelques semaines plus tard à Ollivier. Or, ce dernier se rend compte, après s'être décidé à acquérir ces instruments, qu'ils avaient appartenu au laboratoire de Marseille, soupçons confirmés par la maison lyonnaise Peter, fournisseur attitré dans l'entre-deux-guerres. Confondu, Béroud avoue avoir mis à profit l'incendie de l'Hôtel de Police pour fournir de fausses déclarations : « Je pensais – indique-t-il timidement – trouver ainsi l'occasion d'être dédommagé, dans une faible mesure de l'importante perte que j'ai subie de par la destruction de ma bibliothèque personnelle, évaluée à plusieurs centaines de mille francs ». S'engageant à rembourser le matériel vendu en 1944, il n'est finalement pas poursuivi : « L'affaire suscitera à Marseille une grosse émotion dans les milieux judiciaires et policiers, car si depuis janvier dernier le D[r] Béroud a été "omis" sur les listes d'experts […], il n'en subsiste pas moins qu'il a été durant 25 années, le collaborateur de la justice. Sa réputation avait dépassé le cadre régional […] et il sera, de ce fait, durant les 2 à 3 années à venir, appelé à témoigner aux assises ou en tribunaux de 1[ère] instance, pour des affaires qui sont actuellement en cours d'information. L'inculpation qui serait éventuellement retenue contre lui ne manquerait pas d'être exploitée et montée en épingle par les défenseurs. La justice et la police n'auraient rien à gagner », estime Mercuri, tout heureux d'avoir poussé au maintien d'Ollivier cinq ans plus tôt, quitte à faire perdurer le désordre marseillais. Maître de Béroud, Locard voit donc son image sérieusement écornée à partir de 1947 en plus de la relative perte d'influence qu'il subit dans le bassin marseillais.

À l'échelle internationale, il est confronté à un décrochage plus insidieux, l'article élogieux publié par l'un de ses élèves dans la revue genevoise de criminologie et de police technique en 1947 masquant quelque peu la réalité[89]. Cette même année, Abel Enjalbert – élève commissaire à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or – garde lui aussi le souvenir d'un homme « mondialement connu »[90]. Jouissant encore de la réputation d'avant-guerre, Locard fait encore figure de conseiller technique incontournable, et ce bien avant sa nomination officielle à l'Interpol en 1949. Dans une Allemagne en pleine reconstruction, le

[87] A.M.L., 31ii58nc, Carte d'Ollivier à Locard, 14 juillet 1950.
[88] A.N., 1990459/26, Rapport du contrôleur général Mercuri relatif au laboratoire de Marseille, 25 avril 1953.
[89] Oscar Fluckiger, « Le docteur Locard et ses méthodes scientifiques », *Revue de criminologie et de police technique*, juillet-septembre 1947, pp. 152-155.
[90] Interviews de policiers, Abel Enjalbert interrogé par René Lévy, 52min. 21s. ; Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Les récits de vie de policiers à l'IHESI-INHES : quatorze ans de recherches*, Paris, C.E.S.D.I.P., tome 2, 2005, p. 12.

commissaire Willy Finke souhaite ainsi lancer une troisième édition « allemande de "L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques" » dès 1946, « le moment serait propice en vue de l'absence complète sur le marché allemand de pareils livres », « On en a besoin d'autant plus que la police criminelle allemande vient d'être réorganisée »[91]. Ayant connu Locard en 1929, Finke avait été écarté des forces de l'ordre en 1943 en raison de son hostilité envers le parti nazi[92]. Trois ans plus tard, Louis Ducloux transmet à Lyon un appel à l'aide des graphologues hongrois Hanna Florian-Fischhof et Leslie Sulner, désireux de fonder un institut national d'expertise en écriture, car « durant environ dix ans le contexte de guerre nous avait empêché de prendre connaissance des innovations scientifiques, à l'exception des quelques découvertes apprises dans la littérature professionnelle »[93]. En 1948, Locard se voit même offrir de traduire en italien ses ouvrages sur l'expertise en écriture, même s'il concède en retour n'avoir « rien publié depuis la guerre, qu'une nouvelle édition du *Manuel* avec d'assez grandes coupures réclamées par l'éditeur pour raison d'économie »[94].

Alors que les restrictions touchent l'édition, il peine effectivement à proposer des nouveautés scientifiques. Déjà préfacier durant l'entre-deux-guerres[95], il développe un peu plus cette activité, facturant certaines de ses contributions[96]. Par ailleurs, sa position internationale est mise à mal. Le monde de la criminalistique connaissant un profond renouvellement, il perd certains de ses appuis comme Hans Schneickert, victime de la déportation des juifs allemands, il meurt dans un camp le 19 octobre 1944. En 1951, l'ancien détective privé Jean Ruhland affirme à son correspondant lyonnais que la guerre a assassiné la police scientifique allemande : « Songez que les plus connus des criminalistes de Berlin : D^{r} Hans Schneickert, directeur du laboratoire de police, D^{r} Ulrich Possehl[97], conseiller à la préfecture de police et Lothar Philipp, l'éminent criminaliste et chasseur d'espions économiques, ont disparu depuis 1945 et ont probablement terminé dans un camp de concentration en Russie (pourtant ils n'étaient pas des nazis). Il y a bien actuellement d'autres écrivains – inconnus jusqu'à présent – et qui n'auront jamais la classe des disparus »[98]. Locard peut néanmoins compter sur Bischoff et Söderman, deux criminalistes de l'ancien temps toujours aussi puissants, surtout le second. Chargé de former les polices norvégienne et danoise durant la guerre, il intègre l'Interpol en 1946[99]. Il s'implique dans la reconstitution des forces de l'ordre ouest-allemande dès 1948[100], devenant même conseiller technique

[91] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Finke à Locard, 29 septembre 1946.
[92] Richard F. Wetzell, *Inventing the Criminal. A History of German Criminology (1880-1945)*, Chapel Hill, University of North California Press, 2000, 376 p. ; Hubert Thüring, *Das neue Leben : Studien zu Litaratur und Biopolitik (1750-1938)*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 2012, p. 224 ; Christian Goeschel, *Suicide in Nazi Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 181.
[93] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Hanna Florian-Fischhof et Leslie Sulner à Locard, s.d. [transmise le 1er avril 1949 par Ducloux]
[94] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Romeo Reyneri à Locard, 3 août 1948.
[95] Lucas, *Criminal Paris*, 1926 ; Cirès, *Le crime et le suicide*, 1931 ; David, *Au pays savoyard*, 1932 ; Grancher, *Lyon la cendrée*, 1937 ; Pouradier, *Le général Pouradier*, 1938.
[96] Jouvet, *L'étrange faculté d'Antoine Santaille*, 1944 ; Marc Dubu, *Gilles de Rais. Magicien et sodomite*, 1945 ; André Pédron, *Matricule F34900 de Montluc*, 1946 ; Desgrandchamps, *Un de la nuit*, 1946 ; Gultzgof, *Le crime*, 1951 ; Evian, *Les poèmes du clochard noir*, 1952 ; Lavarenne, *Nous autres les gônes*, 1953 ; Dubois, *Science et idéologiques*, vers 1954 ; Castellanos, *Estigmas atavicos en dermopapiloscopia*, 1955 ; Dubois, *Ce qui ne doit pas être su de la condition humaine, libre arbitre et psychologie collective*, 1955 ; Degros, *Le Vieux Lyon*, 1956 ; Bouvery et Morel, *Aspects anthropologiques*, 1964.
[97] Hsi-Huey Liang, *The Berlin Police Force in the Weimar Republic*, Berkeley, University of California, 1970, p. 214.
[98] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Ruhland à Locard, 2 juillet 1951.
[99] Cedric Larsson, « Harry Söderman of Stockholm : Master Criminologist », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 1952, p. 14.
[100] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 21 mai 1948.

officiel de mars à décembre 1951 sur l'invitation du ministre de l'Intérieur Robert Lehr et du chancelier Konrad Adenauer[101].

Enfin, la revue et l'académie internationale de criminalistique ne survivent pas à la guerre, ce qui réduit considérablement l'influence de Locard. Pour la première, des démarches administratives sont pourtant engagées avant même la libération de Lyon le 3 septembre 1944. Le secrétaire général à la santé et à l'entraide informe alors Locard de la nécessité de « demander une nouvelle autorisation de faire paraître [ses] publications »[102]. La réponse se veut très stratégique, indiquant que la revue « publiait en toutes langues (mais avec une proportion d'environ 75% en français) », et que les « collaborateurs étaient les directeurs des laboratoires de police et les professeurs de criminalistique ou de criminologie des divers État européens et américains »[103]. Locard ne peut en effet pas révéler que nombre de lecteurs étaient allemands du fait de l'alliance initiale avec les *Archiv für Kriminalanthropologie* de Heindl, les deux feuilles étant les porte-voix officiels de l'académie de criminalistique. L'entreprise de restauration de la revue achoppe justement pour cette raison, affirme Jacques Locard, pleinement concerné puisqu'il assurait la fonction de rédacteur en chef : « un grand nombre de nos abonnés étaient Allemands et ainsi la majorité de notre clientèle a disparu »[104]. Le fils du criminaliste lyonnais indique un second problème rédhibitoire : « malgré ces difficultés, nous aurions peut-être essayé de reprendre la parution. Mais deux excellentes revues, l'une de Genève et l'autre de la Commission internationale de police criminelle ont été créées. Je m'y adresse moi-même pour publier des articles ». Faute d'avoir pu relancer assez tôt la revue de criminalistique, d'autres magazines de même nature ont donc été fondés, offrant de nouveaux espaces d'expression aux acteurs de la police scientifique.

L'espoir se maintient néanmoins jusqu'en 1948, de même que la confusion d'ailleurs. Maurice Muller de l'Institut de médecine légale et de médecine sociale de Lille s'interroge encore : « Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire parvenir le n°3 de la revue de criminologie de police technique, ce qui me permettra d'être en rapport avec l'éditeur pour abonner mon Institut. Une question se pose pour moi, c'est de savoir si cette revue […] est la continuation de votre revue criminalistique, ou au contraire, si vous avez l'intention de reprendre votre publication personnelle »[105]. Même s'il affirme « pens[er] toujours, avec Jacques Locard, reprendre la revue », le directeur semble désormais résigné : « vous connaissez les difficultés de notre aimable époque »[106]. De même que la Grande Guerre mit fin aux *Archives* de Lacassagne, le second conflit mondial emporta dans sa tombe la feuille du laboratoire de police lyonnais. De l'immédiat après-guerre à 1956, les demandes d'échange continuent pourtant d'affluer, preuve de l'audience notable dont jouissait la revue[107]. L'académie associée à cette dernière connaît le même sort funeste après son ultime réunion en 1938, et ce malgré les suppliques régulières

[101] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 295.
[102] A.M.L., 31i43nc, Lettre du secrétaire général à la santé publique et à l'entraide sociale à Locard, 4 septembre 1944.
[103] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au secrétaire général à la santé publique et à l'entraide sociale, 22 septembre 1944.
[104] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 17 mai 1949.
[105] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Müller à Locard, 3 février 1948.
[106] *Ibid.*, Lettre de Locard à Müller, 12 février 1948.
[107] *Ibid.*, Lettre du professeur Derobert [rédacteur en chef des *Annales de médecine légale et de criminologie*] à Locard, 5 avril 1956.

comme celle de Rhodes en 1945 : « j'espère que l'AIC sera reconstituée. Nous avons besoin comme jamais d'une société de ce genre »[108]. Elle « est sinon dissoute du moins en sommeil » annonce Jacques Locard en 1949, car « Là encore la disparition d'un grand nombre de collègues allemands et l'impossibilité des survivants pour se déplacer a empêché le professeur Bischoff toujours président de réunir les membres de l'académie »[109]. La page semble donc définitivement tournée.

2. Un mal plus ancien

Bien qu'il n'en ait pas conscience sur le moment, s'accrochant pour quelques années encore au vain espoir de restauration de l'ancien monde, Locard voit donc la police scientifique lui échapper. Pourtant, la rupture n'est qu'apparente, les premières lézardes apparaissant bien avant l'entrée dans le conflit mondial. Quelques mois plus tôt, son élève et chirologue Mangin-Balthazard est ainsi suspecté « [d']exercice illégal de la médecine »[110] à Paris et même frappé de deux ans d'interdiction du territoire suisse après avoir donné une conférence sur le sujet. « Sitôt après, il a été appréhendé et cuisiné comme un vulgaire malfaiteur durant plusieurs jours. L'intervention du consul de France à Lausanne n'a servi à rien. Après avoir été condamné à payer la somme de 112 francs suisses il a reçu son avis d'expulsion immédiate », indique Mutrux avant de préciser : « C'est effarant de constater combien leurs vues sont étroites et hostiles à tout ce qui leur est supérieur. Il paraît même (à titre confidentiel) que l'école de criminalistique lyonnaise n'est guère une référence. Mangin, prié de décliner les noms des policiers qu'il connaissait, a cité Carrel et moi-même. On a souri »[111]. Au-delà de la méfiance croissante à l'égard de la chirologie apparaît donc une forme d'hostilité à l'égard du laboratoire de la rue Saint-Jean, alors que la confédération helvétique constitue un bastion lyonnais traditionnel.

De façon encore plus révélatrice, l'A.I.C. vacille dès sa création, Locard reconnaissant en décembre 1929 « qu'il y a bien du retard et un peu de désordre dans cette maison toute neuve »[112]. Son désir de quitter sa fonction de co-directeur en octobre 1932 ne vient-il d'ailleurs que d'un manque de temps comme il le prétend ? Car il ne cache guère son scepticisme, par exemple vis-à-vis du processus d'intégration des nouveaux membres par trop dissuasif. Les réactions hostiles de certains de ses collègues de l'académie au sujet de la vulgarisation ou des détectives privés ne manquent pas non plus de l'irriter. À la mort de Türkel en avril 1933, la belle unité vole déjà en éclat. Le secrétariat, désormais vacant, est certes l'objet d'une lutte d'influence, mais celle-ci en vaut-elle finalement la peine ? L'académie fait en effet « figure de cadavre » selon Locard, témoin de son délitement : « je n'ai aucune nouvelle de Van Ledden, je crains que le cher Gorg Popp ne soit bien vieux et Bischoff n'a jamais eu un grand enthousiasme »[113].

Söderman, partageant les mêmes vues, se voit donc confier la tâche de sauver le navire en perdition : « il semble que nous ayons eu tort de maintenir le siège à Vienne puisque là-bas ils ne font

[108] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 7 septembre 1945.
[109] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 17 mai 1949.
[110] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Mutrux, 2 mai 1938.
[111] *Ibid.*, Lettre de Mutrux à Locard, 30 avril 1938.
[112] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 9 décembre 1929.
[113] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 15 novembre 1934.

absolument rien. Vous m'aviez écrit que vous aviez l'intention de vous en occuper. Vous me ferez un grand plaisir en me tenant au courant »[114]. En 1937, l'opération de sauvetage reprend à l'initiative de Locard et sous la conduite de Söderman, toujours prêt à assurer la fonction de secrétaire. « Pensez-vous toujours à l'académie internationale de criminalistique ? Avez-vous correspondu avec Popp ou avec Van Ledden ? Croyez-vous qu'il y ait quelque chose à entreprendre ? »[115], demande Locard, soucieux de redonner vie à l'institution que ce soit sous sa forme ancienne ou sous une nouvelle. Les efforts combinés des deux hommes semblent dès lors faire bouger les lignes. Söderman rallie à la cause le Belge Louwage et Locard travaille au corps Bischoff, même si le « gâteux »[116] Hulsebosch à Amsterdam ainsi que Heindl et Schultz à Vienne restent difficiles à convaincre. Toujours « léthargique »[117], l'académie semble avoir enfin une chance de redémarrer estiment Söderman, Bischoff, Louwage et Hulsebosch le 8 janvier à Bruxelles, Locard ne pouvant toutefois pas se joindre à eux[118]. Ils organisent ainsi le troisième congrès de l'institution à Lausanne en juillet 1938, un choix hautement symbolique puisque Bischoff doit recevoir à cette occasion la présidence d'Hulsebosch et Söderman le secrétariat détenu jusqu'ici par Schultz. Point essentiel, les statuts – si contraignants aux yeux de Locard et de tant d'autres membres – sont modifiés[119]. Le directeur du laboratoire lyonnais avait verrouillé, quelques jours plus tôt, le vote décisif, réclamant les procurations des membres absents. À Balthazard, Chavigny, Giraud ou Michaud, il avait déclaré « hautement désirable que leurs voix ne fussent pas perdues, « le nombre de Français faisant partie de l'académie [étant] extrêmement restreint »[120]… tout en affirmant à Rhodes et Mitchell qu'il était hors de question de gâcher les votes anglais[121]. L'académie finit donc par se réformer mais manifestement trop tard, incapable de se relever après la guerre.

La *R.I.C.*, tout aussi importante pour Locard du point de vue de la représentation internationale, n'attend pas la guerre pour donner des signes de faiblesse. Locard se doutait bien que la première année serait déficitaire, d'où les 5 000 francs de compensation prévus dans le contrat signé avec Desvigne. Destinées à un public de spécialistes, les revues professionnelles peinent toutes à trouver le point d'équilibre financier. En 1932, Locard confie encore à Türkel rencontrer « les plus extrêmes difficultés avec Desvigne en ce qui concerne les clichés. Comme c'est lui qui supporte le poids financier de la revue, et que naturellement, les bénéfices sont extrêmement petits, il tend à réduire autant qu'il peut les dépenses »[122]. Cette même année, le nombre d'abonnés sud-américains diminue d'ailleurs de façon conséquente, « L'augmentation du prix y est peut-être pour quelque chose »[123] estime Locard. La situation ne s'arrange guère au fil des années, à tel point que le graphologue roumain Henri Stahl prophétise « son décès »[124] en décembre 1938, ne l'ayant plus reçu depuis quelque temps. Le dernier

[114] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 10 septembre 1935.
[115] *Ibid.*, Lettre de Locard à Söderman, 15 janvier 1937.
[116] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 10 mars 1937.
[117] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Louwage à Locard, 14 octobre 1937.
[118] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Bischoff à Locard, 15 décembre 1937.
[119] *Ibid.*, Programme général du congrès international de criminalistique organisé à Lausanne du 22 au 24 juillet 1938, diffusé le 30 mars 1938.
[120] A.M.L., 31ii53nc, Lettres de Locard à Balthazard, Chavigny, Giraud et Michaud, 16 juillet 1938.
[121] *Ibid.*, Lettres de Locard à Rhodes et Mitchell, 16 juillet 1938.
[122] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Türkel, 29 décembre 1932.
[123] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à André Desvigne, 12 février 1932.
[124] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stahl à Locard, 13 décembre 1938.

numéro de l'année s'avère effectivement être l'ultime de la revue. Il est d'ailleurs tout à fait indigent, un seul article réalisé par Chavigny le composant contre cinq ou six habituellement[125]. Avec l'A.I.C., jamais plus réunie après le congrès de juillet 1938, Locard enregistre donc un autre revers important bien avant le début de la guerre. Loin d'être la cause du déclin, le conflit mondial n'aurait donc fait que l'accélérer.

Auteur pourtant incontournable dans l'univers de l'édition scientifique, Locard connaît d'autres déconvenues au même moment. Les premiers signaux d'alerte sont émis dès les années 1920. Alors que des libraires lyonnais lui signalent l'épuisement de *L'identification des récidivistes*, les éditions Maloine démentent : « Malgré tous nos efforts de publicité […] la vente d'une année varie entre 40 et 60 exemplaires. Nous ne saurions donc envisager à l'heure actuelle la publication d'une seconde édition »[126]. Quand Locard leur signale l'arrivée de la *R.I.C.* en septembre 1929, la réponse se veut tout aussi morose mais, cette fois, la responsabilité du directeur est directement évoquée : « La vente […] n'a malheureusement pas été très brillante. Il me reste exactement en ce moment 750 ex. de cet ouvrage. Les petits volumes que vous avez publiés sur le même sujet ont très certainement fait du tort à cet ouvrage »[127]. La modestie des ventes ne surprend guère, le premier ouvrage scientifique de Locard publié en 1909 étant d'une lecture ardue car destiné aux spécialistes. L'accusation de dispersion surprend un peu plus, en tout cas elle est nouvelle. Un an plus tard, le spectre de la redite revient dans un courrier de Georges Kessel, signalant « qu'il s'en remet entièrement » à Locard pour choisir le sujet de sa « nouvelle série d'articles » destiné à *Détective*, en l'occurrence l'expertise en écriture, tout en lui signalant si cela peut « être utile que "*Amazing Detective Tales*" de New York publie dans son numéro d'octobre un article signé de vous : "*The most dangerous of forgeries*" »[128]. Une manière subtile pour Kessel de signifier sa crainte d'une simple réplique, mais il ne s'agit que de prévenir.

Des remontrances plus marquées se multiplient ensuite. En décembre 1933, Locard propose ainsi à Payot de rééditer le *Manuel de technique policière*. En l'absence de l'éditeur, le secrétaire lui confirme le prochain épuisement des 3 000 exemplaires imprimés en mai 1923 tout en soulignant trois difficultés : dix ans ont été nécessaires pour tout vendre, un délai fort long vu les frais de stockage, seuls 150 à 200 exemplaires annuels sont vendus et enfin la maison imprime désormais en *in-octavo* ce qui impliquerait de repenser complètement l'ouvrage. « Voyez-vous un moyen de relancer une nouvelle édition dans ce nouveau format, par exemple en y annonçant des modifications importantes, l'apport de choses nouvelles… Je pense que de cette façon M. Payot s'y intéresserait beaucoup plus que s'il fallait le refaire tel quel »[129]. L'auteur donne son accord de principe et envoie le tapuscrit quelques semaines plus tard. Le 20 mars 1934, Gustave Payot lui transmet le compte-rendu assassin du relecteur : ce dernier « alarmé m'envoie immédiatement son premier rapport que je vous transmets tel quel. Je suis profondément ennuyé si réellement vous n'avez pas mis au point votre "Manuel" pour la nouvelle

[125] Paul Chavigny, « Les expertises de section du bois particulièrement dans les cas de mutilation d'arbres fruitiers », *R.I.C.*, n°10, 1938, pp. 451-488.
[126] A.M.L., 31ii44nc, Lettre des éditions Maloine à Locard, 21 septembre 1925.
[127] *Ibid.*, Lettre des éditions Maloine à Locard, 20 septembre 1929.
[128] A.M.L., 31ii43nc, Lettre du secrétaire de Kessel à Locard, 24 septembre 1930.
[129] A.M.L., 31ii44nc, Lettre du secrétaire de *Payot-Paris* à Locard, 26 décembre 1933.

édition, car ce livre va me coûter très cher et sera d'une vente dans ce cas très difficile »[130]. Pris en flagrant délit, Locard ne peut lui opposer que l'ironie : « Je suis obligé de reconnaître – mais ce n'est hélas pas une découverte – que je n'entends rien à la criminalistique, et que j'ignore tout de son évolution et de ses progrès. C'est sûrement parce que je ne m'en suis jamais occupé et que je ne connais cette discipline que par ouï dire. Dans ces conditions il est trop évident que ce livre est invendable, et j'en suis désespéré pour vous »[131]. Travaillant avec le criminaliste lyonnais depuis plus de dix ans et connaissant sa capacité à vendre, l'éditeur parisien choisit de courber l'échine, non sans annoncer le fiasco à venir : « Je vais le publier tel quel. J'y perdrai un peu d'argent car on l'achètera moins, vous y perdrez un peu de prestige car on s'apercevra qu'il est périmé. Tant pis pour nous deux »[132].

Deux mois plus tard, ce sont désormais les éditions Rieder qui signalent la redondance des publications, de façon beaucoup plus diplomatique néanmoins : « Au moment de donner à l'imprimerie le bon à tirer de votre livre, nous voyons annoncé dans la bibliographie de France, un ouvrage intitulé : *La police scientifique*, par un Anglais ou un Américain, qui va paraître à la NRF et qui est d'ailleurs préfacé par vous-même. Il nous paraît difficile, dans ces conditions, de faire paraître votre livre sous le même titre »[133]. À force de multiplier les livres et préfaces, Locard en oublie qu'il avait rédigé l'avant-propos de son ami Henry Rhodes quelques mois plus tôt. Il ne s'agit toutefois que d'une broutille en comparaison du refus que lui oppose le laboratoire de police scientifique de l'université Chicago en février 1936 : « Nous sommes très heureux de recevoir votre contribution mais regrettons que ce soit pratiquement le même contenu qu'un autre de vos articles publié dans le premier volume de l'*American Journal of Police Science* quand le colonel Calvin Goddard était son directeur. Cet article a été ensuite réédité dans la *Revue internationale de Criminalistique*. Pour ces raisons, nous ne nous sentons pas privilégiés de publier cette présente contribution »[134]. Quelques mois plus tard, Locard rencontre la même désillusion du côté du romanesque, les éditions Denoël retoquant sa nouvelle *Emilienne*. Ce drame, dont l'intrigue reprend la construction d'une pièce de musique, est en effet jugé trop confus : « Le grave défaut de l'ensemble, c'est qu'il est conçu par un savant, par un médecin et que le pas est trop souvent donné à la forme, à l'intention clinique plutôt qu'à la démarche objective d'un observateur. Le savant, autrement parlé, nuit au psychologue […]. Ces défauts de tendances précises sont aggravés par une écriture qui manque de légèreté, de souplesse, de densité musicale »[135].

Tout insignifiants que soient ces échecs pris individuellement, ne trahissent-ils pas néanmoins un début de lassitude du monde de l'édition tant scientifique que grand-public ? En effet, l'historien peinera à trouver des exemples antérieurs, alors que d'autres refus peuvent être signalés par la suite. En 1949, *Science et Vie* renonce finalement à diffuser l'article de Locard sur la graphométrie prévu dans son numéro de décembre, une décision non motivée mais probablement liée à la redondance de ce sujet[136]. En 1961, le directeur de *La Vie lyonnaise* fait remarquer à son auteur que « le sujet que vous avez

[130] *Ibid.*, Lettre de Gustave Payot à Locard, 20 mars 1934.
[131] *Ibid.*, Lettre de Locard à Gustave Payot, 21 mars 1934.
[132] *Ibid.*, Lettre de Gustave Payot à Locard, 22 mars 1934.
[133] *Ibid.*, Lettre du directeur commercial de Rieder à Locard, 25 mai 1934.
[134] *Ibid.*, Lettre de Fred Inbau à Locard, 6 février 1936.
[135] *Ibid.*, Lettre du directeur des éditions Denoël à Locard, 8 octobre 1937.
[136] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Bodet rédacteur en chef de *Science et Vie* à Locard, 5 décembre 1949.

choisi », sur les grands criminels de la région, a « déjà fait l'objet d'une de vos chroniques dans le n°77 de *La Vie lyonnaise* (décembre 1960) »[137], soit à peine trois mois plus tôt. Insensiblement, une bascule semble donc s'opérer dans les années 1930, expliquant pour partie le déclin d'après-guerre, peut-être parce que la lassitude des éditeurs ne fait que refléter celle de Locard lui-même. Ne se repose-t-il pas sur Söderman pour sauver l'A.I.C. à partir de 1934 ? Ce même essoufflement ne lui enlève-t-il pas l'énergie qui lui aurait permis de relancer la revue de criminalistique après la guerre ? Il ne faudrait pas en effet grossir à l'excès la compétition livrée avec la *Revue de criminologie et de police technique* ainsi que la feuille de l'Interpol.

En octobre 1946, Locard ouvre grand ses portes à Carlo Moretti – inspecteur de la Sûreté genevoise – lorsque celui-ci lui demande son appui pour lancer « Le criminaliste. Revue de criminalistique et de police technique »[138]. À Lyon, Moretti reçoit « d'importants conseils »[139]. Un an plus tard, la désormais « revue de criminologie et de police technique est fière et heureuse de l'appui que vous lui avez accordé »[140]. Comme son fils, Locard lui fournit d'ailleurs plusieurs articles durant les premières années[141]. Reconnaissant, Moretti propose de rendre la pareille à son voisin lyonnais : « Monsieur Fluckiger m'a indiqué que vous alliez publier à nouveau votre splendide revue. Je serais très heureux de vous aider de tous mes moyens au moment voulu et publierai une note dans ma publication. D'autre part si vous désirez que je parle de la chose dans le prochain N° dans la rubrique "Revue des revues", je le ferai avec grand plaisir »[142]. Quelques mois plus tard, Locard affirme de son côté à l'inspecteur principal anthropomètre de Tananarive que Moretti produit « la meilleure des revues de criminalistique actuelles »[143]. En 1946, il accepte avec le même enthousiasme de collaborer avec la revue de la C.I.P.C. Il suggère même à Louis Ducloux de solliciter Louis Lambert professeur de droit de Saint-Cyr, son assistant Jean Gayet ainsi que Jacques Locard[144], ce dernier intégrant le comité de rédaction dès la fin de l'année 1946[145]. Trois ans plus tard, il accepte même d'être conseiller technique auprès de la C.I.P.C.[146] Il dispose donc de sérieux appuis et, surtout, il ne met peut-être pas toute son énergie dans le rétablissement de la revue, probablement échaudé par les difficultés rencontrées une dizaine d'années plus tôt.

Si Locard est officiellement mis à la retraite en 1951, sa prise de recul effective intervient au milieu des années 1930, alors qu'il reçoit la légion d'honneur. Il choisit de quitter la direction de la revue de criminalistique dès le troisième numéro de l'année 1935. En septembre 1937, il semble ainsi complètement détaché des aléas affectant la publication, annonçant à son éditeur Desvigne : « Je vois que le Revue est complètement arrêté. Je n'y vois aucun inconvénient puisque j'ai renoncé à m'en occuper. Mais je voudrais bien, en attendant, que le numéro 2 de 1937 sorte, ce qui arrivera peut-être en

[137] A.M.L., 31ii111nc, Lettre du directeur de *La vie lyonnaise* à Locard, 20 mars 1961.
[138] A.M.L., 31ii92nc, Lettres de Moretti à Locard, 7 octobre et 3 novembre 1946.
[139] *Ibid.*, Lettre de Moretti à Locard, s.d. [fin décembre 1947 ou début 1948]
[140] *Ibid.*, Lettre de Moretti à Locard, 13 juillet 1947.
[141] Edmond Locard, « L'analyse des poussières en criminalistique », *R.C.P.T.*, n°2, avril-juin 1947, pp. 69-72.
[142] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Moretti à Locard, 13 juillet 1947.
[143] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Henri Rajaonary, 29 mai 1948.
[144] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Ducloux, 13 septembre 1946.
[145] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Note de Ducloux aux membres du comité de rédaction de la revue de la C.I.P.C., 30 janvier 1947.
[146] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Ducloux à Locard, 30 décembre 1949.

février 1938, recevoir mes tirages à part dont j'ai besoin »[147]. Il concentre ses dernières forces dans une autre bataille, la dernière d'envergure confie-t-il à Bert Wentworth durant l'été 1936 : « J'espère que le dernier volume de mon *Traité de criminalistique* va enfin paraître cette année. Après cela, je pourrai peut-être prendre un peu de repos »[148]. Cette œuvre magistrale en sept volumes marque en effet son apothéose professionnelle. Locard n'y annonce pourtant aucune découverte fondamentale. En restant le plus objectif possible, il tente de rassembler en une seule collection l'intégralité des savoirs criminalistiques, rendant ainsi hommage aux pères de la police scientifique sans jamais se vanter d'en faire partie. Réalisant le vaste bilan de cette discipline encore récente, il est immanquablement conduit à réfléchir à son propre legs et à imaginer les modalités de sa succession. Pouvait-il en être autrement, alors que deux autres piliers du laboratoire se retirent également ? Amand Chevassus, le bras-droit, part en retraite le 1er mars 1932[149], peut-être encore affaibli par le traumatisme crânien subi durant la Grande Guerre[150]. Spécialisé dans la dactyloscopie, il « compte [désormais] faire quelques enquêtes pour s'occuper »[151], caressant l'idée de monter sa propre agence. Il se contente finalement de quelques expertises ponctuelles et meurt sept ans plus tard[152]. Jean-Marie Grangeversanne, ayant aussi participé à la fondation du laboratoire, formé par Reiss à la photographie, assure le relais lors du départ de Chevassus puisque Söderman avait refusé le poste quelques mois plus tôt. Il prend sa retraite le 1er janvier 1938, sollicitant alors un emploi au greffe du palais de justice, probablement pour continuer à fréquenter son ancienne équipe[153]. Poux lui succède à la photographie. Trois semaines plus tôt, Locard avait soufflé les bougies de ses soixante printemps.

3. Le système Locard, un système condamné ?

Si le vent commence à tourner dès l'entre-deux-guerres – un contexte plus délicat favorisé par le désengagement progressif de Locard –, il ne s'agit que d'une conséquence. Nombre de dysfonctionnements relevés dans l'entre-deux-guerres et dénoncés de manière plus brutale après le second conflit mondial trouvent en effet leur origine dans les choix initiaux de Locard. Ce dernier décide ainsi de dupliquer ses écrits dès ses premières années. La découverte de la graphométrie, déjà évoquée, constitue peut-être l'exemple le plus frappant de cette démarche puisque le texte d'origine, rédigé en février 1917, est réinséré par morceaux dans *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques* en 1920, dans les deux articles fondateurs de la *Revue scientifique* et de la *Revue de droit pénal et de criminologie* en 1921, dans le *Manuel de technique policière* en 1923[154] ou encore dans les *Études criminologiques* en 1929[155]. Locard reprend encore et toujours le même texte, au mot près, dans

[147] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Desvigne, 21 septembre 1937.
[148] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Wentworth, 5 juin 1936.
[149] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police de Lyon, 27 novembre 1931.
[150] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon du certificat de Locard pour Chevassus, 14 février 1925.
[151] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 15 mars 1932.
[152] Marcel Souzy, « L'homme qui identifia le plus d'empreintes digitales, Armand [sic] CHEVASSUS, vient de mourir », *Le Soir*, 28 janvier 1939.
[153] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard au greffier en chef du tribunal civil de Lyon, 15 octobre 1937.
[154] Edmond Locard, *Manuel de technique policière*, Paris, Payot, 1923, p. 156.
[155] *Id.*, « L'analyse graphométrique », *Études criminologiques*, n°12, décembre 1929, p. 325.

l'ouvrage *Les faux en écriture et leur expertise* publié en 1959[156]. La bibliographie proposée à la fin du chapitre évoquant la graphométrie trahit d'ailleurs l'absence totale de mise à jour car toutes les références datent des années 1920, période durant laquelle le directeur lyonnais avait travaillé sur la question. L'article *Die moderne Graphometrie*, publié par Söderman dans les *Archiv für Kriminologie* en 1928, constitue ainsi la plus récente publication référencée.

La réutilisation d'anciens textes prend parfois d'autres formes comme le démontre l'exemple du *Crime et les criminels*. Lors de l'annonce de sa sortie à la Renaissance du Livre en 1925, Gustave Payot ne cache pas son agacement, n'ayant jamais eu connaissance de ce projet alors qu'il pensait être l'éditeur attitré du criminaliste lyonnais. Ce dernier explique qu'il s'agit de « la réimpression d'une série d'articles parus dans le "Lyon Rép." [*sic*]. La "Renaissance du Livre" devait publier une partie de ces articles dans la collection composée des ouvrages de vulgarisation de l'abbé Moreux (ce qu'on appelle le format Arthème Fayard) : très peu de texte et bcp [*sic*] d'images et très bas prix. Je n'ai jamais pensé qu'1 [*sic*] publication de ce genre put [*sic*] intéresser M. Payot. Je ne sais pour quelle raison "la R du L" [*sic*] a changé d'idée et a publié ces articles en volume in-16. Je le crois invendable sous cette forme et à ce prix », mais « si M. Payot désire l'exclusivité de ma production – ce que ma modestie m'empêchait de supposer – je suis tout prêt à signer 1 [*sic*] traité d[an]s ce sens »[157]. Une justification des plus légitime, le grand public étant probablement moins regardant que les scientifiques quant à la redondance et sûrement désireux de voir ainsi rassemblés ces articles. Seulement, Locard décide en 1951 de réimprimer l'ouvrage sans assumer l'aspect redondant de ce choix puisqu'il modifie le titre et ajuste le plan général pour donner l'aspect de la nouveauté. Dans *La défense contre le crime*, le chapitre « Peut-on suggérer un crime ? »[158] ne fait que dupliquer celui intitulé « Les magnétiseurs criminels »[159] dans l'ouvrage de 1925. La Renaissance du livre lui avait pourtant rendu la propriété intellectuelle dès 1936[160], la réédition telle quelle de l'ouvrage chez un autre éditeur était donc possible.

Evidemment, il s'agit d'une technique usuelle, exploitée par de nombreux auteurs et offrant l'avantage de faire gagner du temps. Or, Locard court après le temps depuis sa jeunesse, ne parvenant pas à restreindre ses engagements et donc la « surabondance de travail »[161]. S'il réduit la voilure à la fin des années 1920 pour préparer le lancement de la *R.I.C.*, il reprend vite ses habitudes. Lorsqu'il renonce en décembre 1946 à « prendre la parole devant le micro » de la T.S.F., « accablé de travail »[162], il ne fait que brandir un *leitmotiv* des plus usités. Ses activités extra-policières ne sont pas moindres, ainsi il se bat aux côtés de ses compagnons du comité de défense du pont de la Guillotière en 1951[163]. Membre de multiples associations et conseils d'administration, il doit régulièrement se faire excuser. Ses amis radicaux connaissent le même train de vie, ainsi Justin Godart – tout comme Émile Bender – ne peut

[156] *Id.*, *Les faux en écriture et leur expertise*, Paris, Payot, 1959, p. 314.
[157] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Pierre Barbier, 18 décembre 1925.
[158] Edmond Locard, *La défense contre le crime*, Paris, Payot, 1951, p. 126.
[159] *Id.*, *Le crime et les criminels*, Paris, La Renaissance du livre, 1925, p. 255.
[160] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de l'administrateur-délégué de La Renaissance du livre à Locard, 11 juillet 1936.
[161] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Martin enseignant au lycée du Parc, 17 avril 1926.
[162] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard au secrétaire des émissions P.I., 6 décembre 1946.
[163] Louis Baldasseroni, *Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d'usages. L'exemple de Lyon (fin XIX^e^-fin XX^e^ s.)*, Thèse d'histoire dirigée par Loïc Vadelorge, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Novembre 2019, p. 311.

assister à l'inauguration du monument aux morts de la police lyonnaise en janvier 1922[164] et son projet *de Mémoires d'un sous-secrétaire d'État à la guerre* n'aboutit jamais, en dépit du soutien de Locard qui lui transmet son journal du voyage en Amérique[165]. Le péril s'avère donc commun, certes, mais à force d'être partout Locard finit par n'être plus nulle part ce qui affecte son travail et son image. « [C]omplètement délabré par l'orgie de travail »[166], il y laisse sans doute aussi sa santé et s'aliène une partie de sa famille qui ne le voit que de façon éparse.

Son « aversion pour les voyages »[167], patente à partir du milieu des années 1920, rend plus problématique encore son rapport au temps. La durée parfois très longue des déplacements n'est-elle pas l'une des raisons de son désamour précoce des voyages ? Son séjour de trois semaines en Italie en 1924 est probablement l'un des derniers à être aussi long[168]. Il manque ainsi la plupart des réunions de l'académie de criminalistique, dont la première en 1930 durant laquelle Bischoff se charge de le représenter[169]. Ses scrupules à rester ensuite vice-président sont donc très légitimes. Il cède sans regret sa place à Söderman en 1929 pour le congrès international de police à New York[170], à Maggie Guiral pour donner en 1930 des conférences à l'Institut de criminalistique de Vienne[171], ou encore à Jacques Locard pour assurer en 1937 le *Hitchcock professorship* de l'Université de Californie[172]. Locard se restreint même à l'échelle nationale, annonçant en 1932 avoir « une telle surcharge de travail » qu'il ne peut « accepter aucune expertise nécessitant un voyage avant plusieurs mois »[173]. C'est sûrement la raison pour laquelle il ne se rend jamais à la cérémonie de « dépôt du rapport », tout en arguant que « Ce serait infliger aux parties des frais absolument inutiles »[174]. Il rechigne également à participer à des co-expertises pour lesquelles les collègues s'avèrent trop éloignés les uns des autres : « les collaborations à distance sont extrêmement difficiles en ce moment et exposent à des voyages compliqués et onéreux soit à une impossibilité de mise au point. Pour ma part, j'y ai renoncé absolument »[175].

Stratégie compatible avec sa vie professionnelle extrêmement chargée, le réemploi d'anciens textes lui offre aussi une plus grande visibilité à peu de frais. Enfin et surtout, cette technique lui permet de mener à bien la rédaction des sept volumes du *Traité de criminalistique*, véritables travaux d'Hercule qui n'auraient peut-être jamais vu le jour sans cela. Le brouillon écrit en 1917 sur la graphométrie est ainsi entièrement repris dans le cinquième tome consacré aux expertises en écriture. Quant au septième volet, il propose un chapitre sur les techniques du crime, soit le même contenu que *Le crime et les criminels* et *La défense du crime*. Le passage évoquant les « magnétiseurs criminels »[176] reprend mot pour mot l'ouvrage de 1925 dont la publication avait tant frustré Payot. En somme, les années 1910 seraient celles de la création, les années 1920 celles de la publication et les années 1930 celles de la

[164] A.D.M.L., 1M200, Liste des excusés, s.d. [janvier 1922]
[165] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Locard à Godart, 1er septembre 1930.
[166] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Faure directeur de L'institut chinois, 17 avril 1926.
[167] A.M.L., 31ii91nc, Carte de Söderman à Locard, s.d. [premier trimestre 1932]
[168] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au superintendant de *Scotland Yard* Collins, 10 avril 1924.
[169] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Bischoff, 19 septembre 1930.
[170] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, s.d. [sûrement début 1929, avant le lancement de la *R.I.C.*]
[171] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Schober, 4 avril 1930.
[172] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard au vice-président de l'Université Monroe Deutsch, 6 novembre 1936.
[173] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à l'avoué Gagnebé, 24 juin 1932.
[174] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à son co-expert Goussery de Beaune, 8 octobre 1924.
[175] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard au docteur Godard dans la Manche, 2 mai 1946.
[176] Edmond Locard, *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 7, 1940, p. 127.

compilation. Cette analyse, toute simpliste et caricaturale qu'elle soit puisque les trois démarches se recouvrent partiellement, permet néanmoins de saisir la frustration des lecteurs après la Seconde Guerre mondiale et, plus largement, le désintérêt progressif tant du côté des spécialistes que du côté des simples amateurs. Les titres choisis attestent eux-mêmes de la redondance du propos. Que penser par exemple de l'article *L'expertise des faux timbres-poste* proposé en 1930 dans la *R.I.C.*[177], en 1935 dans les *Feuilles marcophiles*[178] et en 1939 dans le *Bulletin de la fédération des sociétés philatéliques*[179] ? Ni le titre ni le contenu ne changent d'un magazine à l'autre. Les lecteurs de la *R.I.C.* et ceux des revues de philatélie ne sont bien sûr pas les mêmes et Locard reste tout à fait honnête en gardant le même titre mais cette démarche conduit immanquablement à une forme de lassitude.

Cette dernière affirmation doit malgré tout être pondérée par l'insolente réussite globale des publications. Maurice Garçon n'encense-t-il pas *Le crime et les criminels* à sa sortie en 1925 alors qu'il s'agit d'une simple anthologie ? Il faut dire que le directeur littéraire de la Renaissance du Livre fait feu de tout bois pour favoriser au mieux la commercialisation, obtenant quelques lignes dans *Le Matin* et demandant à Locard « la liste des personnalités que vous tenez particulièrement à atteindre (liste qui sera complétée par mes soins afin d'assurer au livre la plus utile publicité) »[180], stratégie il est vrai tout à fait usuelle dans l'édition. Quant à la seconde version du *Manuel de technique policière* pour laquelle Gustave Payot prédisait un funeste destin, n'est-elle pas finalement un succès ? En 1938 soit quatre ans après la réédition – annoncée d'ailleurs comme « entièrement refondue et considérablement augmentée »[181] – 160 exemplaires sont vendus, un chiffre honorable, surtout que l'absence de stock incite Payot… à lancer une troisième impression[182]. En juin 1943, l'éditeur signale à Locard que son manuel est fourni « régulièrement aux principaux libraires de Lyon avec qui nous sommes en compte », le correspondant rajoutant même à la main en bas de la lettre : « Etes-vous en ce moment sur un autre ouvrage intéressant ? »[183] En avril 1944, le directeur du laboratoire se voit finalement commander la quatrième et ultime version : « Vous me demandez de préparer une 4e édition du *Manuel de technique policière*. Je vais m'en occuper aussitôt »[184]. Il est vrai que les nombreux enseignements assurés par Locard, dont celui de l'école de police de Saint-Cyr, servent de filet de sécurité, les étudiants étant incités à acquérir les ouvrages de leur professeur.

Si la reproduction régulière des écrits entraîne une certaine lassitude, d'autres habitudes peuvent aussi s'avérer préjudiciables à terme, comme la fidélité. Certaines amitiés indéfectibles peuvent en effet saper progressivement le crédit du directeur lyonnais. Avec Goddefroy, ne s'aliène-t-il pas à la longue certains criminalistes européens ? Car l'ancien policier d'Ostende a la fâcheuse habitude de se créer des ennemis et Locard le pernicieux réflexe de vouloir arranger les choses. Le départ de Goddefroy des forces de l'ordre en 1924 résulte de son « désir peut-être trop excessif de se mettre en évidence ».

[177] *Id.*, « L'expertise des faux timbres-poste », *R.I.C.*, n°7, 1930, pp. 496-520.
[178] *Id.*, « L'expertise des faux timbres-poste » (2e partie), *Les Feuilles marcophiles*, 15 octobre 1935, n°39.
[179] *Id.*, « L'expertise des faux timbres-poste » (2e partie), *Le Bulletin officiel de la Fédération des sociétés philatéliques françaises*, juillet 1939, n°38, pp. 11-14.
[180] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Guitet-Vauguelin à Locard, 29 novembre 1925.
[181] Edmond Locard, *Manuel.., op. cit.*, 1934 (2e édition), page de garde.
[182] A.M.L., 31ii44nc, Compte de vente au 31 mars 1938 par *Paris-Payot*.
[183] *Ibid.*, Lettre de *Payot-Paris* à Locard, 16 juin 1943.
[184] *Ibid.*, Lettre de Locard à Gustave Payot, 28 avril 1944.

Borgerhoff signalait ainsi à son ami lyonnais, deux ans plus tôt, que Goddefroy venait d'être déplacé d'Anvers à Bruxelles car « Il avait publié dans un journal anversois, un long article sur la police scientifique » et « bousculait parfois un peu les magistrats »[185] sur ce sujet. En 1923, Goddefroy s'était mis à dos De Rechter qui avait par conséquent choisi Louwage – un ancien collègue de la police d'Ostende – pour assurer les cours de portrait parlé dans l'école de police de Bruxelles. Goddefroy s'en plaint à Locard, arguant qu'il avait été formé par Bertillon à Paris : « Louwage lui a fait remarquer que j'avais plus de titres à faire valoir que lui, De Rechter lui a dit : "Ce sera vous, n'importe quel pékin, mais pas Goddefroy !" Et tout cela parce que dans le temps, j'ai fait des expertises et que je me permets de publier sur la police technique, dont il veut avoir le monopole »[186]. La guerre avec ce « petit esprit »[187] de Gustave De Rechter perdure bien après la création du cabinet en 1924.

En octobre 1930, peu après le congrès de police d'Anvers lors duquel De Rechter attaque *Détective* et la police privée, Goddefroy s'inquiète de ne recevoir qu'une simple carte laconique de Hulsebosch qui vient de perdre son frère : « Je ne sais vraiment pas ce qu'il peut bien avoir contre moi. Nous étions très bien ensemble il n'y a pas longtemps. Je sais qu'il est … De R. est un des chefs… et voilà probablement tout le "Mystère" »[188]. Une brouille probablement exagérée car quelques mois plus tôt Goddefroy s'était également imaginé être en froid avec Locard, sans raison sérieuse[189]. En avril 1931, le détective belge s'agace cette fois de ne pas avoir été prévenu par Bischoff pour l'inauguration de la toute nouvelle école de police scientifique de Bruxelles, et lui demande « si par hasard "on" m'avait "démoli" »[190] à cette occasion. En 1936, Goddefroy peste contre Louwage, « peu aimable »[191] à son égard dans la *Revue belge de police administrative et judiciaire* alors qu'il s'était chargé de lui enseigner le portrait parlé et la dactyloscopie à Ostende. La même année, il commence à prendre son ancien élève Rochat en grippe, le jugeant trop proche de Locard et par trop remuant avec son association internationale de détectives : « je ne suis pas brouillé avec Rochat. J'ai simplement été péniblement surpris »[192], temporise-t-il. Le mauvais caractère et la paranoïa manifeste de Goddefroy touchent également ses assistants comme l'ancien policier lyonnais Charles Derique « qui s'est conduit en fripouille à [s]on égard »[193] et Philippe Coeckelbergh quittant son service après un sérieux « désaccord »[194].

Jusqu'à la mort de Goddefroy au début du mois de décembre 1937, Locard reçoit donc régulièrement de « longue[s] lettre[s] gémissante[s] »[195] et doit s'employer à rétablir la réputation du « plus brave homme de la terre, et l'ami le plus sûr »[196]. La revue de criminalistique pâtit de ces conflits permanents, ainsi De Rechter hésite à la rejoindre en juin 1928 : « Je serais désireux de savoir s'il entre

[185] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Bogerhoff à Locard, 4 mars 1922.
[186] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Goddefoy à Locard, 15 octobre 1923.
[187] *Ibid.*, Lettre de Goddefoy à Locard, s.d. [entre 1922 et 1923].
[188] *Ibid.*, Lettre de Goddefoy à Locard, 4 octobre 1930.
[189] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 21 mars 1929.
[190] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Goddefoy à Locard, 25 avril 1931.
[191] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Goddefroy à Locard, 26 décembre 1936.
[192] *Ibid.*, Lettre de Goddefroy à Locard, 12 février 1936.
[193] *Ibid.*, Lettre de Goddefroy à Locard, 11 février 1933.
[194] *Ibid.*, Lettre de Coeckelbergh à Locard, 9 mai 1937.
[195] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Borgerhoff, s.d. [vers le 25 février 1922]
[196] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard à Marc Payot, 11 décembre 1937.

dans vos intentions de faire appel à la collaboration d'autres belges, auquel cas je vous serais obligé de me donner leurs noms. Vous pouvez en effet ignorer certains faits ou circonstances qui rendent certaines personnes non désirables »[197]. En décembre 1930, Goddefroy se voit signifier par Türkel le refus de sa candidature à l'A.I.C., « persuadé que De Rechter est cause qu'on ne m'a pas admis à l'académie. Il en aura parlé à Van Ledden qui est très en froid envers moi depuis 6 mois »[198]. Une analyse fondée puisque Locard reçoit quelques jours plus tard une lettre de Gustave De Rechter : « Je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur le fait qu'un des actuels collaborateurs de la revue, M. Goddefroy, ne jouit dans notre pays d'aucune considération dans les milieux scientifiques et judiciaires […] je serais désireux de le voir désormais tenu à l'écart »[199]. Pris entre deux feux, Locard refuse de sacrifier son amitié avec Goddefroy sur l'autel de l'académie et de la revue de criminalistique. De Rechter avait pourtant été son principal atout lors de la promotion de la graphométrie à l'étranger.

Le directeur lyonnais n'avait pas plus renié son amitié avec Stockis, jeté du sommet de la roche tarpéienne quelques années plus tôt après l'affaire des faux rapports d'expertise. Il reste fidèle à cette ligne de conduite quand Söderman le pousse à rompre les liens avec le fantasque Ashton-Wolfe : « Le livre d'Ashton-Wolfe a paru chez un éditeur à Stockholm ! Ce n'est pas très intéressant pour moi parce que les journaux disent que <u>vous</u> garantissez la vérité de ses fables dans la préface »[200]. Malgré son amitié pour son maître, le criminaliste suédois compte publier un compte-rendu assassin dans un grand journal, espérant que « le bruit va courir jusqu'en Angleterre ». Cette animosité s'inscrit largement dans le refus d'ouvrir la police scientifique au tout-venant, déjà évoqué plus haut, Söderman estimant que ce genre de « bienveillance […] fait du tort chez nos collègues européens »[201]. En janvier 1930, Söderman refuse même la proposition d'article du *Scientific Detective Monthly* : « Si M. Ashton Wolfe écrit bel et bien dans votre journal, je suis au profond regret de ne pouvoir accéder à votre demande. Je n'ai pas confiance dans ses compétences en tant que scientifique de la police même si je le crois bon auteur de fictions »[202]. L'amitié de Locard pour l'écrivain anglais indispose également Stirling qui accuse son « extravagan[t] » compatriote de créer « Autour de la criminalistique […] une atmosphère de mystère qui n'existe pas »[203]. Malgré ces remontrances et menaces pesant sur ses projets, Locard continue d'entretenir une fructueuse collaboration avec son correspondant anglais jusqu'aux années 1950. Pourtant, il reste parfaitement lucide et prudent car, avant même la mise en garde de Söderman, il refuse d'accoler son nom à celui de son ami anglais, arguant du refus de sa hiérarchie : « Il n'y a qu'un petit point sur lequel nous ne sommes pas encore pleinement d'accord. Je voudrais que dans le volume mon nom ne figurât pas sur le titre, pour les raisons administratives et judiciaires que je vous ai dites l'autre jour. En d'autres termes, pour les autorités administratives, il faut que je ne sois à aucun degré l'auteur du livre. Vous racontez seulement les faits que vous avez connus par moi »[204]. Quand un scientifique

[197] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de De Rechter à Locard, 6 juin 1928.
[198] *Ibid.*, Lettre de Goddefroy à Locard, 30 décembre 1930.
[199] *Ibid.*, Lettre sans auteur [De Rechter] à Locard, 20 janvier 1931.
[200] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 10 décembre 1928.
[201] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Locard, 3 mars 1931.
[202] *Ibid.*, Réponse de Söderman à la revue, transmise à Locard dans la lettre du 5 janvier 1930.
[203] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Stirling à Locard, 23 octobre 1936.
[204] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Ashton-Wolfe, 27 mars 1928.

américain s'interroge une formule chimique de Locard évoquée chez l'écrivain anglais, la réponse du criminaliste lyonnais se veut limpide : « Les livres de M. Ashton-Wolfe sont des romans et non des ouvrages techniques »[205].

Tout difficile qu'il soit d'évaluer l'impact de cette fidélité à l'égard de divers acteurs contestés de la police scientifique, le crédit de Locard à l'étranger ne peut qu'en pâtir. Il en va de même pour son engagement aux côté de l'éditeur Desvigne qui conduit au discrédit puis la mort de la *R.I.C.* Les secousses traversées par cette dernière sont en effet directement imputables à l'éditeur, et ce dès l'origine, déplore Söderman : « notre enfant, la revue, a quelques difficultés de naissance. Des fois je désirerais être à Lyon pour quelques heures pour parler fortement avec Desvigne. Avez-vous encore de l'espoir ? »[206] Manifestement oui. Aux lecteurs mécontents, Locard promet en 1937 « d'écrire une lettre véhémente à l'éditeur, en lui demandant de faire d'urgence le nécessaire. On va d'ailleurs réorganiser complètement la revue en changeant d'imprimerie. Les choses se passeront correctement désormais »[207]. Tout en écopant l'embarcation dans laquelle il se trouve lui aussi, il ne peut que constater le naufrage progressif de Desvigne et donc de la revue. « [D]ernier des clampins »[208], l'éditeur oublie d'adresser des exemplaires à la bibliothèque nationale de France ce qui fait réagir l'administrateur général en 1934[209]. Il commet aussi de régulières erreurs affectant les revenus. « [J]e reçois une charmante lettre de jour de l'an de M. Fontaine, directeur de la Maison Gehrambach. Et je constate d'autre part avec horreur que la publicité de cette maison n'est plus dans la revue. Que s'est-il passé ? Vous serez bien gentil de me le faire savoir »[210] s'inquiète Locard, alors que la majorité des lecteurs sont allemands. En outre, par soucis de trésorerie ou absence d'esprit commercial, Desvigne rechigne à envoyer des tirages à part. Le graphologue roumain Henri Stahl s'étonne de cette stratégie contre-productive : « Offrir aux magistrats des extraits de votre revue m'est utile et en même temps est une réclame pour la *R.I.C.* Nous sommes tous les deux intéressés à ce que M. Desvigne n'omette pas les tirages à part en 50 à 100 exemplaires, selon l'importance de l'article »[211]. Dans un autre courrier, Stahl regrette la rareté des gestes commerciaux de cet « éditeur, qui doit être au moins auvergnat sinon écossais » et demande « que la réduction, très minime qu'il a bien voulu faire, soit faite aussi pour 1938 »[212]. Par-dessus le marché, les abonnés reçoivent les numéros avec un retard inquiétant. En 1935, Locard tape du poing sur la table : « Nous devons aux abonnés de la RIC huit numéros pour parfaire l'année 1935, dont cinq devraient actuellement être entre leurs mains. Le dernier numéro paru est celui du 15 février : nous sommes le 23 septembre. Il est bien entendu que nous avons été victimes, vous et moi, d'abord de la grève des imprimeurs, puis de l'effroyable incurie de l'imprimerie rhodanienne. […] J'ai l'exécration et du

[205] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Stanley Ucinavich, 21 avril 1936.
[206] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Desvigne, 24 mars 1929.
[207] *Ibid.*, Lettre de Locard à Stahl, 15 mars 1937.
[208] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 29 avril 1931.
[209] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de l'administrateur général de la B.N.F. à Locard, 9 février 1934.
[210] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Johannès Devigne, 31 décembre 1930.
[211] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Stahl à Locard, 8 mars 1937.
[212] *Ibid.*, Lettre de Stahl à Locard, 25 mai 1939.

désordre et du retard. J'estime que nous devons nous adresser désormais à une imprimerie sérieuse, ayant du matériel et du personnel, et qui livrera la revue aux abonnés le 15 de chaque mois »[213].

Une mise en garde évidemment sans effet, Johannès Desvigne ayant « pour principe absolu de ne jamais répondre aux lettres qu'on lui écrit, et d'attendre qu'on lui ait demandé dix fois les choses pour s'apercevoir qu'on les lui demande »[214], tout comme son fils Marcel chargé de contrôler les impressions. En 1939, Locard se lamente encore et toujours que son éditeur « promet aisément mais tient peu »[215]. Son refus de se débarrasser de son partenaire tient à la genèse du projet éditorial : « je sais très bien que l'ordre ne règne pas dans la maison Desvigne et que, surtout, la correspondance y subit les retards les plus surprenants », « Je sais très bien que la RIC est d'un prix beaucoup trop élevé. Mais elle appartient à Desvigne, et non à moi ; je ne puis donc que donner des conseils qui sont rarement écoutés. D'autre part, je ne puis pas oublier que c'est Desvigne qui a eu – avec Harry Söderman – l'idée de la revue et qui a eu le courage de la lancer ». Enfin et surtout, « Je ne puis moins encore oublier qu'il est venu me demander le *Traité* que je n'osais écrire en n'espérant trouver un éditeur. Il a couru là un terrible risque. Ce sont des choses dont je serais coupable de ne pas me rappeler »[216]. Plus que son intérêt immédiat – il ne reste plus qu'un tome du *Traité* à publier quand cette lettre est écrite en 1938 – Locard met donc en avant la fidélité à l'égard du seul éditeur lui ayant fait confiance. Ce choix est d'autant plus fort que, depuis un accord signé février 1930, Locard et Desvigne se partagent la propriété de la revue[217]. Le directeur lyonnais possède un plus grand pouvoir qu'il ne veut bien l'avouer, il aurait donc pu se montrer bien plus exigeant. En outre, il faut se souvenir que Locard avait proposé le *Traité* à Payot dès 1925 avant de s'orienter vers Desvigne en 1930, et que l'éditeur parisien avait montré d'excellentes dispositions vis-à-vis des projets éditoriaux de son auteur lyonnais à partir de 1938. Le projet existait donc depuis longtemps et un changement de maison d'édition – certes tardif – aurait donc pu être envisagé. Etroitement liés, quitte à s'entraîner mutuellement dans leur chute, les deux hommes voient d'ailleurs leurs enfants eux-aussi associés, André Desvigne – le cadet – et Jacques Locard étant mobilisés dans le même régiment durant la guerre[218]. Homme de parole, Locard paie donc le prix fort de son engagement aux côtés de son éditeur, surtout qu'aucun projet éditorial n'émerge après 1940.

Se réduisant progressivement du fait de certaines fidélités, son crédit se voit aussi et surtout entamé par sa propension à faire du laboratoire une seconde famille. Söderman rappelle cette caractéristique dans ses mémoires : « Il y avait un lien de parenté véritable entre les membres du laboratoire. Non seulement Duffaux était le neveu de Chevassus, mais un autre inspecteur, Poux, avec qui il travaillait, était son cousin »[219]. Jacques Locard, dont il sera question plus loin, intègre lui-même la rue Saint-Jean pour succéder à son père. Si ce mode de recrutement, établi dès le début des années 1920, s'avère pratique pour assurer une rapide cohésion, il ne peut manquer de surprendre l'observateur extérieur. Les sources restent toutefois muettes sur cet aspect. Seules les régulières salutations adressées

[213] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Johannès Desvigne, 23 septembre 1935.
[214] A.M.L., 31ii90nc, Lettre de Locard à Spotti, 29 septembre 1937.
[215] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 25 février 1939.
[216] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Coeckelbergh, 15 juin 1938.
[217] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Johannès Desvigne, 5 février 1930.
[218] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Denise Bichambis, 12 septembre 1939.
[219] Harry Söderman, *Quarante…*, *op. cit.*, p. 41.

à « Denise », après la Seconde Guerre mondiale, révèlent que les correspondants de Locard ne font plus guère d'illusion sur la nature des relations unissant le directeur à sa « collaboratrice ». En 1954, Henry Rhodes se prend d'ailleurs les pieds dans le tapis, s'adressant à « Monsieur Bichambis »[220]. Une telle pratique ne remet pas fondamentalement en question la qualité du travail fourni et donc l'image renvoyée à l'extérieur. Le véritable problème concerne les missions confiées à cette parentèle élargie ainsi que le discours produit par Locard. En effet, de nombreux membres du laboratoire sont promus experts judiciaires sans disposer forcément de la légitimité nécessaire. En mars 1928, Locard sollicite l'inscription de Chambon et Guiral « au tableau des experts en écriture », arguant que « Bien souvent des parquets ou des avocats du dehors me demandent de leur indiquer des experts formés au laboratoire »[221]. La demande ne va pas de soi, il doit ainsi mettre en avant la « longue expérience de l'expertise graphique » du premier – travaillant au laboratoire depuis avril 1910 – et rappeler que Maggie Guiral avait déjà fait une précédente demande sans succès. Chevassus figure déjà parmi les experts de la cour d'appel de Lyon, missionné par Locard auprès de justiciables de la région au mois d'avril par exemple[222], de même que Grangeversanne[223] et peut-être Söderman[224], tous trois faisant office de graphologues.

L'analyse en écriture, grande spécialité locardienne et par conséquent lyonnaise depuis le début des années 1920, permet donc aux différents membres du laboratoire d'intégrer le cercle des experts. Le dactyloscope Duffaux, malgré sa spécialisation d'origine, finit ainsi par pratiquer lui aussi ce lucratif domaine d'expertise. En 1942, il accompagne Grangeversanne – initialement photographe du laboratoire – et Chambon pour une commise du tribunal civil de Montbrison[225]. Afin de favoriser l'ascension de ses protégés, Locard n'évoque d'ailleurs pas toujours leur appartenance à son équipe. En 1932, il propose ainsi à l'avocat lyonnais Montel de « consulter M. Chevassus, 70 rue Louis-Blanc à Lyon »[226], sans donner plus de détails. Sa foi dans sa capacité à faire de quiconque un expert en écriture trouve son aboutissement, et peut-être sa limite, dans sa décision d'initier Denise Bichambis à cet art au lendemain de la guerre. Dès 1950, il cherche ainsi à insérer sa collaboratrice dans les réseaux judicaires, indiquant à un avocat niçois : « J'ai oublié, dans ma lettre de ce matin, de vous dire combien il serait désirable, si Monsieur le juge d'instruction se décidait pour les deux experts de Monaco et de Marseille de leur adjoindre un Lyonnais, et de préférence Mademoiselle Denise Bichambis 12 Place Saint-Paul Lyon »[227]. Faute de sources évoquant le niveau d'expertise de celle-ci, il semble impossible de se faire une religion à ce sujet. Si la collaboratrice de Locard décide de faire appel à un confrère en 1955, après avoir reçu des lettres anonymes, ce n'est qu'en vue d'obtenir une preuve judiciaire, deux de ses amies

[220] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 26 octobre 1954.
[221] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 9 mars 1928.
[222] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à un instituteur de Lucenay [nom illisible], 6 avril 1928.
[223] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Locard à l'administrateur de la Société des verreries de Saint-Romain-le-Puy, 7 juin 1923.
[224] *Ibid.*, Brouillon du certificat de Locard pour la cour de cassation de Suède en faveur de Chevassus et Söderman, 26 octobre 1927.
[225] A.M.L., 31ii56nc, Commise de Locard le 5 juillet 1944, les trois co-experts Chambon, Duffaux et Grangeversanne commis le 18 novembre 1942 et 30 novembre 1943 étant empêchés.
[226] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Locard à Montel, 18 avril 1932.
[227] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à l'avocat Tassi, 27 janvier 1950.

étant les principales suspectes, et non par simple incompétence[228]. Ses papiers personnels dénotent en tout cas un intérêt pour la question, y compris du côté de l'histoire de la graphologie[229].

Seule certitude, Bichambis est en quête de légitimité et ce malgré son inscription sur les listes d'experts de la cour d'appel de Lyon. En 1955, elle tient un discours volontairement ambigu à une consœur, la graphologue-psychologue niçoise Christine Bicking : « Collaboratrice du docteur Edmond Locard depuis plus de vingt ans et moi-même expert en écriture près les tribunaux, je comprends votre désir bien légitime de connaître certaines méthodes d'expertise. En particulier la méthode de Metzger, technique très délicate qu'il faut utiliser avec beaucoup de prudence car pour la diffusion des chlorures et des sulfates une question de climat et de température joue »[230]. Finalement, le hiatus entre la modeste formation et le rôle judiciaire non négligeable de tous ces experts lyonnais s'avère d'autant plus grand que Locard n'hésite pas à en rajouter. Toujours prompt à valoriser ses collaborateurs et amis, il décrit Chevassus au procureur de la République comme « l'expert le plus qualifié à Lyon »[231], et ce dès 1926. L'emphase apparaît même sur la fiche biographique conservée au laboratoire, Chevassus étant présenté comme « L'homme du monde qui a identifié le plus de criminels par les empreintes digitales »[232]. Locard aurait-il fini par y croire ? En 1939, lors de la mort de ce père méconnu de la police scientifique, le journaliste lyonnais Marcel Souzy reprend la formule « [d']homme qui identifia le plus d'empreintes digitales », précisant : « Sa mémoire visuelle est tellement extraordinaire qu'il lui est arrivé d'identifier une empreinte digitale sur le terrain, aussi facilement que s'il se fût agi de reconnaître un visage humain… »[233]. Le laboratoire de police lyonnais, dans lequel tout le monde était lié et dans lequel chaque individu était un expert en puissance, ne pouvait donc perdurer qu'avec la prise de relais du propre fils de Locard, un scénario qui ne fut en fait pas si simple à mettre en scène.

II. Une succession ratée

1. Jacques Locard, une évidence

« Je suis heureux de savoir que votre fils effectue des recherches scientifiques dans son laboratoire. Il était temps pour lui de suivre les traces de son père et de se préparer à lui succéder »[234]. Le 18 novembre 1932, soit un peu plus d'un mois après le dix-huitième anniversaire de Jacques, Osvaldo Miranda Pinto est donc le premier à évoquer sans détour la très probable passation de pouvoir entre Locard et son fils. L'absence de commentaire à ce sujet dans le courrier-réponse adressé quelques jours plus tard ne fait que confirmer un tel projet[235]. C'est avant tout l'amour de la chimie qui conduit l'aîné de la famille Locard à emprunter la même route que son père, une passion avérée dès la classe de seconde, Jacques s'étant alors constitué un petit laboratoire de chimie à la Cigaline[236]. Au terme

[228] *Ibid.*, Lettre de Gonnet à Bichambis, 18 juin 1955.
[229] A.M.L., 31ii94, Notes de Denise Bichambis sur la graphologie et son histoire.
[230] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Bichambis à Bicking, 27 août 1955.
[231] AM L, 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard au procureur de la République de Lyon, 8 février 1926.
[232] A.M.L., 31ii88, Fiche biographique de Chevassus conservée au laboratoire, s.d. [après 1939]
[233] Marcel Souzy, « L'homme… », *art. cit.*
[234] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Miranda Pinto à Locard, 18 novembre 1932.
[235] *Ibid.*, Lettre de Locard à Miranda Pinto, 24 décembre 1932.
[236] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.

d'études secondaires menées au lycée Ampère, il intègre aisément l'école de chimie industrielle dirigée par Victor Grignard en 1931. « Jackli a été reçu à l'école de chimie 13e sur 64. Il fait en ce moment un stage au laboratoire » annonce alors son père à Ashton-Wolfe[237]. Cet été-là, il parvient à identifier le parasite trouvé sur un scarabée égyptien envoyé par Stirling, une expérimentation sortant il est vrai du cadre de la police scientifique[238]. Un an plus tard, Locard signale à Miranda Pinto les « recherches [de Jacques] sur la destruction des cadavres par les acides minéraux »[239], un travail de chimie légale de bon augure pour le laboratoire puisque celui-ci ne dispose étonnamment d'aucun chimiste de formation.

En novembre 1931, le gardien de la paix-cycliste Joseph Piolat avait même réussi à rejoindre la rue Saint Jean à ce titre : « Voici quatre années que je fréquente les cours de l'école technique de la Martinière où l'on apprend entre autres la physique et la chimie qui m'intéressent beaucoup. Il y a quelques temps, j'avais appris que votre service ne disposait pas d'un chimiste et faisait appel en cas de besoin à un technicien en dehors de l'administration »[240]. Locard avait saisi l'occasion, profitant du départ annoncé de Chevassus, pour convaincre le secrétaire général pour la police d'accepter la proposition du jeune policier : « les fonctions de préparateur exigent un long apprentissage, et ce n'est pas avant plusieurs mois qu'un agent peut rendre des services appréciables. J'ai donc l'honneur de vous demander de détacher par anticipation, dès le premier janvier si cette date vous agrée, le garde Piolat au laboratoire. Il aura ainsi le temps de prendre quelques notions du service avant le départ du brigadier Chevassus »[241]. Alors qu'il avait obtenu gain de cause, Locard doit néanmoins se séparer de son chimiste en septembre 1933 : « Il nous arrive une complication fort ennuyeuse. Il manque actuellement 60 gardes à l'effectif, et on diminue provisoirement le nombre des préparateurs au laboratoire, au moins jusqu'au début de 1934. Je suis donc obligé de vous mettre à la disposition du commandant des gardiens de la paix »[242]. L'arrivée de Jacques constitue donc une aubaine pour Edmond dont les connaissances en chimie restent malgré tout honorables. Rhodes ne s'adresse-t-il pas encore au père à la fin des années 1930 pour de telles questions alors que le fils vient justement de lui faire visiter le laboratoire ?[243]

Apprécié par ses professeurs qui constatent sa « bonne réussite »[244], Jacques fait donc la navette entre l'école de chimie, sur les quais du Rhône, et le laboratoire, situé sur les quais de Saône, de 1931 à 1934. Son camarade Georges Bour, également intéressé par une carrière dans la police, l'accompagne volontiers. Les deux jeunes chimistes mènent ainsi des recherches sur les alcaloïdes avec Leung Yui Fan peu avant le départ de ce dernier pour la Chine[245]. « J'ai maintenant mon fils Jacques avec moi aux heures où il n'est pas pris par l'école de chimie »[246], indique Edmond qui profite déjà pleinement des connaissances de son aîné. Le décès de la mère de Locard en août 1932, suite à une hernie étranglée,

[237] A.M.L., 31ii52nc, Lettre de Locard à Ashton-Wolfe, 28 juillet 1931.
[238] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 28 juillet 1931.
[239] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Miranda Pinto, 7 juillet 1932.
[240] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Piolat à Locard, 12 novembre 1931.
[241] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au secrétaire général pour la police, 27 novembre 1931.
[242] *Ibid.*, Lettre de Locard à Piolat, 7 septembre 1933.
[243] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Rhodes à Locard, 18 septembre 1937.
[244] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Meunier à Locard, 12 novembre 1932.
[245] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Gradenwitz, 16 février 1933.
[246] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Blok, 5 novembre 1931.

rapproche d'autant plus les deux hommes[247]. Les études semblent pourtant bien longues au directeur, désireux de pouvoir délester quelque peu sa charge de travail : « Jackli travaille fort. Mais il est encore à l'école de chimie, et je ne pourrai vraiment compter sur sa collaboration qu'après son service militaire. C'est encore près de deux ans à attendre, et le poids du service pèse lourd sur mes épaules »[248], confie-t-il à Goddefroy en 1933. En mai 1934, avant même la grève générale des imprimeurs lyonnais, il se lamente encore auprès de ses correspondants de devoir gérer seul la revue : « Je vous prie de croire que je n'ai pas le plus cher désir que de passer la direction et l'administration de la revue à mon fils. Ce sera dans 15 mois ? »[249] L'article *Prendre la suite* qu'il publie alors dans *La Vie lyonnaise* révèle bien ce qu'ont pu être ses préoccupations du moment : « Ici se pose un des plus curieux problème de l'hérédité. On a vu des familles de poètes, des familles de musiciens, des familles de peintres et des familles de mathématiciens. […] Mais ce sont là, en définitive, des exemples rares. On a connu des fils d'illustres compositeurs qui n'ont jamais pu distinguer un ut d'un fa dièse, ni un accord parfait d'une quarte augmentée »[250]. Locard peut être rassuré puisque Jacques réussit brillamment ses examens de sortie au mois de juillet 1934, se classant même troisième à mi-parcours[251]. Comme son père l'annonçait, il effectue dans la foulée une année de service militaire à l'école d'artillerie de Poitiers, préparation au terme de laquelle il obtient le grade de sous-lieutenant[252].

Libéré de ses obligations militaires le 15 octobre 1935[253], il devient officiellement assistant au laboratoire. En réalité, il dirige déjà la revue de criminalistique depuis le début de l'année, fermement soutenu par Söderman qui fait office de secrétaire de rédaction. Suivant l'exemple de son père, il commence à tenir son journal d'expertises. Tout en participant à la vie scientifique du laboratoire – les Locard publient tous deux dans la revue flamande *De politiegids* par exemple[254] – il se lance dans une thèse de chimie légale, un rite de passage scientifique essentiel aux yeux de son père. En effet, quand ce dernier annonce son aspiration au repos à Wentworth en juin 1936, ce n'est pas uniquement parce que la rédaction du *Traité* touche à sa fin, c'est aussi et surtout parce que Jacques arrive au seuil de sa carrière. Jacques partage ce sentiment puisque peu après il annonce à ses parents son projet de mariage. « À 22 ans, c'est de la folie furieuse ! »[255] estime son père qui demande néanmoins pour son fils la main de sa future femme en octobre 1936 : « Vous avez su par votre pupille ce qui s'est passé cet été, et comment leur camaraderie s'est transformée en plans d'avenir. J'ai fait observer à Jacques la gravité d'un tel engagement à son âge. Mais ses sentiments sont tels que, pour ma part, je ne crois pas devoir y faire obstacle. Et sa mère est de mon avis. L'inconvénient du cousinage ne me paraît pas à retenir, en l'espèce, à cause de leur solide tempérament à l'un et à l'autre. Reste la situation de Jacques : il va être docteur ès-sciences d'ici quelques semaines, sa thèse étant achevée. Il vient d'être nommé expert. Il est assistant au laboratoire de police. Et l'on peut tenir pour assuré qu'il me remplacera à la direction du

[247] *Ibid.*, Lettre de Locard à Goddefroy, 2 août 1932.
[248] *Ibid.*, Lettre de Locard à Goddefroy, 5 décembre 1933.
[249] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Herber, 7 mai 1934.
[250] Edmond Locard, « Prendre la suite », *La Vie lyonnaise*, juillet 1935, p. 12.
[251] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 2 juillet 1934.
[252] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Stirling, 20 avril 1935.
[253] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 19 mars 1935.
[254] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Reesink, 6 avril 1936.
[255] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Giraud, 1er mars 1937.

service »[256]. Preuve qu'une page se tourne pour Locard, quelques jours plus tard il annonce une nouvelle fois à Mohamed Zaki sa retraite à venir : « J'aurais eu le plus grand plaisir à me rendre en Egypte au mois de février. Mais je ne puis absolument pas faire une absence aussi longue tant que j'aurai la direction écrasante du laboratoire de police. Laissez-moi espérer que vous voudrez bien encore de moi à l'heure prochaine de la retraite »[257]. Après avoir soutenu sa thèse le 4 décembre 1936[258], Jacques s'affaire aux derniers préparatifs du mariage dont la célébration se tient le 4 février 1937 à l'église Saint-Etienne-du-Mont, en plein cœur du quartier latin, pour se terminer à l'Hôtel Lutetia sur le Boulevard Raspail[259]. « La robe [de sa femme] était tellement à la mode des années trente qu'elle parut dans un journal de mode »[260], précise même Henri Locard.

Au retour du voyage de noces passé en Sicile, il fait feu de tout bois. Expert référent du laboratoire pour la chimie et la toxicologie, il possède également une excellente maîtrise de l'anglais. Son père suggère donc son nom pour les conférences californiennes du *Hitchcock Professorship,* manifestement sans succès, et lui fait rédiger un chapitre sur l'histoire de la balistique destiné à Calvin Goddard[261]. Jacques fait publier sa thèse chez Desvigne[262], un travail scientifique reconnu et très demandé notamment du côté de la Belgique[263] et de l'Espagne[264]. Au début de l'été 1937, il accède au statut de préparateur après avoir « passé brillamment le concours [d'inspecteur], qui d'ailleurs n'est guère difficile »[265], assurant un peu plus sa légitimité au sein de l'équipe dirigée par son père. Afin de gérer au mieux la revue de criminalistique, il bénéficie désormais de l'appui du jeune secrétaire Georges Ecard[266]. Durant l'été 1938, son père propose avec succès sa candidature à l'académie réunie à Lausanne[267]. La boucle est dès lors bouclée, la route vers le laboratoire semble complètement dégagée. Jacques confie même à son ami chimiste Donzallas, également présent au congrès de Lausanne et désormais employé chez Nestlé, son intérêt grandissant pour la police scientifique, une curiosité pas si évidente si l'on se souvient que la chimie était son véritable premier amour. « J'espère que […] vous voyez avec plaisir Jacques s'intéresser de plus en plus à la criminologie »[268], se réjouit Donzallas dans une missive adressée à Locard. Avec la venue au monde quelques semaines plus tôt de Pierre, son premier enfant, le nouveau membre de l'A.I.C. semble donc complètement épanoui. Pressenti un temps à la tête du futur laboratoire de police scientifique de Shanghai, il refuse donc le poste pour s'établir durablement à Lyon[269].

[256] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Locard à Rudault, 15 octobre 1936.
[257] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Zaki, 21 novembre 1936.
[258] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Goddefroy, 4 décembre 1936.
[259] *Ibid.*, Lettre de Locard à Goddefroy, 27 janvier 1937.
[260] Henri Locard, entretien écrit du 14 janvier 2020.
[261] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Locard à Goddard, 22 novembre 1937.
[262] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Georges Degaast à Johannè Desvigne, 14 mai 1938.
[263] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Bessemans à Locard, 23 décembre 1937.
[264] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Sagredo à Locard, 11 mai 1938.
[265] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Alice Leung, 5 juin 1937.
[266] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Locard à Hulsebosch, 13 octobre 1938.
[267] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Bischoff à Locard, 13 juillet 1938.
[268] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Donzallas à Locard, 28 décembre 1938.
[269] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard au chef de la P.J. lyonnaise Chabaud, 20 février 1951.

Peu de temps après la naissance de son second fils Henri en juin 1939, le basculement géopolitique européen vient perturber son ascension professionnelle. Il rejoint l'armée des Alpes comme lieutenant d'artillerie lourde, effectuant des missions vers la frontière suisse. De son côté, sa sœur Denise Locard « s'occupe des enfants réfugiés »[270] lyonnais, étant cheftaine de guides. Après être passé par les Ardennes, Jacques enchaîne avec un stage dans la D.C.A. en janvier 1939[271] pour finalement retourner sur le front alsacien. Lors de l'avancée allemande de mai à juin 1940, il stationne « à Nîmes où il instruisait les recrues, grâce à quoi il n'[est] pas fait prisonnier »[272]. Démobilisé, il reprend son poste de préparateur au laboratoire de police, obtenant comme son père le privilège d'enseigner à l'école des commissaires de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or où il se rend à bicyclette depuis Vassieux ou la rue Saint-Jean[273]. La première année, en 1941, il assure ainsi une vingtaine d'heures de conférences et surtout de travaux pratiques sur la police scientifique[274]. Le contre-amiral Ven, manifestement satisfait de s'être laissé convaincre par le directeur du laboratoire, appuie même la promotion de Jacques au rang d'inspecteur sous-chef en avril 1942, un soutien qui se révèle finalement payant[275]. Une fois encore, plane sur cette décision l'ombre du père, toujours prompt à pousser un peu plus l'ascension de son fils[276]. De son côté, Söderman offre de parfaire la formation de son ami Jacques à Stockholm, proposition ne pouvant être relevée du fait de la guerre[277].

En dépit de cette réussite professionnelle, les restrictions mettent à mal la santé de Jacques, surtout que l'arrivée de Rosine dans la famille au mois de janvier porte le nombre d'enfants à trois. Séjournant à Lyon en septembre 1942, Donzallas s'en inquiète : « j'ai trouvé, lors de ma visite à Lyon, qu'un séjour en Suisse lui ferait beaucoup de bien car il ressent évidemment d'une façon sensible les restrictions. Il sait qu'il est cordialement invité, il suffit de m'avertir en temps suffisant »[278]. L'école de Saint-Cyr se trouve elle-même perturbée par l'Occupation, surtout après l'invasion de la zone libre en novembre 1942. En juin 1943, la direction de l'école annonce ainsi un nombre « insuffisant » de candidats du fait des « difficultés actuelles de recrutement (faible traitement de début, prisonniers, etc…), augmentées par les lois récentes sur le Service du Travail Obligatoire »[279]. Pour l'année scolaire 1942-1943, Jacques voit son enseignement réduit à douze heures tandis que son père assure huit conférences annuelles, le futur directeur du laboratoire de police est donc déjà privilégié[280]. Quelques semaines après avoir eu son quatrième enfant, Florence, née en février 1944, il assiste à la libération de Lyon. Il peut dès lors reprendre le fil de sa carrière jusqu'à la consécration de 1951 avec la direction du laboratoire.

[270] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Charles Strony, 17 octobre 1939.
[271] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Boukhoudmi, 19 janvier 1940.
[272] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Finzi, 25 novembre 1940.
[273] Henri Locard, entretien écrit du 8 janvier 2020.
[274] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Ven à Jacques Locard, 28 juillet 1941.
[275] *Ibid.*, Lettre de Ven à l'intendant de police de Lyon, 25 avril 1942. La promotion est obtenue le 1er juin 1942.
[276] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard au commissaire central de Lyon, 22 avril 1942.
[277] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 1er février 1943.
[278] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Donzallas à Locard, 5 janvier 1943.
[279] A.N., F7 15033, Projet de calendrier des concours d'entrée à l'E.N.P., 25 juin 1943, Vichy, s.a.
[280] *Ibid.*, Lettre de Ven au secrétaire général pour la police, 1 février 1942.

2. Un autre Edmond ?

De la dizaine d'années durant lesquelles Jacques revêt les différents galons de la criminalistique, les uns après les autres, une conclusion majeure s'impose : il s'agit d'un parcours construit de façon collégiale et surtout entendue. L'entregent de Locard pèse sur la plupart des promotions obtenues par son fils, tout talentueux qu'il soit, et ce en parfait accord avec celui-ci. Jacques se laisse en effet progressivement gagner par l'amour de la police scientifique ainsi que l'idée de diriger un jour le laboratoire. Le père reçoit d'ailleurs tout autant du fils qu'il ne donne. Il a été ainsi évoqué ses multiples revirements en matière de reconnaissance en paternité le conduisant à faire du sang la reine des preuves au plus tard à partir de 1940. Ce changement de fusil d'épaule témoigne-t-il de l'influence de Jacques ? « [S]pécialisé dans les questions d'analyse de sang »[281], comme l'explique son père, il connaît en effet toute la valeur de cet indice en matière d'identité.

Le solide partenariat que forment père et fils s'appuie en outre sur une communion d'esprit. Jacques choisit ainsi, pour sa thèse, d'appliquer la chimie aux écritures, soit le champ de prédilection de son père. Il s'intéresse en effet au problème des coups de crayons en police scientifique, probablement sur les conseils paternels même s'il s'en défend dans l'avant-propos : « Le sujet de ce travail a été choisi par M. le professeur Meunier qui a bien voulu accepter de me laisser aborder une question qui touche à la fois la chimie et, par ses applications, la criminalistique, c'est-à-dire à une discipline qui m'attirait plus que toute autre puisqu'elle est celle de la carrière vers laquelle j'étais déjà orienté »[282]. Suggestion de son père ? Proposition de Meunier ? Les deux pistes ne sont pas exclusives. Il faut aussi envisager l'idée que Jacques ait forgé lui-même son sujet de thèse, du moins si l'on en croit sa correspondance avec Meunier courant octobre 1935. En effet, après avoir proposé le sujet à son professeur de chimie, Jacques lui communique le plan auquel il avait pensé[283]. Toujours est-il que Locard, évidemment comblé par un tel choix, active ses réseaux en contactant le directeur de la maison Conté. « Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien faciliter ces recherches en me mettant en rapport avec vos services techniques et avec vos laboratoires de recherches »[284] demande-t-il en octobre 1935. Le graphologue anglais Ainsworth Mitchell est également approché pour donner « les ouvrages et surtout les articles de revues à consulter »[285].

Marchant dans les pas de son père, Jacques finit par explorer le champ de l'expertise en écriture, à commencer par la graphométrie largement évoquée dans son cours de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or[286]. Alors que son père s'en désintéresse dès la seconde moitié des années 1920, il la perfectionne, proposant dès 1948 une nouvelle méthode d'analyse graphométrique dans la *Revue de criminologie et de police technique*. Il s'agit s'étudier la « silhouette générale du graphisme » d'un texte court, d'une signature ou même d'une lettre isolée en portant en abscisse la longueur du trait et en ordonnée la valeur angulaire. Plus rapide à réaliser et applicable à tous les cas de figure, cette méthode suscite de l'intérêt en

[281] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de Locard à Sagnard, 3 février 1942.
[282] Jacques Locard, *L'analyse des traits de crayon en criminalistique*, Lyon, s.e. [Desvigne], 1936, p. 7.
[283] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Jacques Locard à Meunier, 25 octobre 1935.
[284] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au directeur de Conté, 25 octobre 1935.
[285] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Locard à Mitchell, 20 octobre 1935.
[286] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Cours manuscrit de Jacques Locard à l'ENSP, p. 26.

Amérique latine[287]. L'article témoigne de l'extrême déférence du fils pour le père : « Déjà en 1920, Edmond Locard mettait au point un procédé entièrement original qu'il appela "graphométrie" »[288]. Les chartistes ayant pris part aux débats de l'entre-deux-guerres bondissent probablement de leurs chaises en lisant une telle assertion. La démarche intellectuelle elle-même rappelle l'approche du directeur du laboratoire de police. Quand Jacques estime que « Cette méthode, bien que faisant appel à des mesures précises, ne saurait prétendre plus qu'aucune autre d'ailleurs à une sûreté mathématique », il duplique sans en avoir conscience les phrases écrites un quart de siècle plus tôt par son père : « Un tel essai, malgré qu'il m'ait donné déjà des résultats singulièrement encourageants, ne saurait d'ailleurs prétendre qu'à être le premier dessin d'une méthode que j'espère féconde »[289]. Il en découle logiquement une grande mais discrète fierté paternelle[290].

Si l'intérêt de Jacques pour l'expertise graphique en général et la graphométrie en particulier semble logique si ce n'est inévitable, plus surprenante est sa curiosité pour la graphologie au sens strict, à savoir l'étude du caractère par le truchement de l'écriture. Début 1950, il accepte de mener un travail de cette nature pour Charles Bloch résidant à Vienne. De la lettre d'une certaine Alice, il ressort ainsi « Douceur, grâce mais aussi quelque peu de mollesse », en tout cas « Aucun signe pathologique »[291], une analyse qui bluffe le justiciable : « Vraiment, il est curieux, et peut-être gênant, qu'on puisse si bien connaître le caractère d'un correspondant par son écriture. En tout cas, il s'agit d'une science exacte »[292]. Le second domaine de prédilection de Locard, à savoir la dactyloscopie, intéresse tout autant Jacques. Il est consulté sur la question en 1942 alors que son collègue Borel de Saint-Cyr propose au contre-amiral Ven un projet de réforme de l'identification civile. Dans son rapport, après avoir rappelé les méthodes de classement des empreintes digitales, notamment les deux plus simples que sont celles de « Vucetich ou Edmond Locard », il en signale les limites à savoir la perpétuelle recherche de sous-classements, une stratégie vouée à l'échec « ainsi que l'a démontré Duffaux » [293]. Il suggère donc de transposer dans la sphère civile un usage relevant du champ criminel, à savoir le fichier monodactylaire, en reprenant le système de Friedrich Born, ancien chef du service d'identification fédérale suisse. En 1926, celui-ci avait élaboré au bureau central de police de Berne un classement monodactylaire simplifié fondé sur les points de repères (ruptures de lignes, bifurcations, îlots). Le seul talon d'Achille consistait dans le placement du « réticule sur l'empreinte », celui-ci servant à établir les calculs sur les points de repères, car l'enquêteur se sert du système monodactylaire quand il n'a retrouvé qu'un fragment d'empreinte. Selon Jacques, l'obstacle serait levé en matière d'identification civile puisque les empreintes sont complètes, il suffirait donc de placer le centre du réticule sur le pli de flexion phalangino-phalangétique qui « ne prête jamais à aucune interprétation ».

[287] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Nestor Lonzoy Seminario à Jacques Locard, 27 août 1948.
[288] Jacques Locard, « L'identification des écritures par les méthodes graphométriques », *R.C.P.T.*, janvier 1948, p. 41.
[289] Edmond Locard, « Une technique nouvelle de l'expertise en écriture », *Revue scientifique*, 22 janvier 1921, p. 46.
[290] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Bessemans, 13 janvier 1949.
[291] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard à Bloch, 25 janvier 1950.
[292] *Ibid.*, Lettre de Bloch à Jacques Locard, 3 février 1950.
[293] *Ibid.*, *Rapport de Jacques Locard sur un projet de classement dactyloscopique*, adressé au contre-amiral Ven, s.d. [peu après début mai 1942], pp. 2-5.

Les points forts du père deviennent donc ceux du fils. Duffaux, encensé dans le rapport de 1942 et seul rescapé de l'équipe après la Seconde Guerre mondiale, ne peut que se réjouir de la parfaite continuité à venir dans la direction du laboratoire. Jacques rejoint même Edmond sur la conception de la police judiciaire et des réformes éventuellement nécessaires. Il ne veut pas plus que lui toucher au sacro-saint portrait parlé, estimant qu'il s'agit d'une méthode certes ancienne mais encore essentielle à la police scientifique. Preuve en est, il profite du passage du commissaire Corby – rattaché au contrôle général des services de police criminelle – à Lyon début 1939 pour demander de « lui faire parvenir une notice sur la classification phonétique de Bertillon […] La brochure étant épuisée »[294]. Après le transfert des services de police à Vichy au début de l'Occupation, Corby fait d'ailleurs partie des quatre commissaires appelés à devenir enseignants à temps complet à Saint-Cyr. « [S]ollicité pour assurer un cours de psychologie criminelle », il s'adresse alors à Locard pour obtenir « quelques références bibliographiques sur la question »[295]. De son côté, Jacques s'entretient au téléphone avec le contre-amiral Ven le 3 juillet 1941, lui suggérant probablement à ce moment-là les trois axes de son futur enseignement : « expertises de laboratoire, portrait parlé, technique de la photographie »[296]. Au mois de décembre, le directeur du laboratoire de police annonce donc fièrement à un ancien collaborateur de Bertillon : « On a repris l'enseignement intégral du portrait parlé à l'Ecole Nationale de Police. C'est mon fils qui en est chargé. Il suit le texte original de Bertillon sans y changer un *iota*. On revient donc à la doctrine primaire telle que vous l'avez enseignée. Et c'est très bien ainsi »[297].

Digne héritier de son père, Jacques renoue également avec une police empirique telle que la défendait son père aux côtés de Reiss au début du siècle. En 1943, disposant désormais de deux ans de recul sur son enseignement, il plaide auprès du directeur de Saint-Cyr pour « l'absolue nécessité de substituer dans une large mesure les travaux pratiques à l'enseignement oral. D'une part, les élèves sont beaucoup plus attentifs à des manipulations qu'à des conférences. Et surtout, ils s'intéressent beaucoup plus aux cas concrets que l'on remet entre leurs mains ». Pour des raisons matérielles, il suggère même d'envoyer les élèves-commissaires rue Saint-Jean : « Je crois, en conclusion, qu'à défaut de crédits spéciaux et de l'acquisition d'un matériel assez couteux, il faut utiliser les laboratoires de police existants pour donner aux élèves de l'Ecole de police l'enseignement pratique. Je crois surtout que cet enseignement pratique est d'une absolue nécessité »[298]. La proposition bien qu'intéressante financièrement comporte d'évidentes contraintes logistiques, sortir les élèves de l'école étant difficilement envisageable. La partie dévolue aux travaux pratiques se voit néanmoins renforcée.

La large diffusion des savoirs et savoir-faire, cœur de la philosophie policière de Locard, occupe également une place centrale chez son fils. Dès janvier 1948, ce dernier accepte la proposition de Jules Moureau – directeur de l'E.I.D.E. – de préparer « un cours de 50 pages sur l'expertise des écritures [et] un cas réel d'expertises d'écriture ainsi qu'une affaire d'armes »[299]. Très certainement recommandé à

[294] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Corby à Locard, 25 avril 1939.
[295] A.M.L., 31ii58nc, Lettre de Corby à Locard, 17 juillet 1941.
[296] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Ven à Jacques Locard, 28 juillet 1941.
[297] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Locard à Bertrand, 6 décembre 1941.
[298] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard au directeur de Saint-Cyr Leluc, s.d. [1943]
[299] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 11 janvier 1948.

Moureau par son père, Jacques s'enquiert de demander « quelques détails sur le fonctionnement de [l']école, non pas pour avoir des références […] car votre bel institut est universellement connu et apprécié, mais [pour] connaître plus spécialement la manière dont vous diffusez votre enseignement ». « Ces renseignements me seraient précieux pour savoir le degré de technicité qu'il faut mettre dans les cours », précise-t-il. En 1950, alors qu'un expert stéphanois se voit lui aussi offrir d'enseigner à l'E.I.D.E. et interroge Locard sur le sérieux de cette entreprise belge, c'est son fils qui prend l'initiative de répondre en des termes très positifs : « J'ai eu l'occasion de voir des copies d'examen rédigées par les élèves de cette école et j'ai eu l'impression que l'enseignement y était tout à fait sérieux. Le seul reproche que l'on puisse faire à mon avis à l'E.I.D.E. c'est que les débouchés dans la carrière des détectives privés sont très limités »[300]. Jacques se montre donc tout aussi ouvert à la police privée que son père et écrit même des articles pour *Qui Détective* fin 1952[301]. Collaborant avec Edmond à l'E.I.D.E., Jacques récupère en outre son cours de criminalistique de l'Institut pratique de droit, en 1948 au plus tard[302]. Une fois devenu directeur du laboratoire de police, il conserve la même ouverture, accueillant par exemple en septembre 1952 la stagiaire strasbourgeoise Anne-Marie Keller[303].

La continuité entre le père et le fils semble donc parfaite, même si Jacques ne parvient pas à rétablir l'A.I.C., le président et le secrétaire de celle-ci appelant rapidement à sa dissolution dans la C.I.P.C. Devenu membre du comité exécutif de cette dernière mais toujours secrétaire officiel de l'académie, Söderman imagine ce qui s'apparente à un *modus vivendi* personnel, en 1946 au plus tard. Deux ans après, lors de la réunion londonienne du comité exécutif réunissant le Belge Louwage, l'Anglais Howe, le Français Ducloux et le Suisse Müller, il tâte le terrain avec succès. Howe, chef du *Criminal Investigation Department* de *Scotland Yard*, accepte d'intégrer dans le sous-comité technique qu'il dirige « la "crème de la crème" de notre profession »[304], à savoir l'Anglais Holden, Heinrich, Los Angelos, le Portugais Coimbra, l'Italien Sorrentino, Sannié, Bischoff et évidemment Locard. Si les pays germaniques contrôlaient la police scientifique à l'époque de l'académie, la manœuvre toute diplomatique de Söderman permet donc un rééquilibrage au profit du Royaume-Uni et de l'Europe du sud. Prudent, l'élève de Locard évite néanmoins de convier le moindre expert scandinave. Une seule condition est alors fixée par le comité exécutif de l'Interpol : « demander l'avis des représentants de la commission des différents pays sur la situation des gens proposés ». Locard se résigne, usé par les interminables querelles byzantines des années 1930, et accepte finalement de devenir expert technique auprès de l'Interpol en 1949, rejoignant Bischoff mais aussi le Norvégien Charles Brunff, le Belge Moureau – homonyme du directeur de l'E.I.D.E., spécialiste des groupes sanguins –, le Français René Fabre et enfin Holden, soit une liste de conseillers considérablement remaniée et réduite[305].

En revanche, son fils n'en démord pas, ne cachant guère son amertume à l'égard de ceux qui « se sont désintéressés de notre académie notamment le professeur Söderman de Stockholm qui en était

[300] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à Étienne Furtos, 20 juillet 1950.
[301] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard au rédacteur en chef de *Qui Détective*, 13 novembre 1952.
[302] A.M.L., 31ii90nc, Attestation de Jacques Locard pour Kaskas, 7 octobre 1950.
[303] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Jacques Locard à Keller, 21 octobre 1952.
[304] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 21 mai 1948.
[305] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Jacques Locard à Söderman, 4 décembre 1951.

pourtant le secrétaire-général parce qu'ils sont membres de la C.I.P.C. et qu'ils ont ainsi l'occasion de se réunir autrement. Mais je considère cet organisme ne remplaçant en rien l'académie et j'ai insisté plusieurs fois auprès du professeur Bischoff »[306]. Plus royaliste que le roi, il défend donc la défunte académie même s'il en connaît les faiblesses : « on peut bien dire que le but le plus important de l'académie et même le seul qui comptait pratiquement était la réunion de congrès où l'on pouvait rencontrer ses collègues tant aux séances qu'en dehors des séances. Mais à part les congrès il faut bien dire que le fait d'être membre de l'académie n'avait qu'un intérêt symbolique et honorifique, car pour les contacts et les échanges de vue par lettre […], rien n'empêchait d'en avoir qu'on appartienne ou qu'on n'appartienne pas à l'académie »[307]. Une fois nommé directeur du laboratoire lyonnais en 1951, il pousse donc son ami suédois à ajuster ses plans, souhaitant à tout prix éviter l'entre-soi du projet initial : « ce qui me paraît souhaitable c'est l'organisation d'un congrès de police scientifique sous les auspices de la C.I.P.C. mais auquel pourrait assister tous ceux qui s'intéressent aux questions de laboratoire, qu'ils soient membres de la C.I.P.C. ou non ». Jacques, se sachant isolé, ne ferme donc pas complètement la porte, surtout qu'il se murmure un projet de « laboratoire international »[308]. Il redoute en outre une « nomination [toute] honorifique de conseillers techniques »[309], comme du temps de l'académie, et avec raison puisque ceux-ci ne peuvent pas être réunis avant 1951[310]. Parallèlement, il poursuit donc ses tractations visant à restaurer l'A.I.C., une initiative relativement suivie puisqu'une nouvelle réunion est même envisagée à l'automne 1952[311].

3. Un fils échappant à son père

En fin de compte, l'exemple de l'académie démontre tout autant la continuité que la discontinuité entre Jacques et son père, le second n'ayant jamais été un défenseur acharné de ce groupe quasiment mort-né. Il en va de même pour la question du monodactylaire, clé de voûte de l'identification papillaire pour Jacques mais simple complément pour son père. Au début du XX^{e} siècle, ce dernier avait en effet concentré ses efforts sur le décadactylaire, laissant la main à d'autres acteurs tels que Stockis et Olóriz pour les empreintes digitales isolées. Un paradoxe d'ailleurs, puisqu'il affirmait vouloir dépasser le travail habituel de l'Identité pour construire un service destiné à aller sur le terrain. Le classement monodactylaire lyonnais consiste donc simplement à panacher les méthodes de Stockis et d'Olóriz[312]. Après la Grande Guerre, Locard ne s'intéresse pas plus au monodactylaire. La dactyloscopie est elle-même marginalisée, les travaux du laboratoire étant désormais orientés vers l'expertise en écriture. En 1921, Locard est néanmoins contacté par le préfet de police de Copenhague – Hakon Jorgensen –, héraut d'une coopération internationale fondée sur le décadactylaire[313]. Alors qu'il avait déjà imaginé un nouveau code à cinquante chiffres et présenté son projet au congrès de Monaco en

[306] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 17 mai 1949.
[307] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Jacques Locard à Söderman, 4 décembre 1951.
[308] *Ibid.*, Lettre de Söderman à Jacques Locard, 15 décembre 1950.
[309] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à Söderman, 4 décembre 1951.
[310] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 28 avril 1950.
[311] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Jacques Locard à Harry Söderman, 2 août 1952.
[312] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, tome 1, 1931, p. 380.
[313] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Jacobsen à Locard, 14 juin 1921.

1914, le policier danois profite du retour à la paix pour relancer les différentes polices mondiales, fondant un bureau d'identification à distance et organisant des « conférences policières à Berlin, New York, Vienne, Dantzig [ou encore] Bruxelles »[314]. Locard accepte d'adhérer au projet mais « à titre absolument personnel et privé »[315], ne pouvant rien décider officiellement sans l'accord de la Sûreté générale. Or, Paris – de même que Londres et Moscou – refusera d'adhérer jusqu'à la fin des années 1920.

En février 1928, peu après la mort de Jacobsen, son successeur – Schäffer – institue « un enregistrement monodactyloscopique des cambrioleurs internationaux qui se composait alors de 8 000 doigts ». L'idée est donc d'exploiter la collection monodactylaire déjà existante pour en faire un fichier de recherche spécifique et réussir à le corréler avec la base de données décadactylaire : « on assemble toutes les empreintes digitales du lieu du crime non éclairci en une seule place, grâce à quoi il est éventuellement possible de faire savoir aux autorités de police que la même personne a laissé des empreintes digitales sur plusieurs lieux de crime, et de comparer les anciennes empreintes digitales du lieu du crime, avec les nouvelles empreintes digitales des 10 doigts des criminels voyageurs, avant de découvrir les doigts et les insérer dans la collection »[316]. Après six mois, le fichier monodactylaire compte déjà à 12 000 empreintes, les polices de Bâle, Berlin, Bratislava, Bruxelles, Coblence, Dantzig, Gravenhage et Groningue envoyant régulièrement leurs traces papillaires isolées. La liste des villes partenaires révèle que le bureau d'identification à distance – géré par le Suédois Hallgren, le Suisse Muller, le Hollandais Pateer, l'Autrichien Reimer et l'Allemand Weiss – conserve une double assise germanique et scandinave. Locard accepte de se joindre au mouvement, ouvrant même sa revue à Schäffer, mais ne prend aucune initiative supplémentaire. La publication du *Traité de criminalistique* deux ans plus tard témoigne de cet intérêt lointain pour la dactyloscopie en général et le monodactylaire en particulier. Ne faisant qu'évoquer parmi tant d'autres Friedrich Borne – pourtant porté aux nues par Jacques –, il conclut à l'absence de système « parfait » : « Au fond, un classement monodactylaire est surtout une chose personnelle. La bonne méthode est celle dont on a l'habitude et dont on sait bien le maniement »[317]. Quelques dizaines de pages plus tôt, dans le chapitre consacré au décadactylaire, le système de Vucetich est au contraire privilégié.

Il existe d'autres domaines pour lesquels les points de rencontre apparents entre père et fils nécessitent d'être pondérés. Quand Jacques reprend la tradition familiale d'écriture de romans policiers, le fait-il par réelle passion ou par simple curiosité ? Car c'est bien Locard qui, une fois encore, semble le pousser dans cette direction. En décembre 1948, il sollicite notamment l'appui d'un éditeur : « Mon fils Jacques Locard, sous-directeur du laboratoire de police de Lyon, vient de commettre une courte série de nouvelles policières dont – si la confiance paternelle ne m'aveugle pas – le style est correct et l'intérêt soutenu. Consentez-vous à les lire, et, si elles vous plaisent à les publier. Je sais les conditions tragiques

[314] E. Schäffer, « Empreintes digitales et frontières. Identification à distance. Transmissions télégraphiques d'images. Multiplication des empreintes digitales », *R.I.C.*, n°1, 1929, p. 73.
[315] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Jacobsen, 23 octobre 1922.
[316] *Ibid.*, Lettre de Schäffer à Locard, 1er novembre 1928.
[317] Edmond Locard, *Traité…*, *op. cit.*, to. 1, 1931, p. 385.

de l'édition actuelle, mais il s'agirait d'un tirage à compte d'auteur »[318]. En tout cas, Jacques s'avère nettement plus réservé que son père dans le champ culturel et regrette que celui-ci se détourne progressivement de la vie de laboratoire au profit des mondanités, le surnommant « Camerlo » – nom du directeur du Grand Théâtre Paul Camerlo – auprès de sa mère. De même, lorsque Jacques s'essaie avec Stéphane Gugliermina à la prise d'empreinte sur un ectoplasme[319], il ne s'agit que d'un pied de nez à la passion de son père pour l'au-delà, Jacques étant peu versé dans les sciences occultes et « autres fadaises »[320]. Enfin, il existe de réelles lignes de rupture entre les deux hommes, à commencer par le statut professionnel. « Jacques est fonctionnaire. Il n'a pas voulu, sur ce point, suivre l'exemple et les conseils de son père »[321], déplore ainsi Locard en 1943. En outre, le premier rejette l'idée selon laquelle tout policier constitue un expert en puissance. Il l'exprime, cette même année 1943, dans son appel à réformer les cours de Saint-Cyr : « Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas d'enseigner à des magistrats de l'ordre judiciaire et administratif les techniques de laboratoire avec l'illusion d'en faire des experts : la chimie, la biologie ni la criminalistique ne s'apprennent en quelques séances. Mais il faut qu'ils constatent *de visu* ce qu'ils peuvent attendre des méthodes scientifiques et dans quelle mesure ils peuvent compter sur leur aide dans l'enquête criminelle. Au surplus, il y a des opérations qu'un commissaire doit être capable de pratiquer seul et extemporanément »[322]. Il partage donc l'affirmation de Bischoff et de la plupart des criminalistes selon lesquels un stage trop court dans un laboratoire serait complètement illusoire.

Cette conviction murit au fil des années et aboutit, à la fin de la décennie, au projet de « création d'un corps de techniciens de laboratoire de police »[323]. Dans ce document, réalisé après consultation de plusieurs criminalistes mondiaux tels Luis Sandoval Smart au Chili[324] ou Edgar J. Hoover aux États-Unis[325], Jacques déplore l'absence pour le « personnel » des laboratoires français, constitué essentiellement d'inspecteurs de police, de « prime de technicité. Chaque homme peut du jour au lendemain être muté dans un autre service et être remplacé par un autre inspecteur n'ayant aucune connaissance technique ». Il en appelle donc à la mise en place de spécialistes, recrutés par un autre biais, mieux payés et surtout « affectés d'une façon définitive aux laboratoires de polices ». Il prend donc le contre-pied complet de son père pour qui un simple gardien de la paix peut devenir le meilleur dactyloscocope du monde de même qu'une chanteuse lyrique peut intégrer après quelques mois de formation l'univers de la graphologie. Corollaire de cette conception, Jacques défend donc « la spécialisation définitive [qui] s'impose d'une façon évidente et n'offre aucun inconvénient en contrepartie. En effet, la plupart des techniques de laboratoire ne s'acquièrent que grâce à une longue pratique. Il est illogique qu'un inspecteur familiarisé avec une technique difficile telle que l'identification des écritures puisse être versé dans un autre service ». Il n'établit donc pas de cloison

[318] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard sans destinataire, 22 décembre 1948.
[319] Laurent Teil, entretien oral du 8 février 2014, Sablons.
[320] Henri Locard, entretien écrit du 8 janvier 2015.
[321] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Söderman, 1er février 1943.
[322] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard au directeur de Saint-Cyr Leluc, s.d. [1943]
[323] *Ibid.*, Projet de rapport sur la création d'un corps spécialisé de techniciens de laboratoire de police par Jacques Locard, s.d. [1949]
[324] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à Sandoval Smart, 29 décembre 1948.
[325] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à Hoover, 30 décembre 1948.

étanche entre policiers et scientifiques, des inspecteurs spécialement formés pouvant devenir techniciens, mais il ne souhaite pas cautionner certains abus observés rue Saint-Jean, malgré son modeste statut de sous-directeur.

À l'éloignement des conceptions s'ajoute en effet, à partir de 1944, la frustration de n'être relégué qu'au second rôle. Cette année-là, Jacques devient pourtant sous-directeur, la loi de 1943 imposant cette nouvelle fonction. Un ancien camarade, muté dans la police marseillaise, pensait que ce serait l'occasion de clarifier les relations professionnelles entre père et fils : « Je pense que 1944 verra l'installation de services scientifiques logiquement aménagés et la promulgation d'un statut du personnel donnant satisfaction tant à vous-même qu'à votre père qui restera toujours "le créateur et l'initiateur" »[326]. À défaut d'être le père fondateur, Jacques espérait sûrement prendre la suite de son paternel dès le retour à la paix. Les premiers signaux de lassitude sont envoyés dès la fin de l'année 1945. Le 8 janvier 1946, Donzallas vend malgré lui la mèche à Locard : « J'ai ouï-dire qu'il avait quitté le laboratoire de police pour se lancer dans l'industrie. Cela est-il exact ? J'imagine qu'en France comme c'est le cas en Suisse, il y a plus d'avenir dans l'industrie »[327]. Durant l'été 1946, Jacques envisage à présent de participer à la reconstruction allemande. Le commissaire Granger de Baden-Baden, dans la zone d'occupation française, lui confirme qu'il est le bienvenu : « J'ai parlé longuement de votre visite au directeur de la Sûreté. Il serait très heureux de vous voir vous occuper pendant 3 semaines à un mois de l'éventuelle création "d'un laboratoire de police" ou tout au moins du dressage d'un photographe anthropomètre. Vous coucheriez chez moi et mangeriez à la popote. Bien entendu, vous seriez défrayé de tous frais »[328]. L'affaire n'aboutit pas et Jacques reste aux côtés de son père. En 1947, une autre opportunité se présente avec le poste d'Ankara. Il y renonce une nouvelle fois, faisant ainsi le bonheur de son ami Marc Payot, mais le désir d'ailleurs reste bel et bien présent[329].

La discorde éclate au grand jour vers 1949. Après une violente dispute, Jacques se justifie auprès de son père dans une longue lettre afin d'apporter « aux incidents que j'ai créés […] un esprit d'apaisement sincère et définitif »[330]. Ce document, non daté, semble révéler la tentative de Jacques d'éloigner Bichambis du laboratoire : « Vous avez bien voulu reconnaître qu'il ~~ne~~ m'était pratiquement ~~pas im~~possible de ~~parvenir au but~~ procéder à l'éviction que je m'étais proposée. Mais vous m'avez fait entrevoir les conséquences qu'aurait cette mesure sur votre comportement et, bien entendu, ces déclarations m'ont ~~arrêté~~ retenu dans la réalisation de mon projet »[331]. En effet, les expertises doivent être désormais contresignées par le directeur, le sous-directeur et Bichambis[332]. Or, Jacques ne supporte plus cette ingérence professionnelle, reprenant un jour, devant sa famille, la célèbre phrase du *Topaze* de Marcel Pagnol : « Une chanteuse qui ne chante pas, ça coûte encore plus cher »[333]. Sibyllin dans ses propos en 1949, Jacques justifie son geste par quatre motifs : « 1° Le bien du laboratoire, 2° Votre

[326] *Ibid.*, Lettre de Léon Viargat [?] à Jacques Locard, 7 janvier 1944.
[327] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Donzallas à locard, 8 janvier 1946.
[328] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Granger à Jacques Locard, 5 juin 1946.
[329] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard au chef de la P.J. lyonnaise Chabaud, 20 février 1951.
[330] *Ibid.*, Brouillon de la lettre de Jacques Locard à son père, s.d. [1949]
[331] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Brouillon de la lettre de Jacques Locard à son père, s.d. [1949]
[332] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.
[333] Henri Locard, entretien écrit du 14 janvier 2020.

propre intérêt, 3° Celui de maman, 4° Le mien »[334]. Seul le quatrième point nécessite, selon lui, « une explication franche ». Son contenu mérite d'être exposé un peu longuement :

> « A peu près au milieu de ma vie et au bout d'une quinzaine d'années d'activité, ma situation est inférieure à celle d'un commissaire de police licencié en droit ou d'un quelconque ingénieur ayant la même ancienneté (ceci établi pour l'ensemble d'une année par exemple 1948). La chose ne serait encore pas très grave si je n'avais pas, pendant les dix premières années de ma carrière, travaillé à peu près pour rien, à la suite d'une entente avec vous, selon laquelle ma situation future justifiait mon travail pour vous pendant les premières années. […] ~~De 1935 à 1945, j'ai essayé de mon mieux de vous donner satisfaction.~~ […] Or pour des raisons ~~qui sont cert~~ qui sont certainement légitimes, mais auxquelles vous n'avez pas cru devoir me faire la moindre allusion, le contrat s'est trouvé unilatéralement rompu. […] Ce préjudice, je le supporterais de bon cœur et avec d'autant moins de mérite que les moyens d'Anne-Marie me le permettent, si je savais que cette situation doive profiter à vous et à maman, mais il n'est pas acceptable [de] ~~me priver et surtout de priver mes enfants au profit d'une tierce personne, ni pour un mystérieux placement auquel vous avez fait allusion~~ ».

À côté des nombreuses zones d'ombre, ce courrier révèle donc la frustration d'un fils s'étant sacrifié matériellement jusqu'en 1945 alors qu'un pacte avait été conclu. La déception de Jacques, désormais clairement exprimée, se combine bientôt avec l'inquiétude de voir son père multiplier les mauvaises appréciations. Cette crainte le pousse même à alerter la Sûreté nationale en avril 1950, la récente erreur commise dans l'affaire Louis Peyrard étant celle de trop. Edmond voit en effet son rapport graphologique de 1944 discrédité par la contre-expertise et surtout par les « aveux réitérés par [Charles] Marinier »[335]. Marcel Sicot, inspecteur général de services et écoles de police, est alors chargé de mener l'enquête, se tournant pour cela vers le S.R.P.J. lyonnais : « depuis un certain temps et de l'avis de son propre fils qui s'en montre inquiet, le D^{r} Locard ne paraît plus apporter toute l'attention voulue aux opérations qui lui ont été confiées. Quatre notes confidentielles établies par le S.R.P.J. et annexées au présent ont trait à la manière dont certains examens ont été effectués »[336]. Les affaires Chatelet en mai 1940, Besson en janvier 1947, Mermet en 1948, Gimand en février 1950, Picarle en mars 1950… autant de cas judiciaires dans lesquels l'erreur du directeur lyonnais est suspectée voire avérée. Ou, du moins, sa responsabilité précise Sicot : « Le D^{r} Locard, qui est un esprit très brillant et très éclectique, un érudit, un artiste et un conférencier de talent, a pris l'habitude de confier à certains de ses collaborateurs, inspecteurs de la P.R.E. pour la plupart, des travaux techniques pour l'accomplissement desquels ils n'ont qu'une compétence empirique et dont il signe les rapports ». Au terme de l'enquête, le directeur semble donc pleinement impliqué dans le déclin de son laboratoire depuis la Seconde Guerre mondiale.

À quel point le S.R.P.J. se montre-t-il impartial dans le rapport adressé à Sicot ? En effet, depuis la Libération, l'exercice de la police judicaire suscite des tensions du fait des compétences entremêlées. En 1947, le décret du 13 janvier, l'arrêté ministériel du 20 mars ainsi que la circulaire 175 du 30 mars

[334] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Brouillon de la lettre de Jacques Locard à son père, s.d. [1949]
[335] A.N., 19890459/49, Journal Officiel du 2 avril 1950 sur l'affaire Peyrard.
[336] *Ibid.*, Note de Sicot pour le directeur général de la Sûreté nationale, 14 avril 1950.

échouent à harmoniser le partage des tâches[337]. Le 22 décembre 1949, la Sûreté nationale publie une circulaire visant une « coopération […] active et étroite »[338] des S.R.P.J. avec les Sûretés urbaines. Le 27 janvier 1950, les trois ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense nationale s'entendent sur un nouveau projet d'harmonisation[339]. Trois mois plus tard, le S.R.P.J. lyonnais se voit donc offrir sur un plateau la possibilité de renforcer son emprise sur le laboratoire, profitant des tentatives de Jacques d'accélérer la mise à la retraite de son père.

Dès lors, le destin du directeur est scellé. Marcel Sicot estime « de l'intérêt de l'administration et de l'intérêt même du D^r^ Locard, comme de sa famille (M. Jacques Locard a insisté dans ce sens auprès de plusieurs chefs de service de la police et de moi-même), de remplacer l'actuel directeur du laboratoire dont le maintien à ce poste risque de ternir sa renommée devenue universelle »[340]. Pour préserver celle-ci, Sicot veut faire appel à « la loi du 15 février 1946 qui interdit, en somme, à des personnes de plus de 70 ans de continuer à exercer une fonction publique », nommer Locard directeur de laboratoire honoraire et enfin valider la « proposition pour le grade de commandeur de la légion d'honneur » dont il fait l'objet depuis plusieurs mois. Bien sûr, un tel dénouement aurait largement satisfait les deux animateurs du laboratoire lyonnais, seulement les plans de Sicot se révèlent tout autres : « Après avoir rattaché au S.R.I.J. le service local d'identité fonctionnant rue St Jean, on pourrait sans doute envisager de placer à la tête du laboratoire le professeur Bourret, agrégé, médecin légiste, chargé de la plupart des expertises médico-légales par les magistrats du parquet et de l'instruction et qui travaille en collaboration avec le D^r^ Serusclat, spécialiste de la toxicologie près la faculté de Lyon. M. Jacques Locard pourrait, dans ce cas, rester sous-directeur ». Une double influence semble avoir conduit Sicot à privilégier une telle issue. Tout d'abord, la réserve des autorités judiciaires lyonnaises à l'égard de Locard et donc de son fils. Les retards avec lesquels sont rendues les expertises de même que les errements de certaines conclusions conduisent probablement à une rupture dès l'après-guerre. Louis Roche en témoignera encore lors de la mort de Locard en 1966 : « Son travail d'expert n'était pas apprécié par beaucoup de magistrats et, par définition, il n'était pas considéré comme un bon expert. Il suivait en cela l'exemple de son maître Lacassagne »[341]. En réalité, le criminaliste lyonnais s'était créé des inimitiés dans le monde de la justice dès l'entre-deux-guerres. En 1921, Paul Garçon lui reprochait ainsi d'occulter le rôle des juges dans *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, ce dont se défendait Locard : « vous en avez inféré que je les traitais "en quantité négligeable". C'est un manque de respect dont je vous assure que je suis bien incapable »[342].

Enfin, le chef du S.R.P.J. lyonnais Pierre Chabot « est fortement hostile, non seulement à ma candidature en particulier, mais encore à l'existence même du laboratoire en général » signale Jacques,

[337] A.M.L., 31ii57nc, Pierre Chabot, *D'un projet de réforme de la police judicaire*, 21 février 1966, p. 5.
[338] A.N., 19880566/12, Rapport de l'inspecteur général de l'administration Robert Martin pour le ministre de l'Intérieur sur l'exercice de la police d'État dans l'agglomération lyonnaise, 14 octobre 1968.
[339] A.M.L., 31ii57nc, Pierre Chabot, *D'un projet de réforme de la police judicaire*, 21 février 1966, p. 5.
[340] A.N., 19890459/49, Note de Sicot pour le directeur général de la Sûreté nationale, 14 avril 1950.
[341] Louis Roche, « Edmond Locard et la médecine légale », *Sûreté nationale*, n° 63, juin-juillet 1966, p. 8. Le rapport des juges aux experts est plus largement problématique : selon Brouardel à la fin du XIX^e^ siècle, « ce n'est pas la question de salaire qui a rendu les médecins si rebelles parfois aux réquisitions de la justice. La plupart ne veulent pas se déranger pour accomplir une besogne pour laquelle ils ne se sentent pas toujours compétents, et de laquelle ils retirent très souvent des ennuis et bien rarement des honneurs ».
[342] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Paul Garçon, s.d. [1921]

précisant : « Ce service est, d'après lui, absolument inutile. J'ajoute que Monsieur Chabaud [Chabot] ayant été longtemps à Paris, a l'oreille de la direction »[343]. Formé aux facultés de droit d'Alger puis de Lyon, celui-ci avait été stagiaire rue Saint-Jean lors de son doctorat sur la police internationale en 1931. Décrochant ensuite le concours de commissaire de police, il avait d'abord exercé dans le Vaucluse puis en région parisienne, intégrant la première brigade du Tigre rue Boyer[344]. Après la guerre, lorsque la police mobile change d'épithète pour devenir judiciaire, il prend la tête du S.R.P.J. lyonnais rue Vauban. Mécontent de l'*imbroglio* touchant les enquêtes scientifiques, il prône dès lors une harmonisation au profit de son service. Il convainc sans peine Sicot, se contentant de rappeler le texte de 1943. Le rapport du second affirme donc que le « service local d'identité judiciaire (mensuration, photographie des individus identifiés ou remis au petit dépôt) [de Locard] devrait désormais être purement et simplement absorbé par le service régional d'identité judiciaire fonctionnant rue Vauban » tandis que resterait rue Saint-Jean le « laboratoire proprement dit »[345].

Chabot adopte-il une position radicalement différente de celle défendue rue Saint-Jean ? Etonnamment non. Locard affirmait déjà dans son courrier adressé à Romeyer en 1949 son désir de quitter le giron de la Sûreté urbaine pour passer sous celui de la P.J. En rejoignant la rue Vauban, il souhaitait ainsi regrouper ce que la loi de 1943 avait séparé. De son côté, Jacques affirme « approuv[er] entièrement les idées de Monsieur Chabaud [Chabot], non pas bien sûr dans leurs conclusions qui voudraient la fermeture du laboratoire. Mais je constate en effet avec lui qu'effectivement le laboratoire ne rend à peu près aucun service à la police judicaire, ou en tout cas des services absolument hors de proportion avec son importance. Est-ce à dire que le laboratoire soit inutile ? […] il est bien permis d'affirmer hautement le contraire »[346]. Il estime en effet, que le laboratoire travaille avant tout pour la phase de l'instruction, soit pour la justice. Lors de la phase policière, conduite par le S.R.P.J. au début de l'enquête, le laboratoire rend des rapports négatifs – donc non comptabilisés comme service rendu – ou positifs mais après une durée jugée trop longue. La grande fautive de cette frustration du S.R.P.J., selon Jacques, est la loi de 1943 qui place théoriquement les laboratoires au service de toute institution requérante dont la police, et qui surtout ralentit d'autant plus le travail de laboratoire en leur enlevant certains techniciens et en ne leur laissant que les tâches les plus fastidieuses. « Telles sont les idées que j'ai toujours défendues contre les promoteurs et les défenseurs du système de 1943. Il serait tout de même piquant que l'on vînt me reprocher que le laboratoire était inutile à la police alors que personnellement j'ai toujours déclaré franchement qu'il travaillait non pour elle mais parallèlement avec elle et que son régime devait être révisé en conséquence », conclut Jacques.

Manifestement averti à son retour de vacances des plans ministériels, Edmond se jette à corps perdu dans la bataille de la succession, la crise conduisant finalement à une union sacrée entre père et fils. Le 29 septembre, il sollicite une audience auprès de Pierre Berthaux, directeur de la Sûreté

[343] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard à un commissaire principal non nommé, s.d. [1951]
[344] A.M.L., 31ii57nc, Pierre Chabot, *D'un projet de réforme de la police judicaire*, 21 février 1966, avant-propos.
[345] A.N., 19890459/49, Note de Sicot pour le directeur général de la Sûreté nationale, 14 avril 1950.
[346] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard à un commissaire principal non nommé, s.d. [1951]

nationale[347]. Nommé commissaire de la République à Toulouse en 1944, il avait alors écarté Bernardin – le protégé de Locard – de la direction du laboratoire de police scientifique. Revenu dans sa ville natale en juin 1947 comme préfet du Rhône, il avait été promu I.G.A.M.E. – inspecteur général de l'administration en mission extraordinaire, ancêtre du préfet de région – pour les départements de la 8e région militaire en avril 1948. Depuis 1er mars 1949, il occupe donc la tête de la Sûreté nationale. Un mois après avoir plaidé la cause de Jacques à Paris, Locard adresse un second et dernier courrier à Berthaux, glissant dans la lettre le *curriculum vitae* de son fils : « Je parle ici […] non pas du tout dans un intérêt personnel, non pas même pour défendre mon œuvre, mais dans l'intérêt de la police française »[348]. Protéger Jacques et faire perdurer le laboratoire, telles sont donc en creux les deux motivations que Locard explicite un peu plus loin : « Les élèves formés à Lyon occupent des directions de laboratoires un peu partout en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. Il serait peut-être un peu anormal qu'à mon départ, la maison que j'ai faite ne fut pas dirigée par un de mes miens. J'ai eu l'honneur de soumettre à votre décision la candidature de Jacques Locard parce qu'il a été, dès sa jeunesse, orienté précisément vers la criminalistique ». « [J]e remets entre vos mains la destinée d'une maison qui a été la raison d'être de toute ma vie », conclut-il. L'incohérence de l'éventuelle nomination de Bourret, le directeur de l'I.M.L., à la tête d'un organisme n'ayant jamais touché à ce domaine d'expertise, est bien évidemment évoquée. Deux semaines plus tard, il envoie au front son ami Herriot, redevenu maire de Lyon après la guerre et surtout président de l'Assemblée nationale[349].

Le sort en est désormais jeté. Le 4 janvier 1951, Locard reçoit une lettre du ministre de l'Intérieur Queuille lui annonçant sa mise à la retraite en raison de son âge. Saluant le « *Traité de criminalistique* qui fait autorité en la matière »[350], il lui offre l'honorariat et le grade de commandeur. Quelques jours plus tard, le préfet du Rhône lui confirme l'absence de retraite, Locard n'étant pas fonctionnaire, mais promet une indemnité de 200 000 francs, somme amenée à être réévaluée chaque année[351]. Bien que croulant sous les honneurs de la République, Locard n'est pas dupe comme il le confie à Pierre Garraud : « je viens d'être nommé directeur honoraire. C'est une façon honnête de me liquider »[352]. Tout en étant heureux d'être « débarrassé de la paperasse et des signatures »[353], il assure même à Godart que, sans ce coup du sort, il aurait très bien pu continuer son service plusieurs années encore, mais « il faut savoir s'en aller. Je tâche de le faire sans grogner »[354]. Au même moment, le *Journal officiel* publie l'appel à candidature pour le poste désormais vacant. Jacques conserve *a priori* ses chances face à Bourret, la fonction de directeur étant profilé pour un « docteur ès-sciences, docteur en médecine ou en pharmacie »[355]. Alors que Locard accède officiellement à la retraite le 1er février 1951[356], Jacques assurant l'intérim, le destin du laboratoire de police doit se jouer de façon imminente.

[347] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Locard au directeur de cabinet du directeur de la Sûreté nationale, 29 septembre 1950.
[348] *Ibid.*, Lettre de Locard au directeur de la Sûreté nationale, 16 novembre 1950.
[349] *Ibid.*, Lettre de Locard à Herriot, 4 décembre 1950.
[350] *Ibid.*, Lettre du directeur de la Sûreté nationale à Locard, 4 janvier 1951.
[351] *Ibid.*, Lettre du préfet du Rhône à Locard, 23 janvier 1951.
[352] *Ibid.*, Lettre de Locard à Pierre Garraud, 23 janvier 1951.
[353] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Locard à Desmorillon, 3 février 1951.
[354] Archives du Musée Gadagne, Fonds Godart, Boîte n°12-1, Lettre de Locard à Godart, 27 décembre 1950.
[355] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Extrait du *Journal officiel* du 10 janvier 1951.
[356] A.M.L., 31ii57nc, Arrêté ministériel du 2 janvier 1951.

III. La mise à l'écart du père fondateur

1. Le patrimoine mis à mal

Jacques découvre rapidement que les dés de la succession sont en réalité pipés. Au mois de février, un cousin parisien lui confirme que « tant au cabinet du Ministre qu'à la direction de la Sûreté nationale, on s'est montré extrêmement réservé »[357]. Après un premier tri des candidatures reçues, cinq dossiers auraient été retenus, dont celui de Jacques, or « celle qui est considérée comme réunissant le plus de chances d'être agréée, est celle du docteur Perrou (je ne garantis pas l'orthographe…), chef du laboratoire de Marseille ». La tentative de Georges Béroud, battu par Ollivier dans le sud, de récupérer la direction lyonnaise peut surprendre au vue des bonnes relations historiques entre les deux laboratoires. N'est-ce pas grâce à Locard que son élève marseillais intègre l'équipe enseignante de l'E.I.D.E. vers la fin de l'année 1947 ? Au même moment, Béroud se voit néanmoins rattraper par une vieille affaire judicaire à laquelle son confrère lyonnais n'est pas tout à fait étranger. En mars 1945, il avait déclaré authentique le testament d'un certain Rollino. Dans un second puis troisième rapports fournis en janvier et juin 1946, il avait cette fois conclu à un faux par imitation[358]. Or, « Avant de déposer son troisième rapport, a-t-il déclaré au greffe d'instruction, il vous avait consulté »[359], indique l'avocat de l'héritière le 18 décembre 1947. Béroud aurait peut-être gardé rancune de cet épisode, estimant le soutien de son ancien maître trop faible. La commission de sélection des dossiers, constituée en avril 1948, appuierait en tout cas sa candidature, exigeant en outre le « diplôme de docteur en médecine »[360]. Alors que le laboratoire interrégional de Marseille est toujours concurrencé par le laboratoire officieux de Béroud, la nomination de ce dernier à Lyon offrirait une issue à la crise.

Donné perdant dans la course à la direction, Jacques ne s'avoue pourtant pas vaincu et mobilise tous ses alliés dès le mois de février 1951. Söderman, Bischoff, Garraud et Juillard fournissent des attestations professionnelles tandis que Joly intervient auprès du député du Rhône André Philip[361], un élu socialiste ayant hérité de plusieurs portefeuilles ministériels dans les premières années de la IV[e] République[362]. Henry Joly, conservateur de la bibliothèque municipale de Lyon, l'avait connu dans les années 1920 quand il enseignait le droit à la faculté lyonnaise. Les appuis de Jacques restent donc régionaux, et même le directeur de Saint-Cyr-au-Mont d'Or, « Monsieur [Emile] Juillard, qui ne m'a jamais ménagé son bienveillant appui, ne m'a pas caché qu'il était malheureusement en froid avec certains membres de la direction et qu'il ne pouvait pas s'occuper de mon cas comme il le souhaitait »[363]. Également secrétaire général honoraire pour la police de Lyon depuis 1948, Juillard avait en effet commencé sa carrière de commissaire à la direction de la Sûreté nationale en 1920 avant de sillonner la

[357] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre du cousin de Jacques Locard [signature illisible] à ce dernier, 4 février 1951.
[358] « Autour d'un héritage. Le testament du chevillard niçois n'est-il qu'un vulgaire faux ? », *L'Espoir*, 16 décembre 1947.
[359] A.M.L., 31ii55nc, Lettre de François Bonello à Locard, 18 décembre 1947.
[360] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre du cousin de Jacques Locard [signature illisible] à ce dernier, 4 février 1951.
[361] *Ibid.*, Lettre de Joly à Philip, 2 février 1951.
[362] Jean-Marc Daniel, « André Philip, un socialiste partisan de la rigueur », *Le Monde*, 28 novembre 2011.
[363] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Jacques Locard à Chabaud, 20 février 1951.

France[364]. Travaillé au corps par Locard fin 1950, Berthaux se voit pour sa part remplacé par Robert Hirsch dès le 17 avril 1951, son éventuel soutien devient donc inutile. À Paris, Jacques peut néanmoins compter sur l'amitié d'André Guénon, chef du service central de photographie et d'identité et grand coordonnateur de l'action de la police judiciaire depuis la loi de novembre 1943. Successeur de Sauzon, Garnier et Haverna, il entretient la bonne entente historique entre son service et le laboratoire lyonnais dont il gère les « dépenses techniques »[365]. Dernier acteur essentiel à évoquer, le chef du C.A.T.I. – centre administratif et technique interdépartemental – de Lyon prête la même oreille attentive à Jacques sans toutefois pouvoir intervenir dans le dossier[366]. Créés en 1949, les neuf C.A.T.I. sont des services déconcentrés du ministère de l'Intérieur, ils gèrent les dépenses de matériel sous la direction d'un secrétaire général de préfecture puis, à partir de 1951, sous celle d'un I.G.A.M.E.[367]

Officiellement écarté du laboratoire, son ancien directeur continue d'œuvrer dans l'ombre. Un brouillon écrit par Jacques mais signé par son père, apporte au débat un nouvel argument de nature pécuniaire : « J'avais réussi à constituer une clientèle assez large, qui en tout cas dépassait le cadre de mes fonctions administratives. J'étais en droit de considérer cette clientèle comme un bien ayant une valeur. […] Cette valeur, qui était ma propriété, comme toute clientèle pour un membre d'une profession libérale, je me suis cru autorisé à la céder. Une telle cession est parfaitement légale en déontologie. Pendant dix années, mon fils Jacques Locard m'a secondé d'une manière désintéressée, en échange de la promesse de la cession de ma clientèle »[368]. L'argument ne pèse toutefois pas lourd dans la balance du choix du successeur. Jacques construit donc sa ligne de défense sur d'autres bases, notamment l'absence à Lyon de « chaire de criminalistique ou de police scientifique et par conséquent [d']une agrégation correspondante »[369], contrairement à la Suisse. Il redoute en effet que Bourret soit privilégié à cet égard, étant agrégé d'université. Jacques s'évertue aussi à restaurer l'honneur du laboratoire, prenant conscience d'avoir ouvert malgré lui une boîte de Pandore par ses initiatives : « L'impression qui semble s'être dégagée [est que le directeur], responsable apparent de ces divergences puisqu'il a signé les rapports, n'est pas le seul en cause et il est extrêmement probable qu'il est mal entouré. Mais cette hypothèse, qui paraît avoir prévalu dans certains milieux de la police, est purement gratuite et on serait bien en peine de l'étayer sur des faits ». Tandis que Jacques tente vainement de circonscrire l'incendie, Chabot souffle sur les braises encore chaudes. L'un de ses rapports, adressé à la Sûreté nationale mais transmis à Jacques par « [l']indiscrétion d'un fonctionnaire de la préfecture », vise Duffaux dont les « connaissances en matière d'écriture sont empiriques » et Gayet, simple « secrétaire de police, chargé des identifications des machines à écrire »[370]. Tout en étant convaincu du caractère autodestructeur du fonctionnement établi par son père, n'importe qui pouvant devenir expert, Jacques défend donc ses hommes. Le travail de sape du chef du S.R.P.J. lyonnais semble porter ses fruits si l'on en croit une note

[364] A.N., 19790846/202, État des services de Paul Émile Juillard.
[365] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Jacques Locard au chef du C.A.T.I. de Lyon, 15 octobre 1952.
[366] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard au chef du C.A.T.I. de Lyon, 10 juillet 1952.
[367] Luc Rouban, « Les préfets entre 1947 et 1958 ou les limites de la république administrative », *Revue française d'administration publique*, 2003/4, n°108, pp. 551-564.
[368] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre sans auteur ni destinataire ou date [1951 ou 1952].
[369] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à un commissaire principal non nommé, s.d. [1951]
[370] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard au chef du service central d'identification, 19 novembre 1952.

de service du 10 novembre 1951 : « 1° Le fichier dactyloscopique du laboratoire interrégional de police scientifique de Lyon est transféré au [S.R.I.J.]. Le personnel chargé de la tenue de ce fichier sera affecté au SRIJ. 2° Le SRIJ est chargé désormais de la signalisation des détenus au dépôt du palais de justice »[371].

Un troisième axe de défense est finalement adopté par Jacques en octobre 1952 : couper l'herbe sous le pied de Chabot en suggérant au chef du C.A.T.I. lyonnais une réforme pouvant contenter tout le monde. Sachant que la justice, principale bénéficiaire de l'activité du laboratoire, ne voudra jamais participer aux frais de fonctionnement pris en charge par l'Intérieur, il pourrait être instauré « une rémunération à la tâche de tous les travaux effectués par le laboratoire pour le compte de la police […] ou par un forfait annuel pour simplifier les comptes ». Le laboratoire coûterait donc moins cher à l'État et l'incidence pour la police judiciaire serait nulle puisque, selon Chabot lui-même, l'apport du laboratoire est marginal. Ce système est du reste celui en vigueur à Paris pour les relations entre l'I.J. de Paris et les experts en écriture, payés à la tâche. Jacques précise enfin qu'un tel système demanderait l'accord de la Sûreté nationale, car « une expérience malheureuse tentée à Marseille avec le laboratoire de criminologie a montré les inconvénients graves qu'il y avait à organiser un service de police scientifique sans l'autorisation et même contre le gré de la Sûreté nationale »[372]. Un moyen subtil de rappeler le passif de Béroud dans la police.

Malgré ces manœuvres, la situation semble durablement figée. Alors qu'il devait être « averti en temps utile »[373], Jacques ne reçoit aucune nouvelle de la commission. Seuls les cours dispensés chaque été au Brésil lui apportent du réconfort. En effet, en juin 1951 le recteur de l'université de Recife invite son père à réaliser un mois de cours à la faculté de droit, ne sachant pas que celui-ci a déjà pris sa retraite[374]. Jacques le supplée si bien qu'il reçoit une nouvelle invitation un an plus tard. Gagné par la lassitude, il commence à envisager des solutions de repli dès le printemps 1952. Il fixe un *ultimatum* au 1er octobre 1952, se considérant « à partir de cette date, comme libre d'entamer des pourparlers et de prendre des engagements pour une autre activité »[375]. Si son père prospecte du côté du laboratoire de police scientifique de Tunis[376], la meilleure piste se révèle être celle de l'E.I.D.E. Son directeur, Jules Moureau, signale fortuitement durant l'été 1952 des soucis d'intendance, venant de se séparer de son « représentant » en France, l'ex-policier de l'Identité judiciaire parisienne Célard. Après avoir purgé « cinq ans de prison pour avoir fait disparaître des casiers judiciaires moyennant finance »[377], Célard avait en effet été recruté par l'E.I.D.E. mais était retombé dans ses travers, détournant l'argent de certaines inscriptions. Ne voyant rien venir du côté de la police, Jacques saisit l'occasion et offre de rencontrer Moureau à Paris le 20 octobre pour « étendre [leur] collaboration »[378], à savoir diriger la section française de l'E.I.D.E. Enthousiaste, Jacques émet alors « le désir de suspendre ses fonctions de

[371] A.M.L., 31ii57nc, Note de service du 10 novembre 1951.
[372] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard au chef du C.A.T.I. de Lyon, 15 octobre 1952.
[373] *Ibid.*, Lettre du directeur de la Sûreté nationale à Locard, 11 janvier 1951.
[374] A.M.L., 31ii88nc, Lettre du ministère des Affaires étrangères à Locard, 15 juin 1951.
[375] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Jacques Locard au chef du C.A.T.I. de Lyon, 10 juillet 1952.
[376] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Seyvoz à Locard, 3 mai 1952.
[377] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Moureau à Jacques Locard, août 1952 [pas de jour précisé]
[378] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 9 octobre 1952.

directeur de laboratoire et d'ouvrir un laboratoire privé »[379], ce dont le dissuade assez facilement Moureau. « Peut-être vaut-il mieux pour le moment rester sur le plan officieux et me conserver le titre de professeur et non pas celui de chef de la section française, ce qui serait sans doute dangereux pour moi vis-à-vis de la Sûreté nationale »[380], reconnaît Jacques le 10 novembre. À la fin du mois, les archives françaises de l'E.I.D.E. doivent ainsi être déménagées de Paris à Lyon, un bail étant signé par Jacques au 39 rue de la Bourse.

Prudent, celui-ci suit néanmoins une seconde piste possiblement compatible avec la première. Au mois de juillet 1952, le commandant de la 8e légion de gendarmerie de Lyon lui soumet l'idée de fonder « un laboratoire rattaché à la gendarmerie »[381]. En dépit du recours ponctuel à la rue Saint-Jean, l'officier de l'Arme aspire probablement à plus d'autonomie. D'autant plus enthousiaste que l'armée l'attire depuis longtemps[382], Jacques lui rend, le 3 octobre 1952, un rapport dans lequel il propose de prendre la direction d'un « Institut de police scientifique de la gendarmerie nationale »[383]. Il suffirait de récupérer les locaux du 35 de la rue Saint-Jean après le transfert du laboratoire rue Vauban, car « Nous savons que ce départ a été prévu » précise Jacques, ou, encore mieux, installer le service dans un bâtiment de l'Arme. La brigade de recherche lyonnaise « déjà affecté[e] aux relevés photographiques et à la dactyloscopie, pourra constituer le noyau du nouvel organisme », Jacques en prenant la direction. En revanche, « les problèmes relatifs à l'identification des récidivistes, c'est-à-dire la tenue des fichiers dactyloscopique ou anthopométrique ne nous semblerons pas devoir être repris, car il y a déjà un double emploi entre les collections de la préfecture de police et celle de la Sûreté nationale ».

Avec d'un côté les détectives et de l'autre les gendarmes, Jacques conduit donc la logique de son père à son terme[384]. Décidé à s'affranchir de la Sûreté nationale, il fait d'ailleurs montre du même esprit d'indépendance qu'Edmond. Si le laboratoire doit disparaître ou du moins changer de mains, la véritable œuvre de Locard – l'immatérielle – est amenée à se poursuivre. Seulement, l'impensable se produit le 24 novembre, alors que Jacques rentre d'un congrès de criminologie londonien lors duquel il venait de présenter l'ébrioscope, ancêtre de l'éthylotest. « Assez fatigué par ce voyage, il avait rejoint son domicile à Caluire, vers 20h, et c'est en se mettant au lit, quelques instants plus tard, qu'il fut soudain terrassé par une attaque cardiaque. Son beau-frère, le docteur Stagnara, qui était précisément chez lui à ce moment lui fit plusieurs piqûres, mais en vain, la mort avait fait son œuvre »[385], relate le journaliste de l'*Echo-Liberté*. Ainsi s'éteint l'un des pères fondateurs de la police technique, non en raison d'une crise cardiaque comme supposé mais à cause d'un infarctus de l'artère mésentérique, soit au niveau du ventre[386]. Sa fille et chimiste de formation Colombe Grosmaître estime aujourd'hui que le principal apport de son père fut probablement son travail sur les poisons : « Pour éviter la longue phase

[379] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Moureau à Locard, 3 décembre 1952.
[380] A.M.L., 31ii63nc, Lettre de Jacques Locard à Moureau, 10 novembre 1952.
[381] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Jacques Locard au commandant de la 8e légion de gendarmerie de Lyon, 4 juillet 1952.
[382] Henri Locard, entretien écrit du 14 janvier 2020.
[383] *Ibid.*, Lettre de Jacques Locard au commandant de la 8e légion de gendarmerie de Lyon, 3 octobre 1952.
[384] Benoît Haberbusch, *Les gendarmes face au crime durant l'entre-deux-guerres*, La Crèche, Geste, 2012, p. 189. Le projet de laboratoire de gendarmerie scientifique disparaît en 1952, réapparaissant au milieu des années 1980 comme il a été rappelé.
[385] A.Z., « Le docteur J. Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, est décédé hier », *L'Echo-Liberté*, 26 novembre 1952.
[386] Henri Locard, entretien écrit du 15 janvier 2020.

d'extraction chimique, il a […] mis au point une méthode physique par chromatographie sur colonne, le long de laquelle les différents composants se séparent par différence de vitesses de migration. Cette nouvelle méthode a été ensuite considérablement améliorée et automatisée et est actuellement utilisée à l'INPS pour l'étude des stupéfiants. L'introduction de méthodes physico-chimiques pour les analyses en 1945 a été le début de constantes innovations ayant abouti à la création de l'INPS »[387]. Alors qu'en 1952, le médecin-contrôleur du C.A.T.I. s'enquiert de savoir si la mort prématurée de Jacques – à 38 ans – peut être imputée au travail[388], plusieurs raisons sont avancées : le surmenage professionnel en effet – jamais de vacances hormis les jours fériés – mais aussi la consommation excessive de cigarettes et probablement des séquelles physiques de la guerre, les années de privation ayant entraîné une rapide prise de poids une fois la paix revenue[389]. Les jours suivants le décès, Locard apprend l'engagement pris par son fils avec l'E.I.D.E. tandis que la veuve et ses sept enfants découvrent dans un coffre le manuscrit d'une nouvelle version du *Traité de criminalistique*, manifestement plus scientifique que la version littéraire proposée à partir de 1931.

L'intérim de la rue Saint-Jean est alors assuré par Henri Ollivier, directeur du laboratoire marseillais[390]. Au début de l'année 1953, la commission rend enfin son verdict, remettant sans surprise les clés de la maison Locard à Jacques Bourret. Chef de l'I.M.L. lyonnais depuis 1946 et le départ de Mazel, celui-ci côtoyait régulièrement l'ancien directeur-adjoint à l'Institut pratique de droit où il enseignait également[391]. Ce que Locard redoutait par-dessus tout – l'arrivée d'un médecin légiste – finit donc par se produire. À tenir fermement le laboratoire jusqu'à ne plus pouvoir le lâcher, Locard aura donc *a priori* tout perdu. Sa gestion très familiale du laboratoire ainsi que sa conception patrimoniale, incarnée par la notion de clientèle d'expertise, étaient condamnées à disparaître avec tout autre successeur que Jacques, or c'est exactement ce qui se produit en 1953. Ne l'avait-il pas envisagé dans son article de 1935 ? Il écrivait alors : « Ce n'est pas toujours par pur amour paternel et, comme disent les ironistes, pour faire le pélican, que certains chefs qui ont réussi désirent mettre leur fils en leur place. C'est dans l'espoir que leur progéniture conservera leur œuvre qui, elle aussi, est leur enfant et qu'ils aiment. Mais rien n'assure qu'un tel espoir puisse jamais être légitime et n'implique pas le plus faux des calculs. Il faut savoir mourir tout entier »[392].

Lorsqu'il quitte l'avenue Rockefeller pour rejoindre la rue Saint-Jean, Bourret ne manque pas d'être surpris par la vétusté des lieux, impression confortée par la paupérisation grandissante du quartier. Les velléités de déménagement évoquées par son prédécesseur fin 1952 existent bel et bien mais ne sont pas près d'aboutir, rejoignant la longue liste des projets sans lendemain. L'idée de construire un bâtiment dédié à la Sûreté lyonnaise était en effet émise en 1912[393] puis 1923[394]. Dix ans plus tard, les autorités relançaient le projet, envisageant de récupérer l'ancienne manufacture des tabacs de Perrache

[387] Colombe Grosmaître, entretien écrit du 22 janvier 2020.
[388] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre du docteur Paoli à Pierre Stagnara, 4 décembre 1952.
[389] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.
[390] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Barthomeuf à Locard, 18 décembre 1954.
[391] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Programme des cours de l'Institut pratique de droit, année 1952-1953.
[392] Edmond Locard, « Prendre… », *art. cit.*, p. 12.
[393] A.D.M.L., 4M67, Lettre du chef de la Sûreté au préfet, 21 mai 1912.
[394] A.D.M.L., 4M9, Rapport du préfet du Rhône au ministre de l'Intérieur, 10 janvier 1923.

désormais « sans utilisation, toutes les fabrications ayant été transférées dans la nouvelle Manufacture de Monplaisir »[395]. Fin 1936, il s'agissait à présent de raser une partie des maisons situées en face de la cathédrale Saint-Jean pour construire le bâtiment de la Sûreté. La catastrophe de Fourvière, en novembre 1930, avait déjà démontré tout le danger de ces taudis vétustes[396]. Le projet offrait l'avantage d'un déménagement aisé, le palais de justice étant à deux pas[397]. Sur le plan dressé par l'architecte Giroud en 1937, l'ensemble du quatrième étage était réservé au service de Locard avec un vestiaire, une salle d'attente, des bureaux, une anthropométrie, pas moins de cinq laboratoires et un musée. Il était néanmoins aussi question d'un second site, au 15 quai du Général Sarrail, alors occupé par la société de textile Albert Godde Bedin. Fin 1938, Locard annonçait à Godart que le second choix était retenu, restant néanmoins prudent : « Vous savez qu'on doit nous déménager pour installer la Sûreté et le laboratoire à la place de Godde et Bedin quai Sarrail. Je suis tranquille : je mourrai où je suis, et mon fils et mon petit-fils s'il est flic comme ses ascendants »[398]. Locard voyait juste, la guerre ralentissant la construction de ce « palais »[399] qui, une fois terminée en 1944, revenait finalement au S.R.P.J.

À son arrivée, Bourret commence donc par réaménager les lieux, supprimant le musée de criminalistique au grand désarroi de Locard : « Les événements ont tourné, le laboratoire a changé d'orientation et les collections ont été enfermées dans des placards et inutilisées »[400]. L'aspect évidemment pratique se conjugue alors avec l'évolution des mentalités, le musée n'étant plus perçu comme un instrument de prestige ni même comme un espace d'enseignement. Du reste, des signes avant-coureurs s'étaient manifestés dans les années 1930. En se rendant dans la salle de la cour d'assises en vue de préparer les prochaines sénatoriales de 1935, le nouveau préfet du Rhône Emile Bollaert avait « constaté qu'à travers les vitrages situés dans le fond de la salle et à sa partie supérieure l'on apercevait par transparence un certain nombre de tableaux ou d'autres objets accrochés dans le couloir qui donne accès [au] laboratoire »[401]. Pour « éviter le mauvais effet produit par ces divers objets », il avait demandé à ce qu'ils fussent retirés. Le musée du laboratoire disparaît donc en 1953 alors qu'ailleurs la mode perdure, comme à l'école de la *guardia civil* du Guatemala[402]. À la fin de la décennie, l'opportunité de le faire revivre se présente néanmoins quand Henri Eydoux – directeur de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or – confie à Locard son souhait d'ouvrir un musée. Mis en relation avec l'école de police, Bourret accepte bien volontiers de céder la collection, le déménagement de celle-ci – ainsi que des objets reçus entre-temps par Locard[403] – s'effectuant en 1960[404]. Inauguré quelques mois plus tard dans une salle baptisée du nom de son donateur, le musée devient ainsi un espace majeur de mise en valeur du patrimoine locardien, peut-être même d'ailleurs avant la rue Saint-Jean. Témoin de ce transfert, Louis Roche qui dirige l'I.M.L. décide lui aussi d'envoyer à Saint-Cyr les pièces du musée de la

[395] A.D.M.L., 4M11, Copie de la lettre du ministre des Finances au ministre de l'Intérieur, 1er octobre 1934.
[396] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Blok, 17 novembre 1930.
[397] A.D.M.L., 4M14, Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 24 avril 1937.
[398] Archives du musée Gadagne, Fonds Godart, Boîte n°27, Lettre de Locard à Godart, 31 décembre 1938.
[399] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Locard à Delorme, 5 janvier 1938.
[400] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 27e entretien, 29min 57s.
[401] A.M.L., 31ii57nc, Lettre du préfet à Locard, 8 octobre 1935.
[402] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Ramos Denia à Locard, 25 mai 1950.
[403] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Lauth à Locard, 26 février 1959.
[404] Robert Jasseron, « Emigré de Saint-Jean à Saint-Cyr, le musée lyonnais du crime reste le clou du stage de formation des policiers », *Le Progrès*, 11 septembre 1960.

médecine légale dont il avait la charge[405]. Désormais réunis, les deux musées de Locard et Lacassagne illustrent la mise à l'écart tant réelle que symbolique du patrimoine policier lyonnais.

Physiquement transformé, le laboratoire de la rue Saint-Jean voit son activité réorientée avec la suppression de « la division de l'héritage du P^r^ Lacassagne en chaire de médecine légale d'une part, et laboratoire de police scientifique d'autre part »[406]. En dépit du nombre réduit de sources datant de la période de Bourret, il semblerait qu'une section de biologie – attestée sous son successeur – soit mise en place. La rue Saint-Jean récupère-t-elle pour autant le travail médico-légal opéré avenue Rockefeller ? La réponse négative ne fait aucun doute, Bourret ne pouvant décemment pas mettre en péril son ancienne maison et le laboratoire de police n'ayant les moyens ni matériels ni financiers d'acquérir des frigos, outils volumineux mais indispensables pour la conservation des corps. À tout point de vue, Bourret opère donc un virage franc à partir de 1953. Il faudrait toutefois se garder d'y voir un rejet intégral de l'héritage locardien. Lorsque Gayet, symbole de la continuité avant l'ancienne époque, le sollicite pour préfacer son *Manuel de police scientifique* en 1961, Bourret reconnaît volontiers le « mérite essentiel »[407] de Locard, sans le classer toutefois parmi les pionniers comme Hans Gross. Outre la création du laboratoire lyonnais, il lui reconnaît son apport en matière de graphologie : « On sait avec quelle peine dans ce domaine ont été dégagées les bases objectives d'un abord valable, et l'importance des travaux de Locard ». Egalement enseignant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, l'ancien secrétaire de police – moqué dix ans plus tôt par Jean Chabot – porte encore l'héritage de Locard.

2. Un décrochage insidieux

Ce dernier ne s'estime d'ailleurs absolument pas retraité, affirmant à la radio en 1955 : « J'ai été policier pendant cinquante ans, je le suis encore »[408]. Tout en se retirant de la police officielle, le directeur honoraire installe un cabinet d'expertises privé au 5 rue Mercière, soit à deux pas de son ancien lieu de travail. Dans ce logement loué avec Denise Bichambis sont rapatriées la plupart des archives du laboratoire. Dépourvu d'outillage et conscient du coût élevé des produits chimiques, même s'il connaît les filières d'approvisionnement, Locard circonscrit désormais son activité « aux seules questions d'écriture »[409]. Figurant encore parmi les experts-chimistes de la cour d'appel de Lyon pour les analyses d'eau, de sang, de sperme, de taches suspectes, de fausse monnaie et de toxicologie[410], il continue toutefois d'être sollicité comme en avril 1959. Le juge de Bourgoin dans l'est lyonnais mande alors son expertise et celle de Bourret « pour des recherches toxicologiques sur le contenu gastrique prélevé lors de l'autopsie d'un sieur Bertrand »[411]. Si les listes d'experts sont régulièrement révisées, le renouvellement de la collaboration est en effet tacite. Plus étonnant encore, certaines commises viennent

[405] Louis Roche, « Alexandre Lacassagne (1843-1924). Les éditions Alexandre Lacassagne », *in Conférences d'histoire de la médecine (cycle 1991-1992)*, Lyon, Collection Fondation Marcel Mérieux, 1992, conférence du 17 décembre 1991, p. 41.
[406] A.N., 19900467/73, Rapport de l'inspecteur général de l'administration Jean Pinatel sur le laboratoire de police scientifique de Lyon, 4 septembre 1970.
[407] Jacques Bourret, « Préface », *in* Jean Gayet, *Manuel de police scientifique*, Paris, Payot, 1961, pp. 8-9.
[408] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2^e^ partie, 8 septembre 1955, 10min 14s.
[409] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Bichambis à Maurice Artières, 24 octobre 1954.
[410] *Ibid.*, Lettre du président du tribunal civil de Lyon à Locard, 30 octobre 1945.
[411] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Bourret à Locard, 21 avril 1959.

de l'étranger, tel le juge de Bouaké en Côte-d'Ivoire proposant en août 1956 l'expertise de taches de sang[412]. Aux côté de son compagnon qui la conseille, Bichambis poursuit l'activité de graphologue engagée au début des années 1950[413].

Le partenariat étroit avec les officines et écoles de police privée se poursuit également, l'E.I.D.E. mise à part. Quelques jours après la mort de Jacques, Locard annonce à Moureau vouloir couper tout contact avec son établissement : « Je me suis assuré de la rupture de contrat de sous-location rue de la Bourse. Il n'y a là aucune dette. […] Il n'est pas question pour moi de prendre la suite de mon fils pour la correction des copies et pour la signature des diplômes. Bien entendu l'indication "Dr Locard" ne saurait figurer en aucun cas dans vos prospectus et dans votre publicité de presse »[414]. Au désir bien légitime de faire le deuil de son fils, nécessitant une rupture définitive avec l'E.I.D.E., s'ajoute probablement une certaine aigreur. Moureau ne s'était-il pas arrogé le cours sur la dactyloscopie, domaine de prédilection historique de Locard ?[415] Loin de prendre en compte les anciens travaux de son professeur lyonnais, le directeur belge avait poussé le vice jusqu'à privilégier la classification de Galton, une aberration pour laquelle Locard lui tient peut-être rigueur[416]. L'école lyonnaise Hermès, avec laquelle l'ancien directeur reste lié, signale d'ailleurs à son professeur le non-respect des engagements de la part de l'E.I.D.E. En effet, la documentation officielle continue de mentionner le nom de Locard, de même que l'annonce publicitaire parue dans le numéro 338 de *Détective* du 22 décembre 1952[417]. Cette contrariété ne pèse toutefois aucunement sur la relation de Locard avec la police privée, toujours aussi étroite et cordiale[418].

Si la charge d'enseignement à l'école de Saint-Cyr-au-Mont d'Or cesse lors de la mise en retraite de son professeur, les contacts sont maintenus. Le donateur du musée de criminalistique est même convié en 1961 à revenir dispenser des cours pour la treizième promotion baptisée « coopération »[419]. Il s'y rend de nouveau en 1963 pour visiter sa collection[420] et en 1966 pour y déposer avec sa femme le prototype de l'ébrioscope fabriqué par Gambs, une invention étonnamment jamais brevetée[421]. Henry Buisson, ancien chef des renseignements généraux lyonnais et ex-professeur de Saint-Cyr, accorde d'ailleurs une place significative à son ancien collègue dans son histoire de la police parue en 1949, proposant même d'insérer un nouveau cliché en son honneur lors de la réédition de 1958[422]. « [T]echnicien de la preuve indiciale », Locard y est présenté comme l'homme ayant élevé « la police scientifique au rang d'une science »[423]. Sur la scène internationale, la fonction de conseiller technique auprès de l'Interpol permet de garder le contact avec les principaux criminalistes étrangers, surtout que Bischoff conduit à terme le projet de Jacques. En mai 1953, le directeur de l'Institut de

[412] A.M.L., 31ii88nc, Lettre du juge de Bouaké à Locard, 16 août 1956.
[413] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Bichambis au procureur général de Lyon, 22 mai 1966.
[414] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Locard à Moureau, 5 décembre 1952.
[415] A.M.L., 31ii53nc, Prospectus de l'E.I.D.E. édité par la section régionale de Saint-Étienne, s.d.
[416] *Ibid.*, Questionnaire d'examen de l'E.I.D.E. (modèle D), s.d.
[417] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de Hermès à Locard, 23 janvier 1953.
[418] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de l'A.P.R.I.G. (agence privée de recherches et d'investigations générales) à Locard, 25 janvier 1965.
[419] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de François Chavalor à Locard, 23 décembre 1961.
[420] « Nouvelles de l'ENSP », *Revue de la Sûreté nationale*, n°50, novembre-décembre 1963, p. 29.
[421] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Henri Baudry à Lucie Locard, 13 janvier 1966.
[422] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Buisson à Locard, 8 octobre 1958.
[423] Henry Buisson, *La police, son histoire*, Vichy, 1949 (2e éd.), p. 381.

police scientifique de Lausanne envoie un courrier à l'ensemble des experts rattachés à la C.I.P.C., regrettant que leur collaboration n'ait jamais « été qu'occasionnelle, sans coordination entre nous, et somme toute bien mince pour ne pas dire nulle ». Il propose donc que le groupe d'experts puisse exposer des travaux originaux lors des assemblées de l'Interpol, donner un « avis sur la valeur et l'originalité » des communications présentées et enfin élire lui-même les futurs membres amenés à le rejoindre. Enfin, il tient compte des remarques de Jacques en demandant à ce que des réunions annuelles d'experts soient tenues hors des assemblées générales et qu'elles soient ouvertes aussi aux spécialistes n'appartenant pas à la C.I.P.C. En clair, précise Bischoff dans le courrier envoyé à Locard, il s'agit de « remplacer dans une certaine mesure notre quasi-feue académie internationale de criminalistique »[424]. Or, ces *desiderata* sont en partie entendus. En 1954, Locard doit ainsi adresser au secrétaire-général Sicot un rapport sur le système d'identification lophoscopique élaboré par le chef de la police scientifique madrilène[425]. Un an après, il s'entretient avec Sannié, lui aussi membre du groupe des experts, pour étudier la candidature d'un scientifique souhaitant les rejoindre[426].

D'apparence, rien ne semble avoir changé, Locard conservant *a priori* toute son influence et sa superbe dans l'univers de la police. C'est même à ce moment-là que l'expression de « père fondateur » est pour la première fois employée à l'étranger, notamment en Belgique et en Amérique du Sud[427]. Ses amis continuent à chanter ses louanges, tel le neuropsychiatre retraité Paul Voivenel vantant dans sa chronique de la *Dépêche du midi* « [l']un des maîtres mondiaux les plus incontestés de la police scientifique. Je devrais dire : un de ses démiurges »[428]. Derrière la façade, la réalité s'avère pourtant plus complexe. Avant tout, les tensions avec le S.R.P.J. lyonnais persistent. En 1959, le successeur de Chabot – Tarniquet – dénonce « un article intitulé "Monseigneur le Bourreau", sous la plume d'un nommé Carlos d'Aguila, et qui rapporte des lignes que vous auriez écrites sur les "fonctionnaires inférieurs de la police judiciaire" » : « toute votre renommée, vous la tenez de qui ? De cette police que vous semblez mépriser et vilipender. Grâce à elle pourtant, vous avez eu honneurs, prestige, avantages et profits personnels. […] Ne pensez-vous pas que la police judiciaire a d'autres méthodes et d'autres techniques que celle "d'entretenir des mouchards et d'assommer des suspects" ? »[429] Les relations avec le Quai des Orfèvres restent pour leur part relativement fraîches comme l'indique l'absence de Locard au cinquantième anniversaire de la mort de Bertillon ou la place mineure que lui consacre Marcel Le Clère dans ses cours[430]. De plus, un décrochage bien réel s'opère, de façon progressive. Invité à participer aux congrès de l'Interpol jusqu'en 1956[431], Locard renonce la plupart du temps à s'y rendre comme à Oslo en 1953[432]. À l'approche des 80 ans, sa réticence à voyager ne fait que s'accentuer. En outre, l'un de ses plus fidèles alliés sur la scène internationale s'éteint en mars 1956. Söderman succombe en effet à

[424] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Bischoff à Locard, 30 mai 1953.
[425] *Ibid.*, Lettre de Sicot à Locard, 3 juillet 1954. Il s'agit d'identifier les empreintes latentes difficiles.
[426] A.M.L. 31ii57nc, Lettre de Sannié à Locard, 2 février 1955.
[427] Voir dans le chapitre 3 *La question des pères fondateurs*.
[428] Paul Voivenel, « Quand on conspire et que… », *La Dépêche du midi*, 21 janvier 1956.
[429] A.M.L., 31ii111nc, Lettre de Tarniquet à Locard, 17 septembre 1959.
[430] Marcel Le Clère et Charles Sannié, *Eléments de police scientifique et technique*, cours à l'Institut de criminologie de Paris, 1957, 24 p. Locard est absent du livre et même de la bibliographie.
[431] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Sicot à Locard, 27 mars 1956.
[432] *Ibid.*, Lettre de Bischoff à Locard, 30 mai 1953.

Tanger au Maroc alors qu'il n'était âgé que de 53 ans. Cette perte isole un peu plus Locard qui a vu disparaître les uns après les autres les compagnons de son temps. Les nouveaux venus de la police scientifique éprouvent alors ce que lui-même aurait ressenti, lors de ses premiers pas en 1901, s'il avait rencontré un scientifique né avec la découverte du stéthoscope par Laennec en 1816. Le décalage générationnel ne peut être que béant.

Locard se met donc de lui-même en retrait, surtout qu'il démultiplie ses engagements culturels lyonnais. S'il n'était plus directeur littéraire de *La Page* depuis la guerre[433], son ami et directeur Georges Gahide étant tué dans un camp pour son engagement dans la Résistance[434], il hérite de la même fonction à *Reflets. La revue des élites lyonnaises*[435] puis devient rédacteur en chef d'*Androclès* en 1955. Fondées respectivement par Andrieu[436] et Fleury Thomas – *alias* Jacques Boyer –, ces deux revues lyonnaises l'accaparent, sans compter ses habituelles conférences et autres interventions publiques. La création de *Reflets* s'accompagne d'ailleurs de celle des « mardis de Lyon », cycle de débats publics qu'il anime aussi. En 1949, Locard fonde en outre l'académie du Merle Blanc, initialement « un groupe d'amis intimes qu'unissait un même amour de Lyon, des arts et des lettres »[437]. Bender et Lacassagne figurent évidemment dans le noyau fondateur du Merle dont les réunions, devenues régulières à partir de 1950, sont tenues au restaurant Lafoy. Ne refusant guère les propositions, Locard rejoint également d'autres académies fondées par ses amis, comme celles des Pierres plantées de Félix Benoit – qui l'honore même en 1955 de l'ordre du clou[438], une distinction toute honorifique et humoristique – et celle du Gourguillon[439]. Enfin, dès sa mise à la retraite en 1951, Herriot l'inscrit à la commission consultative du musée des Beaux-Arts[440]. Locard ne trouve donc pas l'occasion de s'ennuyer, d'autant plus qu'il continue à s'occuper de ses mondanités habituelles, que ce soit le conservatoire, l'opéra de Lyon ou encore le salon d'automne, une sorte de grand-messe culturelle réunissant chaque mois de novembre les artistes lyonnais au Palais Bondy[441].

Ses expertises privées de la rue Mercière ne lui assurent un revenu guère confortable si l'on en croit la disparition progressive de sa collection de timbres[442]. La vente de nombreux spécimens glanés au fil des années aurait ainsi permis de pallier les problèmes de trésorerie personnelle. La qualité des expertises, déjà remise en question après la Seconde Guerre mondiale, reste *a prior*i aléatoire. Selon les caciques de la police, il s'agit d'ailleurs d'un problème récurrent lié à l'absence d'instruments : « Des fonctionnaires devenus experts se sont fait une "clientèle" qu'ils récupèrent à leur retraite alors qu'ils n'ont plus les moyens matériels d'assurer leur travail »[443]. En 1950, Locard lui-même reconnaissait l'impossibilité de mener des expertises d'écriture sans moyens : « La question du matériel est tragique.

[433] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Locard à Jean-Charles Reynaud, 30 août 1943.
[434] A.M.L., 31ii87nc, Lettre du commissaire du Ministère de la reconstruction à Locard, 22 mars 1950.
[435] A.M.L., 31ii47nc, Lettre sans auteur [un Marseillais] à Locard, de 21 mars 1953.
[436] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard à Gilberte Mourier, 13 mai 1952.
[437] A.M.L., 219ii1, *Académie du Merle Blanc, sa naissance impromptue*, manuscrit sans date ni auteur.
[438] A.M.L., 31ii111nc, Lettre de Félix Benoit à Locard, 9 avril 1955.
[439] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 15e entretien, 21min 35s.
[440] A.M.L., 31ii57nc, Lettre de Herriot à Locard, 28 décembre 1951 [l'arrêté est pris le 17 décembre]
[441] Henri Locard, entretien écrit du 14 janvier 2020.
[442] François Corre, « Edmond Locard, pionnier de la police scientifique », *Reader's Digest*, avril 1969, p. 82.
[443] A.N., 20040013/4, Étude sur la gestion des laboratoires de police scientifiques par l'inspecteur général Robert Mesini pour le chef de l'I.G.P.N., 2 janvier 1986, p. 13.

Si vous n'étudiez que les lettres anonymes, vous vous en tirerez avec une bonne loupe et un outillage photographique relativement simple. Mais si vous abordez l'analyse des encres, la microphotographie, la spectrographie, l'étude des surcharges et des grattages, la dépense va devenir extrêmement élevée. Un ban optique de Leitz tout à fait nécessaire et que j'ai payé 15 000 en 1913 doit valoir actuellement 300 000 francs. Le spectrosocope (beaucoup moins utile) dépasse largement le million »[444]. Sa santé déclinante n'arrange probablement rien, notamment en octobre 1954. Alors qu'aucune « rechute au point de vue du poumon » n'avait été enregistrée depuis plusieurs mois déjà, « un accident brusque [contraint à] lui enlever la prostate »[445]. « Plusieurs plis contenant des commissions d'expert venant de l'extérieur ont été portés à votre domicile par le garde de service, ce dernier est revenu en déclarant qu'il n'avait trouvé personne, et a rapporté les plis au cabinet d'instruction »[446], signale ainsi le juge lyonnais Boudon. Les soucis de santé vont bien sûr en s'aggravant : de mars à juillet 1965, le directeur honoraire doit être immobilisé suite à une fracture du col du fémur[447]. Bichambis, elle-même atteinte de la maladie de Parkinson, ne peut guère l'aider. De ce fait, Denise Stagnara parvient à convaincre son père de retourner à l'ancien domicile conjugal de La Cigaline, toute désireuse de voir ses parents de nouveau réunis – du moins pour les observateurs extérieurs – après avoir réussi à organiser leurs noces d'or quelques années plus tôt. Toujours aussi proche de sa secrétaire personelle, Locard préside même une réunion d'information sur Parkinson en 1959[448]. Après sa mort en mai 1966, Bichambis n'est logiquement plus en mesure d'honorer ses commissions d'expertises[449].

Le coup de grâce intervient avec l'affaire Laffitte, la grande erreur judicaire de la carrière de Locard. Commise en 1945, soit au moment même du déclin du laboratoire, elle suit l'expert lyonnais jusqu'à sa mort. En 1956, la *Revue de criminologie et de police technique* reproduit un article peu favorable du journaliste du *Monde* Eugène Mannoni[450]. En 1959, le représentant lyonnais du syndicat des inspecteurs de la police nationale, n'hésite pas à rappeler la faute : « votre plume a dépassé votre pensée ! ou une nouvelle fois, vous vous êtes trompé car votre technique scientifique n'est pas, elle non plus, à l'abri d'erreurs, et les policiers que nous sommes ont été témoins de celles-ci dans des affaires judiciaires graves où se jouaient des têtes d'accusés »[451].

Parmi les sources de l'erreur de 1945 figure l'absence de doute, une notion-clé de l'expertise à travers les âges[452]. Lacassagne n'avait-il pourtant pas transmis ce réflexe essentiel à son élève ? Il l'érigeait en effet au pinacle des règles de bonne conduite du médecin légiste dans sa leçon d'ouverture du 6 décembre 1896. Quand, un an plus tôt, il avait prononcé l'hommage funèbre de Coutagne, il avait

[444] A.M.L., 31ii85nc, Lettre de Locard à Caulo, 1er février 1950.
[445] A.M.L., 31ii86nc, Lettre de Bichambis à Rhodes, 29 octobre 1954.
[446] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de Boudon à Locard, 8 octobre 1954.
[447] A.M.L., 31ii89nc, Lettre de Bichambis à Poulantzas, 17 juillet 1965.
[448] A.M.L., 31ii51nc, Lettre de Jean Ballé Gourdon à Locard, 28 octobre 1959.
[449] A.M.L., 31ii56nc, Lettre de relance du juge Jules Roux du tribunal civil à Bichambis, 9 juin 1967.
[450] Eugène Mannoni, « Le problème des expertises en écriture », *R.C.P.T.*, avril-juin 1956, pp. 17-20.
[451] A.M.L., 31ii111nc, Lettre de Collinet au directeur du journal *Le Soir* de Lyon, 19 septembre 1959.
[452] Nathalie Jas, « Doute », *in* Emmanuel Henry, Claude Gilbert et Jean-Noël Jouzel (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015 ; Elisa Andretta, Gwenaëlle Legoullon, Marilyn Nicoud et Mathilde Rossigneux-Meheust, « Introduction », *Dans le doute. Les archives du doute dans l'histoire de l'expertise sanitaire*, Journée d'étude organisée par le Larhra, Lyon, 13 novembre 2017.

relevé son « mérite tutélaire pour la manifestation de la vérité : il savait douter ! »[453]. Cette qualité devient également celle de Locard, souligne le Suédois Gylden en 1928 : « Ce que j'ai admiré le plus dans vos ouvrages et travaux, c'est votre étonnante faculté d'embrasser une infinité d'observations et d'en démêler clairement les lois générales [ainsi que votre] "I suspect myself" que vous citez si opportunément dans votre admirable définition de ce que doit chercher à être un expert. Veuillez me croire. Vos ouvrages ont été une révélation pour moi »[454]. En 1945, Locard se serait donc relâché quant à cette déontologie qui était pourtant la sienne. L'affaire débute en juillet 1944, lorsque le maquis d'Armagnac intercepte « une lettre dans laquelle on signalait à la *Kommandantur* de Marciac la présence d'un groupe de résistants dans un bois de Beaumarches (Gers) »[455]. Les soupçons se tournent alors vers Renée Laffitte, une libraire-buraliste du village de Couloumé-Mondebat qui manifestait dès avant la guerre son amitié pour le francisme, mouvement français fasciste conduit par Marcel Bucard. L'expertise graphique est confiée à Locard, son rapport concluant à la culpabilité de cette femme le 13 janvier 1945. À la lumière de son expertise, elle est condamnée aux travaux forcés à perpétuité le 22 février 1945.

Bénéficiant d'une mesure de libération conditionnelle en juillet 1950, Renée Laffitte contacte Jacques Locard en juillet 1952 pour obtenir une réhabilitation. Le directeur intérimaire propose alors, d'une part, de rependre l'expertise à partir des photos de la pièce à conviction et, d'autre part, de l'orienter vers un contre-expert[456]. Après sa mort fin novembre, Locard reprend lui-même le dossier. « S'il y a eu une erreur, personne d'autre plus que moi ne désire que vous en obteniez réparation »[457] répond-t-il, fournissant quatre noms : Duffaux, Joly, Isnard et Michaud[458]. Laffitte et son avocat choisissent le dernier, un scientifique parisien que Locard connaît depuis le fameux débat organisé en mars 1922 devant la Société générale des prisons. Physicien de formation, Michaud assiste sans participer à l'échange mais prête une oreille attentive puisqu'il travaille déjà sur l'écriture. Trois ans plus tard, Locard le félicite d'ailleurs pour un « très intéressant article sur l'expertise des signatures dans la *Revue scientifique* du 24 janvier »[459]. Lors du lancement de la *R.I.C.* en 1929, l'expert parisien s'abonne et propose une contribution[460], rejoignant en outre l'académie de criminalistique[461]. Amenés à plusieurs reprises à travailler ensemble sur des affaires voire à se les échanger[462], ils entretiennent donc d'excellentes et fructueuses relations. Lorsqu'est organisé le congrès de graphologie de Liège en 1939, Locard propose sans surprise de convier son confrère physicien[463]. Par conséquent, la présence de son

[453] Alexandre Lacassagne, « Discours prononcé aux obsèques de Henry Coutagne le lundi 18 novembre 1895 », *A.A.C.*, 1896, p. 10.
[454] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Gylden à Locard, 12 juin 1928.
[455] A.M.L., 31ii68nc, Coupure de presse de l'article « Un monstrueuse erreur judiciaire. Condamnée au bagne à vie sur le simple rapport d'un expert, Renée Laffitte est réhabilitée », sans source ni date [29 février 1956].
[456] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Lettre de Laffitte au procureur de la République, s.d. [avril-septembre 1954]
[457] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Lettre de Locard à Laffitte, 2 janvier 1953.
[458] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Feuille volante au nom du laboratoire de police de Lyon avec les quatre noms sus-cités, s.d. [fin 1952].
[459] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Michaud, 29 janvier 1925.
[460] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Locard à Johannès Desvigne, 2 décembre 1929 ; A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Michaud, 19 mai 1930.
[461] A.M.L., 31ii53nc, Lettre de Locard à Michaud, 16 juillet 1938.
[462] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Michaud à Locard, 4 juin 1930 ; A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Michaud à Locard, 15 juillet 1933.
[463] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Locard à Madame Grondhout, 16 juin 1939.

nom sur la liste adressée à Laffitte laisse le criminaliste lyonnais tout à fait serein quant à l'objectivité de la contre-expertise. Or, cette dernière, réalisée le 26 mai 1953, innocente l'accusée. Laffitte s'adresse donc le 17 avril 1954 au président de la République René Coty, élu quelques mois plus tôt, pour demander la révision de son procès. En octobre 1953, les graphologues Édouard de Rougemont, Georges Bourgin et Alain de Boüard de Laforest rendent un rapport collégial l'innocentant une fois de plus[464], ouvrant ainsi la voie à un acquittement prononcé le 26 février 1956.

Le scandale judicaire fait grand bruit. À la question sensible de la collaboration s'ajoute un double drame humain. Celui de Renée Laffitte, enfermée cinq années tout en étant innocente, mais aussi celui de sa mère. Vivant au domicile de sa fille, cette dernière fut diagnostiquée par le docteur Perrier de « troubles organiques s'accompagnant de phénomènes de psychonévroses, d'autant plus accentués qu'elle vivait seule, sans aucun membre de la famille pour la soigner »[465], elle mourut en 1947. L'entente entre Laffitte et Locard marque également les observateurs. Dans l'intimité de la correspondance, l'accusée témoigne de l'indulgence, estimant que le juge « ne vous laissa, probablement, pas suffisamment de temps »[466]. Les journaux se font l'écho de cette bonne intelligence, certains offrant même un droit de réponse au criminaliste lyonnais : « En aucun cas, je n'ai dit ou écrit qu'il s'agissait "sans erreur possible" de la même écriture. Je suis navré de cette histoire, mais j'ai plusieurs excuses. D'abord, la règle générale qu'on aurait dû respecter, et qui veut que les études graphologiques ne constituent jamais une preuve "formelle", comme c'est le cas pour les relevés d'empreintes »[467]. D'autres chargent l'expert lyonnais qui « asséna le coup de grâce, en lui attribuant "sans erreur possible" la paternité de la lettre dénonciatrice »[468]. Un raccourci certes, mais en partie fondé, puisque Locard avait écrit : « La lettre de dénonciation incriminée est de la main de Renée Laffitte »[469]. La main tendue pour trouver un contre-expert devient pour certains un aveu d'erreur, sans qu'il soit d'ailleurs fait mention des liens très étroits entre les quatre personnalités proposées et le directeur lyonnais. Morvan Lebesque du *Canard Enchaîné* se fend d'une lettre ouverte : « Ne croyez-vous pas que, devant des faits aussi irréguliers que ceux que vous révélez aujourd'hui, votre rôle était, non pas de donner de "bons conseils" à M^lle^ Laffitte, mais de protester publiquement de toutes vos forces ? Ne croyez-vous pas qu'il eût été bon et juste d'informer le public des manquements de ce mauvais tribunal ? Et surtout, ah ! surtout ! Sachant que M^lle^ Laffitte était condamnée à cause de votre seul examen graphologique, n'était-il pas convenable de protester aussitôt »[470] ?

Plus que l'erreur manifeste de Locard, cette affaire met en exergue la subjectivité des expertises d'écriture. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les conclusions des différents graphologues. Michaud confirme les ambiguïtés relevées par son collègue lyonnais tout en aboutissant à un verdict différent :

---

[464] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Lettre de Locard à Laffitte, Rapport d'expertise de Rougemont, Bourgin et Boüard de Laforest, 14 octobre 1954.
[465] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Pourvoi n°516/55 de la cour de cassation, s.d.
[466] A.M.L., 31ii54nc, Lettre de Laffitte à Locard, 31 décembre 1952.
[467] A.M.L., 31ii5, Coupure de presse « Après la réhabilitation de Mlle Renée Laffitte. Le docteur Locard explique comment il s'est trompé dans son expertise », *La Dépêche du Midi*, s.d. [l'article reprend une interview du *Progrès*]
[468] A.M.L., 31ii68nc, Coupure de presse de l'article « Un monstrueuse erreur judiciaire. Condamnée au bagne à vie sur le simple rapport d'un expert, Renée Laffitte est réhabilitée », sans source ni date [29 février 1956].
[469] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Rapport d'expertise de Locard, 13 janvier 1945.
[470] Morvan Lebesque, « Lettre ouverte à Monsieur l'Expert », *Le Canard Enchaîné*, 7 mars 1958.

« En définitive, l'épreuve comparée révèle quelques rapprochements entre le graphisme en cause et l'écriture de la personne soupçonnée. Mais ces analogies portent sur des particularités banales et s'accompagnent de nombreux contre-indices qui conduisent à les considérer comme des coïncidences fortuites. L'expert est d'avis que la missive dénonciatrice, qu'on [*sic*] accuse M^lle^ Renée Laffitte d'avoir écrite, n'est pas de sa main ». Désireux d'obtenir une réponse tranchée, le juge signale sa gêne par un coup de crayon rouge dans la marge. Quelques années plus tard, le graphologue italien Oscar del Torre signalera lui aussi dans la *Revue de criminologie et de police technique* la proximité des deux écritures : « Devant les deux brefs écrits du cas Laffitte, plus on les observe, plus on les compare, plus on est saisi par le doute. Il y a une succession et une alternance de ressemblances et de différences »[471]. Les trois autres contre-experts, requis en 1954 pour confirmer l'analyse de Michaud, se montrent logiquement encore plus affirmatifs que lui : « les experts soussignés sont d'avis, à l'unanimité, que la missive anonyme en cause, ci-dessus indiquée et cotée Q n'est assurément pas de la même main que les écrits proposés comme terme de comparaison »[472]. La recherche du vrai coupable se poursuit alors. L'écriture du voisin de Laffitte, l'agriculteur Henri Larripe, est elle aussi soumise à l'analyse de Michaud qui confirme les soupçons[473]. Seulement, pour ne pas réitérer l'erreur de 1945, le juge décide sagement de faire appel à deux contre-experts, le directeur et l'archiviste-principal des archives départementales de la Haute-Garonne. Après avoir travaillé chacun de leur côté et rendu deux rapports distincts en 1959 et 1960, tous deux estiment Larripe… innocent[474]. Alors désavoué, pourquoi Michaud ne le serait-il pas aussi pour sa première expertise ? Toute paradoxale que soit la situation, elle n'est aucunement relevée par la presse qui s'est depuis longtemps détournée de l'affaire Laffitte, la recherche du coupable en reste donc là.

Le télescopage avec une autre cause judiciaire autrement plus médiatisée explique en partie ce rapide désintérêt. En 1949, éclate en effet l'affaire Marie Besnard. Sollicité comme toxicologue, Béroud estime dans son rapport que « Madame Arsenic » – comme la surnomme déjà la presse – a empoisonné son mari. Lors du procès de février 1952, devant la cour d'assises de Poitiers, les avocats de la défense pointent du doigt les nombreuses maladresses commises à Marseille : disparition inexpliquée et mélange d'une partie des bocaux contenant les pièces à conviction, méconnaissance de l'usage de l'appareil de Marsh, non prise en compte de l'arsenic présent dans la terre du cimetière. Point d'orgue de l'humiliation publique de Béroud, Maître Gautrat lui propose devant la cour d'identifier à vue d'œil la présence d'arsenic dans six tubes. Béroud tombe dans le piège et déclare que trois d'entre eux en contiennent, apprenant finalement de la bouche de l'avocat qu'aucun n'en recèle[475]. À partir du lendemain, victime d'une chute que d'aucuns estiment de circonstance, Béroud n'est plus en mesure de participer au procès[476]. La bataille des experts s'achève finalement en 1961 sur un acquittement.

[471] Oscar del Torre, « Expertises en écritures et le cas Laffitte », *Revue de criminologie et de police technique*, avril-juin 1956, p. 20.
[472] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Rapport de Rougemont, Bourgin et Boüard de Laforest, 14 octobre 1954.
[473] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Rapport d'expertise de Michaud, 14 avril 1958.
[474] S.H.D., Dossier Renée Laffitte, Rapport d'expertise de Benjamin Faucher, 2 janvier 1959 ; Rapport d'expertise d'Henri Blaquière, 8 janvier 1960.
[475] *La Marseillaise*, 23 février 1952.
[476] Jean-Pierre Anger et Jean-Pierre Goullé, « L'affaire Marie Besnard : une querelle d'experts qui s'achève par un

Nouvelle affaire Lafarge, cette cause plane tout au long du jugement de Laffitte. Dans sa lettre ouverte de 1958, Morvan Lebesque rappelle ainsi « au procès Marie Besnard, cet expert burlesque se trompant de bocal, ces vieillards vaniteux entêtés à nier des conclusions évidentes mais défavorables à leurs travaux, sans se soucier qu'une tête était en jeu »[477]. Tout en oubliant… que Locard avait également participé à cette tragédie judicaire. Expertisant un écrit de la veuve de Loudun, il avait toutefois échappé à l'opprobre médiatique. Dreyfus pour Bertillon, Besnard pour Béroud, Laffitte pour Locard… de nombreux pères fondateurs se voient ainsi frappés de déshonneur suite à une faute judicaire. Chant du cygne de l'expert Locard, cette affaire clôt le cycle amorcé avec le corbeau de Tulle. S'il est entré dans l'histoire judicaire par la graphologie, il en sort également à cause d'elle.

3. Le père d'une police scientifique populaire

Consacré pionnier de la police scientifique par le grand public en 1922, Locard subit donc une sorte de retour de flamme trente ans plus tard. En 1956, l'hebdomadaire *France-Dimanche* ne propose-t-il pas à ses lecteurs de confronter eux-mêmes la pièce incriminée et celle de comparaison, signalant par quelques agrandissements l'origine de l'erreur judiciaire ?[478] En dépit de ce revers, Locard reste un apôtre de la vulgarisation. Durant ses dernières années, il investit encore plus ce champ au point d'être désormais considéré comme le père fondateur d'une police scientifique populaire. Son rapport aux romans policiers, certes ancien mais autrement plus développé après la seconde Guerre mondiale, témoigne de ce processus. Critique averti durant de nombreuses années, il intègre le jury du prix Lugdunum sous l'Occupation. Fondées en 1932 par Marcel Grancher de même que les revues *La semaine à Lyon* et *Le mois à Lyon*, les éditions Lugdunum avaient alors bénéficié d'un éclairage médiatique en publiant les *Contes apaches*[479]. Durant la guerre, son administrateur – Henry Clos-Jouve – obtient la participation de Locard à ce jury de romans policiers[480] de même qu'il négocie la publication de *Confidences. Souvenirs d'un policier*. L'expérience s'avère concluante puisque Locard multiplie les collaborations de ce genre une fois la paix revenue. En 1945, il accepte bien volontiers la proposition de Maurice Boissais, croyant « comme [lui] qu'il serait possible de lutter contre la concurrence pour le *detective novel*. Je serai très heureux et très honoré de faire partie du jury que vous instituez »[481]. Un an plus tard, il rejoint l'équipe du prix du *Quai des Orfèvres* réunie par Jacques Catineau, côtoyant notamment l'acteur Michel Simon[482]. Il relève également l'offre de siéger au « grand prix du roman policier français »[483] créé par les éditions La Bruyère. En 1947, alors qu'il continue de réaliser des critiques pour le Masque, jaugeant les romans d'Agatha Christie[484], il participe cette fois à la consécration du jeune Frédéric Dard dans *La meilleure pièce radiophonique*[485].

---

acquittement », *Annales de toxicologie analytique*, vol. XVIII, n°4, 2006, p. 289.
[477] Morvan Lebesque, « Lettre ouverte à Monsieur l'Expert », *Le Canard Enchaîné*, 7 mars 1958.
[478] « Un expert a fait condamner à vie une innocente en confondant ces deux écritures », *France Dimanche*, n°498, été 1956.
[479] « Une nouvelle maison d'édition », *Aux Ecoutes*, 26 novembre 1932.
[480] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Clos-Jouve à Locard, 26 décembre 1941.
[481] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Locard à Maurice Boissais, 19 novembre 1945.
[482] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Faure-Biguet à Locard, 15 janvier 1946.
[483] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Georges-Marie Bernanose à Locard, 25 avril 1946.
[484] *Ibid.*, Lettre de Locard à Pigasse, 30 octobre 1947.
[485] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Paul Suchel à Locard, 9 janvier 1947.

Deux ans après, il fait un appel du pied à *Mystère-Magazine,* un bimensuel explorant l'univers des nouvelles policières depuis 1948. Son directeur, Maurice Renault[486], apprend en effet par un auditeur l'excellente « causerie à la radio »[487] dont sa revue vient de faire l'objet. Il se rapproche dès lors du directeur du laboratoire de police, auteur de cette publicité gratuite, assurant par exemple la promotion de ses nouveaux ouvrages comme *Confidences*[488]. En mars 1951, alors qu'il doit se rendre à Lyon pour présenter un film policier, il en profite pour visiter le musée de criminalistique[489]. Deux ans plus tard, les deux hommes devenus très proches instituent un prix Edmond Locard de poésie policière[490]. L'expérience, manifestement courte, est renouvelée en février 1959 au Merle Blanc, lieu de convergences des réseaux littéraires et artistiques lyonnais. Un « prix Edmond Locard de littérature policière » est mis en place, « l'ouvrage primé dev[ant] être l'œuvre d'un Français, édité dans un pays de langue française et sera jugé sur les trois critères suivants : valeur littéraire, intérêt de l'intrigue, valeur de la technique policière »[491], précise la commission chargée d'en établir les conditions. Les œuvres proposées étant « fort peu nombreuses » et de « qualité vraiment trop faible pour justifier l'attribution du prix », il est décidé que « le genre Roman policier ou roman d'espionnage » doit être écarté car « en nette régression »[492]. Au mois de novembre 1960, les conditions d'attribution du prix sont révisées pour récompenser les « manuscrit[s] d'histoire locale ou de recherche scientifique et d'aider ainsi [leur] publication », une inflexion bien évidemment temporaire.

Mis à la retraite, Locard trouve également le temps de mener à terme d'anciens projets éditoriaux. En 1954, il lance ainsi la collection des *Causes célèbres* chez *La Flamme d'Or* : « En ce temps où on lit peu, le roman policier surnage. […] Mais beaucoup trop souvent, [il] est absurdement invraisemblable. Pourquoi ne pas raconter des faits réels ? […] C'est pourquoi nous avons entrepris de raconter les causes célèbres, en gardant l'exacte vérité des faits et du cadre »[493]. Présentée ainsi dans le premier volume consacré à l'affaire Fualdès, la nouvelle collection fait donc du respect de l'histoire judiciaire sa ligne éditoriale. Pourtant, dès le second *opus* sur la malle de Millery rédigé cette fois par André Mure, le récit vire clairement au romanesque. « Nous voudrions parler au commissaire… Les deux hommes qui venaient d'arriver au commissariat de police du quartier Bonne Nouvelle en cette chaude soirée du 29 juillet 1889 paraissaient très agités »[494], choisit ainsi de démarrer le jeune journaliste et écrivain lyonnais, membre de l'académie du Merle Blanc depuis 1950[495]. Une quinzaine d'ouvrages, essentiellement signés par Mure, sont ainsi publiés au milieu des années 1950. Relativement étoffée même si éphémère, la collection est en réalité programmée dès 1932, preuve que Locard était rapidement revenu à ses premières amours littéraires après avoir juré, trois ans plus tôt, ne vouloir se consacrer qu'à la police scientifique.

---

[486] Claude Mesplède (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, Nantes, Joseph K., vol. 1, 2007, p. 404.
[487] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Renault à Locard, 30 novembre 1949.
[488] *Ibid.*, Lettre de Locard à Renault, 10 novembre 1950.
[489] *Ibid.*, Lettre de Renault à Locard, 7 mars 1951.
[490] *Ibid.*, Lettre de Renault à Locard, 4 janvier 1954.
[491] « Réception à l'Académie du Merle-Blanc qui crée le prix Edmond Locard de littérature policière », *Le Progrès*, 7 février 1959.
[492] A.M.L., 31ii69nc, Révision des conditions d'attribution du prix Locard effectuée au restaurant Lafoy, 4 novembre 1960.
[493] Edmond Locard, *Le magistrat assassiné (l'affaire Fualdès)*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, présentation de la collection.
[494] André Mure, *La malle sanglante*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, p. 5.
[495] A.M.L., 219ii1, Académie du Merle Blanc, sa naissance impromptue, manuscrit sans date ni auteur.

Du reste, les *Causes célèbres* n'étaient-elles pas censées compléter le travail de laboratoire ? Chargé de l'impression, Desvigne défendait en effet la visée scientifique du projet : « On a voulu, en donnant ce contrôle à l'auteur du *Traité de criminalistique* marquer le caractère scientifique et documentaire d'une publication qui, sous sa forme, est cependant destinée au grand public »[496]. Des démarches avaient été entreprises auprès de divers proches, tel Lerich auquel Locard avait affirmé son rejet des « récits romancés »[497]. « Je voudrais montrer dans chaque affaire le rôle des recherches techniques », avait-il précisé, échouant néanmoins à convaincre son ami d'intégrer le projet. Vingt ans après, celui-ci refait surface mais bascule donc vers le sensationnel, inflexion favorisée par l'éloignement des affaires et la liberté de rédaction accordée à Mure. Les *Causes célèbres* fascinent pourtant au-délà du grand-public, comme certains magistrats belges. En 1954, l'avocat Émile Van Den Berghe suggère pour la collection la « petite étude : Est-il innocent ? Affaire E. de la Roncière »[498]. Trois ans après, le premier président de la cour de cassation de Bruxelles – Wouters – félicite le directeur honoraire du laboratoire pour sa belle série : « À côté du fait "divers-divers", souvent banal pour un magistrat qui a fait, comme moi, toute sa carrière au parquet jusqu'à la cour de cassation, vos récits contiennent des considérations médicales, littéraires, historiques, philosophiques et psychologiques qui leur confèrent un caractère tout particulier, au plus haut degré. Certaines de ces considérations méritent d'être relues et méditées : je compte y consacrer mes moments de loisir »[499]. Il en assure ainsi la promotion auprès de Léon Binet, doyen de la faculté de médecine de Paris, et l'universitaire lyonnais Albert Policard.

Désormais étroitement associé à la littérature policière, Locard est même intégré dans plusieurs romans. Dès 1943, Bernardin lui signale sa notoriété : « Avez-vous connaissance d'un roman policier passionnant qui paraît dans *Vaillance* et dans lequel le laboratoire de police technique de Lyon et son directeur jouent un grand rôle ? »[500] En 1950, c'est l'écrivain lyonnais Gaston Dupuy, auteur quatre ans plus tôt de *Flageolet d'Azergues*[501], qui annonce à Locard avoir achevé « un gros roman de 465 pages dont l'action se passe à Lyon, de 1910 à nos jours ; comme j'y mets en scène des avocats, des journalistes et un professeur Carlod directeur du laboratoire de police technique, il est normal avant de présenter mon manuscrit à un éditeur de vous le soumettre et de vous demander de le lire si vous avez le temps »[502]. Rendez-vous est donc pris pour lui confier le manuscrit de *L'homme à la gueule cassée*. Une dizaine d'années plus tard, c'est au tour du curé de Tusson – Roger Ducouret – d'évoquer dans son second roman policier « l'analyse graphométrique des mots tracés par un scripteur, science chère au D[r] Locard »[503]. Il s'agit, pour ce dernier, d'une forme de revanche vis-à-vis d'un autre père fondateur de la police scientifique, à savoir Bertillon. Comme il a été rappelé, Conan Doyle avait en effet évoqué le

[496] A.M.L., 31ii45nc, Texte de présentation de la collection, s.d. [1932]
[497] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Locard à Lerich, 5 novembre 1932.
[498] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de 30 juin 1954.
[499] *Ibid.*, Lettre de Wouters à Locard, 2 septembre 1957.
[500] A.M.L., 31ii47nc, Lettre de Bernardin à Locard, 4 juin 1943.
[501] Georges Gaston Dupuy, *Flageolet d'Azergues*, 1946, s.l.é., Editions Gais Lurons, 1946, 252 p.
[502] A.M.L., 31ii49nc, Lettre de Dupuy à Locard, 18 janvier 1950.
[503] Roger Ducouret, *Le mort jouait de la clarinette*, Paris, Mignard, 1959, p. 103.

fondateur de l'anthropométrie dès 1890 dans *La marque des quatre*[504]. Une vingtaine d'années plus tard, Bertillon était également mis à l'honneur dans le premier *opus* de *Fantômas*. Comme le rappelle Dominique Kalifa dans sa récente étude, l'inspecteur Juve de la Sûreté parisienne fréquente dès le premier volume la chambre des mensurations du service anthropométrique de la préfecture de police et utilise le « dynamomètre d'effraction du D^r^ Bertillon »[505]. Locard avait dû attendre 1937 et la publication des *Veillées de la tour pointue* pour faire son entrée dans une production romanesque française. En préambule de sa nouvelle « Police technique », Pierre Véry avait rendu hommage « À Monsieur le professeur Edmond Locard. Qui eût résolu le mystère bien plus vite encore que Prosper Lepicq. En vive sympathie »[506].

Revanche est également prise sur les écrans de cinéma. Bertillon avait investi très tôt ce nouvel espace de promotion de la police scientifique. En 1899, il avait heureusement été épargné dans *L'affaire Dreyfus* de Georges Méliès puisque la première scène intitulée « La dictée du bordereau » taisait l'expertise graphologique pourtant décisive. En 1913, il bénéficiait indirectement de l'adaptation du premier essai de Pierre Souvestre et Marcel Allain au cinéma avec *Fantômas : à l'ombre de la guillotine* réalisé par Louis Feuillade[507]. En 1932, il était cette fois exposé au public américain sous les traits de Murray Kinnell dans *Secrets of the French Police* réalisé par Edward Sutherland. Le film avait d'ailleurs été co-écrit par un certain Harry Ashton-Wolfe, déjà en contact étroit avec Locard. Ce dernier découvre à son tour les bienfaits du cinématographe lorsque *Science et police* se voit proposé aux spectateurs juste avant les films. La suite, envisagée un temps par Lepage, ne voit finalement jamais le jour… à cause de la concurrence de la préfecture de police. En mars 1938, le réalisateur parisien annonce en effet « un fait qui me chagrine vis-à-vis de vous. C'est après une projection de "Science et police" que M. Robert Alexandre, directeur du Pathé-Journal, m'a demandé si je pourrais refaire avec vous un reportage plus court. […] Or, il y a quelques jours seulement, M. Alexandre (mon chef hiérarchique) m'a appris que M. Langeron venait d'accorder à Pathé-Journal le droit de faire un reportage sur le Service de l'Identité Judiciaire et un reportage sur le service des garnis »[508]. Locard se fait donc doubler au dernier moment par Sannié.

Il renoue assez rapidement le contact avec le monde du cinéma à travers *Le corbeau* du réalisateur Henri-Georges Clouzot. Si Louis Chavance avait écrit le scénario de *L'œil de serpent* à partir des événements de Tulle dès 1932, c'est bien Locard qui se voit consulté vers 1940. Albert Valentin, alors au service de la société de distribution *Films Sonores Tobis*, écrit au directeur du laboratoire de police de Lyon : « je dois établir, en ce moment, pour un metteur en scène français un scénario dont certains événements sont inspirés par la fameuse affaire des lettres anonymes de Tulle. Comme il ne s'agit pas, pour moi, de fabriquer un récit sommaire de cette histoire, je désire au préalable m'entourer d'une documentation sérieuse. Le fait que je m'adresse à vous est garant de mon désir de ne pas sombrer dans le roman-feuilleton. Bien entendu, tout sera transposé, situé dans une ville imaginaire où

[504] Conan Doyle, *Le signe des quatre*, Spencer Blackett, Londres, 1890, p. 10.
[505] Dominique Kalifa, *Tu entreras dans le siècle en lisant Fantômas*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 117.
[506] Pierre Véry, « Police technique », *in Les veillées de la tour pointue*, Paris, Librairie des Champs-Elysées, 1991, p. 90.
[507] Alain Fuzelier, *L'encyclopédie de Fantômas : étude sur un classique*, Amiens, Encrage, 2011, 367 p.
[508] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Lepage à Locard, 20 mars 1938.

vivront des personnages sans rapports avec les héros du drame véritable. Mais celui-ci comporte néanmoins des détails qui ne s'inventent pas. À lui seul, le cas d'Angèle Laval mérite d'être traité avec la plus grande honnêteté »[509]. Une nouvelle fois conseiller technique d'un film, Locard n'apparaît finalement pas à l'écran, ou du moins pas directement. L'enquête est en effet menée par le docteur Rémy Germain – *alias* Pierre Fresnay –, l'un des médecins de la ville de Saint-Robin.

Photo n°25 : Locard dans *Le Corbeau*

Source : Le corbeau de Clouzot (1943), scène de la dictée. Laura au centre et le docteur Germain à droite.

C'est lui qui découvre les coupables, le docteur Michel Vorzet et sa femme Laura, mettant donc au jour la fameuse collaboration familiale démontrée par Locard. Autre avatar du criminaliste lyonnais, Vorzet – Pierre Larquey – est un psychiatre de formation versé dans la graphologie. Créateur du concept d'anonymographie, il imagine la dictée décisive, un simple écran de fumée permettant de faire porter les soupçons sur sa femme. Tombant dans le piège de son confrère, Germain signe l'internement de Laura, alors qu'elle n'avait écrit qu'une seule des nombreuses lettres anonymes. Finissant par découvrir le pot aux roses, il arrive trop tard chez les Vorzet, Laura venant d'être conduite à l'asile et son mari s'étant déjà donné la mort[510]. Absent du film mais symboliquement présent chez les deux médecins mis en opposition, Locard échappe donc au scandale que provoque le film à la Libération, Clouzot étant pour sa part suspendu et Fresnay effectuant quelques jours de prison.

Tandis que le réalisateur, un temps déchu, retrouve les honneurs du cinéma grâce à la préfecture de police de Paris, son film *Quai des Orfèvres* étant acclamé par la critique en 1947, Locard reçoit enfin les fruits de son engagement en faveur d'une police scientifique populaire. Si son rôle exact dans *Le corbeau* reste incertain, il joue en effet un rôle majeur dans la construction du film *L'Echafaud peut attendre* diffusé en 1948, autorisant Albert Valentin – devenu entre-temps réalisateur – à évoquer le *Traité de criminalistique* « dans la bouche de l'acteur qui, en cour d'assises, incarn[e] l'avocat général »[511]. Trois ans plus tard, Locard revient au cinéma avec *Identité judiciaire*. Hervé Bromberger y narre l'enquête du commissaire Basquier – *alias* Raymond Souplex – visant à mettre la main sur un sadique qui a agressé plusieurs femmes dans Paris. Ce long métrage, qui conduira dans les années 1960

[509] *Ibid.*, Lettre de Valentin à Locard, 27 novembre [année manquante]
[510] *Le corbeau*, film français réalisé par Henri-Georges Clouzot, 1943, 1h 24min.
[511] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Collignon à Locard, 3 février 1948.

à la fameuse série policière télévisée *Les cinq dernières minutes*, promeut bel et bien le service fondé par Bertillon. Pourtant, une synthèse des deux pères fondateurs de la police scientifique s'opère à travers « Grand-père », surnom du directeur de l'Identité parisienne. En effet, il s'est marié « pour la première fois en 1910 », tient ses « pantoufles de Bertillon » et s'avère être un spécialiste de graphologie[512]. Il parvient d'ailleurs à identifier l'auteur d'une lettre anonyme, faisant ainsi avancer l'enquête de Basquier[513]. Peut-être fortuit, cet amalgame démontre toute la continuité entre les deux hommes qui s'établit alors dans l'imaginaire collectif. Locard ne prend donc pas sa revanche contre mais bien avec Bertillon.

Cette même année 1951, alors que les *Actualités françaises* mettent en scène sa mise à la retraite[514], il accepte une proposition filmique de Lepage. Les deux hommes s'accordent pour réaliser *Un policier pas comme les autres*, une œuvre biographique écrite par Locard et dans laquelle celui-ci doit jouer son propre rôle aux côtés de Jean Tissier, Maurice Regamey et Madeleine Lebeau[515]. Le contrat, signé le 2 novembre 1951 avec le producteur Michel d'Olivier de la société Carmina Films, révèle tout le pouvoir accordé au criminaliste : « Le scénario sera tiré si possible des affaires policières dont vous avez eu à vous occuper au cours de votre carrière et dans lesquelles vos méthodes scientifiques ont permis d'arriver à une solution indiscutable. […] Comme convenu, vous accepterez de paraître dans ce film en tenant le rôle de votre propre personnage et il nous sera possible d'effectuer des prises de vues dans les locaux du laboratoire de Police Technique de Lyon. […] Il est entendu que vous aurez le contrôle du montage définitif du film et que le tirage de la première copie standard ne pourra être effectuée qu'avec votre accord »[516]. Jean-Charles Reynaud, qui avait eu la même idée que son ancien compère de *Science et police*, estime avoir été doublé puisqu'il avait eu la même idée en mai 1951[517]. Il écrit un scénario, engage le réalisateur André Roy et tente de convaincre Locard de rejoindre son projet[518].

Après avoir écarté la menace, Lepage engage le travail scénaristique avec le directeur honoraire du laboratoire lyonnais. La première proposition de Locard, jugée trop « mince » pour un grand format de quasiment deux heures, est retoquée par le réalisateur qui souhaite élargir l'intrigue à la capitale tout en conservant les « atmosphères lyonnaises » et le « bal à Bébert », épisode intervenu lors de la venue de Reiss à la Guillotière au début du XX^{e} siècle[519]. Les deux hommes s'entendent parfaitement, l'un s'occupant de trouver une « vedette » pour attirer les spectateurs et l'autre pistant plusieurs distributeurs régionaux. « Savez-vous qui je voudrais avoir pour le rôle principal de votre histoire ? Michel Simon. Il m'a dit qu'il vous connaissait, vous admirait et qu'il aurait grand plaisir à être votre interprète »[520], annonce fièrement Lepage en mars 1952. Pour sa part, Locard établit le contact avec Pouradier Duteil, gendre de feu le compositeur Witkowski et distributeur de films dans la région dijonnaise. Il écrit

[512] *Identité judicaire*, film français réalisé par Hervé Bromberger, 1951, 20min 42s.
[513] *Ibid.*, 1h 12min 54s.
[514] Archives de l'I.N.A., « Départ à la retraite du P^{r} Edmond Locard », *Les actualités françaises*, 22 février 1951.
[515] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard à Palmade, 29 avril 1952.
[516] *Ibid.*, Lettre de Michel d'Olivier à Locard faisant office de contrat, 2 novembre 1951.
[517] *Ibid.*, Lettre de Jean-Charles Reynaud à Locard, 28 mai 1951.
[518] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 11 novembre 1951.
[519] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 26 décembre 1951.
[520] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 11 mars 1952.

également au Lyonnais Palmade, rencontré quelques années plus tôt lors « [d']une enquête à Cannes pour la mort d'un des deux jeunes Palmade, éventré sur la grille de son hôtel en sautant par la fenêtre, évidemment ivre et avec une assez forte dose de toxique »[521].

« Nous sommes décidément en plein festival Edmond Locard »[522], déclare-t-on dans le milieu cinématographique français, le directeur honoraire semblant occuper l'intégralité de l'espace médiatique : le septième art, certes, mais aussi des conférences partout en France, des chroniques comme *Le sorcier de la police* paraissant dès 1951 dans *France-Soir* ou encore des interventions radiodiffusées. En 1957, l'émission de la T.S.F. *Les hommes de la nuit* rappelle la création « en 1910 [du] laboratoire de police de Lyon, un modèle du genre qu'il dirigea jusqu'en 1952. Grâce à lui, tous les hommes signent leurs actes indélébilement de leurs empreintes et leur mauvaise foi par les détails d'une écriture. On lui doit en France, la rénovation de l'enquête policière »[523]. En 1959, il intervient également à la radio pour le centenaire de la naissance de Doyle[524]. La construction de la figure du père fondateur est donc en marche. La télévision chante elle aussi ses louanges. Outre l'émission *Croquis lyonnais* de 1957, déjà évoquée, Locard apparaît dans *Dimanche en France* en 1960. Dans les studios de Villeurbanne[525], Louis Baissat l'écoute passer en revue les modes d'identification. Le journaliste accueille les téléspectateurs devant des agrandissements dactyloscopiques, la pipe à la main, dans une mise en scène feutrée qui ne va pas sans rappeler l'atmosphère intimiste des causeries radiodiffusées[526].

Au même moment, les réalisateurs Francis Lacassin et Michel Subiela proposent de réaliser une série télévisée baptisée *Cinquante ans chez les mauvais garçons. Mémoires du Docteur Locard*. Conclu le 17 décembre 1960, l'accord vise la production de treize téléfilms de vingt-six minutes chacun[527]. Alors que le journaliste Robert Corvol venait de publier *Mémoires d'un criminologiste*, rassemblant en un ouvrage les chroniques publiées quelques années plus tôt dans *Le Parisien-Libéré*, Lacassin et Subiela reviennent à leur tour sur les hauts faits d'armes de Locard qui « a fondé en 1910 à Lyon (France) le premier laboratoire de police technique »[528]. Véritable ode au criminaliste lyonnais, la série ouvre sur l'image d'une rue lyonnaise tandis qu'est jouée à l'orgue de barbarie la « complainte du docteur Locard […] dont le refrain évoque la personnalité du héros » :

> « Bonnes gens, écoutez la véridique histoire
> Du très subtil et perspicace D^r^ Locard
> Le policier de Lyon, au début de ce siècle
> Fonde un laboratoire
> Pour vaincre savamment les mauvais garçons
> A lutté, cinquante ans, c'est son titre de gloire
> Pour chasser la pègre des ruelles de Lyon »[529]

[521] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lepage, 18 avril 1952.
[522] *Ibid.*, Lettre de Jean-Charles Reynaud à Locard, 28 mai 1951.
[523] Archives de l'I.N.A., « Le docteur Edmond Locard », Les hommes de la nuit, réalisé par Lucien Farnoux Reynaud, 13 janvier 1957, 2min 55s.
[524] « Centenaire de la naissance de Conan Doyle », *Actualités de midi*, 22 mai 1959, 4min 7s.
[525] A.M.L., 31ii11, Coupure de presse « À la télévision le docteur Locard a parlé de deux de ses meilleures relations : Lacenaire et Bonnot », s.d. [début 1960]
[526] Archives de l'I.N.A., Emission *Dimanche en France*, « Le P^r^ Edmond Locard, criminalogiste », 7 février 1960.
[527] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Lacassin et Subiela à Locard faisant office de contrat, 17 décembre 1960.
[528] A.N., 20130366/212, *Les mémoires du Docteur Locard. Une émission de Francis Lacassin et Michel Subiela*, s.d., avant-propos.
[529] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Lacassin à Locard, 9 octobre 1964.

L'univers cinématographique habite l'émission puisque la célèbre scène de la dictée de Tulle, réalisée par Clouzot, doit être rejouée « avec de nouveau Ginette Leclercq et Edmond Locard, dans le rôle de… Locard que tenait Pierre Larquey ». D'ailleurs, lorsque l'actrice Jany Briand apprend l'existence du projet en décembre 1962, son ami Jean Vinci devant incarner le jeune Locard, elle propose à ce dernier de réaliser « un grand film »[530] par le biais d'une amie productrice à Nice. La société Maintenon Films tourne finalement le pilote de la série en mars 1964, à Lyon, alors que les autorités s'apprêtent à installer une seconde chaîne publique[531]. Le scénario, quelque peu remanié, ouvre sur un Locard en plein rêve, se remémorant ses souvenirs à travers la figure de Sherlock Holmes dont il prend les traits. *Rhône-Alpes Actualités*, qui diffuse les premières images du tournage dans les salles lyonnaises, remontre à cette occasion une ancienne interview du criminaliste menée par le journaliste Marc Chevillot[532].

L'ancien proxénète de la police scientifique – pour reprendre l'expression de Bischoff – accède donc au statut de vedette de la criminalistique, et même de vedette tout court. Pour preuve, en 1954, les lecteurs de *La Vie lyonnaise* l'élisent quatrième personnalité vivante « la plus marquante »[533] de la ville, juste derrière le maire Herriot, le cardinal Gerlier et le professeur Santy. Nonobstant ce succès populaire, les regards restent bel et bien braqués sur Paris, lieu de résidence de la plupart des journalistes et réalisateurs français. Tandis que dans le *Journal parlé* Paul Guimard met en lumière l'Identité parisienne[534], dans les salles obscures les *Actualités françaises* exposent les collections du musée de la préfecture de police[535] et célèbrent le centenaire de la naissance de Bertillon[536]. Loin de faire disparaître le fondateur de l'anthropométrie, la médiatisation de Locard contribue donc à le remettre à l'honneur. Successeur de Bertillon, Sannié occupe lui aussi l'espace médiatique, même si ses causeries radiodiffusées ne sont proposées aux éditeurs qu'après sa mort, intervenue en 1957[537]. Alors que le journal télévisé se fait l'écho de l'exposition consacrée aux médecins et le crime à l'hôpital de la Salpêtrière en 1965[538], Pierre Sabbagh interroge pour sa part des criminalistes aussi bien parisiens qu'étrangers dans *La science contre le crime*. La polémique entourant le détecteur de mensonge, si chère à Locard, est, pour sa part, réglée par Maurice Garçon[539]. Dans le film *Echec au porteur* réalisé par Gilles Grangier en 1958, le commissaire Varzeilles – Paul Meurisse – s'appuie sur l'Identité judiciaire parisienne pour retrouver la bombe, la prise des traces de pneu de la camionnette des coupables lançant l'enquête[540]. Le scénario de ce long métrage est d'ailleurs co-écrit par Pierre Véry, grand admirateur de Locard, à partir d'un roman policier récompensé deux ans plus tôt par le jury du Quai des Orfèvres. Le directeur honoraire du laboratoire lyonnais doit donc partager la vedette.

---

[530] *Ibid.*, Lettre de Birand à Locard, 13 décembre 1962.
[531] Monique Sauvage et Isabelle Veyrat-Masson, *Histoire de la télévision française*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2012, p. 85.
[532] Archives de l'I.N.A., *Rhône-Alpes Actualités*, « Tournage du film "Dr Locard : l'heure du crime" », 26 mars 1964.
[533] A.M.L., 31ii4, M.R. « Lyon est en eux », *La Vie lyonnaise*, s.d. [1954]
[534] Archives de l'I.N.A., « Le siècle en marche. Le crime et nous », *Le journal parlé*, Paul Guimard, 5 décembre 1950.
[535] *Ibid.*, « Le musée de la police de Paris », *Les Actualités françaises*, 22 mai 1952.
[536] *Ibid.*, « Centenaire d'Alphonse Bertillon », *Les Actualités françaises*, 26 mars 1953.
[537] *Ibid.*, Série de onze causeries de Sannié sur les méthodes de la police scientifique, du 21 mai au 30 juillet 1958.
[538] *Ibid.*, « Les médecins face au crime », *Journal télévisé de l'O.R.T.F.* de 13h, 12 octobre 1965.
[539] *Ibid.*, « La science contre le crime », Emission *Où, quand, comment ?*, Pierre Sabbagh, seconde partie, 3 juin 1964, 7min 29s.
[540] *Echec au porteur*, film français réalisé par Gilles Grangier, 1958, 24min 55s.

Du reste, il se lasse assez vite de ce nouveau statut, préférant retourner dans l'ombre. Il finit ainsi par renoncer au film *Un policier pas comme les autres*, rebaptisé un temps *Le crime ne paye jamais*[541]. La production de ce long métrage s'enlise rapidement, les engagements de Michel Simon dans *Le marchand de Venise*[542] et de Lepage dans *L'île aux femmes nues*[543] repoussant l'écriture des dialogues et la préparation du tournage à 1953. Les difficultés viennent également de Michel d'Olivier dont « les exigences auprès des distributeurs sont assez importantes »[544]. La situation ne se décante qu'en mars 1955, lorsque Lepage convainc Alma Production de se substituer à Carmina Films. Locard ne cache alors pas sa gêne, étant toujours lié par le contrat de novembre 1951 pour lequel il avait déjà touché 50 000 francs, et insiste pour obtenir l'accord de Michel d'Olivier. Alors que les pourparlers avec ce dernier achoppent, un million de francs étant réclamés[545], Lepage programme le tournage à Boulogne pour le mois de juillet 1955. Pris entre deux feux, Locard quitte le projet. Il exige d'être couvert en cas d'une plainte de Carmina Films, refuse de monter à Paris – son contrat stipulant que les scènes seraient tournées à Lyon – et enfin annonce ne plus vouloir jouer son propre rôle car « C'était il y a trois ans, ce n'est plus possible »[546]. « En réalité, cette affaire ne m'intéresse plus du tout » conclut-il, « Quant à la consécration par l'écran, ce n'est pas un argument qui puisse agir sur un homme de mon âge ». Lepage sait combien cette affirmation est sincère, Locard ayant déjà refusé en 1938 de « figurer à l'écran »[547] pour la suite de *Science et police*. Catastrophé, il tente de ramener le criminaliste dans le droit chemin : « Vous n'êtes pas une vedette de cinéma, mais vous êtes une vedette pour un film et il est évident que les producteurs et distributeurs qui ont été intéressés par ce projet et l'ont été parce que vous paraitriez dans le film »[548]. « J'y perdrai ma réputation professionnelle d'homme sérieux, je passerai pour un bluffeur, et il se pourrait que votre défection entraine l'annulation des contrats signés » avance-t-il également, ne parvenant à gagner que quelques jours de répit.

Le 17 juillet 1955, Locard se désengage définitivement : « si le nouveau *producer* est décidé à tourner sans moi, je suis tout à fait décidé à ne pas tourner avec lui. L'incident est donc clos. Tâchez qu'on ne fasse pas dire au criminaliste trop d'hérésies techniques et qu'on ne puisse pas soupçonner que je suis, même de loin, l'inspirateur du texte »[549]. Alors qu'il pensait réussir à forcer la main du directeur honoraire en tournant d'abord le film pour régler ensuite le conflit l'opposant à Michel d'Olivier, Lepage est pris à son propre piège. Fidèle à la parole donnée et surtout attaché à sa liberté, le criminaliste lui glisse entre les doigts. Pour éviter une perte sèche de plusieurs millions de francs, le film est malgré tout tourné du 26 juillet au 23 août 1955 dans les studios de Boulogne, l'acteur Jean-Pierre Kérien remplaçant Locard. Renommé *À la manière de Sherlock Holmes*, il sort dans les salles en juin 1956.

[541] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Locard à Michel d'Olivier, 15 février 1953.
[542] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 22 juin 1952.
[543] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 9 novembre 1952.
[544] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 17 janvier 1954.
[545] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 6 juillet 1955.
[546] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lepage, 21 juin 1955.
[547] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lepage, 12 février 1938.
[548] *Ibid.*, Lettre de Lepage à Locard, 25 juin 1955.
[549] *Ibid.*, Lettre de Locard à Lepage, 17 juillet 1955.

Photo n°26 : Locard dans *A la manière de Sherlock Holmes*

Source : A la manière de Sherlock Holmes (1956). De gauche à droite : Sanoir, Lefin et Marval.

Le directeur du laboratoire de police Marval joue bel et bien l'un des deux rôles-clés avec le commissaire Sanoir incarné par Robert Dalban. L'un des grands principes locardiens, le rejet de la violence policière, y est rappelé :

> « Marval est en train de résoudre le problème... police scientifique mon cher ! » (l'inspecteur Lefin *alias* Bernard Charlan)
> « Mais elle a du bon. Sans elle, vous êtes bien souvent aveugle dans bien des cas, hein ? » (le reporter Cordy *alias* Jacques Dynam)
> « Oh dit ! » (Lefin)
> « Mais oui, mais oui, bien sûr. Ça vous embête de trouver que le microscope est bien plus efficace que le passage à tabac » (Cordy)[550]

Cinquante ans chez les mauvais garçons connaît peu ou prou le même sort. Lacassin et Subiela présentent le pilote à l'O.R.T.F. Toutefois, au mois de janvier suivant, Jean-Louis Horbette – directeur du bureau des co-productions de l'O.R.T.F. – annonce finalement son refus, « subordonnant la reprise de la série à la désignation d'un nouveau réalisateur », et demande à ce que le titre devienne « Les mémoires et enquêtes du D[r] Locard »[551]. Le format de treize films de 26 minutes reste d'actualité, même si la possibilité d'en faire six de cinquante-cinq minutes chacun est également envisagée. Après avoir accepté de signer un nouveau contrat début février 1965, le directeur honoraire annonce à la société Maintenon Films vouloir « rester fidèle »[552] à Lacassin et Subiela, entraînant de fait l'arrêt du projet. Parvenu au seuil de la consécration médiatique, Locard refuse donc une fois encore de sacrifier ses principes sur l'autel de la notoriété. S'il devient bien le père d'une police scientifique populaire, cette reconnaissance s'avère donc incomplète.

D'ailleurs, tient-il réellement à être considéré comme tel ? Rien n'est moins sûr. Sa volonté de proposer la police technique au plus large public possible l'emporte sur son désir de reconnaissance personnelle. En 1961, il confectionne même un agenda Dunlop retraçant l'histoire du crime. La société Flash-Publicité, chargée de réaliser les calendriers, lui conseille de s'adapter à ce public-cible inédit :

[550] *À la manière de Sherlock Holmes*, film français réalisé par Henry Lepage, 1956, 1h 21min 20s.
[551] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de la gérante de Maintenon Films à Locard, 5 février 1965.
[552] *Ibid.*, Lettre de Locard à la gérante de Maintenon Films, 19 mars 1965.

« Je vous inciterais aussi à dater ces anecdotes, puisque nous faisons une histoire du crime, nous les ferions passer chronologiquement et beaucoup de nos lecteurs (garagistes) ont besoin d'être épaulés par des dates »[553]. Si le gain l'incite probablement tout autant à accepter cette proposition que son désir de transmettre, surtout au vu de ses problèmes de trésorerie, force est de constater la cohérence de cet engagement avec l'ensemble de sa carrière de criminaliste. Diffuser, tel est définitivement son *credo*, et ce au risque de perdre toute crédibilité. Il faut néanmoins se garder de grossir le caractère exceptionnel de cette posture. Lacassagne n'avait-il pas, en son temps, accepté de promouvoir comme tant d'autres personnalités scientifiques, une célèbre marque d'alcool ? « Je l'ai goûté ce vin Mariani et ici, sous notre ciel gris lyonnais, j'ai cru voir au fond de mon verre un chaud rayon de soleil de la Méditerranée »[554], pouvait-on lire sur le prospectus publicitaire portant son nom. Comme l'atteste l'exemple de l'agenda Dunlop, Locard aspire d'autant moins à être considéré comme le père d'une police scientifique populaire qu'il brouille allègrement les pistes. Il continue d'écrire et d'intervenir dans des domaines d'une extrême variété. « La science au service de la chevelure »[555], « Les produits de beauté nocifs »[556], « Convient-il de flirter à table ? »[557]… autant de publications décalées des années 1950 et 1960 à travers lesquelles il sort de son domaine habituel tout en continuant d'offrir sa caution scientifique. Cette aspiration à toucher à tout, partiellement bridée à partir du début du XX^{e} siècle, s'impose définitivement. Son dernier ouvrage – posthume – ne porte-t-il pas sur l'au-delà avec les *Mystères de Lyon* ? Envisagé dès 1945 avec l'éditeur Gutenberg[558], ce qui aurait dû s'appeler *Spiritisme* sort finalement quelques mois après sa mort, l'éditeur Pierre Bissuel ayant accepté la publication au début des années 1960[559]. De même que, chez Conan Doyle, le défenseur du spiritisme avait fini par éclipser l'auteur de Sherlock Holmes, Locard passe désormais pour le pourfendeur des abus de l'ésotérisme, quitte à publier des articles dans *Le digest de l'occultisme* ou même à se prêter au jeu des tables tournantes avec Bichambis et d'autres invités lors de certaines conférences[560]. Esprit résolument éclectique, il refuse jusqu'à la fin d'être enfermé dans une seule catégorie, fusse-t-elle la police scientifique, délaissant ainsi le statut de père fondateur.

Locard échoue donc à transmettre son patrimoine. Engoncé dans la gestion familiale de son laboratoire, il n'a pas su favoriser le passage de flambeau, se brûlant logiquement les doigts en 1951. À Lille, Pierre Muller parviendra au contraire à prendre la suite de son père Maurice en 1978[561]. La pernicieuse loi de 1943, à laquelle il avait pourtant été associé, contribue certes à cette situation. Le déclin amorcé à la Libération joue également un rôle notable. Toutefois, cet échec s'avère avant tout être

[553] A.M.L., 31ii44nc, Lettre de Chadourne à Locard, 17 mars 1961.
[554] Archives des vins Mariani, prospectus Alexandre Lacassagne, s.d.
[555] Marcel Contier, Jean Lacassagne et Edmond Locard, *La science au service de la chevelure*, Lyon, Imprimé pour le congrès national de la bioéthique, janvier 1955, 31 p.
[556] A.M.L., 31ii4, Edmond Locard, « Les produits de beauté nocifs », s.d., p. 12 [après 1951]
[557] *Ibid.*, Edmond Locard, « Convient-il de flirter à table », sans source ni date [année 1950-1960]
[558] A.M.L., 31ii45nc, Lettre de Frimat à Locard, 6 juillet 1945.
[559] *Ibid.*, Lettre de Bissuel à Locard, 27 juillet 1961.
[560] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.
[561] Pierre Muller, « Histoire de la médecine légale à Lille », *Histoire des sciences médicales*, to. XXXI, n°2, 1997, p. 149 : Maurice Muller dirige l'I.M.L. et donc le L.I.P.S. de Lille de 1957 à 1978, à la suite de Jules Leclercq.

celui d'un système. Dès les premières années, le directeur de la rue Saint-Jean crée les conditions de sa chute. La place centrale accordée à la famille ou aux amis ainsi que le recyclage continuel des écrits ne pouvaient pas conduire à autre chose. Finalement, s'il avait été assassiné en 1929 à la place de Bayle, Locard aurait paradoxalement pu devenir le père fondateur de la police scientifique, et ce malgré lui.

Il devient néanmoins le père d'une criminalistique populaire. Son engagement en matière de transmission et son profond désir de communiquer son art au tout-venant se confirment en effet après 1945. Redécouvert après la guerre, Bertillon ne peut guère profiter de sa nouvelle notoriété, au contraire d'un Locard régulièrement présent à la radio, sur les plateaux de télévisions et même au cinéma. Toute incomplète que soit la médiatisation du directeur honoraire, ce dernier écartant comme à son habitude certaines opportunités, elle lui permet bel et bien de devenir celui qui rend accessible à tous la criminalistique. Sa mort, intervenue en 1966, permet-elle d'inscrire cette réputation de vulgarisateur dans la durée ? Après une phase d'oubli, Locard se voit au contraire attribuer le statut de père fondateur. La genèse de ce processus mémoriel explique ce basculement. Celui-ci ne peut que surprendre, l'élève de Lacassagne n'ayant jamais revendiqué un tel titre.

Chapitre IX : La construction mémorielle du père fondateur

I. La mémoire fracturée

1. A l'étranger, un pionnier de la dactyloscopie et de l'analyse des poussières

« Le mot de la fin ? Bien simple : six semaines après ma mort, personne ne saura plus que j'ai existé »[1] affirmait Locard quelques mois avant de quitter la tête du laboratoire de police. Loin de relever d'une fausse modestie, cette déclaration confirmait alors son refus – manifesté dès le début du XX^{e} siècle – de participer à la stérile querelle du père fondateur. Les semaines suivant son décès, intervenu le 4 mai 1966, infirment néanmoins cette pessimiste prophétie. Trois semaines plus tôt, alors qu'il séjournait à l'étranger, il s'était vu diagnostiquer un cancer. Rentré précipitamment à Lyon pour se faire soigner, et ce sur les conseils de l'un des gendres de Denise Stagnara, il est rapidement emporté par la maladie[2]. Honoré à l'école de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, au milieu de tous les dignitaires de la police, il est ensuite inhumé selon ses vœux au cimetière d'Oullins « en présence des seuls membres de la famille »[3].

Dans la presse, quelle que soit son origine ou sa couleur politique, un hommage est rendu au policier ayant résolu « plus de mille affaires au nombre desquelles les affaires Stavisky, Seznec, Kravchenko »[4], une affirmation reprise à peu près partout bien que Locard ne se soit jamais occupé de ces enquêtes[5]. L'affaire de Tulle, parangon de sa gloire judicaire, est même située en 1927[6], soit six ans après les faits, et l'affaire Besnard est évoquée comme une réussite[7]. L'histoire se trouve ainsi réécrite à son avantage, hormis le fait que le laboratoire de la rue Saint-Jean lui aurait simplement été « confi[é] »[8] du fait de ses qualités. La création remonterait d'ailleurs au 10 janvier 1910[9], une erreur venant probablement d'un article inexact et tardif de Locard lui-même[10]. Il faut néanmoins rappeler que l'inauguration officielle du 24 janvier 1910 fut effectivement précédée d'une ouverture plus officieuse, manifestement le 10 janvier. Présenté comme « un criminologiste »[11] et « l'un des plus ardents disciples de Bertillon »[12], il aurait ainsi été épaulé par « deux agents de police attendant une prochaine retraite », une affirmation bien téméraire puisque Chevassus et Grangeversanne étaient restés au laboratoire jusqu'aux années 1930. *Le Progrès*, quotidien lyonnais à l'origine de ces deux erreurs, se méprend également sur le supposé passage de témoin de 1951 : « Lorsque, atteint par la limite d'âge, Edmond Locard abandonne son cher laboratoire, une joie lui est réservée : celle de laisser sa place à son fils, le

[1] Déclaration du 7 août 1950.
[2] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[3] « Les funérailles du docteur Locard », *Le tout Lyon*, 12 mai 1966.
[4] « Mort du docteur Edmond Locard… », *Le Monde*, 5 mai 1966.
[5] Alexandre Arnoux, « La loupe et le crime. Edmond Locard », *Nouvelles littéraires*, 12 mai 1966.
[6] « Mort du docteur Edmond Locard… », *Le Monde*, 5 mai 1966.
[7] André Seveyrat, « Mort à Lyon du professeur Edmond Locard, l'un des plus grands criminologistes français », *Dernière heure lyonnaise*, 5 mai 1966.
[8] Didier Leroux, « Le docteur LOCARD (l'un des plus célèbres criminologistes français), mort à Lyon à 88 ans avait pour passion : la gastronomie », *L'Aurore*, 5 mai 1966.
[9] André Seveyrat, « Mort … », *art. cit.*
[10] A.M.L., 31ii3, Notes autobiographiques de Locard, s.d. [années 1950 ou 1960].
[11] « Un grand médecin criminologiste, Edmond Locard », *La semaine des hôpitaux*, n°18, 14 mai 1966, pp. 1-3.
[12] « Il était l'un des plus célèbres criminalistes du monde. Le docteur Locard est mort », *Le Progrès*, 4 mai 1966.

docteur Jacques Locard ». Le quotidien parisien *L'Aurore* se montre plus royaliste que le roi, affirmant même que la capitale des Gaules fut le point de départ de la police scientifique : « Des laboratoires semblables furent ensuite installés à Paris et dans les grandes villes de France. À l'étranger, on suivit rapidement l'exemple de la France »[13].

Au lendemain de la mort de Locard les inexactitudes fusent, ce qui trahit déjà une forme d'oubli, le départ à la retraite du criminaliste datant tout de même d'une quinzaine d'années. Malgré tout, la nature de son legs est relativement bien cernée par les uns et les autres. Dans le quotidien *Paris-Jour*, Francis Attard met en avant ses travaux sur la poussière et la poroscopie, estimant qu'il est ainsi devenu « l'un des experts en matière criminelle les plus réputés du monde »[14]. « C'est grâce à lui que l'examen d'un cheveu ou d'une poussière découverts sur le lieu d'un crime a maintenant une si grande importance dans le travail des policiers », relève-t-on dans *L'Aurore*, tout en rappelant la création de la graphométrie. Le reporter lyonnais André Seveyrat, journaliste sportif de formation[15], relève de son côté le poids historique du *Traité de criminalistique*. Sans surprise, c'est à Lyon que les qualificatifs se veulent les plus dithyrambiques, la presse célébrant non seulement le « "Père" du laboratoire de police de Lyon »[16] mais également « le plus grand criminologiste du demi-siècle »[17]. « Personnage illustre de notre cité, homme extrêmement érudit, écrivain et conférencier brillant et spirituel, souvent mordant, d'une éloquence convaincante, Edmond Locard se manifestait partout »[18] surenchérit l'hebdomadaire satirique *Guignol*, rappelant ainsi l'éclectisme de l'homme.

Alors que le président et le secrétaire général d'Interpol – Firmin Franssen et Jean Népote – saluent « [l']un des plus grands pionniers de la police technique »[19], les courriers étrangers continuent d'affluer rue Mercière. Dès le lendemain du décès, l'expert en écriture américain James Benvenuto sollicite des informations de son homologue français, connaissant sa « réputation internationale en criminologie et en graphologie »[20]. Au mois de juillet, le Syrien Alexandre Antaki – élève de Nabih Djalal – lui demande conseil pour intégrer une école de police[21]. Quelques jours plus tard, le balisticien américain Stanton O. Berg l'interroge à son tour, fasciné par ses travaux sur les poussières[22]. Alors qu'il vient par ailleurs de lire le chapitre biographique *The French Sherlock Holmes* dans lequel le journaliste Irving Wallace lui rend hommage, il apprend donc sa mort par retour de courrier. Une fois la nouvelle de la disparition de Locard diffusée, les hommages fleurissent, notamment en Argentine du fait de son histoire particulière avec Vucetich. En 1967, le médecin légiste argentin Emilio Federico Pablo Bonnet souligne ainsi que son « travail, en particulier dans le domaine de l'identification, sera impérissable »[23].

---

[13] Didier Leroux, « Le docteur… », *art. cit.*
[14] Francis Attard, « Fantômas a perdu son ennemi n°1 », *Paris-Jour*, 5 mai 1966.
[15] Félix Benoit, *L'humour lyonnais*, Roanne, Editions Horvath, 1981, 225 p. ; Jacques Bernard, *Égratignures : souvenirs d'un gone mal léché*, Paris, La Taillanderie, 1992, 179 p. [évocation du prix Seveyrat]
[16] André Seveyrat, « Mort… », *art. cit.*
[17] Mario-Rémi Gonnard, « Le docteur Edmond Locard, policier en blouse blanche et touche-à-tout de génie », *Le Progrès*, 5 mai 1966.
[18] René Fonteret, « Edmond Locard », *Guignol. Journal hebdomadaire satirique*, 12 mai 1966.
[19] « Le télégramme de l'Interpol », *Revue de la police nationale*, n°63, juin-juillet 1966, p. 10.
[20] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Benvenuto à Locard, 5 mai 1966.
[21] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Antaki à Locard, 6 juillet 1966.
[22] A.M.L., 31ii93nc, Lettre de Stanton à Locard, 12 août 1966.
[23] Emilio Federico Pablo Bonnet, *« Edmond Locard. "In Memoriam" de un artifice de la Criminalistica »*, *Annales internationales de criminologie*, 2e semestre 1967, p. 425.

Locard n'est toutefois « [qu']un architecte de la criminalistique » parmi tant d'autres et son œuvre porte surtout en elle le patrimoine lyonnais des « Alphonse Lacassagne, Étienne Martin, Étienne Rollet, Florence et le colosse de l'anatomie : Jean Léon Testud [*sic*] »[24]. Sorte d'hommage en creux du grand Vucetich, l'article de Bonnet montre donc la réticence des spécialistes étrangers de la criminalistique à considérer Locard comme le père fondateur.

Dans les territoires germaniques sur lesquels s'épanouissait la *Revue internationale de criminalistique*, les publications s'avèrent également élogieuses. Le journaliste allemand Jürgen Thorwald consacre une place certes modeste mais bien réelle à Locard dans son anthologie de la police scientifique. Déjà connu pour ses travaux sur l'histoire de la médecine publiés dans les années 1950, tel *Das Jahrhundert der Chirurgen*, il pose son regard sur les sciences forensiques peu de temps avant la mort du criminaliste lyonnais. Il publie en 1965 *Das Jahrhundert der Detektive*, improprement traduit deux ans plus tard par *La grande aventure de la criminologie. Cent ans de police scientifique à travers les crimes célèbres*. Locard ne figure pas dans le chapitre consacré à l'identification tandis que Bertillon apparaît comme le fondateur du « premier laboratoire de police »[25]. Thorwald se réserve le criminaliste lyonnais pour le second tome, *Die Stunde der Detektive. Werden und Welten der Kriminalistik*, publié en 1966 et traduit trois ans plus tard en français. Il en fait l'un des pionniers de l'analyse des poussières, expliquant cette inspiration par la lecture de Sherlock Holmes. Le jeune « homme mince, plein de charme, aux yeux clairs et vifs, au visage fin, orné d'une moustache noire sous un nez aquilin » aurait ainsi réussi à diriger un laboratoire de police durant vingt ans, parvenant à démontrer l'importance de la poussière dans l'affaire des faux-monnayeurs Brun, Ceresk et Latour en 1911. Le succès rencontré, grâce à l'appui des « chimistes lyonnais Meunier et Griguard [*sic*] », « fit une telle impression sur les policiers que, de leur propre chef, ils se mirent à s'adresser au savant dès qu'ils se heurtaient à une difficulté »[26]. La confusion avec Victor Grignard, qui ne succède à Philippe Barbier à la tête de l'école de chimie industrielle de Lyon qu'en 1919, est évidente. Pour sa part, Meunier était le formateur de Jacques Locard dans les années 1930. Outre la déformation historique, conséquence d'une mauvaise traduction manifeste, il faut surtout relever le choix de Thorwald de se focaliser sur l'apport de Locard dans le champ des poussières et de la chimie légale, un domaine dans lequel il aurait même influencé l'Allemand Brüning et le Hollandais Hulsebosch. « L'installation du premier laboratoire de police scientifique à Lyon », évoquée dans le sommaire et non dans le développement, contredit quant à elle l'affirmation du premier volume selon laquelle Bertillon aurait eu cette initiative. Tout le paradoxe du livre de Thorwald tient donc dans la place certes réelle accordée à Locard mais sans que ce dernier soit toutefois mis en valeur.

Autre surprise, l'Angleterre se démarque par l'abondance de ses hommages alors que Locard la présentait comme traditionnellement défavorable à l'influence française. Peut-être l'intérêt anglais pour l'œuvre de Conan Doyle explique-t-il ce paradoxe. En 1969, François Corre rédige ainsi pour le *Reader's Digest* la biographie du policier lyonnais, résumant pour cela un article paru un an plus tôt

[24] *Ibid.*, p. 415.
[25] Jürgen Thorwald, *La grande aventure de la criminologie. Cent ans de police scientifique à travers les crimes célèbres*, Paris, Albin Michel, 1967, p. 25.
[26] *Id.*, *L'heure du détective*, Paris, Albin Michel, 1969, p. 229.

dans la revue anglaise *The Criminologist*. Locard y est présenté comme « [l']un des précurseurs de la criminologie moderne » pour avoir obtenu, « pour la première fois en Europe, [qu']un suspect [soit] inculpé sur la seule preuve fournie par ses empreintes digitales »[27], mais également pour avoir modernisé la graphologie et inventé la poroscopie. Outre l'ambiguïté terminologique et l'exagération concernant la portée supposée européenne de l'affaire Ravat, il faut surtout noter le silence au sujet de la graphométrie, silence finalement peu étonnant au vu du nouvel élan de cette science outre-Atlantique. Vingt ans plus tard, l'écrivain anglais Colin Wilson rend également hommage – ainsi qu'aux autres pionniers – dans l'essai *Written in Blood. A History of Forensic Detection*. Suivant la même démarche que Thorwald quelques années plus tôt, à savoir l'analyse des grandes affaires des principales branches de la criminalistique, il estime l'apport de Locard double : l'étude des poussières et la poroscopie créée juste après l'échec de Bertillon lors du vol de la Joconde[28]. La filiation avec Lacassagne est également rappelée, Wilson citant le passage du *Traité* consacré à l'affaire Echallier. Les doutes initiaux du professeur de médecine légale lyonnais vis-à-vis des empreintes digitales sont néanmoins ignorés.

Dans la sphère anglo-saxonne, *Chemical Criminalistics* revient également sur l'œuvre de Locard en 1981. Lars Strömberg et Andreas Maehly – deux chercheurs suédois et australiens – le rattachent à la seconde génération de pères fondateurs : « Le tournant du siècle voit l'essor de la théorie et de la pratique criminalistique dans de nombreux autres champs comme la balistique, les traces d'outils et parfois l'analyse des écritures. Les pionniers de cette science émergente furent entre autres H. Gross (Linz), R.A. Reiss (Lausanne), R. Heindl (Berlin) et Ed. Locard (Lyon). Ces scientifiques eurent une énorme influence sur le développement de la science forensique et éduquèrent une nouvelle génération de criminalistes qui fut très active dans l'entre-deux-guerres »[29]. Enfin, la cohorte des anciens élèves étrangers conserve toute sa fidélité au maître. Dans l'ouvrage collectif *La science contre le crime* publié en 1974, Jacques Mathyer – formé par Locard à la fin des années 1940 et successeur de Bischoff à la tête de l'Institut de police scientifique de Lausanne – le cite d'emblée dans sa contribution sur les poussières en criminalistique[30]. En mars 1950, Locard s'était d'ailleurs effacé devant son élève pour lui laisser la priorité dans la revue de la C.I.P.C., expliquant à Louis Ducloux : « Monsieur Mathyer a été stagiaire au laboratoire de police de Lyon. C'est ici qu'il a fait les recherches dont son article est l'expression. Nous sommes entièrement d'accord. Je pense que l'insertion de cette étude dans la Revue est excellente, et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu que j'écrive l'article promis »[31]. Roger-Jean Ségalat, coordonnateur de l'ouvrage lui-même installé à Lausanne depuis 1969, propose également un ancien article de Söderman et une contribution de Pierre-Fernand Ceccaldi, directeur du laboratoire de police parisien. Or, ce dernier occulte complètement Locard, citant uniquement Bertillon et son « emploi systématique de la photographie »[32].

[27] François Corre, « Edmond Locard, pionnier de la police scientifique », *Reader's Digest*, avril 1969, p. 82.
[28] Colin Wilson, *Written in Blood. A History of Forensic Detection*, New York, Carroll & Graf, 2003 (rééd. de 1989), 544 p.
[29] Andreas Maehly et Lars Strömberg, *Chemical Criminalistics*, Berlin-Heidelberg-New York, Springer, 1981, p. 5.
[30] Jacques Mathyer, « L'analyse des poussières en criminalistique », *in* Roger-Jean Ségalat, *La science contre le crime. Introduction à la police scientifique*, Genève, Edito-Service, 1974, p. 46.
[31] A.M.L., 31ii59nc, Lettre de Locard à Ducloux, 24 mars 1950.
[32] Pierre-Fernand Ceccaldi, « Des faits aux preuves », *in* Roger-Jean Ségalat, *La science…*, *op. cit.*, p. 10.

2. En France, le rejet et l'oubli progressif

Encensé à l'étranger, Locard suscite effectivement un enthousiasme autrement plus modéré dans son propre pays. Son meilleur élève, Harry Söderman, n'avait-il pas lui aussi été discrédité par le journaliste Curt Falkenstam après sa mort ?[33] Héritiers de l'inimitié historique entre la capitale et la seconde ville de France, les membres de la police parisienne relativisent l'apport de Locard à la police scientifique quand ils ne l'ignorent pas. En juin 1966, Ceccaldi tait son nom dans l'article consacré aux « méthodes modernes du laboratoire de criminalistique »[34] destiné à la revue professionnelle *Liaisons,* et ce alors qu'il évoque les innovations en matière d'optique. Dans la seconde édition de *La criminalistique* proposée en 1969, le directeur du Quai des Orfèvres n'évoque pas plus son homologue lyonnais que dans la première version sortie sept ans plus tôt. Dans l'émission *Eurêka* diffusée sur l'O.R.T.F. le 29 avril 1969, il limite la révolution scientifique de la police française au seul Bertillon[35]. Ce documentaire, réalisé par Agnès Delarive et Michèle Ressi, se veut d'ailleurs tout à la gloire des forces de l'ordre de la capitale, l'avocat parisien René Floriot et le professeur Griffon de l'I.M.L. vantant également les découvertes faites dans la première ville de France.

En 1966, Marcel Le Clère – commissaire aux délégations judicaires et enseignant à l'Institut de criminologie de Paris – surenchérit. Dans son *Manuel de police technique*, compilation de l'ensemble de ses cours, il revient sur l'affaire Laffitte, estimant que « Cette faute grave donne la mesure de ce qu'on peut attendre de la méthode que cet expert lyonnais avait "mis au point" la graphométrie »[36] alors même que cette dernière n'avait pas été utilisée. Cette littérature n'est d'ailleurs pas sans influence sur la production étrangère. En 1969, l'écrivain américain Eugene B. Block occulte ainsi l'existence de Locard dans *Fingerprinting* tout en évoquant « Vicitich [*sic*] »[37] et en rappelant l'importance des pores en matière d'identification criminelle. Or, il fonde justement son analyse sur les travaux de Ceccaldi, « la plus grande autorité française en matière de criminalistique »[38]. Si les années passent, la tonalité critique de la vision parisienne ne faiblit pas. En 1980, Ceccaldi persiste à passer le nom de son homologue lyonnais sous silence dans un article consacré à Sherlock Holmes, tout en affirmant que Conan Doyle avait lu les ouvrages de « Lacassagne à Lyon (dont la plupart des œuvres ont paru aux alentours de 1890) et […] d'Alphonse Bertillon, à Paris, dont il a connu et admiré les travaux »[39]. *Summum* du paradoxe, il cite pourtant – dans les remerciements – *La criminalistique à l'usage des gens du monde et des auteurs de romans policiers* écrit par Locard. La même année, dans sa *Bibliographie critique de la police et de son histoire*, Marcel Le Clère ne cite que *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, évoquant même dans ce livre les « insuffisances sur la police administrative et la police politique »[40].

[33] Erik Söderman, *Revolver-Harry. Överdirektör Harry Söderman vid Kriminaltekniska Anstalten. Hans liv och beddrifter*, s.l.é., Erik Söderman Förlag, 2010, p. 249.
[34] Pierre-Fernand Ceccaldi, *Les méthodes modernes du laboratoire de criminalistique (seconde partie)*, tiré à part de la revue *Liaisons*, 30 juin 1966, 11 p.
[35] Archives de l'I.N.A., Emission *Eurêka*, « Crime », réalisée par Agnès Delarive et Michèle Ressi, diffusée le 29 avril 1969 sur l'O.R.T.F., 1min. 48s.
[36] Marcel Le Clère, *Manuel de police technique*, Paris, Edition Police-Revue, 1966, p. 121.
[37] Eugène Block, *L'empreinte du crime. Histoire vraie des empreintes digitales*, Monaco, Solar, 1970, p. 29.
[38] Reginald Slaars, « Préface », *in* Eugène Block, *L'empreinte…*, *op. cit.*, p. 10.
[39] Pierre-Ferdinand Ceccaldi, « Les enquêtes de Sherlock Holmes », *Liaisons*, n°250, nov.-déc. 1980, p. 14.
[40] Marcel Le Clère, *Bibliographie critique de la police*, Paris, Editions Yzer, 1980, p. 155.

Centre d'intérêt des travaux historiques, la police parisienne continue également d'attirer à elle les caméras de la télévision. En juin 1981, Alain Valentini présente dans le journal d'Antenne 2 le musée de la préfecture de police[41]. Un an plus tard, les spectateurs explorent dans ce même programme les arcanes de la police scientifique parisienne, accompagnés par l'inspecteur Philippe Marant[42]. C'est encore le cas en 1989, le laboratoire de police de Paris étant cette fois incarné à l'écran par Michèle Rudler[43], sa directrice[44].

L'idée que le parisiano-centrisme aurait conduit à gommer l'élève de Lacassagne de l'histoire de la criminalistique demande néanmoins à être pondérée. Marcel Sicot fait au contraire preuve d'une certaine bienveillance. Ancien patron français de l'Interpol et intimement lié à Söderman, il propose logiquement une vision plus favorable. Pourtant responsable de la déchéance du laboratoire lyonnais en 1950, il reconnait le rôle fondateur de Locard. Il estime que le créateur de la poroscopie avait justement perçu la corrélation entre dégénérescence et empreintes digitales. En reconnaissant combien il « est souvent malaisé de faire la part »[45] entre la chiromancie et « la véritable chiroscopie », il cautionne les recherches menées dans ce domaine à Lyon. En outre, il faut se garder d'opposer trop radicalement un Lacassagne qui aurait conservé toute sa notoriété à un Locard qui serait tombé dans l'oubli. Hors de Lyon, le premier se fait lui aussi discret à partir des années 1960. Dans la série télévisée *En votre âme et conscience* diffusée en janvier 1957, il était encensé pour avoir « identifi[é], avec une science avec laquelle le monde entier se plaît à rendre hommage, le cadavre de Gouffé »[46]. Dans *La malle à Gouffé* mis en image par Guy Jorré dix ans plus tard, il se signale au contraire par son absence alors même qu'il avait été un héros de l'affaire. Le film, tournant autour de la responsabilité de Gabrielle Bompard, s'inspire pourtant de l'ouvrage éponyme de Locard, si élogieux à l'égard de son maître. Alors que la municipalité lyonnaise rebaptise le lycée de la rue Antoine Charial en son honneur en 1974, Bertrand Tavernier préfère mettre en lumière le magistrat Emile Fourquet dans *Le juge et l'assassin*. Pourtant originaire de la capitale des Gaules, le réalisateur délaisse ainsi en 1976 l'un des principaux acteurs de l'affaire Vacher[47].

Il convient enfin de nuancer la brutalité de l'oubli dans lequel Locard serait tombé après sa mort. En matière de graphologie par exemple, rares sont les auteurs évoquant les travaux lyonnais avant la fin du XX^{e} siècle. Les publications des années 1960 taisent déjà le nom de Locard. Marguerite de Surany, qui écrit depuis dix ans sur le sujet, ne le cite pas une seule fois dans son *Guide de la graphologie* sorti en 1967[48]. La même année, Herbert Hertz n'intègre pas plus le créateur de la graphométrie dans la onzième édition du livre qu'il consacre au sujet. Membre de la société de graphologie, basée à Paris, il fonde ses analyses sur les travaux de Crépieux-Jamin, comme la quasi-totalité des auteurs français.

[41] Archives de l'I.N.A., « Les musées insolites de la police », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 1er juin 1981.
[42] *Ibid.*, « Laboratoire de police », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 10 novembre 1982, 4min. 47s.
[43] Michèle Rudler, *Une femme au cœur du système*, Paris, Michalon, 2001, 174 p.
[44] Archives de l'I.N.A., « Police scientifique », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 15 novembre 1989, 1min. 25s.
[45] Marcel Sicot, *Fausses et vraies identités*, Paris, Hachette, 1967, p. 72.
[46] *En votre âme et conscience*, épisode 9 : « La malle à Gouffé », R.T.F., 19 janvier 1957, 39min 54s.
[47] Marc Renneville, « L'affaire Joseph Vacher : la fin d'un "brevet d'impunité" pour les criminels ? », *Droit et Cultures*, 2010/2, pp. 129-142 ; *Id.*, *Joseph Vacher, Le procès d'un tueur en série*, Plombières-les-Bains, Ex Aequo, 2019, 152 p. ; *id.*, *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Jérôme Millon, 2019, 680 p.
[48] Marguerite de Surany, *Guide de graphologie moderne*, Paris, Presse de l'Echiquier, 1967, 143 p.

Définissant la graphométrie comme « l'enquête et l'expertise des données matérielles », Hertz se contente de citer les essais « de validation statistique » menés sur les enfants et adolescents par Hélène de Gobineau[49]. L'ouvrage publié par cette dernière en 1954 en collaboration avec Roger Perron fait en effet figure de travail pionnier[50], du moins en France puisqu'en 1942 la graphologue américaine d'origine allemande Théa Levinson et le statisticien américain Joseph Zubin avaient déjà démontré l'intérêt des données chiffrées pour déceler les personnalités dites anormales[51]. Se faisant l'écho de la méthode Levinson-Zubin dans le *Bulletin de la Société de graphologie* au début des années 1960, Jacques Salce avait lui aussi initié de nouvelles recherches graphométriques, rapidement rejoint par des chercheurs comme Marie-Thérèse Prénat[52]. En 1964, il avait ainsi fondé la Société de graphométrie et de graphologie scientifiques[53], soutenant quelques années plus tard une thèse d'État dans laquelle cinquante variables psychométriques nécessaires à la graphométrie étaient mises en évidence. En somme, le vaste renouvellement des recherches graphologiques à l'œuvre au milieu du XX^{e} siècle conduit à l'exclusion de Locard, y compris dans le domaine de la graphométrie. Cette mise à l'écart si précoce ne surprend guère dans la mesure où le directeur du laboratoire de police avait produit en son temps un discours hostile aux graphologues, s'aliénant les chartistes ainsi que les experts parisiens. En outre, il n'avait que très tardivement assumé ses expériences de graphologie psychologique. Or, c'est précisément cet aspect qui intéresse la plupart des ouvrages de graphologie, l'expertise en écriture restant à la marge des productions scientifiques.

Dans les années 1970 et 1980, Locard reste donc logiquement dans l'ombre. Les écrits de la graphologue et psychologue Franchette Lefebure témoignent de cette amnésie temporaire. Dans *La graphologie* de Gisèle Gaillat publié en 1973, elle choisit dans son chapitre sur la graphométrie de ne présenter que trois écoles : Levinson-Zubin, Gobineau-Perron et Salce[54]. L'auteure de l'ouvrage affirme elle-même « [qu']Hélène de Gobineau apparaît comme le pionnier des études graphométriques »[55]. En 1992, dans la préface de *Graphométrie. Approche de la personnalité profonde* écrit par Marie-Thérèse Prénat, elle entretient toujours l'idée d'une fondation de la graphométrie au milieu du XX^{e} siècle, rappelant quel fut son propre rôle dans cette histoire : « C'est en 1963 que Jacques Salce nous fit connaître ses recherches graphométriques. Cela nous parut à la fois extrêmement intéressant mais fort complexe. C'était une nouvelle vue de l'écriture, une observation chiffrée qui devait nous conduire, nous rassurer dans nos appréciations visuelles des signes graphiques. […] C'est ainsi qu'en 1964, conduites par Marie-Thérèse Prénat, nous avons décidé de nous mettre au travail. Nous étions quatre femmes : Marie-Thérèse Prénat, Catherine de Bose, Néite Morand et moi-même. Lentement et

[49] Herbert Hertz, *La graphologie*, Paris, P.U.F., 1967 (11^{e} éd., 1ère éd. en 1947), pp. 7 et 65.
[50] Hélène de Gobineau et Roger Perron, *Génétique de l'écriture et étude de la personnalité. Essais de graphométrie*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1954, 215 p.
[51] Théa Levinson et Joseph Zubin, *Handwriting analysis*, New York, Kings Crown Press, 1942, 147 p.
[52] Franchette Lefebure, « Préface », *in* Marie-Thérèse Prénat, *Graphométrie : approche de la personnalité profonde*, Paris, Masson, 1992, 145 p.
[53] Alain Buquet, *Graphologie de personnalité et d'identification*, Paris, Expansion Scientifique, 1998, p. 14.
[54] Franchette Lefebure, « La technique graphométrique », *in* Gisèle Gaillat, *La graphologie*, s.l.é., C.E.P.L., 1973, pp. 227-235.
[55] Gisèle Gaillat, *La graphologie*, *op. cit.*, p. 6.

patiemment, nous avons collecté une centaine d'écritures »[56]. Le silence reste donc longtemps de mise.

Les rares auteurs citant Locard ne lui consacrent que quelques lignes. En 1980, Micheline Delamain – amie d'enfance de Crépieux-Jamin et ancienne vice-présidente de la Société française de graphologie – se contente d'évoquer sans plus de précision l'apport « criminalistiqu[e] »[57] de Locard alors qu'elle évoque la graphométrie quelques lignes avant. Ce chapitre historique avait d'ailleurs été publié quinze ans plus tôt dans un article. En 1983, Marie-Thérèse Prénat évoque bien « le docteur Locard, criminologue dont la réputation a largement dépassé nos frontières, [et qui] alla beaucoup plus loin » qu'Humbert, Langenbruch et Frazer en inventant « l'analyse distributionnelle, il a exposé sa méthode dans son ouvrage sur *Les faux en écriture et leur expertise* (1959) »[58]. Outre l'idée erronée selon laquelle l'expert lyonnais n'aurait exposé sa méthode qu'à la fin des années 1950, il faut surtout noter la présence de la partie consacrée à la graphométrie… dans les annexes d'un livre collectif pourtant dirigé par Pierre Faideau, expert judicaire près la cour d'appel de Paris. En 1994, Danièle Dumont ne se sert, pour sa part, que des recherches historiques de Locard sur l'écrivain juré François Demelle ayant vécu au XVII[e] siècle[59]. *L'écriture ment-elle ?*, écrit en 1945 avec Barraud, est d'ailleurs le seul ouvrage du criminaliste lyonnais cité dans la bibliographie, tandis que « l'ébauche d'une graphométrie » est présentée comme l'œuvre de Gobineau et Perron[60].

Passé sous silence ou évoqué en marge de l'histoire de la graphologie, Locard reste enfin et surtout pointé du doigt pour son erreur dans l'affaire Laffitte. En 1975, Anne-Marie Cobbaert – spécialiste de l'écriture des enfants et adolescents – rappelle que l'accusée « fut en mesure de consulter elle-même un expert, M. F. Michaud, lequel conclut à son innocence »[61], occultant la genèse du choix de ce contre-expert. Par ailleurs, elle présente Locard comme un simple amateur : « Un profane pourrait dire, un peu hâtivement, que les deux écritures se ressemblent. Un graphologue, sans être expert, ne le dirait pas », car « Il y a ce qu'en jargon professionnel on appelle un *ductus*, un mouvement général nettement différent dans deux écrits ». Le caractère péremptoire de ce jugement s'explique notamment par la source utilisée, soit le numéro 62 de *La graphologie. Bulletin trimestriel de la Société de graphologie de Paris* consacré au sujet. La préface du livre est d'ailleurs rédigée par Suzanne Bresard, présidente de cette même société. Lorsque dix ans plus tard, Jacqueline Peugeot – présidente de la Société française de graphologie – affirme écrire son *Manuel de graphologie* pour éviter le mauvais usage des « échelles graphométriques »[62], celles-ci demandant « des connaissances de graphologie approfondie », ne pense-t-elle pas à cette même affaire Laffitte ?

Au-delà du cas particulier de la graphologie, plusieurs raisons permettent de comprendre l'oubli relatif dans lequel tombe Locard à l'échelle nationale. La crise alors traversée par le laboratoire de police lyonnais joue un rôle non négligeable. Chargé en 1970 de comprendre les raisons de ce déclin,

[56] Franchette Lefebure, « Préface », *in* Marie-Thérèse Prénat, *Graphométrie…*, *op. cit.*
[57] Maurice et Micheline Delamain, *Découvrir la graphologie*, Eckbolsheim, Editions du Signe, 1980, p. 22.
[58] Marie-Thérèse, Prénat, « Annexes. La graphométrie », *in* Pierre Faideau, *La graphologie*, Paris, M.A. Editions, 1983, p. 443.
[59] Danièle Dumont, *Les bases techniques de la graphologie*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1994, p. 29.
[60] *Ibid.*, p. 34.
[61] Anne-Marie Cobbaert, *Les secrets de la graphologie*, Bruxelles, Elsevier-Séquoia, 1975, p. 22.
[62] Jacqueline Peugeot, « Introduction », *in* Jacqueline Peugeot, Arlette Lombard et Madeleine de Noblens, *Manuel de grap*hologie, Issy-les-Moulineaux, Elsevier-Masson, 1986, p. 2.

l'inspecteur général Jean Pinatel revient sur la passation de pouvoir effectuée en 1964 : Jacques « Bourret se consacra uniquement à la médecine du travail, érigée en chaire autonome, distincte de la médecine légale. Mais, au lieu de proposer pour lui succéder à la tête du laboratoire, le professeur Roche, seul chargé désormais de la médecine légale, il fit appel au professeur Moret, agrégé de physique médicale et docteur ès-sciences »[63]. Six ans plus tard, le nouveau patron de la rue Saint-Jean se retrouve donc déjà sur la sellette. Perclus de dettes après avoir acheté un immeuble avec sa femme, il fait en effet l'objet d'une information judiciaire pour avoir émis des chèques sans provision. Moret s'aliène en outre la magistrature lyonnaise, incapable de répondre aux demandes d'expertises judiciaires. Après avoir reçu le 3 mars 1970 une demande de sa part « de ne plus être désigné », le procureur général propose donc sa radiation des listes à l'assemblée générale de la cour d'appel de Lyon du 18 juin 1970. Alors que Max Moulins – préfet du Rhône – souhaite voir Roche prendre la tête du laboratoire de police, Pinatel propose de confier la direction administrative à Serusclat – directeur-adjoint – pour laisser la direction scientifique à Moret. En effet, l'inspecteur général est persuadé que le problème ne découle pas tellement du directeur du laboratoire. Il démontre par les chiffres la précocité du déclin lyonnais, celui-ci étant déjà manifeste sous la direction de Bourret :

Tableau n°12 : Le déclin précoce du laboratoire de police lyonnais

	1962 Exp. + Serv.	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Documents et écriture	46 + 40	26 + 18	33 + 15	34 + 29	22 + 19	46 + 18	35 + 16	52 + 14
Armes et munitions	47 + 20	23 + 2	26 + 10	32 + 18	18 + 37	23 + 68	75 + 102	76 + 139
Incendies et explosifs	4 + 7	1 + 0	3 + 0	2 + 2	4 + 5	4 + 2	12 + 1	9 + 4
Empreintes, traces, taches, poils	4 + 0	4 + 2	3 + 2	3 + 5	14 + 3	1 + 2	0 +1	3 + 0
Analyses chimiques	9 + 0	6 + 11	6 + 3	7 + 9	2 + 9	0 + 0	7 + 1	4 + 5
Analyses toxicologiques	7 + 1	9 + 3	4 + 5	5 + 9	9 + 2	5 + 9	4 + 7	4 + 11
Analyses biologiques	14 + 5	12 + 1	15 + 2	5 + 3	9 + 0	23 + 3	31 + 12	17 + 8
Dosage d'alcool dans le sang	2 + 415	3 + 331	3 + 261	4 + 229	22 + 249	18 + 330	10 + 321	11 + 376
Reconstitutions à l'extérieur	0 + 0	0 + 0	0 + 0	0 + 0	0 + 0	0 + 0	3 + 0	3 + 0
Diverses	3 + 0	23 + 3	10 + 0	3 + 2	5 + 2	24 + 2	29 + 4	36 + 19
Récapitulation	136 + 488	107 + 371	103 + 298	95 + 306	105 + 326	144 + 434	206 + 465	215 + 576
Total général	624	478	401	401	431	578	671	791

Source : A.N., 19900467/73, Rapport de l'inspecteur général de l'administration Jean Pinatel sur le laboratoire de police scientifique de Lyon, 4 septembre 1970.

Pour chaque année, sont dissociées les expertises demandées par la justice et les notes réalisées pour les services de police ou de gendarmerie. La diminution du nombre d'affaire, engagée dès 1963, cesse à partir du moment où Moret prend la tête du laboratoire. Loin d'être le fossoyeur de la police scientifique lyonnaise, le professeur de physique aurait donc permis un certain redressement. En outre, Pinatel partage l'avis du ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin selon lequel les dysfonctionnements

[63] A.N., 19900467/73, Rapport de l'inspecteur général de l'administration Jean Pinatel sur le laboratoire de police scientifique de Lyon, 4 septembre 1970.

seraient d'ordre structurel, la loi de 1943 ne répondant plus « aux nécessités des enquêtes »[64].

La prise de conscience d'une crise plus générale remonte en réalité à 1960. L'inspecteur-général adjoint Martin se rend alors au laboratoire de police de Marseille pour enquêter sur le licenciement supposé abusif du pharmacien-chimiste Helvadjian. Son rapport confirme la légitimité de cette mesure et surtout conclut à la nécessaire réforme de la police scientifique française, proposition réitérée en mars 1964 par son successeur Fontaine. En 1970, Pinatel profite lui aussi de l'incident lyonnais pour élargir son analyse à l'ensemble des laboratoires de police. Il le fait avec d'autant plus d'expérience qu'il avait déjà réglé, après la Seconde Guerre mondiale, le conflit opposant Béroud à Ollivier. En 1980, alors que le cinquième colloque international de police scientifique vient de mettre en exergue le retard français, l'inspecteur général Jean Cahen rend un nouveau rapport alarmiste. Cinq ans après, son successeur Robert Mesini enfonce une dernière fois le clou, une vaste réforme de la police scientifique étant lancée peu de temps après. Les rapports successifs de l'I.G.P.N. – inspection générale de la police nationale – s'accordent à dénoncer la trop grande indépendance des directeurs de laboratoires, la plupart étant des médecins légistes fort occupés par leurs activité extra-policières et surtout peu désireux de collaborer avec les S.R.P.J. La balistique et l'expertise des écritures feraient ainsi l'objet d'une compétition. D'autres témoignages, notamment celui de Lucien Durin – chef de la Sûreté urbaine lyonnaise dans les années 1960 – imposent de nuancer une telle vision, laboratoire, S.R.P.J. et Sûreté travaillant selon lui en bonne intelligence à Lyon[65]. Selon l'inspection générale, le hiatus entre scientifiques d'un côté et policiers de l'autre ne peut être résolu par l'arbitrage du service central d'identité judiciaire, celui-ci n'ayant « jamais disposé d'un seul scientifique pouvant se permettre de contrecarrer les directeurs de laboratoires »[66]. Les biologistes, physiciens ou chimistes seraient d'ailleurs trop peu nombreux, « Le nombre global de scientifiques dans l'ensemble des laboratoires [étant] dérisoire par rapport aux 1 000 de Grande-Bretagne ou d'Allemagne Fédérale ». Enfin, l'inspection générale défend – comme le S.R.P.J. lyonnais lors de la crise de 1951 – l'idée selon laquelle « les laboratoires [auraient] plus ou moins abandonné les tâches pour lesquels ils avaient été conçus à l'origine » soit orienter l'enquête, ne réalisant plus que des expertises au profit de la justice. Cet argument, repris à partir des années 1980, doit lui aussi être pondéré au vu du tableau dressé par Pinatel en 1970. Les travaux du laboratoire lyonnais destinés à la justice s'avèrent alors trois fois moins nombreux que ceux menés pour la police et la gendarmerie.

La crise globale traversée par la police scientifique française se révèle doublement paradoxale. D'une part, elle conduit à envisager des solutions déjà appliquées par Locard, telle l'immixtion du policier et du scientifique. À la fois médecin légiste et surtout chef d'un service de police, il chapeautait justement un personnel hybride, certes recruté dans les forces de l'ordre mais ayant également acquis des compétences scientifiques. En outre, il s'était opposé à la mise en concurrence des laboratoires et des S.R.P.J. découlant de la loi de 1943. À la fin du XX^{e} siècle, l'I.G.P.N. aspire donc à retourner vers une sorte de modèle locardien de police scientifique. Comble historique, dans le rapport de Mesini, le

[64] *Ibid.*, Lettre du ministre de l'Intérieur à l'inspection générale de l'administration, 21 juillet 1970.
[65] Lucien Durin, *Sur les lieux du crime*, Bourg-en-Bresse, La Taillanderie, 1991, p. 210.
[66] A.N., 20040013/4, Rapport de Mesini au chef de l'I.G.P.N., envoyé le 2 janvier 1986.

laboratoire lyonnais est même présenté comme le seul à être dénué d'experts en écriture et comme un modèle du fait de sa collaboration harmonieuse avec le S.R.P.J., les deux services étant associés dans le tout nouvel Hôtel de Police de la rue Berliet depuis 1981. Cette situation n'aurait pas manqué de surprendre Locard s'il avait été encore en vie. Second grand paradoxe de la crise, l'institution policière finit par oublier l'existence des pères fondateurs de la criminalistique, alors même qu'elle envisage de revenir à ce mode de fonctionnement initial. Cette bascule mémorielle s'opère entre le rapport de 1980 et celui de 1985. Si le premier affirme que les laboratoires de police ont été successivement créés à Paris, Lyon et enfin Lille[67], le second avance que « La police SCIENTIFIQUE est une création récente. C'est aux environs de 1933 qu'elle est institutionnalisée en Grande-Bretagne, en 1943 en France, en 1947 en R.F.A. Mais alors que dans ces deux pays européens, comparables au nôtre, son expansion se faisait régulièrement, c'est l'inverse qui se produisait chez nous »[68].

La disparition progressive des acteurs de la criminalistique, tels Muller père à Lille et Madrange à Toulouse, décédés en 1978, explique pour partie cette agnosie. Elle n'est évidemment pas propre à l'institution policière. En 1963, le doyen de la faculté de médecine de Lyon – le professeur de physiologie Henri Hermann – est ainsi sollicité sur le projet de transformation de l'Institut de police scientifique de la faculté de médecine de Paris en un « Institut de criminalistique ». Il ne perçoit pas l'intérêt de ce changement d'appellation de même qu'il s'oppose au caractère national que pourrait prendre le nouvel organisme : « Le mot criminalistique est un adjectif qui dérive du mot criminaliste, ce dernier signifiant "Juriste qui écrit sur les matières criminelles". Je ne pense pas que criminalistique en tant que substantif existe. Pourquoi pas "Criminologie" ? Il existe un Institut de criminologie à Lyon [, l'] Institut universitaire de médecine légale et de criminologie clinique. […] Les élèves de l'école de police, installée à Lyon, suivent les enseignements de cet institut. J'ignore ce qui existe à Bordeaux où se trouve l'école de la magistrature »[69].

Locard est donc victime de l'amnésie touchant l'histoire de la police scientifique dans son ensemble. Les essais historiques témoignent bien de ce désintérêt global. Le Clère n'évoque pas une seule fois la question dans son *Histoire de la police*, qu'il s'agisse de la première version de 1947 ou des rééditions de 1957 puis 1964. Seule la création des brigades du Tigre fait l'objet d'un développement un peu conséquent, la mort de Bayle en 1929 étant pour sa part traitée sans commentaire particulier[70]. Dans sa chronologie de la police, aucune date n'a trait à la police technique. Les revues de vulgarisation reprennent cette vision toute orientée vers les facettes administrative et politique de la police, telle *Historia* en février 1971. Lorsque Le Clère propose en 1980 la première *Bibliographie critique de la police*, il réitère et assume ce choix : « Fallait-il y joindre les ouvrages de police scientifique ? On y trouve, certes, fréquemment des exposés d'histoire criminelle et, chargé nous-même d'enseignement de criminalistique, nous nous appuyons justement sur celle-ci pour démontrer la symbiose de la police technique et la police scientifique. […] Mais ce faisant, on eut étendu le champ de cette bibliographie depuis les monographies sur l'utilisation des rayons X jusqu'à la chromatographie ou à l'analyse des

[67] *Ibid.*, Rapport de Cahen au chef de l'I.G.P.N., envoyé le 1er juillet 1980.
[68] *Ibid.*, Rapport de Mesini au chef de l'I.G.P.N., envoyé le 2 janvier 1986.
[69] A.N., 19770466/92, Avis du rapporteur Hermann pour le Conseil de l'enseignement supérieur, 22 avril 1963.
[70] Marcel Le Clère, *Histoire de la police*, Paris, P.U.F., 1964 (3e éd., 1ère éd. en 1947), p. 113.

taches de sang, retombant dans l'écueil que nous avons voulu éviter : la recension d'ouvrages d'enseignement »[71]. Il invite donc le lecteur à lire son *Manuel de police technique* pour glaner les quelques références bibliographiques utiles. Le Clère choisit néanmoins d'évoquer symboliquement deux des ouvrages de Bertillon et Locard. En 1985, le journaliste Georges-André Euloge – spécialiste de la guerre d'Algérie[72] – proroge cette approche politique de l'histoire de la police française, se contentant de rappeler en préambule que « la science a perfectionné, transformé les méthodes d'investigations »[73]. Le vol de la Joconde et l'affaire Sacco et Vanzetti sont succinctement analysés pour leurs implications politiques[74].

Du côté de la presse télévisée, le constat ne s'avère guère différent. Le journal d'Antenne 2 diffuse en 1982 puis en 1989 deux reportages dénonçant le maigre budget mis à la disposition de la police scientifique. « La criminalistique veut évoluer avec son temps. Encore faut-il lui en donner les moyens »[75] regrette-t-on en 1981, pour montrer sept ans après un policier tirant dans un tube de Söderman afin d'effectuer un examen de balistique[76]. Sans connaître l'histoire de ce procédé, le spectateur comprend combien il devient urgent de moderniser la police technique. En mai 1986, l'antenne lyonnaise de FR3 se rend à la faculté de médecine et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour tourner *La tête et le crime*, documentaire mettant en exergue les limites de la science en matière d'identification. Alors que le vingtième anniversaire de la mort de Locard est célébré, le verdict est sans appel : « Quand la science déraille, le criminel déroule »[77] peut-on entendre alors que le caméraman gravit les marches du palais de justice, ancien centre névralgique de la police scientifique lyonnaise. Lacassagne n'est évoqué que pour mieux pointer du doigt les errances de l'école italienne de criminologie. Bertillon apparaît, quant à lui, à travers le prisme de l'affaire Dreyfus. Daniel Gonin[78], médecin des prisons lyonnaises, tance l'expertise menée par le chef de l'Identité judiciaire en 1894. Sans être ouvertement citée, la police scientifique est bien présente pour être réduite à ses d'erreurs.

L'intérêt populaire pour la police scientifique semble également s'amoindrir, et ce avant même la mort du criminaliste lyonnais. Frédéric Dard, pourtant proche de ce dernier, tournait déjà le dos au laboratoire de la rue Saint-Jean dans *San-Antonio chez les Gones* paru en 1962, seuls la Sûreté urbaine et le S.R.P.J. lyonnais étant brièvement évoqués[79]. Au-delà de l'intérêt particulier du romancier rhodanien pour les dialogues ciselés et le burlesque, expliquant son manque d'intérêt pour la police scientifique, une période moins favorable à celle-ci semble s'ouvrir. Jean-Patrick Manchette, initiateur du « néo-polar », incarne une facette de ce retournement. Après un premier manuscrit refusé en 1969 (*L'Affaire N'Gustro*), il transfigure le roman noir français avec *Laissez bronzer les cadavres* publié en 1971. Renouant avec l'écriture comportementaliste du romancier américain Dashiell Hammett – ancien

[71] *Id.*, *Bibliographie…*, *op. cit.*, p. 8.
[72] Georges-André Euloge et Antoine Moulinier, *L'envers des barricades : vingt mois d'insurrection à Alger*, Paris, Plon, 1960, 179 p.
[73] Georges-André Euloge, *Histoire de la police et de la gendarmerie*, Paris, Plon, 1985, 17.
[74] *Ibid.*, pp. 284 et 315.
[75] Archives de l'I.N.A., « Laboratoire de police », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 10 novembre 1982, 5min. 33s.
[76] *Ibid.*, « Police scientifique », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 15 novembre 1989, 1min. 48s.
[77] *Ibid.*, « La tête et le crime », *Emission Contrechamp*, FR3 Rhône-Alpes, 27 mai 1986, 9min. 11s.
[78] Daniel Gonin, *La santé incarcérée*, Paris, L'Archipel, 1991, 259 p.
[79] Frédéric Dard, *San-Antonio chez les Gones*, Paris, Univers Poche, 1967 (2e éd., 1ère éd. en 1962), p. 76.

détective de Pinkerton, devenu romancier après que l'agence ait été engagée pour briser des grèves –, il place au cœur du récit les actes de ses protagonistes, non leurs sentiments, et encore moins bien sûr les questions de criminalistique[80]. Le réalisateur Tavernier, lyonnais comme Frédéric Dard, délaisse tout autant le champ de la police scientifique dans *L'horloger de Saint-Paul* en 1974. Le centre de gravité de l'enquête – la boutique de Philippe Noiret – se situe pourtant au débouché de la rue Saint-Jean, à 150 mètres du laboratoire désormais tenu par le professeur Moret. Précisons néanmoins que le film est tiré de *L'horloger d'Everton* de Georges Simenon, écrivain auquel Locard reprochait déjà vingt ans plus tôt d'esquiver la question de la police scientifique, Maigret aboutissant à la vérité grâce à des techniques routinières[81]. Pourtant, cet héritier belge de Hammett n'avait-il pas organisé un « bal anthropométrique » à Montparnasse en 1931, lors du lancement des deux premiers romans de la série ? En 1976, Tavernier récidive avec *Le juge et l'assassin* comme il a été rappelé plus haut.

Chez les autres auteurs et réalisateurs français, le désintérêt semble tout aussi vif. Dans la version très contestée de *Fantômas* proposée par André Hunebelle en 1964[82], la police scientifique est même ouvertement moquée. Le commissaire Juve – alias Louis de Funès – découvre les limites du portrait-robot quand un témoin reconnait sur son visage « cette expression de brute dégénérée »[83]. Quelques jours plus tôt, Fantômas commettait effectivement un *hold up* sous les traits du policier parisien. Outre la référence à la dégénérescence, historiquement significative, il faut signaler la participation au premier *opus* de *Fantômas* de Robert Dalban et Jacques Dynam, également présents dix ans plus tôt sur le tournage du film de Lepage tout à la gloire de la criminalistique. Dans *Fantômas contre Scotland Yard* sorti dans les salles en 1967, le spiritisme est cette fois opposé aux méthodes supposées désuètes de la police française :

> « Voilà une méthode que la police française n'a jamais songé à utiliser. Au lieu d'interroger les inculpés, interrogez les victimes après leur mort, c'est une expérience qu'il faut tenter, vous ne croyez pas ? » (Jean Marais *alias* Fandor)
> « Je sais que nos méthodes françaises sont des méthodes démodées, bon. Que notre police est une police d'agités, bon. Que vous avez le secret du flegme intuitif, n'est-ce pas ? Mais je ne pensais tout de même pas qu'en Angleterre, à Scotland Yard, on faisait tourner les tables ! » (Louis de Funès *alias* Juve)[84]

Dans le film *Ho !*, proposé aux spectateurs français au même moment, la police scientifique ne fait l'objet d'aucune boutade mais sa place reste tout à fait mineure. Jean-Paul Belmondo, qui incarne le petit délinquant François Hollin, passe rapidement sous la toise, appose ses doigts encrés sur une fiche parisienne et enfin se fait prendre en photo de face et de profil sur une chaise Bertillon. « Un mètre soixante-dix-neuf, cheveux châtain clair, yeux noisette, pas de signe particulier »[85] commente alors l'agent-anthropomètre, comme si aucun perfectionnement scientifique n'avait été apporté depuis l'époque de Ravachol. Le doctorat soutenu par Olivier Philippe en 1993 sur *La représentation de la*

[80] Benoît Mouchart, *Manchette, le nouveau roman noir*, Paris, Seguier, 2006, 133 p. ; Jean-Bernard Pouy, *Une brève histoire du roman noir*, Paris, Points, 2016 (rééd.), 144 p. ; Claire Gorrara, *The Roman Noir in Post-War French Culture : Dark Fictions*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 136 p. ; Gilles Magniont et Nicolas Le Flahec (dir.), *Jean-Patrick Manchette et la raison d'écrire*, Toulouse, Anacharsis, 2017, 320 p.
[81] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 1e partie, 1er septembre 1955, 10min 40s.
[82] Dominique Kalifa, *Tu entreras dans le siècle en lisant Fantômas*, Paris, Vendémiaire, 2017, p. 78.
[83] *Fantômas*, film français réalisé par André Hunebelle, 1964, 55min. 43s.
[84] *Fantômas contre Scotland Yard*, film français réalisé par André Hunebelle, 1967, 25min. 4s.
[85] *Ho !*, film français réalisé par Robert Enrico, 1968, 18min. 43s.

police dans le cinéma français depuis 1965 vient confirmer cette impression. Le laboratoire de police ne fait pas partie du décor habituel et la routine prédomine[86]. Pour sa part, la thèse de Yannick Dehée consacrée aux mythes policiers dans le cinéma démontre que le justicier en proie à une hiérarchie corrompue dans les années 1970 cède la place à un flic plus humain dans les années 1980. De Lino Ventura, « la vertu obstinée »[87], à Gérard Jugnot dans *Pinot simple flic*, le spectateur découvre un policier plus coutumier du commissariat de quartier délabré et du bar P.M.U. que du prestigieux laboratoire de police technique. Du côté des séries télévisées françaises, la criminalistique n'est pas plus mise à l'honneur, qu'il s'agisse du *Vidocq* de Georges Neveux et Marcel Bluwal en 1967, d'*Arsène Lupin* produit par Jacques Nahum au début des années 1970 puis à la fin des années 1980 ou encore des *Brigades du Tigre* diffusées sur la deuxième chaîne de l'O.R.T.F. à partir de de décembre 1974. L'histoire de la police judiciaire fascine, du moins son aspect traditionnel. À l'étranger, le constat ne s'avère guère différent. Proposée sur la N.B.C. d'octobre 1976 au mois de mai 1983, la série policière *Quincy* met en scène un médecin légiste incarné par Jack Klugman. Si le générique ouvre sur le laboratoire de médecine légale pour présenter ensuite une salle d'autopsie remplie de policiers, ces derniers sont montrés soudainement pris de vomissements, incapables de soutenir le spectacle de la mort, preuve de la déconnexion entre science et police.

3. A Lyon, le père fondateur de la police scientifique ?

Le hiatus manifeste entre perception étrangère et vision française ne présente rien d'original, d'autres pionniers de la criminalistique connaissant une postérité relativement comparable tel Reiss, longtemps moins célèbre en Suisse qu'en Yougoslavie devenue ensuite Serbie. Des obsèques nationales avaient été célébrées à Belgrade en 1929. Deux ans plus tard, un monument à son honneur était inauguré dans le parc Topchider[88]. À l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort, le criminaliste suisse se voit de nouveau honoré. En 1982, le Musée d'histoire naturelle de Belgrade lui consacre ainsi une rétrospective[89]. Tandis que *Radio Belgrade* revient sur son parcours, le professeur Zdenko Levental réalise en 1984 la première biographie en serbo-croate. En août 1996, une cérémonie du souvenir est célébrée à Belgrade. Au même moment, Mathyer s'étonne au contraire de son absence de notoriété en Suisse : « il faut admettre qu'aujourd'hui rares sont ceux qui savent qui il fut et ce qu'il fit. Cependant, plusieurs journaux romands publièrent des articles en 1959, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut que Reiss avait fondé. […] Plus récemment, je ne connais qu'un unique article paru dans *24 heures à Lausanne*, le 9 juillet 1994, intitulé « Ces Lausannois inconnus à Lausanne. Rodolphe Reiss, le Sherlock Holmes suisse »[90]. Pour Locard, il s'agit d'une tendance apparue dès l'après-guerre. Dès lors, sa réputation reste forte à l'étranger tout en déclinant en France. En 1955, Henri Lepage l'exprime

[86] Olivier Philippe, *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 317 et 371.
[87] Yannick Dehée, « Les mythes policiers du cinéma français des années 1930 aux années 1990 », *Vingtième Siècle*, n°55, juillet-septembre 1997, p. 89.
[88] Jacques Mathyer, *Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique*, Lausanne, Payot Lausanne, 2000, p. 159.
[89] Elisa Rusca, « Dans les coulisses du Théâtre du crime : réappropriation muséale de la photographie forensique », *in* Michaël Meyer, *Médiatiser la police. Policer les médias*, Lausanne, Antipodes, 2012, p. 46.
[90] Jacques Mathyer, *Rodolphe…*, *op. cit.*, p. 160.

clairement, cherchant ainsi à convaincre son correspondant lyonnais de mener à son terme le projet d'*Une vie pas comme les autres* : « L'exportateur qui a "traité" le film et qui va le diffuser à l'étranger s'est intéressé beaucoup à votre présence réelle dans le film. Il a dit que c'était très intéressant pour lui, pour les marchés étrangers, que, dans certains pays étrangers, vous étiez encore plus connu qu'en France »[91]. Deux ans plus tard, Lucien Farnoux Reynaud affirme lui aussi que Locard « jouit du privilège, peut-être pour satisfaire un proverbe, d'être plus célèbre à l'étranger qu'à Paris, plus admiré à Paris que dans la ville de Lyon qu'il n'a pourtant jamais voulu quitter définitivement et dont il se réclame avec une touchante fidélité »[92]. Le premier usage de l'expression « père fondateur » dans la Belgique des années 1950, soit un pays étranger, ne relève donc en rien d'un hasard.

Rien d'étonnant non plus à ce que cette même expression, après 1966, s'épanouisse à Lyon. Dans son fief, Locard passe donc peu à peu du « "Père" du laboratoire de police »[93] au père de la criminalistique. Sa mémoire est désormais portée par trois groupes, à commencer par celui de l'école de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. Élève du criminaliste lyonnais dans les années 1930, le directeur de l'école Baudry reçoit un dernier legs peu avant la mort de son ancien maître : « Après avoir été transporté voici plusieurs mois dans une clinique de la banlieue lyonnaise, il savait sa fin prochaine. C'est sans doute pourquoi il tint à nous remettre une partie de sa bibliothèque personnelle, et plus précisément des traités très précieux et très rares qu'il recevait dédicacés par des auteurs criminologistes de tous les continents. Avant de disparaître, il voulait avoir la certitude de ce que ces trésors seraient mis à la disposition de l'élite des policiers français. C'est ainsi que j'ai pu créer le fonds Edmond Locard »[94]. En outre, la collection du musée de criminalistique est complétée par Denise Bichambis au mois de juillet 1966, avec notamment la « balle extraite du corps de Calmette »[95]. Enfin, Baudry décide que la prochaine promotion de l'école porterait le nom de Locard.

Au Merle Blanc, la mémoire du fondateur reste également vive. Tandis que l'ancien avocat lyonnais Jean Mercier hérite de la présidence de l'association, Mure centralise les publications à la gloire du fondateur. En février 1971, René Jacquet – directeur régional de l'Agence France-Presse et président de l'association des journalistes de la presse quotidienne française – contribue ainsi au « projet » du Merle en adressant la nécrologie réalisée par l'écrivain Alexandre Arnoux ainsi que « deux articles parus dans "France-Soir" en juin 1951 »[96]. Les remises annuelles du prix Locard de littérature policière ainsi que les réunions bimensuelles, auxquelles ne peut toutefois pas participer Bichambis, entretiennent le souvenir. « Aucun d'entre nous n'a oublié la présence constante auprès du Docteur de celle qu'il appelait sa mémoire vivante, ni l'influence qu'elle avait sur lui dans la direction de notre académie. Elle avait une perception parfaitement nette de la valeur des hommes et des choses et ce fut pour elle une bien douloureuse rupture, après la disparition du docteur, que de n'avoir pu continuer, en

[91] A.M.L., 31ii46nc, Lettre de Lepage à Locard, 25 juin 1955.
[92] Archives de l'I.N.A., « Le docteur Edmond Locard », *Les hommes de la nuit*, réalisé par Lucien Farnoux Reynaud, 13 janvier 1957, 1min 21s.
[93] André Seveyrat, « Mort…, *art. cit.*
[94] *Id.*, « M. Baudry, directeur de l'école supérieure de police : "Un savant, un précurseur et un homme de cœur" », *Dernière heure lyonnaise*, 5 mai 1966.
[95] A.M.L., 31ii57nc, Don de Bichambis d'objets ayant appartenu à Locard, 5 juillet 1966.
[96] A.M.L., 235ii32, Lettre de Jacquet à Mure, 13 février 1971.

raison de sa maladie, à venir parmi nous retrouver le réconfort d'une amitié que nul ici ne lui ménageait »[97], signale René Bragard lors de l'hommage *post-mortem* rendu en septembre 1973. Le dynamisme du Merle Blanc passe néanmoins par une importante restructuration, Jean Mercier étant confronté lors des assemblées à des sièges « aux trois-quarts vide[s] »[98]. Il décide donc de réduire le rythme des réunions, seule celle du quatrième jeudi du mois restant obligatoire, et de conférer l'honorariat aux absentéistes afin d'apporter du sang neuf.

Quand Mure hérite de la présidence quelques mois plus tard, assisté par Maurice Jacob – qui avait rencontré Locard dès juillet 1942, obtenant un an plus tard sa participation à une conférence du Cercle musical universitaire tout juste créé[99] – et René Bragard, l'académie est donc mue par un nouvel élan. Lors du centenaire de la naissance de Locard en 1977, les académiciens rallument la flamme du souvenir, tels Jean Mercier[100] – désormais sénateur du Rhône – et Jacob. Signe qu'une page se tourne, le 28 juin de cette même année Lucie Locard s'éteint. Quelques années plus tard, la préparation du cinquantenaire de la mort du fondateur offre l'occasion de relancer le travail de mémoire. Alors que Jacob toilette l'ancienne fiche biographique qu'il avait rédigée[101], Mure lance une publication trimestrielle : « Notre président-fondateur insistait régulièrement sur la nécessité de l'écrit : "Sans journal, on n'existe pas !" D'où ce petit bulletin pour permettre aux "Merles" de siffler et persifler… comme ils le souhaitent ! »[102].

Le cercle familial participe largement à ces diverses activités mémorielles, qu'il s'agisse des descendants de Jacques Locard ou de la branche issue de Denise Stagnara. Peu après le vingtième anniversaire de la mort du fondateur du laboratoire, un projet d'ouvrage biographique est ainsi lancé par sa fille[103]. Peu après, elle convainc même Marielle Larriaga – une camarade d'enfance devenue journaliste – de tourner le documentaire *Moi, Edmond Locard, flic de province*. Aux côtés de Denise Stagnara figurent son neveu Henri Locard mais aussi André Mure et Jean-Jacques David. Ancien assistant de Roche, celui-ci avait pris la suite de Moret à la tête du laboratoire de police en mai 1972[104]. La famille Locard assure en effet la cohésion des différents porteurs de mémoire. En 1993, c'est encore Denise Stagnara qui demande à Jacob de corriger les inexactitudes de la fiche biographique confectionnée quelques années plus tôt. Les héritiers légaux favorisent également les recherches menées par les journalistes ou chercheurs étrangers. En 1999, Denise Stagnara interroge par exemple Mure au sujet de la récente venue de la télévision britannique : « Vous avez dû avoir, comme moi, la visite d'un charmant représentant de la B.B.C. qui prépare un film sur la police scientifique au XX^{e} siècle. Encore une excellente occasion de parler d'Edmond Locard »[105].

---

[97] A.M.L., 235ii30, Texte de l'hommage de René Bragard prononcé à l'académie du Merle Blanc le 27 septembre 1973 [elle meurt le 30 août 1973 à l'âge de 64 ans].
[98] A.M.L., 235ii30, Lettre de Mercier aux académiciens, 27 mai 1969 [Mure prend la présidence dès 1970].
[99] A.M.L., 235ii32, Maurice Jacob, « Edmond Locard (1877-1966) », fiche n°68 de l'Association des amis des bibliothèques de la ville de Lyon, s.d. [fin des années 1980]
[100] A.M.L., 235ii32, « Académie du Merle Blanc. Le sénateur Jean Mercier évoque la mémoire du docteur Locard », s.s., s.d. [1977]
[101] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Jacob à Denise Stagnara, 3 novembre 1993.
[102] A.M.L., 235ii32, André Mure, « Editorial », *Le Merle Blanc. Siffle et persifle chaque jeudi*, n°1, automne 1994, p. 1.
[103] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Roche aux époux Stagnara, 23 novembre 1987.
[104] « Le D^{r} Jean-Jacques David nouveau directeur du laboratoire de police scientifique de Lyon », *Le Progrès*, 4 mai 1972.
[105] A.M.L., 219ii2, Lettre de Denise Stagnara à André Mure, 17 décembre 1999.

L'intérêt de la presse étrangère, toujours vif, est nourri tant par les souvenirs que par les archives de la famille. À sa retraite, Locard avait en effet emporté rue Mercière l'ensemble de ses documents personnels. Il reprenait ainsi, sans le savoir, une pratique déjà en vigueur chez les commissaires de police du premier XIX^e^ siècle, l'ensemble des archives du commissariat devant être transmises au successeur à partir du Second Empire[106]. Cette décision, cohérente au vu de la personnalisation du laboratoire, avait permis de sauver du pilon la mémoire-papier. Ces archives étaient en outre classées, du moins jusqu'à ce que Junior Gauzit – astronome, franc-maçon et membre du Merle Blanc – se rende rue Mercière pour les mettre sans dessus-dessous. « [T]out était dispersé et constituait une montagne presque jusqu'au plafond »[107] se souvient encore Henri Locard. Tandis que Denise Bichambis se voyait octroyer la jouissance du logement jusqu'à son départ[108], les enfants de Jacques Locard et les époux Stagnara récupéraient les volumineuses archives. Les années suivantes, la plupart de celles-ci étaient restituées à la sphère publique. Avec l'accord tacite de son frère aîné Pierre, Henri Locard confiait ce qu'il avait récupéré en 1966 – de manière assez épique, avec sa seule Citroën *2CV* – aux archives municipales de Lyon, alors dirigées par Henri Hours[109]. Denise Stagnara faisait de même peu de temps après avec la bibliothèque de la Part-Dieu, déjà récipiendaire du fonds Alexandre Lacassagne depuis 1921[110]. La volonté de transmettre la mémoire de Locard au plus grand nombre s'avère donc manifeste, de même qu'un certain atavisme. Colombe Grosmaître, fille de Jacques Locard née en 1947, ne se rend-t-elle pas rue Saint-Jean effectuer un stage en 1965 ? Elève de terminale passionnée par la chimie, elle obtient de Moret le droit de venir passer quelques jours sous les combles du palais de justice[111]. Une vingtaine d'année plus tard, alors qu'elle enseigne en Maths Sup à Paris après avoit été normalienne et obtenu l'agrégation de physique-chimie, elle réalise un second stage d'un mois, rue Berliet, sous le regard de David[112]. Au terme de sa formation, elle rédige ainsi un rapport sur la présence du baryum et de l'antimoine sur les mains des personnes ayant utilisé une arme à feu[113].

Cercles familial, scolaire et culturel incarnent plus ou moins les trois axes que s'était fixés Locard, c'est-à-dire savoir, savoir-faire et faire savoir[114]. Le travail de mémoire est également alimenté par des pôles secondaires comme le laboratoire de police. Avec la nomination de Jean-Jacques David en 1972, celui-ci hérite d'un habile communiquant cherchant à mettre en valeur son prédécesseur dès que l'occasion se présente. Dès 1977, il intervient ainsi devant les académiciens du Merle Blanc pour leur présenter sa vision de l'œuvre de Locard[115]. Après le grand ménage effectué par Bourret dans les années

[106] A.D.M.L., 4M2, Projet de réforme de la police lyonnaise, s.a. [pas le maire de Lyon], s.d. [entre 1824 et 1830].
[107] Henri Locard, entretien écrit du 30 septembre 2019.
[108] Archives personnelles de Michel Stagnara, Convention entre mademoiselle Bichambis et les héritiers du docteur Locard, passé entre Denise Bichambis et Denise Stagnara, s.d. [1966]
[109] Archives personnelles d'Amos Frappa, Lettre de Henri Hours à Amos Frappa, 18 mai 2015.
[110] Philippe Artières, *Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909)*, Paris, Albin Michel, 2014 (rééd., 1^ère^ éd. en 2000), p. 5.
[111] Colombe Grosmaître, entretien oral du 14 novembre 2014, Rilleux-la-Pape.
[112] Archives personnelles de Colombe Grosmaître, Lettre de David à Colombe Grosmaître, 11 mai 1988.
[113] *Ibid.*, *Représentation schématique sur table traçante du baryum et de l'antimoine présents sur les mains d'une personne ayant utilisé une arme à feu*, rapport de Colombe Grosmaître, juillet 1988.
[114] Archives de l'I.N.A., « Moi, Edmond Locard, flic de province », produit par FR3 Rhône-Alpes et l'Institut Lumière, réalisé par Marielle Larriaga, 17 décembre 1988, 18min. 48s.
[115] A.M.L., 235ii30, « A l'académie du Merle Blanc, le D^r^ David a évoqué le souvenir d'un "vieux flic" : le docteur Locard », coupure de presse, s.s., s.d. [1977]

1950, le laboratoire se reconnecte donc avec son passé sans toutefois redevenir un centre d'impulsion majeur. L'académie des sciences continue elle aussi à honorer la mémoire de son ancien titulaire. En 1972, François Picotin dresse ainsi la biographie de Locard pour le bulletin d'une autre société savante lyonnaise[116]. Membre correspondant de l'académie des sciences depuis 1959, il est aussi et surtout un « merle » très actif, symbolisant parfaitement l'entrecroisement des sociabilités lyonnaises. Lors du dixième anniversaire de la mort de Locard, Pierre-Antoine Perrod se charge de rédiger sa notice pour les *Mémoires de l'académie des sciences*[117]. Les autres sociétés auxquelles le directeur du laboratoire était lié entretiennent tout autant son souvenir, telles les académies du Gourguillon et des Pierres-Plantées où il avait d'ailleurs rencontré Henri Hours[118].

Enfin, la liste des institutions associées à la mémoire de Locard serait incomplète sans l'évocation de l'I.M.L. Legs de Lacassagne, il cultive bien sûr le souvenir du célèbre professeur de médecine-légal avant tout. Lors du vingtième anniversaire de la mort de son père, Denise Stagnara ne parvient donc pas à convaincre Roche de s'associer à son projet biographique : « Je suis tout à fait d'accord sur l'idée d'écrire un ouvrage au sujet d'E. Locard qui a honoré notre discipline et la ville de Lyon et qui était connu sur le plan international. Mais il y a un petit problème à mon sujet : je m'occupe des Editions Lacassagne dont je vous adresse ci-joint, le catalogue ; j'en suis le rédacteur de l'ensemble, et nous publions 18 numéros par an ; 6 numéros pour les trois périodiques, des cahiers et des livres. Et d'autre part, j'en assure le financement, c'est-à-dire que j'ai versé l'année dernière plus de 500 000 francs, soit l'intégralité de mes honoraires d'expertises, à l'Association qui s'occupe des Editions Lacassagne. Travaillant dix heures par jour, la plupart des samedis et dimanches, estimant que je fais déjà trop de choses, il m'est impossible de prendre d'autres charges »[119]. Roche avait fondé cette maison d'édition deux ans plus tôt[120]. Les mémoires de Locard et de Lacassagne se télescopent donc, l'I.M.L. et le Musée d'histoire de la médecine tournant naturellement leurs regards vers leur fondateur. La faculté de médecine lyonnaise dans son ensemble entretient d'ailleurs une relation ambivalente à l'élève de Lacassagne. Simple interne, médecin n'ayant jamais pratiqué l'art pour lequel il avait été formé et finalement usurpateur malgré lui du titre universitaire de professeur, il suscite un enthousiasme des plus modérés.

Plus largement, sa mémoire semble perdre de sa vigueur en cette fin de XX^{e} siècle lyonnais. Lorsqu'il publie *Lyon criminel* en 1974, Seveyrat – évoqué plus haut – ne lui accorde qu'une place discrète. Malgré sa formation de journaliste sportif, il passe désormais pour être un « enquêteur aussi perspicace que Sherlock Holmes (dont il a épousé le pipier profil) », étant le spécialiste « de l'actualité criminelle que l'on savoure par excellence, à l'heure du café au lait, dans "Le Journal", quotidien

[116] François Picotin, « Un célèbre criminalogiste, le docteur Edmond Locard », *Bulletin de la société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, n°243, janvier 1972, pp. 313-316.
[117] Pierre-Antoine Perrod, « Edmond Locard », *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts*, to. 31, 1977, p. 119.
[118] Archives personnelles d'Amos Frappa, Lettre de Henri Hours à Amos Frappa, 18 mai 2015.
[119] Archives personnelles de Pierre Locard, Lettre de Roche aux époux Stagnara, 23 novembre 1987.
[120] Louis Roche, « Alexandre Lacassagne (1843-1924). Les éditions Alexandre Lacassagne », *in Conférences d'histoire de la médecine (cycle 1991-1992)*, Lyon, Collection Fondation Marcel Mérieux, 1992, conférence du 17 décembre 1991, p. 43.

Rhône-Alpes, où il fait souvent la "une"… »[121]. Or, dans *Lyon criminel* il se contente de présenter Locard comme « un disciple de Bertillon… qui fit école »[122], proposant néanmoins aux lecteurs une image du personnage pris en photo devant un agrandissement d'empreinte digitale dans son laboratoire. Aucune des grandes affaires locardienne n'est évoquée, si ce n'est le meurtre de Clotilde Bizolon en 1940. Comble de la frustration, la préface est écrite par Félix Benoît, ancien assistant qui avait soutenu une thèse en 1938 sur l'identification dentaire[123], tout aussi muet sur son ancien maître. Du côté des travaux historiques, certaines publications exploitent bel et bien le legs de Locard sans pour autant s'intéresser à la police scientifique. En 1985, Dominique Denis propose ainsi dans les *Cahiers d'histoire* une étude des « 7 000 tatouages de la collection Locard ». Dans le cadre d'une maîtrise d'histoire, il se rend à l'école de Saint-Cyr-au-Mont d'Or pour analyser les relevés effectués par le laboratoire de police depuis 1923[124]. De fait, le nom de Locard se voit donc associé à la criminologie et non à la criminalistique, un paradoxe au vu de son œuvre.

Dans la capitale des Gaules, d'aucuns le considèrent en effet déjà comme le père de la police scientifique. Lors du centenaire de sa naissance en 1977, Baudry choisit de titrer son article biographique : « Edmond Locard, fondateur de la criminalistique ». Dès 1966, le directeur de l'E.N.S.P. avait parfaitement cerné les trois lignes de force de son legs, à savoir la poroscopie, la graphométrie et le *Traité*[125]. Après avoir cédé sa place en 1972 à Pierre-Henri Pages, le recul le conduit donc à s'enhardir pour présenter cette fois Locard comme le fondateur. Peut-être s'agit-il d'ailleurs de la réponse d'un ancien policier lyonnais au vide des publications parisiennes puisque dans la conclusion de son article il signale : « ce que P.-F. Ceccaldi (op. cit.) appelle la Méthode (avec un grand M, opposée aux méthodes), c'est-à-dire, dans sa généralité, la méthode de recherche scientifique de la preuve indiciale, reste fondée sur les principes posés par le docteur Edmond Locard »[126].

Dix ans plus tard, Denise Stagnara emboîte le pas de l'ancien directeur de l'E.N.S.P. dans le documentaire de Larriaga. Alors que le présentateur demande à la famille « en deux mots, [ce] que laisse Edmond Locard à la postérité », elle se décide à prendre la parole après un long silence : « C'est le fondateur de la police technique, avant lui, il n'y avait pas de police technique. Le premier laboratoire de police, c'est lui qui l'a laissé, mais il ne laisse pas que ça. Il laisse… heu… vraiment… heu… c'était un homme universel, c'est peut-être l'un des derniers hommes qui ait eu une culture si universelle »[127]. Parfaitement à l'aise devant la caméra, Denise Stagnara se trouve manifestement en difficulté au moment de synthétiser l'œuvre de son père. Justifiant le titre de fondateur par la matérialité, à savoir le laboratoire, elle cherche probablement à contrebalancer le silence parisien comme Baudry dix ans plus tôt. Le documentaire joue en effet sur le caractère provincial de Locard et, dans ses différents discours, Denise Stagnara estime régulièrement que la capitale a toujours fait barrage à la reconnaissance de son

[121] Félix Benoit, *L'humour lyonnais*, Roanne, Editions Horvath, 1981, 195 p.
[122] André Seveyrat, *Lyon criminel*, s.l.é., Editions Voyage 2000, 1974, p. 113.
[123] A.M.L., 31ii92nc, Lettre de Locard à Mutrux, 8 avril 1938.
[124] Dominique Denis, « Les 7 000 tatouages de la collection Locard : emblèmes du crime ou ornementation du corps ? », *Cahiers d'histoire*, to. XXX, n°2, 1985, p. 107.
[125] Henri Baudry, « Hommage de l'Ecole Nationale Supérieure de Police à Edmond Locard », *Revue de la police nationale*, n°63, juin-juillet 1966, p. 10.
[126] Henri Baudry, « Centenaire Edmond Locard. Fondateur de la criminalistique », *Police nationale*, n°109, mars 1979, p. 48.
[127] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité plus haut, 18min. 10s.

père[128]. En mettant en avant la culture universelle de ce dernier, elle fait en outre preuve d'une grande clairvoyance. N'est-il pas en effet le créateur de la police scientifique pour avoir le premier cherché à associer en un même lieu des compétences autrefois éclatées ? S'il rejetait la médecine légale, il employait dès les années 1920 des médecins légistes comme Béroud. À Paris, Bertillon voyait au contraire le laboratoire de chimie municipal faire de la toxicologie sa chasse gardée. Denise Stagnara ne commet qu'un seul oubli, demandant à la fin du documentaire : « C'est une figure mondiale, c'est évident, et je suis furieuse qu'il ne soit pas dans le dictionnaire, écrivez à monsieur Larousse pour lui dire ça »[129]. Or, en janvier 1966, Baudry signalait aux époux Locard l'existence de deux articles, « l'un par un dictionnaire biographique contemporain qui vient de paraître, l'autre par le célèbre Grand Larousse »[130]. Vingt ans plus tard, le nom de criminaliste lyonnais ne figurerait donc plus dans le dictionnaire de référence français.

En dépit de ces premières reconnaissances, Locard reste pour la plupart des porteurs de mémoire lyonnais un simple pionnier, certains se risquant à affirmer qu'il est tout de même le plus grand d'entre eux. Picotin le qualifie ainsi de « plus grand criminologiste du demi-siècle »[131] tandis que Jacob présente le *Traité* comme « la "Bible" de toute la police scientifique »[132]. « Pour moi, c'est un précurseur. C'est un précurseur qui avait déjà vu, à son époque, c'est-à-dire en 1904, au début du siècle, quelles étaient les possibilités de la police scientifique. Et je crois que tout ce qui est fait aujourd'hui, il le retrouverait en étant très impressionné par les possibilités techniques qui sont appliquées, mais il y avait certainement pensé »[133], avance pour sa part David. L'unanimité à reconnaître le père fondateur n'existe donc pas encore, même si les expressions utilisées s'en approchent.

La question du principal apport de Locard à la criminalistique prête également à discussion. Tandis que Denise Stagnara privilégie la création du laboratoire, Jacob et Perrod privilégient le *Traité*, Picotin la porosocopie et enfin David la dactyloscopie pour laquelle Locard aurait été « le premier »[134]. En revanche, seul Jacob signale la graphométrie, affirmant même qu'elle serait encore en usage dans les années 1950. Malgré cette inexactitude, le choix de mettre en avant les expertises d'écriture s'avère alors remarquable, celles-ci étant rarement évoquées. En 1977, l'académicien lyonnais Pierre Fournier affirme même que la graphométrie serait une récente invention de Gobineau et Perron[135]. Un comble, Locard ayant présenté cette invention devant la même institution quelque soixante années plus tôt. Peut-être mieux placé que quiconque, Baudry réalise la synthèse la plus complète. Enfin, comme lors des hommages de 1966, l'enthousiasme entraîne la multiplication des inexactitudes. Alors que David fait de son prédécesseur un pionnier de la balistique[136], Picotin lui prête la création de la revue *Androclès* et

[128] Denise Stagnara, entretien oral du 2 avril 2014, Odenas.
[129] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité plus haut, 27min. 50s.
[130] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Baudry à Lucie Locard, 13 janvier 1966.
[131] François Picotin, « Un célèbre… », *art. cit.*, pp. 313-316.
[132] A.M.L., 235ii32, Maurice Jacob, « Edmond locard (1877-1966) », fiche n°68 de l'Association des amis des bibliothèques de la ville de Lyon, s.d. [fin des années 1980]
[133] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité plus haut, 25min. 43s.
[134] A.M.L., 235ii30, « A l'académie du Merle Blanc, le D[r] David a évoqué le souvenir d'un "vieux flic" : le docteur Locard », s.s., s.d. [1977]
[135] Pierre Fournier, « Graphologie (II). Techniques et méthodes employées en graphologie », *Bulletin de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon*, 1977, discours prononcé le 15 février 1977, p. 56.
[136] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité plus haut, 6min. 17s.

avance la date du 10 janvier 1910 comme celle de la fondation du laboratoire. Pour Mercier, Locard aurait été un héros de l'affaire Besnard[137]. De façon plus anecdotique, il aurait même selon Mure introduit Wagner à Lyon[138].

II. Vers la reconnaissance unanime du père fondateur

1. Locard, fondateur de la police scientifique française

Inégalement reconnu voire oublié pendant une vingtaine d'années, Locard devient incontournable à partir des années 1990 tandis que son statut de père fondateur – jusqu'alors circonscrit au seul cadre lyonnais – se voit plus largement célébré. La bascule mémorielle s'opère insensiblement à partir de l'extrême fin des années 1980 pour s'achever environ dix ans plus tard. Le médecin-dentiste Claude Laborier, expert près la cour de Cassation, évoque ce retournement en 2008 dans l'ouvrage que son confrère Xavier Riaud consacre à l'histoire de l'odontologie médico-légale : « Quant à Edmond Locard, cela eut été pour moi une vraie satisfaction que de lire les pages le concernant. J'ai toujours pensé que ce grand précurseur de la police scientifique avait été mal considéré eu égard à l'immense travail qu'il avait fourni. Ici, lui est enfin rendu l'hommage qu'il mérite tant ! »[139]. Un an plus tôt, lors du congrès de l'Association française d'identification odontologique, il avait en effet suggéré à Riaud de s'intéresser au criminaliste lyonnais, désireux de rétablir une injustice historique.

Schématiquement, la réhabilitation s'effectue en trois temps : 1990 pour le national, 2000 pour l'international et 2010 pour le local. La grille d'analyse multiscalaire reste donc opératoire pour comprendre les ressorts d'un basculement d'abord et avant tout visible en France. La publication du *Crime transparent* en 1989 constitue un premier jalon essentiel. Le dentiste et expert parisien Ronald Nossintchouck décide alors de s'appuyer sur Locard pour amorcer son essai historique sur la criminalistique. « Ce savant français réunit dans un solennel hommage tous les novateurs qui surent faire entrer cette science dans la vie des sociétés »[140] signale-t-il en préambule. Tout en rendant hommage aux nombreux pionniers de la police scientifique, il présente Locard comme le véritable « fondateur de la science du crime », confirmant ainsi que la corporation des dentistes considère le héros de l'affaire Dessort comme l'un de ceux ayant le plus précocement exploité les indices odontologiques. Le retournement mémoriel n'en est toutefois qu'à ses débuts comme l'atteste la publication de l'ouvrage *Médecins et assassins à la Belle Epoque* la même année. Si l'historien du corps Pierre Darmon intègre lui aussi l'ancien directeur lyonnais dans son histoire des sciences criminelles, il le présente comme un simple « criminologue »[141]. Alors qu'il s'intéresse désormais à la médicalisation du crime, ce spécialiste de l'histoire de la virilité[142] occulte donc l'œuvre policière de Locard. Du côté de la littérature grise, il faut noter que Martine Kaluszynski – quelques années plus tôt – avait déjà entraperçu l'élève de

[137] A.M.L., 235ii32, « Académie du Merle Blanc. Le sénateur Jean Mercier évoque la mémoire du docteur Locard », s.s., s.d. [1987]
[138] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité plus haut, 21min. 55s.
[139] Claude Laborier, « Préface », *in* Xavier Riaud, *Quand la dent mène l'enquête…*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 13-14.
[140] Ronald Nossintchouck, *Le crime transparent*, Paris, Olivier Orban, 1989, p. 13.
[141] Pierre Darmon, *Médecins et assassins à la Belle Epoque*, Paris, Seuil, 1989, p. 88.
[142] Robert Muchembled, « Pierre Darmon, *Le tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France* », *Revue du Nord*, n°249, 1981, p. 521.

Lacassagne à l'occasion de sa thèse portant sur les *Archives de l'anthropologie criminelle*.

Le processus de réhabilitation est, dès lors, bel et bien engagé avec la multiplication de travaux d'historiens, de policiers, de magistrats ou encore de journalistes. De façon significative, le commissaire Georges Carrot – auteur d'une thèse de droit sur le maintien de l'ordre[143] – publie en 1992 la première histoire de la police dans laquelle figure Locard. Absent depuis l'ouvrage de son ami Henri Buisson, le criminaliste lyonnais fait donc son retour, du moins sur la pointe des pieds. Ainsi, la bibliographie recense un seul de ses ouvrages : *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*. Le musée de l'école de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or apparaît dans les sources sans qu'il soit fait mention de son principal donateur. La police scientifique, absente des précédents essais historiques, fait enfin l'objet d'une section centrée sur le bertillonnage : « Parallèlement, deux laboratoires de police scientifique furent créés à Paris et à Lyon, où s'illustreront les noms de Jean Lacassagne puis d'Edmond Locard »[144], indique Georges Carrot dont l'erreur révèle l'oubli relatif dans lequel était également tombé le fondateur des *Archives*. Dans l'histoire de la police publiée quelques mois après par Arlette Lebigre, Locard n'apparaît d'ailleurs pas, seul Bertillon bénéficiant de quelques lignes[145]. Juriste de formation et spécialiste de la vie judiciaire sous l'Ancien Régime, celle-ci enseignait pourtant à l'école de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, institution abritant le musée de criminalistique. Son cours, ayant servi de point de départ à *La police, une histoire sous influence*, ne mentionne pas même une seule fois la question de la police scientifique[146].

Dans les nombreuses publications qui lui sont désormais consacrées en France, Locard passe pour être « un pionnier de la police scientifique »[147], « un des fondateurs »[148] voire l'un des « précurseurs de la police scientifique sur un plan international »[149], ayant créé une série de techniques spéciales comme la poroscopie[150]. Au fil des années, de plus en plus d'auteurs en font même le principal père de la police technique. Nossintchouk affirme dès 1989 que « Ce savant, fondateur de la "science du crime" en France, installa, dès la première guerre, à Lyon, le premier laboratoire de criminalistique »[151]. Il faut attendre dix ans et *Les détectives de l'impossible* de Patrick Pesnot pour retrouver une analyse voisine. Selon le journaliste et romancier, Locard serait « le plus grand criminologiste français », « Celui qui a inspiré tous les praticiens de la criminalistique moderne pensait déjà que la religion de l'expertise ne devait pas se substituer à celle de l'aveu ! »[152]. Par la suite, des auteurs comme Arnaud Lévy, Alain Buquet ou encore Jacques Nain réaffirment qu'il serait bien le « père de la police scientifique française »[153], « Le principal précurseur de la criminalistique en France »[154] ou encore « le véritable

[143] Georges Carrot, *Le maintien de l'ordre en France au XX^e siècle* [thèse de 1982], Paris, L'Harmattan, 1990, 431 p.
[144] *Id.*, *Histoire de la police française des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 1992, pp. 179-180.
[145] Arlette Lebigre, *La police, une histoire sous influence*, Paris, Gallimard, 1993, p. 96.
[146] *Id.*, *Histoire de la police*, s.l.é., Ministère de l'Intérieur, Cours donné à l'E.N.S.P., s.d. [années 1980], 89 p.
[147] Frédéric Charpier, *Au cœur de la P.J.. Enquête sur la police scientifique*, Paris, Flammarion, 1997, p. 14.
[148] Loïc Chauveau, *Les traces du crime. Enquête sur la police scientifique*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, p. 33.
[149] Xavier Riaud, *Quand…*, *op. cit.*, p. 42.
[150] *Ibid.*, p. 40 : le « père fondateur de la poroscopie ».
[151] Ronald Nossintchouck, *Le crime…*, *op. cit.*, p. 15.
[152] Patrick Pesnot, *Les détectives de l'impossible*, Paris, Denoël, 1999, p. 41 et 312.
[153] Arnaud Lévy, *La police scientifique. La technologie de pointe au service des enquêteurs*, Paris, Hachette, 2008, p. 6.
[154] Alain Buquet, *Manuel de criminalistique moderne et de police scientifique*, Paris, P.U.F., 2011, p. 18.

fondateur de la criminalistique française »[155], Lyon devenant par conséquent la « capitale historique de la police scientifique avec Edmond Locard »[156]. Quand Anne Audigier en 2016 puis Benoît de Maillard et Sébastien Aguilar en 2017 présentent Locard comme « le père de la police scientifique »[157], « le père fondateur de la criminalistique »[158], sans apporter plus de précision géographique, ils laissent finalement entendre que la reconnaissance s'inscrirait aussi à l'échelle internationale.

Sur le ring de la mémoire, Locard met-il pour autant à terre Bertillon, son grand rival historique ? Les premières publications des années 1990 laissent à penser que tel est bien le cas. « Ce Lyonnais est bien moins connu qu'Alphonse Bertillon, dont on soutient un peu légèrement qu'il est l'inventeur de la police moderne », écrit ainsi Loïc Chauveau. « La notoriété de Locard, servie par une presse qu'il sait utiliser, détrône celle de Bertillon, qu'elle éclipse entièrement durant les années trente »[159], rappelle pour sa part Frédéric Charpier. Loin de vouloir raviver les braises du début du siècle, Chauveau propose néanmoins une sorte de *modus vivendi* mémoriel en affirmant : « Si Bertillon a été le pionnier de l'Identité judiciaire, Edmond Locard a été celui de la police scientifique »[160]. S'inscrivant dans le même état d'esprit, la grande majorité des auteurs à sa suite cherchent eux aussi à tracer une ligne de démarcation entre les deux hommes, démontrant que le premier permit finalement l'émergence du second. Selon Charles Diaz par exemple, Bertillon fonda la police technique tandis que son élève est à l'origine de « la naissance de la police scientifique », ayant créé « le premier laboratoire de police *stricto sensu* »[161]. Christian Jalby ou plus récemment encore Henri de Lestapis[162] et Philippe Marion[163] souscrivent à cette analyse à la fois consensuelle et éclairante quant au sens de l'expression P.T.S., le premier associant plutôt le terme de criminalistique à Locard[164]. Si les membres de l'I.J. parisienne rendent un hommage légitime au fondateur de leur maison, le présentant comme le véritable créateur de la criminalistique, ils partagent cette approche. Richard Marlet voit en Locard « le parfait visionnaire » même si Bertillon reste le « père de la police scientifique » ainsi que « le père des empreintes digitales malgré lui »[165].

À l'échelle internationale, le tournant mémoriel s'avère un peu plus tardif, à savoir la fin des années 1990. Chaque zone pourrait néanmoins être distinguée. En Russie, modérément touchée par les écrits de Locard, rien ne change réellement. Hormis Wladimir Bogomoletz, holmésien français d'origine russe donc logiquement attentif au « travail pionnier » du criminaliste lyonnais « en France et en Europe »[166], peu d'auteurs mettent en valeur l'apport de Locard. En 2004, le juriste Alexander

[155] Jacques Nain, *Les experts. De l'anthropométrie à l'A.D.N.*, s.l.é., Editeurs d'aujourd'hui, 2012, p. 35.
[156] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op. cit.*, p. 155.
[157] Anne Audigier, « Edmond Locard, le père de la police scientifique », *France Inter*, 22 décembre 2016.
[158] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police scientifique. Les experts au cœur de la scène de crime*, Paris, Hachette, 2017, p. 22.
[159] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op.cit.*, p. 15.
[160] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, pp. 27 et 156.
[161] Charles Diaz, *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2000, pp. 16-17.
[162] Henri de Lestapis, *Les experts de la police technique et scientifique*, Paris, Nane Éditions, 2018, 40 p. Dans cette brochure d'instruction civique, l'auteur met Bertillon et Locard sur le même plan sans chercher de spécificité.
[163] Philippe Marion, *Petites histoires de la police technique et scientifique. Aux origines des experts*, Paris, BoD, 2018, p. 113.
[164] Christian Jalby, *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2009, p. 9.
[165] Richard Marlet, *Les experts mode d'emploi*, Lausanne, Favre, 2007, pp. 27, 37 et 78.
[166] Wladimir V. Bogomoletz, « Professor Edmond Locard (1877-1966) », *in Sherlock Holmes et la France*, Paris, Mairie de Paris, 1996, p. 4.

Bastrykine se contente de le citer brièvement dans le chapitre consacré à la police scientifique américaine et de rappeler ses critiques à l'égard de la querelle des origines. Ardent défenseur du relevé dactyloscopique pour les étrangers et chargé de diverses missions par le Kremlin, Bastrykine s'intéresse surtout à deux hommes : Gross, « parrain de la criminologie européenne », et Reiss, « l'un des fondateurs de la criminalistique européenne »[167]. Le rôle majeur joué par le second en Russie avant la Grande Guerre explique largement cet hommage. S'il avait dû valoriser un fondateur français, Bastrykine aurait de toute façon privilégié Bertillon, ses recherches françaises ayant été effectuées aux archives de la préfecture de police.

En réalité, le virage de la fin des années 1990 s'observe surtout dans l'espace anglo-saxon. Parfois présent dans la littérature anglophone et germanophone depuis sa mort, Locard continue d'être absent dans certains livres retraçant l'histoire de la criminalistique. En 1992, la romancière américaine Anne Wingate l'esquivait déjà dans *Science of the Crime*, s'intéressant simplement à la révolution initiée par Bertillon et surtout à l'apport majeur de Gross[168]. Par la suite, de tels oublis persistent. Environ vingt ans plus tard, Ken Arnold – professeur à l'université de Copenhague – propose au lecteur les seules figures de Franz Gall et Francis Galton dans *Identity and Identification*[169]. Les pères anglais, suisses ou allemands restent logiquement prégnants dans la littérature anglo-saxonne, quitte à masquer l'œuvre de Locard. La rupture de la fin des années 1990 n'est donc absolument pas significative du côté des absences mais plutôt des occurrences, les ouvrages évoquant le criminaliste lyonnais étant désormais foisonnants. *Detective Fiction and the Rise of Forensic Science*, publié par Ronald Thomas en 1999, témoigne du frémissement alors perceptible. Alors qu'il bénéficie de quelques lignes à peine dans cet ouvrage, Locard fait l'objet d'un chapitre intégral un an plus tard dans *Pioneers of Forensic Science*[170].

Généralement présenté comme le « criminaliste pionnier français »[171], « le pionnier de la police scientifique française »[172] ou encore le « pionnier de la science forensique française »[173], il aurait surtout eu une influence dans son propre pays. La bascule se veut donc plus quantitative que qualitative, d'ailleurs les auteurs choisissent comme auparavant de mettre en valeur la poroscopie et l'analyse des poussières. Suzanne Bell rappelle même qu'il n'aurait probablement jamais existé sans l'influence de Hans Gross et Conan Doyle. Selon Kelly Pyrek, signalant aussi le legs du criminaliste allemand, Locard n'est par conséquent qu'un « maître »[174] parmi tant d'autres. À la manière d'un Thorwald un demi-siècle plus tôt, les auteurs évoquent donc tout autant Lacassagne[175]. Dans le livre *The Second Casebook of*

[167] Alexander Ivanovitch Bastrykine, *La dactyloscopie. Les signes de la main*, Saint-Pétersbourg, Auréole, 2004, pp. 4 et 317.
[168] Anne Wingate, *Science of the Crime. A writer's guide to crime-scene investigations*, Cincinnati, Writer's Digest Books, 1992, p. 96.
[169] Ken Arnold, *Identity and Identification*, Londres, Black Dog Publishing, 2009, 237 p.
[170] Ron Fridell, *Solving Crimes. Pioneers of Forensic Science*, New York, Franklin Watts, 2000, 144 p.
[171] Ronald R. Thomas, *Detective Fiction and the Rise of Forensic Science*, New York, Cambridge University Press, 1999, p. 5.
[172] Nicolas Blot (trad.), *Police scientifique*, Bath, Parragon Books, 2009, p. 70.
[173] Suzanne Bell, *The Facts on File. Dictionnary of Forensic Science*, New York, Library of Congress Cataloging-in-Publication Data 2004, p. 146.
[174] Kelly M. Pyrek, *Pioneers in Forensic Science. Innovations and Issues in Practice*, Boca Raton, Londres, New York, CRC Press, 2018, p. 7.
[175] Katherine D. Watson, *Forensic Medicine in Western Society. A history*, Abingdon, Routledge, 2011, p. 132.

Forensic Detection[176], Colin Evans propose à ses lecteurs les biographies de Gross, Locard et enfin celle de son maître lyonnais. Outre le nombre croissant des publications, le discours connaît une inflexion majeure : une poignée d'auteurs perçoivent désormais l'émule de Sherlock Holmes comme le véritable père fondateur des sciences forensiques, quitte à se montrer infidèles vis-à-vis de leurs héros historiques nationaux. Une fois encore, de telles déclarations ne se font pas tambour battant, la subtilité restant de mise. Lisa Yount défend ainsi l'idée que Locard fonda « le premier laboratoire de science forensique »[177] – sous-entendu au monde – en 1910. De manière plus franche, les auteurs de l'*Encyclopedia of Forensic Science* sortie en 2006 énoncent qu'il « peut légitimement prétendre à être considéré comme le premier vrai scientifique légal »[178].

La rupture mémorielle s'avère plus nette mais tout aussi discutable en ce qui concerne le cadre lyonnais. La célébration du centenaire du laboratoire en 2010 semble marquer un tournant décisif. Trois semaines après l'ouverture de l'exposition « Crime et châtiment » au musée d'Orsay à Paris, rendant notamment hommage à Bertillon et Lacassagne[179], une grande journée commémorative est mise sur pied à Lyon par les familles Locard et Stagnara, l'Institut national de la police scientifique, les archives municipales, la mairie, la préfecture du Rhône et quelques acteurs isolés tel le holmésien Jean-Pierre Crauser. La brochure éditée par l'I.N.P.S., institution basée alors à Ecully dans la banlieue lyonnaise, présente Locard comme « L'un des pères de la criminalistique », sinon le premier, puisque la « naissance de la police scientifique » est fixée à 1910, année durant laquelle a été fondé « le premier laboratoire de police scientifique »[180]. Le 8 avril, après les discours introductifs et l'inauguration de l'exposition « Empreintes d'Edmond Locard » aux archives, une série de conférence est proposée à l'Hôtel du Département avant le dévoilement d'une plaque commémorative au 35 de la rue Saint-Jean. En réalité, la mise en valeur mémorielle de Locard est déjà engagée depuis plusieurs années. Laurent Teil commençait sa maîtrise d'histoire sur le personnage dès 1996. Dix ans plus tard, le docteur Michel Mazévet publiait la première biographie à partir de sa thèse de médecine tout juste soutenue. En 2007, il retranscrivait avec l'appui de Denise Stagnara le carnet de voyage de Locard aux États-Unis. La même année, Marielle Larriaga proposait une autre biographie.

La journée du 8 avril 2010, forme d'aboutissement, constitue aussi et surtout un tournant comme l'atteste la toponymie urbaine. En 2014, l'avenue Edmond Locard est ainsi inaugurée à Oullins, commune dans laquelle se trouve le caveau familial[181]. Une rue homonyme existait déjà dans le cinquième arrondissement lyonnais depuis le 9 juin 1969, soit juste avant le début de l'oubli. Un nouveau cycle mémoriel commence donc, la commémoration de 2010 accélérant la prise de conscience de la nécessaire réhabilitation. La perception d'une rupture en 2010 relève aussi d'un point de vue personnel. Sollicité par Télévision Lyon Métropole au mois de mars pour une émission consacrée aux

[176] Colin Evans, *The Second Casebook of Forensic Detection*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2004, 320 p.
[177] Lisa Yount, *Forensic Science. From Fibers to Fingerprints*, New York, Chelsea House Publishers, 2007, p. 59.
[178] William J. Tilstone, Kathleen A. Sauvage et Leigh A. Clark, *Encyclopedia of Forensic Science*, Santa Barbara, Denver et Oxford, ABC Clio, 2006, p. 14.
[179] Philippe Artières, « Esquisse d'une science criminelle », *Télérama*, hors-série consacré à l'exposition « Crime et châtiment », 10 mars 2010, p. 34
[180] Archives personnelles de Jean-Pierre Crauser, *Institut national de police scientifique. 100 ans de savoir-faire*, brochure distribuée le 8 avril 2010, pp. 4 et 11.
[181] « Création de l'avenue du Rhône », *Profil*, n°154, septembre 2013, p. 8.

grandes affaires criminelles locales – le film *Les Lyonnais* venant de sortir au cinéma –, présent lors de la commémoration du 8 avril, inscrit en thèse depuis 2014, engagé avec le musée Gadagne de Lyon entre 2015 et 2018 pour réaliser des balades urbaines sur le thème des crimes et de la police scientifique, la rupture nous paraît plus évidente en 2010. Le grand nombre de publications lyonnaises consécutives à cette commémoration renforce cette impression, qu'il s'agisse du numéro spécial réalisé par la déclinaison régionale de l'*Express*, du livre *Les archives de la police scientifique française* – tout orienté vers Locard malgré le titre – de Gérard Chauvy, du numéro des *Rues de Lyon* sur « L'empreinte d'Edmond Locard » ou encore de l'article biographique du *Dictionnaire historique des académiciens* sur le « père de la criminalistique »[182].

Depuis 2010, échelles lyonnaise et française se superposent, la commémoration du 8 avril étant à la fois source et produit d'une prise de conscience tant locale que nationale. En 2009, Philippe Artières rassemble ainsi autour de lui une équipe hybride – parisienne et lyonnaise – pour s'intéresser aux expertises d'écriture de Locard. Avec Muriel Salle, Boris de Rogalski-Landrot[183] et Claire Bustarret, il présente un rapport de recherche sur ce sujet en février 2010 avec le centenaire du laboratoire en ligne de mire. L'anniversaire du 8 avril, comme il a été rappelé, rassemble également des acteurs ambivalents tel l'I.N.P.S. Quelques mois plus tard, son directeur – Frédéric Dupuch – loue encore « le père fondateur »[184]. En 2015, la Poste célèbre elle aussi le cinquantenaire de la mort de Locard avec un timbre à son effigie conçu en partenariat avec Denise Stagnara. La commercialisation, lancée le 18 avril 2016, échappe elle-aussi à toute logique spatiale, acteurs locaux et nationaux étant associés.

Photo n°27 : La Poste et la célébration du cinquantenaire de la mort de Locard

Enfin, depuis quelques années Locard redevient progressivement un héros populaire. Si la série télévisée *Empreintes criminelles*, diffusée à partir du mois de mars 2011 sur France 2, le renomme Julien Valour et transpose l'action à Paris, l'une des scénaristes – Odile Bouhier – décide de se rapprocher un peu plus de la réalité historique. Un mois plus tard, elle publie en effet *Le sang des Bistanclaques*,

[182] Dominique Saint-Pierre et Jacques Hochmann, « Edmond Locard (1977-1966) », *in* Dominique Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon (1700-2016)*, Lyon, Académie des sciences de Lyon, 2017, p. 803.
[183] Boris de Rogalski-Landrot, *La fabrique matérielle et symbolique de la ville : le cas de Villeurbanne de 1900 à 1950*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, E.N.S. de Lyon, 2014, 638 p.
[184] Frédéric Dupuch, *Nos experts*, Paris, Michel Lafon, 2010, 247 p.

roman dans lequel Hugo Salacan – chef du laboratoire de police de Lyon – mène l'enquête aux côtés du commissaire Kolvair. Après la Grande Guerre, il aurait été nommé à la tête de cette institution, prenant ainsi la suite de Locard[185]. Ce dernier fait même une brève apparition dans le troisième *opus*, *La nuit, in extremis*, publié en 2013. Afin de restituer au mieux l'atmosphère lyonnaise des années 1920, la « romancière parisienne » s'installe plusieurs mois dans la capitale des Gaules, parvenant ainsi à « fourni[r] une restitution fidèle de l'époque »[186]. Cette trilogie, entièrement tournée vers la police scientifique, témoigne d'un intérêt littéraire alors grandissant. Dans *N'éteins pas la lumière* en 2014, le romancier français Bernard Minier imagine ainsi un criminel injectant du sang dans un cœur pour tromper la vigilance de la police technique[187]. De son côté, l'écrivain suédois Henning Mankell associe son héros, Kurt Wallander, au chef de la police scientifique Sven Nyberg, notamment dans *La cinquième femme*[188].

En 2015, c'est au tour de la romancière viennoise Annie Gomério de placer l'ancien criminaliste lyonnais au cœur de son enquête intitulée *Stymphalides*. Bien que celle-ci soit menée par le détective privé grenoblois Philip Wilhem, le « jeune et beau » Edmond Locard apparaît à divers endroits, trouvant les principaux indices de l'affaire. Il est même présenté comme un père fondateur essentiel : « De quoi M. Locard est-il l'inventeur ? La dactyloscopie, mon cher Wilhem : l'étude des empreintes digitales ! »[189]. Au moment où se déroule l'intrigue, en 1904, le laboratoire de police lyonnais est décrit comme un projet. En juin 2016, l'auteure de polars gastronomiques Michèle Barrière convie ses lecteurs dans le Lyon des années 1930 avec *Meurtres trois étoiles*. Le restaurant de la mère Brazier, théâtre principal de l'intrigue, permet à Locard de démontrer toute la modernité de ses techniques. La même année, Jean-Pierre Crauser s'associe au dessinateur Kieran pour sortir une bande dessinée relatant les débuts du détective lyonnais. Coline Gatel signe en septembre 2018 – pour le format numérique – puis en février 2019 – en version papier – un polar mettant en scène Félicien Perrier, brillant élève du médecin légiste Lacassagne. Héros des *Suppliciés du Rhône*, Perrier était déjà apparu quelques mois plus tôt dans la première œuvre de la romancière stéphanoise, *Les étrangers du temps*. Désireuse d'explorer les territoires de l'anthropologie criminelle et de la police scientifique après ce premier essai, Gatel s'était ensuite documentée sur le sujet. Lorsque le journal *Le Progrès* l'interviewe en mars 2019, à l'orée du festival annuel lyonnais des Quais du polar, elle confie donc avoir « créé le personnage de Félicien Perrier bien avant de connaître le détail de la vie d'Edmond Locard »[190]. Au mois de février de la même année, Eric Larrey étoffe un peu plus la petite équipe des romanciers ayant pris appui sur le personnage de Locard, avec *L'affaire des colonels*. Edmond Luciole, fraîchement installé à Lyon, reçoit en 1870 la visite de son cousin anglais… Sherlock Holmes. Les deux hommes vont devoir résoudre une série de meurtres mystérieux. Quasiment un siècle après la parution de *Policiers de romans et de laboratoires*, son auteur rejoint donc, malgré lui, la fiction.

[185] Odile Bouhier, *Le sang des bistanclaques*, Paris, Presses de la Cité, 2011, p. 15.
[186] « Une romancière inspirée par la police scientifique lyonnaise », *Le Progrès*, 12 avril 2011.
[187] Bernard Minier, *N'éteins pas la lumière*, Paris, XO, 2014, 612 p.
[188] Henning Mankell, *La cinquième femme*, Paris, Seuil, 2000, 489 p.
[189] Annie Gomiéro, *Stymphalides*, Paris, BoD, 2015, p. 58.
[190] « Au XIX[e] siècle, Lyon était une ville bourgeoise et sage », *Le Progrès*, 5 mars 2019.

2. Un contexte favorable

Le paysage lyonnais, tel qu'il se dessine à partir des années 1990, explique le regain d'intérêt que suscite alors son célèbre criminaliste. Des personnes ayant été en contact direct ou indirect avec celui-ci celui-ci éprouvent alors le besoin d'éclairer certains aspects de sa vie. Tel est le cas de Régis Ladous, professeur à l'université Lyon 3, suggérant à son étudiant Laurent Teil de travailler sur Locard en 1996. Alors que son histoire familiale le lie intimement à l'ancien directeur du laboratoire de police *via* Henri Ladous, le cousin germain de son père, il s'étonne de l'absence de publications sur ancienne gloire de la police lyonnaise[191]. Il entrevoit déjà la complexité du personnage, ayant lu certains écrits de Locard à l'occasion de ses recherches sur le spiritisme[192]. La publication du livre biographique *Lyon, mon pays* en 2001 procède d'une démarche similaire, André Mure – ancien compagnon du Merle Blanc – estimant lui aussi le temps du silence désormais révolu. C'est par la même lorgnette de l'intimité sentimentale qu'il dévoile au lecteur la vie et l'œuvre de l'ancien directeur lyonnais : « Pour vraiment connaître et apprécier Edmond Locard, il fallait se rendre chez lui, à son bureau, au 5 de la rue Mercière, cette artère mal famée où régnait alors la prostitution dite d'abattage […]. C'était l'appartement de sa maîtresse, Denise Bichambis, chez qui il vivait »[193]. S'ensuit une description de l'apport du maître, principalement à la culture lyonnaise d'ailleurs. Plus que les détails, truffés d'inévitables erreurs – l'appartement est simplement loué par Bichambis et Marguerite Bender est confondue avec Lucie Locard – il faut relever l'explication suggérée par Mure quant à l'oubli dans lequel serait momentanément tombé son compagnon, à savoir la jalousie « de ses pairs, coincés par leurs préoccupations bourgeoises ». L'idée selon laquelle « le milieu lyonnais, le milieu bourgeois lyonnais lui en voulait confusément », furtivement exprimée une vingtaine d'années plus tôt dans le documentaire *Moi, Edmond Locard, flic de province*[194], est donc rappelée avec beaucoup plus de vigueur. Loïc Chauveau partage d'ailleurs une telle analyse : « Tant de remarquable activité aurait dû valoir à ce savant […] une reconnaissance plus marquée de sa ville. Ce n'est pas le cas et cela s'explique. Pour la très bourgeoise, bien-pensante et catholique ville de Lyon, Edmond Locard a commis vers la fin de sa vie le crime des crimes : il a quitté sa femme pour aller vivre avec sa secrétaire »[195]. Cette dernière assertion doit d'ailleurs être corrigée, le directeur du laboratoire de police s'étant éloigné de son épouse dès le début des années 1920[196].

Les témoignages des anciens compagnons ne se cantonnent pas à la capitale des Gaules. En 2006, Francis Lacassin évoque lui aussi dans ses mémoires le « "sorcier de la chimie", alors en pleine gloire médiatique », objet de fascination pour tous « les étudiants en droit de ma génération »[197]. Réalisatrice du documentaire de 1988, la Lyonnaise Marielle Larriaga publie au même moment un hommage au père de son amie d'enfance[198]. Revenue dans sa région natale après avoir passé vingt ans à

[191] Régis Ladous, entretien oral du 13 mars 2015, Champagne-au-Mont-d'Or
[192] *Id.*, *Le spiritisme*, Paris, Cerf, 1989, 127 p.
[193] André Mure, *Lyon, mon pays. Souvenirs*, Lyon, Editions des traboules, 2001, p. 33.
[194] Archives de l'I.N.A., « Moi, Edmond Locard… », documentaire déjà cité, 15min. 30s.
[195] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, p. 33.
[196] Henri Locard, entretien écrit du 30 décembre 2019.
[197] Francis Lacassin, *Mémoires. Sur les chemins qui marchent*, Monaco, Editions du Rocher, 2006, p. 29.
[198] Marielle Larriaga, *La fabuleuse…*, *op. cit.*, 225 p.

Paris, la jeune retraitée confirme par cet ouvrage la plus grande réceptivité du milieu lyonnais envers Locard, de même que Bruno Benoit aspire depuis les années 2000 à publier une biographie du maître[199]. Suivant les traces de son père, un ancien élève du laboratoire de police, le fondateur du concept de « lyonnitude »[200] prépare avec la famille Locard un ouvrage consacré à l'œuvre culturelle de celui-ci[201]. Depuis quelques années, le fait que la cité rhodanienne retrouve son statut de capitale policière favorise d'autant plus la redécouverte de son célèbre criminaliste. Centre majeur de la fin du XIX^e^ jusqu'à l'entre-deux-guerres, Lyon renoue avec son glorieux passé policier lors du choix du nouveau siège d'Interpol en 1988. En lice avec Saint-Germain-en-Laye, elle l'emporte alors grâce à un repas bien arrosé dans un bouchon de la ville et surtout grâce à la proposition municipale de ne réclamer qu'un loyer symbolique s'élevant à un franc[202]. La création de l'Institut national de la police scientifique en 2001 et son installation à Ecully, dans la banlieue ouest lyonnaise, achève de rendre à la ville son ancien statut. Le laboratoire de police, jusque-là installé rue Berliet, rejoint alors l'I.N.P.S. Si la renommée de Locard explique ce choix, cette nouvelle consécration ouvre également la voie à une plus large reconnaissance.

Au-delà du seul cadre lyonnais, la plus grande visibilité dont bénéficie le pensionnaire de la rue Saint-Jean tient aussi et surtout aux mutations affectant la criminalistique française depuis la fin du XX^e^ siècle. La sortie de crise, amorcée avec la réforme Genthial de 1985, permet une prise de conscience du rôle fondamental qu'il joua en son temps. Selon le journaliste de *Libération* Loïc Chauveau, cette vaste réforme serait partie de la nomination du toxicologue Jean-Marie Haguenauer à la tête du laboratoire lillois en 1981[203]. Surpris par la vétusté des locaux et choqué d'apprendre que la brigade criminelle de Paris faisait appel au B.K.A. – le laboratoire de police allemand de Wiesbaden – pour certaines enquêtes, il se plaint alors au maire de Lille et désormais Premier ministre André Mauroy. Six mois plus tard, les travaux de la commission chargée de réaliser l'audit de la police scientifique française débutent, le directeur central de la P.J. Michel Guyot dirigeant les opérations. En avril 1984, Jacques Genthial – ancien patron de la sixième division centrale de la P.J. – prend le relais. Il rend quelques mois plus tard un rapport accablant, pointant du doigt la loi de 1943 dont « l'ensemble »[204] est à revoir. Absence de structure nationale de coordination, confusion entre domaines d'attribution des L.I.P.S. et des S.R.I.J., indigence du personnel scientifique… tels sont les indices attestant l'échec de la réforme de Vichy. Quelques mois plus tard, un rapport de l'inspecteur-général Mesini adressé à l'I.G.P.N. enfonce le clou, comme il a été rappelé plus haut. Les réguliers cris d'alarme de l'inspection générale depuis les années 1960 démontrent d'ailleurs que la pathologie affectant la P.T.S. est connue depuis longue date. Seule la volonté politique faisait défaut, du moins jusqu'en 1985. Destinataire du rapport, le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe – nommé en juillet 1984 – engage alors une vaste modernisation avec le

[199] Bruno Benoit, entretien oral du vendredi 29 août 2014, Lyon.
[200] *Id.*, *L'identité politique de Lyon. Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 240 p.
[201] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.
[202] Amos Frappa, « Lyon capitale policière », *in* Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac (dir.), *Histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privat, 2019, p. 788.
[203] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, p. 143.
[204] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op. cit.*, p. 42.

déblocage de 121 millions de francs pour équiper les laboratoires, le recrutement d'un plus grand nombre de scientifiques, la création d'une sous-direction nationale de la P.T.S. le 8 mars 1985 et enfin la conception du F.A.E.D. ou fichier automatisé des empreintes digitales[205]. Ce faisant, deux enquêtes ouvertes en 1984 stigmatisent l'urgence des réformes tout juste engagées, soit l'affaire Grégory pour la gendarmerie et la traque du « monstre de Montmartre » Thierry Paulin du côté de la police[206]. Témoin des bienfaits de la réforme, Jean-Jacques David – directeur du laboratoire lyonnais – reviendra avec Laurent Teil sur cette période de décrépitude, expliquant « que dans les congrès internationaux il a plus d'une fois éprouvé le sentiment de faire bien pâle figure eu égard aux moyens techniques dont disposaient ses confrères : allemands, américains, anglais, belges, canadiens, suisses »[207].

À la faveur de ce renouveau, Locard – de même que Bertillon – retrouve grâce aux yeux des analystes. Chauveau corrèle ainsi la mise à la retraite du scientifique lyonnais avec le déclin de la P.T.S. : « Jusqu'à l'orée de la Seconde Guerre mondiale, la médecine légale et la police scientifique françaises constituent un exemple pour toutes les polices du monde. Edmond Locard a entamé son règne dans d'excellentes conditions. Ses livres font autorité et ses méthodes, utilisées par la P.N., sont copiées partout. Mais avec sa retraite, dans les années 1950, commence une lente et profonde décadence. Personne ne sait expliquer pourquoi »[208]. Simple bénéficiaire de cet âge d'or selon Chauveau, Locard est progressivement perçu – avec les autres pères fondateurs tel Bertillon – comme la pierre angulaire de cette prospérité perdue. En 1997, le journaliste indépendant Frédéric Charpier se montre catégorique : « La police scientifique que découvre Genthial en 1984 n'a qu'un rapport lointain avec Locard. Si Ceccaldi, au laboratoire d'Identité judiciaire de Paris, a beaucoup apporté à la criminalistique, aucune personnalité de la trempe de Locard n'a émergé. D'ailleurs, ce genre de figure empanachée n'appartient-il pas au passé ? Ni Charles Sannié, ni David à Lyon, ni Auvergnat n'ont à voir de près ou de loin avec un Locard ou un Bertillon. L'époque des pionniers est révolue. Elle laisse une organisation démodée »[209].

En 2005, Richard Marlet – chef de l'I.J. de la préfecture de police – livre une analyse voisine de la « dégénérescence de la P.T.S. » avérée à partir de Vichy. « Manifestement, il se passe quelque chose durant l'Occupation ou pendant les années 1950. Mais je ne sais pas quoi précisément », confie-t-il, avant de poursuivre : « J'aurais plutôt tendance à croire qu'on a la chance à certaines périodes, d'avoir des hommes dont le rôle est décisif »[210] comme Bertillon et Locard. Richard Marlet, dont le parcours professionnel se veut aussi atypique que celui de son prédécesseur lyonnais, puisqu'il est titulaire d'une maîtrise d'archéologie étrusque, évoque en outre « des effets de mode. Durant les années 1960 et au début des années 1970, c'est le "tout stupéfiant" : le problème policier majeur consiste à démanteler la *French connection*. Ensuite, on s'oriente plutôt vers le grand banditisme, avec des figures

[205] Laurent Teil, *Naissance et développement de la police scientifique à Lyon (1870-1930)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, 2000, p. 20.
[206] Alice Lebourg, Justine Merle, Aude Mirabaud et Céline Pattou, *La police scientifique*, Projet professionnel pour l'Université de Versailles-Saint-Quentin, 2002, p. 3.
[207] Laurent Teil, *Naissance…*, *op. cit.*, p. 20.
[208] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, p. 143.
[209] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op. cit.*, pp. 159-160.
[210] Richard Marlet, « Le second souffle de la police technique et scientifique », entretien avec Richard Marlet réalisé par Pierre Piazza et Anne Wuilleumier, *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°56, 2005, pp. 110-111.

emblématiques comme Mesrine. Pendant ces périodes, la priorité n'est donc aucunement accordée aux services d'identité judiciaire ». Philippe Marion, chef de la section physique-chimie du laboratoire de police lillois et auteur d'un récent essai sur les pères fondateurs que sont Bertillon, Lacassagne et Locard, témoigne lui-aussi de ce retournement. Il estime que l'absence de formation spécifique avant les années 1990 explique la déshérence de la P.T.S. C'est d'ailleurs « un peu par hasard » que ce chimiste travaillant dans un laboratoire décide un beau jour de passer le « concours d'ingénieur des laboratoires de police scientifique »[211]. Jusqu'aux années 1980, les L.I.P.S. n'employaient qu'une poignée de scientifiques contractuels – une demi-douzaine à Lille – mal rétribués. Les fonctionnaires de police qui travaillaient avec eux, se rendant sur le terrain faire les prélèvements, manquaient de formation. Nombre d'entre eux étaient là par défaut car « faire de la police scientifique n'était pas une place enviée »[212].

La reconnaissance dont bénéficie Locard à partir de la fin du XX^{e} siècle découle aussi des mutations internationales affectant la P.T.S. voire la police dans son ensemble. En 1991, Clive Emsley n'estimait-il pas que la « crise de confiance »[213] des justiciables anglais envers leur police, amorcée depuis la fin des années 1960, touchait justement à son terme ? Durant les années 1970 et 1980 s'étaient multipliées les « révélations de corruption, de violence et de racisme », à tel point que la police avait fini par être associée à la politique offensive du gouvernement Thatcher. Un renouveau général affecterait donc les polices occidentales à la fin du siècle. La P.T.S. constitue peut-être le fer de lance de ce renouveau. La révolution génétique, amorcée dans les pays anglo-saxons au milieu des années 1980 et engagée en France quelques années plus tard, redonne ses lettres de noblesse à une science policière quelque peu délaissée depuis l'après-guerre. En 1986, Scotland Yard exploite pour la première fois la découverte du généticien Alec Jeffreys dans l'affaire Colin Pitchfork[214]. La justice française, appuyée par deux laboratoires nantais et strasbourgeois, lui emboîte le pas trois ans plus tard[215]. Moquée quelques années plus tôt dans *La tête et le crime*, la génétique prend toute sa valeur. Dénonçant la théorie lombrosienne du criminel-né, cette émission avait effectivement chariboté l'existence d'un hypothétique « chromosome du crime »[216]. Avec la constitution du fichier national automatisé des empreintes génétiques en 1998, le recours à l'A.D.N. devient systématique. La démocratisation de la téléphonie mobile et de l'internet achève de remettre la police scientifique au cœur des enquêtes judiciaires.

Au succès sur le terrain répond la reconnaissance du grand public avec la vogue des experts. Dans leur récente synthèse, Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard insistent avec raison sur le tournant majeur que constitue la diffusion de la série *CSI* ou *Crime Scene Investigation – Les experts* pour la télévision française – à partir de 2000 : « Devant l'ampleur du phénomène, de nombreuses séries comme *RIS*, *NCIS*, *Esprits criminels*, *Bones*, *Dexter* ou encore *Cold Case affaires classées* apparaissent en France et à l'étranger en utilisant les mêmes codes »[217]. La criminalistique suscite alors l'intérêt

[211] Portrait de Philippe Marion dressé par Philippe Poisson, Blog du site *Criminocorpus*, 6 février 2019.
[212] Philippe Marion, entretien écrit du 1er janvier 2020.
[213] Clive Emsley, *The English Police. A Political and Social History*, Hertfordshire, Harvester Wheatsheaf, 1991, p. 169.
[214] Richard Marlet, *Les experts…*, p. 238.
[215] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, p. 214.
[216] Archives de l'I.N.A., « La tête et le crime », *Emission Contrechamp*, FR3 Rhône-Alpes, 27 mai 1986, 8min. 46s.
[217] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police…*, *op. cit.*, p. 17.

général, *CSI* pouvant être perçu tant comme un démarrage que comme un aboutissement. Dès le mois de novembre 1999, le réalisateur américain Tim Burton proposait ainsi une version de *La légende du cavalier sans tête* tout à fait révélatrice de l'air du temps. Dans ce film, Johnny Depp incarne Ichabold Crane, inspecteur new-yorkais pétri de certitudes : « je crois au sens et à la raison, aux causes et aux conséquences »[218]. Appelé à élucider la triple décapitation découverte au village de Sleepy Hollow en 1799, il emporte avec lui une mallette digne de la Bertillonne, les divers instruments de son invention devant lui permettre de résoudre le mystère par la science policière.

Avec la première diffusion de *CSI* quelques mois plus tard – le 25 novembre 2001, sur TF1, pour la France[219] – l'intérêt du grand public est donc durablement installé. Les experts deviennent de véritables héros, ce que confirme l'inflation de ce substantif dans la littérature tant spécialisée que populaire. Acteurs majeurs de la P.T.S. française, Frédéric Dupuch, Richard Marlet, Sébastien Aguilar ou encore Benoît de Maillard s'intéressent ainsi à *Nos experts*[220], étudiant la façon dont ils « rentrent »[221] sur la « scène de crime »[222] pour en dévoiler les arcanes. Mettant à profit la notoriété de la série éponyme, ces policiers connaissent aussi les limites de la fiction. « Frédéric Dupuch, tout sourire, s'agace un peu des fantasmes générés par la série *Les Experts* qui, finalement, se trouve à l'origine de la popularité de la police scientifique : "Le héros sait tout faire, alors qu'en réalité, il y a une personne pour chaque spécificité" ». Et Valentine Rioult [sa collègue] de préciser connaître "peu de collègues qui se rendent sur une scène de crime en tailleur Versace et talons de dix centimètres" »[223]. Les publications historiques témoignent de cet intérêt. En 2000, Frédéric Chauvaud intitule son dernier essai historique sur l'émergence de la médecine légale au XIX^e^ siècle *Les experts*[224]. De son côté, Nicolas Quinche présente Reiss comme l'un des « experts du crime sur les bords du lac Léman »[225]. Les maisons d'éditions négocient en effet avec leurs auteurs des titres prompts à intéresser un large public, au risque d'être soupçonnées de verser dans l'anachronisme[226]. L'engouement entretenu par la célèbre série américaine explique en outre la forte fréquentation anglo-saxonne du fonds Locard des archives municipales de Lyon. Tristan Vuillet, responsable de la salle de recherches, note que 22 demandes de consultation ont été formulées par des chercheurs étrangers entre 2009 et 2019, contre 28 du côté français, or, la plupart émanent de pays britanniques[227].

Toute ancienne que soit la figure de l'expert[228], les pionniers de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècles comme Locard sont en effet les grands bénéficiaires de la relecture du passé à l'œuvre

[218] *Sleepy Hollow. La légende du cavalier sans tête*, film américain réalisé par Tim Burton, 1999, 6min. 20s.
[219] Sabrina Amoura et Thibault Djouepou, « Lyon dans les coulisses de la police scientifique », *L'Express*, 16 avril 2011, p. 10.
[220] Frédéric Dupuch, *Nos experts*, *op. cit.* ; voir aussi Alain Portner et Nicolas Quinche, « La série *Les Experts* donne une image fausse des sciences forensiques », *Migros Magazine*, 19 juillet 2017, article en ligne.
[221] Richard Marlet, *Les experts entrent en scène. La révolution de la science criminelle*, Paris, First, 2017, 228 p.
[222] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police…*, *op. cit.*
[223] Sabrina Amoura et Thibault Djouepou, « Lyon… », *art. cit.*, p. 12.
[224] Frédéric Chauvaud, *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX^e^ siècle*, 2000, Paris, Aubier, 301 p.
[225] Nicolas Quinche, *Experts du crime sur les bords du lac Léman. Naissance de la police scientifique en Suisse romande et en France*, Neuchâtel, Attinger, 2014, 349 p.
[226] À titre d'exemple, pour un domaine voisin de celui de la police scientifique : Robert Muchembled, *Les ripoux des Lumières. Corruption policière et Révolution*, Paris, Le Seuil, 2011, 592 p.
[227] Tristan Vuillet, entretien écrit du 5 septembre 2019.
[228] Michel Porret, « Magistrats et experts : pour une histoire de la médecine judiciaire à l'époque moderne. Des savoirs diffus au savoir constitué », *Histoire et théorie des sciences sociales*, 2003, pp. 83-99.

depuis 2000[229]. Un paradoxe comme le rappelle Dupuch, étant donné leur éclectisme face à la grande spécialisation des experts actuels. Dès le quatrième épisode de la seconde saison de *CSI*, Locard est ainsi mis à l'honneur[230] :

> « N'importe quel contact laisse des traces » (Horatio Caine)
> « Edmond Locard » (Natalia Boa Vista)
> « Qui c'est ? » (le suspect)
> « Monsieur Locard est l'homme qui vient de vous faire arrêter » (Horatio Caine)

Le principe de Locard, dont il sera plus longuement question ultérieurement, est donc présenté aux téléspectateurs américains comme le fondement même de la police scientifique[231]. Le récent engouement vis-à-vis des pères fondateurs dépasse le seul cadre de la police scientifique. En 2010, Charles Diaz s'intéresse ainsi à la *Fabuleuse histoire des grands flics de légende*. De façon surprenante, ni Bertillon ni Locard ne sont rangés parmi les « fondateurs ». Le premier ou « la police en équation » relève des « purs et durs » tandis que le second, « sorcier de la police », appartient aux « exceptions »[232]. Dans une même perspective anthologique, la feuille professionnelle *Liaisons* propose en octobre de la même année un article sur « Les lumières des pères fondateurs »[233]. Bertillon, Locard et Lacassagne sont accompagnés de deux chimistes, Mathieu Orfila et Louis Truffert du laboratoire central de la préfecture de police. En mai 2017, la revue de vulgarisation *Historia* s'intéresse quant à elle aux « super flics de l'histoire de France », Locard étant présenté – aux côtés de son maître parisien – comme le « Sherlock Holmes de la rue Saint-Jean »[234]. La même année, Richard Marlet confie à Pierre Piazza les raisons l'ayant conduit à écrire *Les experts entrent en scène* : « Il y a évidemment la volonté de transmettre à un large public à la fois les connaissances […] ainsi que mon expérience de chef du S.R.P.J. de Paris de 1995 à 2005 […]. Il y a également la volonté de rendre un hommage. D'une part aux grands précurseurs de la P.T.S. comme Alexandre Lacassagne, Alphonse Bertillon ou bien Edmond Locard […]. D'autre part, aux personnels de police d'aujourd'hui »[235]. En 2018, Philippe Marion choisit à son tour de s'intéresser à ces trois hommes qui, selon lui, sont « aux origines des "experts" »[236] d'aujourd'hui.

À l'étranger, un même désir de renouer avec les pères fondateurs s'exprime, à commencer par l'espace francophone. En 2006, Quinche propose ainsi une « anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne » dans le cadre de sa thèse consacrée à Reiss[237]. Cinq ans plus tard,

---

[229] Ian Burney et Neil Pemberton, « Making space for criminalistics : Hans Gross and fin-de-siècle *CSI* », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, mars 2013, pp. 16-25; Ian Burney, « Our environment in miniature : Dust and the early twentieth-century forensic imagination », *Representations*, n°121, décembre 2013, pp. 31-59.

[230] C'est également le cas dans la série franco-britannique *Meurtres au paradis* (saison 9, épisode 5, diffusé le 13 avril 2020 sur France 2) : « Est-ce que vous connaissez le principe d'écghange de Locard ? Edmond Locard était un criminologiste du XX^e^ siècle, il avait établi le principe selon lequel il était impossible pour un criminel de quitter la scène de crime sans laisser une trace derrière lui, que ce soit un cheveu, du sang, de la boue de ses chaussures ou autre chose. Il a aussi démontré qu'il était impossible qu'il quitte la scène de crime sans emporter quelque chose avec lui, c'est pour ça que ça s'appelle principe d'échange ! » (inspecteur Neville Parker, 45'28)

[231] Maud Desmet, *Confessions du cadavre. Autopsie et figures du mort dans les séries et films policiers*, Aix-en-Provence, Rouge Profond, 2016, p. 53.

[232] Charles Diaz, *La fabuleuse histoire des grands flics de légende*, Paris, Jacob Duvernet, 2010, 508 p.

[233] S. B., « Les lumières des pères fondateurs », *Liaisons*, n°99, octobre-décembre 2010.

[234] Laurent Lemire, « Edmond Locard, le Sherlock Holmes de la rue Saint-Jean », *Historia*, n°35, mai-juin 2017, p. 78.

[235] Entretien de Richard Marlet avec Pierre Piazza, publié sur *zonelibre.fr*, 21 mai 2017.

[236] Philippe Marion, *Petites histoires…*, *op. cit.*

[237] Nicolas Quinche, *Crime, science et identité. Anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne (1860-*

l'Association québécoise de criminalistique – créée en 2010 – institue un panthéon francophone. En 2011, le premier numéro du journal de l'association expose les trois conditions – non-cumulatives – permettant d'intégrer ce panthéon : « avoir influencé la criminalistique pendant une période d'un moins 5 ans », être un praticien ou encore être un « bâtisseur de la communauté criminalistique francophone ».

Photo n°28 : Le panthéon francophone de la criminalistique

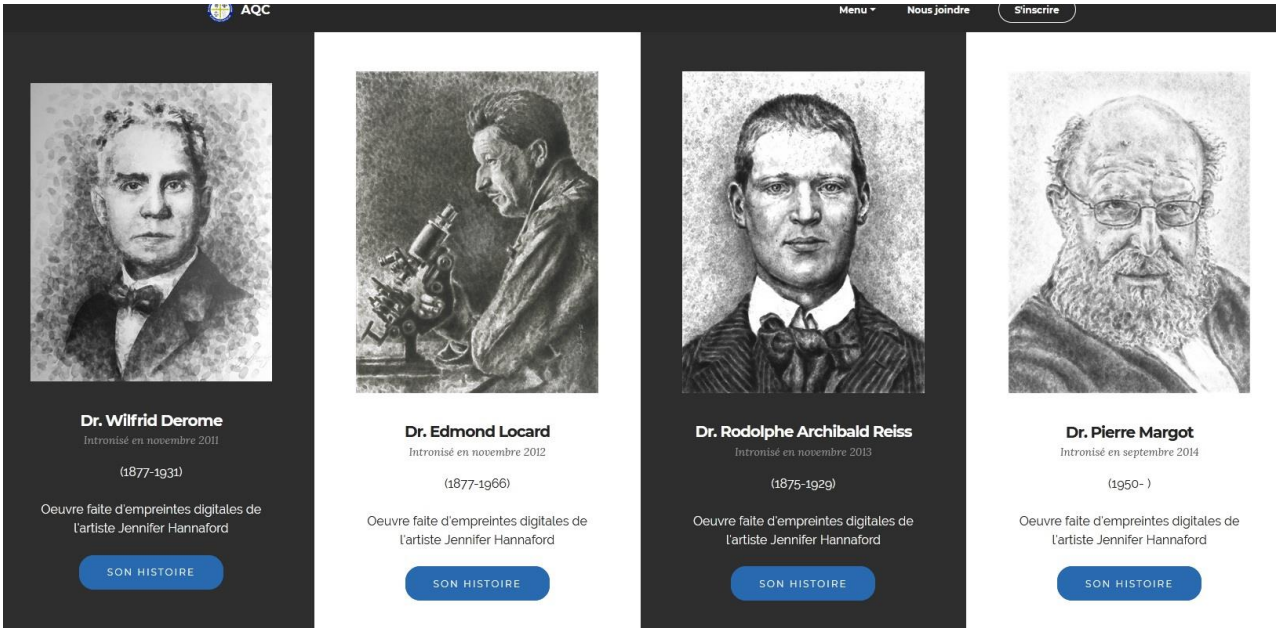

Source : *http://www.criminalistique.org/pantheon.html*

Wilfrid Derome, père fondateur de la police scientifique québécoise[238], est logiquement le premier élu, « Berthilon [*sic*] » bénéficiant néanmoins d'un hommage appuyé. Suivent Locard en 2012, Reiss en 2013, Pierre Margot en 2014, Bertillon en 2015 et enfin le Québécois Léo Lavergne en 2017. L'intégration précoce de Locard au panthéon témoigne de son importance supposée en Amérique du Nord. Derome ayant côtoyé Bertillon et ayant été formé à l'I.M.L. parisien par Balthazard, le créateur de l'anthropométrie aurait logiquement dû être reconnu avant son élève lyonnais. En dehors de l'espace francophone, la fascination à l'égard des « pionniers des sciences forensiques »[239] est également vive, ce dont témoignent la monographie de Mercedes García Ferrari sur Vucetich[240] et la comparaison des deux pères fondateurs argentin et espagnol menée en collaboration avec José Ramón Bertomeu Sánchez[241]. Du côté scandinave, Erik Söderman se décide à écrire la biographie de son père dans les années 2000, les publications étant « inexistantes » jusque là : « Ainsi, lors de la rédaction […], j'ai utilisé diverses sources, principalement ses propres archives, ses journaux et les archives de l'I.M.L. de l'Etat. […] En Suède, on se souvient principalement de l'œuvre qu'il avait accomplie durant la guerre »[242], déplore-t-il encore aujourd'hui.

1930), Genève, Slatkine, 2007, 368 p.
[238] Jacques Côté, *Wilfried Derome. Expert en homicides*, Montréal, Boréal, 2003, 448 p.
[239] Ron Fridell, *Solving…*, *op. cit.* ; Kelly M. Pyrek, *Pioneers…*, *op. cit.*
[240] Mercedes García Ferrari, *Marcas de identidad. Juan Vucetich y el nacimiento transnacional de la dactiloscopia (1888-1913)*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2015, 308 p.
[241] José Ramón Bertomeu Sánchez et Mercedes García Ferrari, « Huellas dactilares a través del mundo transatlántico : las vidas paralelas de Juan Vucetich y Federico Olóriz », *Dynamis*, 2018, vol. 38, pp. 131-162.
[242] Erik Söderman, entretien écrit du 24 novembre 2019.

3. Une reconnaissance incomplète

En dépit du vaste mouvement de réhabilitation dont profite Locard, certains angles morts subsistent, notamment son apport à la graphologie. Les lignes bougent pourtant au début des années 1990 sous l'impulsion d'Alain Buquet, bien placé pour saisir la portée de son œuvre étant lui-même expert près la cour de Cassation. Initialement spécialisé dans l'identification des machines à écrire[243], il découvre probablement les travaux de Locard par le biais de son élève Jean Gayet, incontournable dans le domaine des écritures typographiques. Quand il s'oriente vers l'analyse des textes manuscrits en 1991, il rend donc un hommage appuyé à son « illustr[e] » prédécesseur : « Dans les années 1920, Locard développa une technique graphométrique ayant pour but de déceler dans les faux par déguisement et par imitation, les caractères quantitatifs proportionnels qui définissent une écriture et que le faussaire ne modifie pas, car ils ne sont pas apparents […]. Pour comparer deux histogrammes concernant la même variable mais extraits de deux écritures différentes, Locard utilisait un raisonnement fondé sur les travaux de Quetelet »[244]. Buquet ne se contente pas d'un hommage de circonstance, il relit effectivement l'œuvre de son devancier qu'il replace dans la lignée de Humbert, Langenbruch et Frazer, les trois sources d'inspiration dont se réclamait l'expert lyonnais[245]. Tenant compte de l'orientation de l'ouvrage, Jean-Marie Defossez estime ainsi dans sa préface : « Depuis la parution en 1959 du traité sur "Les faux en écriture et leur expertise" du docteur Edmond Locard, aucun auteur français n'avait osé entreprendre d'analyser, d'actualiser et de compléter le contenu de cette preuve magistrale »[246].

La voie vers une reconnaissance plus large semble dès lors toute tracée. Ce n'est probablement pas un hasard si, un an plus tard, Marie-Thérèse Prénat reconnaît à son tour : « Quelques années [après Humbert, Langenbruch et Frazer], c'est dans le domaine de la criminologie que la graphométrie va acquérir droit de cité sous l'impulsion d'un spécialiste de la médecine légale, le docteur Edmond Locard dont la réputation a, dès cette époque, atteint une dimension européenne, voire mondiale »[247]. En 2000, alors que Buquet continue à promouvoir l'héritage lyonnais[248], l'expert québécois André Münch fait preuve de la même déférence dans son essai sur la graphologie judiciaire. Il fonde son historique sur les récits de Jacques Destable et Maggie Guiral, deux élèves lyonnais, et rappelle la croyance de Locard dans la sincérité de Bertillon lors de son analyse du bordereau[249].

En dépit de ces quelques publications, le criminaliste lyonnais se signale généralement par son absence. Le graphologue espagnol Augusto Vels persiste même à ne pas associer son nom à la graphométrie[250]. Chez les auteurs francophones, la ligne de démarcation entre experts judiciaires et

[243] Alain Buquet, *Identificación de máquinas de escribir*, Dirección General de la Policía Científica, 1987 ; *Id.*, *L'expertise en bureautique*, Paris, E.N.P.P., 1989.
[244] Alain Buquet, *L'expertise des écritures manuscrites*, Paris, Masson, 1991, pp. 11 et 117.
[245] *Ibid.*, p. 15.
[246] Jean-Marie Defossez, « Préface », *in* Alain Buquet, *L'expertise des écritures manuscrites*, Paris, Masson, 1991, p. VII.
[247] Marie-Thérèse Prénat, *Graphométrie : approche de la personnalité profonde*, Paris, Masson, 1992, p. 7.
[248] Alain Buquet, *Graphologie de personnalité et d'identification*, Paris, Expansion Scientifique Publications, 1998, pp. 15-16 et 21.
[249] André Münch, *L'expertise en écritures et en signatures*, Sillery, Septentrion, 2000, p. 25.
[250] Augusto Vels, *Dictionnaire de graphologie. Avec tous les caractères psychologiques affinés*, Paris, Grancher-Masson, 2007, p. 33.

psychologues explique en grande partie ce paradoxe. Claude Santoy[251] et Martine Tardy[252], relevant de la seconde catégorie, taisent sans grande surprise son nom même s'il faut rappeler que Locard s'était bel et bien ouvert à la graphologie psychologique à partir des années 1940. En outre, il semble que les cicatrices ouvertes lors de l'affaire de Tulle ne se soient jamais complètement refermées. Pour preuve, nombre des auteurs passant sous silence le rôle de Locard – telles Martine Tardy et Michelle Sardin[253] – appartiennent à l'école française de graphologie, celle-là même qui s'était érigée contre la graphométrie en 1922. La recension de *L'expertise des écritures manuscrites* de Buquet proposée par la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* se veut encore plus éloquente. « J.-A. Brutails, en 1925, dans son petit livre sur l'expertise judiciaire, puis E. Locard, en 1959, avaient puisé dans leur propre expérience de quoi enrichir l'exposé des principes qui doivent guider l'expert en écriture »[254] débute Emmanuel Poulle, signalant deux des principaux graphologues judiciaires du premier XX^{e} siècle. Toutefois, Buquet se voit rapidement taxer de s'être contenté « [d']un sec recensement des moyens techniques d'investigation et de leur définition ». « Décidément, le livre de J.-A. Brutails n'est pas encore remplacé » conclut Poulle, passant étonnamment sous silence le livre de Locard pourtant rappelé au début de la recension. S'il n'existe pas de *damnatio memoriae* en tant que telle, il est donc clair que les graphologues parisiens et chartistes conservent – peut-être malgré eux – les stigmates du conflit de 1922.

Il en résulte une logique méconnaissance de l'œuvre du criminaliste lyonnais en matière d'expertise en écriture, alors même qu'il s'agissait de son domaine de prédilection. En 1992, Prénat affirme encore que ce « spécialiste de médecine légale » avait agrégé la graphométrie à la « criminologie »[255]. En dehors du cas particulier des ouvrages de graphologie, la plupart des publications consacrent une part tout à fait mineure à cet aspect pourtant essentiel du travail de Locard. Dans sa biographie, Michel Mazévet consacre dix pages à la dactyloscopie contre quatre pour les expertises en écriture[256]. Dans la brochure spéciale publiée à l'occasion du centenaire du laboratoire lyonnais, « l'étude des documents écrits » n'est citée qu'au terme d'une liste de neuf apports formant « L'héritage laissé à la criminalistique »[257]. Dans ses *Petites histoires de la police technique et scientifique*, Philippe Marion ne cite qu'une seule affaire d'écriture sur les six causes célèbres évoquées, à savoir Tulle. Le virage expertal des années 1920 est d'ailleurs occulté : « Au début de son activité, Edmond Locard et son équipe travaillent principalement sur l'identification des récidivistes grâce à l'anthropométrie judiciaire, la photographie et les empreintes digitales. Puis, avec l'augmentation du personnel et des techniques analytiques, le laboratoire développe l'analyse des traces de sang, de poussières et des traces diverses (traces de pas, de pneumatiques…) »[258]. Interrogé récemment au sujet de ce choix, Philippe Marion a fourni une réponse éclairante : « Concernant la graphologie ou

[251] Claude Santoy, *Initiation à la graphologie*, Paris, Aubier, 1993, 299 p.
[252] Martine Tardy, *Pratique de graphologie*, Escalquens, Dangles, 2007, 214 p.
[253] Michelle Sardin, *La graphologie tout simplement*, Paris, Eyrolles, 2010, 276 p.
[254] Emmanuel Poulle, « Note de lecture de *L'expertise des écritures manuscrites* », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1990, 148-2, pp. 494-495.
[255] Marie-Thérèse Prénat, *Graphométrie…*, *op. cit.*, p. 7.
[256] Michel Mazévet, *Edmond…*, *op. cit.*, p. 111.
[257] Archives personnelles de Jean-Pierre Crauser, *Institut national de police scientifique. 100 ans de savoir-faire*, brochure distribuée le 8 avril 2010, p. 7.
[258] Philippe Marion, *Petites histoires…*, *op. cit.*, p. 115.

graphométrie, je pense que si cette activité n'est mentionnée que par des spécialistes c'est qu'elle est un peu en marge des activités de la police scientifique actuelle et qu'elle souffre encore d'un manque de bases scientifiques reconnues (pour les personnes extérieures au domaine). J'avoue que pour ma part, c'est pour cela que j'ai fait l'impasse »[259]. Depuis quelques dizaines d'années, l'expertise des écritures serait donc sortie du champ de la police scientifique pour être récupérée par les psychologues.

À l'étranger, le silence s'avère même total. La méconnaissance générale s'accompagne d'inévitables confusions, notamment du côté de la graphométrie qui aurait été inventée lors de l'affaire de Tulle[260], Locard ayant d'ailleurs confondu Angèle Laval grâce à une « dictée graphométrique »[261]. Cette nouvelle technique permettrait même « un profil fiable d'un individu : capacités intellectuelles, comportement dans les domaines affectif, social, professionnel », s'apparentant donc à la graphologie psychologique. La réhabilitation engagée à partir des années 1990 délaisse donc la majeure partie de l'œuvre de Locard, ce qui était déjà le cas durant le quart de siècle ayant suivi sa mort. Seuls quelques travaux plus poussés mettent la focale sur cet aspect, tel le rapport de recherche présenté en 2010 par l'équipe de Philippe Artières et dont l'ouvrage *La police de l'écriture* forme l'aboutissement. Egalement lucide, André Münch signale avec justesse ce qui reste l'un des plus grands paradoxes de la graphométrie : « Durant de nombreuses années, Locard a prodigué cette technique ou "analyse distributionnelle" ; toutefois, celui-ci la désavouait par la suite »[262].

Outre la prise de distance volontaire de la P.T.S. avec la graphologie, le manque d'intérêt global à l'égard de ses expertises en écriture s'explique probablement par le décalage avec un certain idéal-type. Dans l'imaginaire collectif, l'expert se destine en effet à la scène de crime. Il n'est pas censé s'enfermer des heures durant dans un laboratoire dans le seul but d'analyser un texte. Le film *Identité judiciaire* promouvait encore l'expert en écriture de la police scientifique en 1951, ce n'est plus le cas dans le cinéma d'aujourd'hui. Pour le cas plus spécifique de Locard, la faute commise lors de l'affaire Laffitte – fatale pour sa crédibilité en matière de graphologie – joue également à plein. Pour preuve, les erreurs judiciaires dont il s'est avéré coupable sont rarement évoquées. Les errements de la police scientifique ne sont pourtant pas un sujet-tabou. Dans son numéro spécial de juillet 2016, la revue *National Geographic* consacre bien quelques pages à la question, insistant sur l'idéalisation des séries télévisées et dévoilant même certaines confessions troublantes. « Le FBI reconnaît que ses analystes ont fait des déclarations erronées dans plus de 90% des cas de comparaison de cheveux au microscope »[263], écrit la journaliste Veronique Greenwood. Malgré tout, les erreurs occupent une place mineure dans la littérature touchant à la criminalistique. Dans le cas de l'affaire Laffitte, les quelques références tendent à minimiser le rôle joué par l'expert lyonnais. « C'est fort logiquement dans le secteur où il a le plus travaillé que Locard a commis la grosse erreur qui entache sa carrière »[264] rappelle avec justesse et bienveillance Chauveau. « Cette bavure a marqué Locard jusqu'à sa mort : Tout le temps, il nous

[259] *Id.*, entretien écrit du 1er janvier 2020.
[260] Jean-Pierre Crauser et Kerian, *L'empreinte d'Edmond Locard. Le véritable Sherlock Holmes*, Lyon, Les rues de Lyon, mars 2016, p. 10.
[261] Gérard Chauvy, *Les archives de la police scientifique française*, Paris, Éditions France loisirs, 2013, pp. 77-78.
[262] André Münch, *L'expertise…*, *op. cit.*, p. 25.
[263] Veronique Greenwood, « Le matin du 23 novembre 2009 », *National Geographic*, juillet 2016, p. 40.
[264] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, pp. 32-33.

demandait "êtes-vous sûrs de ce que vous avancez", raconte Jean-Louis [*sic*] David, médecin légiste lyonnais et actuel directeur du laboratoire de police de Lyon, qui l'a côtoyé en fin de carrière » poursuit-il. Au terme de sa carrière, David reconnaît donc à demi-mot avoir protégé la mémoire de son prédécesseur, n'évoquant pas dans les différentes interviews cet aspect sombre de son parcours. Chauveau achève ensuite de racheter la faute de Locard : « "Il nous narrait cette histoire où il reconnaissait avec beaucoup d'humilité s'être trompé". Humilité qui le rend différent d'Alphonse Bertillon. L'inventeur de l'identité judiciaire n'a en effet jamais admis s'être trompé dans l'expertise d'écriture qui a expédié tout droit au bagne de Cayenne le capitaine Dreyfus ».

Une même bienveillance se dégage des écrits postérieurs. Artières indique : « Si l'expertise de Locard est perçue comme une erreur, elle révèle en réalité une certaine posture. Le médecin, à plusieurs reprises, indique combien son regard est fragile et hésitant. Il ne disait pas autre chose que ces hésitations et le désir de ne pas imposer une expertise lorsqu'il écrivait au député du Doubs Bietrix le 29 avril 1937 »[265]. Dans *Les archives de la police scientifique*, le journaliste lyonnais Gérard Chauvy insiste sur le fait que l'expert avait « indiqué lui-même le graphologue Michaud pour procéder à cette contre-expertise et, à sa décharge, il faut souligner qu'à plusieurs reprises dans ce genre d'examen graphologique, il avait, loin d'imposer son avis et conscient de sa fragilité, recommandé celui d'autres experts »[266]. L'encart, intitulé « Le droit à l'erreur », affiche clairement la volonté de Chauvy d'effacer l'opprobre judiciaire. Du côté du Gers, le son de cloche est identique. Journaliste retraité de la *Dépêche du Midi*, Jean Olmini décide en 2015 de se rendre au village de Couloumé pour interroger les témoins de l'affaire encore vivants, « mais ça ne s'est pas bien passé avec certains personnages du cru »[267] comme le maire, précise-t-il, la blessure restant manifestement vive. Il décide malgré tout, dans l'une de ses nouvelles, de raconter comment « un expert graphologue de réputation mondiale, le Docteur Locard, désigna Laffitte comme la coupable »[268], sans toutefois charger l'expert de la rue Saint-Jean. Plus récemment encore, le *Dictionnaire historique des académiciens lyonnais* avance même l'idée que la faute ne serait pas humaine mais technique : « En 1922, son expertise judiciaire dans l'affaire d'Angèle Laval […] le pousse à développer la graphométrie et à concevoir le graphoscope, fabriqué chez l'opticien Gambs à Lyon dès 1925, qui sera à la source de quelques erreurs (affaire Renée Laffitte) »[269].

Une seule voix discordante se fait entendre, celle de Jean-Yves Le Naour. Auteur d'une thèse sur la vie sexuelle durant la Grande Guerre[270], il croise la route de l'expert lyonnais alors qu'il travaille sur l'affaire Anthelme Mangin. Soldat français rapatrié d'Allemagne, ce dernier est retrouvé amnésique dans la gare lyonnaise des Brotteaux en février 1918. À partir de 1920, des démarches sont entreprises pour retrouver sa vraie identité. « Le docteur Edmond Locard, qui peut être considéré comme le

[265] Philippe Artières, « "Les jeux d'écritures sont des jeux dangereux…" L'expertise des lettres anonymes », *in* Philippe Artières (dir.), *"Percevoir l'invisible". Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)*, 2010, p. 41.
[266] Gérard Chauvy, *Les archives…*, *op. cit.*, p. 158.
[267] Jean Olmini, entretien écrit du 19 août 2017.
[268] Jean Olmini, *L'affaire Madame Renée Laffitte de Couloumé-Mondebat*, tapuscrit non publié, 2015, p. 1.
[269] Dominique Saint-Pierre et Jacques Hochmann, « Edmond Locard (177-1966) », *in* Dominique Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire…*, *op. cit.*, p. 804.
[270] Jean-Yves Le Naour, *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des français (1914-1918)*, Paris, Aubier, 2002, 416 p.

véritable inventeur de la graphologie dite scientifique »[271] avec son ouvrage *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, intervient aux côtés d'autres experts en 1925. « Malheureusement, malgré tout son attirail scientifique, la méthode Locard échoue lamentablement dans le cas de l'amnésique de Rodez ». Enfonçant le clou, Le Naour conclut : « Le grand spécialiste qui aime à relater ses exploits dans ses nombreux livres ne se vantera jamais de cette expertise complètement erronée ». Quatre ans plus tard, le spécialiste de la Première Guerre mondiale étrille de nouveau Locard au sujet du corbeau de Tulle. Tout d'abord, il met au jour le revers de l'affaire Bernardès, grande absente de l'histoire judiciaire du XX^{e} siècle, rappelant que la défense de Laval avait fait intervenir un homme innocenté quelques mois plus tôt malgré un rapport à charge de Locard : « "Messieurs, je suis dans le même cas que le président du Brésil", s'écrie d'emblée ce fonctionnaire de la préfecture de la Haute-Loire qui provoque l'hilarité en faisant allusion aux accusations portées contre ce chef d'État, suspecté en son pays d'avoir écrit des lettres anonymes. En mettant les rieurs de son côté, l'honnête fonctionnaire démontre que la graphométrie n'est pas la science exacte que le D^{r} Locard prétend »[272]. Manifestement marqué par l'histoire de Mangin, Le Naour rappelle dans la foulée l'échec de l'expert lyonnais à débusquer l'identité du soldat inconnu, estimant *in fine* que « L'éminent directeur de la police technique de Lyon a en effet commis nombre d'erreurs dans sa carrière, mais il n'en souffle mot dans ses *Mémoires* pour ne se rappeler que de ses bonnes fortunes ». Enfin, l'historien pointe du doigt la virulence des débats judiciaires de 1922, envisageant de fait l'hypothèse d'une erreur judiciaire à l'égard d'Angèle Laval.

La vision de Le Naour pourrait légitimement être qualifiée de partisane. Certains passages s'avèrent tout à fait éloquents à cet égard : « Le directeur du laboratoire de police technique de Lyon parade devant les médias, il a démasqué l'œil de tigre et se pose comme l'incarnation d'un nouveau type d'enquêteur censé envoyer Sherlock Holmes à la retraite. Ivre de vanité il éprouve le besoin de se féliciter lui-même de son génie »[273]. Le procès d'Angèle Laval devient finalement celui de Locard et de son « acharnement ». De même, Le Naour avance « [qu']En 1954, dans son roman *La Vipère*, il se donnera encore le rôle du héros, celui par qui la vérité se fait jour »[274]. Publication phare de la collection de la Flamme d'Or, cet ouvrage se veut en réalité une version romanesque. Locard n'apparaît donc pas directement. Par ailleurs, voici comment il décrit son personnage : « M. le juge d'instruction Leclerc avait choisi un provincial, ce qui était bien imprudent, et, à cette époque, très inusuel. Alain Arvillard ne lui était connu que par un livre, celui-là même dont il avait tenté de tirer parti lorsqu'il cherchait à faire lui-même des comparaisons d'écriture »[275]. Il ne s'agit pas vraiment de la plus spectaculaire entrée en scène qui soit et, par la suite, Arvillard ne manifeste guère de vantardise. Seul « Crépieux-Jamin, l'un des fondateurs de la graphologie, technicien justement réputé »[276] reçoit quelques lauriers.

Toute orientée qu'elle soit, l'analyse de l'historien de la Grande Guerre reste légitime, Locard ayant bel et bien fanfaronné qu'il trouverait le coupable à l'aide de la graphométrie lors de son arrivée à

[271] *Id., Le soldat inconnu vivant (1918-1942)*, Paris, Hachette, 2008 [1ère éd. en 2002], pp. 113-114.
[272] *Id., Le corbeau. Histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette, 2006, p. 179.
[273] *Ibid.*, p. 132.
[274] *Ibid.*, p. 131.
[275] Edmond Locard, *La vipère*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, pp. 97-98.
[276] *Ibid.*, p. 124.

Tulle. Se drapant habituellement de modestie, il avait fait preuve de forfanterie. Point essentiel, Le Naour privilégie une source particulière à savoir la presse, or celle-ci se veut parfois caustique à l'égard d'un expert encore inconnu du grand public. La lecture du dossier judiciaire conservé aux archives départementales de la Haute-Vienne conduit à corriger quelque peu cette vision. Deux ans plus tôt, la journaliste Francette Vigneron avait par exemple proposé une lecture radicalement différente de l'affaire. Rassemblant l'ensemble des pièces judiciaires agrémentées de quelques commentaires épars, elle louait le tact avec lequel Locard avait résolu l'affaire. Ce « génie facétieux » aurait prouvé qu'il était bien « [l']un des pères fondateurs de la criminalistique »[277]. Alors que l'ouvrage de Vigneron est adapté en bande dessinée[278], Jacques Pradel décide en 2018 de la convier avec Le Naour dans son émission *L'heure du crime*. La confrontation des points de vue, à laquelle les auditeurs avisés auraient pu s'attendre, n'a étonnement pas lieu. Pradel choisit d'interroger la première sur Locard et la seconde sur le juge, prorogeant de fait l'idée selon laquelle l'expert lyonnais aurait brillamment résolu l'affaire[279]. L'historien de la Grande Guerre, par tact, choisit alors de ne pas contredire Francette Vigneron.

Finalement, l'apport de Jean-Yves Le Naour, bien qu'essentiel à la compréhension de l'œuvre de Locard, ne suscite guère d'écho. Dans le concert de louanges qui se fait entendre depuis les années 1990, ce contre-discours semble inaudible. Un autre épisode démontre combien la statue de Locard semble indéboulonnable. Fin 2014, Fabienne Casta-Rosaz et Renaud Dalmar se rendent dans la capitale des Gaules pour réaliser un documentaire destiné à l'émission *La Fabrique de l'histoire* sur France Culture. Dans le cadre d'une série consacrée à l'histoire du crime et des criminels, il s'agit de mettre la focale sur le « Sherlock Holmes français ». Philippe Artières et Frédéric Dupuch venant d'être interviewés à Paris, il restait à obtenir les témoignages de Denise Stagnara, Jean-Olivier Viout – ancien procureur général de Lyon, acteur majeur du procès Klaus Barbie –, Michel Loude successeur de Mure à la tête du Merle Blanc et enfin Jean-Pierre Crauser. Quand ce dernier rencontra l'équipe de tournage, aux archives municipales de Lyon, nous nous trouvions justement sur place. Il suggéra alors à Casta-Rosaz et à Dalmar de nous interroger. Au terme de l'entretien, finalement écarté du montage aucun élément nouveau étant apporté, nous leur avons suggéré de contacter Jean-Yves Le Naour du fait de sa vision iconoclaste. L'idée ne fut pas retenue pour des raisons matérielles, le nombre d'intervenants étant déjà élevé, mais probablement aussi parce que cette voix discordante aurait réduit la cohérence du documentaire. La question de l'erreur est bel et bien posée à la fin de l'émission mais Denise Stagnara disculpe logiquement son père tandis que Jean-Olivier Viout, en bon magistrat, rappelle la supériorité de la vérité sur l'*ego*. « Des gens ont dit qu'il avait fait une erreur. Mais ça ne me semblait pas évident. Lui, il pensait qu'il ne s'était pas trompé, mais c'est possible – dans les milliers d'expertises qu'il a faites – qu'il se soit trompé. *Errare humanum est* »[280], conclut Denise Stagnara.

[277] Francette Vigneron, *L'œil de tigre. La vérité sur l'affaire du corbeau de Tulle*, Albussac, Copier-Coller, 2004, pp. 217-218.
[278] *Id.* et Antoine Quaresma, *L'œil de tigre*, Lamazière-Basse, Maïade, 2017, 52 p.
[279] « Le corbeau de Tulle », *L'heure du crime*, RTL, 14 mai 2018, 20min. 30s.
[280] « Histoire du crime » épisode n°2, Emission radio *La Fabrique de l'histoire*, France Culture, 20 octobre 2015, 42min 20s.

III. Une histoire mythifiée

1. Locard fantasmé

Si la méconnaissance persistante de l'œuvre graphologique de Locard s'explique en partie par la force du mythe, elle participe également à la construction de ce dernier. Le terme de mythe ne semble guère exagéré puisque différents avatars, parfois très éloignés de la réalité, sont aujourd'hui prêtés à l'expert lyonnais. Généralement confectionnés dans les œuvres de fiction, ces masques de scène complètent le costume historique que lui taillent les productions scientifiques. La description en négatif de Locard à laquelle se prêtent parfois la littérature, la bande dessinée ou la télévision permet de comprendre tout autant qui était le fondateur du laboratoire de police. Au point de vue moral, le Locard imaginaire est ainsi présenté comme excessivement sage. Dans *Les suppliciées du Rhône*, Félicien Perrier refuse ainsi le verre de vin que lui tend Lacassagne :

> - De l'eau seulement, je ne bois pas.
> - Vraiment ? Et vous avez encore d'autres qualités cachées ?
> - Je ne fume pas de tabac… ni de chique, bien entendu ! Je n'aime pas les jeux de hasard et je suis peu porté sur la bagatelle. J'apprécie l'ordre, la propreté et les lieux épurés. Je me lève et me couche tôt. Je fais du sport afin de m'entretenir. Notamment cette nouvelle distraction qui nous vient de Londres, le *lawn-tennis*, et la natation aussi… surtout en eau froide dans les bateaux-piscine sur le Rhône en hiver. Cela tonifie le sang et développe l'endurance au mal. Je lis beaucoup et aime apprendre. Quoi d'autre ?[281]

Locard incarne donc parfaitement Lyon, « ville proprette, sage et policée »[282] selon Coline Gatel. Cette ascèse ne correspond guère à la réalité, d'ailleurs la romancière stéphanoise créa son personnage avant de connaître Locard comme il a été rappelé. Dans *Meurtres trois étoiles*, l'auteure de polars culinaires Michèle Barrière fait ainsi jouer à l'expert lyonnais son propre rôle, dressant le portrait d'un véritable boustifailleur : « Sa consommation de quenelles au gratin et de volailles à la crème grimpa en flèche à tel point que la Mère [Brazier], craignant pour sa santé, lui rationna ses desserts préférés : les œufs à la neige et le baba au rhum. Elle commençait aussi à trouver que parler de cadavres et de mort violente dans un restaurant n'était pas du meilleur goût »[283]. Le péché de gourmandise, relevé ici, s'avère néanmoins extrêmement rare, le directeur du laboratoire de police étant encore décrit comme un homme des plus lisses dans la trilogie d'Odile Bouhier. Le professeur Hugo Salacan, bon père de famille, éperdument épris de sa femme, ne dévoile aucune aspérité au lecteur contrairement à son compagnon le commissaire Kolvair. Son cartésianisme lui interdit en outre de s'intéresser – même de loin – à l'occulte. Comme le véritable Locard, dont il est censé être l'élève, il prend les rênes du laboratoire à 38 ans. Certains historiens se rapprochent de cet aspect fictionnel du criminaliste lyonnais, tel Philippe Artières traçant une ligne de partage entre ce dernier et Lacassagne. Le second serait « l'expert des hauts faits et des grands criminels » et le premier celui « du minuscule, des invisibles événements du quotidien », « au médecin légiste savant et artiste à la fois, Locard oppose le policier besogneux et travailleur »[284].

[281] Coline Gatel, *Les suppliciées du Rhône*, Paris, Librairie Générale Française, 2019, pp. 46-47.
[282] « Au XIX^e^ siècle… », *art. cit.*
[283] Michèle Barrière, *Meurtres trois étoiles*, Paris, Librairie Générale Française, 2016, p. 106
[284] Philippe Artières, *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte,

Paré ici de toutes les vertus du monde, l'expert lyonnais arbore parfois le masque de la suffisance. Dans la bande dessinée *Le soldat inconnu vivant*, tirée de la synthèse historique éponyme, Jean-Yves Le Naour prête à Locard un discours des plus bêcheurs[285]. Même les traits allongés de l'expert en écriture transpirent cet excès d'arrogance, donnant finalement raison aux anciennes théories de la physiognomonie.

Photo n°29 : Locard dans *Le soldat inconnu vivant*

Source : Jean-Yves Le Naour et Mauro Lirussi, Le soldat inconnu vivant, Faverges-Seythenex, Roymodus, 2012.

La fatuité habite également le personnage de Valour dans *Empreintes criminelles*. Au début de « L'Enquête Lefranc », pilote de la série, le futur directeur du laboratoire de police parisien – Lyon ayant franchi le cap quelques années plus tôt comme il est rappelé à la fin de l'épisode – Valour se montre tout à fait pédant :

> - « Mon équipe travaille jour et nuit. Nous faisons tout notre possible Monsieur » (Gilardi, *alias* Sören Prévost)
> - « Eh bien permettez-moi d'en douter » (Valour, *alias* Pierre Cassignard)
> - « Qu'est-ce que vous foutez-là vous ? » (Gilardi)
> - « Sauf erreur de ma part, l'assassin court toujours, non ? Non, non, non, non, non ! Sortez-les de là tout de suite ! (Valour)
> - « Hep hep hep ! C'est moi qui donne les ordres ici ! » (Gilardi)
> - « Que personne ne s'approche du cadavre. […] Moi, je vais travailler différemment. Les meurtriers laissent toujours des traces, des indices sur les lieux du crime, vous le saviez ça ? Alors laissez-moi appliquer mes méthodes et je trouverai l'assassin » (Valour)[286].

L'insolence de Valour, alors affecté aux archives comme un certain Bertillon, confine par

2013, p. 104.

[285] Jean-Yves Le Naour et Mauro Lirussi, *Le soldat inconnu vivant*, Faverges-Seythenex, Roymodus, 2012, 92 p.

[286] « L'affaire Lefranc », épisode 1 d'*Empreintes criminelles*, série de Stéphane Drouet, Olivier Marvaud et Lionel Olenga, France 2, 25 mars 2011, 1min. 30s.

moments à la misogynie. Lorsque Léa Perlova, chimiste de l'Institut Pasteur, lui propose son aide, il s'exclame : « Et toi, tu vas devenir la première femme flic ? Et pourquoi pas le droit de vote ? »[287]. Les autres personnages masculins, généralement balourds, se permettent tout autant de libertés à l'égard de l'héroïne de la série. Dans *Les suppliciées du Rhône*, Coline Gatel imagine un Félicien Perrier jouant aussi avec les nerfs de la jeune polonaise Irina Beregovski, à ses côtés pour résoudre l'enquête : « Vous êtes venue en France pour fréquenter les bancs de la Sorbonne qui est ouverte aux femmes. Mais en fait, cela n'était qu'un leurre pour amadouer votre famille. Votre but inavoué est de devenir une des premières journalistes femelles capables de tenir le crachoir aux hommes. *Me trompé-je ?* »[288]. Locard ayant ouvert les portes de son laboratoire aux femmes aspirant intégrer la police ne se retrouverait certainement pas dans de tels propos. En revanche, il ne serait guère surpris du discours que lui prête Annie Gomiéro sur les criminelles : « neuf fois sur dix, les épistoliers anonymes et les empoisonneurs sont des femmes ! "Le poison est l'arme ordinaire des femmes qui ont à venger une injure assez souvent imaginaire…" *dixit* le D[r] Locard ! M. Wilhem, derrière tout cela, il y a une femme ! Une femme, vous dis-je ! Une femme froide et calculatrice »[289].

Le dénuement de Félicien Perrier, contraint d'installer un succédané de laboratoire sur le bateau-morgue lyonnais, ne s'écarte en revanche que très modérément de l'histoire. Valour se voit attribuer les mêmes conditions déplorables. « Parce que vous croyez vraiment que je vous ai laissée faire des études de médecine pour ça ? Bon sang, mais ouvrez les yeux. Quand vous parliez d'un laboratoire, je… m'imaginais un vrai laboratoire, pas cette espèce de taudis ! »[290], se désole le mari de Pauline Kernel – la médecin légiste de l'équipe – quand il constate ses conditions de travail. Cette caricature du 35 de la rue Saint-Jean, avérée pour la plupart des premiers laboratoires de police installés généralement sous les combles, trouve un certain écho dans les productions scientifiques. Ne prenant pas en compte l'indemnité de fonction ainsi que le recours régulier à la Chambre de commerce de Lyon, nombre d'auteurs dépeignent l'image d'un homme dévoué corps et âme à son travail, détaché de toute contingence matérielle, alors même que Locard négociait fermement ses expertises et prestations diverses. « En raison de l'absence initiale de crédit, Locard dut lui-même financer ce service, pourtant rattaché au commissariat central de Lyon ! Ayant hérité suffisamment d'argent et de biens de ses parents pour vivre de ses rentes, il travailla bénévolement au laboratoire »[291] souligne en 2011 Daniel Malicier, successeur de Roche à la tête de l'I.M.L. lyonnais. « Heureusement, il semble qu'[il] ait eu horreur de l'argent, ce dont il pouvait se vanter compte tenu de sa fortune personnelle » renchérit-il plus loin. Tout en évoquant très justement « la manne accordée par la chambre de commerce », Philippe Marion confirme que « Durant toute sa carrière, Edmond Locard ne toucha aucun salaire »[292]. Pour sa part, Charpier rappelle bien que « le docteur Locard et le docteur Béroud perçoivent simplement une indemnité de fonctions imputée sur les fonds du budget de la police régionale » mais, ne tenant pas

[287] *Ibid.*, 16min. 4s.
[288] Coline Gatel, *Les suppliciées…*, *op. cit.*, p. 63.
[289] Annie Gomiéro, *Stymphalides*, *op. cit.*, p. 432.
[290] « L'affaire de l'Orient Express », épisode 2 d'*Empreintes criminelles* déjà cité, 7min. 11s.
[291] Daniel Malicier (dir.), *Les grands médecins légistes. Une approche historique. Le portrait des précurseurs français*, Lyon, Éditions Alexandre Lacassagne, 2011, p. 169.
[292] Philippe Marion, *Petites histoires…*, *op. cit.*, p. 114.

compte des lucratives expertises, il oppose ces deux hommes au supposé vénal Charles Sannié, fonctionnaire à la préfecture de police : « c'était bien cet homme, roi de l'évitement, qui coiffait l'activité du laboratoire, même s'il n'y venait qu'avant le couvre-feu avec un *Ausweis* dûment en règle »[293]. Son successeur, Ceccaldi, ne trouve pas plus grâce à ses yeux :

> « Les hommes qui dirigent les laboratoires, comme l'a voulu la loi de 1943, viennent du sérail universitaire, non celui de la police. Ils ne retirent du poste que l'intérêt matériel lié à son activité expertale : les directeurs de laboratoire sont en effet des experts rémunérés par les frais de justice. Et plutôt coquettement. En 1987, quand le professeur Étienne Ceccaldi quitte la direction du laboratoire de police scientifique de paris, il vient d'engranger près d'un million de francs d'expertises pour l'exercice de l'année précédente. "Ceccaldi, c'était un nom, mais il ne motivait plus les gens du laboratoire", dit Anna Dziki, secrétaire général du syndicat national des personnels de police scientifique »[294].

Il faut rappeler ici, avec Michel Durigon, que ce système perdura longtemps, ainsi durant sa période d'activité celui-ci constatait que « La plupart [des directeurs de laboratoires de P.T.S.] reversaient à leur personnel une partie des frais de justice perçus sans déclarations d'où les problèmes survenus »[295]. En 1993, la mise en cause de Michèle Rudler, la directrice du L.I.P.S. de Paris, constitua le point d'orgue de ce problème des frais de justice[296]. Locard, qui profitait du même système de rétribution et l'avait fait adopter à Marseille, échappe étonnement à la critique. Charpier avance en effet qu'il « travaille d'arrache-pied [et] paie de sa poche le matériel de son laboratoire, si bien que l'État ne peut prétendre posséder dans son labo qu'un vieux bec de Bunsen et deux chaises de paille »[297]. De son côté, Charles Diaz affirme bien que « Locard tire l'essentiel de ses revenus des expertises que lui commandent les autorités judiciaires », sans toutefois évoquer la chambre de commerce : « pour le reste, à [lui] de se débrouiller, d'investir, d'acheter "avec ses moyens personnels" le matériel scientifique nécessaire »[298]. « Il restera toujours, du moins pour les contrôleurs français successifs, un "agent spécial" de la police (au 6e échelon, indice 205 quand même, fin 1950…) sans droit à pension », précise-t-il alors qu'une gratification fut bel et bien versée à Locard. Diaz relève néanmoins la contradiction quant à l'indice salarial qui lui est attribué.

De façon beaucoup plus surprenante, Locard, qui « a un petit côté médecin malgré lui »[299], se saisit parfois du scalpel, par exemple sous les traits de Félicien Perrier. Au début du roman, c'est à ce dernier que revient l'insigne honneur d'ouvrir le corps, Lacassagne récompensant ainsi son meilleur élève : « La joie de l'adepte envahit Perrier au point que ce fut le sourire aux lèvres qu'il approcha du cadavre. Sa vue ne lui faisait aucun effet – un mort de plus au cœur de cette déchéance humaine –, aussi, l'esprit serein, s'empara-t-il d'un bistouri afin de procéder à l'autopsie »[300]. Un comble pour le véritable Locard qui abhorrait la vue du sang. Tandis que « le célèbre médecin lyonnais »[301] est célébré dans *Meurtres trois étoiles*, Salacan se prête à quelques levées de corps dans la trilogie d'Odile Bouhier bien

[293] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op. cit.*, p. 41.
[294] *Ibid.*, p. 50.
[295] Michel Durigon, entretien écrit du 8 octobre 2019.
[296] Michel Henry, « Scientifique indélicate et recteur indésirable », *Libération*, 29 avril 1996.
[297] *Ibid.*, p. 158.
[298] Charles Diaz, *Les grands…*, *op. cit.*, pp. 448-449.
[299] « Histoire du crime » épisode n°2, déjà cité, 3min. 40s.
[300] Coline Gatel, *Les suppliciées…*, *op. cit.*, p. 30.
[301] Michèle Barrière, *Meurtres…*, *op. cit.*, p. 76.

qu'il soit versé avant tout dans la chimie. Il s'occupe par exemple d'un pendu pour lequel il « vérifia la rigidité et température cadavérique, tentant de situer l'heure approximativement du décès. Des insectes bourdonnaient. Il parvient à en isoler certains, se remémorant l'exposé de son confrère, à Cambridge »[302]. L'imprécision de la datation de la mort, grand *leitmotiv* de Locard et source de vitupérations régulières à l'égard des romanciers, est en tout cas justement reprise par l'auteure, alors que dans les *Stymphalides* il « établit la mort entre huit et neuf heures du soir »[303]. La filiation avec Lacassagne, de même que la formation scientifique de Locard, explique en grande partie que ce dernier soit associé à la médecine légale dans les œuvres de fiction. Dans le premier épisode d'*Empreintes criminelles*, il est d'ailleurs rappelé au spectateur que « Le professeur Lacassagne préconiserait une incision ventrale pour examiner les poumons »[304] de la noyée.

Photo n°30 : Locard dans *Empreintes criminelles*

Source : « L'affaire Saint-Brice », épisode 4 d'*Empreintes criminelles*, France 2, 1er avril 2011

De nombreuses productions scientifiques véhiculent aussi cette idée[305]. Daniel Malicier intègre Locard dans son anthologie des grands médecins légistes français, estimant qu'il « fut bien de ceux qui firent de Lyon le berceau de la médecine légale »[306]. Dans un numéro spécial de la revue pédagogique *Textes et documents pour la classe*, François Daoust – directeur de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale – affirme qu'il « illustre la nécessaire union de la médecine légale et de la criminalistique »[307]. Plus récemment encore, Locard est même présenté comme un « professeur de médecine légale »[308]. Le télescopage avec Lacassagne est régulier, le professeur de médecine légale apparaissant comme un « éminent légiste et toxicologue »[309]. Alain Buquet décrit Locard comme le

[302] Odile Bouhier, *De mal à personne*, Paris, Presses de la Cité, 2012, p. 173.
[303] Annie Gomiéro, *Stymphalides*, *op. cit.*, p. 92.
[304] « L'affaire Lefranc », épisode cité, 23min.
[305] Xavier Mauduit, *Vidocq (1775-1857). Une vie épique*, Paris, Bayard, 2018, p. 341.
[306] Daniel Malicier (dir.), *Les grands…*, *op. cit.*, p. 177.
[307] François Daoust, « Des sciences pour la justice », *Textes et documents pour la classe*, n°1070, 15 février 2014, p. 10.
[308] Hélène Cazaux-Charles, « Editorial », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n°37, troisième trimestre 2016, p. 3.
[309] Annie Gomiéro, *Stymphalides*, *op. cit.*, p. 156.

« stagiaire puis préparateur et chef de travaux du célèbre Alexandre Lacassagne »[310] alors que cette dernière fonction était occupée par Étienne Martin, le seul à pouvoir prétendre à l'héritage médico-légal de son maître. Selon Patrick Pesnot, Locard est le « Successeur en 1910 du célèbre Lacassagne à la tête du laboratoire technique de police de Lyon »[311]. Enfin, Jacques Nain évoque le « laboratoire de police scientifique dont le professeur Lacassagne est le créateur »[312]. La relative réhabilitation de Locard dans l'univers de la médecine serait donc passée par la confusion existant avec son maître.

La récente venue de la télévision publique belge dans la capitale des Gaules permet de mieux comprendre ce retournement. En 2016, la chaîne flamande V.R.T. contacte le médecin légiste Wim Develter dans le cadre de son émission *Canvas* consacrée aux héros de la science[313]. Professeur à Louvain, Develter leur suggère de s'intéresser à l'expert lyonnais dont les producteurs « n'avaient jamais entendu parler […] alors qu'il était non seulement un pionnier dans notre domaine, mais également à la base du décodage des codes allemands à Paris pendant la Seconde Guerre mondiale. Et il était l'homme avec qui les fondateurs du FBI effectuaient un stage au début des années 1930 »[314]. Interrogé par la journaliste Katrien Steyaert, Develter fait même de Locard le « *godfather van de forensische wetenschappen* », soit le parrain des sciences forensiques. Le médecin légiste belge l'aurait découvert lors de ses études de médecine dans les années 1990 : « Je suppose que j'ai entendu parler de lui pour la première fois pendant mes études, lorsque le professeur Wim Van de Voorde a parlé de ce médecin lyonnais ». La présence de Locard dans l'enseignement médical de la fin du XX^{e} siècle est, du reste, également attestée du côté français. Michel Durigon, formé au centre d'études supérieures de médecine légale de Paris à la fin des années 1960, confie avoir eu à cette occasion « un peu d'histoire de la médecine légale et c'est là que j'ai découvert Locard »[315]. La suite de l'interview de Wim Develter atteste de la proximité voire la confusion existant avec Lacassagne :

> « Il a également laissé un squelette spécial » (Katrien Steyaert)
> « C'est vrai, celle d'un gangster de cette époque. Juste avant que la guillotine ne le décapite, il exigea que son squelette soit dans le bureau de Locard, car il avait été impressionné par son enquête. Locard avait fourni des preuves si astucieuses et objectives que le criminel avait fait des aveux complets » (Wim Develter)

Il s'agit en réalité du squelette de Gaumet, un petit voyou ayant assassiné la tenancière d'une guinguette lyonnaise à la fin des années 1890. Il avait légué son corps à Lacassagne pour lui rendre une forme d'hommage. La superposition des deux figures historiques de la police scientifique lyonnaise semble donc totale. Elle se retrouve dans d'autres publications étrangères, l'une d'elles utilisant même une photo de Lacassagne pour illustrer une biographie de Locard[316].

Présenté dans la fiction comme un pur esprit scientifique, celui-ci se heurte logiquement aux forces de l'ordre. Dans la trilogie de Bouhier, si le professeur Salacan s'associe au commissaire Kolvair,

---

[310] Alain Buquet, *Manuel…*, *op. cit.*, pp. 18-19.
[311] Patrick Pesnot, *Les détectives…*, *op. cit.*, p. 41.
[312] Jacques Nain, *Les experts. De l'anthropométrie à l'A.D.N.*, S.l.é., Auteurs d'aujourd'hui, 2012, p. 113.
[313] *Edmond Locard*, Ensemble de portraits intitulé « La redécouverte du monde », V.R.T. (télévision publique belge flamande), 7 décembre 2016.
[314] Katrien Steyaert, « "*Pionier, genie en charmeur*" : *Edmond Locard, godfather van de forensische wetenschappen* », *KU Leuven Niuws* [version en ligne sur niuws.kuleuven.be], 22 novembre 2016.
[315] Michel Durigon, entretien écrit du 8 octobre 2019.
[316] Nicolas Blot (trad.), *Police…*, *op. cit.*, p. 58.

les deux compagnons s'opposent à « l'inspecteur Legone des brigades du Tigre. [Le procureur Roche] lui avait confié cette enquête et ce dernier lui avait assuré qu'il concernait le coupable sous huitaine. Depuis plusieurs années, Legone espérait une promotion. […] Le jeune flic ambitieux méritait son heure de gloire : Rocher devait faire son possible pour que Kolvair ne récoltât pas seul tous les honneurs une nouvelle fois »[317]. Le quatrième *opus* de la série, en préparation, devrait tourner essentiellement autour de cette confrontation[318]. Si l'auteur de *La police ce qu'elle est* critiquait bien la compétition entre forces de l'ordre, il reste surprenant de voir son personnage s'opposer à ce point aux uniformes, lui le « flic de province ». Dans *Les suppliciées du Rhône,* Lacassagne et Perrier partagent une même méfiance à l'égard de la police :

> « Mais pourquoi ne pas travailler main dans la main avec les services de l'Ordre plutôt qu'avec la Justice ? » (Perrier)
> « Parce que leurs méthodes étouffent sous la bêtise et que je serai mort d'ici à ce qu'une une instruction puisse être faite en appliquant la technique scientifique. Allez expliquer à un commissaire que vous pouvez résoudre une affaire de meurtre en regardant l'intérieur d'un corps ou en analysant les insectes qui sont sur le cadavre… il vous rira au nez ! » (Lacassagne)
> « Toutefois je maintiens… je ne suis pas policier ! objecta le jeune praticien » (Perrier)
> « Mais vous êtes un fin médecin légiste, vous dis-je ! C'est encore mieux ! »[319] (Lacassagne)

Le face-à-face avec la police lyonnaise, peu de temps après, confirme ces craintes :

> « [Perrier] savait pertinemment qu'ils n'avaient rien à craindre, intervenant sur ordre du représentant de la criminologie lyonnaise. Toutefois, affronter ces hommes de terrain ne l'intéressait guère, préférant se complaire dans un anonymat discret. Déjà, ils étaient là.
> - Mais ce sont nos *Lacassagniens* ! persifla le commissaire Montial en arrivant à leur hauteur. Quel bon vent vous amène messieurs ? L'odeur du sang, des tripes et de boyaux sans doute. Vous devriez flâner du côté des nouveaux abattoirs. Il y aurait là-bas, il me semble, matière à combler votre vice et à satisfaire vos bas instincts !
> C'était un homme petit et maigre, vêtu à l'ancienne mode des policiers d'une redingote noire cintrée à la taille et boutonnée de tout son long sur deux rangs. Cela lui donnait une allure de croque-mort, surtout si l'on ajoutait à la panoplie un col blanc rigide, une cravate noire, un chapeau melon un peu râpé, de gros brodequins à clous et des gants mités »[320].

Aux méthodes surannées des policiers, les avatars de Locard opposent donc des techniques modernes, une représentation rejoignant en partie l'histoire puisque l'auteur de *La police ce qu'elle est* dénonçait effectivement la violence traditionnelle des forces de l'ordre. « Nous savons à quel prix vous obtenez vos aveux »[321], tance pour sa part Valour dans l'*Affaire Lefranc*.

Moins à l'aise sur le terrain, préférant finalement la sérénité de son laboratoire, le Locard fictif développe une telle passion pour la technologie qu'il s'en éloigne du personnage historique. Dans *Meurtres trois étoiles,* le héros dresse ainsi l'inventaire des nombreux microscopes élaborés rue Saint-Jean : « En revenant vers son bureau, […] il m'expliqua l'usage de certains de ses instruments : Ça, c'est une lampe de Wood pour examiner les lettres anonymes ; ça, un graphoscope que j'ai inventé : en fait un microscope binoculaire qui sert à expertiser les écritures. Voici une autre invention, le hastoscope, créé par mon stagiaire suédois Harry Söderman. Il permet l'examen et l'identification par comparaison des projectiles tirés par des armes à feu. Passons au synchiroscope, c'est un peu trop

[317] Odile Bouhier, *Le sang…*, *op. cit.*, pp. 45-46.
[318] Interview d'Odile Bouhier par Fabrice Cagnin, *12/13 Rhône-Alpes*, 16 octobre 2014, 2min. 43s.
[319] Coline Gatel, *Les suppliciées…*, *op. cit.*, p. 52.
[320] *Ibid.*, p. 194.
[321] « L'affaire Lefranc », épisode cité, 2min. 21s.

technique pour vous… »[322]. Si Michèle Barrière énumère fidèlement les instruments ayant fait la réputation du laboratoire, les scénaristes d'*Empreintes criminelles* prennent plus de libertés. Après avoir douté du bien-fondé du « véritomètre »[323] conçu par ses collaborateurs, Valour s'en sert pour démasquer le coupable. Locard clouait pourtant au pilori le sérum de vérité, comme il a été rappelé, de même qu'il fustigeait l'usage du détecteur de mensonges : « j'aime les criminalistes de cabinet qui inventent des appareils pour mesurer l'émotivité des prévenus. Vous pouvez lier un sphygmomanomètre au poignet de telle espionne : pourquoi la pression tomberait-elle puisqu'elle se sent une héroïne ? Étudiez, chronoscope devant vous, la pulsation du pied de tel maître chanteur : pourquoi son pouls fémoral battrait-il plus vite puisqu'il s'égale à un Talleyrand ou à un Otto, et qu'il ne voit dans la classe où il triomphe qu'une victoire de l'intelligence. Ce qu'il faut connaître, ce ne sont point les artères, ce sont les consciences. Et, jusqu'ici, l'outillage du physiologiste n'a pas pénétré si loin »[324]. En 1843, Edgar Poe avait déjà imaginé un prototype de sphygmographe dans le *Cœur révélateur*[325].

Tout rationnel et porté sur la technologie que soit le Locard imaginaire, il n'affectionne pas moins les plaisirs artificiels. Dès les premières lignes des *Suppliciées du Rhône*, Félicien Perrier cède à sa coupable addiction à l'opium, une passion peu évidente à assouvir vu le puritanisme lyonnais : « Difficile à dénicher tout de même dans cette ville engluée sous une bienséance à vomir que les caustiques nommaient *Lyonvitude* ! Marseille, Toulon et même Paris offraient dans cette spécificité nettement plus de maisons »[326]. De son côté, Valour se réfugie dans l'héroïne sous le regard dépité de ses compagnons d'aventure[327]. Dans le sixième et dernier épisode de la série, *L'affaire de l'illusionniste*, il cherche vainement à s'extirper de son addiction dans une scène[328] rappelant à bien des égards le sevrage du héros de *French connection*[329]. Dans ce film de 1975, Gene Hackman y incarnait un policier américain envoyé à Marseille pour démanteler un réseau d'héroïne. Il était finalement drogué à son insu dans un logement insalubre du Panier, à deux pas du laboratoire de police scientifique marseillais. Or, Locard n'a jamais cédé à aucune addiction quelle qu'elle soit, si ce n'est celle tout à fait tolérée de la philatélie. Si un exemple historique devait être invoqué, ce serait plutôt celui du fils de Hans Gross. Né comme Locard en 1877, Otto Gross était devenu toxicomane lors d'un séjour en Amérique du Sud. Malgré plusieurs cures de désintoxication, bien qu'interné et mis sous tutelle par son propre père, il meurt trop affaibli par son addiction en 1920[330].

Personnage hautain, antipathique à l'égard des femmes, méprisant l'argent et rejetant la police officielle, parfois drogué… ces quelques traits du Locard fictionnel épousent sans grande surprise ceux

---

[322] Michèle Barrière, *Meurtres…*, *op. cit.*, p. 132.
[323] « L'affaire Saint-Brice », épisode 4 d'*Empreintes criminelles*, série de Stéphane Drouet, Olivier Marvaud et Lionel Olenga, France 2, 1er avril 2011, 13min. 30s.
[324] A.M.L., 31ii44, Edmond Locard, « L'attitude des suspects », *La Vie lyonnaise*, s.d. [années 1930 ou début des années 1940], p. 8.
[325] Dominique Kalifa, « Enquête judiciaire, littérature et imaginaire social au XIXe siècle », *in* Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIXe* siècle, 2007, p. 248.
[326] Michèle Barrière, *Meurtres…*, *op. cit.*, p. 15.
[327] « L'affaire Saint-Brice », épisode cité, 5min. 27s.
[328] « L'affaire de l'illusionniste », épisode 6 d'*Empreintes criminelles*, série de Stéphane Drouet, Olivier Marvaud et Lionel Olenga, France 2, 1er avril 2011, 9min. 38s.
[329] *French Connection II*, film américain réalisé par John Frankenheimer, 1975, 1h. 59min.
[330] Jacques Le Rieder, « Otto Gross », *in* Sarah Contou-Terquem (dir.), *Dictionnaire Freud*, Paris, Laffont, 2015, 1088 p.

de Sherlock Holmes[331]. Le détective privé de Baker Street constitue en effet un modèle d'égotisme et méprise ouvertement les femmes, exception faite du moins d'Irène Adler. Peu regardant sur la solvabilité de ses clients, il s'intéresse avant tout à la qualité de l'affaire. Il charibote régulièrement Gregson et Lestrade, les limiers de Scotland Yard, qui sont selon les propres termes du docteur Watson « le dessus du panier, ce qui ne veut pas dire qu'ils valent grand-chose ! Rapides et énergiques, ils sont en revanche routiniers de façon scandaleuse. Par-dessus le marché, ils travaillent à couteaux tirés : jaloux l'un de l'autre comme des vedettes ! »[332]. En outre, il lui arrive de troquer ses cigares et sa pipe contre de la cocaïne. « Holmes est un déviant institutionnalisé »[333] rappelle en effet Agnès Botz. Enfin, l'écrivain écossais Conan Doyle n'était-il pas lui-même diplômé en médecine ? Le Locard imaginaire s'assimile donc parfaitement à Sherlock Holmes. La récente publication de *L'affaire des colonels* par Eric Larrey, dans laquelle les deux hommes mènent l'enquête dans le Lyon des années 1870, vient donc consacrer ce mimétisme non-avoué émaillant les œuvres de fiction depuis quelques années.

2. La fabrique du père fondateur

Partiellement réinventé dans les romans et les séries télévisées, le personnage de Locard n'est donc pas exempt de quelques retouches équivalentes dans les productions scientifiques, l'exemple de son rapport supposé à la médecine légale le démontre bien. Ces inexactitudes constituent plus des exagérations que de véritables erreurs historiques, n'étant jamais très éloignées de la réalité. Or, certaines de ces exagérations fondent justement la conviction que Locard serait le père fondateur de la police scientifique. Redécouvert depuis les années 1990 après avoir été injustement oublié[334], Locard voit paradoxalement son rôle de père fondateur amplifié. Ce mouvement de balancier, d'un extrême à l'autre, se manifeste dans certains détails insignifiants, tel le double baccalauréat censé prouver les qualités exceptionnelles du jeune Locard alors qu'il s'agissait simplement de deux diplômes nécessaires à tout futur médecin[335]. « Il est bon élève, très bon élève même et, sans coup férir, décroche les deux baccalauréats, lettres et sciences. On dirait aujourd'hui que c'est une "tronche" »[336] signale ainsi Charles Diaz. La construction du père fondateur s'observe également à travers d'autres exagérations. La mise au point de la mallette spéciale du laboratoire est parfois datée de 1910[337], soit plus de dix ans avant la date réelle. Il s'agit surtout de l'année de naissance de la Bertillonne, preuve que la compétition entre Locard et son maître parisien se poursuit bel et bien. Quant à l'hastoscope, artefact du passage de Söderman à Lyon, il est parfois attribué à son maître[338]. Comme il a été rappelé, Rhodes avait déjà commis cette

[331] Hélène Machinal, Gilles Menegaldo et Jean-Pierre Naugrette (dir.), *Sherlock Holmes, un nouveau limier pour le XXI^e siècle : du Strand magazine au Sherlock de la BBC*, Rennes, P.U.R., 2016, 325 p.
[332] Conan Doyle, *Une étude en rouge*, Paris, Robert Laffont, 1987, pp. 23-24.
[333] Agnès Botz « "A pathological and morbid process" : les pathologies dans les histoires de Sherlock Holmes », *in* Denis Mellier (dir.), *Sherlock Holmes et le signe de la fiction*, Fontenay Saint-Cloud, E.N.S. Editions, 1999, p. 50.
[334] Claude Laborier, « Préface », *in* Xavier Riaud, *Quand la dent…*, *op. cit.*, p. 14.
[335] Voir la question du double baccalauréat supposé dans le premier chapitre.
[336] Charles Diaz, *La fabuleuse…*, *op. cit.*, p. 445.
[337] *Ibid.*, p. 447.
[338] Philippe Artières, *La clinique de l'écriture*, Paris, La Découverte, 2013 (1ère éd. en 1998), p. 109 ; Xavier Riaud, *Quand la dent…*, *op. cit.*, p. 4.

erreur en son temps, ce qui ne semble pas si illogique vue l'implication de Locard pour confectionner ce microscope spécial.

Dans d'autres publications, le fondateur du laboratoire devient le héros de certaines affaires dans lesquelles il joua un rôle des plus mineur, telle l'arrestation de la bande à Bonnot. En effet, « Bertillon et Edmond Locard prirent part eux aussi à la traque des bandits en automobile »[339]. Pour le second, cela correspond à la période lyonnaise de Bonnot, lorsque ce dernier était employé dans un garage du quartier de Monplaisir. Recherché par la police lyonnaise, le bandit s'était réfugié dans la loge du gardien du cimetière de La Guillotière, la femme du gardien étant sa maîtresse depuis plusieurs mois. Cette réécriture de l'histoire ne va pas sans rappeler certains mythes attachés à Lacassagne. Ce dernier aurait par exemple conduit la célèbre autopsie du scientifique lyonnais Mathieu Jaboulay. Titulaire de la chaire de clinique chirurgicale, celui-ci était mort dans un incendie en novembre 1913. Alors qu'il avait pris le train pour participer au jury d'agrégation à Paris, son train avait pris feu dans un tunnel au niveau de Melun. Lacassagne aurait été dépêché sur place par l'université lyonnaise pour identifier le cadavre. En effet, une fois la mort de Jaboulay confirmée, la compétition opposant alors deux candidats à la chaire vacante d'Antonin Poncet – lui aussi professeur de clinique chirurgicale – cessait. Selon Louis Roche, Lacassagne « pu[t], avec sa technique anthropologique, trouver un cadavre dont les ossements avaient permis d'identifier un homme de l'âge et de la taille de Jaboulay ; mais en outre, c'était une époque où le prêt-à-porter n'existait pas et le bottier de Jaboulay reconnu formellement les chaussures du disparu et son chemisier affirma que la chemise retrouvée sur le cadavre était celle faite pour Jaboulay »[340].

Cette affirmation de Roche, reprise en 2004 par le directeur du musée d'histoire de la médecine de Lyon à l'occasion de l'exposition *Le médecin et le criminel* rendant hommage à Lacassagne, interroge. En effet, le rapport d'expertise, publié dans les *Archives d'anthropologie criminelle* en 1914, a été rédigé par Étienne Martin qui n'évoque à aucun moment l'intervention de son maître d'ailleurs parti à la retraite quelques mois plus tôt. Lacassagne aurait certes pu jouer le rôle de conseiller, accompagnant son ancien élève à Paris, mais pourquoi Étienne Martin aurait-il alors passé sous silence l'avis de son maître, autorité encore reconnue, dans sa propre revue ? L'intervention de Lacassagne, non mandaté par la justice, aurait été en outre un camouflet pour le nouveau titulaire de la chaire lyonnaise de médecine légale, en quête de légitimité. Enfin, les hommages funèbres prononcés en 1924 puis en 1927 taisent ce qui aurait été pourtant un haut fait d'armes de Lacassagne[341]. Selon toute vraisemblance, il s'agirait donc d'un mythe remontant peut-être au milieu du siècle, quand Roche était formé par Pierre Mazel. Alors que Lacassagne connaît – comme son élève – une forme de retour mémoriel, ce mythe reste prégnant dans diverses publications scientifiques [342].

---

[339] Philippe Marion, *Petites histoires…*, *op. cit.*, p. 136 ; voir Marc Renneville, « La bande à Bonnot. De l'histoire au mythe », *Criminocorpus*, 10 février 2017.
[340] Louis Roche, « Souvenirs… », *art. cit.*, p. 40.
[341] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Alexandre Lacassagne, Jean Audry, *Éloge de M. le Professeur Lacassagne présenté à l'académie dans la séance du 4 novembre 1924*, 4 p. ; Étienne Martin, « Discours du professeur Étienne Martin », *Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à la mémoire d'Alexandre Lacassagne à Lyon le 4 juillet 1927*, pp. 11-18 ; G. Gayet, « Matthieu Jaboulay », *Biographies médicales*, n°2, 1936.
[342] Jean Normand, « Alexandre Lacassagne, un pédagogue original », *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts*

À côté de ces quelques imprécisions anecdotiques, d'autres affirmations permettent plus directement de justifier le nouveau statut de père fondateur. En 1910, Locard aurait ainsi fondé « le premier labo de police scientifique du monde »[343] voire « le premier […] qu'on ait jamais vu sur cette planète »[344]. Sa participation à l'Académie internationale de criminalistique et plus largement ses publications appelant à fédérer les énergies auraient permis la mise en place de l'O.I.P.C., alors même qu'il s'est longtemps détourné de cette institution au profit de la S.D.N. « Ce n'est pas tout à fait un hasard si Interpol a été implanté à Lyon en 1989, vingt-trois ans après sa mort [345]», suggère la journaliste de *La Croix* lors de l'anniversaire de 2010. Six ans plus tard, lors de la sortie du timbre-hommage, Frédéric Dupuch souligne « le rôle précurseur d'Edmond Locard, qui a donné une dimension internationale à la criminalistique et qui aboutissait, en 1923, à la création d'Interpol à Lyon »[346], tandis que la journaliste de *France Inter* Anne Audigier affirme qu'il « était aussi un défenseur de la coopération internationale. Cette idée est notamment à l'origine d'Interpol »[347]. Enfin, et c'est là que réside le nœud gordien de la construction du père fondateur, Locard serait à l'origine de deux principes encore essentiels aujourd'hui en matière d'identification : celui des douze points et celui de l'échange.

« En 1914, Edmond Locard formule une règle fondamentale pour la comparaison des empreintes digitales. Faisant appel aux calculs statistiques, il établit que douze points de correspondance entre une trace digitale et une empreinte de référence suffisent à identifier une personne de manière très fiable »[348] rappelle justement Philippe Marion ainsi que de nombreux autres auteurs[349]. Pourtant, le père fondateur de la police scientifique n'avait-il pas au contraire pris ses distances à l'égard de toute approche purement numérique ? Dans le même article de 1914, publié dans les *Archives* de Lacassagne, il écrivait : « Je crois, pour ma part, que le nombre de repères qu'on parvient à noter en marge des agrandissements photographiques est une question secondaire. Une particularité rare est cent fois plus signalétique qu'une série de fourches dans la zone excentrique ; 4 ou 5 points bien groupés dans un centre de figure de sorte exceptionnelle emportent bien mieux la conviction que 12 ou 15 bifurcations disséminées à la périphérie du dessin. Enfin, quelques lignes bien nettes offrant une belle série de pores géminés ou anormalement groupés me paraissent un argument sans réplique, alors même que le chiffre fatidique des 15 points sacramentels serait fort loin d'être atteint »[350]. Le chiffre quinze lui semblait donc tout aussi important et surtout il « ne limitait pas sa vision à une valeur chiffrée de minutie et intégrait les notions de rareté et de présomption proportionnelle »[351]. En outre, Locard rappelait que le nombre de points de repères s'avérait souvent insuffisant du fait de traces papillaires parcellaires. Superposition des empreintes des plaignants ou des policiers sur celles des malfaiteurs, usage de gants

---

de Lyon, 1er janvier 2004, p. 4 ; Gérard Corneloup, « Un Lyonnais d'adoption, criminologiste de renom, collectionneur par passion », *Gryphe*, n°8, 1er semestre 2004, p. 5 ; Muriel Salle, *L'avers d'une Belle Epoque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne, médecin lyonnais (1843-1924)*, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Zancarini, 2009, p. 330 ; Gérard Chauvy, *Les archives…*, *op. cit.*, p. 35.

[343] Nicolas Blot (trad.), *Police…*, *op. cit.*, p. 58.

[344] Loïc Chauveau, *Les traces…*, p. 29.

[345] Marie Verdier, « Elémentaire mon cher Locard », *La Croix*, 6 avril 2010.

[346] « Les descendants d'Edmond Locard réunis pour le lancement du timbre », *Le Progrès*, 16 avril 2016.

[347] Anne Audigier, « Edmond Locard, le père de la police scientifique », *France Inter*, 22 décembre 2016.

[348] Philippe Marion, *Petites histoires…*, *op. cit.*, p. 225.

[349] Daniel Malicier, *Les grands…*, *op. cit.*, p. 171.

[350] Edmond Locard, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, 1914, pp. 331-332.

[351] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police…*, *op. cit.*, p. 116.

ou tout simplement faible contact des doigts sur les objets… autant de causes à ce problème. Enfin, il n'ignorait pas « la possibilité pour le criminel d'expliquer sa présence sur les lieux, car il faut bien dire ceci : l'empreinte digitale ne prouve pas la culpabilité, elle prouve la présence. Si l'on peut expliquer qu'on est venu pour faire l'aimable avec la bonne ou la servante, eh bien on peut se tirer d'affaire, et ça arrive ! Il y a un certain moment, on voyait régulièrement des gens qui disaient : "Oui, j'ai touché cette bouteille, je suis entré dans cette maison, mais je couche avec la bonne". Et un président de correctionnelle m'a dit un jour : "Peut-on le démontrer ?" Oh, j'ai dit : "Ecoutez, Monsieur le président, les empreintes des gens qui couchent ne sont pas distinctes des empreintes des gens qui ne couchent pas" »[352]. Toutefois, c'est surtout la complexité du discours tenu en 1914 qui explique toute l'ambiguïté des réponses actuelles.

Contactés au mois d'octobre 2019, deux des plus grands spécialistes de la dactyloscopie nous répondaient spontanément que la règle des douze points constituait bel et bien un héritage de Locard. « Cette règle remonte à 1908 dans le livre *L'identification des récidivistes* »[353] estimait sans consulter ses notes Pierre Margot, ancien directeur de l'Institut de police scientifique de Lausanne et auteur de la plus complète publication existant à ce jour sur le sujet[354]. « C'est une norme internationale dont l'origine remonte semble-t-il... à Edmond Locard »[355] répondait tout aussi instinctivement Isabelle Cazzato, responsable de la section dactyloscopique du S.R.I.J. de Paris. La spontanéité des réponses, soulignée ici, est essentielle car dès le lendemain, après avoir relu certaines notes, Isabelle Cazzato ajoutait : « En fait il semble donc que l'attribution à Locard vienne de la citation qu'il fait des travaux de Galton, Ramos et Balthazard, étayée par ses travaux en laboratoire, plus que son idée originale proprement dite. L'origine est donc assez "obscure"... si l'on veut l'attribuer à une personne en particulier »[356]. Un décalage entre la façon dont Locard est perçu et la réalité historique existe donc bel et bien. Loin d'être anecdotique et surannée, la question anime encore la communauté judiciaire. Par un heureux hasard, au même moment, éclatait l'affaire Xavier Dupont de Ligonnès. Recherché par la police française, ce dernier avait été déclaré arrêté le 11 octobre dans un aéroport écossais, cinq points caractéristiques ayant été relevés. Or, il s'agissait du mauvais homme, ce qui avait mis au cœur de l'actualité le standard des douze points. Interrogé par *L'Express* alors qu'il venait tout juste de publier *La science à la poursuite du crime* avec Pierre Piazza[357], Richard Marlet rappelait que si la France suivait encore la règle des douze points homologues, l'Ecosse avait une approche qualitative depuis 2006, rejetant dès lors son ancien principe des seize points de comparaison. Néanmoins, l'identification hasardeuse de Ligonnès ne venait pas de la seule question du standard ou de son absence : « on est dans un contexte tout à fait particulier. Je pense que les Ecossais n'avaient qu'une seule trace, s'ils avaient eu les dix empreintes ils n'auraient pas mentionné les cinq points caractéristiques. Mais l'affaire est tellement exceptionnelle que dans l'estimation de la probabilité, il y a pu y avoir une sorte

[352] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2e partie, 8 septembre 1955, 13min 27s.
[353] Pierre Margot, entretien écrit du 12 octobre 2019.
[354] Christophe Champod, Chris Lennard, Pierre Margot et Milutin Stoilovic, *Traces et empreintes digitales. Traité de dactyloscopie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, p. 113.
[355] Isabelle Cazzato, entretien écrit du 9 octobre 2019.
[356] *Id.*, entretien écrit du 10 octobre 2019.
[357] Richard Marlet et Pierre Piazza, *La science à la poursuite du crime*, Paris, La Martinière, 2019, 336 p.

d'emballement »[358]. Il convient donc d'éclairer cette question pour évaluer le rôle exact de Locard quant à cet héritage encore fondamental des douze points.

L'expression désigne les irrégularités c'est-à-dire les naissances de lignes, bifurcations ou autres ruptures, soit les « détails présentés par les lignes papillaires, détails tellement variables qu'il est impossible de supposer deux empreintes présentant tous ces points identiques »[359]. Elle est employée par les pionniers de la fin du XIX[e] siècle, à commencer par Galton qui établit la première classification avec Vucetich et Forgeot. Dans sa thèse de 1892, ce dernier détermine ainsi quatre catégories : « la naissance des lignes, leurs bifurcations, leurs dédoublements en anneaux et l'apparition de points ou de lignes ponctuées »[360]. Les auteurs de la seconde génération reprennent ces classifications initiales, Locard se tourne par exemple vers Vucetich tandis que le « Lombroso belge » Louis Vervaeck encense Forgeot. Les points caractéristiques sont déjà considérés comme le meilleur moyen d'identifier avec certitude un individu même si la méticulosité nécessaire à cette recherche conduit à trouver quelques astuces. « Galton a proposé un procédé mathématique pour distinguer rapidement et sûrement deux empreintes qui appartiendraient à une série et à une section communes »[361] rappelle Locard, signalant ainsi la *ridge tracing* déjà évoquée. Forgeot, estimant « la phalangette d'un doigt […] suffisante pour établir une identité certaine »[362], propose quant à lui de réaliser un quadrillage de l'empreinte puis de dessiner les crêtes papillaires. Dans les publications et lors des rencontres internationales comme celle de Saragosse en 1908[363], nulle évocation toutefois du nombre de points homologues nécessaires à une l'identification, l'éventuel abandon de l'anthropométrie et le classement des fiches étant au cœur des débats. Le physiologiste Dastre, à la tête de la commission de l'Académie des sciences de Paris chargée de comparer mensuration et dactyloscopie, exploite ainsi les points homologues dans l'unique but de démontrer l'avantage de la seconde sur la première[364]. De son côté, Eugène Stockis signale que « la pratique des différents services dactyloscopiques disséminés un peu partout, montre [que la variété des empreintes digitales] est suffisante pour le classement, sans qu'on ait besoin de recourir à l'examen du détail des lignes papillaires, des "points caractéristiques" »[365]. Lorsqu'il détaille dans les *Archives* les affaires dactyloscopiques qu'il a résolues jusqu'en 1908, il se contente donc de donner, à chaque fois, « le type général du dessin »[366].

Quelques années avant le déclenchement des hostilités mondiales, la question des points

---

[358] Valentin Ehkirch, « Affaire Dupont de Ligonnès : "les empreintes digitales restent plus fiables que la génétique" », *L'Express*, 13 octobre 2019.
[359] Edmond Locard, *L'identification des récidivistes*, Paris, Maloine, 1909, pp. 186-187.
[360] Louis Vervaeck, *Les empreintes digitales de l'homme. Leur importance au point de vue des recherches d'identité. Leurs homologues dans la série animale*, Bruxelles, Playez, 1908, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, to. XXVII, p. 25.
[361] Edmond Locard, « La dactyloscopie. Identification des récidivistes par les empreintes digitales », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1904, Communication du 17 novembre 1903, p. 156.
[362] René Forgeot, *Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judicaire*, Lyon, Storck, Paris, Masson, Thèse de médecine légale, 1892, p. 77.
[363] Federico Olóriz Aguilera, *Dactiloscopia*, Madrid, Asociación Española para el Progreso de las Ciencias, 1909, discours du 24 octobre 1908, 34 p.
[364] A. Dastre, « Des empreintes digitales comme procédé d'identification », *A.A.C.*, 1907, p. 850.
[365] Eugène Stockis, « La dactyloscopie et l'identification judiciaire », *Annales de la Société de médecine légale de Belgique*, 1908, tiré à part de la conférence du 24 mars 1908, p. 22 ; *Id.*, « L'identification judiciaire en Belgique. Ce qu'elle doit être », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°7, juillet 1908, p. 471.
[366] Eugène Stockis, « Quelques cas d'identification d'empreintes digitales », *A.A.C.*, n°272, 15 avril 1908, p. 12.

homologues nécessaires devient centrale. Avec les premières condamnations sur la seule preuve dactyloscopique obtenues par Daae et Locard, les experts estiment désormais indispensable de fixer une norme commune. Dans un article au titre éloquent, *De la certitude de l'identification par les empreintes digitales*, Victor Balthazard se détermine dès 1911 pour un standard. Adoptant une approche statistique, comme Galton puis le Brésilien Galdino Ramos avant lui[367], il choisit de l'appliquer au cas le plus usuel qui soit en justice c'est-à-dire le fragment d'empreinte. Avec un milliard et demi d'hommes vivants sur Terre, dix-sept points caractéristiques assurent selon lui une certitude absolue[368]. Il exclut néanmoins de cette règle les jumeaux et précise que « le nombre de coïncidences peut être abaissé à 12 ou 11, si l'on est certain que le criminel n'est pas un habitant quelconque du globe mais un Européen, un Français, l'habitant d'une ville ou d'un village, etc ». Réagissant à l'article de Bathazard dans un débat certes français mais à visée internationale, Bertillon et Locard s'expriment respectivement en 1912 et 1914 dans les *Archives* de Lacassagne, adoptant deux approches radicalement différents. Le premier se contente de rendre public deux de ses rapports d'expertise dans lesquels il avait pris position. Dans l'affaire Girard-Passieux, le 15 février 1910, il estimait que « le nombre de dix à quinze particularités [était] suffisant pour donner aux conclusions un degré de vraisemblance voisin de la certitude »[369]. Pour un procès de 1911, il restreignait sa fourchette, évoquant « douze à quinze » points. Souhaitant défendre la qualité de l'expertise face à un nombre déterminé de points homologues, Bertillon laisse donc sciemment planer un flou. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une mise au point officielle, quelques lignes à peine évoquant la question du nombre de points similaires. En 1914, Locard souhaite – au contraire – réaffirmer officiellement la toute-puissance de la preuve dactyloscopique qu'il estime, comme De Rechter, remise en cause dans l'article de son homologue parisien. De plus, il élabore une véritable nomenclature des points encore rappelée dans les ouvrages traitant la question aujourd'hui :

> « En résumé, trois ordres de cas peuvent se présenter :
> 1° Il y a plus de 12 points évidents ; l'empreinte est nette ; certitude indiscutable pour tous.
> 2° Il y a 8 à 12 points, cas limites ; la certitude est fonction de [différents paramètres]
> 3° Il y a très peu de points : dans ce cas, l'empreinte ne fournit plus de certitude, mais seulement une présomption, proportionnelle au nombre de points et à leur netteté.
> S'il y a une série d'empreintes dans la même affaire, et qu'aucune ne suffise par elle-même à entraîner la certitude absolue, *quid* de leur valeur totale ? Il faut ici distinguer trois cas :
> a) Le même doigt est plusieurs fois répété : si certains points de repère sont discernables sur une trace et pas l'autre, il convient de les additionner […].
> b) Il y a plusieurs empreintes différentes, dont chacune offre des présomptions d'identité avec les dessins digitaux de l'inculpé, mais aucune des empreintes n'est déterminée par sa position comme provenant de tel ou tel doigt. [La] présomption d'identité est renforcée, mais on ne saurait parvenir à la certitude […].
> c) Il y a plusieurs empreintes de doigts successifs déterminés par leur position. […] Si toutes les empreintes sont individuellement insuffisantes, si, par exemple, elles offrent respectivement 7, 9, 8, 11 points de repères correspondant aux points homologues de l'inculpé, on ne doit pas hésiter à conclure à l'identité assurée, la force de certitude croissant ici suivant une loi exponentielle […] »[370].

Quand Locard se fait-il une religion sur le sujet ? Dans sa première grande affaire de 1909, à

[367] Francis Galton, *Finger Prints*, Londres, MacMillan, 1892, 216 p. ; Galdino Ramos, *Da Identificaçao*, Rio de janeiro, 1906 ; Ernest Goddefroy, *La police scientifique*, Ostende, ALph. Leys et Jos. Pilreis, 1911, p. 104.
[368] Victor Balthazard, « De la certitude dans l'identification par les empreintes digitales », *Bulletin de la Société de médecine légale de France*, to. 8, 1911, p. 115.
[369] Alphonse Bertillon, « Notes et observations médico-légales. Les empreintes digitales », *A.A.C.*, 1912, pp. 44 et 52.
[370] Edmond Locard, « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, n°245, 15 mai 1914, pp. 332-333.

l'occasion d'un cambriolage en Suisse, il occulte la question du nombre, n'évoquant que les particularités : Verdan « est porteur de données papillaires extrêmement différentes de ceux de Mattan, et, pour la plupart d'un type beaucoup plus rare. Sur dix doigts, quatre présentent le type arc in tented arch (arc en tente) fréquent chez les dégénérés et les criminels »[371]. Il en va de même durant l'été 1910 avec la rue Ravat : « le saupoudrage au noir animal révèle une empreinte de phalangine et de phalange correspondant sans aucun doute à celle du pouce gauche de Rollin. Il s'agit d'une boucle gauche du sous-type a (baguette médiane à extrémité libre, donnant quinze au ridge counting. Entre autres points caractéristiques on note un point isolé immédiatement à droite du triangle, et d'une série d'arrêts de lignes en-dessous et dans l'axe du centre de figure »[372]. La prise de conscience d'une cristallisation du débat intervient peu après. Dans un article des *Archives* publié en avril 1911, alors que Locard se prête à la même expérience réalisée par Stockis trois ans plus tôt, chaque cas judiciaire est associé à un nombre précis de points homologues[373]. Dans une autre contribution publiée le même mois, il évoque d'ailleurs pour la première fois l'importance des douze points[374]. Deux ans plus tard, alors qu'il peaufine la poroscopie, il le réaffirme sans toutefois bâtir de théorie particulière[375]. L'article de 1914, à un moment charnière du débat, ponctue donc sa réflexion. Après la Grande Guerre, la question ne disparaît pas mais le problème du nombre de points ne revêt plus la même intensité[376].

Est-ce toutefois l'article de Locard qui fonde la jurisprudence ou plutôt l'inverse ? L'élève de Lacassagne le reconnaît lui-même, il n'invente absolument rien : « C'est à des conclusions analogues que l'empirisme avait déjà conduit. Les dactyloscopes, les chefs des divers laboratoires de police, ont toujours conclu qu'avec 12, 14 ou 15 points de repères correspondants, l'identification est formelle »[377]. Dès 1913, il justifiait ainsi l'intérêt de la poroscopie : « les calculs basés sur les recherches de Féré, de Galton, de Schlaginhaufen, de Balthasard [*sic*] et d'Olóriz montrent que la certitude d'identité entre deux empreintes ne peut guère exister à moins de douze points homologues repérés. Je fais d'ailleurs toutes réserves sur la valeur de ces chiffres. […] Le chiffre de douze points de repères n'est donc pas, à mon avis, un dogme intangible, mais il n'en reste pas moins qu'il y a une certaine limite en dessous de laquelle la preuve dactyloscopique n'apporte plus que des présomptions »[378].

Le protocole de 1914, assez complexe au demeurant, ne constitue donc qu'une synthèse de pratiques judiciaires solidement ancrées. Les praticiens n'ont pas choisi d'adopter la règle de Locard, ils ont juste fait perdurer la jurisprudence. Il est devenu le père fondateur de ce principe, bien malgré lui, récompensé par son inlassable travail de conciliation et de clarification. Il s'agit donc d'un juste retour des choses pour celui qui est peut-être le plus grand théoricien de la criminalistique par le nombre de ses publications. L'article de 1914 ne semble d'ailleurs pas avoir été identifié comme un tournant à l'époque. Dans le numéro suivant des *Archives,* Maestre et Lecha-Marzo n'en font guère cas. Comme

[371] A.D.M.L., 2U750, Rapport d'expertise de Locard, 6 novembre 1909.
[372] A.D.M.L., 2U761, Rapport d'expertise de Locard, 16 juillet 1910.
[373] Edmond Locard, « La preuve par les empreintes digitales dans trois affaires récentes de vol avec effraction », *A.A.C.*, to. XXVI, n° 208, 15 avril 1911, p. 4.
[374] Edmond Locard, « Les laboratoires de police », *Archives internationales de médecine légale*, avril 1911, p. 109.
[375] *Id.*, « La poroscopie. Identification des criminels par les traces des orifices sudoripares », *A.A.C.*, 1913, pp. 529-530.
[376] Robert Heindl, *Daktyloscopie*, Berlin, De Gruyter, 1927, p. 679.
[377] Edmond Locard, « La preuve judiciaire… », *art. cit.*, p. 331.
[378] *Id.*, « La poroscopie.. », *art. cit.*, pp. 529-530.

Locard – et probablement toute la communauté scientifique – ils affirment le primat de la qualité : « Dans les cas qui se présentent en pratique, lorsque nous affirmons qu'un individu déterminé est l'auteur de traces digitales laissées sur les lieux du délit, nous basons notre affirmation sur la constatation de plus de douze points homologues, et en cela nous ne faisons autre chose que de suivre la règle donnée par Galton, Schlaginhaufen, Balthazard, *etc*. Nous devons noter immédiatement qu'on ne peut attacher la même importance pour convaincre un tribunal à la démonstration de douze points caractéristiques appartenant à la région marginale, ou de douze autres points appartenant à la région nucléaire »[379]. D'ailleurs, en suivant scrupuleusement l'article de 1914, il faudrait retenir le seuil de treize points homologues, le chiffre douze figurant dans les cas-limite.

La rupture que constitue la guerre et la visibilité internationale encore accrue dont bénéficie Locard à partir des années 1920 figent le présupposé selon lequel il serait à l'origine de la règle des douze points. À partir du milieu 1950, la question suscite de nouveau l'intérêt de la communauté scientifique. Le criminaliste lyonnais n'est d'ailleurs pas étranger à ce mouvement. Comme il a été rappelé plus haut, il expertise notamment le rapport de Santamaria Beltran présenté sur le sujet à Interpol[380]. À la faveur du réexamen historique du principe des douze points, l'idée d'une paternité de Locard s'ancre un peu plus dans l'imaginaire collectif. En 1959, alors qu'il prépare une synthèse sur la dactyloscopie, l'Indien Mehta se tourne vers le chef du F.B.I. Hoover qui confesse son ignorance ainsi que son scepticisme à l'égard d'un nombre minimum : « À notre connaissance il n'y a pas, quant aux caractéristiques, de nombre minimal qui soit applicable à toutes les identifications. Il faut considérer chaque cas individuellement. Cependant, il a été prouvé, au cours d'une longue expérience, que douze points de similitude suffisent pour réaliser une identification »[381]. Un an après, du côté de l'Allemagne de l'Ouest, Ernst Steinwender propose une synthèse des standards retenus par les différents États. Travaillant sur la question depuis plusieurs années[382], il évoque ainsi 17 points caractéristiques pour la France[383]. Il s'agit en réalité de la norme adoptée à la préfecture de police à partir de la Grande Guerre, le reste du pays appliquant le système des douze points.

Quelques années plus tard, l'intérêt se manifeste désormais sur la côte ouest américaine à travers Charles Kingston, étudiant en criminologie à Berkeley. Après avoir publié sa thèse en 1964, il réalise une synthèse sur la question aux côtés de son directeur de recherches[384], Paul Kirk, que d'aucuns considèrent comme le père fondateur de la police scientifique américaine[385]. Les deux hommes renoncent d'emblée à résoudre l'énigme historique : « L'origine de cette "règle" est assez obscure. Deux

---

[379] T. Maestre et A. Lecha-Marzo, « Nouvelles méthode pour l'obtention des dactylogrammes et l'étude microscopique des crêtes papillaires », *A.A.C.*, 1914, p. 781.

[380] F. Santamaria Beltran, *Une nouvelle méthode d'évaluation des points caractéristiques des crêtes papillaires*, *in* Assemblée générale de la C.I.P.C., Oslo, du 24 au 29 juin 1953 ; *Id.*, « A New Method for Evaluating Ridge Characteristics », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 36, 1955, pp. 3-8 et 16-18.

[381] M.K. Mehta, *The identification of thumb impressions and the cross examination of finger print experts*, Mumbai, Tripathi, 1963 [2e éd.], p. 29.

[382] Ernst Steinwender, *Daktyloscopie.Bedeuntung und Anwendung*, Wiesbaden, Bundeskriminalamt, 1955, 191 p.

[383] *Id.*,« Dactyloscopic Identification », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 41, n°10, 1960, pp. 3-16 ; notons néanmoins le conseil de Charles Sannié et Denis Guérin : "ne jamais se prononcer formellement, sauf dans les cas exceptionnels, au-dessous de 14 ou 15 coïncidences » dans *Eléments de police scientifique*, Paris, Hermann & Cie, vol. 4, 1940, p. 39.

[384] C.G.G. Aitken and D.A. Stoney, *The use of statistics in forensic science*, New York, Ellis Horwood, 1991, p. 10.

[385] Kelly M. Pyrek, *Pioneers…*, p. 7.

idées principales ont été émises à cet égard. La première, c'est qu'elle est le résultat de l'expérience des policiers des services d'identification, la seconde c'est qu'elle a été établie à partir d'études statistiques »[386]. L'article propose malgré tout de questionner l'histoire avant de se tourner vers les statistiques, centre d'intérêt de Kingston[387]. « Les écrits de Locard sont probablement à l'origine de la plupart des théories formulées par la suite quant au minimum de points requis. Ce n'est pas surprenant, car son œuvre, fut la première à être universellement connue et c'est lui qui, le premier, a énoncé une série de "règles" à ce sujet »[388], estiment finalement les deux hommes. Cette conclusion s'avère logique au regard des sources mobilisées : principalement des ouvrages de Rhodes et Söderman, deux des plus fervents élèves de Locard.

Parallèlement à ce regain d'intérêt pour la règle des douze points[389], une autre logique s'impose progressivement. Réunie périodiquement depuis 1970[390], une commission d'experts de l'Association internationale pour l'identification se prononce en 1973 contre l'adoption d'un standard, quel qu'il soit. Dès lors, une approche holistique – panachant aspects quantitatifs et qualitatifs – essaime dans de nombreux pays. Adoptée par les États-Unis et le Canada en 1973, puis par la Norvège et les autres pays scandinaves, elle se répand également en Australie en 1992 et en Angleterre en 2001. Du côté de la France, une telle approche est aujourd'hui promue par des hommes comme Nicolas Thiburce[391], chef de la division criminalistique identification humaine à l'I.R.C.G.N. soit la gendarmerie, rappellent Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard dans leur récent manuel devenu une référence pour les concours de technique policière[392]. Thiburce, son directeur de thèse Champod, Aguilar, de Maillard… autant de spécialistes formés à l'Ecole de sciences criminelles de Lausanne par Pierre Margot puis Olivier Ribaux, la Suisse étant un pôle majeur de la recherche dactyloscopique aujourd'hui. S'associant à deux personnalités australiennes, l'ancien policier Milutin Stoilovic et le chercheur Chris Lennard – membre du groupe de recherche international sur les empreintes digitales –, Margot et Champod ont dressé en 2017 un état des lieux des standards dactyloscopiques[393]. Dans les États ayant adopté une approche empirique – établie sur un chiffre – l'héritage locardien se révèle prégnant. Les auteurs rappellent que chaque standard numérique constitue un minimum, d'où le fait que la règle des douze points soit attribuée à Locard alors qu'il évoquait « plus de 12 points évidents ». En outre, ces données doivent être pondérées, l'interprétation du standard pouvant varier d'une ville à une autre (règle des 17 points pour Paris), d'un service à un autre voire d'un expert à un autre dans la même structure. Fondée d'une part sur une étude du groupe de travail européen en dactyloscopie formé par l'Interpol de 1995, et d'autre

[386] Charles R. Kingston et Paul L. Kirk, « La "règle des 12 points" dans l'identification par les empreintes : historique et valeur », *R.I.P.C.*, n°186, mars 1965, p. 62.
[387] Charles R. Kingston, « Applications of Probability Theory in Criminalistics », *Journal of American Statistical Association*, vol. 6, n°39, mars 1965, pp. 70-80.
[388] *Ibid.*, p. 64.
[389] J.W. Osterburg et S.A. Bloomington, « An Inquirty Into the Nature of Proof "The Identity of Fingerprints" », *Journal of Forensic Sciences*, n°9, 1964, pp. 413-427; S.R. Gupta, « Étude statistique des caractéristiques papillaires », *R.I.P.C.*, n°5, pp. 130-134.
[390] J. Hess, « The Reference Shelf », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 52, 1971, pp. 12-14 et 17.
[391] Nicolas Thiburce, *Preuve pénale et expertise scientifique : la question des empreintes digitales*, Thèse de droit pénal et sciences criminelles dirigée par Jean Jean-Paul et Christophe Champod, Universités de Poitiers et Lausanne, 2017.
[392] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police…*, *op. cit.*, p. 116.
[393] Christophe Champod, Chris Lennard, Pierre Margot et Milutin Stoilovic, *Traces…*, *op. cit.*, p. 113.

part sur les travaux du comité de standardisation de 2011[394], cette synthèse permet de jauger l'actuel rayonnement de Locard. Il est aujourd'hui considéré comme le fondateur de la règle des douze points, alors même qu'il ne l'a pas créée, son article de 1914 ayant justifié la plupart des standards adoptés au XX^{e} siècle.

Tableau n°13 : Origines des standards numériques

	Un système qui remonterait à la nomenclature de Locard	Un système qui remonterait à la règle des 17 points de Balthazard	Une origine qui relèverait d'autres auteurs
Italie		16 à 17 points, règle établie sur l'article de 1911	
Angleterre, Pays de Galles avant 2001, Ecosse avant 2006, Australie avant 1941			16 points, mauvaise lecture de l'article de 1912 de Bertillon
Albanie, Australie de 1942 à 1999, Belgique, Angleterre et Pays de Galles avant 1924, Finlande, France, Hong Kong, Israël, Grèce, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Pays-Bas, Turquie, États-Unis avant 1973, l'Amérique du Sud	12 points, règle établie sur l'article de 1914		
République tchèque, Danemark			10 points, règle établie sur une étude statistique de Jozefek en 1972
Allemagne, Pays-Bas, Suisse avant 2008	8 à 12 points, règle établie sur l'article de 1914		
Bulgarie			8 points, règle établie sur une étude statistique de Mahacheb en 1986
Afrique du Sud, Russie			7 points, pas de père fondateur particulier, voir travaux de Sherratt pour l'Afrique du Sud et d'Edgubov pour la Russie

Source : Christophe Champod, Chris Lennard, Pierre Margot et Milutin Stoilovic, Traces et empreintes digitales. Traité de dactyloscopie, Lausane, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, pp. 113-114.

Tout important que soit ce principe dans la construction du père fondateur, il n'occupe qu'une place marginale à côté de celui de l'échange. Dès 1920 dans *L'enquête criminelle et les méthodes scientifique*s, son auteur écrivait : « Les indices dont je veux montrer ici l'emploi sont de deux ordres : tantôt le malfaiteur a laissé sur les lieux les marques de son passage, tantôt, par une action inverse, il a emporté sur son corps ou sur ses vêtements les indices de son séjour ou de son geste »[395]. Qualifié de « principe de Locard », cette affirmation est désormais omniprésente qu'il s'agisse des productions scientifiques ou grand-public, écrites ou audio-visuelles, françaises ou étrangères[396]. À l'Ecole de sciences criminelles de Lausanne, une thèse de sciences forensiques a même été réalisée sur la question par Frank Crispino en 2006, sous la direction de Pierre Margot. Souvent exploité comme amorce des

[394] J. Polski, R. Smith, R. Garrett, D.R. Ashbaugh, W.J. Babler, P. Chamberlain, C. Champod, G. Langenburg, D.A. Lebn, S.B. Maegher, K.F. Martin, A. Moensens, J. Norman, M. Taylor, J. Vanderkolk, A. Zeelenberg, *Report of the International Association for Identification*, Standardization II Committee, National Institute of Justice, Washington D.C., 2011.
[395] Edmond Locard, *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Paris, Flammarion, 1920, p. 139.
[396] Christopher Lawless, *Forensic Science. A sociological introduction*, Oxon, Routledge, 2016, p. 43.

documentaires traitant de la police scientifique[397], il constitue la matrice de la légitimation de l'élève de Lacassagne comme père fondateur. « Certains, comme le docteur Locard, laisseront un héritage fondateur, tel son principe dit de "l'échange de Locard" »[398], rappelle ainsi François Daoust dans sa mise au point historique. Chargé d'écrire la biographie du criminaliste lyonnais pour l'Association québécoise de criminalistique, François Beaudoin estime qu'il « permit d'établir une bonne partie des principes fondateurs de la police scientifique. Ces principes sont toujours à la base du travail des laboratoires de police actuels », celui « d'échange est à la base de la création de la police technique de Lyon et de tous les laboratoires de science judiciaire »[399]. Mais ne s'agit-il pas, comme la règle des douze points, d'une croyance scientifique en partie erronée ?

Car ce n'est que tardivement que la validité du principe de l'échange fut remise en question. En 2001, Keith Inman et Norah Rudin s'interrogeaient : « Depuis que le principe de Locard a été invoqué, aucune revue des pairs n'existe pour le soutenir, le tester ou le réfuter. Il est devenu axiomatique en sciences forensiques, il est accepté vrai sans preuve »[400]. Les deux auteurs tentaient alors de « le remplacer par des variantes personnelles jugées plus solides »[401], rappelle Crispino dont la thèse vise justement à expérimenter le bien-fondé de ce principe. Lors du colloque organisé en 2015 sur la culture forensique, Christopher Hamlin relèvera encore le paradoxe suivant lequel l'axiome de Locard, « parfois présenté comme la meilleure garantie générale de la scientificité des sciences forensiques », « équivalent fonctionnel » de la troisième loi de Newton, ne fonctionne pas toujours[402]. La paternité même de Locard pourrait être une croyance, suggère le doctorant suisse : « Dès 1911, Reiss énonce cette "hypothèse scientifique" au sens de Poincaré, terminologie scientifique française de l'époque, dans le cadre de l'effraction : "Dans presque tous les cas, les auteurs d'un vol avec effraction laissent sur les lieux des traces" »[403]. La remarque vaut également pour Bertillon, comme l'indique l'exposition *La science contre le crime* proposée aux archives nationales fin 2019 par Pierre Piazza. Y figure ainsi la célèbre une de l'*Assiette au beurre* du 3 juillet 1909 sur laquelle le chef de l'Identité déclare dans des latrines : « Un assassin laisse toujours des "traces quelque part" ».

Toutefois, de telles affirmations pourraient être retrouvées bien antérieurement et, surtout, il ne s'agit pas d'un échange au sens strict. La confusion s'avère relativement courante comme l'atteste l'analyse réalisée cette même année 2006 par William Tilstone, Kathleen Sauvage et Leigh Clark : « Il y a plusieurs choses fausses dans le principe de Locard. [En outre, ce dernier] n'a jamais dit que tout contact laissait une trace. Ce qu'il a dit, de différentes façons dans ses publications, c'est qu'il est

[397] Archives personnelles de Jean-Pierre Crauser, Discours inaugural de Crauser pour la journée anniversaire du laboratoire aux archives municipales de Lyon le 8 avril 2010 ; *Police scientifique. Les experts en vérité*, documentaire d'Annie Guicherd, 2012, Chromatiques Productions, 0min. 24s.
[398] François Daoust, « Des sciences… », *art. cit.*, p. 10.
[399] François Beaudoin, « Edmond Locard », http://www.criminalistique.org/pantheon.html.
[400] Keith Inman et Norah Rudin, *Principles ans Practice of Criminalistics. The Profession of Forensic Science*, Boca Raton, CRC Press, 2001, p. 94
[401] Frank Crispino, *Le principe de Locard est-il scientifique ? Ou analyse de la scientificité des principes fondamentaux de la criminalistique*, Thèse de sciences criminelles dirigée par Pierre Margot, Université de Lausanne, 2006, p. 6.
[402] Christopher Hamlin, « Introduction : Forensic Facts, the Guts of Right », *in* Ian Burney et Christopher Hamlin (dir.), *Global Forensic Cultures*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2019, pp. 6-7.
[403] *Ibid.*, p. 12.

impossible pour un criminel de réaliser un crime violent sans laisser des traces de sa présence »[404]. Bien que la dernière affirmation soit exacte, le principe de Locard est encore interprété comme un simple dépôt de trace. D'autres auteurs parlent même de transfert et non d'échange, estimant la réciprocité implicite[405]. Continuant à discuter l'origine historique, Crispino avance un second argument de réfutabilité, lui aussi révélateur de la confusion. Locard aurait « initialement rejeté la paternité d'un tel principe scientifique », annonçant « avoir émis cette idée première à partir des aventures de Sherlock Holmes ». Pourtant, la source évoquée par l'auteur – un article de la *Revue internationale de criminalistique* publié en 1929 – n'évoque pas explicitement un échange : « il s'est produit ce qui arrive pour l'étude des poussières en criminalistique ce qui arrive pour toutes sortes d'applications et de découvertes. L'idée, longtemps embryonnaire, éclôt à la fois en plusieurs lieux, et nul ne saurait en conscience s'en attribuer la paternité »[406]. Bien qu'apparaissant en filigrane, la notion d'échange est absente. En réalité, dans cet article, Locard s'intéresse surtout au fait de « recueillir avec les poussières d'un vêtement l'indication des frôlements et des contacts qu'a subis l'individu soupçonné », en somme la poussière emportée par le malfaiteur et non celle déposée sur la scène de crime.

En marge de ces débats sur la paternité, d'autres auteurs tentent d'avancer la date de l'annonce, comme pour couper l'herbe sous le pied des détracteurs. Certains évoquent ainsi le discours d'intronisation à l'Académie des sciences de Lyon en 1919[407], Locard ayant déclaré : « Le principe est celui-ci : il est impossible à un homme d'agir, et surtout d'agir avec l'intensité que suppose l'action criminelle, sans laisser de traces de son passage »[408]. Selon ces auteurs, l'impétrant supposait donc la réciprocité. D'autres encore mettent en avant *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être* publié en 1918[409], ce que la lecture de l'article conduit à démentir. Ailleurs, la fondation du laboratoire en 1910 serait également celle du fameux principe[410]. De façon plus téméraire, un ouvrage collectif énonce que « le criminologue Edmond Locard avança en 1904 sa théorie selon laquelle "tout contact laisse une trace" »[411], sans plus de précision sur la publication concernée. De nombreuses contradictions entourent donc le principe d'échange, imposant de revenir sur son histoire.

Poussant plus loin sa réflexion sur les traces, formulée notamment en 1919, Locard énonce bien son principe dès 1920. De même que pour la règle des douze points, sa mention – unique dans un ouvrage de plus de trois cents pages, faut-il rappeler – ne suscite aucune réaction. Et pour cause, nul ne saurait contester cette évidence. La plupart des ouvrages de Locard réitérant le même discours, l'échange est logiquement signalé à plusieurs reprises par la suite. Il n'est toutefois pas omniprésent au point d'être perçu comme essentiel par les lecteurs. D'autres maximes semblent même bénéficier d'une

[404] William J. Tilstone, Kathleen A. Sauvage et Leigh A. Clark, *Encyclopedia…*, *op. cit.*, p. 15.
[405] S. B., « Les lumières… », *art. cit.*
[406] Edmond Locard, « L'analyse des poussières en criminalistique », *R.I.C.*, 1929, p. 178.
[407] Jean-Pierre Crauser et Denise Stagnara, *Edmond Locard en trente-deux dates*, chronologie établie pour l'anniversaire de 2010, archives personnelles de Jean-Pierre Crauser.
[408] Edmond Locard, *Les méthodes scientifiques dans l'enquête judiciaire*, Discours de réception prononcé à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 20 mai 1919, p. 10 ; *Id.*, *La criminalistique…*, *op. cit.*, p 20.
[409] Gérard Chauvy, *Les archives…*, *op. cit.*, p. 67.
[410] Jacques Nain, *Les experts…*, *op. cit.*, p. 35.
[411] Nicolas Blot (trad.), *Police…*, *op. cit.*, p. 230.

plus grande visibilité, telle « le temps qui passe, c'est la vérité qui s'enfuit »[412]. Digne héritier de Lacassagne, féru d'apophtegmes, son élève semble y avoir surtout recours dans ses conférences et interventions radiodiffusées, une simple hypothèse toutefois puisque ces sources restent lacunaires. Leur usage pour le grand-public, plus à même de retenir de magistrales formules que des théories complexes, serait logique. Enfin, comme le rappelle Crispino, la règle de l'échange est fondamentalement liée aux recherches sur les poussières, or elles sont principalement réalisées avant la Grande Guerre. Bifurquant vers l'expertise en écriture à partir des années 1920, la question de l'échange n'est plus aussi centrale pour Locard. La remarque vaut aussi pour la règle des douze points, peu présente dans les écrits lyonnais après la Première Guerre mondiale.

La place modérée de l'échange explique probablement le silence des élèves de Locard à son égard. Qu'il s'agisse de Lerich, Söderman ou encore Gayet[413], aucun n'aborde la question alors même qu'ils proposent des synthèses rappelant les grands principes de la police scientifique. Sans grande surprise, le constat est identique du côté de la capitale avec Sannié, Guérin, Le Clère et Masseron[414]. Dans les *Eléments de police scientifique*, les deux premiers rappellent simplement que « Le problème de l'identification humaine est résolu depuis plus d'un demi-siècle. De nombreux auteurs ont exposé ailleurs les principes qui en constituent les bases fondamentales »[415]. Seul Ceccaldi rappelle que la « criminalistique est fondée sur le fait qu'un criminel (et le plus souvent à son insu) laisse toujours, sur les lieux de son crime, des traces ; que réciproquement, il en recueille sur sa personne, sur ses vêtements, sur son matériel, d'autres »[416]. L'auteur supposé du principe d'échange est donc passé sous silence. S'agit-il pour autant d'un pied de nez au père de la police scientifique lyonnaise ? Pas forcément, les auteurs étrangers faisant de même. « Lorsque deux objets entrent en contact, il y a toujours transfert de matériel de l'un vers l'autre »[417], explique en 1956 Lewis Nickolls sans pour autant nommer Locard. Quoi de plus normal puisqu'il s'agit d'une évidence et que le directeur du laboratoire lyonnais lui-même n'en faisait guère cas ?

C'est paradoxalement après la mort de celui-ci, au moment même où sa mémoire commence à s'effacer, que s'opère une inflexion silencieuse. En juin 1966, Henri Baudry est le premier à associer ouvertement le principe d'échange à Locard. Dans son hommage posthume paru dans la *Revue de la Sûreté nationale*, il rappelle son « succès qui suivait ses découvertes sur les lieux d'infraction, car il était là aux côtés des enquêteurs, animé d'une fougue juvénile, doué d'un miraculeux génie d'observation, ce succès il l'attribuait au "principe d'échange" qu'il formulait comme suit : "Tout contact laisse des traces" »[418]. Le directeur de l'école des commissaires de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, récipiendaire de la collection de criminalistique, est le mieux placé pour percevoir la nature du legs de Locard. Ce discours,

[412] Edmond Locard, *La criminalistique à l'usage des gens du monde et des auteurs de romans policiers*, Lyon, Desvigne, 1937, p. 19.
[413] Léon Lerich, *La police scientifique*, Paris, P.U.F., 1949, 126 p. ; Harry Söderman et John O'Connell, *Manuel d'enquête criminelle moderne*, Paris, Payot, 1953 [éd. en 1935 en anglais], 452 p. ; Jean Gayet, *Manuel de police scientifique*, Paris, Payot, 1961, 462 p.
[414] Marcel Le Clère et Charles Sannié, *Eléments de police scientifique et technique*, cours à l'Institut de criminologie de Paris, 1957, 24 p. ; Jean-Paul Masseron, *Manuel de procédure policière*, Paris, Domat-Montchrestien, 1946, 104 p.
[415] Charles Sannié et Denis Guérin, *Eléments…*, *op. cit.*, vol. 1, 1938, p. 5.
[416] Pierre-Fernand Ceccaldi, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1969 (1ère éd. 1962), p. 7.
[417] Lewis C. Nickolls, *The Scientific Investigation of Crime*, Butterworth & Co., Belfast, 1956, p. 39.
[418] Henri Baudry, « Hommage… », *art. cit.*, p. 10.

réitéré lors du centenaire de la naissance du criminaliste lyonnais, ne trouve que peu d'écho[419]. Les hommages tant lyonnais que nationaux, rendus à partir de 1966, taisent la question de l'échange. Dans le documentaire réalisé par Marielle Larriaga en 1988, aucun des témoins interrogés n'aborde cet aspect de l'héritage locardien, pas plus que la règle des douze points d'ailleurs. Même silence du côté des travaux sur la scène de crime. En 1984, René Lévy – pionnier des recherches en sciences sociales sur le maintien de l'ordre[420] – ne l'évoque pas dans sa thèse consacrée au « travail de police judiciaire »[421]. Interrogé récemment à ce propos, il explique son silence par son choix d'être resté à l'écart des services traitant les homicides et la grande criminalité[422]. En outre, il rappelle le peu de soin alors apporté aux scènes de crime ainsi que l'évidence que devait constituer le principe d'échange pour les enquêteurs de fin des années 1970.

Le constat hors des frontières ne s'avère guère différent. Dans l'aire anglo-saxonne par exemple, aucun auteur n'insiste sur ce point. Dans la biographie proposée en 1969 dans le *Reader's Digest* et tirée d'un article du *Criminologist*, Picotin insiste plutôt sur une autre maxime voisine : « Dès le début, Locard arrêta une règle intangible, qui est devenue l'un des principes fondamentaux de l'enquête criminelle : on ne doit rien toucher sur les lieux du crime jusqu'à l'arrivée des techniciens du laboratoire. En effet, comme il le répétait souvent : personne au monde ne peut agir sans laisser de trace de sa présence, et surtout pas un criminel qui est sous le coup d'une émotion intense » [423]. L'échange n'apparaît pas plus clairement chez Jürgen Thorwald et Colin Wilson quelques mois plus tard, alors même qu'ils développent la question de la poussière. « Le problème des traces laissées sur le lieu du crime passionnait Edmond Locard »[424] signale pourtant le premier, évoquant comme Wilson l'affaire Gourbin lors de laquelle l'émule de Gross recueillit la poussière sur les vêtements du suspect. Dans d'autres ouvrages, l'échange figure bel et bien sans être toutefois associé au criminaliste lyonnais. « Lorsqu'un homme commet un crime, il laisse toujours quelque chose qui ne s'y trouvait pas auparavant, et emporte quelque chose qu'il n'avait pas à son arrivée »[425] indiquent Stuart Kind et Michael Overman. Rien ne change dans les productions anglo-saxonnes des années 1980[426]. « Lorsqu'un criminel entre en contact avec un objet ou une personne, il se produit un transfert croisé d'indices »[427] rappelle pourtant Richard Saferstein en 1988. Quoi qu'il en soit, la règle de l'échange est bien présente, ce qui pourrait s'expliquer par sa complémentarité avec celle de l'unicité formulée par Paul Kirk dès 1963 : « tout objet de notre univers est unique »[428]. A l'interconnexion répondrait la

[419] *Id.*, « Centenaire… », *art. cit.*, p. 46.
[420] René Lévy, « L'émergence des recherches en sciences sociales sur la police en France : les séminaires organisés au sein du G.E.R.N. (1986-1991), *in* Antoinette Chauvenet, Dominique Monjardet et Frédéric Ocqueteau, *Notes inédites sur les choses policières (1999-2006)*, Paris, La Découverte, 2008, pp. 187-204.
[421] René Lévy, *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*, Paris, Klincksieck, 1987, 183 p.
[422] *Id.*, entretien écrit du 29 novembre 2019.
[423] François Corre, « Edmond… », *art. cit.*, p. 79.
[424] Jürgen Thorwald, *L'heure…*, *op. cit.*, p. 228.
[425] Stuart S. Kind et Michael Overman, *Science against crime*, Londres, Aldus Book, 1972, p. 23.
[426] Vernon J. Geberth, *Practical Homicide Investigation. Tactics, Procedures and Forensics Techniques*, Boca Raton, CRC Press, 1983, 460 p. ; Arne Svensson, Otto Wendel et Barry A.J. Fischer, *Techniques of Crime Scene Investigation*, 1987 [4e éd.], New York, Elsevier, 544 p.
[427] Richard Saferstein, *Criminalistics. An Introduction to Forensic Science*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1988 [3e éd.], p. 5.
[428] Paul L. Kirk, « The Ontogeny of Criminalistics », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, n°54, 1963, pp. 235-238.

singularité, d'où le fait que ces deux principes fondent aujourd'hui la police scientifique[429]. En somme, le principe d'échange serait devenu prégnant dans la littérature anglo-saxonne grâce à Kirk.

Le basculement mémoriel amorcé dans les années 1990 scelle étroitement la règle et Locard, et d'abord dans l'espace francophone. En 1993, Loïc Chauveau intitule ainsi le second chapitre de son essai : « Le principe de Locard ». Il y indique que « L'institut de police scientifique de Lausanne (seul à fournir un enseignement du genre sur le continent européen) a adopté cette définition du "principe de l'échange de Locard" : "Etude des traces laissées par le criminel sur les lieux de son forfait ou emportées par lui sur ses accessoires et qui sont caractéristiques de sa présence ou de son action" »[430]. L'institution fondée par Reiss joue décidément un rôle-clé dans la mémoire du criminaliste lyonnais. Il se pourrait même que le rattachement du principe d'échange à Locard ait d'abord été effectif en Suisse. En outre, une telle association tranche avec les publications antérieures. En 1989, Nossintchouk était resté muet dans son chapitre dédié aux traces telles que les ongles, les sécrétions, les poils ou les poussières. Après avoir interrogé Ceccaldi, Derobert et Durigon – les représentants de la médecine légale parisienne – il avait estimé qu'il s'agissait à la fois d'une zone de recoupement et d'une ligne de démarcation entre les deux disciplines : « La police scientifique, à l'inverse, s'est en quelque sorte délibérément éloignée du "corps" pour mieux lui revenir »[431]. Fondamental dans l'émergence de la police technique, l'échange ne bénéficiait pas d'un éclairage particulier et la question du fondateur de ce principe n'était pas abordée, alors même que l'ouvrage ambitionnait d'honorer le « fondateur de la science du crime »[432] qu'était Locard. Dans un article de 1992, Jean-Marc Berlière rappelait pour sa part : « Tout le principe de la police scientifique est fondé sur le postulat qu'un criminel laisse toujours, généralement à son insu, des trace sur les lieux du crime et, qu'inversement, il y recueille d'autres traces »[433]. Pionnier des études historiques consacrées au sujet avec une thèse s'appuyant avant tout sur des sources parisiennes, il déconnectait encore la règle du criminaliste lyonnais, comme Ceccaldi dans les années 1960. Du côté de l'univers anglo-saxon, l'association n'est pas plus automatique comme en témoigne l'ouvrage d'Anne Wingate. Au moment de parler de la scène de crime et des traces, l'auteure ne cite que Gross : « Absolument tout doit être examiné car il n'y a pas d'endroit où d'importants objets ne pourraient être cachés »[434].

Au début des années 2000, l'omission semble désormais impossible, *Crime Scene Investigation* louant aux heures de grande écoute les vertus du principe de Locard. Tout en étant fondamental dans la série américaine, l'affirmation de Locard subit une simplification à outrance selon Raymond Ruble car elle « garantit tout autant la présence d'une preuve que de toute autre information inutile sur la scène de crime »[435], or les héros de la série – comme l'entomologiste Gil Grissom – ne trouvent généralement qu'une seule et décisive trace. Une vision paradoxale puisque Locard arguait régulièrement que la

[429] Frank Crispino, *Le principe…*, *op. cit.*, p. 20.
[430] Loïc Chauveau, *Les traces…*, *op. cit.*, p. 28.
[431] Ronald Nossintchouk, *Le crime…*, *op. cit.*, p. 186.
[432] *Ibid.*, p. 15.
[433] Jean-Marc Berlière, « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, n°79, 1993, p. 76.
[434] Anne Wingate, *Science…*, *op. cit.*, p. 29.
[435] Raymond Ruble, *Round Up the Usual Suspects. Criminal Investigation in Law & Order, Cold case and CSI*, Westport, Praeger, 2009, p. 24

présence d'un individu sur la scène de crime ne prouvait pas automatiquement sa culpabilité. Ces réserves trouvent un écho, trois ans plus tard, avec l'historien américain Christopher Hamlin. Ce dernier étrille le dernier ouvrage de Connie Fletcher sur la série *CSI*[436], pointant du doigt l'usage abusif qu'il fait de la maxime locardienne citée dès le préambule et affirmant son rejet de « l'adoration hollywodienne de la science forensique »[437]. Devenu incontournable dans les discours traitant de la police scientifique, le principe est même revendiqué aujourd'hui comme base de la rénovation de cette discipline par Olivier Ribaux, directeur de l'Ecole de sciences criminelles de Lausanne. Constatant en 2014 une « crise d'identité de la police scientifique résid[a]nt dans une série de malentendus sur sa portée et ses contours », il affirme que « Le postulat de Locard sert de socle à ce travail »[438] de refondation. S'appuyant sur la thèse de Crispino, il estime en effet que la réduction du principe à sa « forme réduite : "tout contact laisse une trace" » explique les problèmes actuels. Il faudrait revenir au texte de 1920 dans lequel Locard évoquait également « la relation entre l'activité et la trace » et « la reconstruction logique de ce qui s'est passé ». Pour le premier aspect, Ribaux enjoint ainsi aux scientifiques de ne plus « vainement chercher à s'abstraire de l'activité » et donc de « reconstruire le lien avec la criminologie ». À l'heure où le principe de Locard constitue le slogan de l'*American Academy of Forensic Science*, il est donc perçu en Suisse comme la pierre angulaire de la police scientifique du XXI^{e} siècle.

3. Aux racines du mythe

De même que Bertillon avec les empreintes digitales, Locard serait devenu malgré lui le père fondateur de la police scientifique. Un tel paradoxe n'offre rien d'exceptionnel. L'ombre de Clemenceau ne figure-t-elle pas sur le logo actuel de la police judiciaire alors que le véritable créateur des brigades mobiles n'est autre que Célestin Hennion ? L'auteur de cette initiative n'est autre que Jacques Genthial, l'un des pères de la police scientifique française, décédé en mai 2020[439]. Jean-Marc Berlière rappelait encore, lors d'une récente conférence consacrée aux brigades de Tigre à la médiathèque de Montargis, tout le décalage séparant « légende et réalité »[440]. La police judiciaire française n'est donc plus à un paradoxe près Pour autant, Locard est-il si étranger à la construction de ce mythe ? Une évidence doit d'abord être rappelée. Cet « homme de communication »[441], si prompt à vulgariser la criminalistique, recueille ainsi les lauriers de son labeur. Ainsi, après avoir rappelé en quoi le principe de Locard et l'affirmation de 1920 différaient, Tilstone, Sauvage et Leigh estiment « légitime que le concept porte son nom »[442]. Méritant du fait de son intense activité de théorisation et de publication, Locard participe

[436] Connie Fletcher, *Crime Scene. Inside the Word of Real CSIs*, s.l.é., St Martin's Paperback, 2006, 420 p.
[437] Christopher Hamlin, « Forensic cultures in historical perspective : Technologies of witness, testimony, judgment (and justice ?) », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, 2013, pp. 4-15, p. 14.
[438] Olivier Ribaux, *Police scientifique. Le renseignement par la trace*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, p. 151.
[439] Richard Marlet, « Hommage posthume à Jacques Genthial », *Le carnet de l'histoire de la justice et du crime*, *Criminocorpus*, 22 mai 2020.
[440] Jean-Marc Berlière, Les brigades du Tigre, légende et réalité, Conférence organisée à la médiathèque de l'A.M.E. à Montargis, 14 mai 2019.
[441] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité, Henri Locard, 16min. 50s.
[442] William J. Tilstone, Kathleen A. Sauvage et Leigh A. Clark, *Encyclopedia…*, *op. cit.*, p. 15.

surtout à la création de son propre mythe, notamment lorsqu'il accepte de collaborer avec Robert Corvol du *Parisien-Libéré*. La série d'interviews, diffusées à partir du 16 avril 1957 puis publiées quelques mois plus tard sous le titre *Mémoires d'un criminologiste*, comporte un grand nombre d'exagérations. Commentant ici et là les déclarations de Locard, Corvol se permet quelques raccourcis, notamment sur la question des poussières : « Rappelons à ce sujet que c'est bien à M. Locard que l'on doit d'avoir attiré l'attention de la police sur cette question qui semble d'un intérêt évident… maintenant »[443]. Alors que les écrits de l'ancien policier rappellent le rôle essentiel de Gross et de Conan Doyle, rien de tel ne figure ici. En outre, Corvol – à qui Locard donne « l'exclusivité totale de ses souvenirs »[444] – fixe une trame tout à l'honneur de son sujet d'étude. Après un historique du laboratoire, les hauts faits d'armes du docteur sont rappelés, telle l'affaire de Tulle occupant la partie centrale de l'ouvrage. L'antépénultième chapitre s'intitule de manière éloquente « Avec le professeur Locard, on ne s'ennuie jamais ». Le retraité ainsi encensé rectifie de temps à autre ce qu'il estime être la véritable histoire : « Docteur, on raconte partout que c'est vous qui avez découvert, au début de la guerre de 1914, le secret du Chiffre de l'Armée allemande ? C'est me faire trop d'honneur ; disons, pour être dans la vérité, que ce fut un travail d'équipe et que la chance m'a servi ainsi que les camarades qui travaillaient en même temps que moi sur les mêmes problèmes »[445].

Hormis ces quelques ajustements, l'interviewé cautionne généralement le propos par son silence. Du reste, il ne peut ignorer la visée apologétique du projet, ayant déjà été l'objet d'une présentation dithyrambique et quelque peu fantaisiste de Corvol quelques années plus tôt. En 1950, le journaliste parisien l'avait présenté comme le seul et unique créateur de la police scientifique dans l'article « Lyon la capitale mondiale contre le crime ». La fondation du laboratoire en 1910 était déjà caricaturée, et ce aux dépens de Cacaud sacrifié sur l'autel de la criminalistique : « La bile et le fiel, dans l'esprit du bon professeur, on ne le trouvera que dans l'obstination qu'il met, depuis près de quarante ans, à refuser obstinément de changer de local. Parce qu'un chef imbécile, qui méprisait les méthodes scientifiques, lui avait affecté au début de sa carrière un pigeonnier situé sous les combles du palais de Justice de Lyon, Edmond Locard a déclaré qu'il n'en bougerait pas ! En suite de quoi, au fur et à mesure que grandissait le prestige justifié de la science criminelle, des personnages de plus en plus élevés de la hiérarchie policière se sont essoufflés (et continuent à le faire…) en grimpant je ne sais combien d'étages en colimaçon épileptique pour aller consulter le professeur… »[446]. Argumentant régulièrement en faveur d'un déménagement place Saint-Jean ou sur les quais du Rhône, comme il a été rappelé, Locard n'a probablement pas manqué de s'étouffer à la lecture de l'article, à moins que celui-ci ait échappé à sa vigilance du fait de ses multiples activités. Toujours est-il que cette présentation dramatique de la fondation de 1910 est reprise telle quelle dans la biographie de 1957, sans que Locard ne rectifie quoi que ce soit[447].

---

[443] Edmond Locard, *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Arthème Fayard, 1957, p. 59.
[444] A.M.L., 31ii44nc, Contrat passé entre Corvol, Locard et la librairie Arthème Fayard, 11 avril 1957.
[445] Edmond Locard, *Mémoires…*, *op. cit.*, p. 239.
[446] Robert Corvol, « Le professeur Locard a fait de Lyon la capitale mondiale de la science contre le crime », *Point de vue. Images du monde*, 7 septembre 1950.
[447] Edmond Locard, *Mémoires…*, *op. cit.*, pp. 24-25.

L'ouvrage remporte un franc succès : « la vente est fort satisfaisante, les librairies "en" redemandent, je pense que notre apparition à la télévision a fait bon effet »[448], commente Corvol qui ne ménage pas ses efforts pour en assurer la promotion. En mai 1960, il suggère encore à Locard de répondre aux sollicitations du docteur Jacquemart : « je n'ai bien sûr aucun conseil à vous donner mais je crois que vous pourriez lui mettre un petit mot et, si possible, lui donner satisfaction. "Santé publique" est un organe très sérieux, étroitement uni au Ministère du même nom »[449]. Œuvre apologétique échappant en partie à son auteur, *Mémoires d'un criminologiste* occulte finalement les deux précédents essais publiés en 1933 et 1942, à savoir *Contes apaches* et *Confidences. Souvenirs d'un policier*. Plus fourni en détails biographiques, Locard étant naturellement peu enclin à se mettre en valeur, l'ouvrage de Corvol devient logiquement une référence pour les auteurs s'intéressant au professeur lyonnais à partir de la fin du XX^e^ siècle. En 1988, Henri Locard est l'un des rares à signaler l'intérêt de *Confidences*, plus que de tout autre ouvrage biographique, pour comprendre son grand-père[450], ce livre étant « l'autoportrait d'un homme qui ne s'est jamais marié »[451].

Dans la brochure officielle de l'I.N.P.S. distribuée à Lyon en avril 2010, les *Mémoires d'un criminologiste* sont ainsi présentées comme la « biographie »[452] officielle du policier lyonnais. Dans *Les grands flics de légende*, Charles Diaz annonce même que l'ouvrage fut écrit par Locard et préfacé par Corvol[453]. Lus et parfois pris à la lettre, ces souvenirs contribuent à la construction du mythe du père fondateur tandis que Jean-Yves le Naour les exploite – au contraire – pour le détricoter. Au terme de son étude sur l'affaire de Tulle, il relève : « Depuis la confirmation de sa condamnation en 1923, Angèle Laval n'a plus jamais fait parler d'elle. Dans ses *Mémoires d'un criminologiste*, Edmond Locard sous-entend qu'elle aurait tenté d'incendier la demeure de son avocat qu'elle considérait comme responsable de sa mauvaise fortune judiciaire, mais rien n'atteste de la véracité des propos du vaniteux expert dont la mémoire est prise à défaut à plusieurs reprises »[454]. D'autres sources semblent néanmoins confirmer l'assertion du criminaliste. Le 12 mars 1923, soit quelques jours après le rejet de l'appel à la cour de Limoges[455] et donc l'incendie supposé fictif, il écrivait en effet à son ami avocat Maudet : « Ma pauvre Angèle a encore eu des ennuis avec les juges »[456], phrase sibylline pouvant désigner tant l'échec de l'appel que les événements l'ayant suivi. Au-delà de cette question qui reste ouverte, il faut relever la nature testamentaire prêtée aux *Mémoires d'un criminologiste* alors que tel n'était pas la visée de son auteur principal. Le journaliste lyonnais Gérard Chauvy est l'un des rares à remettre en cause l'intérêt de l'ouvrage après l'avoir pourtant cité : « Quand les magistrats, si longtemps dédaigneux du laboratoire, se décidèrent, chaque mois plus nombreux, à y faire des visites de plus en plus fréquentes, j'avais grande joie de les entendre grimper. Avant d'entrer, ils reprenaient leur souffle derrière la porte. Ma petite vengeance fut de ne jamais vouloir changer de local encore que l'on m'eût promis mieux et plus

[448] A.M.L., 31ii43nc, Lettre de Corvol à Locard, 22 novembre 1957.
[449] *Ibid.*, Lettre de Corvol à Locard, 16 mai 1960.
[450] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité, 13min. 33s.
[451] Henri Locard, entretien écrit du 30 décembre 2019.
[452] Archives personnelles de Jean-Pierre Crauser, *Institut…*, *op. cit.*, p. 6.
[453] Charles Diaz, *La fabuleuse…*, *op. cit.*, p. 503.
[454] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 186.
[455] « Les lettres anonymes de Tulle à la cour d'appel de Limoges », *L'Express du Midi*, 3 mars 1923.
[456] A.M.L., 31ii41nc, Brouillon de la lettre de Locard à Maudet, 12 mars 1923.

pratique, mais mon pigeonnier, d'où j'avais une vue magnifique sur Lyon, décourageait beaucoup de raseurs, c'était toujours cela de gagné". Dans ses *Mémoires improvisées* confiées à André Mure, Locard a été moins formel : "Les magistrats, dit-on, ont été extrêmement bienveillants car ils ont tout de suite compris le parti que l'on pouvait tirer des preuves indiciales mais ils ont été plus lents à admettre la valeur des preuves que les criminels eux-mêmes »[457].

Peu regardant à l'égard des *Mémoires d'un criminologiste*, Locard serait donc le premier responsable du mythe se construisant progressivement autour de sa figure. Nous souscrivons donc totalement à l'idée de Philippe Artières selon laquelle il « contribua largement à l'élévation de sa propre statue »[458]. Il est même possible d'aller plus loin en le présentant comme l'architecte en chef de cette mythification car dans l'ouvrage de Corvol, les principales exagérations viennent bien de Locard lui-même. Le journaliste parisien n'éprouve d'ailleurs guère de réticence de la part de son partenaire : « Avez-vous, docteur, quelques anecdotes peu connues à nous raconter ? Une fois de plus, nous ne pouvons qu'admirer la prodigieuse mémoire de notre interlocuteur. Cet homme qui a plus de 79 ans ne recourt jamais à une note, ne trébuche jamais sur un nom ou sur une date. Ajoutez que pour un journaliste, on ne saurait rêver quelqu'un de plus agréable à interviewer »[459]. Cette phrase plonge immanquablement l'historien dans le doute, surtout quand il se souvient des contradictions caractéristiques des souvenirs policiers lyonnais. Dans l'entre-deux-guerres, les anciens agents la Sûreté Gonnard et Degoutte n'avaient-ils pas proposé deux récits divergents de l'affaire de la Villette survenue en 1898, tous deux ayant pourtant été acteurs ? Le premier signalait ainsi la présence d'un « paquet de petites raves […] à côté du visage de la moribonde »[460] tandis que le second affirmait avoir vu « une botte de carottes […] tout près de la bouche de la victime »[461]. En réalité, le rapport établi par Lacassagne indiquait « Près du sommet de la tête, un paquet de 8 raves blanches a[vait] été posé »[462], légume à la forme oblongue effectivement semblable à la carotte. Relevé parmi d'autres contradictions, ce détail concernant une pièce à conviction vient poser la sempiternelle question du témoignage, le paradoxe étant que Gonnard avait raison alors même que ses souvenirs ont été écrits par un « nègre ». À la mort de l'ancien inspecteur principal de la Sûreté en 1935, Locard confiait en effet aux lecteurs du *Lyon Républicain* : « J'aime mieux vous dire que si le fond était de lui, la forme était de notre camarade Sigrist, et que c'était mieux ainsi, parce que Gonnard n'avait aucune prétention littéraire », en outre « Il fallait l'interroger longuement pour en tirer quelque anecdote et il semblait toujours qu'il avait joué un rôle insignifiant »[463]. Conscient du décalage habituel entre réalité et fiction, l'ancien chef du laboratoire de police savait en jouer et en était même l'incarnation.

Procureur du procès de Locard devant l'Histoire, Le Naour signale en effet « la propension à

[457] Gérard Chauvy, *Les archives…*, *op. cit.*, p. 56.
[458] Philippe Artières, « Introduction. Un policier de l'écriture », *in* Philippe Artières (dir.), *Percevoir…*, *op. cit.*, p. 4.
[459] Edmond Locard, *Mémoires…*, *op. cit.*, p. 223.
[460] Pierre Gonnard, *Trente ans de police lyonnaise (1884-1914)*, Lyon, Eureco Infographie Imprimerie, 1998, p. 59.
[461] Antoine Degoutte, *Lyon-la-ténébreuse. Mémoires d'un policier*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1945, p. 149.
[462] A.D.M.L., 2U623, Rapport d'expertise de Lacassagne, 7 juin 1899.
[463] Edmond Locard, « Un grand policier lyonnais : Pierre Gonnard », *Lyon Républicain*, 19 juin 1935.

l'affabulation »[464] de l'accusé. Et il n'est pas le seul. Cinq ans avant l'ouvrage de référence de l'historien de la Grande Guerre sur l'affaire de Tulle, Frédéric Charpier exprimait déjà sa réticence à prendre pour argent comptant le discours du criminaliste. Après avoir moqué la passion de ce dernier pour l'histoire de Naudorff, il pose la question de son rapport avec l'occupant durant la guerre, son expertise des cheveux de Louis XVII ayant été publiée par Castelot dans le journal collaborationniste *La Gerbe* : « La passion de Castelot pour une histoire aussi dérisoire, en cette période trouble, étonne et laisse pantois. Dans ses *Mémoires*, Edmond Locard omet de rapporter cette découverte monumentale qu'il a dû considérer, rétrospectivement, comme aussi insane que ridicule. Et peut-être, la guerre finie, un poil compromettante, ce qui l'entraîne à se donner inutilement le beau rôle dans ses "souvenirs", lui qui, comme l'immense majorité des Français, n'a fait que suivre le mouvement, ce qu'on ne lui reproche d'ailleurs pas »[465]. Charpier ignorait manifestement l'implication de Locard dans deux réseaux de Résistance.

Avocat de l'accusation beaucoup plus bienveillant, Jean-Pierre Crauser estime pour sa part que la rencontre lyonnaise entre Locard et Conan Doyle relève de la fiction. Ce holmésien versé dans la lecture critique des aventures de Sherlock Holmes[466] juge l'histoire rocambolesque au vu des archives du fonds Locard. Au milieu des années 1920, ce dernier aurait reçu l'écrivain anglais dans son laboratoire. Tombant nez à nez avec la photo de Bonnot, Doyle se serait écrié : « Mais, c'est Jules, mon ancien chauffeur ! »[467]. Or, cette rencontre aurait été imaginée de toute pièce selon une chronologie étudiée par Crauser : « Le Docteur Locard est lui-même à l'origine de la diffusion de cette histoire. Il en fit le récit sous cette forme dans au moins deux revues (*Les Cahiers de marottes et violons d'Ingres* et *Androclès*), lors d'une interview pour la télévision française et au cours d'entretiens pour *France Soir* en 1951. Néanmoins, c'est dans une publication de l'association générale de l'internat des hospices civils de Lyon qu'elle apparaît pour la première fois en 1938 (*Albums du crocodile*) »[468]. Or, cet article originel évoquait Ashton-Wolfe et non Conan Doyle. Denise Stagnara, qui parlait pourtant « de son père d'une manière déifiante »[469], reconnaissait elle-même l'invraisemblance de cette légende[470]. Une mystification somme toute habituelle dans le milieu holmésien. Le propre fils d'Arthur Conan Doyle – Adrien – en visite à l'E.N.S.P. de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or en octobre 1966 n'avait-il pas évoqué de façon un peu présomptueuse la « correspondance d'où est née l'idée du livre publié en 1924 par le criminaliste lyonnais et intitulé : "Policiers de roman et policiers de laboratoire" »[471] ?

D'autres auteurs, encore plus suspicieux, vont jusqu'à remettre en question certains épisodes comme celui pourtant indiscutable de la rue Ravat. « La légende autour du personnage – à moins que ce ne soit la simple réalité – indique qu'en 1910, le directeur du laboratoire de Lyon a pu confondre devant

[464] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 16.
[465] Frédéric Charpier, *Au cœur…*, *op. cit.*, p. 159.
[466] Jean-Pierre Crauser, *Quel jour sommes-nous Watson ? Chronologie critique des aventures de Sherlock Holmes*, Saint-Sauvier, Mycroft's Brother, 2005, 144 p.
[467] Laurent Lemire, « Edmond… », *art. cit.*, p. 78.
[468] Jean-Pierre Crauser, « Un écheveau embrouillé », *QuinCahier*, n°3, été 2010, p. 4.
[469] Katrien Steyaert, « "*Pionier…"* », *art. cit.*
[470] « Histoire du crime » épisode n°2, émission déjà citée, 27min. 50s.
[471] A.M.L., 31ii53nc, Coupure de presse sans source ni date [fin octobre 1966].

les assises de la ville deux cambrioleurs au moyen de l'unique preuve dactyloscopique »[472], signale avec prudence Jacques Nain. Le romancier Locard finit donc par égarer ceux-là mêmes qui tentent de suivre sa trace historique. De nombreuses affabulations lui sont donc prêtées mais il reste difficile de les confirmer ou de les infirmer avec certitude. La non-rencontre avec Conan Doyle ne constitue ainsi qu'une hypothèse. Un autre exemple d'invention, incontestable, peut être en revanche donné. En décembre 1898, Locard aurait participé à l'affaire de la Villette. « Je voudrais vous raconter une assez curieuse histoire qui est le premier procès auquel j'ai été mêlé comme préparateur », déclare-t-il au micro d'André Mure en 1961, avant de poursuivre : « Nous sommes partis avec Monsieur Lacassagne et les autres membres de l'Institut, nous avons été voir ce qui s'était passé, et nous avons trouvé le cadavre de la femme Foucherand étendu sur le parquet dans des conditions abominables de parodie de l'avant-dernier acte de la Tosca », les apaches ayant installé des « bougies des deux côtés de la tête »[473] et laissé des excréments sur la poitrine de la victime. Deux ans avant de passer sous la direction de Lacassagne, Locard ne pouvait évidemment pas être présent, ce que confirme le dossier d'instruction. Nulle présence de bougies rappelant la pièce de Giacomo Puccini, celle-ci étant d'ailleurs représentée pour la première fois le 14 janvier 1900 au *Teatro Costanzi* de Rome. Quant aux excréments, ils étaient en réalité placés sur le lit de la victime. L'affaire de la Villette donne décidément lieu à bon nombre d'inventions[474]. Certains écrits contemporains reprennent logiquement ce mythe, situant même l'intrigue dix ans plus tôt. « On imagine l'enthousiasme du jeune Edmond Locard quand Alexandre Lacassagne lui demande de l'accompagner sur une scène de crime, le 22 décembre 1888. […] Lacassagne invite le jeune Locard à mieux examiner les indices puants laissés sur le lit. Ils sont infestés d'un parasite : l'oxyure vermiculaire »[475], note ainsi Richard Marlet. Lorsque Locard mystifie les auditeurs en 1961, André Mure se garde bien de relever les incohérences du récit et va même plus loin trente ans plus tard en affirmant au micro de Marielle Larriaga : « Je me souviens, il avait fait un livre sur la malle sanglante de Millery, et il parlait de la criminelle Gabrielle Bompard qui lui avait dit un jour : "la femme la plus faible du monde, il y a des secondes dans la vie où elle est plus forte que l'homme le plus fort du monde »[476]. En 1889, à l'âge de douze ans, Locard ne connaissait sûrement pas Lacassagne et, dans son livre de 1934, il n'avait pas prétendu avoir été aux côtés de son futur maître à ce moment-là[477]. La confusion régulière entre les deux hommes dans la littérature tant anglo-saxonne que française s'explique donc aisément.

Homme aux « onze mille vingt »[478] lettres anonymes – une rhétorique assez usuelle chez les experts selon Frédéric Chauvaud[479] –, Locard déforme donc l'histoire quand il ne la réécrit pas à son

[472] Jacques Nain, *Les experts…*, *op. cit.*, p. 35.
[473] *Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard*, Interview d'André Mure, 1961, 5e entretien, 4min 25s.
[474] Edmond Locard, *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, p. 196. Il prétend déjà avoir été un acteur de l'affaire.
[475] Richard Marlet, *Les experts entrent…*, *op. cit.*, p. 30.
[476] Archives de l'I.N.A., « Moi… », documentaire cité, 15min.15s.
[477] Edmond Locard, *La malle sanglante de Millery*, Paris, Gallimard, 1934, p. 214.
[478] *Id.*, *Mémoires…*, *op. cit.*, p. 110.
[479] Frédéric Chauvaud, « Les fantômes figurables : les témoins muets à la barre (1880-1940) », *in* Vincent Fontana et Michel Porret (dir.), *Pièces à conviction. Pour une épistémologie de la matérialité judiciaire et policière (XVe-XXIe siècles)*, colloque tenu à Genève du 26 au 28 avril 2018, actes en cours de publication. Etait évoqué le médecin légiste Charles Paul, « l'homme aux 100 000 autopsies ».

avantage. Il pèche enfin par omission. « L'éminent directeur de la police technique de Lyon a en effet commis nombre d'erreurs dans sa carrière, mais il n'en souffle mot dans ses *Mémoires* pour ne se rappeler que ses bonnes fortunes »[480], signale Le Naour, se basant une fois encore sur l'ouvrage de Robert Corvol. Cette affirmation se révèle parfaitement exacte puisque l'après-guerre, période durant laquelle les revers judiciaires s'amoncellent, donne effectivement lieu à des discours éthérés dans lesquels ne transparaît pas l'échec. L'interview donnée en 1955 à Léon Zitrone en témoigne :

> « Docteur, une dernière question si vous le permettez, heu, *errare humanum est*, vous vous êtes trompé dans votre vie, voudriez-vous avoir l'extrême gentillesse de raconter à nos auditeurs l'histoire de ce que je suis bien obligé d'appeler – sinon ma question n'aurait plus aucun sens – le plus grand ou le plus beau ou le plus cuisant échec de votre vie » (Léon Zitrone).
> Des échecs, faute de pouvoir aboutir, j'en ai eus de très nombreux […]. Mais quant à se tromper, eh bien je ne dis certes pas que je ne me sois jamais trompé mais j'ai tout de même disons l'illusion que je n'ai jamais fait guillotiner un innocent »[481] (Edmond Locard)

Un an après le rapport des graphologues Édouard de Rougemont, Georges Bourgin et Alain de Boüard de Laforest dans l'affaire Laffitte, quelques mois avant l'acquittement de cette dernière prononcé le 26 février 1956, Locard semble convaincu de n'avoir jamais fauté. La question offre d'ailleurs plus d'intérêt que la réponse elle-même tant le journaliste s'escrime à épargner le monument Locard solidement fixé sur le socle de l'histoire judiciaire française. Œuvre certes collective, la construction du mythe du père fondateur semble donc avant tout menée par Locard. Il rejoint ainsi le personnage de Sherlock Holmes auquel l'imaginaire collectif le rattache. « Nous autres holmésiens avons une approche de la vérité qui nous est propre. Personne dans nos rangs ne viendrait remettre en cause l'existence de Sherlock Holmes, et pourtant certains prétendent qu'il n'est qu'un personnage de roman »[482], avance ainsi Crauser pour expliquer l'ambivalence de Locard. Pourfendeur du témoignage, n'était-il pas logique qu'il mente pour démontrer une fois encore la fragilité de celui-ci face à la police scientifique ? Policier de laboratoire, n'était-ce pas inévitable qu'il finisse par devenir un policier de roman, ce à quoi son œuvre littéraire semblait le prédestiner ? Comme le rappelait le documentaire de *France Culture* réalisé en 2015, « Avec Edmond Locard, les frontières du réel et du roman ne cessent de se troubler, de se rejoindre et de se séparer »[483].

[480] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau…*, *op. cit.*, p. 179.
[481] Interview de Locard par Léon Zitrone pour les services canadiens de la radiodiffusion française, 1955, 29min. 59s.
[482] Jean-Pierre Crauser, « Un écheveau… », *art. cit.*, p. 11.
[483] « Histoire du crime » épisode n°2, émission déjà citée, 4min. 25s.

Conclusion générale

Imaginer que Locard serait le père fondateur de la police scientifique, voilà une hypothèse de départ relevant *a priori* de la question rhétorique. En effet, deux éléments laissaient à penser qu'un tel titre serait usurpé. Du point de vue chronologique, un acteur intervenant sur la scène de la criminalistique à partir de 1903 ne pouvait décemment pas prétendre fonder une discipline âgée d'une dizaine d'années déjà. Alphonse Bertillon semblait plus légitime pour avoir été le premier à regrouper les différentes sciences sous la bannière de la police. Il était également plus légitime que d'autres acteurs lyonnais comme Ferrand et Lacassagne, de véritables hommes-orchestres des sciences forensiques n'appartenant toutefois pas à la police. Les relations supposées hostiles du second avec les forces de l'ordre, encore évoquées dans la littérature policière[1], le rappellent. Pour Lacassagne, la police n'était en effet qu'un adjuvant – souvent maladroit d'ailleurs – pour les enquêtes. En outre, bien que partisan du rapprochement avec Thémis, il n'en développait pas moins des relations conflictuelles avec elle[2]. Pour l'ensemble de ces raisons, il nous semblait évident que Bertillon avait été le vrai fondateur de la police scientifique, et ce malgré l'autonomie précoce du laboratoire de chimie de la capitale et le retrait de la graphologie suite à l'affaire Dreyfus. D'ailleurs, Locard n'a jamais revendiqué être un père fondateur. Témoin privilégié des débats houleux sur l'origine de la police scientifique depuis sa chronique de 1903, il s'était d'emblée défini comme un médiateur, et non comme un créateur. Parfois maladroit du fait d'un naturel provocateur, il répugnait à participer à ce qu'il estimait être une querelle de clochers[3].

Une raison géographique nous conduisait également à penser que la démonstration serait cousue de fil blanc : l'attachement lyonnais de Locard, paramètre *a priori* incompatible avec une réforme d'envergure. Le statut de capitale politique semblait constituer la condition *sine qua non* du rayonnement. Les récentes réflexions de Quentin Deluermoz sur les interactions policières entre Paris, Londres et Berlin, attestent du rôle majeur joué par les capitales européennes[4]. Toutefois, ce statut représente plus un atout qu'un impératif. Le schéma traditionnel *top-down* est même battu en brèche, les différents travaux, tant dans le domaine de l'ordre que dans celui de l'urbanisme ou des pratiques de santé, démontrant le rôle-clé joué par les structures urbaines de second rang. Catherine Denys rappelle ainsi que les innovations policières sont réalisées à cette échelle, généralement pour des raisons de coût, avant d'être transposées à Paris[5]. D'ailleurs, dans les projets de réforme, la capitale n'est pas un modèle mais juste une « citation obligée »[6] permettant d'apporter un peu plus de crédibilité. Dans le domaine de l'hygiénisme, Stéphane Frioux signale l'importance des petites villes : ce sont les cités comme L'Isle-sur-la-Sorgue, dans le Vaucluse, qui ont été les plus créatives en matière d'épuration de l'eau[7]. Cette

[1] Coline Gatel, *Les suppliciées du Rhône*, Paris, Librairie Générale Française, 2019, p. 52.
[2] Louis Roche, « Edmond Locard et la médecine légale », *Sûreté nationale*, n° 63, juin-juillet 1966, p. 7.
[3] Edmond Locard, « Chronique latine. L'enseignement de la police scientifique, à propos de la *Polizia scientifica* du Professeur Ottolenghi », *A.A.C.*, 1908, p. 298.
[4] Quentin Deluermoz, « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine », *R.H.M.C.*, 2013, p. 77.
[5] Intervention de Catherine Denys lors de la table ronde *Penser et réformer l'action de la police en ville. Lyon au XIX^e siècle*, organisée par le L.A.R.H.R.A. le vendredi 19 mars 2010 à l'Institut des Sciences de l'Homme de Lyon.
[6] *Id.*, Brigitte Marin et Vincent Milliot, « Introduction », *in* Catherine Denys, Brigitte Marin et Vincent Milliot (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, P.U.R., 2009, p. 17.
[7] Stéphane Frioux, *Les batailles de l'hygiène*, Paris, P.U.F., 2013, p. 209.

approche ascendante rend bien compte de l'implication des acteurs locaux, ce que Christian Topalov perçoit comme un effet des recompositions politiques du second XIX[e] siècle, certains notables écartés du pouvoir étant alors « entrés en réforme »[8]. Malgré ces quelques nuances quant au statut de capitale, n'est-il pas évident que la portée fondatrice de l'œuvre de Locard aurait été tout autre s'il avait accepté de rejoindre les « cimes » parisiennes ? La métaphore alpine, utilisée dès 1920 par François Helme, résonne probablement encore dans la tête de son élève quand ce dernier décide de rester à Lyon en 1929, et ce contre l'avis de ses proches[9]. Cette occasion manquée, parmi tant d'autres, explique la vivacité de la réputation locale et l'amnésie de la scène nationale. Dans sa propre ville, Locard est même connu pour son empreinte littéraire et culturelle avant de l'être pour son engagement policier. Le Merle Blanc, qui tient encore une réunion mensuelle, loue surtout les mérites artistiques de son fondateur. L'actuel projet biographique de Bruno Benoit, orienté vers cet aspect particulier de son œuvre, confirme ce paradoxe. Pouvait-il en être autrement dans un Etat jacobin comme la France ? Du côté de la Suisse, l'ascendant de Genève et de Lausanne sur la capitale politique en matière de police scientifique peut ainsi s'expliquer par le caractère fédéraliste du pays.

Le dépouillement des archives confirme ces réserves initiales quant au rôle mesuré joué par Locard dans la fondation de la police scientifique. La question ne peut toutefois pas être résolue si facilement. L'élève de de Lacassagne s'est bel et bien posé en fondateur, cherchant à la fois à rompre et surtout à créer. D'abord un métier, puisqu'il affirme « inventer » sa profession de directeur de laboratoire de police, estimant ne pas avoir de modèle[10]. Ensuite, il prétend forger une nouvelle vision et une pratique inédite. Durant les premières années, il déclare ne pas vouloir mettre en place une Identité judiciaire – comme il en existe depuis Bertillon – mais un véritable service à part entière, se rendant de sa propre initiative sur le terrain afin de relever les traces. Il souhaite, en outre, couper le cordon ombilical reliant anthropologie criminelle et police scientifique afin d'ériger la seconde au rang de discipline autonome, comme la chimie légale progressivement sortie du giron de la médecine légale. Cette émancipation, loin d'isoler la science policière, permet au contraire son extension à d'autres domaines, comme ceux de la littérature et de l'occulte. Surnommé avec justesse « Pic de la Mirandole », Locard défend la même vision globale que son illustre prédécesseur de la Renaissance. Sans être le seul à associer découvertes scientifiques et littérature policière, sans être l'unique acteur de la criminalistique s'aventurant dans l'au-delà, c'est peut-être lui qui pousse le plus loin cette démarche globalisante.

Cette refondation prend la forme d'un véritable projet exposé dès 1918 dans un article, puis en 1919 dans un manifeste : *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*. Celui-ci, inspiré par un ouvrage équivalent de Reiss[11], trahit toutes les contradictions du dessein initial de Locard, puisque seules quelques évidences y sont énoncées. Derrière une apparente révolution nationale, apparaît finalement le laboratoire de police lyonnais, Locard proposant simplement d'élargir à d'autres localités sa propre façon de faire. Il faut en effet rappeler qu'il rédige un ouvrage destiné au public français, en

[8] Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, E.H.E.S.S., 1999, p. 465.
[9] Archives personnelles de Michel Stagnara, Lettre de Helme à Locard, 5 janvier 1920.
[10] Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 2[e] partie, 8 septembre 1955, 4min 37s.
[11] Rodolphe Reiss, *Contribution à la réorganisation de la police*, Paris, Payot, 1914, 160 p.

dépit de sa formation aux *Archives* de Lacassagne et malgré des aspirations plus larges puisqu'il reste attentif aux « modèles [possibles pour les] capitales européennes »[12]. Dernière déception, l'ambition globalisante de Locard consiste juste à absorber d'autres laboratoires, notamment ceux de médecine légale, la police scientifique devant devenir le nouveau point de rencontre de toutes les sciences. Nulle présence de littérature et encore moins d'ésotérisme, deux domaines qui seront traités ultérieurement. Dans l'Italie de l'entre-deux-guerres, le réformateur Ottolenghi ne claironne pas plus sa croyance en « l'influence des forces de l'esprit dans l'accomplissement de certains délits »[13], preuve que les pères de la police scientifique redoutent tous de l'associer à l'au-delà. Locard ne serait donc qu'un fondateur apparent. Pourtant, son appel de 1919 est entendu, et ce au-delà des frontières. Modèle en France, source d'inspiration ailleurs, le laboratoire lyonnais essaime alors qu'il s'avère étonnamment modeste. Après son tour d'horizon européen, Calvin Goddard perçoit justement cette réussite comme celle d'un homme animé par le « feu divin »[14], Locard faisant jour après jour de nouveaux adeptes malgré des conditions de travail tout à fait indigentes. « Great detective »[15] pour George Dilnot, il serait même un « astre de la criminalistique »[16] selon Alexandre Arnoux. Le caractère fondateur ne vient donc pas du projet mais de l'homme. En outre, Locard ne parvient-il pas à « faire école » ? Si l'on considère les trois critères usuels que sont le charisme, l'existence d'un projet et la fondation d'une revue, tel est bien le cas.

La rapidité avec laquelle la forteresse de la rue Saint-Jean s'effondre après la Seconde Guerre mondiale balaie cette illusion. L'œuvre du maître semble en effet s'évanouir après sa retraite contrainte de 1951. Plus que sa concurrence avec le S.R.P.J. lyonnais, plus que la redondance de ses écrits, plus que la qualité désormais douteuse de ses expertises, c'est bien l'échec de la passation de témoin avec Jacques qui révèle toute la fragilité des fondations. Alors que la succession semblait réglée comme du papier à musique, elle achoppe, le directeur de l'I.M.L. Jacques Bourret prenant la suite de Locard. Pour ce dernier, qui voulait à tout prix éviter qu'un médecin légiste lui succède, il s'agit ni plus ni moins que du pire scénario qui soit. La mise sous clé du musée de criminalistique s'apparente à un reniement de son œuvre. Un tel dénouement pouvait-il être évité ? La question mérite d'être posée au regard du recyclage habituel des écrits ou encore de la gestion familiale du laboratoire. Ces choix, établis dès l'origine, ne pouvaient conduire à autre chose. Seul un réagencement raisonné, opéré par son fils dès après la guerre, aurait permis d'éviter le désastre. La nomination officielle de Jacques Locard, fidèle à l'héritage de son père et désireux d'y apporter des amendements, aurait complètement changé la donne. Une nouvelle mouture du *Traité de criminalistique*, plus scientifique que littéraire cette fois, est d'ailleurs retrouvée dans le coffre-fort familial le lendemain de son décès, en novembre 1952[17]. Même

[12] Edmond Locard, *Laboratoires de police et instruction criminelle*, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, séance du 7 décembre 1912*, Lyon, A. Rey, 1913, p. 3.
[13] Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, p. 323 ; Salvatore Ottolenghi, *La suggestione e le facoltà psichiche occulte in rapporto alla pratica legale e medico-forense*, Turin, Bocca, 1900, 712 p.
[14] Calvin Goddard, « Scientific Crime detection Laboratories in Europe. Part II », *The American Journal of Police Science*, mars-avril 1930, vol. 1, n°2, p. 133.
[15] George Dilnot, *Great Detectives and Their Methods*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1928, 27 p.
[16] Alexandre Arnoux, *Rêveries d'un policier amateur, Lyon*, Editions Lugdunum, 1945, p. 135.
[17] Henri Locard, entretien oral du 17 avril 2014, Vassieux.

du côté des fidèles de Locard, aucune suite n'est donnée à son œuvre, ce qui semble logique vue la diversité des profils. Pour faire école, il a probablement manqué une plus grande cohésion chez les locardiens. En refusant de sacrifier certaines amitiés, le patron de la rue Saint-Jean a probablement créé malgré lui les conditions de sa chute. Söderman pouvait-il reprendre la bannière tombée sur le champ de bataille, alors même que son poil se hérissait à la seule évocation du nom d'Ashton-Wolfe ? Il est vrai que certains élèves ont conscience de former un groupe à part entière, de la même façon que Charles Masson louait à la fin du XIX[e] siècle « [l']enseignement [de Lacassagne] formant comme une école nouvelle »[18]. En 1933, Léon Lerich propose notamment de « former entre eux, en attendant mieux, une espèce d'association internationale dont les membres s'aideraient »[19]. Le maître n'a toutefois pas su pousser plus loin cet esprit de groupe. Il leur laisse l'initiative, se contentant d'en inviter certains à La Cigaline lors des anniversaires successifs du laboratoire[20]. Il ne se préoccupe manifestement pas de faire ou non école, ses préoccupations étant tout autres.

Au moment de confier les clés de la maison à Jacques Bourret en 1953, quel bilan peut être dressé ? Le fait que l'amicale des policiers wallons soit la seule à manier l'expression de « père fondateur »[21] à ce moment-là, révèle bien l'impossibilité de considérer Locard comme tel. Dans ce cas particulier, il ne fait que récolter les fruits de sa notoriété dans un pays qui lui est acquis depuis longtemps. Il est d'ailleurs fort à parier que les policiers belges n'auraient pas su quoi répondre à la question de l'héritage locardien, à l'instar de Denise Stagnara devant les caméras de la télévision régionale un demi-siècle plus tard. En 1991, Louis Roche estime même, de façon un peu abrupte, « que toutes ses techniques sont périmées »[22]. Enfin, que dire de la graphométrie, invention majeure de Locard pourtant refondée, d'abord en 1942 par Théa Levinson et Joseph Zubin puis en 1954 par Hélène de Gobineau et Roger Perron ?[23] Même si, dans la pratique du moins, cette technique fut rapidement délaissée, le fait que la paternité de Locard soit ainsi évacuée au milieu du XX[e] siècle pose question. L'élève de Lacassagne serait donc un père fondateur bien discutable.

Il est toutefois un titre auquel il peut légitimement prétendre : celui de créateur d'une police technique populaire. Après la Seconde Guerre mondiale, son omniprésence dans les romans, séries télévisées et films consacre son acharnement à « prostituer », vaille que vaille, la police scientifique. Dès 1908 et sa conférence à l'académie des sciences de Lyon sur les « policiers de romans et de laboratoires »[24], il étudie l'influence de cette forme de littérature populaire sur la criminalistique. Ce n'est pas tout à fait fortuit si le livre consacré à la question est publié en 1924, année de naissance de *Radio-Lyon*. La transmission sans fil devient rapidement l'un des vecteurs de vulgarisation privilégié par Locard. Partisan d'une vision œcuménique de la police technique, il peine longtemps à s'assumer

[18] Charles Masson, *Essai…*, *op. cit.*, p. 91.
[19] *Ibid.*, Lettre de Lerich à Locard, 28 janvier 1933.
[20] A.M.L., 31ii91nc, Lettre de Söderman à Locard, 19 novembre 1929.
[21] A.M.L., 31ii87nc, Lettre de Pierre Beauprez à Locard, 2 juin 1951.
[22] Louis Roche, « Alexandre Lacassagne (1843-1924). Les éditions Alexandre Lacassagne », *in Conférences d'histoire de la médecine (cycle 1991-1992)*, Lyon, Collection Fondation Marcel Mérieux, 1992, conférence du 17 décembre 1991, p. 39.
[23] Théa Levinson et Joseph Zubin, *Handwriting analysis*, New York, Kings Crown Press, 1942, 147 p. ; Hélène de Gobineau et Roger Perron, *Génétique de l'écriture et étude de la personnalité. Essais de graphométrie*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1954, 215 p.
[24] Archives de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, Dossier Edmond Locard, Rapport déjà cité.

comme tel. Il se défend de vouloir divulguer des secrets dans *Le crime et les criminels*[25] et tergiverse à plusieurs reprises au moment de collaborer avec *Détectives* dix ans plus tard. Il faut dire qu'une telle position le place en porte-à-faux avec ses confrères, difficulté dont témoigne le grand vulgarisateur de la criminalistique québécoise, Maurice Déchêne[26]. L'épanouissement n'intervient qu'après la Libération, ce qui explique probablement le « festival Edmond Locard »[27] auquel on assiste désormais dans les médias de masse. Placé en position de force, l'élève de Lacassagne refuse pourtant d'exploiter son avantage, claquant la porte des studios peu avant le tournage d'*Un policier pas comme les autres*. Rebaptisé *A la poursuite de Sherlock Holmes*, le film est donc réalisé durant l'été 1955, sans sa participation, alors même que le premier rôle – celui du directeur du laboratoire de police – devait lui revenir. Cet ultime coup de théâtre, d'un homme lassé de se battre, confirme tout le paradoxe du personnage, un homme sachant parfaitement se mettre en valeur tout en méprisant les honneurs.

Si Locard n'est pas le père fondateur de la police scientifique, il est bel et bien celui qui la popularise. Telle aurait pu être la conclusion de la réflexion, du moins sans la double intervention d'Olivier Faure et de Marc Renneville pressentant l'intérêt de prolonger l'analyse au-delà de 1966. Et avec raison, puisque l'hypothèse initiale se voit finalement infirmée ou, du moins, ajustée. En effet, après une relative amnésie collective, correspondant à un moindre intérêt pour la police scientifique, Locard renoue progressivement avec la notoriété à partir des années 1990. De façon assez invraisemblable, ce retour sur la scène publique se fonde sur la conviction qu'il serait justement le père fondateur de la criminalistique. Cette consécration tardive peut prêter à sourire puisqu'elle donne lieu à une certaine mythification. Ainsi, deux des grands principes fondateurs de la police scientifique – la règle des douze points et l'échange – sont abusivement prêtés à Locard. Si ce dernier avait étudié, en son temps, la question du standard, il privilégiait une approche qualitative comme la plupart des criminalistes. Quant au transfert de traces, « postulat » sur lequel repose « tout le principe de la police technique et scientifique »[28], il ne s'agit que d'une des nombreuses évidences rappelées par le criminaliste lyonnais. L'omniprésence de l'échange dans la médiatisation de la P.T.S. contraste avec la présence modérée de cette question dans les écrits et discours de Locard. Ce dernier serait donc devenu le père de la police scientifique par effraction, à la faveur de l'amnésie des années 1970 et 1980, un statut d'ailleurs relativement consensuel au regard des publications étrangères. La reconnaissance du rôle fondateur de Locard par des auteurs anglo-saxons, de même que l'appel du directeur de l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne à rénover la police scientifique sur le principe d'échange, constituent les meilleures preuves qui soient, la tendance habituelle consistant à privilégier les nationaux.

Faut-il s'en étonner voire s'en offusquer ? Certainement pas. Ayant été l'un des plus actifs contributeurs à la réflexion sur la criminalistique, à une époque où celle-ci se constituait comme discipline à part entière, Locard ne fait que récolter les fruits de graines qu'il a patiemment semées. Son sacre comme père fondateur s'avère d'autant plus logique qu'il a été le principal vulgarisateur de la

[25] *Id.*, *Le crime…*, *op. cit.*, p. 7.
[26] A.M.L., 31ii88nc, Lettre de Déchêne à Locard, 22 décembre 1936.
[27] *Ibid.*, Lettre de Jean-Charles Reynaud à Locard, 28 mai 1951.
[28] Jean-Marc Berlière et René Lévy, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, p.143.

police scientifique. Enfin, si les qualités de Locard en tant que visionnaire doivent être fortement nuancées, il a clairement été l'un des plus grands prophètes de la criminalistique. Avec son fils, il a perçu très tôt le formidable potentiel de la gendarmerie. Aujourd'hui, cette dernière devance dans bien des domaines la police, ayant notamment acquis en 2013 la technique de la microdissection au laser de l'A.D.N.[29]. De son côté, l'I.N.P.S. a renoncé en raison du coût élevé de telles analyses. En outre, les appels à la réforme de la P.T.S. lancés par les I.G.A. successifs depuis les années 1960 n'ont fait que suivre les idées-forces de Locard, que ce soit la crainte de nommer un médecin légiste à la tête d'un laboratoire – ses activités extérieures s'avérant trop envahissantes –, le désir de mettre fin au partage de compétences entre S.R.I.J. et L.I.P.S. ou encore la volonté de réconcilier scientifiques et policiers. La refondation opérée sous Genthial constitue ni plus ni moins qu'une application des recommandations de Locard. Ce dernier aurait certainement salué l'élévation de la P.T.S. au rang de service central en 2017, alors que celle-ci n'était qu'une sous-direction du service de P.J., soit des anciennes brigades mobiles. Depuis la réforme de 1943, les laboratoires avaient en effet perdu leur *leadership* en matière de P.T.S. au profit des S.R.P.J., au grand dam de Locard. Or, depuis 2017, le S.C.P.T.S. d'Ecully forme le pivot de la criminalistique, exerçant une tutelle tant sur l'I.N.P.S. – qui dirige les cinq laboratoires de police – que sur les S.R.I.J., la Direction centrale de la police judiciaire ayant néanmoins réussi à récupérer le service central de documentation criminelle.

Schéma n° 6 : L'organisation actuelle de la P.T.S.

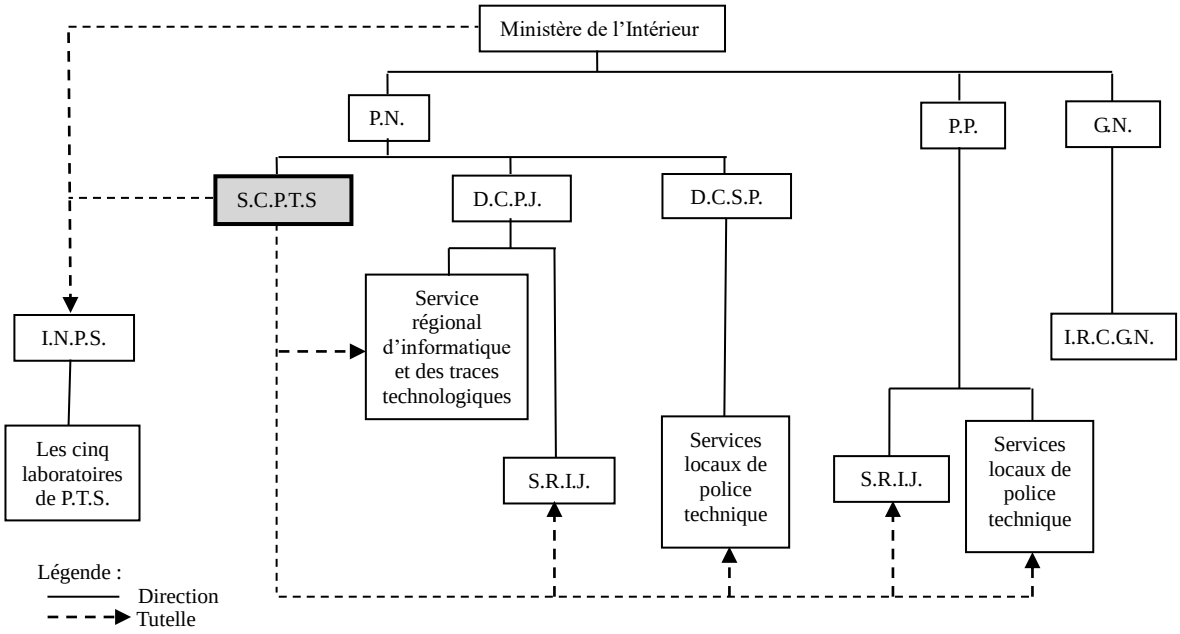

L'hyperspécialisation, dénoncée aujourd'hui par les acteurs de la criminalistique comme Richard Marlet[30] ou Olivier Ribaux[31], était déjà pointée du doigt par Locard en son temps. Ce véritable touche-à-tout, de même que son maître et les autres fondateurs de la science policière, aspirait à en combiner les différents domaines pour aboutir plus efficacement à la vérité judiciaire. Enfin, la P.T.S. de proximité,

[29] Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police scientifique. Les experts au cœur de la scène de crime*, Paris, Hachette, 2017, p. 102.
[30] Richard Marlet, *Réflexions de l'ancien chef du Service Régional de l'Identité Judiciaire de la Préfecture de Police de Paris*, *in* Hervé Colombani et Pierre Piazza, *Paroles d'experts de l'identité judiciaire*, 2017, série de neuf documentaires de la bibliothèque du musée de *Criminocorpus*. Chapitre « Compétences, dysfonctionnements et hyperspécialisation ».
[31] Olivier Ribaux, *Police scientifique. Le renseignement par la trace*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, p. XXVIII.

telle qu'elle s'est développée depuis 1995, consacre l'un des plus fameux leitmotivs locardiens[32]. Dans une interview conduite par Anne Wuilleumier et Pierre Piazza pour les *Cahiers de la sécurité intérieure*, Richard Marlet présente cette innovation comme la base du « second souffle » de la criminalistique parisienne. Elle consiste tout simplement à « mieux couvrir les délits de petite et moyenne délinquance par la recherche systématique de traces digitales et améliorer les scores de l'I.J.P.P. »[33]. Depuis 1995, les sections locales d'Identité judiciaire parisiennes relèvent les traces des petites infractions afin de renforcer le fichier et, *in fine*, appréhender plus efficacement les grands délinquants. Locard ne défendait pas autre chose quand il préconisait à tout un chacun de contacter le laboratoire, y compris pour le plus insignifiant des vols, vantant le couple lyonnais qui avait dormi à l'hôtel après un cambriolage afin que la police intervienne sereinement. À bien des égards, la criminalistique de Locard sert de socle à la renaissance de la P.T.S., ce qui légitime son nouveau statut de père fondateur.

Il existe donc un hiatus entre l'œuvre supposée de Locard, largement mythifiée, et l'apport réel, souvent méconnu. Peut-être est-ce l'une des explications du paradoxe soulevé en introduction. Que ce soit dans la presse, dans les publications et colloques universitaires ou dans les manifestations policières, Locard reste encore en retrait, loin derrière Bertillon. On ne lui prête que de grands principes fondateurs, certes essentiels mais moins frappants que la fameuse photo face-profil. La médiatisation des recherches bertillonniennes conduites depuis plus de dix ans déjà, ainsi que la plus grande visibilité dont jouit traditionnellement la capitale, l'expliquent aussi. L'absence de Locard à l'occasion de la manifestation lyonnaise du mois de janvier 2020 pourrait sembler des plus symptomatiques, encore faut-il rappeler l'orientation particulière de la P.T.S. lyonnaise, à savoir le génotypage. C'est même à Lyon qu'un juge, pour la première fois, avait cherché à établir les caractéristiques morphologiques d'un violeur à partir de son A.D.N., en 2012, préfigurant ainsi le portrait-robot génétique[34]. Un tel héritage biologique doit évidemment beaucoup plus à Bertillon et Lacassagne qu'à Locard. La seule section d'analyse de documents – la spécialité de Locard – se trouve aujourd'hui au L.I.P.S. de Paris. Pour autant, il n'est pas certain que le fondateur de la graphométrie soit plus connu et valorisé dans le service parisien. Finalement, la véritable consécration de Locard comme père fondateur de la police scientifique, hormis le récent appel de Ribaux à Lausanne, s'opère dans la littérature populaire. Depuis les années 2010, il redevient un héros de fictions, comme soixante ans plus tôt. Au demeurant, ce rôle lui sied parfaitement, Locard ayant sans cesse serpenté entre réalité et fiction durant son existence.

Le présent mémoire confirme ainsi plusieurs pistes déjà tracées par d'autres travaux. Avant tout, celle du décalage entre les discours et pratiques de la police scientifique. Le postulat d'une discipline longtemps perçue comme révolutionnaire, alors même qu'elle ne s'avérait pas si décisive, est largement fondé. Jean-Marc Berlière le posait dès 1993, mettant au jour la quête de légitimité de cette discipline

[32] Charles Diaz, *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2000, p. 5. Pour une vision plus large sur le concept de police de proximité : Carrol Tange, « La police de proximité », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2000/26-27, n°1691-1692, pp. 1-63 ; François Dieu, *Policer la proximité. Les expériences britanniques, françaises et new yorkaises*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 5 ; Christian Mouhanna, « Une police de proximité judiciarisée », *Déviance et Société*, 2002/2, vol. 26, pp. 163-182 ; Laurent Mucchielli, « L'évolution des polices municipales en France : une imitation des polices d'Etat vouée à l'échec », *Déviance et Société*, 2017/2, vol. 41, p. 262.

[33] Richard Marlet, « Le second souffle de la police technique et scientifique », entretien avec Richard Marlet réalisé par Pierre Piazza et Anne Wuilleumier, *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°56, 2005, pp. 112.

[34] Jean-Luc Nothias, « Portrait-robot génétique : montre-moi tes gènes, je dessinerai ton visage », *Le Figaro*, 26 juillet 2019.

naissante[35]. Le dynamomètre d'effraction imaginé par Bertillon, outil promotionnel peu exploitable[36], annonce ainsi la désillusion de la graphométrie. Les conditions d'émergence de la police scientifique, abondamment étudiées, ont aussi été précisées. L'absence de rupture avec l'école italienne, avancée lors du colloque de 1995 sur la criminologie française, apparaît encore plus nette, Locard fondant une partie de ses réflexions anthropologiques sur les conclusions du maître de Turin. Le rôle décisif joué par l'étatisation des polices françaises est confirmé. Celle-ci favorise la naissance de la criminalistique en apportant les fonds nécessaires. L'obsession de l'identification civile anime d'ailleurs les pionniers de la science policière. Malgré leur méfiance à l'égard de la police politique, ils en sont finalement les premiers agents. Enfin, les travaux sur les réseaux et les circulations trouvent ici un prolongement. Les pères fondateurs se connaissent, échangent, s'influencent et s'affrontent. L'approche par aires linguistiques se veut éclairante. À la proximité de Vucetich et Ortiz[37] répond l'alliance tacite de Locard avec Reiss puis Bischoff. La symbiose des prétendus modèles policiers dans les espaces ultra-marins relève d'une autre logique. Dans les concessions européennes de Chine, Locard participe à la création d'une criminalistique empruntant aux traditions parisienne, lyonnaise mais aussi américaine. Ce faisant, il se retrouve paradoxalement plus proche de la préfecture de police, le représentant de cette dernière – Robert Jobez – cherchant à transposer la graphométrie en Chine, que de son ami August Vollmer dont l'élève parvient à évincer Leung Yui Fan.

De nouvelles hypothèses semblent également pouvoir être posées. Tout d'abord, la figure du chimiste dans la constitution de la police scientifique semble plus déterminante qu'elle n'y paraît, ce qu'Edouard Ebel avait déjà entrevu dans les années 1990 sans forcément en tirer toutes les conclusions[38]. L'incontestable rupture policière des années 1870 ne doit pas cacher la phase tout autant essentielle du milieu du XIX^{e} siècle. Mis sous les feux de la rampe lors de l'affaire Lafarge en 1840, l'expert chimiste annonce déjà la révolution criminalistique. L'omniprésence et la polyvalence du pharmacien Ferrand dans les archives judiciaires lyonnaises de l'empire libéral et de la république conservatrice laissent à penser qu'il joue un rôle-clé dans le cheminement vers la police scientifique. Les laboratoires municipaux de chimie formés à partir des années 1870 s'inscrivent dans ce processus, participant à la lutte contre le crime. Le médecin légiste, longtemps perçu comme le principal voire l'unique passeur, voit progressivement lui échapper cette compétence traditionnelle. Reiss, Minovici, Hulsebosch, Gravelle, Mitchell, Söderman, Bernardin ou encore Jacques Locard, tous chimistes de formation, animent les réflexions de la police scientifique durant l'entre-deux-guerres. D'autres acteurs voient également leur rôle précisé. L'éveil de l'Arme à la criminalistique, bien connu pour la période de l'entre-deux-siècles à la faveur des récentes recherches, se dessine plus précisément. La main tendue par Locard et le projet de laboratoire gendarmique de son fils confirment que la guerre des polices n'a pas eu réellement lieu dans le premier XX^{e} siècle. Pour sa part, l'entrée des femmes dans la police peut être

[35] Jean-Marc Berlière, « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, n°79, 1993, pp. 73-90.
[36] Richard Marlet et Pierre Piazza, *La science à la poursuite du crime*, Paris, La Martinière, 2019, p. 189.
[37] José Ramón Bertomeu Sánchez et Mercedes García Ferrari, « Huellas dactilares a través del mundo transatlántico : las vidas paralelas de Juan Vucetich y Federico Olóriz », *Dynamis*, 2018, vol. 38, p. 135.
[38] Édouard Ebel, *La police en Alsace de 1800 à 1870*, Thèse d'histoire dirigée par Bernard Vogler, Université Marc Bloch, 1995, 1228 p., p. 690.

avancée de quelques années. Malgré l'absence d'effet d'entraînement, la criminalistique a été leur porte d'entrée dans les forces de l'ordre.

Il convient également de préciser la portée de l'œuvre lacassagnienne à la lumière du parcours de son principal élève. Certains correctifs peuvent être apportés aux conclusions formulées dans les années 1990. Marc Renneville estimait que le programme défini par Lacassagne en 1891 n'avait pas été réellement suivi, les travaux d'abord nombreux ayant rapidement cessé de paraître[39]. Or, Locard prolonge bien ce projet jusqu'au milieu du XX^{e} siècle, même s'il n'en rappelle pas l'origine. Tout anecdotiques que soient ses travaux sur Naudorff, ils témoignent de son désir de parcourir les arcanes de l'Histoire avec ses connaissances scientifiques. La dissociation, opérée par Renneville, entre l'œuvre criminologique et l'engagement judiciaire de Lacassagne, marche pleinement pour Locard, la vision criminologique de ce dernier s'avèrant dépassée. La volonté locardienne de rompre avec l'anthropologie criminelle reste d'ailleurs inaboutie. Comme Martine Kaluszynski, nous pensons donc qu'il existait bien une école de pensée lacassagnienne, un groupe animé par une ferveur confinant au religieux. Cette foi explique pour partie les tensions apparues dans les années 1920 entre Locard et Etienne Martin, alors même que le second se détachait progressivement de la médecine légale pour s'orienter vers la médecine du travail. Comme le rappelle Kaluszynski, Lacassagne voulait faire école, contrairement à Gabriel Tarde[40]. Locard ne manifeste pas ce désir, ne cherchant pas à rassembler ses adeptes dans une même chapelle. La continuité avec son maître impose également d'écarter certaines croyances, notamment celle d'un rapport inhabituel entre la police et l'au-delà. En dépit d'un rejet de plus en plus marqué, le rationalisme progressant au fil des décennies, la volonté d'établir des passerelles reste vive. La mésaventure ésotérique du juge Richard lors de l'affaire de Tulle détruit certes sa crédibilité[41], mais elle entre en résonnance avec les tentatives équivalentes menées lors du vol de la Joconde. La quête spirituelle de Tizané, au milieu du XX^{e} siècle, doit également être replacée dans ce *continuum*, le parcours de ce gendarme semble ainsi moins exceptionnel qu'il n'y paraît, si singulier soit-il[42].

Le principal apport de ce travail réside probablement dans l'élargissement de la perspective à la question mémorielle, la plupart des biographies antérieures étant plus circonscrites. Il démontre que la mythification, déjà à l'œuvre durant l'émergence de la police scientifique, se manifeste de nouveau lors de la résurgence de celle-ci à la fin du XX^{e} siècle. Les croyances touchant aux douze points et au principe d'échange témoignent de la quête des pères fondateurs. L'analyse critique de Christopher Hamlin à l'égard de la culture forensique et de la place essentielle de l'échange trouve ici une forme d'écho. Si Locard semble être le principal bénéficiaire de ce basculement mémoriel, deux évidences méritent d'être rappelées. D'une part, les pionniers participent tous au renouveau de la criminalistique, Locard n'étant pas le seul à appeler au décloisonnement et à une harmonisation. Il s'agit donc plus d'un retour aux sources. D'autre part, un travail sur les archives anglo-saxonnes aurait probablement conduit

[39] Marc Renneville, « Alexandre Lacassagne. Un médecin anthropologue face à la criminalité (1843-1924), *Gradhiva*, n°17, 1995, p.138

[40] Martine Kaluszynski, « Qu'est-ce qu'une école de pensée ? », présélection au numéro 32 de la *Revue d'histoire des sciences humaines* en 2017, p. 6.

[41] Jean-Yves Le Naour, *Le corbeau. Histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette, 2006, p. 107.

[42] Philippe Baudoin, *Les forces de l'ordre invisibles. Émile Tizané (1901-1982), un gendarme sur les territoires de la hantise*, Paris, Le Murmure, 2016, 320 p.

à une toute autre conclusion. Voir dans Bertillon et Locard le père véritable et celui supposé de la police scientifique, le second s'étant surtout distingué par son rôle de vulgarisateur, voilà un point de vue bien français et donc fort contestable pour un lecteur étranger. Pourtant, Paul Kirk – auteur du principe d'unicité et père fondateur de la criminalistique américaine – reste encore méconnu du grand-public français, alors que Locard figure en bonne place dans les ouvrages étrangers. Les récents travaux de Frank Crispino[43] ou l'hommage rendu dernièrement à Kirk par Richard Marlet[44] contrastent avec le silence des émissions françaises consacrées à la P.T.S. La consultation des sources américaines permettrait d'affiner l'analyse. Les recherches de Morgan-Adrien Gaillot sur la balistique vont dans cette direction, celui-ci voulant comparer deux pionniers de la police scientifique : Balthazard et Goddard[45]. Que dire également des sources allemandes, tout à fait discrètes dans cette étude, alors que Gross fut un modèle pour Locard et que la *Revue internationale de criminalistique* fonctionnait grâce à un lectorat germanique ?

Certaines sources françaises manquent toutefois à l'appel. Si la consultation des fonds bordelais, clermontois et strasbourgeois s'est révélée décevante, alors même que Chavigny puis Simonin manquèrent de fonder une Identité dans le nord-est, il aurait été utile de sonder les archives normandes. La mutation du commissaire nantais Balthazard au Havre a pu créer un embryon de police scientifique. *A contrario*, la grande place accordée aux archives manuscrites du fonds Locard ne conduit-elle pas à grossir des débats ou certaines découvertes ? Le problème se pose pour le graphoscope, l'hastoscope et le synchrisiscope, trois innovations supposées dont l'impact reste difficile à mesurer. En outre, un tel choix induit peut-être une forme de « syndrome de Kirkham »[46], pour reprendre l'expression imaginée par Frédéric Ocqueteau. La surabondance de documents produits par Locard a pu nous amener, à la longue, à intégrer malgré nous certains éléments de son discours, comme le fait qu'une ligne de partage existerait entre Identités judiciaires et laboratoires de police. Cette rhétorique locardienne, exploitée au début du XX^{e} siècle pour démontrer le caractère novateur du projet, nous a semblé confirmer le rôle fondateur de Locard, pourtant la chose est discutable. À l'inverse, la peur d'une analyse trop favorable a pu nous inciter à noircir le tableau par moments. Les errances locardiennes au sujet du sang en matière d'identification ne témoignent-elles pas avant tout de l'égarement collectif, de nombreux scientifiques s'étant aussi trompés ? Il faut également s'interroger sur la probable sélection dont le fonds Locard a pu faire l'objet. Certains documents ont pu être supprimés, soit du fait de leur faible intérêt, soit en raison de leur contenu gênant. Une autre absence de taille mérite d'être signalée, à savoir l'extraordinaire activité radiophonique de Locard. Seuls quelques enregistrements ont été conservés. Les textes des

[43] Frank Crispino, *Le principe de Locard est-il scientifique ? Ou analyse de la scientificité des principes fondamentaux de la criminalistique*, Thèse de sciences criminelles dirigée par Pierre Margot, Université de Lausanne, 2006, 166 p.
[44] Richard Marlet et Pierre Piazza, *La science…*, *op. cit.*, p. 66.
[45] *Enquête mondiale sur l'homicide*, Colloque international tenu les 22 et 23 mai 2017 à l'école militaire de Paris, Résumés des communications établis par Morgan-Adrien Gaillot, 26 p.
[46] Frédéric Ocqueteau, « Récits de vie de commissaires : petite leçon de sociologie à l'usage des historiens du futur », *in* Jean-Marc Berlière et René Lévy (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde, 2010, p. 163. Kirkham était professeur au Florida State University College of Criminology and Criminal Justice, or ce « prof qui devint flic » s'était parallèlement engagé dans la police pour tester la validité de ses théories. Ocqueteau emploie l'expression pour mettre en garde le sociologue interrogeant le policier car il risque d'être convaincu par le discours du témoin à son insu. Or, l'archive construite par un acteur constitue pour l'historien une forme de témoignage auquel il peut finir par adhérer malgré lui.

conférences ont également disparu, hormis quelques brouillons difficilement utilisables. Il est vrai que Locard affectionnait l'improvisation.

Enfin, certaines thématiques mériteraient d'être approfondies. Dans le présent travail, la montée en puissance des brigades mobiles reste discrète alors qu'il s'agit des premières concurrentes des laboratoires de police. Après le second conflit mondial, elles deviennent même le principal acteur de la criminalistique. Les recherches de Laurent López sur ce corps pourraient être poursuivies pour l'entre-deux-guerres et le second XX^{e} siècle, même si la richesse des fonds départementaux s'avère variable. Plus globalement, la période postérieure à la Grande Guerre comporte de nombreuses zones d'ombres, contrairement à la fin du XIX^{e} siècle et à la Belle Epoque, désormais bien cernées. Certaines institutions ministérielles nécessiteraient un éclairage plus intense, tel le service central d'identification établi en 1885. Des hommes comme Haverna, Garnier et Sauzon jouèrent un rôle fondamental dans la diffusion d'une culture scientifique dans la police, or nous ne disposons que d'informations parcellaires à leur sujet. De même, le rôle joué par les sociétés commerciales pourrait donner lieu à de plus amples développements. Pour le cas lyonnais, il ne s'agit pas de la seule chambre de commerce – soit le principal bailleur de fonds – ou des multiples fournisseurs de la rue Saint-Jean. Comme les laboratoires municipaux de chimie, Locard offre aux entreprises de tester la qualité de leurs produits, par exemple la gélatine. Il accepte aussi de promouvoir dans la police la photogrammétrie du fabricant suisse Henri Wild. Cette question des liens d'intérêts est très discutée aujourd'hui dans l'univers médical, la proximité de certains professeurs avec des laboratoires posant des problèmes d'éthique évidents.

D'autres questionnements actuels pourraient donner lieu à une relecture des archives historiques, notamment dans le domaine des neurosciences. À l'université Lyon 2, le professeur George A. Michael de l'équipe « Attention, conscience et états de vigilance » enseigne depuis quelques années la criminalistique cognitive, explorant la psychologie des auteurs de crime mais aussi des victimes, des témoins et enfin des experts de la justice[47]. Pour sa part, le sociologue Julien Larregue vient de publier *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, un ouvrage qui explore l'usage de la génétique comportementale et des neurosciences dans les juridictions pénales américaines depuis les années 1990[48]. Il s'agit d'un retour aux débats suscités par l'essor de la criminologie à la fin du XIX^{e} siècle. Il a été rappelé, avec Olivier Ribaux, que la refondation de la police scientifique devait passer par la meilleure connaissance des criminels ou, plutôt, de leurs « modes opératoires »[49], c'est donc un point essentiel. Le profilage criminel est récemment revenu sur la scène médiatique avec les soupçons pesant sur l'écrivain Stéphane Bourgoin, spécialiste autoproclamé des tueurs en série[50]. Enfin, la coopération policière internationale donne lieu à trop peu de recherches historiques. Les études restent ponctuelles alors que le mouvement est engagé dès la fin du XIX^{e} siècle. La meilleure connaissance des espaces policiers coloniaux permet progressivement de combler cette lacune. Dans ce domaine, la thèse de Robert Whitaker doit montrer la voie[51].

[47] Benoît de La Fonchais, « George A. Michael enseigne la "criminalistique cognitive"», *Cortex Mag*, 20 mars 2018.
[48] Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, Paris, Seuil, 2020, 240 p.
[49] Olivier Ribaux, entretien écrit du 21 novembre 2019.
[50] Macha Séry, « Stéphane Bourgoin, spécialiste des tueurs en série, est-il un affabulateur ? », *Le Monde*, 21 avril 2020.
[51] Robert David Whitaker, *Policing globalization : the imperial origins of international police cooperation*, Thèse dirigée par

Roger Louis, Université d'Austin, mai 2014, 291 p.

Sources primaires

Outre les archives référencées ci-après, trois autres fonds ont été indirectement et très partiellement consultés. À Lausanne, il s'agit des fonds Reiss de la Bibliothèque cantonale universitaire de Dorigny et de l'Institut de police scientifique (notamment le carton 32). La correspondance du criminaliste suisse est largement évoquée dans la thèse de Nicolas Quinche. À Buenos Aires, Mercedes García Ferrari nous a gentiment communiqué le contenu de quelques lettres de Juan Vucetich conservées au Museo Vucetich.

À noter également la non-consultation de trois cotes du site de Fontainebleau des Archives nationales, à savoir 19780372/3 (Dossier Bourret), 19810080/12 (Dossier Berroud) et 19910200/9 (Dossier Ollivier). L'ensemble des fonds est en cours de transfert vers le site de Pierrefitte, les trois dossiers mentionnés ne figurent pas dans la première vague d'archives mises à disposition à partir du 3 avril 2018. La seconde vague de transfert doit s'achever en 2021.

Archives nationales d'outre-mer

Fonds ministériels
FM 1AFFPOL/530 : Administration judiciaire et police de Dakar.
FM F/80/578 : Maintien de l'ordre en Algérie au XIX^{e} siècle.
FM 81F 1343 : Création d'un service de police technique en Algérie. Décret du 6 septembre 1956.

Fonds territoriaux
14H46 : Questions sociales concernant les indigènes (assistance, enseignement, travail).

Gouvernement général de l'Indochine
INDO GGI//9869 : Création d'un service anthropométrique en Cochinchine.
INDO GGI//5687 : Création d'un service d'identification anthropométrique en Cochinchine.

Centre des archives diplomatiques de Nantes

635/PO : Shanghai
635/PO/B/68 : Shanghai. Correspondance.
635/PO/A/358 : Shanghai. Correspondance, dossiers divers, fonctionnement de la police, dissidents gaullistes, affaire Chang King Haï (1931-1942).

691/PO : Tientsin
691/PO/1/11 : Tientsin. Dossier général (1910-1920), personnel de la police (1908-1924).
691/PO/1/12 : Tientsin. Personnel de la police, dossiers nominatifs (1905-1943).

Archives municipales de Shanghai

U38-2 : Personnel de police de la concession française
U38-2-427 : Projets de règlement, matériel, visites.
U38-2-2075 : Organisation de la police (1934).
U38-2-2086 : Rapport annuel du chef de la garde (1926).
U38-2-2097 : Rapport annuel du chef de la garde (1932).
U38-2-2275 : Budget et matériel (années 1930).
U38-2-2372 : Matériel.
U38-2-2500 : Correspondance, rapports (années 1920).
U38-2-2503 : Budget et matériel (années 1930).

Archives nationales

BB^{18} : Correspondance générale de la division criminelle
BB^{18} 6586 : Citation des témoins militaires qui doivent être prévenus par l'intermédiaire de leur chef de corps (1820-1901). Identification et recherche de malfaiteurs. Mensuration anthropométrique (1893-1897). Service de l'identité judiciaire (1900-1901).

F^4 : Comptabilité générale
F^4 3265 : Pensions, dossiers individuels de commissaires et d'inspecteurs de police (XIX^e-XX^e siècles). Dossier de Jules Sébille.
F^4 3369 : Bureau du contentieux général : affaires réglées entre 1940 et 1951. Dossier Bernardin.

F^7 : Police générale
F^7 12282 : Directeurs, commissaires généraux, lieutenants et commissaires spéciaux de police. Comptabilité. Dossiers personnels (1810-1818). Commissaires chargés temporairement de la surveillance de la frontière d'Espagne (1834-1840).
F^7 12708 : Armes de guerre (1871-1892). Surveillance légale (1870-1885), loi sur les récidivistes et loi Bérenger de 1885 (1885-1889), photographie des condamnés (1872). Papiers des Tuileries (1872-1874). Liste des « familiers du ministère de l'Intérieur (1852-1870). Enquête sur les Allemands dans les prisons (1891). Affaires diverses (1858-1894).
F^7 12728 : Police monégasque. Congrès de police judiciaire à Monaco (1900-1914).
F^7 12847 : Dossiers individuels de membres de la Sûreté générale (1910-1922).
F^7 13240 : Le Redressement français (1926-1929).
F^7 14609 : Direction de la Sûreté nationale (1876-1966), dossiers divers.
F^7 14843 : Stupéfiants.
F^7 14668 : Service central d'identification et sûreté nationale (1885-1944).
F^7 15033 : Concours de recrutement de la police nationale (1941-1961).

F^{17} : Bureau du Cabinet des ministres de l'Education nationale
F^{17} 24408 : Dossiers des fonctionnaires de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1180-1968).

Fonds du rectorat de Paris
AJ/16/6557 : Institut de médecine légale. Laboratoire de toxicologie ou de médecine légale.
AJ/16/8191 : Médecine légale (1931-1951). Police scientifique (1931-1935).
AJ/16/8377 : Faculté de médecine de Paris.

Fonds Pierre Mendès-France
72AJ58 : Dossier n°6 Réseau Hi-Hi.

Versements continus
19770466/92 : Institut de police scientifique (1935-1962).
19790846/202 : Dossier de Paul Emile Juillard.
19880566/12 : Inspection générale de l'administration, rapport de 1968 sur la police lyonnaise.
19890459/49 : Dossier Edmond Locard.
19900061/25 liasse 1 : Exposition internationale de Lyon de 1914.
19900061/26 liasse 2 : Bureau du Chiffre.
19900271/1 : Lois et arrêtés sur le service d'identification.
19900467/73 : Inspection générale de l'administration, rapport de 1970 sur le laboratoire de Lyon.
1990459/26 : Dossier Henri Ollivier.
19900467/64 : Inspection générale de l'administration, rapport de 1970 sur Marseille.
19910697/6 liasses 1 et 2 : Expertises et identité.
19940513/23 : Laboratoires de police scientifique.
19940274/13 : Collection de notes annuelles relatives à l'évolution de la criminalité en France.
19940500/13 : Dossier 147 Eugène Guillaume
19950395/12 : Législation de la direction des affaires criminelles et des grâces (1942-1945), loi de 1943 sur la police scientifique.
20010498/170 : Institut de police scientifique.
20040013/4 : Rapports sur la police scientifique.
20130366/212 : *Mémoires du Docteur Locard* pour la télévision.

Base de données numérisées Léonore (légion d'honneur)
Dossiers Alapetite, Bertillon, Cacaud, Balthazard (du Havre), Haverna et Lacassagne.

Service historique de la Défense

GR, 16 P 54340 : Dossier de Suzanne Bertillon.
GR, 16 P 374520 : Dossier Edmond Locard (FFC).
GR, 17 P 142 : Dossier du réseau *Hi-Hi*.

Dépôt central d'archives de la justice militaire de Le Blanc

Dossier Renée Laffitte.

Archives de la préfecture de police de Paris

BA : Affaires générales du cabinet du préfet de police de Paris.
BA 118 : Exposition universelle de Paris (1889).
BA 960 : Alphonse Bertillon.

EA : Documentation
EA 136 : Sannié et Locard.
EA 167 : Bertillon.

230W : Expertises de Bertillon en province.
230W1 : Rapports d'expertise (première partie).

Bibliothèque de Criminocorpus

Archives numérisées par Pierre Piazza
Correspondance de Locard et Frécon.

Archives départementales et métropolitaines de Lyon

30J : Fonds Jean Lacassagne
30J1 : Correspondance avec sa famille. Alexandre Lacassagne, Antoine Lacassagne, Joséphine Lacassagne, Alexandre Guilliermand, Albert Policard, famille Rollet (1914-1918).

1M : Administration générale du département
1M106 : Communications télégraphiques (1919-1924). Bélinogramme (1924).
1M200 : Monuments commémoratifs (1813-1922). Agents de police morts pour la France (1922).

2M : Personnel
2M1 : Etat du personnel (1910). Personnel de l'administration préfectorale : organisation des bureaux, nominations, avancement, traitements (1822-1929).
2M5 : Préfets, sous-préfets, secrétaires généraux : organisation, traitements, logements, délégations, frais de route, congés, costume officiel (1809-1907). Secrétaires généraux : affaires diverses (1817-1901). Secrétaires généraux pour l'administration (an VIII-1940), pour la police (1853-1940).
2M19 : Registre de nominations et prestations de serment (1849-1854).
2M20 : Registre de personnel de la préfecture (1852-1867).
4M : Police
4M1 : Répartition des attributions de police avec la gendarmerie (1802) ; statuts et attributions des commissaires de police (an XIII) ; conflit d'attributions entre le maire de Lyon et le commissaire général (1811) ; installation du lieutenant général de police de Permon (1817) ; relations du commissaire central et des commissaires de police (1818) ; fonds secrets (1821).
4M2 : Suppression de la lieutenance générale de police (1822) ; fonds affectés à la police (1823) ; création d'un second commissariat de police à la Guillotière (1825) ; organisation des commissariats (1826) ; délimitation des arrondissements (1830) ; compagnie des surveillants de nuit (1831) ; envoi de cahiers de signalements civils (1844).
4M3 : Division de la ville en 8 quartiers (1870) ; circonscriptions des commissariats (1873).

4M5 : Projet de création d'un poste de police dans les bâtiments des nouvelles facultés (1841) ; création d'un commissariat à Charbonnière-les-Bains (1891) ; lois, décrets, arrêtés se rapportant à la police lyonnaise (1851-1894).
4M6 : Ecole de police (1895) ; élèves commissaires (1895) ; caisse de retraite (1899).
4M7 : Caisse de retraite (1905) ; commission d'étude en vue d'assurer la sécurité de la voie publique à Lyon (1908) ; sociétés de surveillance privées (1908, 1914) ; projet de transfert du commissariat de Saint-Just et du poste de Saint-Georges (1910-1911) ; décret étendant la juridiction de la Sûreté (1915) ; rapport sur la police lyonnaise en 1914 et 1918 ; projet de réorganisation de la police municipale sur le modèle des grandes villes (1919) ; police mobile (1908-1920).
4M9 : Réorganisation des services de police (1920) ; école de police (1920) ; rapport du préfet du Rhône répondant aux observations et suggestions faites par l'Inspection générale des services administratifs à la suite de l'inspection de 1922 (1923) ; revendication du personnel (1923).
4M11 : Etude du décret de 1933 réorganisant les polices d'Etat ; projet d'acquisition de l'ancienne manufacture des tabacs par le transfert de divers services de police (1933-1934) ; projet de création d'un commissariat central à Lyon (1934) ; historique de la police d'Etat à Lyon (1934).
4M12 : Postes de police (1896-1935) ; décret sur la circulation et les passeports en temps de guerre (1935) ; règlement des gardiens de la paix lyonnais (1935) ; diplôme d'études supérieures de criminalistique (1935) ; délimitation des commissariats de l'agglomération (1935) ; service des gardiens de la paix à Paris (1935) ; commissariat divisionnaire de police administrative (1935) ; signalisation des commissariats (1935) ; police de Villeurbanne (1935).
4M13 : Plans de mobilisation ; projet d'arrêté fixant l'organisation générale des services de la police d'Etat ; création d'assistantes de police. 1936.
4M14 : Construction d'un immeuble destiné à recevoir les différents services de la Sûreté lyonnaise ; assistantes de police ; contrôle de la surveillance du territoire. 1937.
4M15 : Effectif des gardiens de la paix de la police d'Etat de Lyon (1939) ; pouvoirs du secrétaire de police d'Etat (1939) ; plan de mobilisation (1939).
4M18 : Recherche des criminels (1878) ; instructions sur la presse après la loi du 24 juillet 1881 ; manuel du commissaire Dayre (1883).
4M19 : Interprétation de la loi de 1881 pour les réunions publiques (1894) ; instructions aux commissaires (1895).
4M27, 28, 29, 31, 32, 33, 34 et 35 : Dossiers individuels autres que les commissaires (1813-1940)
4M40, 44, 45, 53, 54 : Commissaires de police et agents supérieurs (dossiers individuels)
4M67 : Poste de police Voltaire (1908) ; Hôtel de Police (devis de travaux à effectuer, 1910) ; projet de transfert des services de la sûreté de la 10ème brigade mobile (1913).
4M68 : Assurances (1914, 1922) ; construction de l'Hôtel de Police (1900-1921).
4M71 et 72 : Matériel et budget (1862-1940).
4M73 et 74 : Budget-comptabilité (1851-1904).
4M112 et 113 : Etat des opérations de police et des individus arrêtés (1891-1940).
4M155 : Maintien de l'ordre (1810-1930).
4M162 à 164 : Correspondance-divers (1819-1940).
4M198 : Assassinat de la femme Foucherand (1898) ; état des vagabonds et gens sans aveu arrêtés du 8 septembre au 1er novembre 1907.
4M233 : Propagande Articles d'E. Herriot (1912).
4M307 : Anarchistes (1881-1883).
4M370 : Enquêtes, plaintes (an X-1818).
4M381, 383 et 384 : Plaintes, enquêtes diverses (1901-1940).
4M415 : Bulgares francophones (1916) ; liste des étrangers du Rhône (1917-1919) ; incidents causés par des étudiants chinois (1921) ; Italiens expulsés (1925).
4M442 : Surveillance des condamnés (an IX-1874).
4M454 : Surveillance de la presse, de l'imprimerie, des spectacles. Divers (1851-1875).
4M484 : Fêtes et spectacles divers. 1900-1935
4M643 : Station Radio-police (1934-1943).
5M : Santé publique, hygiène (1800-1948)
5M138 : Exposition internationale d'hygiène urbaine à Lyon en 1907. Congrès international d'hygiène et de démographie de Berlin de 1907. Congrès international des industries frigorifiques à Paris en 1908.

8M : Commerce et tourisme
8MP80 : Chambre de commerce de Lyon : rapports (1899, 1901, 1909), enseignement colonial (1902-1905), budgets (1909-1918).
8MP167 : Exposition universelle de Paris : règlement général et programmes divers ; nomination des membres du comité départemental du Rhône ; correspondance.

T : Enseignement, affaires culturelles, sports
T371 : Construction des facultés de Lyon (1881-1884). Avis de rentrée de l'année scolaire. Nomination des titulaires. Programme des cours. Correspondance.
1T272 : Conseil de l'université, procès-verbaux des délibérations (5 février 1886-1er avril 1897).
1T273 : *Idem* (6mai 1897-12 février 1903).
1T338 : Ecole de droit de Beyrouth, conditions d'admission, programme, correspondance, enquête sur l'organisation judiciaire et l'enseignement juridique en Syrie et au Liban (1912-1939).
1T4246 : Faculté mixte de médecine et de pharmacie (1896-1906).
1T4307 : Faculté mixte de médecine et de pharmacie, dossiers individuels de professeurs.

2U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises du Rhône
2U328 : affaires Perret, Vuillard, Nuée, Ponet (décembre 1872).
2U334 : affaires Rocher, Buraud, Desgrand, Escoffier, Seringer, Goux (mai et juin 1873).
2U388 : affaires Lissandre, Schuppe, Gonon, Bernard, Perrier, Berrod, Kuppfer (décembre 1878).
2U446 : affaires Couty, Lionnet, Collonge (août 1883).
2U468 : affaires Bergeret, Moachon, Labonne, Girard, Martignat, Canonico (mai 1885).
2U502 : affaires Echallier, Guinet, Vernay, Aimée, Monier, Fayeux, Bonnefoi (mai 1888).
2U506 : affaires Mazuyer, Cochet, Benoir, Girier (août et novembre 1888).
2U537 : affaires Dejoux, Cote et Ginot, Perrin, Petiot, Budin, Blachon (mai 1897).
2U548 : affaires Desportes, Prost, Gallant, Pupion, Gaillard et Bonnafous, Cerutti, Duplan, Bonnet, Trux, Fricon, Chaudier (août et novembre 1892).
2U598 : affaires Litteaut, Lachenal, Dunand, Ferraudi, Maurim (décembre 1897).
2U604 : affaires Lepaix, Chavrier et Guillot (mai 1898).
2U623 : affaire Nouguier, Lagnard, Gaumet, Duthion, Pareti, Motte, Barrel (décembre 1898).
2U646 : affaire Richetto (juin 1901).
2U655 et 656 : affaire Meyer et Girerd (mai 1902).
2U680 : affaires Lessieux, Charrion, Thomas, Bruyère, Alliot (décembre 1903).
2U721 : affaires Colon, Gremillet, Galinaud, Monnier, Montet (novembre 1906).
2U743 : affaire Coquerel (novembre 1908).
2U750 : affaires Tosi, Franchini, Fraccia, Vachino, Mechin, Alamy, Billot-Mornet, Bouchard, Vergnais, Delautel, Vergnais, Delautel (juillet 1909).
2U752 : affaires Peyratou, Astier, Gelin, Rion, Goniche (novembre 1909).
2U757 : affaires Mattan, Verdan, Von Landeau, de Landeau, Carret, Buathier, Genevay, Berthelier, Etre (mai 1910).
2U758 : affaires Klinsbockel, Duperron, Chalet, Benoit, Simonin, Bonefond, Neyret, Planche, Guillaumin, Thevenon, Faure, Baudin, Chopin, Mattan, Buathier, François (mai 1910).
2U761 : affaires Rollin, Fabry, Maymont, Duchier, Martin, Treffot, Perrin (novembre 1910).
2U763 : affaires Antony, Chazeaud, Pegout, Tholin (novembre 1910).
2U765 : affaires Faye, Froquet, Yengo, Autry, Juilland, Doro, Bert, Bonneton (janvier et octobre 1911).
2U809 : affaires Bourgeat, Rossi, Peillot (avril et juin 1924).
2U822 : affaires Labuxière, Teyssier, Boudaa, Ducharme, Polette, Ferras, Ollier, Boland, Chollet (février et mai 1926).
2U850 : affaires Fieloux, Coppa, Dumenge, Proton, Yug, Furet, Reynaud (juillet et octobre 1930).
2U890 : affaires Fimbel, Paillies, Epinette, Ombre (novembre 1936).

Série R : Affaires militaires, organisation de temps de guerre
R652 : Affaires militaires : crimes et délits commis par les militaires, revues, pétitions, rapports, félicitations, autorisation, etc … (1874 à 1931).
1RP999 : Dossier militaire de Locard.

182W : Préfet de région
182W87 : Ecoles de police. ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, installation, organisation, programme des cours, nominations de personnel, concours d'entrée, examen des candidatures selon *Journal Officiel* du 13 mai 1941 et celui du 4 juin 1941, circulaires et arrêté ministériels, convocations aux épreuves et accusés de réception, notices individuelles et renseignements sur les candidats, procès-verbaux, livret du programme d'enseigenemnt, certificats de visite médicale, rapports, télégrammes, correspondance, notes (septembre 1940-octobre 1941).

193W : Règlementation générale, police des aliénés et salubrité (1866-1957)
193W20 : Transport de corps et inhumations : Circulaires ministérielles, arrêtés préfectoraux, lois et décrets, instructions, transport de corps au Maroc et en Tunisie, remise de corps à la faculté de médecine (provenance d'asile, d'hospice, de prison), transports aux frais de l'Etat, infractions sur les transports, interdictions de transport (automobiles, voies ferrées), cimetières nationaux, I.M.L., inhumations prématurées (1866-1947).

4332W : Commissariats et postes de police de Lyon (1852-1981)
4332W3 : Registre d'instructions préfectorales et du secrétariat général et à l'administration de la police (SGAP), 3 janvier-14 juin 1945.

3716W : Facuté mixte de médecine et de pharmacie
3716W835 : Musée d'histoire de la médecine.

Y : Prisons et prisonniers dans le Rhône (an VIII-1940)
1Y36 : Plainte du docteur Lacassagne, membre de la commission, au procureur de la République à Lyon au sujet de fraudes dans la fourniture de farine aux prévenus ; enquête du service de répression des fraudes (janvier 1911-mars 1911). Demandes de participation à l'exposition internationale de Lyon de 1914 et de subvention faites par la commission de surveillance auprès du ministère de la Justice (juin-juillet 1913).
1Y129 : Demande faite par le directeur des prisons au préfet du Rhône afin que deux gardiens de la paix soient affectés à la surveillance des détenus pendant les travaux de réparation des prisons (15 juillet 1872). Correspondance relative à la demande du général Le Brun de placer temporairement un surveillant de la prison militaire au service anthropométrique de la prison civile (avril 1901).
1Y285 : Règlement imprimé de la maison d'arrêt et de justice (s.d.). Correspondance relative au règlement de la maison d'arrêt ; projet de règlement ; correspondance relative aux placards à placer dans les cellules (1892-1893).

Archives départementales des Bouches-du-Rhône

4M : Police
4M16 : Création et fonctionnement d'une station Radio police ; habillement, armement de la police ; création d'un laboratoire de police technique (1908-1940).
4M2296 : Enquêtes sur divers affaires sauf recherche de personnes, transmission de renseignements : correspondances et rapports des commissariats centraux et spéciaux et de la gendarmerie, procès-verbaux, télégrammes, minutes, coupures de presse, fiches de signalement, bulletins de sortie de maisons de correction (1884-1894).
4M2311 : Enquêtes sur diverses affaires sauf recherches de personnes, rapports, correspondance, télégrammes, minutes, bulletins de sortie de maisons de correction (1934-1935).

Dossiers d'instruction de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône (site d'Aix-en-Provence)
2U2 1568 : Marseille : Procédure contre Félix Bouchard, journalier, Charles Bertotto, chauffeur, François Datario, navigateur et Louis Lieutaud, chauffeur de Marseille, pour meurtre et vol (1924).
2U2 1744 : Marseille : Procédure contre Paul Bouvret, pour vol et assassinat de Nicolay (1931).

147J : Papiers Marius Poussibet, élève à l'école d'agriculture de Valabre
147J10 : Chimie, professeur A. Gassend.

Archives départementales de Haute-Garonne

U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de Haute-Garonne
U1845 : affaires Jacques saint-Martin, Jean Besset, Marie Castagné, Baptiste Tessières, Jean Guieu (1890).

Cabinet du préfet
1321W9 : Police nationale. Organisation, instructions (1931-1941).
3319W8 : Laboratoire régional de police scientifique, mise en place et fonctionnement ; instructions dont le texte fondateur, loi du 27 novembre 1943 (1943-1950) ; candidatures (1943, novembre-décembre), état du personnel (31 mai 1944) ; salaires, commande de matériel : correspondance (mai 1944-janvier 1946).

Intendance régionale de police
3331W2 : Etatisation des polices urbaines : instructions, circulaires, rapports, correspondance, organisation (1941-1942).

4M : Police [comprend les cotes M, 13M et 15Z]
15Z593 : Police urbaine de Toulouse, réorganisation, projet d'étatisation (1920-1925).

Archives départementales de la Haute-Vienne

3 U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de la Haute-Vienne
3U794 : Affaire Angèle Laval (1922).

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

2U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine
2U1369 : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de Rennes (4e trimestre 1907).

Archives départementales de la Loire

4U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de la Loire
4U492 : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de Saint-Etienne (4e trimestre 1929).

Archives départementales de Loire-Atlantique

19J : Fonds Ange Guépin (1663-1893)
19J47 : Expert (1841-1843)
19J48 : Cours de chimie (1829-1847).

4M : Police
4M25 : Police, service photographique et d'identification judiciaire. Organisation, gestion : notes de service, correspondance (1922-1939).

Archives départementales du Morbihan

U : Dossiers d'instruction de la cour d'assises du Morbihan
U5580 : Dossiers d'instruction de la cour d'assises de Vannes (mars 1931).

Archives départementales de Moselle

304M : Police
304M31 : Rapports particuliers de police et de gendarmerie et correspondance : vols et actes de brigandages (1918-1929) ; trafic de stupéfiants (1922-1929) ; escroqueries, agissements de démarcheurs de sociétés de capitalisation (1926-1933) ; incendie (1925-1938).

Archives départementales du Nord

2U1 : Dossiers d'instruction de la cour d'assises
2U1-531 : Contrefaçon (sceaux, monnaies…), 1866-1913.
2U1-550 : Empoisonnements (1832-1926).

J676 : Papiers de Pierre Muller, directeur de l'I.M.L. de Lille
J676-1 : Maurice Muller : candidature à la chaire de médecine légale à Lille ; notes et articles sur la délinquance infantile, cours, rapports, comptes-rendus, conférences, C.V., titres et travaux scientifiques, publications, arrêtés de nomination (1918-1966). Pierre Muller : notice et articles sur l'IML (1933) ; taxes et tarifs d'expertise, études sur l'organisation de la médecine légale, comptes-rendus de réunions et congrès, listes de professeurs et agrégés (1933-1994). Articles et cours dactylographiés ou imprimés sur la médecine légale, le fonctionnement de l'Institut médico-légal, les autopsies et les pathologies, par les D^rs^ Muller, Marchand, Leclercq, Vincent, Legrand etc ; notice sur *La médecine légale à Lille pendant la révolution de 1879* par le D^r^ Muller ; correspondance (1922-1980). Académie internationale de criminalistique (1932-1938).
J1676/3-4 : Cours de médecine légale de la faculté de médecine de Paris par le D^r^ Balthazard (1920). Leçon d'agrégation de Maurice Muller (1933). Note de P. Muller pour une conférence sur l'évolution de la médecine légale et de la médecine sociale pendant les dix dernières années (1970). Notices nécrologiques sur Leclercq (1949) et Maurice Muller (1978).

Archives municipales de Lyon

I^1^ : Police locale
I^1^ 1 : Organisation administrative et financière (1793-1870).
I^1^ 2 A et B : Comptes de police municipale (1806-1870).
I^1^ 4 : Instructions, circulaires, décrets ministériels (1833-1870).
I^1^ 11 : Ordonnances, arrêtés, avis, dépêches, proclamations (affiches). 1801-1867.
I^1^ 17 : Ordres et autorisations (1806-1822).
I^1^ 25 : Registres de correspondance des autorités de police municipale.
I^1^ 48 : Copies de lettres des fonctionnaires chargés de la police (1811-1831).
I^1^ 84 : Copies de lettres de la division de police municipale (sûreté), années 1820.
I^1^ 101 : Copies de lettres de la division de police municipale (sûreté), janvier 1842-février 1846.

31ii : Fonds Locard
31ii3 : *Curriculum vitae* et textes autobiographiques (1936-1938 et s.d.)
31ii4 : Collection d'articles biographiques (1919-1949 et s.d.)
31ii5 : *Idem* (1951-1964 et s.d.)
31ii10 : *Lyon Républicain*, démission de Locard (1929-1931)
31ii11 : Recensions (1912-1963 et s.d.)
31ii16 : Associations espérantistes (1926-1952).
31ii43 : *Vie Lyonnaise* (1912-1950 et s.d.)
31ii44 : Chronique science (1946, 1950, s.d.)
31ii46 : Autres organes de presse, textes préparatoires (1911-1961 et s.d.)
31ii77 : Sciences et affaires criminelles, travaux préparatoires (s.d.)
31ii78 : Sciences occultes, travaux préparatoires (s.d.)
31ii79 : Domaine culturel, travaux préparatoires (s.d.)
31ii80 : Cours de psychologie expérimentale, travaux préparatoires (1912, 1922, s.d.)
31ii87 : Papiers d'Alexandre Lacassagne, correspondance (1883-1919, s.d.)
31ii88 : Dossiers à thématique culturelle (1905-1966, s.d.)
31ii94 : Papiers de Denise Bichambis (1923-1961)
31ii96 à 99, 105 à 108, 110 à 112 et 118 : Registres des expertises de Locard (1909-1966).

308ii : Fonds Locard, partie devenue récemment communicable
Cette partie initialement non communicable (n.c.) avait été consultée grâce à une dérogation accordée par Pierre Locard, nous avions alors utilisé la cotation provisoire. Le classement a été revu, le nouveau est indiqué entre crochets.

31ii39nc [308ii125-129, 131-132 et 134-135] : Philatélie (1923-1953).
31ii40nc [308ii132] : Philatélie, service postal, archives de la médecine légale, correspondance de la presse médicale française (1935-1943).
31ii41nc [308ii69] : Registres de correspondances expédiées par Locard (1922-1929).
31ii43nc [308ii47] : Correspondance éditoriale avec les confrères et les lecteurs (1922-1961).
31ii44nc [308ii49 et 50] : Correspondance avec les éditeurs parisiens (1920-1946).
31ii45nc [308ii49 et 50] : Correspondance avec les éditeurs lyonnais (1927-1957).
31ii46nc [308ii13-13, 78-79 et 109] : Collaboration, correspondance avec des sociétés et réalisateurs (cinéma, TV, radio), participation à des jurys (1925-1965).
31ii47nc [308ii24 et 26] : Demandes de renseignements, recommandations, production littéraire et scientifique soumise à Locard, correspondance (1921-1961).
31ii48nc [308ii17, 19, 21, 25 et 51] : Demandes de renseignements, réactions de lecteurs, demandes d'introduction ou d'emploi, décorations et autres distinctions (1907-1966).
31ii49nc [308ii20-21, 26 et 52] : Production littéraire et scientifique soumise pour avis, demandes et réactions d'artistes, demandes d'introduction ou d'emploi (1924-1965).
31ii50nc [308ii17, 22, 25] : Demandes de renseignements, correspondance, demandes d'intervention (1921-1966).
31ii51nc [308ii18, 20-21, 23-24 et 51] : Réactions de lecteurs, demandes de certificats et de diplômes, correspondance (1935-1937).
31ii52nc [308ii48] : Relation avecdes confrères, traducteurs, éditeurs, réaction des libraires français et internationaux, correspondance.
31ii 53nc [308ii70, 75, 88-89 et 117] : Académie internationale de criminalistique, E.N.S.P., E.I.D. et E.I.D.E., Association indienne d'expertise de documents écrits, Institut de criminalistique, R.I.C., Musée de criminalistique, notes sur les laboratoires, correspondance avec Ashton-Wolfe.
31ii54nc [308ii57-58] : Demandes d'expertises, correspondance avec les particuliers et administrations (1932-1966).
31ii55nc [308ii57-58] : *Idem*.
31ii56nc [308ii53, 59-60] : Laboratoire « B », expertises, correspondance (1921-1967).
31ii57nc [308ii53-55, 62-63, 67-68, 70-72 et 75] : Demandes de stages, Musée de criminalistique, matériel, organisation, correspondance (1922-1956).
31ii58nc [308ii64 et 66] : Demandes de renseignements.
31ii59nc [308ii53-55, 61, 67-68, 70-72, 75] : Relations avec les universités, cours, soutenances de thèses, photographies prises au laboratoire, dons au Musée de criminalistique, participation au Comité de surveillance des prisons (1922-1965).
31ii62nc [308ii84, 91, 95, 111-112] : Documentation sur la criminalité, méthodes d'identification, détatouage, femmes criminelles, alcoolisme (1939-1962).
31ii63nc [308ii75-76] : Enseignement, associations internationales de détectives (1931-1952).
31ii64nc [308ii92-96, 105, 113, 123] : Documentation et articles de Locard (1931-1952).
31ii65nc [308ii76] : Documentation et cours sur la criminalistique (1925-1947).
31ii66nc [308ii80-83, 121] : Production éditoriale scientifique (1906-1923).
31ii67nc [308ii78, 97-103, 122] : Expertises en écriture, graphométrie, Tulle (1920-1955).
31ii68nc [308ii98-103, 105 et 117-118] : Expertises en écriture, correspondance (1897-1965).
31ii69nc [308ii88, 107-108 et 110] : Grandes affaires, notes éditoriales de Locard (1923-1960).
31ii85nc [308ii38] : Correspondance classée par pays (Algérie, Allemagne, ...).
31ii86nc [308ii39 et 40] : Correspondance classée par pays (Angleterre, …).
31ii87nc [308ii39 et 40] : Correspondance classée par pays (Belgique, …).
31ii88nc [308ii41 et 117] : Correspondance classée par pays (Chili, Chine, Cuba, …).
31ii89nc [308ii41-43] : Correspondance classée par pays (Espagne, …).
31ii90nc [308ii44] : Correspondance classée par pays (Italie, …).
31ii91nc [308ii44 et 45] : Correspondance classée par pays (Suède, Sénégal, Roumanie, …).
31ii92nc [308ii45] : Correspondance classée par pays (Suisse).
31ii93nc [308ii45] : Correspondance classée par pays (Yougoslavie, …).
31ii95nc [308ii30] : Lettres, demandes de conseils (1924-1953).
31ii99nc [308ii11, 73 et 133] : Correspondance, documentation adressée à Locard (1921-1957).
31ii111nc [308ii46 et 133] : Brouillons de lettres, notes manuscrites, expertises (1854-1961).

219ii : Fonds du Merle Blanc
219ii1 : Histoire de l'Académie du Merle Blanc rédigée par François Picotin (vers 1964).
219ii2 : Administration et comptabilité, prix Edmond Locard, photographies, articles de presse (1921-2007).

235ii : Fonds André Mure
235ii30 : Académie du Merle Blanc, administration, comptabilité, fonctionnement, liste nominative des membres, articles de presse (1953-2005).
235ii32 : Académie du Merle Blanc, hommages à Locard, correspondance de Mure, cercle Edmond Locard, revue *Le Merle Blanc* (1965-2010).

Archives des hospices civils de Lyon
4KP1 : Ecole secondaire de médecine, école préparatoire de médecine et de chirurgie (1801-1979). Création, financement, fonctionnement.
4KP5 : Ecole secondaire de médecine, école préparatoire de médecine et de chirurgie (1801-1979). Enseignement, projets de loi, pétitions des élèves, correspondance avec le conseil d'administration des H.C.L., rapports.
1LP979 : Pharmacie de l'Hôtel Dieu (1824-1947). Procédures, exercice du droit de vente de médicaments, imposition sur les bénéfices, manuscrit de l'*Histoire de la pharmacie de l'Hôtel Dieu* d'Emile Métroz réouverture et fermeture.
1LP1110 : Hôpital des Charpennes, extraits de délibérations du conseil général d'administration des H.C.L., état du mobilier, correspondance (1931-1960).

Classement provisoire
524W57 : Dossier Claudius Bellier.
1741W8 : Plan de l'Institut médico-légal avenue Rockfeller.
473WP15 et 16 : Morgue.
475WP30 1 : Ouverture du laboratoire municipal de chimie.
478WP15 : Laboratoire municipal de chimie.
517WP21 2 : Commissaires et lieutenant général de police. 1794-1849.
782WP2 : Exposition internationale de 1914. Organisation.
782WP6 : Exposition internationale de 1914. Service de sécurité.
782WP13 : Exposition internationale de 1914. Registre des sections.
782WP17 : Exposition internationale de 1914. Allemagne.
782WP23 : Exposition internationale de 1914. Brésil.
782WP27 : Exposition internationale de 1914. Argentine.
782WP76 : Exposition internationale de 1914. Fermeture de l'exposition.
1012WP10 : Institut médico-légal durant l'entre-deux-guerres.
1217 WP 92 : Délibérations municipales de Lyon.
1125WP20 : Contrôle des subsistances et laboratoire municipal de chimie.
1127WP71 : Laboratoire municipal de chimie.
1140WP129 : Bureau municipal d'hygiène.
1160WP 7 : Organisation du service de police (1800-1870)

<u>Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon</u>

Partie générique
140746 : Dossier sur l'argot

Fonds Lacassagne
Ms 5172 : Recueil factice de diverses notes et correspondances d'Alexandre Lacassagne.
Ms 5174 : Correspondance.
Ms 5203 : Criminalité comparée. Le médecin devant la justice.
Ms 5208 : Correspondance avec et sur Bertillon.
Ms 5226 : Gabriel Tarde.
Ms 5227 : Gabriel Tourdes.
Ms 5263 : Affaire Henri Vidal.

Ms 5296 : Georges Delesalle. Dictionnaire argot-français et français-argot.
Ms 5298 : Dictionnaire d'argot.

Fonds Locard
Boîte « Police »
Boîte « Laboratoires de police »

Archives de l'Institut franco-chinois
Dossiers des élèves Leung Yui Fan, Li Jinhua, Li-King-houa et King Shih-Ding.

Musée Gadagne de Lyon

Partie générique
N 4639 : Conférence de Suzanne Bertillon.

Fonds Godart
Boîte n°12 : Carrière politique. Documents personnels.
Boîte n°27 : Documentation sur les affaires judiciaires.
Boîte n°58 : Documents historiques. Documentation.
Boîte n°99 : Documentation. Carrière politique. Documents personnels.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon

Dossiers des académiciens Arnould Locard, Edmond Locard, Alexandre Lacassagne et Pierre Garraud.

Musée d'histoire de la médecine de Lyon

Boîte 32 Musée des sciences
Boîte 51 Lacassagne
Boîte Procès-verbaux des assemblées générales du conseil de la faculté

Archives municipales de Lille

1I : Police locale
1I1 552 : Commissariats et postes de police : correspondance, rapports (193-1945).
1I1 554 : Réorganisation : rapports, correspondance (1925-1938).
1I7 3 : I.M.L. : organisation, rapports, statuts, règlement, coupures de presse (1922-1947).

Archives municipales de Metz

1I : Police locale
1I2 : Police locale. Nouvelle organisation. Partage de la ville en trois divisions (1832).

Archives municipales de Nancy

1I : Police locale
1I6 : Personnel, commissaires de police : nominations, correspondance (1936-1941). Fonctionnaires et gardes champêtres : extraits des délibérations du conseil municipal, arrêtés de nomination, demandes de mutations, autorisations de congés, augmentations (1936-1943). Demandes d'emplois, plaintes, vœux, recommandations, récompenses (1889-1928).

Archives municipales de Nantes

1I : Police locale
Carton n°1 dossier n°8.

Archives municipales de Toulouse

1I : Police locale
1I1 : Police générale et pièces diverses (1791-1850)
1I2 : Police et justice (1552-1852)

Sources audiovisuelles publiques

Science et police, Documentaire d'Henry Lepage, 1934 [Archives du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, seule une partie du film a été sauvergardée].
Le corbeau, film français réalisé par Henri-Georges Clouzot, 1943.
Follow me quietly, film américain réalisé par le réalisateur Richard Fleischer, 1949.
« Le siècle en marche. Le crime et nous », *Le journal parlé*, Paul Guimard, 5 décembre 1950.
Extraits radiodiffusés sans date (années 1950), ni source. Collection personnelle de Michel Stagnara numérisée par Jean-Pierre Crauser.
« Départ à la retraite du P[r] Edmond Locard », *Les actualités françaises*, 22 février 1951.
Identité judiciaire, film français réalisé par Hervé Bromberger, 1951
« Le musée de la police de Paris », *Les Actualités françaises*, 22 mai 1952.
« Centenaire d'Alphonse Bertillon », *Les Actualités françaises*, 26 mars 1953.
Interview de Locard par Léon Zitrone pour les services canadiens de la radiodiffusion française, 1955.
Série d'interviews de Locard par Léon Zitrone et Madeleine Finidori, 1955.
À la manière de Sherlock Holmes, film français réalisé par Henry Lepage, 1956.
Emission *Croquis*, « Lyonnaiseries », 26 mai 1957.
En votre âme et conscience, épisode 9 : « La malle à Gouffé », R.T.F., 19 janvier 1957.
« Le docteur Edmond Locard », *Les hommes de la nuit*, réalisé par Lucien Farnoux Reynaud, 13 janvier 1957.
Echec au porteur, film français réalisé par Gilles Grangier, 1958
Onze causeries de Sannié sur les méthodes de la police scientifique, du 21 mai au 30 juillet 1958.
« Centenaire de la naissance de Conan Doyle », *Actualités de midi*, 22 mai 1959.
Emission *Dimanche en France*, « Le P[r] Edmond Locard, criminalogiste », 7 février 1960.
Mémoires improvisées du docteur Edmond Locard, Interview d'André Mure, 1961.
Fantômas, film français réalisé par André Hunebelle, 1964
« La science contre le crime », Emission *Où, quand, comment ?*, Pierre Sabbagh, seconde partie, 3 juin 1964.
Rhône-Alpes Actualités, « Tournage du film "D[r] Locard : l'heure du crime" », 26 mars 1964.
« Les médecins face au crime », *Journal télévisé de l'O.R.T.F.* de 13h, 12 octobre 1965.
Fantômas contre Scotland Yard, film français réalisé par André Hunebelle, 1967
Ho !, film français réalisé par Robert Enrico, 1968.
Emission *Eurêka*, « Crime », réalisée par Agnès Delarive et Michèle Ressi, diffusée le 29 avril 1969 sur l'O.R.T.F.
French Connection II, film américain realisé par John Frankenheimer, 1975.
« Les musées insolites de la police », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 1[er] juin 1981.
« Laboratoire de police », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 10 novembre 1982
« La tête et le crime », *Emission Contrechamp*, FR3 Rhône-Alpes, 27 mai 1986.
« Moi, Edmond Locard, flic de province », produit par FR3 Rhône-Alpes et l'Institut Lumière, réalisé par Marielle Larriaga, 17 décembre 1988.
« Police scientifique », *Journal télévisé d'Antenne 2*, 15 novembre 1989.
Sleepy Hollow. La légende du cavalier sans tête, film américain réalisé par Tim Burton, 1999.
CSI : Crime Scene Investigation, série d'Anthony E. Zuiker, Ann Donahue et Carol Mendelsohn, CBS, 2000.
Empreintes criminelles, série de Stéphane Drouet, Olivier Marvaud et Lionel Olenga, France 2, 2011.
Meurtres au paradis, série de Robert Thorogood, BBC One, 2011.

Archives privées non déposées

Les archives de Pierre Locard ayant été déposées aux Archives municipales de Lyon en juin 2014, il s'agit des archives de Jean-Pierre Crauser, Amos Frappa, Colombe Grosmaître, Michel Stagnara.

Témoignages

Interviews de policiers dans le cadre du projet de l'IHESI-INHES, Abel Enjalbert interrogé par René Lévy, 2h38 d'entretien.
Entretien oral avec Bruno Benoit, 29 août 2014, Lyon.
Entretiens écrits avec Isabelle Cazzato, 9 et 10 octobre 2019.
Entretien écrit avec Michel Durigon, 8 octobre 2019.
Entretien écrit avec Colombe Grosmaître, 22 janvier 2020.
Entretien oral avec Colombe Grosmaître, Rilleux-la-Pape, 14 novembre 2014.
Entretien oral avec Régis Ladous, 13 mars 2015, Champagne-au-Mont-d'Or.
Entretien écrit avec René Lévy, 29 novembre 2019.
Entretiens écrits avec Henri Locard, 8 janvier 2015, 30 septembre 2019, 14 janvier 2020.
Entretien oral avec Henri Locard, Vassieux, 17 avril 2014.
Entretien écrit avec Pierre Margot, 12 octobre 2019.
Entretien écrit avec Philippe Marion, 1er janvier 2020.
Entretien écrit avec Jean Olmini, 19 août 2017.
Entretien écrit avec Olivier Ribaux, 21 novembre 2019.
Entretiens écrits avec Erik Södeman, 24 et 26 novembre 2019.
Entretien oral avec Denise Stagnara, Odenas, 2 avril 2014.
Entretien écrit avec Michel Stagnara, 8 janvier 2020.
Entretien oral avec Laurent Teil, Sablons, 8 février 2014.
Entretien écrit avec Tristan Vuillet, 5 septembre 2019.

Bibliographie et sitographie

La distinction usuelle entre publications à valeur de sources et celles scientifiques pose problème du fait de la chronologie élargie, certaines relevant des deux catégories à la fois. De façon abitraire, nous avons donc tranché en prenant la date du décès de Locard. Jusqu'en 1966, les productions sont considérées comme des sources. Après, elles basculent dans la catégorie des études scientifiques, hormis les souvenirs des acteurs ayant connu Locard.

Publications à valeur de sources

« À l'instar de Candide », *Aux écoutes du monde*, 11 août 1950.

« À l'institut de criminalistique », *Dépêches télégraphiques de l'agence Havas*, 21 avril 1934.

« À propos des lettres anonymes de Tulle. La méthode graphométrique du docteur Locard », *Le Monde illustré*, 4 février 1922.

« À propos du vol de la "Joconde" *», Le Radical, 18 janvier 1914.*

Louis Achille, « Le service anthropométrique de M. Bertillon », *A.A.C.*, 1909, pp. 287-295.

J.M. Aimot, « La réforme de l'Identité judiciaire », *Le Parisien*, 23 décembre 1930.

Louis Albanel, « La police judiciaire scientifique », *Journal des commissaires de police*, février 1910, n°2, pp. 33-35.

Alix, « Recherches sur la disposition des lignes papillaires de la main et du pied, précédées de considérations sur la forme et les fonctions de ces organes », *Annales des sciences naturelles*, 5e série, 1867, to. 8, pp. 5-42.

Luis Reyna Almandos, *La demagogia radical y la tirania (1916-1919)*, Pedro García, Buenos Aires, 1920, 373 p.

Id., « Bertillon y Vucetich », *Juzgados por la academia de ciencas de Paris*, La Plata, Taller de impresiones oficiales, 1928.

Luis Reyna Almandos, *El numero personal y el libro national de la personalidad*, La Plata, Impresiones Oficiales, 1934.

Lucien Amy, *Probabilités. Groupes sanguins et paternité (communication à la Société de statistiques de Paris le 17 mai 1944)*, Nancy-Berger-Levrault, 1945, 12 p.

Alphonse Andréani, *Loi du 15 juillet 1889. Traité pratique du recrutement et de l'administration de l'armée française*, Nice, Ventre et Cie, 1899, 362 p.

Richard Arapu, article paru dans le journal *Le Temps*, « Revue des journaux et des sociétés savantes », *A.A.C.*, n°245, 1914, pp. 388-389.

Id., « Poroscopie et graphométrie », *Le Temps*, 17 juillet 1921.

François-Jean Armorin, « Hôtel Lutetia ou les récits du Brouillard et de la Nuit », *Concorde : Hebdomadaire républicain, politique et littéraire*, 30 mai 1945, n° 16, 8 p.

Alexandre Arnoux, *Rêveries d'un policier amateur, Lyon*, Editions Lugdunum, 1945, 320 p.

Id., « La loupe et le crime. Edmond Locard », *Nouvelles littéraires*, 12 mai 1966.

Francis Attard, « Fantômas a perdu son ennemi n°1 », *Paris-Jour*, 5 mai 1966.

P. Aubert, *Compte-rendu des travaux de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon pendant l'année 1908*, Lyon, A. Rey imprimeur de l'académie, 1909, p. 19.

Paul Aubry, *La contagion du meurtre*, Paris, Alcan, 1887, 308 p.

Id. et Armand Corre, *Documents de criminologie rétrospective (Bretagne, XVIIe et XVIIIe siècles)*, Lyon, Storck, 1895, 580 p.

Pierre Aubry, « La main », *La Petite République*, 22 août 1885.

« Autour d'un héritage. Le testament du chevillard niçois n'est-il qu'un vulgaire faux ? », *L'Espoir*, 16 décembre 1947.

R. B., « On va célébrer le centenaire d'Alphonse Bertillon qui créa l'anthropométrie et envoya le capitaine Dreyfus à l'île du Diable. Il ne croyait pas aux empreintes digitales », *Franc-Tireur*, 14 mars 1953.

Léon Bailby, « L'empreinte », *L'Intransigeant*, 17 décembre 1913.

Victor Balthazard, « De la certitude dans l'identification par les empreintes digitales », *Bulletin de la Société de médecine légale de France*, to. 8, 1911, pp. 106-115.

Id., *Précis de police scientifique*, Paris, Librairie Baillière et Fils, 1936, 624 p.

Georgette Barbizet, « Les assistantes de police. Premiers résultats », *La Française*, 7 décembre 1935.

Barraud, « Le directeur du laboratoire de police de Rio de Janeiro affirmait que les empreintes digitales n'étaient pas fixes », *Paris Midi*, 28 décembre 1934.

J. Baraud et Edmond Locard, *L'écriture ment-elle ?*, Lyon, Gutenberg, 1945, 159 p.

Henri Baudry, « Hommage de l'Ecole Nationale Supérieure de Police à Edmond Locard », *Revue de la police nationale*, n°63, juin-juillet 1966, pp. 9-11.

Edmond Bayle, « L'identification de la charge meurtrière dans le cas d'attentat par le fusil de chasse », *Revue de la gendarmerie*, n°2, mars 1928, p. 150.

Maurice Beaujeu, *La psychologie des premiers Césars. Une étude de médecine légale dans l'histoire*, Lyon, Storck, 1893, 54 p.

Georges Beauvisage, « À propos du futur jardin botanique de la faculté de médecine de Lyon », séance du 17 janvier 1888, *Publications de la Société linnéenne de Lyon*, to. 6, bulletin 1-2, 1888, pp. 8-9.

Jules Belin, *Trente ans de Sûreté nationale*, Paris, Éditions France-Soir, 1950, p. 328.

Jean-Henri Bercher, *Étude médico-légale de l'œuvre de Conan Doyle et de la police scientifique au XX^e^ siècle*, Lyon, Storck, 1906, 89 p.

Bernier et Déchène, « Biographie du D^r^ Edmond Locard notre illustre maître », *Le Détective*, 15 novembre 1936, p. 2.

Georges Béroud, *L'expertise des faux en écriture par altération*, Lyon, A. Rey, 1923, 150 p.

Id., *Précis de criminologie et de police scientifique*, Paris, Payot, 1938, 152 p.

Alphonse Bertillon, « De l'identification par les signalements anthropométriques (conférence faite le 22 novembre au congrès pénitentiaire de Rome) », *A.A.C.*, 1886, pp. 193-223.

Id., *Signes caractéristiques des principales professions manuelles*, Paris, Préfecture de police, 1889, 73 p.

Id., *La photographie judiciaire : avec un appendice sur la classification et l'identification anthropométriques*, Paris, Gauthier-Villars, 1890, 154 p.

Id., *Identification anthropométrique. Instructions signalétiques*, Melun, Imprimerie administrative, 1893, 54 p.

Id., *La comparaison des écritures et l'identification graphique*, Paris, Bureaux de la *Revue scientifique*, 1898, 78 p.

Id., « Affaire Renard et Courtois », *A.A.C.*, 1909, pp. 753-782.

Id., « Notes et observations médico-légales. Les empreintes digitales », *A.A.C.*, 1912, pp. 36-52.

Suzanne Bertillon, *Vie d'Alphonse Bertillon. Inventeur de l'anthropométrie*, Paris, Gallimard, 1941, 226 p.

Id., *Review of Chain 1942 (HIHI)*, Document déclassé par la C.I.A. en 2001 [témoignage effectué à la Libération], 79 p.

Id., « Bertillon et le bordereau de l'Affaire Dreyfus », *Miroir de l'Histoire*, n°46, 14 novembre 1953, pp. 1250-1254.

Gérard Besse, « Une visite au laboratoire de police scientifique d'Alger », *L'Afrique du Nord illustré*, 12 novembre 1932.

Albert Bessemans, « À propos de la prétendue invulnérabilité de "Mirin Dajo" », *Bruxelles-Médical*, n°10, 7 mars 1948, pp. 519-536.

Id., *La suggestion, l'hypnose et leurs simulacres spectaculaires*, tiré à part du *Scalpel* n°7 du 14 février 1948, Bruxelles, Imprimerie médicale scientifique, 1948, 7 p.

R. Bezançon, « "Le Lyonnais n'est pas criminel", tel est l'avis de M^lle^ Bichambis, musicienne, peintre et "enfant spirituelle" du docteur Locard », *Paris-Soir*, 10 juin 1942.

« Bibliographie. Leonido Ribeiro, *A identificação no Rio de Janeiro* », *R.I.C.*, n°5, 1933, p. 304

Marc Bischoff, « Le professeur R.-A. Reiss », *R.I.C.*, octobre 1929, pp. 325-332.

Id. et Siegfried Türkel, « The International Academy of Criminology », *Police Journal*, juillet 1931, p. 465.

Id., *La police scientifique*, Paris, Payot, 1938, 233 p.

Alfred Binet, « Les révélations de l'écriture d'après un contrôle scientifique », *A.A.C.*, 1907, pp. 174-200.

Raoul Blondel, « Le sentiment affectif, l'un des plus nobles de l'humanité, connaît aussi ses monstrueuses perversions », *L'Époque*, 16 avril 1939.

Paul Bonnel, « M. le docteur Locard parle de la malle sanglante de Millery », *Le Soir*, 26 octobre 1942.

Théophile Borgerhoff, Discussions après la communication de Balthazard, Bayle et Ruby « Classification dactyloscopique », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, to. I, n° 5, 1921, pp. 235-236.

Albert Bournet, « Chronique italienne », *A.A.C.*, 1888, pp. 164-183.

Jacques Boyer, « Un nouveau procédé de transfert des empreintes digitales », *La Croix*, 29 mars 1932.

Boris Brasol, *Socialism versus civilization*, New York, Charles Scribner's Sons, 1920, 314 p.

Id., « Le palme parlé », *Journal of criminal law and criminology*, 1934.

Paul Brouardel et Jules Ogier, *Le laboratoire de toxicologie. Méthodes d'expertises toxicologiques. Travaux du laboratoire*, Paris, Librairie Baillière et fils, 1891, 224 p.

Emmanuel Brousse, « La "Joconde" et la police », France, 17 décembre 1913.

Douglas Gordon Browne et E. V. Tullett, *Bernard Spilsbury : his life and cases*, Londres, George G. Harrap, 1951, 422 p.

J. Bruhat, *Le laboratoire municipal de Paris. Sa direction, ses documents sur les falsifications et les travaux de laboratoire*, Paris, Union générale de la librairie, 1884, 110 p.

René Brunswick, « La collaboratrice du D^r^ Locard chante un répertoire de derrière les barreaux », *V*, n°188, 9 mai 1948.

Jean-Auguste Brutails, « La graphométrie et l'expertise en écritures », *Journal des parquets*, 1923.

Id., *L'expertise judiciaire en écritures*, Toulouse, Privat, 1925, p. 14.

Henry Buisson, *La police, son histoire*, Vichy, 1949 (2^e^ éd.), 443 p.

Bulletin paroissial du diocèse de Nancy, Nancy, Ancienne imprimerie Vagner, mars 1914, p. 5.

Augustin Cabanès, *Les morts mystérieuses de l'histoire*, Paris, Maloine, 1901, 538 p.

Calor, « Notre bonne administration municipale », *L'Express du midi*, 16 mars 1937.

« Cambriolage et anthropométrie », *Le Lyon Républicain*, 1^er^ novembre 1912.

Louis Canler, *Mémoires de Canler, ancien chef du service de la Sûreté*, s.l.é., Mercure de France, 1968 [rééd., 1^ère^ éd. 1862], 543 p.

Philippe Carlier, « Philippe Carlier a interviewé le docteur Edmond Locard qui explique ce qu'est la

graphométrie », *Votre Santé*, 1er avril 1955

Mario Carrara, « L'anthropologie criminelle », *A.A.C.*, 1909, pp. 721-753.

Israël Castellanos, « Étude biologique des empreintes digitales », *R.I.C.*, n°4, 1935, pp. 224-235.

André Castelot, « Naundorff était Louis XVII », *La Gerbe*, 9 décembre 1943.

Pierre-Fernand Ceccaldi, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1969 (1ère éd. 1962), 109 p.

Id., « L'œuvre d'Alphonse Bertillon. Sa place et son rôle », *Liaisons*, 15 juin 1964, p. 5-6.

Id., *Les méthodes modernes du laboratoire de criminalistique (seconde partie)*, tiré à part de la revue *Liaisons*, 30 juin 1966, 11 p.

Paul César, *Souvenirs d'un détective*, Lyon, Les Editions du Fleuve, 1926, 132 p.

Id., « Edmond Locard », *Pages libres des écrivains dauphinois*, n°12, 4e trimestre 1952.

Pierre Chabot, « La photo robot. Son expérience, sa technique, son avenir », *R.I.P.C.*, 30 mars 1956, p. 100.

Henriette Chandet, « Assistantes de police, les résultats des six premiers mois d'activité », *L'Echo de Paris*, 17 mars 1936.

Armand Charpentier, *Les côtés mystérieux de l'affaire*, Paris, Les éditions Rieder, 1937, 335 p.

Paul Chavigny, « Les expertises de section du bois particulièrement dans les cas de mutilation d'arbres fruitiers », *R.I.C.*, n°10, 1938, pp. 451-488.

Amand Chevassus, « L'analyse graphométrique appliquée à une cause célèbre. Le "bordereau" est-il de Dreyfus ou d'Esterhazy ? », *R.I.C.*, octobre 1929, pp. 374-380.

« Chez nous et chez nos voisins », *La Petite Gironde*, 20 février 1922.

Philippe Coeckelbergh, « Vos doigts vous dénoncent », *Almanach illustré du soir*, 1939, pp. 24-28.

Raymond Collier, « Émile Isnard », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1964, 122, pp. 392-395.

Rex Collier, « La science en guerre contre le crime », *Police Magazine*, n° 440, 30 avril 1939, p. 7.

Commission consultative du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles, Genève, treizème session tenue du 20 janvier au 14 février 1930, rapport présenté à la S.D.N. en février 1930.

« Compte-rendu du VIe Congrès. Séance du 24 mai 1921 », *Annales de médecine-légale, de criminologie et de police scientifique*, n°6, 1921, pp. 322-359.

« Concours du conservatoire », *Le Nouvelliste*, 6 juillet 1937.

Marcel Contier, Jean Lacassagne et Edmond Locard, *La science au service de la chevelure*, Lyon, Imprimé pour le congrès national de la bioéthique, janvier 1955, 31 p.

Henri Cordier, « Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF », *Journal des savants*, 1917/1, pp. 34-35.

Maurice Coriem, « Philipponet, assassin de Bayle, fut-il une victime de Bayle ? », *Police Magazine*, 3 mai 1931.

Émile Corra, « Discours de M. Émile Corra », *in Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à sa mémoire à Lyon le 4 juillet 1927*, Paris, Librairie Baillière et Fils, 1927, pp. 48-52.

Armand Corre, « À propos de la peine de mort et du livre du Professeur Lacassagne, *Peine de mort et criminalité* », *A.A.C.*, 1908, pp. 239-240.

Alfonso Cortezo y Collantes, « Contribution à l'étude de la révélation des traces digitales invisibles », *Revue de médecine légale*, 21e année, n° 1, janvier 1914, pp. 65-69.

Robert Corvol, « Le professeur Locard a fait de Lyon la capitale mondiale de la science contre le crime », *Point de vue. Images du monde*, 7 septembre 1950.

Id., « Ne buvez plus ! commandait à distance l'étrange M. Philippe… et les alcooliques invétérés obéissaient aux ordres du prodigieux télépathe lyonnais », *Le Parisien*, 19 octobre 1956.

Id., « Furieux de s'être trompé dans l'affaire Dreyfus, le grand savant Bertillon congédie le préfet Lépine venu lui offrir la légion d'honneur… en échange d'une attestation de son erreur », *Parisien Libéré*, 17 avril 1957.

Id., « Il a fallu une dictée de plusieurs heures et six pages d'écriture pour faire avouer Angèle Laval qui avait inondé la ville de Tulle de plus de 1 000 lettres anonymes… », *Le Parisien*, 26 avril 1957.

Id., « Les mémoires du docteur Locard », *Le Parisien libéré*, 17 avril 1957.

Cote-Darly, « Revue des livres », *Revue franco allemande*, Munich et Paris, 10 juillet 1900, n°37, IV[e] vol., p. 312.

« Cour d'assises du Rhône », *Le Progrès*, 21 juillet 1911.

« Cour d'assises du Rhône », *Le Nouvelliste*, 11 juillet 1913.

Henry Coutagne, « Des blessures des ongles au point de vue des données chronologiques qu'elles peuvent fournir en médecine légale », *Lyon Médical*, 1881, 7 p.

Id., « De l'influence des professions sur la criminalité », *A.A.C.*, 1889, pp. 616-640.

Id. et Albert Florence, *Les empreintes dans les expertises médico-judiciaires*, Tiré à part des *A.A.C.*, Lyon, Storck, 1889, 22 p.

Id., *Les drames musicaux de Richard Wagner et le théâtre de Bayreuth. Étude critique*, Paris, Fischbacher, 1893, 164 p.

Michel Couturier, *Étude sur la configuration des empreintes plantaires chez les tabétiques*, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1885, 78 p.

Jean Couty et Jean Lacassagne, *L'art en prison*, *Albums du crocodile*, 7[e] année, n° 1, jan.-fév. 1939.

Jules Crépieux-Jamin, « Bibliographie. *L'expertise en écritures* », *La graphologie scientifique*, 15 novembre 1926.

« D'éminents conférenciers, les docteurs Locard et Brunerie, ont brillamment traité un sujet attachant : "Les lettres anonymes" », *La vie chalonnaise*, 31 mars 1955.

A. Daae, « Le service d'identification à Christiania (Norvège) », *A.A.C.*, 1906, pp. 585-593.

Henri Danjou, « Le crime diminue en France », *Paris-Soir*, 18 février 1941.

Frédéric Dard, *San-Antonio chez les Gones*, Paris, Univers Poche, 1967 (rééd. de 1962), 143 p.

Albert Dastre, « Des empreintes digitales comme procédé d'identification », *A.A.C.*, 1907, pp. 842-861.

Louis Dausset et Georges Lemarchand, *Rapport sur la reconstruction de la Morgue et la création d'un Institut médico-légal*, Paris, Imprimerie municipale, 1908, p. 81-105.

Alain De Boüard, « J.A. Brutails, L'expertise en écritures », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1925, p. 452.

E. de C., « Un beau coup de filet de la sûreté », *L'Express du midi*, 20 novembre 1936.

Elysio de Carvalho, *La police scientifique au Brésil*, Rio de Janeiro, Imprensa Nacional, 1912, 19 p.

Id., *L'organisation et le fonctionnement du service d'identification de Rio de Janeiro*, Rio de Janeiro, Imprensa nacional, 1914, 63 p.

Hélène de Gobineau et Roger Perron, *Génétique de l'écriture et étude de la personnalité. Essais de graphométrie*, Paris, Delachaux et Niestlé, 1954, 215 p.

« De l'art d'écrire une lettre anonyme », L*'Œuvre*, 25 janvier 1922.

Jean de La Hire, *Les mystères de Lyon*, Paris, Marabout, 1979 [1[ère] éd. en 1933], vol. 2, 251 p.

Max de Nansouty, « Méthode anthropographométrique », *Les Annales politiques et littéraires*, n° 1361, 25 juillet 1909, p. 89.

Gustave De Rechter, « L'école belge de criminologie et de police scientifique », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, n° 1, 1920, pp. 132-141.

Id., *Les écoles belges de criminologie et de police scientifique*, Tiré à part de la *Revue de droit pénal et*

de criminologie et des *Archives internationales de médecine légale* de février et mai 1921, Bruxelles, Ferdinand Larcier, 1921, 38 p.

Édouard de Rougemont, « Les méthodes d'expertises en écritures », *Mercure de France*, 1er décembre 1922.

Raymond De Ryckère, « Lettre de Belgique. La loi sur la protection de l'enfance », *A.A.C.*, 1912, pp. 925-947.

Id., *La police scientifique. Rapport présenté au VIIe congrès d'anthropologie criminelle*, Bruxelles, Larcier Editeur, 1912, 24 p.

Id., « Lettre de Belgique. La légitime défense des agents de l'autorité », *A.A.C.*, 1913, pp. 434-441.

Id., « Organisation de l'enseignement de la police judiciaire (Paris, Lausanne, Rome) », *A.A.C.*, 1913, pp. 561-612.

Alfred de Tarde, *Le Maroc, école d'énergie*, Rabat, Bulletin officiel du protectorat, 1915, 27 p.

Henri de Varigny, « Les empreintes digitales d'après Galton », *Revue scientifique*, to. 47, n°18, 2 mai 1891.

Id., « Revue des sciences. Les origines des sciences. Corps chimiques à découvrir. Les empreintes digitales », *Journal des débats*, 26 juillet 1923.

Jean-Serge Debus, « Quand Sherlock Holmes travaille au laboratoire… par M. le professeur Leclercq », *L'Echo du Nord*, 16 mars 1936.

Maurice Déchène, « Naissance de "*Le Détective*", *Le Détec*tive, 15 novembre 1936, p. 3.

Antoine Degoutte, *Lyon-la-ténébreuse. Mémoires d'un policier*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1945, 244 p.

Oscar del Torre, « Expertises en écritures et le cas Laffitte », *Revue de criminologie et de police technique*, avril-juin 1956, p. 20.

M. Delamorte-Félines, *Manuel du juge d'instruction*, Valence, Marc Aurèle Frères, Paris, Alexandre-Gobelet, 1836, 345 p.

Jacques Delarue et Robert Giraud, *Les tatouages du "milieu"*, Paris, La Roulotte, 1950, 66 p.

Georges Delessalle, *Dictionnaire argot-français & français-argot*, Paris, Ollendorff, 1896, 426 p.

Pierre Demeuse, « Le Dr Edmond Locard », *Germinal*, 29 mars 1953.

Numa-Théodore Desmonts, « Observations et notes médico-légales. Meurtre par strangulation », *A.A.C.*, 1886, pp. 141-144.

Jacques Destable, *L'expertise en écriture. Ses méthodes récentes*, Paris, Librairie Guillon, 1925, 108 p.

Alphonse Devergie, « Des experts en justice et de l'expertise médico-légale », *L'Union médicale*, 3e série, 16-21-23 novembre 1878, 15 p.

George Dilnot, *Great Detectives and Their Methods*, Boston, Houghton Mifflin Company, 1928, 27 p.

« Discussions. Sur la dactyloscopie ou identification par les empreintes digitales par le Dr E. Locard », Séance du 7 novembre 1903, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1903/22, pp. 147-148.

« Discussions. Sur la dactyloscopie ou identification par les empreintes digitales par le Dr E. Locard », Séance du 5 mars 1904, *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1904/23, pp. 100-102.

Conan Doyle, *Une étude en rouge*, Paris, Robert Laffont, 1987 [1ère éd. 1887], 187 p.

Id., *Le signe des quatre*, Spencer Blackett, Londres, 1890, 244 p.

Dressy, *Étude des annexes de l'œil au point de vue médico-légal*, Thèse de médecine légale, 1884.

J. Drioux, « Rapport sur la réorganisation de la police en province », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, avril 1908.

Robert Dubard, « La graphométrie est-elle une science ? Quelques observations aux méthodes du docteur Locard », *La Lanterne*, 13 avril 1922.

Louis Ducloux, avant-propos de Charles Sannié, « Alphonse Bertillon et la dactyloscopie. L'affaire Scheffer », *Revue internationale de police criminelle*, octobre 1950, n°41, p. 255.

Roger Ducouret, *Le mort jouait de la clarinette*, Paris, Mignard, 1959, 164 p.

Gabriel Ducry, *Manuel vocabulaire du "portrait-parlé" (méthode Alphonse Bertillon) et notions générales sur les procédés d'identification judiciaire*, Marseille, Mouillot, 1909, 91 p.

Marius Duffaux, « Les empreintes digitales chez les Chinois. Contribution à l'ethnologie dactyloscopique », *R.I.C.*, 1931, pp. 44-46.

J.B. Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, et avis du conseil d'État*, to. 13, 1913, p. 348.

Georges Gaston Dupuy, *Flageolet d'Azergues*, 1946, s.l.é., Editions Gais Lurons, 1946, 252 p.

Georges-André Euloge et Antoine Moulinier, *L'envers des barricades : vingt mois d'insurrection à Alger*, Paris, Plon, 1960, 179 p.

Ch. F., « Contre l'armée du crime. L'empreinte digitale et le portrait parlé. M. le D^{r} Locard, directeur de l'anthropométrie lyonnaise inaugure ces nouvelles méthodes, à la Sûreté », *Le Salut public*, s.d. [début janvier 1910].

G. F., « MM. Les apaches », *L'Express*, 13 mai 1907.

Henry Faulds, « On the skin furrows of the hand », *Nature*, 28 octobre 1880, vol. 22, p. 605.

Félix Fayolle, *Un privé ouvre ses dossiers. Histoires vraies*, Paris, La Compagnie Littéraire, 2007, 101 p. [témoignage de sa relation passée à Locard]

Raymond Fendrick, « Finger-prints hereditary. Paternity of child proved », *The Daily Express*, 30 août 1927.

Etienne Ferrand, *Recherches sous une tache d'encre (photogénie et photochimie)*, Lyon, Association Typographique, 1883, 22 p.

Id., *Des cimetières en général et des cimetières de Lyon en particulier*, 1889.

Charles Féré, « Note sur les empreintes de la pulpe des doigts et du gros orteil », *Compte-rendu de la séance du 20 juin 1891 de la Société de biologie*, 52, 1891, pp. 657-650.

« Flatteuse distinction », *Nouveau Journal*, 4 février 1931.

Albert Florence, *Les taches de sang, leur signification, leur importance en médecine judiciaire*, Paris, Douin, 1885, 178 p.

Oscar Fluckiger, « Le docteur Locard et ses méthodes scientifiques », *Revue de criminologie et de police technique*, juillet-septembre 1947, pp. 152-155.

René Fonteret, « Edmond Locard », *Guignol. Journal hebdomadaire satirique*, 12 mai 1966.

René Forgeot, « Étude médico-légale des empreintes peu visibles ou invisibles révélées par des procédés spéciaux », *A.A.C.*, 1891, pp. 387-404.

Id., *Des empreintes digitales étudiées au point de vue médico-judicaire*, Lyon, Storck, Paris, Masson, Thèse de médecine légale, 1892, 98 p.

Id., « Des lignes papillaires et des empreintes au double point de vue médico-légal et ethnographique », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, vol. II, 1/1892, n°23 ;

Id., « Anatomie des lignes papillaires », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, vol. 12, 1893.

François Fosca, *Histoire et technique du roman policier*, Paris et Courtrai, Nouvelle revue critique, 1937, 228 p.

Raymond B. Fosdick, *European Police Systems*, Londres, George Allen & Unwin Ltd, 1915, 442 p.

Id., *Chronicle of a Generation. An Autobiography*, New York, Harper & Brothers Publishers, 1958, 306 p.

Persifor Frazer, *A manual of the study of documents to establish the individual character of handwriting and to detect fraud and forgery, including several new methods of research*, Philadelphia, Lippincott,

1894, 218 p.

Id., *Des faux en écriture et de l'écriture, méthode scientifique nouvelle d'analyse et d'examen*, Paris, Guillaumin, 1899, 252 p.

André Frécon, *Des empreintes en général et de leur application dans la pratique de la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, Thèse de médecine légale, 1889, 110 p.

Félix Gaborit, « La déposition d'un fou », *La Lumière*, 15 février 1898.

Francis Galton, « Personal Identification and Description », *Nature*, vol. XXXVIII, 28 juin 1888, pp. 201-202.

Id., *Finger Prints*, Londres, MacMillan, 1892, 216 p.

André Gamet, *Contribution à l'étude de l'enfance coupable, les facteurs familiaux et sociaux, à propos de la cartographie lyonnaise de la délinquance juvénile*, Thèse de droit dirigée par Pierre Mazel, Lyon, E. Vitte, 1941, 133 p.

Paul Garçin, *Interdit par la censure (1942-1944)*, Lyon, Éditions Lugdunum, 297 p.

Maurice Garçon, *Journal (1939-1945)*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, 704 p. [témoignage]

Pierre Garraud, *La preuve par indices dans le procès pénal*, Paris, Recueil Sirey, 1913, 358 p.

G. Gayet, « Matthieu Jaboulay », *Biographies médicales*, n°2, 1936.

Jean Gayet, *Manuel de police scientifique*, Paris, Payot, 1961, 462 p.

Christian Geill, « Les services actuels d'identification dans les pays scandinaves », *A.A.C.*, 1907, pp. 57-60.

Robert Gessain, « De l'intérêt anthropologique des empreintes palmaires », *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, 1943, 4, pp. 66-75.

Georges Giraud, *Notice sur l'organisation et le fonctionnement de la police scientifique en Algérie*, Alger, imprimerie Moderne, 1928, 28 p.

Id., « "Un sourcier" policier », *R.I.C.*, n°8, 1933, pp. 489-496.

Calvin Goddard, « Who did the shooting ? », *Popular Science Monthly*, Novembre 1927, pp. 21-22, 170, 172-173.

Id., « Scientific Crime detection Laboratories in Europe. Part II », *The American Journal of Police Science*, janvier-février 1930, vol. 1, n°1, pp. 13-37 ; mars-avril 1930, vol. 1, n°2, pp. 125-155.

Ernest Goddefroy, *La police scientifique*, Ostende, Alph. Leys et Jos. Pilreis, 1911, 173 p.

Id., « Peut-on produire de fausses empreintes digitales ? », *A.A.C.*, to. XXVIII, 1913, pp. 207-211.

Id., *Manuel élémentaire de police technique*, Bruxelles, Larcier, Paris, Godde, 1922, 232 p.

Mario-Rémi Gonnard, « Le docteur Edmond Locard, policier en blouse blanche et touche-à-tout de génie », *Le Progrès*, 5 mai 1966.

Pierre Gonnard, *Trente ans de police lyonnaise (1884-1914)*, Lyon, Eureco Infographie Imprimerie, 1998, 174 p. [témoignage des années 1920]

Marcel Grancher, *Shanghai. Roman colonial*, Paris, Les Étincelles, 1930, 328 p.

Id., *Nuits de Lyon*, Lyon, Les éditions Gutenberg, 1946, 187 p.

Roland Grassberger, « Hans Gross, fondateur de la criminalistique, son œuvre, ses émules et ses continuateurs », *R.C.P.T.*, juillet-septembre 1953, n°3, pp. 194-199.

Id., « Pioneers in Criminology », *Journal of Criminal Law and criminology*, vol. 47, novembre-décembre 1956, n°4, pp. 397-405.

Gros, « La marque des quatre, roman anglais de A. Conan Doyle, Paris, Hachette », *A.A.C.*, 1897, pp. 118-120.

Hans Gross, *Manuel pratique d'instruction judiciaire*, Paris, Marchal & Billard, 1899, to. 1 et 2, 514 et 484 p.

Denis Guérin et Charles Sannié, *Eléments de police scientifique*, Paris, Hermann & Cie, vol. 1, 1938, vol. 4, 1940, 96 et 118 p.

Guibaud, « Un procédé pour identifier les malfaiteurs », *L'Intransigeant*, 9 novembre 1930.

Maggie Guiral, « Fouad Ammoun, *La Syrie criminelle*, 1929 », *R.I.C.*, 1929, p. 402.

Id., « L'autre supplice », *Détective*, n°226, 23 février 1933, p. 11.

S.R. Gupta, « Étude statistique des caractéristiques papillaires », *R.I.P.C.*, n°5, pp. 130-134.

Gilbert Guy, « Le docteur Locard, M^lle^ Laval et les graphologues », *Le Gaulois*, 10 décembre 1922.

L. Guyon, *Histoire de Vidocq, chef de la brigade de sûreté de la préfecture de police, depuis 1802 jusqu'en 1827*, Paris, Chassaignon, 1829, p. 184.

Harris Hawthorne and Bert Wentworth, *Personal Identification*, Boston, Richard D. Badger, 1918, 374 p.

Pierre Hegg, « De l'évolution et de l'utilité de la police scientifique », *Revue de criminologie et de police technique*, janvier-mars 1947, pp. 16-17.

Robert Heindl, *Daktyloscopie*, Berlin, De Gruyter, 1927.

Pierre Henry, *Histoire des préfets. Cent cinquante ans d'administration provinciale (1800-1950)*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1950, 360 p.

Édouard Herriot, « Science et police », *Le Journal*, 27 avril 1912.

Id., *Jadis*, Paris, Flammarion, tome 1, 1948, 384 p.

William James Herschell, « Skin furrows of the Hand », *Nature*, 25 novembre 1880, vol. 23, p. 76.

Herbert Hertz, *La graphologie*, Paris, P.U.F., 1967 (11^e^ éd., 1^ère^ éd. en 1947), 128 p.

Hugoulin, « De la solidification des empreintes de pas sur les terrains les plus meubles », *Annales d'hygiène et de médecine légale*, 1850, n°44, pp. 429-432.

Pierre Humbert, *L'expertise en écriture, étude théorique et pratique*, Paris, 1907 80 p.

Séverin Icard, « Nouvelle méthode de notation et de classification des fiches d'identité judiciaire permettant la création et le facile fonctionnement d'un Service complet d'identification judiciaire », *A.A.C.*, 1908, pp. 128-149.

« Il était l'un des plus célèbres criminalistes du monde. Le docteur Locard est mort », *Le Progrès*, 4 mai 1966.

M. J., « Aux mardis de "Reflets". Faut-il rétablir la peine corporelle ? », *Le Dauphiné libéré*, 9 février 1955.

Robert Jasseron, « Emigré de Saint-Jean à Saint-Cyr, le musée lyonnais du crime reste le clou du stage de formation des policiers », *Le Progrès*, 11 septembre 1960.

E. Jeanselme, « Sur quelques procédés anthropométriques en usage de temps immémorial parmi les indigènes de la presqu'île indo-chinoise », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, X, n°4, mars 1911, pp. 110-116.

Robert Jobez, *L'expertise en écriture des documents chinois*, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1940, 87 p.

Jean Jolly, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, P.U.F., 1963, vol. 3, 382 p.

Charles R. Kingston, « Applications of Probability Theory in Criminalistics », *Journal of American Statistical Association*, vol. 6, n°39, mars 1965, pp. 70-80.

Id. et Paul L. Kirk, « La "règle des 12 points" dans l'identification par les empreintes : historique et valeur », *R.I.P.C.*, n°186, mars 1965, pp. 62-69.

Paul L. Kirk, « The Ontogeny of Criminalistics », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, n°54, 1963, pp. 235-238.

Minakata Kumagasu « Historique de la méthode des empreintes digitales », *Nature*, 1894.

A. L., « L'activité des services de police de la ville », *Le Réveil du Nord*, 23 janvier 1936.

G. L., « À propos d'une récente controverse entre deux spécialistes de la technique criminelle sur l'immuabilité des dessins digitaux. "L'image des crêtes papillaires ne varie pas de la naissance jusqu'à la mort", déclare M. Caliez, chef du service anthropométrique de Nantes », *Le Populaire*, 6 janvier 1935.

« L'agression de la rue Ney », *Le Lyon Républicain*, 11 janvier 1913.

« L'affaire des fiches dactyloscopiques touche à son épilogue », *La Meuse*, 10 janvier 1926.

« L'affaire des lettres anonymes. Le tribunal rendra son jugement le 20 décembre », *Le Radical*, 9 décembre 1922.

« L'affaire Dreyfus et le bordereau », *La Liberté*, 18 février 1904.

« L'arrestation de Ravachol », *Le Temps*, 1er avril 1892.

« L'enquête sur le vol de la "Joconde" », *Le Matin*, 1er septembre 1911.

« L'identification des criminels. La dactyloscopie doit-elle remplacer l'anthropométrie ? Opinion de M. Bertillon », *La Patrie*, 21 juin 1907.

« L'invention géniale de Bertillon (on célèbre le cinquantenaire de sa mort) ce fut le portrait parlé », *L'Echo*, 12 juin 1964.

« La bande des garçons de café », *Le Progrès*, 6 novembre 1913.

« La Bertillonne », *La Presse*, 15 février 1909.

« La conférence du docteur Locard à l'Hôtel de la Mutualité », *Le Soleil*, s.d. [semaine du 22 avril 1925].

« La création à Lille d'un laboratoire de police scientifique », *Le Grand Echo du Nord*, 29 novembre 1943.

« La loi et la police », *Le Progrès*, 19 décembre 1907.

« La morsure révélatrice », *Nouveau Journal*, 9 janvier 1926.

« La torture serait-elle rétablie ? Certains policiers infligent la "question" pour obtenir des aveux », *Le Progrès*, 8 novembre 1921.

La vraie complainte de Ravachol. Air de Fualdès, Paris, Duclos imprimeur-gérant des 20 journaux des arrondissements, s.d., 8 p.

Laboratoire municipal de chimie de la ville de Paris et du département de la Seine, Paris, Imprimeries Courmont Frères, 1900, 98 p.

Ernest Lacan, « De la photographie et de ses diverses applications aux beaux-arts et aux sciences », *La Lumière*, 3 février 1855, p.20.

Alexandre Lacassagne, « Pédérastie » et « Tatouage », *in* Amédée Dechambre puis Léon Lereboullet (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson, 1874-1886.

Id., *Précis de médecine judicaire*, Paris, Masson, 1878, 576 p.

Id., *De la nécessité de construire à Lyon une morgue et de créer dans cette ville un établissement public servant d'obitoire ou maison mortuaire*, Lyon, Association typographique, 1881, 35 p.

Id., *Les tatouages : étude d'anthropologie et médico-légale*, Paris, Baillière, 1881, 115 p.

Id., « Le médecin devant les cours d'assises », première leçon de médecine légale de la faculté de Lyon de l'année 1883, 12 p.

Id., *Les expertises médico-légales. Le nouveau code d'instruction criminelle*, Tiré à part de la *Revue scientifique* du 24 janvier 1884, Paris, Société des deux revues, 1884, 20 p.

Id., « Du dépeçage criminel au point de vue anthropologique », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, n°1, mars 1888, pp. 47-70.

Id., *L'affaire Gouffé*, Lyon, Storck, 1891, 93 p.

Id., « L'assassinat de Marat », *A.A.C.*, 1891, pp. 630-645.

Id., « Programme d'études nouvelles en anthropologie criminelle », *A.A.C.*, 1891, pp. 565-568.

Id., *Le vade mecum du médecin-expert*, Lyon, Storck, Paris, Masson, 1892, 271 p.

Id., *Affaire Marcon. Question de survie. Poursuites contre Ravachol etc*, Lyon, Storck, 1893, 30 p.

Id., « Congrès du patronage des libérés. Session de Lyon, juin 1894, Discours de M. Lacassagne président », *A.A.C.*, 1894, pp. 404-410.

Id., « Diagnostic différentiel du suicide et de l'assassinat », *A.A.C.*, 1894, pp. 135-165.

Id., « Discours prononcé aux obsèques de Henry Coutagne le lundi 18 novembre 1895 », *A.A.C.*, 1896, pp. 9-11.

Id., *Les erreurs judiciaires et les médecins experts*, leçon d'ouverture du cours de médecine légale de la faculté de médecine de Lyon, 6 décembre 1896, 21 p.

Id., *L'affaire du D^r^ Laporte et les questions de responsabilité médicale*, Lyon, Association Typographique, 1897, 5 p.

Id., « L'évolution de la médecine légale et les théories modernes de la criminalité », *Bulletin de l'université de Lyon*, conférence du 24 janvier 1897, 1897, pp. 121-136.

Id., *Affaire Barbier*, Chambéry, 1899, 22 p.

Id., *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon, Storck, 1899, 411 p.

Id., *Rapport sur l'enseignement de la médecine légale à la faculté de Lyon*, Lyon, Storck, 1900, 10 p.

Id., « XXV^e^ anniversaire de la faculté de médecine », *Le Tout Lyon*, VIII^e^ année, n°47, du 16 au 22 novembre 1902.

Id., *La médecine d'autrefois et le médecin du XX^e^ siècle. Leçon d'ouverture du cours de médecine légale à l'université de Lyon le 6 novembre 1901*, Lyon, Storck, 1902, 31 p.

Id. et Etienne Martin, « Deux cas d'intoxication mortelle par l'oxyde de carbone. Analyse des gaz du sang », *A.A.C.*, 1903, pp. 22-25.

Id., « Des transformations du droit pénal et les progrès de la médecine légale », *A.A.C.*, 1913, pp. 321-364.

Id., *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1906, 891 p.

Id., « Edmond Locard, L'identification des récidivistes, Paris, Maloine, 1909 », *A.A.C.*, 1908, p. 672.

Id. et Edmond Locard, « Les procédés d'identification en médecine légale militaire et les défectuosités du signalement actuel dans le livret des soldats », *Le Caducée. Colonies, guerre, marine*, 2 mai 1908.

Id., *Peine de mort et criminalité*, Paris, Maloine, 1908, 184 p.

Id., « Les châtiments corporels en Angleterre », *A.A.C.*, 1911, pp. 35-46.

Id., *Allocution prononcée à l'ouverture du II^e^ congrès de médecine légale de langue française à Paris le 20 mai 1912*, Lyon, A. Rey, 1912, 7 p.

Id., « Alphonse Bertillon. L'homme, le savant, la pensée philosophique », *A.A.C.*, n°243, 15 mars 1914, pp. 161-166.

Id. et Etienne Martin, *Précis de médecine légale*, Paris, Masson, 1921 (3^e^ éd.), 752 p.

Jean Lacassagne, *Les expressions populaires, le langage familier et l'argot en dermato-vénéréologie*, Lyon, Legendre, 1922, 10 p.

Id. et Pierre Devaux, *L'argot du "milieu"*, Paris, Albin Michel, 1928, 293 p.

Id., *Le tatouage du « milieu »*, *Albums du crocodile*, n° 5, septembre-octobre 1934, 45 p.

Francis Lacassin, *Mémoires. Sur les chemins qui marchent*, Monaco, Ed. du Rocher, 2006, 354 p.

Paul-Louis Ladame, « Chronique allemande », *A.A.C.*, 1902, pp. 546-559.

Langenbruch, « Die Graphometrie », *Gross Archiv für Kriminologie*, Bd 56, mars 1914, pp. 330sq.

Maurice Lannois, *Notice nécrologique de M. Charles Soulier lue à l'académie des sciences le 11 novembre 1941*, Lyon, A. Rey, 1941, 3 p.

Ferdinand Larnaude et Jean-André Roux (dir.), *Premier congrès de police judiciaire internationale (Monaco, avril 1914)*, Paris, Godde, 1926, 285 p.

Cedric Larsson, « Harry Söderman of Stockholm : Master Criminologist », *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, 1952, pp. 95-102.

Leone Lattes, « L'individualité biochimique en criminologie », *Revue de droit pénal et de criminologie*, juin 1932.

Émile Laurent, « Revue des thèses (1903-1904), *A.A.C.*, n°135, 1905, pp. 153-181.

Id., *Le criminel aux points de vue anthropologique, psychologique et social*, Paris, Vigot Frères, 1908, 246 p.

Id., *Mémoire concernant la création d'un Office central d'identification (office d'échange signalétique international)*, présenté devant le conseil municipal de la ville de Paris, 21 juin 1915.

Marcel Le Clère, *Histoire de la police*, Paris, P.U.F., 1964 (3e éd., 1ère éd. en 1947), 128 p.

Id., *La police métropolitaine et d'outre-mer*, Paris/Limoges/Nancy, Charles-Lavauzelle, 1951, 204 p.

Id. et Charles Sannié, *Éléments de police scientifique et technique*, cours à l'Institut de criminologie de Paris, 1957, 24 p.

Id., « Nécrologie. Le professeur Charles Sannié », *R.C.P.T.*, vol. XI, n°2, avril-juin 1957, p. 141.

Id., *Manuel de police technique*, Paris, Edition Police-Revue, 1966, 340 p.

« Le congrès international de la police criminelle à Anvers », *La Gazette*, 30 septembre 1930.

René Le Conte, *Louis XVII et les faux Dauphins*, Paris, P.U.F., 1924, 196 p.

« Le culte nouveau », *Le Canard Enchaîné*, 5 mars 1922.

« Le docteur perspicace. N'écrivez plus jamais de lettres anonymes », *L'Intransigeant*, 19 février 1922.

« Le drame des lettres anonymes de Tulle », *Le Matin*, 17 janvier 1922.

« Le graphomaître », *Le Canard Enchaîné*, 1er février 1922.

« Le laboratoire de police scientifique de Marseille », *Le Radical*, 13 novembre 1925.

« Le Matin offre cinq mille francs aux occultistes, somnambules, chiromanciens, etc., qui par des moyens empruntés à l'au-delà, feront retrouver la "Joconde" », *Le Matin*, 30 août 1911.

« Le nouveau système d'identification des repris de justice, pratiqué dans l'État de l'Illinois (États-Unis) », *Le Patriote*, 27 mai 1888, n°22, p. 262.

« Le phare Bertillon », Le journal des débats politiques et littéraires, 23 décembre 1910, p. 2.

« Le professeur Lacassagne (1843-1924) », *La Presse médicale*, n°84, 18 octobre 1924, p.1767.

« Le professeur Lacassagne est mort hier », *Le Lyon Républicain*, 25 septembre 1924.

« Le Pr Locard a initié les Bisontins aux méthodes scientifiques policières », *L'Est Républicain*, 18 octobre 1951.

« Le télégramme de l'Interpol », *Revue de la police nationale*, n°63, juin-juillet 1966, p. 10.

Henri Léale, « Criminalité et tatouage », *A.A.C.*, 1909, pp. 241-267.

Morvan Lebesque, « Lettre ouverte à Monsieur l'Expert », *Le Canard Enchaîné*, 7 mars 1958.

A. Léger, *Eugène Locard. Ancien ingénieur en chef de chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Chevallier de la légion d'honneur. Membre de la société d'agriculture, histoire naturelle, et arts utiles de Lyon etc*, Lyon, Imprimerie Pitrat aîné, 1884, 16 p.

F. Lepelletier, « L'application du système dactyloscopique dans la République d'Argentine », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, n°3, mars 1902, pp. 489-490.

Léon Lerich, « Quelques cas d'identification de malfaiteurs d'après les bourres ou d'après des

projectiles », *R.I.C.*, n°7, 1931, pp. 511-514.

Id., *La police scientifique*, Paris, P.U.F., 1949, 126 p.

Didier Leroux, « Le docteur LOCARD (l'un des plus célèbres criminologistes français), mort à Lyon à 88 ans avait pour passion : la gastronomie », *L'Aurore*, 5 mai 1966.

« Les bienfaits du bertillonnage », *Le Nouvelliste de Lyon*, 3 janvier 1911.

« Les chartistes et l'expertise en écriture », *Journal des débats politiques*, 30 janvier 1923.

« Les cinématophtalmies (troubles oculaires par cinéma) », *Gazette des hôpitaux de Toulouse*, 29 octobre 1910, p. 349.

« Les détectives à l'école. M. Langeron crée des cours techniques de police criminelle », *Le Petit Journal*, 2 août 1935.

« Les empreintes digitales aux assises », *La Démocratie*, 17 novembre 1910.

« Les empreintes du cambrioleur », *Le Progrès*, 1er février 1912.

« Les funérailles du docteur Locard », *Le tout Lyon*, 12 mai 1966.

« Les incidents des fêtes de Jeanne d'Arc », *La Presse Coloniale*, 21 juillet 1921.

« Les lacunes de l'anthropométrie », *Le Radical*, 26 décembre 1913.

« Les lettres anonymes de Tulle », *Le Courrier*, 12 janvier 1922.

« Les lettres anonymes de Tulle à la cour d'appel de Limoges », *L'Express du Midi*, 3 mars 1923.

« Les nouveaux professeurs. Professeur Maurice Chevassu », *Revue Paris médical : la semaine du clinicien*, n°52, 30 décembre 1933, p. 567.

« Les reporters de "Qui" Harry Grey et Jack Esten ont passé 24 heures à *Scotland Yard* », *Qui. L'hebdomadaire des faits divers*, n°7, août 1946, pp. 8-9.

Théa Levinson et Joseph Zubin, *Handwriting analysis*, New York, Kings Crown Press, 1942, 147 p.

Edmond Locard, « Le Docteur Ollier », *Le Tout Lyon*, VIe année, du 2 au 8 décembre 1900.

Id., « XXVe anniversaire de la faculté de médecine », *Le Tout Lyon*, VIIIe année, n°47, du 16 au 22 novembre 1902.

Id., « Chronique », *Le Tout Lyon*, n° 4, du 19 au 25 janvier 1902.

Id., « Le bal de la préfecture », *Le Tout Lyon*, VIIIe année, numéro du 27 avril au 3 mai 1902.

Id., « La sécrétion mammaire chez le invertis par le Dr Guillermo Olano de Lima », *A.A.C.*, 1902, pp. 445-446.

Id., *Le XVIIe siècle médico-judiciaire*, thèse de médecine, Lyon, Storck, 1902, 479 p.

Id., « Chronique latine. L'identification par les empreintes digitales », *A.A.C.*, septembre 1903, pp. 578-592.

Id., « Études sur l'expression musicale de l'amour. Le duo de Tristan et le duo de Siegfried », *Revue musicale de Lyon*, 20 octobre 1903, pp. 3-5.

Id., « L'homme de génie », *Le Tout Lyon*, 21 août 1903.

Id., « La dactyloscopie. Identification des récidivistes par les empreintes digitales », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1904, Communication du 17 novembre 1903, pp. 147-161.

Id., « Le crépuscule des dieux », *Revue musicale de Lyon*, 22 décembre 1903.

Id., *Les crimes de sang et les crimes d'amour au XVIIe siècle*, Lyon, Storck, 1903, 325 p.

Id., « Chronique latine. L'enseignement de la criminologie et la police scientifique en Italie et en Espagne », *A.A.C.*, 1904, p. 271-283.

Id., « La mort de Judas Iscariote. Étude critique d'exégèse et de médecine légale sur un cas de pendaison célèbre », *A.A.C.*, 1904, pp. 421-453.

Id., « La photographie judiciaire par R.A. Reiss », *A.A.C.*, n°121, 1904, pp. 71-73.

Id., « Une étude en rouge par sir Arthur Conan Doyle », *A.A.C.*, 1904, pp. 222-223.

Id., *Le crépuscule des dieux*, Lyon, Éditions de la Revue musicale de Lyon, 1904.

Id., *La identificación por las impresiones digitales ó sea el empleo de la Dactiloscopia systema Vucetich en Sud-America*, Santiago, 1905 [traduction de Clemente Barahona Vega].

Id., « Eugène Villiod, Comment on nous vole », *A.A.C.*, 1906, pp. 301-304.

Id., « Les services actuels d'identification et la fiche internationale », *A.A.C.*, mars 1906, pp. 145-206.

Id., « Chronique latine. Un nouveau livre du Professeur Lombroso : *Le crime, causes et remèdes* », *A.A.C.*, 1907, pp. 271-285.

Id., *Les services actuels d'identification et la fiche internationale*, Extrait des actes du VI^{e} Congrès d'anthropologie criminelle de Turin en 1906, Turin, Bocca Frères Editeurs, 1907, 18 p.

Id., « Professeur Alfredo Niceforo, la Police et l'enquête judiciaire scientifiques », *A.A.C.*, 1907, pp. 432-433.

Id., « Chronique latine. L'enseignement de la police scientifique, à propos de la *Polizia scientifica* du Professeur Ottolenghi », *A.A.C.*, 1908, p. 297-303.

Id., « Chronique latine. Le prochain Congrès de police et le problème de l'Identité. L'évolution des systèmes identificateurs. La dactyloscopie en Belgique, en Serbie, au Brésil », *A.A.C.*, 1908, pp. 865-873.

Id., « Docteur Cabanès, *Les indiscrétions de l'Histoire*, Paris, Librairie mondiale, 1908, 384 p. », *A.A.C.*, 1908, pp. 522-524.

Id., « Chronique latine. Ouvrages nouveaux sur l'Identification et sur la police scientifique en Belgique, au Brésil, en Argentine, en Italie, en France », *A.A.C.*, 1909, pp. 523-538.

Id., « Criminalité et tatouage. À propos de l'article du D^{r} H. Léale », *A.A.C.*, 1909, pp. 392-293.

Id, L'identification des récidivistes, Paris, Maloine, 1909, 428 p.

Id., « Le tatouage chez les Hébreux », *A.A.C.*, 1909, pp. 56-62.

Id., « Quelques causes célèbres. Les empoisonnements », *L'avenir médical*, décembre 1909, pp. 998-1004.

Id., « Les policiers dans les romans d'Émile Gaboriau », *A.A.C.*, 1910, pp. 241-271.

Id., « Note sur le fonctionnement du service anthropométrique de Lyon (tatouages et empreintes) », *A.A.C.*, 1910, pp. 761-764.

Id., « Un nouvel essai de classement dactyloscopique », *A.A.C.*, 1910, pp. 430-438.

Id., « La preuve par les empreintes digitales dans trois affaires récentes de vol avec effraction », *A.A.C.*, to. XXVI, n° 208, 15 avril 1911, pp. 254-261.

Id., « Le cinématographe au service de la police », *A.A.C.*, 1911, p. 399.

Id., « Les laboratoires de police », *Archives internationales de médecine légale*, avril 1911, pp. 105-117.

Id., « Note sur un procédé nouveau de classement des empreintes digitales par la mesure de la ligne de Galton », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, séance du 2 décembre 1911, pp. 129-137.

Id., « Chronique latine. Police scientifique et antiscientifique », *A.A.C.*, 1912, pp. 654-660.

Id., « Comment fonctionne un laboratoire de police », *Aesculape*, s.d. [novembre ou décembre 1912], pp. 254-263.

Id., « Edgar Poe détective (étude de technique policière) », *A.A.C.*, 1912, pp. 81-96.

Id., « L'expertise en écriture », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, to. 31, 1912, pp. 68-84.

Id., *L'identification des criminels par les orifices sudoripares*, Extrait de *La Province médicale* du 3 août 1912, Paris, Poinat Editeur, 1912, pp. 2-3

Id., « L'identification par les pores », *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, n°31, 1912, pp. 90-92.

Id., *La cryptographie en technique policière. Étude sur l'emploi des écritures chiffrées par les malfaiteurs*, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon* to. 31, Lyon, Rey, 1912, 19 p.

Id., « La découverte des criminels par l'unique moyen des empreintes digitales. Étude sur les opérations d'initiative des laboratoires de police », *A.A.C.*, 1912, pp. 834-839.

Id., « Le manuel de police scientifique (technique) de Reiss », *A.A.C.*, n°217, 1912, pp. 59-66.

Id., « Les pores et l'identification des criminels », *Biologica. Journal scientifique du médecin*, 15 décembre 1912, pp. 357-365.

Id., « Note sur un cas de tatouage total de la face », *A.A.C.*, 1912, pp. 366-368.

Id., « Polizeilaboratorien », *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik*, Leipzig, janvier 1912, pp. 204-217.

Id., « Chronique latine. L'école de police de Rio de Janeiro », *A.A.C.*, 1913, pp. 441-447.

Id., « Empreintes digitales et stigmates de dégénérescence », *L'enfance anormale*, n° 20, août 1913, pp. 515sq.

Id., « La poroscopie. Identification des criminels par les traces des orifices sudoripares », *A.A.C.*, 1913, pp. 528-546.

Id., *Laboratoire de police et instruction criminelle*, Séance du 7 décembre 1912, Tiré à part du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1913, pp. 22-24.

Id., « L'enfance criminelle », *in Conférences de la semaine pédagogique*, Institut de pédagogie de Lyon, Lyon, Rey, mars 1913, p. 27-35.

Id., « I^{er} congrès de police judiciaire internationale (Monaco), *A.A.C.*, 1914, pp. 525-528.

Id., « Chronique latine. La réorganisation de la police et le nouveau livre de Reiss », *A.A.C.*, 1914, pp. 516-525.

Id., « L'œuvre d'Alphonse Bertillon », *A.A.C.*, n°243, 15 mars 1914, pp. 167-186.

Id., « La preuve judiciaire par les empreintes digitales », *A.A.C.*, n°245 (15 mai 1914), to. XXIX, 1914, pp. 321-348.

Id., *La police, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être*, Paris, Librairie Grasset, 1918, n°11 de la revue *Le fait de la semaine* paru le 26 janvier 1918, 64 p.

Id., « La peur qui tue », *Le Lyon Républicain*, 3 juin 1919.

Id., *La police. Ce qu'elle est. Ce qu'elle devrait être*, Paris, Payot, 1919, 239 p.

Id., « La réforme de la police », *Lyon Républicain*, 30 mai 1919.

Id., « Les enfants criminels », *Le Lyon Républicain*, 4 juillet 1919.

Id., « Les enfants volent et tuent. Quels remèdes ? », *Demain*, n° 72, 25 juin 1919, pp. 72-74.

Id., *Les méthodes scientifiques dans l'enquête judiciaire*, Discours de réception prononcé à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 20 mai 1919, 22 p.

Id., *L'enquête criminelle et les méthodes scientifiques*, Paris, Flammarion, 1920, 303 p.

Id., « Les méthodes de laboratoire dans l'expertise en écriture », *Revue de droit pénal et de criminologie, Archives internationales de médecine légale*, janvier 1921, 30 p.

Id., « Les méthodes scientifiques de la police moderne », *Je sais tout*, 15 mai 1921, pp. 625-632.

Id., « Une technique nouvelle de l'expertise en écriture », *Revue scientifique*, 22 janvier 1921, pp. 41-46.

Id., « Edgar Poe détective », *Courrier des États-Unis*, 16/22/28 mars 1922.

Id., « L'expertise des écritures par les méthodes scientifiques », *Revue générale des sciences pures et appliquées*, n°14, 30 juillet 1922, pp. 421-433.

Id. [Sennevières, pseudonyme de Locard], « La bibliothèque du professeur Lacassagne », *Le Lyon Républicain*, 27 juillet 1922.

Id. [Sennevières], « La crise de l'espéranto », *Le Lyon Républicain*, 27 août 1922.

Id., « La méthode policière de Sherlock Holmes », *La revue hebdomadaire*, 25 février 1922, pp. 439-.454.

Id. et Jean Perret, *De l'orientation ou Des méthodes scientifiques et administratives propres à assurer, dans les meilleures conditions d'aptitudes, le recrutement du personnel nécessaire aux diverses branches de l'activité économique*, Lyon, Imprimerie Prudhomme, s.d. [vers 1923], 7 p.

Id., « L'affaire de Tulle. Un cas typique d'anonymographie », *L'Avenir médical*, juillet-août 1923.

Id., *Manuel de technique policière*, Paris, Payot, 1923, 291 p.

Id., « La psychologie expérimentale à l'école », *Bulletin trimestriel du Syndicat national des institutrices et instituteurs de France et des colonies*, Section de l'Ain, avril 1924, p. 83.

Id., « Le fonctionnement d'un laboratoire de police », *La vie médicale*, n°14, 8 avril 1924, pp. 431-437.

Id., *Policiers de roman et policiers de laboratoire*, Paris, Payot, 1924, 277 p.

Id., « L'école sur mesure », *Bulletin trimestriel du Syndicat national des institutrices et instituteurs de France et des colonies*, Section de l'Ain, avril 1925, p. 104.

Id., « L'expertise des écritures », *La Vie médicale*, n° 4, 30 janvier 1925.

Id., *Le crime et les criminels*, Paris, La Renaissance du livre, 1925, 278 p.

Id., « Le programme des laboratoires de police », *L'avenir médical*, n° 10, décembre 1925, pp. 230-234.

Id., « Questions de criminalistique », *La médecine du palais*, décembre 1926.

Id., « La main qui guérit », *Le Journal de Paris*, 6 septembre 1928.

Id., « Une forme inédite de fakirisme », *Vie Lyonnaise*, 21 juillet 1928.

Id., « Deux appareils de laboratoire pour les recherches de criminalistique. Le graphoscope. Le hastoscope », *R.I.C.*, Juillet 1929, pp. 113-117.

Id., « L'Académie internationale de criminalistique », *La Vie Lyonnaise*, juillet-août 1929, p. 6.

Id., « L'analyse des poussières en criminalistique », *R.I.C.*, n°4-5, Septembre 1929, pp. 176-249.

Id., « L'analyse graphométrique », *Études criminologiques*, n°12, décembre 1929, pp. 325-326.

Id., « R.-A. Reiss », *R.I.C.*, Octobre 1929, pp. 333-336.

Id., « Un code secret des escrocs », *Détective*, n°58, 5 décembre 1929, p. 2.

Id., « L'expertise des faux timbres-poste », *R.I.C.*, n°7, 1930, pp. 496-520.

Id., « La science contre le crime », *Détective*, n°68, 13 février 1930, p. 14.

Id., « Des laboratoires dans les prisons », *La Vie Lyonnaise*, 1931.

Id., « Bertillon », *La Vie lyonnaise*, septembre 1932.

Id., *L'évolution actuelle du tatouage et son importance en criminalistique*, Extrait de la *Giustizia Penale*, année XXXVIII, fasc. I-II, Città Di Castello, Leonardo Da Vinci, 1932, pp. 7-11.

Id., *Contes apaches*, Lyon, Éditions Lugdunum, 1933, 237 p.

Id., « La preuve de la paternité par les empreintes digitales », *Lyon Républicain*, 8 septembre 1933.

Id., « Siegfried Türkel », *R.I.C.*, n°7, 1933, pp. 392-394.

Id., *La malle sanglante de Millery*, Paris, Gallimard, 1934, 220 p.

Id., « La médecine auxiliaire de la justice », *Vu*, n° 324, 30 mai 1934, pp. 693-694.

Id. et Antoine Schwartz, *Dictionnaire technique à l'usage des fonctionnaires de la police français-espéranto espéranto-français*, Internacia polica ligo, Strasbourg, 1935, manuscrit inachevé.

Id., « L'enquête criminelle et les baguettisants », *Lyon Républicain*, 31 mai 1935.

Id., « L'expertise des faux timbres-poste » (2e partie), *Les Feuilles marcophiles*, 15 oct. 1935, n°39.

Id., « Police et espéranto », *Le Lyon Républicain*, 29 mars 1935.

Id., « Police internationale », *Lyon Républicain*, 8 mars 1935.

Id., « Prendre la suite », *La Vie lyonnaise*, juillet 1935, p. 12.

Id., « Un grand policier lyonnais : Pierre Gonnard », *Lyon Républicain*, 19 juin 1935.

Id., « Un Lyonnais, Alphonse Bertillon », *Le Lyon Républicain*, 22 mai 1935.

Id., « Un précurseur de génie : Albert Florence », *Le Lyon Républicain*, 17 juillet 1935.

Id., « Comment fonctionne un laboratoire de criminalistique », conférence donnée devant la Société des amis de Charlieu, 4 octobre 1936, pp. 10-17.

Id., « Le musée de criminalistique de Lyon », *Lyon Touriste*, 31e année, n°271, 2e trimestre 1936, pp. 7-10.

Id., « Le succès d'une langue internationale », *La Vie Lyonnaise*, 1936, p. 10.

Id., « Les grandes escroqueries du spiritisme », *Vu*, 28 mars 1936, pp. 41-43.

Id., *L'affaire Dreyfus et l'expertise des documents écrits*, Lyon, Desvigne, 1937, 66 p.

Id., *La criminalistique à l'usage des gens du monde et des auteurs de romans policiers*, Lyon, Desvigne, 1937, 159 p.

Id., *Les leçons de l'affaire Dreyfus. L'expertise de Bertillon*, Citta di Castello, Société Leonardo da Vinci, 1937, tiré à part de la revue *Giusticia penale*, pp. 6-7.

Id., « Les syllectimanes », *L'Avenir médical*, n°8, Septembre-octobre 1937, pp. 235-237.

Id., « Savoir », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [1938].

Id., « L'expertise des faux timbres-poste » (2e partie), *Le Bulletin officiel de la Fédération des sociétés philatéliques françaises*, Juillet 1939, n°38, pp. 11-14.

Id., « Le premier cours de police à l'usage des romanciers », *Je sais tout*, février 1939, pp. 426-428.

Id., « Les autographes du musée de criminalistique. Vidocq », *Soir de Lyon*, 12 août 1943.

Id., « Mata Hari », *La Page*, 13 août 1943.

Id., « Un criminaliste lyonnais : Ferrand », *La Vie lyonnaise*, 1943, p. 8.

Id., « Les amoureux des criminelles (l'enclitophilie) », *Le Moniteur judiciaire de Lyon*, n°6, 21 janvier 1944.

Id., « L'affaire Philipponet », *Le Soir*, 12 avril 1945.

Id., « Conférences », *Les arts à Lyon*, 15 février 1947.

Id., « L'analyse des poussières en criminalistique », *R.C.P.T.*, n°2, avril-juin 1947, pp. 69-72.

Id., « L'art du détective novel », *Les arts à Lyon*, 15 mars 1947.

Id., « La protection des mineurs contre le film », *Les Arts à Lyon*, 1er novembre 1949.

Id., « Comment détecter le penchant au crime par l'inspection des mains ? », *Le digest de l'occultisme*, n° 2, juillet 1950, pp. 21-25.

Id., « Des Uhlans qui ne savaient où coucher nous font découvrir le "Chiffre" de l'armée allemande », *France-Soir*, 2 juin 1951.

Id., *La défense contre le crime*, Paris, Payot, 1951, 152 p.

Id., « Un bout d'oreille permit de soupçonner d'escroquerie l'étrange amnésique de Lyon, », *France Soir*, 8 juin 1951.

Id., *A-t-elle empoisonné son mari ?*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, 127 p.

Id., *La vipère*, Paris, Éditions de la Flamme d'Or, 1954, pp. 97-98.

Id., *Le magistrat assassiné (l'affaire Fualdès)*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, 126 p.

Id., « Cyvoct et l'âge des bombes », titre de la revue non donné, s.d. [vers 1955], pp. 23-25.

Id., *Mémoires d'un criminologiste*, Paris, Arthème Fayard, 1957, 250 p.

Id., « Que es un laboratorio policial », *Revista penal de la Habana*, juin 1957, n° 1 et 2, pp. 34-37.

Id., *Les faux en écriture et leur expertise*, Paris, Payot, 1959, 391 p.

Id., « Le Professeur Lacassagne », *Annales de l'université de Lyon*, 1960, vol. II, p. 30.

Id., « Les empoisonneuses », Conférence faite le 9 avril 1962, *in Cercle d'études pour une justice humaine*, février-mars-avril 1962, Lyon, A.R.E.S., pp. 1-11.

« Les méthodes les plus récentes de l'expertise en écriture », Séance du 29 mars 1922, *Bulletin de la Société générale des prisons*, Paris, Marchal et Billard, 1922, pp. 109-172.

Id., *Mystères de Lyon*, Lyon, Édition Pierre Bissuel, 1967, 124 p.

Id., *Traité de criminalistique*, Lyon, Joannès Desvigne, to. 1, 1931, 498 p., to. 2, 1931, 998 p., to. 3, 1932, 428 p., to. 4, 1932, 870 p., to. 5, 1935, 486 p., to. 6, 1936, 1014 p., to. 7, 1940, 467 p.

Id., « Histoire romancée », *La Vie Lyonnaise*, s.d.

Id., « Spécialisation », *La Vie Lyonnaise*, s.d.

Id., « Le problème Naudorff », *La Vie Lyonnaise*, s.d. [années 1930].

Id., « La chimie au microscope », *La Vie lyonnaise*, s.d. [entre 1933 et 1945]

Jacques Locard, *L'analyse des traits de crayon en criminalistique*, Lyon, Desvigne, 1936, 211 p.

Id., « L'identification des écritures par les méthodes graphométriques », *R.C.P.T.*, janv. 1948, pp. 40-42.

G. Loirette, « Jean-Auguste Brutails (1859-1926 », *Annales du Midi*, 1927, n°39, pp. 92-100.

Geo London, « Brigadier, vous avez raison ! », *Paris-Sport*, 24 février 1922.

Florent Louwage, « Le passage à tabac », *Revue belge de la police administrative et judicaire*, juillet 1921, to. 42, pp. 133-135.

P. M., « Un passionnant plébiscite. Arica demeurera-t-elle ville chilienne ? », *Le Lyon Républicain*, 19 juin 1925.

P.-E. M., « Une chaire de police scientifique », *A.A.C.*, 1912, pp. 384-386.

« M. Girard. Laboratoire municipal. Où est l'argent », *Le XIX^e siècle : journal quotidien politique et littéraire*, 24 mai 1889.

« M. le Professeur Leclercq élu président de la Société de médecine légale de France », *Le Réveil du Nord*, 9 janvier 1936.

Gustave Macé, *La police parisienne. Mon musée criminel*, Paris, Charpentier, 1890, 255 p.

T. Maestre et Antonio Lecha-Marzo, « Nouvelles méthode pour l'obtention des dactylogrammes et l'étude microscopique des crêtes papillaires », *A.A.C.*, 1914, pp. 780-787.

Joseph Malgat, *Les anciennes prisons de Venise*, Nice, Typographie et lithographie Malvano, 1898, 85 p.

Georges Mandy, « Les assassinats. Mobiles et procédés », *R.I.C.*, n°9, 1932, pp. 646-650.

Id., « Crime politique et crime religieux », *R.I.C.*, n°3, 1933, pp. 136-146.

Henri Mangin-Balthazard, *Ce qu'il faut connaître de l'homme d'après sa main*, Paris, Boivin & C^ie, 1933, 159 p.

Eugène Mannoni, « Le problème des expertises en écriture », *R.C.P.T.*, avril-juin 1956, pp. 17-20.

Léonce Manouvrier, « Quelques cas de criminalité juvénile et commençante », *A.A.C.*, n°228, 1912, pp. 881-918.

Paul Marabuto, *La collaboration policière internationale en vue de la prévention de la répression de la*

criminalité, Nice, Ecole professionnelle Don Bosco, 1935, 256 p.

Étienne Martin, « Un cas curieux de spasme cadavérique », *A.A.C.*, 1896, pp. 278-280.

Id., *Décubitus et rigidité cadavérique*, Lyon, Storck, 1899, 136 p.

Id., *Leçon inaugurale du cours de médecine légale faite à la faculté de médecine de Lyon le 17 novembre 1913*, Lyon, Rey, 1913, 22 p.

Id., « Préambule », *Annales de médecine légale, de criminologie et de police scientifique*, n° 1, 1920, pp. 1-4.

Id., « Discours du professeur Étienne Martin », *Discours prononcés à l'inauguration du buste élevé à la mémoire d'Alexandre Lacassagne à Lyon le 4 juillet 1927*, pp. 11-18.

Id., « Que devient en France la question de la silicose, maladie professionnelle ? », *Médecine du travail*, janvier-mai 1941, pp. 1-4.

D. Marty, « Recherches sur l'archéologie criminelle dans l'Yonne », *A.A.C.*, 1895, pp. 381-416.

Jean-Paul Masseron, *Manuel de procédure policière*, Paris, Domat-Montchrestien, 1946, 104 p.

Charles Masson, *Essai sur l'historique et le développement de la médecine légale*, Lyon, Imprimerie Chanoine, 1884, 94 p.

N. V. Masson, « Contribution à l'étude des empreintes en médecine légale », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, octobre 1886.

Jean-Jacques Matignon, « Note sur l'infanticide en Chine », *A.A.C.*, to. 11, 1896, pp. 133-146.

Mauperthuis, « L'affaire Gouffé racontée par le docteur Locard… », *La Loire*, 17 avril 1934.

Lucien Mayet, *Les stigmates de la dégénérescence et les pseudo-stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité*, Lyon, Storck, 1902, p. 149.

Albert Mayrac, *Du tatouage*, Lyon, Storck, 1900, 88 p.

Médaille de la Résistance française, Paris, Hôtel des Invalides, 1946.

Louis J.-A. Megévand, « Quatre cas d'empoisonnement par le lysol », *A.A.C.*, 1911, pp. 643-662.

M.K. Mehta, *The identification of thumb impressions and the cross examination of finger print experts*, Mumbai, Tripathi, 1963 [2e éd.], 140 p.

Ivan Mendez Mena, « La Obra del Profesor Locard », *Revista de policia*, n°34, sept. 1927, pp. 22-24.

Maurice Merciolle, *Appréciation de l'examen médico-légal de la dentition dans les questions d'identité*, Lyon, Storck, 1891, 91 p.

« Méthodes de recherches de la gendarmerie », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Séance du 28 décembre 1921, Paris, Marchal et Billard, 1922, pp. 1-38.

Georg Meyer et Hans Schneickert, *Zür frage der Graphometrie*, Berlin, Richard Stein, 1915.

Claude-François Michéa, « Des déviations maladives de l'appétit vénérien », *Union médicale*, n° 3, 1849, pp. 338-339.

Stéphane Minovici, « La graphologie judiciaire », *Bulletin de chimie*, n°2, 1907, pp. 3-14.

Raoul Montandon, « Nécrologies. Paul-Louis Ladame », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, 1920, n°59, pp. 17-20.

Maurice Montans, « Justice est faite », *Ciné Sud-Est*, 1950.

Monteux, « Le laboratoire de police scientifique de Marseille », *La vie marseillaise et de Provence*, 30 juillet 1927, p. 6.

« Mort du docteur Edmond Locard… », *Le Monde*, 5 mai 1966.

Richard J. Mosseri, « Plus fort que l'assassin. Visite au Dr Edmond Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon », *Images*, n°368, 3 octobre 1936, pp. 10-11.

André Mure, *La malle sanglante*, Paris, La Flamme d'Or, 1954, 127 p.

Id., *Lyon, mon pays. Souvenirs*, Lyon, Éditions des traboules, 2001, 190 p.

Maurice Naudin, *L'enquête criminelle*, Limoges, Charles-Lavauzelle, 1927, 58 p.

« Nécessité d'un enseignement médico-légal dans les facultés et Ecoles de droit », *A.A.C.*, 1913, pp. 520-522.

« Nécrologie. Etienne Ferrand de Lyon », *L'Union pharmaceutique*, 1892, p. 230.

Nemo, « Le docteur Edmond Locard », *Le Tout Lyon*, 12 juillet 1947.

Alfredo Niceforo, *La police et l'enquête judiciaire scientifique*, Paris, L[ie] Universelle, 1907, 445 p.

Lewis C. Nickolls, *The Scientific Investigation of Crime*, Butterworth & Co., Belfast, 1956, 398 p.

Notice sur les titres et travaux scientifiques du Dr Alexandre Lacassagne, candidat à la chaire d'hygiène vacante dans la faculté de médecine de Montpellier, Montpellier, Boehm et Fils Imprimeurs, 1876, 16 p.

« Nouvelles. Hommage aux professeurs Reiss et Garraud », *A.A.C.*, 1912, p. 156.

« Nouvelles. L'enseignement de la technique policière à Lyon », *A.A.C.*, 1909, p. 235.

« Nouvelles. L'espéranto et la police », *R.I.C.*, n°8, 1932, p. 635.

« Nouvelles de l'ENSP », *Revue de la Sûreté nationale*, n°50, novembre-décembre 1963, p. 29.

Marcel Ogier, *De l'iris au point de vue médico-légal*, Thèse de médecine légale, 1884.

Federico Olóriz Aguilera, *Dactiloscopia*, Madrid, Asociación Española para el Progreso de las Ciencias, 1909, discours du 24 octobre 1908, 34 p.

« Organisation de la police », *Bulletin de la Société générale des prisons*, Séance du 17 décembre 1919, Paris, Marchal et Billard, 1920, pp. 17-34 ; Séance du 24 mars 1920, Paris, Marchal et Billard, 1920, pp. 121-127.

Fernando Ortiz Fernández, *La identificación dactiloscópica*, Madrid, Daniel Jorro, 1916, 380 p.

« Os ladroes internacionais », *Jornal Pequeno*, 25 octobre 1929.

J.W. Osterburg et S.A. Bloomington, « An Inquirty Into the Nature of Proof "The Identity of Fingerprints" », *Journal of Forensic Sciences*, n°9, 1964, pp. 413-427.

Salvatore Ottolenghi, *La suggestione e le facoltà psichiche occulte in rapporto alla pratica legale e medico-forense*, Turin, Bocca, 1900, 712 p.

Id., « Les origines de la police scientifique », *A.A.C.*, 1907, pp. 363-364.

Id., « Polizia tecnica o polizia scientifica ? », *Boll. Polizia scientifica*, n°4, 1914, pp. 183-187.

Id., *La perizia di scittura e la identificazione grafica*, Roma, Tip. Delle Mantellate, 1924, 92 p. [tiré à part du *Bulletin de l'école de police scientifique*, 9-10-11 mai 1924]

Paul Painlevé, « Les faux de l'expert Bertillon », *L'Humanité*, 16 mai 1904.

Louis Passy, *Bulletin des séances de la société nationale d'agriculture de France*, to. 48, 1888, p. 251.

Kearl Pearson, *The life, letters and labours of Francis Galton*, Londres, Cambridge University Press, 1914, 246 p.

André Pédron, *Matricule F 34900. De Montluc à Belsen*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1946, 103 p.

Penet, *Des traumatismes du cristallin avec considérations médico-judiciaires*, Thèse de médecine légale, 1884.

Alberto Pessoa, « Contribuiçao para o estudo do valor da grafometria », *Archivo de Medicina Legal*, Lisbonne, 1922.

A. Pichon, « Au Théâtre Guignol le D[r] Locard a remis la cravate de commandeur à M. Justin Godart », *Dernière heure lyonnaise*, 19 octobre 1955.

Camille Pierre, *Étude résumée des principaux caractères du signalement descriptif dit portrait parlé*,

Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1904, 71 p.

Jean Pinatel, « Le troisième congrès international de criminologie, sa place dans l'histoire de la criminologie », *R.C.P.T.*, avril-juin 1955, pp. 83-94.

M. C. Poinsot, « Sa main exprime la bonté », *Détective*, to. 79, 1er mai 1930, p. 5.

Antonin Poncet, « Poids comparatif des os des membres supérieurs avec les applications à la médecine légale », *Annales de l'association française pour l'avancement des sciences*, 1875.

Edmond Pottier, « Nouvelle archéologiques. Analyse des résidus trouvés dans le grand sarcophage de Byblos », *Syria. Revue d'art oriental et d'archéologie*, 4/1, 1923, pp. 79-84.

Poussecaillou, « Petit Guignol », *La France*, 16 février 1898.

Noël Pricot, « Lyon ville secrète », *Détective*, 24 septembre 1936, n° 413, pp. 2-3.

Adolphe Quételet, *Sur l'homme et le développement de ses facultés*, 1835, Paris, Bachelier imprimeur-libraire, 2 vol. de 327 et 327 p.

Alexandre Rameau, « Les empreintes digitales », *La science illustrée*, vol.10, 2e semestre, 1892, pp. 347-348.

Galdino Ramos, *Da Identificaçao*, Rio de janeiro, 1906.

« Réception à l'Académie du Merle-Blanc qui crée le prix Edmond Locard de littérature policière », *Le Progrès*, 7 février 1959.

A. Redon, *Demande adressée à M. le Ministre de la Justice par M. A. Redon père afin d'obtenir la révision de l'arrêt du 21 janvier 1887 qui condamne son fils Charles ou la grâce de ce dernier*, Avignon, Imprimeur typographique Henri Guigou, 1889, 53 p.

Rodolphe Reiss, « Les méthodes scientifiques dans les enquêtes judiciaires et policières », *A.A.C.*, 1906, pp. 857-876.

Id., *Un code télégraphique du portrait parlé*, Paris, Maloine, 1907, 23 p.

Id., *Manuel de police scientifique (technique)*, Lausanne et Paris, Payot et Félix Alcan, 1911, 515 p.

Id., *Contribution à la réorganisation de la police*, Paris, Payot, 1914, 160 p.

Revista tecnica de policia, n°4, 22 novembre 1923, 17 p.

Jean-Charles Reynaud, « L'œil au microscope, des savants suivent la trace des assassins », *Le Matin Magazine*, 31 janvier 1941.

Henry Rhodes, *La police scientifique*, Paris, Éditions de la Nouvelle Revue Critique, 1934, 220 p.

Id., « Le microscope et le crime », *La Revue belge*, Juillet 1934, p. 63.

Leonidio Ribeiro, « Des recherches de police scientifique réalisées au Brésil », *Police parisienne*, n°11, 1er septembre 1937, pp. 3-14.

Paul Rochat, « Mes recherches avec Zita », *Détective*, n°341, 9 mai 1935, p. 7.

Id., *Inch'Allah, c'était écrit. Les aventures d'un détective suisse*, Lausanne, Imprimerie de la Concorde, 1945, 255 p.

Dolly Rochat-Goretta, *Les mémoires de Zita chienne de recherches*, Genève, Sonor Editeurs, s.d., 166 p.

Louis Roche, « Edmond Locard et la médecine légale », *Sûreté nationale*, n°63, juin-juil. 1966, pp. 7-8.

Etienne Rollet, *De la mensuration des os longs des membres dans ses rapports avec l'anthropologie, la clinique et la médecine judiciaire*, Lyon, Storck, 1888, 128 p.

Rollon, « Un laboratoire de police », *L'Express*, 2 juin 1912.

Jean-André Roux, *La défense contre le crime. Répression et prévention*, Paris, Félix Alcan, 1922, 282 p.

L.C. Royer, « Les lettres anonymes de Tulle. Les dictées graphométriques du docteur Locard », *Le Petit Parisien*, 17 janvier 1922.

Thomas Russell, *Egyptian Service (1902-1946)*, Londres, John Murray, 1949, 294 p.

Clément Sahuc, « Les méthodes graphométriques du docteur Locard », *Sciences et voyages*, 7 septembre 1922.

Charles Sannié, « Alphonse Bertillon et l'anthropométrie », *R.I.P.C.*, n°41, octobre 1950, pp. 255-262.

N. Sant'Andréa, « Les faux testaments de la Bernain. Le système Locard devant la cour », *L'Action française*, 6 juillet 1922.

F. Santamaria Beltran, *Une nouvelle méthode d'évaluation des points caractéristiques des crêtes papillaires, in* Assemblée générale de la C.I.P.C., Oslo, du 24 au 29 juin 1953.

Id., « A New Method for Evaluating Ridge Characteristics », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 36, 1955, pp. 3-8 et 16-18.

Paul Sainte-Claire Deville, « L'enquête historique et la recherche policière », *R.I.C.*, n° 3, 1930, pp. 164-197.

Id., À *la recherche de Louis XVII*, Paris, Flammarion, 1946, 460 p.

Id., *Louis XVII. L'énigme résolue*, Bruxelles, Chabassol, 1948, 287 p.

Pierre Sarraute, *Manuel théorique et pratique du juge d'instruction*, Paris, Larose et Forcel, 1890, 551 p.

E. Schäffer, « Empreintes digitales et frontières. Identification à distance. Transmissions télégraphiques d'images. Multiplication des empreintes digitales », *R.I.C.*, n°1, Juillet 1929, p. 70-74.

« Science et police », *L'Express*, 20 janvier 1921.

André Seveyrat, « M. Baudry, directeur de l'école supérieure de police : "Un savant, un précurseur et un homme de cœur" », *Dernière heure lyonnaise*, 5 mai 1966.

Id., « Mort à Lyon du professeur Edmond Locard, l'un des plus grands criminologistes français », *Dernière heure lyonnaise*, 5 mai 1966.

Raymond Sevillet, « Réorganisons la police. Le service anthropométrique de Marseille », *Le Radical*, 30 mai 1921.

King Shih-Ding, *Le recrutement de la magistrature en Chine*, Paris, 1940, Thèse de droit dirigée par Escarra, 196 p.

Marcel Sicot, *Fausses et vraies identités*, Paris, Hachette, 1967, 254 p. [souvenirs]

Camille Simonin, *L'œuvre du professeur Giraud*, Alger, s.é., 1941, 16 p.

Harry Söderman, « Die moderne Graphometrie », *Archiv für Kriminologie*, Bd 82, Heft 2/3, S 165, 1928, pp. 166-177.

Id., *L'expertise des armes à feu courtes*, Lyon, Desvigne, 1928, 166 p.

Id., « Ett förhastat prioritetskrav », *Nordisk kriminalteknisk tidsskrift*, 1931, n° 3, p. 43

Id. et John O'Connell, *Manuel d'enquête criminelle moderne*, Paris, Payot, 1953 [éd. en 1935 en anglais], 452 p.

Id., *Quarante ans de police internationale*, Paris, Presse de la Cité, 1956, 317 p.

Souvenirs du professeur Lacassagne à ses amis & à ses élèves. Lyon, 23 février 1901, Lyon, Storck, 1901, 54 p.

Marcel Souzy, « L'homme qui identifia le plus d'empreintes digitales, Armand [sic] CHEVASSUS, vient de mourir », *Le Soir*, 28 janvier 1939.

Ernst Steinwender, *Daktyloscopie.Bedeuntung und Anwendung*, Wiesbaden, Bundeskriminalamt, 1955, 191 p.

Id., « Dactyloscopic Identification », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 41, n°10, 1960, pp. 3-16

William Stirling, « A simple method of taking impressions from the palms of the human hand », *R.I.C.*, 1932, pp. 350-355.

Id., *Le palme parlé (identification by the palmar surface)*, Lyon, Desvigne, 1932, 22 p.

Eugène Stockis, *L'identification judiciaire et le signalement international*, Bruxelles, Veuve Ferdinand Larcier, 1908, 78 p.

Id., « L'identification judiciaire en Belgique. Ce qu'elle doit être », *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°7, juillet 1908, pp. 460-483.

Id., « La dactyloscopie et l'identification judiciaire », *Annales de la Société de médecine légale de Belgique*, 1908, tiré à part de la conférence du 24 mars 1908, 48 p.

Id., « Quelques cas d'identification d'empreintes digitales », *A.A.C.*, n°272, 15 avril 1908, 12 p.

Id., « Manuel de police scientifique (technique) par R.A. Reiss (Paris, 1911) », *Archives internationales de médecine légale*, 1911.

René Sudre, « La radio-police qui réalise la transmission rapide des documents anthropométriques sera-t-elle créée en France ? », *Le Journal*, 24 juillet 1929.

« "Talkie" as arm of the law. Films to illustrate crime », *Daily Telegraph*, 21 mai 1930.

Gabriel Tarde, « L'archéologie criminel en Périgord », *A.A.C.*, 1891, pp. 569-584.

N. Tersieff, « La psychologie de l'assassin après le crime », *R.I.C.*, n°5, 1935, pp. 262-270.

Léo Testut, *Traité d'anatomie humaine*, Paris, Doin, to. 2, 1897 (3e éd.), 1188 p.

Louis Tomellini, « Des modifications à introduire dans les passeports », *A.A.C.*, 1908, pp. 508-511.

Gabriel Tourdes, « Rapports (médecine légale, hygiène publique) », *in* Amédée Dechambre (dir.), *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, 1874, to. 2, p. 336.

André Tournade, « Mort de Georges Giraud », *La Dépêche algérienne*, 4 septembre 1940.

César Tournier, « Le XVIIe siècle médico-judiciaire », *A.A.C.*, 1902, pp. 560-565.

Tcheng Tse-Sio, *Les relations de Lyon avec la Chine*, Paris, Rodstein, 1937, 182 p.

André-Jean Tudesq, *Les grands notables en France (1840-1849). Étude historique d'une psychologie sociale*, Paris, P.U.F., 1964, 2 vol., 1277 p.

Siegfried Türkel, « Ein Schriftenmikroskop », *R.I.C.*, 1933, n°4, pp. 233-238.

« Un grand médecin criminologiste, Edmond Locard », *La semaine des hôpitaux*, n°18, 14 mai 1966, pp. 1-3.

« Un expert a fait condamner à vie une innocente en confondant ces deux écritures », *France Dimanche*, n°498, été 1956.

« Un laboratoire de criminalistique à Lattaquié », *R.I.C.*, n°8, 1931, pp. 635-639.

« Un nouveau procédé d'identification », *Le Petit Journal*, 6 septembre 1913.

« Une affaire célèbre de lettres anonymes : Angèle Laval », *Le Moniteur Judiciaire de Lyon*, 16 novembre 1943.

« Une bande de garçons de café », *Le Nouvelliste*, 5 novembre 1913.

« Une conférence du Dr Locard », *Le Radical*, 23 avril 1925.

« Une controverse sur l'identification par les empreintes digitales. Le docteur Locard la défend mais le docteur brésilien Ribeiro en conteste la valeur », *Le Journal*, 20 décembre 1934.

« Une école de policiers s'ouvrira prochainement quai des Orfèvres », *Paris Soir*, 31 juillet 1935.

« Une nouvelle maison d'édition », *Aux Ecoutes*, 26 novembre 1932.

Dr V…, « La recherche des criminels et les pores sudoripares », *Le Journal*, 20 septembre 1912.

H. V., « Bas les masques », *L'Aurore*, 13 juillet 1899.

Adolphe Vachet, *Nos Lyonnais d'hier : 1831-1910*, Lyon, Chez l'Auteur, 1910, 392 p.

Horace Valbel, *La police de sûreté en 1889*, Paris, E. Dentu, 296 p.

Pierre Valette, *De l'érostratisme ou vanité criminelle*, Lyon, Storck, 1903, 74 p.

Nicolas Vashide, *Essai sur la psychologie de la main*, Paris, Marcel Rivière, 1909, 501 p.

Géo-Charles Véran, « Chez le docteur Locard, magicien de la police criminelle », *Le Petit Parisien*, 25 mars 1941.

René Vergara, « Edmond Locard. El maestro de Harry Söderman », *Policia Cientifica*, n°8, décembre 1964, pp. 40-43.

Maxime Vernois, « Applications de la photographie à la médecine légale. Rapport sur une communication de M. le docteur Bourion », Séance du 13 décembre 1869 à la Société de médecine légale, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, Paris, Baillière, 1870, 2e série, to. 33, pp. 239-251.

Louis Vervaeck, *Les empreintes digitales de l'homme. Leur importance au point de vue des recherches d'identité. Leurs homologues dans la série animale*, Bruxelles, Playez, 1908, Extrait du *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, to. XXVII, 71 p.

Pierre Véry, *Les veillées de la tour pointue*, Paris, Librairie des Champs-Elysées, 1991 [rééd. de 1937], 212 p.

Jean Viple, « Hommage à Alphonse Bertillon », *Revue de la Sûreté nationale*, n°53, juin-juillet 1964, pp. 29-35.

Manuel Viotti, « A policia. O que elle e. O que deveria ser », *Revista de Policia*, n°517, 1er janvier 1920, pp. 22-24.

Id., « Dactyloscopie et anthropologie », *R.I.C.*, n°10, 1931, pp. 742-748.

Max Viterbo, *Justice et police…*, Paris, Société parisienne d'imprimerie, 1919, 354 p.

Paul Voivenel, « Quand on conspire et que… », *La Dépêche du midi*, 21 janvier 1956.

« Vol et anthropométrie », *L'Express*, 1er février 1912.

Ludwig von Jagemann, *Handbuch der gerichtlichen Untersuchungskunde*, Frankfurt am Main, Kettembeil, 1838, 772 p.

Juan Vucetich, *Dactiloscopía comparada. El nuevo sistema argentino*, La Plata, Establecimiento Tipográfico Jacobo Peuser, 1904, 114 p.

Wastelier du Parc, « Comment la science prête maintenant son concours à la justice pour identifier les assassins », *La Dépêche*, 23 avril 1936.

« Why Sherlock Holmes died », *The Daily Express*, 17 juin 1927.

X…, « Eugène Locard », *Revue lyonnaise*, vol. VI, septembre 1883, pp. 3-8.

Joseph Yrureta Goyena, « La dactyloscopie et le bertillonnage dans l'Amérique du Sud », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, n°5, mai 1907, pp. 643-653.

Leung Yui Fan, *L'expertise des faux en écriture chinoise*, Thèse de lettres, Lyon, 1930, 144 p.

Id., « Une méthode nouvelle de transfert des empreintes », *R.I.C.*, n°10, 1930, pp. 738-740.

Id., *Contribution à l'examen des crêtes papillaires et des modes de transfert des empreintes digitales*, Lyon, 1931, 99 p.

Id., « Une nouvelle méthode de détermination de l'origine du sang par les cristaux de Strzyzowski », *R.I.C.*, 1931, pp. 738-741.

Albert Yvert, *L'identification par les empreintes digitales palmaires (la dactyloscopie)*, Lyon, Storck, 1904, 99 p.

A. Z., « Le docteur J. Locard, directeur du laboratoire de police technique de Lyon, est décédé hier », *L'Echo-Liberté*, 26 novembre 1952.

Pierre Zaccone, *Histoire des bagnes depuis leur création jusqu'à nos jours*, Clichy, Dupont, 1875, 566 p.

Études scientifiques

Ilsen About, *La police des identités. Histoire comparée d'une administration d'État en France et en Italie (1880-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Peter Becker et Gérard Noiriel, European University Institute, 2008, 541 p.

Id. et Vincent Denis, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La Découverte, 2010, 128 p.

Id., « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 23 mai 2011.

Sébastien Aguilar et Benoît de Maillard, *Police scientifique. Les experts au cœur de la scène de crime*, Paris, Hachette, 2017, 336 p.

C. G. G. Aitken and D. A. Stoney, *The use of statistics in forensic science*, New York, Ellis Horwood, 1991, 242 p.

Pauline Alessandra, *Robert Proton de la Chapelle (1894-1982) : biographie d'un Lyonnais entre traditions et modernités*, Lyon, E.N.S. de Lyon, Master 2 d'histoire, 2014.

« Alexandre Lacassagne », *Gryphe. Revue de la bibliothèque de Lyon*, n°8, 1er semestre 2004, 47 p.

Jean-Pierre Allinne et Mathieu Soula (dir.), *Les récidivistes. Représentations et traitements de la récidive (XIXe-XXIe siècles)*, Rennes, P.U.R., 2010, 286 p.

Audrey Ambraisse, *Les femmes dans la police à Lyon de 1937 à 1956*, Maîtrise d'histoire dirigée par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2000, 143 p.

Id., Des policières à Lyon. Etude sur les métiers des femmes dans la police de Lyon et sa région (1937-1968), D.E.A. d'histoire dirigé par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2002, 128 p.

Sabrina Amoura et Thibault Djouepou, « Lyon dans les coulisses de la police scientifique », *L'Express*, 16 avril 2011, p. 10.

David Anderson et David Killingray (dir.), *Policing and decolonization: politics, nationalism and the police (1917-1965)*, Manchester, Manchester University Press, 1992, 227 p.

Melissa Louise Anderson, *For "the Love of Order" : Race, Violence and the French Colonial Police in Vietnam (1860s-1920s)*, Thèse d'histoire dirigée par Thongchai Winichakul, Université de Wisconsin-Madison, 2015, 306 p.

Elisa Andretta, Gwenaëlle Legoullon, Marilyn Nicoud et Mathilde Rossigneux-Meheust, « Introduction », *Dans le doute. Les archives du doute dans l'histoire de l'expertise sanitaire*, Journée d'étude organisée par le Larhra, Lyon, 13 novembre 2017.

Jean-Pierre Anger et Jean-Pierre Goullé, « L'affaire Marie Besnard : une querelle d'experts qui s'achève par un acquittement », *Annales de toxicologie analytique*, vol. XVIII, n°4, 2006, pp. 285-290.

Philippe Ariès, *Un historien du dimanche*, Paris, Seuil, 1980, 218 p.

Id. et Georges Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, Paris, Seuil, to. 4, 1999, 640 p.

David Arnold, *Police Power and Colonial Rule : Madras (1859-1947)*, Delhi, Oxford University Press, 1986, 290 p.

Ken Arnold, *Identity and Identification*, Londres, Black Dog Publishing, 2009, 237 p.

Meg Arnot et Cornelie Usborne, *Gender and Crime in Modern Europe*, Abingdon, Routledge, 1999, 308 p.

Philippe Artières, *La clinique de l'écriture*, Paris, La Découverte, 2013 (1ère éd. en 1998), 264 p.

Id., Le livre des vies coupables. Autobiographies de criminels (1896-1909), Paris, Albin Michel, 2014 (rééd., 1ère éd. en 2000), 432 p.

Id. et Dominique Kalifa, *Vidal, le tueur de femmes. Une biographie sociale*, Paris, Librairie académique Perrin, 2001, 368 p.

Id. et Gérard Corneloup, *Le médecin et le criminel*, Lyon, B.M.L., 2004, 240 p.

Id., « Lacassagne : Le professeur et l'inverti », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 2.

Thématiques et théories, mis en ligne le 1er janvier 2005.

Id. (dir.), *"Percevoir l'invisible". Le travail de l'expert en écriture selon Edmond Locard (1877-1966)*, février 2010, 70 p.

Id., *La police de l'écriture. L'invention de la délinquance graphique (1852-1945)*, Paris, La Découverte, 2013, 184 p.

« Au XIXe siècle, Lyon était une ville bourgeoise et sage », *Le Progrès*, 5 mars 2019.

Michel Auboin, Arnaud Teyssier et Jean Tulard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la police française*, Paris, Robert Laffont, 2005, 1059 p.

Anne Audigier, « Edmond Locard, le père de la police scientifique », *France Inter*, 22 décembre 2016.

Frédéric Audren, « Qu'est-ce qu'une faculté de province au XIXe siècle ? », *in* Philippe Nelidoff (dir.), *Les facultés de droit de province au XIXe siècle*, Toulouse, P.U.T., 2011, pp. 17-60.

Michel Aussel, *Le docteur Ange Guépin. Nantes, du saint-simonisme à la République*, Rennes, P.U.R., 2016, 522 p.

Roland Axtmann, « "Police" and the Formation of the Modern State. Legal and ideological Assumptions on State in the Austrian Lands of the Habsburg Empire (1500-1800) », *in* Clive Emsley (dir.), *Theories ans Origins of the Modern Police*, Farnham, Ashgate, 2011, pp. 131-154.

S. B., « Les lumières des pères fondateurs », *Liaisons*, n°99, octobre-décembre 2010.

Robert Badinter, *La prison républicaine*, Paris, Fayard, 1992, 432 p.

Louis Baldasseroni, *Du macadam au patrimoine : modernisation de la voirie et conflits d'usages. L'exemple de Lyon (fin XIXe-fin XXe siècles)*, Thèse d'histoire dirigée par Loïc Vadelorge, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Novembre 2019, 629 p.

Ludivine Bantigny et Jean-Claude Vimont (dir.), *Sous l'œil de l'expert. Les dossiers judiciaires de personnalité*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2010, 192 p.

Id. et Ivan Jablonka (dir.), *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France (XIXe-XXIe siècles)*, Paris, P.U.F., 2009, 320 p.

Jonathan Barbier, *Les Républiques de François-Vincent Raspail : entre mythes et réalités*, Thèse d'histoire dirigée par Nathalie Petiteau, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 2016, 843 p.

René Bargeton, Pierre Bougard, Bernard Le Clère, Pierre François Pinaud, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoire nominatif et territorial*, Paris, A.N., 1981, 423 p.

Michèle Barrière, *Meurtres trois étoiles*, Paris, Librairie Générale Française, 2016, 256 p.

Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert (dir), *Serviteurs de l'Etat. Une histoire politique de l'administration française (1875-1945)*, Paris, La Découverte, 2000, 587 p.

Alexander Ivanovitch Bastrykine, *La dactyloscopie. Les signes de la main*, Saint-Pétersbourg, Auréole, 2004, 343 p.

Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin, *Maintenir l'ordre colonial. Afrique et Madagascar (XIXe-XXe siècles)*, Rennes, P.U.R., 2012, 224 p.

Philippe Baudoin, *Les forces de l'ordre invisibles. Émile Tizané (1901-1982), un gendarme sur les territoires de la hantise*, Paris, Le Murmure, 2016, 320 p.

Henri Baudry, « Centenaire Edmond Locard. Fondateur de la criminalistique », *Police nationale*, n°109, mars 1979, pp. 45-49.

Isabelle Bauer, *« Minerva » ou le féminisme mondain (1925-1939)*, 1989.

David H. Bayley, « Police Function, Structure, and Control in Western Europe and North America : Comparative and Historical Studies », *Crime and Justice*, n°1, 1979, pp. 109-143.

Yannick Beaubatie (dir.), *Empreintes*, Tulle, Mille Sources, 2004, 613 p.

Peter Becker et Richard F. Wetzell, *Criminals and their scientists*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007 (1ère éd. 2006), 510 p.

Bruno Béguet (dir.), *La science pour tous : sur la vulgarisation scientifique en France de 1850 à 1914*, Paris, Bibliothèque du CNAM, 1990, 168 p.

Bruno Belhoste, « L'enseignement secondaire français et les sciences au début du XX^e siècle. La réforme de 1902 des plans d'études et des programmes », *Revue d'histoire des sciences*, 1990, 43-4, pp. 371-400.

Suzanne Bell, *The Facts on File. Dictionnary of Forensic Science*, New York, Library of Congress Cataloging-in-Publication Data 2004, 240 p.

Hervé Bennezon, *Un inspecteur de police parisien sur le terrain, les missions de Jean Poussot (1703-1791)*, Paris, Les Indes savantes, 2019, 297 p.

Bruno Benoit, *L'identité politique de Lyon. Entre violences collectives et mémoire des élites (1786-1905)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 240 p.

Id., « Enquête sur l'herriotisme », *in* Bruno Benoit et Mathias Bernard (dir.), *Le maire et la ville dans la France contemporaine*, Clermont-Ferrand, P.U.B.P., 2012, pp. 27-29.

Id. (dir.), *Edouard Herriot en quatre portraits*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2019, 289 p.

Félix Benoit, *L'humour lyonnais*, Roanne, Editions Horvath, 1981, 225 p.

Bernadette Bensaude-Vincent et Anne Rasmussen (dir.), *La science populaire dans la presse et l'édition (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, C.N.R.S. Editions, 1997, 302 p.

Bernadette Bensaude-Vincent et Christine Blondel, *Des savants face à l'occulte (1870-1940)*, Paris, La Découverte, 2002, 236 p.

Id., « A Language to Order the Chaos », *in* Marie-Jo Nye, *The Cambridge History of Science*, vol. 5, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, pp. 174-190.

Pierre Bergel et Vincent Milliot (dir.), *La ville en ébullition. Sociétés urbaines à l'épreuve*, Rennes, P.U.R., 2014, 384 p.

Virginie Berger, « Les plans de l'enquête dans la seconde moitié du XIX^e siècle », *Sociétés & Représentations*, 2004/2, n°18, pp. 97-107.

Michel Bergès, *Le syndicalisme policier en France (1880-1940)*, Paris, L'Harmattan, 1995, 380 p.

Jean-Marc Berlière, *L'institution policière en France sous la III^e République (1875-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Pierre Lévêque, Université de Dijon, 1991, 1424 p.

Id., *Le préfet Lépine : vers la naissance de la police moderne*, Paris, Denoël, 1993, 278 p.

Id., « Police réelle et police fictive », *Romantisme*, n°79, 1993, pp. 73-90.

Id., « "Quand un métayer veut être bien gardé, il nourrit ses chiens". La difficile naissance du syndicalisme policier : problèmes et ambiguïtés (1900-1914) », *Le Mouvement Social*, n°164, juil.-sept. 1993, pp. 25-52.

Id. et Marie Vogel, *Police, Etat et société en France (1930-1960). Essai bibliographique*, Paris, Cahiers de l'I.H.T.P., 1997, n° 36, 143 p.

Id. et Denis Peschanski (dir.), *Pouvoirs et polices au XX^e siècle. Europe, Etats-Unis, Japon*, Bruxelles, Complexe, 1997, 324 p.

Id., *Le crime de Soleilland (1907). Les journalistes et l'assassin*, Paris, Tallandier, 2003, 300 p.

Id. et René Lévy, *Les récits de vie de policiers à l'IHESI-INHES : quatorze ans de recherches*, Paris, C.E.S.D.I.P., 2005, 2 to. de 91 et 98 p.

Id., « Histoire de la police. Quelques réflexions sur l'historiographie française », *Criminocorpus* [en ligne], Histoire de la police, Présentation du dossier, En ligne depuis le 1er janvier 2008.

Id., Catherine Denys, Dominique Kalifa et Vincent Milliot (dir), *Métiers de police. Etre policier en Europe, XVIII^e-XX^e siècles*, Rennes, P.U.R., 2008, 560 p.

Id., « Les pouvoirs de police : attributs du pouvoir municipal ou de l'État ? », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1er janvier 2009.

Id. et René Lévy (dir.), *Le témoin, le sociologue et l'historien. Quand les policiers se mettent à table*, Paris, Nouveau Monde, 2010, 433 p.

Id. et Pierre Fournier (dir.), *Fichés ? Photographie et identification (1850-1960)*, Paris, Perrin, 2011, p. 46.

Id. et René Lévy, *Histoire des polices en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2011, 767 p.

Id., *Polices des temps noirs (France, 1939-1945)*, Paris, Perrin, 2018, 1357 p.

Id., « Une police politique républicaine : entre fantasmes et utopie », *Cultures & Conflits*, 2019/2, n°114-115, pp. 29-54.

Jacques Bernard, *Égratignures : souvenirs d'un gone mal léché*, Paris, La Taillanderie, 1992, 179 p.

Patrice Bernard, *Ollier, Louis, Xavier, Léopold, Edouard : créateur de la chirurgie orthopédique (1830-1900)*, Thèse de médecine dirigée par G. de Mourgues, 1973.

Anne Béroujon, *Les écrits à Lyon au XVII^e siècle. Espaces, échanges, identités*, Grenoble, P.U.G., 2009, 496 p.

Richard B. Bernstein, *The Founding Fathers. A Very short Introduction*, Oxford, Oxford University Press, 2015, 184 p.

Serge Bernstein, *Edouard Herriot ou la République en personne*, Paris, Fondation nationales des sciences politiques, 1985, p. 327.

Jean-François Bert et Jérôme Lamy (dir.), *Michel Foucault. Un héritage critique*, Paris, C.N.R.S. Editions, 2014, 410 p.

Bruno Bertherat, *La morgue de Paris au XIX^e siècle (1804-1907). Les origines de l'Institut médico-légal ou les métamorphoses de la machine*, Thèse d'histoire dirigée par Alain Corbin, 2002, 911 p.

Id., « L'élection à la chaire de médecine légale à Paris en 1879. Acteurs, réseaux et enjeux dans le monde universitaire », *Revue historique*, 644, 4, 2007, pp. 823-856.

Id. (dir.), *Les sources du funéraire en France à l'époque contemporaine*, Avignon, E.U.A., 2013, 398 p.

Arnaud Berthonnet, *L'Odyssée de la bonté. Edward Tuck et Julia Stell*, Rueil-Malmaison, InSiglo, 2013, 62 p.

José Ramón Bertomeu Sánchez et Agustí Nieto-Galan (dir.), *Chemistry, Medicine and Crime. Mateu J.B. Orfila (1787-1853) and His Time*, Sagamore Beach, Science History Publications, 2006, 331 p.

Id., *La verdad sobre el caso Lafarge*, Barcelone, Ediciones del Serbal, 2015, 417 p.

Id. et Mercedes García Ferrari, « Huellas dactilares a través del mundo transatlántico : las vidas paralelas de Juan Vucetich y Federico Olóriz », *Dynamis*, 2018, vol. 38, pp. 131-162.

Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale (XVIII^e-XIX^e s.)*, Aix-en-Provence, P.U. de provence, 2016, 377 p.

Id. et Guénola Groud (dir.), *Cimetières et tombeaux*, Paris, Editions du patrimoine, 2016, 272 p.

Yasmina Bettahar (dir.), *Les circulations scientifiques internationales depuis le début du XX^e siècle. Nouvelles perspectives d'humeur*, *Philosophia Scientiae*, Paris, Editions Kimé, 2019/3, 140 p.

Thomas Beugniet, *La conférence anti-anarchiste de Rome (1898) et les débuts d'une coopération internationale contre le terrorisme de la fin du XIX^e s. à la Première Guerre mondiale*, Master dirigé par Stanislas Jeannesson, Université de Nantes, 2016, 315 p.

Robert Bickers, *Empire Made Me, an Englishman Adrift in Shanghai*, 2003, 384 p.

Nadia Biskri, *Prison pénale et enfermement en Algérie coloniale (1830-1948)*, Thèse d'histoire dirigée par Sylvie Thénault, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, soutenance prévue début 2021.

Jérôme Blanc, « Pouvoirs et monnaie durant la Seconde Guerre mondiale en France : la monnaie subordonnée au politique », *HAL Archives Ouvertes*, juin 2008, 31 p.

Emmanuel Blanchard, Quentin Deluermoz et Joël Glasman, « La professionnalisation policière en

situation coloniale : détour conceptuel et explorations historiographiques », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 15, n°2, 2011, pp. 33-53.

Id., « The French colonial police », *in* G. Bruinsma et D. Weisburd, *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, New York, Springer, vol. 8, 2014, pp. 1836-1846.

Id., Marieke Bloembergen et Amandine Lauro (dir.), *Policing in Colonial Empires. Cases, Connections, Boundaries (ca. 1850-1970)*, Bruxelles, Peter Lang, 2017, 253 p.

Eugène Block, *L'empreinte du crime. Histoire vraie des empreintes digitales*, Monaco, Solar, 1970, 247 p.

Nicolas Blot (trad.), *Police scientifique*, Bath, Parragon Books, 2009, 256 p.

Lydie Bodiou, Frédéric Chauvaud et Myriam Soria (dir.), *Le corps empoisonné. Pratiques, savoirs, imaginaire de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Garnier, 2014, 425 p.

Id., Frédéric Chauvaud, Ludovic Gaussot, Marie-José Grihom et Myriam Soria (dir.), *Le corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, P.U.R., 2016, 415 p.

Wladimir V. Bogomoletz, « Professor Edmond Locard (1877-1966) », *in Sherlock Holmes et la France*, Paris, Mairie de Paris, 1996, pp. 4-6.

Christian Bonah, *Instruire, guérir et servir. Formation et pratiques médicales en France et en Allemagne*, Strasbourg, P.U.S., 2000, 619 p.

Marc Boninchi, Catherine Fillon et Arnaud Lecompte, *Devenir juge. Mode de recrutement et crise des vocations de 1830 à nos jours*, Paris, P.U.F., 2008, 302 p.

Faustin Bonnefoi, *Le PPF et ses étroites activités de collaboration dans la région lyonnaise*, Master 2 d'histoire dirigé par Laurent Douzou, Université Lyon 2, 2017, 156 p.

Emilio Federico Pablo Bonnet, *« Edmond Locard. "In Memoriam" de un artifice de la Criminalistica »*, *Annales internationales de criminologie*, 2e semestre 1967, pp. 415-425.

Julien Bonnot, *Le bateau-morgue de Lyon (1850-1910)*, Mémoire de maîtrise dirigé par Olivier Faure, Lyon 3, 2003.

Damien Boquet, Blaise Dufal et Pauline Labey (dir.), *Une histoire au présent. Les historiens et Michel Foucault*, Paris, C.N.R.S. Editions, 2013, 374 p.

Claire Borjon, *La police de l'agglomération lyonnaise (1800-1908)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1993, 181 p.

Massimo Borlandi, « Tarde et les criminologues italiens de son temps », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2002/2, n°3, pp. 7-56.

Sophie Bouffier, Claude-Isabelle Brelot et Denis Menjot (dir.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations*, Paris, L'Harmattan, 2015, 342 p.

Vivien Bouhey, *Les anarchistes contre la République*, Rennes, P.U.R., 2009, 491 p.

Odile Bouhier, *Le sang des bistanclaques*, Paris, Presses de la Cité, 2011, 288 p.

Id., *De mal à personne*, Paris, Presses de la Cité, 2012, 216 p.

Id., *La nuit, in extremis*, Paris, Presses de la Cité, 2014, 288 p.

Jean Boulaine, *Histoire des pédologues et de la science des sols*, Paris, Institut national de la recherche agronomique, 1989, 285 p.

Patrice Bourdelais (dir.), *Les hygiénistes. Enjeux, modèles et pratiques*, Paris, Belin, 2001, 540 p.

Id. et Olivier Faure (dir.), *Les nouvelles pratiques de santé : acteurs, objets, logiques sociales (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Belin, 2005, 382 p.

Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62/63, 1986, pp.69-72.

Jean-Claude Bourdin, Frédéric Chauvaud, Bertrand Geay et Jean-Michel Passerault (dir.), *Michel Foucault : savoirs, domination et sujet*, Rennes, P.U.R., 2008, 297 p.

Nicolas Bourguinat, *L'Etat et les violences frumentaires. Ordre naturel, ordre public, et hiérarchie sociale dans la France de la première moitié du XIX^e siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Yves Lequin, Université Lumière Lyon II, 1997, 3 vol., 845 p.

Laurie Boussaget, Sophie Jacquot et Pauline Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 2010 [3e éd.], 776 p.

Christophe Bouton, Valéry Laurand et Layla Raïd (dir), *La physiognomonie. Problèmes philosophiques d'une pseudo-science*, Paris, Kimé, 2005, 256 p.

Fabrice Brandli et Michel Porret, *Les corps meurtris*, Rennes, P.U.R., 2014, 394 p.

Marcos Bretas, *A Guerra das Ruas. Povo e Policia na Cidade do Rio de Janeiro*, Rio de janeiro, Arquivo Nacional, 1997, 124 p.

Id. et André Rosemberg, « A história da polícia no Brasil : balenço e perspectivas », *Topoi*, vol. 14, n°26, janvier-juin 2013, pp. 162-173.

Anne-Sophie Bruno, Éric Geerkens, Nicolas Hatzfeld et Catherine Omnès (dir.), *La santé au travail entre savoirs et pouvoirs (19e-20e siècles)*, Rennes, P.U.R., 2011, 306 p.

Eléna Budnikova, *La police à Saint-Pétersburg de la révolte des décembristes à la mort de Nicolas Ier*, Maîtrise dirigée par Florent Prieur et Marie-Pierre Rey, Collège universitaire français de Saint-Pétersburg, 2010, 114 p.

Alain Buquet, *Identificación de máquinas de escribir*, Dirección General de la Policía Científica, 1987, 256 p.

Id., *L'expertise en bureautique*, Paris, E.N.P.P., 1989.

Id., *L'expertise des écritures manuscrites*, Paris, Masson, 1991, 155 p.

Id., *Graphologie de personnalité et d'identification*, Paris, Expansion Scientifique, 1998, 187 p.

Id., *Manuel de criminalistique moderne et de police scientifique*, Paris, P.U.F., 2011, 396 p.

Ian Burney, *Bodies of Evidence. Medicine and the Politics of the English Inquest (1830-1926)*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000, 176 p.

Id., David Kirby et Neil Pemberton, « Introducing "Forensic Cultures" », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, mars 2013, pp. 1-3.

Id. et Neil Pemberton, « Making space for criminalistics : Hans Gross and fin-de-siècle *CSI* », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, mars 2013, pp. 16-25.

Id., « Our environment in miniature : Dust and the early twentieth-century forensic imagination », *Representations*, n°121, décembre 2013, pp. 31-59.

Id. et Christopher Hamlin (dir.), *Global Forensic Cultures*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2019, 356 p.

Stéphane Buzzi, Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, *La santé au travail (1880-2006)*, Paris, La Découverte, 2006, 123 p.

Alain Cabantous, *Histoire de la nuit. XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, Fayard, 2009, 396 p.

Loïc Cadiet, Frédéric Chauvaud, Claude Gauvard et Myriam Tsikounas (dir.), *Figures de femmes criminelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, 352 p.

Jonas Campion, « Par-delà les frontières : nouvelles perspectives sur la recherche relative aux polices », *Crime, Histoire & Sociétés*, vol. 19, n°1, 2015, pp. 113-118.

Id., Laurent López et Guillaume Payen (dir.), *European Police Forces and Law Enforcement in the First World War*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2019, 371 p.

Olivier Caporossi, *Histoire de la police des étrangers. Les expériences atlantiques (XIVe-XXe siècles)*, Paris, Les Indes savantes, 2015, 178 p.

Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, 440 p.

Frédéric Carbonel, « Le docteur Féré (1852-1907) : une vie, une œuvre, de la médecine aux sciences sociales », *L'information psychiatrique*, 2006/1, vol. 82, pp. 59-69.

Patrick Cardon, « Un pionnier de l'homoliberté avec Marc-André Raffalovitch, l'homosexualité cessait d'être une inversion monstrueuse de l'hétérosexualité », *Gai Pied Hebdo*, n° 389, 12 octobre 1989.

Anne Carol, *Les médecins et la mort (XIX^e^-XX^e^ siècle)*, Paris, Aubier, 2004, 335 p.

Id., *Physiologie de la veuve*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, 309 p.

Id., *L'embaumement, une passion romantique (France, XIX^e^ s.)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015, 239 p.

Id., *Au pied de l'échafaud. Une histoire sensible de l'exécution*, Paris, Belin, 2017, 336 p.

Id., « Embalming and materiality of death (France, nineteenth century) », *Mortality*, vol. 24, 2019, pp. 183-192.

Georges Carrot, *La garde nationale de Grasse (1789-1871)*, Université de Nice, 1975.

Id., *Le maintien de l'ordre en France au XX^e^ s.* [thèse de 1982], Paris, L'Harmattan, 1990, 431 p.

Id., *Histoire de la police française des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 1992, 260 p.

Jacqueline Carroy, « Jeux hypnotiques : Paris-Nancy fin de siècle », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°32, printemps 2018, pp. 73-97.

Cyril Cartayrade, *La gendarmerie du centre-est de la France (1791-1854)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1999, 2 vol., 274 et 209 p.

Gene E. et Elaine H. Carte, *Police Reform in The United States : the Era of August Vollmer (1905-1932)*, Berkeley, University of California Press, 1975, 137 p.

Jacques Caton, « Léopold Ollier (1830-1900) : père de la chirurgie orthopédique et réparatrice et de la chirurgie expérimentale », *Académie Nationale de Chirurgie*, n° 3, vol 8, 2009, pp. 38-45.

Causette, hors-série n°4 sur les faits-divers, été 2016, 95 p.

Isabelle Cavé, *Les médecins-législateurs et le mouvement hygiéniste sous la troisième République (1870-1914)*, Paris, L'Harmattan, 2015, 306 p.

Hélène Cazaux-Charles, « Editorial », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n°37, 3e trimestre 2016, p. 3.

Pierre-Fernand Ceccaldi, « Les enquêtes de Sherlock Holmes », *Liaisons*, n°250, nov.-déc. 1980, pp. 8-15.

Cédric Chambru et Scott Viallet-Thévenin, « Mobilité sociale et empire : les gouverneurs coloniaux français entre 1830 et 1960 », *R.H.M.C.*, 2019/4, n°66-4, pp. 53-88.

Christophe Champod, Chris Lennard, Pierre Margot et Milutin Stoilovic, *Traces et empreintes digitales. Traité de dactyloscopie*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, 502 p.

Sengoopta Chandak, *Imprint of the Raj. How Fingerprinting was Born in Colonial India*, Londres, Macmillian, 2003, 256 p.

André Chandernagor, *Les maires en France. XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Fayard, 1993, 274 p.

Sylvie Chaperon, *Les origines de la sexologie (1850-1900)*, Paris, Louis Audibert, 2007, 287 p.

Renaud Chaplain, *Les cinémas dans la ville. La diffusion du spectacle cinématographique dans l'agglomération lyonnaise (1896-1945)*, Thèse d'histoire dirigée par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 2007, 2 vol. de 529 p.

Jean-Luc Chappey, « La vulgarisation des savoirs et des techniques sous la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n°338, octobre-décembre 2004, pp. 1-9.

Martine Charageat, Bernard Ribémont et Mathieu Soula (dir.), *Corps en peine. Manipulations et usages du corps dans la pratique pénale depuis le Moyen Age*, Paris, Garnier, 2019, 395 p.

Patrick Charaudeau et Dominique Maigueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002, 661 p.

Christophe Charle, *Les élites de la République (1880-1900)*, Paris, Fayard, 1987, 556 p.

Id., *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994, 540 p.

Id. et Jacques Verger, *Histoire des universités*, Paris, P.U.F., 2007, 384 p.

Frédéric Charpier, *Au cœur de la P.J.. Enquête sur la police scientifique*, Paris, Flammarion, 1997, 337 p.

Philippe Chassaigne, *Ville et violence. Tensions et conflits dans la Grande-Bretagne victorienne (1840-1914)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, 369 p.

Sophie Chassat, Luc Forlivesi et Georges-François Pottier, *Éduquer et punir. La colonie agricole et pénitentiaire de Mettray (1839-1937)*, Rennes, P.U.R., 2005, 255 p.

Frédéric Chauvaud, De Pierre Rivière à Landru. La violence apprivoisée au XIX[e] siècle, Paris, Brepols, 1991, 227 p.

Id., *Le corps, l'âme et la preuve. Histoire de l'expertise médico-légale au XIX[e] siècle*, rapport scientifique complémentaire, 1998, pp. 39-45.

Id., *Les experts du crime. La médecine légale en France au XIX[e] siècle*, 2000, Paris, Aubier, 301 p.

Id. et Laurence Dumoulin, *Experts et expertises judiciaires (France, XIX[e]-XX[e] siècles)*, Rennes, P.U.R., 2003, 288 p.

Id., *Justice et déviance à l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, P.U.R., 2007, p. 366.

Id. et Gilles Malandain (dir.), *Impossibles victimes, impossibles coupables. Les femmes devant la justice (XIX[e]-XX[e] s.)*, Rennes, P.U.R., 2009, 315 p.

Id., *La chair des prétoires. Histoire sensible de la cour d'assises (1881-1932)*, Rennes, P.U.R., 2010, 382 p.

Id. et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Au voleur ! Images et représentations du vol dans la France contemporaine*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 323 p.

Id., Lydie Bodiou et Myriam Soria (dir.), *Les Vénéneuses. Figures d'empoisonneuses de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, P.U.R., 2015, 422 p.

Id., *L'affaire Pranzini. Aventurier, Dom Juan… et tueur de femmes ?*, Chêne-Bourg, Georg, 2018, 232 p.

Loïc Chauveau, *Les traces du crime. Enquête sur la police scientifique*, Paris, Calmann-Lévy, 1993, 228 p.

Antoinette Chauvenet, Dominique Monjardet et Frédéric Ocqueteau, *Notes inédites sur les choses policières (1999-2006)*, Paris, La Découverte, 2008, 300 p.

Gérard Chauvy, *Les archives de la police scientifique française*, Paris, Éditions France loisirs, 2013, 192 p.

André Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII[e] au XX[e] siècle*, Paris, Retz, 2006, 832 p.

Myriam Chimènes, « Wagnérisme et antiwagnérisme en France », *in* Christophe Charle et Laurent Jeanpierre (dir.), *La vie intellectuelle en France*, Paris, Seuil, 2016, p. 550.

Michel Chomarat, *Lyon carrefour européen de la franc-maçonnerie*, Lyon, Mémoire active, 2003, 270 p.

Paul Chopelin et Pierre-Jean Souriac (dir.), *Histoire de Lyon et de la métropole*, Toulouse, Privat, 2019, 958 p.

Marco Cicchini et Vincent Denis (dir.), *Police et Justice : des Lumières à l'Etat libéral (1750-1850). Le nœud gordien*, Genève, Georg, 2017, 363 p.

Id., « La chaîne du pénal et l'histoire des régulations sociales : renouveau, problèmes et enjeux pour la recherche en Suisse », *Bulletin Suisse de Sociologie*, vol. 153, 2018, pp. 24-27.

Olivier Cindric, *Le syndicalisme policier*, D.E.A. de droit social dirigé par P. Y. Verkindt, Lille 2, 2001, 81 p.

Anne-Marie Cobbaert, *Les secrets de la graphologie*, Bruxelles, Elsevier-Séquoia, 1975, 268 p.

Marjorie Cochet, *Le mort et son cadavre à l'Hôtel Dieu de Lyon de 1821 à 1879*, Master 1 dirigé par Olivier Faure, 2005, 97 p.

Vanessa Codaccioni, *Justice d'exception. L'État face aux crimes politiques et terroristes*, 2015, C.N.R.S. Editions, 320 p.

Simon A. Cole, « What Counts for Identity ? The Historical Origins of the Methodology of Latent Fingerprint Identification », *Science in Context*, vol. 12, 1999, pp. 139-172.

Id., *Suspects Identities. A history of Fingerprinting and Criminal Identification*, Cambridge, Harvard University Press, 2001, 369 p.

René Collignon et Charles Becker, *Santé et population en Sénégambie des origines à 1960*, Paris, INED, 1989, 229 p.

Hervé Colombani et Pierre Piazza, *Paroles d'experts de l'identité judiciaire*, 2017, série de neuf documentaires de la bibliothèque du musée de *Criminocorpus.*

André Combes, *Histoire de la franc-maçonnerie à Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Editions des Traboules, 2006, 527 p.

Jacques Comby (dir.), *Peurs dans la ville. Urbanisme et sécurité dans l'agglomération lyonnaise (XIX^e^-XXI^e^ siècles)*, Rennes, P.U.R., 2015, 272 p.

« Comment circulent les savoirs policiers ? Itinéraire d'un spécialiste des politiques et professions de sécurité », Entretien de Vincent Denis avec Frédéric Ocqueteau, *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, n°1, janvier-mars 2009, pp. 93-104.

Anne Conchon, Laurence Montel et Céline Regnard (dir.), *Policer les mobilités (Europe-Etats-Unis, XVIII^e^-XXI^e^ siècles)*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018, 184 p.

Conexões Policiais : Histórias Atlânticas e Perspectivas Globais, Colloque international organisé à Rio de Janeiro par Diego Galeano, Marcos Bretas et Maria João Vaz, 19-20 juin 2017. Actes non publiés à ce jour.

Marie-Sophie Corcy, Liliane Hilaire-Pérez, Christiane Douyère-Demeulenaere (dir.), *Les archives de l'invention*, 2006, 614 p.

Id., « L'évolution des techniques photographiques de prise de vue (1839-1920). Mise en évidence d'un système sociotechnique », *Documents pour l'histoire des techniques* [En ligne], 17 | 1^er^ semestre 2009, mis en ligne le 27 septembre 2010.

Christine Cornet, *Ordre, police et circulations impériales dans la concession française de Shanghai (1906-1946)*, Mémoire de H.D.R. dirigé par Christian Henriot, 2014, 384 p.

François Corre, « Edmond Locard, pionnier de la police scientifique », *Reader's Digest*, avril 1969, pp. 77-82.

Jacques Côté, *Wilfried Derome, expert en homicides*, Montréal, Boréal, 2016, 448 p.

Id., *Histoire de la police scientifique et de médecine légale au Québec*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2018, 260 p. [parution bloquée]

Michel Cotte (dir.), *Circulations techniques en amont de l'innovation. Hommes, objets et idées en mouvement*, Belfort-Montbéliard, P.U.F.C., 2004, 218 p.

Guy Courcou, « Un siècle d'histoire de la faculté de pharmacie de Saint-Joseph de Beyrouth (1883-1983) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 2000, n° 326, pp. 278-285.

Jean-Pierre Crauser, *Quel jour sommes-nous Watson ? Chronologie critique des aventures de Sherlock Holmes*, Saint-Sauvier, Mycroft's Brother, 2005, 144 p.

Id., « Un écheveau embrouillé », *QuinCahier*, n°3, été 2010, pp. 4-11.

Id. et Kerian, *L'empreinte d'Edmond Locard. Le véritable Sherlock Holmes*, Lyon, Les rues de Lyon, mars 2016, 11 p.

« Création de l'avenue du Rhône », *Profil*, n°154, septembre 2013, p. 8.

Hélène Crespin, *Les frais de justice au XIX^e siècle*, Paris, L.G.D.J., 1995, 172 p.

Xavier Crettiez et Pierre Piazza (dir.), *Du papier à la biométrie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, 332 p.

Crime & châtiment au Musée d'Orsay », *Télérama*, hors-série, 10 mars 2010, 96 p.

Frank Crispino, *Le principe de Locard est-il scientifique ? Ou analyse de la scientificité des principes fondamentaux de la criminalistique*, Thèse de sciences criminelles dirigée par Pierre Margot, Université de Lausanne, 2006, 166 p.

Guillaume Cuchet, *Les voix d'outre-tombe. Tables tournantes, spiritisme et société au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2012, 457 p.

Jean-Marc Daniel, « André Philip, un socialiste partisan de la rigueur », *Le Monde*, 28 novembre 2011.

François Daoust, *Sur les traces de la PTS*, Paris, P.U.F., 2020, 282 p.

Pierre Darmon, *Médecins et assassins à la Belle Epoque*, Paris, Seuil, 1989, 329 p.

Alison Mathews David, « First impressions. Footprints as Forensic Evidence in Crime Fact and Fiction », *Costume. The Journal of the Costume Society*, mars 2019, pp. 43-66.

Neil Davie, *Tracing the Criminal : The Rise of Scientific Criminology in Britain (1860-1918)*, Oxford, Bardwell Press, 2005, 304 p.

Benoît de La Fonchais, « George A. Michael enseigne la "criminalistique cognitive"», *Cortex Mag*, 20 mars 2018.

Elsa de Lavergne, *La naissance du roman policier français*, 2009, Paris, Garnier, 414 p.

Henri de Lestapis, *Les experts de la police technique et scientifique*, Paris, Nane, 2018, 40 p.

Boris de Rogalski-Landrot, *La fabrique matérielle et symbolique de la ville : le cas de Villeurbanne de 1900 à 1950*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, E.N.S. de Lyon, 2014, 638 p.

Marguerite de Surany, *Guide de graphologie moderne*, Paris, Presse de l'Echiquier, 1967, 143 p.

Yannick Dehée, « Les mythes policiers du cinéma français des années 1930 aux années 1990 », *Vingtième Siècle*, n°55, juillet-septembre 1997, pp. 82-100.

Maurice et Micheline Delamain, *Découvrir la graphologie*, Eckbolsheim, Editions du Signe, 1980, 181 p.

Simone Delattre, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle (1815-1870)*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 278.

Jérémy Deleaud, *Lyon et la répression des fraudes alimentaires. De l'autonomie à la centralisation*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2003, 179 p.

Gérard Delhomez, *La police au féminin*, Thèse de 3^e cycle en sociologie dirigée par Roger Tebib, Université de Reims, 1982, 188 p.

Quentin Deluermoz, *Policiers dans la ville. La construction d'un ordre public à Paris (1854-1914)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2012, 408 p.

Id., « Capitales policières, État-nation et civilisation urbaine : Londres, Paris et Berlin », *R.H.M.C.*, 2013, pp. 55-85.

Dominique Denis, « Les 7 000 tatouages de la collection Locard : emblèmes du crime ou ornementation du corps ? », *Cahiers d'histoire*, to. XXX, n°2, 1985, pp. 107-136.

Vincent Denis, *Une histoire de l'identité (France 1715-1815)*, Seyssel, Champ-Vallon, 2008, 466 p.

Id., et Catherine Denys (dir.), *Polices d'Empires (XVIII^e- XIX^e s.)*, Rennes, P.U.R., 2012, 194 p.

Catherine Denys (dir.), *Frontière et criminalité (1715-1815)*, Lille, Artois Presses Université, Etudes réunies dans les *Cahiers de l'Université d'Artois* n°18, 2000, 175 p.

Id., « La sécurité en ville : les débuts de l'éclairage public à Lille au XVIII^e siècle », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 2006, pp. 143-150.

Id., Brigitte Marin et Vincent Milliot (dir.), *Réformer la police. Les mémoires policiers en Europe au XVIII^e siècle*, Rennes, P.U.R., 2009, 248 p.

Id. (dir.), *Circulations policières (1750-1914)*, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2012, 208 p.

Maud Desmet, *Confessions du cadavre. Autopsie et figures du mort dans les séries et films policiers*, Aix-en-Provence, Rouge Profond, 2016, 256 p.

Gab Despierres, *Histoire de l'enseignement médical à Lyon de l'Antiquité à nos jours*, Lyon, ACEML, 1984, 193 p.

Pierre-Antoine Dessaux, « Chemical Expertise and Food Market Regulation in *Belle-Époque* France », *History and Technology*, vol. 23, n°4, 2007, pp. 351-368.

Détective, histoire, imaginaire, médiapoétique d'un hebdomadaire de fait divers (1928-1940), *Criminocorpus* [En ligne], Présentation du colloque, mis en ligne le 18 décembre 2018.

Jean-Claude Devinck et Paul-André Rosental, « "Une maladie sociale avec des aspects médicaux" : la difficile reconnaissance de la silicose comme maladie professionnelle dans la France du premier XX^e siècle », *R.H.M.*C., 2009/1, n° 56, pp. 99-126.

Pierre Deyon, *L'État face au pouvoir local : un autre regard sur l'histoire de France*, Paris, Editions locales de France, 1996, 243 p.

Charles Diaz, *L'épopée des brigades du Tigre*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, 243 p.

Id., *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2000, 128 p.

Id., *La fabuleuse histoire des grands flics de légende*, Paris, Jacob Duvernet, 2010, 508 p.

Id., *La nouvelle épopée des brigades du Tigre*, Paris, Jacob-Duvernet, 2010, 250 p.

François Dieu, *Policer la proximité. Les expériences britanniques, françaises et new yorkaises*, Paris, L'Harmattan, 2002, 133 p.

Bernard Drilleau, *La maréchaussée aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Thèse d'histoire dirigée par François Lebrun, Université de Rennes 2, 1985, 2 vol. de 322 et 317 p.

Vincent Duclert, « L'engagement scientifique et intellectuel démocratique. Le sens de l'affaire Dreyfus », *Politix*, vol. 12, n°48, 1999, pp. 71-94.

Id., *L'affaire Dreyfus*, Paris, La découverte, 2012, 128 p.

Danièle Dumont, *Les bases techniques de la graphologie*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1994, 308 p.

Jonathan Dunage, « Social Control in Fascist Italy : The Role of the Police », *in* Clive Emsley, Eric Johnson et Pieter Spierenburg, *Social Control in Europe (1800-2000)*, Columbus, Ohio State University Press, vol. 2, 2004, pp. 261-280.

Frédéric Dupuch, *Nos experts*, Paris, Michel Lafon, 2010, 247 p.

Lucien Durin, *Sur les lieux du crime*, Bourg-en-Bresse, La Taillanderie, 1991, 222 p.

Édouard Ebel, *La police en Alsace de 1800 à 1870*, Thèse d'histoire dirigée par Bernard Vogler, Université Marc Bloch, 1995, 1228 p.

Edmond Locard, Ensemble de portraits intitulé « La redécouverte du monde », V.R.T. (télévision publique belge flamande), 7 décembre 2016.

Valentin Ehkirch, « Affaire Dupont de Ligonnès : "les empreintes digitales restent plus fiables que la génétique" », *L'Express*, 13 octobre 2019.

Daniel Emery, « Evolution des temps de voyage et des vitesses en Suisse (1850-2010) », *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°42-43, 2012, pp. 191-199.

Clive Emsley et Barbara Weinberger (dir.), *Policing Western Europe : Politics, Professionalism and Public Order (1850-1940)*, New York, Greenwood Press, 1991, 272 p.

Id., *The English Police. A Political and Social History*, Hertfordshire, Harvester Wheatsheaf, 1991, p. 169.

Id. et Haia Shpayer-Makov, *Police Detectives in History (1750-1950)*, Farnham, Ashgate Publishing, 2006, 255 p.

Id., *Crime, Police and Penal policy : European Experiences (1750-1940)*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 285 p.

« En combinaisons blanches, des policiers scientifiques dans la rue pour un "vrai statut" », *Libération*, 11 janvier 2020.

Enquête mondiale sur l'homicide, Colloque international tenu les 22 et 23 mai 2017 à l'école militaire de Paris, Résumés des communications établis par Morgan-Adrien Gaillot, 26 p.

Entre Orient et Occident : Paul Mus (1902-1969), Journée d'études organisée à l'E.N.S. Lyon le 7 mai 2004.

Entretien de Richard Marlet avec Pierre Piazza, publié sur *zonelibre.fr*, 21 mai 2017.

Georges-André Euloge, *Histoire de la police et de la gendarmerie*, Paris, Plon, 1985, 374 p.

Colin Evans, *The Second Casebook of Forensic Detection*, Hoboken, John Wiley & Sons, 2004, 320 p.

Id., *The Father of Forensics: The Groundbreaking Cases of Sir Bernard Spilsbury, and the Beginnings of Modern CSI*, New York, Berkley Publishing Group, 2006, 326 p

Lucien Faggion, Christophe Regina et Bernard Ribémont (dir.), *La culture judiciaire. Discours, représentations et usages de la justice du Moyen Age à nos jours*, Dijon, E.U.D., 2014, 534 p.

Pierre Faideau, *La graphologie*, Paris, M.A. Editions, 1983, 462 p.

Antoine Faivre, « Sir Conan Doyle et les esprits photographiés », *Ethnologie française*, 2003/4, vol. 33, pp. 623-632.

Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1950)*, Paris, C.N.R.S., 1992, 1174 p.

Id., Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX*^{e} siècle, 2007, 392 p.

Id. et Jean-Jacques Le Clère (dir.), *Le juge d'instruction, approches historiques*, Dijon, E.U.D., 2010, 320 p.

Id., *Histoire de la justice*, 2015, Paris, La Découverte, 2015, 128 p.

Alain Faure et Philippe Vigier (dir.), *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX*^{e} *siècle*, Paris, Créaphis, 1987, 416 p.

Olivier Faure, *Genèse de l'hôpital moderne. Les hospices civils de Lyon de 1802 à 1845*, Lyon, P.U.L., 1981, 269 p.

Id., *Les Français et leur médecine au XIX*^{e} *siècle*, Paris, Belin, 1993, 336 p.

Id., *Histoire sociale de la médecine en France (XVIII*^{e}*-XX*^{e} *siècles)*, Paris, Anthropos-Economica, 1994, 272 p.

Id., « Corps infirmes et villes malades », *Cahiers d'Histoire*, n°1 et 2, 2002.

Id., *Et Samuel Hahnemann inventa l'homéopathie. La longue histoire d'une médecine alternative*, Paris, Aubier, 2015, 396 p.

Emmanuel Filhol, « La loi de 1912 sur la circulation des "nomades" (tsiganes) en France », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°2, 2007, pp. 135-158.

Id., « Le discours républicain sur les "nomades" (1908-1912) : les cas d'Étienne Flandrin et de Marc Réville », *Ethnologie française*, 2018/4, n°172, pp. 687-698.

Sarah Fishman, *La bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, P.U.R., 2008, 323 p.

Connie Fletcher, *Crime Scene. Inside the Word of Real CSIs*, s.l.é., St Martin's Paperback, 2006, 420 p.

Geoffrey Fleuriaud, *L'éducation par le crime. La presse et les faits divers dans l'entre-deux-guerres*, Rennes, P.U.R., 2013, 348 p.

Fodéré à la genèse de la médecine légale moderne : doctrines, pratiques, savoirs et réseaux d'experts des Lumières au début du XX^e siècle, Université de Genève, Colloque international organisé par l'équipe Damoclès du 26 au 28 novembre 2015.

Jacques Fombonne, *La criminalistique*, Paris, P.U.F., 1996, 128 p.

Vincent Fontana, *Eclairer le crime. Les révolutions de l'enquête pénale à Genève (1790-1814)*, thèse d'histoire dirigée par Michel Porret, juin 2016, 603 p.

Id. et Michel Porret (dir.), *Pièces à conviction. Pour une épistémologie de la matérialité judiciaire et policière (XV^e-XXI^e s.)*, colloque tenu à Genève du 26 au 28 avril 2018, en cours de publication.

Ignace-Émile Forestier, *Gendarmes à la Belle-Époque*, Paris, France-Empire, 1983, 287 p.

Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, 448 p.

Pierre Fournier, « Graphologie (II). Techniques et méthodes employées en graphologie », *Bulletin de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon*, 1977, discours prononcé le 15 février 1977, pp. 54-56.

Amos Frappa, *Les méthodes d'enquête de la police criminelle lyonnaise (1870-1907) : des pratiques aux représentations*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2001, 242 p.

Id., *La police de sûreté lyonnaise (1800-1936)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2004, 309 p.

Id., « Le système de sûreté lyonnais selon les arrêtés du 6 décembre 1833 », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1er octobre 2010.

Id., « Les lumières de la police scientifique française en Chine (fin XIX^e-mi XX^e siècles) », intervention au *workshop Policing Port During The Colonial Era : Tianjin & Shanghai Interaction Between Western and Oriental Police Forces (1860-1945)*, E.N.S. de Lyon, 15-18 novembre 2017.

Id., *Alexandre Lacassagne, médecin du crime*, Lyon, Fage, 2019, 95 p.

Ron Fridell, *Solving Crimes. Pioneers of Forensic Science*, New York, Franklin Watts, 2000, 144 p.

Stéphane Frioux, Patrick Fournier et Sophie Chauveau, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Sedes, 2011, 279 p.

Id., *Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux trente Glorieuses*, Paris, P.U.F., 2013, 388 p.

Michel Frizot et Cédric de Veigy, *VU, le magazine photographique (1928-1940)*, Éditions La Martinière, 2009, 320 p.

Pascale Froment, *René Bousquet*, Paris, Fayard, 2001 [rééd., 1ère éd. en 1994], 644 p.

Bruno Fuligni, *Souvenirs de police. La France des faits divers et du crime vue par des policiers (1800-1939)*, Paris, Robert Laffont, 2016, 1088 p.

Alain Fuzelier, *L'encyclopédie de Fantômas : étude sur un classique*, Amiens, Encrage, 2011, 367 p.

Isabelle Gaillard, « Télévision et chronologies », *Hypothèses*, 2004/1, pp. 171-180.

Gisèle Gaillat, *La graphologie*, s.l.é., C.E.P.L., 1973, 254 p.

Laurent Gallet, *Machinations et artifices. Antoine Cyvoct et l'attentat de Bellecour (Lyon, 1882)*, Lyon, Atelier de création libertaire, 2015, 416 p.

Gabriel Galvez-Behar, *La République des inventeurs. Propriété et organisation de l'innovation en France*, Rennes, P.U.R., 2008, 352 p.

Mercedes García Ferrari, « Juan Vucetich. Una respuesta desde la dactiloscopia a los problemas del orden y la consolidación de la Nación Argentina », *in* Máximo Sozzo (dir.), *Historias de la cuestión criminal en la Argentina*, 2009, pp. 225-244.

Id., « El rol de Juan Vucetich en el surgimiento transnacional de tecnologías de identificación biométricas a principios del siglo XX », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, 2014, 21 p.

Id., *Marcas de identidad. Juan Vucetich y el nacimiento transnacional de la dactiloscopia (1888-1913)*, Rosario, Prohistoria Ediciones, 2015, 308 p.

Id. et Diego Galeano, « Police, anthropometry and fingerprinting from Rio de la Plata to Brazil », *História, Ciências, Saúde-Manguinhos*, vol. 23, supplément, décembre 2016, pp. 1-24.

Id., « Un saber sudamericano, la dactiloscopia en el congreso », *Historia Crítica*, n°60, avril 2016, pp. 81-101.

Id., « Juan Vucetich. Une respuesta desde la dactilloscopia « Circulacion trasandina de saberes de identification en Chile 1893-1909 », *Aedos*, vol. 9, n°20, 2017, pp. 9-33.

Benoît Garnot (dir.), *Ordre et délinquance de l'Antiquité au XX^e s.*, Dijon, E.U.D., 1993, 517 p.

Id., *Juges, notaires et policiers délinquants (XIV^e-XX^e siècles)*, Dijon, E.U.D., 1997, 205 p.

Id., *L'erreur judiciaire de Jeanne d'Arc à Roland Agret*, Paris, Imago, 2004, 250 p.

Id. (dir.), *Les juristes et l'argent. Le coût de la justice et l'argent des juges du XIV^e au XIX^e siècle*, Dijon, E.U.D., 2005, 251 p.

Id., *Histoire de la justice (France, XVI^e-XXI^e siècles)*, Paris, Folio, 2009, 800 p.

Id., *Histoire des juges en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Editions, 2014, 395 p.

Id., *Une histoire du crime passionnel : mythes et archives*, Paris, Belin, 2014, 262 p.

Id., *Les témoins devant la justice : une histoire des statuts et des comportements*, Rennes, P.U.R., 2015, 450 p.

Id., *Les victimes, des oubliés de l'histoire ?*, Rennes, P.U.R., 2015, 535 p.

Id., *La peine de mort en question du Moyen Age à 1981*, Paris, Belin, 2017, 256 p.

Richard Garzarolli, « Marc Payot, une personnalité de l'édition romande », *Le Monde*, 15 novembre 1980.

Coline Gatel, *Les suppliciées du Rhône*, Paris, Librairie Générale Française, 2019, 448 p.

Pierre Gaume, « Le vagabondage au XIX^e siècle : retour sur le sens et les usages d'un délit (1815-1912) », communication au séminaire du C.E.S.D.I.P., 17 mai 2016.

Nicolas Gauthier, *Lire la ville, dire le crime. Mise en scène de la criminalité dans les mystères urbains de 1840 à 1860*, Limoges, P.U.L., 2018, 290 p.

Vernon J. Geberth, *Practical Homicide Investigation. Tactics, Procedures and Forensics Techniques*, Boca Raton, CRC Press, 1983, 460 p.

Gerald L. Geison, « Scientific Change, Emerging Specialties, and Research Schools », *History of Science*, 1^er mars 1981, pp. 20-40.

Vincent Genin, « Le cas des experts belges à la Cour permanente de justice internationale (1921-1930) », *Les Cahiers Sirice*, 2017/1, n°18, pp. 61-76.

Noémie Giard, *Les gardiens de la paix dans le Rhône : des carrières au XX^e s.*, D.E.A. d'histoire dirigé par Sylvie Schweitzer, Université Lyon 2, 1999, 104 p.

Carlo Ginzburg, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, 1980/6, n°6, pp. 3-44.

Daniel Girardin, Luce Lebert, Jacques Mathyer, Nicolas Quinche, *Le théâtre du crime : Rodolphe A. Reiss (1875-1929)*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2009, 319 p.

Andrea Giuliano, *Salvatore Ottolenghi. Le impronte digitali in polizia scientifica e medicina legale*, Turin, Minerva Medica, 2018, 160 p.

Christian Goeschel, *Suicide in Nazi Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2009, 264 p.

Annie Gomiéro, *Stymphalides*, Paris, BoD, 2015, 488 p.

Daniel Gonin, *La santé incarcérée*, Paris, L'Archipel, 1991, 259 p.

Claire Gorrara, *The Roman Noir in Post-War French Culture : Dark Fictions*, Oxford, Oxford University Press, 2003, 136 p.

Laurent Greilsamer, *Interpol. Policiers sans frontières*, Paris, Fayard, 1997, 336 p.

Roger Grignard, *Centenaire de la naissance de Victor Grignard (1871-1971)*, 1972, 112 p.

Stéphanie Gros-Bertoye, *Histoire de la faculté de pharmacie de Lyon*, Thèse de médecine, 1997, 103 p.

Christian Gueho, *Les Archives de l'anthropologie criminelle de 1886 à 1900*, Thèse d'histoire dirigée par André Laingui, 1996, 692 p.

Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var*, Thèse d'histoire dirigée par Emile Témime, Université Aix-Marseille, 1989, 919 p.

Jean-Pierre Gutton, *Etablir l'identité. L'identification des Français du Moyen Age à nos jours*, Lyon, P.U.L., 2010, 215 p.

Benoît Haberbusch, *Les gendarmes face au crime durant l'entre-deux-guerres*, La Crèche, Geste, 2012, 304 p.

Christopher Hamlin, « Forensic cultures in historical perspective : Technologies of witness, testimony, judgment (and justice ?) », *Studies in History and Philosophy of Biological and Biomedical Sciences*, n°44, 2013, pp. 4-15.

Philippe Hebeisen, *La construction des polices d'Etat en Suisse occidentale. Acteurs, pratiques et images de la gendarmerie et de la police de sûreté dans le canton de Neuchâtel (1848-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Noël Luc (Paris 4) et Laurent Tissot (Université de Neuchâtel).

Eric Heilmann, *Des herbiers aux fichiers informatiques. L'évolution du traitement de l'information dans la police*, Thèse de science de l'information, Université de Strasbourg, 1991, 267 p.

Id. (dir.), *Les savants, l'ordre et la loi*, Paris, Autrement, 1994, 200 p.

Id., *Parlons sécurité en 30 questions*, Paris, La Documentation française, 2012, 86 p.

Erwan Helbert, *Surveiller la ville en temps de guerre : Lyon en 1917*, Master 2 d'histoire dirigé par Christian Sorrel, Université Lyon 2, 2017, 144 p.

Emmanuel Henry, Claude Gilbert et Jean-Noël Jouzel (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 376 p.

Michel Henry, « Scientifique indélicate et recteur indésirable », *Libération*, 29 avril 1996.

Rafaël Herzstein, « Une présence française en Méditerranée orientale : la fondation de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (1875-1914) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/3, n°99, pp. 4-11.

J. Hess, « The Reference Shelf », *Finger Print and Identification Magazine*, vol. 52, 1971, pp. 12-14 et 17.

Nathalie Heurtault, *La surveillance organisée. Les inspecteurs de police de Paris d'après les archives de la Bastille (1708-1757)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Robert Muchembled, Université de Paris-Nord, juin 1995, 131 p.

Histoire des techniques d'identification, de contrôle et de surveillance des personnes (XIX^{e}-début XX^{e} siècles), workshop organisé par Peter Becker et Pierre Piazza, 12 et 13 décembre 2016, site de Pierrefitte-sur-Seine des A.N.

« Histoire du crime », Emission radio *La Fabrique de l'histoire*, France Culture, semaine du 19 octobre 2015.

« Hommage aux professeurs Georges Levasseur et Jean Carbonnier », *Archives de politique criminelle*, 2003/1, n° 25, pp. 3-8.

Arnaud-Dominique Houte, *Le métier de gendarme au XIX^{e} siècle*, Rennes, P.U.R., 2010, 319 p.

Nicole Hulin, *L'enseignement secondaire scientifique en France d'un siècle à l'autre : 1802-1980 ; évolution, permanences et décalages*, Lyon, Institut national de recherche pédagogique, 2007, 166 p.

Keith Inman et Norah Rudin, *Principles ans Practice of Criminalistics. The Profession of Forensic Science*, Boca Raton, CRC Press, 2001, 392 p.

Institut national de police scientifique. 100 ans de savoir-faire, brochure du 8 avril 2010, 20 p.

Interview d'Odile Bouhier par Fabrice Cagnin, *12/13 Rhône-Alpes*, 16 octobre 2014.

Louise A. Jackson, *Women Police. Gender, Welfare and Surveillance in the Twentieth Century*, Manchester, Manchester University Press, 2006, 220 p.

Daniel Jacobi, « Sémiotique du discours de vulgarisation scientifique », *Semen* [En ligne], 2 | 1985, mis en ligne le 21 août 2007, consulté le 31 juillet 2019.

Christian Jalby, *La police technique et scientifique*, Paris, P.U.F., 2009, 128 p.

Marc Jampy, *Expériences de presse (Lyon, 1870-1914)*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2013, 666 p.

Nathalie Jas, *Au carrefour de la chimie et de l'agriculture. Les sciences agronomiques en France et en Allemagne (1840-1914)*, Paris, Archives contemporaines, 2001, 433 p.

Jean Noël Jeanneney (dir.), *L'écho du siècle. Dictionnaire historique de la radio et de la télévision en France*, Paris, Hachette, 2001 (3e éd.), 602 p.

Yves Jeanneret, *Ecrire la science : formes et enjeux de la vulgarisation*, Paris, P.U.F., 1994, 400 p.

Alexandre Jevakhoff, *Kemal Atatürk. Père fondateur de la Turquie*, Paris, Tallandier, 2016, 496 p.

Christian Joschke, « L'histoire de la photographie sociale et documentaire dans l'entre-deux-guerres. Paris dans le contexte transnational », *Perspective. Actualité en histoire de l'art*, 1/2017, pp. 113-128.

« Joseph Paul-Boncour », *in* Jean Jolly (dir.), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, P.U.F., to. 7, 1972, pp. 2618-2622.

Wu Kaishan, *Jean-François Terme, maire de Lyon de 1840 à 1847*, Mémoire de D.E.A. dirigé par Olivier Faure, Université Jean Moulin Lyon 3, 2001, 91 p.

Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, 350 p.

Id., Naissance de la police privée. Détectives et agences de recherche en France (1832-1942), Paris, Plon, 2000, 334 p.

Id., Célérité et discrétion : les détectives privés en France de Vidocq à Burma, Paris, Paris Bibliothèques, 2004, 31 p.

Id., Crime et culture au XIXe siècle, Paris, Perrin, 2005, 331 p

Id. et Pierre Karila-Cohen (dir.), *Le commissaire de police au XIXe siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008, 284 p.

Id., Tu entreras dans le siècle en lisant Fantômas, Paris, Vendémiaire, 2017, 252 p.

Martine Kaluszynski, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIXe siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Perrot, 1988, 3 to., 989 p.

Id., « Les congrès internationaux d'anthropologie criminelle (1885-1914) », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 1989, n°7, pp. 59-70.

Id., « Les *Archives de l'anthropologie criminelle* », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la criminologie, 1. La revue et ses hommes, mis en ligne le 1er janvier 2005.

Id., « La femme (criminelle) sous le regard du savant au XIXe siècle », *in* Coline Cardi et Geneviève Pruvost (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, pp. 286-299.

Id., « Qu'est-ce qu'une école de pensée ? », Présélection au numéro 32 de la *Revue d'histoire des sciences humaines* en 2017, 12 p.

Luc Keunings, *Des polices si tranquilles. Une histoire de l'appareil policier belge au XIXe* siècle, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2009, 299 p.

Lara Khoury et Étienne Vergès, « Le traitement judiciaire de la preuve scientifique : une modélisation des attitudes du juge face à la connaissance scientifique en droit de la responsabilité civile », *Les Cahiers de droit*, vol. 53, n°3, sept. 2017, pp. 517-548.

Stuart S. Kind et Michael Overman, *Science against crime*, Londres, Aldus Book, 1972, 160 p.

Anne Kletzlen, *Bandits contre bandits. Les règlements de compte à Marseille au cours des années 2000*, Aix-en-Provence, P.U. de Provence, 2020, 170 p.

Ingvar Kopp, « Foreword », *The fantastic life of Harry Söderman*, Linköping, National Laboratory of Forensic Science, 2002, p. 3.

Sophie Kurkdjan, *Lucien Vogel et Michel de Brunhoff : parcours croisés de deux éditeurs de presse illustrée au XX^e siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Patrick Eveno, Paris I Panthéon-Sorbonne, 2013.

« L'équipement des Français en biens durables fin 1968 », *Economie et statistique*, n°3, juillet-août 1969, pp. 65-68.

La faculté de droit de Lyon : 130 ans d'histoire, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 2006, 240 p.

Régis Ladous, *Le spiritisme*, Paris, Cerf, 1989, 127 p.

Id. (dir.), *Médecine humaine, médecine sociale. Le docteur René Biot (1889-1966) et ses amis*, Paris, Cerf, 1993, 320 p.

Gaëlle Lambrouin, *Les gardes champêtres dans les campagnes du Rhône au XIX^e s.*, D.E.A. d'histoire dirigé par Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2000, 192 p.

Bertrand Lamure, *Histoire du garde champêtre dans la région Rhône-Alpes au XIX^e s. (1816-1914)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 1998, 108 p.

Jérôme Lamy, « L'État et la science », *Cahiers d'Histoire*, 2017, n° 134, pp. 87-111.

Jacques Lannier, *Moi un gendarme*, Paris, Arthaud, 1977, 235 p.

Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, Paris, Seuil, 2020, 240 p.

Marielle Larriaga, *La fabuleuse histoire d'Edmond Locard, flic de province*, Lyon, Édition des traboules 2007, 225 p.

Aude Laruelle, *La création de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon (1874-1880)*, Master 1 d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2006, 154 p.

Pierre Laszlo, *La vulgarisation scientifique*, Paris, P.U.F., 1993, 128 p.

Id. et Michaël Oustinoff, « Etre un scientifique, c'est apprendre à traduire la parole des choses », *Hermès*, n°56, 2010, pp. 113-120.

Bruno Latour et Steve Woolgar, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1988, 308 p.

Christopher Lawless, *Forensic Science. A sociological introduction*, Oxon, Routledge, 2016, 210 p.

Jean Le Bihan et Marc Bergère, *Fonctionnaires dans la tourmente. Épurations administratives et transitions politiques à l'époque contemporaine*, Chêne-Bourg, Georg, 2010, 300 p.

Marcel Le Clère, *Bibliographie critique de la police*, Paris, Editions Yzer, 1980, 351 p.

« Le corbeau de Tulle », *L'heure du crime*, RTL, 14 mai 2018.

« Le docteur Jean-Jacques David nouveau directeur du laboratoire de police scientifique de Lyon », *Le Progrès*, 4 mai 1972.

Jean-Yves Le Naour, *Le soldat inconnu vivant (1918-1942)*, Paris, Hachette, 2008 [1ère éd. en 2002], 222 p.

Id., *Misères et tourments de la chair durant la Grande Guerre. Les mœurs sexuelles des français (1914-1918)*, Paris, Aubier, 2002, 416 p.

Id. et Catherine Valenti, « Les "petits pervers". Le discours médical sur l'enfance coupable (1880-1945) », *in* Jean-Pierre Bardet, Jean-Noël Luc, Isabelle Robin-Romero et Catherine Rollet (dir.),

Lorsque l'enfant grandit. Entre dépendance et autonomie, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003, pp. 865-880.

Id., *Le corbeau. Histoire vraie d'une rumeur*, Paris, Hachette, 2006, 210 p.

Id. et Mauro Lirussi, *Le soldat inconnu vivant*, Faverges-Seythenex, Roymodus, 2012, 92 p.

Jacques Le Rieder, « Otto Gross », *in* Sarah Contou-Terquem (dir.), *Dictionnaire Freud*, Paris, Laffont, 2015, 1088 p.

Arlette Lebigre, *Histoire de la police*, s.l.e., Ministère de l'Intérieur, Cours donné à l'E.N.S.P., s.d. [années 1980], 89 p.

Id., *La police, une histoire sous influence*, Paris, Gallimard, 1993, 160 p.

François Leblond, *Gabriel Alapetite, un grand serviteur de l'État*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger, 2017, 144 p.

Alice Lebourg, Justine Merle, Aude Mirabaud et Céline Pattou, *La police scientifique*, Projet professionnel pour l'Université de Versailles-Saint-Quentin, 2002, 21 p.

Renaud Lecadre, « Louis XVII : les "survivantistes" s'accrochent au mythe. A.D.N. ou pas, ils veulent encore croire à l'évasion du dauphin », *Libération*, 22 avril 2000.

Bruno Lemesle (dir.), *La preuve en justice de l'Antiquité à nos jours*, Rennes P.U.R., 2003, 271 p.

Vincent Lemieux, « Un homme et une œuvre : Paul Mus », *Cahiers internationaux de sociologie*, n°60, janvier-juin 1976, pp. 129-154.

Laurent Lemire, « Edmond Locard, le Sherlock Holmes de la rue Saint-Jean », *Historia*, n°35, mai-juin 2017, pp. 78-83.

Jacques Léonard, « Les médecins des prisons en France au XIX^{e} siècle », *in La prison, le bagne, l'histoire*, Librairie des Méridiens, 1984, pp. 141-151.

Laure Léoni, « Histoire de la prévention des risques professionnels », *Regards*, 2017/1, n° 51, pp. 21-31.

Les criminologiques de Gabriel Tarde (1843-1904), Actes du 34^{e} congrès français de criminologie, Agen, Septembre 2004.

« Les descendants d'Edmond Locard réunis pour le lancement du timbre », *Le Progrès*, 16 avril 2016.

Les systèmes policiers et leurs territoires (XVIII^{e}-XIX^{e} siècles), Colloque du projet Syspoe, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Aix-en-Provence, 2 et 3 juillet 2015, actes non publiés à ce jour.

Zdenko Levental, *Rodolphe Archibald Reiss. Criminaliste et moraliste de la Grande Guerre*, Paris, L'Age d'Homme, 1992, 231 p.

Arnaud Lévy, *La police scientifique. La technologie de pointe au service des enquêteurs*, Paris, Hachette, 2008, p. 6.

Noémi Lévy, *L'ordre public dans la capitale ottomane : Istanbul (1879-1909)*, Thèse d'histoire dirigée par François Georgeon, E.H.E.S.S., 2010, 464 p.

Id. et François Georgeon (dir.), *The Young Turk Revolution and the Ottoman Empire. The Aftermath of 1908*, Londres et New York, Tauris, 2017, 320 p.

René Lévy, *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*, Paris, Klincksieck, 1987, 183 p.

Mark Lewis, « The failure of the Austrian and Yugoslav Police to Repress the Croatian Ustasa in Austria (1929-1934) », *Austrian History Yearbook*, vol. 45, 2014, pp. 186-212.

Hsi-Huey Liang, *The Berlin Police Force in the Weimar Republic*, Berkeley, University of California, 1970, 252 p.

Id., *The Rise of Modern Police and the European State System from Metternich to the Second World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, 345 p.

Aurélien Lignereux, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, Rennes, P.U.R., 2008, 365 p.

Id. (dir.), *Ordre, sécurité et secours en montagne. Police et territoire (XIX^e^-XXI^e^ siècles)*, Grenoble, P.U.G., 2016, 246 p.

Aurore Llorca, « La criminologie, héritière paradoxale de l'école d'anthropologie criminelle », *Raisons politiques*, 2005/17, n°17, pp. 47-64.

Edmond Locard, *Journal de guerre aux Etats-Unis en 1918. Mission Justin Godart*, Lyon, Editions des traboules, 2007, 224 p. [classé ici pour l'analyse du texte de Locard]

Stéphane Longuet et Nathalie Genet-Rouffiac (dir.), *Les réseaux de résistance de la France combattante*, Paris, Economica, 2013, 1080 p.

Laurent López, « Les archives contre la statistique officielle ? Retour sur les brigades du Tigre (Dijon, 1908-1914) », *Genèses*, 2008/2, n° 71, p. 106-122.

Id., « Ce que fait le maintien de l'ordre aux gendarmes et aux policiers. La force publique sous l'effet d'une interaction professionnelle contrainte (1870-1914) », *Vingtième Siècle*, 2009/2, n°102, pp. 93-104.

Id., « Les gendarmes et la création des brigades du Tigre à la Belle Époque », *Criminocorpus* [En ligne], Histoire de la police, Articles, mis en ligne le 1^er^ janvier 2009.

Id. et Jean-Noël Luc, « Nouvelles histoires de gendarmes et de policiers aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Regards sur l'historiographie récente des forces de l'ordre », *in Histoire, économie & société*, 2013/4, pp. 3-19.

Id., *La guerre des polices n'a pas eu lieu : gendarmes et policiers, co-acteurs de la sécurité publique sous la Troisième République (1870-1914)*, Paris, P.U. Paris-Sorbonne, 2014, 510 p.

Id., « Le lieutenant Camille Pierre, un passeur des innovations criminalistiques policières dans les pratiques judiciaires des gendarmes à la Belle Époque », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 10 novembre 2017.

Amaury Lorin et Christelle Taraud (dir.), *Nouvelle histoire des colonisations européennes (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, P.U.F., 2013, 244 p.

Robert A. Lowndes, « Scientific Detective Monthly », *in* Marsall Tymn et Mike Ashley (dir.), *Science Fiction, Fantasy and Weird Fiction Magazines*, Westport, Greenwood Press, 1985, pp. 556-562.

Jean-Noël Luc, « Chronologie sommaire de l'histoire institutionnelle de la maréchaussée et de la gendarmerie (XVIII^e^-XX^e^ siècles) », *Sociétés & Représentations*, 2003/2, n°16, pp. 36-38.

Id. et Frédéric Médard (dir.), *Histoire et dictionnaire de la gendarmerie*, Paris, Jacob Duvernet, 2013, 538 p.

Id. (dir.), *Histoire des gendarmes, de la maréchaussée à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Poche, 2016, 448 p.

Id. et Arnaud-Dominique Houte (dir.), *Les gendarmeries dans le monde de la Révolution à nos jours*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2016, 414 p.

Marine M'Sili, *Le fait divers en République. Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, C.N.R.S., 2000, 311 p.

Claudio Machado, « Civil identification in Brazil », intervention au colloque *FutureID People*, Johannesburg, 14-17 février 2017.

Hélène Machinal, Gilles Menegaldo et Jean-Pierre Naugrette (dir.), *Sherlock Holmes, un nouveau limier pour le XXI^e^ s. : du Strand magazine au Sherlock de la BBC*, Rennes, P.U.R., 2016, 325 p.

Andreas Maehly et Lars Strömberg, *Chemical Criminalistics*, Berlin-Heidelberg-New York, Springer, 1981, 330 p.

Daniel Malicier (dir.), *Les grands médecins légistes. Une approche historique. Le portrait des précurseurs français*, Lyon, Éditions Alexandre Lacassagne, 2011, 300 p.

Michèle Manifloff, « Femmes policiers en 1997 : quelle place pour les femmes au sein des corps actifs de la police nationale française. Les étapes de l'insertion des femmes dans un métier d'hommes », *in Les femmes dans la police en Europe*, Journée d'étude organisée par le C.N.E.F. et le conseil de l'Europe, 18 novembre 1999, 92 p.

Gilles Magniont et Nicolas Le Flahec (dir.), *Jean-Patrick Manchette et la raison d'écrire*, Toulouse, Anacharsis, 2017, 320 p.

Giuseppe Marcenaro, « Alphonse Bernoud et les photographes ambulants sur la côté ligure : 1839-1870 », *Le monde alpin et rhodanien*, 13-2-4, 1995, pp. 161-174.

Christian Marche, *La Gerbe : un organe collaborationniste*, Thèse d'histoire dirigée par Géraldi Leroy, Université d'Orléans, 1998, 507 p.

Yannick Marec (dir.), *Villes en crises ?*, Paris, Créaphis, 2005, 760 p.

Jean-Louis Marignier, *Niépce. L'invention de la photographie*, Paris, Belin, 1999, 592 p.

Brigitte Marin et Céline Regnard (dir), *Police ! Les Marseillais et les forces de l'ordre dans l'histoire*, Marseille, Gaussen, 2019, 143 p.

Georges Marion, « La gendarmerie confirme ses ambitions en matière de police scientifique », *Le Monde*, 10 novembre 1988.

Philippe Marion, *Petites histoires de la police technique et scientifique. Aux origines des experts*, Paris, BoD, 2018, 176 p.

Richard Marlet, « Le second souffle de la police technique et scientifique », entretien avec Richard Marlet réalisé par Pierre Piazza et Anne Wuilleumier, *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°56, 2005, pp. 107-144.

Id., *Les experts mode d'emploi*, Lausanne, Favre, 2007, 272 p.

Id., *Les experts entrent en scène. La révolution de la science criminelle*, Paris, First, 2017, 228 p.

Id. et Pierre Piazza, *La science à la poursuite du crime*, Paris, La Martinière, 2019, 336 p.

Jérôme Martin, « L'orientation professionnelle et l'école dans l'entre-deux-guerres. Un exemple d'application de la psychologie », *Les sciences de l'éducation*, 2015/5, vol. 48, pp. 45-68.

Benoît Massin, « Apprendre à classer et à sélectionner. L'enseignement de l'eugénisme, de l'hygiène raciale et de la raciologie dans les universités allemandes (1930-1945) », *Revue d'histoire de la Shoah*, 2005/2, n°183, pp. 265-388.

Thomas Masso, *Le bureau d'hygiène de Lyon (1890-1930)*, Maîtrise d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2000, 73 p.

Isabelle Mathieu, « La Sécurité publique veut bloquer un livre sur la médecine légale », *Le Soleil*, 15 novembre 2018.

Jacques Mathyer, *Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique*, Lausanne, Payot Lausanne, 2000, 208 p.

Xavier Mauduit, *Vidocq (1775-1857). Une vie épique*, Paris, Bayard, 2018, 370 p.

Julie Mazaleigue-Labaste, « De l'amour socratique à l'homosexualité grecques », *Romantisme*, 2013/1, n° 159, pp. 35-46.

Michel Mazévet, *Edmond Locard, le Sherlock Holmes français*, Lyon, Éditions des traboules, 2006, 164 p.

Cécile Méadel, « Programmes en masse, programmes de masse ? La diffusion de la radio en France pendant les années trente », *in* Régine Robin, *Masses et culture de masse dans les années trente*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1991, pp. 51-68.

Marie-Clotilde Meillerand, *Penser l'aménagement d'une métropole au XX^e^ siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, Université Lyon 2, 2010, 652 p.

Denis Mellier (dir.), *Sherlock Holmes et le signe de la fiction*, Fontenay Saint-Cloud, E.N.S. Editions, 1999, 199 p.

Sandra Menenteau, *Dans les coulisses de l'autopsie judiciaire : cadres, contraintes et conditions de l'expertise cadavérique dans la France du XIX^e^ siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Frédéric Chauvaud, Université de Poitiers, 2009, 1225 p.

Id., « "L'édifice de l'expertise restera […] comme bâti sur le sable." Enjeux et obstacles à la professionnalisation de la médecine légale dans la France du XIX^e^ siècle », *Déviance et Société*, vol. 41, 2017/3, pp. 343-369.

Marie-Odile Mergnac et Cécile Renaudin, *Histoire du baccalauréat*, Paris, Archives & Cultures, 2009, 110 p.

John Merriman, *Aux marges de la ville : faubourgs et banlieues en France (1815-1870)*, Paris, Seuil, 1994, 399 p.

Id., *Police Stories. Building the French State (1815-1851)*, Oxford University Press, 2006, 336 p.

Robert Mesini, *Mémoire de flic*, Paris, Albin Michel, 1991, 266 p.

Claude Mesplède (dir.), *Dictionnaire des littératures policières*, Nantes, Joseph K., vol. 1, 2007, 916 p.

Thomas Metcalf, *Imperial Connections : India in the Indian Ocean Arena*, Berkeley, University of California Press, 2008, 280 p.

Michaël Meyer, *Médiatiser la police. Policer les médias*, Lausanne, Antipodes, 2012, 222 p.

Éric Meynard, « August Vollmer. Un des plus grands réformateurs de la police quasi inconnu de ce côté de l'Atlantique », *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°37, 2016, pp. 106-109.

Vincent Milliot (dir.), *Les mémoires policiers (1750-1850). Écritures et pratiques policières du Siècle des lumières au Second Empire*, Rennes, P.U.R., 2006, 415 p.

Id., « Histoire des polices : l'ouverture d'un moment historiographique », *R.H.M.C.*, 2007, pp. 162-177.

Id., « Réformer les polices en Europe au siècle des Lumières », *Francia*, n°37, 2010, pp. 435-454.

Id. (dir.), *Histoire des polices en France. Des guerres de religions à nos jours*, Paris, Belin, 2020, 580 p.

Frédéric Mole et Jean-Yves Seguy, « Une psychologie scientifique pour les instituteurs ? L'exemple des filiales Binet de Lyon et de l'Ain (1910-1928) », *Les sciences de l'éducation*, vol. 48, 2015/2, pp. 11-30.

Silvano Montaldo, « Lombroso : The Myth, The History », *Crime, Histoire & Société*, vol. 22, n°2, 2018, pp. 31-61.

Laurence Montel, *Marseille, capitale du crime : histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, Thèse d'histoire dirigée par Francis Démier, Université Paris 10, 2008, 2 vol. de 990 p.

Benoît Mouchart, *Manchette, le nouveau roman noir*, Paris, Seguier, 2006, 133 p. ; Jean-Bernard Pouy, *Une brève histoire du roman noir*, Paris, Points, 2016 (rééd.), 144 p.

Christian Mouhanna, « Une police de proximité judiciarisée », *Déviance et Société*, 2002/2, vol. 26, pp. 163-182.

Laurent Mucchielli (dir.), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, 1994, 536 p.

Id., *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, 1998, 560 p.

Laurent Mucchielli et Jean-Christophe Marcel (dir.), *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, Paris, La découverte, 2002, 400 p.

Id., « L'évolution des polices municipales en France : une imitation des polices d'Etat vouée à l'échec », *Déviance et Société*, 2017/2, vol. 41, pp. 239-271.

Id. et Pieter Spierenburg (dir.), *Histoire de l'homicide en Europe de la fin du Moyen Age à nos jours*, Paris, La Découverte, 2009, 334 p.

Robert Muchembled, « Pierre Darmon, *Le tribunal de l'impuissance. Virilité et défaillances conjugales dans l'ancienne France* », *Revue du Nord*, n°249, 1981, p. 521.

Id., *Les ripoux des Lumières. Corruption policière et Révolution*, Paris, Le Seuil, 2011, 592 p.

Pierre Muller, « Histoire de la médecine légale à Lille », *Histoire des sciences médicales*, to. XXXI, n°2, 1997, pp. 143-150.

André Münch, *L'expertise en écritures et en signatures*, Sillery, Septentrion, 2000, 233 p.

Lion Murard et Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la république. La santé publique en France ou l'utopie contrariée (1870-1918)*, Paris, Fayard, 1996, 805 p.

Louis Muron, *Édouard Herr*iot, Lyon, Éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1997, 269 p.

Jacques Nain, *Les experts. De l'anthropométrie à l'A.D.N.*, s.l.é., Éditeurs d'aujourd'hui, 2012, 184 p.

National Geographic, « La science contre le crime. Enquête sur les nouvelles techniques de la police scientifique », Juillet 2016, 138 p.

Dominique Nazat, « Les sciences forensiques », *Cahiers de la sécurité et de la justice*, n°37, 2016, p. 4.

Guillaume Neveu, *Surveiller et ficher. La veille sur l'ordre national de l'entre-deux-guerres à travers les archives de renseignement politique de la Seine-Inférieure*, Thèse de sociologie dirigée par Michalis Lianos, Université de Rouen, 2018, 618 p.

Stéphane Nivet, *Prost de Royer (1729-1784)*, Mémoire de maîtrise dirigé par Bernard Hours, Université Lyon 3, 2002, 121 p.

Id., *La police de Lyon au XVIII*^{e} *s. (1700-1793). L'exemple de la police consulaire puis municipale*, D.E.A. d'histoire dirigé par Bernard Hours, Université Lyon 3, 2003, 176 p.

Gérard Noiriel (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, 271 p.

Jean Normand, « Alexandre Lacassagne, un pédagogue original », *Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1er janvier 2004, 10 p.

Ronald Nossintchouck, *Le crime transparent*, Paris, Olivier Orban, 1989, 349 p.

Jean-Luc Nothias, « Portrait-robot génétique : montre-moi tes gènes, je dessinerai ton visage », *Le Figaro*, 26 juillet 2019.

Didier Nourrisson, *Le buveur du XIX*^{e} *siècle*, Paris, Albin Michel, 1990, 378 p.

Albine Novarino-Pothier, *Les grandes affaires criminelles du Rhône*, Clermont-Ferrand, Editions de Borée, 2010, 347 p.

Alexandre Nugue-Bourchat, *La police et les Lyonnais au XIX*^{e} *siècle. Contrôle social et mobilité*, Grenoble, P.U.G., 2010, 512 p.

Samuel Odier, *La fin de l'asile d'aliénés dans le Rhône et l'Isère à partir de l'exemple du Vinatier et de Saint-Egrève (1930-1955)*, thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Lyon 3, 2006, 655 p.

Jean Olmini, *L'affaire Madame Renée Laffitte de Couloumé-Mondebat*, Non publié, 2015, 7 p.

Olivier Orain, « Les Ecoles en sciences de l'homme : usages indigènes et catégories analytiques », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n°32, printemps 2018, pp. 7-38.

Philippe Paillard, « L'organisation de la police lyonnaise : divergences entre le préfet du Rhône et le maire de Lyon, 1800-1852 », *Annales de l'Université Jean Moulin, droit et gestion*, Lyon, février 1979, t. 2, pp. 11-55.

Lucie Paquy, « Santé publique, répression des fraudes et action municipale à la fin du XIX^{e} siècle : le laboratoire grenoblois d'analyses alimentaires. », *R.H.M.C.*, n^{o}51-3, 3/2004, pp. 44-65.

Jean-Loup Passek (dir.), *Dictionnaire du cinéma*, Paris, Larousse, 2001, 685 p.

Harry W. Paul, *From Knowledge to Power. The Rise of the Science Empire in France (1860-1939)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, 428 p.

Renaud Payre (dir.), *Lyon ville internationale. La métropole lyonnaise à l'assaut de la scène internationale (1914-2013)*, Lyon, Éditions Libel, 2013, 287 p.

Penser et réformer l'action de la police en ville. Lyon au XIX^{e} *siècle*, Journée d'étude organisée par Florent Prieur, Institut des sciences de l'homme de Lyon, 5 mars 2010.

Gabriel Périès, « La subversion prise par le bout des doigts. Aux origines policières du Plan Condor : de la lutte contre la délinquance intérieure à la coalition d'États contre la subversion internationale », *Politix*, n° 104, 2013/4, pp. 133-153.

Mathieu Perrin, *Les personnels des services actifs de la police à Lyon et dans la région lyonnaise, 1930-*

1970, D.E.A. d'histoire, Université Lyon 2, 2000, 132 p.

Pierre-Antoine Perrod, « Edmond Locard », *Mémoires de l'académie des sciences, belles-lettres et arts*, to. 31, 1977, p. 119.

Patrick Pesnot, *Les détectives de l'impossible*, Paris, Denoël, 1999, 312 p.

Dominique Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, vol. 3 : *Le siècle des technosciences*, Paris, Seuil, 2015, 516 p.

Jacques-Guy Petit, Claude Faugeron et Michel Pierre, *Histoire des prisons en France (1789-2000)*, Toulouse, Privat, 2002, 288 p.

Alessio Petrizzo, « Naissance d'une icône. Le criminel tatoué sous le regard de Cesare Lombroso », *Perspectives*, automne-hiver 2016, n°15, pp. -16-19.

Id., « Pelli criminali ? La scuola lombrosiana e il corpo tatuato a fine Ottocento », *Contemporanea*, 1/2016, pp. 43-68.

Jacqueline Peugeot, Arlette Lombard et Madeleine de Noblens, *Manuel de grap*hologie, Issy-les-Moulineaux, Elsevier-Masson, 1986, 360 p.

Jean-Baptiste Peyrat, « Clairvaux et ses colonies agricoles d'enfants », *in Histoire pénitentiaire*, vol. 2, Paris, Direction de l'Administration pénitentiaire, 2005, pp. 28-51.

Christian Phéline, *L'image accusatrice*, Les Cahiers de la Photographie, n° 17, 1985, 169 p.

Olivier Philippe, *La représentation de la police dans le cinéma français (1965-1992)*, Paris, L'Harmattan, 1999, 480 p.

Pierre Piazza, *Histoire de la carte nationale d'identité*, Paris, Odile Jacob, 2004, 462 p.

Id., « Septembre 1921 : la première "carte d'identité de Français" et ses enjeux », *Genèses*, mars 2004, pp. 76-89.

Id. (dir.), *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon précurseur de la science du crime*, Paris, Karthala, 2011, 384 p.

Nicolas Picard, *L'application de la peine de mort en France (1906-1981)*, Thèse d'histoire dirigée par Dominique Kalifa, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2016, 1167 p.

Timothée Picard, *Wagner, une question européenne. Contribution à une histoire du wagnérisme (1860-2004)*, Rennes, P.U.R., 2006, 550 p.

François Picotin, « Un célèbre criminalogiste, le docteur Edmond Locard », *Bulletin de la société archéologique, historique et artistique Le vieux papier*, n°243, janvier 1972, pp. 313-316.

Pascal Plas, *Avocats et barreaux dans le ressort de la cour d'appel de Limoges (1811-1939)*, Limoges, P.U.Lim., 2007, p. 572.

Clyde Plumauzille et Mathilde Rossigneux-Méheust, « Le stigmate, une catégorie utile de la différence », *Hypothèses*, n° 17, 2014, pp. 211-224.

Police et identification. Enjeux, pratiques, techniques, *Les Cahiers de la sécurité*, n°56, 1er trimestre 2005, 385 p.

Police scientifique. Les experts en vérité, documentaire d'Annie Guicherd, 2012, Chromatiques Productions.

Policing Port during the "Colonial Era": Tianjin & Shanghai, Interaction between Western and Chinese police Forces (1860-1945), Shanghai East Normal University, 15 avril 2017.

J. Polski, R. Smith, R. Garrett, D.R. Ashbaugh, W.J. Babler, P. Chamberlain, C. Champod, G. Langenburg, D.A. Lebn, S.B. Maegher, K.F. Martin, A. Moensens, J. Norman, M. Taylor, J. Vanderkolk, A. Zeelenberg, *Report of the International Association for Identification*, Standardization II Committee, National Institute of Justice, Washington D.C., 2011.

Pierrette Poncela, « Adrien Duport, fondateur du droit pénal moderne », *Droits. Revue française de théorie juridique*, n°17, 1993, pp. 139-147.

Mickaël Ponsardin, *Lyon et le spiritisme*, Marly-le-Roi, Les Éditions Philman, 2004, 117 p.

Michel Porret, « La topographie judiciaire à Genève », *Sociétés & Représentations*, n°6, 1998, pp. 191-209.

Id., « Mathyer, J. : Rodolphe A. Reiss. Pionnier de la criminalistique. Les années lausannoises et fondation de l'Institut de police scientifique et criminologie », *Revue suisse d'histoire*, vol. 52, n° 2, 2002, pp. 242-244.

Id., *Beccaria. Le droit de punir*, Paris, Michalon, 2003, 128 p.

Id., « Idées, institutions, usages, savoirs : l'esprit de la justice, la sagacité de l'expert, la puissance du droit de punir », *Crime, Histoire & Société*, 2003, vol. 7, n° 1, pp. 129-138.

Id., « Magistrats et experts : pour une histoire de la médecine judiciaire à l'époque moderne. Des savoirs diffus au savoir constitué », *Histoire et théorie des sciences sociales*, 2003, pp. 83-99.

Alain Portner et Nicolas Quinche, « La série *Les Experts* donne une image fausse des sciences forensiques », *Migros Magazine*, 19 juillet 2017, article en ligne.

Emmanuel Poulle, « Note de lecture de *L'expertise des écritures manuscrites* », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1990, 148-2, pp. 494-495.

Pour une histoire du contrôle social dans les espaces coloniaux : justice, prisons et enfermement de l'espace, *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 2e semestre 1999, 407 p.

Marie-Thérèse Prénat, *Graphométrie : approche de la personnalité profonde*, Paris, Masson, 1992, 145 p.

Florent Prieur, *Dompter une ville en colère. Genèse, conception et mise en œuvre de la police d'État de Lyon (1800-1870)*, Thèse d'histoire dirigée par Jean-Luc Pinol, Université Lyon 2, 2013, 879 p.

Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), *Lyon, centre du monde ! L'exposition internationale urbaine de 1914*, Lyon, Fage Éditions, 2013, 336 p.

Antoine Prost, « De l'enquête à la réforme. L'enseignement secondaire des garçons de 1898 à 1902 », *Histoire de l'éducation*, n°119, 2008, pp. 29-81.

Geneviève Pruvost, *L'accès des femmes à la violence légale. La féminisation de la police (1935-2005)*, Thèse de sociologie dirigée par Rose-Marie Lagrave, E.H.E.S.S., 2005, 822 p.

Kelly M. Pyrek, *Pioneers in Forensic Science. Innovations and Issues in Practice*, Boca Raton, Londres, New York, CRC Press, 2018, 304 p.

Claude Quétel, *Histoire de la folie de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Tallandier, 2012, 624 p.

Nicolas Quinche, *Crime, science et identité. Anthologie des textes fondateurs de la criminalistique européenne (1860-1930)*, Genève, Slatkine, 2007, 368 p.

Id., *Sur les traces du crime. De la naissance du regard indicial à l'institutionnalisation de la police scientifique et technique en Suisse et en France. L'essor de l'institut de police scientifique de l'université de Lausanne*, Genève, Slatkine, 2011, 686 p.

Id., *Experts du crime sur les bords du lac Léman. Naissance de la police scientifique en Suisse romande et en France*, Neuchâtel, Attinger, 2014, 349 p.

Maurice Rajsfus, *La police de Vichy. Les forces de l'ordre françaises au service de la Gestapo (1940-1944)*, Paris, Le Cherche Midi, 1995, 286 p.

Pierre Ramognino, « Les vrais chefs de l'Empire », *Cahiers d'Histoire*, n°85, 2001, pp. 57-66.

Pierre Raymond, *Du bateau-morgue à l'Institut médico-légal*, D.E.A. d'histoire du droit et des institutions, 1996.

Céline Régnard, *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Rennes, P.U.R., 2009, 361 p.

Marc Renneville, « L'anthropologie du criminel en France », *Criminologie*, XXVII, n°2, 1994, pp. 185-209.

Id., *La biologie du crime en France*, D.E.A. d'histoire, Université Paris 7, 1994, 276 p.

Id., « Alexandre Lacassagne. Un médecin anthropologue face à la criminalité (1843-1924), *Grandhiva*, n°17, 1995, pp. 127-140.

Id., *La médecine du crime. Essai sur l'émergence d'un regard médical sur le crime en France (1785-1885)*, Thèse d'histoire, Université Paris 7, Villeneuve d'Ascq, P.U. du Septentrion, 1997, 2 vol., 920 p.

Id., *Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie*, Paris, Institut d'édition Sanofi-Synthélabo, 2000, 354 p.

Id., *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, 527 p.

Id., « La psychiatrie légale dans le projet de réforme du code pénal français (1930-1938) », *in* Jacques Arveiller (dir.), *Psychiatrie dans l'histoire*, Caen, P.U.C., 2008, pp. 385-406.

Id., « L'affaire Joseph Vacher : la fin d'un "brevet d'impunité" pour les criminels ? », *Droit et Cultures*, 2010/2, pp. 129-142.

Id., « « C'est à la prison à reconnaître les siens » », *Criminocorpus* [En ligne], Identification, contrôle et surveillance des personnes, Articles, mis en ligne le 16 mai 2014.

Id., « La bande à Bonnot. De l'histoire au mythe », *Criminocorpus*, 10 février 2017.

Id., *Joseph Vacher : le procès d'un tueur en série*, Plombières-les-Bains, Ex Aequo, 2019, 152 p.

Id., *Vacher l'éventreur. Archives d'un tueur en série*, Grenoble, Million, 2019, 678 p.

Régis Revenin, « Conceptions et théories savantes de l'homosexualité masculine en France, de la monarchie de Juillet à la Première Guerre mondiale, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, 2007/2, n° 17, pp. 23-45.

Xavier Riaud, *Quand la dent mène l'enquête…*, Paris, L'Harmattan, 2008, 230 p.

Olivier Ribaux, *Police scientifique. Le renseignement par la trace*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, 480 p.

Thomas Ribémont, « Les historiens chartistes au cœur de l'affaire Dreyfus », *Raisons Politiques*, 2005/2, n°18, pp. 97-116.

Robert Doisneau. Les années Vogue (1949-1965), Paris, Flammarion, 2017, 356 p.

William Rocco-Giraudon, *L'école du service de santé militaire de Lyon. De sa fondation à la Grande Guerre (1888-1918)*, Paris, Bernard Giovanangeli, 2018, 473 p.

Christian Roche, *L'enseignement médical à Lyon de 1821 à 1877*, Thèse de médecine, 1975, 66 p.

Louis Roche, « Alexandre Lacassagne (1843-1924). Les éditions Alexandre Lacassagne », *in Conférences d'histoire de la médecine (cycle 1991-1992)*, Lyon, Collection Fondation Marcel Mérieux, 1992, conférence prononcée le 17 décembre 1991, pp. 35-47.

Paul-André Rosental, « La silicose comme maladie professionnelle transnationale », *Revue française des affaires sociales*, 2008/2-3, pp. 255-277.

Id. et Catherine Omnès, « L'histoire des maladies profesionnelles, au fondement des politiques de "santé au travail" », *R.H.M.C.*, 2009/1, n° 56, pp. 5-11.

Xavier Rothea, « Hygiénisme racial et Kriminalbiologie », *Études tsiganes*, 2007/2, n°30, pp. 26-51.

Luc Rouban, « Les préfets entre 1947 et 1958 ou les limites de la république administrative », *Revue française d'administration publique*, 2003/4, n°108, pp. 551-564.

Bertrand Roux, *La médecine légale à Lyon au milieu du XIX^e^ siècle (1847-1863)*, Maîtrise d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1999, 106 p.

Raymond Ruble, *Round Up the Usual Suspects. Criminal Investigation in Law & Order, Cold case and CSI*, Westport, Praeger, 2009, 159 p.

Marcel Ruby, *Lyon radicale. Un siècle de maires radicaux (1872-1976)*, Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2001, 191 p.

Michèle Rudler, *Une femme au cœur du système*, Paris, Michalon, 2001, 174 p.

Luc Rudolph, « Le policier et le chercheur », *in Police et recherches, Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°46, 4e trimestre 2001, pp. 19-30.

Kristin Ruggiero, « Fingerprinting and the Argentine's Plan for Universal Identification in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries », in Jane Caplan et John Torpey (dir.), *Documenting Individual Identity. The development of state practices in the modern world*, Princeton, Princeton University Press, 2001, pp. 184-196.

Richard Saferstein, *Criminalistics. An Introduction to Forensic Science*, Upper Saddle River, Prentice Hall, 1988 [3e éd.], 576 p.

Jean Sagnes, « Le refus républicain : les quatre-vingts parlementaires qui dirent "non" à Vichy le 10 juillet 1940 », *R.H.M.C.*, 1991, 28-4, pp. 555-589.

Dominique Saint-Pierre (dir.), *Dictionnaire historique des académiciens de Lyon (1700-2016)*, Lyon, Académie des sciences de Lyon, 2017, 1368 p.

Michel Salager, *La police à Lyon sous le Consulat et le Premier Empire (1800-1815) et ses personnels*, D.E.A. d'histoire dirigé par Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, 2003, 2 vol. de 203 et 132 p.

Muriel Salle, « Corps rebelles, corps parlants. Les tatouages des soldats des bataillons d'Afrique dans la collection Lacassagne (1874-1924), *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°26, 2007, pp. 145-154.

Id., *L'avers d'une Belle Epoque. Genre et altérité dans les pratiques et les discours d'Alexandre Lacassagne, médecin lyonnais (1843-1924)*, Thèse d'histoire dirigée par Michelle Zancarini, 2009, 616 p.

Louise Salmon, « Gabriel Tarde et la société parisienne à la fin du XIXe siècle : "rapides moments de vie sociale", 1894-1897 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2005/2, n°13, pp. 124-140.

Jean-Lucien Sanchez, *A perpétuité. Relégués au bagne de Guyane*, Paris, Vendémiaire, 2013, 310 p.

Virginie Sansico, *La justice déshonorée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2015, 624 p.

Claude Santoy, *Initiation à la graphologie*, Paris, Aubier, 1993, 299 p.

Michelle Sardin, *La graphologie tout simplement*, Paris, Eyrolles, 2010, 276 p.

Stéphanie Sauget, *Histoire des maisons hantées*, Paris, Tallandier, 2011, 252 p.

Pierre-Yves Saunier, « Maintien de l'ordre et contrôle de l'espace urbain au XIXe siècle : le cas de Lyon », *Cahiers de la sécurité intérieure*, 17, 3e trimestre 1994, p. 77-85.

Monique Sauvage et Isabelle Veyrat-Masson, *Histoire de la télévision française*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2012, 401 p.

Frédéric Scheider, *Aliénisme et catholicisme à Lyon au XIXe siècle*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2005, 894 p.

Bernard Schnapper, « La récidive, une obsession créatrice au XIXe siècle », *in XXIe Congrès de l'Association Française de Criminologie : le récidivisme*, Poitiers 7-9 octobre 1982, Paris, P.U.F., 1983, pp. 25-64.

Nicole Schwager, « Polizeiliche Identifikationstechniken und Anarchismus in der Schweiz (1888-1904) », *Traverse*, 1, 2009, pp. 41-55.

Vanessa R. Schwartz, *Spectacular Realities. Early Mass Culture in Fin-de-Siècle Paris*, Berkeley, University of California Press, 1998, 230 p.

Sylvie Schweitzer, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Paris, Payot, 2010, 249 p.

Roger-Jean Ségalat, *La science contre le crime. Introduction à la police scientifique*, Genève, Edito-Service, 1974, 64 p.

Emeline Seignobos, « L'éloquence : histoire d'une autre mémoire judiciaire, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale à nos jours », *in* Olivier Poncet et Isabelle Storez-Brancourt (dir.), *Une histoire de la mémoire judiciaire*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 2009, pp. 367-380.

Macha Séry, « Stéphane Bourgoin, spécialiste des tueurs en série, est-il un affabulateur ? », *Le Monde*,

21 avril 2020.

André Seveyrat, *Lyon criminel*, s.l.é., Editions Voyage 2000, 1974, 211 p.

Susan Sheets-Pyenson, « Popular science periodicals in Paris and London : the emergence of a low scientific culture (1820-1875) », *Annals of Science*, 42, 6, 1985, pp. 549-572.

Lo Shih-lung, *La Chine sur la scène française du XIX^e siècle*, Rennes, P.U.R., 2015, 212 p.

Haia Shpayer-Makov, *The Making of a policeman. A Social History of a Labour force in Metropolitan London (1829-1914)*, Aldershot, Ashgate, 2002, 293 p.

G. Sinclair et C. Williams, « Home and Away : The Cross-fertilisation between "Colonial" and "British" Policing », *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 2007, n°35, pp. 221-238.

Radhika Singha, « Settle, mobilize, verify : identification practices in colonial India », *Studies in History*, 16, 2, 2000, pp. 151-198.

Pascale Siroy, *Histoire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon*, Thèse de médecine (1877-1931), 1977, 108 p.

Eleonora M. Smolensky, « El exilio de cientificos y académicos italianos judíos y los origenes de la colectividad judía italiana de Argentina (1938-1948). Un proceso de resignificación social », *Ibero-Amerikanisches Archiv*, vol. 21, n°1/2, 1995, pp. 191-221.

Erik Söderman, *Revolver-Harry. Överdirektör Harry Söderman vid Kriminaltekniska Anstalten. Hans liv och beddrifter*, s.l.é., Erik Söderman Förlag, 2010, 261 p.

Henri Souchon, « Alexandre Lacassagne et l'Ecole de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept du "milieu social" », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1974, pp. 534-559.

Frederic Spotts, *Bayreuth. History of the Wagner Festival*, New Haven, Yale University Press, 1996, 344 p.

Alessandro Stanziani, *Histoire de la qualité alimentaire (XIX^e-XX^e s.)*, Paris, Seuil, 2005, 440 p.

Id., « La fraude : un équipement juridique de l'action économique. L'exemple du marché du vin en France au XIX^e siècle », *in* Béaur Gérard et *alii*, *Fraude, contrefaçon et contrebande de l'Antiquité à nos jours*, 2007, pp. 563-579.

Katrien Steyaert, « "*Pionier, genie en charmeur*" : *Edmond Locard, godfather van de forensische wetenschappen* », *KU Leuven Niuws* [version en ligne sur niuws.kuleuven.be], 22 novembre 2016.

Nicolas Sueur, *La pharmacie centrale de France, une coopérative au service d'un groupe professionnel (1852-1879)*, Thèse d'histoire dirigée par Olivier Faure, Lyon 3, octobre 2012, 756 p.

Surveiller la ville. Organisation et pratiques de la police lyonnaise au XIX^e siècle, Journée d'étude organisée par Florent Prieur, Institut des sciences de l'homme de Lyon, 9 mars 2009.

Arne Svensson, Otto Wendel et Barry A.J. Fischer, *Techniques of Crime Scene Investigation*, 1987 [4^e éd.], New York, Elsevier, 544 p.

Naoyasu Tanaka, *L'hygiène publique dans la région lyonnaise au XIX^e siècle*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 2001, 118 p.

Carrol Tange, « La police de proximité », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2000/26-27, n°1691-1692, pp. 1-63.

Jean-François Tanguy, *Le maintien de l'ordre en Ille-et-Vilaine (1870-1914)*, Université Rennes 2, Thèse d'histoire dirigée par Jacques Léonard, 1986, 940 p.

Id., « Au carrefour de l'hygiène publique et de la politique : le laboratoire municipal de Rennes (1887-1914) », colloque *Pathologies urbaines et politiques municipales de 1789 à l'an 2000*, Université de Rouen-GRHIS, 4-6 décembre 2002, pp. 2-4.

Martine Tardy, *Pratique de graphologie*, Escalquens, Dangles, 2007, 214 p.

Elio Tavilla, *Marcello Finzi giurista e docente a Modena*, Florence, Olschki, 2005, 112 p.

Justine Tentoni, *Entre ville, faubourg et campagne : prosopographie des conseillers municipaux (Lyon et communes fusionnées, 1830-1870)*, Thèse d'histoire dirigée par Claude-Isabelle Brelot, Université Lyon 2, décembre 2017, 694 p.

Laurent Teil, *Edmond Locard (1877-1966) et la criminalistique*, Maîtrise d'histoire dirigée par Régis Ladous, Université Lyon 3, 1998, 166 p.

Id., *Naissance et développement de la police scientifique à Lyon (1870-1930)*, D.E.A. d'histoire dirigé par Olivier Faure, 2000, 121 p.

Textes et documents pour la classe, « La police scientifique », n°1070, 15 février 2014.

Ritta Thalmann, « Ploetz, Rüdin, Fischer, Lenz, Von Verschuer : pionniers et cautions scientifiques de l'hygiène raciale », *Revue de l'histoire de la Shoah*, décembre-juillet 2005, n°183, pp. 211-226.

Nicolas Thiburce, *Preuve pénale et expertise scientifique : la question des empreintes digitales*, Thèse de droit pénal et sciences criminelles dirigée par Jean Jean-Paul et Christophe Champod, Universités de Poitiers et de Lausanne, 2017.

Marianne Thivend, « L'enseignement technique et la promotion scolaire et professionnelle sous la Troisième République », *Revue française de pédagogie*, 2007/2, n°159, pp. 59-67.

Id., « Les formations techniques et professionnelles entre l'État, la ville et le patronat : l'emploi de la taxe d'apprentissage à Lyon dans l'entre-deux-guerres », *Le mouvement social*, n° 232, 2010/3, pp. 9-27.

Martin Thomas, *Violence and Colonial Order. Police, Workers and protest in the European Colonial Empires (1918-1940)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 540 p.

Ronald R. Thomas, *Detective Fiction and the Rise of Forensic Science*, New York, Cambridge University Press, 1999, 362 p.

Jürgen Thorwald, *La grande aventure de la criminologie. Cent ans de police scientifique à travers les crimes célèbres*, Paris, Albin Michel, 1967, 411 p.

Id., *L'heure du détective*, Paris, Albin Michel, 1969, 384 p.

Denis Thouard (dir.), *L'interprétation des indices. Enquête sur le paradigme indiciaire avec Carlo Ginzburg*, Villeneuve-d'Ascq, P.U. du Septentrion, 2007, 263 p.

Hubert Thüring, *Das neue Leben : Studien zu Litaratur und Biopolitik (1750-1938)*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 2012, p. 224

William J. Tilstone, Kathleen A. Sauvage et Leigh A. Clark, *Encyclopedia of Forensic Science*, Santa Barbara, Denver et Oxford, ABC Clio, 2006, 307 p.

Edward Tiryakian, « The significance of Schools in the development of Sociology », *in* W. E. Snizek, E. R. Fuhrmann et M. K. Miller (dir.), *Contemporary Issues in Theory and Research. A Metasociological Perspective*, Westport, Greenwood, 1979, pp. 211-233.

Émile Tizané, *Les agressions de l'invisible : voyage entre deux mondes*, Monaco, Éditions du Rocher, 1980, 298 p.

Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, E.H.E.S.S., 1999, 574 p.

Michel Trébitsch, « Jean-Richard Bloch et la défense de la culture », *Sociétés & Représentations*, n°15, 2002, pp. 65-76.

Myriam Tsikounas, *La caméra explore le crime*, Rennes, P.U.R., 2017, 286 p.

Jacques Tyrol, *Sortir de prison de 1850 à 1938*, Mémoire de D.E.A. dirigé par Olivier Faure, Université Lyon 3, 1999, 211 p.

« Une romancière inspirée par la police scientifique lyonnaise », *Le Progrès*, 12 avril 2011.

René Valentin, *C'était la gendarmerie de papa (1948-1986)*, Paris, L'Harmattan, 2007, 296 p.

André Vanoncini, *Le roman policier*, Paris, P.U.F., 1993, 127 p.

Jean-Claude Vareille, *L'homme masqué, le justicier et le détective*, Lyon, P.U.L., 1989, 203 p.

Antoine Vauchez, « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, to. 59, n°2, 2013, pp. 9-16.

Milos Vec, Die *Spur des Täters. Methoden der Identifikation in der Kriminalistik (1879-1933)*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2002, 153 p.

André Védrine, *1895-1995 : cent ans d'espéranto dans la région Rhône-Alpes et en Saône-et-Loire*, Lyon, A. Védrine, 2007, 400 p.

Pierre Verlet, « François Gébelin (1884-1972) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1974, 132-2, p. 385.

Augusto Vels, *Dictionnaire de graphologie. Avec tous les caractères psychologiques affinés*, Paris, Grancher-Masson, 2007, 659 p.

Marie Verdier, « Elémentaire mon cher Locard », *La Croix*, 6 avril 2010.

Laurence Vèze, *Alexandre Lacassagne (1843-1924) et l'Institut de médecine légale de Lyon*, D.E.A. d'histoire dirigé par Régis Ladous, Michel Delsol et Daniel Malicier, 1992, 79 p.

Robert Vial (dir.), *La peine de mort à Lyon*, Lyon, Mémoire Active, 2013, 175 p.

Sophie Victorien, *Jeunesses dangereuses, jeunesses malheureuses. L'éducation spécialisée en Seine-Maritime depuis 1945*, Rennes, P.U.R., 2011, 317 p.

Francette Vigneron, *L'œil de tigre. La vérité sur l'affaire du corbeau de Tulle*, Albussac, Copier-Coller, 2004, 458 p.

Id. et Antoine Quaresma, *L'œil de tigre*, Lamazière-Basse, Maïade, 2017, 52 p.

Jean-Claude Vimont (dir.), *Jeunes, déviances et identités du XVIII^e^ au XX^e^ siècle*, Rouen, P.U. de Rouen et du Havre, *Cahiers du Ghris*, n° 15, 2005, 157 p.

Karelle Vincent, « Le régicide en République. Sadi Carnot, 25 juin 1894-Paul Doumer, 6 mai 1932 », *Crime, histoire & sociétés*, vol. 3, n^o^ 2, 1999, pp. 73-93.

Marie-Thérèse Vogel, *Les polices des villes entre local et national, l'administration des polices urbaines sous la Troisième République*, Thèse d'histoire dirigée par François d'Arcy, Université de Grenoble 2, 1993, 575 p.

Isabelle von Bueltzingsloewen, *Machines à instruire, machines à guérir. Les hôpitaux universitaires et la médicalisation de la société allemande (1730-1850)*, Lyon, P.U.L., 1997, 359 p.

Id ., « Réalité et perspectives de la médicalisation de la folie dans la France de l'entre-deux-guerres, *Genèses*, n°82, 2011/1, pp. 52-74

Id ., Laurent Douzou, Jean-Dominique Durand, Henry Joly et Jean Solchany, *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale. Villes et métropoles à l'épreuve du conflit*, Rennes, P.U.R., 2016, 361 p.

« Vos papiers ! », Paris, Belin, n°54 de *Genèses*, mars 2004, 174 p.

Marie-Louise Vuillermet, *La construction des universités de Lyon*, Maîtrise d'histoire de l'art dirigé par Dominique Bertin, 1997, deux vol. de 190 et 244 p.

Frederick Wakeman, « American Police Advisers and the Nationalist Chinese Secret Service (1930-1937) », *in Modern China*, vol. 18, avril 1992, pp. 107-137.

Katherine D. Watson, « Medical and Chemical Expertise in English Trials for Criminal Poisoning (1750-1914) », *Medical History*, n°50, 2006, pp. 373-390.

Id., *Forensic Medicine in Western Society. A history*, Abingdon, Routledge, 2011, 214 p.

Robert P. Weiss (dir.), *Social History of Crime, Policing and Punishment*, Hanover, Dartmouth, 1999, 566 p.

Richard F. Wetzell, *Inventing the Criminal. A History of German Criminology (1880-1945)*, Chapel Hill, University of North California Press, 2000, 376 p.

Id., « New Directions in the History of Criminology", *Crime, Histoire & Société*, vol. 21, n°2, 2017, pp. 361-377.

Robert David Whitaker, *Policing globalization : the imperial origins of international police cooperation*, Thèse dirigée par Roger Louis, Université d'Austin, mai 2014, 291 p.

Annette Wieviorka (dir.), *Justin Godart. Un homme dans son siècle (1871-1956)*, Paris, C.N.R.S., 2004, 261 p.

Chris A. Williams (dir.), *Police and Policing in the Twentieth Century*, Farnham, Ashgate Publishing, 2011, 536 p.

Colin Wilson, *Written in Blood. A History of Forensic Detection*, New York, Carroll & Graf, 2003 (rééd., 1ère éd. en 1989), 544 p.

Anne Wingate, *Science of the Crime. A writer's guide to crime-scene investigations*, Cincinnati, Writer's Digest Books, 1992, 231 p.

Werner Wirtz, « Non aux coups fourrés ! », *Le Républicain lorrain*, 17 mars 1985.

Lisa Yount, *Forensic Science. From Fibers to Fingerprints*, New York, Chelsea House Publishers, 2007, 224 p.

Jean-Jacques Yvorel, « L'université et l'enfance délinquante : 1939-1945 », *Revue d'histoire de l'enfance "irrégulière"*, 2000/3, pp. 137-157.

Xiaoming Zhu, *The police of the french concession in Shanghai (1910-1937)*, Thèse d'histoire dirigée par Christian Henriot, E.N.S. de Lyon, 2012, 312 p.

Table des figures

Carte n°1 : Le laboratoire et ses fournisseurs dans l'entre-deux-guerres ..... p. 209
Carte n°2 : La zone d'influence lyonnaise jusqu'à la loi de 1943 ..... p. 244
Carte n°3 : La correspondance de Locard à travers le monde ..... p. 257
Carte n°4 : Les limites de l'effet d'entraînement en France métropolitaine ..... p. 282

Graphiques n°1 et 2 : L'invisibilité du laboratoire de police à l'IFC ..... p. 349

Photo n°1 : Edmond Locard sur une scène de crime ..... p. 1
Photo n°2 : Locard dans le musée de criminalistique ..... p. 2
Photo n°3 : L'image de Bertillon à la faculté de droit et de science politique ..... p. 20
Photo n°4 : Bertillon, père fondateur de la police scientifique ..... p. 21
Photo n°5 : La morgue flottante de Lyon amarrée devant l'Hôtel Dieu ..... p. 39
Photo n°6 : Lacassagne et l'usage de la photographie ..... p. 43
Photo n°7 : La fiche anthropométrique de Lacassagne ..... p. 64
Photo n°8 : La fiche anthropométrique de Scheffer ..... p. 81
Photo n°9 : Premiers usages de la photo pour les scènes de crime ..... p. 107
Photo n°10 : La morgue de la rue de Béarn (actuelle rue Pasteur) ..... p. 111
Photo n°11 : Étienne Martin dans l'I.M.L. de la rue Pasteur ..... p. 132
Photo n°12 : L'anthropométrie au laboratoire de police ..... p. 158
Photo n°13 : Edmond Locard dans son bureau en 1910 ..... p. 193
Photo n°14 : Locard exploitant la graphométrie ..... p. 203
Photo n°15 et 16 : Le hastoscope et le synchrisiscope ..... p. 211
Photo n°17 : La création de l'Académie internationale de criminalistique en 1929 ..... p. 263
Photo n°18 : L'équipe de Locard ..... p. 274
Photo n°19 : Le laboratoire de police d'Alger en 1928 ..... p. 303
Photo n°20 : La graphométrie appliquée au chinois par Jobez ..... p. 309
Photo n°21 : Tirage astrologique de la femme A ..... p. 319
Photo n°22 : Conférence de Locard au Musée Guimet le 19 mars 1950 ..... p. 400
Photo n°23 : Locard et les époux Tuck durant la Grande Guerre ..... p. 410
Photo n°24 : Locard et la télévision en 1957 ..... p. 419
Photo n°25 : Locard dans *Le corbeau* ..... p. 520
Photo n°26 : Locard dans *A la manière de Sherlock Holmes* ..... p. 525
Photo n°27 : La Poste et la célébration du cinquantenaire de la mort de Locard ..... p. 553
Photo n°28 : Le panthéon francophone de la criminalistique ..... p. 561
Photo n°29 : Locard dans *Le soldat inconnu vivant* ..... p. 569
Photo n°30 : Locard dans *Empreintes criminelles* ..... p. 572

Schéma n°1 : Le point de vue français sur les notions en usage ..... p. 17
Schéma n°2 : Le service de sûreté lyonnais en 1833 ..... p. 26
Schéma n°3 : Arbre généalogique simplifié de la famille Locard ..... p. 67
Schéma n°4 : La création du laboratoire de police en 1910 ..... p. 110
Schéma n°5 : Locard et les autres criminalistes ..... p. 342
Schéma n°6 : L'organisation actuelle de la P.T.S. ..... p. 642

Tableau n°1 : Les affaires traitées par le laboratoire dans les premières années ..... p. 116
Tableau n°2 : L'impact du laboratoire de police dans les premières années ..... p. 121
Tableau n°3 : Les expertises, première source de revenu pour Locard ..... p. 216
Tableau n°4 : La correspondance de Locard à travers le monde ..... p. 257
Tableau n°5 : La complémentarité des polices étrangères à Shanghai ..... p. 311
Tableau n°6 : Les instruments du laboratoire, de véritables innovations ? ..... p. 354
Tableau n°7 : Les activités parallèles de Locard ..... p. 365
Tableaux n°8 : Les laboratoires de police selon Locard (1930) ..... p. 370
Tableaux n°9 : Les laboratoires de police selon Locard (1914) ..... p. 372
Tableau n°10 : L'abandon rapide de la graphométrie ..... p. 374
Tableau n°11 : La part de la transmission dans les activités de Locard ..... p. 453
Tableau n°12 : Le déclin précoce du laboratoire de police lyonnais ..... p. 536
Tableau n°13 : Origines des standards numériques ..... p. 585

Index des noms de personnes

Adler, 34, 119, 120, 237, 393, 448, 576
Afzal, 167, 390, 391, 437, 438
Almandos, 330, 336, 337
Alongi, 15, 166, 168, 185
Amy, 295, 296, 297, 304, 325, 623
Appleton, 97, 98, 103
Ashelbé, 391, 393, 394, 439, 447, 448, 452
Ashton-Wolfe, 211, 229, 231, 269, 346, 364, 406, 407, 430, 431, 481, 482, 486, 519, 595, 601, 618
Augagneur, 96, 102, 103
Auvergnat, 244, 465, 557

Balthazard, 110, 131, 148, 152, 153, 165, 198, 218, 219, 220, 238, 284, 285, 291, 294, 295, 297, 302, 303, 304, 309, 319, 345, 357, 358, 371, 436, 472, 561, 579, 581, 583, 585, 607, 612, 617, 624, 625
Bardon, 393, 396, 397, 447, 448
Barthou, 331, 420
Baudry, 460, 509, 542, 546, 547, 588, 624, 644, 648
Bayle, 3, 131, 153, 198, 210, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 298, 302, 304, 308, 341, 346, 357, 358, 368, 369, 371, 422, 423, 429, 436, 437, 527, 538, 624, 625, 626
Beauvisage, 102, 624
Bellier, 56, 57, 58, 59, 619
Bender, 103, 194, 197, 274, 275, 374, 382, 416, 432, 441, 477, 511, 555
Benoit, 2, 12, 103, 408, 511, 529, 546, 556, 599, 614, 622, 649
Bernardès, 359, 361, 373, 566
Bernardin, 243, 244, 464, 465, 466, 501, 518, 605, 611
Béroud, 132, 165, 198, 212, 215, 219, 221, 238, 239, 240, 350, 351, 353, 355, 386, 406, 434, 465, 466, 467, 468, 502, 504, 515, 516, 537, 547, 570, 624
Bertillon (Alphonse), 2, 4, 5, 6, 8, 9, 13, 14, 19, 20, 21, 43, 58, 59, 61, 62, 64, 66, 67, 70, 73, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 90, 93, 108, 113, 114, 118, 123, 124, 126, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 166, 167, 168, 169, 172, 174, 177, 179, 181, 183, 184, 186, 188, 189, 191, 200, 206, 225, 227, 236, 241, 246, 260, 278, 291, 292, 303, 308, 310, 322, 323, 329, 330, 358, 387, 396, 420, 458, 480, 492, 510, 516, 518, 519, 521, 523, 527, 528, 530, 531, 532, 539, 540, 546, 547, 549, 550, 551, 552, 557, 558, 560, 561, 562, 565, 569, 577, 581, 585, 586, 591, 598, 599, 604, 605, 607, 619, 621, 623, 626, 627, 629, 632, 633, 634, 637, 638, 639, 642, 644, 646, 669, 677, 685
Bertillon (Suzanne), 60, 63, 65, 68, 69, 76, 156, 157, 164, 165, 612, 620, 624
Besnard, 515, 516, 528, 548, 647
Bichambis, 68, 71, 74, 92, 156, 164, 213, 275, 332, 334, 429, 483, 484, 485, 497, 508, 509, 512, 526, 542, 544, 555, 617, 625
Binet, 120, 137, 366, 518, 625, 667
Biot, 191, 192, 235, 379, 663
Bischoff, 165, 166, 167, 175, 180, 181, 182, 187, 194, 262, 263, 301, 307, 308, 341, 343, 348, 370, 386, 388, 433, 435, 456, 465, 469, 471, 472, 478, 480, 488, 493, 494, 496, 502, 509, 510, 523, 531, 605, 625
Blok, 346, 432, 449, 486, 507
Bonnot, 38, 150, 151, 522, 577, 595, 651, 671
Borgerhoff, 124, 130, 151, 152, 153, 167, 203, 228, 262, 272, 273, 353, 394, 428, 480, 625
Borne, 495
Boukhoudmi, 398, 464, 489
Bourret, 141, 165, 169, 170, 499, 501, 503, 506, 507, 508, 536, 544, 600, 601, 610
Bousquet, 242, 243, 659
Boyer, 104, 106, 129, 266, 500, 511, 625
Brasol, 234, 340, 341, 369, 370, 371, 373, 428, 625
Brouardel, 41, 49, 58, 70, 134, 303, 499, 625
Brutails, 356, 357, 358, 359, 360, 563, 625, 627, 640
Buisson, 285, 461, 509, 549, 625

Cabanès, 75, 89, 134, 625, 636
Cacaud, 35, 94, 97, 98, 105, 106, 109, 112, 113, 115, 117, 119, 125, 283, 299, 331, 382, 592, 612
Camerlo, 496
Carrara, 179, 187, 626
Carrel, 232, 275, 386, 417, 471
Carter (Nick), 402, 445
Carvalho, 124, 172, 187, 189, 627
Castellanos, 278, 316, 317, 355, 371, 469, 626
Cauvin, 416, 417, 418, 446
Cazeneuve, 36, 55, 56, 57, 74, 96, 115, 140, 197
Ceccaldi, 16, 17, 155, 531, 532, 546, 557, 571, 588, 590, 626, 653
César, 75, 392, 393, 434, 626, 645
Chabot, 120, 136, 262, 263, 296, 462, 463, 499, 500, 503, 504, 508, 510, 626
Chambon, 109, 193, 272, 273, 274, 458, 484
Chauchefoin, 171, 248, 269, 287
Chavigny, 277, 283, 284, 296, 368, 369, 370, 472, 473, 607, 626
Chevassus, 109, 163, 218, 272, 273, 303, 384, 476, 483, 484, 485, 486, 528, 626
Christie (Agatha), 228, 231, 516

Claparède, 137
Claps, 142, 199, 286, 297, 300, 386
Claris, 289, 290, 292
Clemenceau, 100, 101, 102, 105, 116, 338, 591
Coeckelbergh, 342, 343, 345, 480, 483, 626
Corin, 124, 167
Corre, 75, 403, 511, 530, 531, 589, 623, 626, 655
Corvol, 93, 105, 106, 145, 164, 231, 232, 373, 522, 592, 593, 594, 597, 626
Coutagne, 37, 39, 40, 41, 43, 45, 46, 47, 49, 53, 76, 79, 128, 129, 143, 177, 225, 512, 513, 627, 633
Crépieux-Jamin, 161, 163, 164, 356, 357, 358, 359, 360, 533, 535, 566, 627
Curny, 104, 110

D'Olivier (Michel), 521, 524
Daae, 86, 159, 172, 581, 627
Dard (Frédéric), 411, 516, 539, 540, 627
Darwin, 79
David, 2, 7, 18, 19, 124, 151, 152, 156, 247, 253, 292, 293, 294, 372, 399, 469, 543, 544, 547, 557, 565, 608, 647, 648, 652, 656, 663, 676
De Rechter, 131, 167, 210, 228, 355, 370, 432, 433, 435, 449, 480, 481, 581, 627
De Rougemont (Édouard), 218, 358, 359, 360, 514, 597, 628
De Ryckère, 65, 131, 187, 189, 192, 236, 402, 414, 426, 427, 445, 628
Déchène, 330, 336, 337, 399, 400, 401, 417, 430, 451, 602, 624, 628
Degoutte, 95, 96, 101, 104, 105, 106, 275, 594, 628
Delorme, 48, 267, 310, 388, 507
Derome, 10, 561, 655
Dessort, 116, 287, 548
Destable, 359, 360, 386, 562, 628
Desvigne, 81, 137, 162, 169, 188, 202, 212, 220, 235, 266, 268, 270, 297, 298, 300, 323, 389, 401, 407, 450, 452, 454, 472, 475, 476, 478, 482, 483, 488, 490, 513, 518, 588, 639, 640, 644
Dominges, 279, 371, 407
Domingues, 279, 371, 407
Donnedieu de Vabres, 347
Donzallas, 221, 264, 300, 374, 387, 488, 489, 497
Doyle (Conan), 3, 166, 189, 225, 226, 227, 229, 230, 231, 260, 303, 347, 377, 518, 519, 522, 526, 530, 532, 551, 576, 592, 595, 596, 621, 624, 628, 630, 636, 658
Dreyfus, 76, 103, 149, 155, 161, 162, 163, 164, 174, 202, 356, 357, 360, 361, 516, 519, 539, 565, 598, 624, 626, 627, 632, 639, 657, 671
Ducloux, 154, 437, 461, 469, 475, 493, 531, 629
Ducry, 216, 236, 237, 238, 240, 291, 294, 629
Duffaux, 221, 235, 265, 273, 274, 316, 317, 458, 483, 484, 491, 492, 503, 513, 629
Duvivier, 71, 72, 218, 413

Ehrlich, 208, 300, 301, 334
Elysio de Carvalho, 124, 172, 187, 189, 627
Étienne Martin, 46, 64, 91, 104, 111, 124, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 141, 150, 218, 220, 233, 281, 294, 305, 315, 436, 530, 573, 577, 641, 677
Eynard, 198, 237, 248, 249, 250, 265, 287

Fantômas, 405, 519, 529, 540, 621, 623, 659, 662
Faulds, 78, 79, 629
Favre, 267, 308, 309, 311, 460, 463, 550, 666
Féré, 79, 80, 85, 173, 582, 629, 653
Ferrand, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 77, 183, 222, 598, 605, 629, 639, 642
Ferri, 15, 185
Finzi, 254, 255, 489, 673
Florence, 2, 15, 44, 45, 46, 48, 53, 54, 75, 77, 91, 101, 108, 130, 145, 206, 208, 245, 254, 269, 489, 530, 627, 629, 639, 673
Fluckiger, 468, 475, 629
Fodéré, 9, 19, 284, 659
Forgeot, 45, 53, 79, 85, 129, 173, 200, 225, 322, 580, 629
Francotte, 407, 450
Frazer, 174, 200, 201, 202, 358, 359, 535, 562, 629
Frécon, 45, 46, 53, 79, 225, 333, 612, 630

Gailleton, 39, 40, 41, 102
Gall, 145, 316, 321, 322, 551
Galton, 19, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 88, 113, 167, 168, 171, 173, 270, 306, 509, 551, 579, 580, 581, 582, 583, 628, 630, 636, 642
Gambetta, 36, 43, 150, 275
Gambs, 158, 208, 209, 210, 268, 269, 299, 353, 463, 509, 565
Garçon, 450, 479, 499, 523, 630
Garnier, 26, 50, 194, 199, 225, 243, 284, 285, 286, 295, 371, 411, 412, 503, 608, 651, 653, 656
Garofalo, 15, 185, 190
Garraud, 37, 141, 142, 143, 144, 146, 181, 195, 214, 250, 262, 322, 385, 386, 387, 421, 440, 501, 502, 620, 630, 642
Gasparin, 29, 30
Gaveau, 414, 415
Gayet, 165, 170, 475, 503, 508, 562, 577, 588, 630
Gébelin, 356, 357, 358, 360, 675
Geraci, 158, 159, 207, 208, 277, 278

Girard, 55, 58, 223, 581, 614, 640
Giraud, 2, 246, 264, 284, 302, 303, 304, 343, 344, 345, 369, 370, 378, 382, 383, 398, 434, 464, 471, 472, 487, 628, 630, 644, 645
Godart, 2, 14, 35, 135, 194, 197, 231, 232, 240, 261, 275, 276, 332, 333, 383, 408, 409, 410, 455, 477, 478, 501, 507, 620, 642, 665, 676
Goddard, 178, 179, 210, 211, 276, 298, 338, 340, 352, 354, 369, 370, 371, 399, 474, 488, 600, 607, 630
Goddefroy, 62, 124, 146, 165, 167, 170, 191, 192, 268, 269, 325, 342, 370, 385, 386, 392, 395, 396, 406, 407, 410, 411, 429, 432, 433, 434, 435, 447, 448, 449, 479, 480, 481, 482, 487, 488, 581, 630
Gonnard, 34, 95, 96, 100, 108, 109, 125, 237, 238, 239, 240, 275, 329, 529, 594, 630, 639
Gouffé, 40, 48, 53, 400, 411, 419, 533, 621, 632, 641
Grancher, 195, 335, 367, 469, 516, 562, 630, 675
Grangeversanne, 1, 109, 180, 223, 272, 273, 384, 476, 484, 528
Grignard, 223, 486, 530, 661
Gromier, 36, 47, 53
Gross, 9, 16, 19, 126, 152, 167, 168, 169, 170, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 189, 190, 192, 226, 227, 261, 262, 299, 508, 531, 551, 552, 560, 575, 589, 590, 592, 607, 630, 633, 652, 664, 686
Guénon, 462, 503
Guiral, 139, 250, 360, 386, 392, 428, 429, 430, 443, 478, 484, 562, 631
Gylden, 138, 224, 454, 513

Haverna, 124, 125, 129, 243, 284, 289, 295, 503, 608, 612
Heger-Gilbert, 415
Heindl, 119, 124, 262, 298, 300, 341, 370, 470, 472, 531, 582, 631
Helme, 346, 409, 599
Hennion, 99, 100, 105, 112, 446, 591
Henry, 37, 41, 45, 66, 76, 78, 79, 84, 85, 88, 143, 157, 165, 167, 168, 171, 177, 230, 306, 334, 366, 367, 370, 372, 383, 386, 393, 417, 421, 460, 474, 484, 502, 509, 512, 513, 516, 525, 571, 621, 625, 627, 629, 631, 633, 643, 661, 675
Hermès, 134, 393, 394, 397, 439, 509, 663
Herriot, 43, 89, 102, 103, 104, 115, 123, 125, 140, 197, 198, 275, 276, 288, 326, 382, 410, 415, 416, 446, 501, 511, 523, 613, 631, 649, 650, 668
Herschel, 78, 79, 84
Holmes (Sherlock), 5, 13, 15, 70, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 241, 256, 281, 291, 388, 402, 422, 432, 523, 524, 525, 526, 529, 530, 532, 541, 545, 550, 552, 554, 560, 564, 566, 567, 576, 587, 595, 597, 602, 621, 628, 638, 646, 651, 653, 655, 664, 665, 666, 677
Hoover, 253, 496, 583
Hours, 14, 544, 545
Hugounenq, 48, 104
Hulsebosch, 222, 262, 263, 297, 300, 301, 341, 370, 373, 432, 472, 480, 488, 530, 605
Humbert, 174, 200, 358, 360, 361, 412, 535, 562, 631

Is, 193, 274, 340, 443
Isnard, 163, 237, 238, 239, 467, 513, 626

Jacobsen, 455, 494, 495
Jobez, 267, 309, 310, 355, 605, 631, 677
Joly, 157, 334, 502, 513, 675
Jorgensen, 494
Jouenne, 222, 249, 250, 288, 289, 292, 371, 434, 452

Kessel, 391, 392, 393, 431, 449, 454, 473
Kirk, 19, 583, 584, 589, 590, 607, 631

Lacassagne, 1, 2, 4, 8, 11, 12, 13, 15, 18, 19, 21, 22, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 53, 59, 60, 63, 64, 65, 69, 73, 74, 75, 76, 77, 81, 82, 83, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 102, 103, 104, 106, 107, 111, 115, 118, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 161, 165, 166, 168, 169, 172, 173, 175, 176, 178, 179, 181, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 194, 196, 197, 200, 218, 219, 220, 221, 224, 225, 226, 227, 233, 235, 236, 238, 253, 259, 271, 274, 275, 276, 277, 283, 293, 302, 303, 312, 314, 315, 316, 317, 321, 322, 329, 333, 340, 366, 367, 377, 382, 383, 385, 403, 404, 405, 408, 419, 425, 426, 445, 456, 470, 499, 508, 511, 512, 513, 526, 527, 530, 531, 532, 533, 539, 544, 545, 549, 551, 552, 554, 558, 560, 568, 570, 571, 572, 573, 574, 577, 578, 581, 582, 586, 588, 594, 596, 598, 599, 600, 601, 602, 604, 606, 612, 615, 617, 619, 620, 626, 627, 632, 633, 634, 638, 640, 641, 642, 644, 647, 659, 662, 665, 668, 671, 672, 673, 675, 677, 685
Lacassin, 451, 522, 525, 555, 633
Lafarge, 50, 426, 516, 605, 650
Laffitte, 14, 399, 512, 513, 514, 515, 516, 532, 535, 564, 565, 597, 612, 628, 668
Lamarck, 67
Lambert, 250, 254, 385, 386, 387, 412, 440, 459, 464, 475
Langenbruch, 174, 200, 535, 562, 633

Lattes, 323, 324, 370, 634
Laval (Angèle), 14, 203, 356, 357, 360, 372, 373, 426, 520, 564, 565, 566, 593, 616, 627, 645
Le Clère, 3, 6, 16, 30, 101, 246, 510, 532, 538, 539, 588, 634, 648, 658, 663
Lecha-Marzo, 16, 19, 122, 274, 582, 583, 640
Leclercq, 240, 241, 277, 280, 281, 291, 370, 415, 523, 526, 617, 628, 640
Lepage, 366, 367, 417, 450, 453, 519, 521, 522, 524, 525, 540, 541, 542, 621
Lépine, 3, 73, 103, 164, 196, 205, 463, 627, 649
Lerich, 16, 165, 166, 247, 250, 251, 252, 266, 288, 290, 291, 292, 342, 369, 441, 464, 518, 588, 601, 634
Leseur, 285, 286, 291, 292
Locard (Jacques), 22, 274, 284, 343, 345, 365, 430, 460, 461, 462, 470, 471, 475, 478, 483, 485, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 513, 529, 530, 543, 544, 600, 605, 640, 687
Lombroso, 9, 15, 37, 44, 77, 92, 138, 142, 166, 167, 168, 169, 170, 176, 185, 233, 315, 316, 321, 322, 324, 329, 405, 580, 636, 667, 669
London, 180, 230, 317, 399, 422, 439, 459, 640, 673
Long, 165, 216, 236, 237, 238, 239, 240, 350, 371
López de Sagredo, 171, 246
Lortet, 47, 48, 102
Louwage, 170, 261, 337, 359, 377, 472, 480, 493, 640
Lumière, 1, 43, 61, 123, 146, 147, 149, 214, 223, 224, 326, 333, 417, 462, 544, 621, 630, 632, 652

Macé, 24, 80, 640
Madrange, 244, 465, 538
Maigret, 242, 540
Mallet, 26, 63, 107, 108, 124, 181, 260, 325
Maloine, 45, 75, 85, 90, 92, 260, 261, 322, 403, 451, 473, 580, 625, 633, 636, 643
Mangin-Balthazard, 318, 471, 640
Manouvrier, 168, 426, 640
Massard, 202, 205, 295, 427, 428
Mathyer, 181, 531, 541, 660, 666, 670
Mayet, 192, 249, 295, 316, 386, 441, 641
Mazel, 132, 141, 281, 317, 335, 461, 506, 577, 630
Mercuri, 466, 467, 468
Mesini, 443, 511, 537, 538, 556, 667
Meyer, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 174, 404, 541, 614, 641, 667
Michaud, 96, 472, 513, 514, 515, 535, 565
Minovici, 85, 167, 168, 182, 207, 211, 259, 339, 353, 605, 641
Miranda Pinto, 256, 266, 316, 339, 351, 386, 429, 441, 485, 486
Mitchell, 212, 343, 472, 490, 605
Moine-Picard, 94, 100, 101, 105, 107, 119
Monteux, 238, 239, 240, 641
Moret, 536, 540, 543, 544
Moretti, 17, 475
Morlet, 295
Moureau, 394, 470, 471, 492, 493, 494, 504, 505, 509
Muller, 14, 171, 207, 241, 280, 281, 291, 294, 369, 470, 495, 526, 538, 617, 667
Mure, 14, 35, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 89, 93, 109, 119, 124, 161, 164, 180, 191, 215, 236, 322, 374, 409, 507, 511, 517, 518, 542, 543, 548, 555, 567, 594, 596, 619, 621, 641
Mutrux, 316, 340, 345, 423, 424, 471, 546

Naundorff, 135, 626
Negroz, 429, 443
Niceforo, 92, 166, 175, 184, 185, 186, 187, 190, 226, 636, 642
Niépce, 1, 66, 440, 666
Nouguier, 89, 140, 614

Ollier, 36, 47, 48, 53, 72, 73, 129, 614, 635, 650, 653
Orfila, 9, 19, 50, 51, 560, 650
Ortiz, 9, 189, 605, 642
Osborn, 212, 278, 311, 343, 359, 360
Osty, 232
Ottolenghi, 6, 9, 10, 15, 85, 92, 166, 167, 168, 169, 172, 175, 185, 186, 187, 188, 189, 192, 259, 262, 278, 293, 298, 359, 370, 372, 414, 415, 444, 598, 600, 636, 642, 660

Paul-Boncour, 202, 276, 662
Payot, 1, 132, 134, 152, 165, 166, 170, 178, 182, 196, 207, 222, 224, 228, 258, 264, 273, 275, 297, 307, 308, 338, 384, 396, 404, 405, 406, 427, 445, 450, 451, 452, 466, 473, 474, 476, 477, 478, 479, 480, 483, 497, 508, 541, 588, 596, 599, 624, 625, 630, 637, 638, 639, 640, 643, 644, 660, 666, 672
Pellat, 356, 357, 358, 360
Picotin, 545, 547, 589, 619, 669
Pinard, 49, 142, 143
Pinatel, 314, 463, 508, 536, 537, 643
Poe (Edgar Allan), 226, 227, 228, 303, 347, 575, 636, 637
Poincaré, 70, 256, 586
Policard, 220, 518, 612
Popp, 178, 262, 263, 341, 343, 435, 471, 472
Pottecher, 86, 248
Pradel, 123, 214, 411, 567
Probst, 218, 231, 360, 361, 390
Prunelle, 25, 27, 28, 29, 30

Purkinje, 79, 85, 173

Ramos, 113, 507, 579, 581, 643
Raspail, 9, 37, 51, 488, 648
Raulin, 56, 223
Ravachol, 53, 58, 59, 411, 540, 632, 633
Rebatel, 103, 129
Reiss, 8, 10, 16, 19, 92, 124, 126, 146, 147, 152, 165, 166, 167, 168, 169, 174, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 194, 195, 196, 198, 215, 218, 222, 223, 225, 226, 227, 231, 238, 253, 259, 260, 273, 278, 293, 294, 314, 338, 341, 345, 366, 372, 386, 404, 405, 407, 414, 444, 451, 458, 476, 492, 521, 531, 541, 551, 559, 560, 561, 586, 590, 599, 605, 610, 625, 636, 637, 638, 642, 643, 645, 660, 664, 666, 670, 686
Reyna Almandos, 150, 151, 171, 172, 329, 331, 336, 337, 623
Reynaud, 145, 373, 417, 433, 450, 511, 521, 522, 542, 602, 614, 621, 643
Rhodes, 66, 157, 164, 165, 167, 192, 211, 268, 276, 277, 343, 386, 394, 440, 458, 471, 472, 474, 484, 486, 512, 576, 584, 643
Ribeiro, 252, 278, 279, 280, 286, 337, 338, 351, 352, 625, 643, 645
Rochat, 343, 344, 386, 422, 434, 435, 440, 441, 448, 456, 480, 643
Roche, 47, 53, 128, 133, 137, 141, 499, 507, 508, 536, 543, 545, 570, 574, 577, 598, 601, 643, 671
Rollet, 44, 46, 64, 73, 136, 530, 612, 643, 663
Romeyer, 388, 461, 500
Rousset, 26, 27, 28, 29, 30
Roux, 37, 48, 70, 71, 276, 293, 405, 512, 634, 643, 671
Ruby, 103, 153, 304, 625, 671
Russell, 167, 306, 344, 390, 437, 643

Sahuc, 204, 359, 373, 644
Sannié, 16, 80, 154, 155, 165, 291, 296, 297, 304, 331, 371, 405, 406, 437, 465, 493, 510, 519, 523, 557, 571, 583, 588, 612, 621, 629, 631, 634, 644
Sauzon, 243, 244, 334, 462, 503, 608
Schäffer, 495, 644
Scheffer, 81, 113, 114, 151, 152, 153, 154, 155, 629, 677
Schneickert, 174, 258, 341, 359, 372, 469, 641
Schober, 299, 325, 375, 478
Schwartz, 38, 326, 327, 328, 638, 672
Sébille, 99, 100, 105, 289, 611
Seveyrat, 528, 529, 542, 545, 546, 644, 673
Seznec, 291, 368, 528
Sicot, 193, 295, 296, 340, 498, 499, 500, 510, 533, 644
Simonin, 284, 302, 464, 607, 614, 644
Sirinelli, 465, 466
Söderman, 2, 9, 20, 21, 25, 164, 167, 170, 177, 193, 194, 200, 205, 210, 211, 212, 213, 219, 224, 228, 231, 255, 256, 257, 258, 259, 262, 265, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 276, 278, 295, 296, 299, 300, 301, 339, 341, 342, 354, 359, 361, 362, 368, 369, 370, 386, 429, 432, 433, 434, 435, 441, 443, 445, 454, 455, 456, 458, 469, 470, 471, 472, 475, 476, 477, 478, 481, 482, 483, 484, 487, 489, 493, 494, 496, 502, 510, 531, 532, 533, 539, 561, 574, 576, 584, 588, 601, 605, 634, 644, 646, 663, 673
Sohm, 267, 397, 398, 439
Soulier, 119, 120, 123, 213, 214, 439, 634
Stagnara (Denise), 2, 14, 66, 68, 75, 76, 90, 139, 231, 273, 274, 275, 340, 430, 485, 512, 528, 543, 544, 545, 546, 547, 552, 553, 567, 587, 595, 601, 622
Stahl, 208, 472, 482
Stirling, 156, 207, 208, 210, 211, 212, 214, 229, 233, 234, 235, 265, 266, 268, 269, 270, 271, 298, 310, 316, 318, 345, 346, 352, 353, 354, 367, 386, 395, 440, 441, 481, 483, 486, 487, 644
Stirn, 300, 349, 397
Stockis, 122, 124, 130, 132, 152, 167, 169, 181, 182, 203, 251, 254, 259, 260, 272, 273, 297, 341, 369, 372, 481, 494, 580, 582, 645

Tage-Jensen, 192, 345, 455
Tarde, 15, 37, 65, 75, 90, 177, 185, 289, 606, 620, 628, 645, 651, 664, 672
Tavernier, 533, 540
Thoinot, 110, 129
Thorwald, 530, 531, 551, 589, 674
Tourdes, 38, 43, 49, 65, 284, 620, 645
Tuck, 409, 410, 650, 677
Türkel, 62, 119, 210, 262, 263, 299, 300, 301, 341, 370, 455, 471, 472, 481, 625, 638, 645

Vacher, 53, 103, 533, 633, 671
Valentin, 418, 442, 443, 519, 520, 580, 657, 674
Varigny, 79, 81, 431, 628
Ven, 459, 489, 491, 492
Vervaeck, 167, 580, 646
Véry, 376, 444, 519, 523, 646
Vidocq, 24, 25, 27, 167, 337, 397, 401, 541, 572, 631, 639, 662, 666
Viotti, 124, 130, 166, 167, 189, 279, 320, 329, 372, 646
Viple, 157, 158, 646
Vollmer, 9, 10, 311, 605, 653, 667
Vucetich, 9, 10, 78, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 113, 114, 124, 150, 151, 154, 159, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 179, 191, 254, 259, 277, 294, 330, 331, 336, 372, 491, 495, 529, 530,

561, 580, 605, 610, 623, 636, 646, 650, 659, 660

Wallace, 154, 157, 529
Wentworth, 163, 167, 401, 476, 487, 631
Wikowski, 192, 194, 195, 521

Yui Fan (Leung), 221, 235, 265, 266, 267, 270, 271, 308, 309, 311, 346, 347, 348, 349, 386, 393, 397, 417, 486, 488, 605, 620, 646
Yvert, 78, 86, 87, 646

Zaki, 305, 306, 344, 371, 386, 395, 428, 434, 488
Zitrone, 112, 190, 298, 317, 377, 392, 407, 412, 426, 430, 508, 540, 579, 597, 599, 621

Index des noms de lieux

Aix-en-Provence, 1, 7, 10, 14, 50, 51, 144, 157, 240, 291, 422, 439, 440, 560, 615, 650, 657, 661, 663, 664
Alger, 30, 36, 56, 74, 246, 269, 284, 302, 303, 304, 343, 344, 369, 370, 378, 379, 398, 414, 449, 464, 500, 539, 625, 629, 630, 644, 677
Algérie, 7, 8, 44, 207, 217, 245, 246, 247, 248, 251, 257, 264, 303, 304, 308, 353, 360, 389, 440, 539, 610, 618, 630, 650
Allemagne, 5, 16, 46, 49, 51, 54, 59, 69, 70, 76, 92, 119, 124, 142, 145, 157, 174, 176, 181, 189, 190, 195, 200, 203, 213, 220, 226, 229, 236, 242, 257, 261, 262, 299, 301, 308, 317, 324, 328, 333, 334, 335, 336, 338, 359, 370, 372, 376, 395, 407, 408, 409, 427, 441, 445, 464, 468, 469, 489, 495, 497, 530, 534, 537, 551, 556, 565, 583, 585, 592, 618, 619, 627, 633, 639, 651, 662, 675
Allevard, 69, 73, 90, 286
Alsace, 3, 61, 283, 284, 320, 489, 605, 657
Amsterdam, 224, 298, 370, 432, 464, 472
Ankara, 307, 308, 463, 497
Anvers, 228, 395, 433, 449, 480, 634
Argentine, 77, 78, 81, 82, 84, 86, 151, 166, 169, 170, 171, 172, 173, 204, 254, 257, 277, 330, 331, 336, 344, 372, 529, 561, 619, 634, 636, 672
Australie, 86, 257, 427, 584, 585
Autriche, 170, 181, 257, 299, 301, 324, 370, 375, 376, 392

Bâle, 221, 495
Bangkok, 371
Barcelone, 50, 93, 157, 246, 331, 393, 650
Bayreuth, 76, 89, 115, 627, 673
Belfort, 207, 388, 389, 655
Belgique, 84, 85, 88, 131, 152, 153, 163, 167, 169, 170, 181, 185, 187, 202, 257, 272, 324, 337, 342, 355, 370, 372, 377, 396, 402, 423, 432, 445, 472, 488, 493, 510, 542, 580, 585, 618, 628, 636, 645
Belgrade, 182, 541
Belley, 446
Berkeley, 10, 38, 78, 311, 469, 583, 653, 664, 667, 672
Berlin, 36, 49, 93, 102, 117, 174, 195, 210, 253, 255, 260, 293, 298, 300, 350, 370, 372, 375, 415, 426, 445, 469, 495, 531, 582, 598, 614, 631, 641, 656, 664, 665
Berne, 348, 369, 491
Besançon, 236, 429
Béthune, 251
Beyrouth, 250, 251, 289, 290, 292, 374, 614, 655, 661
Blois, 442, 443
Bône, 389
Bordeaux, 30, 68, 70, 92, 150, 196, 198, 241, 288, 358, 360, 405, 409, 420, 421, 445, 447, 538, 607
Bourg-en-Bresse, 101, 441, 537, 657
Brésil, 85, 166, 169, 180, 182, 187, 188, 189, 257, 279, 280, 307, 330, 337, 338, 344, 359, 371, 372, 373, 504, 566, 619, 627, 636, 643, 645
Brest, 56
Bretagne, 3, 26, 75, 286, 383, 623
Bruxelles, 6, 7, 125, 132, 135, 151, 165, 186, 187, 191, 192, 210, 228, 233, 259, 260, 261, 293, 298, 344, 370, 378, 382, 396, 431, 432, 445, 453, 472, 480, 495, 518, 535, 580, 625, 628, 630, 644, 645, 646, 649, 651, 655
Bucarest, 102, 182, 207, 293, 298
Buenos Aires, 81, 82, 86, 87, 88, 277, 330, 336, 372, 382, 610, 623
Bulgarie, 257, 585

Cameroun, 257, 288
Canada, 257, 330, 399, 400, 584
Chicago, 64, 93, 153, 154, 179, 254, 276, 298, 312, 352, 369, 474
Chili, 87, 239, 255, 257, 330, 331, 339, 344, 350, 351, 371, 372, 496, 618
Chine, 2, 3, 1, 8, 21, 62, 63, 79, 207, 211, 234, 255, 257, 265, 266, 267, 308, 309, 310, 316, 317, 318, 346, 347, 348, 349, 350, 366, 367, 368, 478, 486, 605, 613, 618, 620, 629, 631, 641, 644, 645, 659, 673, 677
Clermont-Ferrand, 12, 59, 103, 283, 649, 668
Cluj, 262
Cochinchine, 62, 63, 246, 248, 610
Colombie, 204, 205, 257
Congo, 257, 305, 431, 448
Cordoba, 254, 255
Corse, 392
Côte d'Ivoire, 257
Cuba, 257, 371, 618

Dakar, 222, 246, 249, 250, 288, 292, 371, 432, 610
Damas, 73, 77, 251, 266, 290, 292, 688
Danemark, 88, 257, 345, 495, 585
Dax, 291
Dijon, 3, 24, 72, 97, 99, 101, 121, 215, 339, 390, 649, 658, 660, 665
Dresde, 117, 119, 125, 195, 372

Egypte, 138, 257, 273, 395, 396, 486, 488
Espagne, 8, 16, 77, 85, 92, 165, 167, 171, 184, 226, 257, 269, 274, 299, 328, 330, 331, 336,

338, 340, 370, 371, 372, 393, 488, 561, 562, 585, 611, 618, 635
Etats-Unis, 5, 6, 7, 410, 649, 655, 665

Finlande, 257, 585
Fribourg, 125, 348

Genève, 5, 8, 9, 10, 18, 25, 27, 56, 57, 107, 137, 146, 175, 179, 181, 186, 189, 222, 260, 307, 314, 341, 343, 344, 345, 348, 369, 370, 372, 376, 386, 393, 402, 405, 412, 434, 435, 470, 531, 561, 596, 599, 626, 643, 654, 659, 670, 672
Glozel, 295, 297, 300
Graz, 175, 177, 376
Grèce, 180, 257, 585
Grenoble, 3, 7, 26, 54, 94, 137, 194, 232, 357, 378, 533, 554, 650, 665, 668, 671, 675
Guatemala, 257, 507
Guyane, 62, 138, 257, 297, 672

Hambourg, 117, 195, 372
Hanoï, 245, 248, 249, 266, 287
Hanovre, 93, 382
Havre, 26, 136, 199, 285, 295, 317, 371, 372, 607, 612, 648, 675
Hongrie, 257, 392

Inde, 18, 78, 167, 171, 204, 276, 390, 437, 583
Indochine, 8, 62, 78, 171, 246, 248, 249, 252, 257, 266, 288, 610, 647
Irlande, 257, 259
Italie, 4, 6, 37, 69, 84, 86, 92, 142, 149, 166, 167, 168, 169, 184, 185, 187, 188, 189, 204, 205, 226, 235, 254, 257, 269, 293, 315, 316, 324, 355, 359, 370, 372, 374, 382, 444, 445, 478, 493, 585, 600, 618, 635, 636, 647, 651

La Croix-Rousse, 34, 45, 72, 100, 116, 446
La Guillotière, 32, 34, 41, 51, 100, 103, 180, 361, 366, 367, 477, 521, 577, 612
La Havane, 192, 316, 371
La Plata, 78, 81, 82, 85, 86, 87, 113, 150, 151, 171, 337, 623, 646
La Rochelle, 234, 350
Lattaquié, 250, 251, 290, 292, 369, 645
Lausanne, 3, 5, 8, 18, 57, 93, 117, 146, 179, 180, 181, 183, 184, 186, 191, 192, 195, 215, 223, 225, 226, 262, 273, 298, 301, 307, 308, 341, 345, 348, 370, 372, 382, 385, 386, 404, 412, 414, 433, 434, 463, 471, 472, 488, 510, 531, 535, 541, 550, 579, 584, 585, 586, 590, 591, 599, 602, 603, 604, 607, 610, 628, 643, 653, 656, 657, 660, 666, 667, 670, 671, 674
Le Caire, 253, 306, 344, 352, 371, 395, 434
Liban, 250, 257, 463, 614
Liège, 117, 152, 195, 203, 272, 276, 369, 372, 382, 394, 513
Lille, 3, 14, 17, 30, 92, 96, 196, 240, 241, 242, 261, 277, 280, 281, 282, 291, 296, 312, 353, 369, 370, 402, 417, 437, 442, 443, 464, 465, 470, 526, 538, 556, 558, 617, 620, 632, 654, 656, 667, 691
Limoges, 14, 204, 246, 266, 402, 420, 441, 593, 634, 635, 642, 660, 669
Londres, 36, 79, 80, 116, 129, 171, 192, 195, 225, 226, 229, 253, 254, 293, 298, 307, 312, 334, 335, 344, 352, 367, 370, 372, 377, 382, 495, 505, 519, 551, 568, 581, 589, 598, 625, 628, 629, 630, 642, 643, 647, 653, 656, 663, 664, 670

Mâcon, 389
Madagascar, 7, 102, 245, 246, 252, 257, 648
Madrid, 88, 189, 195, 298, 370, 371, 372, 382, 580, 642
Mali, 257
Maroc, 257, 288, 289, 511, 615, 628
Marseille, 1, 10, 30, 31, 36, 51, 84, 111, 157, 159, 163, 196, 212, 219, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 248, 276, 286, 291, 302, 312, 331, 350, 351, 353, 361, 370, 371, 372, 376, 418, 422, 437, 447, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 484, 502, 504, 506, 515, 537, 571, 575, 611, 615, 629, 634, 641, 644, 661, 663, 666, 667, 670
Metz, 3, 31, 282, 440, 620, 691
Mexique, 84, 172, 257
Milan, 6, 18, 56
Modène, 370
Monaco, 232, 254, 257, 260, 271, 293, 294, 299, 414, 484, 494, 532, 555, 611, 633, 634, 637, 651, 674
Monplaisir, 133, 223, 507, 577
Montélimar, 216
Montevideo, 87, 259
Montpellier, 20, 47, 48, 92, 196, 468, 642
Montréal, 10, 561, 655
Moscou, 128, 495
Mozambique, 269, 298, 301

Nancy, 3, 49, 92, 122, 123, 176, 178, 196, 217, 246, 282, 325, 372, 420, 421, 456, 620, 623, 625, 634, 653, 691
Nantes, 3, 14, 31, 51, 52, 284, 285, 286, 287, 292, 517, 558, 607, 610, 621, 632, 648, 650, 667, 691
New York, 8, 19, 79, 84, 93, 140, 154, 156, 247, 253, 255, 258, 269, 299, 307, 330, 340, 341, 369, 371, 427, 473, 478, 495, 531, 534, 551, 552, 583, 589, 601, 625, 629, 635, 647, 649, 651, 657, 658, 659, 664, 665, 670, 673, 674, 676
Nice, 3, 69, 72, 105, 156, 199, 263, 266, 293,

396, 428, 448, 484, 502, 523, 623, 624, 640, 641, 653
Norvège, 86, 88, 159, 255, 257, 584, 627

Oran, 302, 388, 398, 423
Orléans, 135, 140, 666
Oslo, 328, 455, 510, 583, 644
Ostende, 62, 170, 392, 396, 479, 480, 581, 630

Pays-Bas, 257, 297, 300, 341, 346, 370, 374, 424, 427, 432, 464, 585
Perrache, 33, 41, 66, 112, 113, 363, 506
Philippines, 204, 245, 247, 257, 277
Poitiers, 60, 442, 487, 515, 584, 666, 672, 674
Portugal, 86, 88, 92, 204, 257, 279, 280, 370, 372, 585
Privas, 389

Quai des Orfèvres, 291, 294, 295, 346, 368, 420, 437, 510, 516, 520, 523, 532, 645
Québec, 10, 336, 398, 400, 417, 430, 561, 655

Recife, 263, 371, 504
Reggio di Calabre, 159, 207
Rennes, 3, 7, 9, 13, 20, 26, 28, 31, 45, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 58, 60, 76, 97, 98, 99, 136, 157, 196, 220, 236, 245, 248, 268, 286, 293, 316, 317, 334, 339, 361, 367, 403, 405, 419, 425, 576, 598, 616, 647, 648, 649, 651, 652, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 664, 665, 667, 669, 670, 673, 674, 675
Rio de Janeiro, 8, 86, 87, 171, 172, 187, 196, 263, 278, 279, 330, 351, 371, 581, 624, 625, 627, 637, 643, 652, 655, 660
Roanne, 25, 357, 529, 546, 649
Rodez, 566
Rome, 15, 36, 52, 61, 64, 80, 93, 117, 134, 168, 169, 187, 191, 192, 195, 298, 312, 347, 348, 370, 372, 382, 414, 444, 596, 624, 628, 650
Rouen, 30, 54, 136, 198, 317, 332, 648, 668, 673, 675
Royaume-Uni, 7, 16, 19, 28, 59, 79, 81, 84, 85, 86, 92, 116, 139, 142, 157, 167, 173, 175, 212, 225, 229, 230, 231, 247, 257, 258, 268, 269, 277, 290, 299, 306, 309, 324, 328, 352, 353, 354, 355, 370, 377, 379, 390, 392, 427, 429, 445, 450, 458, 464, 472, 474, 481, 482, 488, 490, 493, 530, 531, 537, 538, 540, 551, 554, 557, 558, 584, 585, 588, 595, 618, 630, 633, 644, 654
Rue Ravat, 112, 113, 114, 115, 117, 119, 200, 339, 531, 582, 595, 688
Rue Vauban, 364, 458, 460, 461, 462, 500, 505
Russie, 84, 92, 175, 180, 195, 271, 341, 469, 550, 551, 585

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 2, 11, 13, 15, 157, 396, 460, 464, 468, 475, 479, 489, 490, 491, 492, 496, 502, 507, 508, 509, 528, 539, 542, 546, 549, 588, 595, 615, 631
Saint-Étienne, 56, 66, 206, 390, 413, 493, 509
Saint-Flour, 440
Saint-Paul (prison), 48, 64, 69, 89, 141, 143, 235, 318, 362, 363, 484, 540
San Francisco, 298
São Paulo, 130, 166, 187, 307, 371, 372
Sénégal, 249, 257, 288, 292, 371, 417, 618
Shanghai, 3, 8, 14, 62, 63, 133, 246, 266, 267, 307, 308, 309, 310, 311, 367, 388, 397, 488, 610, 630, 650, 655, 659, 669, 676, 677, 691
Singapour, 207, 211, 234, 257, 310, 316, 318
Stockholm, 224, 231, 255, 256, 298, 301, 369, 370, 382, 435, 469, 481, 489, 493, 634
Strasbourg, 3, 28, 46, 47, 196, 238, 277, 283, 284, 326, 328, 369, 370, 372, 405, 421, 464, 558, 607, 638, 651, 661
Stuttgart, 181
Suède, 20, 88, 138, 164, 210, 255, 256, 257, 259, 265, 273, 300, 340, 342, 369, 370, 427, 434, 445, 454, 455, 481, 484, 494, 531, 554, 561, 574, 618
Suisse, 4, 5, 8, 9, 16, 17, 56, 57, 92, 107, 146, 166, 167, 168, 174, 179, 180, 181, 182, 184, 186, 187, 196, 213, 215, 221, 257, 264, 293, 299, 307, 314, 316, 321, 333, 341, 344, 345, 348, 370, 372, 382, 386, 394, 398, 404, 412, 414, 423, 434, 435, 471, 489, 491, 493, 495, 497, 503, 541, 559, 582, 584, 585, 586, 590, 591, 599, 608, 610, 618, 643, 654, 657, 661, 670
Syrie, 250, 251, 257, 288, 289, 342, 344, 614, 631

Tientsin, 63, 308, 309, 310, 610
Tonkin, 245, 246, 248, 249
Toulon, 157, 575
Toulouse, 3, 24, 30, 46, 58, 92, 136, 150, 196, 198, 211, 221, 241, 242, 243, 244, 265, 293, 312, 344, 346, 353, 359, 415, 444, 445, 464, 465, 466, 468, 501, 538, 540, 556, 616, 621, 625, 635, 648, 654, 666, 669, 691
Tulle, 45, 163, 203, 204, 205, 208, 230, 233, 238, 253, 264, 268, 278, 289, 291, 350, 356, 359, 360, 361, 365, 372, 373, 389, 425, 455, 456, 516, 519, 523, 528, 563, 564, 566, 567, 592, 593, 595, 606, 618, 623, 627, 634, 635, 638, 643, 648, 663, 675
Tunis, 125, 246, 264, 269, 288, 305, 417, 504
Tunisie, 245, 257, 269, 276, 304, 417, 615
Turin, 10, 37, 83, 84, 88, 138, 168, 169, 179, 185, 322, 324, 327, 329, 600, 605, 636, 642, 660
Turquie, 19, 257, 308, 585, 662

Uruguay, 257, 330, 344

Val-de-Grâce, 63, 409, 410
Valence, 99, 175, 390, 422, 440, 628
Venezuela, 257
Venise, 69, 92, 169, 524, 640
Versailles, 244, 393, 557, 664
Vichy, 135, 156, 224, 242, 243, 244, 275, 295, 301, 332, 334, 417, 418, 439, 458, 465, 466, 489, 492, 509, 556, 557, 625, 670, 672
Vienne, 3, 16, 69, 93, 101, 102, 117, 176, 177, 191, 195, 215, 254, 262, 293, 299, 300, 301, 312, 323, 325, 344, 369, 370, 375, 376, 382, 385, 421, 422, 435, 440, 471, 472, 478, 491, 495, 567, 616, 691
Villefranche, 90, 95, 101, 108, 335, 390, 594, 628, 642
Villeurbanne, 14, 94, 95, 446, 522, 553, 613, 656

Yougoslavie, 180, 257, 331, 339, 541, 618

Zurich, 307

Sommaire

Remerciements ..... p. I

Table des sigles ..... p. II

Introduction générale ..... p. 1

Première partie. L'héritier ..... **p. 24**

Chapitre premier. Un riche héritage ..... **p. 24**

I. Un patrimoine avant tout lyonnais ..... p. 24
1. La précocité oubliée d'une police des voleurs ..... *p. 24*
2. L'étatisation, condition essentielle au projet de Locard ..... *p. 31*
3. Locard, fils de l'école lyonnaise ..... *p. 36*

II. Un héritage qui se fixe à la fin des années 1870 ..... p. 46
1. 1877 et la faculté mixte de médecine et de pharmacie ..... *p. 46*
2. 1878 et la révolution silencieuse des laboratoires municipaux de chimie ..... *p. 54*
3. 1879 et les prémices d'une police scientifique ..... *p. 59*

III. Le destin tout tracé d'un homme ..... p. 65
1. L'innovation scientifique, un atavisme ..... *p. 65*
2. Un parcours scolaire subi ? ..... *p. 70*
3. Locard et son chemin de Damas ..... *p. 73*

Chapitre II. Le laboratoire de police, un aboutissement ..... **p. 78**

I. La genèse du projet ..... p. 78
1. La découverte des empreintes digitales ..... *p. 78*
2. Le vucétichisme, une conviction ardemment défendue ..... *p. 82*
3. De l'intérêt pour la dactyloscopie à l'idée d'un laboratoire de police ..... *p. 87*

II. Une police lyonnaise en quête de renouveau ..... p. 93
1. Une forteresse profondément lézardée ..... *p. 93*
2. Une position nationale dégradée ..... *p. 98*
3. Le laboratoire, moyen de redorer le blason de la police ..... *p. 105*

III. Pérenniser le laboratoire ..... p. 112
1. L'affaire de la rue Ravat, une pierre angulaire ..... *p. 112*
2. Du service anthropométrique au laboratoire de police ..... *p. 117*
3. Un enracinement définitif du laboratoire ? ..... *p. 120*

Chapitre III. Un héritage prolongé ..... **p. 128**

I. Poursuivre l'œuvre de Lacassagne ..... p. 128
1. La captation de l'héritage par Locard ..... *p. 128*
2. Des centres d'intérêt communs ..... *p. 133*
3. Une même démarche ..... *p. 137*

II. Le rejet supposé de Bertillon ..... p. 146
1. Une filiation reconnue mais pesante ..... *p. 146*
2. Honorer ou tuer le père ? ..... *p. 151*

3. Une œuvre partiellement prolongée ..... *p. 157*

III. L'inscription dans une dynamique internationale ..... p. 166
1. La question des pères fondateurs ..... *p. 166*
2. Locard, réceptacle d'influences aux origines diverses ..... *p. 170*
3. Gross et Reiss, deux modèles ..... *p. 174*

Seconde Partie. Le fondateur ..... **p. 184**

Chapitre IV. Créer une police technique ..... *p. 184*

I. Une « police empirique » ..... p. 184
1. S'émanciper de l'anthropologie criminelle ..... *p. 184*
2. La fabrication d'un métier ..... *p. 190*
3. Proposer un modèle clé en main ..... *p. 195*

II. L'inventivité comme moteur ..... p. 199
1. A la recherche de nouvelles techniques ..... *p. 199*
2. Des appareils innovants ..... *p. 205*
3. La nécessaire politique commerciale ..... *p. 212*

III. Une approche globalisante ..... p. 218
1. Regrouper toutes les sciences ? ..... *p. 218*
2. Sortir du seul domaine scientifique ..... *p. 224*
3. Aller au-delà du visible ..... *p. 230*

Chapitre V. Un « rayonnement lointain » ..... **p. 236**

I. La diffusion du modèle lyonnais ..... p. 236
1. Un succès français ..... *p. 236*
2. Valoriser les marges coloniales ..... *p. 245*
3. Le rayonnement hors des frontières ..... *p. 252*

II. Un succès construit ..... p. 264
1. Une politique offensive ..... *p. 264*
2. La puissance du groupe ..... *p. 270*
3. Tisser des alliances ..... *p. 274*

III. Les limites du rayonnement ..... p. 280
1. Un effet d'entraînement modéré ..... *p. 280*
2. Les polarités concurrentes ..... *p. 291*
3. Un modèle adapté ..... p. 301

Chapitre VI. Une fausse rupture ? ..... **p. 314**

I. Un progrès factice ..... p. 314
1. Les survivances de l'anthropologie criminelle ..... *p. 314*
2. Une inégale clairvoyance ..... *p. 321*
3. La police scientifique contre les libertés individuelles ? ..... *p. 329*

II. Un succès limité ..... p. 338
1. La victoire d'un homme plus que d'un modèle ..... *p. 338*
2. Des avantages peu exploités ..... *p. 346*
3. Une réussite contestée ..... *p. 352*

III. Un discours en porte-à-faux avec la réalité ..... p. 362
1. De grands principes restés lettre morte ..... *p. 362*
2. La réalité déformée ..... *p. 366*
3. Derrière l'ouverture, un profond pessimisme ..... *p. 375*

Troisième partie. Le passeur ..... **p. 382**

Chapitre VII. Transmettre savoirs et savoir-faire ..... **p. 382**

I. Elargir le plus possible le cercle des initiés ..... p. 382
1. Aux camarades de la police ..... *p. 382*
2. A l'ensemble des partenaires judiciaires ..... *p. 385*
3. Aux simples citoyens ..... *p. 391*

II. Un avant-gardiste ? ..... p. 402
1. La conscience d'être en rupture ..... *p. 402*
2. Le pari des nouvelles technologies ..... *p. 407*
3. Des mutations professionnelles accompagnées ..... *p. 419*

III. Les limites de la transmission ..... p. 430
1. Une vulgarisation jugée excessive ..... *p. 430*
2. Une transmission efficace ? ..... *p. 435*
3. Un passeur confronté à ses propres limites ..... *p. 444*

Chapitre VIII. Une œuvre en péril ..... **p. 458**

I. Le déclin des dernières années ..... p. 458
1. La Seconde Guerre mondiale, une brisure ..... *p. 458*
2. Un mal plus ancien ..... *p. 471*
3. Le système Locard, un système condamné ? ..... *p. 476*

II. Une succession ratée ..... p. 485
1. Jacques Locard, une évidence ..... *p. 485*
2. Un autre Edmond ? ..... *p. 490*
3. Un fils échappant à son père ..... *p. 494*

III. La mise à l'écart du père fondateur ..... p. 502
1. Le patrimoine mis à mal ..... *p. 502*
2. Un décrochage insidieux ..... *p. 508*
3. Le père d'une police scientifique populaire ..... *p. 516*

Chapitre IX. La construction mémorielle du père fondateur ..... **p. 528**

I. La mémoire fracturée ..... p. 528
1. A l'étranger, un pionnier de la dactyloscopie et de l'analyse des poussières ..... *p. 528*
2. En France, le rejet et l'oubli progressif ..... *p. 532*
3. A Lyon, le père fondateur de la police scientifique ? ..... *p. 541*

II. Vers la reconnaissance unanime du père fondateur ..... p. 548
1. Locard, fondateur de la police scientifique française ..... *p. 548*
2. Un contexte favorable ..... *p. 555*
3. Une reconnaissance incomplète ..... *p. 562*

III. Une histoire mythifiée ..... p. 568
1. Locard fantasmé ..... *p. 568*

2. La fabrique du père fondateur ..... *p. 576*
3. Aux racines du mythe ..... *p. 591*

Conclusion générale ..... p. 598

Sources primaires ..... **p. 610**
Archives nationales d'outre-mer ..... *p. 610*
Centre des archives diplomatiques de Nantes ..... *p. 610*
Archives municipales de Shanghai ..... *p. 610*
Archives nationales ..... *p. 610*
Service historique de la Défense ..... *p. 612*
Dépôt central des archives de la justice militaire à Le Blanc ..... *p. 612*
Archives de la préfecture de police de Paris ..... *p. 612*
Bibliothèque de Criminocorpus ..... *p. 612*
Archives départementales et métropolitaines de Lyon ..... *p. 612*
Archives départementales des Bouches-du-Rhône ..... *p. 615*
Archives déparementales de Haute-Garonne ..... *p. 616*
Archives départementales de la Haute-Vienne ..... *p. 616*
Archives départementales d'Ille-et-Vilaine ..... *p. 616*
Archives départementales de la Loire ..... *p. 616*
Archives départementales de la Loire-Atlantique ..... *p. 616*
Archives départementales du Morbihan ..... *p. 616*
Archives départementales de la Moselle ..... *p. 616*
Archives départementales du Nord ..... *p. 617*
Archives municipales de Lyon ..... *p. 617*
Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon ..... *p. 619*
Musée Gadagne de Lyon ..... *p. 620*
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon ..... *p. 620*
Musée d'histoire de la médecine de Lyon ..... *p. 620*
Archives municipales de Lille ..... *p. 620*
Archives municipales de Metz ..... *p. 620*
Archives municipales de Nancy ..... *p. 620*
Archives municipales de Nantes ..... *p. 621*
Archives municipales de Toulouse ..... *p. 621*
Sources audiovisuelles publiques ..... *p. 621*
Archives privées non déposées ..... *p. 622*
Témoignages ..... *p. 622*

Bibliographie et sitographie ..... **p. 623**
Publications à valeur de sources ..... *p. 623*
Études scientifiques ..... *p. 647*

Table des figures ..... p. 677

Index des noms de personnes ..... p. 678

Index des noms de lieux ..... p. 684